

HISTOIRE
DES
ENVIRONS DE BRUXELLES

OU
DESCRIPTION HISTORIQUE DES LOCALITÉS QUI FORMAIENT AUTREFOIS L'AMMANNIE
DE CETTE VILLE,

PAR
ALPHONSE WAUTERS

ARCHIVISTE DE LA VILLE DE BRUXELLES, MEMBRE DE LA COMMISSION PROVINCIALE
DE STATISTIQUE DU BRABANT.

OUVRAGE

Faisant suite à l'HISTOIRE DE BRUXELLES, par ALEXANDRE HENNE et ALPHONSE WAUTERS,

ET ORNÉ DE GRAVURES SUR BOIS.

TOME TROISIÈME.

BRUXELLES,
TYPOGRAPHIE DE CH. VANDERAUWERA,
MONTAGNE-AUX-HERBES-POTAGÈRES, 25.

1855

240. h. 18.

LIVRE HUITIÈME.

DE BRUXELLES VERS LOUVAIN.

CHAPITRE PREMIER.

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, SCHAERBEEK.

I.

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, GÉNÉRALITÉS. — La colline sur laquelle s'élève la ville de Bruxelles est bornée, vers l'est, par une vallée pittoresque, qui s'étend depuis l'entrée de la forêt de Soigne, en arrière de l'abbaye de la Cambre, jusqu'aux plaines dites de Monplaisir, vis-à-vis du château de Laeken. Le versant oriental de la colline de Bruxelles descend presque partout en pente douce, tandis que le coteau opposé présente, à sa partie inférieure, un escarpement de quelques mètres de hauteur. Jadis la vallée même ne formait, pour ainsi dire, qu'une longue ligne d'étangs, alimentés par un ruisseau qui porte, depuis plusieurs siècles déjà, le nom banal de *Maelbeke* ou *ruisseau du moulin* (*Maelbeke*, 1419, 1485), mais qui devrait s'appeler *la Schaerbeke*, *le ruisseau de la Forêt*, comme le village que l'on trouve près de ses rives, non loin de son embouchure dans la Senne.

En amont de Schaerbeek, la vallée dont nous venons de parler dépendait, en grande partie, de la paroisse de Sainte-Gudule à Bruxelles, qui, de ce côté, confinait à la paroisse d'Etterbeek et à celle d'Uccle, à laquelle ressortissait le hameau de Boendael. Dans cet espace naquirent, vers l'an 1200, deux hameaux : Ixelles, en amont d'Etterbeek, et, en aval de ce village, *Ten-Noode*. En ce dernier endroit, à l'exception de la vallée même, on ne rencontrait que des champs à peine cultivés à cause de la mauvaise qualité du sol, dans lequel le sable domine en forte proportion.

De là le nom de *Nude, Noede, Oede*, qui signifie besoin, et, par extension, misère. La première trace de l'existence de cette localité apparaît dans une convention faite entre le chapitre de Sainte-Gudule et le couvent de Coudenberg, à Bruxelles, en 1251 ¹. Cent ans plus tard, un faubourg (*suburbium*) s'y était formé, principalement le long du chemin conduisant de Bruxelles à Louvain. Là, près de la Maelbeke, s'éleva alors la chapelle de Saint-Josse, qui prit de plus en plus de l'importance, mais qui, toutefois, ne devint une paroisse qu'en 1803, après le Concordat.

Bientôt, la vallée de la Maelbeke, avec ses hauteurs couronnées par le bois de Linthout, avec ses grands étangs, dont les derniers vestiges ne tarderont pas à disparaître, avec ses chemins pittoresques, qui insensiblement se transforment en rues, excita la convoitise de nos princes et de leurs courtisans. On y trouvait les délices de la vie champêtre à quelques pas de la capitale, du palais du souverain. Au quinzième siècle, les ducs de Bourgogne y eurent un hôtel; au seizième, les Nassau, le cardinal Granvelle, le poète Houwaert, la famille Marnix et les Croy y habitèrent des villas, qu'ils se plurent à embellir, mais que l'on négligea ensuite, lorsque les Pays-Bas furent privés de la présence de la cour.

¹ Saint-Josse-ten-Noode (*In loco dicto Nude, 1251; partem terre site juxta viam versus Oede, 1311; Noede, 1324; Ten-Noede, prope cammam, contigue rivo ibidem, 1335; foris novam portam quo itur versus suburbium vulgariter dictum Ten Noede, 1399. Archives de Sainte-Gudule; Sint-Josse-ten-Noede, 1527; La Noede, 1437; S. Ludocus ten Hoye, 1532; Sint-Josse-ten-Hoy, passim; vulgairement Tenouille*), chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Bruxelles, près et au N.-E. de cette ville.

Territoire: En 1846, sur une étendue totale de 241 hectares, la commune comprenait 140 h. cultivés en céréales, 4 h. cultivés en plantes industrielles, 66 h. cultivés en racines et fourrages, 40 hect. de prairies, 17 h. de jardins potagers, 4 h. de jardins d'agrément. La vergo linéaire y avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: en 1525, 58, dont 2 à 2 foyers; en 1772, 143; en 1846, 2,403, dont 120 inhabitées.

Population: Voir plus loin, p. 4. — Au 15 novembre 1846, les habitants de la commune formaient 3,782 ménages; 1,696 enfants recevaient l'instruction et 740 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 4 moulins à eau, dont 1 servant à la machine hydraulique et 1 à scier le marbre; 1 vinaigrerie, 2 fabriques de chocolat, 2 imprimeries, 1 fonderie de caractères, 2 fabriques d'encre typographique, 2 imprimeries et ateliers de reliure, 2 grandes menuiseries, 4 carrosseries, 3 fonderies de fer, 1 fabrique de mécaniques, 2 fabriques de poteries, 1 fabrique de clous, 2 fabriques de vernis, 2 filatures de coton, 2 passementeries, 6 fabriques de dentelles, 1 fabrique de mastic, 1 usine au gaz, 1 factorerie de pianos, 3 savonneries, etc.

Dépendances: Aucune.

Les registres de l'état civil commencent en 1679.

Depuis 1838, l'administration locale publie, tous les ans, un *Rapport au conseil* sur la situation de la commune; nous y avons amplement puisé, ainsi que dans une courte, mais excellente *Notice historique sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode*, par M. SCHAYES (*Messenger des sciences et des arts*, t. VI, p. 435).

En 1680 et en 1681, il y eut à Bruxelles des troubles sérieux, provoqués par la mauvaise administration du magistrat. Un habitant de Saint-Josse-ten-Noode, Philippe Vandenhoeven, qui faisait partie du métier des légumiers, s'étant fait remarquer par son opposition au gouvernement, fut enlevé de sa maison, le 28 avril 1681, par dix cavaliers et vingt fantassins, et conduit au château de Vilvorde. Son arrestation provoqua des plaintes générales de la part des Nations, et bientôt une grande agitation régna en ville; craignant de voir éclater une nouvelle émeute, le gouverneur général ordonna l'élargissement de Vandenhoeven, qui rentra en triomphe à Ten-Noode, le 4 juin¹. Le hameau était, à cette époque, complètement annexé à Bruxelles, dont les magistrats seuls l'administraient; en fait d'autorité locale, il n'y existait que des maîtres d'église ou plutôt des maîtres de chapelle, qui se faisaient quelquefois assister des conseils de leur anciens (*oudermans*). Les habitants ne pouvaient pas s'imposer, sans l'assentiment de la ville: en 1731, deux d'entre eux, Jean Crié, qui s'intitulait officier de Ten-Noode, et Stalleman, ayant contrevenu à cette défense en percevant une espèce de taxe volontaire, on leur ordonna de restituer ce qu'ils avaient reçu (16 octobre 1731).

Sous la maison d'Autriche, Ten-Noode ne se développa que lentement. Les deux attaques de Bruxelles, en 1708 et 1746, se firent sur son territoire, et furent funestes à sa prospérité. La tranchée fut ouverte, lors du premier de ces sièges, près de la rue de l'Activité, à mi-côte, et, lors du second, hors de la porte de Schaerbeek. Mais le hameau prospéra pendant le règne de Joseph II et sous la domination française, et depuis, mais surtout à partir de la création du faubourg de Schaerbeek, en 1827, il n'a cessé de grandir. Aujourd'hui ce n'est plus un village, c'est une ville superbe, un nouveau Bruxelles adjacent à l'ancien, formé de l'émigration d'une partie de ses habitants, et qui, sans doute, sera réuni de nouveau à la capitale, dans un avenir plus ou moins prochain.

En 1794, Ten-Noode, séparé de Bruxelles, fut érigé en une commune distincte, faisant partie du canton de Woluwe-Saint-Etienne; par suite de l'énormité de ses accroissements, il réclama, en 1844, et, quelques années après, il obtint, à juste titre, son érection en chef-lieu du canton, dont plus de la moitié de la population habite sur son territoire (20 juin 1849); la justice de paix s'y installa alors, dans la rue Botanique.

La nouvelle commune se composait primitivement de toute la partie extra-muros de l'ancienne paroisse de Sainte-Gudule (non-compris

¹ *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 111.

ixelles). Depuis, elle perdit 1 hectare 98 ares, lorsqu'on convertit les fortifications de Bruxelles en boulevards, et en vertu d'un arrêté royal, daté de 1824. La loi du 7 avril 1855, qui a annexé à Bruxelles toute sa partie méridionale : le quartier Léopold et le plateau de Linthout, lui a porté un plus rude coup : de 241 hectares, elle n'en a conservé que 100. Il est vrai qu'on lui a laissé presque toutes ses fractions bâties et fort peuplées, et que la ville de Bruxelles n'a acquis un accroissement de territoire que pour y entreprendre de grands travaux d'embellissements, que l'administration de Ten-Noode, faute de ressources suffisantes, n'aurait pu mener à bonne fin.

Les chiffres suivants donneront une idée précise de la rapidité avec laquelle a grandi ce faubourg, autrefois si modeste. Le nombre des habitants de Ten-Noode était :

en 1561, de 150 environ;	en 1839, de 7,412;
— 1525, de 350 environ;	— 1840, de 8,579;
— 1786, de 685;	— 1841, de 9,429;
— l'an X, de 1,157;	— 1842, de 10,876;
— 1814, de 1,293;	— 1843, de 12,913;
— 1851 (au 31 décembre),	— 1844, de 14,592;
de 3,077;	— 1845, de 15,650;
— 1852, de 3,258;	— 1846, de 17,250;
— 1853, de 3,765;	— 1847, de 18,220;
— 1854, de 4,626;	— 1848, de 19,118;
— 1855, de 5,016;	— 1849, de 19,868;
— 1856, de 5,256;	— 1850, de 20,888;
— 1857, de 6,019;	— 1851, de 21,749;
— 1858, de 6,650;	— 1852, de 22,445,

dont 2,688 devinrent habitants de Bruxelles, par suite de l'annexion à la ville du Quartier-Léopold. En 1850-1851, il se trouvait à Ten-Noode 895 personnes payant patente. En 1848, on y organisa une légion de garde civique, comprenant trois bataillons, d'une force totale d'environ 1,000 hommes.

L'église de Ten-Noode est actuellement soumise au curé-doyen de Bruxelles, mais le ressort de cette succursale a été considérablement restreint. On a érigé en paroisse, sous le vocable de Sainte-Marie de l'Assomption, la partie de Ten-Noode et de Schaerbeek qui est bornée : au nord, par la rue Rogier; à l'ouest, par la Senne, et à l'est, par la rue de la Limite (arrêté royal du 11 novembre 1859). Plus tard, ce territoire a été lui-même divisé : ce qui se trouve à l'ouest de la partie antérieure de la rue des Plantes, de la rue Saint-Lazare,

de la rue Verte et de la rue du Palais, est devenu la paroisse des Saints Jean et Nicolas (10 février 1850). Les deux églises de ces nouvelles circonscriptions ecclésiastiques sont situées dans la commune de Schaerbeek ; au Quartier-Léopold, dans la paroisse de Ten-Noode, on a bâti la magnifique église de Saint-Joseph, qui obtiendra, sans doute, à son tour, des prérogatives en rapport avec son importance architectonique. Il existe aussi, au Quartier-Léopold, rue Belliard, une chapelle évangélique ou protestante. Les ressources du bureau de bienfaisance sont très-modiques ; en 1849-1850, elles ne consistaient qu'en un revenu de 50 francs. Cette année, le bureau dépensa 6,780 francs, qui furent distribués à 2,000 indigents environ ; la commune donna un subside de 4,500 francs, et le restant de la somme fut fourni par le produit de bals et d'autres divertissements au profit des pauvres. En 1847, des particuliers ont établi à Ten-Noode une crèche-école-gardiennne, qui se trouve dans la situation la plus prospère : le nombre des berceaux s'y élève à 50, et celui des enfants fréquentant l'école à 520 environ ; cette crèche occupe une habitation dans la rue du Méridien. M. Jean-Nicolas Néвраumont a légué à la commune une maison et 150,000 francs, à la condition de fonder un hospice où seront entretenus vingt vieillards. L'hospice Néвраumont ne tardera plus à s'ouvrir : c'est un vœu que forment la majorité des habitants et dont on ne saurait trop hâter la réalisation. En 1849, lors de l'apparition du choléra, un hôpital temporaire fut ouvert rue des Arts (d'où le nom actuel de rue de la Charité) ; on y traita 110 malades, dont 47 moururent ; 74 autres personnes, qui avaient été soignées à domicile, périrent aussi victimes du fléau.

A l'exception du jardin Botanique qui, en réalité, appartient plutôt à Bruxelles, Ten-Noode ne renferme aucun établissement pour l'étude des sciences et des arts. Il y existe deux écoles communales, dont la seconde a été ouverte le 1^{er} juillet 1852. Bien qu'elle contienne plusieurs fabriques importantes ¹, la commune ne peut pas être rangée au nombre des localités industrielles ; la population s'y compose surtout de rentiers, de fonctionnaires et employés de tout rang, d'artistes, d'hommes de lettres, de détaillants, et le quartier hors de la porte de Cologne a beaucoup de ressemblance avec les alentours de l'église de Notre-Dame de Lorette, à Paris.

Un commissariat de police est établi à Ten-Noode depuis 1839, et l'on y a organisé un service de veilleurs de nuit. La commune est éclairée

¹ Il y a eu longtemps des fours à chaux, à Ten-Noode ; François Van Zeyst obtint l'autorisation d'en ériger, le 21 octobre 1449. — En 1769, il en existait au moins deux ; l'un, situé du côté d'Ixelles, appartenait à un nommé Morieau ; un second, vers Schaerbeek, était la propriété d'Albert Waefelaer.

au gaz depuis le 1^{er} septembre 1846; la société Semet, dont l'usine est voisine de la Senne et de la station du Nord, s'obligea, le 19 juillet 1845, à placer et à éclairer 155 lanternes, dont le nombre fut bientôt porté à 250; la durée de son entreprise est de trente années. Le 16 décembre 1846, un particulier ouvrit une mingue, et, en 1851, l'administration communale fit construire un abattoir, dont la bâtisse fut adjugée 80,445 francs; cette dernière dépense fut couverte au moyen d'un emprunt de 125,000 francs, fait à la fondation Néвраumont. Dès la première année l'abattoir a produit 15,000 francs, plus du dixième de ce qu'il a coûté. M. Néвраumont, à qui Ten-Noode a tant d'obligations, a également donné 4,000 francs pour organiser un service de pompes à incendie. Les sinistres causés par le feu ont été, jusqu'à présent, assez rares à Ten-Noode. Les habitations y sont toutes bâties en pierres ou en briques, et couvertes en ardoises, en tuiles ou en pannes; quelques-unes se font remarquer par l'élégance, la richesse, le bon goût, qui ont présidé à leur construction et à leur ornementation. Le nombre des rues s'y élève à près de soixante; la plupart ont des égouts, pour lesquels, depuis quelques années, on a adopté le système des conduits en poteries, innovation heureuse et dont l'initiative, en Belgique, est due à la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

LE QUARTIER-LÉOPOLD. — A l'époque où la ville de Bruxelles n'avait pas encore vu bâtir sa seconde enceinte, alors que le parc du palais ne comprenait qu'un espace peu étendu, les champs dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la rue Ducale et par le Quartier-Léopold portaient globalement le nom de *Langhe-Haghe* (*les Longues-Haies*)¹. Les chemins qui les traversaient en se dirigeant vers Nivelles et vers Etterbeek, restèrent presque entièrement solitaires, jusqu'à ces dernières années. Cependant, dès le règne de Joseph II et lorsque la ville haute venait à peine de se transformer, on avait projeté d'élever, de ce côté, un quartier nouveau, qui aurait complété et continué les magnifiques rues dont le réseau circule autour de notre beau Parc. En 1782, quand on aliéna la propriété des fortifications de la capitale des Pays-Bas autrichiens, on ne mit pas en vente l'ancien bastion Saint-Philippe (la rue Zinner actuelle); on avait l'intention d'ouvrir en cet endroit une porte, précédée d'une rue de dix toises de large. Plus tard, quand on convertit les anciens remparts en boulevards, on reprit cet ancien projet et, dans un rapport fait au conseil communal de Bruxelles, le 10 mai 1828, on proposa de continuer indéfiniment, en dehors de la ville, les rues la-

¹ *Ter plaetsen geheeten de Lange Haghe, buyten der nieuwen poerten van Sinter Goedelen. 1413. — Juxta viam que ducit versus Nyvellam, desuper Langelaghe. Prope Langenhaye, juxta viam que ducit versus Etterbeeca, 1311. Archives de Sainte-Gudule.*

térales à la rue Ducale, et de construire, près du palais du prince d'Orange, une place dont l'étendue aurait été quadruple de celle de la place Royale.

Dans le même temps, le prince d'Orange, qui eut toujours une prédilection marquée pour le séjour de Bruxelles, songeait à établir au même endroit un grand parc, dont son palais n'aurait été séparé que par le boulevard. Dans ce but, il acheta une grande étendue de terrains (plus de dix bonniers), entre Ixelles et Ten-Noode; il acquit, entre autres, une petite maison de campagne, rue de l'Activité, asile discret de mainte partie de plaisir, et où il se rendait par une poterne pratiquée dans le mur d'enceinte, près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la porte du Luxembourg. Tout l'espace compris entre le boulevard et l'ancien chemin de ronde, plus de quatre bonniers, lui fut cédé par la ville, en 1829.

En 1856, M. Dubois, capitaine-ingénieur, examinateur permanent à l'école militaire, proposa de relier entre eux les faubourgs de Louvain et de Namur par une suite d'édifices publics : une école militaire, un hôtel des Invalides, un ministère de la guerre, et, dans l'espace intermédiaire, une caserne de cavalerie et une d'infanterie. Cette ligne de constructions imposantes, dont l'idée première était due à M. l'architecte Vanderstraeten, aurait été séparée du boulevard par une vaste arène, destinée aux fêtes nationales, aux manœuvres de la garnison et aux courses de chevaux. Accueilli avec peu de faveur, le projet de M. Dubois, qui se rattachait à tout un ensemble d'embellissements à exécuter autour de Bruxelles, eut du moins cet heureux résultat, qu'il provoqua la création du *Quartier-Léopold*, dont on peut prévoir, dès à présent, le splendide avenir.

En 1857, une association se forma, sous le nom de *Société civile pour l'agrandissement et l'embellissement de Bruxelles*, entre la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, la Société de Commerce, la Société Nationale, la Société de Mutualité, MM. le comte F. Meeus, J.-A. Coghen et F.-A. Benard. Ces trois derniers apportèrent, dans l'avoir social, 42 hectares de terres, cinq métairies, six maisons, etc., situés à proximité de Bruxelles, et principalement à Saint-Josse-ten-Noode, et pour lesquels ils reçurent 3,884 actions de 1,000 francs; quant aux sociétés, elles fournirent chacune 279,000 francs. De la sorte, l'association se constitua au capital de cinq millions. Parmi les terrains dont elle avait fait l'acquisition figurait l'emplacement du parc projeté par le prince d'Orange. C'est là qu'elle établit le Quartier-Léopold, dont le plan fut approuvé par le Roi, le 1^{er} octobre 1858. Outre la rue *Saint-Joseph*, aujourd'hui *Joseph II*, dont la ville de Bruxelles a ouvert, en 1849, la partie antérieure, sur une parcelle de l'ancienne demi-

lune des Bourgeois, où, pendant quelques années, elle avait eu une pépinière, il comprend cinq grandes rues se dirigeant vers la Maelbeke : *la rue du Luxembourg*, qui aboutit au chemin de fer de ce nom ; *la rue Montoyer*, ainsi appelée du nom de l'architecte qui acheva les constructions de la place Royale ; *la rue Belliard*, *la rue Guymard* (aujourd'hui, *rue Zimmer*, qui est consacrée au souvenir de l'ingénieur à qui on doit les plantations du Parc de Bruxelles), et *la rue de la Société Civile* (actuellement, *rue de la Loi*). Plusieurs belles voies de communication joignent entre elles les précédentes, mais quatre seulement sont bordées de maisons : *la rue des Arts*, le long du boulevard, et celles dites *du Commerce*, *de l'Industrie* et *de la Science*. La rue Belliard fut immédiatement reliée à la ville par la *porte Belliard*, dont le conseil communal de Bruxelles autorisa l'ouverture provisoire, le 6 août 1858.

Dans le principe, on voulait doter ce nouveau quartier d'un grand nombre de monuments. M. Suys, qui en a dessiné la distribution, y réserva des emplacements pour une église, une place, ornée de la statue équestre du Roi ; un palais de l'Industrie, que la Société de Commerce, conformément au chapitre VIII de ses statuts, aurait bâti pour recevoir des échantillons de tous les produits qui font l'objet du commerce ; un théâtre, un cirque, avec un amphithéâtre, et, dans la vallée, une grande caserne d'infanterie et de cavalerie. Le 22 décembre 1858, la Société civile offrit de céder gratuitement 42,085 pieds carrés de terrain, pour la construction d'un palais de justice, qui aurait remplacé la triste mesure dans laquelle siègent les tribunaux de la capitale, et où reposent, avec une quasi-certitude d'être quelque jour détruits par un incendie, deux dépôts d'archives du plus grand prix : les archives du royaume et les archives de la cour d'appel ; malheureusement, cette proposition ne fut pas agréée par le conseil communal de Bruxelles. En 1843, M. Cluysenaar présenta un nouveau plan. Son quartier *Charles-Quint* aurait tiré sa principale beauté du palais du Roi, que l'on y aurait élevé, entre l'église Saint-Joseph et une grande avenue, large de 100 mètres ; l'année suivante, le gouverneur du Brabant institua une commission ayant pour but d'amener la mise à exécution de ce projet, mais cette tentative échoua, la Société civile s'étant montrée peu disposée à en encourager la réalisation. Celle-ci aurait d'ailleurs rencontré des obstacles presque insurmontables, à cause des dépenses qu'elle aurait occasionnées.

Le 1^{er} mai 1845, M. Dubois, de concert avec M. l'ingénieur Le Hardy de Beaulieu, demanda la concession d'une route qui devrait prolonger la rue de la Loi jusqu'à une place circulaire, au delà de la vallée, qu'elle aurait franchie au moyen d'un pont de fer, formé de sept arches de cinquante

mètres chacune; du centre de cette place auraient rayonné deux embranchements vers les chaussées de Louvain et d'Anderghem et une promenade conduisant à un hippodrome ou Champ de Mars ¹. Oublié d'abord, comme le premier projet de M. Dubois, cette ingénieuse conception a, de même, été remaniée et reçoit déjà un commencement d'exécution. Le Quartier-Léopold, après être resté longtemps stationnaire, prit quelque accroissement vers l'année 1847. La partie de la commune d'Ixelles qui l'avoisine a vu successivement s'élever la station du chemin de fer du Luxembourg, l'atelier monumental du peintre Wiertz, le jardin Zoologique; la ville en a favorisé les développements en ouvrant les portes du Luxembourg, Zinner et de la Loi. Peu de temps après, mise en demeure par M. Chazal, ministre de la guerre, de fournir à la garnison un Champ de manœuvres convenable, l'administration communale de Bruxelles adopta le projet suivant, qui lui fut présenté par M. l'ingénieur Groetaers. La rue de la Loi sera prolongée jusqu'au delà de la vallée, sur une étendue de 1,082 mètres et sur une largeur de 20 mètres; elle traversera la vallée au moyen d'un viaduc de 12 mètres d'ouverture. A son extrémité sera pratiquée une place d'où partiront les deux embranchements proposés par M. Dubois, et, entre ces embranchements, près de la place, se déploiera un Champ de manœuvres qui occupera une partie du versant occidental du plateau de Linthout, un peu au nord de l'église d'Etterbeek, et qui comprendra 50 hectares. Afin de compenser les charges énormes que l'exécution de ce projet devait faire peser sur la ville (une dépense évaluée à 1,060,000 francs), le conseil communal de Bruxelles demanda la réunion à la ville du Quartier-Léopold jusqu'au Champ de manœuvres projeté (22 mai 1852). Dès le 27 octobre 1857, la Société Civile avait exprimé le désir que le quartier qu'elle voulait créer fût annexé à la ville, mais l'administration communale, préoccupée de la réunion à Bruxelles de toute l'ancienne banlieue de cette cité, avait d'abord négligé, puis ajourné la réalisation de ce vœu; demandée ensuite par Bruxelles, la réunion du Quartier-Léopold fut repoussée par le conseil provincial, dans sa séance du 23 juillet 1847; en 1853, malgré l'opposition de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, le conseil provincial et les chambres la votèrent à une grande majorité, et un arrêté royal la sanctionna (7 avril 1853).

Quelques-unes des habitations du Quartier-Léopold sont d'une élégance peu commune. Tel est, entre autres, le magnifique hôtel que l'on y a bâti pour M. Meeus-Brion, au coin de la rue des Arts et du prolongement

¹ Voyez l'opuscule intitulé: *Agrandissements et embellissements de Bruxelles, depuis 1815 jusqu'en 1845*, par F. Dubois. Bruxelles, 1845. in-12.

de la rue de la Loi; au premier étage de son imposante façade, s'ouvrent de grandes fenêtres, dont les châssis n'encadrent chacun qu'une seule vitre, d'une dimension colossale. Dans la rue Belliard, on remarque un hôtel construit de pierres et de briques émaillées, d'après les dessins de M. Bâlat, et, à l'angle formé par la rue des Arts et la rue Joseph II, quatre charmantes façades, bâties par M. Dumont, dans un style renaissance mélangé de gothique; trois de ces dernières habitations sont ornées d'un revêtement complet de pierres bleues¹. C'est dans la rue Montoyer qu'habite M. le baron de Stassart, l'un de nos plus célèbres littérateurs, le possesseur d'une collection d'autographes qui compte peu de rivales.

Commencée au printemps de l'année 1840, l'église Saint-Joseph a été achevée en quelques années. Le cardinal archevêque de Malines, Monseigneur Sterckx, en bénit la première pierre, le 6 avril 1842, lorsque les nefs latérales s'élevaient déjà à treize mètres au-dessus du sol². Quelques années après, ce bel édifice, œuvre de notre excellent architecte M. Suys, a été vendu à une congrégation de Rédemptoristes. L'église Saint-Joseph présente une figure parallélogrammatique; à l'une de ses extrémités se dresse la façade, devant laquelle se développe la *place de la Société Civile*; à l'autre, vers la rue Belliard, se trouve le presbytère. Aux deux flancs s'adossent des constructions particulières, qui cachent les murs latéraux de l'église, dont elles sont séparées par des couloirs. La distribution intérieure du temple est remarquable: outre trois nefs d'égale hauteur et un transept sans saillie, il comprend un chœur et deux petites chapelles latérales, qui se dégagent de plein-pied l'un dans l'autre, et dans les deux sacristies; l'une de ces dernières, la sacristie de droite, celle où se célèbrent les mariages, est accessible aux voitures par les portes extrêmes de la façade du presbytère.

La façade, entièrement construite de pierres bleues, depuis les gradins jusqu'au sommet des tours, se compose de deux parties distinctes: au bas sont pratiquées la grande porte d'entrée, deux portes latérales et deux entrées adjacentes qui communiquent avec les couloirs de dégagement dont nous avons parlé. Dans l'archivolte de la porte d'entrée est encadré un bas-relief sculpté en pierre bleue par M. Leclercq, et représentant la Religion appelant les hommes à elle; dans les niches qui surmontent les portes d'entrée seront placées les statues des deux Joseph de l'Écriture: le fils bien-aimé de Jacob et l'époux de la Vierge. Les tours doivent être ornées d'un grand nombre de statues, dont aucune n'est placée.

¹ Voyez SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, *passim*, et le *Journal belge de l'architecture*, cinquième année, p. 21.

² Voyez la description de la cérémonie et celle de la médaille frappée à cette occasion dans GUIOTIN, *Histoire numismatique de la révolution belge*, p. 339.

La nef reçoit le jour par des fenêtres cintrées, dont la partie supérieure inscrit des moulures en style pseudo-gothique. Deux rangs de colonnes corinthiennes, posées sur des socles octogones, la divisent en trois parties; les tailloirs de leurs chapiteaux, dont le galbe est remarquablement beau, soutiennent les nervures croisées de la voûte, qui est



cintrée et d'une grande élévation. Le chœur, où règne une obscurité mystique, tandis que la nef est inondée de flots de lumière, se termine par un mur plat auquel est adossé un tableau de M. Wiertz : *la Fuite en Égypte*, toile immense dont quelques parties, et particulièrement la tête de la Vierge, sont d'une beauté achevée¹. Les dossiers des stalles ont été sculptés en bois, par M. Geerts, dans le plus

¹ M. TINDMANS a publié une bonne description de l'église Saint-Joseph dans l'*Observateur belge*, nos du 18 septembre et du 7 octobre 1848. — Voyez aussi l'*Histoire de l'architecture en Belgique*, par M. SCHAYES, t. II, p. 460.

beau style de la renaissance; ils présentent un portique à jour, dont les arcades, portées par des colonnettes corinthiennes à fûts cannelés et ornés d'arabesques, encadrent les statues des Apôtres. Le même artiste a représenté, sur les portes du sanctuaire, les quatre sacrifices célèbres de l'ancienne loi : les holocaustes d'Abel, de Melchisedech, d'Abraham et d'Aaron, et, sur d'autres panneaux, les divers symboles du sacrifice chrétien : le ciboire, la manne, l'encensoir, le pain, le vin, du blé, des raisins, des anges, etc. Dans la chapelle de la Vierge, on remarque une *Adoration des bergers*, peinte par Maximilien De Hase, en 1762.

II.

L'ÉGLISE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. — Dans les localités qui étaient autrefois peu importantes, une monographie n'a guère à s'occuper que des faits qui se rattachent au temple paroissial. Ainsi les phases successives de l'existence de la modeste église de Saint-Josse-ten-Noode résument, en quelque sorte, les anciennes annales du village lui-même.

Vers le milieu du quatorzième siècle, *Ten-Noode* commença à se peupler; le nombre des maisons s'y accrut considérablement. Bien que séparés de leur église paroissiale, la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles, par le mur d'enceinte et par la porte dite depuis de *Treurenborch* (d'où le nom de la rue *Treurenberg*), les habitants de Ten-Noode pouvaient toujours obtenir les secours de la religion, même la nuit, parce que, le quartier de la rue de Louvain et des alentours ayant pris une grande extension, la porte de la ville devait nécessairement rester ouverte. Mais, après la construction de la seconde enceinte de Bruxelles (commencée en 1357), on ordonna de mieux garder les portes et de les fermer pendant la nuit. C'est ce qui détermina les chanoines de Sainte-Gudule à autoriser l'érection, à Ten-Noode, d'une chapelle avec clocher et cimetière, dédiée à la Vierge et à saint Josse. Ils promirent de désigner, pour desservir cet oratoire, un prêtre qui séjournerait dans le faubourg, particulièrement la nuit; il pourrait administrer l'eucharistie et l'extrême-onction, et purifier les accouchées qui ne sauraient venir à Sainte-Gudule; on ne dirait dans la chapelle que des messes basses, sauf six fois par an, savoir : le jour de la dédicace, lors de la procession dans laquelle on portait la statue du patron, et aux quatre fêtes de ce saint : à la Saint-Barnabé, lorsque la puissance de Dieu se manifesta en lui; le jour de la fête des saints Jacques et Christophe, anniversaire de la découverte de son corps; aux ides d'octobre, date de la translation

de ses restes mortels, et à la Sainte-Lucie, date de sa mort. Une moitié des offrandes, donations, produits des funérailles, recueillis dans la chapelle, devait être abandonnée à la collégiale, sauf dans le cas où un particulier s'engagerait à donner un vitrail, un calice ou quelque autre ornement d'autel, à faire construire une partie de murs, etc. L'entretien du desservant du nouvel oratoire fut mis à la charge du faubourg, jusqu'à ce qu'une chapellenie y fût érigée (11 décembre 1361). Le lendemain, vingt habitants de Ten-Noode s'assemblèrent dans la chapelle même, et là, en présence du notaire Franco de Loembeke et de plusieurs personnes notables de Bruxelles, ils s'engagèrent à remplir les conditions qui leur étaient imposées par le chapitre ¹.

Comme on le voit, la chapelle existait déjà, et, en effet, dans une grande ordonnance du magistrat de Bruxelles, de l'année 1360, il est défendu d'y tenir des réunions ou d'y donner des repas, sous peine d'une amende de 10 escalins ². Deux maîtres de la fabrique, l'un nommé par le chapitre de Sainte-Gudule, l'autre par les habitants de Ten Noode, en administraient les biens ; en 1437, en vertu d'un accord conclu le 9 juin, ils fondèrent une chapellenie, à laquelle ils donnèrent une maison bâtie sur une partie du cimetière, et dont le possesseur devait célébrer la messe le dimanche et le mardi ; plus tard, la confrérie de Saint-Josse institua un autre bénéfice, chargé de cinq messes par semaine. Une seconde confrérie, dite de Saint-Job, existait à Ten-Noode, en 1517. Vers cette époque, l'importance de la chapelle s'accrut : le dernier août 1552, le chapitre de Sainte-Gudule permit d'y placer un tronc, en se réservant le vingtième des offrandes qui y seraient déposées ; le 21 août 1563, un baptistère y fut établi ; mais, par contre, le 24 janvier 1566-1567, défense fut faite au chapelain de Ten-Noode de prêcher, probablement afin de ne pas provoquer des disputes avec les calvinistes, qui étaient alors répandus en grand nombre aux environs de Bruxelles.

En 1580, les calvinistes détruisirent la chapelle de fond en comble. Le 8 mai 1600, lorsque les autorités ecclésiastiques la visitèrent, on en avait rétabli, depuis un an, l'ancien chœur ; pour payer ce travail, on vendit, avec l'autorisation du doyen de la chrétienté de Bruxelles, une remontrance d'argent doré, valant 200 florins, et qui avait jadis été donnée par Pierre Damant. Lors de la visite dont nous venons de parler, ni la chapelle, ni le maître-autel n'étaient consacrés, et la pierre de l'autel fut trouvée brisée en son milieu. A cette occasion, le doyen de la chrétienté bénit le cimetière.

¹ Voyez le *Messager*, t. c, et le *Rapport de l'Administration communale*, année 1838, p. 11.

² *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, p. 127.

En 1602, le duc d'Aerschot, désirant agrandir son jardin, acheta au chapitre de Sainte-Gudule le fonds « sur lequel autrefois a été bâtie la « maison du recteur de la chapelle de Ten-Noode; » il s'engagea, en retour, à enclorre le cimetière d'un mur. Les marguilliers achevèrent alors de disposer les chambres situées au-dessus de la sacristie, de manière à ce que le recteur de la chapelle pût y demeurer. Il semble que celui-ci n'eut d'abord pas de successeur, car, le 3 mai 1643, les habitants du faubourg demandèrent au chapitre un desservant, en s'engageant à lui fournir un logement et à lui payer 64 florins par an; le prêtre Vandervinne ayant été nommé en cette qualité, le 16 juin 1645, les maîtres de la chapelle et les délégués de la commune (c'est-à-dire du faubourg) lui allouèrent 50 florins par an, comme indemnité de logement. La cure actuelle, qui est située près et au nord de l'église, n'a été bâtie qu'en 1723, sur trente-cinq verges de terre, acquises de la famille de Villegas (acte du 6 août, octroi du 24 du même mois). La chapelle, devenue trop petite, a été agrandie à plusieurs reprises : en 1714 ¹, en 1777 et en 1835 ²; outre le poète Houwaert, sur lequel nous aurons occasion de revenir, on y a enseveli un arrêstiste célèbre, Jean de Deckher, de Fauquemont, mort le 16 décembre 1646.

Le 12 août 1758, on unit au bénéfice du rectorat du curé de Ten-Noode le cantuaire des Douze-Apôtres, à Sainte-Gudule, dont le possesseur célébrait une messe toutes les semaines, dans la chapelle de l'hospice des Douze-Apôtres, à Bruxelles; plus tard, sur de nouvelles plaintes de l'insuffisance de la dotation du rectorat, on le confia à un vicaire de l'église de Sainte-Gudule, et on lui alloua une des pensions de 150 florins par an, fondées par le doyen De Mayere en faveur de prêtres séculiers chargés d'entendre les confessions dans cette église; puis, en vertu d'une autorisation de l'archevêque, en date du 31 décembre 1763, on lui assigna les revenus de la chapellenie de Sainte-Élisabeth, dite de la troisième fondation, à Sainte-Gudule, revenus qui s'élevaient à 220 florins environ. Le chapitre de Sainte-Gudule percevait la dime à Saint-Josse-ten-Noode; quelques différends s'étant élevés, au sujet de cette taxe, entre les chanoines et les habitants de Ten-Noode, le magistrat de Bruxelles paya 30 patacons aux premiers, afin de les déterminer à cesser leurs réclamations (18 novembre 1698).

LE FAUBOURG DE LOUVAIN. — La partie de la commune de Saint-Josse-

¹ VAN GESTEL, t. II, p. 316.

² Les deux inscriptions suivantes se lisent encore près de la porte d'entrée: CONSULTISSIMUS DOMINUS ENGELBERTUS PETRUS ORYS, CONCILII BRABANTIE ADVOCATUS, PRIMUM LAPIDEM POSUIT, HAC 3 APRILIS 1777. — RESTAVRÉ PAR LE ZÈLE DV CVRÉ ET DES MARCVILLIERS SVIVANS.....

ten-Noode que l'on appelle d'ordinaire *le faubourg de Louvain*, doit son nom à sa situation sur la route de Bruxelles vers cette ville. Pavé de temps immémorial jusqu'au bois de Linthout (dès l'année 1439)¹, le grand chemin qui reliait les deux principales cités du Brabant suivait à peu près la même direction que la chaussée qui l'a remplacé; à l'entrée du village de Woluwe-Saint-Étienne, il s'écartait vers le sud, passait au hameau de Vos-Kapel, puis près de celui dit *d'Oude baen*, *le Vieux chemin*, traversait Eversberg, et entra dans Louvain par l'ancienne porte de Bruxelles, où se termine aujourd'hui la chaussée venant d'Auderghem et de Tervueren. Dès le 12 mai 1700, le magistrat de Bruxelles approuva le projet des États de Brabant de construire les deux belles voies de communication qui conduisent à Gand et à Louvain, mais on ne le réalisa que quelques années après : la chaussée de Louvain fut commencée en vertu d'un octroi du roi Philippe V, du 24 juillet 1704, et ne s'acheva qu'en 1707, par l'aplanissement d'une hauteur voisine de cette ville, à proximité de la vieille porte de Vilvorde; des étudiants de l'université et des religieux furent les premiers à entreprendre ce travail².

La chaussée de Louvain, à Ten-Noode, reçut, du temps de l'empire français, la dénomination de *rue Napoléon*; un arrêté royal, du 4 octobre 1817, en a déterminé l'alignement. A sa sortie de la ville se trouvaient jadis des champs peu fertiles, et, entre autres, le *Corendriessche*, *le trieu* ou *la bruyère au Blé*³. Vers le ruisseau se formèrent ensuite les *ruelles de la Prairie*⁴ et *du Moulin*⁵, qui, selon toute apparence, ont fait place, celle-ci, à la chaussée de Wavre, celle-là, à la rue du Curé ou rue Saint-Josse. Vers le temps de l'empire français s'ouvrit la *rue Neuve* (actuellement, *rue Charles VI*); puis, à partir de la démolition des remparts de Bruxelles, le faubourg alla sans cesse en grandissant, mais plus lentement que ne le fit le faubourg de Schaerbeek.

Au siècle dernier, la ville de Bruxelles possédait, hors de la porte de Louvain, entre le rempart et le chemin de ronde (la *Zavel strate* ou *rue du Sable*, nommée depuis *rue des Arts*, et aujourd'hui baptisée *rue de la Charité*), un magasin où se déposaient les bières venant du dehors. Lorsque, en 1792, un nommé Van Wetter fut nommé facteur des bières

¹ Cette *platea lapidea* franchissait, au moyen d'un pont nommé *Hoelbeker brugge*, le rivelet qui vient du grand étang de Ten-Noode et qui portait jadis le nom de *Slypbeke*.

² *Chronique abrégée de la ville de Bruxelles*, ms.

³ *Op de veste, buyten der Lovensche porten, dar men gaet in een streetken te Corendriessche weert*. 1468-1469.

⁴ *By den Noede, ter Beempstrate, comende achter aen den hoff Jans Vandenzype*. 1444. *Cartulaire du couvent de Caudenberg*.

⁵ La *Molenaerstratken* était voisine du grand étang de Ten-Noode. 1444. *Archives de Sainte-Gudule*.

étrangères, la commune lui imposa l'obligation de faire l'avance des fonds nécessaires pour bâtir, sur le même emplacement, un nouvel entrepôt, où un logement lui serait assigné. Van Wetter dépensa, paraît-il, pour cet objet, au delà de 100,000 florins; plus tard, ses héritiers joignirent à la propriété de l'habitation celle du terrain sur lequel elle était assise et que la ville fut autorisée à leur céder, par un décret du corps législatif, en date du 28 octobre 1806. Les jardins de l'ancienne *Factorerie des bières*, déjà diminués lors de la construction du boulevard, ont été anéantis en 1844. A cette époque, M. Chantrell, qui en était propriétaire, céda à la ville l'emplacement qu'occupe aujourd'hui une partie de la rue des Arts, et vendit en lots le restant (arrêté royal du 23 décembre 1845). Une série de belles habitations y a remplacé de gracieux jardins, dont la vue ajoutait à la beauté du boulevard, mais dont l'existence perpétuait le souvenir de la mort tragique du ministre de la guerre Buzen. La petite place voisine est embellie, à droite, par l'hôtel où a habité M. le comte de Hompesch, à gauche, par l'atelier de peinture de M. Eeckhout.

En 1822, la *Vallestraet*, aujourd'hui *rue Hydraulique*, commença à se bâtir, et l'on ouvrit la partie de la *rue de l'Enclume* (ou de la *Forge*) qui débouche dans la rue des Arts. Depuis quelques années, on a prolongé en ligne directe la *rue Hydraulique* (arrêté royal du 14 août 1846), ouvert la *rue de l'Artichaut*, et réuni cette dernière à la *rue de la Pépinière* (aujourd'hui, *du Berceau*), par une rue percée sur un terrain appartenant à M. le capitaine Bovy (arrêté royal du 26 juillet 1851). La campagne de feu M. Reynders, actuellement appartenant à M. Le Ghait, et ses alentours, portaient, déjà en 1288, le nom de *Vogelkensdael*, le *vallon du Petit-Oiseau*.

En face de la chapelle de Ten-Noode on voyait l'*hoff van Hoencourt*, qui appartenait, en l'an 1500, à Gertrude de Heemvliet, femme du chevalier Jean, seigneur d'Oostende, de Stavenisse, de Cattendyck, etc. De l'autre côté du ruisseau, l'auberge *le Cerf* existait déjà en 1481. Un peu plus loin, au coin de la chaussée et de la rue Granvelle, on remarque un corps de logis peu élevé, flanqué de deux tourelles rondes; il fut reconstruit en 1609 et réparé en 1756, ainsi que l'indiquent des millésimes placés en différents endroits. C'était originairement une maison de campagne des ducs de Bourgogne. On lit, dans les comptes de la recette générale de leur domaine, que Philippe le Bon alla, le 27 juin 1463, se baigner « en son hôtel à Saint-Josse de Nouye, » et qu'il y dina, le 25 septembre suivant¹. En 1515, on le donna au comte de Nassau, et, quelque temps après, il passa à un chancelier de Brabant. De là le nom

¹ *Messenger des sciences et des arts*, t. c., p. 125.

de maison du Chancelier, qu'il porte dans un plan du grand étang de Ten-Noode, plan levé par l'arpenteur Cammaert, en 1576¹, et où on le représente couronné de tourelles et de créneaux. Les Borlout le vendirent, en 1655, aux d'Ursel, et il prit alors la dénomination de maison de *Hoboken*, d'une des terres que possédait cette grande famille. Nos souverains et les gouverneurs généraux s'y arrêtaient d'ordinaire, avant de faire leur entrée à Bruxelles. Le 27 juillet 1768, le duc d'Ursel y donna un bal au roi de Danemark, qui voyageait alors en Belgique sous le nom de comte de Travendahl; en 1786, il céda ce manoir à M. Huytens. Depuis, les Robyns en sont devenus propriétaires. Le mur méridional de cette propriété est baigné par le *Hoeywyver*, pièce d'eau d'une étendue d'environ 7 hectares, et que la tradition dit avoir été confisquée sur un juif, en 1376²; il est certain qu'elle appartenait déjà au domaine en 1403; en 1515, elle était louée, avec ses digues et un petit étang, moyennant 20 livres 5 sous, par an. Elle est dominée, vers le levant, par une hauteur qu'embellit la maison de campagne de M. Mosselman; au sud, elle longe un groupe considérable de maisons, bâti sur l'emplacement de la villa du cardinal Granvelle, et, du côté de l'ouest, elle côtoie la route de Wavre.

Cet étang est une dépendance de la machine hydraulique, qui a remplacé un ancien moulin domanial, que la duchesse Jeanne donna à cens, le 18 juin 1582, à Jean De Ruwe, moyennant 55 muids de grains et 55 livres de cire, par an; le cens n'ayant pas été payé, l'usine fut reprise par le domaine, en faveur duquel Godefroid et Marie Thuyninckx ou Thuyn et leurs cohéritiers renoncèrent, le 14 mai 1457, à leurs prétentions « sur le moulin assis emprez la Noede, lez le vivier. » En 1455, la ville de Bruxelles prit en engagère le moulin, qui fut alors estimé valoir 207 livres, mais elle le restitua immédiatement au souverain. Sous le règne des archiducs, pendant les années 1604 à 1605, on le transforma en une machine hydraulique qui, dans le principe, n'était destinée qu'à alimenter d'eau les fontaines du palais des ducs de Brabant, mais qui en fournit aujourd'hui à une grande partie de la ville haute. Elle sert de modèle, à ce que l'on prétend, à celle de Marly, qui fut exécutée par un Belge, Rennequin Zuaem, de Liège.

La machine de Ten-Noode, dont le mécanisme a plusieurs fois été amélioré, se compose d'une roue activée par la Maelbeke (le *Fonteyn molen*, *Moulin aux fontaines*), et communiquant le mouvement à un arbre de couche, sur lequel sont fixés quatre excentriques. Ces excentriques

¹ Voyez, aux Archives du royaume, la *Trésorerie de la chambre des comptes de Brabant*, carton BRUXELLES III, fardécotée 18.

² FOPPERS.

T. III.

font jouer autant de pompes foulantes, qui envoient les eaux dans un réservoir bâti en forme de tour, sur les anciens remparts de la ville, près de la rue Ducale, à une distance de 640 mètres et à une hauteur de 45 mètres. Là commencent les tuyaux de distribution. Des eaux de source, provenant de l'endroit dit le *Broubelaer*, à Etterbeek, sont amenées à la machine par des tuyaux de fonte établis sur une distance de 2,150 mètres et une inclinaison de 14 mètres ¹. La machine ne fournissait d'abord que 55 tonnes par heure; en 1765, un nommé Guillaume, « artiste de Son Altesse Royale le prince Charles, » y exécuta quelques travaux que le comte de Cobenzl visita, le 4 mars, et qui permirent d'envoyer en ville 76 tonnes par heure. Aujourd'hui, ce chiffre s'élève à 200 hectolitres (155 à 154 tonnes). Le 19 mai 1810, Napoléon vendit à la ville la machine hydraulique et ses dépendances, pour la somme de 58,425 francs. Les grands travaux que la ville fait exécuter, en ce moment, pour amener à Bruxelles les sources de Witterzée, la rendront inutile; sa suppression a déjà été décidée.

La machine hydraulique fut construite par George Muller d'Augsbourg, qui parait avoir pris pour modèle, toutefois en les simplifiant, les ouvrages du même genre qui existaient à Nuremberg et à Augsbourg. Un contrat passé le 1^{er} juin 1601, entre le vice-secrétaire d'état pour les affaires de l'Allemagne et du Nord, Jacques Fleekhammer, et Muller, alloua à ce dernier un écu philippus par jour, aussi longtemps qu'il travaillerait à cette machine, plus, 1,000 écus, lorsqu'elle serait achevée. Le 3 juin 1602, le secrétaire posa la première pierre de la nouvelle construction, et, à cette occasion, il donna 2 livres 10 sous aux maçons qui étaient occupés à l'édifier. Suivant le compte qui fut présenté par Diego Fleekhammer, en vertu d'un ordre des archiducs, donné, à sa demande, le 15 janvier 1604, et qui fut arrêté le 9 février de l'année suivante, elle avait, à cette époque, coûté 20,984 livres d'Artois, outre 500 livres de cuivre rouge fournies en nature. On paya : à Muller, pour débours, 251 livres; au même, pour ses journées et pour son « entretien » journalier, depuis le 1^{er} juin 1601 jusqu'au dernier décembre 1602, à 2 livres 10 sous par jour, 1,447 livres 10 sous; au même, « pour avoir conduit et livré l'eau de la « fontaine jusqu'à la nouvelle tour située sur la muraille, et pour avoir « ordonné les engins et instruments, » 2,500 livres; à l'ingénieur, maître Mathieu Bollin, pour vacations, 55 livres; pour chaux, briques, tuiles, plomb, etc., 9,279 livres; aux maçons, tailleurs de pierre, fon-

¹ Voyez le *Rapport fait, en 1848, au conseil communal de Bruxelles par la commission des eaux et fontaines, sur un mode complet de distribution d'eau*, p. 4

deurs, serruriers, 3,737 livres; aux manœuvres et pionniers, 4,380 livres; pour minutes, voyages, etc., 163 livres ¹.

Muller avait mené à bonne fin l'entreprise dont il s'étoit chargé, mais non sans se brouiller avec Fleekhammer, soit qu'il n'eût pas assez flatté le puissant secrétaire, soit que celui-ci eût été trompé par des rivaux de Muller, envieux de sa gloire. Muller ayant réclamé le paiement de quelques sommes qui lui étaient dues, on montra peu d'empressement à le satisfaire. Bien plus, l'archiduc Albert, cédant aux suggestions de ceux qui prétendaient que la machine hydraulique était imparfaite et ne durerait pas longtemps, fit venir d'Augsbourg, pour l'inspecter, maître Wolf Neidhart. Wolf était plus renommé comme fondeur que comme mécanicien; à défaut de mérite, il avait les qualités des intrigants: « C'est un homme si honnête, si modeste, si tranquille, si « sobre, » dit Fleekhammer, qui jugeait sans doute en homme prévenu. Muller était à ses yeux un être sauvage et indomptable. Le nouveau venu ne fut pas trop favorable à son compatriote; il l'accusa de négligence et de légèreté dans son travail; cependant, depuis deux siècles et demi, la machine n'a pas cessé de marcher avec une régularité exemplaire ².

Un second contrat, en date du 30 décembre 1605, avait assuré à Muller 160 florins par an, 2 florins par jour, un logement, etc., à condition d'entretenir « le nouvel œuvre des fontaines et les canaux », et de les visiter deux ou trois fois par jour, pour voir s'il n'y manquait rien. Mais d'autres contestations le dégoûtèrent, sans doute, et, très-probablement, il retourna mourir au sein de sa famille. La garde de la machine hydraulique était jadis confiée au fontainier de la cour, qui devait entretenir le moulin, le bâtiment ou plutôt le caveau ³ appelé *de Broubelaer* et situé à Etterbeek, les tuyaux conduisant les eaux du Broubelaer au moulin, du moulin à la tourelle des remparts de Bruxelles servant de réservoir, et de ce réservoir jusqu'en différents puits; il recevait de ce chef 1,400 florins par an. Un peu en amont du moulin ducal, a existé la *maison de Pennant*, suivant le plan du grand étang, daté de l'an 1576.

Le centre de Ten-Noode ne communiquait jadis avec Etterbeek que par un chemin qui, avant de longer le grand étang encore existant aujourd'hui, laissait à droite *le Cerf*, l'auberge dite *le roi d'Espagne*, une porte donnant accès à une digue plantée d'arbres et allant rejoindre une avenue conduisant à la chaussée de Louvain, un étang, au milieu duquel se

¹ *Compte des frais de construction de la machine*, aux Archives du royaume.

² Voir, à ce sujet, de curieux détails qui ont été publiés par M. COREMANS. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. II, p. 300.

³ Ce bâtiment, en effet, était toujours recouvert de deux pieds de terre.

trouvait un pavillon appelé *'t Casteeltjen*; puis des jardins, et, à gauche, la machine hydraulique. Ce chemin était impraticable pour les voitures, car une barrière leur en défendait l'entrée. C'est du siècle dernier seulement que date la route de Wavre actuelle. Le 11 juillet 1721, les habitants des lieux contigus, de Ten-Noode jusqu'au moulin *le Faucon*, à Etterbeek, offrirent d'amener le sable et les pavés nécessaires pour asseoir la chaussée, sur une largeur de 34 pieds, si on voulait les exempter sur cette voie de communication de tout droit de barrière, lorsqu'ils s'en serviraient pour transporter leurs récoltes et les bières brassées chez eux, et, en outre, des *beleyden* ou actes de juridiction de la chambre de tonlieu, et de l'entretien de la route; ces offres furent acceptées. La chambre des comptes ayant insisté sur la nécessité de donner suite à ce projet, « tant pour la conservation des buses et fontaines de la cour, qui se ruinent et se foulent le long de la digue, que pour les grandes réparations qu'on seroit obligé de faire tous les ans pour l'entretien de la dite digue, » le gouvernement ordonna, le 23 mars 1723, la construction de la route, et en concéda les travaux, pour la somme de 8,000 florins, à André Servais et à Isidore Chevalier, à la charge d'entretenir la chaussée pendant trois ans. Le péage que l'on établit alors sur la chaussée consistait en un sou par cheval attelé et un liard par cheval allant à vide; les carrosses, les chaises, les cavaliers (c'est-à-dire, ceux qui pouvaient très-bien payer) ne devaient pas de droit.

Presque à l'extrémité de l'ancien territoire de Ten-Noode, à l'endroit où l'avenue du Champ de manœuvres traverse la chaussée, est un moulin à eau que les archiducs Albert et Isabelle firent bâtir, le *Nieuwenmolen*, appelé depuis le *Papemuts-molen* ou *moulin du Bonnet de prêtre*; le domaine le vendit le 1^{er} décembre 1785. Après avoir servi à la fabrique de vermicelle appartenant aux frères Vandersmissen, ce moulin a été converti en scierie de marbre. Près de là, était anciennement *la Fosse*, appelée aussi *la maison de Toulouse*, parce qu'elle appartient à messire Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, puis à sa veuve, Marie de Bonnières; en 1568, le domaine confisqua une rente constituée sur cette propriété au profit du célèbre Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, fils de Jacques et de Marie. La petite maison de campagne que l'on voit dans la *rue de la Fabrique* (aujourd'hui *rue de l'Activité*), et où l'électeur de Bavière se tint pendant que ses troupes donnaient l'assaut aux remparts de Bruxelles, en 1708, occupe probablement l'emplacement de cette villa historique.

¹ L'octroi de cette chaussée a été imprimé dans le *Mémorial administratif du Brabant*, année 1838, p. 839. — Voyez, aux Archives du royaume, les *Archives de la Chambre des comptes, cartons Chaussées, barrières*.

De l'autre côté de la chaussée, en regard du *Nieuwen-molen*, existaient plusieurs étangs, qui ont successivement disparu depuis un quart de siècle; ils étaient séparés par des digues qui conduisaient à des jardins s'étendant le long du grand étang jusqu'à l'ancien château des ducs de Brabant, et longeant, vers l'est, la *rue du Cardinal*, qui s'appelait alors aussi le *Chemin ducal* ou la *Kleerkoninghstraete*. Ce bien, pour lequel on payait au châtelain de Bruxelles un cens d'un denier, appartient d'abord à Guillaume T'Serarnts, puis à maître Barthélemy Vanderzocht ou à la Truie, membre de la chambre des comptes de Brabant, ensuite à Adrien Vanderee, et enfin au chancelier de Bourgogne, Pierre de Goux. Vers 1484, Gérard Vandentroncke le laissa à sa fille Catherine, femme de Gilles Reyniers, et plus tard, Pierre Damant en fut propriétaire avant le célèbre cardinal Granvelle. Barthélemy à la Truie augmenta ce bien de plusieurs parcelles de terrains appartenant au domaine, qu'il prit en engagère (30 septembre 1438); mais ce fut surtout Granvelle qui y fit des embellissements, particulièrement en l'année 1560, lorsqu'il obtint la permission de rapprocher sa maison de campagne de l'étang domanial, de dix-huit pieds, sur une longueur de soixante pieds (octroi en date du 31 octobre). *La Fontaine*, comme on appelait alors la demeure de Gran-



velle, était aussi connue sous la dénomination de *'t Casteeltjen*. On doit, sans doute, y reconnaître le *slotken* de Ten-Noode, où trois compagnons voulurent un jour évoquer le diable, afin de lui arracher la connaissance de

trésors cachés. Pour procéder à cette belle opération, ils se vêtirent de grandes robes blanches, de bas blancs et courts, et de chaperons blancs, semblables à ceux des récollets; le diable devait apparaître dans une chambre, au milieu d'une espèce de parc (*perck*), qu'ils avaient préparé. Mais, au lieu de l'esprit infernal, ce fut une escouade de police qui survint (5 mai 1527). Ils furent condamnés, le 11 juin suivant, par le conseil de Brabant, à être exposés sur un échafaud, sur le marché de Bruxelles, habillés comme ils l'étaient lors de leur arrestation; on brisa devant eux leurs couteaux, que l'on jeta ensuite au feu, ainsi que leurs vêtements « et beaucoup de beaux livres », qui leur appartenaient¹.

Après Granvelle, l'histoire de sa villa s'obscurcit. En 1642, c'était la propriété d'une demoiselle Vanderhaegen. Mise en vente en dix lots, en 1813, par les héritiers de Jean-Baptiste Verheyden, de Stockel, qui était mort trente années auparavant, elle subit une transformation complète. Alors fut percé le chemin appelé actuellement la *rue Granvelle*; des bâtisses, qui s'élevèrent surtout à partir de 1839², ont fait totalement disparaître les restes de deux corps de logis élevés, espèces de tours sur lesquelles j'ai encore lu les dates de 1651 et 1646.

Ce quartier et la colline adjacente portaient autrefois le nom de *Hoogen-Noode*, le *Haut-Noode*³. On y trouvait un champ dit *den Eytberch*⁴ et plusieurs chemins, entre autres, la *rue de l'Empereur*, *Keyserstraet* (aujourd'hui, *rue Charles-Quint*). Dans un vallon écarté, la métairie de la famille Vandenaeker se fait remarquer par sa tourelle. Dans le voisinage existe un champ qui a conservé le nom de *bois des Cerisiers*, de *Kriekenbosch*. La rue de l'Empereur, dont l'entrée, du côté de la chaussée de Louvain, commence à se peupler, conduit au plateau de Linthout, qui était jadis couronné par de beaux bois appartenant à l'abbaye de Forêt, ainsi que nous le dirons en parlant du village de Schaerbeek. Avant d'arriver à cette petite forêt, on rencontrait les *Deux tilleuls*, de *Twee linden* ou de *Twee lindeboomen*, arbres vénérables et que l'on aurait dû respecter, car là se faisait autrefois la réception solennelle de nos princes dans leur bonne ville de Bruxelles. On dressait en cet endroit un autel, et le souverain y jurait d'observer les privilèges du chapitre de Sainte-Gudule et des autres membres

¹ *Anecdota Bruzellensia*.

² La *Petite rue Granvelle*, qui traverse aussi l'ancienne villa du serviteur dévoué de Philippe II, est devenue, en 1851, la *rue de l'Obéissance*, nom on ne peut mieux choisi.

³ *Ten Hoeyghen Noede*, 1443. — *Ten Hoogen Noede*, boven s'Cardinaels huys. 1602. — *In het uytgaen van de Kardinael Straet, op het veld genaemd den Hoogen Noede*. 1827.

⁴ *Super locum dictum den Eytberch, per quam terram quedam via pregrediens ad curtim de Linthout pertransit, juxta terras monasterii de Foresto et hospitalis Beate Gudule*. 1380.

du clergé de Bruxelles; Philippe II, en 1549, fut le dernier qui y accomplit cette formalité; pour Albert et Isabelle, elle eut lieu à Bruxelles même¹. Plus tard, lors de l'entrée des gouverneurs généraux, c'était là d'ordinaire qu'on rangeait en bataille les compagnies bourgeoises, qui, à l'approche du cortège, faisaient retentir l'air de leur mousqueterie. Ce lieu s'appelait aussi *de Predicklinde, le Tilleul au Prêche*, sans doute parce qu'on y prêchait à l'occasion des Rogations; on le nommait également le *Relai des Dames*. On y fit quelquefois des exécutions à mort, entre autres, en 1478-1479.

Lorsque Joseph II ordonna d'ensevelir les morts hors des villes, le magistrat de Bruxelles proposa, pour servir de lieu de sépulture aux personnes décédées dans les paroisses de Sainte-Gudule, de Saint-Nicolas et de Notre-Dame de Finisterre, une parcelle des anciennes fortifications, située hors de la porte de Schaerbeek, à gauche du chemin conduisant au château de Moulplaisir, mais les maîtres d'église de la collégiale de Bruxelles firent observer que ce terrain était inégal, plein de cailloux et, qu'à l'intérieur de la ville, l'accès en était difficile; ils proposèrent l'emplacement du cimetière actuel (4 octobre 1784). Le gouvernement, sur l'avis conforme de la commune, accepta cette offre, et, comme les murs de clôture ne pouvaient être bâtis dans le délai qui avait d'abord été fixé, il prolongea ce délai jusqu'au mois de mai 1785, en ordonnant d'établir provisoirement un fossé, de faire immédiatement bénir le terrain, et d'y placer une croix, ce qui fut exécuté le 13 novembre 1784, par l'archiprêtre de Bruxelles, pléban de Sainte-Gudule, Laurent Millé, ainsi que le rappelle une inscription placée au centre du cimetière.

Ce cimetière, qui a été agrandi, contient peu de tombes remarquables. Dans un des angles, on voit un obélisque triangulaire, consacré à la mémoire d'une des gloires de l'école française de peinture, que la Restauration chassa de France pour avoir voté la mort de Louis XVI; ce monument porte les inscriptions suivantes : JACQUES-LOUIS DAVID, RESTAURATEUR DE L'ÉCOLE MODERNE DE PEINTURE FRANÇAISE, — NÉ A PARIS, LE 28 AOUT 1748, — MORT A BRUXELLES, LE 29 DÉCEMBRE 1825. Mais les dépouilles mortelles de l'illustre exilé n'y séjournèrent jamais. Le gouvernement français en ayant autorisé l'entrée en France, on les enleva, le 10 octobre 1826, du lieu où on les avait déposées dans l'église de Sainte-Gudule, et on les envoya à Paris, sur un char funèbre attelé de six chevaux. Entre autres savants, littérateurs et artistes, qui reposent du sommeil éternel à Ten-Noode, nous mentionnerons : Philippe-Albert-Antoine-Joseph Pollart de Canivris, membre de diverses sociétés savantes, mort le 5 septembre 1828, à l'âge de 69 ans; les docteurs Flo-

¹ *Histoire de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 372.

rent Cunier, oculiste, fondateur de l'Institut ophthalmique de Bruxelles, mort le 19 avril 1855; et Alexis-Louis-George Feigneaux, décédé à Bruxelles, le 20 septembre 1845; Jean-Jacques Desneux, mort le 6 janvier 1849, à l'âge de 55 ans, et son fils Antoine-Joseph, mort le 30 mars 1847, à l'âge de 24 ans, maîtres tailleurs de pierres, praticiens modestes, mais d'une habileté consommée, qui surveillaient les travaux de restauration de la tour de l'hôtel de ville et de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et, enfin, les compositeurs Michelot et Van Campenhout. La tombe du premier porte ces mots : A LA MÉMOIRE — DE AIMÉ MICHELOT, — 1797-1852, — UN DES FONDATEURS, UNE DES GLOIRES — DU CONSERVATOIRE ROYAL DE BRUXELLES, — PAR SES NOMBREUX AMIS ET — SES ÉLÈVES RECONNAISSANTS; sur celle de l'auteur de notre chant national, on lit : A LA MÉMOIRE — DU COMPOSITEUR — DE LA BRABANÇONNE, — FRANÇOIS VAN CAMPENHOUT, — CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD — DÉCORÉ DE LA CROIX DE FER, — NÉ A BRUXELLES EN 1779, — DÉCÉDÉ LE 24 AVRIL 1848. Plusieurs membres des anciennes assemblées nationales de France, conventionnels chassés de leur patrie par Louis XVIII, et qui s'éteignirent loin d'elle, reposent dans le grand cimetière de Bruxelles. Ce sont : le père du général Chazal, le baron de l'Empire, J.-P. CHAZAL, — NÉ AU PONT-SAINT-ESPRIT, — LE 1 MARS 1766, — MORT LE 23 AVRIL 1840; le père d'un des ambassadeurs que la république de 1848 envoya résider près du roi des Belges, NICOLAS-MARIE — QUINETTE, — MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE — DE FRANCE, — NÉ A PARIS LE 22 SEPTEMBRE 1762, — MORT EN EXIL A BRUXELLES, — LE 14 JUIN 1821; Jean-Baptiste Marragon, député à la Convention nationale de France, membre du conseil des Anciens, né à Luc, diocèse de Narbonne, « mort en exil le 1^{er} avril 1829, — dans la 88^e année de « son âge. » Jean-Paschal Rouvier, officier général français, mort le 21 octobre 1819; le général major des armées autrichiennes, Charles Soudain de Niederwerth, mort le 5 février 1831; le lieutenant général Charles-Auguste, baron Goethals, décédé le 7 avril 1851; le lieutenant général Nypels, à qui a longtemps été confié le commandement supérieur de la garde civique de la capitale, et qui mourut le 22 août 1851; le lieutenant colonel du génie, François-Louis Beaulieu, mort le 10 octobre 1842, ont aussi reçu la sépulture au même endroit, ainsi qu'un militaire dont la carrière ne fut pas aussi éclatante que celle des précédents, mais dont le nom a été sauvé de l'oubli par les actions héroïques de celle à qui il unit son sort et qui lui avait sauvé la vie dans un combat où il allait périr sous le sabre d'un cavalier autrichien. On se reporte involontairement aux terribles guerres de 1793, en voyant ces mots tracés sur la pierre qui recouvre ses dépouilles et celles de l'audacieuse jeune

fière, qui combattit en qualité d'aide-de-camp aux côtés de Dumouriez : A LA MÉMOIRE DE — E. J. H. VANDERWALLEN, — DÉCÉDÉ LE 4 JUIN 1829, — A L'ÂGE DE 55 ANS, — ET DE SON ÉPOUSE, FÉLICITÉ — DE FERNIG, DÉCÉDÉE — LE 4 AOUT 1841, — A L'ÂGE DE 71 ANS. En parcourant ces lieux funèbres, où sont ensevelis les objets de tant d'affections, où sont venu s'éteindre tant d'espérances, nous avons retrouvé les tombes de : Antoine-Joseph-Pascal Latteur, baron de l'Empire, commandant de la légion d'honneur, premier président de la cour d'appel de Bruxelles, né à Mons, le 7 avril 1749, décédé le 22 novembre 1810, et sa femme, Bernarde-Françoise Ottevaere; Jacques-Joseph-Dominique, baron d'Anehan, conseiller du roi des Pays-Bas, mort le 14 juin 1841; Patrice O'Sullivan de Grass, conseiller d'état, chevalier de l'ordre du Lion belge, membre de l'ordre équestre de la Flandre-Occidentale, mort le 19 décembre 1846, et sa femme Charlotte-Marie-Thérèse De Grass, morte le 5 mars 1851; le directeur de la police de Bruxelles sous le gouvernement hollandais, Pierre-Michel-Charles, chevalier de Knyff de Gontreuil, mort subitement, le 9 décembre 1847, à l'âge de 63 ans; Frédéric-Charles Greindl, secrétaire général du ministère des finances, mort le 12 juillet 1852; Seron, membre de la chambre des Représentants de Belgique, où il siégea toujours à l'extrême gauche, né à Philippeville, le 28 juin 1775, décédé à Bruxelles, le 23 décembre 1840; Pierre-Jacques Plovits, mort le 15 mai 1829, âgé de 82 ans; Auguste-Joseph, baron de Thysebaert, né le 1^{er} mai 1766, mort le 27 octobre 1822, et dont la pierre tumulaire porte cet éloge touchant : ICI REPOSE LE MEILLEUR DES HOMMES, CELUI QUI N'EXISTA QUE POUR LE BONHEUR DE CEUX QUI L'ENTOURAIENT; le comte L.-J.-B. Cornet D'Elzius du Chenoy, etc., etc.

Après avoir eu successivement plusieurs lieux d'inhumation, tous fort restreints, en différents endroits de la ville, les membres de la communauté protestante obtinrent, le 18 mars 1805, l'autorisation d'ensevelir leurs frères décédés, dans un terrain contigu au cimetière de la paroisse de Sainte-Gudule, et où l'on voit aujourd'hui un grand nombre de tombes somptueuses. Un autre emplacement adjacent, et moins étendu, fut abandonné, vers le même temps, aux Israélites; comme il ne s'y trouvait plus de place vide, la communauté de Bruxelles en a réclamé un autre; la fabrique de l'église de Notre-Dame de la Chapelle ayant consenti à lui céder un terrain dépendant du cimetière de Saint-Gilles, moyennant 1,000 francs, la régence de Bruxelles a transféré le cimetière israélite en cet endroit, par une résolution datée du 11 février 1829.

L'ancien cimetière de l'église de Ten-Noode ayant été, en partie, compris dans l'église, et en partie pavé, on a consacré à la même destination

un terrain situé sur la hauteur, en regard du cimetière de l'église de Sainte-Gudule, et qui a été acquis en vertu d'un arrêté royal daté du 4 août 1832. Un grand nombre d'hommes remarquables, de notabilités de tout genre, y ont été inhumés. Nous citerons entre autres : le chevalier Alvaro Teixeira de Macedo, chargé d'affaires du Brésil, mort le 7 décembre 1849; le ministre de la guerre, GÉRARD-SERVAIS-BUZEN, — NÉ LE 22 SEPTEMBRE 1784 — DÉCÉDÉ LE 5 FÉVRIER — 1842; le général Donckier de Donceel, le général Guillaume de Libotton, mort le 29 septembre 1832; Remi de Puydt, colonel du génie, ancien membre de la Chambre des représentants, né à Poperinghe, le 3 août 1789, mort le 20 septembre 1844; le colonel de place, Jean-Henri Stroykens, mort le 20 novembre 1849; le lieutenant colonel de cavalerie, Daniel-Joseph O' Sullivan, mort le 20 avril 1843; Augustin-P.-A. Laubry, ancien conseiller à la cour supérieure de justice, mort le 26 juillet 1850; Pierre Cruts, président de la commission des monnaies, mort en mars 1840; Janus, comte Tyszkiewicz, noble polonais mort en exil, le 22 octobre 1843; Thérèse-J.-P.-J. D'Hanens, née comtesse Vanderstegen, baronne de Putte, morte le 2 avril 1851; le chevalier héréditaire Le Clément de Saint-Marcq, mort le 12 juillet 1832; le professeur de chant Cassel, mort en 1837. L'épithaphe suivante mérite d'être reproduite, parce qu'elle rappelle à la fois de glorieux et de tristes souvenirs : CI-GIT — LE GÉNÉRAL — MELLINET (ANNE-FRANÇOIS) — COMM^{de} L'ARTILLERIE BRUXELLOISE — ET — LES VOL^{tes} DE MELLINET. — SEPTEMBRE 1850. — NÉ LE 29 AOUT 1768, — ADJ^t GÉNÉRAL, AN X — (1802). — ESPAGNE, — PYRÉNÉES ORIENTALES, — ITALIE, — BELGIQUE. — DÉCÉDÉ LE 20 JUILLET — 1832. Les deux monuments les plus remarquables du cimetière sont élevés : l'un à la mémoire de M. Néвраumont, le bienfaiteur des pauvres de la commune, l'autre, à celle du savant professeur Raoul. On lit sur ce dernier, qui est surmonté d'un fragment de colonne cannelée soutenant un buste : LOUIS-VINCENT RAOUL, — NÉ A POINCY (FRANCE), LE 2 FÉVRIER 1770, — NATURALISÉ BELGE LE 3 OCTOBRE 1816, — MORT A BRUXELLES, LE 23 MARS 1848, — AUTEUR DU CHEF D'OEUVRE INTITULÉ — LES TROIS SATIRIQUES LATINS, — TRADUITS EN VERS FRANÇAIS. Le mausolée de M. Néвраumont consiste en un monument en pierre bleue, également décoré d'un buste placé dans une niche; il porte cette épithaphe : A LA MÉMOIRE DE — JEAN-NICOLAS NEVRAUMONT, — FONDATEUR DE L'HOSPICE DES VIEILLARDS DE S^t-JOSSE-TEN-NOODE, — ET PRINCIPAL DONATEUR POUR LA FONDATION DE L'ÉGLISE — DE SAINT JEAN ET NICOLAS A SCHABEBEEK, — DÉCÉDÉ A S^t-JOSSE-TEN-NOODE LE 15 JUI N 1849, — A L'ÂGE DE 73 ANS 5 MOIS. Le baron de Reiffenberg, dont les nombreux écrits se distinguent par une grande érudition jointe

à un style facile et élégant, a également reçu la sépulture dans le cimetière dont il est ici question.

Ce fut le 10 avril 1822 que la ville de Bruxelles vendit aux propriétaires des maisons longeant le chemin de ronde au nord de la porte de Louvain (aujourd'hui, *rue de l'Astronomie*), les terrains qui forment les jardins de ces habitations, et sur lesquels il est interdit d'élever des constructions. De ce côté, vis-à-vis de l'Observatoire, se trouve la scierie mécanique de MM. De Keyn frères; dans cette importante usine, non-seulement on scie les bois de construction de toute espèce, mais on s'occupe aussi, avec le plus grand succès, de la menuiserie et du parquetage. Peu d'établissements industriels ont atteint le même degré de perfection : mécaniques à vapeur à scier le bois, à confectionner des mortaises, des moulures, à raboter, à forer, tout s'y trouve réuni, tout marche avec une régularité admirable. La plupart des outils dont on se sert dans cet atelier sont dus aux ingénieuses combinaisons des directeurs. Le premier cercle artistique et littéraire de Bruxelles a tenu quelque temps ses séances dans la belle demeure située au coin de la rue de l'Astronomie et de la *rue de la Procession*, aujourd'hui *rue Saint-Alphonse*, demeure qui attire l'attention par les deux pavillons dont elle est ornée; M. de Metternich, ce vétéran de la diplomatie autrichienne, y a habité en 1848; cette propriété appartient à notre célèbre violoniste, M. de Bériot, qui l'a considérablement embellie, en 1846.

Les terrains situés entre la chaussée de Louvain et la rue Saint-Alphonse changèrent de face, en 1838, lorsque M. De Bekker et la veuve Stevens ouvrirent sur leurs propriétés la *rue de la Régence* (aujourd'hui, *de la Commune*), celle de *Saxe-Cobourg*, et l'impasse du *Petit-Village*, qui a été percée jusqu'à la ruelle de ce nom, dix ans plus tard. Les travaux de déblai nécessités par l'établissement de ce nouveau quartier, qui s'appela un instant *le quartier de la Reine*, mirent à découvert, à quelques pieds sous terre, des restes de murs et de voûtes, et une vaste aire pavée en briques plates; ces restes provenaient de la villa élevée par Charles de Croy, à « Josse-ten-Hoy ¹, » villa qui échut, en 1663, à Anne-Marie de Ryswyck, femme de Charles de Dongelberghe, seigneur de Zillebeke, et qui, dit-on, passa ensuite aux comtes d'Erps, de la famille de Boisschot. Cette habitation avait déjà perdu toute sa splendeur, au commencement du siècle dernier ². La ferme des Stevens, qui se trouve près du ruisseau, un peu en aval de l'église de Ten-Noode, a conservé

¹ SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, t. II, p. 172.

² VAN GESTEL, t. II, p. 56.

une vieille cheminée de marbre, décorée des armes de la famille de Croy. Dans la rue de la Commune se trouve la maison communale de Ten-Noode, qui a été bâtie en 1839, sur les dessins de M. Spaak; le conseil communal y a siégé, pour la première fois, le 3 juillet 1839. La *rue de l'Alliance*, qui va de la rue de la Procession à la rue du Lait-Battu, date de 1844.

La Maelbeke, en aval de l'église de Ten-Noode, dans les lieux appelés *Oppem* ou *Ophem*, active deux moulins à eau. Le premier, le *Derencaps*¹ ou *Capsmolen*, qui appartient à la famille Vanderborcht, fut donné au couvent de Coudenberg par un prévôt de cette communauté, Gerelin Hinckaert (1507-1529); l'une des dénominations par lesquelles on le désignait, provenait de Henri Derencappe qui, en 1264, céda à Walter d'Oppem une redevance d'un demi-muid de seigle hypothéquée sur cette usine. Dans la suite, ce fut un *Slypmolen*. Quant au second moulin, le *Labusmolen* ou *Donckermolen*², Jean, fils de Gerelin, le greva de deux setiers de seigle, au profit de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles (mai 1300); Walter de Clivere dit Labus y habitait en 1326, et Jean De Donckere, en 1448. Entre les prés et les étangs qui remplissaient jadis la vallée, que nous avons vue encore si pittoresque et que les bâtisses ne cessent d'envahir, on mentionne, en 1524, un enclos nommé *den Strybeempt*, la *pâturage du Combat*. Le couvent de Coudenberg possédait en cet endroit des biens, pour lesquels il fut astreint, en 1251, à payer un cens de 2 sous au chapitre de Sainte-Gudule; la famille des Strael, qui donna un prévôt au couvent, au quinzième siècle, les augmenta; mais, vers 1500, les religieux en vendirent une partie à Henri de Coudenberg dit T'Serhuyghs, et, le 7 janvier 1579, ils cédèrent, moyennant une rente annuelle de 20 florins, quelques prés et les étangs dits *den Drinkwater*, de *Langegracht*, etc., à Jean-Baptiste Houwaert, époux de Catherine de Cauwenberghe ou Coudenberghe. Après la soumission de Bruxelles, le prévôt Bonnecroy essaya de faire annuler cette vente, et, en effet, en vertu d'un accord conclu le 22 juillet 1586, il rentra en possession de 14 bonniers de terres, qui avaient été vendus à Houwaert moyennant une rente de 80 florins. La communauté renonça alors, d'une manière absolue, à ses étangs et à ses prés; en 1617, elle les réclama de nouveau, mais, à ce ce qu'il semble, sans succès³. Les hauteurs situées vers l'est portaient le nom de *Wyngaertberch* ou *Winckelberch* (*Vinckenberch*, 1466; Vinc-

¹ *Molendinum quod situm est apud Oppem, quod dicitur Derencapsmolen. 1272.*

² *Molendinum dictum Labusmolen, situm apud Ophem. 1300.* — On mentionne aussi, à Ophem, une ferme dite *'t hof Vanderelst*, près la *Moelenstraete* ou *rue du Moulin*; en 1752, il existait encore, de ce côté, une *hoff van Ophem*.

³ J. DECKNER, *Dissertationes et decisiones posthumæ*, p. 138.

kenberg, 1749). Le duc de Brabant y avait une vigne, « en dehors de « notre ville de Bruxelles, près de notre maison de Ten-Noode, » dit Charles le Téméraire, dans une ordonnance en date du 18 septembre 1467 ¹. Houwaert en acheta une partie, le 23 avril 1560, et le restant, le 17 novembre 1581.

Par les soins de Houwaert, tous ces lieux subirent une transformation complète. Il y fit bâtir le *Petit-Venise*, bâtiment à deux rangées de fenêtres, la première, à petits frontons triangulaires; la seconde, formée de fenêtres cintrées; des pignons crénelés surmontaient les façades latérales et, sur l'un des côtés, se voyait une tour carrée, terminée par un campanile. Les pignons portaient des inscriptions, et entre autres, celle-ci : 74 — HOUDT — MIDDEL MAT (*tiens un juste milieu*); le chiffre 74 était sans doute la fin du millésime 1574, qui rappelait l'année pendant laquelle se sera terminée la bâtisse de l'édifice. Autour de celui-ci s'étendaient des jardins, et des étangs alimentés par la *Slypbeke*, que Houwaert obtint l'autorisation de redresser dans une partie de son cours, et dont on lui permit de retenir les eaux, du samedi après-midi au dimanche soir. Des avenues furent plantées aux alentours, et bientôt la vallée devint une charmante promenade, où l'art ne se montrait que pour ajouter aux beautés naturelles du site. M. Schayes possède un joli dessin de la maison de Houwaert, qui y est nommée *het kasteel van Bathyllen*, le *château de Bathylle*; il porte la date de 1726.

Le poète Jean-Baptiste Houwaert était né à Bruxelles en 1553. A l'arrivée du duc d'Albe, il fut emprisonné comme suspect d'hérésie et on l'enferma à la Treurenberch; il n'échappa à la mort que par une abjuration et fut remplacé, dans son cachot, par le fameux Jean Spel, de sanglante mémoire. Le conseil des troubles avait d'abord ordonné de confisquer « sa maison, avec prairie et appartenances, communément « appelée *Vinckenberch* ou *Wyngaertberch*, avec le moulin à eau con- « tigu, » lorsqu'il fut rendu à la liberté, on lui restitua ce bien, en exigeant toutefois de lui une caution ². On ne doit pas demander s'il salua avec transport l'expulsion des oppresseurs de la Belgique. S'associant à l'énergique explosion des sentiments populaires, il prit une part très-active aux mesures par lesquelles on assura alors la sécurité de la capitale des Pays-Bas. De 1576 à 1578, il fut spécialement chargé par le magistrat de Bruxelles de diriger les travaux de défense que l'on exécuta alors autour de Bruxelles. En 1577, lors de l'entrée triomphale de Guillaume le Taciturne dans Bruxelles, entrée dont il surveilla les préparatifs, ce fut lui qui harangua le prince, à Vilvorde, au nom du magis-

¹ SCHAYES, *Sur la culture de la vigne en Belgique*, dans le *Messenger*, année 1833, p. 291.

² *Comptes des confiscations*.

trat de Bruxelles. Au commencement de l'année suivante, il remplit de nouveau une mission semblable, pour la réception de l'archiduc Mathias, et il composa, à cette occasion, des dialogues allégoriques qui furent récités dans une fête donnée le 21 janvier, à l'hôtel de ville. Alors fut gravée la médaille où il est représenté armé, avec cette inscription : JEHAN BAPTISTE HOUWAERT — BRUXELLENSIS ANNO 45 — 1578, et, en petites lettres, la signature de l'artiste : ALEXANDER P. F; le revers offre une bêche, une plume et un compas réunis par une guirlande de laurier et reposant sur le centre d'un cercle; au-dessus de cette guirlande on voit un aigle et une corne d'abondance; au-dessous se trouvent une tortue et une écuelle, et plus bas : HOUT MIDDEL MATE ¹. En récompense de ses services, Houwaert fut nommé maître extraordinaire de la chambre des comptes de Brabant, le 29 avril 1578, puis maître ordinaire de ce corps, une première fois, le 23 décembre suivant, et, une seconde fois, au nom du duc d'Alençon, le 31 mars 1582.

Houwaert, fatigué de luttes et de discordes, d'ailleurs ennemi des moyens extrêmes, ainsi que l'exprimait sa devise favorite, semble avoir renoncé, dans ses dernières années, à ses opinions politiques. Il fut l'un des députés qui allèrent, en 1585, négocier la reddition de Bruxelles aux armées espagnoles. Sa mort arriva en l'année 1599; on l'ensevelit à Ten-Noode, à côté de sa femme. Sa pierre sépulcrale, qui existe encore, le représente costumé en jardinier; près de lui s'élève un arbre fruitier, et, en tête de la pierre sépulcrale, on lit la devise : *inter utrumque tens*. On y voyait autrefois des vers composés par maître Pierre Butkens, mais, comme on y louait sans restriction tous ses ouvrages et que Butkens avait, pendant quelque temps, abandonné la cause du roi Philippe II, on les fit disparaître ². La description de l'entrée à Bruxelles du prince d'Orange et de l'archiduc Mathias, par Houwaert, plaisait peu au parti espagnol; quant aux poésies d'Houwaert, elles avaient toutes un caractère payen et philosophique qui ne rencontra pas de sympathie à la cour d'Albert et d'Isabelle. Aussi furent-elles toutes imprimées, soit, de 1578 à 1585, à Anvers, soit, postérieurement à cette époque, dans des villes dépendantes de la république des Provinces-Unies.

Il est à regretter qu'on n'ait pas conservé le manuscrit de la chronique de la ville de Bruxelles, que Houwaert avait commencée et dont il parle

¹ VAN LOON, t. 1^{er}, p. 240.

² *Etiā quod in eo (scilicet, in epitaphio Howardi) sint versus magistri Petri Butkens qui defecit ad hostes. — In epitaphio Howardi sunt inventi certi versus, autore apostata, quibus omnes dicti Howardi libri probari videntur, quorum multi sunt suspecti, sinon prorsus erronei.*

dans son poème des quatre fins de l'homme (*de Vier Uylterste*), publié à Anvers, en 1583, avec une dédicace à Olivier Vandentympele.

De Jean-Baptiste Houwaert naquirent Jean-Baptiste, Palamède, Raphaël, Catherine et Anne Houwaert. Palamède mourut au siège de Paris, en 1590; Catherine épousa Victor De Pape; Jean-Baptiste, qui fut capitaine dans les gardes bourgeoises de Bruxelles et échevin de cette ville, en 1624 et en 1626, laissa une postérité, ainsi que Raphaël. Des deux fils que le premier eut de Sara Hellincx, l'aîné, Jean-Baptiste, devint conseiller assesseur des bandes d'ordonnance, et le cadet, Palamède, entra au service du duc de Saxe, en qualité de gentilhomme. Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste et de Catherine Defort, mourut le 19 novembre 1688, ne laissant de son union avec Marguerite De Pierre, dite de Bouteville, qu'une fille, Marguerite, morte le 15 décembre 1705, femme de Louis Van Ursel, roi d'armes de Flandre. Sa sœur Benoitte fut abbesse de Parcq-les-Dames, de 1675 à 1711.

Le fondateur du Petit-Venise avait réuni dans ce château une collection nombreuse de curieuses armes de guerre, telles que canons, haches, doubles haches, mousquets, fusils dits *lontroeren* ou *viéroeren*, piques, sabres, *spiesen*, etc.; il les légua à sa famille comme un fidéi-commis. En 1635, lorsque les Français et les Hollandais menacèrent Bruxelles, son petit-fils les prêta au magistrat, au nom duquel le maître munitionnaire de la ville, Van Zinnicq, en donna un reçu; il se trouvait, dans le nombre, un canon sur affût et cinq petites pièces d'artillerie, sans affût. Plus tard, on restitua ces armes au dernier Jean-Baptiste Houwaert, et on lui accorda une indemnité de 500 florins du Rhin (5 décembre 1667). Le château avait passé à Raphaël Houwaert, dont un des fils, Jean-Baptiste Houwaert, capitaine dans la garde bourgeoise, le vendit, en 1654, à Paul Parys. Walter Waers le céda, en 1695, au provéador Raye, par-devant la chambre de tonlieu, ce que les trésoriers et receveurs de Bruxelles considérèrent comme un empiètement sur les droits de la cité. En 1740, les carmélites déchaussées achetèrent la maison dite de *Vinckenberg*.

En 1795, après la suppression des couvents, quelques récollets se réunirent dans cette habitation, dont on modifia complètement l'aspect, une vingtaine d'années après; ses tours furent abattues, ses fenêtres agrandies et dégarnies de leurs meneaux, ses fossés comblés. On la convertit ensuite en une fabrique de mérinos, établie par MM. Schumacher et compagnie, et qui ne fit que végéter à partir de la révolution de 1830. Aujourd'hui, cette propriété a été, en partie, convertie en cité ouvrière, le restant forme une maison de campagne, appartenant à M. Verboekhaven.

En 1850-1851, on a établi, le long de cette propriété, la *rue du Mé-
rinos*; commencé, le 16 juin 1851, les travaux d'un abattoir ¹, dont les
plans ont été fournis par M. Vanderauwera, architecte de la commune,
et ouvert, près de cet abattoir, une nouvelle rue, sur la propriété de
M. Steurs.

Le pont sur le ruisseau, dans la rue Saint-Alphonse, paraît avoir été
construit en 1552; le 25 mai de cette année, la chambre des comptes
autorisa Gaspar de Stobbeleer, briquetier, à jeter un pont sur la Mael-
beke, et à pratiquer un chemin « de chariot, » correspondant à un autre
chemin « passant la maison dite *Del Fosse*, vers la ville de Bruxelles, et
« communément appelé le *Chemin de la Moisson, de Messie wech*. Au
« moyen duquel chemin, ajoute la concession de l'empereur, nous au-
« rions chemin beaucoup plus duysable pour aller vers la garenne du
« bois de Linthout, que n'est celui qui passe par Egrevort ². » La rue
Saint-Alphonse daterait donc, du moins en partie, de cette époque; elle
longe la jolie habitation de M. le graveur Braemt, débouche dans la
chaussée de Louvain, sur la hauteur, près de l'endroit où se trouve le
cimetière de la commune et celui de la paroisse de Sainte-Gudule. On y
voyait, anciennement, un tilleul renommé, appelé *den Boeuslinde* ou
den Boesmansboom, le tilleul du Méchant ³, ou quelquefois seulement
le Tilleul.

III.

LE FAUBOURG DE SCHAERBEEK. — A l'endroit où s'élève aujourd'hui le
magnifique faubourg de Schaerbeek, on ne trouvait autrefois que des
champs incultes ou ne donnant que des maigres récoltes. Le sommet de la
hauteur s'appelait de *Capelle driesch*, la bruyère de la Chapelle ⁴, et le
coteau descendant vers la Senne, *den Hasselt* ou, quelquefois, de *Broeck*
(le Marais) ⁵. Le *Capelle driesch* devait son nom à une chapelle, avec lé-

¹ Une description de cet abattoir, accompagnée d'un plan, se trouve dans le *Journal de
l'architecture*, quatrième année, p. 146.

² *Registre n° 139 de la Chambre des comptes. — Rapport sur l'administration de la com-
mune, pour l'année 1838*, p. 9.

³ *Boven den Noode, juxta tiliam et juxta peedeken quo itur versus Oppem. Boven den Noode,
prope stratam que se extendit de tilia versus silvam de Linthout, prope terram claustrum de
Foresto. 1328. Archives de Sainte-Gudule. — Apud Linthout et ab ista parte Boeuslinde,
versus Bruzellan. 1347. — Locum dictum Boeuslinde, juxta locum aen den Hellepole,
1367. Cartulaire de l'infirmerie du Béguinage de Bruzelles. — Desuper vicarium de Noode,
prope arborem dictam Boesmansboom. 1466. Archives de Sainte-Gudule.*

⁴ *By den Capellendriesch, aen de strate gaende naer Emaus of ter Helle weerts. Livre
censal du domaine, de l'année 1684.*

⁵ *Hasselt, supra Sennam, 1296. — Il y avait là une source dite den Hasselborre (Hassel-
borne, 1282. — Buyten de Coelsche poorte, tusschen en den beempt geheeten de*

proserie, qui se trouvait à proximité du chemin conduisant de la porte de Cologne (actuellement, la porte de Schaerbeek) vers ce dernier endroit¹ et qui existait déjà en 1406; en cette année, les magistrats de Bruxelles, après s'être réconciliés avec leur souverain, le duc Antoine de Bourgogne, allèrent à sa rencontre jusqu'à cette léproserie, et y implorèrent leur pardon². On ne reléguait d'abord dans cet asile que les lépreux que leurs propres ressources ou les secours d'une corporation ne laissaient pas dans la nécessité (ordonnance pour les merciers, du 20 décembre 1473); plus tard, on y admit aussi des pauvres. Le 4 novembre 1370, une personne y étant morte de la peste, il fut défendu aux malheureux qui habitaient cette léproserie et celle du *Scheut-veld*, à Molenbeek, d'aller mendier, et un notable fut chargé de quêter en leur faveur. Peu de temps auparavant, au mois de juin 1368, on avait enseveli, dans un terrain non consacré, situé derrière la chapelle, quatre gentilshommes qui avaient été exécutés sur le Grand-Sablon, par ordre du conseil des troubles : Gilbert et Théodore de Bronckhorst, seigneurs de Bateubourg, Pierre Dandelot et Maximilien Lecocq³. Pendant les guerres de religion, la léproserie disparut. Philibert de Mol, doyen et chantre de l'église de Sainte-Gudule, obtint du domaine, le 23 décembre 1610, l'autorisation de rebâtir la chspelle, et, en 1616, il se construisit, à proximité, une belle habitation, avec tourelles, la *Molshuys*, qui paraît avoir disparu, en 1746, lors du siège de Bruxelles par le maréchal de Saxe.

Au milieu des vergers et des champs qui couvraient le Hasselt, on remarquait deux habitations désignées par les noms bizarres de *l'Enfer*, de *Hille* ou de *Helle*, et le *Paradis*, de *Hemelrike*. Celle-ci, qui était située entre la première et le chemin de Vilvorde, était entourée de fossés; Thiéri, fils de Geldolphe de Coudenberg dit Serhuyghs, la donna, en l'année 1383, à son fils Henri. Elle prit ensuite, à ce qu'il semble, le nom d'*Emaüs*. Henri Stereke la reçut en don, le 23 février 1336-1337, et Jacqueline de la Verderue la laissa à Paul de Croonendael, greffier du conseil des finances; en 1591, Croonendael fit travailler à cette villa, qui consistait en un corps de logis orné d'une tourelle à deux étages, surmontée d'un petit clocher. Les San-Victor en étaient propriétaires, en 1636. *L'Enfer* existait encore, il y a une quinzaine d'années, au bas de la rue du Chemin de fer. C'était un très-petit

Hasselborre. 1495). et aussi, paraît-il, *den Cruysborneken*, la petite fontaine de la Croix. Livre censal du domaine, de l'an 1399.

¹ *Foris portam Coloniensem, prope domum leprosororum ibidem, contigua fini via lapidea per quam itur versus Scarenbeke, veniens cum fine inferiori ad vicum dictum de Manpat, quo itur de Bruzella versus Filfordiam*. 1432. Archives de Sainte-Gudule.

² *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, p. 183.

³ *Ibidem*, p. 416.

édifice, remarquable seulement en ce que ses quatre façades étaient toutes différentes les unes des autres¹ ; il disparut lorsqu'on ouvrit la rue.

En l'année 1423, la ville de Bruxelles acheta quelques terrains hors la porte de Cologne (ou de Schaerbeek), pour agrandir le chemin conduisant au Hasselt et *Ten-Molleken*. Il s'agit ici de la *rue Verte*, qui, plus tard, est désignée comme un chemin conduisant vers Malines, par les pâtures du *Raloobeeckvelt* ; le 24 décembre 1624, le conseil des finances autorisa Henri de Croonendael, qui était alors propriétaire de l'*Emaüs*, et sire Ferdinand de Boisschot, chancelier de Brabant, à qui appartenait une maison de campagne située à Schaerbeek, au lieu dit depuis *de Warande*, à la planter d'arbres jusqu'à la Maelbeke, moyennant un cens de 12 sous, que la chambre des comptes mit ensuite, en totalité, à la charge des Boisschot, à l'exclusion des héritiers des Croonendael.

On appelait *de Raloobeeck*, et plus anciennement, *de Rallebeke* ou *de Ralenbeke*, un ruisseau qui arrosait les prairies voisines des remparts de la ville ; quelquefois aussi, ce nom était donné à l'*étang aux Roseaux*, dont une partie existe encore dans le Jardin botanique. Dès l'année 1459, un chemin pavé, qui suivait à peu près la direction de la rue Saint-Lazare actuelle, se perdait dans ces prairies. En 1618, le magistrat de Bruxelles fit construire, parallèlement aux remparts et un peu plus bas que l'*étang aux Roseaux*, les *Maisons extérieures des pestiférés, de Buyten pesthuyskens*² ; elles étaient au nombre de vingt-quatre et coûtèrent environ 13,000 florins du Rhin. A ces maisons étaient annexés un cimetière, et une chapelle, laquelle fut voûtée en 1626. En 1696, la ville les céda temporairement aux troupes hollandaises, qui les convertirent en hôpital, et, en 1759, elle en abandonna la majeure partie à un fabricant de cordes de boyaux. En 1793, elles n'étaient plus occupées que par deux personnes, un homme et une femme ; elles tombaient en ruine lorsque, le 12 mai 1817, la ville les vendit à M. Van Haelen, moyennant 4,200 francs, à charge de les démolir immédiatement. Le 17 août 1707, une fraction du cimetière avait été affectée à la sépulture des réformés morts à Bruxelles.

Le 30 avril 1668, Simon de Mannery obtint de la chambre des comptes l'autorisation de construire, à proximité de la porte de Schaerbeek, un moulin à vent à moudre de la drèche, à la condition de payer au domaine un cens de 24 livres d'Artois ; mais, quelques années après, on résolut d'augmenter les fortifications de Bruxelles, de ce côté. Le moulin de Simon fut abattu en 1672, et le propriétaire reçut, outre une indemnité

¹ WAUTIER.

² *Chronique Van Assche* citée dans DE BLEVE.

de 500 florins, l'autorisation de réédifier son usine sur la tour Saint-Michel, près du canal de Willebroeck (10 septembre 1674). A cette époque, on éleva, en avant de la porte de Schaerbeek, un grand ouvrage à cornes, que couvrait à leur tour, au nord, une demi-lune placée du côté du village de Schaerbeek, et, à l'ouest, un ravelin, appelé depuis, de Pachéco. C'est vis-à-vis de cet ouvrage à cornes que l'armée du maréchal de Saxe ouvrit la tranchée contre la ville, dans la nuit du 7 au 8 février 1746; l'ouvrage à cornes fut le principal but des attaques des assiégeants, et, dans la journée du 19, il fut successivement pris et repris.

Lorsque Joseph II ordonna le démantèlement des forteresses de la Belgique, tous les terrains situés le long des remparts de Bruxelles, depuis les Maisons des pestiférés jusqu'à la porte de Schaerbeek, et, entre autres, *le bastion de la Reine*, dont l'étang du Jardin botanique indique encore la forme, et *la demi-lune du Pachéco*, ainsi nommée d'après l'hospice de ce nom, que remplace actuellement l'hôpital Saint-Jean, furent vendus, le 5 mars 1782, aux nommés Hayez et Philippart, pour la modique somme de 3,467 florins. Le même jour, ces deux particuliers achetèrent aussi l'ouvrage à cornes, qui contenait 6 bonniers 33 verges, moyennant 4,475 florins. Dès cette époque, on conçut le projet de redresser la chaussée de Schaerbeek, et de remplacer l'ancien chemin de Monplaisir (ou de Malines, la rue Verte) par une voie plus droite et plus large; mais on se borna à rectifier la chaussée, aux abords de Bruxelles.

Quarante ans plus tard, lorsque l'établissement du royaume des Pays-Bas eut donné une nouvelle vie à Bruxelles, lorsque deux grandes entreprises : la substitution de magnifiques boulevards aux antiques remparts de la cité et l'ouverture de la rue Royale-Neuve, eurent complètement modifié l'aspect de la ville, aux alentours de l'ancienne porte de Schaerbeek, on conçut l'idée grandiose de prolonger la rue Royale au dehors de la ville jusqu'au palais de Laeken. Il n'existait alors, hors de la porte, que cinq ou six maisons, la plupart situées au bas du coteau; près de la chaussée de Schaerbeek, on ne voyait que l'estaminet *la Maison blanche* (aujourd'hui *le Lion belge*), et une métairie, au coin de la rue du Moulin. Vis-à-vis de ces habitations s'ouvrait un précipice, ancienne sablonnière abandonnée, que la plupart des habitants de Bruxelles se rappelleront d'avoir vu; dans le voisinage, ce n'étaient que champs peu fertiles et cerisaiés. En 1827, la province ayant résolu de modifier la direction de la chaussée de Schaerbeek, que l'on prolongeait alors dans la direction de Dieghem, de Campenhout et de Haeght, à sa sortie de Bruxelles, et M. de Villegas de Pellenberg, à qui appartenaient les anciens terrains des fortifications, les ayant mis en vente, la régence

de Bruxelles saisit cette occasion pour proposer à la députation permanente du conseil provincial d'embellir les abords de la capitale, de ce côté. La députation lui ayant refusé son concours pour la réalisation de ce projet, elle se décida à supporter seule toutes les dépenses qui en résulteraient. Elle acheta une grande partie des terrains de M. de Villegas (28 mai 1827), et les remit ensuite en vente. Quelques particuliers ne voulurent pas lui céder les autres terrains qui lui étaient nécessaires pour la rue Royale, au delà des limites de la propriété Villegas, mais elle obtint du roi Guillaume un arrêté qui lui permit de recourir à la voie de l'expropriation forcée (21 mars 1828).

Alors furent ouvertes, outre cette belle et magnifique voie qui continue la rue Royale : la *rue du Nord*, aujourd'hui, *rue Godefroid de Bouillon*; la *rue de la Montagne*, aujourd'hui, *rue Saint-François*; la *rue du Gastronomo*, qui doit son nom à un établissement ouvert par un des principaux restaurateurs de Bruxelles, M. Dubos, et qui se composait de deux pavillons bâtis à front de la rue Royale et laissant apercevoir, en arrière, une habitation dont la façade complétait les leurs. Le *chemin de Schaerbeek*, qui devint alors la *chaussée de Haeght*, l'ancien *chemin de Malines* ou *rue Verte*, dont la partie antérieure reçut le nom de *rue Botanique*¹, et, un peu plus haut que la rue Verte, le *Savelwegh* ou *chemin au Sable*, aujourd'hui *rue de la Poste*², se bordèrent d'habitations, dont la chaîne n'a pas cessé de se continuer, depuis trente ans.

La province ayant consenti à faire exécuter les travaux nécessaires pour modifier le tracé de la partie de la chaussée de Haeght, comprise dans la rue Royale, on mit en vente l'emplacement au travers duquel la ville et M. de Villegas ouvrirent la *rue de l'Observatoire*, aujourd'hui, *rue Galilée*; la *rue du Midi*, aujourd'hui, *rue de l'Équateur*; la *rue de l'Étoile*, aujourd'hui, *rue de la Comète*; la *rue Traversière* et le prolongement de la rue du Nord, à l'est de la chaussée de Haeght. La révolution belge arrêta, pendant quelques années, le développement de ce nouveau quartier; mais, vers l'année 1856, la situation s'améliora, les affaires reprirent, et l'esprit d'entreprise se réveilla en Belgique avec une ardeur dont on n'avait jamais vu d'exemple.

Depuis lors, le faubourg de Schaerbeek a grandi de manière à présenter l'aspect d'une belle et grande cité. Aujourd'hui, il est complètement relié, d'une part à Molenbeek, de l'autre au faubourg de Louvain, avec lequel il tend de plus en plus à se confondre. Dans la première de ces

¹ C'est au coin de la rue Botanique et de la rue du Gastronomo qu'habita le baron de Reiffenberg pendant les dernières années de sa vie.

² On doit reconnaître cette dernière rue dans le sentier, *de Manpat*, que signale le passage cité à la note 1 de la page 37.

directions on trouve, parallèlement à la rue du Méridien : la *rue de la Limite*, qui, sous les noms d'*Ezelswech* (*chemin de l'Ane*, 1280) ou de *Heylwoeg*, se prolongeait autrefois jusqu'à Schaerbeek, par la *rue Basse* (*de Neerweg*, actuellement, *rue Josaphat*) ; la *rue Potagère*, et, en équerre avec ces rues : celle dite *de l'Union*, qui a été ouverte sur des terrains appartenant aux De Bie et aux Fierlants (arrêté royal des 11 juin et 6 septembre 1842) ; le prolongement de la rue Traversière, qui a été conduite, en 1847, jusqu'à la Maelbeke ; le prolongement de la rue du Nord, pour lequel les hospices de Bruxelles conclurent un accord, en 1836, avec MM. Vandendaele, de Villegas et Van Malder, et l'ancien chemin qui est devenu la *rue du Moulin*¹. La *rue de l'Arbre*, aujourd'hui *rue de l'Abondance*, date de vingt-cinq ans environ et doit son nom à un grand orme qui se trouvait à l'une de ses extrémités, près de la chaussée de Schaerbeek, et auquel se rattachaient maintes légendes curieuses.

Il y a une vingtaine d'années, quelques habitants de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode sollicitèrent, à deux reprises, l'érection en commune distincte du territoire s'étendant au dehors de Bruxelles, de l'Observatoire à la Senne (8 septembre 1831, juin 1835), mais leurs demandes furent écartées, la question de la réunion à la ville, de son ancienne banlieue, étant toujours en suspens.

Outre de somptueuses habitations, dignes des plus beaux quartiers de la capitale, telles que le pavillon Cazeaux, bâti dans le genre des villas italiennes, par M. Suys, qui y a fait l'application d'un ordre ionique modifié par lui ; la demeure de cet excellent architecte, et celle de M. l'architecte Payen, au coin de la rue Royale et de la rue Traversière, le faubourg de Schaerbeek compte plusieurs beaux édifices. Le seul qui se trouve sous Ten-Noode est le Jardin botanique, dont la magnifique façade fait face au boulevard, en laissant planer le regard sur la vallée de la Senne et sur les riants coteaux de Jette et de Laeken. Il est bordé, du côté de la rue Royale, par un parapet en pierres de taille, haut de trois mètres, et construit en 1843-1844. A la même époque, on bâtit, dans le style ionique modifié par M. Suys, le portique servant d'entrée et conduisant aux serres. Celles-ci se composent d'un triple rang, long de 150 mètres et faisant face au midi. Au centre de la première s'élève une rotonde destinée à contenir les palmiers et les autres arbres exotiques de grande dimension ; aux extrémités on voit deux pavillons, servant d'orangeries. En avant de ces bâtiments s'étend une plate-forme ornée

¹ *Het dordendeel van onderhalf dagwand lants beplant met wyngaert, ... buyten der Coelscher poorten, in een block aldaer, commende met een eynde atn de strate geheeten den Moelenswech, aldaer men gaet naer Scarenbeke. 1326. Cartulaire de Coudenberg.*

de bassins et, en contre-bas, sont deux autres lignes de serres, de moindre dimension. La partie supérieure du jardin est principalement consacrée à la culture d'une collection de plantes qui y est distribuée par classes, d'après le système de Linnée; plus bas, près du restant de l'étang aux Roseaux, dans un petit bâtiment en forme d'obélisque, est placée une machine à vapeur, destinée à envoyer les eaux dans les serres, mais qui n'a plus joué depuis 1830.

Le Jardin botanique a remplacé l'ancien établissement du même genre, que l'on avait formé près du Musée, à Bruxelles, et où l'on admire aujourd'hui le Musée de l'industrie. La première exposition de fleurs y eut lieu, le 1^{er} septembre 1829. La société qui s'était constituée pour la construction et le maintien de ce jardin, sous le nom de société d'horticulture, vit ses statuts approuvés par le roi Guillaume, le 28 mai 1826; sa situation ayant cessé d'être prospère, par suite du départ de plusieurs de ses membres, ses statuts furent modifiés (25 août 1841), et le gouvernement, dans le but de lui venir en aide, porta à 24,000 francs le subside de 12,000 francs qu'il lui accordait déjà (10 juillet 1841). Un arrêté royal, daté du 7 octobre de la même année, a sanctionné la nouvelle position faite à la société d'horticulture. Le Jardin botanique contient environ 5 hectares et demi.

LE FAUBOURG DE COLOGNE. — Lors de l'établissement du chemin de fer de l'État, en 1854, le conseil communal de Bruxelles avait demandé que le railway arrivât en ville par les prairies au bas du Jardin botanique. Son vœu ne fut pas exaucé; mais, au bout de quelques années, l'insuffisance de la station de l'Allée-Verte se manifesta de la manière la plus évidente. MM. Verhaegen aîné et Eliat, notaires, Coppens, architecte, et Piérard, négociant, offrirent alors au gouvernement de lui céder, moyennant 400,000 francs, 7 hectares de prairies, situés au bas du Jardin botanique, pour y établir une nouvelle station, ayant vers la ville une façade de 56 mètres, une place d'environ 140,000 pieds carrés, et une ligne de raccordement avec la ligne du Nord. La rue Neuve fut alors prolongée jusqu'au boulevard, et une porte ouverte, dans l'axe de cette rue (convention entre le ministre des travaux publics et MM. Verhaegen et consorts, du 1^{er} avril 1859, résolution du conseil communal de Bruxelles, du 9 novembre suivant, arrêté royal du 15 juillet de la même année).

Le 27 septembre 1841, la station fut inaugurée, et le Roi posa, en présence de la duchesse de Kent, la première pierre des bâtiments. Cependant ceux-ci, dont M. Coppens a donné le plan, n'ont été commencés qu'en 1844; la magnifique gare de la station a été achevée en 1846, et, à la même époque, on y donna une fête splendide, lorsque le railway de Bruxelles à Paris fut livré à la circulation. Il est à regretter que l'on ne

termine pas la façade de la station, dont l'aspect monumental ajouterait considérablement à la beauté du faubourg.

Un arrêté royal, du 2 septembre 1840, a tracé le plan du nouveau quartier qui entoure la station et que l'on appelle d'ordinaire le *faubourg de Cologne*. Entre le boulevard et la station se trouve la *place Locquenghien* ou, suivant l'usage qui a prévalu, la *place des Nations*, qui est bordée de bâtiments uniformes; le gouvernement a fait planter, en son milieu, un square, au centre duquel jaillit l'eau d'un puits artésien. Deux rues, de 16 mètres de large, longent la station: à l'ouest, la *rue du Progrès*, à l'est, la *rue de Brabant*, qui s'étend déjà jusqu'à la rue des Palais, et dont une bifurcation a reçu le nom de *rue de la Liberté* (aujourd'hui, *de Cologne*). Parallèlement à la rue du Progrès, on a ouvert la *rue du Marché*, qui est coupée par les *rues des Croisades*, *Serezo* et *Allard*, aboutissant toutes trois à la Senne, et communiquant avec le faubourg de Laeken, par des ponts construits, sauf un subside de 6,000 francs accordé par la commune, aux frais de particuliers: le premier, par M. Van Lede, le deuxième, par madame veuve Caroly, le troisième, par MM. Peeters et consorts; le pont du chemin de ronde date de 1841, et la dépense qu'il a occasionnée a été supportée par la province.

Dans les dernières années de l'administration hollandaise, on avait commencé la *rue de la Senne*, aujourd'hui, *rue de la Rivière*, la *rue Névroumont*, et la *rue des Briqueteries* ou *des Pierres*, actuellement, *rue Saint-Philippe*. Depuis 1840, deux longues voies suivent parallèlement la rue de Brabant: la *rue des Plantes*, dite, plus loin, *rue Saint-Philippe*, et la *rue Linnée*, que la *rue Névroumont* continue; quatre rues les traversent en unissant la rue de Brabant à la rue Verte: la *rue Saint-Lazare*, la *rue du Chemin de fer*, la *rue de la Rivière* et la *rue de la Prairie*. En 1843, un espace resté vague et qui appartenait à l'hospice de la Sainte-Trinité à Bruxelles, a été coupé par deux rues, allant de la rue Verte à la rue de la Poste: la *rue des Hospices*, aujourd'hui, *des Secours*, et la *rue des Sables*, aujourd'hui, *de l'Ascension* (arrêté royal du 12 août), qui se sont presque aussitôt bordées d'habitations.

SCHAERBEEK : GÉNÉRALITÉS, CONTINUATION DES FAUBOURGS DE SCHAEERBEEK ET DE COLOGNE. — Le nom de Schaerbeek, que l'on a voulu interpréter par ruisseau déchiré, à cause des escarpements que présente la rive orientale de la Schaerbeke ou Maelbeke, signifie littéralement *le ruisseau de la Scara* ou *Forêt*¹; rien n'est plus admissible que cette étymologie, puisque le ruisseau auquel nous l'appliquons prend encore sa source dans la forêt de Soigne et que le territoire du village de Schaer-

¹ Voyez un acte de l'an 855 dans LACOMBLET, l. c., t. 1^{er}, p. 31.

beek a longtemps été, en partie, couvert de bois, ainsi que nous aurons bientôt l'occasion de le dire ¹.

Les premiers châtelains de Bruxelles avaient de grandes possessions à Schaerbeek, mais c'étaient les ducs de Brabant qui y étaient seigneurs. Au mois de janvier 1295-1296, le duc Jean II comprit le village dans le territoire où les échevins de Bruxelles pouvaient lever les accises sur la bière, et, par une autre charte, en date du 20 mai 1301, il le soumit entièrement à leur juridiction, que Schaerbeek reconnut jusqu'en 1795 ².

¹ Schaerbeek (*Scarenbeka*, 1138, 1241, 1357; *Scarenbeke*, 1286, 1292; *Scarembeca*, 1200 environ; *Scharenbrcha*, *Vie de Sainte-Aleyde*), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 1/2 lieue au N.-N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1846, sur une étendue totale de 883 hectares, la commune comprenait 322 h. cultivés en céréales, 29 h. cultivés en plantes industrielles, 188 h. cultivés en racines et fourrages, 63 h. de prairies, 89 h. de jardins potagers, 6 h. de jardins d'agrément, 3 h. de jachères, 3 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1525, 112, dont 2 à 2 foyers; en 1772, 206; En 1846, 4,075, dont 45 inhabitées.

Population : En 1754, 500 communians; en 1786, 4,458 habitants; en l'an VIII, 4,131; en 1814, 4,191; au 31 décembre 1831, 4,953; au 15 novembre 1846, 6,211, formant 1,359 ménages; au 31 décembre 1853, 10,416. En 1846, 723 enfants recevaient l'instruction et 350 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 4 moulins à eau, dont un est également activé par la vapeur; 1 moulin à vent, 1 distillerie, 1 fabrique de savons de parfumerie, 1 fabrique d'artifices, 1 fabrique de collégatine, 1 fabrique de bleu d'azur, 1 fabrique pour la cristallisation du sel, 1 fabrique d'eau de javelle et de sel d'Angleterre, 1 fabrique de feuilles d'étain, 1 fonderie de zinc, 1 fonderie de fer, 1 fonderie de bronze, 3 fabriques d'encre typographique, 2 fabriques de vernis, 1 fabrique de plâtre, 1 atelier de marbrerie et de sculpture, 1 tisseranderie de lin, 2 blanchisseries, 1 établissement de bains, 1 imprimerie.

Dépendances : Le hameau *Helmet*. On cite, en 1761, la *Middelborgh huys*, et, en 1410, le *Werfunderbroeck*.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances et les mariages, en 1645; pour les décès, en 1688.

² Universis presentes litteras inspecturis et auditoris. nos Johannes, Dei gratia dux Lotharingie, Brabancie et Lymburgie, notum facimus quod nos, propter communem utilitatem tam nostrorumque successorum quam nostrorum hominum de Scarenbeke et eorum successoribus imperpetuum a tempore date harum litterarum, indulgemus et donamus quod extunc in antea eisdem statutis dictis Koeren et pari libertate quibus utuntur nostri burgenses Bruxellenses libere gaudeant et fruuntur, et eosdem nostros homines, in parrochia de Scarenbeke commorantes, et eorum successores imperpetuum, a die date harum litterarum, ad libertatem nostri opidi Bruxellensis suscipimus, ac eisdem eandem libertatem donamus. Volentes quod ab aliquo iudice nostro, ultra statuta dicta Koeren vulgariter nominata et libertatem nostri opidi Bruxellensis seu statum, quocumquod pertractentur seu graverentur. Secundum que statuta et libertatem eosdem tractari et convinci volumus perpetuis temporibus, prout iidem nostri burgenses Bruxellenses convicti erunt et tractati. Sed volumus quod redditus nostri in Scarenbeka ac alia bona nostra ibidem, emptio et venditio bonorum ad nos pertinentium, in eodem jure et statu sint, quibus fuerunt usque in hodiernum diem. Preterea volumus quod omnia, que hucusque acciderunt, ex quocumque forefacto, maneat in eodem jure quo inventa sint usque in presentem diem. Sed que emergerint, cadent et provenient imposterum subjaccant statutis dictis Koeren Bruxellensibus supradictis, et per ea pertractentur, et per nostros scabinos Bruxellenses tempo-

Pendant cette période, l'histoire du village ne présente presque aucun événement important. Le 13 avril 1513, il s'y déclara un violent incendie, qui coûta la vie à un enfant de cinq ou six ans. Pendant les troubles de religion, trois maisons, qui étaient bâties sur le même héritage et qui appartenaient à Christophe Terwecoren, furent détruites, et leur emplacement confisqué, en 1585. Dès l'année 1459, le chemin de Dieghem était pavé jusqu'au delà du village de Schaerbeek, mais, dans la suite, on en négligea l'entretien, et on ne l'améliora qu'en 1737. Cependant, dès le 11 février 1721, le magistrat de Bruxelles avait nommé des commissaires pour en examiner l'état; le 7 juin 1736, il demanda l'autorisation de le transformer en chaussée, « depuis la porte de la ville « jusqu'au *Cortbrugge* ou *Fortbrugge*, près de l'église, » et de le border d'arbres, qui resteraient sa propriété. Un décret, en date du 21 février de l'année suivante, ayant sanctionné ce projet, le capitaine et les régents (*regeerders*) de Schaerbeek et le maire et les échevins d'Evere s'engagèrent à en aplanir le lit, et à amener, à cet effet, le sable nécessaire. Le village d'Evere donna, en outre, 400 florins de change, pour que la largeur du pavé fût portée de 11 à 16 pieds (31 août 1757). Quelques années après, la chambre de tonlieu de Bruxelles autorisa le secrétaire de l'archevêque de Malines, Casselot, à paver le chemin allant de la chaussée vers son moulin, le *Kerckhoffmolen*, et passant vis-à-vis de la cure (28 août 1762); elle accorda une permission semblable aux meuniers *Vandermeersch* et *Krix*, pour le chemin aboutissant à leurs usines (14 mars 1767).

En 1795, Schaerbeek devint une commune indépendante, sans que rien fit présager l'importance qu'elle devait acquérir. En 1826, les États provinciaux du Brabant résolurent de continuer la chaussée de Schaerbeek jusqu'à Dieghem, l'écluse de Campenhout et Haeght, mais le manque de fonds fit ajourner l'exécution de la partie de la route comprise entre ces deux dernières localités, partie qui a 4,000 mètres de développement; grâce à un nouvel emprunt de 114,000 florins, on allait reprendre ce travail, ainsi que plusieurs autres du même genre, lorsque la révolution de 1830 survint, et ce ne fut que le 9 avril 1854 qu'on put adjuger l'achèvement de la chaussée dite aujourd'hui de

ribus successivis imperpetuum. Huic donationi interfuerunt nobiles viri Godefridus de Brabancia, dominus de Arscot et de Virson, noster patruus, Arnoldus, dominus de Walem, Florentius de Berthout, dominus de Berlaer, Arnoldus, dominus de Wesemale, Daniel de Bouchout, nostri fideles, Henricus de Wilre, noster senescallus Brabancie, milites, et Wilhelmus dictus Pypenpoy, noster amannus Bruxellensis, ac alii quamplures fidedigni. Datum et actum anno millesimo trecentesimo primo, in vigilia Penthecostes. A Тавно, partie VI, titre II, c. 16. — *Brabantische Yeesien*, t. 1^{er}, codex, p. 692.

T. III.

6

Haeght, dont la longueur totale est de 24,400 mètres, soit cinq lieues.

Jusqu'en 1830, les constructions, dans le faubourg dit de Schaerbeek, dépassèrent à peine les limites de Saint-Josse-ten-Noode; mais depuis, la partie méridionale de la commune a été successivement attaquée de différents côtés, et huit grandes voies se prolongent de plus en plus vers son centre; je veux parler de la rue Basse ou Josaphat, dont le pavage a été facilité par un subside de 2,500 francs accordé par l'état (20 septembre 1846); de la chaussée de Haeght, de la rue Royale extérieure, continuée par la rue des Palais, des rues de la Poste, Verte, de Brabant, du Progrès et du Marché, qui toutes commencent à Saint-Josse-ten-Noode.

A la droite de la chaussée de Haeght s'embranchent la rue de la Paix ou *Philomène*, de *Notre-Dame* ou de *l'Olivier*, et des *Jardins* ou *Van Dyck*; les hospices de Bruxelles ont été autorisés à prolonger les deux premières au delà de la rue Josaphat, la rue de la Paix, le 12 novembre 1846, la rue de Notre-Dame, le 12 juillet 1852. Dès l'année 1827, M. le comte Cornet de Grez mit en vente, aux deux côtés de la rue Royale, cent cinquante lots de terrain, au milieu desquels furent pratiquées, vers l'est, la rue *Cornet de Grez*, qui fait face à la rue de l'Arbre, et, vers l'ouest, la rue *Beughem*, qui vient tout récemment d'être continuée au travers de la belle maison de campagne de M. le pharmacien Ernotte, et se prolonge actuellement, mais sans être bâtie dans tout son parcours, jusqu'à la Senne, qu'elle traverse sur un pont construit aux frais de M. Bovie; elle porte, à l'ouest de la rue Verte, le nom de *rue Dupont*, et à l'ouest de la rue de Brabant, celui de *rue Allard* (arrêtés royaux en date du 22 août 1843, en faveur de M. Thomas; du 28 juillet 1847, en faveur de M. Bovie; et du 11 mai 1850, en faveur de M. Allard et des héritiers Dupont).

On avait eu d'abord l'intention de continuer la rue Royale de manière à la faire aboutir au canal de Willebroeck, vis-à-vis le château de Laeken; les événements de 1830 empêchèrent la réalisation de ce projet. Cependant on vit bientôt la nécessité de relier à Bruxelles, d'une manière plus convenable, le château de Laeken, devenu la résidence presque continue du roi Léopold. On proposa d'ouvrir une rue qui, partant de l'extrémité de la rue Royale, aboutirait au pont de Laeken; elle devait avoir 19 mètres 66 centimètres de large et 1,665 mètres de long, et traverser la Senne sur un pont de fer coulé. Le notaire Herman, bourgeois de Schaerbeek, et Jean-Baptiste Visquain, inspecteur des ponts et chaussées, formèrent, le 20 avril 1853, une société, au capital de 100,000 francs, qui fut déclarée adjudicataire des travaux le 15 août 1853. La ville leur donna, le 8 juillet, un subside de 16,000 francs, la pro-

vince lui vota un subside de 7,000 francs, et le gouvernement lui permit de lever un demi-droit de barrière sur la route, pendant 90 ans, plus un péage de 2 centimes pour chaque piéton qui passe sur le pont de la Senne. Seulement, le gouvernement, la province et la ville ont, pendant toute la durée de la concession, le droit de se substituer à la société concessionnaire, en lui remboursant son capital, avec une prime de 20 pour cent.

Le plan de la chaussée ayant été approuvé par le ministère de l'intérieur, les travaux furent adjugés le 14 septembre 1835, et vers le même temps on commença la construction du chemin de fer entre Bruxelles et Malines. L'année suivante, on vendit les terrains où l'on voit aujourd'hui la *place de la Reine*, la *rue Saint-Servais*, qui va de cette place à la chaussée de Haeght, et la *rue Saint-Jean* (aujourd'hui, *Saint-Paul*). D'immenses déblais ont, depuis cette époque, presque entièrement nivelé la hauteur qui commence au delà de cette dernière rue, et où se trouvent aujourd'hui la *rue de la Limite* ou de la *Séparation* (*rue Rogier*) et les *rues de l'Association* et d'*Autriche*. Enfin, depuis l'établissement de la station de Cologne, se sont formées les *rues de la Fraternité* (arrêté royal du 15 janvier 1845) et *Impériale*.

On pourrait surnommer Schaerbeek le *faubourg des sculpteurs*; en effet, nous ne savons pour quelle raison, par quelle secrète affinité, la plupart de nos célébrités de ce genre se sont agglomérées, pour ainsi dire, au même endroit. Outre M. Guillaume Geefs, qui est actuellement bourgmestre de Schaerbeek, et dont l'atelier se reconnaît aux deux lions gigantesques qui en ornent le perron, la commune compte au nombre de ses habitants MM. Fraikin, Puyenbroeck et Marchant. L'usine la plus remarquable de Schaerbeek est l'atelier de marbrerie de M. Lelclercq; ses beaux ateliers ont été construits, il y a une vingtaine d'années, pour la fonderie de fer de M. Vandenbranden. Ils sont séparés de la rue Royale par une cour entourée de galeries couvertes. Celles-ci ont servi quelque temps à un marché pour la vente quotidienne de toute espèce de comestibles et pour la vente des grains, le jeudi de chaque semaine; mais ce marché, dont l'ouverture avait été autorisée en 1834, n'a pas eu d'heureux résultats. Depuis, l'autorité locale a obtenu une nouvelle permission d'établir un marché aux légumes. Au delà d'un bâtiment qui devait servir à une fabrique d'indiennes et où l'on ne travailla jamais, par suite de la révolution de 1830, des Oratoriens élevèrent le collège Saint-Jean, sur lequel ils placèrent le chronogramme suivant : *STUDIOSÆ JVVVENTUTI MECORNATES CONSECRAVERTUNT* (1835). Ici encore, le résultat ne fut pas favorable. L'école centrale de commerce et d'industrie, fondée d'abord à Bruxelles, en 1835,

par M. Dailly, puis réorganisée par M. Labrousse, au mois de septembre 1837, vint s'installer dans le même local : cet établissement a prospéré pendant toute la durée de son existence, grâce au concours de la plupart des notabilités de Bruxelles. M. Labrousse la dirigeait avec une grande habileté, lorsque les événements de 1848 éclatèrent ; il rentra alors dans sa patrie, où les électeurs du Lot l'envoyèrent siéger à l'assemblée constituante et à l'assemblée législative, et d'où il fut expulsé, à cause de ses opinions démocratiques, par le coup d'état du 2 décembre. Entretiens, le conseil communal de Bruxelles, ne voulant pas laisser dépérir une institution qui avait formé un grand nombre de sujets distingués, la fit sienne, et remplaça M. Labrousse par M. Hancart, actuellement premier échevin de la commune de Schaerbeek. Depuis, la ville a formé de l'école de commerce la section professionnelle de son athénée, section qui est établie à l'hospice de l'Infirmerie, à Bruxelles. L'*Union des anciens élèves de l'École Centrale de commerce et de l'industrie* publie un annuaire, depuis 1846. Le local de l'École a été concédé par la ville, le 4^{er} mai 1852, à la congrégation des Frères de la Charité dirigeant l'hospice des enfants sourds-muets et aveugles, qui existait à Bruxelles depuis seize à dix-huit ans.

Nous avons dit qu'en 1840 on érigea en paroisse une fraction des communes de Ten-Noode et de Schaerbeek ; le 27 juin de cette année, on ouvrit, place de la Reine, l'oratoire dans lequel le service divin fut provisoirement célébré. C'est un vaisseau très-simple, dans lequel on voyait, pendant qu'il était ouvert au public, une *Descente de croix*, de Jean Cossiers, une *Sainte famille*, attribuée à Van Baelen, et un *Ensevelissement du Christ*, par Otto Venius. A côté de cette chapelle, à l'extrémité de la magnifique rue Royale, on a commencé, en 1845, une belle église, en style pseudo-byzantin, bâtie sur les dessins de M. Van Overstraeten-Roelants, jeune architecte du plus haut mérite et qui est mort à la fleur de l'âge, en 1849, au moment où sa réputation commençait à grandir. L'église de Sainte-Marie de l'Assomption a été bénite le 14 août 1853, bien que sa façade ne fut pas construite, non plus que les voûtes de la partie centrale.

« En restant fidèle, dit M. Schayes, au style pseudo-byzantin, et sans s'écarter du plein-cintre roman, M. Van Overstraeten a introduit dans les parties décoratives du monument des éléments empruntés à la belle époque du style ogival (les grands arcs-boutants et les vastes fenêtres à nombreuses subdivisions), plusieurs même à la renaissance de transition ; il en est résulté une œuvre tout exceptionnelle et dont on chercherait vainement ailleurs l'analogue. »

« Ce temple présentera un octogone avec bas-côtés, de 50 centimètres

de diamètre, précédé d'un triple porche, et prolongé, vers le chevet, par le chœur, la tour et les autres bâtiments de service. La longueur totale de ces différentes parties sera de 76 mètres. Le dôme ou coupole est double : elliptique à l'extérieur, plus que demi-cylindrique à l'intérieur, où elle est composée de longues arêtes en fer de fonte, reliées à la paroi extérieure ; les interstices seront maçonnés au moyen de poteries encaissées. La hauteur, sous clef, atteindra 42 mètres 30 centimètres, et, extérieurement, jusqu'au sommet de la double lanterne octogone qui s'élèvera sur une galerie en fer, 60 mètres. Aux quatre angles latéraux, elle sera soutenue par autant d'arcs-boutants doubles, s'appuyant de part et d'autre sur de légers clochetons octogones, ornés de deux rangs d'arcatures simulées et se terminant en pyramides bordées de huit gables ; des clochetons semblables renforceront les autres angles de la coupole, dont chaque face sera percée d'une grande fenêtre plein-cintre, subdivisée par une longue colonnette centrale en deux arcs mineurs, surmontés d'une rosace à huit contrelobes, et encadrant, à leur tour, huit autres baies cintrées. A la base de ces fenêtres régnera, tant intérieurement qu'extérieurement, une espèce de *triforium* simulé, composé d'une suite d'arcades géminées, partagées en deux jours, et couronnées d'une balustrade découpée en quatre-feuilles. A l'intérieur de l'église, la nef centrale sera séparée des bas-côtés par huit piliers pentagones, formés de colonnettes groupées, avec chapiteaux à crochets, et réunis par des arcs en fer à cheval. Chaque face rectangulaire des bas-côtés sera flanquée d'une chapelle débordant extérieurement en abside hémisphérique et éclairée à la naissance de sa voûte par une série d'arcades géminées, pareilles à celles du *triforium*. Le triple porche qui forme avant-corps devant l'église, posera sur un perron carré de sept marches et à angles coupés. Les profondes voussures à tores concentriques des arcs romans de ces porches retomberont sur des colonnettes avec chapiteaux et crochets, et seront couvertes par un gable surbaissé, découpé en arcature simulée. Le porche intérieur a 20 mètres de largeur, qui est celle de la rue Royale ; les deux porches latéraux, de même dimension, sont diagonalement front à la rue Saint-Servais et à celle des Palais. La tour, qui s'élèvera derrière le chœur, aura une élévation de 38 mètres ; elle sera carrée, flanquée aux angles de quatre tourelles octogones, et couverte d'un toit conique et octogone, que bordera un rang de créneaux. Elle aura une riche ornementation, et sera percée de trois étages de fenêtres dessinées dans le style de celles de l'église ; une belle rose à huit contrelobes couronnera les fenêtres des étages supérieurs. L'église sera entièrement revêtue en pierres ¹. »

¹ SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 466. — VAN OVERSTRALTEN, *Architectonographie des temples chrétiens*.

Par un testament daté du 11 juin 1849, Jean-Nicolas Névrbaumont a légué une partie de sa fortune pour ériger une nouvelle église, rue de Brabant, à la condition que l'existence de ce nouveau temple serait reconnue par le gouvernement, ce qui a été fait par un arrêté royal du 15 novembre de la même année. L'église Saints-Jean et Nicolas, la troisième que possède actuellement Schaerbeek, a été élevée sur les plans et sous la direction de M. l'architecte Peeters. Elle est bâtie en forme de croix latine; deux colonnes et deux pilastres d'ordre corinthien décorent la façade, qui est surmontée d'une tour carrée, restée inachevée. La nef se compose de trois travées recevant toutes trois le jour par une ouverture pratiquée dans la voûte; elle est divisée en trois nefs par des colonnes corinthiennes à fûts rudentés. Au delà du croisillon se trouve le chœur et deux petites chapelles latérales. Les voûtes sont à caissons¹. On peut se faire une idée de l'importance qu'ont acquise les deux nouvelles paroisses créées sur des terrains où l'on ne voyait, il y a trente ans, que quatre ou cinq maisons, en remarquant que le nombre de leurs paroissiens s'élevait, en 1849, à 14,156, savoir : 9,825 dans la paroisse de Sainte-Marie, et 4,331 dans la paroisse des Saints-Jean et Nicolas.

LA PARTIE RURALE DE SCHAERBEEK. — Le centre du village de Schaerbeek, n'ayant que peu participé au grand développement de la partie sud de la commune, est resté ce qu'il était anciennement, un village, mais un village populeux et embelli par de nombreuses maisons de campagne. Le sol y est extrêmement sablonneux; jadis, les campagnes qui séparent Schaerbeek de Bruxelles étaient presque incultes. Celles qui s'étendent entre la chaussée et la rue Verte s'appellent encore *de Zavel, le Sablon*²; près de là se trouvait le *Raetdriesch*³. Aujourd'hui, on chercherait vainement un reste de bruyère à Schaerbeek, et l'on n'y voit plus le moindre débris du bois de 163 bonniers que l'abbaye de Forêt possédait sur le plateau de Linthout. L'industrie et le travail des habitants ont transformé une grande partie du territoire de la commune en jardins légumiers d'un excellent rapport. On y cultive une espèce particulière de cerisier, dont le fruit, petit et d'un goût aigre, est connu sous le nom de *cerise de Schaerbeek*. Une coutume particulière à ce village et à celui d'Evere, coutume qui a déjà donné lieu à bien des plaisanteries, c'est l'emploi presque exclusif de l'âne, comme bête de somme ou de trait⁴.

¹ Voyez SCHAYES, l. c., p. 692.

² *Op den Savel, buyten die Scharenbeezsche poorte, ... aen den Viltvoortschen neerwech*, 1627. — Le 11 octobre 1684, la chambre des comptes autorisa la veuve de Guillaume Zeghers et son fils à construire en cet endroit un moulin à vent, dont Gilles De Coninck et Pierre Van Boxsem firent l'acquisition le 26 mai 1689.

³ *Inter Bruzellan et villam de Scarenbeke, super locum dictum den Raetdriesch*, 1408.

⁴ On donnait jadis aux ignorants le nom d'élèves de l'université de Schaerbeek. *GOTTERS*.

Elle doit dater de loin, car l'un des chemins allant à Bruxelles, la rue Josaphat, s'appelait *le chemin de l'Ane (Ezelswech)*. On a longtemps cru que l'animal aux longues oreilles avait été introduit en Belgique à la suite des Croisades; mais un diplôme de l'an 1158 nous le montre comme servant habituellement, à Bruxelles, à transporter les sacs de grain ou de farine au moulin ¹.

Depuis un temps immémorial, la vallée de Schaerbeek fournit des tourbes, et le plateau de Linthout, des grès, des pierres à bâtir; les fossiles s'y montrent, dans le sol, en très-grande abondance ².

En l'année 1120, le patronat des églises de Schaerbeek et d'Evere fut donné au chapitre de Soignies par l'évêque Burchard ³; après la prise de Soignies par les Espagnols, les possessions de ce chapitre aux environs de Bruxelles furent confisquées par les États-généraux qui, le 13 décembre 1580, conférèrent la cure de Schaerbeek, devenue vacante par la mort de Jean Restius, à Nicolas Moset, qui mourut en 1622, et dont on voit encore la pierre sépulcrale dans le cimetière. Vers le commencement du quatorzième siècle, quelques notables de la paroisse ayant fondé une chapellenie, et la commune de Schaerbeek ayant représenté que les revenus de ce bénéfice ne s'élevaient qu'à 10 livres, l'évêque Pierre consentit à ce qu'on le dotât de 13 livres petits tournois et de la dlme de 53 bonniers de terres, qui appartenaient à la prébende du sacristain

¹ A. TAYMO, partie IV, titre I, c. 8.

² *Apud Scarenbeke, prope Toerbroeck. 1292. — In campis, super Steenpoele. 1286. — Supra Steenpoele, prope Scarenbeke, supra Sabulum. 1325.*

³ De altaribus de Evrene et de Scairbeke.

In nomine sancto et individue Trinitatis, Burgardardus, Dei gratia Cameracensis episcopus, omnibus Christi fidelibus tam futuris quam presentibus in perpetuum. Suscepti cura regiminis compellimur, quibuscunque in ecclesia Dei militantibus, prout possumus, tam re quam consilio subvenire. Ea propter petitioni canonicorum in ecclesia Sonégiensi Deo sanctoque confessori Vincentio famulantium benignius assentientes, duo altaria, scilicet de Scarenbecca et Everna, quam pro anime meo tam pro remedio decessorum nec non et successorum meorum perpetua libertate fratribus ibidem servientibus impersonata tenenda concedimus. et presentis privilegii pagina firmamus, salvo omni jure episcopi et ejus ministrorum, quod in eisdem altaribus hactenus habuisse noscuntur. Ut autem hoc ratum et inviolatum perpetuo teneatur, et nullius secularis seu ecclesiasticæ persone temeritate imposterum violeatur, sub anathemate interdicimus, et hanc nostre concessionis paginam sigilli nostri impressione corroboramus et honorum virorum testimonio subnotavimus. S. Waltheri, eorundem altarium archidiaconus. S. Johannis arch. S. Anselmi arch. S. Fulgentii, abbas Hassliginiensis. S. Gisleberti, Ehamensis abbas. S. Erleboldi, prepositi Sancte Marie Cameracensis. S. Oilardi, ejusdem ecclesie decani. S. canonicorum Bernardi, Gerardi, Godefridi, Everardi. S. canonicorum ipsius Sonégiensis ecclesie, Lietzonis prepositi, S. Walteri, S. Franconis, S. Roberti decani, S. Stephani, S. Gisleberti, S. Thietgardi. S. Avelini, eorundem altarium decani. Actum Brusselle, anno Incarnati Verbi M^oC^oXX^o, indictione XIII, presulatus vero domini Burgardi Cameracensis episcopi anno secundo. *Le liere enchaîné* du chapitre de Soignies, f. 59.

(*matricularia seu custodia*), prébende dont lui et son chapitre avaient la collation (mardi après l'Assomption, en 1320) ¹.

La possession de la dime de Schaerbeek fut confirmée, en 1243, par le pape Innocent IV, à l'abbaye de Forêt, qui l'avait acquise des châtelains de Bruxelles et de leurs vassaux. L'un de ceux-ci, Godefroid, fils de Franco Bole, de concert avec ses frères Franco, Arnulphe et Gérard, donna la troisième gerbe de la dime de la paroisse, moyennant 75 marcs, dont 25 constituèrent la dot de Clarisse, sœur de Godefroid, qui prit le voile dans le monastère ². Vers le même temps, Guillaume, fils de Moduaris, résigna à l'abbaye la dime d'un pré, dime qu'il prétendait lui appartenir. En 1337, Guillaume Wassaert dit Canne fut reconnu propriétaire d'une troisième gerbe de la dime de Schaerbeek, qu'il tenait en fief des châtelains ; ses droits furent constatés en présence des délégués des autres décimateurs : le chapitre d'Anderlecht, le monastère de Forêt et le curé du village. Au siècle dernier, celui-ci prélevait la moitié de la dime de l'abbaye de Forêt et la totalité de celles dites de Notre-Dame et de la cure. La dime des champs entre Schaerbeek et Helmet continua à constituer un fief de la châtellenie ; Antoine Van Brabant la vendit, en 1435, à Nicolas Picot.

L'église de Saint-Servais, à Schaerbeek, est construite dans un style gothique très-simple ; elle paraît dater de la fin du treizième siècle. Les meneaux des fenêtres du transept appartiennent au style rayonnant ; une moulure circule autour des fenêtres du chœur et se termine d'un côté par une tête d'homme, motif dont l'emploi devint rare après l'an 1300. Les guerres de religion endommagèrent considérablement la tour de l'église ; toutefois, des commissaires du magistrat de Bruxelles jugèrent, le 5 juin 1615, qu'on pouvait la restaurer, et évaluèrent à 4,200 florins la dépense qu'entraînerait ce travail, qui en avait déjà coûté 1,000 aux habitants. Dans une requête que ceux-ci présentèrent, il est dit que la tour servait de vigie, à cause de son élévation. A la suite d'une nouvelle requête, une seconde visite fut ordonnée (21 mai et 5 juin 1616). On estima alors la dépense d'une reconstruction totale à 11,700 florins : 8,500 pour la démolition de la maçonnerie et son rétablissement, 1,500 pour une flèche à cinq étages, 1,100 pour le fer nécessaire, et 800 pour une toiture d'ardoises. On se décida alors à n'entreprendre qu'une restauration, et, le 26 mai 1617, les trois membres de la commune bruxelloise votèrent pour cet objet 2,000 florins ³ ; de leur côté, le curé, les

¹ *Chronique Ms. de Bruxelles.*

² France Bula et son frère Arnoul d'Overliis sont cités en 1221 et 1222, et Godefroid Bole, dans un acte de 1186 ; tous figurent comme vassaux des châtelains.

³ *Opinie boeck* aux Archives de la ville de Bruxelles.

mâtres d'église, les anciens et autres habitants de la paroisse furent autorisés par le conseil de Brabant à emprunter 900 florins (24 avril 1617). Depuis, la tour fut encore restaurée à différentes reprises, comme l'indiquaient les millésimes 1637, 1641, 1773, placés sur ses faces, au milieu de nombreuses ancrs de fer. En 1842, on l'a abattue et reconstruite, et l'on a agrandi la nef, qui se compose aujourd'hui de cinq travées d'une largeur égale à celle des transepts. M. Suys a heureusement imité le caractère de l'ancien édifice et reproduit, dans la nouvelle flèche de la tour, la svelte élégance de l'ancienne.

La façade du temple est ornée d'un *Saint Servais*. A l'intérieur, on remarque : *la Sainte Trinité et la Vierge apparaissant à saint Servais*, un *Christ en croix* et une *Annonciation*. Ces tableaux sont attribués : le premier à Crayer, le second à Thyssens, élève de Van Dyck, et le troisième, à Langenjan, élève de Rubens, et furent, à ce que l'on prétend, peints en 1661. Jadis, Schaerbeek possédait un autre Crayer : *la Fuite en Égypte*, qui fut enlevé par les Français, vers 1793. Dans le cimetière, j'ai recueilli les épitaphes suivantes : ICI REPOSE — DAME — BARONNE DOUAIRIÈRE — DE WYKERSLOOTH DE ROOYENSTEYN, — NÉE — BARONNE DE ROEST D'ALKEMADE, — DÉCÉDÉE LE 31 MAI 1842. — ICI REPOSE — DAME — VICOMTESSE DOUAIRIÈRE — DE ROEST D'ALKEMADE, — NÉE — FERNANDEZ DE PARAMO, — DÉCÉDÉE LE 27 JANVIER 1831.

Près de l'église a existé *la fontaine de Saint-Servais*¹, et, contre le cimetière, un ermitage où habitaient quelques femmes dévotes. En l'année 1369, Élisabeth d'Ympenghem légua 20 sous à la sœur Marie de Carilo, l'une des recluses de Schaerbeek². Le 26 janvier 1634, Martin Vanderbiest et Anne Mathys, sa femme, donnèrent aux pauvres femmes de Schaerbeek (*de arme vroukens van Scharenbeke*) une rente annuelle de 48 florins du Rhin. Le comte de Monterey fit rebâtir leur demeure, dont la façade fut ornée de ses armoiries, en souvenir de sa générosité³. Six petites maisons, contiguës au cimetière, ont longtemps été occupées par autant de vieilles femmes, à qui l'on ne donnait que le logement ; c'est ce que l'on appelait la fondation *op het kerckoff*. Le bureau de bienfaisance a vendu ces maisons et se propose d'élever, à l'aide de souscriptions volontaires et du produit de fêtes publiques, un hospice de vieillards, sur la chaussée de Haeght, en face de l'école communale.

¹ *Achter de kercke, omtrent S. Servaas borre. Livre censal de l'an 1681. — Sinte Faes borre. Livre censal de la châtelainie de Bruxelles.*

² *Sorori Marie de Carilo, incluse in clusagio de Scarenbeke. Cartulaire de l'infirmierie du Béguinage.*

³ VAN GESTEL, t. II, p. 102.
T. III.

Dans ses *Wodana* ¹, M. Wolf raconte la légende suivante : « Au delà de Schaerbeek, ce joyau des faubourgs de Bruxelles, se trouve un monastère abandonné. Au coup de minuit, les fenêtrés s'ouvrent avec un bruit effroyable. Presque aussitôt les portes s'ouvrent aussi, l'une après l'autre, et l'on voit apparaître un abbé, la mitre en tête et tenant à la main un livre ouvert ; un cri lugubre sort de sa bouche, accompagné de flamme et de fumée. Près de ce prélat mystérieux marche un jeune moine qui tient dans une main une crosse, et, dans l'autre, une lanterne allumée. Tous deux parcourent ensemble les salles de l'ancienne abbaye, jusqu'à ce que la cloche de l'église sonne une heure ; les deux fantômes disparaissent alors subitement. » Nous ne savons sur quoi est basé ce conte ; il n'a jamais existé, que nous sachions, de monastère d'hommes, aux environs de Schaerbeek. Ce village a vu naître une recluse célèbre, la bienheureuse Aleyde de Schaerbeek, qui, à l'âge de sept ans, entra comme religieuse dans l'abbaye de La Cambre, où elle étonna bientôt ses compagnes par son assiduité à la prière, par sa bonté, par sa dévotion exemplaire ; son corps s'étant couvert de lèpre, on la sépara de ses compagnes, de crainte qu'elle ne leur communiquât la maladie, et, quatre ans après, on lui bâtit une cellule d'où elle pouvait sortir, mais sans se mêler aux autres religieuses. Après avoir été éprouvée par les plus cruelles souffrances, après avoir complètement perdu la vue, mais toujours résignée à son sort, et consolée, dit-on, par de nombreuses visions, elle mourut en l'an 1250, le 12 juin. Au dix-huitième siècle, on montrait encore sa cellule et la fenêtre par laquelle elle recevait des aliments. Elle avait une sœur, nommée Ide, qui lui survécut ².

L'administration de la Table des pauvres était confiée au curé et à deux notables, qui rendaient compte à l'archiprêtre et aux maîtres de la fabrique de l'église ; les revenus des pauvres se composaient, en 1776, de 287 florins, de 10 1/2 rasières de seigle et de 5 rasières de froment ; le curé distribuait, en outre, le revenu des biens du curé Jean-Baptiste Barbier, qui l'avait légué aux pauvres, le 2 avril 1729 ; ce revenu s'élevait à 172 florins. C'était encore le curé qui dirigeait une école pour les enfants pauvres, dont les revenus montaient, en 1776, à 138 florins. Nul n'avait le droit de contrôler sa gestion. Notons que Schaerbeek possède actuellement trois couvents : celui de la communauté des Frères

¹ P. 506.

² La biographie de la bienheureuse Aleyde se conservait à Rouge-Cloître et a été publiée par BOLLARDUS (*Acta Sanctorum mensis junii*) et par HENRIQUEZ (*Quinque prudentes virginis*, etc., pp. 168 à 196). — En 1286, on mentionne une béguine du même nom, et, en 1373, une troisième Aleyde de Schaerbeek, qui avait épousé Adam Meestergerards ; l'une et l'autre donnèrent des biens à l'abbaye de La Cambre : la première, un journal et demi de terre *apud Lenthout, prope fontem* ; la seconde, un huitième de bonnier, au lieu dit *Mullekene*.

de la Charité, celui des Dames de la Visitation, et celui des Sœurs de la doctrine chrétienne, auquel est annexée une école dominicale; on en bâtit actuellement un quatrième, dans la rue Impériale.

Nous avons déjà eu occasion de dire que les châtelains de Bruxelles étaient originairement, à Schaerbeek, les principaux propriétaires du sol. Ils y conservèrent un très-grand nombre de vassaux, dont plusieurs leur fournissaient, en temps de guerre, des chariots ou des chevaux. C'est en grande partie à leurs libéralités que l'abbaye de Forêt dut ses possessions dans le village, qui, en 1787, ne comprenaient pas moins de 344 bonniers : 172 bonniers de terres, 9 bonniers de prairies et 163 bonniers de bois. La *ferme de Linthout* ou du *Bois des tilleuls* (*curia de Lemholt*) lui appartenait déjà en 1143; ce bien s'accrut, en 1257, de 28 1/2 bonniers de terres et de bois, situés aux lieux dits *Ratedal* et *Amelrezdrisk*, près du bois de Linthout, donnés par Godefroid de Schaerbeek; la même année, trois bonniers de bois, contigus à la forêt de Schaerbeek, furent légués à l'abbaye par Clarisse, veuve de Gosuin Boteloi, vassale des châtelains, ainsi que Godefroid. En février 1240-1241, le châtelain Léon céda aux religieuses huit bonniers faisant partie du bois dit *Wolvesputte*. Au quatorzième siècle, l'abbaye possédait, à Linthout, le *Vieux bois*, dont l'étendue était de 110 bonniers, et un second bois, qui comprenait 14 1/2 bonniers; en mars 1699, elle fit faire en cet endroit de grandes plantations de hêtres et de chênes. Devenu propriété domaniale sous le gouvernement français, puis cédé par le roi Guillaume à la Société générale, le bois de Linthout a subi, il y a une vingtaine d'années, le sort qui attend toutes nos forêts et qui convertira nos belles contrées en une immense plaine, où l'on se montrera un arbre comme une curiosité. L'allée principale du bois, la *rue de la Lorraine*, que l'on avait respectée, a été récemment abattue.

Le bois de Linthout terminait de la manière la plus pittoresque, dans la direction de l'est, la vue dont on jouissait du haut des remparts de Bruxelles. Anciennement, il s'étendait, par le *bois de Melsdal*, jusque près d'Auderghem, et par le *bois de Woluwe*, jusque près de la rivière de ce nom. Au nord-est, il confinait à une immense bruyère, la *Harenheyde*, dont l'emplacement forme une grande partie du territoire des communes de Woluwe-Saint-Étienne, de Dieghem, de Haeren et d'Evere. Ces détails donnent une idée de l'aspect que le pays présentait au levant de Bruxelles, avant le morcellement des seigneuries et la création des grandes fermes abbatiales, alors que la vallée de la Maelbeke ne composait, pour ainsi dire, qu'une immense ligne d'étangs, alors que les églises élevées près de ses rives et près de la Woluwe n'étaient entourées que de quelques manoirs et que de pauvres chaumières, un peu plus

nombreuses. Au moyen âge, il se forma, près de la ferme de Linthout, un hameau qui fut entièrement détruit pendant les guerres du seizième siècle ¹.

En 1854, on établit, au milieu du plateau de Linthout, sur des terrains pris en location par le ministère de la guerre, un champ de manœuvres, où, à partir de 1842, eurent aussi lieu les courses de chevaux. De brillantes manœuvres y eurent lieu le 28 septembre 1847, lorsque les troupes qui avaient occupé, pendant l'été, le camp de Beverloo, revinrent en masse vers Bruxelles, au nombre de 12,000 hommes, et livrèrent, en présence du Roi, un combat simulé à la garnison de la capitale. Dix-sept ans auparavant, le 24 septembre 1830, au soir, une batterie d'obusiers hollandais, placée près du grand cimetière, couvrait de ses feux la ville de Bruxelles, et y allumait les incendies qui dévorèrent le cirque de Terarken et une partie des maisons du boulevard Botanique ².

Entre le plateau de Linthout et le centre de la commune de Schaerbeek se prolonge la *vallée de Josaphat*, si bien connue des rêveurs et des amoureux. Elle formait jadis une promenade ombragée, dans toute son étendue, d'arbres de haute futaie; de distance en distance, son charmant rivelet tombait en cascade sur des bassins de pierre de taille. Le chemin qui longe ce ruisseau a occasionné de longues procédures entre les Van Brabant et les Van Waelhem, d'une part, et, d'autre part, les habitants du village, qui prétendaient que c'était un chemin de grande communication ³. La chute d'eau que l'on y remarque, près de la maison de campagne des De Roest d'Alkemade, a activé un moulin : le *Rodenbeke molen*, qui, au seizième siècle, était abattu depuis longtemps ⁴. Les prés situés en amont se nomment *den Roodenbroeck*, le *Marais rouge*, et la petite source voisine, que des arbres entourent, *de Rinne borre*; en deçà de cette dernière est le *Gelders veldt*, dénomination qui rappelle sans doute une incursion faite au cœur du Brabant par ces hardis aventuriers gueldrois, qui guerroyèrent si longtemps contre nos aïeux ⁵. On voit, à l'entrée de la vallée, du côté de Schaerbeek, sur une colline, une métairie ornée d'une tourelle, et, à son autre extrémité, la

¹ MARTINEZ, *Het recht domaniael*, p. 224.

² Le grand cimetière de Bruxelles est situé dans le territoire qui a été réuni à Bruxelles, en 1832. Celui de l'église de Ten-Noode se trouve dans la commune de Schaerbeek.

³ MARTINEZ, l. c.

⁴ *Ibidem*. — Dans un acte de l'an 1350, on lit : *Secus Linthout, in loco dicto Rodenbroec, prope molendinum ibidem (Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean)*; et, dans un autre de l'an 1360 : *Apud Scarenbeke, desuper molendinum dictum Rodenbeke molen (Cartulaire de l'infirmerie du Béguinage)*.

⁵ *Onder Scarenbeke, by den Gelderschen weg*, 1621. — *Het Gelders veldt, by de Boschstraete* (XVIII^e siècle).

ferme de Cattepoel, dite autrefois *la ferme de Macaire (de Macharis hof)*, qui appartenait au couvent de Nazareth, à Louvain¹.

Près de cette ferme, dans un lieu écarté, appelé *la Montagne sainte (den Heyligen berch)*, s'élevait une colonne de pierre bleue, érigée en 1574, en souvenir de la Passion de Notre-Seigneur au Jardin des Olives. C'est pourquoi on le nommait *den pilaer van Ons Heeren in 't hofken*. On y lisait cette inscription : QUI SISTIS HIC GRADUM, — VIATOR, ET ASPICIS LOCUM HUNC — PERSIMILEM HORTO SANCTO — IN QUO CHRISTUS ORARE — OLIM SOLITUS FUIT, INVITATUS — AB IPSIS ELEMENTIS MUTIS, NE — HUNC PRETERI ABSQUE PRECA — TIUNCULA ALIQUA OFFERENDO ILLI — QUI IN EXTREMA AGONIA PATREM — SUUM CUM SUDORE ET — SANGUINE PRO SALUTE TUA — ARDENTISSIME EST DEPRECATUS. — ANNO MDLXXIIII. Une inscription flamande, gravée sur le piédestal, apprenait qu'un nommé Guillaume Timmermans restaura ce monument en 1660; les armes d'Espagne le décoraient, afin de lui servir de sauvegarde.

Très-anciennement, il exista à Schaerbeek un château, où résidait vraisemblablement la famille qui portait le nom du village, et à laquelle appartenait, entre autres, Everwin de Scarenbeke, l'un des bienfaiteurs de l'hospice des Douze-Apôtres (depuis, de Sainte-Gertrude), à Bruxelles, en 1158. L'emplacement d'un manoir (*de Borchstad*) appartint, plus tard, à Henri l'Orfèvre et à sa fille Béatrix; puis, pour payer les dettes que Waleram, fils de Guillaume *de Monte*, avait contractées envers maître Henri Torte, prêtre, on le vendit, le 15 octobre 1347, à Gisbert *de Monte*². Le *Borghst*, petit château qui se trouvait au même endroit, a existé jusqu'en 1808; M. Charlier d'Odomont, bourgmestre de la commune, fit alors bâtir la maison de campagne où il a habité jusqu'à sa mort, en 1844. Tout à côté se trouve le *Kerckhoffmolen*, et a dû exister le *Verger des monnayeurs (Muntersbougaerd)*, dont parle un acte de l'an 1521³. Au mois d'octobre 1277, une dame nommée Aleyde, fille d'Engelbert le Monnayeur et sœur de Guillaume le Monnayeur, céda à l'abbaye d'Afflighem, en présence des échevins de Bruxelles, la moitié de deux moulins, du fonds et des ouvrages de ces usines, de trois journaux

¹ Je ne sais sur quel fondement les autorités locales placent à Ten-Noode la *Vallée de Josaphat*. C'est certainement une erreur : la ville de Bruxelles entretenait, en 1687, un chemin pavé allant « de la *Hollestraete* au *Cattepoel*, près du *pilier de Notre-Seigneur in 't hofken* vers le *Haerenheyde veldt*. » Cette désignation est précise.

² *Bona gisancia apud Scharenbeke, ad locum dictum Borchstad, cum domistadio, domibus, pomeriis, aquis, fossatis, structuris et aliis pertinentiis.*

³ Dans un acte en date du lundi après la Sainte-Lucie, en 1319, on lit : *De consensu Elisabeth relicte quondam Henrici Aurifabri astantis tamquam dominus fundi, dimidium bonarium aque, apud Scarenbeke, ad locum dictum Papenlal*. La *vallée des Prêtres* s'ouvre dans celle de la *Maelbeke* et se termine près du nouveau cimetière de Ten-Noode; elle a perdu les étangs qui l'embellissaient; elle n'aura bientôt plus le moindre ombrage.

contigus, qui aboutissaient à l'*Exelswech*, d'un verger, d'un étang, d'un colombier et d'héritages situés au même endroit, plus bas que la clôture (*infra clausuram ibidem*), c'est-à-dire, probablement, plus bas que l'ermitage qui, ainsi que nous l'avons vu, était voisin de l'église.

Marie de Crainhem posséda, à Schaerbeek, des biens dont Catherine de Rasseghem céda la moitié à Henri, seigneur de Héverté, en 1389; Henri et sa femme Jacqueline de Rasseghem les vendirent à Jean et à Michel de *Speculo* ou *Utenpiegel*. En 1390, Jean, qui avait épousé Marguerite Vandergracht, obtint de la duchesse Jeanne le droit d'y établir une garenne ou chasse gardée, d'y chasser avec le furet, d'y mettre des lapins. Marguerite, sa fille, épousa Guillaume d'Ophem, dont elle eut Marie d'Ophem. Cette propriété, qui consistait « en une maison, cense, chalnage, « avec jardin, verger et place, où il souloit avoir maison de plaisance, « écurie et autres édifices, terres, bois et garenne, ayant d'ancienneté « appartenu à ladite maison, et six ou sept étangs y contigus, et autres « dépendances, » fut vendue par la veuve du commissaire Mathieu de La Tour à Ferdinand de Boisschot, comte d'Erps, qui la réunit à sa baronnie de Saventhem, en vertu de lettres patentes du 27 juillet 1648. Aujourd'hui, la garenne des comtes d'Erps n'est plus qu'un champ que l'on appelle *de Warande veldt* ou *Alaerts bergh*; ses étangs ont disparu, ses plantations viennent de tomber sous la hache du bûcheron. La vieille maison que l'on voit au coin de la chaussée de Haecht et du chemin d'Evere, et qui porte le millésime 167, en dépendait peut-être autrefois.

Dans cette partie de la vallée de la Maelbeke on rencontre successivement plusieurs moulins à eau. A côté du premier d'entre eux, on vient d'élever un bâtiment massif, qui contient une machine à vapeur servant à moudre de la farine. On appelait anciennement ce moulin *de Voirtmolen* (*Voortmolen*, 1680) et il était double. Un moulin avait été donné, en 1259, par le clerc Jean de Halle, pour fonder une chapellenie dans le personnat de Saint-Géry, à Bruxelles; Jean Vanderhellen, doyen de Sainte-Gudule, dont les libéralités occasionnèrent de longs différends, en donna un second à son chapitre, en 1294¹. En 1402, ce corps céda à Daniel Daniels et à Henri Beuys, à charge d'une redevance annuelle de 8 muids de seigle, à 2 deniers le muid, son usine située à Schaerbeek, en aval du lieu dit *op die Voert*; elle consistait, en 1426, en un moulin à grains et un moulin à huile. Plus loin se trouve celle qui se composait *du Wyn-gaert molen* et *du Pampier molen* (1445). On rencontre ensuite le *Pladder, Keyte* ou *Ketsmolen*², que l'on tenait en fief de la châtellenie de

¹ Voyez l'*Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, p. 76.

² *Apud Scatenbeke, juxta Pladermolen, versus Elmt, 1300. — Plaeddermolen, subtus magnum*

Bruxelles. Après la mort de sire Franc Vander Crommercammen et de Franc, fils de Michel Vandenspiegel, ce bien fut partagé. Une moitié fut vendue, le 27 juin 1454, par Henri Cluetinx au boucher Éverard De Walsche, l'autre moitié passa de Marguerite Cluetinx à son neveu Jean de Coudenbergh, le batteur d'assiettes d'étain (*tennenschotelslager*, relief du 8 janvier 1446). En 1474, Jean De Walsche et Arnoul Zeghers possédaient chacun une moitié de ce moulin et du monticule féodal (*bergh*) qui lui était contigu. Enfin, un dernier moulin, aujourd'hui anéanti, paraît-il, se nommait le *Nedermolen* (ou, plus anciennement, le *Metermans molen*); les lieux voisins en reçurent jadis le nom de *Ten-Molleken* (*Au Petit Moulin*).

Plus au nord, Pierre-Ferdinand Roose, baron de Bouchout, bâtit, vers la fin du dix-septième siècle, la villa de *Monplaisir*, dont Le Roy et Cantillon ont donné le dessin. Il l'entoura d'étangs et de magnifiques plantations, au milieu desquelles se trouvaient des fontaines jaillissantes. Le prince de Holstein posséda ensuite cette propriété, que, plus tard, messire Jérôme de Tasselon, « libre seigneur de Ter-Linden, » loua au prince Charles, qui la fit meubler avec magnificence. Après la mort du prince, Tasselon donna Monplaisir, le 24 mai 1780, à sa fille unique, Marie-Élisabeth, douairière de Louis Devaux, lieutenant grand fauconnier et lieutenant grand veneur aux Pays-Bas; les enfants de ces deux époux, le lieutenant Charles, Charles-Alexandre, Philippe et Patrice Devaux, le vendirent à Jean-Sébastien Fammel, ancien chirurgien des armées de France et d'Autriche, et à sa femme Dorothee-Renée De Hont (15 septembre 1784). Elle appartint ensuite à Melchior-Joseph, baron Goubau, ministre des affaires catholiques sous le gouvernement hollandais, mort en 1856, dont la nièce, Eugénie-Isabelle Goubau de Bergeyck, a épousé M. le lieutenant-colonel Dieudonné de Xhenemont, adjudant du roi Guillaume, mort le 17 août 1845. Cette campagne, qui se trouve dans une situation charmante, mais dont l'entretien est négligé, a donné son nom aux plaines voisines, qui s'étendent le long de la Senne jusqu'à Vilvorde. Celles qui sont situées entre l'ancienne campagne du prince Charles et le pont dit de *Kalkhoven* (*du Four à chaux*) ont été souvent le théâtre de grandes manœuvres; les courses de chevaux, ce plaisir aristocratique dont le prince Charles dota la Belgique, y eurent lieu jusqu'en 1842. Ces prairies sont traversées par le chemin de fer de l'état, dont les fours à coke y sont établis. Un peu plus au sud, s'embrancheront à ce chemin de fer le nouveau railway allant à Gand par Alost et celui du Luxembourg.

vicarium Joannis de Ophem. 1472. — *Pladdermolen*. 1571. — *Kreymolen*. 1454. — *Ketsmolen*. 1474.

Sur la limite d'Evere, au hameau d'*Helmet* (*Elmt*, 1175; *Helmt*, 1446; *Elmpt*, 1693), on a formé deux maisons de campagne d'une belle villa qui fut en partie construite par messire Jean-Baptiste-Joseph Rol et sa femme, Isabelle de Man; ces personnes la cédèrent, le 25 mai 1765, à Adrien-Ange Walckiers, seigneur de Tronchiennes, conseiller d'état, haut bailli de Termonde, et à sa femme, Louise-Dieudonnée Nettine, qui devinrent, quelques années après, seigneurs d'Evere¹. La famille Walckiers la vendit ensuite à M. Plowitz. Les appartements en étaient fort beaux et les jardins vastes et magnifiques; cependant, on la laissait dans un état complet d'abandon, lorsque, en 1817, le prince d'Orange la loua pour deux années, en attendant qu'on eût achevé la construction du pavillon de Tervueren.

¹ Ce château inspira à un poète du siècle dernier les vers suivants, où la forme est aussi mauvaise que l'exagération est évidente :

Du fils aîné de la fortune
Je remarquai l'heureux séjour;
La façade en est peu commune,
Les jardins ont, dit-on, quatre milles de tour.

Voyage par mer de Bruxelles à Anvers et retour par terre d'Anvers à Bruxelles (par DURIVAL).
Lausanne, 1782, in 8°.



CHAPITRE II.

LES PLATEAUX D'EVERE ET DU LOO : EVERE, HAEREN, MACHELEN-S^{te}-GERTRUDE, DIEGHEM, NELS BROECK, STEENOCKERZEEL-HUMELGHEM, NEDEROCKERZEEL.

I.

EVERE. — Au delà du village de Schaerbeek, le plateau sablonneux qui borde vers l'est le cours du ruisseau de ce nom se rapproche de la Senne; son versant occidental suit cette rivière jusque près de Vilvorde, où il s'abaisse insensiblement au niveau de la vallée. Dans cette direction on trouve, entre de grandes prairies et les plaines sablonneuses de Lint-hout et du Loo, trois villages : Evere ¹, Haeren, Machelen, assis sur un

¹ Evere (*Ecerne*, 1186, 1237, 1247, 1387, 1402; *Ever*, 1435; *Evere*, 1491, 1542, 1586; *Ever*, 1748), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 1 l. au N. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 507 bonniers, dont 398 de terres, 41 de prairies, 2 de bois, 2 d'étangs, 32 de biens communaux, 30 d'héritages; le revenu imposable s'élevait à 6,620 florins. En 1846, sur une étendue totale de 559 hectares, la commune comprenait 271 h. cultivés en céréales, 15 h. cultivés en plantes industrielles, 131 h. cultivés en racines et fourrages, 56 h. de prairies, 37 h. de jardins potagers, 12 h. de jardins d'agrément, 7 h. de bois, 1 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 97; en 1491, 17; en 1525,; en 1686, 30 maisons, des fermes, 3 châteaux, 1 brasserie, 4 auberges, 2 boutiques et ateliers; en 1846, 269 maisons, dont 3 inhabitées.

Population: En 1786, 341 habitants; en l'an VIII, 797; au 31 décembre 1831, 1,007; au 15 novembre 1846, 1,377, formant 266 ménages; 143 enfants recevaient l'instruction et 79 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 1 moulin à vent, construit en l'année 1840 environ; 1 distillerie, 2 fabriques de chicorée.

Dépendances: le hameau *les Maisons neuves*, celui dit *les Deux Maisons*, la ferme et brasserie dite *Picardie* (1774, dit *Pickardy*, près l'*Aschweg*, 1695); la *Moldershof*, près du sentier allant d'Evere à Helmet, 1691; la *Vroenhoff*, 1551. On mentionne encore, à Evere, les lieux dits: *den Bruel* (1461), cité aussi comme se trouvant à Haeren (1726); *Te Kerchove* (1461) ou *Kerkhofdelle* (1483), *boven den Kempdoren* (1471), *boven den Eenboem* (1480), *Aen d'Eyzken geheeten de Halve mile eyke* (1482), *Busyssegem berch* (xvi^e siècle), *Ten Montre* (1277). Un ruisseau y portait le nom de *Belendeks* (1479).

Les registres de l'état civil commencent en 1594; les archives communales possèdent un atlas du village.

T. III.

chemin dont il serait difficile de contester l'ancienneté. Sa direction, en ligne presque directe, de Bruxelles vers Elewyt; le nom de *Colnsche weg* ou *chemin de Cologne*, qu'il porte encore à Evere; des restes de constructions : briques, tuiles, terre sigillée, débris de ciment, que l'on rencontre en plusieurs endroits, à Machelen, toutes ces circonstances réunies témoignent qu'il formait autrefois un embranchement de l'une des voies conduisant à la métropole de la seconde Germanie, l'antique cité de Cologne. C'est à l'existence d'une autre voie romaine que nous demandons l'explication du nom d'Evere, qui signifie passage d'eau (*havere, trajectum aquæ*)¹. Près du lieu dit *den Ark*, où se trouvait jadis une écluse, sur la Senne, il y avait, paraît-il, une communication reliant le village d'Heembeek à ceux d'Evere et de Woluwe-Saint-Lambert, par un chemin aujourd'hui pavé en grande partie : *den Houtwech* (*den Everschen houtwech*, 1661 environ), et qui passe non loin du champ dit *de Tompt, la Tombe*, d'après un tumulus que l'on appelait *la petite tombe du Père, het Scepers tonmeken*². Jadis il y avait encore à Evere une chaussée, un *Aschweg* ou *chemin d'Assche* et une *Stuyvenberg*³.

De temps immémorial, peut-être même depuis l'époque de sa fondation, au septième siècle, le chapitre de Soignies eut des biens à Evere. Il obtint, en 1120, de l'évêque Burchard, l'église du lieu, qui avait pour patron le fondateur du chapitre. Vers cette époque, il se passa dans cet édifice une scène qui donne une idée peu favorable des mœurs du temps. Nous reproduirons, sans y rien ajouter, le récit qu'en a fait un auteur contemporain. Le modifier, ce serait lui enlever son cachet de simplicité :

« Un homme religieux, après de longs pèlerinages, était arrivé à Evere. Le bon accueil qu'il y reçut l'engagea à y prolonger son séjour; mais bientôt, il tomba malade, mourut, et reçut dans l'église une sépulture honorable qu'il avait méritée par ses vertus. A cette époque, une fureur insensée causait la désolation de tout le pays : le peuple n'y vivait que de rapines, et chacun, à son tour, portait le fer et la flamme dans les possessions de ses voisins. Il ne manquait aux habitants, pour être pareils aux bêtes féroces, que de se dévorer les uns et les autres. Quelques édifices religieux étaient les seuls asiles que l'on respectât encore; aussi les paysans y portaient-ils tout ce qu'ils avaient de précieux.

¹ C'est l'étymologie que VAN GASTEL (t. I^{er}, p. 97) propose pour Hevere, près de Malines.

² *In de parochie van Scarenbeks, boven de Tompt, 1450. — In de parochie van Ever, aen de Tompt, 1466. — In de parochie van Ever, op 't Tommevelt, 1464. — Op Tommevelt, in de parochie van Ever. — Te Scarenbeks, op 't Tommevelt. — Op Tommevelt, boven die Scepers tonmeken. XVI^e siècle. — Te Ever, op den Tompt, 1826.*

³ *Een dachwant, geheeten de Steenwech, gelegen aen de Bolenbeks, 1481. — Emprès le Steenwech, 1542. — Asscheweg, 1542. — Aschweg, près la ferme Picardie, 1695. — Stuyvenberch, près de la ferme dite la Cense à la dime, appartenant au chapitre de Soignies, 1662.*

L'église de Saint-Vincent, à Evere, était tellement encombrée qu'il n'y restait plus qu'une seule place de libre, c'était l'endroit où les restes mortels du pieux pèlerin avaient été confiés à la terre. La vénération dont la multitude l'entourait l'avait garanti de toute profanation. Mais une femme, « cette espèce d'animal qui est plus audacieuse que toutes les autres, » osa placer son siège sur la tombe du bienheureux. Grande fut l'indignation de Saint-Vincent, de voir attenter au respect dû à la mémoire de son hôte. Il frappa d'une pieuse vengeance la criminelle; à peine se fut-elle assise qu'une faiblesse douloureuse s'empara de tout son corps, au grand étonnement des assistants. On la porta aussitôt devant l'autel de saint Vincent, dont ses parents et ses amis implorèrent humblement l'intercession; le saint lui rendit la santé, quand il vit le repentir pénétrer dans son cœur ¹. »

Remarquons dans ce fragment le ton de souverain mépris que l'auteur affecte à l'égard des femmes. Alors, cependant, plusieurs d'entre elles donnaient l'exemple de la vertu unie au talent. Quel souvenir, plus que celui d'Héloïse, nous inspire et le respect et l'admiration? Deux princesses, Aleyde de Louvain, reine d'Angleterre, et la comtesse de Flandre, Sibylle, femme de Thierrri d'Alsace, se montraient les généreuses protectrices des poètes et des trouvères. Toutes les nations, mais surtout les Belges, doivent aux femmes de la reconnaissance : une longue suite de princesses éclairées ou bienfaitantes jettent sur notre histoire un éclat poétique.

Il serait impossible de retrouver à Evere les moindres traces du pèlerin chéri de saint Vincent. L'église paroissiale, qui était très-petite, subit de grandes modifications au commencement du dix-huitième siècle, grâce au zèle du curé Aerts; elle n'avait qu'une entrée latérale; on en ouvrit une autre, dans la façade. Les collatéraux de la nef furent voûtés et le chœur pavé et voûté; une grande partie de ces travaux furent adjugés à F. Vandeneynde, maître tailleur de pierres et contrôleur des travaux de la ville de Bruxelles. En 1714, on revêtit de boiseries les parties inférieures des murs : dans le chœur, aux frais du chapitre de Soignies; dans la nef, grâce aux libéralités de mademoiselle Heymans. La cure actuelle fut achetée, puis rebâtie, en 1724, également aux frais du chapitre; enfin, en 1742, du consentement du conseil de Brabant, on abattit l'école qui était contiguë à l'église, et on la remplaça par une chapelle servant de baptistère. Le temple paroissial d'Evere a encore été agrandi en 1845 et 1846. On y conservait jadis un tableau peint par H. De Clerck, et un *Saint Vincent* exécuté par maître Jean Van Heil; ce dernier avait été donné par

¹ *Acta Sanctorum, Julii* t. III, p. 684.

deux chanoines de Soignies, qui s'y étaient fait représenter. Dans la muraille du côté de l'ouest, vers l'extérieur, on a encastré la pierre sépulcrale de M. Jean-Bernard de Guchteneere, sénateur, premier président honoraire de la cour d'appel de Bruxelles, mort le 31 mars 1854, à l'âge de 76 ans, de sa femme, Marie-J.-J. Van Steynemeulen, et de leurs enfants. Une autre inscription, placée sur la façade, rappelle la mémoire de Jean-Antoine Aerts, de Bruxelles, curé d'Evere pendant 31 ans, mort le 27 septembre 1730, à l'âge de 78 ans.

C'est grâce à ce dernier que les jeunes gens du village ont le droit d'être admis, concurremment avec les parents du fondateur et les habitants de la paroisse Saint-Nicolas à Bruxelles, à jouir de bourses instituées pour l'étude de la rhétorique et des sciences supérieures. Les bourses de la fondation Aerts sont à la collation des curés de Sainte-Gudule et de Saint-Nicolas à Bruxelles, et de celui d'Evere; elles furent instituées en 1750. Le curé Aerts avait un goût très-prononcé pour les procès. Il se querella longtemps avec le prince de Hornes, au sujet de la nomination des maîtres d'église et des maîtres des pauvres, et de l'administration des biens de la fabrique d'église et de la table du Saint-Esprit; un règlement du conseil de Brabant mit fin à ce différend (3 octobre 1718). Quelque temps après, il voulut défendre à la gilde de la paroisse de tirer l'oiseau sur la tour du temple paroissial; ayant fait citer quelques-uns des habitants devant le même conseil, presque toute la commune lui devint hostile. Pour s'en venger, il demanda qu'on interdît à la gilde ses réunions et ses exercices, mais sans succès; le tribunal se borna à comminer une amende de 50 florins contre ceux qui l'insulteraient, lui, ses domestiques et ses amis (9 septembre 1721). Le curé Aerts est l'auteur du petit recueil intitulé *Kort begryp van verscheyde placarten*, auquel nous empruntons ces derniers détails.

Pour terminer les contestations qui s'étaient élevées entre eux et « le prêtre d'Evere, » Étienne, le prévôt, le doyen et le chapitre de Soignies cédèrent à cet ecclésiastique, pour lui et pour ses successeurs, toutes les offrandes faites à l'autel de la paroisse et toutes les petites dîmes, savoir : celles des agneaux, des abeilles et des chairs, mais non celle du lin; Étienne, de son côté, s'engagea à ne jamais rien réclamer d'autre (samedi après l'Ascension, en 1247). Longtemps après, le 8 octobre 1700, en vertu d'une transaction conclue entre le secrétaire du chapitre, Gouttier, et le curé Aerts, on assigna à ce dernier un canton ou partie de la grande dîme, qui, en 1787, consistait en un quart; le curé prélevait en outre un sixième de la dîme de Haeren. La congrégation de l'Oratoire et le curé de Woluwe-Saint-Étienne en possédaient deux autres, valant ensemble 64 florins. Le conseil de Brabant ayant autorisé, le 3 mars 1759,

le chapitre de Soignies à faire lever à Evere la dîme des patates, le doyen de ce chapitre somma, le 27 juin suivant, les habitants du village de se soumettre à cette taxe ou de lui payer, en indemnité, une *paythiende* consistant en 10 florins par bonnier.

On ignore le nom des premiers seigneurs d'Evere. Les châtelains de Bruxelles eurent dans ce village des possessions assez importantes. L'un d'eux, Godefroid, y donna à l'abbaye de Forêt *le manse de Wulfrad* (*hova Wulvradî*), qui comprenait onze bonniers et demi; en 1227, son fils Léon abandonna à l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, dix bonniers de pâtures situées entre le village et Helmet, ce que son fils Léon approuva, à condition que l'hôpital lui payerait, tous les ans, deux deniers par bonnier (mai 1237). En 1787, l'abbaye de Forêt possédait à Evere 23 bonniers de terres et 3 bonniers de prairies.

Vers l'an 1500, les seigneurs d'Evere avaient la haute, moyenne et basse justice, avec cette seule restriction qu'ils ne pouvaient faire procéder à l'exécution des condamnés à mort. La seigneurie était tenue en fief du duché de Brabant, avec cent bonniers de terres formant un seul bloc, depuis la justice au *Haeren-Heyde-velt* jusqu'aux prairies longeant la Senne, que l'on nommait alors *les prairies de Vilvorde*; quatorze bonniers de prés, des redevances consistant en 204 chapons, 25 oies, 200 œufs, 5 muids 6 quartauts d'avoine; un cens montant à 4 livres 6 escalins 8 deniers de gros de Brabant, le droit de lever le vingtième des biens vendus dans la seigneurie, le droit de nommer un maire et des échevins, des arrière-fiefs, etc. Le duc de Brabant n'avait conservé, à Evere, que le droit de faire sonner la cloche en cas de guerre, et celui d'y percevoir des aides, « quand le commun peuple du pays en est requis. »

Le premier seigneur d'Evere qui soit connu, est Henri, seigneur de Boutersem, à qui appartenaient aussi les villages voisins de Perck et d'Elewy. Par une charte datée du dimanche après les octaves de la Trinité, en 1298, il permit à ses sujets d'Evere de faire moudre leurs grains où ils voudraient, aussi longtemps que lui-même n'aurait pas un moulin dans le village¹. Sa fille Marie épousa Renaud, seigneur de Fauquemont,

¹ Universis presentes litteras visuris et auditoris, Henricus, miles, dominus de Boutersem, salutem et noscere veritatem. Universitati vestre notum esse volumus quod nobis placet et de nostro consensu procedit et voluntate, quod dilecti homines nostri universi in villa nostra de Everna commorantes bladium suum molant ubicumque et ad quodcumque molendinum ipsi voluerint, prout hactenus consueverunt. Promittimus etiam dictis hominibus nostris, bona fide, quod nos ipsos non constringamus seu constringi permittemus ad molendum ad aliquod molendinum speciale, quamdiu nos non contigerit molendinum proprium habere ibidem. In cuius rei testimonium et munimen tradidimus dictis hominibus nostris presentes litteras sigillo nostro proprio roboratas. Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo octavo, die dominica post octavam Sancte Trinitatis. — Original aux Archives des hospices de Bruxelles.

de qui naquit, sans doute, Marguerite de Fauquemont, qui porta Evere à son mari, le chevalier Franc Clutinc, surnommé le beau sire Franc; celui-ci était fils de Franc Clutinc, et fut échevin de Bruxelles en 1340, 1345 et 1352.

Des deux filles de Franc et de Marguerite, l'aînée, nommée Marguerite, épousa successivement le chevalier Franc, sire de Melin, et le chevalier Jean de Calster, dit Vanderlinden et, ailleurs, le sire de Linden, qui, après sa mort, se remaria à Marie de Bautersem dite de Berghes, et mourut le 20 octobre 1399. La plus jeune, Béatrix, prit pour époux le chevalier Léon de Marbais, père de Marie de Marbais, dame de Gosselies, et femme du chevalier Godefroid *de Turri* ou de La Tour. Le 28 avril 1382, Marguerite Clutinc, de concert avec son second mari, céda son droit d'usufruit à ses fils, Jean et Franc de Mellaing ou Melin; ce dernier, à son tour, abandonna Evere à Béatrix (relief de 1402-1403); mais celle-ci ne posséda pas longtemps le village. Evere passa, après la mort de Jeanne de Witthem, veuve de Franc de Melin et femme de Henri de Berghes, à Henri de Woude (r. du 6 juin 1411), qui fut tué à la bataille d'Azincourt. Jeanne, dame de Berghes, fille de Henri de Berghes cité plus haut et de Jeanne de Gruuthuse, légua le village à sa tante Ode de Berghes, qui avait épousé, en 1393, Florent de Borsele, seigneur de St.-Martensdyck, et ensuite Gérard de Cuyck.

De l'union d'Ode et de Florent naquit sire Frans de Borsele, ce généreux chevalier dont le noble caractère brilla avec tant d'éclat à la cour de Bourgogne, dans cet immense foyer de débauche et de corruption. Sa bravoure, à la bataille de Brouwershaven, lui valut l'honneur d'être armé chevalier de la main même de Philippe le Bon. Celui-ci le nomma ensuite stadhouder de Hollande, et ce fut alors qu'il connut la belle Jacqueline de Bavière, avec laquelle il se maria secrètement. Philippe, ayant eu connaissance de cette union, en profita pour arracher à Jacqueline une renonciation complète à ses états, en échange du titre stérile de comtesse d'Ostrevant. Frans de Borsele continua à jouir de la confiance du duc, qui le gratifia, en 1443, du collier de l'ordre de la Toison d'or. Il mourut en 1470, sans laisser d'autre postérité qu'un fils naturel, nommé Florent.

Evere passa successivement : en 1471, à la sœur de Frans, Éléonore, femme de Jean de Bueren, seigneur de Dodendaël, et, en 1485, à leur petit-fils, messire Gaspar, fils et héritier de Gérard, seigneur de Culembourg et d'Élisabeth de Bueren. Gaspar épousa Jeanne de Bourgogne, qui lui donna cinq filles : Isabelle (relief du 10 décembre 1504), qui épousa d'abord Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan de Philippe le Beau, puis An-

toine de Lalaing, autre chevalier de la Toison d'or; Anne, dame de Culmbourg, femme de Jean de Pallant; Cornélie, qui s'alïa à Guillaume, comte de Rennebourg; Aleyde, femme de François, seigneur de Bailleul en Artois, et Madeleine, femme de Ghislain, seigneur de Noyelles. Aleyde reçut de sa sœur aînée la seigneurie d'Evere (r. du 21 janvier 1504-1505), laquelle, de son consentement, fut assignée à son second fils, Adrien, en vertu d'un partage fait entre celui-ci et son frère aîné, Antoine, seigneur de Bailleul, de Saint-Martin et de Lesdain (r. du 24 mai 1546).

Adrien et Antoine de Bailleul se trouvèrent tous deux à la bataille de Gembloux; après la défaite de l'armée des États, dans laquelle ils servaient en qualité de colonels, ils se retirèrent dans Gembloux avec plus de deux mille hommes et de l'artillerie; mais, désespérant de recevoir des renforts, ils furent forcés de se rendre à don Juan d'Autriche (1578) ¹. Le 17 juin suivant, la dame d'Evere se rendit à l'hôtel de ville de Bruxelles, pour prier le magistrat de consentir à l'échange du colonel de Trelong et d'autres prisonniers royalistes détenus à Bruxelles, contre les seigneurs de Bailleul, d'Evere, de Goegnies et quelques autres, échange consenti déjà par le conseil d'état et les États-généraux, et au sujet duquel le prince d'Orange et le comte de Boussu avaient écrit à la ville, le 26 mai, ainsi qu'aux députés des Nations. Le magistrat lui répondit qu'il ne pouvait décider sur cette affaire que de concert avec les deux autres membres, mais qu'il était disposé à lui être favorable, en considération des bons services de ces seigneurs, et de ceux qu'elle-même avait rendus aux États en leur conservant Landrecies, dont elle avait payé la garnison de ses propres deniers. Séance tenante, le pensionnaire Aertssens fut chargé de conduire la dame d'Evere aux neuf Nations, qui, en ce moment, étaient réunies; celles-ci ne voulurent rien conclure avant d'avoir l'avis des deux premiers membres de la commune. Ayant reçu, à ce sujet, de nouvelles lettres du prince d'Orange, en date du 1^{er} juillet, les trois membres approuvèrent l'échange, en déclarant toutefois que Trelong ayant été arrêté pour fait de trahison, c'était aux États, et surtout à la ville d'Anvers, qu'il avait voulu livrer à don Juan, à décider sur son sort (8, 15 et 16 juillet) ².

Après la mort d'Adrien, Josine de Lanoye ou Lannoy, sa veuve, releva Evere au nom de leur fils Florent (14 novembre 1585). Mais, l'année suivante, le village fut confisqué ³, et Maximilien de Bailleul, baron de Lesdain, neveu d'Adrien, n'obtint des lettres patentes de mainlevée que le 19 septembre 1604, et à condition de payer aux Archiducs 6,000 li-

¹ *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, II^e série, t. IV, p. 487.

² *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, p. 488.

³ *Compte des confiscations au quartier de Bruxelles, pour les années 1586 à 1588*.

vres d'Artois. Il se procura cette somme en grevant la seigneurie d'une rente annuelle de 575 florins, au profit du chancelier de Brabant Dament (r. du 18 juin 1605). Maximilien fut créé chevalier en 1596, et comte de Bailleul en 1614. Il eut de son mariage avec Christine de Lalaing, Marie-Claude, femme de Philippe-François de Croy, vicomte de Langle, baron de Turcoing (r. du 10 juin 1628). Celui-ci releva Evere, en vertu du testament de sa femme, le 21 octobre 1637, mais le village passa à sa belle-sœur, Marie-Marguerite de Bailleul, femme d'Ambroise de Hornes, comte de Beaucignies (r. du 26 août 1637), dont les descendants possédèrent pendant près d'un siècle et demi Evere, qui, en 1677, fut compris dans la principauté d'Yssche, érigée en leur faveur. En 1772, la princesse de Salm-Kyrbourg, héritière des de Hornes, le céda, en échange de la seigneurie de Ten-Hove, à Yssche, à Adrien-Ange Walckiers, seigneur de Tronchiennes, et à sa femme, Dieudonnée-Louise-Joséphine de Nettine (r. du 14 août). M. de Walckiers fut, depuis, chevalier de l'ordre royal de Saint-Étienne, conseiller d'état et grand bailli de Termonde; le 22 mai 1786, il fut créé vicomte, ainsi que son fils aîné, Édouard-Sébastien-Jean Walckiers, trésorier général des finances, qui joua un grand et noble rôle dans la révolution brabançonne. Malgré les obligations de toute nature que sa famille avait contractées envers la maison d'Autriche, le vicomte de Walckiers embrassa avec ardeur la défense des libertés du pays, sapées par Joseph II; plus tard, quand les patriotes eurent triomphé, il se joignit résolument à Vonck et à tous ceux qui demandaient la réforme de notre ancienne constitution, dans un esprit véritablement progressiste. Forcé de quitter la Belgique, après la défaite du parti vonckiste, il y rentra à la suite de la restauration du pouvoir impérial et fut l'un des fondateurs de la Société des amis du bien public, où s'infiltrèrent bientôt les idées qui bouleversaient alors la monarchie française. Puis, Paris le vit accourir dans son sein, indigné de la duplicité des ministres de l'empereur, convaincu de la nécessité de révolutionner sa patrie. La victoire de Jemmapes lui ouvrit une seconde fois les portes de Bruxelles, où le libre choix de ses concitoyens l'appela, le premier, aux fonctions d'administrateur provisoire de la cité. Après avoir occupé ces fonctions difficiles pendant quelques mois, il dut repartir encore, à l'approche des Autrichiens victorieux. Ici s'arrête ce que nous savons de cette vie pleine de lutttes. Walckiers disparut au milieu de la tourmente. C'était, non un habile politique, mais un cœur généreux et dévoué.

Le château d'Evere appartenait, il y a un demi-siècle, à M. O-Donnel; il a passé ensuite et successivement à plusieurs propriétaires : aux Gaiffier d'Emeville, aux T'Serclaes de Kessel; c'est aujourd'hui la propriété

de M. Drion-Quérité. Les bâtiments en sont peu remarquables, mais de vastes jardins, des pavillons, des étangs, des bosquets, un sol très-accidenté, donnent à son parc un aspect pittoresque. La vieille ferme que l'on voit derrière le chœur de l'église occupe, dit-on, l'emplacement de l'ancien château.

Le seigneur d'Evere nommait dans le village un maire, sept échevins et un greffier, qui jugeaient les causes de toute espèce et pouvaient appliquer toutes les peines, « réservé corps et membres ; » les individus qui avaient encouru la peine de mort ou celle de la mutilation, après avoir été jugés par les échevins, étaient remis à l'amman de Bruxelles,

« en leurs linges, sans plus, sur » les abouts de la seigneurie. » Lorsque les échevins ne savaient comment décider une affaire, c'était aux échevins de Bruxelles qu'ils recouraient ; de même, lorsqu'une des parties se prétendait lésée par leur décision, elle pouvait en appeler aux mêmes juges ; seulement, elle devait consigner, au préalable, 3 peters de 48 sous, et, si le premier jugement était confirmé, cette somme appartenait pour les deux tiers aux échevins d'Evere, et, pour le dernier tiers, aux échevins de Bruxelles ; si l'arrêt était cassé par ceux-ci, les 3 peters étaient restitués à l'appelant. Le sceau dont on se servait à Evere, en 1587, représente un saint, la tête entourée d'une auréole, ayant à la main gauche un écusson aux trois fleurs de lis (armes des Cluting), et tenant dans la main droite un sceptre ; la légende porte



S. SCABBINORUM DE EVERE. Au siècle suivant, ce saint se montre encore sur le sceau, mais placé sur un magnifique trône gothique, et armé de

T. III.

toutes pièces, le corps couvert d'un manteau rejeté en arrière; ici il a près de lui l'écusson des Borsele. Au moyen âge, on n'était pas certain qu'Evere fût une dépendance de la mairie de Campenhout. Une enquête ayant été ordonnée à ce sujet, vers l'année 1429, les chefs-maieurs se décidèrent pour l'affirmative¹. Après l'érection d'Yssche en principauté, les de Hornes se firent représenter à Evere par un drossard. L'ancien greffe échevinal comprend un registre aux adhéritances allant du 17 janvier 1435-1436 à l'année 1486; un deuxième, pour les années 1515 à 1541; deux autres, pour la période allant de 1555 à 1627; la série recommence à l'année 1662 et se termine en 1795. Le greffe possède un *Resolutie boeck* des échevins, pour les années 1747 à 1795.

Deux sergenteries héréditaires (*erfvorsterien*) relevaient de la cour féodale d'Evere; ceux qui remplissaient ces offices étaient tenus d'entretenir chacun un cheval valant 3 livres *bontslachte*; outre les messages qu'ils devaient faire en vertu d'ordres émanés du souverain, ils avaient à garder les prairies, et à rester, « l'un au *padelade*, l'autre au *eusselwech*, « avec son cheval, attaché au grand orsan du pied desdits *vorsters*, « durant le temps où l'on est accoutumé de garder ces prairies. » Si l'on y cause quelques dommages, ils en seront responsables, à moins qu'ils n'amènent le coupable, et, dans ce cas, les propriétaires des prairies leur payeront 4 deniers *bontslachte* par bonnier; le soin de veiller sur les prairies seigneuriales leur était aussi confié. Ils devaient avoir une prison chez eux, et, au besoin, ils pouvaient réclamer pour cet objet l'assistance des habitants; si un étranger élevait quelque réclamation, c'était à eux de lui faire obtenir le paiement de ses créances.

La cour féodale de la seigneurie ne comprenait aucune tenure importante; quant aux biens tenus à cens des seigneuries, il y en avait de diverses natures. Les *Oudenhoven*, au nombre de 23, occupaient chacun un demi-bonnier, plus une maison valant 3 livres de vieux gros de Louvain; chacun d'eux devait, par an, 8 deniers nouveaux, 2 chapons, 1 oison, 12 œufs, un demi-quartaut de seigle et un demi d'orge; en outre, en cas de vente, le seigneur prélevait sur le prix 2 sous par livre (non compris la valeur de la maison, qui ne devait rien). Les fonds du *Nuwenbroec*, dont l'étendue dépassait 14 bonniers; ceux des *Nuwenhoven*, du *Torspoel*, ceux des *Vieux eusselen* et des *Nouveaux prés*, ceux du *Monincalande* ou *Terre des moines*, qui comprenaient 17 bonniers, étaient assujettis à des charges du même genre. Quelques habitants ne devaient que le *voechtevene* ou l'*avoine d'avouerie*, taxe qui rapportait annuelle-

¹ *Compte du maire de Campenhout*, pour l'année 1429.

ment 5 muids 6 quartauts¹. On retrouve ici la trace des démembrements que subit successivement le territoire primitif de la villa d'Evere. Les *Oudenhoven* sont des courtils ou chaumières auxquelles on assigna une certaine étendue de terrain et dont on fixa le cens, probablement lorsque le seigneur renonça à faire cultiver son domaine par des serfs; les *Nuwenhoven* se délimitèrent plus tard, quand les accroissements de la population les rendirent nécessaires. Quant au *Monincxlande*, il serait difficile de ne pas y voir une ancienne propriété du chapitre de Soignies, devenue seigneuriale, par suite d'une usurpation. Ceux qui devaient l'avoine d'avouerie se soumirent sans doute à cette charge, afin d'obtenir du seigneur du village aide et protection.

Les chanoines de Soignies et ceux de Saint-Gommaire, à Lierre, avaient dans le village des cours de tenanciers jurés (*laten der heeren van Songys*, 16 janvier 1455-1456; *geswoeren erfthaten der capitelen van Zinnike*, 3 mars 1538-1539, etc.; — *laten der heeren der capitelen van sinte Gomaerts van Liere*, 7 mars 1454), qui, faute de sceau commun, se servaient de celui des échevins d'Evere². Ce village possède plusieurs maisons de campagne. Les Vandenberghe en achetèrent une, le 22 décembre 1668, qu'ils vendirent à messire Jean Schockaert, le 13 août 1691. Augustin-Joseph Strens, conseiller de Brabant, et sa femme, Marie-Antonie-Josèphe Gheude, en firent bâtir une autre, que l'on appelle de *Steene vleuge*, le *Colombier de pierre*, et la vendirent, le 6 juin 1795, à Joseph de Buisseret et à sa femme, Pétronille-Joséphine Schwartz. Le chevalier Jacques de Bourgogne-Herlaer, le dernier descendant de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, et qui mourut en 1840, habita longtemps le petit château situé à l'est du manoir seigneurial.

Dans le recensement des villages du Brabant, opéré en 1455 et pendant les années suivantes, Evere avait été compté pour 97 *heerstedes* ou habitations, tandis qu'il n'y en avait en réalité que 73. En 1440, sur les réclamations des habitants, le conseil ducal diminua de 8 philippus 7 1/2 sous leur cote dans l'aide de 50,000 philippus par an, cote qui s'élevait à 3/4 philippus 5 sous. Le village souffrit considérablement de la guerre des années 1488-1489; il fut alors brûlé en entier, à l'exception de 17 maisons. De nos jours, la population s'y est considérablement augmentée. Le sol est très-fertile et fournit d'excellents légumes, particulièrement des navets de première qualité; un grand nombre d'ânes y sont employés à labourer le sol et à en porter les produits aux marchés de Bruxelles. Une partie des prairies qui bordent la Senne appar-

¹ Registre des cens et rentes seigneuriales de la seigneurie d'Evere, renouvelé après la clôture de la dernière compte finissant le dernier jour de septembre 1542. Greffe d'Evere.

² Au mois d'avril 1248, l'église de Lierre avait déjà des censitaires à Evere.

tenaient autrefois aux habitants du village en toute propriété, et ils ont encore le droit d'y faire pâturer leurs bestiaux après la récolte du foin. De temps immémorial, il y a eu à Evere un serment de l'arc ou de Saint-Sébastien ; lorsque les frères de ce serment avaient gagné le prix dans un *lantjuweel* ou grand concours, ou qu'ils voulaient en établir un, ils pouvaient se réunir dans une des chambres de la maison bâtie sur l'héritage appelé *Schutters plaetsen* (25 septembre 1562).

La partie méridionale de la commune fit autrefois partie de la plaine dite de *Haeren-heyde-veld*, le champ de la bruyère de *Haeren*. Elle est traversée par la chaussée de *Haeght*, près de laquelle s'est formé, il y a environ un siècle, le hameau dit *les Maisons Neuves*, et par la chaussée de *Louvain* ; l'estaminet *les Deux-Maisons*, qui est actuellement très-fréquenté, se trouve sous *Evere*. Les champs environnants s'appellent *Terneyveld*, le champ du *Tournoi*. Il est probable que, dans le principe, c'était là que se livraient les duels judiciaires. Ce qui appuie cette opinion, c'est qu'au delà de l'auberge *les Deux-Maisons* on vit, jusqu'au siècle dernier, des fourches patibulaires ¹. On y pendit, le 18 mars 1566-1567, douze gueux qui avaient été arrêtés à Bruxelles, et parmi eux le chef des iconoclastes d'Anvers, *Jean Denys*, ancien officier au service d'Espagne ². Le 19 juillet 1589, une servante nommée *Anuette Vanhove* y fut enterrée vive, sous le gibet, comme anabaptiste ³.

Ces tristes souvenirs ne sont pas les seuls que nous ait légués *Terneyveld*. Une fête magnifique y fut donnée, le 1^{er} avril 1549, lors de l'entrée solennelle à Bruxelles de l'infant don Philippe, depuis le roi Philippe II. On avait élevé en cet endroit trois galeries pour les dames et les gentilshommes de la cour ; devant cette galerie s'étendaient des fossés, des tranchées, des bastions et d'autres retranchements. Deux magnifiques escadrons, magnifiquement équipés, la bande verte et la bande noire, formés de la fleur de la noblesse belge, allemande et espagnole, et accompagnés chacun de 50 arquebusiers à cheval et d'une troupe de fantassins, étaient rangés dans la plaine. Dès que le prince fut arrivé de *Tervueren*, les deux troupes se chargèrent avec impétuosité, tandis que le canon tonnait et que les arquebusiers et les fantassins s'envoyaient des décharges de mousqueterie. A ce premier épisode, qui malheureusement coûta la vie à deux soldats, succéda une joute où les gentilshommes firent preuve de leur adresse à manier la lance ; après avoir parcouru ce champ de bataille improvisé, Philippe II continua sa marche vers Bruxelles ⁴.

¹ *In de prochie van Ever, aen 't gerecht, op Harenheyde*. 8 août 1458.

² DE BLEVE.

³ METZGER. — BOR.

⁴ *El felicissimo viaje del principe don Felipe*, p. 340.

Au siècle dernier, l'archiduchesse Marie-Élisabeth fit construire au Terneyveld une faisanderie ou maison de chasse (*jachthuys*), composée de deux pavillons ¹. Cette princesse se plaisait à y attendre les hérons qui, vers le soir, quittaient les prairies de Monplaisir pour regagner la forêt de Soigne, où ils passaient la nuit; c'était du haut de la maison de chasse de Terneyveld qu'elle les guettait au passage, le faucon sur le poing ². De cet endroit, on aperçoit un horizon immense; derrière vous, c'est Bruxelles, avec ses tours et ses innombrables maisons; à votre droite, les profondeurs de la forêt de Soigne; à votre gauche, des champs à perte de vue, à l'extrémité desquels se dessinent la tour de Grimberghe et celle de Malines. Quelquefois même, on distingue, à huit lieues de distance, la flèche de Notre-Dame d'Anvers, et, à l'aide d'une longue-vue, on aperçoit les bateaux naviguant sur l'Escaut.

Le bois de Linthout se continue vers le sud par celui de Mesdael, qui dépend de la commune de Woluwe-Saint-Pierre; à l'est, il touchait autrefois à un troisième bois, dit de *Welue* ou *Woluwe*, mais qui en réalité se trouvait, à ce qu'il semble, sous Evere. Godefroid, châtelain de Bruxelles, prétendit longtemps le posséder au détriment du chapitre de Soignes, et il ne s'en désista qu'en se réservant la moitié du produit du bois, dont on dut lui céder la garde et l'avouerie (1197) ³. Léon, son fils, avec le consentement de son fils Léon, renonça complètement à ces droits, à condition que le chapitre ferait célébrer son anniversaire tous les ans, et il promit, pour lui et pour ses successeurs, de garantir les chanoines contre toute réclamation, même dans le cas où ils voudraient défricher le bois (juillet 1255). Cette dernière circonstance se présenta en avril 1340; les chanoines cédèrent alors, à différentes personnes, et moyennant un cens annuel de 60 sous, plusieurs parcelles de terre près de Schaerbeek, entre le bois de Linthout et celui de Mesdael ⁴.

¹ Le 4 mai 1728, le domaine acheta à J. Janssens un journal de terre, sous Woluwe-Saint-Etienne, au *Mispelier*, pour y construire un pavillon pour la chasse au héron. *Nouvelle trésorerie de la Chambre de comptes*.

² Galesloot, *Recherches historiques sur la maison de chasse des ducs de Brabant*, p. 201.

³ In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Gossuinus, Dei gratia prepositus Sonégiensis, totusque conventus canonicorum, omnibus in perpetuum. Quoniam tempora pretereunt more fluentis aque, memoriali scripto commisimus quod querela inter ecclesiam nostram et Godefridum castellanum Bruxellensem versabatur super nemore de Welue, hoc modo sopita est. Castellano G. et omnibus successoribus suis, communi assensu commisimus prefati nemoris custodiam et advocatiam et medietatem fructuum. Hec ut rata et inconvulsa permanent, sigilli nostri et sigilli ipsius castellani appenditione et testium subscriptione munivimus. Testes, Gerardus de Grinberges, Arnulfus frater ejus, Alardus Rapa, Godefridus de Hab, Gossuinus Sonégiensis prepositus, Nicholaus decanus, Balduinus thesaurarius, magister Henricus, magister Helyas, et Johannes. Anno Dominice incarnationis M^oC^oXC^o septimo.

⁴ *Prope villam seu parrochiam de Scarembeke, contiguam ex uno latere nemori de Linthout, et ex alio latere nemori de Mesdal, inter duo nemora dicti loci.*

HAEREN. — Un court intervalle sépare d'Evere le village de Haeren, dont le nom est aussi porté par deux localités voisines, l'une de Maestricht, l'autre d'Oisterwyck ; la racine de ce nom se retrouve dans les dénominations d'*Ahr*, *Arau*, etc. Haeren est cité, pour la première fois, dans une légende qui a été rédigée entre les années 1030 et 1036 ¹.

Dans le principe, Haeren ne reconnaissait que l'autorité des ducs de Brabant, qui y levaient un cens assez considérable. Les actes concernant les biens censaux s'y passaient, là comme à Dieghem et aux environs, par-devant une cour censale, présidée par le receveur du domaine. Pour les affaires plus importantes, les habitants reconnaissent la juridiction de l'échevinage de Campenhout ; le village dépendait aussi de la chef-mairie de ce dernier endroit, ainsi qu'on le reconnut, à la suite d'une enquête, en 1553, et contrairement aux prétentions du maire de Vilvorde ².

Haeren souffrit considérablement des guerres de l'année 1489, et de la famine qui les suivit. En 1516, il s'y tint un concours de l'arc, où vint la gilde de Louvain ³. Trois ans après, le 23 décembre, on y exécuta un lépreux nommé Pierre Poelvax, qui avait été convaincu d'avoir commis trois meurtres. Pendant son procès, on avait soutenu qu'en qualité de lépreux il n'était pas justiciable de l'autorité civile ; afin de protester contre cette prétention, on résolut de conserver la mémoire de son exécution. Le 26 décembre, le bourreau et cinq ramoneurs (*schouvaeren*) de Bruxelles vinrent secrètement ôter de la roue le cadavre du supplicié

¹ *Ex pago Haren, Bruzellan inter et Vilvordiam silo. STEPHELINUS, Miracula Sancti Trudonis, apud GUESQUIÈRE, Acta Sanctorum Belgii, t. V, p. 62.*

Haeren (*Haren*, XI^e siècle, 1230, 1241, 1322, etc.), commune du canton de Vilvorde, à 1 1/2 l. N.-1/2 N.-O. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, Haeren consistait en 492 bonniers, dont 364 bonniers de terres, 119 de pâtures, 2 de bois, 7 d'étangs ; le revenu imposable s'élevait à 5,038 florins. En 1846, sur une étendue totale de 582 hectares, la commune comprenait 168 h. cultivés en céréales, 7 h. cultivés en plantes industrielles, 74 h. cultivés en racines et fourrages, 64 h. de prairies, 17 h. de jardins potagers, 5 h. de jardins d'agrément, 3 h. de bois, 1 h. de bruyères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 30 ; en 1480, 21 ; en 1525, 42, dont 7 à 2 foyers ; en 1686, 34 chaumières, des fermes, 2 châteaux, 3 brasseries, 1 auberge, 1 forge ; en 1846, 156 maisons, dont 3 inhabitées.

Population : En 1786, 482 habitants ; en l'an VIII, 481 ; au 31 décembre 1831, 599 ; au 15 novembre 1846, 771, formant 153 ménages ; 52 enfants recevaient l'instruction et 182 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 brasserie, quelques carrières.

Dépendances : En 1253, on mentionne le *Lisberch* (montagne d'Élise ou Élisabeth), entre Haeren et Evere, et le *Dongelberg*, près de Haeren ; en 1324, le *Luusbosch*, entre Haeren et Evere (*Cartulaire de l'infirmerie du béguinage de Bruxelles*) ; en 1407, l'*Oudestrate* (*justitiam dictum de Oudestrate*) ; en 1407, le *Plasborschsteen* (*subtus Haren*).

Les registres de l'état civil commencent en 1659.

² *Trésorerie de l'ancienne chambre des comptes, III^e-laye Bruxelles.*

³ *Pior, Histoire de Louvain, p. 166.*

et l'enterrèrent; puis, ils le remplacèrent par un homme de paille, qu'ils habillèrent de chausses et d'un pourpoint. La roue se trouvait alors sur le bord du chemin conduisant de Bruxelles à Malines ¹.

Aucun souvenir historique ne se rattache à l'ancienne famille de Haeren, qui resta obscure et s'éteignit de bonne heure ².

Le 10 avril 1359, maître Rombaudo Loots, secrétaire de la reine Marie de Hongrie et, plus tard, conseiller de la chambre des comptes de Brabant et chevalier, qui avait acquis, le 4 mars précédent, à Haeren, des biens appartenant aux héritiers d'Antoine Vandermeeren, acheta du souverain, moyennant 1,172 livres, la haute, moyenne et basse justice du village et ses dépendances (relief du 17 juin 1359); il y acquit en outre : le 20 juin 1361, moyennant 19 livres, les cens possédés par le domaine (r. du 7 mai 1363); le 22 janvier 1362-1363, moyennant 20 florins carolus, le droit de percevoir les lots et ventes, et enfin, le 18 avril 1364, moyennant 218 livres d'Artois, quelques autres cens (r. du 21 juillet 1364). Le fils de maître Loots, Jean Loots (r. du 4 mars 1366-1367), fut commissaire de l'artillerie, et épousa une demoiselle d'Alost, Jacqueline de Vremde, dont il eut Adrien Loots, créé chevalier en 1607 et qui fut plusieurs fois échevin de Gand. Messire Jean Loots vendit toutes ses propriétés de Haeren, en 1569. Jacques de Jennepo lui acheta, le 18 juillet 1569, une maison de campagne entourée d'eau, voisine de la *Ganseweyde* et de la *Wedelghemstrate* ³, ainsi que des étangs, des digues, etc., contenant ensemble sept bonniers et s'étendant le long des rives de la Hoelbeke. Par son testament, qui est daté du 21 février 1570-1571, Jacques institua pour son héritier Antoine Del Pino ou Dupin, et légua aux pauvres de Haeren 1,600 florins du Rhin, de 20 sous, afin de distribuer, tous les dimanches, un pain d'un sou et un sou en argent à dix-huit indigents choisis par Del Pino ou ses héritiers, et qui devaient, ces jours-là, assister à la grand'messe (lettre échevinale du 9 novembre 1574).

Lors du sac de Malines par les Espagnols, en 1572, l'hôpital fut livré au pillage. Dupin s'y était caché dans une chambre occupée par sa femme, Catherine Vandenhameele, qui était alors sur le point d'accoucher; on l'y découvrit, on l'accabla de coups, et on allait le tuer, lorsque Catherine, par un effort suprême, se jeta hors de son lit. L'état

¹ *Comptes de l'ammannie*.

² En 1219 vivait Pierre de Haren, et, en 1253, Walter de Haren, vassal du seigneur de Malines. Pierre eut, entre autres enfants, un fils, nommé René (1269) et une fille, qui épousa Paridan de Haren (1253). En 1241, maître Jacques de Haren, chanoine d'Anderlecht, donna à l'abbaye d'Afflighem un bonnier situé à Haren. Pierre de Haren, prêtre, est cité en 1314.

³ Un lieu nommé *Weeleghem*, situé à Haeren, est mentionné en 1483.

dans lequel elle se trouvait inspira quelque pitié aux pillards, qui toutefois exigèrent pour sa rançon 5,000 florins, et, pour celle de son mari, 3,000 florins. Elle accoucha le lendemain et Dupin mourut de chagrin un mois après ¹. Sa veuve se remaria à Barthélemy de Lucquo. Dupin avait acheté la haute, moyenne et basse justice et les cens domaniaux de Haeren (r. du 15 avril 1569), lesquels passèrent, après lui, à ses fils : Jacques, Antoine et François (r. du 24 janvier 1572-1575). Messire Jacques Dupin mourut en 1625, à Breda, capitaine d'une compagnie de cavalerie; son frère Antoine, qui hérita de lui ses cens domaniaux de Haeren (r. du 22 septembre 1627), fut échevin de Malines et procréa deux fils qui périrent, le premier, au siège de Pilsen en Bohême; le second, entre Suse et Pignerol, en 1629, et une fille, Marie-Lélie, femme de Jacques Meester-Jan, secrétaire de la ville de Bruxelles, anobli en 1637. Isabelle Dupin porta en mariage les biens de sa famille à Haeren à Guillaume-Albert de Rayemakere (r. du 1^{er} août 1654), père de Guillaume, qui fut trésorier de la ville de Bruxelles (r. du 50 avril 1718); Guillaume De Raeymackere devint receveur et doyen de la draperie à Louvain, et céda à Jean-Antoine-Marie-Joseph comte Vandernoot ses cens à Haeren, qui rapportaient par an 161 deniers de Louvain, 40 chapons, 25 oboles de Louvain, 44 setiers d'avoine, et 6 florins 1 sou censaux (r. du 1^{er} août 1746).

Une partie des cens de Haeren fut achetée à messire Jacques Dupin par le secrétaire Corneille Van Heymbeke, et par sa femme Madelaine Van Asbroeck, qui les laissèrent à leurs enfants : sire Rutger-Théodore Van Heymbeke, conseiller de Brabant, messire Frédéric-Antoine, licencié en droit, messire Pierre-François, capitaine au service du roi, et Henriette (r. du 12 décembre 1668). Un fils de cette dernière et de Théodore de Flodorp, messire Antoine de Flodorp, releva les cens de Haeren, après la mort de son oncle Pierre-François Van Heymbeke (r. du 11 juin 1674); son frère Pierre, seigneur de Clabbeek, capitaine au service du roi, eut pour sa part la maison de campagne des Van Heymbeke, mais il la céda à son frère aîné, qui, étant mort avant lui, lui laissa ses cens domaniaux (r. du 27 avril 1722). Les Flodorp vendirent leurs biens de Haeren à Pierre Van Antwerpen (vers 1755), dont la maison de campagne, l'ancien *goet van Flodorp*, a appartenu à M^{me} la baronne Osy, et a été ensuite acheté par feu le colonel Bouvier. Ses jardins ornent l'entrée du village de Haeren, du côté du midi.

La haute, moyenne et basse justice de Haeren avait été rachetée par le domaine, du temps des archiducs Albert et Isabelle. Elle fut, de nouveau,

¹ AZEVEDO, *Cronycke van Mechelen*.

donnée en engagère, le 3 août 1626, au capitaine Pierre Madoets, échevin de Bruxelles, moyennant une somme de 2,100 florins, à laquelle Madoets ajouta 700 florins, le 14 avril 1638. Philippe-Godefroid Vandewouwere devint définitivement possesseur de cette juridiction, en augmentant l'engagère de 2,800 florins (lettres patentes du 14 mai 1644, r. du 24 octobre 1644). Les filles de Vandewouwere et de Marie-Anne Masteleyn : Angeline et Régine, lui succédèrent (r. du 1^{er} mars 1692); la dernière épousa successivement Jacques Ducx, chef-maître de Cappelle-au-Bois, et Charles-Frédéric Marischal de Biebersteyn. Elles vendirent Haeren à Guillaume Van Langendonck, seigneur de Beersele (r. du 2 octobre 1699), père de Guillaume (r. du 2 septembre 1722), et de Marie-Anne, baronne d'Heembeek, qui, tant pour elle que pour son frère, devenu imbécile, céda Haeren à Jean-Nicolas Servandoni d'Hannetaire et à sa femme Marguerite Huet (r. du 10 mars 1759).

D'Hannetaire devait sa renommée et ses richesses à une profession pour laquelle on affichait, de son temps, un profond mépris. Peu d'artistes meilleurs que lui ont brillé sur la scène de Bruxelles, où il mourut en 1780, sans avoir quitté le théâtre. Il était né à Grenoble en 1718. Ses parents lui firent donner une excellente éducation et le destinaient à l'état ecclésiastique; mais, ne se sentant pas la vocation nécessaire, il adopta la profession de comédien et y brilla constamment au premier rang. Possesseur, dit-on, de 80,000 livres de rente, il tenait une maison charmante qu'embellissaient encore ses trois filles, connues à Bruxelles sous le nom des *Trois Grâces*. Le prince de Ligne, qui aimait les arts, et qui aimait encore plus une de ces trois beautés, Angélique d'Hannetaire, venait souvent se délasser chez lui du cérémonial auquel l'obligeait le rang distingué qu'il occupait à la cour de Bruxelles. D'autres seigneurs suivaient son exemple, et la maison du célèbre acteur, rendez-vous obligé de tous les hommes d'esprit et de plaisir, formait une espèce d'athénée; un des passe-temps auxquels on s'y livrait était de jouer des comédies improvisées, dont on ne donnait le sujet qu'au moment même de la réunion¹. D'Hannetaire embellit considérablement le château de Haeren, avec l'aide de son oncle, le chevalier Servandoni, qui excellait dans l'architecture et dans les tableaux de ruines et de perspectives². Le 28 décembre 1770, il vendit Haeren à Jean-Antoine,

¹ *Annuaire dramatique pour 1840*. Bruxelles, 1840, in-8°. — *Bulletin du Bibliophile belge*, t. IV, p. 77.

² *Le Guide fidèle*, p. 182. — Dans l'ouvrage bizarre intitulé *Voyage par mer de Bruxelles à Anvers*, etc., p. 10, le courageux navigateur passe devant le « palais que fit élever pour se délasser de ses travaux un certain Rossius, au demeurant homme d'esprit, et qui le fit voir en se faisant une assez grande fortune. »

comte Vandernoot, chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse, et à sa femme, Marie-Josèphe Taye, marquise de Wemmel (r. du 14 janv. 1774).

La famille Vandernoot possédait à Haeren, de temps immémorial, un château et une ferme, situés près de la Ganseweyde. C'est le *castrum*, camp, ou plutôt forteresse, dont d'anciens actes signalent l'existence à Haeren¹. Dans le principe, ce bien appartenait aux De Hertoghe. Jean, fils de Gosuin de Hertoghe, surnommé à la Barbe, eut pour héritières ses deux filles, Élisabeth et Marguerite De Hertoghe; celle-ci épousa Walter Vandernoot, à qui elle apporta en dot le bois de Creval près d'Assche; quant à Élisabeth, elle s'allia à Engelbert d'Enghien, chevalier, seigneur de Kestergat. Son fils Jean, le célèbre amman de Bruxelles du temps de Philippe le Bon, son petit-fils Louis et son arrière-petite-fille Jeanne relevèrent successivement son fief de Haeren en 1451, en 1480 et le 25 mars 1514-1515. Jeanne épousa Florent de Mottenghien, seigneur d'Asprignies, puis elle se remaria à Henri Bauw, seigneur de Vremde, qui mourut le 1^{er} janvier 1510. Sa fille unique, Elisabeth Bauw, décéda le 2 septembre 1560, sans avoir eu d'enfants de Jean de Cortenbach, seigneur de Keerberghen et Eechoven, de qui la demeure des Hertoghe prit le nom de *hoeve van Cortenbach* ou de *het oudt casteel van Cortenbach*. Ces deux époux testèrent, le 22 décembre 1537, au profit de messire Jeanne d'Enghien, fille de Virgile, seigneur de Santbergen, et cousine d'Élisabeth, épouse de Gaspar Vandernoot, seigneur de Carloo. Un des arrière-petits-fils de ce dernier, Philippe, capitaine d'une compagnie libre au service d'Espagne, fut seigneur de Cortenbach, ainsi que son neveu Henri-Joseph, également capitaine d'infanterie, et qui périt avec son colonel Massion, à la prise de Valenciennes. Le frère de Henri-Joseph, Roger-Walter, baron de Carloo, laissa l'ancien château de Cortenbach, à Haeren, avec ses dépendances consistant en 65 bonniers, sa cour féodale, etc., à son cinquième fils, Roger-Lamoral Vandernoot, cornette au régiment du marquis de Westerloo. Celui-ci eut pour héritier son frère Charles-Bonaventure, baron de Schoonhoven, qui fut créé conseiller de Brabant le 9 mars 1715, et comte le 16 mai 1716; plus tard, il devint membre du conseil d'état, grand bailli du Brabant wallon, et chambellan de l'empereur. Ce nouveau possesseur eut quelques difficultés avec sa mère, au sujet de sa part paternelle. Il épousa Catherine-Philippine de Waes et mourut le 21 janvier 1761. Son fils, le comte Jean-Antoine, baron de Schoonhoven, a considérablement embelli le château de Haeren, construction très-simple, et qui emprunte sa principale beauté à sa situation sur le coteau qui descend vers la Senne. Maximilien-Louis, comte

¹ *Apud Haeren, juxta castrum ibidem. 1322.*

Vandernoot, marquis d'Assche et de Wemmel, fils aîné du comte Jean-Antoine, est mort en 1847, ainsi que nous l'avons dit en parlant d'Assche.

L'évêque Philippe-Érard Vandernoot a légué aux pauvres de Haeren, le 17 septembre 1718, six petites maisons, qui devaient être données à autant de ménages pauvres, à charge de payer seulement, par trimestre, un loyer d'un florin, pour chaque maison. C'était le curé du village et le locataire de la ferme de Cortenbach, et, en cas de dissentiment entre eux, le possesseur de cette ferme, qui accordaient le droit d'occuper ces maisons. Quand les deux conjoints, habitant l'une d'elles, étaient morts tous les deux, leurs enfants devaient en sortir et aller ailleurs gagner leur vie. Un incendie a réduit en cendres ce petit hospice, dans la nuit du 5 au 4 mai 1839.

Le greffe échevinal de Haeren possède une série de registres aux adhéritances pour les années 1557 à 1577 et 1626 à 1795; des rôles qui commencent en 1647; un manuel des biens de l'église et des pauvres, datant de 1621; un registre des biens appartenant à l'église, formé en 1716. L'abbaye d'Afflighem avait à Haeren une cour censale, dont les tenanciers jurés, faute de sceau commun, faisaient sceller leurs actes par les échevins du village (26 avril 1564).

L'église de Sainte-Élisabeth à Haeren avait pour patron le chapitre de Saint-Gudule à Bruxelles, auquel le duc Henri I^{er}, en 1224¹, et l'échevin de Bruxelles, Guillaume Pipenpoy, en 1250², donnèrent les dîmes qu'ils possédaient en cet endroit. Dès le commencement du douzième siècle, Everwin de Schaerbeke y avait donné une dîme à l'hospice des Douze-Apôtres (depuis, de Sainte-Gertrude), à Bruxelles; de temps immémorial, le chapitre de Saint-Vincent à Soignies en prélevait une autre, qu'il abandonna ensuite, en partie au curé du lieu, et en partie au curé d'Evere.

Vers l'an 1500, les revenus du personnat comprenaient : quatorze bonniers de terres, dont le produit se partageait par moitié entre la personne et celui qui exploitait ce bien, Guillaume, fils de Pierre; deux héritages situés, l'un à Haeren, l'autre à Dieghem; 60 bonniers de bois, où la personne avait un tiers du produit, dont elle cédait une partie au curé; la petite dîme du village, dont le curé recevait la moitié, et la dîme de dix bonniers qui, après avoir été cultivés, furent convertis en prés et dont alors on ne voulut plus payer la dîme. Il y avait, dans l'église, une chapellenie des Ames (dès l'année 1265), et une chapellenie de Sainte-

¹ *Opera dipl.*, t. IV, p. 233.

² *Ibid.*, t. I^{er}, p. 570. — *MIRÆUS* assigne à tort à ce dernier don la date de 1208.

Élisabeth ; celle-ci, dont le possesseur devait célébrer la messe trois fois par semaine, fut annexée, avec la *matricularia* de Haeren, au chapitre des petits chanoines de Sainte-Gudule, en vertu de bulles des papes Eugène IV et Nicolas V, datées du 23 octobre 1445 et du 9 septembre 1447.

Le temple paroissial de Haeren, qui probablement ne devint le centre d'une circonscription religieuse particulière que vers l'an 1200, porte tous les caractères des édifices de cette époque ; seulement, des restaurations nombreuses ont modifié plusieurs de ses parties. Au siècle dernier, on y agrandit les collatéraux de la nef en les prolongeant sur les côtés de l'espace voûté qui supporte la tour, et on éleva, en 1777, le portail de la porte d'entrée. Les faibles dimensions de l'église, la caractère général de son ornementation, la forme massive des piliers de la nef, qui ont à leurs angles des colonnettes à demi engagées, à chapiteaux ornés de feuilles d'acanthé ou de volutes ; le peu d'élévation des voûtes, qui sont à nervures croisées, l'arc à peine aigu de la baie latérale au portail, baie dont l'archivolte est décorée d'un tore, tout reporte la pensée vers les premiers temps de l'architecture ogivale. Vers l'an 1600, la foudre ayant consumé une partie de l'église, l'infante Isabelle donna le bois nécessaire pour la reconstruction de la toiture, et l'archiduc Albert gratifia la fabrique de nouvelles cloches. La tour fut alors exhauscée.

Près de l'entrée de l'église, on remarque un vieux tableau, peint sur panneau, et représentant *Sainte Élisabeth de Hongrie soignant les malades* ; un grand nombre de bonnets d'enfants sont suspendus près de cette peinture, comme témoignage de la vénération des paysans, qui viennent, à Haeren, invoquer sainte Élisabeth « pour la grosse galle et « d'autres maladies de ce genre. » On invoque aussi sainte Élisabeth pour les enfants atteints de teigne. Il se célèbre en son honneur une grand'messe, le premier mardi du mois, à neuf heures. Dans le chœur, une petite niche gothique, surmontée d'un dais de style flamboyant, renferme une *Naissance de Jésus*, sculptée en pierre. Elle décore le tombeau du chevalier Rombauid Van Loodt et de sa première femme, sur lequel on voit leurs quartiers : LODES, VANDENVLIEDE, VANDENBROEKE, VANDERSTRAETEN ; — VAN HEYST, VANDIRIIT (*sic*), GHYSBRECHTS, CAMPENHOUT. L'ancien maître-autel, construit en pierres provenant des carrières voisines, sur les dessins de Fay d'Herbe, a disparu, ainsi que le tableau de Cossiers, que l'on y avait placé. Le chœur est fermé par un beau banc de communion, en bois de chêne, qui a 2 mètres 84 centimètres de hauteur sur 4 mètres 75 centimètres de largeur. Il présente six panneaux : *Melchisedech, les Israélites recueillant la manne dans le désert, l'Arche d'alliance avec les pains azymes, la Cène, le Christ en croix, ayant à*

ses pieds la Vierge et saint Jean, et les disciples d'Emaüs; des arabesques occupent les montants, sauf celui du milieu, où l'on voit un pélican et ce chronogramme : DOMINVS IESVS VERVS PELICANVS (1678).

Le village n'offre aucune importance sous le rapport industriel, mais on y a toujours exploité des carrières de pierres à bâtir et à diguer. Au seizième siècle, les échevins, les conseillers et les receveurs de la ville de Vilvorde, afin de faciliter le transport des pierres jusqu'à la Senne, où ils avaient un quai d'embarquement (*steengelege*), demandèrent à l'empereur Charles-Quint l'autorisation d'ouvrir, à travers les pâtures communes de Haeren, un chemin partant du *Harenberck* et aboutissant à la Senne, en face du village de Neder-Heembeek (12 juin 1545). Comme ils n'avaient pas d'argent pour effectuer ce travail, ils en empruntèrent au prévôt général, messire Thierry de Herlaer, à qui ils cédèrent les deux tiers de la propriété de ce chemin et le produit de la *steengelege* (15 avril 1545-1546). Sous le règne de Philippe II, les habitants du village remarquèrent qu'ils avaient beaucoup à souffrir des inondations de la rivière et des grandes pluies; les eaux n'ayant plus, à cette époque, comme elles l'avaient avant la construction du canal de Willebroeck, la faculté de s'étendre librement dans les prairies. Leurs propriétés ayant été considérablement endommagées pendant l'été de 1570, ils résolurent de faire construire des écluses et des fossés de décharge (*arcken, buysen, hoockse-len, grachten, enz.*). Tous les habitants consentirent à contribuer dans cette dépense, et le gouvernement, dans l'intérêt de quelques pâtures domaniales, se décida à supporter également sa part. Le projet des travaux, après avoir été préalablement examiné par maître Antoine Mokkaert, maître des maçonneries du roi, et maître Gérard Bernaerts, maître des charpentes du roi, fut approuvé, à la condition que le village payerait au souverain, tous les ans, un cens de 6 sous (21 mai 1575).

Un fort peu éloigné des Trois-Trous a existé à Haeren, au commencement du siècle dernier. Les prairies voisines sont sillonnées par la *Hollebeke*, dérivation de la Woluwe ¹, qui vient de Dieghem, et par un autre ruisseau du même nom, le long duquel la ville de Bruxelles a conservé quelques parcelles de terres provenant, à ce qu'il semble, de l'ancienne route de Bruxelles à Malines. Plusieurs prairies voisines ont conservé des noms historiques : une d'elles, consistant en dix bonniers, reçut le nom de *pâturage de Clutinc*, de Béatrix, fille de sire Franc Clutinc et femme de Louis de Marbais; elle se trouve entre Evere et Heembeek. Une autre, « située dans la paroisse de Haeren, sous Evere, entre les biens du sei-

¹ Peut-être est-ce la *Duverssabeke* d'un acte de l'an 1632, où l'on cite aussi un *Berderen brugge*. — En 1431, on mentionne la *Steenbeke*, et, en 1621, la *Keelbeke*.

« gneur de ce dernier endroit et la pâture de Clutinc, » s'appelait le pré de Dieghem (*d'broeck Van Dyedeghem*). Après avoir appartenu à Jean, fils de Jean de Diedeghem, elle passa aux De Cupere dits de Lenaerts. Une troisième, qui se trouvait entre les pâtures communales et la *Ganseweyde* et qui se composait de six journaux, portait la dénomination assez singulière de *Witten muer* (*le Mur blanc*). C'était, ainsi que les deux précédentes, un fief tenu du duché de Brabant; Philippe-René d'Oyenbrugge et sa femme Jeanne d'Enghien le relevèrent, le 10 juin 1608.

MACHELEN-SAINTE-GERTRUDE. — *Machala, Machalum*, mot qui se lit dans la loi Salique, et qui correspond au mot gaulois *wachau*, encore usité dans le patois de la Champagne, désigne une grange sans toit ou, si l'on veut, une vaste enceinte destinée à contenir des grains¹. Cette dénomination explique parfaitement, ce me semble, l'étymologie des noms que portent plusieurs localités de la Belgique, et particulièrement Machelen-Sainte-Gertrude, la ville de Malines (*Machlinia, Mechelen*), Quaed-Mechelen, en Campine, etc. Les habitants de Machelen dont nous nous occupons ici, se fondant sur les vastes dimensions de leur église paroissiale, soutiennent que le village a été autrefois une ville. Rien ne justifie leur assertion; cependant, Machelen doit avoir été habité très-anciennement, car nous y avons découvert des débris de tuiles, de briques, de poteries, de ciment, en plusieurs endroits, et surtout là où le chemin de Bruxelles vers Elewyt tourne à l'est, au sud du coude que forme la Woluwe avant d'arriver à Vilvorde. Une famille appelée *de Strata* y a possédé des biens; peut-être a-t-elle pris son nom d'une

¹ DUCANGE, s. v.

Machelen (*Machele* ou *Machela*, 1210, 1224; *Machle*, 1243; *Machla*, 1225, 1272; *Magle*, 1346), commune du canton de Vilvorde, à 4 3/4 l. au N.-1/4-N.-O. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, la commune comprenait 475 bonniers, dont 366 de terres, 104 de prairies, 3 de bois, 2 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 3,600 florins. En 1846, sur une étendue totale de 603 hectares, la commune comprenait 231 h. cultivés en céréales, 3 h. cultivés en plantes industrielles, 92 h. cultivés en racines et fourrages, 45 h. de prairies, 14 h. de jardins potagers, 4 h. de jardins d'agrément, 35 h. de bois, 6 h. de terrains essartés, 1 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 89; en 1480, 46; en 1525, 69, dont 3 à 2 foyers, en 1686, 32 chaumières, 3 châteaux, 1 brasserie et forge; en 1846, 150 maisons, dont 3 inhabitées.

Population: En 1786, 490 habitants; en l'an VIII, 303; au 31 décembre 1831, 697; au 15 novembre 1846, 748, formant 147 ménages; 56 enfants recevaient l'instruction, et 78 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: On mentionne, à Machelen, en 1355, un four à chaux; en 1562, une blanchisserie, à l'endroit dit *Cruyskene*.

Dépendances: Un acte de l'année 1350 mentionne le *Donrevelt* et le chemin appelé *Houtwech*; en 1568, on cite l'endroit dit *aen den Willigen berch* ou *den berch met den Willighen* (1621).

Les registres de l'état civil commencent, pour les naissances, en 1709; pour les mariages, en 1710; pour les décès, en 1721.

ancienne voie, ainsi que les lieux dits *Strethem* (*de brugge van Strethem*, 1562; *Stretum*, 1675) ou *Stretemsche heuve* (1625) ¹.

Machelen a pris le surnom de Sainte-Gertrude de ce que son église est consacrée à la fondatrice du chapitre de Nivelles, lequel y a eu longtemps des droits très-étendus. Au commencement du treizième siècle, le village était possédé par Walter de Morseke ou Moerseke, qui le tenait en fief du duc de Brabant. Lui et Lambert Brush cédèrent à l'abbaye de La Cambre le bois de Machelen (*boschum de Machela*), situé près du Saverterloo ; sur la déclaration des échevins du village, que les héritiers de ce bois avaient approuvé la donation de Walter et de Lambert, le duc, leur suzerain, la confirma à son tour (mars 1224-1225). Quelques mois après, le même Walter résigna la dime de Machelen à l'ammann de Bruxelles, Grégoire ; celui-ci, en vertu d'un mandat spécial du duc, la transporta au chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles (veille de l'Épiphanie, 5 janvier 1225-1226) ². Marie, fille de Walter, dame de Moerseke en Flandre, épousa Henri, fils de Guillaume de Grimberghe et d'Isabeau, dame d'Assche, qui se maria ensuite à Jeanne, dame d'Épinoy ; d'elle naquit Henri de Grimberghe, seigneur de Moerseke, qui combattit vaillamment à Woeringen. La femme de cet Henri, Sibylle de Cisoing, lui donna trois fils : Henri, Guillaume et Gérard. De Gérard, qui devint seigneur de Moerseke et de Berlegem et ruward ou grand bailli de Termonde, et qui mourut le 5 février 1552, et de Clarisse de Mirabelli, fille de Jean, seigneur de Perwez, vinrent deux filles, nommées Marie et Catherine.

Marie hérita de toutes les terres de son père et prit pour époux, en 1370, le chef d'une des plus anciennes races baroniales de la Flandre, Philippe de Maldeghem, qui, en 1564, avait combattu, avec son père et son frère, à la célèbre journée d'Auray, en Bretagne. Leur fils Philippe (r. de l'année 1402-1405) s'allia successivement à Marguerite de Halewyn et à Marguerite de Ghistelles. Il ne joua aucun rôle dans les événements de son temps, non plus que son fils Philippe (r. de 1425) ; mais il n'en fut pas de même du fils de ce dernier, Philippe (r. de 1440). Monstrelet raconte de quelle manière il sauva, en 1452, le brave Simon de Lalaing, qui était tombé dans une embuscade de Gantois, près de Swevezele ; en récompense de ses exploits, on lui conféra l'ordre de la chevalerie le jour de la bataille de Gavre. L'importante ville de Bruges l'eut plusieurs fois pour échevin ou bourgmestre, de 1452 à 1477. A la mort de Charles le Témé-

¹ *Arnoldus filius Leonii de Strata de Machle* est cité en 1335.

² *Opera dipl.*, t. 1^{er}, p. 233.—*Cartulaire de la Cambre*.—Le 9 juin 1217, Walter, chevalier de Morseke fut témoin d'une donation de quatre bonniers de terres allodiales situées à Woluwe ; cette donation avait été faite à l'abbaye de la Cambre par Marguerite de Morseke, veuve de Siger de Morseke.

raire, il fit partie de la grande députation que les États généraux envoyèrent au roi de France Louis XI, et fut un des juges que la même assemblée chargea de juger Hugonet et Humbertcourt. Philippe de Maldeghem n'avait eu de sa femme qu'un fils, qui mourut jeune; dans sa vieillesse, il s'éprit d'une belle Anversoise et l'épousa secrètement; mais, frappé des foudres de l'Église, il dut l'abandonner, et mourut, le 29 décembre 1483, après avoir vendu sa terre de Maldeghem. Sa sœur Marguerite (r. du 22 janvier 1483-1484), qui n'avait consenti qu'à regret à cette aliénation, perdit, peu de temps après, la seigneurie de Machelen, que l'archiduc Maximilien confisqua, et donna à son secrétaire, maître Jacques Le Muet (r. du 31 mai 1485). Marguerite vendit Moerseke et mourut dans la tristesse et l'abandon, le 14 mars 1484-1485 ¹.

Machelen fut ensuite acheté par maître Jean Vanderbeken (r. du 24 février 1497-1498), qui prit en engagère, en 1505, moyennant 291 livres, que le domaine remboursa en 1519, la haute, moyenne et basse justice de Machelen, ainsi que la *vorsterie* ou sergenterie de ce village. Vanderbeken fut conseiller de Brabant jusqu'en 1558. Sa sœur Marguerite porta Machelen à maître Pierre Van Waelhem, également conseiller de Brabant (r. du 25 août 1555). Une autre de ses sœurs, nommée Ide, avait épousé Corneille Van Thienwinckel, chef-maire de Vilvorde, et avait eu de lui une fille, nommée Pétronille, qui mourut en 1555, et qui s'allia au chevalier Gilles de Gottignies, seigneur de La Haye, Rogeries, etc., mort en 1565. Le 19 juin 1560, Gilles, qui fut souvent communestremestre, échevin ou trésorier de Malines, prit en engagère, moyennant 500 livres, la haute et basse justice de Machelen (r. du 6 avril 1562). Il la laissa à sa seconde femme, Anne Delvaile (r. du 25 février 1565-1566), qui la céda à Antoine Dupin (r. du 27 septembre 1569). Les enfants de ce dernier et de Catherine Vandenhamecle la possédèrent ensuite (r. du 24 janvier 1572-1575); puis l'un d'eux, Jacques Dupin, seigneur de Haeren, avec le consentement de son frère, maître Antoine Dupin, avocat au grand conseil, à Malines, et « en se faisant fort pour son autre frère, » Francesco ou François Dupin, la céda à messire Pierre Levesque dit Vanderlanen, lieutenant-colonel et capitaine au régiment du comte de Fresin, « par affection et libéralité » (r. du 26 mai 1600). En vertu du testament « militaire » de Vanderlanen, la haute, moyenne et basse justice de Machelen appartint, après lui, à sa veuve, Élisabeth Deyn, qui, de concert avec son second mari, messire Gilles Borreman, la vendit à maître Charles Nicolaï, docteur en droit, conseiller au grand conseil de Malines

¹ Voyez, pour l'histoire des Maldeghem, l'ouvrage déjà cité de M^{me} DE MALDEGHEM, *Maldeghem la Loyale*, pp. 321 et suivantes.

(r. du 12 mars 1610). Machelen fut racheté par le domaine, vers l'année 1614, et réuni de nouveau aux possessions du prince, le 16 octobre 1625.

Entre-temps, la seigneurie foncière de Machelen avait appartenu à Arnoul de Gottignies, fils de Gilles cité plus haut, colonel de dix compagnies d'infanterie wallonne (r. du 15 février 1558-1559); puis, après sa mort, aux deux fils que lui donna Jeanne de Termonde, dame de Neer-Yssche : Antoine et Gilles de Gottignies (r. du 26 juillet 1577). Antoine devint échevin, trésorier et surintendant du rivage, à Bruxelles, puis, le 18 février 1610, conseiller de Brabant; il mourut le 18 décembre 1625, après avoir épousé Anne Van Winghene, qui décéda le 12 octobre 1628 et reçut la sépulture près de lui, à Machelen. Leur fils Gilles, écuyer des archiducs Albert et Isabelle, hérita de sa seigneurie foncière, ainsi que de la seigneurie de Wesembeke, à Dieghem, de la cour féodale de Quadespapen, à Houthem, et de l'*hoff van Ophem*, à Neer-Yssche, qui avait environ 60 bonniers de dépendances, y compris l'ancien château du village, l'*hoff ter Borch*, dont les bâtiments avaient été brûlés pendant les guerres de religion et ne sortirent plus de leurs ruines. Gilles devint seigneur haut justicier de Machelen, le 29 juillet 1626, moyennant 5,000 florins, et mourut célibataire, à Gueldres, le 18 octobre 1629. L'une de ses sœurs, Louise, s'allia à messire Jean Van Halmale, capitaine d'une compagnie de piétons au service d'Espagne, mort antérieurement à l'année 1655; l'autre, Éléonore (r. du 26 mai 1655), décéda le 26 août 1666, laissant Machelen à son fils Henri-Ignace, qu'elle avait eu de Nicolas Vanderlaen, seigneur de Hagelstein, mort communemestre de Malines en 1642 (r. du 13 novembre 1666).

Le 15 mai 1645, Guillaume-Ignace Van Hooff, seigneur de Hove, Canehem, etc., ayant offert 5,000 florins, en sus des engagées précédentes, pour acquérir la juridiction que le souverain possédait à Machelen, elle lui fut adjugée, puis, en 1654, cédée définitivement (r. du 25 novembre 1654). Lorsqu'il prit possession de ses domaines, sire Jacques de Caverson, receveur général des monnaies, et quarante autres propriétaires et habitants de Machelen lui offrirent, en pur don, « pour sa joyeuse entrée, » un bien communal comprenant environ deux bonniers, et s'étendant entre les viviers de l'habitation des Fraula, qui appartenait alors au sieur Van Essche, et l'endroit dit *'t Huysken*, près de Vilvorde; de son côté, Van Hooff ne voulut pas que sa réception coûtât aux habitants la moindre dépense, et fit tous les frais de la fête (contrat du 17 octobre 1651). Quelques années après, il contesta à la dame Vanderlaen le droit de nommer un officier à Machelen; saisi de la question, les échevins du lieu, qu'il nommait alors, lui donnèrent raison,

et condamnèrent la partie adverse à une amende, payable par tiers : à Van Hooff, à l'église paroissiale et aux pauvres (29 novembre 1660). L'échevinage de la seigneurie foncière fut également amoindri ; dans un acte du 16 février 1671, il se transforme en cour censale, et ses membres ne portent plus que le titre d'*erflathen* ou tenanciers jurés.

Mais déjà, Van Hooff, pressé d'argent, ne possédait plus cette acquisition, à laquelle il semblait attacher tant de prix. Lamoral-Claude-François, comte de Taxis, la lui avait achetée (r. du 22 mars 1667), et y joignit l'antique seigneurie des Moerseke, des Maldeghem, des Gottignies, des Vanderlaen (contrat du 16 mars 1674). Le manoir seigneurial fut abandonné à cette époque ; Taxis avait acquis, le 8 juillet 1652, une maison de plaisance bâtie par Caverson et par sa femme, Françoise Mertens, à l'endroit dit *te Cruysweghen*, sur une propriété achetée, le 21 janvier 1647, à Anne Van Heymbeke, veuve de messire Thierry T'Seraerts. C'est là, à l'extrémité méridionale de la commune, que Taxis fit élever, en 1655, un nouveau château, sur le penchant d'un coteau qui descend vers la Woluwe ; l'une de ses façades regarde les belles prairies qui s'étendent entre cette rivière et la Senne, et s'aperçoit de plusieurs endroits différents, grâce à de belles avenues qui rayonnent en étoile. Le principal corps de logis est percé de hautes fenêtres quadrilatérales, à petites balustrades de pierre ; aux angles du bâtiment montent des tours carrées, terminées par un toit que surmontent de petits campaniles ; un balcon massif, soutenu par des statues de pierre, se voit au-dessous de la porte d'entrée, à laquelle on arrive par un pont de pierre de trois arches ; la partie du bâtiment qui comprend cette entrée a un étage de plus que les parties latérales, et se termine par un pignon dont les enroulements s'appuient à deux grands pilastres ioniques. Toute cette construction appartient au style renaissance-rococo ; tout, jusqu'aux cheminées, y est surchargé d'ornements. Le château porte le nom de *Belveder* dans un mémoire de l'ingénieur Van Langren ; on l'appela ensuite *Beaulieu*. Ses magnifiques jardins sont arrosés par la Woluwe ; sur un pavillon qui se trouve près du grand chemin conduisant à Machelen on lit : D. P. D. 1784. Cette indication rappelle les embellissements ajoutés au château par le négociant Romberg ¹.

Taxis laissa la seigneurie de Machelen, considérablement augmentée, à ses enfants (r. du 25 septembre 1677). Vers cette époque, le château présenta souvent un aspect animé. Au mois de mai 1695, le roi d'Angleterre y prit son quartier général, et l'électeur de Bavière y alla à plu-

¹ Une belle vue du château, dessinée par Van Croes et gravée par Gaspar Bouttals, se trouve dans les *Castella* de LE ROY et dans *DE CASTILLON*, t. II, p. 165.

sieurs reprises. Sa renommée s'accrut encore lorsqu'il fut devenu la propriété du conseiller Jean-Paul Bombarda, le favori de l'électeur, à qui il fut vendu par le prince Eugène-Alexandre de la Tour-Taxis, par le comte François-Sigismond de Taxis, frère du prince, et par leur neveu, don Francisco de Los Rios, fils unique de don Martin de Los Rios et de Geneviève de Taxis (r. du 26 novembre 1697). Le 9 février 1698, les principaux seigneurs et dames de la cour de Bruxelles vinrent y complimenter le marquis et la marquise de Bedmar, arrivés tout récemment d'Espagne; le marquis, avec sa femme, habita le château jusqu'à ce qu'il eût pris possession de sa charge de « gouverneur des armes » des Pays-Bas Espagnols. Après la bataille de Ramillies, qui donna notre pays à l'Autriche, le général anglais Marlborough logea au château de Beaulieu, et ce fut de là qu'il écrivit aux États de Brabant et au magistrat de Bruxelles, afin de les inviter à reconnaître pour souverain l'archiduc Charles d'Autriche, depuis Charles VI. Ce fut aussi au château de Beaulieu que des députations de ces deux corps lui apportèrent la soumission de la capitale des Pays-Bas (mai 1706).

Bombarda, à qui Bruxelles dut la construction de son premier théâtre, fut trésorier général des finances de l'électeur jusqu'à sa mort, en 1712. Ses affaires s'étant embrouillées, il n'avait pu rendre compte de sa gestion. A la demande de Jean-Baptiste Meeus et en vertu d'un décret du conseil de Brabant, daté du 5 décembre 1717, Machelen fut mis publiquement en vente. On l'adjugea, moyennant 31,500 florins de change, et y compris de nouveaux bâtiments encore inachevés, à Pierre-Antoine, baron de Colins, seigneur de Wavre, de Lens en Haynaut, et de Waynesse à Rymenant (r. du 23 décembre 1717 et du 14 janvier 1718; lettre échevinale du 4 février suivant), qui n'eut, de son mariage avec Anne-Éléonore Edwards dite Trevor, morte au château de Beaulieu, à l'âge de 80 ans, d'une attaque d'apoplexie, qu'une fille, qui épousa le comte de Grosberg, fils légitime de Jean-Clément de Bavière, archevêque de Cologne, et de Constance de Grousselier (r. du 25 septembre 1744). Le comte de Grosberg fut longtemps chambellan de l'électeur de Bavière et de l'évêque de Liège, et envoyé de ce dernier à Bruxelles. Il fut enterré avec sa femme dans l'église de Machelen, sous une tombe qui porte l'inscription suivante : ICY REPOSE — TRÈS HAUTE, TRÈS NOBLE ET TRÈS ILLUSTRÉ DAME, MADAME — JOSEP. MARIE FERDINANDINE ROSE, BARONNE DE COLINS, — DAME DE S^c GERTRUDE MACHELEN, SANTBERG, WAVRE, WAY- — NESSE, RUYSBEEK ET AUTRES LIEUX, DÉCÉDÉE LE 2 JOIN 1778, — ÉPOUSE DE TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT ET TRÈS ILLUSTRÉ — SEIGNEUR, JEAN BAPTISTE VICTOR, COMTE DE BAVIÈRE GROSBERG, — CHEVALIER ET COMMANDEUR DE L'ORDRE ÉLECTORAL DE S. MICHEL — DE BAVIÈRE, ET ENTERRÉ AUSSI

SOUS CETTE TOMBE, MORT LE 9 JANVIER — 1776; — FILLE DE TRÈS NOBLE ET TRÈS ILLUSTRÉ SEIGNEUR, PIERRE ANTOINE, BARON — DE COLINS, SEIGNEUR DE S^{te} GERTRUDE MACHELEN, ETC., ETC., DÉCÉDÉ LE — 10 AOUT 1742, ET TRÈS HAUTE ET TRÈS PUISSANTE ET TRÈS — ILLUSTRÉ DAME, MADAME ANNE ÉLÉONORE EDWAERDS DITE — TREVOR, ISSUE DE LA MAISON ROYALE D'ANGLETERRE, DÉCÉDÉE LE — 5 DÉCEMBRE 1765, ET PETITE-FILLE DE MESSIRE PHILIPPE FRANÇOIS, — BARON DE COLINS, SEIGNEUR DE WAVRE, ETC., ETC., ET DE TRÈS NOBLE ET TRÈS — ILLUSTRÉ DAME, JEANNE D'ALCANTARA, DÉCÉDÉE LE 2 JUIN 1778, — ET POUR LESQUELS SONT FONDÉES QUATRE MESSES ANNUELLES. — OSTIUM — MONUMENTI — 1742.

Du temps du comte de Grosberg, Beaulieu servit de quartier général au feld-maréchal autrichien, comte de Königsegg, pendant la campagne de 1745.

Le 18 juin 1767, la comtesse donna Machelen à son fils : Albert-François-Joseph-Léonard-Hubert, mestre-de-camp de cavalerie, puis colonel du régiment royal de Bavière, d'infanterie allemande, au service de France, commandeur de l'ordre de Saint-Michel de Bavière et du Lion du Palatinat, chevalier de l'ordre de Saint-Louis de France, qui vendit cette seigneurie à Frédéric Romberg et à sa femme, Sophie-Louise-Henriette d'Huyssen (14 octobre 1782, relief du 21 du même mois). M. Romberg était d'origine allemande et, quoique appartenant à la religion luthérienne, avait été admis dans la bourgeoisie de Bruxelles; ses représentations éclairées décidèrent le gouvernement à protéger le commerce de transit, qui prit bientôt la plus grande extension. Pendant la guerre de 1780, il eut, à ce que l'on prétend, 2,000 matelots à sa solde et cent bateaux en mer; outre sa maison de Bruxelles, il en avait une à Gand et une autre à Ostende. On peut lui reprocher d'avoir fait connaître à la Belgique l'infâme trafic de la traite des nègres, qui ne fit chez nous qu'une courte apparition et qui devait bientôt tomber devant la réprobation universelle. En 1782, si l'on en croit un contemporain, il avait à ses ordres dix négriers du port de 5,000 nègres; lui, Chapel, Walckiers de Gameraiges et le comte de Pestre se proposaient de donner de nouveaux développements à ce commerce, lorsque survint une longue série de guerres et de révolutions, qui anéantirent les projets de ce genre¹. Romberg obtint de Joseph II des lettres patentes de baron, avec anoblissement et décoration d'armoiries (28 juillet 1784); le 17 octobre 1788, lui et ses fils, Frédéric et Louis-Ferdinand, vendirent, moyennant 78,000 florins

¹ Voyez DEBIVAL, *Le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens*, t. IV, p. 102, et t. I^{er}, pp. 58 et 76.

de change, leur propriété de Machelen, que Romberg avait augmentée de 20 bonniers de terres ; mais cette vente fut annulée, le 19 janvier 1789 ; elle n'avait été faite, sans doute, que dans le but de parer à des difficultés d'argent momentanées. Depuis, Machelen fut acheté par M. de Godin, dont les héritiers l'ont cédé, en 1840, à M. le comte d'Alcantara.

Outre la principale seigneurie, Machelen en comptait plusieurs d'un rang secondaire : l'abbaye de La Cambre eut quelques contestations au sujet de sept bonniers situés dans ce village, avec Simon et Henri, fils du chevalier Abraham de Jodoigne. Les échevins de Vilvorde ayant été saisis de cette affaire, il fut décidé que des personnes dignes de foi seraient citées par le juge (ou maire) de cette ville et qu'elles seraient appelées à donner leur avis, après avoir posé les mains, suivant l'usage, sur les choses saintes. Jean, fils de Helsuinde ; Arnoul, son frère, Égide Vest, Thomas *Flamiger* ou le Porte-Étendard, Jean, fils d'Élisabeth ; Walter dit Welken, son frère, et Eustache *de Camen* de Peuthy furent successivement entendus. D'après eux, l'abbaye avait acquis, depuis plus de 40 ans, de la famille de Rodenbeke, le droit de lever la cinquième gerbe de blé sur ces sept bonniers (veille de l'Assomption, en 1295). Afin d'être exempts de cette charge, les deux frères cédèrent aux religieux cinq journaux de terres, en toute propriété (1297, lundi avant le jour de Saint-Pierre *ad Vincula*)¹.

Au quinzième siècle, les tenanciers du seigneur de Machelen étaient au nombre de 60, et sa cour féodale étendait sa juridiction sur 9 pleins fiefs et 36 petits fiefs, situés à Machelen, Dieghem, Saventhem, etc. L'un de ces fiefs consistait en un petit moulin à vent situé à Machelen et qui fut abattu en 1449, selon une enquête qui fut faite trente-deux ans plus tard ; vers l'an 1400, il appartenait à Éverard Boote. Un deuxième fief comprenait un livre censal, avec le droit de constituer un maire, des tenanciers jurés, un greffier, et le droit d'adhérer et de déshériter ; Henri Vandermeeren et Geldolphe Heenkenshoot en possédaient chacun une moitié, en 1474, et l'une de ces fractions avait passé, en 1656, aux Vanderlaen, après lesquels elle resta annexée à la seigneurie. Un autre cens, également tenu en fief de la cour féodale de la seigneurie, fut longtemps la propriété des descendants de Barthélemi, fils naturel de Guillaume Pipenpoy ; Jean et Roland Vanderreest en héritèrent de Jean Vanderreest et de Catherine, fille d'Antoine Pipenpoy (relief du 28 décembre 1547). Un siècle plus tard, messire George, fils de Marc Vanderreest, cornette au service du roi, vendit ce bien à son neveu Adrien (25 oc-

¹ Le chevalier Abraam *de Geldonia* et sa femme Ode sont cités, en 1281, comme ayant des biens à Evere.

tobre 1675), qui, peu de temps auparavant, avait acquis du chapitre de Saint-Martin à Kerpen, une maison de pierres, située près de la Woluwe et de la *Ganseweyde* (12 octobre 1641). Le seul fils que lui donna Élisabeth Van Issche, messire Henri Vanderreest, étant mort intestat, la sœur de celui-ci, Anne-Martine Vanderreest, vendit l'ancien cens des Pipenpoy et un autre livre censal provenant de ses ancêtres maternels, à Jean Jacobs, receveur de la ville de Bruxelles (31 janvier 1679). Celui-ci, à son tour, en fit abandon à Bombarda (6 décembre 1697).

L'ancien château de Machelen prit, au dix-septième siècle, les noms de *Petit* ou *Vieux château* (*'t Cleyn of te Oude casteel*). Lors de la vente de la seigneurie, en 1717, il fut cédé, moyennant 40,500 florins, à sire François Jaupain, directeur général des postes aux Pays-Bas, et ensuite maître de la chambre des comptes de Flandre. C'était alors une belle maison de plaisance, entourée d'eau, et comptant parmi ses dépendances une ferme et trente-deux bonniers de terres et de prés. Le 11 septembre 1752, la veuve de Jaupain, Jeanne-Catherine de Bock, céda le château à ses trois enfants : Jeanne-Catherine-Adrienne Jaupain, douairière du conseiller Fraula; Marie-Florence Jaupain, femme d'Étienne Francquen, et François-Joseph Jaupain. Thomas François-Joseph, comte de Fraula, fils unique de Jeanne-Catherine-Adrienne, et ses cousins, les Francquen, le vendirent à Philippe-Étienne de Francquen de Guillerville et à sa femme, Marie-Justine-Alexandrine, baronne de Ponty (21 décembre 1784). Francquen s'en défit bientôt, moyennant 25,000 florins, en faveur de Clémence-Thérèse Philippaert, née De Lathuy, pour une moitié, et de Melchior-Joseph-Alexandre de Villegas, baron de Pellenberg, et de sa femme, Marie-Josèphe de Villegas, pour l'autre moitié (4 août 1792). Ce bien était alors grevé de l'obligation d'entretenir le chemin qui traverse la Ganseweyde, et jouissait du droit de renouveler toutes les semaines les eaux de la rivière, au moyen d'une prise d'eau dans la Woluwe. Il se trouve près de cette rivière, à l'ouest de l'église.

Un autre manoir, voisin du précédent, dut son nom aux Thienwinkel, qui s'allièrent aux Vanderbeken au seizième siècle. Les Cappuyns le vendirent, en 1645, à Jean Van Yssche, qui le céda à Marie Vandenhove, veuve Middelborgh. Il était alors en ruines et fut bientôt remplacé par une maison de plaisance. Messire Mathieu-Augustin d'Onate possédait, en 1681, *'t hoff van Thienwickel*, ainsi que deux étangs situés vis-à-vis de cette habitation, entre la Woluwe et la Ganseweyde. Isabelle-Marie d'Onate, le 4 août 1745, et les T'Kint, en 1768, en aliénèrent la propriété. Jean-Charles-Antoine de Neufforge, receveur général des terres franches, et sa femme, Isabelle-Barbe-Josèphe de Fraula,

l'abandonnèrent, le 21 juin 1774, à leur fille, Angélique-Antonie-Josèphe, et à son mari, le baron Thomas-Auguste-Joseph de Fraula. M. H. de Fraula a encore, à Machelen, une vieille habitation, située à la Ganseweyde, au nord du sentier conduisant du village à Vilvorde, entre ce sentier et la *Koningbemde*. Une belle ferme, nommée la *Sinte-Gertruyden hoff*, fut acquise des Corluy par les Taxis et vendue, en 1717, moyennant 9,100 florins, aux demoiselles Godin. C'est aujourd'hui une belle maison de campagne, qui a été possédée par les Vandencruyce; elle avoisine l'ancienne *ferme de Pitzenbourg*, appartenant aux De Burtin. Une autre ferme, que l'on appelait la *Schullien hoff*, passa successivement aux Dingemans, aux Bodry, aux Osorio, aux Anthoine, aux Romrée.

La haute justice était jadis exercée à Machelen par les échevins d'Erps. L'échevinage de la seigneurie, qui existait déjà en 1225, suivait autrefois la coutume de Nivelles et allait à chef de sens à Lennick. Le greffe de Bruxelles possède une belle série de registres aux adhéritances, pour Machelen, à partir de l'année 1557.

Nous avons vu que, selon toute apparence, on a détourné le cours de la Woluwe, en aval de Dieghem. Évidemment, ce travail était déjà achevé lorsque le duc Henri I^{er} donna aux habitants de Machelen la pâture située en avant du village, en amont et en aval de l'église, entre les champs cultivés et les prés que ces habitants possédaient, et jusqu'aux deux extrémités de la paroisse. Le duc accomplit cette cession en offrant les prés au chapitre de Nivelles, mais pour les habitants de Machelen seulement, et à condition que ceux-ci payeraient un cens, dont ils fixeraient eux-mêmes le taux¹. Les prairies de Machelen, ainsi qu'une partie de celles de Haeren, portent, en général, le nom de *Ganseweyde* (la prairie aux Oies), peut-être parce que le lit actuel de la Woluwe, au-des-

¹ Concessio cujusdam pasture sivo prati siti apud villam de Machle, facta abbatisse et capitulo Nyvellensi, sub certa forma, par H. ducem Loth.

H. Dei gratia dux Lotharingie, omnibus hanc paginam intuentibus, salutem et veritati ferre testimonium. Noverint tam presentes quam posteris, quod pascuam quam apud Machele in nostro allodio habemus, illis de Machele imperpetuum et omnibus posteris eorum, sub hac forma concedimus, quod hanc pascuam, que est in prato ante ipsam villam Machele, inter agrum et eorum prata, usque ad terminum sue parochie inferius et superius, ecclesie Sancte Gertrudis de Nivella in elemosinam offerimus, ut inhabitatores nominate ville, scilicet Machele, dictam pascuam, a domina abbatissa et a suo capitulo, pro censu competentem quem ipsius ville habitatores dictabant, recipiant, et sic perpetuo jure gaudebunt in hujus pascue possessionem. Ut autem hujus nostre elemosine donum et istorum hominum nostrorum jus inviolatum perpetuo conservetur, hoc scriptum nostri sigilli munimino roboramus, hominum nostrorum testimonio communitimus, horum scilicet, ammani de Bruxella, Godefridi de Saventem, Reyneri de Filvordis, Gregorit de Filvordis, Henrici de Lille. *Cartulaire de l'abbaye de Nivelles*, f^o 90.

sus de l'embouchure de cette rivière dans la Senne, décrit la courbe gracieuse du cou d'un cygne ou d'une oie. La commune payait autrefois, pour cette prairie, un cens annuel de quatre deniers; le bien domanial la *Koningbemde, pâture du Roi*, comprenait sept bonniers. Une autre s'appelait *les pâtures de Zeneco, de bempden van Zeneco*; suivant une déclaration des échevins, en date du 22 juin 1622, elle payait toujours sa cote dans les aides. Le 26 mai 1699, le seigneur du village, Bombarda, céda au maire, au bourgmestre, aux échevins et aux autres habitants onze journaux de pâtures contigus à la prairie communale, en échange de neuf autres, qui étaient voisins du château de Beaulieu.

La gilde de Saint-Sébastien ou du Noble Arc avait sa perche dans une prairie, qu'elle tenait à cens du domaine, moyennant 3 deniers par an. Cette corporation possédait, vis-à-vis de l'église, une *Schutters huys*, que les échevins cédèrent à Henri Vandermoten et à sa femme, Marie Vanbaren, à charge d'une rente de 15 florins du Rhin, parce qu'elle tombait en ruines (12 décembre 1595).

À la suite d'informations prises auprès de la chambre des comptes, le village obtint, en 1494, la remise du tiers de sa cote. En 1568-1569, on y confisqua les biens d'un nommé Martin Lemmens, qui y avait demeuré, et qui était fugitif et banni; pendant les années suivantes, un grand nombre de maisons furent pillées et incendiées, entre autres la ferme faisant face à celle de Pitzenbourg; on voyait encore, en 1698, quelques ruines de l'une d'elles, dans la *Ganseyweyde*.

Le patronat de l'église de Machelen appartenait au chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, sans que l'on sache comment ce corps en acquit la possession; peut-être le reçut-il, avec Haeren, comme une dépendance de Melsbroeck. Au personnel du village étaient annexés: 1° onze bonniers de terres dont les revenus appartenaient, par moitié, au chapitre et au curé, sauf que celui-ci prélevait un sixième sur la part des chanoines, parce qu'il devait la leur envoyer et fournir les grains nécessaires aux semences; 2° le produit de la grande dime de la paroisse et du tiers de la dime de Peuthy et de Nederwoluwe, que le chapitre et le curé faisaient battre, chacun par un batteur (*flagellator*), et qui appartenait: pour deux cinquièmes au chapitre, pour trois cinquièmes, au curé; 3° la dime de Houthem, à Vilvorde, les petites dimes, et les offrandes faites à l'autel, dont le curé n'avait que le tiers. Sur les offrandes faites à l'autel, on prélevait d'abord 27 sous pour le curé; sur le produit de la petite dime, on payait au chapitre de Nivelles une redevance de deux setiers de froment et de seigle.

En 1457, le curé ayant loué des terres qui lui appartenaient en commun avec le chapitre, moyennant un loyer dont celui-ci percevait les

deux tiers et lui un tiers, plus une somme d'argent pour lui seul; les chanoines prétendirent recevoir également les deux tiers de cette somme; toutefois, en considération de ce que la grange et la cure étaient en ruines, ils renoncèrent à leurs prétentions, à condition que le curé reconstruirait ces deux bâtiments (10 septembre 1457). En 1594, le chapitre prit à ferme, pour huit années et moyennant 75 florins par an, la part de l'église dans la dime. La ligne de séparation entre la dime de Melsbroeck et celle de Machelen avait dans le principe pour base la tour du château de Batenborch et le *Predickeyck* ou *chêne du Prêche*, mais celui-ci ayant été abattu et la tour étant cachée par des arbres, le curé de Machelen, Rombauid Heyns, en profita pour étendre sa juridiction. En vertu d'un accord conclu entre lui et son collègue de Melsbroeck, Mathieu Fabry, chacun assisté de deux échevins, Rombauid fut autorisé à prélever la dime aussi loin que s'étendait la seigneurie de Machelen, c'est-à-dire, dit l'acte, jusqu'au *Molenwech*, commençant à la *Cleyn Mestweyde*, et aboutissant à l'endroit où se trouvait le *Predickeyck*. Par contre, sa cure dut payer tous les ans 6 florins à celle de Melsbroeck (accord conclu le 19 juillet 1649, approuvé, le 29 octobre suivant, par le vicaire général de l'archevêché, et, le 21 janvier 1650, par le chapitre de Sainte-Gudule) ¹. Les limites de la dime, du côté de Dieghem, avaient été fixées, le 21 mai 1624, et de commun accord, par les délégués du chapitre de Sainte-Gudule, du curé de Machelen, de la personne et du curé de Dieghem et de l'abbé de Sint-Cornelis-Munster, en présence du maire du roi, du maire du seigneur de Machelen et de deux échevins de chacun des deux villages. Cinq nouvelles bornes, marquées de la lettre T, furent alors posées.

Outre le tiers de la dime, le curé percevait toutes les novales et la dime du bois. Plusieurs bénéfices étaient annexés à l'église. L'évêque Guy approuva, le mardi après la Toussaint, en 1501, la fondation d'une chapellenie; une seconde, celle des Ames, existait en 1456, et, à la demande du chapitre, fut annexée à la cure, en 1710, à condition que le curé dirait une messe le matin, le dimanche et les jours de fête; deux autres, en l'honneur de saint Antoine et de Notre Dame, dataient de 1514 et de 1586, au plus tard. La collation de la *matriculaire* ou office du sacristain fit, en 1654, l'objet d'un procès entre le seigneur et les chanoines de Sainte-Gudule.

C'est une étrange construction que l'église de Machelen. Entreprise à une époque de prospérité, sur de très-vastes proportions, elle n'a jamais été achevée, faute d'argent, sans doute, et non, comme quelques-uns le

¹ Archives de l'église de Sainte-Gudule, *passim*.

pensent, par suite d'une opposition quelconque de la part d'abbayes existant dans le voisinage. Elle est construite en pierres de taille blanches. Elle comprend un chœur, deux chapelles latérales, un croisillon et une tour isolée. Cette dernière, qui est placée vis-à-vis de la chapelle de gauche, s'appuie à quatre énormes contre-forts et repose sur des arcades ogivales aujourd'hui fermées; elle reçoit le jour par des baies en ogive. Elle faisait partie de l'ancienne église, et aurait disparu si l'on avait élevé la nef du temple actuel, mais de cette nef il n'existe rien; toutefois, il est évident qu'on a eu l'intention de la construire, car on voit encore les chapiteaux des colonnes qui devaient en soutenir la première travée, et, à l'extérieur, ces chapiteaux, quoique exposés aux intempéries de l'air, ont mieux conservé leurs moulures qu'à l'intérieur, où on leur a prodigué le badigeon. Sous l'archivolte que soutiennent ces colonnes, sont placées des statues représentant Jésus-Christ en croix, Notre Dame et saint Jean.

De belles voûtes à nervures croisées, des colonnes cylindriques, des fenêtres ogivales élevées, mais presque toutes dépouillées de leurs anciens meneaux, tels sont les principaux ornements de l'église de Machelen. Elle a deux entrées aux extrémités des transsepts : l'une ancienne, en cintre surbaissé, l'autre bâtie au siècle dernier. Ce temple paroissial a été construit au seizième siècle. Le 19 août 1550, les habitants obtinrent du souverain l'autorisation d'annexer trois verges de terrain, à prendre sur la voie publique, à leur cimetière, dont l'étendue avait été diminuée par suite de la construction de la nouvelle église, et particulièrement de son chœur. Le 19 mai de la même année, Martin De Cuypere, évêque suffragant et vicaire général de Cambrai, consacra l'église, où, cent ans auparavant, le 4 mai 1451, l'évêque de Dania, Hugues, également suffragant de Cambrai, avait béni deux petits autels, celui de la Vierge et celui de Sainte-Gertrude. L'église souffrit beaucoup des troubles du seizième siècle; la restauration du chœur, la fonte d'une cloche et d'autres dépenses indispensables occasionnèrent alors, entre les habitants du lieu et les chanoines de Sainte-Gudule, un procès, que le conseil de Brabant décida, le 12 août 1594. Peu de temps après, l'archevêque Van Hove bénit le cimetière (3 mai 1602) et ensuite l'église (8 octobre 1604). Celle-ci a été restaurée en 1844.

L'autel du chœur est dédié à la Trinité. Dans la chapelle latérale de gauche, qui est dédiée à la Vierge, on remarque un bel autel de style renaissance, construit en chêne de Chine, et, dans celui de droite, un tableau de Cossiers, peint en 1654, *Sainte Gertrude mourante, entourée des religieuses, ses compagnes*; deux autres tableaux : une *Descente de croix*, qui date de 1628, et une *Ascension*, due à M^{me} de Godin

et remontant à l'année 1809, orne encore l'église. Près de la grande porte d'entrée, on voit l'épithaphe de cette dame : ICI REPOSE, — AVEC TROIS DE SES ENFANTS, — DAME CAROLINE MARIE GHISLAINE, — BARONNE DE HAULTEPENNE, — LE MODÈLE LE PLUS PARFAIT — DE TOUTES LES VERTUS — MORALES ET RELIGIEUSES, — DÉCÉDÉE LE 13 NOVEMBRE 1817, — ÉPOUSE DE MESSIRE — FRANÇOIS JOSEPH LOUIS, — BARON DE GODIN, — QUI VEUT ÊTRE ENTERRÉ ICI, — ET DÉCÉDÉ LE 9 MARS 1829. On célébrait autrefois à Machelen, avec pompe, la fête de sainte Gertrude. Un puits, peu éloigné de la Woluwe, et dont l'eau passe pour miraculeuse, lui est consacré. Du temps de De Ryckel, une maisonnette de pierre le surmontait, et trois canaux lui servaient de dégorgeoirs ¹.

En 1768, le drossard, les échevins et les répartiteurs de Machelen se plaignirent au conseil de Brabant que le nombre des pauvres augmentait de plus en plus dans leur commune, surtout par l'arrivée d'étrangers, dont les descendants devaient, plus tard, être soutenus par la Table du Saint-Esprit ; cet état de choses, disaient-ils, lésait considérablement les intérêts des pauvres du lieu, contrairement aux intentions de ceux qui avaient doté la Table. En conséquence, ils demandèrent que toute personne mariée, venant du dehors se fixer à Machelen, eût dorénavant à fournir une caution de 150 florins, sous peine d'expulsion. Le conseil de Brabant admit cet odieux système, qui n'était rien moins qu'une traque aux indigents. Pour se fixer à Machelen, il fallut dès lors avoir une bonne réputation, professer la religion catholique, obtenir une permission, par écrit, de l'autorité locale, et fournir une caution de 150 florins (ou, pour deux époux, de 300 florins), sous peine de renvoi immédiat, et d'une amende de 25 florins, payable, par tiers, au village, au drossard, à la Table du Saint-Esprit. Défense fut faite aux habitants de donner en location des chambres ou des greniers à des étrangers, et à ceux-ci de se bâtir des chaumières, sans l'intervention du drossard et des échevins. On déclara que les secours de la bienfaisance seraient exclusivement réservés aux pauvres natifs de la paroisse, et ordre fut donné au curé de tenir note des enfants qui naîtraient des personnes n'ayant pas satisfait à cette ordonnance (15 avril 1768).

II.

DIEGHEM : GÉNÉRALITÉS, L'ÉGLISE. — Nous avons atteint à Machelen la belle vallée de la Woluwe, mais ce n'est qu'en amont de ce village que les bords de la rivière déploient toute leur beauté ; à Machelen, empri-

¹ *Vita S. Gertrudis*, p. 524.

sonnées, en quelque sorte, dans l'enceinte de riantes villas, les eaux de la Woluwe semblent se dérober au regard. Mais, en amont des jardins de Beaulieu, la rivière côtoie constamment un chemin qui forme une des plus charmantes promenades que l'on puisse rencontrer; tantôt la vallée se couvre de maisons, tantôt elle redevient solitaire; des jardins de plaisance, des jardins légumiers, entourés de haies, y alternent avec de grandes prairies ou des lignes d'étangs bordés d'aunes. Cette opposition, sans cesse renouvelée, de la tranquillité et du bruit, de l'agitation et du repos, donne un charme tout particulier à la vallée. Par leur aspect triste et monotone, les deux immenses plateaux entre lesquels elle est comme encaissée la font paraître encore plus pittoresque.

C'est dans l'endroit où ces deux plateaux se rapprochent le plus, que se trouve le village de Dieghem¹, autrefois *Diedeghem*, dont le nom vient peut-être d'une divinité slave, Dide, petit-fils d'Odin, fils de Lada, la déesse de la beauté, et frère de Lalo, le dieu des Amours²; une autre origine étymologique pourrait, avec plus de vraisemblance, se chercher dans les deux mots *die heim*, signifiant simplement l'habitation.

Dieghem semble avoir commencé à se peupler du temps des rois Carolingiens. C'est probablement au héros de cette race, à Charlemagne lui-même, que les religieux de Sint-Cornelis-Munster ou d'Inde, près d'Aix-la-Chapelle, durent leurs biens dans ce village; il y a quelques années, on y a trouvé trente à quarante monnaies de Louis le Débonnaire, avec le portail, et l'inscription *Metullo*, qui indique l'atelier monétaire de Mel, en Poitou. Des noms de lieu, cités dans d'anciens actes, rappellent le souvenir du roi Arnoul de Carinthie, qui défit les Normands à Louvain,

¹ Dieghem (*Didenghen*, 1253; *Dideghem*, 1259, 1302; *Dydengem*, 1223; *Diedenghem*, 1277, 1307; *Diedeghem*, 1388; *Diegom*, 1686), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 1 1/2 l. au N.-N.-E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 395 bonniers, dont 35 1/2 b. de terres, 15 b. de prairies, 10 b. de bois, 16 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 2,565 florins. En 1846, sur une étendue totale de 547 hectares, la commune comprenait 267 h. cultivés en céréales, 5 h. cultivés en plantes industrielles, 125 h. cultivés en racines et fourrages, 33 h. de prairies, 13 h. de jardins potagers, 3 h. de jardins d'agrément, 7 h. de bois, 2 h. de terrains essartés. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles (dans les biens de l'abbaye d'Inde, 20 1/3).

Nombre d'habitations: En 1435, 109; en 1480, 40; en 1525, 125; en 1686, 40 chaumières, 2 châteaux, 2 brasseries, 2 boutiques, etc.; en 1846, 224 maisons, dont 1 inhabitée.

Population: En 1786, 664 habitants; en l'an VIII, 569; au 31 décembre 1831, 924; au 15 novembre 1846, 1,407, formant 220 ménages; 83 enfants recevaient l'instruction et 84 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: Voir le texte, p. 108.

Dépendances: Le hameau *le Loo*.

Les registres de l'état civil commencent: pour les naissances, en 1637; pour les mariages et les décès, en 1625. Les archives communales possèdent un atlas levé en 1809.

² Voyez L'ÉVÊQUE DE LA BASSE MOUTURIE, *Itinéraire du Luxembourg germanique*, p. 391.

en l'année 894. Le *Conincs bloec* ou *enclos du Roi* y avoisinait l'*Arnstwech* ou *chemin d'Arnoul*¹ ; tous deux étaient situés en aval du village, près du moulin à eau dit l'*Hofmolen*, près de l'endroit appelé d'*Arke*, où la *Hollebeke*, dérivation de la Woluwe qui a déjà rejoint plusieurs fois cette rivière, s'en sépare de nouveau, et près du *Dyedeghems broec*. La dénomination de *Schiets-veld* ou *champ du Tir*, que porte encore le champ adjacent, du côté de Machelen, ne semble-t-elle pas un souvenir d'un combat qui se serait livré dans ces localités ? A proximité du lieu dit d'*Arke*, on trouvait les prés appelés *T'Screven dyke*, la *digue du Comte*², à propos desquels nous rappellerons le changement de direction que l'on a fait subir à la Woluwe, entre Dieghem et Vilvorde. Observons, en même temps, que, de temps immémorial, les habitants de Dieghem et de Machelen avaient le droit d'envoyer leurs bestiaux dans le *Vilvoirden broeck*.

Dans le principe, le village n'était qu'une dépendance de l'échevinage d'Erps ; les actes concernant les propriétés tenues à cens du duché s'y passaient devant des tenanciers jurés (*mansionarii domini ducis in Dieghem*, 17 novembre 1388). Comme ces juges n'avaient pas de sceau commun, ils apposaient, d'ordinaire, aux actes passés devant eux, leurs sceaux particuliers, avec celui du receveur du domaine ; parfois, ils demandaient à se servir de celui des échevins de Vilvorde ou de celui du seigneur de village. Ce ne fut que le 13 septembre 1507 qu'un octroi autorisa Dieghem à avoir un sceau communal.

Au temps d'un des ducs de Brabant qui portèrent le prénom de Henri, les habitants de Dieghem furent dotés de grands privilèges ; ce duc les déclara libres de toute exaction et de tout service, et exempts de tonlieux, en Brabant. Le lundi après la Saint-Martin d'hiver, en l'année 1507, le duc Jean confirma la charte de son prédécesseur ; mais, avec le temps, elle tomba dans l'oubli : les habitants de Dieghem furent obligés de payer, comme leurs voisins, leur quote-part dans les aides. Il en résulta que, faute de ressources, ils négligèrent l'entretien de la chaussée traversant le village et où la circulation était très-active. Le *weghmeestere* ou inspecteur des chemins et le receveur du domaine s'étant plaints de leur négligence, ils rappelèrent les privilèges dont on les avait privés ; ils offrirent cependant de maintenir en bon état la chaussée sur toute l'étendue comprise entre les deux hauteurs qui bor-

¹ *In pratis de Diëghem, inter locum dictum vulgariter Conincsbloec et locum dictum vulgariter Arnstwech. 1335. — Ab opposito Crucentweghe, inter Filfordis et locum qui dicitur Arnoutswesch, 1276. — In loco dicto den Dyke et prope vicum dictum Darndsweghe. 1376. — Locum dictum Dyedeghembroec, juxta viam dictam den Arnoutswesch. 1388. Cartulaire de l'infirmerie du béguinage de Bruxelles.*

² Acte en date du 13 novembre 1388. *Ibidem*.

dent la vallée; ils étaient prêts en outre, dirent-ils, à entretenir le pont sur la Woluwe, qui antérieurement l'avait toujours été aux frais du domaine. En retour, ils demandèrent l'autorisation de lever, comme on le faisait à Perck, à Crainhem, etc., un péage consistant en : 5 gros de Brabant pour chaque chariot chargé, 9 mites par charrette, 2 mites par cheval, bœuf, vache, brebis, porc ou oie; 7 gros par troupeau, et 1 sou par bande d'oies. La chambre des comptes consentit à la perception de cette taxe, dont étaient exempts les membres des conseils du gouvernement et de la chambre, les officiers du prince et les personnes de la cour, les voitures (*rollewagen*) chargées de voyageurs, et les étudiants des universités de Paris et de Louvain (18 novembre 1517) ¹. Le 5 juillet 1625, les paysans de Dieghem furent autorisés à utiliser sept à huit bouniers, qui formaient une bruyère fort accidentée où, depuis plus de cent ans, ils faisaient pâturer des brebis et des porcs; cette bruyère était voisine du bois de Loo, et traversée par trois chemins : celui de Bruxelles à Melsbroeck, celui de Bruxelles à Steenockerzeel et celui de Vilvorde à Louvain. Ils payaient, pour cette concession, une redevance annuelle de trois setiers d'avoine par bonnier ².

Les propriétés et les droits que les ducs de Brabant possédaient à Dieghem étaient considérables. Dans ce village, ainsi qu'à Machelen, Peuthy, Melsbroeck, Nosseghem, Woluwe-Saint-Étienne, Woluwe-Saint-Lambert et Etterbeek, les habitants leur devaient une corvée surnommée *des cossaeten* : celui qui avait un cheval ou un chariot était obligé de conduire à Bruxelles, à Vilvorde ou à Tervueren, un foudre de foin; quant aux autres cultivateurs, ils devaient une corvée de fenaison, qui durait un jour. Le mardi après Pâques, en 1285, le duc Jean acquit de René de Haren le moulin de Dieghem, que, plus tard, Gord ou Godefroid de Coninxlo greva d'une redevance de douze muids de seigle, au profit de Jean Cortbeen; maître Jean de Stakenborch prétendit retirer cette redevance, mais la duchesse Jeanne la réclama, sous prétexte qu'elle devait être confisquée, Godefroid s'étant rendu coupable d'un meurtre. Toutefois, Wenceslas la rendit à ce Godefroid ³. Ce moulin à eau (*S'Hertoghen meulen, Bont of Bantmolen*) était jadis, sauf quelques exceptions, bannal pour les habitants de Dieghem, de Haeren, de Machelen et de Melsbroeck, villages dont les trois derniers n'avaient pas d'autre usine ⁴.

¹ *Registre de l'audience de 1514 et années suivantes*, f° 243.

² *Registre aux actes et appointements de la chambre des comptes, année 1625*, f° 52.

³ *Comptes du domaine de Vilvorde pour l'année 1404-1405*.

⁴ Enquête faite en l'année 1481. *Trésorerie de la chambre des comptes, laye Bruxelles* n° II.

Appauvris par les guerres du treizième siècle, et principalement par la lutte sanglante qui précéda le couronnement du comte Guillaume de Hollande en qualité de roi des Romains, les religieux d'Inde aliénèrent, de 1273 à 1280, leurs biens situés aux environs de Bruxelles et ceux qu'ils possédaient en Flandre, entre autres, la terre de Renaix. Déjà Godefroid, curé de Haeren, avait joui, à titre viager, de ceux de Dieghem, et Louis de Boutsfort en avait possédé la moitié, en février 1273; le clerc Godefroid, cousin de Jacques de Bruxelles, les acheta, moyennant 801 livres de Bruxelles, pour en jouir sa vie durant et à condition que son neveu Guillaume pourrait les hypothéquer d'une rente viagère de 6 livres ¹. Les religieux d'Inde conservèrent à Dieghem des dîmes et un petit livre censal, qu'ils auraient vendu à l'abbaye d'Heylisse, si le magistrat de Bruxelles n'avait refusé son consentement à cette aliénation (résolution en date du 23 juillet 1750).

L'église, qui reconnaît sainte Catherine pour patronne, est un lieu de pèlerinage très-fréquenté. On y va implorer saint Corneille, pape et martyr, en faveur des enfants atteints de convulsions. Toute l'année, mais surtout le premier mardi du mois, on voit accourir à Dieghem de jeunes mères, qui sont bénir par le curé, avec les reliques du saint, leurs frères progénitures. Le second jour de Pâques, une multitude immense encombre le temple et ses alentours; des milliers de paysans s'empres- sent d'offrir des agneaux, des moutons, des oiseaux de basse-cour, qui sont bénits, puis vendus, dans le cimetière, au profit de l'église. Des saturnales grossières déshonorent souvent ces fêtes religieuses. Le lendemain, on célèbre une messe anniversaire pour les membres de la confrérie de Saint-Corneille décédés pendant l'année.

L'église formait autrefois un personnat, qui fut annexé à la cure, le 19 décembre 1605, sauf que l'archevêque de Malines se réserva la col- lation des fonctions pastorales. Le curé, en vertu d'une cession qui lui fut faite par l'abbaye d'Inde, percevait en outre les dîmes de la paroisse, à l'exception d'une partie, que possédait le curé de Haeren; il levait aussi les dîmes novales et deux petites dîmes, à Haeren. On célébrait, toutes les semaines, une messe dite *du forgeron*, de *Smitsmisse*, et une messe de Notre-Dame, le samedi; un riche et ancien bénéfice, la cha- pellenie des Ames, fut, dans les derniers temps, uni à la cure. Jean de Diedeghem donna à l'église 2 livres de gros de Brabant pour la célébra- tion de messes, et Charles-Robert de Dongelberghe d'Oudaert légua 1,600 florins pour la fondation d'une messe journalière (11 novem- bre 1687). Les prérogatives dont le temple jouissait, la multiplicité des

¹ SAINT-GENOIS, *Monuments essentiellement utiles*, p. CCCCCXLIII.

offrandes qu'il reçoit chaque année, ont permis aux curés de l'embellir considérablement; au quatorzième siècle, c'était déjà un asile respecté, et, en 1379, un messenger de la ville de Louvain put y braver la colère des patriciens, ses compatriotes.

L'édifice a la forme d'une croix latine, et appartient au style ogival de la dernière époque. La nef est divisée en trois parties par deux rangées de colonnes à chapiteaux à feuilles de chou frisées; le chœur se compose de deux travées et d'une abside à cinq pans. Les fenêtres sont élancées et ornées de meneaux; quelques-unes de celles qui font face au nord ont conservé des débris de vitraux peints. Deux portails, l'un et l'autre décorés de niches, d'arcs en tiers-point et d'autres ornements d'architecture, donnent accès dans le temple: le principal, qui ne s'ouvre que dans les grandes occasions, offre une petite statue de saint Corneille; l'autre, qui est pratiqué dans la nef de gauche, est orné de plusieurs figures, et, entre autres, de celle de sainte Catherine. La voûte du chalcidique repose sur des nervures s'appuyant à quatre sculptures représentant emblématiquement les Évangélistes: un aigle, un ange, un taureau et un lion; à la clef on voit une mouleure figurant l'agneau pascal. Au-dessus du chalcidique s'élève une belle tour, dont le couronnement affecte la forme d'une triple tiare. La base est carrée, et ornée, sur chacune de ses faces, d'une ouverture cintrée, inscrivant deux ogives lancéolées. La partie supérieure est de forme octogonale, et éclairée, au premier étage, par des œils-de-bœuf, au deuxième et au troisième, par des fenêtres en anse de panier. Quatre balustrades lui forment une élégante décoration, qui s'aperçoit au loin, grâce à la blancheur des pierres dont se compose la tour. Du haut de celle-ci, on aperçoit un panorama dont la magnificence se conçoit plutôt qu'elle ne se décrit. On fixe d'ordinaire à l'année 1653 la construction de la tour de Dieghem; il est probable qu'elle est plus ancienne, au moins en partie.

Une *Sainte Famille*, par De Clerck, et un *Saint Corneille*, de Crayer, que Michel, dans son *Histoire de Rubens*¹, cite comme un des meilleurs tableaux de ce peintre, sont placés sur deux des autels de l'église. Un nommé Rochet y a exécuté, en 1795, des orgues qui ont coûté 14,000 florins; outre leur mérite comme travail de menuiserie, elles ont celui, bien plus grand, de former un admirable instrument. Elles sont placées au-dessus du jubé, qui est très-élégant et d'architecture composite. J'ai recueilli, dans le cimetière, les inscriptions suivantes: 1° D. O. M. — MONUMENTUM — FAMILIÆ — MICHAELIS VAN SCHOOR, — CONSULIS EX NATIONIBUS — URBIS BRUXELLENSIS, — EJUSDEMQUE — CANALIS

¹ P. 187.

— RECEPTORIS, OBIIT — 27^{ma} 9^{bris} 1721, ET — CATHARINE VERREYCKEN, — CONJUGUM; — OBIIT ILLA..... — 2^o HIER LEET BEGRAVEN DEN EDELEN HEER, — JOANNES BENEDICTUS DOMINICUS DE FIERLANT, — ZOOM VAN HIERONIMUS EN VAN VROUWE REGINA HAPPART — DE DIEGHEM, — OVERLEDEN DEN 27 APRIL 1823, — IN DEN OUDERDOM VAN 73 JAEREN. — 3^o PATRI DESIDERATISSIMO, — JOANNI KICKX, — ART. PHARM. PHIL. NAT. — DOCT. ET PROFESS., — PLURI. SOC. LITT. SODALI, ETC. — HOC POSUIT MARMOR — MOERENS FIL. J. KICKX. — 1834. Il n'est pas nécessaire de rappeler le souvenir des services rendus aux sciences naturelles par M. Kickx, qui a tant contribué à en propager la culture en Belgique.

LES CHATEAUX A DIEGHEM. — En contre-bas du cimetière se trouve le presbytère, le *Saethof*, qui appartenait anciennement aux pauvres ; il est contigu au château, vaste propriété qui s'étend sur les rives de la Woluwe. L'aile ancienne du manoir, qui paraît avoir été construite au seizième siècle¹, consiste en un carré long, éclairé par des fenêtres hautes et étroites, à l'exception d'une seule, dont l'archivolte est ogivale. La façade est flanquée de deux tourelles de forme circulaire, qui défendaient l'accès de l'entrée. Au château étaient annexés : un bénéfice castral, dont le revenu annuel s'élevait à 160 florins et dont le possesseur était astreint à célébrer la messe au château même, tous les dimanches et jours de fête; un livre censal, dont les tenanciers jurés, ne possédant pas de sceau commun, se servaient fréquemment de celui du seigneur (1595); une cour féodale de huit ou neuf hommages. Parmi ses dépendances, on comptait : la ferme appelée *d'Wannehof*, dans un acte de l'an 1460, et qui, en 1573, était double : *'t hof ter Rivieren* et *'t hof ten Bergen*; un moulin à eau (*cleyn moleken*), dont l'existence fut approuvée par une sentence du conseil de Brabant, en 1515, et où les vassaux de la seigneurie étaient obligés de faire moudre leurs grains; un enclous dit *de Riviere eussele*, comprenant quatre bonniers de pâtures, de prairies et de bois; les bois nommés *Eeckhout* et *het Lambroeck*; soit, au total, 64 bonniers, suivant un acte de l'année 1681.

En 1265, vivait Gilbert de Didenghem, vassal du seigneur de Perck; c'est de lui, paraît-il, que descendaient les premiers seigneurs de Dieghem. Jean de Diedeghem fut le père des chevaliers Walter et Jean, dont le premier est, sans doute, identique à Walter Utenhove de Diedeghem, qui vivait en 1507; Jean de Diedeghem accompagna le duc Jean III dans son expédition en France, en 1539; et Jean, fils du précédent, se distingua à la bataille de Bastweiler, où il tua le duc Guillaume de Ju-

¹ Le 5 juillet 1564, le magistrat de Bruxelles permit au seigneur de Dieghem de faire débarquer au Ham 8000 briques, qui devaient être employées aux travaux de son château. Le Roy et DE CASTILLON donnent une vue de ce manoir.

liers et où lui-même fut ensuite désarçonné et pris ¹. Ce dernier avait épousé Marguerite de Wavre, dont il eut, entre autres enfants, un fils, nommé aussi Jean, dont la femme, Marguerite, fille de Walter Vander-noot, semble ne pas lui avoir donné d'enfant. Il avait un frère naturel, nommé Guillaume, à qui il laissa, en 1434, deux bonniers de carrières, situés à Dieghem, et une somme de 200 couronnes d'or. La même année, ce Guillaume ayant été accusé d'avoir violé des trêves, avec le concours de son fils naturel, Nicolas, de Henri Den Bossere, fils de Josse Bossers, et de Hennen Den Bossere, fils de Guillaume Bossers, le maire de Vilvorde le fit arrêter; les échevins d'Erps, qui devaient le juger, ordonnèrent d'abord d'ouvrir une enquête sur cette affaire, puis ils recoururent à leurs chefs de sens, les échevins d'Uccle; d'après l'avis de ce tribunal, Guillaume fut condamné à se rendre en pèlerinage à Saint-Nicolas in *Oostenbaren* ou à payer 50 florins du Rhin. Ses trois complices ne furent pas cités en justice; grâce à l'intervention de sire Jean Bernage et d'autres personnes notables, ils conclurent un accord avec l'ammann de Bruxelles; les deux Bossers payèrent chacun 50 florins du Rhin, et Nicolas de Diedeghem, 10 florins.

La postérité de Guillaume continua encore pendant plusieurs générations, mais les domaines de la famille ne lui appartenrent jamais. Marguerite, sœur du dernier chevalier Jean de Diedeghem, avait épousé, vers l'année 1384, le chevalier Jean de Brecht, qui portait dans son écusson le lion de Brabant, à la bande échiquetée d'argent et de gueules, de deux tiers. Elle en eut deux fils: Godefroid et Jean; du premier et de Helwige Vandewyngaerden naquit Jean de Brecht, seigneur de Dieghem, qui s'allia à Diericke ou Thierette De Luu. Le fils aîné de ces deux époux, Jean, mourut sans postérité; le deuxième, Jacques, prit pour femme Béatrix Absolons. Il fut plusieurs fois échevin de Bruxelles, ainsi que son fils et son petit-fils; suivant la taxation de l'année 1474, il devait le service féodal pour la seigneurie de Dieghem, avec un combattant à cheval. Jean de Brecht, qui lui succéda, fut armé chevalier par Charles-Quint, à l'occasion d'une grande fête donnée à cet illustre empereur par la ville de Bruxelles, le 25 octobre 1544. Son fils Charles, que Bruxelles eut pour bourgmestre en 1559 et en 1561, acheta la haute, moyenne et basse justice de Dieghem, moyennant 300 carolus, le dernier janvier 1558-1559 (r. du 29 avril 1562); compromis ensuite dans les troubles de religion, il erra longtemps en fugitif loin de sa patrie. Il y revint après la mort de Requesens, mourut en 1595, à l'âge de 77 ans, et fut enterré à Dieghem, avec sa femme, Catherine Vandernoot.

¹ *Brabantsche Yeesten*, t. VI, c. 53 et 54.

Sa fille Gertrude étant morte avant lui, la seigneurie passa aux enfants qu'elle avait eus d'Alexandre Oudaert, seigneur de Rymentant, Milleghem, Ranst, etc. (r. de l'avant-dernier mai 1596). L'aîné, Charles Oudaert, décéda à Francfort-sur-le-Mein, en 1610; par son testament, qui est daté du 22 mars 1610, il fonda des messes qui devaient être célébrées au château ou, quand le seigneur serait absent, dans l'église paroissiale; il ordonna également de placer un vitrail dans l'église de Rymentant. Il laissa ses biens de Rymentant et d'Opstal et son moulin de Bonheyden à sa sœur Catherine, femme de messire Philippe Happaert; et Dieghem à sa seconde sœur, Marie, femme de sire Léonard Micault, seigneur de Huyssinghen. Ses deux autres sœurs, Anne, femme de messire Louis Steelant, et Jeanne, n'eurent que des rentes, rachetables au denier dix-huit. Oudaert constitua la part de chacune de ses deux sœurs aînées en un majorat, qui se réunirait à l'autre part, en cas de décès sans enfants. Marie, qui avait relevé Dieghem, au mois de février 1611, n'ayant pas laissé de postérité, ce fut Catherine qui en hérita, après avoir soutenu, à ce sujet, un procès contre M. de Steelant. Le village eut ensuite les seigneurs suivants :

Philippe Happaert prit en engagère la haute, moyenne et basse justice, le 29 juillet 1626, moyennant 2,200 florins, somme qui fut augmentée de 800 florins, le 12 juin 1638, et, le 9 juin 1644, de 4,000 florins;

Messire Jérôme-Charles Happaert dit Oudaert, son fils (r. du mois de décembre 1633);

Charles-André, fils du précédent et d'Innocente d'Altuna (r. du 28 novembre 1678);

Les héritiers de Charles-André (r. du 31 juillet 1703), et, entre autres, messire Antoine Happaert, qui épousa Caroline de Fierlant;

Messire Jean-Antoine, fils de ces derniers (r. du 3 août 1715)¹;

Pierre-Albert Piermans, créé, le 28 septembre 1737, baron de son nom; seigneur de Dieghem, par achat au précédent, moyennant 35,509 florins de change (24 décembre 1736, r. du 29 décembre 1738); époux de Catherine-Alexandrine de Onate de Gomont, qui releva, pour sa fille, le 28 avril 1765, le droit d'appliquer à la terre de Dieghem le titre de baron accordé à son mari;

Françoise-Charlotte, baronne de Piermans, femme de Maximilien-Emmanuel de Lanfranchy, seigneur de Cruybeke et Altena, mort en 1760;

Charles-Borromée-Alexandre de Lanfranchy, seigneur de Cruybeke (r. du 7 avril 1783);

¹ Un grand arbre, situé du côté de Melsbroeck, prit le nom de *Happaerts doorne*, l'épine

Marie-Colette de Lanfranchy, sœur de Charles-Borromée, s'allia au vicomte Philippe-François-Joseph le Boucq de Beaudignies, colonel au service de France, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort le 15 avril 1837, à l'âge de quatre-vingts-ans; leur fils, Joseph-Charles, a épousé Julienne Dellafaille.

Les Crainhem et les châtelains eurent aussi des possessions à Dieghem. Les derniers comptaient parmi leurs feudataires les possesseurs de la *seigneurie de Wesenbeke à Dieghem*, qui consistait en un cens (*den cheyns van Weesenbeke*) de 2½ sous 6 deniers de Louvain, de 20 sous payement, de 15 chapons et de 15 oies. Jean, fils d'Imbert Vandernoot, la possédait en 1474, et Gosuin Vandernoot, en 1481; en 1567, maître Pierre Van Waelhem en était propriétaire usufruitier, et depuis, elle forma une annexe de la seigneurie foncière de Machelen. Jean Vanderlaen, seigneur de Havenstein, en fit le relief, le 40 mai 1647, en qualité d'héritier de sa femme, Louise de Gottignies. Sire François Hannosset, chevalier, maître de la chambre des comptes, en avait acquis la propriété, en 1675; Thérèse de Spinola, baronne douairière de Meerbeek, la vendit à Gilles-Laurent de Rorive, lieutenant de la fauconnerie des Pays-Bas (26 mai 1739), et Pierre-François de Rorive la céda, moyennant 8,500 florins courant, à Jean-Remacle, vicomte de Thisquen, conseiller des finances, et à sa femme Jeanne-Marie, vicomtesse de Thisquen (22 octobre 1751). Elle comprenait alors un beau château, entouré d'eau, et orné de fontaines, de vergers, de jardins, d'avenues, etc. Les échevins et tenanciers de la cour censale de la seigneurie suivaient la coutume d'Uccle, et faisaient sceller par les échevins du village ou par ceux de Machelen les actes passés devant eux; à sa cour féodale ressortissait la seigneurie foncière de Sterrebeek. Le hameau dit *Nypenzeele* (*Nipensele*, 1263, 1548) et *'t hof ten Bossche*, faisaient partie de la seigneurie de Wesenbeke. Dans le partage des biens de Guillaume Vandenberghe, le favori de Jean IV, et de sa femme, Catherine de Moriassart, dame d'Orbais, l'*hof ten Bossche* échut à la plus jeune de ses filles, Marguerite Vandenberghe (24 mars 1429-1450). Elle est généralement connue, aujourd'hui, sous le nom de *ferme de Domyn*; on en a abattu une partie, et ce qui est resté debout a été divisé en plusieurs petites habitations.

Sur les limites de Saventhem se trouvait un emplacement entouré d'eau et nommé *den Dorrenberch*. Il y existait une habitation, qui fut confisquée par les Espagnols sur Pierre Vandermolen, à qui on la rendit lorsque Bruxelles se soumit au roi. Elle avait disparu en 1661. Charles Conde la posséda, puis Jean Bulens, à qui succéda Nicolas Ver-

d'Happaert: Boven Happaerts doorne, by Coolmans berch; aen Happaerts doorne, daer den wech van Dieghem naer Melsbroeck doorloopt. 1621.

cammen. Ce que l'on nommait la *dîme de Dorenbergh* ou *Doorenberghe* se prélevait sur vingt-trois bonniers, situés entre Dieghem et Saventhem. Un tiers du produit appartenait au chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, un deuxième tiers aux religieuses de Ten-Troost, près de Vilvorde, et le dernier tiers à des laïques, qui le tenaient en fief de la seigneurie de Machelen-Sainte-Gertrude.

DIEGHEM : HISTOIRE, INDUSTRIE, ROUTES, ETC. — En l'année 1423, le mardi après le jour de Pâques, un violent incendie se déclara à Dieghem ; dans la bagarre qui accompagna ce désastre, il se commit quelques vols. Le 12 novembre 1537, l'empereur Charles-Quint accorda aux habitants la remise du quart de la cote dans l'aide, en considération des torts que leur avaient causés plusieurs bandes de troupes, tant cavaliers que piétons. En 1555, le village obtint encore la remise, pendant six ans, d'une somme de 137 livres, sur le montant de sa cote annuelle. Par sentence en date du 13 septembre 1568, le conseil des troubles condamna au bannissement Henri de la Gruese ; le fisc fit saisir une maison et un verger entouré d'eau, un moulin à eau à blé, un pré, des terres, situés à Dieghem, près de la blanchisserie, et qui lui appartenaient. Ces biens furent immédiatement mis en vente. Lorsque les calvinistes triomphèrent, ils usèrent de représailles sur les possessions des religieux : le conseil de guerre de Bruxelles confisqua, à Dieghem, une ferme du couvent de Béthanie, dont le secrétaire Aertssens devint propriétaire. Lorsque Bruxelles reentra sous la domination espagnole, Aertssens quitta le pays, et la ferme, sequestrée de nouveau, retourna à ses anciens maîtres.

Pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, les belles plaines de Dieghem furent fréquemment occupés par des corps d'armée. En 1684, 50,000 hommes, Hollandais et Espagnols, vinrent y camper, entre Terneyvelt et Vilvorde, et causèrent des maux infinis à tous les villages voisins, et surtout à Schaerbeek, à Nossegheem, etc. En un seul jour, ils fourragèrent 70 bonniers dépendant de la ferme Ten-Berghe, à Woluwe ; ailleurs, ils enlevèrent tous les bestiaux. Le 5 juillet, les Hollandais retournèrent dans leur pays ; les troupes espagnoles, qui ne se composaient que de 5,000 cavaliers, craignirent alors d'être surprises, et allèrent se poster entre la Senne et le canal de Willebroeck. Après la bataille de Fleurus, en 1690, les troupes alliées se retirèrent derechef vers Dieghem ; de là elles dévastèrent les environs et fourragèrent particulièrement le Terneyvelt. Lorsqu'elles se concentrèrent de nouveau, les Hollandais, 5,000 Anglais et 6,000 Liégeois campèrent pendant cinq semaines à Dieghem, et en partirent, pour Nivelles, vers le milieu de juillet. En 1695, au mois de mai, les troupes alliées cantonnées dans les villages situés au nord-est de Bruxelles formèrent encore un camp à

Dieghem. Le 24 mai, il s'y trouvait 30,000 fantassins et de la cavalerie. Le 27, quelques soldats hollandais ayant été attaqués et dépouillés de leurs habits par des paysans, dans le bois de Linthout, leurs compagnons, au nombre de 4,000, se rendirent dans ce bois, le lendemain ; armés de haches et de serpes, ils se mirent à en détruire les plantations, en commençant du côté de Schaerbeek, à l'endroit dit *tegen de Moelie* ; les messieurs de l'abbaye de Forêt ayant représenté que les religieuses avaient une sauvegarde et que ce n'était pas leurs paysans qui avaient insulté les soldats, des officiers intervinrent. Le 28 août 1697, la cavalerie alliée, que commandait le général Ouwerkercke, partit de Dieghem, où elle avait campé, du côté de Schaerbeek. On le voit, chaque année retrouvait, pour ainsi dire, les alliés dans cette position, où il était difficile de les attaquer et d'où ils pouvaient rapidement arriver à Bruxelles et à Vilvorde¹. Les noms de *Regimentsberg* et de *Kempblock* (*montagne du régiment, enclos du camp*), que portent des localités situées au sud du village, datent de cette époque. En 1830, les troupes hollandaises campèrent à Dieghem, avant d'attaquer Bruxelles, et ce fut en avant du village, non loin d'Evere, que se livra le combat du 21 septembre, dans lequel une poignée de volontaires bruxellois et liégeois tirèrent avec la cavalerie ennemie. C'est aussi par Dieghem que se retira, le 27, l'armée vaincue.

Les carrières de Dieghem et celles que l'on trouve, mais en moindre nombre, dans toute l'étendue du Haeren-Heyde-veld et du Loo, fournissent des pierres de deux natures : les unes, communes et cassantes, de l'espèce que les minéralogistes ont baptisée du nom de grès noduleux, servent surtout à asseoir les fondations des bâtisses, à élever des clôtures de jardins. Les autres ont une grande dureté et ne se ressentent pas des effets de la gelée ; aussi en exporte-t-on beaucoup en Zélande et en Hollande, pour la réparation des digues. Ces pierres alimentent un commerce assez considérable, qui se faisait autrefois par la Senne, et pour lequel on se sert actuellement du canal de Willebroeck ; d'énormes dépôts encombrant la digue orientale de ce canal, à l'endroit dit le *Dieghemsche ham*, que l'on a mis en communication directe avec Dieghem, par une chaussée, en 1844.

Au moyen âge, alors qu'il existait à Bruxelles plusieurs fours à chaux, on les alimentait de préférence avec des pierres d'Evere et de Dieghem, qui étaient regardées comme de beaucoup supérieures aux autres pour cet usage ; aussi se vendaient-elles 20 escalins de plus la charge (ordonnance du magistrat de Bruxelles, du 47 juin 1384). Les pierres du pla-

¹ *Chronycke van desen clooster van Vorst. — Relations véritables.*

teau de Loo servaient aussi aux bâtisses, et on distinguait les travaux de maçonnerie dans lesquels elles entraient, par le nom de *steenwerc van Dyedeghem* (1456, 1459). Enfin, on les employait et on les emploie encore, surtout celles de Saventhem, à paver les routes ¹. La plupart des maisons, dans ce canton, sont entièrement bâties en pierre; ce qui leur donne un aspect antique et imposant, quand elles n'ont pas reçu de couche de badigeon.

Les carrières de Dieghem et de Melsbroeck abondent en débris de corps organisés, qui appartiennent à des dépôts laissés par des eaux douces. On y a trouvé une dent fossile, que Dekin croyait appartenir à un nouveau genre de pachydermes, intermédiaire entre les éléphants et les mastodontes. C'est le seul endroit du Brabant où l'on rencontre, en grand nombre, des restes de scies, de certaines espèces de crabes, de squales, de nautes, etc. ².

Le volume considérable des eaux de la Woluwe a permis d'établir sur cette rivière un grand nombre de moulins à eau, qui sont actuellement au nombre de sept. Nous avons déjà eu occasion de parler du moulin domanial et du moulin seigneurial. En aval de la chaussée de Haeght, on trouve l'*Hofmolen* (1393, 1451), qui était déjà converti en moulin à papier, en 1506, et qui relevait de la cour féodale de la seigneurie de Mérode à Melsbroeck. Au delà du moulin seigneurial, on rencontre successivement plusieurs usines. Le *moulin de Ten-Bossche*, *moulin à huile*, *moulin des frères* (*molendinum de Boscho apud Diden-gem*, 1282, *Slachmolen* ou *Brachmolen*, 1370, ou *Boeckmolen*, 1611) faisait partie de la seigneurie de Wesembeke et était tenu en fief de la seigneurie de Machelen. Il appartenait, par indivis, à l'abbaye de Cortenberg et au clergé de la collégiale de Sainte-Gudule. De moulin à grains qu'il était d'abord, il devint moulin à papier au quinzième siècle. Le 12 novembre 1611, le chapitre de Sainte-Gudule, les petits chanoines de cette église et leurs copropriétaires le cédèrent à maître Lancelot de Pretere, receveur de la fabrique de Sainte-Gudule; il était alors en ruines et ne fut rebâti que vers l'année 1624. En 1636, on permit de le transformer en moulin à huile, à la condition de payer au domaine un cens de 12 florins du Rhin. Il appartient aujourd'hui aux Blommaert, qui en ont hérité de Ferdinand-Baudouin Roeloffs et de Maximilien-Joseph Blommaert. Dans un acte de vente de ce moulin, le 28 juillet 1618, on déclare qu'on ne pourra jamais y fabriquer de la poudre; cependant,

¹ Voyez, sur le commerce des pierres pendant le moyen âge, à Bruxelles et dans les environs, le volume précédent, pp. 402 et 453, et le *Journal de l'Architecture*, t. III, p. 17.

² GALEOTTI, *Mémoire sur la constitution géologique de la province de Brabant*, passim. — A. MORREN, dans le *Messageur des sciences et des arts*, t. II, p. 280.

en 1671, on trouvait à Dieghem les deux seuls moulins à poudre existants aux environs de Bruxelles. A la même époque, une industrie, non pas nouvelle, mais perfectionnée, vint prendre son siège dans ce village. Vers l'année 1660, une grande papeterie y fut établie; les Hollandais l'ayant incendiée, vers l'an 1700, P. Bauwens, de Bruxelles, la releva de ses ruines (octroi du 29 avril 1726) et y fit bâtir des ateliers magnifiques. Par suite de l'imprudence des domestiques, la fabrique périt une seconde fois, le 15 mai 1737; on la transféra alors à Bruxelles, dans le moulin de la rue des Six-Jetons, vis-à-vis de l'ancien couvent des Chartreux ¹. Le moulin à papier de Dieghem a appartenu depuis aux Anneet. Le *Duyvenmolen (Moulin aux pigeons)*, situé à Nypensele, dépendait de la seigneurie de Wesembeke et relevait de la cour féodale de l'abbaye de Sint-Cornelis-Munster; il appartenait déjà, en 1628, aux Bulens, auxquels il est resté jusqu'à présent. C'est un moulin à huile, ainsi que le suivant, *le moulin Sainte-Catherine*.

Il y a actuellement à Dieghem trois moulins à grains, dont deux à eau et un à vent, une papeterie mue par l'eau, quatre moulins à l'huile, dont trois à eau et un à vent, et une fabrique de chicorée.

Dès une époque assez reculée, les habitants de Dieghem firent paver, à leurs frais, sur une étendue de 200 verges, le chemin conduisant à Melsbroeck. Les frais d'entretien de cette petite chaussée étaient couverts au moyen d'un péage (octrois du 26 juin 1617 et du 25 février 1627), montant à 6 liards par chariot à quatre chevaux; 5 liards par chariot à trois chevaux, 1 sou par chariot à deux chevaux, 2 liards par charrette, 1 liard par cheval attelé en sus des nombres fixés ci-dessus, par cheval non attelé ou de selle, par bête à cornes; 1 sou par troupeau de 50 moutons, 2 liards par carrosse et chaise, 1 liard par cheval attelé à un carrosse ou à une chaise; ce péage fut perçu jusqu'en 1742 et rétabli ensuite, en vertu d'un octroi daté du 25 mars 1765 ². De nos jours, Dieghem communique avec toutes les localités voisines: la chaussée de Bruxelles à Haeght, dont l'achèvement, depuis Schaerboeck jusqu'au village, fut adjugé en 1826; celle de Melsbroeck à Vilvorde, pavée en 1830; celle de Dieghem au pont de Buda, près du canal de Wilbroeck, dont la construction fut décrétée par un arrêté royal du 29 septembre 1842, procurent des débouchés faciles à ses carrières et à ses usines. En outre, les deux communes de Dieghem et de Saventhem ont fait paver, en 1845, sur une longueur de 4,426 mètres, un chemin, qui suit

¹ *Goyens*. — En 1686, il n'existait plus de moulin à poudre à Dieghem, mais 2 moulins à grains, 4 moulins à papier et 4 moulins à huile.

² *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° XXII, f° 196, et n° XXIII, f° 187. — *Exposé de la situation administrative du Brabant*, année 1849, p. 645.

la Woluwe à quelque distance vers le nord, et aboutit à la chaussée de Bruxelles à Louvain, au delà de Woluwe-Saint-Étienne; le 3 janvier 1845, elles ont été autorisées à y lever un péage et à y établir deux demi-barrières.

Un hôpital, ou plutôt une infirmerie, fut élevé à Dieghem, probablement dans un but d'utilité temporaire, du côté de Bruxelles ¹. C'est dans ce village que naquit Pierre Bloxius, qui fut maître d'école à Leyde, vers l'année 1562; on a de lui une *Instruction familière et conforme à l'Écriture Sainte sur le baptême et la cène de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Cet ouvrage, imprimé d'abord en latin, fut traduit en flamand et publié dans cette langue, en 1566; comme il est du nombre des ouvrages qui furent mis à l'index, en 1569, on doit supposer que Bloxius avait adopté les principes des réformés ².

LE LOO. — Le nom de Loo fut jadis donné, de préférence, à ce qu'il semble, aux plaines élevées couvertes d'arbres, comme l'était, dans les temps anciens, le Loo situé à l'est de Louvain ³. Celui qui est voisin de Dieghem s'étend à l'ouest, jusqu'au chemin de Bruxelles vers Elewyt; au nord, jusqu'aux habitations de Melsbroeck, et à l'est, jusqu'à celles de Steenockerzeel, d'Humelghem, de Nosseghem et de Saventhem. Au siècle dernier, il était occupé, presque en son entier, par un bois domanial ayant, dans sa plus grande longueur, de l'ouest à l'est, 360 verges de 20 pieds, et, dans sa plus grande largeur, du nord au sud, 400 verges, soit environ 300 bonniers. Le gouvernement français vendit le Loo, qui était déjà défriché à cette époque, à M. de Knyff, à qui le roi Guillaume I^{er} l'acheta; il a depuis été aliéné par la famille royale des Pays-Bas. Ce territoire commença à se peupler vers le milieu du siècle dernier, et insensiblement il s'y est formé un hameau.

Le Loo, ou, comme on le nommait d'ordinaire, le *Saventerloo*, le *Loo de Saventhem*, formait une des garennes franches des ducs de Brabant. Il fut plusieurs fois donné en engagère, entre autres, en 1505, à Philippe Hinckaert, seigneur de Lille, et à Jean de Nuwenhove, seigneur de Melsbroeck, et, en 1525, au vice-roi de Naples, Charles de Lannoy. Lorsque le domaine le racheta, en 1519, on promulgua un règlement, afin d'arrêter les dégradations que l'on y commettait, ainsi que dans le *Perckbosch*, sous Vilvorde, et dans le *Moersloe* ou bois de *Moorseloo*, près

¹ *By de Mooren,.... stuyckende op den wech van het Sieckhuys van Dieghem, die naer Creynhem loopt. — Boven het Sieckhuys, daer men van Dieghem naer Bruessel gaet.*

² Paquot, t. II, p. 514.

³ WILLIENS et HEYLEN traduisent Loo par bois; GRAYE explique le même mot ainsi : *locus altior stagnis aut torrentibus prorumpens*. — Selon KANNEGIEREN, Loo signifie marécageux; selon KREGLINGER, c'est un lieu sablonneux.

de Tervueren. Il fut alors défendu à tout individu, homme, femme ou enfant, sauf aux bûcherons et autres ouvriers employés aux coupes de bois, de circuler dans la forêt avec des couteaux, des haches ou d'autres instruments de la même espèce; les contrevenants à cette disposition devaient être punis d'une amende de 3 royaux, ou, à défaut d'argent, être assujettis à des peines corporelles, ou mis au pain et à l'eau (*te borre ofte te broode*), ou condamnés à porter des cierges allumés dans une procession. Les gardes devaient être crus, sous la foi du serment qu'ils avaient prêté à l'empereur; celui qui les frappait avait la main coupée, à moins qu'il ne payât une amende dont le minimum fut fixé à 50 royaux (1^{er} février 1519-1520) ¹.

Les gardes du bois et quelques habitants du voisinage formaient une compagnie d'archers, sous le nom d'archers du Saventerloo. Ils vinrent, entre autres, au concours de Bruxelles, en 1565.

Les communes environnant le bois prétendaient avoir certains droits d'usage dans le Loo. Il en résulta plusieurs fois des querelles et des procès entre leurs habitants. En 1464 ou 1465, ceux de Dieghem et de Saventhem livrèrent un combat en règle à ceux de Melsbroeck et d'Hummelghem, qui les repoussèrent ². Les paysans de Saventhem prétendaient avoir, de temps immémorial et à l'exclusion de tous autres, le droit de faire pâturer leurs bestiaux dans les prairies (*weyden*) dépendantes du bois, en payant au domaine, pour chaque vache qu'ils y conduisaient, 5 setiers d'avoine, mesure de Vilvorde. Le receveur du domaine au quartier de Vilvorde soutenait, au contraire, que tous les villages voisins du bois jouissaient de la même faveur, que, d'ailleurs, les habitants de Saventhem ne pouvaient invoquer aucun titre en leur faveur. Par un accord conclu, le 7 janvier 1495-1494, la chambre des comptes confirma cependant les droits de pâture de ces derniers, à certaines conditions que les villageois promirent d'observer; comme les échevins du village, qui contractaient en leur nom, n'avaient pas de sceau commun, ce fut la dame de Saventhem, Elisabeth de Herbais, veuve de sire Jean Vandermeeren, qui apposa le sien à la convention ³. Ils donnaient 20 muids d'avoine et, en outre, s'ils faisaient pâturer plus de quarante têtes de bétail, ils payaient 3 setiers d'avoine pour chaque vache. Les guerres de religion causèrent de grands dégâts aux bruyères, mais les habitants de Saventhem ne discontinuèrent pas de payer leur redevance; puis, le 4 septembre 1608, ils prirent la bruyère en location, pour six ans, et moyennant 20 muids d'avoine par an, qui furent portés à 25, le 2 décembre 1619. Cette rede-

¹ *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° VII, f° 106.

² *Comptes de l'ammannie de Bruxelles*.

³ *Trésorerie de la chambre des comptes, laye Vueren, Vilvorde et Oversinne*, n° 74.

vance fut engagée au baron de Saventhem, le 13 février 1629, moyennant 2,456 florins.

L'exploitation des carrières du Loo remonte à une époque très-reculée; ce qui l'atteste, c'est qu'on a trouvé dans l'une de ces carrières, près du moulin à vent dit du Loo, une de ces haches de pierre exécutées à l'aide du frottement et dont se servaient les premiers habitants de nos contrées, les Gaulois. On l'a découverte dans la partie inférieure d'un moellon, dans la troisième couche de la carrière. « Elle a, dit M. Burtin, 7 lignes de épaisseur de plus en son milieu, d'où elle s'amincit dans toutes les directions, dans des proportions différentes, mais justes. La partie supérieure, faite pour couper en manière de ciseau de charpentier, est fort tranchante, ainsi que la pointe inférieure. Les deux bords latéraux sont équarris et présentent les deux parties planes de toute la pierre, le reste étant arrondi avec tant d'art que le meilleur lapidaire n'en ferait pas davantage ¹. » Le champ situé plus au nord, entre Steenockerzeel et Melsbroeck, a dû son nom de *Tomveld* à un tumulus ². Cette tombe antique, qui a aujourd'hui disparu, s'élevait sur le bord de la route romaine allant d'Elewyt vers Tervueren. On levait dans ces lieux un péage au profit du domaine, au lieu dit *S'Gravenhage*, la haie des Comtes. Enfin, un autre vestige des temps anciens se montrait en cet endroit. En 1393, le château seigneurial comprenait, parmi ses dépendances, *t'Rot*, champ de douze bonniers, entouré de murs ³. Qu'était-ce originairement que cet enclos? à quelle époque peut-on avoir fait une pareille construction? faut-il y voir l'enceinte d'une ville belge ou celle d'un parc seigneurial? C'est là une énigme que nous ne sommes pas en état de résoudre. Seulement, un acte de l'an 1310 signale l'existence à Melsbroeck d'un *castrum* ⁴.

MELSBROECK ⁵. — Sur la lisière septentrionale du Loo, près des prairies

¹ *Oryctographie*, p. 66.

² *Apud Melbroeck, contigue loco dicto De Tomme, quo iter versus Filfordia*. 1369. — *Op t'Capellevelt, neven Sinte Verelden, op 't Tomvelt*. 1391. — *In Meldebrouc, op Tomprell; achter de Tommen, neven der joncfrouwe van Hoencort*. XV^e siècle. — *Op den Tomberch*. 1512. *Op Tomberch*. 1646.

³ *Unam clausuram terre continens duodecim bonnaria vel circiter*. 1329. *Archives des Locquenghien, ubi infra*. — *Juxta locum dictum Zaventerkoe, supra locum dictum Roe*. 1312. *Cartulaire de la Cambre*. — *Tegen den veldt geheeten 't Rot, teghen den muer aldaer*. 1345. *Ibidem*.

⁴ *Apud Melbroech, retro castrum*. *Cartulaire de la Cambre*.

⁵ Melsbroeck (*Melbroeck*, 1095; *Melbruc*, 1118 environ; *Melbruch*, 1134; *Melbruke*, 1160; *Melbroe*, 1174; *Meldebroeck*, 1210; *Meldbroec*, 1319; *Melbroeck*. 1435), commune du canton de Vilvorde, à 2 l. au N.-E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, on y trouvait 467 bonniers, dont 321 de terres, 88 de prairies, 52 de bois et 6 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 4,263 florins. En 1846, la commune comprenait 620 hectares, dont 288 cultivés en céréales, 6 h. cultivés en plantes industrielles, 131 h. cultivés en racines et fourrages, 19 h. de prairies, 1 h. de vergers, 48 h. de jardins

et des bois qui séparent ce plateau des territoires de Perck et de Peuthy, se trouve Melsbroeck, *le marais aux Arroches*, et non pas le *marais de Melchior*, comme le prétend Gramaye ¹. Les habitations de ce village sont, pour la plupart, groupées le long du chemin de Bruxelles à Perck, et, un peu plus au nord-ouest, sur les bords d'un autre chemin qui dessine un fer à cheval. Là habita une famille noble, dont quelques membres sont mentionnés dans les diplômes : Emelin de Melbruc et son frère Walter (vers 1118), les hommes libres Antoine et Gualter de Melbruc (1460), dont le second était le beau-frère de Walter de Comparsum et est aussi cité en 1152 et 1154 (tous deux figurent avec Arnoul de Meldbruc dans l'acte de 1149) ; le chevalier Galter de Melbroc (1184), *Statius* ou Eustache de Meldebruc, vassal du duc de Brabant (1260) ; Jean de Meldebruc, qui avait des censitaires à Eversberg, mais qui, manquant de sceau, se servait de celui des curés d'Eversberg et de Meerbeek (1266) ; Béatrix, fille de Guillaume de Melbroec, femme de Jean de Haren (1309) ; Henri, fils de Henri Eustaes de Melbroec ; Arnoul, fils de Henri dit Serstaes de Meldbroec (1319), et enfin Philippe de Melsbroeck. Le fils de ce dernier, qui se nommait Guillaume, vendit à Henri Estor, moyennant 500 florins, le manoir de Melsbroeck, avec la ferme, la vigne, le verger entouré de murs, etc., qui en dépendaient. Maître Pierre de Meerbeke, conseiller de la chambre des comptes, acquit ensuite plusieurs propriétés à Melsbroeck de Gilles de Coninck (1451) ; maître Barthélemi de Meerbeke lui succéda (1470), et eut pour héritière Marie de Meerbeke, qui laissa ses biens aux Locquenghien.

En l'année 1505, la haute, moyenne et basse justice de Melsbroeck et de Peuthy, avec un cens de 14 livres 12 sous 10 deniers, la moitié de la chasse gardée de Saventerloo, c'est-à-dire la partie de ce bois s'étendant du *Predickheycke* (*chêne de Préche*) au *Battelmans eycke* et au chemin allant du lieu dit *S'Gravenhage* jusqu'à Saventhem, fut engagée, moyen-

potagers, 98 h. de bois, 2 h. de bruyères, 4 h. de jachères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 54 ; en 1480, 27 ; en 1525, 54, dont 3 à 2 foyers ; en 1686, 55 chaumières, des fermes, 2 brasseries, 2 auberges, 1 forge, 1 atelier de charron ; en 1846, 189 maisons, dont 1 inhabitée.

Population : En 1786, 550 habitants ; en l'an VIII, 636 ; au 31 décembre 1831, 950 ; au 15 novembre 1846, 1,022, formant 188 ménages ; 124 enfants recevaient l'instruction et 231 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 fabrique de pianos ; tout récemment, on a bâti un moulin à vent, près de Steenockerzeel.

Dépendances : Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent en 1717.

¹ Le territoire de Melsbroeck était aussi sillonné par le *chemin des Pèlerins* (*Pelgrimswech*, 1295. — *Aen den Pelgrimswech*, 1542).

nant 1,026 livres, à Jean Vandennieuwenhove, qui prit également en engagère, moyennant 178 livres, l'autre moitié du Saventerloo, le péage levé à S'Gravenhage et un cens appartenant au domaine; ces deux sommes furent remboursées en 1519. Jean Vandennieuwenhove, qui paraît avoir épousé Marie de Meerbeke, devint, en l'année 1500, receveur du duc de Brabant au quartier de Bruxelles, puis, par patentes du 6 octobre 1521, conseiller et maître de la chambre des comptes; l'habileté financière qu'on lui reconnaissait le fit appeler, également en 1521, aux fonctions de surintendant de Bruxelles, fonctions qu'il quitta en 1524 pour devenir bourgmestre de cette ville, et qu'il reprit en 1526 jusqu'à sa mort, arrivée le 12 août de cette année. Il acquit, à Melsbroeck, la ferme dite *het Neerhof*, qu'il acheta à Guillaume Van Malder (18 septembre 1502).

Marie, petite-fille de Jean de Nieuwenhove, avait épousé Pierre de Locquenghien, maître d'hôtel de l'empereur; d'elle naquit, le 27 janvier 1517-1518, le célèbre Jean de Locquenghien, qui fut tenu sur les fonts baptismaux par son bisaïeul, par Thierry de Heetvelde et par Jeanne de Meerbeke. Le fils de Marie fut d'abord échanson de Charles-Quint; il concourut ensuite à l'administration de la ville de Bruxelles, d'abord comme échevin (1547-1548), puis comme bourgmestre (1549, 1550 et 1555), ensuite, comme trésorier (1551-1552), et enfin, en qualité d'ammann ou officier du prince (1554-1574). On sait que c'est à son activité que la capitale de la Belgique doit le canal de Willebroeck, ce bel ouvrage d'hydraulique que les contemporains regardaient comme une merveille; les trois membres de la commune le récompensèrent de ses soins en lui confiant la surintendance du canal et en lui allouant, pour ses vacations, 4 florins par jour, à remplacer, après l'achèvement des travaux, par une rente annuelle de 300 florins du Rhin. Jean de Locquenghien était aussi échevin d'Uccle, par nomination du 29 mai 1550. Outre ses seigneuries de Coekelberghe et de Melsbroeck, qu'il hérita de sa mère, il posséda plusieurs fiefs situés à Merchten et à Malderen et qui appartenaient aux Vandennieuwenhove, ainsi que des biens provenant de Marie de Meerbeke; il y joignit, moyennant 300 livres, la justice à Melsbroeck et à Peuthy (14 mars 1558-1559, relief du 15 avril 1564-1565); il engagea aussi la justice du village de Berchem-Sainte-Agathe, et devint, le 12 octobre 1540, héritier de la seigneurie de Pamele à Audenarde et de la première beirie de Flandre, par son mariage avec Anne Vandergracht, qui décéda le 21 janvier 1595, à l'âge de 73 ans. Il mourut à Pamele, le 1^{er} avril 1575-1574, trois semaines après être entré en possession de cette terre; on l'ensevelit dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, devant l'autel de Sainte-Anne.

L'aîné des fils de Jean de Locquenghien, nommé Philippe, eut pour sa part, Pamele et Coekelberghe; quant à Melsbroeck et Peuthy, ces deux localités furent données au second fils de l'amman, Jacques de Locquenghien, chanoine de Sainte-Gudule (r. du 20 décembre 1574), qui les céda ensuite à son frère Antoine (8 juin 1586, r. du dernier octobre 1602). Elles souffrirent horriblement des troubles de religion, au point qu'elles restèrent tout à fait incultes et inhabitées, depuis la fin de l'année 1578 jusqu'en 1586¹. Toutes les maisons avaient été incendiées, entre autres la *Grange de la dime*, située en face de la petite ferme; la *Nederhoff*, qui se trouvait près de la *Broeckstrate*, en face des pâtures de la grande ferme ou château; l'*hoff te Zellaer*, sur l'emplacement de laquelle on ne vit longtemps qu'une misérable chaumière, n'ayant pas même de toit pour la préserver de la pluie et de l'orage; un beau chalet appartenant à la famille Humbeecx, etc. En 1587, le fermier d'Antoine et ses voisins durent de nouveau abandonner le village, du 9 novembre au 10 décembre, à cause du passage continu des gens de guerre qui allaient à Dunkerque ou en revenaient; pendant les années 1588 et 1589, les dépendances du manoir étaient encore dans un tel état de dégradation, que le seigneur faisait engranger ses récoltes dans l'église. Ce fut par un accord conclu le 12 mars 1593, qu'Antoine de Locquenghien reçut de son frère les deux fermes qu'il possédait à Melsbroeck, en échange de deux rentes viagères, l'une de 120, l'autre de 100 florins par an. Nous avons vu qu'Antoine ne conserva pas la haute, moyenne et basse justice de Peuthy, qu'il vendit à Robert de Moens; celle de Melsbroeck, rachetée par le domaine vers l'an 1600, lui revint en vertu d'une nouvelle engagère, le 19 août 1630, moyennant 600 florins, portée à 700 florins, le 17 avril 1638.

Grâce aux services rendus par son père, Antoine jouit à Bruxelles d'une influence qui n'avait pour rivale que celle de la famille de Dongelberghe. Il fut cinq fois échevin et deux fois trésorier, de 1588 à 1606; on lui confia aussi, à plusieurs reprises, la charge de surintendant du canal, de 1589 à 1654, et lorsque l'emploi de sergent-major de la ville, c'est-à-dire de commandant des compagnies bourgeoises, fut créé, ce fut à lui qu'on le donna. Mais la faveur dont il jouissait lui suscita beaucoup d'ennemis; il eut de longs différends avec les Marselaer; nous avons déjà parlé de l'acharnement avec lequel les deux familles se

¹ *De welcke heerlicheyt, huysen, hoven ende landen met allen omligende erren, hebben verlaeten, verbrunt (gepluindert synde), ongebawet ende desolat van allen menschen en van beesten, bleyven lighen van den jaere 1578 naer den oost tot datum coers. 86. Registre des biens appartenant à Antoine de Locquenghien, seigneur de Melsbroeck et Peuty, et Catherine Van Mepsche. écrit par Antoine lui-même, f° 14 (Archives des Locquenghien, aux Archives du royaume).*

disputèrent la haute justice de Perck et de Melsbroeck, et de l'accord qui les réconcilia, en 1650. Pendant que les Marselaer étaient seigneurs hauts justiciers de Melsbroeck, leurs échevins dans ce village se servirent du sceau de ceux de Perck (10 janvier 1645, 29 décembre 1646). Le 2 décembre 1655, les cens domaniaux à Melsbroeck et le droit de lever le péage de S'Gravenhage furent vendus à Jean-Philibert de Locquenghien, petit-fils d'Antoine, moyennant 1,214 florins.

Antoine de Locquenghien testa le 19 octobre 1640. Il avait épousé, le 19 avril 1586, Catherine, fille du chevalier Jean Van Mepsche, lieutenant gouverneur de la ville et province de Groningue, veuve de Louis de Brégilles, jadis amman de Bruxelles. Leur fils Charles fut onze fois échevin, quatre fois bourgmestre et quatre fois trésorier de Bruxelles, de 1650 à 1660, et surintendant du canal de Willebroeck, de 1654 à 1656. Le roi Philippe IV le créa baron de Melsbroeck, le 17 mars 1659 (r. du 22 janvier 1660). Il mourut le 14 octobre 1670, après avoir été marié deux fois, d'abord à Gisberte Loen, dame de Butzel, puis à Marie de Myddleton¹. Son fils, Jean-Philibert, mourut avant lui, en 1659, après avoir été, pendant plus de onze ans, sergent major de la ville de Bruxelles; sa femme, Charlotte Vanderlinden, lui avait donné une fille : Marie-Gisberte de Locquenghien (r. du 50 septembre 1671 et du 18 décembre 1715), qui mourut en 1751; cette dame n'eut de son mari, Louis-Conrad d'Argenteau, comte d'Esneux, qu'une fille, Charlotte-Jacqueline, morte en 1710, après avoir épousé Thomas Bruce, comte d'Ailesbury, pair de la Grande-Bretagne, mort en 1741, à qui Bruxelles doit la fontaine du Sablon. L'unique enfant du comte, Marie-Thérèse-Charlotte Bruce (r. du 15 octobre 1751), succéda dans la baronnie à son aïeule, et mourut, avant son père, en 1756; elle avait pris pour époux Maximilien-Emmanuel, troisième prince de Hornes. Ses filles : Marie-Thérèse-Josèphe, qui devint, par alliance, princesse de Salm-Kyrbourg, et Élisabeth-Philippine-Claude, qui épousa le prince de Stolberg, relevèrent Melsbroeck le 26 juillet 1757; mais la dernière y renonça, le 20 novembre 1764, et le fils aîné de la première vendit la baronnie, le 51 mai 1785, moyennant 46,000 florins, à Charles-Marie, chevalier Gasparoly de Melsbroeck, et à sa femme Marie-Anne de Coëlho d'Affonseca. Pendant la domination française, le château passa à M. Boucher, qui s'intitula de Melsbroeck; aujourd'hui, ses dépendances appartiennent à M. le comte de Ribeaucourt.

¹ Le *Bibliophile belge*, t. IV, p. 393, a publié une lettre écrite par SANDERUS au seigneur de Melsbroeck, pour lui demander des renseignements sur les villages de Perck et de Melsbroeck; le savant chanoine travaillait alors à une description détaillée de Bruxelles et de son territoire, qui a malheureusement péri.

La seigneurie, qui perdit, en 1785, son titre de baronnie, comprenait alors, outre le château et la ferme, 40 bonniers de terres et de prés, 16 bonniers de bois, un livre censal rapportant 6 chapons, 5 florins et 9 sous par an. Le château, *het Groot hoff van Melsbroeck*, était situé vis-à-vis de l'église; ses jardins s'étendaient du côté de Peuthy, entre les chemins nommés *de Broeckstrate* et *het Passiestraetken*; et comprenaient plusieurs étangs : *den Hazendonck vyver*, *den Motten vyver*, *den Langen Snoeckgracht* et *den Grooten vyver*. Il y a une dizaine d'années, le manoir et sa vieille et massive tour existaient encore, et des fossés remplis d'eau baignaient leurs murs. Depuis, ces restes de la résidence du célèbre amman de Bruxelles ont disparu, et, comme si l'antique haine des Marselaer et des Locquenghien s'était transmise à leurs successeurs, c'est le possesseur actuel du château de Perck, M. le comte de Ribeaucourt, qui en a ordonné la démolition.

Les Meerbeke possédaient à Melsbroeck la ferme dite *'t hof ten Assche*, pour laquelle maître Barthélemy de Meerbeke obtint, le dernier mars 1478, l'autorisation de faire pâturer dans le Saventerloo six vaches, deux veaux, deux génisses, quatre chevaux, deux juments. Jean Van Nieuwenhove fit l'acquisition de cette propriété (relief du 10 mai 1517), qui passa ensuite à Jean de Locquenghien. Antoine de Locquenghien, qui avait, paraît-il, une vive affection pour son fils Jean-Christien, lui légua par son testament le château de Meerbeek ou la petite ferme (*het hoff van Meerbeke ofte de cleyne hoeve*), avec son jardin entouré de haies, le grand verger, des étangs, le marais s'étendant jusqu'au *Snoeckgracht* (*fossé aux Brochets*), la moitié du sentier de la Passion (*'t Passiestraetken*), des terres, des bois, etc., le tout d'une contenance d'environ 70 bonniers (10 octobre 1640). C'est en vertu d'une autorisation accordée par messire Charles-Philippe de Marselaer, en sa qualité de seigneur de Melsbroeck, que Jean-Christien de Locquenghien fit planter le chemin passant devant son habitation. Ce gentilhomme fut admis au service de la famille de Brandenbourg et devint gentilhomme de l'électeur. Il vendit son château à Laurentio Willemyns (r. du 25 octobre 1656), qui institua pour ses héritiers, le 29 juin 1668, les neveux et nièces de sa femme : Balthasar Boonen, prêtre; Pierre, Madeleine-Thérèse, Bernardine, Henri, Bruno et Isabelle-Marie Boonen. *Het Willemynne hoff* reconnaissait pour maîtres, en 1701, Pierre Boonen et sa femme Madeleine Willemyns. Il passa ensuite à Martin Robyns et à sa femme, Cathérine Fariseau. Leur petit-fils, Martin-François, qui n'a laissé qu'une fille, M^{lle} Caroline-Jeanne Robyns, est enseveli à Melsbroeck, sous une tombe portant cette inscription : D. O. M. — PIE MEMORIÆ — PRÆNOBILIS DOMINI MARTINI FRANCISCI ROBYNS, — DEFUNCTI 24 MAII 1809; — CONJUGIS

EJUS, — PRÆNOBILIS DOMINÆ CONSTANTINÆ BENEDICTÆ — POWIS WESTMAEL, DEFUNCTÆ 24 JULII 1798; — AC PUERORUM : — PRÆNOBILIS DOMINI JOANNIS ROBYNS, — DEFUNCTI 1^o FEBRUARII 1798, — PRÆNOBILIS DOMINÆ THERESIÆ ROBYNS, — DEFUNCTÆ 16 SEPTEMBRIS 1794, — PRÆNOBILIS DOMINÆ CAROLINÆ JOANNÆ ROBYNS.... Le bien des Robyns, le *Petit château*, comme on l'appelle quelquefois, date probablement du dix-septième siècle; il consiste en un carré de bâtiments, garni, à chacun de ses angles, d'une tourelle ronde peu élevée, ne présentant aucune meurtrière vers l'extérieur, et surmontée d'un petit clocher. On lit sur sa façade l'année 1767. Il appartient actuellement aux Powis.

Un autre manoir, composé également d'un carré de bâtiments avec quatre tourelles, se voit dans la partie orientale du village. Les anciens actes l'appellent *Boitsvoert* ou *Boetfort*. Lorsque Jean Thielman le céda à Jacques Hannibal (13 avril 1587), et lorsque celui-ci le greva d'hypothèques au profit de Henri Madoets (20 décembre 1594), on ne trouvait sur son emplacement que des ruines. Les Madoets en devinrent bientôt propriétaires et y bâtirent un châtelet, qu'ils vendirent, en 1728, aux Tirimont. Au commencement de ce siècle, il appartenait au comte de Lalaing, et depuis il a été possédé par la famille Okelly.

Près de Boitsvoert, sur l'ancien chemin de Malines à Namur, à peu de distance de Perck et de Steenockerzeel, s'élève la belle ferme *Ten-Asche*¹, qui était tenue en fief des seigneurs de Perck. Catherine, fille de Jean Bouts et veuve de Jean Vandenassche, la possédait, en 1595, par indivis avec son fils Jean. Pierre de Beringen en était possesseur en 1474, et Henri Madoets, en 1506. Le 18 septembre 1562, maître Henri, fils de Henri Madoets, licencié en droit et en théologie, conseiller de l'évêque de Cambrai, laissa ses biens allodiaux et censaux de Melsbroeck à son petit-fils Henri, fils d'André Madoets et de Martine Vandeneinde, en s'en réservant l'usufruit. Un autre Henri Madoets, qui se qualifiait de messire, fut commissaire des vivres et échevin de Melsbroeck. Sa femme, Marguerite Van Zuene, lui donna quatre enfants : messire Pierre, Charles, Isabelle, qui épousa messire Jacques de Montoy, et Catherine, femme de messire Thomas Van Meysenstein, archer des archiducs. Pierre eut pour sa part *t' hoff ten Assche*, avec le bois dit de *Banhaeghe*, une petite dîme, des rentes, des cens, etc.; neuf bonniers séparés de cette propriété, la maison dite *Bouche-fort* et une rente de 250 florins échurent à Charles (3 novembre 1622), qui mourut sans postérité et eut son frère pour héritier. Pierre Madoets fut seigneur haut justicier de Haeren et échevin de Bruxelles en 1651, 1655, 1654, 1645, 1646, 1647 et 1648. Il fit placer, à Melsbroeck, sur

¹ In parochia de Melbruc, prope locum dictum Ten-Asche. 1308.

la tombe de son père, une pierre sépulcrale où figuraient les armes de sa famille avec un heaume fermé ; dans la suite, il fit ouvrir ce heaume, comme le portaient les nobles, mais cette innovation ayant provoqué les sarcasmes des paysans, on ne tarda pas à enlever la pierre sépulcrale (déclaration des échevins, en date du 6 novembre 1636). Pierre Madoets testa le 14 janvier 1653. Anne de Facuwez lui donna deux fils : Edmond-François et Jacques-Louis. Le premier devint capitaine de la garde bourgeoise à Bruxelles, et épousa Antoinette-Françoise, fille de Jean-Chrétien de Locquenghien ; c'est à lui qu'échurent la ferme *Ten-Assche* et la maison de plaisance de Boitsvoert, avec ses tours bâties de pierres blanches. Quant à Jacques-Louis, il fut capitaine d'infanterie, échevin de Bruxelles, à plusieurs reprises, de 1667 à 1679, et enfin lieutenant du grand veneur, châtelain de Trois-Fontaines, et gruyer de Brabant, par patentes du 6 août 1680. Les troupes alliées dévastèrent complètement, en 1694, sa ferme *Ten-Assche* et y abattirent plus de 2,000 arbres ; son fermier fit banqueroute et lui-même s'endetta. Son fils Antoine-Louis étant mort le 18 juin 1728, Boitsvoert, avec environ quatre bonniers, fut vendu, par décret du conseil de Brabant du 1^{er} octobre 1728, au comte de Tirimont, seigneur de Gaesbeek, moyennant 19,550 florins. Les enfants du comte le possédaient encore, en 1774, ainsi que l'*hoff ten Assche* ; aujourd'hui c'est M. Hagemans, héritier du banquier de ce nom, qui est propriétaire de cette dernière.

A une époque assez reculée, probablement lorsque les *Leefdale* vendirent la seigneurie de Perck, leurs héritiers se réservèrent, à Melsbroeck, Dieghem, Steenockerzeel, Humelghem, etc., un livre censal seigneurial produisant 4 livres 8 sous de Louvain, 36 oies, 55 chapons ; une cour censale ayant droit d'adhérer et de déshériter, et une cour féodale de dix-huit hommages, dont un était un plein fief¹. Le 2 mars 1541-1542, messire Jean de Mérode obtint pour la cour censale de cette seigneurie le droit de faire graver un sceau commun. Florent de Mérode, marquis de Deynze, vendit ce bien, qui était tenu en fief du Brabant, à sire Frédéric de Marselaer, baron de Perck. A l'occasion des différends des Marselaer avec les Locquenghien, on proposa aux premiers de le céder aux seconds, mais ce projet ne se réalisa pas, et les barons de Perck conservèrent leur seigneurie à Melsbroeck (reliefs des 26 juillet 1696, 25 juillet 1773, etc.). Quelques actes d'adhéritances passés devant les tenanciers jurés des Mérode à Melsbroeck, de 1554 à 1561, sont compris dans les registres d'adhéritances des échevins du village.

¹ De là le nom de *Leefdale strate*, quo portait un chemin, à Melsbroeck.

De temps immémorial, l'importante abbaye de Parcq, près de Louvain, possédait, à Melsbroeck, une ferme avec vingt-cinq bonniers de terres et trois bonniers de prés et de bois. La veille de la Noël, en 1264, l'écolâtre de Malines, Arnoul de Zellaer, donna au monastère de Roosendael toutes ses propriétés à « Zaventen, Meldebrouc, Hockensele et Berge », à la condition de lui livrer tous les ans, sa vie durant, quinze setiers de seigle et quinze de froment, mesure de Malines, et de payer, après sa mort, 16 livres de Louvain à l'abbé de Saint-Bernard, son exécuteur testamentaire, au profit des chapelains institués par lui dans l'église de Saint-Rombaud. Les tenanciers jurés de Roosendael allaient à chef de sens à Uccle, et se servaient, faute de sceau, de celui des échevins du village; le livre censal du couvent rapportait, au siècle dernier, 33 $\frac{5}{8}$ quartauts de seigle et 7 florins courant. Le roi Guillaume I^{er} a possédé, à l'entrée du village, du côté de Dieghem, une belle habitation que M. De Knyff avait fait bâtir, et qui est aujourd'hui la propriété de M. le sénateur Cogels. M. le comte Duchâtel, un de nos agronomes les plus distingués, y habite.

Le village dépendait anciennement de l'échevinage de Campenhout; en 1510, le tribunal particulier créé par le seigneur engagiste du village avait un sceau sur lequel on voyait l'effigie de saint Martin. Le greffe de Bruxelles possède les registres aux adhéritances des échevins de Melsbroeck, à partir de l'année 1554, et un grand nombre d'autres documents provenant des archives du village.

La commune possédait jadis une partie des bois et des prés qui s'étendent à l'est de Vilvorde, dans la direction de Perck; son domaine, pour lequel elle payait au souverain un cens annuel de 10 deniers, reçut de l'extension en vertu d'un octroi de la chambre des comptes, en date du 17 mai 1615. En considération des grands services qu'Antoine de Locquenghien et son père avaient rendus au village, les habitants cédèrent à Antoine la propriété de la ruelle dite *de la Passion*, 't *Passie straetken*, et l'autorisèrent à fermer la *Broekstrate*, à la condition d'y poser une barrière, de manière à ce que la procession de la paroisse pût au besoin y passer (10 octobre 1592). Le 5 juillet 1611, de concert avec les habitants de Peuthy, ceux de Melsbroeck cédèrent à Antoine de Locquenghien sept journaux et onze verges, en échange de trois bonniers cinq verges, afin de mettre leur seigneur à même de pratiquer un autre chemin dans ses propriétés; les deux communes promirent d'entretenir la *Leybake* qui séparait leurs biens de ceux d'Antoine, et dont les digues devaient leur appartenir; par contre, Antoine s'engagea à jeter sur ceruiseau un pont, le même, sans doute, que celui qui est connu sous le nom de *pont Gabriel*. Par un acte passé devant le notaire A. De Bleser, le 17 jan-

vier 1653, les villages de Peuthy et de Melsbroeck se partagèrent *la Grande commune*, qu'ils possédaient par indivis, le premier, pour un quart, le second, pour les trois quarts; on la coupa alors par un fossé. Melsbroeck eut aussi un procès avec Saventhem, au sujet du droit de pâture dans les bruyères et terrains vagues du *Loobosch*, compris dans la paroisse; pour indemniser le seigneur des frais qu'il avait faits en cette occasion, le village lui céda, moyennant 30 florins de 20 sous, 31 verges qui étaient comprises dans *la Petite commune*, et consentit à l'annulation de l'accord de 1611 précité (6 juillet 1616).

En 1489, Melsbroeck fut incendié, puis désolé par la famine. Le 4 juillet 1520, une rixe s'engagea entre quelques habitants de ce village et l'un d'entre eux fut tué; le meurtrier obtint son pardon, à la condition de payer au fisc 18 florins du Rhin, et de se rendre, trois dimanches de suite, à la grand'messe, vêtu de lin, pieds nus, tête nue, tenant en main une torche de cire, du poids d'un quart de livre; là, il devait s'agenouiller devant le maître-autel, prier pour l'âme du défunt, pendant toute la durée de l'office, assister à une procession qui aurait lieu après la messe, et, enfin, offrir chaque fois sa torche au Saint-Sacrement. Un autre individu, qui était présent lorsque le meurtre fut commis, paya une amende de 14 florins. Pendant l'hiver de cette année 1520, des malfaiteurs armés vinrent, à Melsbroeck et aux environs, extorquer de l'argent aux habitants; on s'empara de quatre d'entre eux, qui furent torturés, à Bruxelles, le 20 mars 1520-1521. En 1563, la gilde de l'arc remporta au concours de Bruxelles le quatrième prix du tir et le prix de la sérénade; mais, pendant les années qui suivirent, le village souffrit immensément, et, comme nous l'avons vu, il resta complètement inhabité de 1578 à 1586. En 1671, on y comptait 70 foyers, dont 7 au château des Locquenghien, 15 au château des Madoets, 6 au manoir des Willemyns. Par sa situation à l'est de la Senne, Melsbroeck resta à l'abri des dévastations qu'exercèrent les troupes de Louis XIV; mais il fut plus d'une fois pillé par les troupes alliées: en 1694, le régiment anglais de Douglas y pilla l'église, et, le 26 septembre de cette année, le régiment du comte Jean y dévasta quinze maisons. Au mois de septembre 1704, une partie de l'armée anglo-hollandaise y arriva inopinément, enleva le curé et d'autres habitants, et s'empara de quelques chevaux; mais le gouverneur de Vilvorde, averti de ce coup de main, envoya contre ces audacieux le lieutenant-colonel La Jonquière, avec des dragons du régiment du colonel Pasteur; cet officier fit tant de diligence qu'il atteignit les ennemis à Corroy, au delà de Wavre, les mit en fuite, et délivra les prisonniers qu'ils emmenaient avec eux.

Jean, fils de Jacques Bornoy, maçon ou architecte qui travailla à la

construction de l'hôtel de ville de Bruxelles, est surnommé *de Melsbroeck* dans un acte du 29 octobre 1408 ; il était probablement originaire du village de ce nom.

Saint Martin de Tours est le patron de l'église de Melsbroeck, où on vénère des débris de la Sainte Croix. En 1154, l'autel de Melsbroeck fut donné par la personne du lieu, un nommé Pierre ¹, et par l'évêque de Cambrai, Liethard, « aux quatorze chanoines desservant l'oratoire des « Saints Michel et Gudule, à Bruxelles » ². Depuis cette époque, le maire du chapitre de Sainte-Gudule payait tous les ans au doyen de la chrétienté, le jour de Saint-Mathieu, un droit dit *cathedraticum*, comme redevance due par les églises de Sainte-Gudule et de Melsbroeck ; s'il restait en défaut de s'acquitter de cette obligation, l'interdit était lancé sur les deux temples.

Dès l'année 1095, une dime à Melsbroeck fut donnée à l'abbaye de Jette par le fondateur de ce monastère, Onulphe de Wolverthem. Au treizième siècle, la dime de la paroisse, à l'exception du tiers appartenant au curé, était tenue en fief de Franc *de Lirs* par le chevalier Daniel de Weerdt, dont les fils, Jean, Walter et René l'engagèrent, le 25 juillet 1251, à l'abbaye de Grimberghe, pour une somme de 225 livres de Bruxelles. En cette occasion, les cessionnaires retinrent à leur charge les droits de relief qui écherraient pendant la durée de l'engagement, et l'obligation de fournir un cheval à l'abbé de Jette, pour le cas où il enverrait cinq de ses religieux recevoir les ordres ³. Peu de temps après,

¹ Voyez les *Opera dipl.*, t. II, p. 1,179.

² *Opera dipl.*, t. I^{er}, p. 99.

³ *Universis Christi fidelibus inspecturis paginam. Godefridus dictus magister decanus et quod cum eo est capitulum S. Gudule in Bruxella, salutem in Domino. Vestra noverit universitas quod constitutis coram nobis domino Francone abbate Grimbergensi et filii Davidis militis de Werda, Johanne, Waltero et Reynero, matre ipsorum presente et consentiente, iidem fratres duas garbas locius decime de Melbroeck, que in nostro sita est personatu, dicto abbati et ecclesie sue titulo pignoris obligarunt, pro ducentis et viginti quinque libris Bruxellensis monete, eâ lege quod fratres memorati prefatam decimam redimere poterunt de anno in annum, in festo Sancti Remigii, aut totam aut per mediam partem sive per partem terciam, prout ipsorum resederit voluntati. Hoc addito quod si abbas Jethensis quinque fratres suos ad sacros missurus ordines, forto a Francone de Lirs ad evocationem predictorum fratrum equum sibi commodari exegerit et idem Franco a supradicto Johanno qui sepedictam decimam de ipso Francone tenet in feodum, equum sibi ad idem opus nichilominus exegerit commodari, dictus Johannes et antedicti fratres ipsius de prefati equo Franconi satisfaciunt antedicto. Si quoque dicto durante pignore ex dicto feodo relevium forte deberi contigerit, dicti fratres pro eodem satisfaciunt, ne pro defectu feodalis serviçii, ad prefatam decimam in dampnum predictæ Grimbergensis ecclesie contingat manum extendi. Quod si forto contigerit, sepedicti fratres eandem ecclesiam reddent indempnem et hoc se facturos sine malicia ac sine dolo, fide interpositâ, promiserunt, et preterea fratres antedicti sepefate ecclesie de protaxata decima legitimam warandiam promiserunt nichilominus et tutelam. Facta sunt hec Francone memorato presente et consentiente, salvo prout convenit jure suo. Prefatus igitur consensum adhibemus salvo per omnia jure nostro,*

le doyen Godefroid et les autres chanoines de Sainte-Gudule, qui avaient cependant donné leur assentiment à cet acte, entrèrent en procès avec les religieux de Jette, au sujet des vieilles et des nouvelles dîmes de Melsbroeck. L'abbé de Grimberghe, maître Godefroid, pléban d'Assche, et maître Jacques, chanoine d'Anderlecht, choisis pour arbitres, décidèrent que le monastère de Jette serait tenu d'acheter ces dîmes de celui de Grimberghe, et qu'il les posséderait dorénavant, à la condition de payer au chapitre, tous les ans, cinq muids de seigle et cinq d'avoine (mars 1240-1241). Jette obéissait alors à un abbé nommé Henri. Daniel, son successeur, alla en appel à Cambrai, puis consentit à un nouvel accord : la communauté abandonna au chapitre tous ses droits sur les dîmes contestées, et les chanoines, par contre, promirent de rembourser 150 livres que les religieux de Grimberghe avaient prêtées aux de Liis (mercredi après la passion des saints Pierre et Paul, en 1245), ce qui eut lieu, en effet, au mois de juin 1250.

Outre son tiers de la grande dîme, le curé percevait les dîmes novales, et la dime des bois situés près du Koninckxloo ou Loo, et qui avaient jadis été cultivés. Il y avait, dans l'église, une chapellenie des Ames, qui fut unie à la cure, en 1369, et une seconde fois en 1396. Gisberte de Locquenghien, comtesse d'Esneux, fonda le cantuaire de la Sainte-Croix, dont le desservant devait dire la messe trois fois par semaine, catéchiser le dimanche, lors de la messe du matin, et visiter les malades; cette dame se réserva, à elle et à ses successeurs dans la baronnie de Melsbroeck, la collation du cantuaire, qu'elle dota de 200 florins par an (30 août 1721). Le 9 août 1727, Martin Robyns et Catherine Fariseau fondèrent, en l'honneur de saint Martin, un bénéfice ecclésiastique et castral, mais ils annulèrent ensuite leur décision et instituèrent, le 2 octobre 1741, un bénéfice laical, chargé de deux messes par semaine; cette chapellenie ne pouvait être conférée qu'au bénéficiaire du cantuaire de la Sainte-Croix.

Pendant les troubles du seizième siècle, l'église fut pillée et endommagée; le 27 janvier 1595, après avoir consulté leur seigneur, les habitants confièrent le soin d'en diriger la restauration au curé et aux échevins Guillaume De Preter et messire Henri Madoets. Comme le chœur avait été détruit, le seigneur du lieu, le curé et les paroissiens demandèrent au chapitre de Sainte-Gudule de le faire reconstruire, en sa

qui nobis nostri ratione competit personatus. In cujus testimonium ac munimentum presentem paginam sigilli nostri appensione duximus consignandam. Testes frater Balduinus canonicus Grimbergensis, Henricus de Rimenham, canonicus Machliniensis, Paridanus Isenbart et alii multi. Actum anno gratie millesimo ducentesimo tricesimo primo, octavo kalend. augusti. *Registrum album*, fo 14, aux Archives de Sainte-Gudule.

qualité de grand décimateur; les chanoines accordèrent 150 florins, mais pour cette fois seulement et sans que cela pût tirer à conséquence (dernier août 1612). Le 30 décembre 1667, il paya encore les dépenses nécessitées par quelques travaux au chœur, à la condition que dorénavant aucune réparation ne se ferait sans son consentement. En 1668, le 28 septembre, il refusa de voter une allocation annuelle pour l'entretien de cette partie de l'édifice. La tour, la seule partie de l'église, autre que le chœur, qui présente des traces de l'architecture ogivale, fut visitée en 1712, réparée en 1729 et garnie d'ancrages, en 1744. En cette dernière année, on voûta le chœur. Les nefs datent de 1781; les premières pierres en furent posées, le 30 avril, par le doyen de Sainte-Gudule, Steenen, et par le curé du village, P.-C. Galmarde. L'ancienne cure a été échangée avec la cure actuelle, le 30 octobre 1816.

Il existe, à Melsbroeck, un couvent d'Ursulines; on y trouvait jadis un hôpital ou infirmerie (*Sieckhuys*).

III.

STEENOCKERZEEL¹ : LA CHAPELLE DE SAINTE PHARAÏLDE ET WAMBREK.— Il existe, à l'entrée du hameau de Wambeek, près de l'endroit où la

¹ Steenockerzeel (*Ochinsala*, 700 environ; *Hockenzela*, 1147; *Hockesele*, 1154; *Hoverhockenzela*, 1179; *Stainhockensele*, 1280; *Steenhockensele*, 1283; *Steynehockezele*, 1435; *Steenhockezele*, 1491), commune du canton de Vilvorde, à 2 1/4 l. au N.-E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, Steenockerzeel comprenait 413 bonniers, dont 318 de terres, 40 de prairies, 53 de bois, 2 d'étangs, et Humelghem, 354 bonniers, dont 339 de terres, 12 de vergers et 3 de bois; le revenu imposable s'élevait, à Steenockerzeel, à 4,633 florins, à Humelghem, à 4,676 florins. En 1846, sur une étendue de 943 hectares, il se trouvait dans la commune: 480 h. cultivés en céréales, 25 h. cultivés en plantes industrielles, 208 h. cultivés en racines et fourrages, 25 h. de prairies, 2 h. de vergers, 28 h. de jardins potagers, 1 h. de jardins d'agrément, 87 h. de bois, 13 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: A Steenockerzeel: en 1435, 52; en 1480, 37; en 1625, 72, dont 1 à 2 foyers; en 1686, 32 chaumières, 1 château, 3 brasseries, etc.; à Humelghem, en 1433, 49 habitations; en 1480, 23; en 1525, 69, dont 1 à 2 foyers; en 1686, 30 chaumières, une maison de campagne, 2 brasseries, etc.; dans les deux localités réunies: en 1846, 323 maisons, dont 10 inhabitées.

Population: A Steenockerzeel: en 1786, 417; en l'an VIII, 671; à Humelghem: en 1786, 380; en l'an VIII, 337; dans les deux localités: au 31 décembre 1831, 4,527; au 15 novembre 1846, 4,506, formant 319 ménages; 276 enfants recevaient l'instruction et 415 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: Le moulin à eau dit d'*Overmolen*, le moulin à vent du *Loo*, 1 brasserie, 1 distillerie, 1 huilerie.

Dépandances: Outre les localités citées dans le texte, le hameau de *Dyck*.

Les registres de l'état civil commencent: à Steenockerzeel, pour les naissances, en 1594; pour les mariages et les décès, en 1570; à Humelghem, pour les naissances, en 1683; pour les mariages, en 1694, et pour les décès, en 1690.

chaussée de Bruxelles vers Haeght traverse celle de Malines à Tervueren, une petite chapelle dont la construction ne date que de l'année 1839, mais dont l'origine se rattache à de très-anciennes traditions. Elle fut, dit-on, construite par la sainte à qui on la dédia depuis, par sainte Pharaïlde (en flamand *Sinte Veerle*)¹. Celle-ci était, paraît-il, la sœur de saint Emebert, évêque de Cambrai, et des saintes Rainilde et Gudule; sainte Gertrude fut à la fois sa tante et sa marraine. Après avoir vécu quatre-vingt-dix ans, dans la pratique de toutes les vertus, elle mourut en Lorraine, d'où, en 745, on transporta son corps à l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand. Le 17 décembre 1685, le chapitre de Sainte-Pharaïlde de cette ville donna une partie des reliques de la sainte à la chapelle élevée en son honneur (*Sente-Varelden capelle*, 1585), à Steenockerzeel, et, le 9 mai de l'année suivante, l'archevêque de Malines approuva ces reliques et accorda quarante jours d'indulgence à ceux qui viendraient les honorer à certains jours. Lorsque le gouvernement français fit vendre cet oratoire, on les transporta dans l'église paroissiale, ainsi que des pains qui, à son intercession, auraient été changés en pierre², mais qui ne sont, à ce qu'il semble, que des coquillages fossiles, que l'on trouve en si grande abondance dans le voisinage. On vénère particulièrement sainte Pharaïlde le 4 janvier, jour de sa fête, et l'on implore son intercession pour les enfants souffreteux, contre les maux de ventre, les maux de dents, les fièvres et les maladies du bétail, et pour avoir de bon beurre.

Le hameau de Wambeek (*Wambeke*, 1286), qui fut érigé en commune distincte en l'an III de la République française, comprend un grand nombre de métairies et une grande ferme dite *het hof van Wambeke* (1754). Il y existait autrefois une autre habitation rurale de quelque importance, l'*hof de Gheertbroeck* (*Gheetbroeck*, 1286), qui était tenue en fief du duc de Brabant, avec un bonnier de mauvaise pâture, ou, selon d'autres reliefs, avec quatorze bonniers de terres et quelques hommages. Jean de Gheertbroeck tenait en fief la *mansio* de Gheertbroeck, vers l'année 1512; plus tard, Sypens de Gheertbroeck ayant forfait ce bien, par suite d'un meurtre, la duchesse Jeanne le donna, en 1599, à Jean Vandermolen et à Catherine de Gheertbroeck, après en avoir séparé les arrière-fiefs, dont elle fit abandon à Jean de Linckenbeke. Philippe de Heetvelde céda le fief de Gheetbroeck à Adam Van Bedaels dit de Cuper (r. du 21 novembre 1501), dont les descendants le possédèrent jusqu'au milieu du siècle dernier. Les héritiers de Rupert Beydaels, chapelain de

¹ WAUTIER, l. c., p. 151.

² Déclaration des curés d'Humelghem, Oekenselo ou Steenockerzeel, Cortenberg, Querbs et Erps de l'année 1342, citée dans MOLANUS, *Natales Sancti Belgii, ad 4 januarii*. Voyez aussi les *Acta Sanctorum, januar. lus.* p. 170 et suiv.

l'église de Saint-Gudule, à Bruxelles (r. du 3 août 1753), ne relevèrent que deux journaux de terres, où avait existé la ferme de Gheertbroeck, démolie depuis quelques années; le 8 août 1763, Sébastien-Antoine Huysman, en qualité d'héritier de Martin-Joseph Fariseau, fit le relief de quelques terres adjacentes. Le fief, ainsi démembré, perdit toute importance.

STEENOCKERZEEL. — Le village de Steenockerzeel occupe le centre du vaste plateau qui s'étend entre la vallée de la Woluwe et les bois de Perck et de Campenhout; la tour de son église, du haut de laquelle la vue s'étend sur un immense paysage, annonce au loin cette localité, si riche en souvenirs historiques. Elle existait déjà au septième siècle. Pépin, fils d'Ansegise, le redoutable guerrier que l'histoire connaît sous le nom de Pépin de Herstal, ayant eu connaissance des nombreux miracles qui s'opéraient au tombeau de saint Trond, donna « à ce tombeau, » c'est-à-dire à l'abbaye fondée par le saint, tout ce qu'il possédait dans les villages appelés *Ochinsala* et *Ham*¹. L'abbaye de Saint-Trond n'ayant pas conservé ces biens, on ne sait trop s'il s'agit ici de Neder-Ockerzeel ou de Steenockerzeel, qui, dans le principe, s'appelaient tous deux *Ockensele*; le Ham mentionné par le légendaire représente peut-être Steenockerzeel, dont l'antique château porte encore ce nom, tandis que *Ochinsala* serait Neder-Ockerzeel². Le mot *ocken* ne serait-il pas une ancienne forme de *ockernoot*, noix, et ne proviendrait-il pas de noix fossiles? On sait que le noyer était l'arbre favori de Thor, le dieu du tonnerre³. *Steen* aura été ajouté plus tard au nom de l'un des *Ockensele*, parce qu'il s'y trouvait un *steen*, un château. Quelquefois aussi on le nommait *Over-Hockenzele*, pour le distinguer de *Neder-Hockenzele* ou *Neder-Ockerzeel*, qui a toujours été moins important.

Dans une guerre terrible dont on ne dit pas l'époque, mais qui n'est autre, sans doute, que l'invasion des Normands, le clergé et beaucoup d'habitants de Malines s'enfuirent de cette ville, en emportant leurs meubles les plus précieux. Quelques chanoines de l'église de Saint-Rombaud conduisirent les restes de ce saint à Steenockerzeel, où ils furent enfouis dans la terre. Lorsque la paix fut rétablie, on les déterra et on se disposa à les reconduire en grande pompe à Malines, mais le seigneur du village était alors mourant. Averti des miracles qui s'opéraient auprès de la chässe du saint, il défendit qu'on la laissât emporter aussi longtemps que la

¹ *In villa quæ cognominatur Ochinsala et in altera villa quæ dicitur Ham. Vita sancti Trudonis apud Guesquière, Acta sanctorum Belgii, t. V, p. 43.*

² *Guesquière, l. c., p. 48.* ne sait où chercher Ochinsala; quant à Ham, l'abbé Thierrit dit que ce lieu se trouvait en Campine, désignation bien vague.

³ *BODINCH, Verhandeling over het Westland. p. 216.*

santé ne lui serait pas rendue ; les chanoines, fort contrariés de cette manière singulière d'invoquer l'intercession du bienheureux, exhortèrent le chevalier à mériter sa guérison par ses prières, et eux-mêmes implorèrent le ciel avec lui. Il guérit en effet ; pour en témoigner sa reconnaissance, il reconnut tenir ses biens en fief de l'église de Saint-Rombaud, et il ordonna qu'une lampe ardente brûlerait éternellement devant le maître-autel de ce temple ¹.

Le chapitre de Saint-Rombaud possédait de temps immémorial l'*altare de Hockenzela*, qui lui fut donné par un évêque de Cambrai, et dont un autre évêque de cette ville, Nicolas, lui confirma la possession, en 1147 ; le pape Eugène III reconnut qu'il y avait aussi deux tiers de la dîme du village, dont l'autre tiers appartenait au curé, et quatorze manses (c'est-à-dire 168 bœnniers) avec leurs dépendances (*forinsecis exceptionibus*). Ces manses formaient un libre alleu, « tenu seulement de Dieu et du soleil, » avec une cour féodale, une cour censale, un maire, des tenanciers, un greffier et official. Les tenanciers du chapitre jugeaient seulement des actions réelles ; la connaissance des actions personnelles *tot den live*, c'est-à-dire jusqu'à la remise de corps aux officiers du duc, était réservée au tribunal nommé par le seigneur, qui tenait sa seigneurie en fief du chapitre ². Le 3 octobre 1582, l'écoute, le communemestre, les échevins, les doyens, les jurés, les trésoriers et le conseil de la ville de Malines, en leur nom et au nom de toute la commune de cette ville, donnèrent la justice inférieure, les cens, les dîmes et les autres biens que le chapitre de Saint-Rombaud possédait à Steenockerzeel, à messire Guillaume De Hertoghe, seigneur d'Orsmael, de Ten-Steene, de Malois, membre du conseil d'État, qui releva ces biens de la cour féodale de Brabant, le 1^{er} février de l'année suivante. Ce gentilhomme était un des plus zélés défenseurs de la cause nationale ; aussi les États récompensèrent-ils généreusement ses services. Le 25 juillet 1580, il avait été nommé lieutenant-bailli du Brabant wallon, en remplacement de messire Jacques de Glymes, que les Espagnols avaient fait prisonnier, et lorsque de Glymes changea de parti, il devint haut bailli (9 juin 1582). Il avait

¹ *Acta Sanctorum, Julii t. I, p. 201.* — Quelques auteurs, et, entre autres, la légende rapportée par WACHTENDONCK, placent cette translation à l'époque de la guerre de Grimberghe, après la défaite des Berthout. Selon d'anciens manuscrits, elle aurait eu lieu le 18 octobre, et le retour du saint, sa *relatio*, le 27. Les Bollandistes rejettent ce récit comme dénué de vraisemblance.

² VAN GESTEL, t. II, p. 119. — Dans de vieux cartulaires, nous trouvons une localité appelée *Woluwe-Saint-Rombaud* (*Wolue-Sancti-Rumoldi*, 1227, 1268) ; Guillaume de Grimberghe, seigneur d'Assche, et sa femme Elisabeth, y donnèrent à l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, un cens de 20 sous (octobre 1227). Ne serait-ce pas une partie de Steenockerzeel, voisin de Woluwe-Saint-Étienne, village qui relevait autrefois de la cour féodale d'Assche ?

été, en outre, nommé châtelain de Tervueren (25 mai 1582), puis gardien de cette bourgade, en remplacement de Gérard de Tubise (3 octobre 1582). Lors de la soumission de Bruxelles au prince de Parme, Steenockerzeel redevint la propriété des chanoines de Malines. Le greffe du tribunal de Bruxelles possède, depuis le 24 février 1811, les registres aux adhésions des échevins de Saint-Rombaud à Steenockerzeel, pour les années 1602 à 1634 et 1657 à 1796, plusieurs registres aux actes échevinaux commençant en 1662, un registre d'arrêts, un rôle, etc., provenant aussi de ces échevins. Dans le principe, le tribunal, n'ayant pas de sceau commun, se servait de celui des échevins de Campenhout (4 octobre 1408, etc.); en 1503, il en avait un.

LE CHATEAU DE HAM. — En 1280, le chapitre de Saint-Rombaud autorisa son avoué, Walter Berthout, à céder à son frère Florent les biens qu'il tenait en fief du chapitre à Steenockerzeel; Florent, devenu seigneur de Malines, les vendit, en 1322, à Roger de Leefdael. La fille aînée de celui-ci, Agnès, et son mari Jean de Grimberghe, seigneur d'Assche, les cédèrent, par-devant les échevins de Bruxelles, à Jean Van Hamme, à qui Agnès abandonna aussi un fief tenu du duc de Brabant : le bien dit *tot Bourdouc*, qui s'étendait dans les villages de Steenockerzeel, Umbleghem ou Humelghem et Erps, comptait vingt-deux tenanciers, et avait basse justice, ainsi que le droit de percevoir les amendes et les forfaits. Les Petershem, qui descendaient aussi d'une fille de Roger de Leefdael, conservèrent la moitié des fiefs que Roger avait tenus du duc à Steenockerzeel, lesquels furent successivement relevés par sire Jean, seigneur de Petershem, Guillaume son fils, et Roger, frère du précédent.

Sire Jean Van Hamme signa la charte de Cortenberg en 1372; suivant l'inscription de sa pierre sépulcrale, il fut conseiller et chambellan du roi d'Angleterre Édouard III, et il se trouva à 29 combats et 27 batailles navales. Il mourut, dit cette inscription, en 1372; mais c'est une erreur, il faut lire 1382. Son fils, le chevalier Jean, releva ses fiefs en 1384-1385, et mourut le 5 janvier 1405-1404. Sa veuve, Mathilde Estor, épousa en secondes noces Nicolas Van Os, et, vers l'année 1420, elle renonça à ses droits sur les biens de Steenockerzeel en faveur de son fils Jean; ces biens avaient été hypothéqués par son beau-père en 1358, à Henri Van Obberge, et dégrévés par elle, en 1404, des créances dues à Guillaume, Florent et Sapience, enfants de Jean Van Obberge. Mathilde, devenue veuve, maria sa fille Marguerite à Cornaille, fils de sire Jean d'Aa, et lui donna à cette occasion 300 couronnes d'or de France et des bijoux valant 100 couronnes, dont elle reçut quittance de Cornaille, le 21 avril 1411. Celui-ci fut banni par les États, en 1421, puis gracié par

Philippe le Bon lors de son avènement au trône ¹. Il paraît être mort sans enfant; en 1459, son neveu Costin déclara devoir à sa veuve, pour son douaire, une rente viagère de 200 florins de Hollande, qu'il hypothéqua sur la dime d'Aa à Goyck. Le 8 juin 1441, après la mort de son frère Jean, Marguerite releva du chapitre de Malines une habitation à Steenockerzeel, avec son enclos (*bivanghe*), 5 bonniers de prairies, 5 bonniers d'étangs, un pré à faucher (*macybent*), 1 moulin à eau, un cens de 45 escalins de Louvain, des redevances consistant en 43 muids d'avoine et la justice du village. L'église de Steenockerzeel conserve une pierre sépulcrale offrant le plus grand intérêt. Deux statues couchées, la tête appuyée sur des coussins, la décorent : la première représente un guerrier armé de toutes pièces, ayant les cheveux formant de grosses nattes, une petite barbe de bouc, de fortes moustaches. A côté de lui, on voit une femme, dont l'air est aussi doux que le sien paraît terrible; un long manteau enveloppe ses formes gracieuses. Des inscriptions gravées autour de ces statues nous apprennent qu'elles reproduisent les traits du second Jean Van Hamme et de sa fille Marguerite; une autre inscription circulant tout autour du monument est consacrée à la mémoire du premier Jean Van Hamme. L'antique écusson de cette famille, avec l'écartelure des armoiries de Grimberghe et d'Ophem, s'y retrouve. Ne pourrait-on pas inférer de cette circonstance que les Van Hamme étaient alliés par bâtardise aux seigneurs d'Assche, et que leur nom de famille dérive de l'ancien nom du château dont ils devinrent les possesseurs ²?

La succession de Marguerite donna naissance à un long procès. Une autre Marguerite Van Hamme avait épousé Robert T'Slozen ³. Leur fille Anne hérita du dernier Jean Van Hamme ce que l'on appelait *le bien de Bourdonck* et le donna ensuite à Else ou Élise, sa sœur (r. de l'année 1475). Jean de Buysseghem, Henri, fils de Henri Estor; Laurent, fils d'Imbert Vandernoot; Jeanne Pipenpoy, veuve de Thierry De Mol, et fille de Gérard Pipenpoy et de Jeanne de Buysseghem; Élisabeth, fille de cette dernière et du chevalier Henri Cannewerp, surnommé T'Zas, contestèrent à cette Élise la possession de l'héritage des Van Hamme (3 août 1478); le chevalier Guillaume d'Elderen, fils de Jean d'Elderen et de Marie de Huldenberg, éleva des prétentions analogues (22 avril 1478). Une décision intervint, le 12 juin 1486, entre Élise, d'une part, sire Jean Van Langvelt, Elderen, sire Jean Van Houthem, Guillaume Estor et leurs adhérents. Élise paraît avoir triomphé; elle épousa messire Walrave

¹ Voyez tome Ier, p. 12.

² Voyez à ce sujet Azevedo, *Chronycke van Mechelen*, t. V, p. 443, où se trouvent un grand nombre de renseignements curieux sur la seigneurie de Steenockerzeel.

³ En 1413, on mentionne une Ermengarde Van Hamme, fille de sire Jean Van Hamme, seigneur de Steenockerzeel, et veuve de sire Thierry De Loze.

de Broeckhuysen et de Werdenborch, et laissa la seigneurie de Steenockerzeel à son neveu Robert Van Malsen. Celui-ci la vendit, en 1490, à sire Philippe Hinckaert, écuyer tranchant de l'archiduc Philippe, et à sa femme, Hélène de Bernaige. En 1491, ce nouveau seigneur obtint, en faveur du village, une remise d'un quart de sa cote dans l'aide, bien que la commune n'eût pas été incendiée pendant la guerre, mais en considération de la pauvreté des habitants. Dans le but d'accroître l'importance de son acquisition, Hinckaert prit en engagère du souverain la haute, moyenne et basse justice des villages de Bergh, de Neder-Ockerzeel et d'Humelghem; l'exécution des criminels, à Steenockerzeel, qu'il paya 200 livres; la sous-mairie et les cens domaniaux dans le même village, qui lui furent hypothéqués moyennant 364 livres, et une moitié de la franche garenne du Saventerloo. Un meurtre, commissans doute par lui, mais sur lequel nous n'avons pas de détails, annula l'effet de ces trois dernières concessions. Son fils Philippe lui succéda (r. du 10 janvier 1505-1506), mais vendit bientôt le bien de Bourdonck à Michel Cottreau, fils de sire Jean Cottreau (r. du 6 septembre 1506), et la seigneurie de Steenockerzeel à Charles de Lannoy, seigneur de Senzeilles, maître des écuries du roi Charles (r. du 22 octobre 1511). Dans ce dernier village, les échevins continuèrent à se servir du sceau que son père avait fait graver pour eux et qui portait pour légende : SIGILLUM SCABINORUM DE HOCKENZELE ET LILLE; afin d'éviter les discussions qui pourraient s'élever à ce sujet, Charles-Quint ordonna de casser ce sceau et de le remplacer par un autre aux armes de Charles de Lannoy ou de son fils, le prince de Salmone (22 juin 1550) ¹.

Charles de Lannoy, fils de Jean, seigneur de Mingoval, et de Philippine de Lalaing, était né à Valenciennes en 1487 ou 1488. Le jeune Charles d'Autriche, avec lequel il fut élevé, le prit en affection et eut toujours en

¹ Marguerite, Ertshertoginne van Oistrycke, hertoginne ende gravinne van Bourg., enz., regente;

Lieve bemide, de heer van der Sart, audiencier, heift ons te kennen gegeven dat hoe wel wylen onsen neve de heer Van Lannoy, vice-roy van Napels, in zynen levene de heerlicheyte van Ockezele gecocht heeft van heere Ph^r Hinckaert, ende dat wel redelyck waere, ghy van der tyt van den voirs. coop allen opene brieven voer u lieden gepasseert, gesegelt soudt hebben metten segele van der wapenen van den voirs. wylen vice-roy ende niet metten segele mette wapenen van den voirn. heer Philips, dat ghy nochtans daer aff zwaricheyt doet oader t'dexele van dien dat om de segele van den voirs. heer Philips Hinckaert gescreven zy: SIGILLUM SCABINORUM DE HOCKENZELE ET LILLE, off de voirs. heerlicheyte alnoch den voirs. Ph^r Hinckaert toebehoorde, des zoo niet en behoort, ons biddende om provisie, en besunderere van ouse declaratie des voirs. is gemerckt, bevelen wy u van skeyzers wegen ghy ten versuecke van den voirs. audiencier hem den voirs. ouden segele, mit de wapenen van den voirs. heer Ph. Hinckaert leveret om by hem in uwe tegenwoirdicheyt gebroken te wesene ende van hem ontfaect den segele met de wapenen van den voirs. wylen vice-roy off van den prince van Salmone, zyn zoene, die alleens zyn en mit dien allen brieven doet segelen, die

lui une confiance entière. Selon les Espagnols, c'était, dit Brantôme ¹, « un homme fort signalé par sa finesse secrète et couverte, et par sa « prudence dissimulée, et il avoit occupé tels grands honneurs, non « par noblesse de sang, ni par aucune vertu illustre, sinon seulement « par une continuelle persévérance de fidel service, comme homme fort « pratiq, tringant et fort complaisant. » Cette appréciation du caractère de Lannoy n'est pas absolument exacte ; Lannoy fut mieux qu'un serviteur dévoué, et les circonstances les plus difficiles le prirent rarement au dépourvu.

Dès sa jeunesse, Charles de Lannoy se distinguait par tous les dons naturels, par toutes les qualités qui font un gentilhomme accompli. Nul ne déployait plus de grâce et plus d'adresse dans les tournois. Il y gagna plusieurs fois le prix, entre autres, à Mons, en 1515, et l'année suivante, à Bruxelles, lors de la tenue d'un chapitre de l'ordre de la Toison d'or, chapitre dans lequel il fut reçu chevalier. Il était l'un des chefs de cette rude joute de Valladolid, où la chevalerie belge combattit avec une fureur qui tenait de la frénésie. Au commencement de l'année 1518, Charles de Lannoy, que l'on appelait d'ordinaire M. de Senzeilles, d'une seigneurie qu'il possédait dans le pays de Liège, ou monsieur le Grand, à cause de ses fonctions de premier écuyer du souverain, s'offrit, de concert avec le seigneur de Beauraing, à jouter contre tous venants. L'un et l'autre étaient vêtus de toiles d'or, avec leur devise en lettres d'argent ; la housse de leurs chevaux, toute semblable, traînait jusqu'à terre. Ils se comportèrent très-vaillamment, et désarçonnèrent plusieurs de leurs adversaires, dont quelques-uns reçurent de graves blessures. Quelques jours après, un combat semblable fut encore ouvert par les mêmes tenants. Le roi y vint pour jouter, précédé de trompettes, suivi de vingt-quatre laquais à ses couleurs, et accompagné de plusieurs gentilshommes. Il jouta trois fois contre son grand écuyer, qui deux fois lui rompit sa lance ².

Charles-Quint, devenu empereur d'Allemagne et roi des Espagnes et de Naples, affecta toujours de s'entourer de Belges et de Francs-Comtois ; non-seulement il les plaça dans ses conseils, mais il leur confia presque toujours les missions difficiles. Après avoir été nommé, en 1520, gouver-

voirtaen voer uwe lieden gepasseert zullen worden ende oick die gepasseert syn zichert dat de voirs. Hinckaert die heerlicheyt van Ockezelles vercocht heeft ende noch niet gesegelt en syn. Ende des niet en liet, lieve beminde, onse heer zy met u. Gescreven to Mechelen, den XXII juny a° XXX. Geteeckent Marguerite (et plus bas, J. Darthe. Op de marge : Ousen wet) beminde den meyere, rentmeester ende scepenen tot Ockezelles, ende gesegelt mette cleyn segel. *Registre aux adhéritances*, f° 67.

¹ T. I^{er}, p. 58, édit. Buchon.

² Voyez ROBERT MACQUEZEAU, *Chronique de la maison de Bourgogne*, passim.

neur de Tournai, Charles de Lannoy fut élevé, en 1522, à la dignité éminente de vice-roi de Naples, en remplacement de don Raimond de Cardona. Ce n'était plus alors ce jeune homme impétueux, qui ne recherchait que le danger ; son esprit avait mûri promptement, et il justifia le choix de l'empereur par son zèle pour les intérêts de ce prince, par son habileté dans les négociations, par sa modération vis-à-vis de ses rivaux, de ses adversaires. Lorsque le roi de France, François I^{er}, envahit l'Italie, il n'épargna aucun soin pour empêcher les armées impériales, qui depuis longtemps n'avaient plus reçu de solde, de se débander, et, à la bataille de Pavie, le 24 février 1525, il eut l'insigne honneur de faire prisonnier le plus brave et le plus chevaleresque des rois. François n'était plus entouré que de quelques serviteurs dévoués, lorsque Lannoy, s'approchant de lui, s'écria : « Sire, nous vous con-
 » gnoissions bien, rendez vous, afin de ne vous faire tuer, vous voyez
 » bien que n'avez point de suite, et que vos gens s'enfuyent et est votre
 » armée deffaicte. » Le roi, dit une relation du temps, leva la visière de son casque, tira son gantelet et le donna au vice-roi ¹.

Il s'agissait, après la victoire, de persuader à François I^{er} de se laisser conduire en Espagne, et de réaliser ce projet à l'insu de l'armée de l'empereur, qui voyait dans son royal prisonnier le gage des récompenses qu'elle attendait. Charles de Lannoy parvint à son but, à la grande satisfaction de Charles-Quint. Arrivé à Madrid avec le roi de France, il travailla activement à la conclusion de la paix entre les deux monarques. « On dit et se licit, dit un auteur que nous avons déjà eu occasion de
 » citer, que M. de Nassau, avec Charles de Lannoy, ayda fort à faire la
 » paix de Madrid, et la persuada fort à l'empereur ; et ces deux le gou-
 » vernoient, et si n'estoient pas trop ennemys de nom françois, pour en
 » estre voisins et en parler la langue ². » Plus tard, lorsque François I^{er} rentra dans ses États, Lannoy fut chargé de l'accompagner, et lui demanda la ratification du traité ; on sait qu'il ne put rien obtenir. François I^{er} ne montra pas la même loyauté que le roi Jean, l'un de ses prédécesseurs. Charles-Quint ne prit pas occasion de ce manque de foi pour disgracier son ministre ; au contraire, il le combla de nouveaux honneurs et de nouvelles faveurs. Il le créa, le 10 février 1526, comte de Lannoy et du Saint-Empire ; en outre, il lui donna, comme récompense de ses services, la principauté de Sulmone et le comté d'Ast, dans le royaume de Naples, et le comté de La Roche, en Ardenne.

En 1526, Lannoy repartit pour le royaume de Naples ; près de la Corse,

¹ FRANÇOIS MOREAU, *Histoire de la prinse et délivrance de François I^{er}*, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{re} série, t. II, p. 283.

² BRANTOME, l. c.

il rencontra une flotte française, commandée par Doria, et engagea contre elle un combat qui fut interrompu par l'état de la mer. Arrivé en Italie, il assembla à la hâte environ 12,000 hommes et les conduisit dans les états du pape, mais il se laissa surprendre, le 31 janvier 1527, devant Frusolone, et fut forcé de battre en retraite. L'armée du pape fit alors quelques conquêtes dans son gouvernement; toutefois, l'approche de la grande armée impériale, que commandait le connétable de Bourbon, jeta la terreur dans l'âme du souverain pontife. Il se décida à signer le traité que Lannoy lui avait proposé, mais ce traité ne put être exécuté. L'armée du connétable refusa d'interrompre sa marche vers Rome et déclara Lannoy traître et apostat. Après le saccagement de la capitale du monde chrétien, le vice-roi, qui avait vainement essayé de conjurer ce désastre, quitta ses troupes et reprit la route de Naples. Arrivé à Aversa, il y tomba malade, et fut transporté à Gaëte, où il mourut, le 24 septembre. Ses restes reçurent la sépulture dans l'église du Mont-Olivet, à Naples ¹.

Le vice-roi affectionnait le séjour de Steenockerzeel, où sa femme, Françoise de Montbel, lui donna la plupart de ses enfants : Jean, en 1511 ; Charles (Philippe?), en 1513 ; Françoise, Ferry, et Ferdinand, ce dernier, en 1520. Les autres naquirent : Marguerite, à Malines, Jean, à Middelbourg, et Marie, dans la capitale de l'Aragon, à Sarragosse ². C'est de son temps, à ce qu'il semble, que date le manoir actuel. L'empereur favorisa de tout son pouvoir l'accroissement de l'importance de sa seigneurie. A sa demande, les États autorisèrent le domaine à aliéner en sa faveur; pour la somme de 4,511 livres d'Artois, qui devait être employées au rachat d'autres revenus domaniaux, la haute, moyenne et basse justice de sept villages : Peuthy, Bergh, Neder-Ockerzeel, Erps, Quarbebe ou Querbs Humelghem et Melsbroeck, la haute justice de Steenockerzeel et la garenne de Saventerloo (25 janvier 1523-1524); des lettres patentes datées de Breda, le 4 juillet 1525, sanctionnèrent cette importante aliénation. Lannoy avait pris en location le Saventerloo, « pour donner à l'empereur déduit et passe-temps », mais les habitants des localités voisines, sachant que Charles de Lannoy ne possédait pas la haute justice, ne craignaient pas de parcourir ce bois, armés d'arbalètes et de coulevrines, et d'y chasser le lièvre et le lapin. Ce fut là un des motifs qui déterminèrent le vice-roi à prendre en engagère la juridiction à tous les degrés sur un territoire aussi étendu ³. Lannoy annexa encore à ses possessions deux fiefs tenus du Brabant : *'t goet van Hockenzele*, qui

¹ VOYZZ GIANNONE, *Histoire civile du royaume de Naples*, t. IV, pp. 20 et suivantes. — D'OULTREMAN, *Histoire de Valenciennes*, pp. 582 et suivantes.

² D'OULTREMAN, l. c.

³ *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° VII.

comprenait un cens de 8 livres de Louvain et de 10 chapons ¹, et un bien consistant en un cens de sept chapons et en cinq bouniers et demi au *Rennenberch*, près d'Humelghem.

Philippe de Lannoy, prince de Sulmone, releva la seigneurie de Steenockerzeel le 2 mars 1529-1530, et, le 9 février 1531-1532, les juridictions que son père avait prises en engagère. En 1528, lorsque le prince d'Orange, usant sans pitié d'un droit rigoureux, confisqua les biens des barons napolitains qui, par force plutôt que de plein gré, avaient favorisé les conquêtes des Français, pendant leur dernière invasion dans le sud de l'Italie, le duc de Sulmone devint possesseur de Venafro, qui appartenait au duc de Bojano Pandone ². Lors de l'arrivée de Charles-Quint à Naples, en 1555, il fut du petit nombre de gentilshommes qui purent rester la tête couverte devant l'empereur ³. Brantôme ne fait pas l'éloge de sa bravoure : « Il fut fort blasmé, dit-il, de n'avoir trop bien fait à la bataille de Cerizolles, et se sauva des premiers dans Ast, disent les histoires italiennes et espagnoles ; arrivant le soir, et le marquis à minuit ; bien que ce fils de vice-roy eust eu par avant de belles charges, estant couronné de la cavallerie légère de l'empereur, et s'appelloit le duc de Sulmone. Les ducs, ajoute plaisamment le conteur, vollent bien aussy roide quelquefois que les autres oyseaux. »

En 1547, Philippe de Lannoy fut créé chambellan de l'empereur et chevalier de la Toison d'or ; il laissa Steenockerzeel à son fils Charles (r. du 21 février 1555-1554), également chevalier de la Toison d'or, par création de l'année 1559. Un fils de Philippe, Ferdinand de Lannoy, hérita d'un sixième de ce bien, qu'il vendit à Jean, bâtard de Lannoy, seigneur de Davis (r. du 10 avril 1556). Le prince Charles acheta, le 20 novembre 1561, moyennant 521 livres, la haute justice et les cens domaniaux de Steenockerzeel, et, le 20 novembre 1559, moyennant 538 livres, la haute, moyenne et basse justice d'Humelghem (r. du 2 octobre 1562). Son frère Conrad ou Horace lui succéda dans ces biens (r. du 9 octobre 1568), qui, le 4 décembre 1577, furent vendus en conseil de Brabant. Catherine de Brandebourg, dame de Gentinnes, veuve de Jean de Cotereau, seigneur d'Assche et de Jauche, les acheta. Le 10 décembre 1577, elle releva du duché la haute justice de Steenockerzeel, la haute, moyenne et basse justice d'Humelghem, etc. Profitant des événements qui survinrent alors, Catherine de Brandebourg ne releva pas le château

¹ Arnoul de Gavre de Herimez, dont le père, nommé également Arnoul, s'était allié à Elze, fille de Daniel de Schoonhoven, avait laissé ce fief à sa fille Anne (r. du 19 avril 1523).

² GRANNOZ, l. c., l. XXXI, p. 42-45.

³ *Idem*, l. XXXII, p. 82.

de Ham de la cour féodale de Saint-Rombaud ; plus tard, le lieutenant de la cour, Libert Dufraisne, seigneur de Coelput, la somma d'accomplir cette formalité. Elle s'était alors réfugiée à Anvers, et ce ne fut qu'après deux sommations qu'elle se décida à payer le droit de relief (21 fév. 1584). Comme elle l'avait sans doute prévu, elle fut de nouveau sommée de relever son fief (23 novembre 1585), après la réconciliation de la ville de Malines avec le roi ; à cette époque, Defraisne était parti et n'avait pas mentionné dans ses registres l'acquisition faite par la dame de Gentinnes ¹.

Après la mort de Michel Cottreau, qui l'avait acheté aux Hinckaert, Bourdonck était échu au frère de Michel, Jean Cottreau ou de Cotereau, seigneur de Wideux, puis d'Assche et de Jauche (r. du 3 mai 1522), beau-père de Catherine de Brandenbourg. On appelait alors ce fief *la seigneurie d'Assche* ou *la cour censale de Jauche*, à *Steenockerzeel* ; il avait une cour censale particulière, dont les tenanciers, faute de sceau commun, se servaient de celui des échevins de la seigneurie (1613). Catherine de Brandenbourg étant devenue dame du château de Steenockerzeel, ce fief forma de nouveau une dépendance de la seigneurie principale.

Lors de la réunion des baronnies d'Assche et de Jauche en majorat, on leur annexa la haute justice de Steenockerzeel, le château de Ham, avec sa ferme, ses jardins d'agrément, son jardin potager, ses étangs, ses réservoirs, ses avenues, évalué 7,000 florins, non compris les bâtiments qui, au dire des experts, n'auraient pu être bâtis pour moins de 100,000 florins ; le droit de plantis le long des chemins à Steenockerzeel, évalué 4,000 florins ; un livre censal dans le même village et aux environs, produisant par an 585 demi-rasières d'avoine, mesure de Louvain, 8 boisseaux de seigle, etc., estimé 15,000 florins ; une ferme située à Wambeek, près du ruisseau, évaluée 26,550 florins ; un moulin à eau, estimé 5,800 florins ; et enfin quelques bois, évalués 22,252 florins. Ainsi, suivant l'évaluation dont il est ici question, et qui fut faite en 1682, la seigneurie de Steenockerzeel représentait un capital de 80,582 florins, sans compter le produit des juridictions et la valeur des bâtiments.

En l'année 1635, à l'approche de l'armée franco-hollandaise, on amena dans le château de Ham une grande quantité d'armes et de munitions ; les paysans, comptant que le manoir résisterait au moins pendant quelques jours, y accumulèrent leurs richesses ; mais leur espoir fut déçu. On livra la forteresse à l'ennemi, à la condition qu'il respecterait la vie de ceux qui s'y étaient réfugiés et qu'il ne pillerait pas ce qui y était déposé. La capitulation fut odieusement violée ; les assaillants ne respectèrent

¹ AZEVEDO, l. c., p. 392.

rien, pas même les ornements d'église; on dut payer une forte somme d'argent pour racheter le château de l'incendie; enfin, quelques personnes furent tuées, et d'autres emmenées prisonnières ¹.

Le marquis d'Assche, Guillaume Cotereau II, ayant contracté des dettes considérables, et étant redevable, entre autres, de 85,000 florins au chevalier Gilles Dubois, seigneur d'Asch, lui abandonna, le 26 février 1683, ses droits de légitime dans les terres de Steenockerzeel et Humelghem. Après la mort de Dubois, sa veuve et ses enfants, en vertu d'un décret du conseil de Brabant, firent vendre les deux villages; Charles Vandenberghe, comte de Limminghe, en devint acquéreur, moyennant 75,000 florins (8 juin 1698); mais Énard de Cotereau, seigneur de Westmale et de Zoersel, en fit le retrait (23 juillet 1698), et greva immédiatement son acquisition de la même somme de 75,000 florins, au profit de Pierre Fariseau, entrepreneur des fourrages de l'armée espagnole et des troupes alliées, et de sa femme, Catherine Robyns (r. du 20 août 1698). Quelques années après, Fariseau acheta les deux seigneuries, moyennant 98,213 florins du Rhin (r. du 13 février 1698); il fut alors anobli, et, en 1699, créé chevalier. Après sa mort, qui arriva le 31 mai 1718, ses héritiers relevèrent ses fiefs en commun (15 mai 1719); puis, le conseiller de Brabant Jean Fariseau, Jeanne-Marie Fariseau, femme de Martin Robyns; Pierre Van Wyn, et les tuteurs des enfants de Pierre Pangaert et de Marie-Anne Vleys : Martin Robyns, Jean-Herman Collart et Louis Vleys, après avoir partagé les biens de Fariseau et de sa femme avec les parents de celle-ci, le 27 juin 1719, vendirent Steenockerzeel à l'avocat Nicolas De Plecker, intendant des comtes de Salm (r. du 6 mars 1723).

En 1754, Jean-Dominique-Albert, prince de Salm, *wildgraff van d'Haim*, céda Steenockerzeel, pour la somme de 120,000 florins, à Jacques-François, comte de Groesbeek, seigneur de Heyndonck (r. du 7 février 1755), qui fut tué près de Goritz, dans un combat livré aux Prussiens, et qui reçut la sépulture à Prague, dans l'église des Minimes, sous une pierre portant l'inscription suivante : HIC JACET — PERILLUSTRIS AC GENEROSUS DOMINUS, D^{NI} — JACOBUS FRANCISCUS, LIBER BARO ET COMES DE — GROESBEECK, DE WEMELING ET SACRI IMPERII, EX BELGIO — ORIUNDUS, BARO DE SCHUREN ET HAGOORT, TOPARCHA — DE STEENOCKERSEEL, HUMELGEM, HEYNDONCK, UTRIUSQUE — SUÆ CÆSARBÆ MAJESTATIS CAMERARIUS, NEC NON INCLITÆ — WALLONICÆ LEGIONIS PEDESTRIS DE LIGNE CAPITANEUS, FILIUS — UNICUS ILLUSTRISSIMI AC GENEROSI DOMINI ALEXANDRI — FRANCISCI, BARONIS LIBERI ET COMITIS DE GROESBEECK, DE —

¹ J. BIVIUZ, *Diarium obsidionis Lovaniensis*, cité par GOYENS.

WEMELING, ET SACRI IMPERII, VICE COMITIS D'AUBLAIN, — TOPARCHÆ DE ROLY, SART EN FAGNE, PURNODE, FRANC-WARET, — GELBRESÉE, CALLOO, ETC., ET PERILLUSTRIS DOMINÆ ELISABETH — CATHARINÆ, BARONISSÆ DE SCHUREN, HAGOORT ET SACRI — IMPERII, DOMINÆ DE DUSSEN, MUNSTERKERCK, HEERAERTSWAERT, — HEYNDONCK, ETC., CONJUGUM, QUI IN PRÆLIO PROPE GORLITUM — CONTRA BORUSSOS, DIE 7^a 7^{bris} 1757, HABITO LÆTHALITER — ICTU, POST RECEPTA ECCLESIE SACRAMENTA EADEM DIE, — ANNOS NATUS 23, PIE, UT VIXERIT, AST MAGNUM SUI — RELINQUENS VOTUM, OCCUBUIT. — MAGNATIBUS IN VITA DILECTUS, MILITI BENEVOLUS, — CUNCTIS CHARUS, UNICA FAMILIÆ SPES, NUNC SUB HOC — LAPIDE, MOERENTIUM PATRIS ET SORORUM PIETATE — EXSTRUCTA, DORMIENS, ID ENIM, UT PETIT, ET PRO — ILLIUS ANIMÆ REFRIGERIO, LECTOR RELIGIOSE, DICAS : — REQUIESCAT IN PACE. En vertu d'un acte de partage fait à Namur, devant le notaire Mormal, le 17 août 1758, ce fut la comtesse Elisabeth-Catherine, l'une des sœurs du seigneur de Groesbeck, qui hérita de la terre de Steenockerzeel (r. du 10 octobre 1758). Après elle, il passa à Charles-Luduin, comte de Croix (r. du 6 juin 1785), dont la famille le possède encore.



Le château de Ham, dont l'ancien aspect a considérablement changé depuis que le propriétaire actuel en a remplacé les meurtrières par de grandes croisées, afin de le rendre plus habitable, date évidemment de la première moitié du seizième siècle. Le Roy et De Cantillon en ont publié une vue, et j'en possède un grand dessin qui le représente tel qu'il était, en 1698, alors qu'un beau campanile en surmontait encore la partie cen-

trale. Le bâtiment principal consiste en un massif, flanqué de quatre tours circulaires, et qui, à cause de sa grande élévation, s'aperçoit au-dessus des plantations environnantes. La façade, qui forme saillie, a été ornée, au dix-septième siècle ¹, d'un portail en style renaissance, au-dessus duquel se voit un écusson aux armes des Cotereau. Des fossés entourent le château, et d'autres fossés en enceignent les dépendances, constructions de diverses grandeurs, entre lesquelles on remarque un long corps de logis, à un seul étage, et orné de trois tourelles. On entre dans cette partie extérieure par une belle porte, avec le millésime 1646, l'écusson des Cotereau et la devise : SOLI DEO GLORIA. Aux alentours s'étendent de grands étangs, des avenues, des plantations et particulièrement des sapinières. Tout cet ensemble se prolonge dans la direction du sud-ouest au nord-est, depuis le village de Steenockerzeel jusqu'à l'ancien moulin seigneurial d'Overmolen. Lors de la division de la Belgique en départements, en arrondissements et en cantons, Ham fut annexé, avec le rang de commune, au canton de Campenhout, mais l'administration française reconnut bientôt son erreur : cette prétendue commune fut supprimée au mois de frimaire an IV.

LE VILLAGE ET L'ÉGLISE DE STEENOCKERZEEL. — D'après une déclaration des échevins de Steenockerzeel, en date du 1^{er} juin 1570, on suivait dans cette localité la coutume d'Uccle, et, pour les questions relatives aux biens allodiaux, on y recourait en appel à la chambre de tonlieu de Vilvorde, et au degré supérieur à la chambre de tonlieu de Bruxelles. Jadis, les échevins n'avaient pas de sceau ; ils faisaient parfois apposer à leurs actes celui des échevins de Tervueren ; plus tard, nous voyons les tenanciers jurés du seigneur de Steenockerzeel réclamer, à cet effet, l'intervention des échevins de Louvain (9 février 1406-1407). On conserve, au greffe de Bruxelles, un registre d'adhéritances intitulé : *Steynhockezele ende Lille* : il va du 21 octobre 1481 au 24 août 1524 ; d'autres registres continuent pour Steenockerzeel et, d'ordinaire, pour Humelghem aussi, de 1554 au 31 décembre 1795. Il n'y a, dans cette période, que quelques lacunes. Des registres particuliers sont consacrés aux actes passés devant les échevins d'Humelghem, de 1605 à 1610 et de 1614 à 1659. Des procurations pour adhéritances, des registres aux actes échevinaux et aux ventes, des comptes de maîtres des pauvres, de l'église, de l'église d'Humelghem, des comptes de tutelle, des fardes processales, complètent ce dépôt, où nous avons largement puisé.

Les Bogards d'Ophem possédaient à Steenockerzeel une cour censale,

¹ Dans le traité de mariage de Guillaume de Cotereau, en 1615, on mentionne le « joly château de Steenockerseele, avec la grande melioration y faite. »

dite de *Wyckhuysen*, dont la juridiction s'étendait dans les communes voisines : Bergh, Neder-Ockerzeel, Erps, etc.; le greffe de Bruxelles en conserve les registres aux adhésions pour les années 1698 à 1786, et quelques autres archives. Le 14 janvier 1568-1569, messire Jean Vandervorst, seigneur de Loonbeek, et sa femme, Marie Switten, acquièrent des Martini une prairie clôturée contiguë au ruisseau allant vers le moulin d'Overmolen et qui s'appelait aussi de *Wyckhuysen*. Près de là, se trouvait 't *hof te Wyckhuysen*, qui fut détruite pendant les troubles de religion, et dont les Wansyn vendirent l'emplacement et les dépendances à Antoine Van Steenwinckele, premier huissier du conseil privé, et à sa femme, Catherine de Meza (9 novembre 1606).

Steenockerzeel et toutes les localités voisines restèrent longtemps pauvres et peu importantes; le peu de fertilité de leur territoire, leur éloignement des grandes voies de communication, apportaient à leur développement des obstacles sérieux. Tout le plateau du Loo, d'ailleurs, eut souvent à souffrir des orages et des grêles. Ainsi, vers la Toussaint de l'année 1504, des grelons énormes abattirent les récoltes et tuèrent un grand nombre de bestiaux à Bergh, Campenhout, Erps, etc.; en 1510, une autre tempête accompagnée de grêle ravagea le pays entre Vilvorde et Louvain¹. En 1751, dans la nuit du 11 au 12 août 1763, et le 24 juin 1789, le village souffrit de nouveau du même fléau. La population commençait à augmenter dans ces contrées lorsque, le 28 octobre 1750, la chambre des comptes autorisa Pierre De Bontridder à établir, sur le *Looland*, le moulin dit aujourd'hui du *Loo*, à la condition de payer tous les ans au domaine 42 livres de 40 gros. Deux chaussées, celle de Bruxelles à Haeght et celle de Malines à Tervueren, mettent actuellement le village en communication avec les villes voisines. Un arrêté royal, en date du 29 novembre 1836, y a sanctionné l'établissement d'une foire annuelle aux chevaux et aux bestiaux et d'un marché mensuel, qui se tiennent : la foire, le premier mardi après le dimanche qui suit le 20 août; le marché, le premier lundi de chaque mois.

L'ancienne gilde de Saint-Sébastien ou de l'arc, à Steenockerzeel, existait de temps immémorial; elle avait un règlement que la gilde du grand arc de Louvain sanctionna. Les membres tiraient l'oiseau le deuxième jour de Pentecôte, et escortaient le saint Sacrement dans toutes les processions; ils se considéraient comme formant la garde des seigneurs, qui, à leur tour, se regardaient comme leurs chefs et leurs protecteurs. La bruyère où se trouvait leur perche de tir, au *Coninxloode*; près du moulin à vent, ayant été donnée en location, la comtesse de Groesbeek

¹ VAN VELTHEM, *Spiegel historicael*, I. IV, c. 7, p. 305, et I. V, c. 7, p. 314.

promit, le 21 mai 1762, de leur procurer un autre terrain, l'année suivante; en effet, le 12 octobre 1763, elle leur céda deux journaux de terre au *Cordendriessch*, aboutissant du côté du midi au chemin allant du village au moulin à vent, à la charge de lui payer, à elle, un cens inaliénable de 7 sous courants, et d'établir en cet endroit un jardin de tir entouré de trois côtés par des haies, de huit à neuf pieds de haut, et, du quatrième côté, par un mur de maçonnerie.

Suivant un acte en date du 17 septembre 1669, le chapitre de Saint-Rombaud levait les deux tiers de la dime sur tout le village de Steenockerzeel, et sur les biens que l'on tenait de lui à cens, à Neder-Ockerzeel, à Humelghem et à Melsbroeck; le curé levait le troisième tiers de cette dime. Les biens de la cure ne devaient point de dime. A l'église étaient annexées trois chapellenies : celle des Ames, qui fut plus tard incorporée à la cure; celle de la Vierge, dont la collation appartenait au curé et aux maîtres de la fabrique; et celle de la Sainte-Trinité, dont le possesseur devait dire la messe tous les jours, et qui était conférée par les maîtres de la fabrique de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et de la Table des pauvres de cette paroisse. Le 31 mars 1448, Marguerite Van Hamme institua la chapellenie de Notre-Dame, dont le possesseur devait célébrer, les dimanches et jours de fête, une messe matinale; le dimanche, les vigiles des morts; le lundi, une messe de requiem; le mercredi et le samedi, une messe de la Vierge; le mardi, le jeudi et le vendredi, une messe en mémoire de la fondatrice. Cette fondation fut reconnue par l'autorité épiscopale, le 18 juillet 1450. Il y avait, en outre, deux messes par semaine en l'honneur : l'une de sainte Anne, l'autre de la Sainte-Croix. Le curé Jérôme Van Fraessem, qui mourut en 1622, fit une fondation pour six choraux (*coralen*, 1619), dont l'entretien coûtait par an 350 florins.

L'église de Saint-Rombaud à Steenockerzeel appartient au style ogival de la dernière époque. Le chœur est formé de deux travées et d'une abside à trois pans, dont les fenêtres sont fermées, et cachées, vers l'intérieur, par une décoration ornée de huit colonnes; sur le plafond on a peint, en 1836, les *Trois vertus théologiques*. La nef centrale, que recouvre un plafond, est séparée de ses collatéraux par des arcades ogivales étroites et aiguës. Les collatéraux sont exhaussés et peu larges, leurs voûtes sont à nervures croisées, ainsi que celles des transsepts et d'un second collatéral, construit en hors-d'œuvre, du côté du sud. Le vaisseau principal paraît avoir été élevé du temps de Charles de Lannoy; le 6 décembre 1525, les maîtres de la fabrique et les maîtres des pauvres, avec l'approbation du curé et de vingt-huit habitants, reconnurent avoir reçu de sire Gilles Busleyden, premier maître de la chambre des comptes de Brabant, 100 florins de 5 escalins de gros de Brabant, au profit de la construction de

la nef et d'autres réparations à l'église (*tot behoef van de tymmeringhen van den buecke, enz*), en remboursement d'un cens d'un florin du Rhin, dû au curé et au sacristain, et d'une rente de 4 florins, constituée, le 2 mars 1499, pour l'entretien d'une lampe ardente devant le Saint Sacrement. Quant au collatéral en hors-d'œuvre, où se trouve l'autel de Saint-Bernard, il ne date que du dix-septième siècle. Le 10 août 1595, la crosse de ce saint, en cuivre doré, quel'on conservait précieusement à Affligem, fut confiée par deux religieux de ce monastère, le prieur Liévin De Muldere et le père Nicolas Mera, au curé, aux maltres d'église et aux maltres des pauvres de Steenockerzeel et aux proviseurs de la confrérie de Saint-Bernard dans ce village, afin de favoriser les progrès de la confrérie. En 1606, l'archevêque Vanhove ordonna la restitution de ce monument, qui est encore conservé, croyons-nous, par la nouvelle communauté d'Affligem ¹. Ce fut vers ce temps que le curé Abraham Grietens fit édifier le collatéral de Saint-Bernard et son autel, ainsi que nous l'apprend l'inscription de son monument funéraire, qui est de marbre blanc et rouge, veiné de blanc : R^{mi} Dⁿⁱ ET M^{ri} ABRAHAM GRIETENS, ABRAHÆ FILII, — QUI HOC CHORO CUM SUO ALTARI EXTRACTO, PACE — INTER SUOS SERVATA ET INTER DISSIDENTES — CONCILIATA, DEO VOCANTE, EXIIT DE TERRA, ET — DE COGNATIONE SUA IN TERRAM QUAM MONSTRA — VIT EI DEUS, ÆTERNÆ PACIS CORONA PERCEPTUR, A^o — ÆT 51, SAC. 26, PAST. 25. SIC TU, VIATOR, DE EO SPERA, EIQUE — APPRECIARE. R. I. P. Plus haut, sous un beau portrait de ce curé, portrait plein de caractère, on voit un petit tableau représentant deux personnes assises, dans un paysage, et sous ce tableau ces mots : D. O M — H (OC) M (ONUMENTUM) P (OSUIT) MARIA RIX IN ME — MORIA PRIMOGÈ — NITI SUI. Marie Rix, veuve de maltre Abraham Grietens, vivait encore en 1664; son fils, le curé, était décédé à cette époque; mais, en 1651, il continuait à exercer ses fonctions pastorales. Le tableau de l'autel de Saint-Bernard représente ce saint; il a été peint par Crayer. Le long du mur du collatéral règne une élégante boiserie, formant quinze panneaux de deux mètres de hauteur et de 90 centimètres de largeur, avec confessionnal et figures sculptées; elle date de 1665.

L'autel du collatéral droit est dédié à la Vierge, et celui du collatéral gauche à sainte Pharaïlde. De ce dernier côté se trouve le baptistère, beau bloc de marbre qui est enfermé dans une chapelle à jour, construite en bois, et surmontée d'un dôme que termine un petit lanterneau octogonal. Guillaume Cotereau, qui mourut en 1620, et sa femme furent enterrés à Steenockerzeel, au milieu du chœur, sous un monument sépulcral supporté par quatre lions; aujourd'hui ce monument a disparu, à

¹ Le reçu attestant la restitution se trouve, en original, à la fin de la chronique de PHALESIUS, à la Bibliothèque de Bourgogne.

l'exception de la pierre tumulaire elle-même, qui est placée à l'entrée de l'édifice, sous la tour, ainsi que celle des Van Hamme. La tour de l'église appartient également au style gothique, très-simple, de la dernière époque; elle renferme un ancien carillon, composé de 42 cloches. Une pierre à moitié cachée dans l'herbe du cimetière rappelle la découverte, en cet endroit, d'hosties qui avaient été volées dans l'église, en 1823. On y lit
TALLER HEILIG — S^{te} SACRAMENT — LAG HIER VAN ROO — VERSHAND
GEZWENT.

Il y a actuellement à Steenockerzeel une société d'harmonie et un couvent où des Servantes de Marie, colonie de la communauté d'Erps, instruisent des jeunes filles.

HUMELGHEM ¹. — A la commune de Steenockerzeel est annexé, depuis 1811, le village d'Humelghem, qui formait anciennement une juridiction séparée, dépendant de l'échevinage de Campenhout et ayant ses répartiteurs ou taxateurs particuliers. La haute, moyenne et basse justice y fut engagée aux mêmes seigneurs qu'à Steenockerzeel, en 1505, en 1525 et en 1559. Catherine de Brandenbourg la vendit au marquis d'Havré (relief du dernier février 1605). Le domaine la racheta de ce dernier, vers l'année 1614, et, après l'avoir de nouveau hypothéquée au seigneur d'Assche, pour 5,000 florins (3 août 1626), la lui céda définitivement pour 5,000 florins en sus (r. du 15 janvier 1655). Le village eut donc presque toujours les mêmes maîtres que Steenockerzeel.

L'église de Sainte-Catherine à Humelghem est un édifice peu remarquable, mais dont quelques parties remontent à des temps assez reculés. Sa façade, à laquelle on a accolé, au siècle dernier, un portail de style renaissance, offre une belle baie cintrée en abat-jour, et dont l'archivolte est occupée par un tore annelé. La tours'élève à l'entrée du chœur; sa face méridionale, qui n'est cachée par aucune construction, tandis que vers le nord se trouve la sacristie, porte de nombreuses traces de restauration: au bas, on voit une porte et une petite fenêtre, l'une et l'autre cintrées et murées; plus haut se dessine, dans la maçonnerie, un grand arc plein-cintre; enfin, vers le sommet, on remarque deux petites baies cintrées, dont la partie inférieure est aussi murée, et dont la partie supérieure a conservé des colonnettes dont le chapiteau est à feuilles à crochet. Les constructions qui complétaient ces restes de l'art architectural de la fin du douzième siècle sont aujourd'hui remplacées par un chœur ogival et par une nef plafonnée n'ayant qu'un seul collatéral, vers le nord. Le mur de la nef, vers le midi, entre les deux fenêtres, porte l'inscription suivante: R. D. DVS. PAS. I. VD. S. K. M. P. 1739. Au chevet du chœur, on en lit

¹ Humlengen, 1154; Humlenghem, 1242; Humelenghem, 1260; Humelreghem, 1261; Humelenghem, 1264; Umelghem, 1284; Humeleghem, 1298; Humelghem, 1506.

T. III.

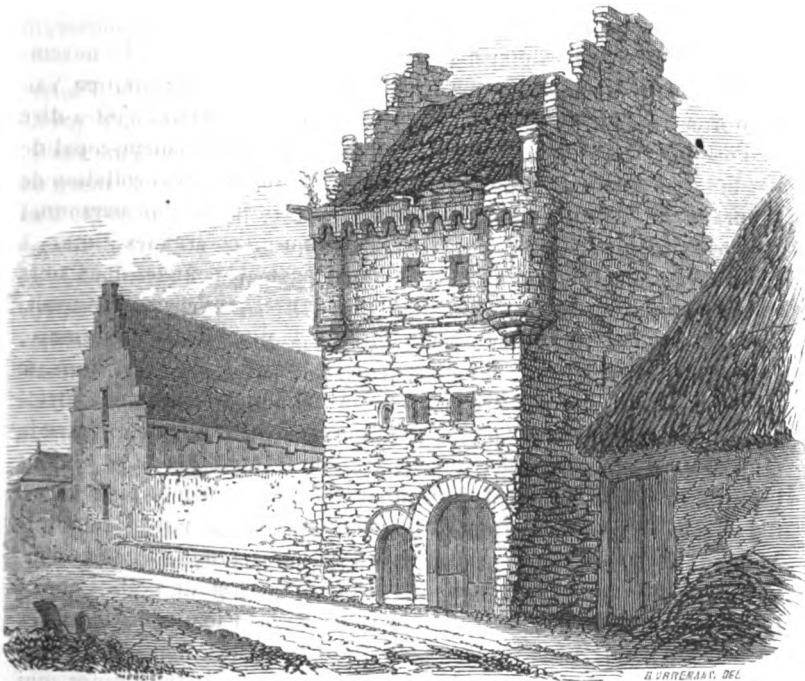
une autre, qui rappelle la mémoire du dernier prieur du couvent de Groenendael, et qui est conçue en ces termes : HIC JACET AMPL^{ISS} ET REVER. D^S ANDREAS J. J. VAN WILDER, BRUXELLENS., PRIOR MONASTERII VIRIDIS VALLIS AB A^O 1779, DEIN RECTOR IN HUMELGHEM ET STEYNOCKERZEEL AD 1821, OBIT 17 MART. 1824, ÆTATIS 89.

La cure dépendait autrefois du personnat du lieu qui, le 15 novembre 1578, fut donné à Jérôme De Belle; le titulaire, Maximilien Van Beringhen, se tenait alors à Louvain, parmi les ennemis, c'est-à-dire parmi les partisans du roi. On l'annexa au séminaire archiépiscopal de Malines, le 19 décembre 1605, et l'archevêque se réserva la collation de la cure et assujettit le séminaire à prélever sur les revenus du personnat 50 florins, au profit de l'archiprêtré de Malines. Les grandes dîmes, à l'exception d'un sixième dû à l'église, appartenaient, pour les deux tiers au personnat, et pour le troisième tiers au curé. Ce dernier percevait, en outre, les noales. Il avait encore droit à la dîme des chairs; mais, à la fin du siècle dernier, elle ne rapportait rien: il n'y avait dans le village ni brebis, ni oie. La léproserie de Malines, l'abbaye de la Cambre et la chapellenie des Ames avaient quelques petites dîmes. Outre la chapellenie des Ames ou de Notre-Dame, qui fut unie à la cure, et dont l'acte de fondation périt lors du bombardement de Bruxelles, en 1695, il y avait à Humelghem, selon Van Gestel, un bénéfice castral de Saint-Antoine. En 1260-1261, le vendredi après les octaves de la Purification, un curé du village, nommé Henri, fils de Lambert et de Cécile, donna tous ses biens à l'abbaye de la Cambre¹, à charge de dépenser 100 livres de Louvain pour payer ses dettes, les frais de ses obsèques et des legs; parmi ses successeurs figure le savant Jacques Goyers, de Malines, qui a enrichi de précieuses annotations l'ouvrage de Van Gestel et qui devint ensuite chanoine d'Anderlecht. Après le concordat, Humelghem eut un curé jusqu'en 1815, et l'existence de l'église, comme chapelle, fut reconnue par l'arrêté royal du 28 septembre 1825; depuis, l'église a obtenu le titre de succursale du doyenné de Vilvorde.

A côté de la cure, à front de l'ancien chemin de Bruxelles à Aerschot, se trouve une des plus curieuses constructions que nous ayons rencontrées dans nos promenades. Le dessin ci-joint nous épargnera le soin d'en faire la description. On remarquera seulement qu'elle est bâtie en pierres grises que le temps a brunies; sa profondeur est peu considérable et, à l'intérieur, une partie seulement est voûtée. Depuis trois siècles environ, elle sert de colombier, mais évidemment elle n'a pas été élevée pour cette destination rustique. La solidité de ses murailles, la grandeur

¹ Ce curé dota également la chapellenie des Ames, avec l'approbation de son frère Lambert (1260).

de ses proportions permettent de supposer qu'anciennement elle a été habitée. Selon toute apparence, elle fut bâtie au seizième siècle, et très-probablement on n'y a plus touché depuis cette époque.



Le 12 février 1565-1564, messire Jean Van Waelhem, fils de messire Jean, qui avait été lieutenant amman à Bruxelles, et sa femme Digne Bogaerts, cédèrent à Henri Van Hamme et à sa femme, Lucie Vandermeeren, par-devant les alleutiers jurés (*geswoeren eygenooten*) du seigneur de Steenockerzeel, un enclos avec verger, comprenant le bâtiment que l'on appelait *le Colombier* (*'t Duyfhuys*), et où il y avait eu jadis une grange¹. Les mêmes vendeurs avaient séparé de cette propriété une ferme, avec une brasserie, un verger, etc., qu'ils vendirent à maltre Guillaume Switten, avocat, le 4 mars de la même année. Les causes qui obligèrent messire Jean Van Waelhem à aliéner son patrimoine sont curieuses :

¹ Een block metten bogherde daer aen liggende in d'erfsee daer 't Duyfhuys opstaet ende een schuere op plach te staene, dwelck gehouden wordt op ten chys des heeren van Lupouingne, comende achter lanca metten eenre zyden aen 't gemeyn velt en aen 't lant des cloosters van Perck, ende metten eynde aen de bogaert nu toebehoirende heeren Cornelis Claes, priester, ende oick tegen d'erfsee Jans Van Steenwoege, en des heeren straete aldaer, enz.

le jour du Saint-Sacrement, en 1562, il avait insulté, dans l'église de la paroisse, messire Pierre Van Baussele, qu'il voulut ensuite attaquer dans sa maison même; en outre, il fut convaincu de vivre dans l'adultère, et il avait tué de sang-froid, à Melsbroeck, un grand chien appartenant à un laboureur. Pour tous ces actes répréhensibles, il dut payer au souverain une amende s'élevant à 200 florins du Rhin ¹.

Tandis que *le Duyfhuys* ou, comme on l'appelle aussi, *de Vleuge*, ce qui a la même signification, existait ignoré, la seconde partie de l'ancien manoir de Van Waelhem s'embellit, au dix-septième siècle, par la construction d'une maison de plaisance que François Fransen ou Francxem, avocat fiscal du conseil de Brabant, légua, en 1668, à sa femme Catherine Claerbots, qui épousa ensuite messire Charles-Nicolas Van Berckel, chevalier de l'ordre du Christ, seigneur d'Erembodegem. Le curé d'Humelghem, Winand Van Limbosch, en qualité d'exécuteur testamentaire de cette dame, vendit sa maison de plaisance à Melchior-Léopold Vandevelde, seigneur de Melroy, receveur général des États de Brabant au quartier de Bruxelles, et à sa femme, Régine-Caroline-Isabelle de Villegas (26 janvier 1723). De nos jours, M. De Gaiffier d'Emeville y a habité; mais, depuis plusieurs années, le château lui-même est converti en ferme.

Les vastes champs, sans ombre, qui s'étendent au sud des maisons et des jardins d'Humelghem, portent, de temps immémorial, le nom remarquable de *Tichelenberg*, *la montagne des Tuiles* ². Y a-t-il eu, en ces lieux, une tuilerie? Y a-t-on découvert des débris d'anciennes constructions? C'est ce que des recherches ultérieures feront sans doute connaître. Près de là est la *Careelbergh* (*montagne aux Briques*). Un vieux chêne, situé de ce côté, s'appelait *de Battelmans eycke*, *le chêne de Battelman* (1611). Les Bausele, patriciens de Louvain, ont eu longtemps de grands biens à Humelghem, et particulièrement une ferme dite *Gruwels hof* (1563).

NEDER-OCKERZEEL. — Dès l'année 1154, l'abbaye de Saint-Michel à Anvers, de l'ordre de Prémontré, possédait à Neder-Ockerzeel, que l'on appelait alors simplement *Hockesele* ou *Ockesele* ³, une *curtis* ou ferme, avec un

¹ *Comptes de l'ammannie de Bruxelles, pour l'année 1563-1564.*

² *In parochia de Humelghem, supra campum dictum Tichelberch, 1506.* — *Tichelenberch, 1694.* — On trouvait également, à Humelghem, un lieu dit *aen den Pottekene* (Acte du 18 décembre 1395 dans le *Cartulaire de l'infirmierie du Béguinage de Bruxelles*). En 1280, on cite, à Humelghem, la *Gunterslaghe* (*haie de Gunther*), et, en 1281, le *Cattenpale*.

³ *Neder-Ockerzeel (Hockesele, 1154, 1155, 1179; Ockesele, 1225; Hockensele, 1275, 1283, 1292; Hockensele inferior, 1279; Nederhockesele, 1284; Nederockerzele, 1471), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 2 1/2 l. à l'E.-N.-E. de Bruxelles.*

Territoire: En 1686, le village comprenait 713 bonniers, dont 550 de terres, 90 de prairies, 21 de bois, 1 1/2 d'étangs, 47 1/2 faisant partie de la pâture communale; le revenu impo-

moulin, des prés, des pâtures, des terres, des bois, des serfs et des manses. L'évêque de Cambrai lui en confirma alors la possession, ce que firent aussi le duc Godefroid III (en 1161), et les papes Alexandre III (en 1179) et Honorius III (le 11 avril 1225). Ces biens formaient un alleu, qu'un nommé Eppon, sa femme Ave, leurs fils Henri, Walter et Onulphe, et Arnoul de Vellepe ou Velp, donnèrent à l'abbaye, avec l'assentiment du duc Godefroid. Éverard Doven ou de Gravenne, époux de Berthe, fille d'Eppon, en revendiqua deux fois la propriété, dans des assemblées (*curiæ*) d'hommes libres et de ministériels, présidées par le duc; mais ses réclamations furent repoussées, parce que, lors de son mariage, in *Dowensa villa*, sa femme avait reçu sa part dans l'héritage paternel. Ainsi s'exprime une charte de Godefroid III, de l'année 1154; mais, selon un autre acte du même prince, qui ne porte pas de date, les moines auraient acheté le silence d'Éverard, en lui payant huit marcs, et en s'engageant à recevoir sa fille dans leur communauté, qui se composait encore de personnes des deux sexes. Gosuin Clutinc, Alice de Lis (ou List), Henri Delbruc, Marsilius de Winegem, Rembold, et le clerc Arnoul de Lille, qui avaient aussi donné des biens au même monastère, réitérèrent leurs libéralités dans les assemblées mentionnées plus haut, et en furent indemnisés par les religieux (*et pro hiis recompensationem acceperunt*). Alice prit également le voile à Saint-Michel, et sa donation de son alleu de *Bernescot* ou *Beerschot* fut approuvée par son fils Franco de Lis, par Simon Vulpis ou De Vos, époux de Mathilde, fille de Franco, et par leurs enfants; Simon et Mathilde mirent pour condition à leur consentement que leur fille Béatrix serait admise dans la communauté de Saint-Michel.

Un nommé H. (Henri?), qui était notaire, et qui habitait la ferme de Neder-Ockerzeel, s'étant fait recevoir parmi les moines, eut quelques diffi-

sable s'élevait à 9,314 florins. En 1816, sur une étendue totale de 716 hectares, la commune comprenait 353 h. cultivés en céréales, 12 h. cultivés en plantes industrielles, 147 h. cultivés en racines et fourrages, 31 h. de prairies, 1 h. de vergers, 9 h. de jardins potagers, 91 h. de bois, 2 h. de bruyères, 2 h. de jachères. La verge lineaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 1480 et 1525, voyez Bergh; en 1686, 53 chaumières, des fermes, 1 château, 2 brasseries, 4 auberges, 3 boutiques et ateliers; en 1816, 193 maisons, dont 3 inhabitées.

Population : En 1786, 598 habitants; en l'an VIII, 502; au 31 décembre 1831, 904; au 15 novembre 1846, 898, formant 191 ménages; 98 enfants recevaient l'instruction, et 219 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 1 brasserie (*camme*, déjà citée en 1309), 1 moulin à vent, 1 moulin à eau.

Dépandances : Les hameaux dits : *Halkstraet*, *Casimirshoek*, *Dries*, *Laer*, *List*; les lieux dits : *te Dike*, à Laer (1279); *Vaerrent* (1297), etc.

Les registres de l'état civil commencent: pour les naissances, en 1597; pour les mariages, en 1605; pour les décès, en 1625.

cultés avec eux au sujet de son admission. Les abbés de Bonne-Espérance et de Jette, et un religieux, nommé Arnoul, prononcèrent à ce sujet une sentence arbitrale, en l'an 1220. La donation qu'il avait faite à l'abbaye de tout son patrimoine fut ratifiée; il devait habiter la ferme abbatiale de Neder-Ockerzeel et, au besoin, sous peine de perdre la jouissance du pré voisin, y donner l'hospitalité à l'abbé, aux religieux et à ceux qui viendraient les visiter; l'exploitation des terres dépendantes de la ferme lui fut confiée. Sur le produit, il percevait une redevance en grains; quant aux fruits du verger, la moitié lui appartenait, et, en outre, on lui louait la dime du village, pour un prix raisonnable. Au treizième siècle, le domaine abbatial s'accrut encore par d'autres donations, parmi lesquelles nous ne citerons que les suivantes.

Le chevalier Franc Bochkaert et sa femme Lutgarde eurent quelques difficultés avec le monastère, duquel ils tenaient leur bien de Hockensele, consistant en 56 bonniers 1 journal de terre cultivée, 4 1/2 bonniers de pâtures, quelques jardins, etc. Au mois de mai 1256, le cens que les deux époux devaient aux religieux pour cette propriété fut fixé à un setier de seigle, mesure de Malines, et un setier de pois, mesure de Louvain, par bonnier de terre; 20 sous de Louvain moins 6 deniers, pour les pâtures, et 27 sous pour les jardins. L'abbaye reconnut devoir à Lutgarde une redevance de 5 quartauts de seigle et de 5 quartauts de pois, pour la terre qu'avait donnée Franco de Lis, le premier mari de cette dame; elle consentit aussi à ce que les deux époux eussent l'usufruit de leur bien d'Hockensele, mais il devait lui échoir, après leur mort, ainsi que toutes les améliorations qu'ils y auraient faites, tant au moyen d'engrais qu'autrement (*incrassando, stercorando vel meliorando*). Le chevalier Égide Bolchart fut un des témoins de cette cession ¹.

Du consentement du duc Jean I^{er}, le chevalier Henri de Vilvorde dit de *Curia* ou Utenhove abandonna à l'abbaye tous les biens qu'il tenait en fief du duc, à la condition qu'elle lui payerait un cens d'un denier de Louvain, par bonnier (mercredi après *Reminiscere*, en l'année 1291), et, afin que son fils Guillaume pût en faire autant, il l'émancipa, « il le mit « hors de son pain et de sa garde » (*exposuit à pane suo et sua custodia*), comme le dit l'acte (lundi après *Lætare*, même année) ². L'alleu que le chevalier Henri de Wilre possédait au *Lieserbroec*, et qui rapportait tous les ans un cens d'environ 100 sous, passa également entre les mains des religieux, de l'aveu du duc Jean II (février 1304-1302) ³.

¹ Tout ce qui précède est emprunté au beau *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel, à Anvers*, que possèdent les Archives du royaume.

² VAN HEBLU, édité par WILLEMS, p. 577.

³ L'acte de cession est daté du jour de Sainte-Agathe, en 1301.

Vers le même temps, une nouvelle extension fut aussi donnée à la juridiction que le monastère exerçait sur ses vassaux et sur ses serfs. Jean I^{er} déclara que lorsque des tenanciers des religieux auraient contracté envers eux quelque dette, le montant en serait prélevé sur leurs biens, de préférence à toute autre charge qui pèserait sur les mêmes biens (avril 1284). Par deux chartes ducales, datées, la première, du mois de mai 1286, la seconde, du mois de janvier 1299-1300, le monastère fut autorisé à nommer un maire et sept échevins, révocables au gré des religieux, pour rendre la basse justice (*minores justicias*) à ses tenanciers. Pour le cas où ces échevins ne sauraient quelle décision prendre dans une affaire, ils devaient, suivant une autre charte du duc Jean II, du mois d'août 1310, s'adresser à ceux d'Uccle, qui leur enseigneraient les sentences qu'ils portaient dans les cas peu connus ¹. Ce ne fut que longtemps après que le couvent joignit à sa juridiction primitive la haute justice. Elle lui fut vendue au dix-huitième siècle, et le gouvernement l'autorisa à la posséder, par des lettres d'amortissement données à Bruxelles, le 18 novembre 1737, moyennant 2,000 florins, et à la condition d'en faire le relief, à la mort de chaque abbé (r. du 24 mars 1738).

Les ducs de Brabant, jusqu'à l'époque des grandes engageres du domaine, avaient conservé à Neder-Ockerzeel la haute, moyenne et basse justice et d'autres droits seigneuriaux. Il paraît même que leurs ancêtres, les comtes de Louvain, y ont séjourné, car le champ qui s'étend au sud du hameau de Laer s'appelle *la montagne de la Comtesse, de Gravinnebergh*, par corruption, *Grevenberch* ². Nous avons vu que les habitants du village, en même temps que ceux de Bergh, durent à Henri III des libertés et une grande propriété communale. Ce prince ne fut pas le seul qui montra de la sollicitude pour leurs intérêts. Le duc Henri « qui mourut à Cologne, » c'est-à-dire le grand duc Henri I^{er}, vint un jour à Neder-Ockerzeel et y tint un plaid dans une grange. Là comparut sire Franc de Lies ou List, que l'on appelait d'ordinaire le vieux sire Franc, et qui déclara donner aux habitants du village les herbages et les arbres (*tgars ende den gherven de risere*) d'un marais. Dans la suite, les habitants d'Erps ayant prétendu qu'ils avaient des droits sur ce terrain, l'ancien de Bruxelles, Godefroid Vandenpanhuse, se rendit à Neder-Ockerzeel, par ordre du duc Jean I^{er}, avec Henri Berwoude, Henri de Lille, Arnoul de Wyneghem et Walter Den Sas. Les anciens de l'endroit et les voisins du lieu contesté ayant été cités à com-

¹ *Et ab eisdem secundum consuetudinem curie de Huclele super sententiis sibi minus notis proferendis instruant et informantur. Cartulaire cité, f^o 83.*

² *In parrochia de Nederhockesele, in loco qui dicitur Gravinneberg. 1284. — By den Grevenberch. 1637.*

paraltre, le curé Alexandre (*Sandryn*), Guillaume Vandendrissche, René de Velthem, le vieux sire Daniel de Lare, Jacques et George de Lare, vinrent déclarer qu'ils avaient assisté au plaid tenu par le duc Henri 1^{er}; le curé affirma le fait « sur sa prêtrise, » les autres témoignèrent après avoir juré sur les reliques. D'autres personnes, au nombre de quinze, déclarèrent avoir entendu parler de la donation du marais, et tous ajoutèrent que les habitants de Neder-Ockerzeel avaient toujours chassé les porcs et le bétail que ceux d'Erps y conduisaient. Ces détails curieux sont empruntés à une attestation donnée, le 25 juillet 1275, par Vandenpanhuse, qui alors n'était plus amman; l'acte est écrit en flamand et c'est peut-être le plus ancien de ce genre qui existe. Le vieux duc Henri 1^{er} donnant audience à des paysans dans une grange ne rappelle-t-il pas le saint roi Louis IX rendant la justice sous le chêne de Vincennes¹? Les habitants de NederOckerzeel, ainsi que ceux d'Erps, devaient aux ducs de Brabant, probablement en retour de quelques concessions, un cens d'avoine, qu'on leur permit de racheter, le 11 janvier 1624.

Neder-Ockerzeel fut engagé, en 1505, au seigneur de Lille, Philippe Hinckaert; en 1525, à Charles de Lannoy, et, le 5 mai 1539, moyennant 650 livres 16 escalins, à François Hinckaert, seigneur de Lille (relief du 24 février 1561-1562), dont le fils Philippe vendit le village à messire Jean T'Serclaes (r. du 16 juin 1598), seigneur d'Ophalphen, mort en 1620. Le domaine rentra en possession de Neder-Ockerzeel en 1617, et l'engagea de nouveau, le 3 août 1626, moyennant 3,500 florins, au bourgmestre de Bruxelles Marselaer (qui devint ensuite seigneur de Perck), puis le vendit entièrement, le 15 mars 1644, moyennant 4,000 florins de plus, à Philippe Lambrechts (r. du 11 février 1645), dont nous avons retrouvé, derrière le cœur de l'église, la pierre sépulcrale, qui porte cette inscription : HIER LEYT BEGRAVEN — DEN EERSTEN ERFHEER — VAN NEDEROCKERSEEL, — PHILIPPUS LAMBRECHTS. — BEMINDE LESERS, — BIDT VOOR SYN SIELE. François Knyff succéda à Lambrechts (r. du 9 février 1663); puis vint Marie-Anne Knyff. Ce fut l'abbé de Saint-Michel qui releva au nom des héritiers de celle-ci (11 novembre 1729), et qui leur succéda.

Le greffe de Bruxelles possède les registres aux adhésions des échevins de Neder-Ockerzeel pour les années 1561 à 1593 et 1627 à 1795; on y conserve aussi des rôles, des fardes processales, des arrêts, des ventes légales, des comptes de tutelle, provenant du même village. Lorsque M. de Marselaer devint seigneur haut justicier, il voulut remplacer dans son office le secrétaire de l'échevinage, maître Rombaude Van Vel-

¹ Voyez le VAN HEELU publié par WILLENS, p. 571.

them ; celui-ci ne voulut pas quitter son office, prétendant qu'il l'avait obtenu à prix d'argent de son prédécesseur, avec l'autorisation de la chambre des comptes, et que l'on devait au préalable l'indemniser. Ses réclamations ne furent pas bien accueillies ; on alléqua, pour les repousser, que la convention faite par Van Velthem n'avait plus de valeur dès l'instant où le village cessait d'appartenir au domaine royal (7 septembre 1626). Disons ici qu'un acte de l'an 1320 mentionne à Neder-Ockerzeel un marais où l'on enterrait vifs les voleurs et les mauvaises femmes, c'est-à-dire les adultères ¹.

Le village de Neder-Ockerzeel, isolé entre des bois, des prairies et de grandes plaines inhabitées, n'a que peu d'importance ; la seule voie de communication qu'il possède est un petit pavé allant à Erps. Le moulin à vent bâti sur le *Greverbergh* a été élevé en vertu d'un octroi, en date du 18 novembre 1686, par le greffier du village, Charles Michiels, qui dut se soumettre à payer au domaine une redevance annuelle de 24 livres d'Artois. Quant au moulin à eau que l'on trouve à l'extrémité orientale de la commune, au lieu dit *Balcht*, il existait déjà, il y a sept siècles. Au mois d'avril 1230, l'abbaye de Saint-Michel le donna en location, pour vingt ans, à Henri Keizer, moyennant 44 sous de Louvain ; le 4 avril 1686, on autorisa les religieux à amener à ce moulin l'eau du ruisseau venant de Velthem et celle de la *Reysemebeck*, « qui prend sa source « dans quelques fontaines, à Cortenberg. » Par un diplôme en date du mercredi avant les Rameaux, de l'année 1292, Jean I^{er} céda à la même communauté, moyennant un cens de 12 deniers, le trieu ou la bruyère (*driscum*) voisine de ce moulin, ainsi que celle voisine du jardin abbatial. Le moulin s'appelle aujourd'hui de *Balgmolen*, et, aux environs, en partie sous la commune d'Erps, s'est formé le hameau de *Balgestraet*.

Il existait, dans l'alleu de Neder-Ockerzeel, en 1154, un antel ou église, ayant une dotation indépendante (*dotem liberam*), consistant en six bonniers de terre, outre une censive qui dépendait d'abord du manoir seigneurial (*que ad casam villspectat*), mais qui lui avait été donnée en aumône ; les possesseurs de l'alleu ou, si l'on veut, les seigneurs du village cédèrent également au curé une terre située au lieu dit *Lindregem*, en ne s'y réservant que l'avouerie, plus une redevance annuelle d'un muid d'avoine, et cinq sous, lorsque celui qui l'exploitait venait à mourir (*in morte cultoris*), « comme rachat de la terre. » Vers l'année 1154, Eppon et sa femme ajoutèrent à ces donations celle des deux tiers de la dîme de leurs biens, à la condition que le curé leur célèbre-

¹ *Op den pool, ubi fures sive male mulieres vivi fodiuntur. 1320. Livre censal des Pauvres de la paroisse de Sainte-Gudule, à Bruxelles.*

rait tous les jours le service divin, et qu'après sa mort cette dime passerait à l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers.

De temps immémorial, l'abbaye de Denain (*Denomiensis ecclesia*) possédait à Neder-Ockerzeel le droit de patronat, d'une manière absolue, des dimes, tant grandes que petites, un cens annuel de 15 sous de Louvain et 45 bonniers de terre cultivée. Le jour de la Saint-Jean, en l'année 1256, les religieuses vendirent à l'abbaye de Saint-Michel les terres et le cens, moyennant 400 livres de Paris, et, quant au patronat et aux dimes, elles en firent don, en aumône, au même monastère; dans l'acte conclu à cette occasion et auquel intervint, comme témoin, Alexandre, « prêtre de Hockenzele, » elles s'obligèrent à garantir les acquéreurs contre toute réclamation, conformément à la loi brabançonne (*secundum legem de Brabantia*), et à renoncer à toute espèce d'exception légale. L'évêque Nicolas approuva cette transaction, le jeudi après la Saint-Remi suivante. Dans la suite, la compétence du curé se composa de terres, d'une petite dime dans le village, et d'une dime à Humelghem. Le dimanche avant la Saint-Michel, en 1288, Walter, fils de Jean de Hilrode, reconnu, en présence des échevins de Louvain, avoir cédé aux religieux de Saint-Michel, moyennant 155 livres de Louvain, une dime qu'il tenait d'eux en fief, à Neder-Ockerzeel. Il déclara, en même temps, que son frère Jean renoncerait à cette dime, et donna, comme garants de sa promesse, Arnoul, son autre frère, qui s'empressa de renoncer à ses droits, Gérard de Wisplar, Walter de Beringhen, Baudouin de Hilrode et Arnoul de Lobeken; si Jean n'accomplissait pas ce à quoi on s'engageait en son nom, ces personnes devaient, sous peine d'une amende de 10 livres, se rendre à Louvain dans un hôtel à désigner par l'abbé, et y rester en otage. Ce que l'on avait craint ne se réalisa pas; Jean de Hilrode et sa sœur Assela imitèrent leurs frères, celle-ci, le lundi avant la Saint-Remi, en 1288, celui-là, le mardi avant la Trinité, en 1289.

La famille de *Gheebroec* ou *Gheetbroec* avait bâti une chapelle et fondé une chapellenie à Neder-Ockerzeel. Jeanne de Gheebroec, veuve du chevalier Franc Bockaert, interrogée, le jour de l'Épiphanie, en 1287, sur la destination qu'elle comptait donner à ce bénéfice, déclara qu'elle et son fils, se trouvant dans l'église d'Erps, l'avaient conféré à Franco, « le frère de son fils. » Égide de Gheetbroec, qui était sans doute le fils de Jeanne, renonça à ses droits sur la chapelle, en faveur de l'abbaye de Saint-Michel, le mercredi après la fête des Saints Pierre et Paul, en 1294. En 1311, le samedi avant la fête de Saint-Pierre-ès-liens, l'évêque Pierre approuva la fondation, dans l'église de Neder-Ockerzeel, d'une nouvelle chapellenie, à laquelle l'abbaye avait promis une

dotation annuelle s'élevant à 15 livres. Selon Van Gestel, il y a existé des chapellenies de la Vierge, de Saint-George et de Sainte-Catherine, de Saint-Antoine, et une fondation dite des Ames. Les deux premières furent unies à la cure, ainsi que le bénéfice de Saint-Michel à Laer, à charge de trois messes par semaine; le possesseur de la chapellenie de Notre-Dame était tenu de faire le catéchisme et de célébrer la messe du matin. Il y avait encore, à Neder-Ockerzeel, une fondation dite de Marie Claes, dont nous avons parlé à l'article CAMPENHOUT.

L'église paroissiale, dont saint Étienne est le patron, a la forme d'une croix latine; elle est construite dans le style ogival, sauf le collatéral droit, dont le mur a été rebâti en briques, il y a vingt-cinq ans environ. Elle appartient au seizième siècle, à en juger par les voûtes du chœur, qui sont, en partie, à arceaux prismatiques, et par les fenêtres, dont les meneaux s'élancent en ligne droite, dans toute leur hauteur. La nef, dont le plafond remonte à l'année 1723, a été restaurée vers 1780. Déjà, antérieurement à cette époque, on en avait réédifié quelques parties, dans le style de la renaissance, entre autres, le portail, sur lequel on lit l'année 1662, et la sacristie, dont les boiseries datent de 1643. En objets d'art, on ne remarque dans cet édifice qu'un *Christ mort*, qui n'est pas sans mérite, et deux petites verrières, de l'année 1629, qui représentent saint Étienne portant une pierre, emblème de sa lapidation.

Outre la cure, dont les pignons en escalier attestent l'ancienneté, l'abbaye de Saint-Michel possédait à Neder-Ockerzeel un prieuré ou château, où habitait un proviseur, dont l'autorité laissait peu d'influence au curé. Ce prieuré fut mis sous séquestre en l'an V, puis converti en une maison de campagne, qui a appartenu quelque temps à M. de Gaiffier, et dont il ne reste aujourd'hui d'autre vestige que des pièces d'eau et des bâtiments sans importance. L'abbaye avait à List une cour censale; parmi ses vassaux, elle comptait, en 1506, Josse Van Ombeke, qui tenait d'elle en fief une cour féodale de treize petits hommages et 5 1/2 journaux de terre.

D'autres congrégations religieuses possédaient aussi des biens dans le village. Le prieuré de Ter-Banck y avait une cour censale, qui suivait la coutume d'Uccle. Au hameau de Laer, la dime qui, en 1787, rapportait 336 florins, appartenait aux religieuses de Cortenberg; il existait, au même endroit, une cour féodale relevant de l'abbé de Parcq. Nous avons déjà eu occasion de parler de la famille de Lare ou Laer. En mai 1256, on cite les frères Gilbert et Henri de Lare et Jacques de Lare. En 1290, Eustache de Heysbroec et sa femme Élisabeth louèrent à Nicolas de Lare, pour douze ans, leurs biens de Lies, moyennant 117 livres 4 deniers de Bruxelles, par an, et à la condition qu'on n'y extrairait pas de la tourbe.

Dans la suite, la seigneurie de Laer passa aux De Keyser. Il y avait là une chapelle de Saint-Michel, avec une chapellenie sous le même vocable; Henri De Keyser et son fils Conrad, receveur du quartier de Louvain, y fondèrent un second bénéfice, celui de la Sainte-Trinité, dont ils réservèrent la collation à leurs successeurs et dont la fondation fut approuvée par l'évêque Robert de Croy, en 1528. Quelques cens et redevances, consistant en 8 livres et 10 chapons par an, formaient, à Laer, un fief relevant du duché; messire Jacques de Leefdael, dont les ancêtres l'avaient longtemps possédé, le laissa à son neveu, le chanoine Érad Vandernoot (relief du 5 mars 1680).



SCEAU DE MELS BROECK.

CHAPITRE III.

LA BARONNIE DE SAVENTHEM ET LE COMTÉ D'ERPS : SAVENTHEM, NOSSEGHEM, STERREBEEK, ERPS-QUERBS.

I.

COMMENCEMENTS DE SAVENTHEM ¹. — Selon d'anciennes légendes, dues à l'imagination féconde des romanciers du moyen âge, une sœur de Jules-César, nommée Swana (le Cygne), trouva, en arrivant en Belgique, entre Louvain et Bruxelles, un endroit où s'élevaient sept tombes et qui dut à cette circonstance le nom de Saventhem (*seven-tommen*) ². Cette bizarre étymologie, que quelques auteurs abandonnent pour celle qui fait dériver Saventhem de *Savelheim, la Demeure aux sables*, repose sur un fait vrai : jadis, il y eut, en effet, sept tombes, à Saventhem ³. Elles étaient situées, à ce qu'il semble, à quelque distance au nord-est du vil-

¹ Saventhen (*Saventem*, 1122; *Saventinis*, 1249; *Saventem*, 1237; *Zaventinis*, 1237; *Saventines*, 1367; *Saventhen*, 1435, 1491); commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 1 3/4 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 898 bonniers, dont 400 formant le bois domanial dit le *Loobosch*, 419 de terres, 23 de prairies, 29 d'autres bois, 26 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 6,736 florins. En 1846, sur une étendue de 900 hectares, la commune comprenait 359 h. cultivés en céréales, 48 h. cultivés en plantes industrielles, 146 h. cultivés en racines et fourrages, 28 h. de prairies, 40 h. de jardins potagers, 1 h. de bois, 1 h. de jachères. La verge linéaire avait 16 1/3 pieds de Bruxelles (au Saventer-Loo, 20 1/3).

Nombre d'habitations : En 1435, 88; en 1480, 57; en 1525, 112, dont 2 à 2 foyers; en 1686, 48 chaumières, 6 maisons de campagne, 2 brasseries, 3 boutiques, etc; en 1846, 278 maisons.

Population : en 1786, 679; en l'an VIII, 747; au 31 décembre 1831, 1,133; au 15 novembre 1846, 1,478, formant 282 ménages; 264 enfants recevaient l'instruction et 156 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie et dépendances : Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1674; pour les mariages et les décès, en 1676.

² Pior, *Histoire de Louvain*, p. 5. — WAUTIER, p. 59. — CHRISTYN, *Jurisprudentia heretica*, p. 303.

³ « Sur Loebosch, emprès les VII tombes, » dit le *Compte de la Venerie des ducs de Brabant pour l'année 1410*.

lage, au lieu nommé encore *den Kalckhoven, le Four à chaux*, près d'un ancien champ dit *Tomptvelt* ou *Tomberg*¹. En 1507, un conseiller de la chambre des comptes, René Cleerhage, acheta à Saventhem quelques terres au milieu desquelles se trouvait une éminence factice, qui avait 55 pieds de haut et 580 de tour; à son sommet, on remarquait cinq vieux chênes. En la déblayant, on découvrit un caveau voûté, long de sept pieds, large de six, haut de neuf, et construit de pierres, les unes blanches, les autres noires; il renfermait un grand nombre d'objets curieux, entre autres, une urne remplie de débris humains calcinés et faite d'un verre épais d'un demi-doigt; une lampe qui parut avoir brûlé jusqu'au moment où l'on viola cette antique sépulture; une urne qui contenait trois monnaies frustes, un Néron, un Antoine et une Faustine; une bague dont le chaton offrait un cavalier perçant un cerf de sa lance, etc. Plusieurs personnes de distinction vinrent visiter cette tombe romaine, entre autres Charles-Quint. Les antiquités que l'on y recueillit étaient encore soigneusement conservées, au commencement du dix-septième siècle, par Charles Brooman, le petit-fils de René. Celui-ci avait fait placer, dans le cimetière du Sablon, une pierre qui provenait aussi de la tombe de Saventhem; on y voyait un Génie, sous la forme d'un homme nu et ailé, portant dans la main droite un pain, et, dans la main gauche, une corne d'où jaillissait du vin². Cette trouvaille d'objets curieux ne fut pas sans doute la seule que l'on fit à Saventhem; en 1416, on cite dans ce village un *Cleinodovelt*, dont le nom vient évidemment du mot latin *clenodia*, qui signifie bijoux.

LES SEIGNEURS DE SAVENTHEM. — L'abbaye de Nivelles doit avoir possédé le village de Saventhem, où elle conserva le tiers de la dime et dont les échevins reconnurent toujours pour chefs de sens, dans les causes réelles, les échevins de Lennick, qui suivaient la coutume de Nivelles. Mais, à une époque inconnue, la puissance y passa à une grande famille, qui portait le nom du village voisin de Crainhem, probablement parce qu'elle y avait sa résidence favorite. Le nom de son chef, Lambert, qui est cité en 1095, 1110 et 1135, se trouve mêlé à l'épisode suivant, dont nous avons trouvé les détails dans le chartrier de l'abbaye de Forêt. Un nommé Richard de Saventen épousa une veuve, appelée Richen, qui lui apporta en dot une terre qu'elle avait reçue de Tiezelin, son

¹ *Binnen de prochie van Saventhem, boren ende ter syden aen haer winhoff, op Tomptvelt, comende oock aen den Oppembogaert.* 1685.

² Voyez VAN GESTEL, t. II, p. 102. — DE VADDERE, *Notes sur les antiquités de divers villages des environs de Bruxelles et du Brabant.* — HEYLEN, *De antiquis Romanorum monumentis in Austriaco superstitionibus*, etc., dans le t. IV des *Anciens mémoires de l'Académie de Bruxelles*, pp. 419 et 459. — GALESLoot, *Notice sur un tumulus ou tombeau romain qui existait jadis à Saventhem* (*Académie royale de Belgique. Bulletins*, t. XIV, n° 5).

premier mari, en public et dans un plaid, en présence d'échevins et d'autres personnes habitant le même bien ¹. La sœur de Tiezelin, Emina, ses fils et leurs parents ayant manifesté l'intention de réclamer ce bien, Richard et Richen obtinrent d'eux une seconde renonciation, qui se fit dans un plaid général, en présence du seigneur du bénéfice, par-devant les échevins, les autres héritiers du bien et la *familia*; cette dernière formalité se répéta neuf fois, dans autant de plaids généraux, pendant trois années. Dix ans après, Richard et Richen résolurent de se donner, eux et tout ce qu'ils possédaient, à Sainte-Marie et à Saint-Denis à Forêt, avec le consentement du duc Godefroid, et de Lambert, qui était alors seigneur de Saventhem ². Pour donner plus de solennité à cet acte, le duc vint assister à un plaid général, dans lequel Lambert lui remit le bien des deux époux, pour le monastère de Forêt, qui payerait dorénavant au seigneur du village un cens de 40 sous, moitié à la Saint-Jean-Baptiste, moitié à l'Épiphanie. Quelque temps après, Lambert nia le fait, et ce ne fut qu'après avoir reçu 5 472 marcs, que lui et son fils Daniel firent au duc une nouvelle cession de ce bien si souvent contesté, la seconde année de l'avènement de la fille de Godefroid au trône d'Angleterre, c'est-à-dire en 1122.

Des trois fils de Lambert: Walter (qui mourut avant l'année 1175), Daniel, et Rabbod, qui vendit, en 1173, à l'abbaye de Forêt la ferme de Que-dincourt, l'aîné s'allia à une fille de Berthe d'Anderlecht, qui paraît lui avoir apporté en dot de riches domaines situés à Dilbeek, à Wambeek, à Borgt-Lombeek, etc. De cette union naquirent aussi trois fils : Daniel de Crainhem, René, dit de Ruschebusch, parce qu'il eut en partage un bien à Ruysbroeck, près de Hal, et Guillaume de Crainhem, auquel on doit, selon toute apparence, la fondation du château de Bouchout. La postérité de Daniel morcela encore le patrimoine de la famille; de ses cinq fils, l'aîné, Gilles, hérita de la terre de Wanghe, qui formait une des pairies du comté de Namur, et des villages de Saventhem et de Sterrebeek; Arnoul eût pour sa part les seigneuries de Crainhem et de Goyck; Oston ou Othon se contenta de la seigneurie de Crainhem à Anderlecht et à Dilbeek; quant à Daniel, il ne paraît que comme chevalier, et Jean devint prévôt de Notre-Dame d'Anvers et de la collégiale de Bonn.

Gilles et ses successeurs, en qualité de chefs de la famille de Crainhem, portaient les armes pleines de la famille, l'écusson à la croix droite,

¹ *Cum schabinis et aliis ad illam curtem pertinentibus. Archives de l'ancienne abbaye de Forêt.*

² *Domini Lamberti actum est, qui tunc fuit dominus in Saventem. Ibidem.* — Au siècle dernier, l'abbaye de Forêt possédait, à Saventhem, trente-sept bonniers de terres.

chargé d'une merlette au franc quartier. Ils avaient à Saventhem et à Sterrebeek la moyenne et la basse justice, y nommaient les échevins et y percevaient la moitié des amendes, dont l'autre moitié appartenait au souverain. Leurs domaines s'étendaient aussi dans les villages voisins, particulièrement à Dieghem, où « noble homme Gilles De Wanghe » vendit un alleu considérable au duc Henri, qui le donna à l'église Sainte-Gudule, de Bruxelles. Au mois de janvier 1237-1238, son fils Daniel, seigneur de Wanghe, en renonçant à ses droits sur la ferme de l'abbaye de Forêt à Saventhem, exempta cette ferme de toute corvée, de toute exaction ou taille arbitraire, et de tout service (*ab omni angaria, exactione, servitio et messe*). A cette époque, les Wanghe comptaient parmi leurs feudataires les chevaliers de Saventhem, de Crainhem, de Woluwe, de Wesembeek, de Sterrebeek, les seigneurs de Sotteghem, etc. ¹. Au quinzième siècle, la suzeraineté des seigneurs de Saventhem était reconnue par trente-huit fiefs, dont onze pleins fiefs; au nombre de ceux-ci figuraient la seigneurie de Crainhem, celles de Ter-Bruggen et d'Ophem, à Saventhem, cinq bonniers de près à Molenbeek, y compris les fossés de la ville de Bruxelles, etc. Sauf une courte engagère de peu de durée, à sire Éverard Boete, vers l'an 1400, la haute justice de Saventhem appartient au souverain jusqu'en l'an 1505, qu'elle fut cédée aux Vandermeeren, avec le droit de percevoir la moitié des amendes, moyennant 600 livres.

Gilles II de Wanghe fut le père de Daniel de Bouchout, qui adopta pour sa résidence habituelle le château si heureusement restauré de nos jours, par M. le comte de Beaufort. Le sire Daniel de Wanghe, chevalier, qui est cité, en 1294, dans un acte où interviennent aussi Daniel de Bouchout et ses frères Paridan et Égide ², se place difficilement dans les généalogies. Peut-être était-ce un frère de Gilles de Wanghe; peut-être, après avoir porté indifféremment les noms de Wanghe et de Bouchout, laissa-t-il ce dernier à l'un de ses fils, qui aura reçu le même prénom que lui. Après Jean de Bouchout, les villages de Saventhem et de Sterrebeek passèrent à Henri, petit-fils du comte de Flandre Guy de Dampierre; son père Henri, qui épousa Marguerite de Clèves, fut l'un des plus célèbres guerriers de son temps; il devint comte de Lodi, baron de Ninove et du pays de Rotselaer (situé près de cette ville), et mourut à Milan, en 1337.

¹ On mentionne parmi les vassaux de Daniel, en 1237-1238, Philippe, chevalier de Woluwe ou Woluwe, Égide de Saventhem, Arnoul, seigneur de Crainhem, et Walter, seigneur de Sotteghem, et, en 1238, Léon, fils du châtelain de Bruxelles, qui releva de Daniel une dime située à Leeuw-Saint-Pierre; Giselbert, chevalier de Wesembeek, et Godefroid de Sterrebeek.

² *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame à Anvers*. — Le chevalier Daniel de Wanghe, vassal du duc, intervient, en 1277, dans un acte en faveur de l'abbaye de Forêt.

Par lettres patentes en date du 5 janvier 1357-1358, Louis de Male nomma le jeune Henri gouverneur de Malines, d'Alost, de Termonde, du pays de Waes et des Quatre-Métiers. Il mourut avant l'année 1366, sans laisser d'enfants de sa femme, Philippine, fille du belliqueux Renaud de Fauquemont¹. Jean, comte de Clèves, hérita des droits de Henri de Flandre, et les céda au chevalier Guillaume Vanderaa, qui en fit abandon à Thierry de Hornes, seigneur de Perwez, Duffel, Gheel, fils d'Ermengarde de Clèves (1367)². Thierry, à son tour, les vendit à Henri de Cuyck, seigneur de Vorsele, Brecht, Eeckeren, fils de Jean de Cuyck et de Catherine Berthout, fille de Henri et de Marguerite de Bouchout. Ce gentilhomme s'allia à Gertrude, fille du célèbre tribun de Louvain, Pierre Couterel, et mourut, en 1371, à la bataille de Bastweiler. Dix ans après, son fils Jean, seigneur de Hooghstraeten, aliéna encore une fois les domaines de Saventhem et de Sterrebeek.

Henri, fils de Walter Vandermeeren, appartenait à une lignée noble qui habitait, depuis plus de deux siècles, le village voisin de Sterrebeek, et qui s'était alliée à presque toutes les grandes familles patriciennes de Bruxelles. Ce fut lui qui se rendit acquéreur de la seigneurie des Wanghe. En 1390, de concert avec Jean Esselen et un clerc, il fit une enquête dans les différents villages de l'ammannie, afin d'y déterminer les droits respectifs de la duchesse Jeanne et des seigneurs. Son fils, le chevalier Godefroid, qu'il eut de Marie Clutinck, se querella plus d'une fois avec les officiers du duché, au sujet de sa juridiction seigneuriale. Ainsi, un jour, il ordonna à un de ses sergents de lui livrer un cheval que l'on venait de voler, et de laisser aller le voleur. Vers le même temps, les enfants S'Wolfs ayant revendiqué leurs droits sur une maison située dans sa seigneurie, à Vos-Capelle, au moyen d'un jugement obtenu en vertu de lettres échevinales de Bruxelles, et s'étant fait mettre en possession par un sergent de l'ammannie, en présence de deux bourgeois, Godefroid refusa de reconnaître la sentence, et fit restituer l'habitation contestée, à ses anciens maîtres, par ses serviteurs et les échevins du village : accusé, pour ces deux faits, d'avoir grandement mésusé contre l'autorité ducale, le seigneur de Saventhem fut cité devant le conseil, obligé de demander pardon et condamné à payer 140 couronnes, valant 23 livres 18 sous 4 deniers (1409-1410). Il avait successivement épousé, suivant les généalogistes, Isabelle Vandernoot et Catherine d'Erpe. Ses enfants : Jean (relief du 2 août 1410), Henri, Élisabeth, femme de Pierre Pipen-

¹ L'Esprinoy, *Recherche des antiquités des Flandres*, p. 46. — Suivant quelques auteurs, le duc Jean I^{er} aurait donné Saventhem aux comtes de Clèves, qui auraient transmis ce village aux comtes de Lodi. *Jurisprudentia heroica*, p. 303.

² *Comptes des fiefs pour l'année 1366-1367*. — *Selecta*.

poy, et Ide, qui épousa Rase d'Onreders, se partagèrent ses biens, le 12 mai 1442. L'aîné était encore jeune, lorsqu'un de ses sujets, Heynen Canye, fut accusé d'avoir enlevé sur un champ, avec l'aide d'un bâtard des Vandermeeren, deux meules de grains. Il fut conduit à la prison des Trois-Fontaines; mais Jean et Henri allèrent à Bruxelles et demandèrent au magistrat que le coupable fût jugé à Saventhem. Leur demande leur fut accordée et Heynen obtint sa grâce; le sous-drossard, au nom du prince, lui imposa seulement, « comme c'était un pauvre valet », une amende de 8 florins de Harlem (*Aerlams*), dont le seigneur de Saventhem perçut la moitié (1422-1425). En 1452, le chevalier sire Jean Vandermeeren dit l'ancien et Daniel Van Weerde s'étant permis de réclamer des lettres échevinales de Louvain, afin d'acquérir un bien dans lequel on avait toujours été adhérité par des lettres échevinales de Bruxelles, et ayant méprisé les avis qu'on leur fit parvenir à ce sujet, furent condamnés par le magistrat de Bruxelles à aller en pèlerinage au Saint-Sang de Vilsenaken et à faire construire chacun dix verges de murs (rachetables moyennant 6 peters d'or la verge). A quelque temps de là, Vandermeeren et le maire de Vilvorde entrèrent en contestation à propos d'une amende infligée par les échevins de Saventhem à un particulier qui demeurait dans ce village, mais pour un délit commis sous la juridiction du duc. Le conseil de Brabant, saisi de la question, la laissa indécise, en consentant à ce que l'amende encourue fût payée pour une moitié à Vandermeeren, mais sous la clause de non-préjudice pour l'avenir (9 janvier 1449-1450).

Jean Vandermeeren fut échevin de Bruxelles en 1449 et en 1454; il mourut le 4 mai 1461. Il eut de sa femme, Mathilde Swaef, dame de Coekelberghe, cinq enfants : sire Jean, seigneur de Saventhem (r. du 7 juin 1461); sire Henri, Isabelle, dame de Ganshoren, femme d'Antoine Vandernoot; Catherine, qui épousa Henri de Dongelberghe dit de Longchamps, et Marguerite, dame de Coekelberghe, femme de Philippe de Nieuwenhove. Jean et Henri firent tous deux partie de la magistrature de Bruxelles, où ils furent bourgmestres, le premier, en 1477, et le second, en 1478, en 1484 et en 1493. Leur adhésion au parti populaire, antiducal, ne peut être contestée : après avoir été élevé par Marie de Bourgogne au rang de fauconnier de l'ordonnance, en Brabant (3 juin 1477), Jean Vandermeeren se vit en butte aux persécutions de Maximilien d'Autriche. Pendant les guerres des années 1488-1489, ses biens furent confisqués au profit de Henri de Nieuwenhove (24 octobre 1488), et ceux de sa femme, Isabelle de Herbais, au profit de la sœur de cette dame, Catherine, femme de Pierre Vandewerve (21 décembre 1488). L'un et l'autre avaient testé, le 23 août 1487. La moitié des maisons du village de Sa-

venthem furent brûlées à cette époque et quelques-unes furent entièrement détruites.

Henri Vandermeeren succéda à son frère et mourut en 1499. De sa seconde femme, Anne de Cuyck, naquit Philippe, seigneur de Saventhem et de Sterrebeek (r. du 5 septembre 1500), père de Henri et de Walter, qui furent successivement seigneurs de Saventhem et de Sterrebeek (reliés du 7 avril 1524-1525 et du 15 décembre 1529). Philippe, le fils aîné de Walter, ayant épousé Marie Vandernoot, son père lui fit présent de la dime de Saventhem, qui valait net 100 florins du Rhin (r. du 3 novembre 1561), et qui fut de nouveau réunie à la seigneurie en 1605. Lorsque les grandes querelles du seizième siècle vinrent agiter les esprits en Belgique, Philippe Vandermeeren, suivant l'exemple que lui avaient montré plusieurs de ses aïeux, joua le rôle d'un tribun actif et remuant. Il était devenu gentilhomme du prince d'Orange, grâce, sans doute, à sa mère, Catherine de Nassau, qui était une parente du Taciturne; Guillaume, son frère le comte Louis de Nassau et le roi Philippe II lui avaient donné, le premier, 200 livres de pension, les deux autres, 100 livres de pension chacun. Il figura, en 1566, parmi les chefs des nobles confédérés, il prit la fuite à l'approche du duc d'Albe, et fut condamné à l'exil, le 17 août 1568. On confisqua alors sa dime de Saventhem; mais, comme il n'avait pas encore tenu ménage, on ne trouva aucun meuble qui lui appartint. Son père mourut en cette année, probablement de chagrin; gracié quelques années après, il rentra dans le pays et fit le relief de ses seigneuries, le 11 juin 1575, de concert avec ses frères, Henri, qui prit pour femme Anne Van Hamme, la veuve du grand Vésale, et Paul. Le lieutenant des fiefs de Brabant, messire Jean De Mol, seigneur d'Oetinghen, ayant abandonné la cause nationale, sire Philippe Vandermeeren fut désigné pour lui succéder, le 24 février 1582. Lorsqu'il épousa, en secondes noces, Guilielma Van Schagen, veuve du chevalier Nicolas Van Bronckhorst, son oncle, Charles Vandermeeren, qui était chanoine à Lierre, le gratifia d'une rente de 150 florins du Rhin, hypothéquée sur la ferme de Nieuwenhove, à Leeuw-Saint-Pierre (1^{er} novembre 1582). Il fut compris dans la réconciliation des habitants de Bruxelles avec le roi, en 1585, et mourut en 1592. Ses deux filles, Anne et Isabelle, épousèrent, la première, Guillaume de Goux, seigneur de Wedergraet; la seconde, Guillaume de Hornes, seigneur de Kessel. Son fils Guillaume partagea, avec son oncle Henri, les biens de leurs parents, par-devant les échevins de Bruxelles, le 18 avril 1598 (r. du 29 juillet 1603); il n'eut de sa *soignante*, Jeanne Ulens, qu'une fille, Marie-Anne, morte sans avoir eu d'enfants de Charles Daens. Le 5 juillet 1605, on vendit, en chambre d'Uccle, les seigneuries de Saventhem et de Sterrebeek,

la dîme du dernier de ces villages et la moitié de celle du second ; le greffier de la ville de Bruxelles, maître Guillaume de Ryckewaert, en fit l'acquisition pour maître Ferdinand de Boisschot (r. du 18 avril 1605), mais les créanciers du vendeur ne furent complètement satisfaits que trois ans plus tard, et alors seulement Boisschot entra en possession (r. du 18 septembre 1608).

Ferdinand de Boisschot était le fils de Jean-Baptiste de Boisschot, qui fut successivement pensionnaire de la ville de Bruxelles, avocat fiscal au conseil de Brabant et membre du conseil privé. Il remplit, pendant douze ans, les fonctions difficiles d'auditeur général des armées royales. Il fut cinq ans ambassadeur en Angleterre et quatre ans ambassadeur en France. Déjà le titre de chevalier de l'ordre de Saint-Jacques et la dignité de membre du conseil privé l'avaient récompensé de ses services, lorsque le roi le créa baron de Saventhem (27 mars 1621, relief du 4 février 1626), et lui céda, en pur don : à Saventhem, la haute justice, une moitié des amendes et forfaitures, et l'exécution des criminels, et, à Nosseghem, la haute, moyenne et basse justice. « Les amendes dans ces deux villages, disent les lettres patentes, ne se montent pas, d'ailleurs, à plus de 100 florins en un siècle, et l'exécution des criminels est plus onéreuse qu'utile » (26 septembre 1624). Cette concession fut ratifiée, quelques mois après, par les États de Brabant.

Les nominations successives de M. de Boisschot aux dignités de conseiller d'état (1625), de chancelier de Brabant (1626) et de lieutenant de la cour féodale de ce duché (1629), le placèrent au rang des personnages les plus influents du pays ; Philippe IV voulut ajouter encore à l'importance de sa baronnie. « En récompense de ce qu'il avait amené la conclusion de la suspension d'armes en Allemagne, et la remise de la ville de Frankendaele entre les mains de l'infante Isabelle, et pour l'indemniser, en outre, des dépenses que lui avaient occasionnées ses ambassades », le roi lui donna, « par grâce spéciale et à toujours, » et pour être annexée à la baronnie de Saventhem, « la haute, moyenne et basse justice, avec amendes et forfaitures, du village d'Erps et son enclavement de Quarebbe, avec 200 écus d'or du pays, de 3 florins, de revenu, audit lieu » (Madrid, le 21 mai 1629)¹. Plusieurs autres acquisitions, de moindre importance, vinrent encore accroître ses domaines. Dans le dénombrement de la baronnie, qui fut fait en 1645, on voit que, comme le seigneur n'avait pas, à Saventhem, « de maison propre et capable », il avait uni à sa terre, sous le titre de *maison de Saventhem*, un grand hôtel situé à Bruxelles, à l'*Etengat*, aujourd'hui la rue

¹ *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° XIV, *passim*.

de Berlaimont. En vertu d'octrois émanés du conseil de Brabant, sire Ferdinand de Boisschot fut autorisé à charger ses biens d'un fidéi-commis perpétuel, nonobstant les dispositions contraires de l'édit perpétuel et des coutumes locales (21 janvier 1630, 19 novembre 1630, 25 août 1632, etc.). A peine créé comte d'Erps (31 décembre 1644), titre dont il fit le relief entre les mains du gouverneur général, Castel-Rodrigo, en 1646, il fut désigné pour aller à Munster défendre les intérêts de l'Espagne et des Pays-Bas catholiques. La paix venait d'être conclue, lorsqu'il mourut, à Bruxelles, en 1649.

La grandeur nouvelle de la famille de Boisschot, en attirant les regards sur elle, devait nécessairement appeler l'attention sur son origine. On alla jusqu'à lui contester le droit de porter les armes de la noble et ancienne maison des De Roovere, seigneurs de Stakenbourg, dont elle se prétendait issue. Soit que le chancelier eût méprisé les attaques de ses ennemis, soit que ceux-ci se fussent contenus pendant sa vie, rien n'atteste qu'il ait songé à établir authentiquement son origine. Son fils François (r. du 19 octobre 1649), que soixante années de services administratifs et judiciaires ne défendaient pas comme lui contre l'envie, tint une autre conduite. Il exposa au conseil de Brabant qu'il demanderait la vérification de sa généalogie, si l'abbaye de Postel et les localités environnantes, où se trouvaient les principaux documents sur lesquels elle s'appuyait, n'étaient occupées par les troupes des Provinces-Unies. Sur sa demande, le conseil confia la mission de visiter les titres qu'il produisait au conseiller Philippe Ryckewaert, seigneur de Tyberchamps, et au premier secrétaire, Hubert Loyens. Ces commissaires s'adjoignirent Alexandre Butkens, chevalier, seigneur d'Anoy, et le roi d'armes, Henri Prevost de La Val. Leur rapport ayant été favorable, on permit à M. de Boisschot de prendre les armes des De Roovere ¹.

François de Boisschot, du vivant de son père, avait reçu de lui la baronnie de Saventhem, avec le droit de siéger aux États de Brabant, mais sans le revenu, dont Ferdinand de Boisschot se réserva la jouissance, pour lui et pour sa femme (r. du 20 décembre 1647). Il fut gentilhomme de la chambre de l'empereur d'Allemagne, et succéda à son père dans la lieutenance de la cour féodale, charge qu'il transmit ensuite à son fils. Il honora sa carrière par un bel acte de patriotisme, en s'offrant comme otage pour répondre, au nom des États de Brabant, du paiement des contributions énormes que les Français avaient imposées au plat pays, et que celui-ci, épuisé par la guerre, ne payait que difficilement (1684). Lui et sa femme, Marguerite de Lannoy, cédèrent, de leur

¹ CHRISTY, *Jurisprudentia heretica*, p. 135.

vivant, la baronnie de Saventhem, à leur fils aîné, Charles-Ernest-François (r. du 8 mai 1688), qui fut après eux comte d'Erps, seigneur de Grand-Bigard, etc. (r. du 12 septembre 1698). Le troisième comte d'Erps entra au conseil d'état en 1706; il déploya le plus grand zèle pour la cause de Charles d'Autriche, en 1708, lorsque l'électeur de Bavière assiégea vainement Bruxelles. En 1713, il fut nommé secrétaire de la conférence que les gouvernements des Provinces-Unies et de l'Angleterre instituèrent, en cette année, pour remplacer le conseil d'état. Il laissa trois enfants : Eugène-Ghislain-Valentin, comte d'Erps, mort sans alliance, en 1720; Marie-Henriette-Françoise-Thérèse, dame de la Croix étoilée, femme du comte de Castelly, et Hélène-Hyacinthe-Valentine, également dame de la Croix étoilée, qui s'allia, le 3 avril 1720, à Charles-Ferdinand, comte de Konigsegg-Rothenfels.

La seconde sœur du quatrième comte d'Erps hérita du patrimoine de la famille (r. du 28 mai 1720). Conformément au testament du chancelier, le bisaïeul de sa femme, testament qui est daté du 15 septembre 1643, le comte prit le nom de Boisschot; mais des lettres patentes le dispensèrent de quitter entièrement le nom de ses ancêtres, et lui permirent de se qualifier de Boisschot, comte de Konigsegg-Rothenfels et Erps, ainsi que de porter les armoiries de sa femme, soit dans son écu, soit dans ses bannières, soit sur le repli du manteau comtal surmontant son blason (2 octobre 1720). Le 11 novembre 1741, on le créa marquis, en lui donnant la faculté d'appliquer ce titre à la terre de Grand-Bigard. Le comte de Konigsegg gouverna deux fois la Belgique : en 1716, en qualité de ministre plénipotentiaire de l'empereur; en 1743, en attendant l'arrivée du prince Charles. Il fut successivement ambassadeur extraordinaire à La Haye, membre du conseil intime actuel d'état, vice-président du conseil suprême des Pays-Bas, à Vienne; conseiller d'état d'épée, aux Pays-Bas; grand maître de la cour de l'archiduchesse Marie-Anne, chevalier de la Toison d'or, etc. Il mourut le 19 ou le 20 mai 1759, et sa femme, le 26 mai 1776. De ses deux filles, l'aînée, Marie-Josèphe-Claire-Wernère, épousa, le 26 août 1744, Jean, comte de Scherotin; la seconde, Françoise-Eugénie, s'allia, en 1731, à Léopold, comte de Neiperg, ambassadeur de l'empereur en Espagne. Celle-ci mourut, en 1752, n'ayant eu de son mariage qu'une fille, qui ne vécut qu'un an; l'aînée devint marquise de Grand-Bigard (r. du 10 avril 1779), comtesse d'Erps, baronne de Saventhem. Sa fille, la comtesse de Scherotin ou Zierotin, devint, par mariage, comtesse de Taxis; M. de Remoortere-Taxis posséda ensuite ses biens, qui furent aliénés en 1814. La plus grande partie des dépendances de l'ancienne seigneurie de Saventhem ont été achetés par M^{lle} Vloeberghs, la fondatrice du couvent qui se trouve dans ce village.

D'après la taxation des fiefs de 1474, la seigneurie de Saventhem devait le service avec un combattant à cheval et quatre à pied. Elle comprenait, en 1474, un manoir avec vergers et autres dépendances, d'une étendue totale de sept bonniers, et, en outre, des étangs, des terres, des prés, etc. Le château était orné d'une tour massive; lorsque Guillaume de Ryckewaert acheta la seigneurie pour M. de Boisschot, il conserva la propriété du château et le transmit à ses héritiers¹. Il était probablement situé vis-à-vis de la belle ferme et maison de campagne appartenant à M. F. Héberlé, qui l'a achetée aux Ficquelmout. Là, au sud du village, près de la petite chaussée qui conduit à la route de Bruxelles vers Louvain, se trouve un étang encore appelé *den Toren vyer*, *l'étang de la Tour*. Ce lieu s'appelle *de Motte*. Dans les derniers temps, les barons de Saventhem avaient, au centre du village, au nord de l'église, une habitation sur l'emplacement de laquelle se sont élevées différentes constructions, et, entre autres, la maison communale et la cure.

LE VILLAGE, L'ÉGLISE, LE COUVENT, LES USINES, ETC., DE SAVENTHEM. — Pour les crimes et les délits, Saventhem et Sterrebeek avaient un échevinage particulier; mais, dans le premier, on reconnaissait les échevins de Vilvorde pour chef de sens, tandis que, dans le second, ce rôle était attribué aux échevins de Campenhout². Il paraît qu'au moyen âge, les échevins de Saventhem n'avaient pas de sceau commun³. Après l'érection de Saventhem en baronnie, le soin d'y diriger la police fut confié à un drossard. Le 15 mai 1629, cet officier, ainsi que les échevins de Saventhem, de Sterrebeek et de Nosseghem, furent autorisés à faire mesurer les propriétés comprises dans ces trois villages, afin d'arriver à une répartition plus équitable des charges publiques. Le second comte d'Erps, de l'avis du drossard, des échevins, des administrateurs (*regeerders*) et des principaux habitants de Saventhem, de Sterrebeek et de Nosseghem, fit un règlement pour l'administration de la justice et la levée des impôts dans ces localités. La cour de justice se tenait tous les quinze jours et à onze heures, alternativement dans chacun d'eux; en ouvrant la séance, le drossard recommandait l'impartialité aux échevins. En séance ordinaire, ceux-ci ne devaient être que deux; mais, pour porter une sentence, la présence de cinq d'entre eux, au moins, était nécessaire. Les registres d'imposition (*dorpsboeken* ou *sethboecken*) étaient formés dans chaque localité par les soins du drossard, des échevins et

¹ VAN GESTEL.

² Déclaration du maire et des échevins, en date du mois de juin 1570. *Coutumes de Brabant*, t. I^{er}, p. 303.

³ Suivant le *Vrai Supplément au nobiliaire des Pays-Bas*, les armoiries de la seigneurie de Saventhem étaient: d'azur à un écusson d'argent, chargé d'une hure de sauglier de sable, défendue d'argent.

des répartiteurs de l'impôt; chacun payait sa taxe, dans les trois mois et par tiers, au collecteur, qui rendait compte dans les six mois, en présence du seigneur ou de ses délégués et des principaux propriétaires. Le curé ne distribuait aucune aumône, sans le consentement préalable des maîtres d'église et des maîtres des pauvres, et il ne pouvait faire exécuter aucun travail à l'église ou à la maison pastorale, sans avoir, en outre, obtenu l'assentiment du drossard. L'article 33 confie au drossard et aux échevins la police de la voirie et des cours d'eau; l'article 36 leur défend d'admettre des étrangers à séjourner dans les trois villages précités, à moins qu'ils ne fassent constater de leur bonne vie et mœurs, et qu'ils ne présentent une caution de 300 florins, afin d'éviter que leur entretien ne tombe à la charge de la paroisse. Les deux derniers articles témoignent du mécontentement que causait l'établissement des notaires; il y est interdit de leur donner aucune aide ¹.

Pendant les mois de mai et de juin 1670, quelques escadrons de cavalerie campèrent entre Bruxelles, Malines et Louvain; le mois suivant, ils furent passés en revue, à Saventhem, par le duc de Villa-Hermosa, qui venait d'arriver aux Pays-Bas pour y exercer les fonctions de général de la cavalerie et qui fut ensuite gouverneur général. Trois ans après, pendant que l'armée française marchait vers la Hollande, des cavaliers du marquis de Rochefort entrèrent à Saventhem, au moment où l'on y célébrait la messe, pénétrèrent dans l'église, la pillèrent, enlevèrent une remontrance d'argent, jetèrent les hosties et outragèrent les femmes et les filles. Ces excès causèrent beaucoup d'indignation à Bruxelles, mais Louis XIV était tout-puissant et on osa à peine réclamer ². Le 6 mars 1795, Saventhem fut encore le théâtre d'une scène tumultueuse. Deux cuirassiers français y furent assaillis par les paysans et l'un d'eux fut blessé et jeté à bas de son cheval. Son camarade ayant donné l'alarme à Bruxelles, le maréchal de camp L'Escuyer se rendit à Saventhem, par ordre du général Duval, à la tête de 200 volontaires nationaux de la Côte-d'Or et de 30 gendarmes, menant avec lui deux pièces de canon. A son approche, la majeure partie de la population s'enfuit; on prit parmi ce qui restait huit otages et on les conduisit à Bruxelles. Cette scène, qui ne précéda que d'une quinzaine de jours la retraite de l'armée de Dumouriez sur Louvain et sur Bruxelles, témoigne de l'irritation qui régnait alors en Belgique ³.

Au milieu d'une place qui offre un aspect de vétusté tout particulier,

¹ Édité du roi approuvant ce règlement, en date du 30 août 1664. *Placards de Brabant*, t. IV, p. 310. — *Kort begryp van verscheide placarten*, p. 104.

² PELLISSON. — *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 97.

³ *Journal de Bruxelles*, du 20 mars.

parce que quelques maisons y ont encore des murs en pierres grisâtres, sur lesquels le badigeon ne s'est jamais étendu, s'élève l'église paroissiale. Ce temple, où resplendit la gloire de l'immortel Van Dyck, se compose d'une nef divisée en trois parties par des colonnes cylindriques, d'un chalcidique allongé que surmonte une tour carrée, et d'un chœur éclairé par de belles fenêtres ogivales. Dans la nef, les voûtes, qui sont à nervures croisées, et qui datent de l'an 1680 environ, s'appuient sur des colonnettes à chapiteaux arrondis et à base allongée, qui elles-mêmes portent sur les chapiteaux des colonnes; des feuilles de chou frisé décorent ces chapiteaux. Dans les collatéraux, dont la construction ne remonte qu'à l'année 1644, les voûtes sont à arceaux prismatiques. Les transepts, ou plutôt la dernière travée de chaque collatéral, ont subi une restauration en 1749; c'est l'écusson des Boisschot qui y forme la clef de la voute, devant l'autel de la Vierge, de même que, devant l'autel de Saint-Martin, on voit l'écusson des Konigsegg. Quant au chalcidique et au chœur, qui, selon toute probabilité, formaient autrefois tout l'édifice, ils remontent évidemment à une époque plus reculée que la nef, dont la grande largeur atteste qu'elle a été édifiée à une époque où la population de la commune était déjà considérable. Les voûtes y sont à nervures croisées, et, dans le chœur, portent sur un cordon placé à hauteur d'homme. Tout récemment, on a pratiqué dans la façade du temple une belle fenêtre ogivale, et restauré le mur du cimetière.

Sur l'autel de Saint-Martin, à droite, on admire un magnifique tableau de Van Dyck, dont la réputation est européenne. Cette toile, dans laquelle on remarque une grande correction de dessin et un coloris à la fois doux et vigoureux, représente un épisode de la jeunesse du célèbre évêque de Tours, saint Martin, l'apôtre de la Gaule. Costumé en élégant gentilhomme, monté sur un beau cheval blanc, saint Martin coupe son manteau avec une épée, pour en distribuer les morceaux à deux pauvres malades; dans le fond, un vieux cavalier, compagnon de route du futur évêque, contemple cette scène avec attendrissement. La gravure a rendu familière à nos lecteurs l'œuvre de Van Dyck, qui, après deux siècles, subsiste encore dans toute sa fraîcheur. D'après ce que m'a assuré M. Wydemans père, qui a été notaire et bourgmestre à Saventhem, elle n'aurait été payée que 200 florins. On en voyait encore, il y a une dizaine d'années, dans une habitation particulière, une esquisse qui a disparu.

Suivant la tradition, Van Dyck, en partant pour l'Italie, s'arrêta quelque temps à Saventhem, où il s'éprit d'amour pour une jolie paysanne. Ce fut en considération de sa maîtresse qu'il peignit son *saint Martin*; il se représenta lui-même sous la figure du saint, afin qu'en son absence la jeune fille se rappelât constamment les traits de son amant.

Il exécuta encore, pour l'église de Saventhem, une *Généalogie de la Vierge*, et y plaça le portrait de sa maîtresse et ceux de ses parents. Rubens, ayant appris l'inaction dans laquelle languissait le meilleur de ses élèves, se rendit à Saventhem, accompagné d'un chevalier italien, leur ami commun. Van Dyck céda, quoique avec peine, à ses conseils, et partit pour Venise. On ne dit pas ce que devint sa maîtresse, dont il avait demandé la main, sans pouvoir l'obtenir ¹. Si l'on en croit Weyerman, qui avait vu les deux tableaux de Saventhem, elle méritait l'amour qu'elle avait inspiré au grand artiste anversois ². D'après Mensaert, il existait, au siècle dernier, au château de Tervueren, un portrait de cette demoiselle, qui s'appelait, suivant lui, Anne de Saventhem, et avait soin de quelques-uns des chiens de l'infante Isabelle ³.

La *Généalogie de la Vierge* n'existe plus; elle fut, dit-on, détruite, pendant une guerre, par des fourrageurs qui en firent des sacs pour y mettre du grain ⁴. Vers l'année 1751, le curé et les maîtres d'église vendirent clandestinement le *Saint-Martin* à M. Hoet, de La Haye, pour la somme de 4,000 florins du Rhin. Les paysans, s'étant aperçus que leur chef-d'œuvre était enlevé de l'autel, prirent les armes, et, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, armés de fourches, ils allèrent placer des gardes autour de l'église; quelques-uns se mirent à la recherche de M. Hoet, qui, pour se sauver, passa au travers de la haie du jardin de la cure et s'enfuit au plus vite vers Bruxelles. Entre temps, les échevins s'assemblèrent et envoyèrent aux maîtres de la fabrique une protestation contre la vente du tableau, qui fut immédiatement remis en place ⁵. Il fut enlevé par les Français, le 2 fructidor an II (19 août 1794), et placé au Musée de Paris, où on le restaura avec le plus grand soin; après la capitulation de cette ville, en 1815, on en obtint la restitution; les habitants de Saventhem vinrent en cortège le prendre chez le peintre Thys, près du Béguinage, à Bruxelles (15 octobre 1816). Il n'y a pas bien longtemps, l'œuvre de Van Dyck a couru de nouveau un bien grand danger. Le voleur Janssens, qui attend actuellement, dans la prison de Bruxelles, le moment de comparaître devant la cour d'assises du Brabant, pour y répondre de quelques vols audacieux dont on l'accuse, s'était engagé, dit-on, à la dérober; un bateau amarré dans le canal de Willebroeck, près de l'endroit dit Buda, devait lui servir de refuge et le conduire à l'étranger. Par un hasard fortuit, un artisan qui demeure à Saventhem, près de l'église, entendit le bruit que faisait le voleur en

¹ VAN GESTEL.

² *De Schilderkonst der Nederlanders*, t. 1^{er}, p. 298.

³ *Le peintre amateur et curieux*, 1^{re} partie, pp. 160 et 161.

⁴ *Ibidem*, p. 195.

⁵ MICHEL, *Histoire de Rubens*, p. 186.

essayant de se pratiquer un passage ; il donna l'éveil et fit ainsi avorter la coupable entreprise de Janssens ¹.

On remarque, dans l'église de Saventhem plusieurs inscriptions sépulcrales. Dans le chœur, j'ai recueilli celle-ci, qui a depuis été anéantie ou cachée : NOBILISSIMUM — RESURRECTIONIS DIEM — ET — VESTRAS, VIATOR, PRÆCES — HIC EXSPECTAT — NOBILISSIMUS — AC — AMPLISSIMUS DOMINUS, — D. JACOBUS DE CONDE, — EQUES AURATUS AC BANNERETUS, — TOPARCHA DE BOISELLES, — NEC NON IN SUPREMO BRABANTIAE SENATU — CONSILIARIUS ; — PIIS PARENTUM MANIBUS — MOESTI POSUERE HÆREDES ; — OBIT SECUNDA FEBRUARII, — ANNO DOMINI 1679. Dans le pavement de la nef est encastree une pierre portant : D. O. M. — SEPULTURE — VAN DEN SERR EDLEEN HEER — RE JOANNES REMACLUS, — VICOMTE DE THISQUEN, — RAEDSHEER VAN DEN RAEDT — VAN FINANCIE EN SECRETA — RIS VAN SYNE MAJESTEYT, — TOT BRUSSEL, STERFT DEN — 28 APRIL ANNO 1759, — ENDE SYNE HUYSVROUW — MEVROUWE J. H. DE — THISQUEN, STERFT DEN — 24 7^{bre} 1768. Des vitraux peints, ornés d'écussons dont quelques-uns aux armes des Konigsegg, décoraient jadis l'église ; on les a enlevés vers l'an 1833.

Le patronat de l'église dépendait de l'archevêché de Malines, qui en hérita de l'évêché de Cambrai ². Les dîmes appartenaient : en partie, au curé ; en partie, au chapitre diocésain de Cambrai, qui céda les siennes au curé ; en partie, au seigneur, et, en partie, à une chapellenie. Le 10 juillet 1792, la dîme du seigneur fut louée, en sept lots, pour la somme totale de 895 florins. C'était au seigneur qu'appartenait la nomination des deux sacristains et des chapelains de Notre-Dame et de Saint-Martin. Un troisième bénéfice, celui des Ames, était conféré par l'archevêque.

Parmi les dépendances de la seigneurie de Saventhem figurait une ferme dite *t'hof ter Heyden* ou *de Saventerheyde*, qui, le 5 mars 1564-1565, fut donnée par la duchesse Jeanne à Walter Vandenborne, avec 79 bonniers de terres, à charge d'une redevance annuelle de 40 muids 5 setiers 5 quartauts d'avoine, mesure de Bruxelles. Cette redevance fut engagée à Jean Cuyck, le 1^{er} juin 1505, moyennant 715 livres ; puis passa à maître Jean De Crickengys, qui, ne pouvant se faire payer par celui qui en était redevable, demanda et obtint l'autorisation de donner en location les terres mêmes qui en étaient grevées (20 décembre 1517). *L'hof ter Heyden* ou *à la Bruyère* a été acquise, en 1814, par M^{lle} Vloebergs, qui y fonda, vingt ans plus tard, un couvent d'Ursulines, dont les bâtiments ont été construits sur les dessins de M. Suys ; cette communauté se compose de 26 personnes.

¹ Voyez, à ce sujet, le journal *la Renaissance*.

² Quelques propriétés appartenant à cet évêché se trouvaient au champ dit *het Bisschopsveldeken* (acte du 13 janvier 1606).

Un acte de l'an 1718 mentionne, à Saventhem, une fondation des pauvres enfants (*de fondatie van de arme kinderen*); elle fut instituée par les curés Mommaert et Rutgeerts. La maison portant la date de 1674 a vu naître, en 1719, Henri-Gabriel Van Gameren, primus de Louvain, sacré évêque d'Anvers, en 1759.

Il existait anciennement, à Saventhem, une famille noble qui portait le nom de la localité. Outre Richard et Emina, dont nous avons déjà eu occasion de parler, les anciens diplômes mentionnent : Lambert (1138, 1145); Lambert et son frère Gisbert, surnommé le Grand (1168); Borvin (1160), Gosuin (1175, 1178, 1179, 1192), l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Grand-Bigard; un second Gosuin (1228), Godefroid (1234), Jean, chevalier, fils de dame Helewide, avec laquelle il donna à l'abbaye d'Affligem une dlme qui se levait à Laeken (1219); Lambert (1230), Égide, fils d'Arnoul (1257); Élisabeth, qui, en 1312, était veuve du chevalier Louis de Redingen; le chevalier Henri, dont on possède un acte par lequel il promet de servir le duc Jean III contre la France, moyennant le payement de 40 livres de vieux gros (1359).

Suivant la tradition, le village comprenait autrefois sept châteaux ou maisons seigneuriales, que l'on reconnaissait à l'escalier placé au dehors du bâtiment, près de la porte. En 1686, il en existait encore six. Presque tous ces châteaux avaient leur moulin particulier, dont il n'y a aujourd'hui que deux qui servent à moudre le grain; deux autres actives des huileries, et les trois derniers sont utilisés pour la fabrication du papier ou d'étoffes.

En entrant dans Saventhem par le chemin qui vient de Woluwe-Saint-Étienne, en longeant la rive occidentale de la Woluwe, on aperçoit deux moulins à eau : l'un, en aval, sert à moudre de l'huile; l'autre, en amont, est un moulin à farine. Celui-ci dépendait autrefois de l'*hof ter Beken*, qui, en 1686 et en 1766, appartenait à la famille Dubois, et qui fut morcelée en 1807; la maison de campagne, vieux bâtiment que surmonte une croix, est devenue la propriété des comtes Vanderstegen; la ferme a été morcelée en plusieurs métairies, dont les murs noircis par le temps, les pignons à créneaux, les fenêtres à meneaux de pierre, attestent l'ancienneté. Les prairies en deçà de la rivière étaient jadis des étangs, appelés *den Kleynen* et *den Grooten Beekvyver*. Par un acte en date du dimanche après les octaves des Rois, en l'an 1248-1249, le duc Henri III détermina l'emplacement de l'arche du moulin de Saventhem (*molendinum de Saventinis*), « et comment on doit nettoyer le vivier illecq¹. » Il s'agit sans doute dans cette charte du moulin de l'*hof ter Beken*, car la plupart des autres usines de ce genre qui existent à Saventhem sont d'origine plus récente. En 1610, entre autres, on autorisa l'établissement

¹ Inventaire des chartes de Brabant, coté n^o XVI, f^o 88 v^o.

de deux moulins à papier entre Saventhem et Dieghem, où il s'en trouve actuellement trois, seulement dans la première de ces communes. On rencontre d'abord le *Dobbelmolen* ou *Moulin double*, ainsi appelé parce qu'il consiste en un moulin à l'huile, converti en papeterie, et en une papeterie, remplacée par une foulerie; c'est une propriété des Helman de Willebroeck. En 1643, les Boisschot possédaient à Saventhem deux moulins : le *Gastelmolen*, où M. Barbier fabrique aujourd'hui du papier, et une autre usine qui avait tout récemment été appropriée aux besoins des drapiers de Malines. Le dernier moulin, le *Rattemeulen*, a été précédemment moulin à l'huile, moulin à l'huile et papeterie, puis seulement papeterie. De ce côté est aussi une prairie, dite *de Clock wey*, parce que, suivant une légende que j'ai vu appliquer à bien d'autres lieux, une cloche tomba dans un petit étang qui y est situé.

Tout proche de la limite de Dieghem, de grands étangs enlacent la belle maison de campagne de M. Meyer-Hartogs, de Bruxelles, qui vient de faire construire, à proximité, une grande fabrique de maroquin, où l'on emploie ordinairement quarante ouvriers. Cet endroit s'appelle *Nederwolue* ou *Nedervooluwe*, et il y a existé un *slypmolen*, que Gosuin, fils d'Égide Vanderborch van Zaventem, tenait en fief du seigneur du village, Gilles de Bouchout, en 1530¹; peut-être est-ce là que fut le séjour de l'ancienne famille de Saventhem. En 1686, les Burbure y avaient une maison de campagne et le moulin à eau servait à la fabrication de la poudre; ce dernier sauta, il y a cent ans environ, et ne fut plus rebâti. Une tour avec dépendances, le cens seigneurial dit *de Ter-Bruggen à Nederwolue*, consistant en 14 deniers de Louvain, et un autre petit cens formaient autrefois deux fiefs relevant de la seigneurie de Saventhem. Pierre De Pape et les autres enfants de Josse De Pape les cédèrent à Jean Rydams (relief du 26 mai 1570).

La *Halve-Molebeke*, petit ruisseau qui vient de Nosseghem et se jette à Saventhem dans la Woluwe, active un moulin à eau, à grains : *de Scherrewerre molen*. Il était annexé, en 1686, à une maison de campagne qui appartenait aux Cools. Barbe Cools le vendit en 1772, et les Meulenbergh le cédèrent, en 1792, au notaire Jean-Michel Baetens. Près de là, il y avait, du temps du prince Charles, un bâtiment où logeaient quel-

¹ L'acte où je prends ces détails fut passé devant Guillaume Van Hockensele van Zaventem, Gilles Scaelhe, Henri Vanderbrugghen et Arnoul Vandeninde, qui y apposèrent leurs sceaux, parmi lesquels on remarque celui de Vanderbrugghen, où l'on voit un beau pont, de trois arcades en ogive, où se brisent des flots tumultueux. — En 1312, Gosuin, fils d'Égide De Le Borch, de Saventhem, tenait en fief du duc six journaux de pâtures situés à Saventhem; en 1362, Marguerite *De Castro* (ou Vanderborch), veuve du chevalier Jean de Meldert, possédait une rente sur trois viviers, un moulin et d'autres biens à *Toustenbergh*, tenus en fief du seigneur de Saventhem.

ques chasseurs de ce prince et où l'on entretenait quelques-uns de ses chevaux. La place de Saventhem, dont l'église occupe le centre, est entourée de belles habitations : les unes, celles qui sont modernes, offrent un aspect gracieux et élégant ; d'autres ont conservé les formes massives des habitations du dix-septième siècle. Telle est, presque vis-à-vis de l'entrée de l'église, la ferme des Grietens, où ont habité les Thisquen, et qui passa de cette famille aux Villegas ; telle est encore, derrière et à droite du chœur, une métairie reconnaissable au millésime 1624 ; c'est là que Van Dyck a habité. Un peu plus haut, on voit un arbre de liberté, le plus ancien peut-être de tous ceux qui existent en Belgique ; il a été planté en 1792, à la suite de la première conquête de notre pays par les Français.

Vers l'est s'étend le hameau dit *t Himbroeck (Imbroek, 1608)*, qui se compose d'un grand nombre de métairies et de quelques fermes considérables, et, entre autres, de celle dite d'*Ophem*. Un fief tenu du duché de Brabant et consistant en 7 bonniers de bois et 2 bonniers de terres et de bruyères, situés à Saventhem, fut successivement relevé par Gérard d'Ophem, par Jean, son fils (relief du 19 octobre 1453) ; par Guillaume, fils de Jean ; par sire Henri, fils de Guillaume, et par Engelbert Van Ophem, qui, en 1506, tenait en fief du seigneur de Saventhem 28 autres bonniers de terres. Le greffier Brouckhoven succéda dans ces tenures à une demoiselle Van Ophem. Messire Léandre de Rossey, marquis de Moltvibiau-le-Vieux, chevalier de Malte, chargé d'affaires du roi de France aux Pays-Bas, de concert avec sa femme, Marie-Thérèse de Brouckhoven, fille de messire Nicolas de Brouckhoven et de Marie-Isabelle Despomeaux, vendirent ce bien, qui consistait alors en une maison de plaisance, dite d'*Ophem*, en une belle ferme dite *Gravensteyn*, et en 35 bonniers de terres, d'étangs, etc., à Constance de Grousellier, dame de Ruysbeke (1718). Le petit-fils de cette dame, le comte Albert de Grosberg, seigneur de Machelen-Sainte-Gertrude, Ruysbeke, etc., le céda à M. Romberg, le 14 octobre 1782. Depuis, l'*hof van Ophem* a appartenu aux Parys et aux Beckx ¹.

II.

NOSSEGHEN ². — Le joli vallon dit *de Nosseghem delle* conduit de l'*Himbroeck* au village de Nosseghem, autrefois *Nothengem (la demeure au*

¹ Nous ne pouvons terminer cet article sans remercier M. le curé de Saventhem et M. Vandertaelen, qui habite ce village, des indications qu'ils nous ont fournies.

² Nosseghem (*Nothengem*, 1110, 1145 ; *Notengem*, 1154 ; *Nothengim*, 1156 ; *Notengien*, 1172 ; *Nosseghem*, 1415), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 2 1/2 l. à l'E. de Bruxelles.

besoin, le désert), qui pendant longtemps fut peu habitée et peu cultivée. Plus tard, la qualité supérieure du sol y fit élever de grandes fermes qui insensiblement passèrent presque toutes entre les mains des religieux.

Au nombre des nobles brabançons du douzième siècle figure Lambert de Nosseghem, qui, de l'aveu du duc Godefroid III et de concert avec ses frères, Engelbert de Aïo (ou plutôt de Atrio), Gosuin et Godefroid, son neveu Gosuin et les héritiers de son frère Foulques Bolever, vendit des terres à l'abbaye de Forêt ¹. Le même Lambert et Gosuin de Haverec ou Havré tenaient en fief d'Enguerrand d'Orbais le village de Thorembais-Saint-Trond, que plusieurs vassaux relevaient d'eux en arrière-fief; ceux-ci, de leur aveu, en firent abandon à l'abbaye de Bonne-Espérance, en Hainaut (1172) ².

Le village ressortissait jadis à l'échevinage d'Erps. En 1505, la haute, moyenne et basse justice de Nosseghem, et la foresterie, dont on évalua la valeur à 250 livres, furent engagées, en même temps que quelques cens appartenant au domaine, à Philippe Vandermeeren, seigneur de Saventhem. Le 18 avril 1564, la justice de ce village fut vendue, moyennant 178 livres, à Guillaume De Keyser (relief du 7 septembre 1564), qui la céda au commissaire Jean Van Nevele (r. du 1^{er} mars 1599). Après avoir été rachetée en 1614, cette juridiction devint, en 1624, une annexe de la baronnie de Saventhem, dont les possesseurs avaient déjà, à Nosseghem, tous les droits et cens seigneuriaux. Les nouveaux maîtres du village y créèrent un maire, des échevins et trois officiers, « dont l'appel se dispute, » dit le dénombrement de la baronnie.

Quelques anciens cahiers des aides de Brabant placent à tort le village

Territoire: En 1686, le village comprenait 326 bonniers, dont 296 b. de terres, 13 b. de prairies, 11 b. de bois, 3 b. de bruyères; le revenu imposable s'élevait à 3,228 florins. En 1846, sur une étendue totale de 388 hectares, la commune comprenait 342 h. cultivés en céréales, 39 h. cultivés en plantes industrielles, 145 h. cultivés en racines et fourrages, 4 h. de prairies, 9 h. de vergers, 11 h. de jardins potagers, 8 h. de bois, 7 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 23; en 1480, 19; en 1525, ...; en 1686, 8 chaumières, 3 brasseries, 4 auberges, 3 boutiques, etc.; en 1816, 101 maisons, dont 2 inhabitées.

Population: En 1786, 491 habitants; en l'an VIII, 307; au 31 décembre 1831, 551; au 15 novembre 1846, 569, formant 102 ménages; 61 enfants recevaient l'instruction, et 122 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 1 distillerie.

Dépendances: Le hameau de *Voskappel*; en 1471, on mentionne l'*hoff ter Linden*.

Les registres de l'état civil commencent en 1597.

¹ Diplôme de l'année 1145 dans les *Opera dipl.*, t. III, p. 43.

² *Ibidem*, p. 572. — ENGELBERT MACHE, *Chron. ecclesie Beate Mariæ Virginis Bonæ Spei*, p. 403. — Est-ce Gosuin de Haverec qui figure avec Lambert, sous le nom de Gosuin de Notengem, dans un acte de l'an 1154 ?

de Nossegem à la suite de la mairie de Cappelle-au-Bois. Il dépendait de celle de Vilvorde. Il s'y tint longtemps une foire qui était très-animée, le mercredi après Pâques. Les députés des villes de Bruxelles et de Louvain se réunirent plus d'une fois dans l'auberge appelée *la Taverne froide* ou *la Taverne de la culture* (*Caudertavernen*)¹. Dans une assemblée de ce genre, qui se tint le 31 octobre 1443, des magistrats de la première de ces villes se plaignirent que ceux de la seconde avaient fait saisir un chariot de vin appartenant à un Bruxellois; les Louvanistes s'excusèrent en alléguant que le chariot avait été acheté à Saint-Trond, à un étranger qui s'était rendu responsable de l'arrivée du chariot à Bruxelles, à ses risques et périls. En 1489, cinq maisons furent brûlées à Nossegem, d'autres pillées, et les habitants décimés par la famine. Après la construction de la route de Bruxelles à Louvain, Nossegem a pris de grands développements, que l'établissement du réseau des chemins de fer de l'état a complètement arrêtés.

En 1410, l'évêque Odon donna l'autel de Saint-Lambert à Nossegem aux religieuses de Cortenberg. Cette communauté y constituait une cour censale (*de laten der godshuys van Cortenberge onder Nossegem*), qui avait pour chef de sens les échevins d'Uccle. Elle y possédait la plus grande partie des dîmes, qui, à la fin du siècle dernier, rapportaient, année commune, 2,476 florins. Elle en acquit : en 1259, de l'abbaye d'Argenton, moyennant un cens de 10 escalins de Louvain; en 1253, du seigneur de Sterrebeek, en aumône, à charge de célébrer tous les ans un anniversaire et de payer un cens de 6 deniers de Louvain; en 1515, de l'abbaye de Parcq, moyennant une redevance annuelle de 208 *halster*, mesure de Louvain : 52 de froment, 72 de seigle, et 104 d'avoine², et enfin, en 1760, en vertu d'un décret du conseil de Brabant, à la condition d'entretenir la maison pastorale. Cette dernière dlme s'appelait *de Sint-Lambrechts-Thiende*. En 1648, le curé avait cédé sa part de dlme à l'abbaye, en échange d'une compétence annuelle de 550 florins, qui fut ensuite portée à 550 florins. Un nommé Pierre Van Boeckhout donna à l'église, en 1695, un capital de 750 florins de change, pour la fondation d'une messe hebdomadaire.

VOS-CAPELLE. — Le territoire de Nossegem est séparé de celui de Sterrebeek par l'ancien chemin de Bruxelles à Louvain, qui servit de voie directe de communication entre ces deux villes jusqu'en 1704-1707. Deux hameaux se sont formés de ce côté : celui d'*Oude baen*, à l'endroit

¹ *Te Nossegem, ter plaetsen geheeten Caudertavernen. 1443.* — *T Coudetaverne. 1443. Boeck met den haire, f° 148.*

² L'abbaye de Parcq posséda une dlme à Nossegem dès les premiers temps de sa fondation.

où passe le *chemin des Wallons*, l'ancienne voie romaine d'Elewyt vers Duysbourg, et *Vos-Capelle*. Ce dernier est situé en partie sous Nosseghem, et en partie sous Sterrebeek. Il dut son nom à un oratoire dédié à saint Éloi, lequel est aujourd'hui remplacé par une toute petite chapelle. Cet oratoire lui-même s'appelle, à ce qu'il semble, *la chapelle du Renard*, parce qu'il fut fondé par la famille des *Vulpes* ou De Vos de Bruxelles, qui était déjà florissante au XII^e siècle. Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Michel, à Anvers, figure Simon *Vulpis* ou *Vulpes*, qui prit pour épouse Mathilde, fille de Franco de Lis ou List (1154); en 1210 et en 1215, Guillaume *Vulpis* signe, avec d'autres personnes nobles, les chartes du duc Henri 1^{er}; de 1242 à 1271, le chevalier Evercoi ou Everwin *Vulpes* ou De Vos fut échevin d'Uccle et, plus d'une fois, échevin de Bruxelles¹. Après son fils Gérard, qui vivait en 1290, ce lignage semble s'effacer, mais pour reparaitre. Par son testament, en date du 23 avril 1421, Guillaume, fils de Jean De Vos, bourgeois de Louvain, fonda à Vos-Capelle la chapellenie de Saint-Gilles, dont il légua la collation au prévôt et aux jurés de la monnayerie de Brabant. Ce bénéfice était grevé d'une messe par semaine, qui se disait le lundi, à l'intention des fondateurs de la chapelle; ses revenus se composaient, en 1787, de 30 florins que payaient les monnayeurs, et de 40 florins, produit d'une pièce de terre, voisine de la chapelle. Celle-ci était jadis ornée d'un vitrail, sur lequel était représenté Guillaume De Vos, vêtu de drap rouge; cet objet d'art fut brisé pendant les guerres de religion; la petite bannière qui surmontait le clocher offrait la représentation d'un renard². La chapellenie de Saint-Gilles était considérée comme un bénéfice de l'église de Nosseghem.

En 1552-1553, on brûla vif, à Vos-Capelle, Hans De Costere dit Van Percke, chef d'une bande de brigands qui avaient extorqué de l'argent à Campenhout, à Bergh, à Neder-Ockerzeel; ses complices, Marc Boel, Étienne Weltevreden, Albert et Léonard Vandergouwen, Hansken Van Oisterwyck et Arnoul Vanderborch, de Malines, furent décapités sur le marché, à Bruxelles. Lorsque, en 1635, les Français et les Hollandais coalisés pénétrèrent jusqu'au cœur du Brabant, leur armée campa à Vos-Capelle. Le stadhouder Frédéric-Henri y tint conseil avec les généraux français: le maréchal de Brezé, M. de Charnacé et M. de La Meilleraie; il leur proposa d'attaquer l'armée espagnole qui s'était retirée sous le canon de Bruxelles, mais son avis ne prévalut pas, et Louvain assiégée se défendit avec tant de constance qu'elle permit à une armée impériale d'arriver en Belgique, d'où les ennemis se retirèrent précipi-

¹ Entre autres, en 1250-1251, 1252-1253, 1253-1254, 1254-1255, 1266-1267, 1267-1268.

² Voyez le manuscrit intitulé *Généalogie des Spyskens*, p. 126.

tamment, à son approche ¹. Vos-Capelle fut, en 1703, le théâtre d'une escarmouche assez vive entre un détachement de 30 fantassins français et un parti de hussards ennemis; les premiers escortaient le capitaine de Sarrobert et une somme considérable destinée à la grande armée qui défendait alors, dans les Pays-Bas, la cause de Louis XIV et de son petit-fils, le roi d'Espagne Philippe V; en apercevant les hussards, Sarrobert mit son trésor en sûreté dans une ferme et plaça ses hommes dans une cour qui était entourée par une haie vive. Il fut bientôt dégagé par l'arrivée de 50 soldats de la garnison de Louvain, renforcés de 25 hommes du poste de Cortenberg ².

LE VILLAGE DE STERREBEEK. — Sterrebeek, qui doit son nom au ruisseau qui l'arrose en le divisant en deux parties presque égales (*le ruisseau de l'Étoile*, ou, selon d'autres, *le ruisseau de l'Écluse*, de *starre*, synonyme de *sluis*) ³, est une belle et riche commune, située au sud de Saventhem et de Nosseghem, dont elle est séparée par l'ancien chemin de Bruxelles à Louvain. Les habitations, parmi lesquelles on remarque plusieurs grandes fermes, y offrent généralement un aspect d'aisance, et les champs environnants forment un des cantons les plus fertiles du Brabant.

L'église de Saint-Pancrace à Sterrebeek avait autrefois pour collateur le chef du diocèse; les dîmes se partageaient entre le chapitre de Cambrai, le curé, le chapelain de Notre-Dame et le seigneur. En 1699, l'évêque de Cambrai, en qualité de chef de son chapitre, céda ses dîmes de Sterrebeek et de Moorseloo au curé, pour lui servir de compétence, et à

¹ *Mémoires de Frédéric-Henri, prince d'Orange*, p. 182.

² *Relations véritables du 5 juin 1703*.

³ Sterrebeek (*Sterbeca*, 1197; *Sterbeca*, 1192, 1210, 1226; *Steertbake*, 1435; *Sterbeka*, 1491). commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 2 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 983 bonniers, dont 905 de terres, 29 de prairies, 34 de bois, 14 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 6.884 florins. En 1846, sur une étendue totale de 926 hectares, la commune comprenait 382 h. cultivés en céréales, 48 h. cultivés en plantes industrielles, 159 h. cultivés en racines et fourrages, 10 h. de prairies, 3 h. de vergers, 19 h. de jardins potagers, 11 h. de bois, 4 h. de jachères, 6 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 16 1/3 pieds de Bruxelles (18 1/3, à *Vos-Capelle*).

Nombre d'habitations: En 1435, 78; en 1480, 36; en 1525, ...; en 1686, 14 chaumières, des fermes, 4 châteaux, 1 brasserie, 4 boutiques et ateliers; en 1846, 192 maisons.

Population: En 1786, 786 habitants; en l'an VIII, 671; au 31 décembre 1831, 1,034; au 15 novembre 1846, 1,003, formant 492 ménages; 164 enfants recevaient l'instruction, et 200 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 1 moulin d'eau, dit *d'Heyscott*; 1 moulin à vent, 1 brasserie, 1 distillerie.

Dépendances: *Voscappel* ou *Vos-Capelle*; les fermes dites *Rollewaegen*, *Herinckxpachthof*, *'t hof ten Bisdomme*.

Les registres de l'état civil commencent: pour les naissances et les mariages, en 1651; pour les décès, en 1779.

M. l'abbé RONSMANS, à qui nous devons de précieuses notes sur Heembeek, nous a également remis une monographie de Sterrebeek, où les détails curieux abondent.

charge de payer, à lui et à ses successeurs, une rente de 150 florins. La dime seigneuriale, dont le seigneur prélevait les deux tiers et le curé l'autre tiers, fut affermée, le 3 juillet 1792, moyennant 4,550 florins; elle fut temporairement séparée de la seigneurie par Jean Vandermeeren, en faveur de son frère Henri (relief du 24 octobre 1507), qui la laissa à son neveu, messire Walter, seigneur de Saventhem et de Sterrebeek (r. du 27 novembre 1555). En 1449, sire Jean Vandermeeren dit de Sterrebeke fonda, à Sterrebeek, la chapellenie de Notre-Dame, et sa veuve, Élisabeth S'Coninck, institua, le 15 novembre 1469, le bénéfice de la Sainte-Croix, qui fut depuis transformé en messe du jeudi. Celui que l'on appelait la chapellenie des Ames ou de Sainte-Catherine devait trois messes par semaine; à ces messes on substitua des matines que les Bogards d'Ophem venaient chanter, les dimanches et jours de fête, moyennant une rétribution dans laquelle la paroisse et la chapellenie participaient jusqu'à concurrence: la première, de 20 florins, la seconde, de 62. L'église ayant cessé de contribuer dans cette dépense, les Bogards ne voulurent plus continuer leur service (1656), et le collateur de la chapellenie confia au curé de Nossegem le soin de remplir les charges de la fondation. L'église a été rebâtie en 1829, grâce aux libéralités du roi Guillaume I^{er} et du prince d'Orange, son fils aîné; la consécration en a eu lieu le 13 juin 1856. On n'a laissé subsister de l'ancien édifice que la tour, qui est massive et qui remonte à l'époque romaine, si l'on en juge par les deux baies cintrées, pratiquées à son sommet, sur chacune de ses faces. Le hameau de Moorseloo, sous Tervueren, ressortissait autrefois, au spirituel, à l'église de Sterrebeek ¹.

La maison communale date de 1849; quant à la gilde de l'arc, elle fut instituée par un octroi accordé au seigneur et aux habitants, le 27 juillet 1519. Sterrebeek dépendait autrefois de la mairie de Campenhout; ses échevins étaient les mêmes que ceux de Saventhem.

LES VANDERMEEREN DE STERREBEEK. — Le village de Sterrebeek a été le berceau d'une lignée célèbre, qui jeta les fondements de sa grandeur en remplissant différentes fonctions auprès des ducs de Brabant. Elle commence à Henri de Sterbeke, qui se qualifiait quelquefois (1197, 1201) de *villicus de Sterbeke*, ce qu'il ne faut pas traduire par : maire de Sterrebeek, mais par : de Sterrebeke, maire; de là le surnom de De Meyer, ou, par corruption, De Mere, Vandermeeren. Henri fut très-probablement amman de Bruxelles, ou, si l'on veut, maire du duc dans l'ammannie, et, en effet, en 1210, on le désigne sous le nom de Henri, amman de

¹ *Inter Oudenoorde et Moorsloe, in parrochia de Sterbeke*, dit un acte de l'an 1290. Cartulaire d'Afflighem.

Sterbeke. L'un de ses fils, Jean de Sterrebeke, était, en l'an 1228, notaire ou secrétaire du duc¹; un autre s'appelait Henri ou Heynemans, et il y en eut, paraît-il, un troisième, Godefroid de Sterbeke, qui figure, en 1258, parmi les vassaux du seigneur de Wanghe. Une sœur de Henri Vandermeeren épousa Guillaume *de Fossa*, qui, en 1220, donna une dime située à Wesembeek aux chanoines de l'église de Sainte-Gudule et à l'hôpital Saint-Nicolas, à Bruxelles.

Le samedi après les octaves de l'Épiphanie, en 1253-1254, le duc Henri III chargea sire Heynemans de Sterbeke d'évaluer, de concert avec sire Conse de Bierbais, le doyen de l'église de Nivelles et Gérard de Hodeberge ou Huldenerge, les dommages qu'il avait causés à l'église de Nivelles et dont il avait promis de l'indemniser². Cet Heynemans est identique au chevalier Henri de Sterbeke qui figure dans un acte du mois de décembre 1260, avec ses fils Jean et Henri, et qui scella à cette occasion avec un sceau chargé d'une cigogne. C'est encore ce Henri de Meere de Sterrebeke qui fut échevin d'Uccle en 1248. Dire, avec Butkens, que les Vandermeeren descendent de Henri, seigneur de Meeren au pays de Cuyck, second fils du comte de Meghem; que le fils de cet Henri, le chevalier Jean, épousa Agnès de Cuyck, dame de Sterrebeek, dont il eut un fils, nommé aussi Jean et qui se fixa dans ce dernier village, c'est montrer plus de complaisance pour des prétentions généalogiques que d'esprit de critique.

De Jean de Mere de Sterbeke et de Marguerite naquit Jean, qui eut de sa femme Ide (citée en 1510, l'Ide de Berghes des généalogistes) deux fils, Jean et Walter, qui se partagèrent les biens de leurs parents en 1518, et devinrent chacun les chefs d'une branche distincte. Henri Vandermeeren, qui acheta, en 1581, les seigneuries de Saventhem et de Sterrebeek, était le fils de Walter et d'Isabelle de Heinbeke. La branche aînée, qui n'eut pas une existence aussi brillante que la cadette, se qualifia, plus tard, de Vandermeeren de Sterrebeek. Jean, le frère de Walter, s'allia à une fille de Louis Vanderborcht, qui paraît lui avoir apporté en dot de grands domaines à Woluwe-Saint-Lambert. Leur fils aîné Jean (relief de l'année 1574-1575) eut d'Agnès de Winckensele le chevalier Jean Vandermeeren de Sterrebeek (r. de l'année 1581-1582), qui procréa de Catherine Vandebisdomme deux fils, nommés Jean (r. du 26 juin 1445) et Conrad. La pierre sépulcrale du premier existait encore en 1824, dans l'église de Sterrebeek; on y lisait : DIE 17 SEPTEMBRIS, OBIT JOANNES MERA DE STERREBEKE, MILES, ANNO 1476. Quant au second, il fut docteur en droit et le premier qui ait enseigné la jurisprudence à l'université de

¹ *Datum apud La Fura, per manum Johannis de Sterbeke, notarii. 1228.*

² *Cartulaire du chapitre de Nivelles, f° 169 v°.*

Louvain. Il devint châtelain de Bruxelles en 1443-1444, par achat ; mais son acquisition lui échappa presque aussitôt. Cette ville l'eut pour échevin, en 1464 et en 1470, puis pour bourgmestre, en 1471 ; nommé ensuite conseiller de Brabant, il se rendit odieux au parti populaire, qui le condamna au bannissement, en 1477. Il mourut le 8 août 1483. Sa seconde femme, Marie de Momal (car il épousa d'abord Jeanne de Kersbeke, veuve de Jean de Heetvelde), doit lui avoir apporté en mariage des biens situés dans le pays de Liège ou sur les frontières de ce pays ; en effet, il se qualifiait seigneur de Graesen et de Woluwe-Saint-Lambert ; il fut aussi seigneur de Vellaines et de Jupplu (relief du 21 janvier 1448-1449), et il tenait encore, en fief du duché, des biens à Rhode-Sainte-Agathe, Lasne, Sterrebeek, etc.

Conrad^c institua pour ses héritiers ses neveux Jean et Agnès Vandermeeren, enfants d'Elegast, fils naturel que son père avait procréé de Marguerite Gruwels (relief du 12 octobre 1483). Jean remplit à Bruxelles les fonctions de bourgmestre, d'échevin et de trésorier ; on le nommait ordinairement Jean Vandermeeren d'Humelghem, parce qu'il acquit des propriétés dans ce village, où il a existé une *Gruwels hof*. Le fait suivant se lie peut-être aux amours illégitimes de son père. En 1463, 1464 ou 1465, nous ne pourrions préciser l'année, le chevalier Jean Vandermeeren fut violemment arrêté, à Humelghem, par Hennen Van Haesdonck ; accusé par le maire de Campenhout, celui-ci obtint sa grâce à la demande des notables du lieu et surtout à la prière de son père Nicolas, qui s'engagea à payer pour lui une amende de 6 couronnes bleues ; mais, lorsqu'il fallut s'exécuter, les Haesdonck ne comparurent pas ; ils s'étaient réfugiés dans les domaines des Van Hamme, à Steenockerzeel. Conrad, fils de Jean Vandermeeren d'Humelghem, releva un fief après la mort de son père, le 21 décembre 1509 ; mais l'histoire de sa postérité est assez obscure. Agnès Vandermeeren, fille d'Elegast, s'allia à Henri S'Keysers, à qui elle apporta en dot, entre autres, une moitié du fief que ses ancêtres tenaient du duché depuis plusieurs siècles, à Sterrebeek. Cette moitié passa successivement à ses descendants en ligne directe : Conrad (r. du 26 septembre 1498), Conrad, son fils ; Guillaume, fils de Conrad II, seigneur de Nosseghem, et le capitaine Guillaume, fils du précédent.

Dès l'année 1512, les Vandermeeren relevaient du duché de Brabant une cour féodale dite *les sept hommages à Wesembeek*, ainsi que six bonniers de bois et neuf bonniers de terres situés à Sterrebeek. Une moitié de ce fief fut vendue aux Boisschot par le capitaine Guillaume Vandermeeren, qui se réserva cependant sa part dans les neuf bonniers de terres (relief du 25 août 1639) ; quant à l'autre moitié, elle avait été

achetée, le 24 avril 1539, par les Vandermeeren de Saventhem, qui la redèrent aux Boisschot, en même temps que leurs autres possessions ¹. Quant au château de la famille, dont les fossés étaient tenus en fief des seigneurs de Saventhem, il passa également en d'autres mains. Le 28 octobre 1625, Marie Van Wesel, veuve de Guillaume Ryckewaert, assigna à son fils Philippe la ferme de Sterrebeek, en lui défendant de la céder à d'autres qu'à des parents. Philippe, alors devenu conseiller de Brabant, et sa femme, Catherine Mastelyn, annexèrent à cette ferme *la maison seigneuriale ('t ridderlycke hof Vandermeeren*, qu'ils achetèrent au chevalier Nicolas Maes, seigneur d'Ophem, héritier de Philippe Maes, seigneur d'Ophem et de Bodeghem (2 juin 1643). Philippe et Catherine donnèrent leurs biens de Sterrebeek à leur fils Philippe, lors de son mariage avec Florence-Wivine de Landas, par contrat en date du 31 juillet 1665 ; et ceux-ci, à leur tour, les léguèrent, le 12 septembre 1681, à leur second fils, Charles-Ernest, avec substitution, en cas de mort sans enfants, en faveur de l'aîné, Philippe-Amelric-Chrysogone. Celui-ci, se voyant sans postérité, donna le château à son neveu Gosuin Vandebroeck, pensionnaire des États de Brabant, fils de Hubert-Jacques Vandebroeck et de Catherine-Florence Ryckewaert (21 mars 1735). Sa sœur, Françoise-Virginie de Ryckewaert, veuve de François d'Arazola de Onate de Gomont, voulut attaquer cette disposition, mais le conseil de Brabant repoussa ses prétentions (19 septembre 1745) ; dès le 20 juillet 1737, Gosuin avait renoncé à ses droits en faveur de ses frères et de ses sœurs, dont l'une épousa Guillaume-Antoine de Fierlant, chef-écoutète de Turnhout, seigneur de Bodeghem et d'Esscheloo, à qui les biens de Sterrebeek furent cédés par acte passé devant les échevins de Turnhout, le 13 décembre 1746. Ils appartiennent aujourd'hui à M. le baron de Fierlant, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Le manoir seigneurial, *'t hof Maes* de quelques cartes, ou *château de Ter-Meeren*, s'élève au sud du village. Il est orné d'une tour carrée, éclairée par une fenêtre ogivale et par deux embrasures fort étroites ; la base de cette tour, qui paraît fort ancienne, est construite en pierres brutes. D'après les traditions locales, elle a servi autrefois de prison et de chapelle ; un toit à quatre pans, percé de lucarnes et terminé en forme de poire, surmonte la tour. En 1449, le 15 octobre, Jean Vandermeeren de Sterrebeek fonda une chapellenie en l'honneur de la Vierge, en stipulant que le bénéficiaire devait dire la messe dans la chapelle du château (*in capellâ sita infra curtim*), une ou deux fois par semaine, au moins, selon l'état de sa santé et le nombre des hôtes qui seraient logés au

¹ Ces Vandermeeren vendirent aussi aux Boisschot douze bonniers de bois compris dans le bois dit *Hasewinckel*, et qu'ils tenaient en fief du Brabant (1608).

manoir ¹. Au nombre des feudataires de Jean Vandermeeren de Sterrebeek figuraient, en 1474, sire Philippe Vilain, pour sept bonniers situés à Sterrebeek, près de la *Tuytenberghe*, aux lieux dits de *Clutincx bloc* (l'enclos de Clutinc) et de *Wanhaeghe*; Gosuin Vandermeeren dit Vanderbouch, pour l'*hof ter Grecht*, à Wesembeek; sire Conrad Vandermeeren, pour des terres dans le même village, à Machelen, etc.; Antoine Vandernoot, pour des biens à Campenhout; Daniel Boxhoren, les couvents de Jéricho et de Groenendael, etc.

LE GRAND CHATEAU A STERREBEEK. — Nous avons déjà eu occasion de dire que les Bouchout, qui avaient hérité de leurs ancêtres, les Crainhem, les seigneuries de Saventhem et de Sterrebeek, les vendirent, et que, en 1381, ces villages passèrent aux Vandermeeren. Mais, avant d'aliéner cette partie de son patrimoine, Jean, sire de Bouchout, avait cédé 160 bonniers et des droits seigneuriaux, à Sterrebeek, à Amelric Boote, l'un des plus riches bourgeois de Bruxelles, à une époque où les bourgeois de cette ville, enrichis par le commerce et l'industrie, commençaient à accaparer la majeure partie des propriétés foncières des environs ².

Amelric bâtit, devant l'église de Sterrebeek, sur un emplacement aujourd'hui converti en prairie, un château redoutable qui, dans l'esprit de son fondateur, devait, sans doute, ouvrir aux ducs de Brabant un asile inexpugnable d'où ils pourraient surveiller à la fois les villes de Bruxelles et de Louvain, et, au besoin, intercepter toute communication entre elles. D'après les vues qui nous en sont restées, il consistait en un bâtiment carré, percé seulement de petites embrasures, et couronné par une corniche saillante, à machicoulis et à créneaux; de petites tourelles en forme de poivrières, et quatre tours, dont une ronde et trois carrées, renforçaient cette bastille. Des fossés remplis d'eau baignaient les murs du manoir, et d'autres fossés en enclavaient les cours et les dépendances. À la fin du dix-septième siècle, le château était encore en bon état; le pont à cinq arches, qui y donnait accès, avait quelque peu souffert ³.

Bien qu'Amelric Boote eût laissé des héritiers et, entre autres, Élisabeth, dame de Rhode, femme de Louis Van Bouchout; Barbe, dame de Loupoigne, qui épousa Jean de Schoonhoven, et un fils naturel nommé Amelric, son château de Sterrebeek passa à un de ses parents, Éverard Boote, fils d'Éverard et d'Aleyde Heenkenshoot. Éverard voulut donner

¹ Consultez, sur le château de Sterrebeek, un article, accompagné d'une vue, qui se trouve dans le journal *la Renaissance*, t. VIII, p. 128.

² Amelric acheta également les biens de Jean Van Landwyc à Rhode, Gemp, etc., dans la mairie de Louvain; la haute justice de Rhode, moyennant 1,000 francs; la seigneurie de Loupoigne, etc.

³ *Le Roy, Castella et pratoria*. — DE CANTILLON.

à cette résidence une grande importance féodale, en y joignant différentes juridictions. Profitant de l'influence qu'il exerçait à la cour, ainsi que de ses richesses et de ses alliances, il devint en peu de temps seigneur de Pamele, d'Ophem, de Crainhem, de Sterrebeek, de Saventhem, de Lille, etc. Ce fut en vertu de lettres données à Bruxelles, le 4^{er} juin 1397, que la duchesse Jeanne lui céda « toute la seigneurie » haute et basse qu'elle avait à Saventhem et à Sterrebeek, et tous les siefs que l'on relevait d'elle dans ce dernier village, et qu'elle lui permit d'y établir une warandeou garenne, moyennant 1,500 florins de Hollande, et en considération de ce qu'il avait déclaré vouloir tenir en fief, d'elle et de ses successeurs, sa maison et forteresse de Sterrebeek et les autres dépendances de la seigneurie qu'il avait en cet endroit. Après la mort de Jeanne, les trois États de Brabant se plaignirent énergiquement de ce que, depuis le décès du duc Jean III, l'on avait aliéné une grande partie du domaine ducal; sur leurs instances, le duc Antoine promit de reprendre possession de tous les biens qui avaient été engagés et vendus de la sorte. En vertu d'un accord conclu à Bruxelles, le 12 mai 1408, Éverard Boote, fils d'Éverard, renonça à la possession des deux villages, à la condition qu'on lui rembourserait les 1,500 florins, et, par contre, il promit de payer de nouveau les cens et les rentes auxquels il était tenu envers le domaine, du chef des biens de Sterrebeek ¹. Ce second Éverard avait relevé les deux villages, en 1405-1406.

Les Vilain héritèrent, plus tard, du château de Sterrebeek. Sanderus qualifie Wolfard Vilain de seigneur de ce village, où le conseiller Philippe Vilain eut certainement une forteresse. En l'année 1489, cette demeure féodale était occupée par une garnison, et, entre autres, par des cavaliers, qui enlevèrent deux muids d'avoine à des délégués des Chartreux de Scheut qui étaient allés recueillir, à Wesembeek, le produit de la dime. Les Bruxellois causèrent de grands dommages au manoir, qu'ils prirent, sans doute; le village souffrit aussi de la guerre. En 1505, le roi Philippe engagea le chevalier Philippe Vileyn ou Vilain, qui était alors conseiller de Brabant, à prendre en engagère quelques parties du domaine du duché. Ce gentilhomme essaya vainement de se soustraire à cette charge, en alléguant les dommages qu'avaient soufferts ses biens et, entre autres, ses maisons de Bruxelles et de Sterrebeek, et son manque d'argent; il fut obligé, « sous peine d'encourir l'indignation du souverain », d'acquiescer à la possession temporaire de la haute justice de Sterrebeek et le droit de percevoir la moitié des amendes, moyennant 180 livres d'Artois. Il s'en défit bientôt, en faveur de Philippe

¹ *Comptes des aides de Brabant.*

Vandermeeren (relief du 13 avril 1510) qui, à son tour, vendit la haute justice de Sterrebeek et ses annexes au célèbre chancelier de Bourgogne, le chevalier Jean Sauvaige ou Le Sauvaige, seigneur d'Escaubeke (r. du 20 février 1515-1516). Jean Sauvaige était né en 1435, et avait étudié le droit à Louvain; Philippe le Beau l'avait nommé chancelier de Flandre, en 1505; l'empereur Maximilien l'éleva à la dignité de chancelier de Brabant, puis, en 1514, lui confia aussi les fonctions de chancelier de Bourgogne. Envoyé en Espagne pour partager le gouvernement avec le cardinal Ximénès, il se montra d'une rapacité peu ordinaire, vendant au plus offrant la justice et les emplois, comme, d'ailleurs, c'était assez l'usage à cette époque. Érasme le loue souvent de la protection éclairée qu'il accordait aux gens de lettres ¹. Sauvaige mourut le 7 juin 1518; il laissa d'Antoinette d'Oignies : maître Jean Le Sauvaige, qui fut aussi chevalier, et du conseil de Brabant, mort à Saragosse en 1569 (seigneur de Sterrebeek par relief du 9 décembre 1518); Antoine (seigneur de Sterrebeek par don de son frère, r. du 19 mars 1518-1519), et Fraçoise, qui mourut le 28 janvier 1572-1573, femme d'Engelbert Vandendaele, chancelier de Brabant. Le domaine racheta, en 1519, la haute justice de Sterrebeek; en 1541-1542, on mentionne, comme dame de ce village, Jeanne de Mérode, qui eut alors des contestations avec les Sauvaige ². Ceux-ci paraissent avoir transféré aux De Mol, par alliance, leurs droits sur le château de Sterrebeek, tandis que la haute justice et la moitié de la moyenne justice passaient, moyennant 300 carolus (engagère du 30 septembre 1565, r. du 8 mars 1565-1566), aux Vandermeeren, qui les vendirent aux Boisschot ³.

A cette époque, le château fut le théâtre de plusieurs épisodes curieux. Le jour des saints Pierre et Paul, en 1556, Charles-Quint vint à Sterrebeek, et y séjourna jusqu'au 15 juillet, pendant que l'on apprêtait le palais de Bruxelles pour y recevoir l'archiduc Maximilien d'Autriche; le roi Philippe II était allé habiter le couvent de Groenendael; et les reines de Hongrie et de France la résidence de Tervueren ⁴. En 1572, pendant sa seconde invasion en Belgique, le prince d'Orange campa à Sterrebeek, au milieu des vassaux des Vandermeeren, qui lui étaient tout dévoués; plus tard, quand les progrès de don Juan d'Autriche firent craindre pour Bruxelles, le château de Sterrebeek reçut de nouveau une garnison, dont les exactions excitaient déjà des plaintes énergiques de la part du large

¹ Voyez PAQUOT, t. III, p. 50. — LE GLAY, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, *passim*.

² Cette Jeanne de Mérode mourut le 22 mars 1556, et reçut la sépulture à Sterrebeek.

³ Les Boisschot achetèrent, en 1616, de Jean de Schoonvliet, une seigneurie foncière située à Sterrebeek, avec le droit de constituer un maire, des tenanciers, de lever le droit de congé, des redevances, etc., le tout tenu en fief des châtelains de Bruxelles.

⁴ *Die nieuwe chronycke van Brabant*, bl. 361.

conseil de la ville de Bruxelles, dès le mois d'août 1578. Le capitaine commandant, Jean-Baptiste Coremans, et deux de ses soldats, Henri Verstraten *alias* Cuyper et Hans Diericx, ayant été convaincus, le 27 septembre 1580, par sentence des magistrats de Bruxelles, d'avoir commis ou laissé commettre beaucoup de meurtres horribles et de vols, furent pendus sur le grand marché de cette ville. Leurs biens auraient dû être confisqués, mais ils ne possédaient rien, sauf Coremans, dont l'avoir fut saisi par ses créanciers. Le château de Sterrebeek fut, pour la dernière fois, occupé en 1635; l'armée franco-hollandaise le prit alors et le pillâ.

Le premier possesseur du grand château de Sterrebeek, Amelric Bote ou Boote, greva les 160 bonniers qu'il avait acquis, d'un cens consistant en 50 muids de seigle et 200 chapons, qui se prélevaient sur 100 bonniers, et de 17 escalins tournois, que devaient les 60 bonniers restants; ce cens, avec un manoir et le droit de tenir un échevinage et une cour de tenanciers, fut vendu par lui à Jean Van Eynthout, fils de Gosuin Van Eynthout de Malines (18 mars 1575-1576). Après Gosuin, les revenus et les droits mentionnés ci-dessus furent successivement possédés par :

Jean, fils de Jean Van Eynthout (r. de 1580-1581);

Aleyde Van Eynthout, femme de Walter Boote;

Marguerite, leur fille (r. du 4 octobre 1465);

Jean, fils d'Arnoul Tave (r. de 1489);

Pierre Vandenvelde, par achat (r. du 14 janvier 1495-1496);

Maitre Pierre Van Waelhem, maitre de la chambre des comptes, par achat (r. du 1^{er} décembre 1497);

Jéronimo ou Jérôme, son fils (r. du 28 mai 1502);

Jean, frère de Jérôme (r. du 28 avril 1505), depuis, lieutenant de l'armement de Bruxelles;

Catherine, sa fille (r. du 26 mars 1554-1555, pour une moitié du fief);

Jean Van Waelhem (r. du 10 avril 1554-1555, pour l'autre moitié);

Guillaume De Keyser, par achat au précédent (r. du 31 octobre 1564);

Melchior Schets, chevalier, seigneur de Rumpst, par achat à Jean Van Waelhem de Dieghem (r. du 1^{er} juillet 1570);

Jean, fils de Bertrand Francaert, et sa femme, Jeanne de Winge, fille de Catherine Van Waelhem, par achat à Melchior (r. du 26 mars 1571), et par héritage (r. du 27 juin 1572);

Messire Nicolas de Stembor, lieutenant de la vénerie de Boitsfort, par engagère en date du 20 octobre 1573 (r. du 10 mai 1574);

Pierre Van Waelhem, par retrait (r. du dernier octobre 1575);

Messire Guillaume De Mol, par achat en conseil de Brabant (r. du 27 février 1604); il mourut le 3 février 1624 et fut enseveli à Sterrebeek, ainsi que sa femme, Anne de Sauvage, et leur second fils, Lamoral, qui décéda le 27 juillet 1621;

Messire René, seigneur de Moll, fils aîné de messire Guillaume (après qui il releva la ferme de Breedeckyck à Lennick, le 17 août 1639);

Antoine, chevalier, frère et héritier de René, époux de Marie Triest, dame de Ruddershove;

René, fils du précédent (reliefs, pour Breedeckyck, du 14 mars 1654, pour le fief de Sterrebeek, qui prit, vers cette époque, le nom de *seigneurie du Rollant*, du 21 janvier 1653), créé baron de Herent le 17 avril 1658, époux, par alliance contractée en décembre 1667, de Diane Digby, fille d'Anne Russel, fille du comte de Bedford, et de George Digby, comte de Bristol, l'un des conseillers du roi d'Angleterre Charles 1^{er}, et qui, pendant son exil, embrassa la religion catholique;

Pierre Fariseau et Catherinae Robyns, sa femme, en vertu d'un jugement du conseil de Brabant et en l'absence du précédent, qui avait aliéné ou hypothéqué tout son patrimoine, et qui n'avait eu qu'une fille, Anne-Marie de Mol, et un fils, Jean-Baptiste de Mol, comte de Bristol, capitaine des gardes du roi Jacques II, tué en Irlande (r. du 2 octobre 1700);

Les héritiers du précédent (r. du 15 mai 1719);

Philippe-Joseph Robyns, après la mort de son frère Pierre (r. du 25 octobre 1727);

Ses ayants droit (r. du 16 juin 1732),

Élisabeth Sassenus, veuve de Philippe-Joseph Robyns;

Philippe-Joseph Wambacq, greffier de Merchten (r. du 29 septembre 1760);

Josse-Joseph, fils du précédent (r. du 1^{er} octobre 1766).

En 1761, on employa les débris du château à construire une villa dans le goût moderne. Après avoir appartenu au banquier Oris, dont la tombe se trouvait dans l'église paroissiale, près de la tour, elle passa à M. Plowits, qui se plut à l'orner de statues, ainsi que de pavillons placés sur les parties les plus élevées des jardins. Ceux-ci, qui sont fort beaux et qui, à la fin du siècle dernier et au commencement du siècle actuel, étaient un but de promenade pour les habitants de Bruxelles, sont sillonnés par des canaux; le bâtiment est entièrement entouré d'eau et l'on n'y arrive qu'après avoir traversé un pont. La villa de Sterrebeek a été vendue, au mois d'août 1846, par M. Hennessy, héritier de M^{me} Plowits, à M^{me} de Baré de Comogne.

III.

ERPS; GÉNÉRALITÉS. — La grande commune d'Erps, qui occupe le centre d'un plateau extrêmement fertile, fut de bonne heure peuplée et importante ¹. Déjà, au mois de juillet 1208, nous voyons ses habitants fonder, dans l'église paroissiale, une chapellenie, dont le possesseur devait célébrer, le dimanche, une messe ordinaire, et, les autres jours de la semaine, une messe pour les trépassés; cette fondation fut approuvée par Benoîte, abbesse du monastère de Cortenberg². Vers le même temps, les habitants d'Erps obtinrent des ducs de Brabant quelques franchises et la jouissance de pâtures, à la condition, entre autres, de payer, tous les ans, au receveur du domaine à Vilvorde, une redevance de 151 muids d'avoine dite *lichte evene*, mesure de Louvain; le domaine ayant exigé que cette redevance fût soldée en avoine forte (*sware havere*), ou en argent, au haut prix, et cette exigence ayant aussi été formulée par les seigneurs engagistes, les habitants d'Erps se prétendirent lésés et obtinrent la faculté de payer, au lieu de chaque muid d'avoine, un cens de 5 florins, et cela, pour un terme de 10 ans, à prendre cours à dater du rachat du village, en 1613 (acte de la chambre des comptes, en date du 6 novembre 1617). Dès l'année 1403, ils avaient pris en engagère le beau

¹ Erps-Querbs (*Erps*, 1125; *Erpsse*, 1216, 1251; *Erpsse*, 1280; *Yrps*, 1329), commune du canton de Louvain-Nord, à 3 l. 1/4 à l'E.-1/4-N.-E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, Erps et Querbs comprenaient 1,437 bonniers, dont 1,094 b. de terres, 192 b. de prairies, 148 b. de bois, 2 1/2 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 17,822 florins. En 1846, sur une étendue totale de 4,656 hectares, on y trouvait: 634 hect. cultivés en céréales, 33 b. cultivés en plantes industrielles, 257 b. cultivés en racines et fourrages, 96 h. de prairies, 2 h. de vergers, 33 h. de jardins potagers, 125 b. de bois, 7 h. de jachères, 2 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitants: A Erps, en 1435, 102; en 1480, 43; en 1525, 193; à Querbs, en 1435, 47; en 1480, 26; en 1525, 43, dont 1 à 2 foyers; dans les deux villages, en 1686, 98 chaumières, 3 maisons de campagne, des fermes, 4 brasseries, 8 auberges, 6 boutiques; en 1846, 358 maisons, dont 4 inhabitées.

Population: En 1789, 417 (*sic*); en l'an VIII, 1,053; au 31 décembre 1831, 1,757; au 15 novembre 1846, 1,951, formant 354 ménages; 281 enfants recevaient l'instruction et 434 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 1 moulin à vent, 2 brasseries et distilleries, 1 huilerie, 1 fabrique de bougies.

Dépendances: Outre les lieux cités dans le texte, les hameaux dits: *Berhoutens*, *Negenhoek*, *Heuve*, *Leliebogaerden*.

Les registres de l'état civil commencent: à Erps, pour les naissances, en 1600; pour les mariages, en 1770; pour les décès, en 1614; à Querbs, pour les naissances, en 1633; pour les décès et les mariages, en 1753.

Le savant annotateur de Van Gestel, Goyers, est l'auteur d'un manuscrit précieux, mais diffus à l'excès, que l'on conserve à la Bibliothèque royale; ce manuscrit est intitulé: *Historie der parochie, dorp ende heerlyckeyt van Quarebbe*.

² *Opera dipl.*, t. III, p. 580.

moulin de Rymelghem, à Woluwe-Saint-Étienne ; en 1498, ils donnèrent en location cette usine à Gilles De Prince, à qui elle emprunta le nom de *Princen-molen*.

L'échevinage d'Erps étendait sa juridiction sur Dieghem, Machelen-Sainte-Gertrude, Woluwe-Saint-Étienne, Woluwe-Saint-Lambert, Wesembeek, Ophem, Vos-Capelle, Nosseghem et Querbs, villages où la justice se rendait au nom du duc, sauf que, à Woluwe-Saint-Lambert, à Wesembeek, à Ophem et à Vos-Capelle, il existait des seigneuries particulières ayant la prérogative de condamner *toten live*, jusqu'à la mort. Suivant la coutume locale, qui fut homologuée par le conseil de Brabant, le 1^{er} juin 1570, les échevins allaient en appel : à Uccle, pour les actions réelles ; à Vilvorde (avant l'année 1489, à Louvain) ¹, pour les actions personnelles ; ils ne connaissaient pas des affaires relatives aux biens alodiaux, qui ressortissaient à la chambre de tonlieu de Vilvorde et de là à celle de Bruxelles ². Leur sceau n'offrait d'abord qu'un lion, avec la légende *S. SCABINORUM DE ERPSSE* (1289, etc.) ; en 1309, ils se servaient encore de ce sceau, bien que, dès l'année 1308, ils en eussent un autre, plus petit, où l'on voyait l'écu aux quatre lions, armoiries de Brabant-Limbourg, et les mots *SIGIL. SCABINORUM DE ERPSSE* (1332, 1317) ; sur un autre sceau, la légende est remplacée par celle-ci : *SIGILLUM SCABINORUM VILLE DE E...* (1530). Dès l'année 1301, les échevins d'Erps employèrent, dans leurs actes, la langue flamande. Erps et Querbs formaient d'abord deux cotes distinctes dans les cahiers des aides (1469, 1500, 1545, etc.). En vertu d'un accord qui fut conclu entre le lieutenant du maire de Vilvorde, les échevins d'Erps et quelques délégués des habitants d'Erps et de ceux de Querbs, accord que les échevins de Vilvorde scellèrent, le 11 décembre 1555, les deux localités terminèrent les contestations qui s'étaient élevées entre elles au sujet de leurs parts



¹ Dès l'année 1246, c'était la mesure de Louvain qui servait de base aux transactions qui se faisaient à Erps : *mensura Loovaniensis currens et consueta in predicta villa de Erpsse*.

² *Coutumes de Brabant*, t. 1^{er}, p. 308.

respectives dans le montant des aides; dorénavant, leurs administrateurs, de concert, devaient faire la répartition des charges qui leur seraient imposées. Erps et Querbs devinrent des communes distinctes, en 1794, mais leur réunion s'opéra de nouveau, du temps de l'Empire.

La nombreuse population d'Erps, population parmi laquelle on comptait plusieurs familles nobles, rendait importante, en temps de guerre, la possession de ce village. Pendant la minorité du duc Jean I^{er}, un des partis qui divisaient alors Louvain, celui des Blanckaerts, ayant été chassé de cette ville, trouva des adhérents à Erps. Les Louvanistes allèrent l'y attaquer, mais ils furent repoussés et mis en déroute ¹. En 1321, des bourgeois de Louvain ayant été battus à Querbs, la commune de cette grande cité sortit en armes et avec ses bannières, pour aller à la poursuite des coupables, et brûla Querbs. Le duc, irrité, fit saisir les biens des habitants de Louvain et se prépara à les assiéger; mais Bruxelles, Anvers, Malines, Tirlemont et Léau s'interposèrent entre Jean III et le peuple de sa capitale. Un traité annula toutes les mesures hostiles prises de part et d'autre; le duc indemnisa les Louvanistes des torts qu'il leur avait causés, et la ville, de son côté, s'engagea à lui payer, en cinq années, une somme de 10,000 livres ².

En 1556, le duc Wenceslas chargea un chevalier louvaniste, Simon Van Rode, de défendre Erps contre les Malinois, qui avaient abjuré son autorité ³. L'année suivante, quelques cavaliers venus de Malines s'avancèrent jusqu'à Cortenberg, d'où ils furent repoussés par le drossard de Brabant, qui commandait un corps considérable de cavalerie. Le 15 avril, Pierre Dondelaer, le capitaine des Malinois, se trouvait de nouveau à



¹ *Ende tot Erpse oec sonder waen
Warens die Blankerde soeken met,
Daer worden si oec seer belet.
Want die dorpe metten Blankerde
Daden hem (lisez hen) vele onwerden;
Sie werden daer geslegen sere
En gejaget uten kere.*

VAN VELTHEM, *Spiegel historiael*, t. I, c. 43, p. 59.

Un relief du 28 mars 1529 mentionne, à Erps, un chemin dit de *Strytbeempstrate*, le chemin de la pâture du Combat.

² *Chronycke van Nederlant*, déjà citée. — *Brabantsche Yeesen*.

³ *Divæus, Annales oppidi Lovaniensis*, L. III, p. 21.

Cortenbergh, lorsque survint un détachement bruxellois, qui le poursuivit assez loin; les ennemis ayant reçu des renforts, les vainqueurs durent reculer à leur tour, relâcher leurs prisonniers, et se réfugier dans le cimetière d'Erps, que l'on avait fortifié. Les archers anglais, qui accompagnaient les Malinois, blessèrent la plupart des Bruxellois, et s'emparèrent de l'église d'Erps, où ils firent prisonniers trois chevaliers et trente autres combattants ¹. Pendant les troubles qui agitèrent Louvain, en 1381, Erps fut de nouveau dévasté; Jean de Calster et Louis Cricksteen, pour se venger des plébéiens louvanistes, qui avaient brûlé Linden, y livrèrent aux flammes les biens de Gilles Marien ². En 1489, le village et Querbs souffrirent de nouveau des incendies allumés par les soldats de Maximilien, de la misère, et de la mortalité que ces maux occasionnèrent; on leur accorda alors la remise du quart de leur cote dans l'aide votée en 1491.

En 1412, Quateyn, valet de l'amman de Bruxelles, se rendit à Erps avec le clerc ou receveur de l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles, afin de faire payer par le maire, Paul Keysers, une somme due à l'hôpital. S'étant adressé à cet effet à Paul lui-même, et lui ayant demandé s'il ferait prendre un gage à sa propre charge, le maire se montra formalisé, et bientôt, la querelle s'envenimant, il prit une arme et blessa Quateyn. Heureusement pour celui-ci, des voisins accoururent. Paul fut arrêté, et aurait probablement payé cher son incartade, si la duchesse ne s'était rendue chez l'amman, accompagnée de son confesseur, pour implorer la grâce du coupable; on se contenta de lui imposer une amende de 20 royaux, valant 5 livres 6 sous 8 deniers de gros. En 1454, Henri Platteborse, Arnoul Vandensteewege, Jean Geerts Van Phaleys, Arnoul De Vleeschouwere, Jean Geerts et Arnoul Coels, échevins d'Erps, qui avaient rendu une sentence injuste, ainsi que le décidèrent les échevins d'Uccle, auxquels on en avait appelé, sollicitèrent leur pardon, et l'obtinrent, à la condition de payer 60 clinckaerts.

En 1695, les habitants d'Erps-Querbs étant en retard de payer la somme de 1,200 florins qu'ils devaient à la France, pour contribution de guerre, les généraux de Louis XIV envoyèrent, au cœur du Brabant, une troupe de hussards, qui passèrent la Dyle au pont de Rhode-Sainte-Agathe, dévastèrent Meerbeek, Everberg, Velthem et Neder-Ockeerzeel, puis revinrent par Erps et Querbs, où ils pillèrent toutes les maisons, brûlèrent l'*hoff te Bruel*, s'emparèrent de tous les chevaux, de tout le bétail, de toutes les brebis, et emmenèrent prisonniers, à Mons, quelques notables, et, entre autres, le curé Philippe Lemerchier, et M. Landas, qui

¹ AZEVEDO.

² DIVÆUS.

possédait, à Erps, une maison de campagne ¹. Pour s'acquitter de sa dette, la commune demanda à l'archevêque de Malines et obtint de ce prélat la permission de disposer de l'excédant disponible des revenus de la Table des pauvres, lequel s'élevait pour Erps, à 800, et pour Querbs, à 400 florins.

Jusqu'en 1505, Erps fit constamment partie du domaine des ducs. En cette année, plutôt par force que de bon gré, sire Guillaume T'Serclaes prit en engagère, moyennant 4,598 livres, la haute, moyenne et basse justice, avec la sergenterie et un cens de 8 livres 13 sous 6 deniers 1 tournois et de 44 muids 1 *halster* 1 *molevat* de *lichte evene*, à Erps, et, moyennant 343 livres, la haute, moyenne et basse justice, avec les amendes, la sous-mairie, un cens de 20 sous 5 deniers de Louvain et de 8 setiers de *lichte evene*, à Querbs (5 septembre 1505). T'Serclaes, que l'on avait forcé avec menaces de faire cette acquisition, vendit les droits du domaine, à Querbs, à Jeanne Gros (r. du 10 décembre 1517). Toute l'engagère fut remboursée en 1519 ; cinq ans après, Erps et Querbs reconnurent de nouveau l'autorité d'un particulier : Charles de Lannoy devint leur seigneur. Le 11 juin 1561, le domaine les aliéna une troisième fois : Jean Charles les acquit, en même temps que le cens dû pour le moulin de Rymelghem, moyennant 4,750 livres de 40 gros de Flandre (r. du 15 mai 1563), et les laissa à son fils, maître Bernard Charles dit Streignaert, licencié en droit, seigneur de Huldensberg (r. du 15 février 1586.) Ce dernier, ainsi que son père, avait figuré au concours de rhétorique d'Anvers, en 1561 ; il était alors prince de rhétorique de la confrérie de la Guirlande de Marie, et, en cette qualité, le magistrat de Bruxelles lui avait accordé la franchise d'accises ; en indemnité des frais que leur causa le concours, Jean et Bernard reçurent de la ville de Bruxelles 150 florins du Rhin (1^{er} octobre 1561). Le marquis d'Havrè, premier chef des finances, acheta Erps et Querbs de maître Bernard, pour la somme de 6,844 livres (relief du 15 décembre 1604) ; neuf ans après, le domaine remboursa le montant de l'engagère à sa veuve, Anne de Dompmartin (2 août 1615). Nous avons vu, à l'article Saventhem, comment Erps passa ensuite aux Boisschot, en faveur desquels il fut érigé en comté.

Dès l'année 1266, c'est-à-dire peu de temps après l'introduction des moulins à vent en Belgique, il existait une usine de ce genre à Erps ². Le centre du village, où se tient une foire le 15 juillet, est embelli par l'église et par le couvent des Servantes de Marie ; ces religieuses, qui sont au nombre de 21, ont envoyé une colonie à Steenockerzeel ; outre un

¹ Archives de la cure d'Erps. — L'*hoff te Bruel* (te Brule, 1251) se trouvait, paraît-il, un peu à l'est de l'église de Querbs.

² *Molendinum venti apud Erpse*. 1266.

pensionnat et une classe d'externes; elles dirigent une école des pauvres, pour laquelle la commune a bâti, en 1837, un local dont la façade présente un aspect monumental. Les carrières que l'on trouve à proximité du village paraissent y avoir développé autrefois le goût de l'architecture. En 1286, il y demeurait un maçon nommé Guillaume ¹; à la fin du quatorzième siècle, maître Pierre d'Erps, qui fut également maçon, jouissait à Bruxelles de quelque réputation. Enfin, le 10 décembre 1476, nous voyons Amand Amelen, maçon et sculpteur natif d'Erps, prendre l'habit de convers dans la chartreuse de Scheut, et donner 50 peters pour couvrir les frais de la construction de la cellule qu'il devait habiter; il mourut en 1498, avec la réputation d'un artiste habile (*satis egregius in opera sua*); il avait été, dit De Wael, messenger des écoles de l'Université de Paris.

L'église de Saint-Amand à Erps fut, très-probablement, dans le principe, une église-mère ayant juridiction sur la plupart des oratoires environnants, même sur Campenhout, qui n'était qu'une demi-église. Dans tout le pays entre Bruxelles et Louvain, Erps est la seule localité qui nous apparaisse florissante, au treizième siècle. L'évêque Burchard y donna le patronat de l'église, en 1128, à l'abbaye de Cortenberg, qui levait dans la paroisse les deux tiers de la grande et de la petite dîme, dont le produit s'élevait, en 1787, à 3,538 florins. Le seigneur de Perwez et de Grimberghes, en 1244 ²; Watermann de *Furd* ou Tervueren, en 1266; le duc Jean, en 1276, donnèrent des parties de cette dîme aux religieuses, qui en acquirent d'autres: en 1266, de Henri de *Furd*; en 1428, de Jean Bogaerd et de Jean Heylen, vassaux de la seigneurie de Ter-Bruggen, et, le 22 avril 1712, des héritiers de Louis Van Espen, qui tenaient leur dîme en fief du duché de Brabant. D'autres dîmes appartenaient au chapitre de Saint-Pierre à Louvain, de la seconde fondation; au couvent de Parc-les-Dames, auquel le duc Henri II confirma la possession de sa dîme, en 1241; à un chapelain, et au curé, qui recevait tous les ans de l'abbaye de Cortenberg, pour sa compétence, 400 florins, et, depuis le 2 juillet 1729, 500 florins. Parmi les dîmes novales que le duc Henri III se repentit d'avoir usurpées, figurent celles de Guillaume, curé d'Erps (diplôme daté du samedi après la Saint-Mathias, en février 1260-1261) ³. Le plus ancien curé qui soit connu est Guillaume de Belensfort, qu'un acte de l'an 1246 qualifie de pléban d'Erps. En 1443, l'évêque de Cambrai consentit à ce que la cure de ce village fût unie à celle de Saint-Pierre à

¹ *Juxta domum Willelmi lathomi in parrochia de Erpt.*

² Les seigneurs de Perwez doivent avoir possédé des domaines à Erps, car, en 1219 et 1251, un nommé Jean de *Arca Via* y était leur *villicus* ou maire.

³ LE COMTE DE SAINT-GENOIS, *Monuments essentiellement utiles*, p. CCCCLXXXIV.

Louvain, afin que ses revenus fissent partie de la dotation des professeurs de l'Université, formant le second chapitre de cette collégiale ¹.

La chapellenie de Notre-Dame ou des Ames, dont la fondation remontait à l'an 1208, était à la collation de l'abbaye de Cortenberg; son possesseur percevait les quatre dixièmes de la grande dîme d'Humelghem et la moitié de la dîme de Ranssem, à Erps. Celle de Saint-Nicolas, de la première fondation, fut unie à la cure en 1385. Par leur testament, qui est daté du 22 janvier 1474-1475, sire Jean de Ranssem et sa femme, Catherine Absolons, instituèrent la chapellenie de Saint-Nicolas, de la seconde fondation, à laquelle nommaient le curé, les maîtres d'église et les maîtres des pauvres, et qui, depuis 1743, n'était plus chargée que de trois messes par mois. Le possesseur du bénéfice de Sainte-Catherine était nommé par l'abbesse de Cortenberg et disait trois messes par semaine, à l'autel de Sainte-Catherine. Quant au cantuaire de Sainte-Barbe, qui était annexé à l'autel du même nom, la collation en appartenait au curé et aux maîtres des pauvres, et il était stipulé que, si l'on mettait son existence en doute, ses revenus devaient être distribués, moitié aux pauvres d'Erps, moitié à ceux de Querbs; ces revenus s'élevaient, en 1787, à 178 florins. Il existait encore, à Erps, une vicairie, dotée de 240 florins payés par le chapitre de Louvain, de la seconde fondation.

L'église d'Erps ayant un besoin urgent de réparations, en 1361, les habitants cédèrent un terrain au chevalier Antoine de Fonseca, seigneur de Ranssem, en échange d'une autre parcelle de terre, et moyennant le paiement de 100 florins carolus, qu'ils employèrent à ces travaux ². Le temple paroissial d'Erps était très-ancien, car sa nef recevait le jour, du côté du midi, par quatre petites fenêtres cintrées; la cinquième avait été remplacée par une baie ogivale. Contre le mur du collatéral se trouvaient une petite habitation et un hangar. La tour fut exhaussée en l'année 1601; on lui donna alors une élévation totale de 90 pieds. Lorsque l'armée alliée envahit le Brabant, au mois de mai 1706, elle suivit l'ancien chemin de Louvain à Bruxelles, jusqu'à Vos-Capelle, et de là elle marcha vers le canal de Bruxelles et Grimberghe. Elle était suivie par plusieurs milliers de maraudeurs, presque tous Anglais et Brandebourgeois, qui dévastèrent Winoxel, Velthem, Querbs et Erps; dans cette dernière localité, ils envahirent l'église, malgré la résistance de cinq paysans qui s'y étaient renfermés, et la dévastèrent. A peine étaient-ils partis qu'un autre fléau vint achever leur ouvrage. Un orage terrible éclata et, vers les dix heures du soir, la foudre tomba sur la tour de l'é-

¹ *Opera dipl.*, t. III, p. 189.

² *Registres aux chartes de la chambre des comptes.*

glise, y mit le feu et consuma toutes les toitures. On ne parvint à sauver la sacristie qu'en y jetant, par les fenêtres, une grande quantité d'eau ; la cure, dont le toit se couvrait à chaque instant de brandons enflammés, fut préservée d'une destruction complète par un moyen analogue. On eut d'autant plus de peine à combattre l'incendie, qu'une partie des habitants avaient pris la fuite, emmenant avec eux toutes les femmes et tous les enfants.

L'église fut rétablie, en 1710, au moyen des aumônes des habitants et de subsides fournis par les décimateurs. En 1774, on la restaura de nouveau, sur les plans de l'architecte Dewez. C'est un grand édifice, bâti en forme de croix latine ; le chœur est d'un beau style gothique ; quant à la nef, ses colonnes, qui dataient également du moyen âge, ont été refaites, ainsi que les voûtes. Au-dessus du chalcidique s'élève une tour surmontée d'un dôme élevé et que couronne un clocher en forme de poire. Elle date de 1721. A l'intérieur, on voit deux tableaux de Verhaegen : *Sainte Barbe* et *Saint Donat* ; le fond de ce dernier tableau est occupé par un paysage dans lequel l'église d'Erps se dessine d'une manière très-reconnaissable. Ces toiles furent peintes en l'année 1785 et coûtèrent 100 patacons ; les boiseries du chœur, pour lesquelles l'abbesse de Cortenberg donna 300 florins, furent payées à raison de 6 florins le pied de menuiserie ¹. Citons encore *la Vierge avec l'enfant Jésus*, statue de grandeur naturelle qui orne, depuis 1814, le mausolée de la sœur de M. Cloeps, et que l'on attribue à Godecharles, et *Saint Joseph*, statue de bois, exécutée par M. Dumortier, en 1846. Aux côtés de la porte d'entrée, on voit deux belles tombes, l'une élevée à la mémoire de sire Charles de Plaines, et l'autre portant cette inscription : HIER LEYT BEGRAVEN JONCKERE CORNELIS VAN BAUSELE, — MEERE TE BROUCK, DIE STERFT A° XV° LVI, DEN IX AUGUSTI, — ENDE JOEFPY. MARGHERITE VAN HEYLWIGHEN, ZYN — HUYSVROUWE, STERFT A° XV....II, DEN XI DACH JUNY. — QUARTIERS : BAUSELE, PLYNES, HELLEMONT, DURNE, — HEYLWIGHEN, HASSELT,, BEYABERT.

A côté de la cure, est une propriété appartenant aux d'Overschie, et qui a été longtemps possédée par les Dongelberghe.

RANSSEM. → Erps est entouré de champs entièrement livrés à la culture : vers Nosseghe, ils s'appellent *Lindeghem* (*supra culturam inter Nosseghe et Lendellenghem, juxta iter tendens versus Lovanium, 1268*) ² ; vers Cortenberg, leur ancien nom est *Edeghem* (*Edeghem, 1246*), et, de ce côté, il y avait, au treizième siècle, quelques biens tenus à cens de Saint-Servais, c'est-à-dire, sans doute, du chapitre

¹ *Archives de la cure.*

² Au quatorzième siècle, on mentionne à Erps une *hof aen die Lynde*.

de Maestricht. Avant d'arriver au village, on trouve la maison de campagne de M. Cloeps, que je crois être l'ancien château de *Ranssem* (*Ransshem*, 1374) ¹.

Ce manoir, avec des terres, des pâtures, des aunaies, des eaux et une dlme située au lieu dit *in de Gulde delle, dans la Vallée d'or*, entre Lindeghem et Edeghem, formait, au quatorzième siècle, un fief tenu du duché par Walter de Ranssem qui, après la bataille de Scheut, fit hommage à Louis de Male. Un autre fief, également tenu du duché, se composait de treize bonniers de terres et de prés, et d'une cour féodale. Ce second fief appartint successivement à Simon de Ranssem, à Gilles de Ranssem, à René, son fils (relief de 1378-1379); à sire Walter, fils de Jean de Ranssem; à Éverard De Cuyper dit Mommaert (r. de 1448), à Walter, Henri, Jacques et René Mommaerts (r. de 1468); à sire Thierrri Le Beggue, par achat (r. du 7 mai 1499); à maltre Jean, conseiller de Brabant, son fils (r. du 15 janvier 1526-1527); à Jean, fils du précédent (r. du 22 juin 1546), après lequel il fut réuni au premier fief.

Walter de Ranssem avait laissé le château de ses ancêtres à son fils Jean, qui fut, plus tard, surnommé le Vieux. Ce Jean de Ranssem fut accusé d'avoir retenu de l'argent qu'il avait reçu des bâtards de sire Jean de Coudenberghé, afin d'engager Rase de Malève à traiter avec douceur ce chevalier, qui était détenu dans son château et qui fut ensuite décapité à Bruxelles. Il fut condamné, pour ce fait, à aller en pèlerinage à Rome ou à payer une amende de 20 florins de 36 gros (1422). Il eut pour successeurs :

Jean, son fils, échevin de Bruxelles en 1424 (relief de 1444);

Sire Jean, chevalier, neveu du précédent (r. de 1471);

Jean, fils de Jean (r. de 1478), fut échevin de Louvain en 1478 et, dans la guerre que cette ville fit à Maximilien d'Autriche, en 1489, il prit ouvertement le parti du roi;

Jean et Adrien, ses fils (r. du 12 septembre 1501);

Sire Thierrri le Beggue, et sa femme, Odile Van Lyere, par achat à Jean, qui précède, moyennant 284 florins (r. du 24 décembre 1505); ce gentilhomme était, en 1493, un des « committés » aux affaires de finances, et reçut alors 200 livres du roi Maximilien, en indemnité « de ses maisons et grains « brûlés dans la dernière guerre en Brabant. » Le moulin à vent qu'il possédait à Erps disparut pendant cette guerre et fut alors transféré sur un autre emplacement.

Guillaume, son fils (r. du 10 février 1526-1527);

¹ Le *Ranseinbroec* apparaît déjà dans un acte de l'an 1271. En 1303, on mentionne Jean de *Ranssem*, sacristain de l'église de Neder-Ockerzeel, et sa femme Béatrix.

Artus, son frère;

Ambroise, seigneur de Longvilliers, fils d'Artus (r. du 7 juillet 1547);

Étienne Vledincx, par achat;

René de Saint-Martin et Odile Le Beggue, sa femme, par retrait lignager (r. du 3 décembre 1547);

Roland Longin et sa femme, Anne Riffaert, par achat (r. du 24 janvier 1547-1548);

Jean Le Beggue, fils de Jean, et Barbe de Longueville, par achat (r. du 15 juin 1550);

Antoine de Fonseca, chevalier, par achat (r. du 5 octobre 1554);

Marie, sa fille (r. du 9 mai 1564), dont l'époux, sire Charles Boisot, se distingua par l'ardeur qu'il mit à défendre les libertés nationales contre le duc d'Albe. Aussi, le château de Ranssem, l'*hof ten Driessche*, à Erps ¹, et les autres biens de Marie furent confisqués en 1568; le receveur du domaine du quartier de Vilvorde fit vendre, pendant cette année et la suivante, les meubles trouvés au château, et qui rapportèrent au fisc une somme de 556 livres 12 sous 9 deniers d'Artois. Après la mort de l'intrépide Boisot, Marie de Fonseca épousa, en secondes noces, Guillaume Van Cats, qui habitait Goes, en Zélande. En 1585, ses possessions d'Erps furent de nouveau confisquées; la *ferme de Fonseca* (*het hoff van Fonceke*), comme on les appelait alors, fut prise à bail, le 1^{er} juillet 1587, pour neuf ans, par Guillaume De Pauw; ce cultivateur s'engagea à payer, pour les 7 bonniers de pâtures dépendant de la ferme, 15 florius carolus, et, pour les terres cultivées, les trois premières années, 64 setiers (un quart de froment, un quart de seigle, un quart d'orge et un quart d'avoine), et, les autres années, 96 setiers. Une habitation appartenant à Pierre, qui avait été le châtelain ou le concierge du manoir de Ranssem, fut également séquestrée au profit du fisc, qui la donna en location, le 18 août 1586, moyennant 5 florins de Brabant, par an. Messire Gilles de Wiskercke ou Wissekercke, époux de Marie Van Cats, ayant réclamé contre la saisie des biens de sa belle-mère, on les lui restitua. Ils passèrent depuis et successivement à :

Sire Jean de Wissekercke, fils de Marie Cats, et son neveu, Ernest-Christophe, fils de Philippe de Wissekercke (r. du 19 décembre 1654);

Messire François-Charles, baron de Pellenberg, petit-fils de sire Jean (r. du 20 novembre 1681);

¹ En 1256, vivaient Walter et Guillaume de Drisco. En 1309, Jean Vandendriesche avait une cour de tenanciers, qui, faute de sceau commun, se servaient du sceau des échevins d'Erps. La ferme *Ten-Driessche* était du côté de Neder-Ockerzeel: *prope semitam qua itur de curti dicti den Driessche usque Nederockersele, prope fossam dictam de Gruengracht. 1502.*

Anne-Marie, fille du précédent (r. du 13 décembre 1703);

Melchior-Joseph de Villegas, baron d'Hovorst, au nom de sa femme Anne, baronne de Wissekercke (r. du 2 décembre 1724);

Marie-Madelaine, femme de François-Alexandre de Fimeo Yseo de Briez, chevalier, lieutenant-colonel d'infanterie au service des Provinces-Unies; Renée-Charlotte, femme de Charles-Henri Goubau, conseiller au grand conseil de Malines, et Marie-Henriette, toutes trois sœurs du précédent (r. du 9 août 1762).

Ranssem, dont l'ancien nom est complètement oublié, a eu pour possesseurs, en dernier lieu, les Cloeps-Pipenpoy, auxquels on a élevé, à l'entrée du chœur d'Erps, deux monuments qui portent les inscriptions suivantes : 1° A LA MÉMOIRE DU TRÈS NOBLE ET TRÈS RÉVÉREND — PRÊTRE, MESSIRE JEAN-JOSEPH-THÉODORE DE CLOEPS PIPENPOY, — S^r D'HOMBOURG, DÉCÉDÉ A BRUXELLES LE 7 JUIN 1846, AGÉ DE 77 — ANS, 8 MOIS, ENTERRÉ DANS LE CIMETIÈRE DE CETTE COMMUNE, OU SES — ANCÊTRES ONT HABITÉ DEPUIS PLUS DE 600 ANS; IL SE DISTINGUA TOUTE — SA VIE PAR SA PIÉTÉ ET SON AMOUR DU PROCHAIN. ÉRIGÉ EN L'AN — 1846, PAR SON NEVEU INCONSOLABLE, LE COMTE CHARLES DE VILLERS. 2° BEATÆ MARIE SEMPER VIRGINI — ET PIÆ MEMORIÆ CHARISSIMÆ SORORIS — MARIE-ELISABETHÆ-JOSEPHÆ DE CLOEPS, — 13 APRILIS 1814 DEFUNCTÆ ET IN HUIUS ECCLESIAE — CIMETERIO SEPULTÆ, DESOLATUS FRATER — POSUIT MONUMENTUM. L'ancien manoir des Boisot est devenu une modeste maison de campagne, qui embellit les abords de la commune, du côté de l'ouest.

TER-BRUGGEN ET QUERBS. — Entre Erps et Querbs, on remarque un petit château entouré d'eau et d'un aspect pittoresque. C'est *Ter-Bruggen*, résidence féodale dont l'histoire se rattache à celle de deux anciennes familles : les Erps ou Vandernath et les *De Ponte* ou Vanderbruggen. Le chevalier Simon d'Erpse, qui quelquefois se qualifiait aussi de Simon de Nath, avait un frère nommé Rodolphe, et trois fils, Gilles, Rodolphe et Simon. Au mois de mai 1251, Simon, avec l'autorisation du duc Henri, céda à son fils Gilles quatre bonniers faisant partie de son fief, et que Gilles, à son tour, abandonna à Franc Pilit, bourgeois de Bruxelles, à la condition de payer un cens annuel d'un denier par bonnier, et double cens en cas de vente. Rodolphe d'Erpse épousa une dame nommée Mathilde, dont il eut un fils nommé Simon; en 1307, on mentionne encore Elisabeth, fille de Rodolphe Vandernath d'Erpse. Walter Vandernath vivait vers l'an 1350.

Dès l'année 1240, on cite, à Erps, Lambert *de Ponte*, et, en 1246, le chevalier Simon *de Ponte* et Walter *de Ponte*. Cent ans plus tard, leurs biens appartenaient à Walter Vandenbruggen, chevalier. En 1356,

après la bataille de Scheut, il releva Ter-Bruggen du comte de Flandre; mais, bientôt après, il renonça à son hommage et déclara vouloir se maintenir dans ses fiefs contre l'étranger (20 janvier 1357-1358)¹. En 1561, il fut l'un des deux nobles désignés pour apaiser les troubles de Louvain. Ses fils, Jean, qui fut tué au siège de Grave en 1386, et Henri, étant morts sans enfants, le fief de Ter-Bruggen, qui consistait en un manoir avec 24 bonniers de terres et 8 bonniers de pâtures, passa à sa fille Élisabeth, femme de Jean Godevaerts, sénéchal de Brabant. Henri, fils de ces deux époux, vivait en 1406; en 1445, sa sœur Marie épousa Baudechon ou Baudouin de Grez, qui acheta un second fief, consistant en une cour censale, en un cens de 10 sous de Louvain et 2 chapons, et en trois arrière-fiefs, et qui avait appartenu à Walter Vandernath. Ces possessions eurent ensuite pour maîtres :

Rase Van Grave ou de Grez, seigneur de Heverlé et de Malève;

Gilles de Jauche, son petit-fils (relief de 1448);

Jacques de Jauche, auquel Rase, son bisaïeul et son tuteur, assigna les biens de Ter-Bruggen en dot, en le mariant à Jeanne d'Assche, en 1457; ils valaient alors 400 philippus clinckaerts;

Jacquemine Hinckaert et son mari, Guillaume T'Serclaes (r. de 1487), par achat, moyennant la somme de 2,000 florins du Rhin;

Jeanne Gros, veuve de Thomas de Plaines, seigneur de Maigny, président de Flandre, puis chef du grand conseil, mort grand chancelier de Bourgogne le 20 mars 1506, par achat (r. du 3 et du 5 janvier 1515-1516);

Gilles de Plaines (r. du 6 avril 1525);

Hubert de Plaines, seigneur de Ghestele, Norderwyck, etc. (r. du 22 mars 1530-1531), fils de Jeanne de Gros, et frère de Gérard, seigneur de La Roche, président du conseil privé;

Jeanne Van Lyere, veuve de Hubert, pour ses enfants mineurs, Maximilien, Josse, Thomas et Jean (r. du 29 août 1552);

Philippe, fils de Josse de Plaines (r. du 30 janvier 1578);

Louis, qui épousa Anne Vandervorst, fille de Jean, seigneur de Loonbeek, et Josse, son frère, époux de Marguerite Vanderheyden dite de Campenhout;

Les enfants des précédents, et, entre autres, François, fils de Louis, époux de Florence de Lalaing, dame de La Mouillerie (r. du 10 décembre 1633), et Jeanne, fille de Josse, laquelle releva la seigneurie de Querbs le 8 janvier 1645;

Jeanne, qui précède, et Charles de Plaines, fils de François (r. du

¹ *Brabantsche Yeeften*, t. II, p. 512.

3 décembre 1643). Charles fut presque constamment membre de la magistrature louvaniste, à partir de 1636, soit comme bourgmestre ou échevin, soit comme doyen ou sénateur. Il eut quelques contestations avec sa cousine, au sujet du fief de Quarebbe ; il en releva la moitié, en se plaignant qu'elle en eût, à tort, relevé la totalité (10 juin 1634) ; puis il lui acheta ses droits (r. du 26 septembre 1665). Il épousa successivement Marie de Trevor, et Marie Dansaert, dame de Ter-Elst, et laissa trois enfants : Ernest, seigneur de Quarebbe (r. du 10 juin 1690) ; Jacques-Charles, seigneur de Ter-Elst, mort en 1723, et Anne-Louise, dame de Ter-Bruggen. Il fut inhumé à Erps, devant le maître-autel, sous une pierre que l'on voit aujourd'hui à l'entrée de l'église et qui porte : NIE — LIGGEN BEGRAVEN — DEN SEER EDELEN HEERE, — HEERE CHARLES DE PLAINES, — HEER VAN LA MOULLERIE EN DE TER-BRUGGHE, — IN SYN LEVEN OPPER BORGHEMEESTER — DER STAT LOVEN, — DIE STERFT DEN 22 X^{bris} 1689, ENDE — VRAUWE MARIA CATHARINA EDUWARST DE — TREVOR, SYNE HUYSVRAUWE, DIE IS — OVERLEDEN DEN 14 AUGUSTI 1681, — ENDE VRAUWE MARIA TERESIA DANSAERT, — TWEEDE HUYSVRAUWE DES — VOORSCHREVEN HEERE, DIE STERFT — DEN.

QUARTIERS : PLEYNES, VANDERVORST, LALAING, FOURNEAU. — EDWARDS, DE COTTEREL, LALAING, FOURNEAU.

Anne-Louise de Plaines épousa Jean-François de Waldenborgh, seigneur de Merols dans le duché du Limbourg, qui fut, plus tard, commandant du régiment de Pancartier au service de l'empereur (r. du 9 février 1697). Leur fils, messire Hyacinthe-Joseph-André (r. du 23 août 1729), vendit le fief à son cousin, Jean-François-Joseph de Plaines, seigneur de Ter-Elst, grand bailli d'Enghien (r. du 3 août 1751). Celui-ci épousa Jeanne Rombauts, de qui il eut : Charles, mort en 1815, sans avoir eu de postérité de Reine de Coloma ; Anne, qui mourut à Erps, et Rutger-Théodore, vicomte de Plaines, chanoine de Nivelles, puis de Malines, après lequel Ter-Bruggen est échu aux Snoy.

La seigneurie de *Quaderebbe*, *Quarebbe* ou *Querbs*, avec sa cour féodale, avec le droit de nommer un maire et des échevins, qui allaient à chef de sens à Louvain, de lever des cens, des rentes, le *pontgeld*, les amendes, de conférer deux chapellenies annexées à l'église de Querbs, formait un fief relevant du château de Winghe-Saint-George. Selon d'anciennes généalogies, la seigneurie de Quarebbe échet par mariage, vers l'an 1060, à Éverard, fils du chevalier Franc Gielis, seigneur de Winxel, et de N. Van Rode, dame qui appartenait à l'un des sept lignages patriciens de Louvain. Son fils aîné, Arnoul, seigneur de Quarebbe et de Winxel, aurait eu pour second fils Henri, tige des sires de Quarebbe¹, qui

¹ Recueil formé par moi baron de Herckenrode, ms. de la collection de M. Goethals.

portaient : d'azur au chef d'argent, semé de sept maillets de gueules.

Les diplômes, qui sont des guides plus certains que les travaux des héraldistes, mentionnent : Gilles de Quaderebbe, chevalier, son frère Franc, et Béatrix, fille de Godefroid de Quaderebbe (1246, 1251). Simon de Quaderebbe se distingua à la bataille de Woeringen, où un autre Quaderebbe, Henri Happaert, fut créé chevalier. Comme un de ses ancêtres s'était allié à la sixième fille d'Yve de Montferrant, Simon se vit engagé dans la fameuse querelle des Awans et des Waroux; à cette époque, comme le fait remarquer Hemicourt, les parents, quoique appartenant à des contrées différentes, étaient obligés de s'entr'aider, et un déshonneur éternel eût flétri celui qui aurait méconnu ses devoirs. Simon, fils d'Égide ou Gilles de Quaderebbe, est le premier que l'on sache avoir relevé, en fief du Brabant, vers l'an 1312, une demeure avec des étangs, un moulin, des prés, des cens, des juridictions, des hommages, des redevances en chapons et d'autres dépendances. Il fut le père de Gilles, qui suit, et de Simon, de qui naquit Jean, père d'un autre Simon.

Gilles de Coterebbe ou Quaderebbe, seigneur de Bierges, fut un vaillant guerrier et un habile négociateur. L'Angleterre le vit, en 1327, guerroyer contre les Écossais, et il se trouva également à la journée de Buironfosse. Il intervint dans la fixation des limites entre le Brabant et le Hainaut, en 1334, et il fut l'un des quatre arbitres que l'on chargea de terminer les débats du duc Jean III et du comte de Namur, au sujet de la terre d'Aiseau. Dans un acte en date du 15 juillet 1340, le duc l'appelle « son chier seigneur et cousin, monseigneur Gilles de Quaderebbe. » Son fils Henri, chevalier, combattit à Bastweiler et signa, l'année suivante, la charte de Cortenberg. Sa fille Marie épousa messire Henri, seigneur de Diepenbeke, fils de Louis, « qui passait pour le plus sage chevalier qui fût de son temps dans le pays de Brabant, » et de la sœur du vaillant seigneur de Sombreffe, homme de grand pouvoir et qui avait beaucoup d'autorité¹. Henri mourut sans postérité, en 1397, et sa femme ordonna par son testament qu'un hospice, nommé l'*hospice de Querbs*, serait fondé à Bruxelles, près de son hôtel, dans la rue des Chevaliers, aujourd'hui de l'Écuyer (4 août 1401)².

Le lignage de Quaderebbe continua à subsister, principalement dans la ville de Louvain; mais la seigneurie de ce nom fut aliénée, et les de Plaines la possédèrent longtemps, en même temps que celle de Ter-Bruggen. Par suite d'une vente judiciaire faite, le 22 octobre 1694, à la requête judiciaire des héritiers de Jacques-Antoine De Witte, ancien échevin d'Anvers, et à charge des enfants de Charles de Plaines, la sei-

¹ HEMICOURT.

² Voyez l'*Histoire de Bruxelles*. t. III, p. 211.

T. III.

gnerie de Quarebbe passa à Adrien De Witte, seigneur de Levergem (r. du 6 mai 1695), et le livre censal et les trois hommages, à Erps, qui avaient appartenu à Walter Vandernath, à Anne-Catherine Maillaert, veuve de Charles-Antoine De Witte, seigneur de Levergem, Doorne, Ter-Vaecke, etc., ancien bourgmestre d'Anvers (r. du 11 décembre 1694).

Ces fiefs eurent ensuite pour seigneurs :

Jacques-Antoine De Witte, fils de cette dame (r. du 28 septembre 1699) ;

Jean-Guillaume De Witte, seigneur de Bouwel, Levergem, etc. (relève Quarebbe le 9 mai 1722) ;

Guillaume (relève Quarebbe le 30 janvier 1750), et son frère, Jean-Jacques De Witte, qui eut en partage le livre censal et les trois hommages (relief du 10 avril 1758). Ce fief passa ensuite à messire Paul-François, son frère (r. du 26 avril 1758) ; puis au seul enfant de Jean-Jacques, Catherine De Witte, au nom de qui le relief fut fait par son beau-père, Jean-Michel Van Havre, second époux de Catherine Linden (r. du 15 juin 1769).

L'église de Querbs est un petit édifice, dont le chœur est orné de clochetons surmontés de boules. Elle fut dévastée, ainsi que la cure, en 1572, par les troupes du prince d'Orange ; en 1644, on en restaura le chœur, où Ferdinand de Boisschot, comte d'Erps, fit placer un vitrail orné de ses armoiries et de celles de sa femme. L'évêque Odon donna cette église, en 1110, à l'abbaye de Cortenberg ; en l'année 1245, on mentionne Jean, curé de Quaderebbe, et Henri, chapelain de Quaderebbe. L'église fut longtemps soumise à celle d'Erps, mais, vers l'année 1700, elle obtint de nouveau un pasteur particulier. Celui-ci levait un tiers des grandes dîmes, la dime des chairs, la petite dime et les novales ; les deux autres tiers des grandes dîmes appartenaient aux seigneurs de Ranssem. Des deux chapellenies annexées au temple paroissial, celle de Notre-Dame et celle de Sainte-Catherine, une seule, la seconde, était encore à la collation des seigneurs de Ter-Bruggen, au siècle dernier. L'abbaye de Cortenberg n'avait à Querbs que très-peu de dîmes. Ce village a un curé depuis 1803, et un conseil de fabrique depuis 1819. En 1808, les habitants s'engagèrent à payer 800 francs par an au prêtre qui desservait leur temple.

On voyait jadis, dans l'église de Saint-Pancrace à Querbs, un *Christ*, de Van Baelen, et un *Sacrifice au temple*, par un maître inconnu. Sur une pierre sépulcrale, placée au milieu de l'église, on lisait l'inscription suivante, à l'honneur de l'avocat Henri Ullens, qui fit rebâtir la cure et légua aux pauvres 200 florins : SUB S^{ci} PETRI PRÆSIDIO ECCLESIAE — FIRMAMENTO ULTIMAM SUI MOMENTI LAPIDEM — PONI VOLUIT, QUI PRIMUM DE-

STRUCTÆ DOMUS — PASTORALIS HUIUS PAROCHIE FECIT, PRÆN. D^{NI} — HENRICUS ULLENS, ANTV., J. U. L., BRABANTIE — CONCILII ADVOCATUS, QUI ET PRO ANNIVERSARIO SIBI — SUISQUE ANNUE CELEBRANDO, SUMMAM — DUCENTORUM FLORENORUM — CONSTITUIT, EXPECTANS, UT AQUILA IN VIRORE — BEATI SPEI RENOVATIONEM SUAM, — OBIT XXII JANUARIII. M. D. CC. VIII. L'ingénieur Fisco, à qui Bruxelles et Louvain doivent le plan de plusieurs constructions importantes, a reçu la sépulture à Querbs, où il mourut ¹. Sa tombe porte l'épithaphe suivante, dans laquelle rien ne rappelle ses titres de gloire : D. O. M. — BEGRAEF PLAETS — VAN ZALIGER MEJUFVROUW — LIVINA FRANC. HEL. — FISCO, GEBOREN TE SOTTEGHEM, 17 AUG. 1763, — ALHIER OVERLEDEN 11 JUNY 1833, — EN VAN ZALIGER DEN HEER — CLAUD. JOS. ANT. — FISCO, — GEBOREN TE LEUVEN, 22 JAN. 1756, — ALHIER OVERLEDEN 4 JUN. 1825, — EN ZALIGER MEJUFVROUW, — MARIA THE. — FISCO, — GEBOREN TE SOTTEGHEM, 26 JUNII 1761, — ALHIER OVERLEDEN DEN 27 APR. 1812.

Il y avait jadis à Querbs une gilde de l'arc, qui était soumise à la juridiction de celle de Louvain, s'intitulant la haute gilde de Brabant et de Malines. La chambre d'assemblée se trouvait à côté du cimetière, vers le sud-est. On trouvait aussi, dans la même localité, une espèce d'association pour la culture des abeilles; elle avait saint Ambroise pour patron.

HAMEAUX DIVERS. — La commune d'Erps a pour limite presque constante, vers le sud et vers l'est, le *Wiesbeck* ou *Wesenbeek*, qui arrose ensuite Neder-Ockerzeel, Campenhout et Boort-Meerbeck, et que bordent de grandes prairies ou des bois. Ces derniers, qui diminuent de jour en jour, avaient probablement une grande étendue dans les premiers temps du moyen âge, hypothèse qui pourrait servir à expliquer l'étymologie du nom du village. D'après un acte de l'an 1201, le mot *erp* signifie une alluvion ²; *Erps* pourrait s'interpréter par terre défrichée, culture nouvelle, et *Quaderebbe*, *Quarebbe* serait une contraction de *quaeds erp*, mauvais défrichement.

Querbs doit son origine, à ce qu'il semble, à un hameau qui se forma sur la route de Vilvorde à Louvain ³; cette ancienne voie de communication laisse au nord le hameau d'*Olmenhoeck*, au nord duquel se trouvent les bois et les prairies dites *Silsom*, arrosées par le ruisseau qui prend sa source à Erps même, traverse la *Suerbeke* (*Scuirbeke*, 1271,

¹ GÉRARD, *Rapedius de Berg*, t. II, p. 312.

² *Erpland, id est terra accrescens. Opera dipl.*, t. I^{er}, p. 168.

³ J'ai rencontré plusieurs mentions d'une *Oude Strate* (*ane die Oude Strate*, 1374; *ad communem vicum dictum de Oude Strate*, 1502) et d'une chaussée (*tusschen de guede ter Bruggen en den steenvoech, tot Erps. Livre féodal de 1374*); si ces mentions doivent s'appliquer au chemin de Vilvorde, il serait difficile de ne pas reconnaître dans ce chemin une ancienne voie romaine.

Suerbeke, 1390; in *Quaederebbe, rivum ibidem dictum de Suerbeke*, 1502), et sort du rayon que nous nous sommes astreint à décrire, pour entrer dans l'ancienne chef-mairie de Louvain ¹, en traversant la *Wiesbeek*, au nord du *Siekensbosch*, au moyen du pont nommé le *Dissebrugge* ou *Diestbrugge* (*Diedebrugge*, 1276; *Dietbrugge*, 1299). En deçà de ce pont, il y avait une chapelle dédiée à saint Lambert, une léproserie, dont l'emplacement se nomma longtemps *de Lasernye*, et une fontaine consacrée à saint Pierre ².

A l'extrémité nord-est de la commune, à l'est du *Balgmolen*, entre le chemin de Campenhout à Louvain et la *Langebosch beek*, qui de ce côté forme la limite entre Erps et Winxel, se trouve le *Hambosch*, qui comprenait autrefois 29 bonniers, et que le conseil de Brabant fit vendre, en 1683, à la demande de l'abbaye de Berne; ce monastère l'acquiesça alors des seigneurs d'Assche. Près de là est la ferme dite *de Schalie dak*, le *Toit d'ardoises*, qui était tenue en fief du duché de Brabant avec 12 bonniers, et qu'Anne de Cuypers céda aux héritiers de Joseph Menu (relief du 30 octobre 1777). Entre le *Hambosch* et le hameau du *Diestbrugge*, dans le *Peerdenbosch*, près de la *Wesenbeke*, on voit quelques ruines que l'on appelle vulgairement *het Slot*, et dont l'origine est inconnue.

Le hameau de *Schoonaerden* (*la Belle Terre*), sur la chaussée de Louvain, se trouve déjà cité dans un acte du mois de mai 1246; Lambert de Sconarden y figure comme témoin. Au sud, la *Wyngaerd berg* ou *montagne de la Vigne* nous explique l'origine du nom du petit manoir de *Wyneghem* (*l'habitation au Vin*), qui lui fait face et qui en est séparé par un chemin conduisant à Meerbeek. *Wyneghem*, qui appartient aujourd'hui à M. Cogels, est entouré d'eau; il fut reconstruit en 1764, ainsi que nous l'apprend la date inscrite sur sa façade. En 1154, vivait Marsilius de Winegem, et, en 1271, Arnoul de Winenghem. Sire René, fils de Jean de Wyneghem, tenait en cet endroit, en fief du Brabant, douze bonniers et demi de terres et de prés. Franc, son frère, lui succéda (relief de 1380-1381), et laissa le fief à l'époux de sa sœur Marie, le chevalier Jean de Diedeghem (r. de 1388-1389). Ces deux époux héritèrent de leur père et beau-père respectif, Jean de Wyneghem, l'*hof ten Berghe*, avec vingt-quatre bonniers de terres et de pâtures, qui avait appartenu à Walter de Wyneghem, et qui depuis lors prit le nom de cette famille. Plus tard, Jean, fils de Gosuin de Hertoghe, acheta les biens de Wyneghem, dont les Vandernoot acquirent ensuite la propriété, par

¹ Déjà, en l'année 1378-1379, Erps est positivement signalé comme se trouvant in *villiacatu Bruzellensi. Comptes des fiefs*.

² La chapelle s'appelait *de cappelle van Dietbrugge*, dit un acte du 5 juillet 1483. — *Supra fontem beati Petri, versus Didebrugge*, lit-on dans un acte de 1266 (*Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean, de Bruzelles*).

alliance. Outre la ferme de Wyneghem, l'évêque de Gand, Philippe-Érard Vandernoot, possédait à Erps les quatre livres censaux dits *de Rotselaer, de Wespelaer*¹, *de Hautain et de Rutsaert*; il les légua à son neveu, le comte Charles-Bonaventure Vandernoot, le 10 décembre 1717. L'église d'Erps dut à ce prélat des reliques de sainte Barbe, qu'il y apporta lui-même, le 4 décembre 1719.

La famille bruxelloise des T'Seraerts, ou enfants d'Arnoul, qui se rattache par son auteur à l'illustre lignée de T'Serclaes, posséda à Erps différents petits fiefs de peu d'importance et, entre autres, le bien d'*Hagedocht* ou *Hadocht*, qui comprenait cinq bonniers de terres; trois autres bonniers de terres situés à *Proteghem* ou *Prueleghem*, près d'une chapelle existant en cet endroit, lesquels, après avoir appartenu au couvent de Ten-Troost à Vilvorde, passèrent successivement à Walter et à Aleyde de Proteghem²; et enfin le bien dit *Ten-Lobeken* ou *Ter-Loobeke*. Ce que l'on appelait *le bien de Rosierbois, het goet ten Rosierbosch*, appartint d'abord à René de Rosierbois, qui le vendit, vers l'an 1400, au couvent de Groenendael. C'était une seigneurie ayant une cour censale, qui appelait, pour les affaires réelles, à Uccle, et, pour les contestations d'une autre nature, à Erps; elle était tenue en fief de la Trompe, avec des cens, avec des redevances en oies, chapons, œufs, et avec environ 21 bonniers. En 1810, le gouvernement français vendit la ferme de Groenendael, que l'on appelait alors *het Laethof*, avec les 62 hectares qui en dépendaient.

A quelque distance de l'ouest de Wyneghem, à front de la chaussée de Louvain, on a fondé, il y a une douzaine d'années, un pensionnat qui a été transformé, en 1831, en maison de santé pour femmes. Elle est confiée aux soins d'une communauté de Sœurs de la miséricorde de Jésus, et placée sous la direction supérieure du directeur de la maison d'aliénés de Saint-Julien à Bruges, M. le chanoine Maes.

¹ Les anciens chevaliers de Wespelaer avaient des biens de ce côté. En 1309, Henri, fils de Henri Der Kinder, céda à l'abbaye de la Cambre des terres qu'il tenait de Jean de Wespelaer; les tenanciers jurés de ce seigneur, n'ayant pas de sceau commun, se servaient de celui des échevins d'Erps.

² *Prostenghem, 1246. — Apud Proteghem, ante curtem Henrici Fortis. 1266.*



CHAPITRE IV.

CORTENBERG, EVERBERG. MEERBEEK.

I.

CORTENBERG. — Des plaines nues, mais fertiles, qui s'étendent autour du village d'Erps, on aperçoit, vers le sud, de grands bois où la Wesenbeke prend naissance. Ces solitudes, qui forment aujourd'hui le parc du château d'Everberg, se reliaient autrefois par le bois dit *Hasewinckel*, le *Moorseloo*, le *bois de Vossem*, à la forêt de Soigne. A l'extrémité occidentale du bois se trouve une hauteur assez élevée et toute couverte d'arbres, qui se distingue facilement des collines environnantes; comme ses versants sont très-escarpés et très-roides, on l'appelle *de Cortenberg*, la *Montagne courte*¹. C'est là que se fonda l'abbaye du même nom, sous les auspices, paraît-il, des seigneurs de Rotselaer, qui possédèrent longtemps de grands domaines de ce côté.

Dans les dernières années du onzième siècle, alors qu'un immense mouvement religieux précipita dans le cloître une multitude de personnes

¹ Cortenbergh (*Curtenbergh*, 1095; *Curtenberge*, 1110; *Cortenbergs*, 1129, 1686; *Cortenbergh*, 1234, 1435, 1491), commune du canton de Louvain-Nord, à 3 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 266 bonniers, dont 157 de terres, 51 de prairies, 22 de bois, 6 d'étangs, 4 de bruyères, 12 bonniers formant l'abbaye; le revenu imposable s'élevait à 3,09½ florins. En 1846, sur une étendue totale de 357 hectares, la commune comprenait 312 h. cultivés en céréales, 34 h. cultivés en plantes industrielles, 117 h. cultivés en racines et fourrages, 30 h. de prairies, 3 h. de vergers, 13 h. de jardins potagers, 20 h. de bois, 6 h. de jachères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 28; en 1480, 17; en 1625, ...; en 1686, 20 chaumières, 1 brasserie, 2 auberges, 2 ateliers et boutiques; en 1846, 165 maisons, dont 3 inhabitées.

Population: En 1786, 338 habitants; en l'an VIII, 355; au 31 décembre 1831, 800; au 15 novembre 1846, 812, formant 164 ménages; 149 enfants recevaient l'instruction et 129 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: Un moulin à vent, qui a été construit tout récemment; vers l'année 1729, on bâtit, à Cortenberg, près de l'abbaye, quatre moulins à huile.

Dépendances: Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent au 9 juillet 1600.

de tout âge et de tout sexe, une dame pieuse, appelée Colombe (*Duva*), se fit construire une cellule sur le Cortenberg, s'y retira, et vécut en observant les pratiques de la discipline la plus sévère. En mourant, elle laissa tous ses biens pour fonder un cloître; quelques religieuses, qui étaient venues habiter près d'elle, adoptèrent la règle de saint Benoît, se placèrent sous le patronage de la Vierge et de saint Amand, et obtinrent des évêques de Cambrai des privilèges et des prérogatives. L'évêque Gaulcher, en parcourant son diocèse, en 1095, la trouva déjà organisée, et l'exempta de toute sujétion envers l'autorité épiscopale¹, concession que confirma, en l'an 1110, Odon, le successeur de Gaulcher. L'abbaye obtint successivement la collation des cures de Querbs et de Nosseghem (en 1110), d'Erps et de Campenhout (en 1125), de Hombeek et de Leest (en 1129). De nombreux dons l'enrichirent bientôt, entre autres celui de la dime entière de Cortenberg, que le duc Godefroid lui céda, en 1126; mais le manque de documents ne permet pas de suivre exactement la trace de ses progrès. On dit seulement que les religieuses furent chassées par le manque d'eau de la hauteur où elles s'étaient d'abord établies, et qu'elles se construisirent une nouvelle demeure sur le versant méridional d'un coteau, dans un emplacement que le duc Henri I^{er} leur donna; elles firent bâtir en cet endroit une église, en 1222, suivant une inscription qui se lisait sur l'une des colonnes de cet édifice, avant sa destruction par les calvinistes, en 1584. Cette translation, à la suite de laquelle l'abbaye vint occuper le site où ses débris existent encore, eut peut-être un motif politique. Les ducs de Brabant ne l'auraient-ils pas ordonnée, afin d'enlever aux seigneurs de Rotselaer toute influence sur une communauté qui devenait puissante, et qui n'admettait dans son sein que des filles nobles?

Si l'abbaye de Cortenberg ne joue pas un rôle très-important dans l'histoire monastique, si le légendaire demande vainement à ses annales des souvenirs de pieuse abnégation, de dévouements héroïques, par contre, son nom revient à chacune des pages de l'histoire constitutionnelle du Brabant. A l'époque où les institutions de ce beau duché s'organisent définitivement, pendant le long et remarquable règne du duc Henri I^{er}, le cloître des Bénédictines de Cortenberg, grâce à sa situation entre les deux plus puissantes communes du pays, Louvain et Bruxelles,

¹ On attribue quelquefois au couvent de Coudenberg ce diplôme de l'an 1095; mais, outre qu'il ne se trouve mentionné dans aucun des cartulaires de ce couvent, on y parle des avoués de la communauté; or, originairement, les prêtres de Coudenberg étaient placés sous la protection immédiate des comtes de Louvain, dont ils desservaient la chapelle, à Bruxelles. (Voyez BURKENS, *Trophées de Brabant*, t. I^{er}, p. 95, et les *Opera dipl.*, t. I^{er}, p. 519.) Pour l'histoire de l'abbaye, consultez : SANDERUS, t. I^{er}, p. 75. — WICHMANS, l. III, c. 7. — LE ROY, *Théâtre sacré du Brabant*, t. II, 11^e partie, p. 308, etc.

devient le lieu où se traitent de préférence toutes les grandes questions qui intéressent nos ducs et leurs états.

Henri I^{er} y signe, en 1226, une charte par laquelle il confirme une donation faite à l'abbaye de Villers par le chevalier Franco de Lathem. Ce fut aussi à Cortenberg que le seigneur d'Assche déclara, en l'année 1244, qu'à son avis, le seigneur de Wesemael était membre de la *familia* de Saint-Pierre à Louvain¹. Pendant la minorité des enfants du duc Henri III, les députés des villes s'y réunissent et signent entre eux un pacte d'alliance et d'amitié, le premier dont on ait conservé la mémoire (février 1261-1262). Quelques années après, la ville de Louvain s'y réconcilie avec la duchesse Aleyde, et se soumet à l'autorité de Jean I^{er} (14 mai 1267).

Qui ne connaît, du moins de nom, le célèbre tribunal de Cortenberg, que le duc Jean II institua par une charte datée du 27 septembre 1312, peu de temps avant sa mort? Longtemps on a considéré, mais à tort, cette institution comme identique au conseil de Brabant. Ce dernier corps était en effet investi de quelques droits constitutionnels qui limitaient le pouvoir du prince, mais qui n'avaient, en réalité, qu'une importance secondaire; le conseil de Cortenberg, au contraire, formait en quelque sorte une députation permanente des États du duché. Il se composait de quatre chevaliers et de dix bourgeois notables, qui se réunissaient toutes les trois semaines à Cortenberg, pour recevoir les plaintes contre les officiers du duché, et y porter remède. Ses décisions étaient inviolables. Si le duc se permettait d'en annuler une, ses sujets étaient déliés, par le fait même, de l'obligation de lui obéir; le particulier qui refusait de se soumettre aux sentences prononcées par le conseil était mis hors la loi. Une pareille institution, bien comprise et conservée intacte, aurait assis la liberté des Brabançons sur une base inébranlable, et étouffé, dès leur naissance, les discordes intestines qui agitèrent si cruellement le duché; mais la noblesse et les bourgeoisies ne profitèrent des dispositions de la charte que pour étendre leurs privilèges, et les ministres de nos ducs la considérèrent toujours comme un legs importun qu'il fallait annuler ou laisser oublier. Jean II était à peine descendu dans la tombe que ces tendances se firent jour : au grand mécontentement du peuple, les conseillers de son fils et les cours de justice refusaient de se conformer à la charte, et ne voulaient pas même en permettre la lecture².

Le conseil de Cortenberg servit évidemment de modèle pour la création du conseil des Vingt-Deux, cette puissante sauvegarde des libertés liégeoises. Jusqu'à présent, son rôle a été esquissé, soupçonné, plutôt que des-

¹ BOTKENS, l. c., preuves, p. 88.

² VAN VELTHEM, *het Spiegel historicael*, p. 366.

siné; ce n'est ici ni le lieu, ni le moment de le retracer avec tout le développement qu'un pareil sujet exige. Disons seulement que, modifié en 1352, puissant pendant le règne tumultueux de Wenceslas et de Jeanne, le conseil de Cortenberg disparut à l'avènement des princes bourguignons. Déjà, le 6 février 1362-1363, un grand nombre de chevaliers et d'écuyers louvanistes, agissant au nom des lignages de cette ville, avaient promis au duc Wenceslas de ne pas s'occuper du conseil de Cortenberg, avant qu'une décision à ce sujet n'eût été prise par le duc, la duchesse, leur conseil, leurs villes et le pays ¹; plus tard, leur déclaration fut restituée à la ville de Louvain, à l'instante demande de cette cité et des autres communes du Brabant (15 avril 1372-1373.) Lorsque ce dernier fait s'accomplit, le parti populaire était tout-puissant en Brabant. Wenceslas avait été pris à Bastweiler, et les villes du duché avaient resserré leur antique alliance, en se promettant solennellement le maintien de la célèbre charte du duc Jean II. Aussi, pendant les démêlés que le duc eut à son retour avec ses sujets, le conseil de Cortenberg intervint-il, à plusieurs reprises. Ses délégués, les seigneurs d'Agimont et de Rotse-laer, comparurent à l'assemblée de Braine-l'Alleu; on lui confia alors le soin de décider, de concert avec les conseillers du prince, si la dernière confédération des communes était contraire aux prérogatives de celui-ci. Ce fut aussi le conseil qui nomma les receveurs chargés de diriger la levée et l'emploi de la grande aide accordée au duc. Depuis cette époque, on cesse de s'en occuper.

Pendant tout le quatorzième siècle, les assemblées des États de Brabant se tinrent d'ordinaire à Cortenberg. Après la bataille de Scheut, Louis de Male y convoqua les nobles du duché, afin de se faire reconnaître pour le souverain du pays. En 1372, ce fut là que fut décidée la levée de l'aide nécessaire pour le paiement de la rançon de Wenceslas. En 1420, pendant les contestations entre Jean IV, d'une part, la ville de Louvain et la plus grande partie de la noblesse, d'autre part, les députés de Bruxelles, d'Anvers et de Bois-le-Duc, qui n'avaient pas encore manifesté de sentiments hostiles pour le duc, envoyèrent des commissaires à Cortenberg, avec défense de sortir de l'abbaye avant d'avoir conclu la paix; ces commissaires écrivirent aux membres de l'assemblée réunie à Louvain, en les priant de venir se joindre à eux; mais leurs démarches n'aboutirent à aucun résultat, et, par suite de la folle obstination du duc, la scission entre lui et la majorité de ses sujets ne tarda pas à devenir complète ².

Les ducs de Brabant faisaient d'ordinaire une apparition à Cortenberg,

¹ *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 594.

² Voyez, pour les faits qui précèdent, l'*Histoire de Bruxelles*, *passim*.

lorsqu'ils chassaient dans les bois voisins. La duchesse Jeanne y vint en 1570-1571, après la fête de l'Assomption; elle ordonna, à cette occasion, de donner deux moutons à son hôte, pour les fromages et les autres mets qui lui avaient été servis ¹.

Au milieu du nombreux concours de personnes de toute espèce qu'attiraient les assemblées des États, la vertu des religieuses dut souvent courir de grands dangers. A cette époque, moins peut-être qu'à toute autre, le voile n'était pas une sauvegarde contre la violence des passions. La corruption effrénée qui régnait à la cour de nos ducs n'est que trop constatée. On peut donc s'imaginer qu'on n'y avait pas beaucoup de respect pour la chasteté des nobles vierges de Cortenberg. La communauté, n'étant pas assujettie à la clôture, devait nécessairement se trouver souvent en relations avec ce monde d'étrangers de toute classe : nobles et bourgeois, conseillers et pages. Aussi eut-elle à déplorer plus d'un événement fâcheux pour sa réputation. Un diplôme du duc Philippe de Saint-Pol constate combien l'usage d'admettre des étrangers dans le monastère avait entraîné d'abus. Déjà, en 1284, le pape Martin IV avait confié à l'abbé d'Afflighem le soin de protéger les biens du monastère². Celui-ci eut beaucoup à souffrir des guerres de l'année 1489; le 28 mai 1494, le roi Maximilien lui accorda la remise de la moitié de sa cote dans l'aide. Une discipline plus sévère s'était introduite à Cortenberg, lorsque l'abbesse Marie de Bailleul se plaignit du désordre qui régnait souvent dans la partie intérieure du monastère, par suite des querelles des valets et des serviteurs de la communauté. Afin de lui permettre de les réprimer, l'évêque de Cambrai l'autorisa à parcourir, de temps à autre, avec deux ou trois autres religieuses, tous les lieux compris dans l'enceinte de l'abbaye, et particulièrement l'hôpital ou hospice qui y existait, de temps immémorial (9 août 1565)³. En 1525, quatre vieillards étaient entretenus dans cet hospice, dont, depuis longtemps, il n'existe plus de traces.

En 1572, lors de l'invasion du Brabant par le prince d'Orange, l'abbaye fut pillée par les calvinistes, qui étaient alors campés à Sterrebeek et aux environs; on perdit, à cette époque, le corps de sainte Colombe, que l'on conservait dans une châsse de bois, placée derrière le maître-autel ⁴. En 1580, l'abbesse Marie Doelmans et les religieuses furent faites prisonnières à Malines, et, pour payer leur rançon au capitaine Liere, elles durent vendre des biens situés à Hombeek, pour une valeur de 4,000 flo-

¹ *Comptes des fiefs de Brabant.*

² *Opera dipl.*, t. II, p. 1,101.

³ *Goyers, Van Gestel annoté.*

⁴ *Wichmans*, l. c., p. 604.

rins (octroi du 11 septembre 1580). Elles furent encore autorisées, le 19 avril 1586 et le 20 mai 1593, à aliéner une partie de leurs propriétés. Le monastère fut incendié par la garnison de Bruxelles, en 1584, et les religieuses forcées de se retirer à Cologne, où elles vécutrent longtemps dans une retraite absolue.

Après avoir relevé les ruines de leur habitation, les Bénédictines de Cortenberg songèrent à rendre leur genre de vie plus sévère. Le jour de la Pentecôte, en 1616, elles adoptèrent la clôture, et, dix ans plus tard, quand les sœurs du Riche hôpital de Gand embrassèrent la règle de saint Benoit dans toute sa rigueur, ce fut à deux d'entre elles que l'on confia le soin de mener cette réforme à bonne fin. La mort de l'abbesse De Witte, en 1667, devint à Cortenberg le signal de différends analogues à ceux qui éclatèrent à Roosendaël, dans le même temps. Le gouverneur général ayant nommé abbess Marie-Madeleine Berengeer, bien qu'elle ne fût pas sur la liste des candidats présentée par la communauté, celle-ci réclama énergiquement et ne voulut pas reconnaître la nouvelle supérieure. Elle était, dit une requête présentée au nom des religieuses, née d'une mère hérétique, et elle en avait conservé les sentiments; on lui reprochait aussi de mener une vie scandaleuse. L'archevêque jugeait que la plupart des faits reprochés à l'abbesse n'étaient pas prouvés; mais les religieuses « tenoient le prélat pour suspect, sous prétexte de parentage ». Elles s'adressèrent au conseil de Brabant pour obtenir l'annulation de la nomination. Le gouverneur, mécontent de leur opposition, défendit au conseil de prendre connaissance de cette affaire, « comme étant « de justice supérieure », et il la déféra au conseil privé, dont les rapports ne furent pas favorables à la communauté. Le gouverneur général exigea donc que sa protégée fût installée, ce qui eut lieu le 4 mai 1668; mais elle ne fut pas bénite : après de nouvelles contestations, la cour de Madrid déclara qu'on procéderait à une nouvelle élection. Berengeer se retira dans un autre monastère de l'ordre de saint Benoit, et on lui assigna une pension de 650 florins par an (21 mars 1670). Élisabeth Vandentympele, qui la remplaça, étant venue à mourir, elle demanda, mais sans succès, à être remplacée à la tête de la communauté¹.

Après sa fermeture, vers le mois de frimaire an V (novembre-décembre 1796), l'abbaye fut vendue en deux lots, à MM. Van Grave et Vandenburggraef. On en voit encore la porte d'entrée, bâtiment carré dans

¹ *Archives du conseil privé*, carton n° 4,346. — *Goyens, Van Gestel annoté*. — Voici la liste des dernières abbesses du monastère, avec la date de leurs lettres patentes de nomination : Marie De Witte (9 juin 1663), Berengeer (9 avril 1668), Élisabeth Vandentympele (15 mai 1670), Marie Leermans (13 mars 1671), Marie Druwé (20 novembre 1682), Pétronille de Caverson (4 août 1705), Séraphine T'Servranx (28 mai 1707), Bernardine Driessens (17 avril 1733), Séraphine Duchâteau (12 mars 1754), Béatrix de Villers (20 mai 1777).

lequel est pratiquée une porte ogivale. Sur le mauclerc de la porte on lit la date 1719; plus haut, est l'ancien écusson du monastère, mi-parti, à gauche, semé de fleurs de lis et chargé au franc quartier d'un lion rampant; à droite, orné d'un arbre auquel grimpe un écureuil. Cette porte conduisait, par une avenue située entre la ferme, qui porte la date de 1732, et le grand verger de l'abbaye, à une seconde porte, de style renaissance, au delà de laquelle se trouvaient les bâtiments claustraux. Ceux-ci étaient disposés de la manière la plus irrégulière, et leur architecture ne présentait rien de bien saillant, si ce n'est l'église, qui recevait le jour par des fenêtres ogivales; le chœur de ce temple avait une abside terminée circulairement, et était décoré, à l'extérieur, de pilastres, entre lesquels régnait une série d'arcatures cintrées, sous la corniche du toit. A cet édifice s'appuyait un cloître formé de trois galeries, peu élevé, et éclairé par des fenêtres en lancettes, groupées trois par trois. Plus à l'ouest s'étendait une cour bordée, à l'ouest, par les étables, où se lit encore la date 1650; au sud, par la brasserie; à l'est, par le quartier abbatial. C'est dans la brasserie, grande salle qui avait 160 pieds de long et dont il ne reste plus qu'un pan de mur entouré de lierre, que se tinrent jadis les assemblées des États, que fut le berceau des libertés brabançonnnes ¹. A la fin du siècle dernier, tous ces bâtiments étaient « fort caducs », et les cellules des religieuses étaient extrêmement petites et malsaines. La communauté ayant alors résolu de rebâtir toute l'abbaye, elle fut autorisée par le gouvernement à emprunter 50,000 florins (22 juin 1782). La dernière abbesse, madame de Villers, fit construire un nouveau quartier abbatial, construction splendide, où habite actuellement le propriétaire de l'abbaye, M. Mathieu. Le grand salon est orné de deux bustes en médaillons, de marbre blanc, représentant la dernière abbesse et le dernier confesseur, M. Desneux.

Immédiatement après la vente de l'abbaye, on commença à la démolir. L'église a disparu en entier; c'est de ce temple que proviennent le maître-autel, les confessionnaux, le jubé, le banc de communion et la plupart des ornements de l'église du Béguinage, à Bruxelles. L'ancien enclos de l'abbaye comprenait 12 bonniers 2 journaux, et, avec les fossés, 45 bonniers 2 journaux; il est aujourd'hui converti, en majeure partie, en un magnifique jardin. Il confine, vers le midi, à des prairies que l'on appelle *de Sint-Amans borre*, la *fontaine de Saint-Amand*, et qui furent cédées aux religieuses par Siger de Hobosch, en l'an 1185; il s'y trouvait jadis plusieurs étangs, et, en 1787, elle avait été récemment plantée d'arbres.

¹ Une belle vue de l'abbaye se trouve dans SANDERUS et dans LE ROY.

A la communauté de Cortenberg étaient attachés un confesseur, deux chapelains et un receveur. Elle se composait, en 1787, de trente religieuses, de dix-sept sœurs converses, de huit valets et servantes, et de trois suppôts ou officiers. L'entretien de ce personnel coûtait 19,807 florins; au total, les dépenses s'élevaient à 22,240 florins et les recettes à 22,286 florins¹. Le monastère possédait : une seigneurie foncière à Cortenberg, Everberg, Nosseghem, Melsbroeck, etc., avec un droit de congé montant à cinq pour cent du prix de vente dans trois de ces villages, et au dixième, à Everberg; un livre féodal à Cortenberg, Erps, Neder-Ockerzeel, dont une des tenures consistait en un manoir, des terres, des cens, une seigneurie, qui avaient Jean Van Berchem pour propriétaire, en 1474; des dîmes, des terres, etc., à Cortenberg, Everberg, Erps, Nosseghem, Neder-Ockerzeel, Campenhout, Boort-Meerbeek, Wespelaer, Cappelle-au-Bois, Leest, Hombeek. A Cortenberg même, les religieuses levaient un cens produisant annuellement 181 florins, et la grande et la petite dime, dont le produit annuel s'élevait à 660 florins, et qu'elles avaient acquises, en partie, par suite de dons du duc Godofroid I^{er}, des seigneurs de Perwez, et de Walter Magnus; en partie, en vertu d'un achat fait à Guillaume de Lenst dit *de Strata*, en 1270. La dime acquise de Walter Magnus, le 30 août 1463, était tenue en fief du duché de Brabant; elle se levait sur un terrain dit *de Cleyn hoeve*, et produisait, par an, deux muids et demi de seigle.

La ferme de *Crabouille* (*het Crabouillen hof*), autour de laquelle s'est formé le hameau de *Negenhoek* ou des *Neuf-coins*, devint la propriété de l'abbaye en vertu d'un octroi du conseil de Brabant, de l'an 1699; elle fut vendue, le 23 brumaire an VIII, moyennant 24,600 francs, avec 48 bonniers. Elle dépend d'une nouvelle maison de campagne, appartenant à M. Redelborgt, et qui est séparée de la chaussée de Louvain par un grand et beau jardin. Cette partie de la commune ressortit encore à la paroisse d'Erps, de même que les habitations voisines de l'ancien chemin de Bruxelles à Louvain reconnaissent pour chef spirituel le curé d'Everberg. La *parrochia de Corttenberghe*, qui existait déjà en 1249, se forma probablement d'un démembrement de l'une et de l'autre de ces paroisses. L'église se trouvait primitivement au sommet du Cortenberg, à l'endroit où a existé l'abbaye²; elle fut pillée en 1674 par des soldats allemands. Au civil, le village a ressorti longtemps à l'échevinage de Campenhout. Lorsque les souverains aliénèrent presque toutes leurs juridictions au plat pays,

¹ En 1671, les recettes s'élevaient à 9,580 florins, et les dépenses, à 7,500 florins seulement.

² Cet emplacement, avec le cimetière, comprenait 2 bonniers 79 verges; le bois situé vers l'est s'appelle *de Eeckelen* ou *d'Eekelensbosch* (*le bois aux Glands*); il fut donné à l'abbaye par Gérard de Rotselaer, à la condition de payer un cens annuel de 3 deniers de Louvain; il contenait, en 1722, 2½ bonniers 2 journaux.

les religieuses payèrent 3,000 florins afin que la haute, moyenne et basse justice, et les cens domaniaux de Cortenberg, qui s'élevaient à 25 florins par an, ne fussent pas engagés, pendant un terme de vingt-huit ans (17 juin 1648). Plus tard, elles offrirent 1,200 florins, en sus de cette somme, afin d'obtenir l'abandon des droits du souverain dans le village, pour cinquante ans, et, à cette même occasion, elles reconnurent qu'elles n'exerçaient à Cortenberg aucune juridiction (1756) ¹.

Au mois d'octobre 1384, René Vanderelst, patricien de Louvain, fit prisonnier, à Cortenberg, le bourgmestre de cette ville, René d'Oirbeek, et le conduisit en captivité dans le pays de Rotselaer ². A l'imitation des députés du duché, ceux des villes et les simples particuliers choisissaient pour lieu de réunion, soit Cortenberg, soit le village voisin de Nosseghem; c'est pour une raison analogue que les monnayeurs adoptèrent pour chapelle l'oratoire de *Vos-Capelle*. Il se tenait à Cortenberg, le jour nommé *Cramendach* ou jour des boutiques, une foire considérable; en 1478-1479, un certain Pierre De Maertelere ayant envoyé un de ses valets arracher le poteau (*die pycke*) de Henri Den Marsman, et ayant répondu fort insolemment aux réclamations de ce dernier, une rixe s'engagea entre eux, Pierre fut tué; mais comme tous les torts étaient de son côté, son meurtrier ne fut condamné qu'à une amende de 12 livres de 40 gros de Flandre ou 5 livres de gros.

La construction de la route de Bruxelles à Louvain a complètement modifié l'aspect du village. Une agglomération de maisons, assez considérable, se forma aux deux côtés de la chaussée, et de nombreux services de messageries y entretenirent autrefois une grande animation; mais aujourd'hui le village est morne et désert, malgré les belles habitations qui le décorent, malgré son relai de poste et sa caserne de gendarmerie. L'ancienne église paroissiale étant d'un trop difficile accès, on construisit celle qui existe actuellement. On en posa, le 9 juillet 1771, la première pierre, qui est encadrée dans le mur septentrional de la nef, et où on lit : DIT IS DEN EERSTEN — STEEN VAN DESE — KERCK, GELEYDT — DOOR MEVROUW — SERAPHINE DU — CHATEAU, ABDIS — SE DER ABDYE VAN — CORTENBERGH, DEN — 9 JULI, INT JAER — ONS HEERE 1771. L'église a été bénite, en 1778, par le doyen du district de Bruxelles, Henri-Joseph Vandercammen. Elle a pour patron saint Amand. C'est une construction fort simple et qui ne manque pas d'élégance; à l'intérieur, on l'a ornée d'une belle boiserie de chêne, qui a été exécutée par Jean Taverniers, de Malines, en 1788. L'église n'avait jadis aucun bénéfice; seulement, l'office de sacristain y était bien doté. Au sommet de Cortenberg,

¹ *Manuscrit de la Bibliothèque royale.*

² *DIVÆUS, Annales oppidi Lovan., l. IV, p. 31.*

on voit une petite chapelle de Notre-Dame de Hal, autour de laquelle le sol est rempli de débris.

Cortenberg a donné le jour, en 1567, à Henri Culens, licencié en théologie, et plus tard curé de Grammont; cet ecclésiastique se distingua par son zèle pour la prédication, et écrivit plusieurs ouvrages de théologie; il mourut vers le milieu du dix-septième siècle¹. Un de ses successeurs, Jean Pie, d'Anvers, se fit remarquer par son opposition à la bulle *Unigenitus*.

Depuis la construction de la grande route de Bruxelles à Louvain, Cortenberg est devenu une position stratégique très-importante. Une armée considérable peut s'y déployer dans les campagnes que la chaussée traverse; le village d'Erps, d'un côté, les bois d'Everberg, de l'autre, lui permettent, au besoin, de protéger fortement ses ailes, et, en occupant le village même de Cortenberg, on peut assurer sa retraite, soit du côté de Louvain, soit vers Bruxelles. Depuis un siècle, cette localité a été le témoin de plus d'un combat. En 1793, Dumouriez, après avoir livré bataille aux Autrichiens, sur les hauteurs de Pellenberg, à l'est de Louvain, arrêta à Cortenberg le mouvement rétrograde de son armée, qui, à partir de là, se retira sans être inquiétée. Dès le 15 décembre 1813, un major prussien, à la tête d'un détachement de cavalerie, arriva à Cortenberg, où il s'empara de deux chariots chargés de tabac et appartenant au gouvernement français; mais les marches du général Maison empêchèrent les alliés de pousser jusqu'à Bruxelles, où ils ne firent leur entrée que six semaines plus tard, alors que d'innombrables armées étaient déjà entrées en Champagne. Pendant la désastreuse campagne de l'année 1851, un corps d'armée hollandais vint se poster à Cortenberg, d'où il marcha vers Louvain; il avait passé la Dyle à Rhode-Sainte-Agathe, et était arrivé à la chaussée de Louvain à Bruxelles par l'avenue dite *des Princes*, qui conduit au château d'Everberg.

II.

EVERBERG². — Les seigneurs de Rotselaer, dont les possessions s'étendaient au loin, au nord de Louvain, et qui étaient sénéchaux héréditaires

¹ Paquot, t. II, p. 267.

² Everberg (*Eversberc*, 1160; *Heversberge*, 1243; *Eversberge*, 1439; *Eversberghe*, 1435, 1457; *Eversbergen*, 1686), commune du canton de Louvain-Nord, à 3 1/2 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 707 bonniers, dont 381 de terres, 41 de prairies, 278 de bois, un demi-bonnier d'étangs, 6 bonniers de bruyères; le revenu imposable s'élevait à 5.820 florins. En 1846, sur une étendue totale de 923 hectares, la commune comprenait 356 h. cultivés en céréales, 18 h. cultivés en plantes industrielles, 160 h. cultivés en racines et fourrages, 27 h. de prairies, 5 h. de vergers, 10 h. de jardins potagers, 14 h.

du Brabant, partageaient, avec les souverains de ce duché, la juridiction sur les villages d'Everberg et de Meerbeek. Les hommes ou vassaux du duc (*s'hertoghe mannen*) y connaissaient des *breucken* ou amendes, et allaient en appel à Campenhout ; mais, en l'année 1429, ils prétendirent avoir pour chefs de sens les magistrats de Louvain. Les tenanciers de Gempe, ceux de Rotselaer et ceux de Wespelaer, autres juridictions établies à Everberg et aux environs, allaient également en appel à Louvain.

Arnoul et Walter, qui figurent dans un diplôme de l'an 1095 comme avoués de Cortenberg, étaient probablement des seigneurs de Rotselaer, chez lesquels, dans la suite, le nom d'Arnoul parut se perpétuer. Gérard, seigneur de Rotselaer, vendit à l'abbaye de Cortenberg, en 1274, 50 bonniers de bois, à la charge de payer un cens de 5 deniers de Louvain, et Jean de Rotselaer lui céda, en 1277, 59 bonniers de bois, dont 4 appelés *den Aelmoessendael*, la vallée aux Aumônes, moyennant deux cens, l'un de 3, l'autre de 12 deniers de Louvain. Outre ces propriétés, le monastère possédait encore à Everberg 6 bonniers de bois, dits *het Galgenblock*.

Une autre communauté religieuse, celle d'Affligem, acquit également de vastes propriétés à Everberg ; vers l'an 1100, elle y acheta un alleu appartenant à Arnoul de Steenkerke, moyennant 22 marcs. Elle reçut plusieurs dons des chevaliers d'Eversberg, race noble qui florissait aux douzième et treizième siècles. Goscewin d'Eversberg vivait en 1160, et les chevaliers René et Guillaume d'Eversberg, qui avaient pour frère (ou beau-frère?) Alard de Levedale, en 1253. René épousa Agnès, veuve d'Arnoul de Spelt, et fut le père de sire Jean d'Eversberghc. Lui et son frère Guillaume avaient pour cousin Nicolas d'Everberge, qui fit un don à l'abbaye de Cortenberg, en 1253. A la même époque, on cite un Walter, fils de Jean d'Eversberge (1259), et un Arnoul d'Everberge, surnommé *de Rademaker* (1255).

En 1474, il existait à Everberg deux grands fiefs tenus du Brabant. L'un comprenait le manoir appelé *'t hoff te Montenaeken*, des terres, des

de jardins d'agrément, 288 h. de bois, 4 h. de jachères. La verge linéaire avait 47, et ailleurs 48 $\frac{1}{3}$ pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 108 ; en 1480, 21 ; en 1525, 77, dont 2 à 2 foyers ; en 1686, 69 chaumières, des fermes, 2 châteaux, 1 brasserie, 3 auberges, 2 boutiques et ateliers ; en 1846, 238 habitations, dont 6 inhabitées.

Population : En 1786, 928 habitants ; en l'an VIII, 938 ; au 31 décembre 1831, 4,145 ; au 15 novembre 1846, 4,164 formant 232 ménages ; 40 enfants recevaient l'instruction, et 121 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent.

Dépendances : Les hameaux de *Vrebos* et *Zavel*, la ferme de *Bist* ; en 1457, on mentionne une *Zwaanberch*.

Les registres de l'état civil commencent en 1614.

bois, des pâtures, des cens et redevances rapportant 142 chapons, 44 1/2 *molevaten* d'avoine, 9 livres 4 escalins 11 deniers de Louvain, 57 1/2 livres payement; des corvées consistant en 132 jours de chassé, un moulin à vent, une cour féodale à laquelle ressortissaient : Othon Van Cuyt *aliàs* Van Hoochstrate, pour 15 bonniers de bois; Jean Walschaert, pour un journal de prairie, nommé *den Ouden hoff*; Jean Van Woluwe, Henri Vandermeeren, etc. Le second fief, qui obéissait à Jean Van Ranst, seigneur de Canticrode, comptait parmi ses vassaux le possesseur du fief précédent, pour 11 bonniers de terres et de bois.

Marie de Kersbeke épousa le chevalier Godefroid de Montenaeken, maire de Tirlemont, dont elle eut un fils nommé Guillaume (relief du 24 septembre 1410). Celui-ci devint drossard de Brabant, en 1420, et fut, le 18 janvier 1424-1425, compris par Jean IV parmi les capitaines auxquels il confia la défense du Brabant pendant qu'il se rendait en Hollande. Il s'allia à Marguerite de Meldert. Leur fils Godefroid (r. du 23 mai 1448) épousa Marie, dame de Resves, et l'enfant de ceux-ci, Philippe (r. du 23 décembre 1458), prit pour femme Anne de Hamal, de la famille des seigneurs de Trazegnies. De cette dernière union il ne naquit que des filles. L'aînée, Marie (r. du 6 novembre 1480), porta la seigneurie d'Everberg dans l'illustre lignée des Rubempré. Son époux, Charles de Rubempré, seigneur de Bievene, d'Estrées et d'Aubigny, était le fils du célèbre Jean de Rubempré, chevalier de la Toison d'or, l'un des plus valeureux et des plus sages serviteurs de Charles le Téméraire. La seconde, Marguerite, s'allia à un gentilhomme nommé André de Succre. Charles de Rubempré, fils de Marie, hérita de la seigneurie (r. du 4 mars 1498-1499), et, plus tard, au moment de se marier avec Jeanne de Bousies, fille du seigneur de Vertaing, il lui en fit don (r. du 25 juin 1506). Peu de temps après, Charles et Jeanne renoncèrent à leurs droits sur Everberg, en faveur d'André de Succre, dont la femme avait eu un tiers de la seigneurie pour sa part (r. du 8 juillet 1508 et du 19 janvier 1519-1520); les filles d'André et de Marguerite: Marguerite (r. du 4 mai 1527), Jeanne, qui lui succéda (r. du 3 décembre suivant), et Catherine, n'ayant pas laissé de postérité, leur héritage retourna à leur cousin, Antoine de Rubempré, chevalier, seigneur de Vertaing, petit-fils de Charles cité plus haut (r. du 12 avril 1561).

Lors de l'engagère des domaines du Brabant, maître Guillaume de Busleyden se rendit acquéreur, moyennant 460 livres, de la juridiction qui appartenait au souverain, à Everberg (2 avril 1562-1563, relief du 27 juin 1564). Mais bientôt, sur les réclamations d'Antoine de Rubempré, il consentit à la lui céder (r. du 24 juillet 1564). Le 29 août 1560, Antoine avait contracté mariage avec Marie d'Helfault, à

qui son père, Antoine d'Haveroult, seigneur d'Helfault, donna 12,000 livres tournois de 20 gros de Flandre, pour sa dot. Comme le fiancé avait beaucoup dépensé en Allemagne, en Espagne et ailleurs, à la suite du roi Philippe II, ainsi que dans la dernière guerre contre la France, il fut autorisé à employer une partie de cette somme et à l'hypothéquer au profit de sa future, sur ses biens d'Everberg (r. du 3 octobre 1562). Les troubles de religion lui fournirent de nouveau l'occasion de prouver son dévouement à son souverain; il servit dans l'armée avec le grade de colonel. Après la mort du comte de Rœulx, le prince de Parme le nomma grand veneur et maître de l'hôtel royal des Pays-Bas, et le chargea de transférer à Nivelles le siège du tribunal de la vénerie (22 juillet 1581)¹. Ce fut dans son hâteau, dit M. Galesloot, que l'on conduisit ce qui restait des meutes de Marie de Hongrie². Ses biens ayant été cruellement ravagés, une indemnité de 5,000 livres lui fut accordée, en 1587, sur le produit des confiscations. En 1596, lui et son fils, se trouvant à la chasse, furent pris par des cavaliers hollandais de la garnison de Breda et de celle de Berg-op-Zoom, qui avaient passé le Demer. Cette bande d'ennemis ne fit pas grand mal aux paysans, mais elle brûla quelques maisons situées près de l'*huys te Erp*, parce que, de ces maisons, on avait tiré sur eux quelques coups de mousquet³.

A cette époque, sire Philippe de Rubempré avait déjà succédé dans la seigneurie d'Everberg à sa mère, qui en était propriétaire, en vertu d'hypothèques (r. du 50 septembre 1595). Il releva une seconde fois, après la mort de son père, le 18 août 1609. Il fut aussi grand veneur (par patentes du 4 novembre 1599), et ces fonctions se transmirent dans sa famille, comme par droit d'héritage, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Les archiducs le choisirent pour leur premier gentilhomme de la chambre, et le roi le nomma successivement conseiller d'état, gouverneur et capitaine général à Tournai et dans le Tournésis, à Lille, à Douai et à Orchies, et chevalier de la Toison d'or. On le créa comte de Vertaing en 1614, et, le 18 février 1620, les archiducs reconnurent à sa terre d'Everberg le titre de baronnie, à la condition qu'il relèverait ce titre et que les maison, biens et seigneurie de *Montenaeken*, à Everberg, y resteraient annexés (r. du 10 mars 1627). Il eut successivement deux femmes: Anne de Croy, fille du comte de Rœulx, et Jacqueline de Recourt dite de Lens.

Charles-Philippe de Rubempré reçut de son père la baronnie d'Everberg (r. du 15 mai 1659). Il fut colonel de cavalerie, et épousa

¹ *Déduction de tous les grands veneurs et lieutenants grands veneurs du Brabant, aux Archives du royaume.*

² *Recherches historiques sur la maison de chasse des ducs de Brabant*, p. 150.

³ *Bon, VI^e deel, bl. 76.*

Marie, dame d'Averoult, vicomtesse de Saint-Donat. Ses lettres patentes de grand veneur sont datées du 11 avril 1622. De même que ses frères, le baron d'Everberg (r. du 13 juillet 1638) et le comte d'Aubigny, qui moururent tous les deux en combattant les ennemis de la monarchie espagnole, son fils Philippe-Antoine-Dominique (r. du 5 avril 1665) prit du service dans l'armée. Il était alors à peine âgé de treize ans. Il assista à la prise de Rocroi, de Montdidier et de Roye, à la journée d'Arras, à la délivrance de Valenciennes, à la rencontre de Commines, au secours de Bouchain, à la défense d'Ypres, à la bataille de Dunkerque. Il fut plusieurs fois blessé, et vit toutes ses possessions en France confisquées. Ses services furent récompensés par la titre de prince de Rubempré ou d'Everberg (lettres patentes du 11 mai, r. du 22 octobre 1686). Il avait obtenu, en 1643, la survivance de la charge de grand veneur, qui lui fut donnée en engagère, le 26 septembre 1668, moyennant 38,000 florins, et avec une augmentation de gages, à raison du denier seize de cette somme. Charles-Philippe de Rubempré vécut malheureusement à une époque où le fléau de la guerre sévissait cruellement; la vénerie était de plus en plus abandonnée, et le gouvernement, ne pouvant plus en entretenir les meutes, se vit forcé de les vendre; ce fut en vain que le prince proposa d'en mettre une partie dans quelques abbayes, pour en conserver la race. « Quant aux autres, disait-il en véritable gentilhomme, ils trouveront bien leur maître sans qu'on soit obligé de les vendre ¹. » Le premier prince de Rubempré épousa Marie-Anne Vandentypel, comtesse d'Autrepepe, veuve de Guillaume-Charles-François, comte de Wacken, et il n'en eut qu'une fille. On voit, dans le chœur de l'église d'Everberg, sa pierre sépulcrale, de marbre blanc, avec ses armoiries, la devise : *Hongrie et pour cause Rubempré*, et l'inscription suivante : CI GIST — HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR, — SON EXCELLENCE — MONSEIGNEUR LE PRINCE DE RUBEMPRÉ — ET D'EVERSBERGHE, COMTE DE VERTAIN, — DE VERTIGNEUL, D'AUBIGNY, — DE MALTRAYANT ET D'HELFAUT, — VICOMTE DE MONTENACQ, — DE BEAUME LES LOGES ET DE BILOQUES, — BARON DE LA WASTINE, — SEIGNEUR DE TILCQUES, CORNETTES, — INGEHEM, AVROULT, WINNESELE, — MARCINELLE ET AUTRES LIEUX, — CHEVALIER DE LA TOISON D'OR, — GRAND VENEUR DU ROY, — MESTRE DE CAMP — DE CAVALLERIE CUIRASSIERS, — PREMIER DÉPUTÉ DE SA MAJESTÉ — AU RENOUVELLEMENT DES LOIX — ET AUDITIONS DES COMPTES — DES VILLES ET CHATELLENIES — DE LA PROVINCE DE FLANDRE, ETC., — DÉCÉDÉ LE 13 DE MAY 1707.

Louise-Brigitte, héritière de Rubempré et d'Everberg, eut successivement deux époux : Frédéric-Charles, Rhingrave comte de Salm, et Phi

¹ GAGESLOOT, l. c., p. 164.

lippe-François de Mérode, comte de Montfort, qui releva avec elle sa principauté (6 juin 1707), et qui prit son nom et ses armes. Ce seigneur fut créé grand veneur le 11 mai 1707. Il jouissait d'une grande influence qu'il devait à son dévouement sincère aux intérêts du pays. Nommé membre de la junte provisionnelle d'état, en 1717, il n'en resta pas moins dévoué à nos institutions et à nos privilèges. Lors de l'inauguration de l'empereur Charles VI, il fut l'un des trois membres de la noblesse du Brabant qui désapprouvèrent cette cérémonie, parce qu'elle se faisait sans le consentement des doyens des métiers de Bruxelles. Lui et ses deux collègues proposèrent en vain d'envoyer des députés à l'empereur, dans le but de terminer l'affaire des doyens, et, comme il était très-aimé en ville, on le chargea souvent de négocier avec les bourgeois soulevés. Nommé conseiller d'état, il conserva les mêmes sentiments. En 1719, il fut le seul membre de ce corps qui eut le courage de voter contre l'ordre inique, donné par le marquis de Prié, de faire fermer les boutiques des doyens condamnés au bannissement, et d'ôter ainsi tout moyen d'existence aux femmes et enfants de ces malheureux. Il lui semblait, disait-il, « qu'il convenoit mieux de tâcher de ramener le peuple par la voie de grâce. » Malgré ses tendances, si différentes de la manière d'agir du marquis de Prié, le prince de Rubempré fut décoré du collier de la Toison d'or, en 1721, puis devint grand écuyer de l'archiduchesse Marie-Élisabeth. Sa tombe se trouve dans l'église d'Everberg, devant l'autel de droite. On y lit : ICY GISENT HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR, MESSIRE PHILIPPE — FRANÇOIS DE MÉRODE, PRINCE DE RUBEMPRÉ, CHEVALIER — DE L'ORDRE DE LA TOISON D'OR, ETC., ETC., ETC., QUI TRÉPASSA — LE 24 DE MARS 1742, ET HAUTE ET PUISSANTE DAME, — LOUISE BRIGITTINE, PRINCESSE DE RUBEMPRÉ, — SON ÉPOUSE, QUI TRÉPASSA LE 15 D'AOUT 1730, — LESQUELS ONT FAIT BATIR CETTE CHAPELLE A — L'HONNEUR DE SAINT HUBERT.

Le prince Maximilien-Léopold (r. du 24 octobre 1730) fut associé à son père comme grand veneur par lettres patentes données à Vienne le 21 avril 1742. Il s'éprit d'une vive affection pour une femme du peuple, nommée Catherine Ocreman, et l'épousa. Sa famille, indignée, s'adressa à l'impératrice Marie-Thérèse, dans le but de faire casser son mariage; cette princesse, mécontente de ce qu'un des grands officiers de sa maison eût contracté une alliance aussi disproportionnée, le fit enfermer à la citadelle d'Anvers, où il resta six mois. Le comte resta inébranlable. Ni les prières, ni les menaces ne purent le décider à manquer à son serment; vaincu par sa constance, Marie-Thérèse ordonna de le mettre en liberté, et lui rendit même, en 1754, les charges de grand veneur de Brabant et de grand fauconnier des Pays-Bas, qu'elle lui avait d'abord enlevées pour les

donner, le 18 janvier 1744, au prince de Hornes. Cependant, elles ne passèrent plus à l'héritier de ses titres, suivant l'usage suivi depuis près de deux siècles; après sa mort, en 1774, elles furent données au comte d'Ongnyes, et, lorsque sa fille réclama la somme pour laquelle les fonctions de grand veneur avaient été engagées, le conseil de Malines la déclara non recevable en ses fins et conclusions (9 juillet 1777).

Deux filles naquirent de Catherine Ocreman : Catherine-Josèphe et Sabine-Claire-Josèphe. La première épousa, en 1759, à l'âge de quinze ans, Philippe-Maximilien-Werner-Mathieu, comte de Mérode, marquis de Westerloo, grand d'Espagne de première classe, conseiller d'état; et la seconde, Auguste-Eugène-Bernard, comte de Salm et de Ryfferscheydt-Dyck. Ces deux princesses furent élevées au couvent de Berlaimont, par les soins d'une religieuse d'origine allemande, nommée mademoiselle de Cloutz. Ce fut elle qui leur apprit dans quelle condition était née leur mère. Tandis que la plus jeune fondait en larmes, l'ainée s'écria aussitôt : « Ce sera pour moi une raison de respecter ma mère davantage. » Elle conserva toute sa vie cette noblesse de caractère; elle sut mettre, dans sa manière d'être, tant de grâce, d'amabilité et de dignité, qu'elle fut considérée comme une des femmes les plus distinguées de la haute société de Bruxelles. Devenue veuve, en 1773, elle s'allia, en secondes noces, à Chrétien-Joseph-Grégoire-Ernest, comte de Lannoy, de la Motterie, de Libersart, qui mourut, en 1822, à l'âge de 91 ans. Ce dernier se montra fort opposé aux mesures gouvernementales de Joseph II. Il fut enfermé, avec trois autres membres des États de Brabant, les comtes de Spangen, de Duras et de Coloma, à l'hôtel de ville de Bruxelles, où, pendant la nuit, ils entendirent dresser, sous leurs fenêtres, un échafaud qui heureusement ne leur était pas destiné. Sa femme se compromit aussi par un zèle trop ardent pour la cause des États; après la rentrée des Autrichiens en Belgique, elle passa l'hiver au château d'Everberg, puis, en 1791, elle partit pour l'Allemagne.

La comtesse de Lannoy, à qui son père avait cédé, huit ans avant sa mort, la principauté d'Everberg (r. du 25 septembre 1761), eut de son premier époux, un fils, le comte Guillaume-Charles-Ghislain de Mérode-Westerloo, qui, âgé de quinze ans seulement, fut marié à M^{lle} d'Ongnyes de Mastaing, héritière de la principauté de Grimberghe. M. de Mérode a joué un rôle actif dans les événements qui se sont succédé en Belgique pendant le dernier tiers du dix-huitième siècle et le premier tiers du dix-neuvième. Dès l'âge de vingt ans il était capitaine, et il n'avait que vingt-cinq ans lorsque Joseph II l'envoya à La Haye, en qualité de ministre plénipotentiaire. Comme il voulait représenter dignement son souverain, il emprunta 400,000 florins sur sa terre de Westerloo. L'état de sa

santé l'avait obligé de demander un congé et de partir pour l'Italie, quand éclata la révolution brabançonne. Les États du Hainaut l'ayant désigné pour être un de leurs représentants au congrès, il se décida à envoyer à l'empereur sa démission et sa clef de chambellan. Le congrès lui confia la mission de se rendre de nouveau à La Haye, pour y négocier avec les Provinces-Unies ; mais, dans la suite, il devint suspect aux plus exaltés défenseurs des États, parce qu'il insistait pour que l'on acceptât les propositions de l'empereur Léopold II, le successeur de Joseph II. A la rentrée des Autrichiens, il alla pendant quelque temps habiter son château de Petershem. En 1793, le comte de Mérode, s'associant aux efforts que l'on tentait pour résister aux attaques des Français, fit don à l'empereur de 40,000 florins.

La conquête de la Belgique par les armées républicaines l'obligea de fuir. Le roi de Prusse l'accueillit de la manière la plus gracieuse, et lui envoya une patente de grand chambellan, avec la faculté de ne pas en faire usage, si cela lui convenait. En l'année 1800, Napoléon, qui était alors premier consul, autorisa la radiation du comte de la liste des émigrés, et l'appela ensuite à la présidence du conseil électoral du département de la Dyle. Le gouvernement français avait alors pour principe de confier à des membres de l'ancienne aristocratie la direction de toutes les administrations. Par un décret donné à Milan, du 17 prairial an XIII, M. de Mérode fut nommé maire de Bruxelles, fonctions dans lesquelles il fut continué, le 18 mars 1808. Napoléon le fit entrer au sénat conservateur, en 1809, et le gratifia, l'année suivante, du grand cordon de l'ordre de la Réunion. Lorsque la Belgique et la Hollande furent placées sous le sceptre de la maison de Nassau, le comte de Mérode devint vice-président du conseil privé. Désigné ensuite pour faire partie de la commission chargée de mettre la loi fondamentale en harmonie avec les lois qui régissaient la Belgique, il s'y montra partisan du rétablissement de l'ancien régime, des anciennes délimitations, des justices seigneuriales, de la division des États en trois ordres, etc. Les évêques ayant déclaré qu'on ne pouvait prêter le serment exigé par la loi fondamentale, plusieurs membres des États-généraux refusèrent d'accepter ce mandat. De ce nombre fut M. de Mérode, qui était aussi grand maréchal du palais. A quelque temps de là, le roi lui ayant envoyé la petite décoration de l'ordre du Lion Néerlandais, tandis que les autres grands officiers de la cour recevaient tous la grand'croix ou la croix de commandeur, il se détermina à rompre avec la cour ; il écrivit au roi que ses services ne lui étant plus agréables, il le priait de recevoir, avec sa démission, la non-acceptation de la décoration qu'il lui avait envoyée. Il se retira alors à son château d'Everberg. En 1829, quand le clergé réclama la liberté de

l'enseignement, il fut le premier à pétitionner dans ce but; mais il ne vit pas les résultats des efforts dirigés contre la gouvernement hollandais. Il mourut dans son hôtel, à Bruxelles, le 18 février 1850. A cette occasion, les voitures de la famille furent drapées de noir, pendant six mois, usage que la révolution fit cesser ¹.

Le plus jeune des fils de M. de Mérode, le comte Werner-Jean-Baptiste, eut pour sa part dans l'héritage paternel la terre d'Everberg. Il fut longtemps membre de la chambre des Représentants, et mourut le 2 août 1840, laissant de sa femme, Victoire, comtesse de Spangen, sept enfants. Son fils Amaury a considérablement embelli le château et le parc de ses ancêtres. L'ancien manoir consistait en bâtiments de style renaissance, ornés de tours, entourés d'eau, et communiquant par un pont avec une basse-cour, qui avait également une enceinte de fossés, et autour de laquelle se trouvaient, d'un côté, des bâtiments, de l'autre, un mur garni de petites tourelles. Le château actuel est de style moderne et composé de trois corps de logis, dont deux forment avant-corps. M. le comte Amaury a orné le parc d'une gracieuse métairie, de chalets pittoresquement situés, d'un large canal, de belles pelouses, et de plantations mieux dessinées que celles qui existaient anciennement. Près d'une avenue latérale à l'allée des Princes, on voit une chapelle de Notre-Dame de Montaigu, qui est extrêmement fréquentée.

Les échevins d'Everberg se servaient, en 1556, d'un sceau dont le champ offrait un écusson aux trois fleurs de lis (armes des Rotselaer), et surmonté de la représentation d'un sanglier, emblème rappelant le nom du village, qui signifie, en français, *la montagne du Sanglier*. La légende porte : S. SCABINORUM DE EVERSBERGHE. En 1511, Jean Wischaert, ayant contrefait le sceau de ces échevins et celui de sire Costin de Berchem,



au préjudice d'André de Succre, fut condamné à payer une amende de 50 florins du Rhin, dont 40 au profit du souverain, et à être exposé sur un échafaud, pendant une heure, de dix à onze heures, un jour de marché, ayant à son cou les faux sceaux et un placard annonçant le délit dont il s'était rendu coupable.

En 1466-1467, un nommé Jean De Gheele ayant été rançonné par des gens de guerre, courut à l'église et se mit à sonner la cloche pour donner l'alarme; comme il ne put produire qu'un témoin de la violence dont il

¹ Voyez, sur l'histoire de la famille de Mérode, les *Souvenirs du comte de Mérode-Westerloo, passim*.

prétendait avoir été l'objet, il fut condamné pour ce fait ; mais, à la demande des échevins et des notables de la commune, il ne dut payer qu'une amende de deux écus. En 1489, Everberg et Meerbeek furent ravagés, de même que pendant la révolution du seizième siècle.

L'église paroissiale reconnaît pour patron saint Martin de Tours. Le grand hôpital de Louvain, en vertu d'une donation faite, à ce qu'il semble, par les anciens chevaliers d'Everberg, y avait la collation de la cure, toutes les dîmes de la paroisse et de grands biens. Au siècle dernier, la compétence du curé s'élevait à 300 florins. La chapellenie de Notre-Dame ou des Ames, dont le possesseur célébrait une messe matinale, le dimanche et les jours de fête, était aussi à la collation de la mère ou directrice de l'hôpital ; elle était dotée de onze bonniers de terres, de prés et de bois. Celle dite de Chèvres, qui était annexée à l'église de Saint-Quentin, à Louvain, et qui était érigée en l'honneur de Notre-Dame des Sept Douleurs, fut transférée au château d'Everberg ; elle était chargée de cinq messes par semaine. L'église n'a rien de remarquable et date d'une époque peu reculée, sauf la tour, dont le sommet est percé de fenêtres ogivales en lancette, et le chœur, qui se termine par une abside à trois pans. L'intérieur ne renferme aucun objet d'art ; à l'extérieur, j'ai vu une vieille croix de bois, qui, autant que je puis me le rappeler, ne manque pas de mérite. Ce fut sans doute pour couvrir les frais d'une restauration ou d'un agrandissement de l'église, que les habitants d'Everberg obtinrent l'autorisation d'établir une loterie à leur profit, à Louvain, à Bruxelles et dans les quartiers respectifs de ces deux villes (19 janvier 1558-1559).

Il y a, à Everberg, un couvent d'Annonciades, colonie de celui de Velthem ; il s'y tient une classe d'externes, et une école des pauvres, qui a été fondée en vertu du testament du comte Werner.

Une grande partie du territoire de la commune est occupée, vers le sud, par le bois dit *de Hasewinkel*, où les religieuses de Cortenberg avaient autrefois 72 bonniers, mais où les défrichements commencent à prendre de l'extension. Entre ce bois et la commune de Leefdael est situé le hameau de *Vrebos*, qui n'offre rien de remarquable. Une branche de la famille de T'Serclaes avait anciennement de grands biens à Everberg, Meerbeek, Erps, etc. Le *Kinderenbosch*, à Everberg, lui appartenait. En 1459, les tenanciers jurés de sire Wenceslas T'Serclaes, n'ayant pas de sceau commun, se servaient de celui des échevins d'Everberg.

MEERBEEK ¹. — En sortant du village d'Everberg, on aperçoit, vers

¹ Meerbeek (*Merbecka*, 1117 ; *Merbecca*, 1120 ; *Merebecloa*, 1121 ; *Merbeca*, 1148, 1241 ;

l'est, l'église de Meerbeek ; elle occupe l'extrémité d'un plateau qui s'appuie, du côté du nord, à des prairies marécageuses, et qui se confond, dans les autres directions, avec une contrée accidentée et peu habitée. Cette église, dont le patron est saint Antoine, est petite et pauvre, mais elle offre quelques restes assez anciens. Le chœur a été agrandi en 1731, ainsi que l'apprend une date placée à son chevet, vers l'extérieur ; l'abside, qui est à trois pans et sans fenêtres, date de cette époque ; mais, près de la nef, on remarque encore des contreforts peu saillants ou pilastres, et des fragments d'arcatures cintrées, lesquels datent de l'époque romane. Le chœur ne reçoit le jour que par trois fenêtres placées du côté du midi et qui ont été ouvertes au siècle dernier ; deux d'entre elles sont décorées d'écussons coloriés, aux armes des Christyn, et dont l'un est accompagné de la date 1731. Les transepts sont d'une grandeur relativement assez considérable et sont éclairés chacun par une grande baie ogivale, de la dernière époque du gothique. La nef n'a qu'un seul collatéral, vers le nord ; elle en est séparée par des colonnes supportant des arcades cintrées ; le tout est éclairé par quatre fenêtres ogivales. En tête de l'édifice s'élève une tour carrée, percée de plusieurs embrasures de différentes grandeurs. Une grande variété se fait remarquer dans les baies pratiquées au sommet de la tour pour livrer passage au son des cloches. Vers le nord et vers l'ouest, ce sont deux ouvertures cintrées, ici fermées, sauf que l'on a percé dans chacune une meurtrière ; là, ouvertes ; à l'est, l'exhaussement du toit de la nef les cache à moitié, tandis que, vers le sud, on aperçoit un grand encadrement, dont la partie supérieure dessine trois arcades d'inégale grandeur, inscrivant, celles de côté un trilobe, celle du milieu, une baie cintrée, dans laquelle sont placés les abatsons. L'église est construite de pierres blanches, sauf que, pour la

Meerbeke, 1237 ; Merbeke, 1241), commune du canton de Louvain-Nord, à 3 1/2 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 455 bonniers, dont 297 de terres, 58 de prairies, 47 de bois, 12 de bruyères boisées (*boschheyden*), 3 d'autres bruyères (*landtheyden*), 35 de pâtures communales, 2 d'étangs ; le revenu imposable s'élevait à 3,687 florins. En 1846, sur une étendue totale de 513 hectares, la commune comprenait 224 h. cultivés en céréales, 22 h. cultivés en plantes industrielles, 88 h. cultivés en racines et fourrages, 27 h. de prairies, 4 h. de vergers, 5 h. de jardins potagers, 39 h. de bois, 4 h. de jachères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 55 ; en 1480, 27 ; en 1525, 48 ; en 1686, 35 chaumières des fermes, 1 château, 1 brasserie, 2 auberges, 2 boutiques et ateliers ; en 1846, 123 maisons, dont 5 inhabitées.

Population : En 1786, 493 habitants ; en l'an VIII, 502 ; au 31 décembre 1831, 624 ; au 15 novembre 1846, 589, formant 118 ménages ; 87 enfants recevaient l'instruction, et 83 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : aucune.

Dépendance : Le hameau de *S'Gravensbosch*.

Les registres de l'état civil commencent en 1604.

T. III.

22

partie la plus ancienne du chœur, on a employé du grès rougeâtre.

A l'extrémité de l'unique collatéral de la nef, à côté de la tour, se trouve une chapelle demi-circulaire et qui était autrefois éclairée par une fenêtre en plein cintre, laquelle a été murée. Huit nervures reposant sur des chapiteaux formés de tores superposés en soutiennent la voûte. Là est placé le plus curieux baptistère que j'aie rencontré dans mes excursions aux environs de Bruxelles. Il est de forme circulaire et taillé dans un bloc de pierre bleue; en quatre endroits, à l'extérieur, une tête naïvement sculptée fait saillie, et, dans les intervalles, des encadrements contiennent de grands fleurons d'un dessin assez soigné et dont l'un se termine par une tête sans relief, surmontée d'une espèce de couronne formée de plumes. A chacune des têtes faisant saillie correspond, dans la base du baptistère, un léger enfoncement, de forme ronde, ce qui permet de supposer qu'elles étaient autrefois soutenues par de petites colonnes; celles-ci ayant disparu, on les a remplacées par un gros bloc de grès rougeâtre.

Au milieu du chœur, une grande pierre porte ces mots : OSTIUM MONUMENTI — D. LIBERTI-JOANNIS-BAPTISTÆ — CHRISTYN, FILII PRIMOGENITI — PERILLUSTRIS ET GENEROSI D. JO^{is} — BAPT^{lre}, BARONIS DE MEERBECK, ETC., — OBIT DECIMA 4^{ta} HUGUSTI 1699. Près de là, on lit l'épithaphe de Martin Vanderstraeten qui, *paterno affectu*, fut curé de Meerbeek et de Beyssem pendant trente ans, et mourut le 12 février 1671. Le jubé a été reconstruit en 1777.

En 1117, l'évêque Burchard donna le patronat des autels de Meerbeek et de *Bergecen* ou Beyssem au prieur de Bornhem, dont les possessions devinrent, en 1121, la propriété de l'abbaye d'Afflighem. Beyssem, depuis lors, fut considéré comme une annexe de Meerbeek et n'eut un curé qu'en 1763; aujourd'hui il n'a plus d'oratoire particulier et constitue une annexe de la paroisse de Velthem. Le curé de Meerbeek prélevait la petite dime du village, deux dîmes dites la *Thiendeschooff* et la *Boschthiende*, la moitié de la dime des chairs; en outre, il recevait de l'abbaye d'Afflighem 161 florins par an, comme supplément de compétence. Il existait autrefois, à Meerbeek, une chapellenie de la Trinité ou des Ames, dont les titres de fondation furent perdus pendant les guerres civiles.

En 1140, l'abbaye d'Afflighem acheta, moyennant 48 marcs, une terre que possédaient à Meerbeek Walter de Herenth, Herman de Nothengem ou Nosseghem, Jordan de Thyldonck et leurs cohéritiers. Environ dix ans plus tard, quatre frères appartenant à la famille de Nosseghem : Lambert, Walter, Gosuin et Henri, résignèrent entre les mains du duc Godefroid, pour l'âme de leurs parents et moyennant 14 marcs, en

l'aveur du prieuré de Vlierbeek, qui dépendait alors du monastère d'Afflighem, tout leur alleu de Meerbeek, avec les droits qui y étaient annexés, et, entre autres, le droit d'usance (*liberam sacc*) dans les bois, les terres, les pâtures et les marais voisins ¹.

C'étaient aux seigneurs de Rotselaer qu'appartenaient anciennement la dime et le principal domaine foncier de Meerbeek. L'un d'eux, Arnoul, disputa longtemps le droit d'y lever les dîmes noyales, à l'abbaye d'Afflighem; il y renonça enfin, au mois de février 1256-1257. En outre, comme les religieux de cette abbaye revendiquaient une dime également située dans le village, et qu'une dame de Rotselaer avait donnée au couvent de Parcq-les-Dames, il promit de leur en confirmer la possession, s'ils parvenaient à l'acquérir; l'abbé de Grimberghe, Franco, choisi pour arbitre entre les deux communautés, décida que Parcq-les-Dames devait vendre sa dime à l'abbaye d'Afflighem, pour une somme de 110 livres de Flandre (acte daté du mercredi après l'Ascension, en 1237); Parcq n'obéit point à cette décision, car, en 1241, elle se fit encore confirmer, par le duc, la possession de la dime contestée. On mentionne, en 1266, les échevins du sire de Rotselaer à Meerbeek, et, en 1384, la ferme de Jean, seigneur de Rotselaer, dans le même village.

Les données que nous possédons sur les fiefs qui existèrent à Meerbeek sont insuffisantes et incomplètes. En 1125, on mentionne Éverard, Jean et Henri de Meerbeek; en 1150, Walter de Meerbeek; de ces anciens nobles descendait sans doute maître Barthélemy de Meerbeek, qui, le 9 janvier 1472-1473, vendit à Walter Vincke la seigneurie de Meerbeek. Un domaine comprenant une cour féodale de sept hommages, une cour censale ayant droit d'adhérer et de deshériter, etc., y fut successivement tenu en fief de Brabant par Gérard de Molenbeke, Walter Vrancx, Jean et Walter Vandembempde, Pierre Van Epen, et, vers 1440, par Pierre Vandorpe dit Berlichem. Le jour de la Saint-Remy, en 1234, Godefroid, fils de Godefroid de Heyst, hypothéqua à l'abbaye d'Afflighem, pour la somme de 68 livres de Louvain, la dime de Meerbeek, avec le consentement de sa mère Béatrix, et, comme il n'avait pas de sceau, il se servit dans cette occasion du sceau de l'abbesse de Cortenberg ².

Engagée une première fois, le 4 mai 1396, et moyennant 204 livres, à Gérard Griecten, bourgeois de Louvain, à qui succédèrent son fils, messire Paul Van Griecten, qui épousa Louise Van Assche, puis, le fils

¹ Les témoins de cette cession furent: Radbod de Crainhem, Gislebert Splentro, Siger de Limal, Franco *Lopus*, Gérard, leur beau-frère, Gérard de Huldeberge, Henri Magetoch, Alard, Henri Franco, Jordan, clerc. *Registre des chartes déposées en l'an 1500*, f° 87 v°.

² Henri, chevalier de Duffel, hypothéqua à l'abbaye d'Afflighem, en 1231, pour la somme de 32 livres de Louvain, une dime qu'il possédait à Meerbeek, à la condition de pouvoir la racheter six ans après.

ainé de ces deux époux, Daniel Van Griccken (relief du 8 février 1601), la haute, moyenne et basse justice de Meerbeek, après avoir été rachetée par le domaine en 1614, fut cédée, le 10 juillet 1630, au comte de Ver-taing, seigneur d'Everberg. Le 10 avril 1638, Arnoul de Fumal, conseiller de Brabant, en devint possesseur, en ajoutant 700 florins au montant des engagères précédentes, et une vente définitive l'adjugea, le 22 janvier 1644, à messire Robert de Zeelander, seigneur de Merrie, Cuerne, etc. (lettres patentes du 30 du même mois, relief du 22 septembre suivant).

Robert Dennetières, secrétaire du conseil privé, acheta Meerbeek en 1649 et le laissa à sa fille Jeanne-Pétronille, femme de Julien-Joseph, comte de La Tour (r. du 30 septembre 1672). Celui-ci le céda à maître Jean Raeymaeckers, avocat au conseil de Brabant et l'un des bienfaiteurs des Chartreux de Bruxelles, auxquels il légua le prix qu'on retirerait, après sa mort, de la vente de sa seigneurie (r. du 26 mars 1677). Ses exécuteurs testamentaires, Pierre-Ferdinand Roose, baron de Bouchout, et maître François-Ignace de Beaufort, licencié en droit, vendirent le village à Jean-Baptiste Christyn, chevalier, membre du conseil des Pays-Bas à Madrid, membre du conseil d'État et du conseil privé, surintendant de la justice militaire (r. du 20 décembre 1686). Le 11 janvier 1687, le titre de baron de Meerbeek vint récompenser les longs services de Christyn qui, tout en se livrant sans relâche à ses travaux judiciaires, n'avait cessé de s'occuper d'éclaircir les origines de notre ancien droit. Les recueils intitulés *Coutumes de Brabant* et *Coutumes de Bruxelles*, la *Jurisprudentia heroica*, les *Délices des Pays-Bas*, la *Basilica Bruxel-lensis*, etc., témoignent des connaissances profondes et variées du premier baron de Meerbeek. Aussi, sa nomination à la dignité de chancelier de Brabant n'étonna personne. Il mourut quelques années après, le 28 octobre 1690, et fut enseveli à Bruxelles, dans l'église des Augustins.

Son fils, Jean-Baptiste Christyn (r. du 18 décembre 1693 et du 31 décembre 1704), qu'il avait eu de Catherine De Pretere, épousa Marguerite-Thérèse d'Espinosa, sœur de Gaspar-Antoine, comte de Ribaucourt. Il eut de cette dame le baron Louis-François (r. du 31 décembre 1709), qui hérita le vicomté de Tervueren et Duysbourg de son oncle Libert-François Christyn. Jean-Baptiste Christyn, le fils de Louis-François (r. du 18 avril 1721), mourut le 21 août 1758; son frère, Libert-François, lui succéda (r. du 16 octobre 1758), et devint comte de Ribaucourt, après la mort de son oncle, Jacques d'Espinosa, prévôt du chapitre de Harlebeek. Il décéda le 16 novembre 1785, laissant de sa femme, Marie-Thérèse de Vilsteren, plusieurs enfants et, notamment, Philippe-Alexandre-Joseph Christyn, mort le 11 juin 1825, qui eut d'Antoinette-Thérèse-Doro-thée,

comtesse de Quarré, le comte de Ribaucourt actuel, dont nous avons fait mention à l'article Perck, et Joséphine-Eugénie, baronne de Woelmont.

Les Christyn n'eurent jamais, je crois, de château à Meerbeek, où l'on ne trouve aucune maison de campagne et aucune usine. Les habitations sont concentrées à proximité de l'église et échelonnées le long du chemin de Tervueren à Aerschot. Un chef romain ou germain doit avoir reçu la sépulture dans la partie méridionale de la commune, où un champ porte encore le nom de *Tomme* ou *la Tombe*, et où il a existé une métairie, et un cimetière, lequel ne servait qu'en temps d'épidémie. Des frayeurs superstitieuses ont placé dans ces lieux solitaires le séjour de l'esprit du mal, qui y apparaît, dit-on, dans le *Duyvelbosch*, *le bois du Diable*. Jadis, le chemin de Bruxelles à Louvain passait par Meerbeek ; mais, depuis que de nouvelles chaussées ont fait abandonner cette ancienne voie de communication, tout le pays situé entre le village dont nous venons de parler et Louvain offre l'aspect d'une immense solitude, qui ne s'anime que lorsque les travaux des champs y appellent les cultivateurs.



CHAPITRE V.

L'ANCIEN COMTÉ DE CRAINHEM : WOLUWE-SAINTE-ÉTIENNE, CRAINHEM,
WOLUWE-SAINTE-LAMBERT, WOLUWE-SAINTE-PIERRE.—WESENBEEK.

I.

LES WOLUWE. — GÉNÉRALITÉS. — Les trois villages appelés Woluwe et que distinguent les noms de leurs saints patrons ont bien certainement emprunté cette dénomination à la petite rivière le long de laquelle ils s'étendent, d'Auderghem à Saventhem ¹. Si l'on en croit le naturaliste Burtin ², on y a découvert, dans des tourbières, d'anciennes armes, des monnaies, des statuettes et d'autres antiquités. Des personnes dignes de foi, consultées par cet écrivain, lui assurèrent que des fouilles mirent aussi à jour les ruines d'une tour romaine. « Si cela est, ajoute-t-il, il faut que cette tour ait été bâtie sur la tourbière et que son propre poids l'y ait fait enfoncer, car, outre que la naissance de nos tourbières paraît bien plus ancienne que la conquête de ce pays par les Romains, il n'est guère apparent qu'un terrain habité depuis l'instant de l'érection de cette tour ait pu jouir du repos nécessaire pour la formation d'une couche aussi épaisse de tourbe. Mais comment une nation aussi sage, et si instruite dans l'art de bâtir, aurait-elle pu choisir un si mauvais terrain pour ériger un bâtiment qui exige des fondations solides? » Dans l'absence d'indications positives, on ne peut apprécier le mérite de ces allégations. Mais que les Romains aient eu un établissement à Woluwe, c'est ce qui résulte des deux faits suivants. A l'est de Woluwe-Sainte-Lambert, près de l'ancien chemin d'Etterbeek à Tervueren, on trouve un *Tdomptvelt* ³ ou *champ de la Tombe*; dans le village même passe un chemin qui, sous le nom de *Die-wech* ou *Diedewech* ⁴, traverse la forêt de Soigne, d'Uccle à Watermael,

¹ *Juxta ampnem dictam de Woluwe*, 1349.

² *Oryctographie*, p. 122.

³ Acte en date du 23 février 1565-1566. — *Tomveld geheeten den Cappruynen berch*. 1664.

⁴ *Te Wesembeke, over den Diedewech*. 1370. — *Te Wesembeke, by den Diedewech*. 1508.

va de ce dernier village à Woluwe-Saint-Lambert par le hameau de Bemel, puis se dirige vers Wesembeek, et rejoint de ce côté l'ancienne voie d'Elewyt à Duysbourg.

La vallée de la Woluwe présente un grand nombre de terrains de formation tourbeuse, où l'on rencontre parfois de gros troncs d'arbres, des murs noirs comme du jais, et ailleurs, des glands, des noisettes, des ossements de cerfs et des coquilles terrestres et lacustres. Ces débris datent de ces temps où la rivière inondait librement ses rives et ne rentrait dans son lit qu'après avoir formé sur ses bords des étangs à moitié remplis de limon et d'arbrisseaux déracinés, mélange qui produisit, après des siècles, ces couches de tourbe que l'on exploite aujourd'hui. Sur les coteaux situés vers l'ouest, d'autres révolutions mystérieuses accumulèrent des couches de grès, que l'on exploite pour différents usages. Le même versant de la vallée fut longtemps couvert de bois, tandis que, au delà de la rivière, où le sol est d'une grande fertilité, la culture a tout envahi, depuis des temps très-reculés.

WOLUWE-SAINT-ÉTIENNE ¹. — Au commencement du dixième siècle, Woluwe donna naissance à Fulbert ², que la protection du duc Giselbert éleva, en l'an 934, à la dignité d'évêque de Cambrai. Peu de temps avant sa mort, qui arriva le 1^{er} juillet 956, ce prélat légua à sa cathédrale une terre située dans le lieu où il avait vu le jour, à *Wilewe*, et dont un de ces successeurs, Gérard I^{er} (1012-1048), assigna les revenus au luminaire et aux réparations de l'oratoire Saint-Jean, à Cambrai ³. Le lieu dont il s'agit ici est Woluwe-Saint-Étienne, où le chapitre de

¹ Woluwe-Saint-Étienne (*Wulwua*, X^e siècle; *Wolue Sancti Stephani*, 1282; *Sinte-Stevens-Woluwe*, 1435; *Sint-Stevens-Woluwe*, 1686), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 1 1/4 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 510 bonniers, dont 483 de terres, 22 de prairies, 50 de bois; le revenu imposable s'élevait à 3,635 florins. En 1846, sur une étendue totale de 545 hectares, la commune comprenait 281 h. cultivés en céréales, 13 h. cultivés en plantes industrielles, 107 h. cultivés en racines et fourrages, 32 h. de prairies, 13 h. de jardins potagers, 3 h. de terrains essartés, 8 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 44; en 1480, 13; en 1525, ...; en 1686, 23 chaumières, 1 maison de campagne, 2 brasseries et auberges, etc.; en 1846, 178 maisons, dont 2 inhabitées.

Population: En 1786, 658 habitants; en l'an VIII, 544; au 31 décembre 1834, 814; au 15 novembre 1846, 879, formant 176 ménages; 169 enfants recevaient l'instruction et 188 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 2 moulins à eau, 1 four à chaux.

Dépendances: Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent: pour les naissances et les mariages, en 1722; pour les décès, en 1779.

² *Ex pago Brabatenso, de villa videlicet Wulwua ortus*. BALDERIC, l. I, c. 59.

³ *Idem*, III, c. 44.

Cambrai conserva, jusqu'à la révolution française, le patronat de l'église, et qui ne commença à être désigné par sa qualification actuelle qu'au treizième siècle.

Les dîmes du village se prélevaient : pour quatre sixièmes, par le curé ; pour un sixième, par la chapellenie de Saint-Pierre à Malines, et pour un sixième, par des laïques. Cette dernière part était tenue en fief, en 1302, du seigneur de Saventhem, Daniel de Bouchout, qui autorisa Henri Oem ou l'Oncle, de Quaderebbe, à la vendre à Henri Aurifaber ou l'Orfèvre, bourgeois de Bruxelles, ce qui eut lieu, au mois de décembre de l'année précitée, en présence de Hubert Taye, d'Égide Schalie et de Gérard de Wesenbeke, autres feudataires de Daniel. Elle conserva depuis le nom de *dîme de l'Orfèvre, de Goutsmets thiende*, et fut vendue, en 1644, avec la seigneurie foncière du village, à M. de Boisschot. La chapellenie de Saint-Martin dans l'église de la Chapelle, à Bruxelles, tenait en fief du seigneur de Woluwe-Saint-Étienne les deux tiers d'une dime, dont l'autre tiers appartenait au curé de ce village, et qui s'étendait aussi sous Crainhem, aux lieux dits *op 't Cammelant, op 't S'Grevendelle (le vallon des Comtes)*, et sous Woluwe-Saint-Lambert.

L'église paroissiale, dont, on le devine, saint Étienne est le patron, n'offre rien de remarquable. Elle date des temps modernes, sauf le chœur et le petit chalcidique qui supporte la tour. Ces deux parties, qui, probablement, constituaient autrefois tout l'édifice, appartiennent au style ogival. L'église fut réparée en 1613, au moyen d'un impôt levé sur les héritages situés dans la paroisse, et dont un octroi, en date du 3 août, accordé au curé, aux maîtres d'église et aux notables, autorisa la perception pendant trois ans. En 1778, l'archevêque de Malines bénit l'église de Woluwe. Jadis, il y avait dans le village un hôpital en l'honneur de la Vierge et de saint Étienne ; on y hébergeait les pauvres voyageurs, « et on y pratiquait d'autres œuvres de bienfaisance. » Au commencement du quinzième siècle, il brûla ; comme cet établissement ne possédait pas de revenus suffisants pour couvrir les frais de la reconstruction des bâtiments, Philippe le Bon, à la demande de ses mambours et de ses régisseurs (*regeerders*), déclara qu'il serait loisible de lui donner des biens (4 mars 1430-1431)¹. Il existait encore en 1523. Les villages de Woluwe-Saint-Étienne et de Woluwe-Saint-Lambert souffrirent considérablement des guerres intestines qui dévastèrent la Belgique en 1488 et en 1489 ; ils furent pillés et incendiés, et, pour cette raison, ils obtinrent, en 1491, une remise d'impôts. Le passage des armées françaises et autrichiennes, en 1792, 1793 et 1794, leur fut aussi funeste. Mais sa

¹ *Livres noirs*, n° IV, p. 68.

situation sur la grande route de Bruxelles à Louvain, qui lui attirait fréquemment des logements militaires, valut à Woluwe-Saint-Étienne l'honneur de devenir le chef-lieu d'un canton qui comprenait Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Evere, Saventhem, Crainhem, Sterrebeek, Wesembeek, les deux autres Woluwe et Etterbeek ; une justice de paix, dont Saint-Josse-ten-Noode a été déclaré le centre, en 1849, y fut érigée en l'an VIII, et étendit son ressort sur Dieghem, qui fut alors séparé du canton de Vilvorde, et sur Neder-Ockerzeel, Steenockerzeel et Nosseghem, démembrements du canton supprimé de Campenhout.

La seigneurie foncière de Woluwe-Saint-Étienne, « située entre Saventhem et Crainhem, « avec droit de plantaige, arrière-fiefs et hommages, etc. » relevait de la baronnie d'Assche. Le premier que l'on sache en avoir été possesseur est Jean T'Serclaes, archidiacre du Hainaut, puis évêque de Cambrai, le frère du célèbre et malheureux libérateur de Bruxelles. Elle passa ensuite à son neveu Jean, qui mourut en 1401, et dont la fille, Béatrix, épousa Henri de Schoonhoven. Le chevalier Jean, fils de ces deux époux, n'ayant pas eu d'enfants de sa femme, Catherine de Heemvliet, fille du seigneur de Cattendyck, ce fut son frère, le chevalier Philippe, seigneur de Nieurode, qui fut son successeur. Marguerite, fille du précédent et de Catherine Pot, s'allia à messire Engelbert Vandernoot, et leur fille Marguerite, à Lambert Vanderee.

Les ancêtres de ce dernier possédaient déjà des biens à Woluwe. Le premier d'entre eux qui jouit de quelque considération, maître Adrien Vanderee, fut conseiller de la chambre des comptes du Brabant ; à ce titre, il se rendit au Quesnoy, en 1452, après la mort de la comtesse douairière du Hainaut, pour y inventorier les chartes, lettres et privilèges, qui étaient conservés dans cette ville et qui concernaient les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise ; le même prince le chargea ensuite, en 1459, de faire une enquête, de concert avec quelques autres de ses conseillers, sire Henri Magnus, chevalier, Simon de Herbaix et maître Ambroise de Dwynter, au sujet « des fautes et abus commis par « quelques-uns de ses officiers, en Brabant. » Son fils Lambert, chevalier, seigneur de Rymelghem, maître des requêtes ordinaires de Philippe le Beau, épousa Marguerite S'Clievers. Un de leurs enfants, Lambert, seigneur de Rymelghem et de Herent, releva un fief situé à Woluwe-Saint-Étienne, après la mort de son père, le 16 septembre 1503, et décéda à son tour, le 4 mars 1546. C'est sans doute son fils Jean, seigneur de Woluwe-Saint-Étienne et de Meysse, que l'on voit figurer dans des documents des années 1555 et 1556, sous la désignation de commissaire Vanderee¹.

¹ M. GACHARD, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. 1^{er}, pp. 105, 194 et 304.
T. III. 29

Les Vanderee furent ensuite ammans de Bruxelles¹ ; le dernier d'entre eux, messire Jean-François, vendit, le 26 mars 1644, la seigneurie foncière de Woluwe à sire Ferdinand de Boisschot, qui l'annexa à sa baronnie de Saventhem, en vertu de lettres patentes en date du 27 juillet 1648.

Cette seigneurie avait des échevins dès l'année 1569 ; mais elle fut longtemps sans posséder de sceau particulier ; pendant la jeunesse de Béatrix T'Serclaes (1401, 1409), c'était son oncle, sire Éverard, qui, d'ordinaire, apposait son sceau aux actes passés devant ce tribunal². Les échevins de Woluwe suivaient la coutume d'Uccle ; ils ne jugeaient qu'au civil. Pour la juridiction supérieure, le village, que l'on qualifiait quelquefois de *Neer-Woluwe*³ et de *Crainhem au Ruisseau* ou sur le *Ruisseau (dat men heet Crayenem te Voerde of Crayenem over die beke)*, ressortissait à l'échevinage d'Erps et dépendait de la mairie de Vilvorde.

En 1505, la haute, moyenne et basse justice de Woluwe, avec le droit d'y percevoir les amendes, celui d'y avoir des tenanciers (*laeten*) des chemins et des eaux, la sous-mairie, les cens, sauf quelques parties rachetées par maître Jean de Cryckengys, et la garenne de Moorseloo, fut offerte en engagère à Louis Quarré, seigneur de La Haye en Hainaut, trésorier de l'ordre de la Toison d'or⁴. Malgré ses répugnances et ses excuses, ce seigneur fut contraint, « sous peine d'encourir l'indignation royale, » de l'accepter, et de payer pour cet objet 242 livres, que le domaine remboursa en 1519. Philibert de Bruxelles, membre du conseil privé, engagea une seconde fois la justice de Woluwe, dont Jean Vanderaa réclama ensuite la possession, et dont Guillaume d'Armstorff hérita ensuite. Comprise, plus tard, dans la confiscation des biens des Armstorff, elle revint au domaine, qui la vendit à sire Léonard de Taxis, maître des postes aux Pays-Bas (r. du 22 novembre 1590)⁵ ; rachetée, dans la suite, elle fut vendue, le 29 juillet 1626, moyennant 3,200 florins, au secrétaire Kieffelt, dont ne des ufilles, nommée Clémence, le laissa à George-Joseph De Hertoghe, seigneur de Honswal. François de Hinnisdael, seigneur de Betho, Montreuil, etc., et sa femme, Marie-Anne-Florence de Berchem, à qui échu, plus tard, le riche héritage des Kief-

¹ Voyez plus haut, t. II, p. 294.

² Dans les archives provenant des anciens barons de Saventhem se trouve un livre *censal* de la seigneurie de Woluwe-Saint-Étienne, datant de l'an 1308.

³ Dans un acte de l'an 1268, on lit cette phrase : *In parrochia de Wolue inferiori, in loco dicto Assendal, prope longum salicem.*

⁴ Le chevalier Louis Quarré possédait à Woluwe-Saint-Étienne un fief tenu du duché, que son fils Maximilien releva, après sa mort, le 15 octobre 1520.

⁵ Taxis acheta de Marie Quarré le fief que tenaient les ancêtres de cette dame (r. du 6 juin 1592).

felt, revendiquèrent la possession de Woluwe-Saint-Étienne (r. du 12 décembre 1708 et du 25 septembre 1752), et préparèrent ainsi son annexion au comté de Hinnisdael ou de Crainhem.

Une sentence arbitrale, prononcée par les officiers et greffiers des huit mairies du quartier de Bruxelles, termina un différend qui s'était élevé entre les villages de Woluwe-Saint-Étienne et de Crainhem, au sujet des charges que les habitants de l'un de ces villages avaient à supporter dans l'autre. Ainsi, par exemple, il fut décidé que l'on était chargé de logements militaires, à raison des biens que l'on exploitait aussi bien au dehors de la paroisse où l'on avait son domicile, qu'en dedans. Tous les frais résultant des logements militaires, comme frais de transport, vacations, nourriture, cadeaux, comme aussi les vacations des officiers, échevins ou députés, les circulaires, les corvées et les procès concernant particulièrement le village, se payaient au moyen d'impositions levées sur les habitants seuls, à l'exclusion des exploitants étrangers (*affdryvers*). Ces impositions consistaient ordinairement en une taxe par tête de cheval, de bétail, de porc, ou en raison de l'étendue de chaque culture. D'autre part, les rédemptions des quartiers d'hiver généraux, les dépenses faites pour la garde des rivières, se payaient par village, selon la situation des propriétés. Aucun exploitant étranger ne jouissait du droit de faire conduire ses bestiaux dans les pâtures communales. Cette décision, qui fut prise dans une réunion tenue à Bruxelles, le 6 février 1648, fut approuvée le même jour par les échevins des deux villages ¹.

Une modeste maison de campagne, dite, probablement de temps immémorial, *de Borcht*, a remplacé le château des T'Serclaes et des Vanderee; elle appartient à la famille Merckx. Le village n'offre rien de remarquable que ses beaux moulins à eau, en aval du village, dont l'un s'appelle *le moulin de Rymelghem* ²; il appartient longtemps aux ducs de Brabant desquels les habitants d'Erps et Querbs le tenaient à cens, moyennant 22 muids de seigle, 6 muids de froment et 28 livres de cire. On voit, de ce côté, des vestiges d'un manoir qui a appartenu aux De Angelis. Du temps de M. de Burtin, on exploitait autrefois, près de Woluwe-Saint-Étienne, une carrière où l'on travaillait à découvert et à la profondeur de 70 pieds. Cette carrière est aujourd'hui épuisée, mais on en a ouvert d'autres. Les pierres que l'on extrait servent, soit à bâtir, soit à faire de la chaux. Vers le sud, près de la Woluwe, sont l'*hoff ter Eycken* et l'*hoff ten Kleynenberg*. En 1576, Marie T'Shertogen, femme

¹ Ancien greffe échevinal de Borcht.

² Rymelghem. Carte de l'ouvrage de VAN GESTEL. — Tot Rymelgem, in de prochie van S. Steevens Woluwe, op den Loosenberch, 1621.

de Franc Vander Crommerkammen, céda ses droits sur la première de ces fermes aux enfants qu'elle avait eus de son premier mari : Jean et Godefroid de Linckenbeke. Le 12 mars 1569-1570, par-devant Pierre de Hernut, écuyer, seigneur de Bourbecque, conseiller civil du roi au bailliage de Tournai et Tournésis, garde du scel du roi, et devant Michel Cocquel dit Le Merchier, et Paul Vonck, subrogés tabellions du roi, Jean-Baptiste de Schoenvliet, écuyer, seigneur Vandereycken et dans Sterrebeek, maître d'hôtel de l'évêque de Cambrai, « avec ses parens « et bien voulans, » négocia son mariage avec Françoise, fille de maître Thiéri de Cambry, licencié ès lois, conseiller des échevins de Saint-Brice et du Bruille à Tournai, et de Jeanne Du Pretz. Il promit d'assigner à sa femme une rente annuelle et viagère de 600 livres de 20 gros de Flandre, rachetable au denier 10, et de l'hypothéquer sur « la cense « *ter-Eycke*, et les jardins, les prés, les pâturages, les viviers et les « terres qui en dépendaient ¹. »

CRAINHEM². — De temps immémorial, la villa de Crainhem (*l'habitation de la Grue, Crane, ou des Corbeaux, Kraeyen*), avec l'église du lieu et 50 manses (560 bonniers), appartenait à l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, lorsque le comte de Flandre, Arnoul I^{er} ou le Grand, s'en empara, et la donna à un de ses vassaux. Bien que des diplômes des empereurs Othon III, Henri II (5 février 1005) et Henri III (28 mai 1040)³, lui aient rendu cette possession, l'abbaye gantoise ne la récupéra jamais. C'est, du moins, ce que l'on peut inférer d'une lettre écrite par l'abbé Othelbolde, vers l'an 1030, à la comtesse de Flandre Otgive. Après

¹ Lettre échevinale des échevins de Forêt à Woluwe, en date du dernier mars 1570.

² Crainhem (*Crainham*, 1003 ; *Craienhem*, 1219, 1221, 1230 ; *Crayenhem*, 1230, 1432 ; *Crainem*, 1237 ; *Crahen*, 1263 ; *Crayenem*, 1452, 1387 ; *Crainhem*, 1517 ; *Creynhem*, 1537, 1570), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 4 1/2 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire : Crainhem comprenait autrefois 549 bonniers, dont 327 de terres, 14 de prairies, 18 d'étangs, 179 de bois, 11 d'héritages ; le revenu imposable s'élevait à 3,733 florins. En 1846, sur une étendue totale de 580 hectares, on y trouvait : 224 h. cultivés en céréales, 18 h. cultivés en plantes industrielles, 183 h. cultivés en racines et fourrages, 13 h. de prairies, 2 h. de vergers, 17 h. de jardins potagers, 9 h. de jachères, ... h. de bois. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 81 ; en 1480, 22 ; en 1525, 55 ; en 1686, 29 chaumières, 2 brasseries, 4 auberges, 5 boutiques et ateliers ; en 1846, 131 maisons, dont 1 inhabitée.

Population : En 1786, 552 habitants ; en l'an VIII, 538 ; au 31 décembre 1831, 567 ; au 15 novembre 1846, 688, formant 130 ménages ; 84 enfants recevaient l'instruction, et 149 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à eau, dont 1 à grains et 1 à papier, ce dernier également activé par la vapeur ; 1 brasserie, des tourbières, des carrières.

Dépendances : Les hameaux de *Stockel* et de *Neer-Crainhem*, *l'hof ten Voerde*, qui appartenait, en 1387, à Gilles et Élisabeth, enfants de Jacques de Woluwe. En 1573, on mentionne à Crainhem un *Soenvelt* ou *Sonvelt*.

Les registres de l'état civil commencent en 1711.

³ SERRURE, *Cartulaire de Saint-Bavon à Gand*, pp. 15, 17 et 20.

avoir cité Crainhem' parmi les villas usurpées par Arnoul, elle ne mentionne pas cette localité parmi celles dont le monastère percevait alors les revenus.

Plus tard, on vit naître, en cet endroit, une famille puissante, dont la branche aînée, comme nous l'avons vu, se réserva les villages de Savenhem et de Sterrebeek, avec une juridiction féodale très-étendue. Son chef, nommé Lambert de Crainhem, vivait en 1096 et en 1135. De son troisième fils, nommé Radbod, naquirent, parait-il, Siger et Radbod de Crainhem. Le premier prit l'habit dans le monastère d'Afflighem, où il devint abbé en 1194 et où il mourut en 1198; en faisant profession, il céda aux religieux quinze bonniers de terres situées à Crainhem, du consentement de son frère Radbod, à qui l'abbaye paya, de ce chef, 5 marcs de Cologne (1185). Peu de temps après, le même Siger abandonna encore à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Crainhem; le duc Henri ratifia cette donation et le duc Godefroid III, en revenant de la croisade, la confirma aussi (1186).

Daniel, petit-fils de Lambert de Crainhem, eut pour fils puîné « noble homme Arnoul de Crainhem, » chevalier, qui reçut en apanage le village de ce nom, à la condition de le tenir en fief de son aîné, Gilles, seigneur de Wanghe. Cet Arnoul est mentionné dans une charte de l'an 1210, qui concerne l'abbaye de Cortenberg, avec Guillaume et Gérard de Crainhem. Lui aussi abandonna la plus belle partie de son patrimoine aux moines d'Afflighem. Il leur donna les deux tiers de la dîme des terres cultivées et incultes, ce qui fut ratifié par les évêques de Cambrai, Jean (avril 1219), Philippe (1221) et Godefroid (octobre 1231), de l'aveu des personnes du lieu, Jean et Barthélemi. Vers l'année 1230, au moment de partir pour la croisade, il se rendit auprès du duc avec son frère Jean, prévôt de Bonn, et là, en présence d'un grand nombre de vassaux du duché, il renonça en faveur de ses enfants à tous les alleux qu'il possédait à Crainhem; Henri I^{er}, à sa demande, confia ces alleux au prévôt, et celui-ci, voyant sa belle-sœur et son neveu Arnoul surchargés de dettes, les autorisa à vendre au monastère d'Afflighem la part d'Arnoul, consistant en dix bonniers environ (avril 1234)².

La femme d'Arnoul se nommait Catherine. Son fils, Arnoul II, fit hommage au comte de Flandre, en 1263, à Tournai, et devint son vassal pour un alleu de vingt livrées de terre, qu'il convertit en fief. Son sceau représente un cavalier ayant, derrière le dos, la main, de laquelle il tient une épée; sur sa poitrine on voit un écusson à la croix droite

¹ *In pago Bracbatensi, Crainham villam cum ecclesia et mansis triginta. SERRURE, Ibid.*
— *Opera dipl.*, t. I^{er}, p. 347.

² *Cartulaire d'Afflighem.*

chargé d'un oiseau au franc-quartier, brisure qui est peut-être un souvenir des voyages d'Arnoul I^{er}. Arnoul II s'allia à une dame nommée Isabelle, qui doit lui avoir apporté en dot la terre de Wemmel. Il fut aussi seigneur de Goyck. Arnoul III épousa Marie de Wesemale, qui épousa dans la suite Gilles Happaert, et dont il eut : Arnoul IV, Léon, sire de Wemmel et de Grobbendonck, Jean, tige des seigneurs d'Oplinter, etc. En l'an 1300, il renonça à la succession de son beau-père, et, en 1302, il accompagna son beau-frère à la bataille de Courtrai, qui lui coûta la vie. Peu de temps après sa mort, d'audacieux aventuriers apparurent tout à coup en Brabant, sous l'habit religieux, qu'ils portaient, disaient-ils, en expiation de leur vie antérieure; ils réussirent à se faire passer pour des nobles échappés à la terrible journée des Éperons d'or. Marie de Wesemale fut l'une des dames brabançonnes qui, trompées par une erreur étrange, reçurent ces prétendus pénitents dans leur couche. Le faux Arnoul de Craihem fit enlever l'écusson que l'on avait placé en son honneur dans l'église des Récollets, à Bruxelles. Mais sa fourberie et celle de ses complices furent découvertes et punies de mort (1309)².

Arnoul IV signa la charte de Cortenberg en 1312, et les traités conclus avec la Flandre, en 1336 et en 1339. Une enquête sur les abus de l'administration ayant été déclarée nécessaire, il fut l'un des seigneurs désignés pour juger les officiers ou les juges qui seraient reconnus coupables; le duc lui transmit, à cet effet, les pouvoirs nécessaires, le 4 mai 1334. Son fils Arnoul, qui avait pris pour femme Catherine, fille de Jean Vincke, étant mort avant lui, ce fut sa petite-fille, Aleyde, femme de Gérard de Rassegghem, seigneur de Baesrode, gouverneur de Lille, qui lui succéda. D'Aleyde et de Gérard naquirent deux filles : Catherine et Ide. Catherine de Rassegghem devint la femme de Godefroid de Gronsvelt, fils du chevalier Henri, dont elle n'eut qu'une seule fille, Marie de Gronsvelt, dame de Craihem et de Goyck, qui est citée en 1384. Ide s'allia au chevalier Baudouin Rym, et donna le jour à Jacqueline Rym ou de Baesrode, femme du chevalier Henri Vanderbruggen, seigneur de Héverlé, chambellan héréditaire du Brabant, entre les mains de laquelle s'anéantit l'antique héritage de Craihem.

En 1597, Jacqueline de Baesrode, dame de Heverlé, d'Oplinter et de Goyck, et son fils, le chevalier Henri, vendirent à sire Éverard Boote, chevalier, la ferme dite *'t hof te Craynhem*, avec ses dépendances, qui consistaient en une grange, des maisons, un petit enclos, treize bonniers de terres, trois bonniers de prés, une pâture appelée *de Warande*, cinq étangs, les fossés du château (*fossa castris*), deux réservoirs, sept bon-

¹ Acte de l'an 1237, dans les *Archives de l'abbaye de Forêt*.

² *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, p. 86.

niers de bois et de bruyères portant le nom d' *Hoeverst*, deux moulins réunis sous la même toiture et nommés *de moelen van Craynhem*; ils lui cédèrent aussi un cens consistant en 6 livres 18 sous 1 denier nouveaux, 9 sous 4 deniers de monnaie courante, 107 chapons, 8 poules, 50 oies, 40 muids 6 quartaux d'avoine, et enfin toutes les juridictions annexées à ces biens, sauf six fiefs, qui, de temps immémorial, relevaient de la seigneurie de Crainhem, et que les vendeurs se réservèrent¹. Éverard Boote eut de Marguerite de Schoonhoven, qui était veuve en 1413, un fils du même nom, qui reçut l'ordre de la chevalerie. Sire Éverard Boote le jeune épousa une étrangère, Claire de Florenville, qui, à en croire le grave De Dynter, ne jouissait pas d'une très-bonne réputation. Ce fut dans son hôtel que se retira la veuve du duc Antoine, Élisabeth de Gorlitz, lorsqu'elle se brouilla avec les États de Brabant au sujet de son douaire; refusant le char que l'on avait mis à sa disposition, elle se rendit à pied à l'hôtel de sa favorite, et de là elle partit directement pour Hal (1446)². Éverard fut cependant nommé grand veneur (*meester jager*) de Brabant, fonctions dont il fut déchargé le 24 février 1418-1419. Son fils Éverard étant mort sans enfants, sa fille Jeanne porta ses domaines et ses richesses à Antoine de Sombreffe dit Vandebossche, fils du chevalier Jean Vandebossche.

A cette époque, Crainhem comprenait deux parties distinctes : *Crainhem au delà du ruisseau*, *Craynem over die beke*, ressortissait à la mairie de Vilvorde, et fut plus tard considéré comme une dépendance de Woluwe-Saint-Étienne; l'autre section, la plus considérable, faisait partie de la mairie de Rhode et de l'échevinage de Watermael. Dans cette section, les seigneurs de Crainhem avaient la connaissance de toutes les affaires n'entraînant pas la peine capitale; ils y levaient les amendes, lorsqu'il n'y avait pas eu effusion de sang, et c'était par leurs soins que s'effectuait le jaugeage des mesures. Plusieurs fois, des criminels furent jugés à Crainhem, mais alors ils étaient remis à l'ammann de Bruxelles. Voilà ce que déclara, le 3 septembre 1417, sire Éverard Boote le jeune. Soit que ses droits ne fussent pas clairement établis, soit pour toute autre cause, les officiers du duc Philippe le Bon contestèrent à l'héritier d'Éverard, Antoine Vandebossche, le droit de prélever, ainsi qu'il le prétendait, la moitié des amendes, et comme, malgré la défense qui lui fut faite, il voulut maintenir ses prérogatives, la chambre des comptes ordonna au chef-maire de Rhode, en 1460, de saisir la part d'Antoine dans les amendes levées à Crainhem, jusqu'à ce qu'il eût produit ses ti-

¹ Lettre échevinale de Bruxelles, en date du 17 février 1397-1398, et acte semblable de Louvain, du dernier du même mois. *Lettres produites sur quelques comptes du scel en Brabant*, aux Archives du royaume, f° 425.

² *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, p. 193.

tres. Les documents qu'il fournit alors n'ayant pas été jugés suffisants, on condamna ses prétentions, mais seulement pour quelque temps. Le 5 juillet 1468, il en envoya à la chambre d'autres, et, dans le nombre, l'acte de vente de 1397 et la déclaration de 1417¹. Les Crainhem n'avaient que des tenanciers jurés, qui allaient à chef de sens à Uccle; ils avaient un sceau commun, qui offre l'effigie d'un saint (probablement Saint-Pancrace, le patron de l'église paroissiale), l'écusson des Boote et la légende: S. DER LATEN VAN CRAEYENEM. Ce tribunal de tenanciers ayant porté une sentence autrement que les échevins d'Uccle, consultés par eux, ne l'avaient décidé, l'amman de Bruxelles les condamna à une amende, qu'il réduisit ensuite à 20 clinckarts de 51 gros, à la demande d'un grand nombre de personnes notables et des échevins d'Uccle eux-mêmes (1432).



En 1505, Jean de Berna ige, seigneur de Perck, qui possédait alors la seigneurie de Crainhem, acquit, moyennant 200 livres, que le domaine lui remboursa en 1519, la haute justice de ce village, une moitié des amendes et l'exécution des criminels; ces prérogatives, après son décès, devaient échoir à sa seconde femme, Catherine de Ligne, et à l'aîné des enfants qu'il avait eus d'elle. Son fils Philippe en fit le relief le 3 août 1517. Dans la suite, Engelbert de Baronaige posséda la seigneurie de Crainhem, et, comme il n'eut pas d'enfants de sa femme, Marie de Heetvelde, il laissa ses biens à Guillaume de Baronaige, petit-fils de Jean cité plus haut. Ce Guillaume épousa Catherine de Heetvelde, et prit de nouveau en engagère les droits du domaine à Crainhem, le 28 juin 1559, moyennant 250 livres d'Artois (relief du 27 mars 1560-1561). Ce seigneur combattit à Daelhem dans les rangs des défenseurs de la liberté de conscience. Son second fils, René (r. du 27 avril et du 24 mai 1570), que Bruxelles compta à plusieurs reprises parmi ses échevins, de 1605 à 1622, n'eut pas d'enfants mâles. Les filles de sire René sollicitèrent et obtinrent l'autorisation de vendre plusieurs parties de ses biens (1^{er} août 1628, 11 juillet 1631 et dernier février 1634). Le 3 octobre de cette dernière année, Marie-Renée, qui était alors veuve du chevalier Philippe d'Ayala, commis des finances, vendit 13 bonniers de terres et de pâtures, par-devant les échevins de *Kestregewoult*, Goyck, etc. A Crainhem, elle et ses cohéritiers conservèrent un moulin,

¹ Registre cité. — Conf. *Comptes de la mairie de Rhode*.

à eau, des pâtures, des terres cultivées, des cens seigneuriaux, des rentes, etc., s'étendant aussi dans les villages voisins de Saventhem, Nosseghem, Sterrebeek. Tout cela formait bien certainement un fief de la seigneurie de Saventhem; cependant la cour féodale du Brabant le revendiqua comme une tenure ducale, et le relief en fut successivement fait avant elle par : messire François de Wissekercke, baron de Pellenberg, fils de Jean de Wissekercke, chevalier d'Alcantara, baron de Pellenberg, et de Claire de Baronaige (r. du 18 décembre 1680), et par Marie-Françoise, fille du précédent et d'Anne Van Duyn (r. du 28 septembre 1699). Anne et sa fille morcelèrent encore la seigneurie; elles vendirent le moulin de Crainhem, cinq bonniers de terres, etc., à Jean Van Boxum, ancien doyen du métier des meuniers de Bruxelles, qui les laissa à son fils, Martin Van Boxum (r. du 16 février 1725); la fille de celui-ci, Anne, porta ces biens à Guillaume Servaes, dont les descendants les ont longtemps possédés. Le manoir des Crainhem n'existe plus depuis nombre d'années; peut-être même était-il déjà en ruine en 1597. Si ce que l'on m'a rapporté est exact, on en voyait encore quelques restes, il y a une trentaine d'années, dans les prés situés entre l'église et l'ancien moulin seigneurial.

Au dix-septième siècle, la haute justice de Crainhem fut engagée, le 29 juillet 1626, moyennant 3,100 florins, à George Kieffelt, et définitivement achetée, le 13 mars 1633, pour 4,200 florins en sus de cette somme, par Florent de Berchem, seigneur de Tongelaer, qui fut dix fois bourgmestre d'Anvers, et mourut échevin de cette ville en 1687. Réunie plus tard aux Woluwe, par suite du mariage de Berchem avec l'héritière de Kieffelt, le village passa à la famille d'Hinnisdael, pour laquelle l'impératrice Marie-Thérèse l'érigea en comté, sous le nom d'*Hinnisdael*. Ce comté comprenait les villages de Crainhem, de Woluwe-Saint-Étienne, de Woluwe-Saint-Lambert, de Woluwe-Saint-Pierre et de Stockel, et n'a existé que pendant une quarantaine d'années.

Au moyen âge, Crainhem était déjà presque aussi peuplé qu'à présent, puisqu'en 1435 il ne s'y trouvait pas moins de 81 foyers. Le village avait atteint l'apogée de sa splendeur, en 1565, lorsque sa gilde ou compagnie d'archers se rendit au tir de Bruxelles, où elle remporta le prix du plus grand nombre, du meilleur ébattement et de la meilleure comédie; en outre, elle disputa aux archers de Hoeylaert le prix de la plus belle entrée des gildes de villages venues du Brabant. La construction de la chaussée de Louvain, en 1704, nuisit considérablement à la prospérité de Crainhem, en amenant l'abandon de l'ancien chemin de Bruxelles à Louvain, qui traverse la Woluwe à l'endroit dit *Neer-Crainhem*, hameau assez considérable, où l'on voit encore de grandes constructions; les unes

forment des fermes, les autres sont morcelées en plusieurs parties; dans le nombre on remarque un mur d'une dizaine de pieds d'élévation, bâti en pierres, et percé d'une porte pleinement cintrée, mais aujourd'hui fermée. C'est l'ancienne chapelle de Saint-Antoine, dont l'intérieur est devenu un jardin potager. On voit encore, non loin de là, une maison qui date du quatorzième siècle et qui a été rebâtie en 1652.

Le chemin de Louvain étant d'une grande importance pour les habitants, ils en firent, de bonne heure, l'objet de leurs soins. « Ils habitent, « disent-ils dans une requête adressée au gouvernement espagnol, dans « une vallée où il y a un chemin royal constamment endommagé par « deux cours d'eau; de temps immémorial, ils ont obtenu l'autorisation « d'y lever, pour subvenir aux frais énormes qu'entraîne son entretien, « un péage consistant en un liard par chariot, charrette ou cheval, et « 8 sous par centaine de moutons. Des octrois leur furent jadis délivrés « à cet effet (entre autres, le 22 avril 1606 et le 19 février 1627), mais « ils avaient péri avec les autres papiers réfugiés dans l'église. » Leur dernier terme de six ans allant expirer, ils en obtinrent la prolongation, le 3 juillet 1682¹. On pava dans la suite le chemin longeant le ruisseau qui se forme, en amont du village, à Heisvort, de deux cours d'eau : la *Sterrebeke* et la *Wesembeke*. Le grand chemin qui traverse la commune, de Neer-Crainhem vers Wesembeek, a été pavé, d'abord sur une étendue d'une demi-lieue environ, puis, jusqu'à la chaussée de Malines à Tervueren; il a en longueur 5,438 mètres. Une permission d'y lever un péage a été accordée à l'administration locale de Crainhem, par des arrêtés royaux en date du 22 avril 1830 et du 15 juin 1844.

En 1517-1518, Henen ou Henri Den Molder ayant pris un voleur aux *Deux Tilleuls* (*aen de Twee Linden*), dans la franchise de Bruxelles, et l'ayant conduit à Crainhem, où le seigneur le fit condamner à mort et exécuter, fut lui-même puni d'une amende de 27 florins du Rhin; Jean Sompeyn, qui l'avait aidé, l'en paya une de 12 florins. Le village avait beaucoup souffert en 1489-1490; le 10 octobre 1537, on lui accorda encore la remise du quart de sa cote dans l'aide, en considération de la misère qui y régnait et du tort que les habitants avaient souffert en logeant pendant quatre jours les soldats du comte de Mecklembourg. Les registres de baptêmes de la paroisse, antérieurs à 1711, n'existent plus, sauf quelques actes allant de 1673 à 1711; ils ont été détruits pendant les guerres, du temps de Louis XIV.

Le temple paroissial reconnaît pour patron saint Pancrace. Il est peu remarquable, et, sauf la tour et le chœur, de construction moderne; la

¹ Registres aux chartes de la chambre des comptes du Brabant, n° XVIII, f° 64.

date 1770, qui se lit sur le plafond de la nef, indique l'époque de sa reconstruction. L'édifice entier fut consacré en 1778. Un *Martyre de saint Pancrace*, peint par De Looze, en 1777, décore le maître-autel; on voit aussi, dans l'église, une *Déposition de la Croix*, qui paraît avoir quelque mérite. Il y avait jadis, à Crainhem, un personnat, dont les biens furent unis à la cure, le 16 août 1593, par ordre de Matthias Vanhove, alors vicaire général de l'archevêché, qui réserva au supérieur du diocèse la collation de la cure. Celle-ci, à laquelle l'archevêché et l'abbaye d'Afflighem cédèrent, en 1685, les dîmes dont elles étaient en possession, les levaient sur 286 bonniers de terres et sur 20 bonniers de bois; le tiers de la dime de *Norderwyck*, à Woluwe-Saint-Étienne, qui s'étendait sur 42 bonniers, et dont les deux autres tiers étaient prélevés par le baron Vanderstegen de Putte, lui appartenait, comme aussi la dime des agneaux; mais, en 1787, il y avait longtemps qu'on ne trouvait plus de brebis à Crainhem. A une époque très-reculée, on fonda à Crainhem le bénéfice de Saint-Antoine, qui était doté de 200 florins de revenu et devait deux messes par semaine. En 1787, le prêtre Engelbert Van Cannart d'Hammale en était collateur; le 21 juillet 1581, le prince de Parme donna cette chapellenie, qui était alors dévolue au roi par confiscation, à maître Jean De Brauwer, curé de Saint-Nicolas à Bruxelles.

L'abbaye d'Afflighem possédait à Crainhem une grande ferme, qu'elle perdit en l'an 1400 environ et qu'elle récupéra quarante-neuf ans après. En vertu d'une charte du duc Henri 1^{er}, de l'année 1252, le métayer de cette ferme (*mansionarius et rector curtis*) était exempt de taille, d'exaction et de corvée (*ab omni precaria, exactione atque omni alia vexatione*). En 1228, le monastère acquit de Godefroid de Botesberghe une dime à Crainhem, que celui-ci tenait en fief de sire Daniel, seigneur de Crainhem, et, au mois de novembre 1250, Guillaume, archidiacre en Brabant et vicaire de l'évêché, autorisa les religieux à acheter les dîmes comprises dans la paroisse de Crainhem et qui appartiendraient à des laïques ¹. Dans toutes ces transactions, il n'est plus fait la moindre mention des droits des moines de Saint-Bayon à Gand, les possesseurs primitifs de Crainhem. Ce village se prolonge considérablement vers le sud et s'étend jusqu'à l'ancien chemin conduisant de Rouge-Cloître à Tervueren, en sorte qu'une partie du hameau de *Stockel* et un coin de la forêt de *Soigne* y sont enclavés.

II.

WOLUWE-SAINT-LAMBERT : LA FERME TEN-BERGE, ROODENBEEK, ETC. — Le sentier qui longe la Woluwe laisse *Neer-Crainhem* à gauche, et passe

¹ Cartulaire d'Afflighem. — BÉDA. — Selecta.

devant la papeterie de M. Lammens et C^{ie}, qui fait partie de ce hameau. Il rentre ensuite dans Woluwe-Saint-Étienne, passe entre l'*hof ter Eycken* et l'*hof ten Kleynenberg*, et entre dans la commune de Woluwe-Saint-Lambert, à peu de distance des fermes dites *'t hof ter Musschen* et *'t hof ten Berge* ¹.

Cette dernière exploitation est située au pied d'un coteau, à l'extrémité d'un petit pavé venant de la chaussée de Louvain. Dès l'année 1117, les religieuses de l'abbaye de Forêt possédaient à Woluwe un alleu nommé *Wernesberge* ², dont l'évêque de Cambrai leur confirma alors la possession. Vers le même temps, Ave de Wavre et ses trois fils, Siger, Godefroid et Synagogus, leur vendirent, moyennant 93 marcs, un alleu considérable, consistant en terres, en prés, en pâtures, en eaux et en droits; le duc Godefroid I^{er} approuva cette cession, à deux reprises : une première fois, à Bruxelles (*in curia mea Bruxelle*), la seconde fois, à Forêt, en 1125. En 1205, Siger de Lithmale ou Limal et sa femme Jote vendirent, moyennant 15 marcs, un demi-manse allodial, situé à Woluwe, à Béatrix de Thènes ou Tirlemont, qui le céda au monastère de Forêt, à la condition qu'elle et ses sœurs Ide et Alice en conserveraient l'usufruit. C'est de l'ensemble de ces domaines que se forma *la ferme de Wolue* ou de *Woluwe ten Berghe* (aujourd'hui, *'t hof ten Berge*), qui est citée, au nombre des possessions des religieuses, dans une bulle du pape Innocent IV, en 1245. Au moyen âge, le maître de cette exploitation, c'est-à-dire celui qui la dirigeait pour la communauté, donnait à dîner aux échevins de Woluwe, tous les ans, lors du *gouddage* ou jour

¹ Woluwe-Saint-Lambert (*Woluwe*, 1117; *Woluva*, 1187; *Woluwa*, 1203; *Wolue*, 1290; *Wolua Sancti Lambertii*, 1237; *Sinte Lambrechts Woluwe*, 1435; *Sinte-Lambrechts-Woluwe*, 1686; *Op-Weulen*), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 1 l. à l'E de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 650 bonuiers, dont 530 de terres, 17 de prés, 78 de bois, 27 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 4,592 florins. En 1846, sur une étendue totale de 724 hectares, la commune comprenait 349 h. cultivés en céréales, 14 h. cultivés en plantes industrielles, 139 h. cultivés en racines et fourrages, 46 h. de prairies, 4 h. de vergers, 25 h. de jardins potagers, 8 h. de jardins d'agrément, 5 h. de bois, 1 h. de bruyères, 4 h. de jachères, 7 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 68; en 1480, 36; en 1525, . . . ; en 1686, 41 chaumières, 3 maisons de campagne, 2 brasseries, 2 auberges, 2 boutiques, etc.; en 1846, 235 maisons, dont 22 inhabitées.

Population : En 1786, 603 habitants; en l'an VIII, 752; au 31 décembre 1831, 1,000; au 15 novembre 1846, 1,102, formant 214 ménages; 98 enfants recevaient l'instruction, et 130 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à eau à grains, 1 moulin à eau à fabriquer le papier, 2 brasseries, 1 distillerie, des carrières, des tourbières.

Dépendances : Les hameaux dits *Ellendighe-Maegd*, *Lindepleyn*, *Roodenbesk*, etc.

Les registres de l'état civil commencent en 1652.

² *Allodium quod vocatur Wernesberge in Woluce.*

de plaid. Il y avait à proximité un moulin à eau, *den molen ten Berge*, que Henri, fils d'Adam de Zuerbroec, prit en location, le 7 novembre 1404, moyennant 7 1/2 muids de seigle par an. Cette usine cessa de marcher vers l'an 1663, parce que sa chute d'eau, n'étant que de trois pieds, ne suffisait plus; on la convertit en papeterie, mais la mauvaise conduite du fermier en rendit l'exploitation peu lucrative pour le monastère, qui la fit démolir, le 2 juin 1683, et en convertit les bâtiments en métairie. Lors de la mise sous séquestre des biens du clergé, la ferme *Ten-Berge* ne comprenait pas moins de 69 bonniers de terres et de 43 bonniers de prairies. Elle fut alors acquise par le fermier De Clerck, qui était entré avec ardeur, en 1789, dans le parti patriote; le 22 octobre 1789, lors de l'entrée de Vandermersch en Belgique, il avait été arrêté par ordre du gouvernement autrichien. Plus tard, il adopta des opinions républicaines¹; on le nomma président du canton de Woluwe-Saint-Étienne, et on l'envoya au Conseil des Anciens, pour représenter le département de la Dyle; si l'on en croit un auteur moderne, ses contemporains en ont conservé un curieux souvenir. Pendant le mois de brumaire an V, la ferme fut attaquée par des malfaiteurs, mais De Clerck répondit à leurs sommations par quelques coups de fusil, qui les déterminèrent à s'enfuir.

L'abbaye de Forêt constituait à Woluwe un banc dont les membres se qualifiaient d'échevins de l'abbesse de Forêt dans son banc de Woluwe ou d'échevins de *Woluwe ten Berghe*. Comme ils n'avaient pas de sceau, ils se servaient de celui des échevins de Forêt (acte en date de la veille de la conception de Notre-Dame, en 1348); plus tard, lorsqu'ils eurent un sceau, ils rendirent quelquefois le même office aux échevins du village (1662, etc.).

Le monastère possédait encore une quarantaine de bonniers en différents endroits, notamment entre la ferme dont nous venons de parler et le bois de Linthout, qui lui appartenait aussi. Là était sa ferme de *'t Couderschuren, de Causchuere ou Ter-Cauwerschueren*. Le 27 avril 1372, le receveur de Vilvorde donna à Thierri, fils de Jean Vandenberghe, tous les droits que le domaine pouvait réclamer sur 17 1/2 bonniers d'alleu, dépendants de cette ferme, consistants en bois, en pâtures et en terres, et situés entre le bois de Linthout et Roodenbeek. Le bois de Linthout, dont une partie se trouvait sous Woluwe-Saint-Lambert, et le bien de Couderschuren étaient gardés par un *preter* ou sergent particulier, nommé par l'abbesse. L'un de ces *preters* ayant refusé de contribuer dans les charges imposées aux habitants du village, ceux-ci lui intentè-

¹ *Le Républicain du Nord*, n° 378.

rent un procès devant les échevins de Bruxelles ; le prévôt de l'abbaye, maître Jean Rupens, produisit une charte du duc Godefroid III, qui exemptait de tout impôt les religieuses et leur *familia*, c'est-à-dire leurs serviteurs ; il déclara, en outre, que le *preter* recevait sa nourriture du monastère. Les juges décidèrent que le *preter* ne payerait pas d'impôt, aussi longtemps qu'il n'exploiterait pas de terres, qu'il se bornerait à remplir son emploi (24 avril 1422) ¹. En 1596, un nommé Henri Scheers était propriétaire de la ferme *Ten-Cauvoerschueren*, qu'il vendit, le 10 février 1596, à Jean de Wanzyn, receveur de l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles.

Roodenbeek (le Ruisseau rouge) doit son nom à un petit affluent de la Woluwe, et a sans doute été le berceau de la famille patricienne de Bruxelles qui est connue sous la même dénomination. Il s'y trouve une guinguette très-fréquentée, tenue par la famille Claes ; les bals qui s'y donnent l'été sont fort animés. Anciennement, il a existé en cet endroit un ermitage dont le nom d'un champ (*de Clusehaghe*) a gardé le souvenir ². Les Jésuites de Bruxelles ont possédé à Roodenbeek la ferme dite de *Roodenbeke* ou *Ten-Steene*, avec 60 bonniers de dépendances ; Jean de Wanzyn l'avait achetée de l'abbaye de Forêt et des Riches-Clares de Bruxelles ; ce fut de lui que les Jésuites l'acquirent, le 19-20 janvier 1606. Plus tard, le recteur Pierre-Ernest Verreycken, ayant trouvé son couvent endetté pour plus de 100,000 florins et désespérant de recouvrer les 60,000 florins que lui devait le gouvernement, résolut d'aliéner cette propriété, ainsi que l'*hof te Hellebeke*, à Grimberghe (octroi du 17 mai 1651). Elle fut vendue par parties, dont quelques-unes revinrent ensuite au couvent. En 1778, cette ferme est désignée comme étant voisine de la *Steenstrate* ou *Diewegh*, noms sous lesquels on connaissait alors, paraît-il, le pavé allant des Deux-Maisons à l'église de Woluwe-Saint-Lambert. Elle était contiguë à la ferme citée plus haut.

En amont de la ferme Ten-Berge, on rencontre le *Velle-Molen*, puis l'*hof van Droogenbroeck* ou de l'*Arche de Noé*. Un nommé Simon Ledoux, qui exploitait à Woluwe un moulin où il préparait toute espèce de peaux, obtint pour cette usine, du magistrat de Bruxelles, quelques fran-

¹ *Cartulaire de l'abbaye de Forêt*. — Il y avait anciennement, dans la paroisse de Woluwe-Saint-Lambert, un lieu nommé *den Bosch* (en latin, *Boscum*). Henri Weduera y tenait en fief, des châtelains de Bruxelles, onze bonniers de terres, qu'il donna à l'abbaye de Forêt, en 1287. Gérard, fils d'Engelbergt de *Busco*, était le vassal des châtelains, par une dîme située à Woluwe-Saint-Pierre, que Jean de *Busco* tenait de lui en arrière-fief, et qu'il céda au même monastère, en 1271.

² *Prope inclusam dictam Cluyse*. 1368. — *Achter de Cluyshaghe*. in *de prochie van Sint-Lambrechts-Woluwe*, omtrint *Rodenbeke*. 1559.

chises. Dans la suite, il l'abandonna ; mais un gantier de la même ville, Jean De Garnier, prit le moulin en location, le rétablit (1760), et, le 2 mai 1774, obtint les franchises dont son prédécesseur avait joui. La veuve de Garnier fit du moulin un moulin à grains, en vertu de lettres patentes datées du 13 septembre 1787, et qui l'astreignirent à payer pour cette concession une redevance de 4 rasières de seigle. En 1792, l'usine appartenait à Henri Lawerys.

LES SEIGNEURS DE WOLUWE.— Les villages de Woluwe-Saint-Lambert et de Woluwe-Saint-Pierre ne dépendaient autrefois, ni de la même mairie, ni du même échevinage. Le premier, ainsi que Woluwe-Saint-Étienne, ressortissait à la mairie de Vilvorde et à l'échevinage d'Erps ; le second, de même que Crainhem, ressortissait à la mairie de Rhode et à l'échevinage de Watermael. Cependant, les ducs séparèrent en même temps ces localités de leurs domaines, en faveur d'une branche bâtarde de leur lignage. C'est à ce titre que Marie, fille de Henri de Stalle, possédait dans une partie des trois Woluwe, de Wesembeek, etc., un échevinage particulier, un revenu de 20 livres en terres, le droit de percevoir les amendes, etc. ; cet échevinage, lequel, selon d'autres documents, ne constituait qu'une cour de tenanciers, allant en appel à Uccle, n'était qu'une juridiction de second ordre ; elle n'avait la justice que jusqu'au corps, *toten live*, comme on disait à cette époque. Au quinzième siècle, les Vandermeeren de Sterrebeek en jouissaient, par indivis avec les Stalle, sans doute en vertu d'alliances de famille. Sire Henri de Witthem hérita la seigneurie de Woluwe de sa mère Marie de Stalle (relief de l'année 1403-1404), et la laissa à ses descendants. Le belliqueux Henri de Witthem, qui guerroya contre les Bruxellois pendant les années 1488 et 1489, la céda à l'une de ses parentes, Jeanne Vandereycken, femme de sire Henri De Swaef, et depuis dame de Loupoigne (r. du 30 mars 1507-1508). Cette dame la donna à son second époux, Eustache de Bousies, seigneur de Vertaing (r. du 11 janvier 1511-1512), qui la vendit à Gérard de Fromont (r. du 17 janvier 1525-1526). Fromont, à son tour, céda la seigneurie à Guillaume Margot (r. du 27 du même mois), dont la veuve, Jeanne Vanderbiest (r. de l'année 1529), de concert avec Jérôme Vronly, qu'elle avait épousé en secondes noces, abandonna ses droits à maître Jean Vanderblockerye (r. du 30 d'août 1529). Philippe de Witthem, seigneur de Braine-l'Alleu, fit ensuite le retrait du domaine de Marie de Stalle, et ses fils, Henri et George, après s'être rendus acquéreurs des droits de maître Jean prénommé (r. du 12 décembre 1536), vendirent Woluwe à Charles Vanderaa (r. du même jour).

Les Bourgival, Borneval ou Bornival, ancêtres de la femme de Char-

les Vanderaa, devaient leur nom à une forteresse située près de Nivelles. Ils possédèrent aussi, à Woluwe, des étangs, quinze journaux de prés, une pièce de terre de dix-sept bonniers et demi, au *Cappelle-velt*, etc. Roland de Borgneval prit pour épouse Marguerite de Crainhem, dame de Bierges, seconde fille de Daniel, seigneur de Wemmel. Après Jean de Bornival, ses possessions de Woluwe échurent successivement à son fils Jean, échevin de Bruxelles en 1475; à messire Hubert, fils du précédent, qualifié d'ordinaire seigneur de Woluwe-Saint-Lambert, échevin de Bruxelles en 1501 et en 1506; et à sa fille Catherine, dame d'Opheule ou Op-Woluwe, qu'il eut de Marie d'Ittre. Celle-ci fut mariée deux fois : au chevalier Charles Vanderaa, fils du chevalier Jean Vanderaa, bourgmestre de Malines, et à Jean Vanderaa, parent de Charles. De la première de ces deux unions naquirent Françoise, Marguerite et Lucrece Vanderaa, qui relevèrent, le 11 octobre 1537, la seigneurie que leur père avait acquise des Witthem. Françoise, qui mourut en 1573, épousa le chevalier Charles d'Armstorff, gentilhomme du roi Philippe II, mort en 1566, fils de Paul, chevalier de Saint-Jacques, commandeur d'Ocana, sommelier du corps de Charles-Quint, et d'Anne Poytiers. Marguerite s'allia à Walter Vandernoot, seigneur de Risoir, et Lucrece à Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain.

En vertu d'un acte pour condamnation volontaire, passé en conseil de Brabant, le 30 novembre 1557, Catherine de Bornival céda à sa fille aînée ses droits et ses domaines à Woluwe; elle ne s'en réserva que l'usufruit et le droit d'habiter au château, conformément aux lois du pays. Par droit d'ainesse, Françoise Vanderaa possédait les deux tiers des biens de ses parents et, en entier, des prérogatives très-considérables. Sa seigneurie de Woluwe, « qui provenait de la maison ducale du Brabant (*voortyden gecommen vuyten huysse van Brabant*), » s'étendait, à la fois, sur le territoire des trois Woluwe et sur les hameaux de Stocckel et de *Roeyenbeke* ou Roodenbeek. Elle avait un maire et des tenanciers, connaissant de toutes les affaires réelles; dans son ressort, les amendes se percevaient au profit exclusif du seigneur. Celui-ci constituait à Woluwe-Saint-Lambert un banc ou échevinage, auquel étaient soumis les habitants de toute la seigneurie et devant lequel ils se réunissaient tous les ans pour la « vérité d'août (*oist waerheyt*); » il avait une geôle avec chaînes et poucettes, pour tous les délinquants et malfaiteurs que le maire arrêtait; si la peine de mort était prononcée contre eux, on les livrait à l'aman de Bruxelles, à Saint-Josse-ten-Noode. Le seigneur de Woluwe pouvait chasser, chasser à l'oiseau, chasser à la perdrix, avoir des chiens, des furets, des filets, etc.

Le 19 juin 1561, Philibert de Bruxelles, membre du conseil privé, en-

gagea, moyennant 4,737 livres, les droits et les cens que le domaine possédait à Op-Woluwe ou Woluwe-Saint-Lambert, et, moyennant 263 livres, la haute justice de Woluwe-Saint-Pierre et de Stockel, et le cens que le domaine percevait dans ces villages et qui ne consistait qu'en 3 escalins 8 deniers de Louvain. La famille Vanderaa vit avec un vif déplaisir ces acquisitions, qui allaient établir au milieu de son patrimoine une autorité rivale de la sienne. Elle pria Philibert de l'admettre à faire le retrait de ces engagères, comme possédant la principale seigneurie du village, selon l'édit relatif à l'engagère et l'interprétation que lui avaient donnée les États, et conformément à la jurisprudence de la cour féodale. Philibert ne voulut admettre le principe que pour Woluwe-Saint-Lambert, où se trouvait le château des Vanderaa, et releva Woluwe-Saint-Pierre, le 14 janvier 1561-1562; mais Françoise Vanderaa ayant rempli la même formalité six jours après, et déposé l'argent nécessaire pour le rachat de Woluwe-Saint-Pierre, la cour féodale lui donna gain de cause (26 juillet 1563).

Dans un acte en date du 14 mai 1587, Lucrece Vanderaa, douairière d'Ohain, sa sœur Marguerite et leur neveu Guillaume d'Armstorff disent que « par la mort de Catherine, leur mère et aïeule respective, se termina le nom de Borneval, dont le château fut vendu et a passé en mains de marchands. » Les guerres de religion leur avaient été très-funestes. Le seigneur d'Ohain, Hinckaert, prit une grande part aux événements qui signalèrent cette époque d'agitations. En 1568, il avait été banni par sentence du conseil des troubles; ce fut lui qui, au nom des États généraux, alla offrir les Pays-Bas, en 1580, au duc d'Anjou, et, en 1585, à ce même prince, devenu roi de France sous le nom de Henri III. Il n'eut de sa femme que trois filles : Caroline, qui épousa Jacques de Lalaing, seigneur de La Mouillerie; Catherine, qui devint la compagne de Philippe de Lievin, seigneur de Famars, nommé gouverneur de Malines par les États généraux, en 1581, et Marguerite, femme de Jacques de Gryse, créé bailli de la ville et du Franc de Bruges par les États, en 1582. Les d'Armstorff partagèrent sans doute les opinions de leurs parents par alliance, car, après le triomphe des Espagnols, on confisqua sur eux les hautes justices qu'ils avaient en engagère. A cette époque, sire Charles d'Armstorff était mort depuis longtemps; ses enfants avaient grandi sous la tutelle de Charles Carondelet, seigneur de Champuans, et de Josse Snoy. L'aîné, Guillaume (r. du 23 novembre 1574), fut le père de messire Jean ou Adrien d'Armstorff (r. du 21 octobre 1624), qui prit de nouveau en engagère, en 1626, la haute justice de Woluwe-Saint-Lambert, moyennant 6,100 florins. Son fils Ignace mourut, jeune encore, de la peste, le 8 octobre 1636, deux jours avant son père, avec qui il fut

enterré dans le caveau de Charles d'Armstorff et de Françoise Vanderaa. Pierre d'Armstorff, frère d'Adrien (r. du 6 novembre 1636), fut treize fois échevin et quatre fois bourgmestre à Bruxelles. De lui naquirent, parait-il, messire Balthasar d'Armstorff, et Philippe, chanoine d'Anderslecht. Le premier vendit à George Kieffelt la moitié de sa seigneurie censale à Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Wesembeek, etc., laquelle passa ensuite à l'héritière de George (r. du 3 février 1689), et dont Philippe releva l'autre portion, le 19 septembre 1689. Enfin, à la suite d'un décret du conseil de Brabant, rendu le 5 septembre 1693, à la demande du baron de Stalle et d'autres créanciers des Armstorff, Agathe Kieffelt et son mari, Henri-Antoine Van Berchem, achetèrent, moyennant 16.000 florins, la seigneurie de cette famille, ayant moyenne et basse justice dans toute son étendue, et notamment, à Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre, un maire, des tenanciers jurés, un greffier, le droit de percevoir les amendes, le droit de lever le *hantschoengelt* ou droit de gant, quand les biens tenus à cens de la seigneurie étaient vendus ou hypothéqués, une riante demeure nommée *het Sloth*, bâtie en forme de château et entourée d'eau; deux jardins contigus, également environnés de fossés, et remplis d'arbres fruitiers beaux et rares; une ferme, avec 28 bonniers, etc. (r. du 27 février 1694).

T'Slot ou, comme on l'appelle quelquefois, *le château d'Hinnisdael*, est aujourd'hui en ruines; il n'en reste plus qu'un corps de logis, formant une métairie située entre la Woluwe et des prairies qui, naguère encore, étaient occupées par de grands étangs. Vers l'est, sur la hauteur, s'élève un autre château, près d'une chapelle dont l'origine se rattache à une des légendes les plus dramatiques que le moyen âge nous ait léguées. Ce château, dont les possesseurs parvinrent à acquérir successivement tous les biens des Armstorff, porte sur les cartes le nom d'*hoff Kieffel*, et s'appelait aussi, selon Wautier, *le château Charles*; il consiste en un carré de bâtiments, orné d'une tourelle à chacun de ses angles; vis-à-vis s'étend une pelouse plantée d'arbres, et, derrière le château, du côté du nord, se trouve une grande ferme, l'*hoff Allome*, dont l'existence est antérieure à celle du manoir, et qui dépendait originellement de la seigneurie de Stockel.

En 1561, *het hoff Allome* consistait en une ferme, une habitation construite depuis peu (*woonhuysen onlanx daer op gemaect*), et des vergers; elle appartenait à Marguerite De Gendt, fille de Jean et de Gillette Van Halle, et veuve de Barthélemi Van Kyeffelt, fourrier du roi Philippe II, avec qui elle testa, le 3 janvier 1550-1551, par-devant les échevins de Bruxelles. De ces deux époux naquirent huit enfants, qui

vendirent l'*hoff Allome* à sire Jean de Pennant, conseiller de la chambre des comptes de Brabant. C'était : maître Barthélemi, avocat au conseil de Brabant; George, appelé aussi Grégoire; Antoine, Charles, Marie, Catherine, femme de Pierre De Grave, Marguerite et Lucrèce (1^{er} décembre 1373). En 1376, les États de Brabant envoyèrent à Madrid maître George Kieffelt, licencié en droit, afin de supplier le roi de donner aux Pays-Bas un gouverneur de sang royal et de convoquer les États généraux. Kieffelt ne put rien obtenir ¹. Maître Barthélemi fut le père de Henri *Kifelius*, qui naquit à Anvers en 1383 et qui, après avoir étudié à Ingolstadt, reçut le brevet de docteur en droit à Rome, en 1607; bien qu'un catarrhe lui eût fait perdre la vue, il n'en occupa pas moins une chaire d'éloquence au collège de la Sapience. Il écrivit, entre autres ouvrages, un récit de la prise de Grenade, en 1492 ².

Les Kieffelt rentrèrent bientôt en possession de leur ancien domaine. Maître George Kieffelt, conseiller et juge ordinaire de la chambre des licences d'Anvers, releva, par l'intermédiaire de maître Jean Kieffelt, qui fut secrétaire de la ville d'Anvers, « en vertu du consentement » à lui donné par l'infante Isabelle et le transport en nouvelle engagère, » la seigneurie dite de Stockel, avec la collation de la chapellenie de Notre-Dame et les biens situés à Woluwe-Saint-Pierre, près de l'*hoff van Allome* (dernier mai 1623). George mourut le 11 février 1633; il avait épousé Anne Asseliers, fille de Jean, secrétaire du conseil privé et audencier, avec laquelle il fut enseveli dans la chapelle de Sainte-Marie la Lamentable. Il augmenta l'importance de sa famille en achetant, le 29 juillet 1626, la haute justice de Woluwe-Saint-Pierre, moyennant 1,000 florins, celle de Crainhem et celle de Woluwe-Saint-Étienne.

Son fils George, appelé aussi Jean, ne survécut guère à son père, car il mourut le 5 mars 1637; il avait été marié deux fois : d'abord, à Anne Vanderburch, puis à Marguerite Edelhere. L'aînée de ses filles, Anne, s'allia à Élie De Bie, trésorier des chartes, premier greffier du conseil des finances et bibliothécaire du roi, qui acheta du domaine, le 8 mars 1644, moyennant une surenchère de 1,400 florins, la haute, moyenne et basse justice de Woluwe-Saint-Pierre (r. du 14 janvier 1643); la plus jeune, Clémence, devint dame de Woluwe-Saint-Étienne. Pierre, le premier des fils de George-Jean Kieffelt, étant mort avant son père, en 1636, le second, George, hérita de la seigneurie de Stockel (r. du 11 octobre 1640), succéda également à son père dans la haute justice de Crainhem, et acquit du domaine, le 1^{er} juillet 1642, la haute;

¹ *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 11^e série, t. I, p. 335.

² *Paquet*, t. I^{er}, p. 578.

moyenne et basse justice de Woluwe-Saint-Lambert, en ajoutant 2,900 florins aux 6,100 que les d'Armstorff avaient payés en 1626 pour la posséder ; mais comme cette famille éleva à ce sujet des contestations, Kieffelt ne releva pas ce village. Plus tard, son beau-frère De Bie lui laissa Woluwe-Saint-Pierre.

George III Kieffelt mourut le 24 octobre 1678 ; il eut d'Agathe Vanderborch, sa cousine germaine, une fille, Agathe-Clémence (r. du 3 janvier 1679), morte le 21 juillet 1703 et qui porta la propriété de Woluwe-Saint-Lambert et de Woluwe-Saint-Pierre à Henri-Antoine de Berchem, seigneur de Tongelaer et de Crainhem, mort à Utrecht, le 10 janvier 1729. Ce dernier s'occupait beaucoup des questions religieuses qui divisaient le pays ; il écrivit plusieurs petits ouvrages de théologie, dirigés surtout contre les Jansénistes. Sa fille unique, Marie-Anne-Florence-Thérèse de Berchem, mourut le 31 décembre 1703, et fut ensevelie à l'hôpital Saint-Jacques, à Tongres, où on lui éleva un superbe mausolée, œuvre du sculpteur liégeois Delcour. Après sa mort, son époux, François de Hinnisdael, créé comte de Hinnisdael par lettres patentes du 10 février 1723 (r. du 30 septembre 1724), se fit admettre dans le chapitre de Saint-Lambert à Liège et devint prévôt du chapitre de Tongres. Il mourut le 6 juillet 1728, après avoir réuni à ses possessions le village de Woluwe-Saint-Étienne (r. du 25 septembre 1732). Son fils, Joseph-Guillaume-Wahieu, à qui il avait cédé son titre de comte, par anticipation, releva ses seigneuries, le 5 et le 23 août 1729, et épousa Isabelle de Hoensbroeck. De ce mariage naquit le comte Henri-Antoine-Bernard (r. du 11 janvier 1764), qui prit pour femme, en 1753, Marie-Thérèse de Mettecoven ; ce fut en sa faveur qu'on érigea Crainhem en un comté dont faisaient partie les villages de Woluwe-Saint-Étienne, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Stockelet Crainhem, l'ancienne seigneurie de Stockel, l'ancien domaine des Witthem et le château des Bornival. François-Bernard-Henri, comte de Hinnisdael et de Crainhem, qui naquit en 1759 (r. du 12 août 1763), n'ayant pas laissé d'enfants, son patrimoine échut à l'époux de sa sœur Thérèse-Marie, Charles-Ignace-Philippe, comte de Thiennes de Lombize, qui fut ministre de la justice, puis ministre de la police, sous le gouvernement hollandais, et mourut le 18 août 1839. Son fils unique, le comte Adolphe-Walter, épousa Louise-Marie-Ghislaine, comtesse de Mérode-Westerloo, et mourut avant son père, le 19 janvier 1814, ne laissant que deux filles : Marie-Ghislaine-Thérèse et Françoise-Louise, qui ont épousé, la première, M. le comte de Ribaucourt, et la seconde, un gentilhomme français, Marc-Antoine, comte de la Boëssière-Lennuic, depuis marquis du même nom. Il y a longtemps que le château n'a plus vu ses maîtres ;

il sert actuellement de maison de campagne aux élèves du collège des Jésuites de Bruxelles.

LA CHAPELLE DE SAINTE-MARIE LA MISÉRABLE. — Au commencement du quatorzième siècle, sous le règne du duc Jean II ¹, vivait à Woluwe-Saint-Pierre une belle jeune fille, qui avait résolu de vivre dans la continence. Pour mieux fuir le monde, elle alla habiter près d'une église voisine, dédiée à Notre-Dame (*ad ecclesiam B. Mariæ juxta villam nativam situatam*), évidemment, la chapelle de Stockel, et non celle de Woluwe, comme le prétend un opuscule publié en l'année 1637. Elle y passait la journée en prière et en méditation, et demandait à l'aumône sa frugale nourriture. Mais sa vie solitaire ne la mit pas à l'abri des tentatives de séduction. Un chevalier la rencontra dans le bois de Linthout et la pressa, mais en vain, de satisfaire ses désirs. La résistance de la jeune Marie ne fit qu'irriter son persécuteur, dont l'ardeur se transforma en une rage furieuse.

Pendant son absence, il se glissa dans sa cellule, et y cacha une coupe de prix; puis, il alla trouver la recluse, et la pria de nouveau et sans plus de succès de répondre à son amour, en lui promettant qu'il ferait en sorte que son vol resterait inconnu. Elle persista à repousser ses offres avec indignation. Lui, alors, prit la coupe du sac de la jeune fille, et courut chez le maire, à qui il déclara avoir trouvé chez elle ce qu'on lui avait dérobé; en même temps, il l'accusa d'être une sorcière, une vagabonde, une enchanteresse (*maga et eriola et demantrix*). Elle l'avait, disait-il, tellement fasciné par des cérémonies magiques, qu'il ne pouvait plus ni manger ni dormir. Le maire n'ajouta pas d'abord une grande foi à cette déposition, mais il ne pouvait la dédaigner: la découverte de l'objet volé paraissait établir le crime d'une manière irrécusable.

Le premier soin de Marie fut de courir chez ses parents pour se plaindre de l'injure qu'on lui faisait; mais, trop certains sans doute de leur

¹ C'est la date fixée par la chronique intitulée : *Die alder excellentste cronyke van Brabant*. — Pour les détails de cet événement, nous avons suivi la vie de la martyre, publiée dans les *Acta sanctorum, junii t. III*, p. 643, et écrite par un contemporain, qui, en parlant de cet événement, emploie le mot *nuper*. — La légende de Sainte-Marie la Misérable a été souvent imprimée en flamand, entre autres, en 1637 et en 1837. Consultez surtout : *Het leven van de salige maeget ende maertelaeresse Maria byyenaemt de Ellendige, waer by gevoegt is de beschryvinge van het dorp van St-Lambrechts-Woluwe* (Malines, 1769, in-8°). Cet ouvrage, qui est assez rare, contient des données nombreuses et très-exactes sur le village de Woluwe-Saint-Lambert; il est dû, sans doute, au curé Michel De Backer, de Malines, qui entra en fonctions en 1751. Un père capucin, probablement frère Séraphin Vandenbranden, de Bruges, qui mourut à Bruxelles, le 11 mars 1728, à l'âge de 70 ans, célébra en vers flamands les vertus de sainte Marie la Misérable; son poème fut offert, en 1702, à Agathe-Clémence de Kieffelt, et était conservé, en 1769, au couvent des Capucins de Tervuren. Voyez aussi MOLANUS, *ad diem 18 junii*, et VAN GESTEL.

impuissance à la défendre, ils se bornèrent à lui conseiller de prendre courage. Bientôt elle fut arrêtée et conduite devant les juges du lieu, qui lui demandèrent si la coupe avait été trouvée chez elle. Elle répondit affirmativement, mais vainement elle nia l'avoir dérobée; on ne la crut pas, ou plutôt on ne voulut pas admettre ses explications, et, en se basant sur ses aveux, on prononça contre elle une sentence de mort. En marchant au supplice, elle passa devant sa cellule, s'y agenouilla devant la Vierge, et pria pour elle et pour ses assassins. Lorsqu'elle fut arrivée au lieu de l'exécution, on lui lia les pieds et les mains, on enveloppa ses jambes, et on la jeta dans une fosse que l'on recouvrit de terre; après quoi on enfonça dans son corps, à grands coups de marteau, un pieu de forme carrée.

Au milieu de la tristesse générale, le scélérat à qui la passion avait conseillé une aussi atroce vengeance assista seul, les yeux secs, au supplice de la vierge de Woluwe. Mais il ne tarda pas à être cruellement puni. Le remords s'empara de son âme, et bientôt il devint possédé du démon. Vainement on le conduisit à plusieurs oratoires renommés : à Gheel, à Winxel, à Haspre, à Notre-Dame d'Hanswyck. Ce ne fut que plusieurs années après qu'il recouvra la santé, près de la tombe de sa victime, sainte Marie la Lamentable ou la Misérable, comme la surnomma la voix publique. Des miracles s'étaient opérés à l'endroit où elle avait été suppliciée; on avait exhumé ses restes et on l'avait ensevelie sous l'autel de l'église de Woluwe-Saint-Lambert. Lors de sa mort, ajoute la légende, on vit dans le ciel treize vierges éclatantes de beauté, et qui, le cierge en main, semblaient assister à ses funérailles. On raconte aussi qu'à son intercession, les Bruxellois et les Malinois furent miraculeusement réconciliés.

Dans la suite, on éleva en son honneur, au lieu dit *Linneke mare*, une chapelle qui existe encore. Le 28 janvier 1565, douze prélats, réunis à Avignon, accordèrent des indulgences à ceux qui visiteraient ce petit édifice. La chapelle de Sainte-Marie la Misérable, *der Ellendige-Marie*¹, consiste en une seule nef, terminée par une abside polygonale; elle est construite de pierres et ne reçoit le jour que de deux côtés, du côté du nord et du côté de l'est. Les fenêtres offrent des meneaux supportant des moulures en forme de trèfles; un cintre surbaissé surmonte la porte; au-dessus de laquelle se dessine une ogive encadrant des fleurons et une statue de la Vierge. George Kieffelt, le premier de ce nom, y est enseveli, ainsi que plusieurs personnes de sa famille et de celle de Hertoghe. Sur l'autel, on voyait jadis un tableau représentant *Notre Dame des sept*

¹ *Prope ecclesiam seu capellam Beatæ Mariæ Virginis dictæ Ter-Ellendigher-Marion, etc. 1435.*

douleurs, avec des volets où étaient figurés des épisodes de la vie de la patronne.

Il y avait autrefois, dans cette chapelle, une confrérie de la Vierge, qui passait pour fort ancienne. L'habitation contiguë servait de demeure à un chapelain, qui était alternativement nommé par le chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, de concert avec le curé de la paroisse, et par le seigneur de Stockel; sa prébende se nommait *le bénéfice des treize setiers de seigle*, et était chargée d'une messe par semaine. Un différend s'étant élevé entre le seigneur et le curé, celui-ci défendit à ce chapelain de dire la messe dans l'église paroissiale; puis il obtint de l'archevêque une défense de célébrer dans la chapelle l'office divin avec sonnerie et portes ouvertes, les dimanches et jours de fête. Les causes de ce différend étaient multiples: Jacques Kieffelt, qui mourut vers l'an 1675, avait fondé par son testament une distribution de pains aux habitants de la paroisse qui entendraient le catéchisme et la messe du matin dans la chapelle, et, en outre, une distribution de 7 escalins à sept pauvres veuves qui assisteraient aux mêmes offices. A la demande du beau-frère de Jacques, M. Van Berchem, le curé consentit à faire ce catéchisme; mais, plus tard, se sentant vieux et n'ayant pas de vicaire, il en chargea le chapelain. Quelque temps après, le 28 septembre 1706, Van Berchem céda la chapelle à l'ordre des Carmes, et voulut lui confier le soin de dire le catéchisme; mais le curé s'y opposa et le conseil de Brabant lui donna gain de cause. En 1700, le même seigneur, avec le concours du curé et des mêmes religieux, rétablit une confrérie du Rosaire, qui avait existé dans la chapelle; peu à peu, il éloigna le curé, et celui-ci vit son église tellement abandonnée, que le dimanche, à la grand'messe, il ne venait que sept personnes, au plus; de là un nouveau procès au conseil de Brabant, devant lequel un arrangement provisoire eut lieu, le 18 septembre 1702.

A quelque temps de là, lorsque la guerre éclata entre l'Espagne et les Provinces-Unies, Van Berchem partit, avec sa famille, pour la Hollande, afin que ses biens dans ce pays ne fussent pas confisqués. A sa mort, il donna 6,500 florins pour fonder, dans la chapelle de Woluwe, une messe quotidienne, et il chargea les Carmes de transporter dans cet oratoire son corps, et celui de sa femme, qui avait d'abord reçu la sépulture au couvent de Boxmeer, dans la Campine. Le chapelain de la chapelle était devenu impotent et Van Berchem lui avait donné pour coadjuteur un carme; quand le chapelain mourut, le 26 août 1722, un second carme vint aider le premier, ce qui porta au comble le mécontentement du curé. Celui-ci, qui se nommait Philippe Vanderzypen, attaqua, devant le conseil de Brabant, le père Romain de Sainte-Élisabeth, procu-

reur provincial de l'ordre des Carmes, et son confrère, le père Benoit. Le conseil, dont les tendances furent toujours plus favorables au clergé séculier qu'au clergé régulier, donna gain de cause au curé; le père carme, qui célébrait la messe à Woluwe, fut condamné à s'arrêter entre l'Évangile et le *Credo*, afin de laisser au pasteur de la paroisse le temps de faire le catéchisme (24 décembre 1728)¹. Bientôt la bonne harmonie qui régnait entre les Carmes et les seigneurs cessa d'exister : déjà, le 25 juin 1722, Van Berchem s'était réservé la faculté de conférer le bénéfice des treize setiers de seigle à des religieux, de quelque ordre qu'ils fussent; ses héritiers réclamèrent contre ses libéralités, et, à leur demande, la donation de la chapelle et celle des 6,500 florins cités plus haut furent mises à néant par deux jugements rendus en conseil de Brabant, le 30 octobre 1747 et le 31 août 1751. Les Carmes auraient bien voulu fonder un couvent à Woluwe, mais ils ne réussirent pas à en obtenir l'autorisation.

CHATEAUX DIVERS A WOLUWE-SAINT-LAMBERT. — Peu de villages présentent autant de sites pittoresques que Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre; leurs prairies émaillées de fleurs, leurs nombreux étangs, les petits bois jetés çà et là, au travers du paysage, les maisons de campagne que l'on rencontre à chaque pas, forment un ensemble riant et pittoresque. Il est à regretter que l'on ne puisse se rendre de Bruxelles à Woluwe qu'en traversant un plateau presque dénudé; pendant l'été, une promenade de ce côté n'est agréable que de grand matin ou dans la soirée. La beauté des lieux dont nous nous occupons avait frappé nos ancêtres, depuis bien longtemps. La hauteur entre l'*hof ten Berge* et Roodenbeek, d'où l'on découvre le château, la chapelle et les alentours, a reçu d'eux le nom de *Gulde delle, le Vallon d'or*, et un autre champ, entre les deux villages et le bois de Mesdael, a été nommé *den Goudendael, la Vallée d'or*. Ces désignations pompeuses conviennent, on doit le dire, à un canton à la fois fertile en récoltes et riche en points de vue séduisants.

Le moulin situé un peu au sud du *Slot*, le *Lindikemale molen*, servait, au seizième siècle, à la fabrication du papier, ainsi qu'un autre moulin à eau. Comme celle de ces deux usines qui se trouvait le plus en aval ne pouvait marcher, à cause du peu d'élévation de sa chute d'eau, le propriétaire des deux moulins, Jean Danoot, se hasarda à augmenter la hauteur de cette chute. Comme il n'avait pas obtenu d'autorisation à cet effet, le seigneur du village voulut le frapper d'une amende considérable; mais il recourut à la chambre des comptes, en alléguant qu'il avait

¹ *Kort begryp*, l. c., p. 303. — Un manuscrit des archives communales de Bruxelles, intitulé : *Divers placards*, contient de longs détails sur ces débats.

agi de bonne foi; il en obtint un octroi qui approuvait les modifications faites au niveau d'eau du ruisseau. Seulement, il fut assujéti à payer au domaine une redevance de 3 chapons (10 juillet 1562).

La belle maison de campagne de M. Malou, ancien ministre des finances, a été habitée par M. Van Gobbelschroy, qui fut longtemps ministre de l'intérieur du royaume des Pays-Bas, et par sa compagne, M^{lle} Lesueur, ancienne première danseuse du théâtre royal de Bruxelles. En cet endroit se trouvait déjà, il y a deux siècles et demi, une maison de campagne entourée d'eau et ayant un pont-levis, un vaste jardin, des fontaines jaillissantes, un vignoble, un verger, six étangs, etc. Ces biens appartenaient à Albert Preudhomme le Vieux et à son gendre, Jean De Costere; sire Charles Coeberger, surintendant général des monts-de-piété, les fit saisir pour des sommes dues à son administration, les acheta, moyennant 19,000 florins, et les revendit aux Jésuites de Bruxelles (lettres patentes du 31 octobre 1654).

La propriété située à proximité, en aval de la chaussée et du village, est vraisemblablement la maison avec un étang, une *motte*, un terrain vague appelé *het Sas*, et voisine du moulin à papier, qu'Éverard de Champagne, bourgmestre de Bruxelles, et sa femme, Catherine Bemery, achetèrent, le 30 mars 1648 et le 22 septembre 1649. Ces deux époux la laissèrent à leur fils Jean-Baptiste, qui était tenancier juré de la chambre de tonlieu de Bruxelles. Jean-Baptiste de Champagne était le neveu du célèbre peintre Philippe de Champagne, qui l'appela près de lui à Paris. Par son testament, donné dans cette ville, devant le notaire Thibert Galloys, le 20 octobre 1681, Jean-Baptiste fit abandon de son bien de Woluwe à sa femme, Geneviève Jehan, qui, après la mort de son époux, le vendit (30 mars 1683).

Une demeure peu éloignée de l'église (*boven die kerck*), un verger, des terres et des pâtures, furent laissés par maître Jean de Longueville, secrétaire du grand conseil de Malines, et par sa femme, Marguerite Vandernoot, à maître Gaspar de Longueville, dont la sœur, Marguerite, épousa Rodolphe de Bruxelles, avocat, puis conseiller au même conseil. Le fils de Rodolphe et de Marguerite, Philibert de Bruxelles, succéda à son père dans ses fonctions, et, grâce à ses vastes connaissances, s'éleva rapidement aux plus hautes dignités. Lors de l'abdication de Charles-Quint, ce fut lui qui prit la parole après l'empereur, au nom de son fils, Philippe II; Charles-Quint, voyant qu'il s'échauffait en parlant, l'invita, à trois reprises différentes, à se couvrir. Nommé membre du conseil d'état et du conseil privé et garde-chartes de la province d'Artois, il eut bientôt la réputation d'un jurisconsulte savant et judicieux. En se rendant en bateau à Anvers pour complimenter l'archiduchesse Anne

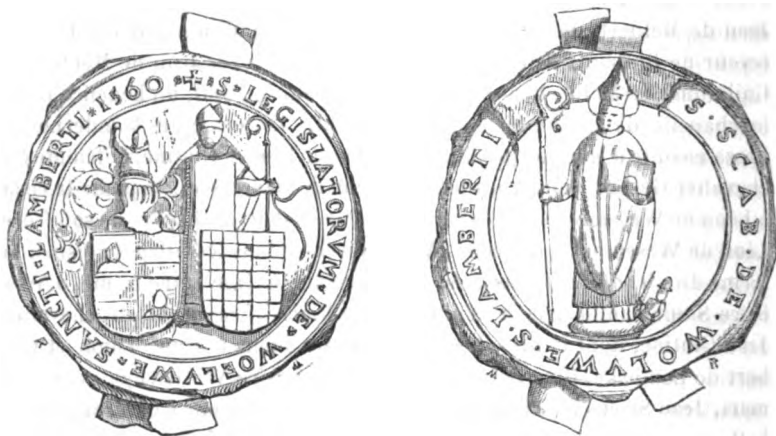
d'Autriche, il contracta une maladie dont il mourut, le 21 octobre 1570. Jeanne de Locquenghien, la sœur du célèbre bourgmestre de ce nom, lui avait donné six enfants : Gaspar, vice-président du conseil d'Utrecht, mort en 1596; Jacques, chanoine de Notre-Dame de la Haye et de Notre-Dame de Termonde; Catherine, qui épousa Charles Rym, ambassadeur de l'empereur en Turquie; Philibert, qui suivit Charles Rym en Orient; Jean, mort en 1623, et Marie, femme de Guillaume de Middleton, commandant d'une compagnie libre de 300 Anglais. Jean mourut en 1623, après avoir été plusieurs fois échevin de Bruxelles. Il habita, ainsi que son père, à Woluwe, où sa sœur reçut la sépulture, dans l'église paroissiale, en 1624. Le bien des Bruxelles paraît être le même que celui qu'acheta, le 18 février 1648, Catherine d'Agua, veuve de sire Jacques Bruneau, chevalier, résident du roi à la cour impériale; cette dame le laissa à ses enfants : Jacques, vicomte de Bruneau, et Marie. C'est actuellement, semble-t-il, l'habitation de M. Colsinet, où l'on remarque un vieux corps de logis, flanqué d'une tourelle octogonale. D'autres actés mentionnent à Woluwe-Saint-Lambert une maison de plaisance dit *het Cayerhuys* (1677, 1713).

Ce village donna jadis son nom à une famille de chevaliers, à laquelle appartenaient : Henri de Woluwe (1130-1140), et Gérard de Woluwe, qui, en 1140, donna aux religieux de Parcq, près de Louvain, quatre manses de terres cultivées, trois bonniers et six petites maisons (*mansiu-culæ*), à Landen; un demi-manse, deux petites maisons et un demi-moulin, à Goidsenhoven, soit, en tout, près de soixante bonniers. Il déclara, en même temps, se réserver l'usufruit de ses biens de Wesembeek, qui devaient échoir au couvent s'il mourait ou devenait moine. Jean, Siger et Guillaume de Woluwe firent aussi des donations aux religieux de Parcq; Jean fut l'un des vingt-deux barons que le duc Godefroid promit de livrer en otage, si Henri 1^{er} n'exécutait pas le traité conclu entre eux (1190); quant à Guillaume, c'est sans doute le Guillaume Norman qui s'arrogea le droit de lever la dîme sur ses terres, et qui remit ensuite cette dîme à l'abbaye de Forêt, lorsque l'église de Woluwe-Saint-Lambert en réclama le tiers (1187). Le chevalier Philippe de Woluwe, dont nous avons parlé à l'article Saventhem, fut le père de Jean, qui, avec sa femme Elisabeth, donna à l'hospice Terarken, en mai 1263, cinq journaux de terres situés à Woluwe; au mois de mars suivant, un journal, et, en mai 1275, un bonnier. Le chevalier Adam de Woluwe, amman de Bruxelles (1254) et maire d'Uccle (1250, 1251, 1253), eut deux fils, nommés Jean et Henri; ce dernier épousa une dame nommée Aleyde. Un Henri, fils de Jean de Woluwe, tenait en fief du duc, en 1326, soixante-huit bonniers de wastines (ou terres nouvellement défrichées), plantées d'arbres, à Lyemde.

De son temps, les branches de la famille de Woluwe se multiplient, en même temps qu'elles perdent de leur éclat primitif; dans le village, apparaissent d'autres lignées, qui héritèrent sans doute, par mariage, des biens des Woluwe. Louis de Castro ou Léon Vanderborch de Woluwe, chevalier, receveur du domaine de Brabant (1359), eut de Marie De Coninck plusieurs enfants, entre autres, Marie, qui épousa le chevalier Jean, seigneur de Wedergraet, et Marguerite, qui s'allia au chevalier Jean de Meldert, dont elle était veuve en 1354, puis à Alard Van Os, receveur de Brabant. Elle eut du premier le chevalier Jean de Meldert et Guillaume de Meldert, qui fondèrent, en l'année 1380, un bénéfice dans la chapelle de Sainte-Marie la Lamentable. La ferme des Vanderborch passa ensuite à Marguerite, fille du chevalier Franco Clutinc, et femme du chevalier Gérard Vanderheyden, seigneur de Bautersem, laquelle la céda à Léon de Wesembeke (26 avril 1377). Par la mort de Jean et de son frère Léon de Wesembeke, des cens à Wesembeek et dans les villages voisins, la ferme dite *'thoff te Watermale*, à Watermale, et une autre ferme, à Woluwe-Saint-Lambert et à Woluwe-Saint-Pierre, échurent au chevalier Jean Clutinc, dont la fille, Jeanne, laissa ses biens à Jean, Louis et Gilbert de Lombeke. Plus tard, Élisabeth, fille de sire Walter Eggloy, et son mari, Jean Sleeus le jeune, les acquirent; après la mort de Jean, Élisabeth et son second mari, Walter, fils de Walter Vandernoot, les cédèrent à Jean, fils de Walter de Familleureux dit de Jodoigne, et de Marguerite, fille de Jean De Leeuw l'ancien (25 juin 1449). Le lendemain, ce dernier renonça à ses droits en faveur de Walter, fils de Walter et d'Élisabeth; dans son partage avec ses frères, en 1460, ce Walter eut pour sa part, entre autres, les droits de sa mère sur l'*koff te Wesembeke* à Watermael, et, le 2 septembre 1462, il acheta les droits que possédaient sur cette ferme et sur des biens situés à Woluwe, les enfants de Catherine Sleeus et de Jean Van Zeebroek, et ceux de Guillaume de Mons et de Marguerite de Familleureux. L'endroit où était située la ferme de Woluwe prit, dans la suite, le nom de *Cancelrye, la Chancellerie*, probablement, d'après le chancelier de Brabant, Adolphe Vandernoot. Maître Augustin Billewyck acheta ce bien en 1603; le 20 juin 1664, Catherine et Susanne d'Armstorff, filles de Balthasar d'Armstorff et de Catherine Van Bylwyck, le vendirent. En 1714, il appartenait aux Goupy de Quabeck.

LE VILLAGE ET L'ÉGLISE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT. — Au siècle dernier, les Hinnisdael constituaient, à Woluwe-Saint-Lambert, un échevinage, qui rendait la haute justice en leur nom, et une cour censale. Nous avons retrouvé deux sceaux de Woluwe-Saint-Lambert. L'un d'eux offre la représentation du patron de la paroisse, qui semble supporter deux écussons, aux armes des Bornival et des Vanderaa; à côté de lui se

tient un lutin, et la légende offre ces mots : S. LEGISLATORUM DE WO LUWE SANCTI LAMBERTI, 1560. L'autre sceau, dont l'exécution révèle la décadence de l'art au dix-septième siècle, nous montre le même saint, tenant un livre et le bâton pastoral, et écrasant sous ses pieds un guerrier; autour de ce groupe on lit : S. SCAB. DE WO LUWE S. LAMBERTI. Le greffe de



Bruxelles possède les registres aux adhéritances de Woluwe, pour les années 1658 à 1795, un registre de sentences, des rôles de procédures, etc. Pendant la première guerre de Louis XIV contre Charles II, les habitants du village furent appauvris par les logements militaires et par les pillages des soldats; le fourragement leur enleva ensuite toutes leurs récoltes, et néanmoins, on continua à les accabler d'impôts; c'est alors et pour payer 4,000 florins qu'ils devaient encore, ainsi qu'afin d'échapper aux poursuites d'un particulier, à qui ils devaient cinq années d'intérêts arriérés d'une rente annuelle de 150 florins, qu'ils vendirent leurs prairies communales (octroi du 14 avril 1671). La commune de Woluwe-Saint-Lambert a fait paver le chemin qui part de la chaussée de Louvain, près des Deux-Maisons, et qui conduit de là vers Stockel; le 25 mai 1765 et le 11 mai 1820, elle fut autorisée à lever un péage sur cette chaussée, qui n'avait alors que 2,270 mètres; en 1850, on l'a continuée sur une longueur de 2,192 mètres, aux frais communs de Woluwe-Saint-Lambert et de Woluwe-Saint-Pierre.

Lors de la fondation de l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, le comte Lambert II de Louvain dota le chapitre de cette collégiale de sept bonniers, situés à Woluwe. Dans la suite, le doyen de Sainte-Gudule eut le

droit de conférer la cure de Woluwe-Saint-Lambert. Cette dernière église fut, dit-on, consacrée par l'évêque de Liège, saint Hubert ¹; nous croirions plutôt qu'elle fut bâtie par les chanoines de Sainte-Gudule, et dédiée par eux au saint patron de leur fondateur. Le doyen prélevait, dans la paroisse, les deux tiers de la grande dîme, la moitié des petites dîmes et des offrandes, la dîme dite de l'*Amelrexdriesch*; il y possédait neuf bonniers de terres ². A une époque postérieure, le curé joignit à sa moitié des petites dîmes et des offrandes, et à son tiers des grandes dîmes, les deux autres tiers de celles-ci, et il y réunit, en 1686, des dîmes que lui cédèrent l'abbesse de Forêt et l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles. Ce dernier établissement avait acquis la sienne de Pierre Mouwe de Stertbeke ou Sterrebeke, qui la tenait en fief du duc Jean I^{er}, et qui y renonça, à la condition que l'hôpital lui payerait un cens d'un denier de Louvain (samedi après la Saint-Nicolas, en 1290). Les paroisses de Woluwe-Saint-Lambert et de Woluwe-Saint-Pierre furent souvent confiées au même pasteur; en 1542, la première n'est pas mentionnée dans une liste des cures; la seconde lui resta annexée, de 1600 à 1636 et de 164. à 1722. La séparation ne fut pas prononcée sans opposition: on alléguait, entre autres, pour la combattre, que les deux paroisses réunies ne comprenaient pas plus de 500 communicants. Leurs limites n'étaient pas les mêmes que celles des deux localités sous le rapport civil; ainsi le curé de Woluwe-Saint-Pierre avait dans son ressort la chapelle de Sainte-Marie la Misérable et le château seigneurial ³.

Le curé Philippe Vanderzypen, à peine nommé, fit exécuter de grands travaux à son église. En 1725, on agrandit la nef en élevant deux collatéraux, dont l'un s'éleva sur les ruines d'une ancienne chapelle de la Vierge. En 1752, on haussa le chœur; puis on orna le maître-autel d'un *Meurtre de saint Lambert*, tableau que la fabrique avait acheté, en 1617, moyennant 300 florins, au peintre Théodore (sans doute Van Loon). Plusieurs membres des familles d'Armstorff et de Bruxelles ont été ensevelis dans cette église ⁴, qui a été consacrée par l'archevêque de Malines, le 15 juillet 1778.

¹ *Het leven van de salige maeghet enz.*, l. c., p. 43.

² Ad decanatum Bruxellense spectat personatus de Wolue-Sancti-Lamberti et habet decanus conferre prebendam de Wolue, racione decanatus predicti. Item ad dictum personatum spectant novem bonaria terre arabilis; item spectant ad dictum personatum seu decanatum decima antiqua sive major, item decima de Amelrexdriesch. et de premissis habet decanus racione dicti personatus duas partes, curatus vero dicte ecclesie racione sue cure predictæ tertiam. Item vero de imminatis decimis et oblationibus decanus habet dimidiam partem, curatus vero aliam. *Archives de Sainte-Gudule*.

³ *Ms. de la Bibliothèque royale*, n° 13,422.

⁴ *Het leven van de salige maeghet, enz.*, pp. 43 et suivantes.

WOLUWE-SAINTE-PIERRE ¹. — A une centaine de mètres seulement de l'église de Woluwe-Saint-Lambert s'élève celle de Woluwe-Saint-Pierre, que l'évêque de Cambrai donna, avec ses dépendances, à l'abbaye de Forêt, en l'année 1164, à la demande de la personne même du lieu, Gérard ². Ce monastère percevait dans la paroisse les deux tiers des dîmes, lesquels, en 1787, rapportaient 1,135 florins. En vertu d'une transaction conclue en 1750, le curé de Woluwe-Saint-Lambert en avait une autre part, pour laquelle il payait au monastère, tous les ans, quatre rasières de seigle. L'église, sauf les parties inférieures de ses murailles, est construite en briques. On y lit la date 1755, époque de sa reconstruction; elle fut consacrée au mois de juillet 1778.

Au quatorzième siècle, c'était à Woluwe que se réunissait le tribunal du droit forestier, *van den woutrechte*, pour le bois de Soigne et quelques autres forêts. En 1381, les dispositions qui formaient ce droit furent revues et coordonnées, à Woluwe, par le receveur de Brabant, René Hollant, le maître de la foresterie, Jean Cluting, et les marchands jurés composant le tribunal (*de gesworene comannen van den woutrechte*). Le texte du document qui nous fournit ces détails ne détermine pas le lieu

¹ Woluwe-Saint-Pierre (*Wolewa*, 1154; *Obwolewa*, 1184; *Woluwe-Sancti-Petri*, 1409; *St-Peters-Woluwe*, 1435), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 1 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 560 bonniers, dont 350 de terres, 12 de prairies, 182 de bois, 14 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 3,777 florins. En 1846, sur une étendue totale de 885 hectares, la commune comprenait 317 h. cultivés en céréales, 10 h. cultivés en plantes industrielles, 157 h. cultivés en racines et fourrages, 28 h. de prairies, 3 h. de vergers, 30 h. de jardins potagers, 350 h. de bois, 17 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles (dans le bois de Melsdal, 20 1/3).

Nombre d'habitations : En 1435, 29; en 1480, 21; en 1525, 27; en 1686, 29 chaumières, 2 auberges, 4 brasseries, 2 boutiques, 2 châteaux, etc.; en 1846, 240 maisons, dont 1 inhabitée.

Population : En 1786, 358 habitants; en l'an VIII, 737; au 31 décembre 1831, 1,008; au 15 novembre 1846, 1,318, formant 239 ménages; 97 enfants recevaient l'instruction, et 318 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à eau.

Dépendances : Le hameau de *Stockel*.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances et les décès, en 1720; pour les mariages, en 1721.

² In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Petrus, Dei miseracione Cameracensis ecclesie electus, tam futuris quam presentibus imperpetuum. Quia, divina dispensante providentia, cathedra pontificali presidemus, et si omnibus nostre dioceseos fidelibus generalem curam debeamus, speciali tamen quadam sollicitudinis necessitudine domesticis fidei, a seculo renunciantibus prodesse exigimus, ut eorum piis orationibus imperfectioni nostre subsidium aliquod comparetur. Eapropter altare de Obwolewa cum suis appertinentiis, petitioni domni Gerardi persone ejusdem altaris, salvo jure episcopali, ecclesie Forestensi in nostri perpetuam in eadem Forestensi ecclesia memoriam, consilio nostri capituli in perpetuum habendum concessimus. Ut hoc. . . . Actum anno Incarnationis Dominice M^oC^oLXIII, indictione VI, epacta IIIA, concurrente VIIA.

précis où siégeait ce dernier, mais c'était probablement Woluwe-Saint-Pierre, localité plus voisine de la forêt de Soigne, dans laquelle elle est, pour ainsi dire, enclavée. Plus tard, on transféra la résidence du tribunal à Bruxelles.

Woluwe-Saint-Pierre a vu naître, le 27 juin 1770, M. Joseph-Henri-Louis de Mesemacre, qui parvint dans les armées autrichiennes au grade de maréchal-lieutenant, et qui mourut à Bruxelles, en 1846. En 1834, l'empereur l'avait autorisé à porter le titre de vicomte de Lardenois de Ville, titre qu'il avait hérité de sa mère. M. de Mesemacre eut plusieurs frères tués au champ d'honneur; quant à lui, il se distingua surtout à la bataille d'Essling.

Du temps des archiducs Albert et Isabelle, on améliora considérablement le chemin par lequel on se rendait de Bruxelles à Tervueren. Dans ce but, on acheta beaucoup de terrains à Ophem, à Stockel, à Woluwe-Saint-Pierre, etc., et on en indemnisa les propriétaires, de différentes manières. Un marchand de Bruxelles, Antoine De Fresne, entre autres, reçut en indemnité 100 *livrées* de bois (7 février 1617). Ce chemin ne devant servir qu'à l'usage de la cour, on en interdit, l'accès au moyen de barrières; néanmoins, des charretiers se hasardèrent à y circuler, après en avoir brisé les barrières. Un nommé Marc Van Herscele fut alors chargé de veiller sur ce chemin; il devait en défendre l'accès, non aux voitures (*koetsen en de backwaegens*) chargées de monde, mais aux charriots ou véhicules portant des matériaux. On fixa ses gages à 4 sous par jour (14 novembre 1628) ¹. Plus tard, selon toute apparence, l'éloignement de nos souverains fit considérer cette voie de communication comme un chemin entièrement ouvert au public.

Au sud du village, un bois, que nous avons vu assez considérable, mais où les défrichements s'étendent d'année en année, encadre une grande ferme, une maison de campagne entourée de beaux jardins et appartenant à la famille de Waha, et un joli vallon, dont une partie s'appelle *le vallon du Diable, de Duyvel delle*. La ferme, qui a un de ses angles est encore défendue par une tour ronde, s'appelle *'t hof te Bemele*. Les Jésuites ont aussi possédé cette propriété, que Rodrigue-Louis Ghuyset leur céda, le 16 décembre 1647, moyennant une rente de 354 florins, qui fut ensuite convertie en une rente viagère de 337 florins. Quant au bois de *Mesdael*, une partie, six bonniers, devait un cens aux châtelains de Bruxelles; une autre, qui comprenait 36 bonniers, était, ainsi qu'un pré, dit *de Bemele*, annexée à la cour féodale de Ganshoren, et tenue en fief des mêmes châtelains ². Le 19 juin 1531, Charles-Quint et sa sœur

¹ Archives de l'ancienne chambre des comptes.

² Voyez plus haut, t. II, p. 17.

Marie chassèrent de ce côté, entre le bois de Linthout et le couvent d'Auderghem, et y prirent trois cerfs ¹.

Le moulin à eau pittoresque qu'active la Woluwe, la belle ferme voisine (*t hof van Bovenberghe, Bovenberghe, 1288*), les oseraies que l'on rencontre en allant de cette ferme à Auderghem, et qui ont remplacé une belle ligne d'étangs poissonneux, *le bois au Sable* ou *Zandbosch*, actuellement défriché, sont la propriété de l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, qui les possède de temps immémorial.

STOCKEL. — Sur le plateau, on rencontre le hameau de Stockel (*Stocle, 1273; Stockele, 1326*), qui compte environ 600 habitants, dont le tiers habitent sous Crainhem. Sa chapelle de Notre-Dame ou de la Visitation existait déjà en 1326; on va y invoquer la mère de Dieu contre les hernies. Le chœur et la sacristie ont des fenêtres ogivales et la nef des voûtes à nervures croisées; ce petit et coquet édifice a été restauré, ou plutôt reconstruit, en vertu d'une autorisation de l'archevêque, en date du 30 janvier 1778.

Vers l'est on remarque une grande ferme, située sur une légère élévation, entourée d'étangs convertis en prairies. En l'an 1154, l'abbaye de Perck possédait déjà un alleu à Woluwe, à Wesembeek et à Ophem, où ses possessions comprenaient, en 1787, outre la *ferme de Stockel*, 103 bonniers de terres, 6 bonniers de prairies, 56 bonniers de bois, un livre censal, et la dlme dite *het Springh thiendeken*, à Ophem.

Par un acte daté de Malines, le 2 octobre 1356, Louis de Male donna à Siger Vlaminc l'autorisation de faire couper le bois croissant sur un bonnier, au *bois de Stockel* ou *Stockelrehou*, « pour qu'il le fit couper « dans la saison convenable, et qu'il en fit des chambres et aisements, « dans son hôtel, au profit du comte ². » Il est douteux que cet acte ait pu sortir son effet, le Brabant ayant, peu de jours après, secoué le joug du conquérant étranger.

Le 23 avril 1424, Gérard Vandenzype, le favori du comte de Saint-Pol, en revenant de Tervueren à Bruxelles, fut rencontré à Stockel par son ennemi Jean Blondeel, qui se jeta sur lui et le tua. Ses serviteurs s'enfuirent, puis vinrent relever son corps, et le portèrent au couvent de Coudenberg, où on l'ensevelit. On attribua sa mort à des causes assez singulières : Nommé receveur général du duché, il s'acquittait très-mal, disait-on, du soin de fournir des provisions au palais, et sa négligence avait excité au plus haut point la colère du duc. Le comte de Saint-Pol en fut vivement irrité, mais il dissimula. L'autorité du duc Jean IV, après une

¹ *Anecdota Bruzellensia.*

² *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 522.

longue éclipse, reprenait alors de la force, et l'issue d'un conflit entre les deux frères ne pouvait se prévoir ¹.

Stockel formait anciennement une seigneurie qui appartient successivement à sire Henri Van Coelen; en 1415, à Henri Den Hertoghe; en 1488, à Henri Bauw, seigneur de Muggenberge, et à maître Jean Brugman, et qui, devenue le patrimoine des Kieffelt, se confondit enfin dans le comté de Crainhem. Les droits de moyenne et de basse justice, que les Witthem, puis les Vanderaa possédèrent en cet endroit, passèrent aussi aux Kieffelt, au dix-septième siècle. Quant à la haute justice et aux autres droits dont le domaine était en possession, ils furent d'abord engagés en même temps que la juridiction du souverain à Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre. Le 29 juillet 1626, ils furent cédés séparément, moyennant 1,200 livres, à messire Roger Clarisse, seigneur de Schelle, Niel, etc., ancien échevin de la ville d'Anvers (r. du 12 septembre 1633). La veuve de Roger, Madelaine Schotte, les abandonna à Marie Clarisse, dont le fils, messire Roger Vandewouwere, seigneur de Froyes, les transporta à Gilles-Albert Van Male, qui fut d'abord échevin de Bruxelles, puis conseiller de Brabant, et, enfin, en 1662, membre du conseil privé. Van Male fut créé chevalier en 1647 et mourut en 1671. Son fils aîné, Jean-Baptiste Van Male, prêtre et docteur en droit, vendit Stockel à messire Barthélemi Lemire, commissaire des montres des gens de guerre (r. du 9 décembre 1684). Celui-ci eut pour successeur sa femme, Jeanne-Louise Van Nevele, qui épousa, en secondes noces, Guillaume-Gabriel de Kessel, seigneur de Watermael (r. du 11 octobre 1714). Un fils né du premier mariage de ce gentilhomme, messire Guillaume de Kessel, releva, le 16 avril 1720, Stockel, que son fils, Josse-Gabriel, vendit à messire Henri-Antoine Van Berchem, seigneur de Crainhem (r. du 17 mars 1724).

III.

WEZEMBEEK. — Le territoire de Wezembeek doit évidemment son nom au ruisseau qui le sillonne du sud au nord, la *Wesenbeke*, anciennement *Wisembeke*, le ruisseau des *Orphelins (weesen)* ou des *Sages (wysen)* ². Ces fertiles campagnes, qui confinent, vers le sud-ouest, à la forêt de Soigne, restèrent longtemps incultes ou couvertes de bois. De ce

¹ DE DYNTER. — *D'boeck der tyden*, bl. 192. — *Chronicon anonymi*, p. 169.

² Wezembeek (*Wezembecca*, 1129; *Winsenleka*, 1129; *Wisembeke*, 1140; *Wisembeche*, 1154; *Wzembeke*, 1210, 1435), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 1 3/4 l. à l'est de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 556 bonniers, dont 474 b. de terres, 17 b. de

côté se trouvait le bois appelé *le Varenberg*, dont une partie fut donnée à l'abbaye de Parcq, sous le règne de Godefroid III, par Jean de Dassel, homme noble, en même temps qu'un alleu à *Stocla* ou Stockel et à *Wolffua* ou Woluwe, et un quart du moulin de Stockel (charte de l'an 1147). Le duc Jean I^{er} y abandonna aux religieux : le lundi après le dimanche des Rameaux, en 1279-1280, quatorze bonniers et demi de pâtures, sur le *Varenberge*, à Stockel, près de la forêt de Soigne, moyennant un cens de 14 deniers de Louvain, de petite monnaie (*minoris monetæ*); puis, en 1283, le jeudi *in cena Domini*, moyennant 2 sous de Louvain de petite monnaie par an, une partie de la wastine dite *Heyde*, qui était contiguë à leur ferme de Stockel.

Les chevaliers de Wezembeek figurent parmi les premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Parcq, près de Louvain. En 1129, en même temps que Gela, châtelaine de Wezembeek ¹, et son fils, cédaient à cette abbaye six bonniers de terres et un courtil, Étienne de Wesembeke, de concert avec sa femme, ses fils et sa fille, se donna, lui et tout ce qu'il possédait, à ce monastère. Outre ses propres biens, qui consistaient en deux manses : le *mansus Litberti* et le *mansus Ottonis*, situés à Woluwe, ainsi qu'en quatre bonniers d'alleu, six métairies (*curtes*), un demi-moulin et neuf bonniers et demi situés à Wezembeek, deux bonniers situés à Ophem, une partie du bois *Varenberch*, une partie de pré dans le *Sennebruch*, et, à Baerle en Campine (*Barle in Taxandria*), tant d'alleu que l'abbaye devait en recevoir un cens de 9 sous et de 6 deniers, monnaie d'Anvers, outre tous ces biens, dis-je, Étienne abandonna encore aux religieux douze bonniers faisant partie de son patrimoine. Plus tard on mentionne d'autres Wesembeke : Gillebert

prairies, 4 b. de bois, 1 b. d'étangs, 60 b. de terrains vagues; le revenu imposable s'élevait à 3.074 florins. En 1846, sur une étendue totale de 728 hectares, la commune comprenait : 358 h. cultivés en céréales, 35 h. cultivés en plantes industrielles, 131 h. cultivés en racines et fourrages, 9 h. de prairies, 5 h. de vergers, 16 h. de jardins potagers, 25 h. de jardins d'agrément, 4 h. de bois, 7 h. de jachères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 63; en 1480, 30; en 1525, 45, dont 3 à 3 foyers; en 1686, 28 chaumières, 2 brasseries, 2 auberges; 1 forge, 1 château, etc.; en 1846, 176 maisons, dont 1 inhabitée.

Population : En 1786, 643 habitants, en l'an VIII, 653; au 31 décembre 1831, 823; au 15 novembre 1846, 883, formant 175 ménages; 105 enfants recevaient l'instruction, et 149 personnes les secours de la bienfaisance.

Industries : 1 brasserie, à Ophem. Un registre de l'an 1560 mentionne à Wezembeek *dis oude slachmolen*.

Dépendances : Ophem.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1590; pour les mariages, en 1694; pour les décès, en 1727.

¹ *Gela castellana apud Winsenbeka.*

(1160), Rothard (1143), le chevalier Gisbert (1238), Walter (1263), qui est peut-être identique au Walter de Wesembeke dit *de Monte*, dont le nom figure dans un document de l'an 1260; un deuxième chevalier Gisbert, qui fut tué au combat de Ten-Helleken, en 1333 ou 1334. Un troisième Gisbert de Wesembeke, sans doute le fils du précédent, et son fils Guillaume acquirent de l'abbaye de Forêt des biens situés à Watermael, en échange d'une dlme qu'ils levaient à Bodeghem (1339)¹. Ce dernier Gisbert eut encore trois autres enfants : Jean de Wesembeke, Léon, qui releva, après son frère, un fief tenu du duché, en 1375-1376, et Béatrix, femme de Jacques Timmermans, dont elle eut une fille nommée Marguerite. Dans les siècles qui suivirent, cette famille alla s'établir à Anvers et dans la Campine, où elle fleurit surtout au seizième siècle. Leur lignée était d'illustre origine, car, en 1160, Gillebert de Wesembeke se qualifiait d'homme libre. Quant à ses possessions à Wezembeek, à Woluwe et à Watermael, elles passèrent successivement, comme nous l'avons dit plus haut, aux De Leeuw et aux Vandernoot. Les Eggloy eurent aussi des possessions à Wezembeek, où, en 1362, on voit les tenanciers jurés de Walter Eggloy se servir du sceau des échevins d'Ophem. Le 2 juin 1472, le duc Charles le Téméraire autorisa Walter Vandernoot à instituer, « en son banc et court de Wezembeke, » un maire et sept masuyers jurés, qu'il pourrait remplacer et révoquer à volonté.

Selon les coutumes d'Erps et les comptes de la mairie de Vilvorde, Wezembeek dépendait primitivement de l'échevinage d'Erps; la juridiction y appartenait au duc, sauf que, dans une partie du village et à Ophem l'abbé de Villers avait le droit de connaître des crimes et des délits emportant des punitions de toute espèce jusqu'à la peine capitale (*totten live*). Une potence se trouvait au sud d'Ophem, au *Galgenberg*. De temps immémorial, Wezembeek et Ophem ont formé une seule cote dans les cahiers de répartition des aides.

En 1503, la haute, moyenne et basse justice de Wezembeek, avec le droit de constituer un maire et des échevins, de nommer un sous-maire, de percevoir les amendes, fut engagée à Jean Van Olmen, écuyer, moyennant 200 livres, qui furent remboursées en 1519. Dans cette engagère fut comprise la haute justice de la seigneurie d'*Hoogvorst*, située entre Ophem et Tervueren et qui comprenait 250 bonniers, et une ferme, appartenant à Van Olmen.

Le 16 mai 1561, mademoiselle Marie Van Parys, veuve de Jean Cockaert, engagea de nouveau, moyennant 220 livres, les droits que le domaine possédait à Wezembeek et à Ophem, et, moyennant 2,508 livres,

¹ Voyez t. I^{er}, p. 232.

un cens seigneurial rapportant 53 escalins 11 deniers de Louvain, 56 1/2 chapons, 3 poules, 4 *halster* de froment, 13 muids de seigle et 20 muids d'avoine (relief du 20 décembre 1565). Sa fille Élisabeth s'allia à maître Jérôme Boote, secrétaire du roi en Brabant, fils de Jean Boote, qui fut également secrétaire du roi en Brabant, et de Catherine Sweerts (r. du 4 février 1567-1568). D'Élisabeth Cockaert et de Jérôme Boote naquirent : Jean-Baptiste Boote, sire Jérôme, qui releva la haute, moyenne et basse justice et les cens de Wezembeek, le 21 mars 1611, et messire Lancelot, seigneur de Heystvoirt, mort en 1625, après avoir fait, le 16 mars 1623, le relief des cens de Wezembeek pour sa nièce Jérónima. Jérôme Boote, second du nom, était allé s'établir à Palma-Nova, aux Iles Canaries; il y épousa Anne de Monteverde, qui, après sa mort, échangea ses possessions de Wezembeek contre les terres de Tassaconté, à la Palma. La famille Boote fut continuée, dans ce pays, par Françoise et Jérónima Boote, qui s'allièrent, la première, à don Domingo de Espinosa, la seconde, à don Juan de Guisla y Van Dale ¹.

La justice, rachetée par le domaine, fut engagée à messire Corneille Schuyt, en 1626; puis, le 14 août 1638, moyennant 5,900 florins, en sus de l'engagère de 1561, et enfin, elle lui fut vendue d'une manière absolue, en 1646.

Messire Corneille avait épousé Marie de Cachiopin. Son fils, messire Pierre-Jacques (r. du 29 octobre 1650), laissa Wezembeek à ses héritiers (r. du 12 mai 1691). La seigneurie, le château et les biens de Wezembeek ayant alors été vendus en conseil de Brabant, le président du conseil privé, Albert de Coxie, s'en rendit acquéreur (25 décembre 1693), mais Marie-Anne de Truchses zu Wolffsegh, veuve de Philippe de Licques, quatrième baron de Wissenkercke, créa comte de Ruppelmonde le 6 février 1671, les réclama par voie de retrait, ce qui lui fut accordé, le conseil de Brabant étant reconnu en droit de décider les questions de retrait, quand il s'agissait de biens vendus devant lui ² (r. du 25 février 1694). La comtesse de Ruppelmonde, comme tutrice de son fils Maximilien-Joseph, céda Wezembeek à Gaspar de Burbure, commissaire général des poudres et salpêtres (r. du 7 décembre 1695). M. de Burbure avait été anobli en 1692 et fut créé chevalier en 1694; il eut pour héritier son frère Érasme (r. du 29 février 1708), qui mourut sans avoir été marié; puis son neveu François-Joseph, fils de François de Burbure et d'Anne Crockaert (r. du 15 juillet 1711), anobli par lettres patentes du 8 juin 1722. Le fils de celui-ci, messire Gaspar-Jean (r. du 23 no-

¹ Manuscrit de la Bibliothèque royale, intitulé *Généalogies et sept familles de Bruzelles*.

² WYNANTS, *Decisiones Brabantinae*, 221.

vembre 1729), eut pour successeur son fils, messire Guillaume-François-Emmanuel (r. du 12 juin 1773). Ce dernier, qui, sous l'administration française, se qualifiait de Burbure de Wezembeek, fut nommé membre du conseil municipal de Bruxelles par un arrêté du préfet du département de la Dyle, du 9 floréal an VIII; un décret de l'empereur Napoléon, signé à Dantzick, le 1^{er} juin 1807, l'éleva aux fonctions d'adjoint du maire de cette ville, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1814, qu'il donna sa démission. Il mourut le 15 mars 1821. De son fils aîné, M. Philippe-Édouard de Burbure de Wezembeek, qui a été commissaire du district de Termonde et membre des États généraux, chevalier de l'ordre du Lion belge, sont nés deux fils, MM. Léon et Gustave de Burbure, et une fille, qui s'est alliée à M. Jean-Baptiste Legrelle, fils du bourgmestre d'Anvers de ce nom. M. Léon de Burbure est un compositeur distingué; il s'occupe, depuis plusieurs années, du classement des archives de la cathédrale d'Anvers, dans lesquelles il a trouvé des données précieuses pour l'histoire de notre ancienne école de musique.

Le château de Wezembeek, qui a été vendu par la famille de Burbure, il y a une trentaine d'années, et qui appartient actuellement à M. de Pret de Calesberg, d'Anvers, s'élève dans un site assez remarquable. Il occupe le centre d'une vallée que domine, du côté du sud, une hauteur sur laquelle s'élève l'église paroissiale. Les bâtiments, qui n'offrent rien de particulier, ont remplacé, au siècle dernier, un manoir qui était peu ancien et dont il se trouve une vue dans les ouvrages de Le Roy et de Cantillon. Les jardins, où jaillit une source extrêmement abondante, s'étendent sur les hauteurs qui bordent le vallon, enceignent une vaste pièce d'eau, et atteignent, du côté du nord, le chemin conduisant de Crainhem à Sterrebeek. Dans les dépendances sont compris le moulin d'*Heysvort* ou *Heysvoort* (*de Heysvoort*, 1440, *Heisvort*, 1448), et une ferme, l'*hof ten Bisdomme*, qui tous deux font partie de la commune de Sterrebeek. Dès le commencement du quatorzième siècle, les Vandebisdomme, famille originaire d'Yssche, eurent des biens, et entre autres une vigne, à Wezembeek¹. Catherine Vandebisdomme épousa Jean Vandermeeren de Sterrebeek, dont un des fils, le chevalier Jean, abandonna à Égide Van Ginderboven dit Vanderbeken quelques droits sur l'*hof ten Bisdomme*, qu'Égide céda au frère du chevalier, le chevalier Conrad, le 7 septembre 1448. Marie de Cachiopin, dame de Wezembeek, possédait, en 1651, cette ferme qui depuis n'a pas cessé, paraît-il, d'être annexée au château.

Ce dernier doit avoir remplacé une *hof ter Grecht* (manoir ou ferme

¹ *Desuper vineam Henrici de Ysscha dicti Vanderbesscopdoemen* 1313. *Cartulaire de l'hospice Terarken, à Bruxelles.*

au *Fossé*), qui était tenue en fief de la seigneurie des Vandermeeren à Sterrebeek, avec des terres et un cens rapportant par an 8 sous de Louvain et 18 chapons. C'est là qu'habitait Guillaume de *Fossa* ou Vandergrecht, genre de l'ancien de Bruxelles, Henri de Sterbeke ou Vandermeeren ; ce Guillaume vendit à l'abbaye de La Cambre, vers l'an 1220, une partie de la dîme du village. Plus tard, l'*hof ter Grecht* devint l'apanage d'une branche de la famille Vandermeeren, qui lui dut le surnom de Vanderburch, sans doute parce que cette habitation était une véritable forteresse. Henri Vandermeeren la laissa à ses fils naturels Jean (relief du 15 novembre 1444) et Gosuin, surnommés Vanderburch ; Jean eut pour héritières ses filles Marie Deleburch ou Vanderburch, femme de Gilles Cherteels, Catherine et Gertrude (r. du 22 décembre 1467). Quelques-unes des dépendances du manoir furent vendues à maître Jérôme Boote par les Vandermeeren de Wezembeek et leurs parents (r. du 9 septembre 1575).

En vertu d'un diplôme de l'évêque de Cambrai Burchard, de l'an 1129, le patronat de Wezembeek fut donné, « libre de tout personnat, » à l'église des Saints-Michel et Gudule, de Bruxelles. Ses revenus devaient être distribués aux pauvres qui étaient admis dans l'hôpital Saint-Nicolas, de cette ville, à la condition que cette fondation payerait à la collégiale un cens de 14 deniers par an ¹. En 1456, ce patronat, ainsi que les autres biens de l'hôpital Saint-Nicolas, fut donné au couvent des Chartreux de Scheut, par les magistrats de Bruxelles. Ces religieux abandonnèrent au curé toutes les offrandes faites à l'autel, en ne se réservant qu'un cens de 20 sous. Ils partagèrent avec lui, par moitié, les dîmes annexées au patronat ; seulement, le curé prélevait seul la dîme du lieu appelé *Hoegvorst*, et par contre, il leur laissait la propriété d'un bonnier de terre appelé le *Sinter Claes bunder* ². Les autres dîmes du village appartenaient à l'abbaye de La Cambre, qui les acquit : en partie de Walter Cluting, en partie, par voie d'échange, de l'hôpital Saint-Jean, en 1275 ; en 1787, elles se levaient sur 262 honniers, et produisaient 701 florins. La Cambre avait, à Wezembeek, une terre qu'elle acheta de Lambert Malais et que le duc Henri I^{er} exempta de tout cens et de toute autre charge ; en outre, l'écoute Henri de Willebringen lui céda un alleu contenant quatorze bonniers (diplôme du duc, de l'an 1210), et qui, en vertu d'un accord conclu deux ans plus tard, devait être cultivé à moitié fruits par Baudouin de Wesembeke. Il y avait autrefois à Wezembeek une chapellenie de la Vierge.

¹ *Opera dipl.*, t. II, p. 584. — Voy. l'*Histoire de Bruxelles*, t. III, pp. 96 et 130.

² *Registrum bonorum*, registre des biens appartenant aux Chartreux de Scheut, aux Archives du royaume.

L'église de Saint-Pierre, à Wezembeek, est peu remarquable, sauf le chœur, qui reçoit le jour par de hautes fenêtres ogivales, encore décorées de quelques meneaux. Cet édifice a été modernisé au siècle dernier. Les travaux que le curé y fit alors entreprendre occasionnèrent, entre ce dignitaire ecclésiastique et le seigneur, quelques débats, pour l'apaisement desquels le chapitre de Sainte-Gudule nomma des commissaires, le 9 mai 1727. Sur la mauclerc de la porte d'entrée, on lit la date 1743. Lorsqu'on construisit la nef actuelle, les religieuses de La Cambre intervinrent dans la dépense pour une somme de 13,747 florins. On voit dans le chœur quatre grands paysages historiés de scènes empruntées, croyons-nous, à la vie de saint Bernard. Nous y avons recueilli les deux inscriptions suivantes : 1° SEPULTURE VAN JONCKER — LANCELOT BOOTE, HEER — VAN WESEMBEKE, OPHEM, ETC., — OVERLEET DEN 26 — SEPTEMBER 162. ; et 2° SEPULTURE VAN MHER GASPARE DE — BURBURE, IN SYN LEVEN RIDDER, — HEERE VAN WESEMBEEK, HEYTSFORT, ETC., — DIE STERFT DEN 28 JANUARIJ 1708, — ENDE VAN EERSAEMEN — SYNEN BROEDER. Au mois de septembre 1260, Henri, chevalier de Sterbeke, fit une donation à l'abbaye de la Cambre, devant l'autel de Saint-André, dans l'église de Wezembeek, en présence de l'abbesse et de la prieure du monastère, d'Élisabeth, sœur du duc Henri, et de plusieurs religieux et laïques. L'acte de cette donation fut scellé des sceaux de Jean, curé de Sterrebeek, et de maître Hugues, curé de Wezembeek.

OPHEM. — On a donné le nom d'Ophem à un hameau assez considérable qui continue le village de Wezembeek et qui comprend plusieurs grandes fermes. Il s'y trouvait, en 1563, une gilde d'archers ; c'était anciennement une seigneurie ayant un échevinage ; le greffe de Bruxelles en possède les registres aux adhéritances, pour les années 1696 à 1793.

Les Boote de Sterrebeek, au temps de leur grandeur, ont eu des possessions à Ophem. Un Éverard Boote y laissa une dlme à ses petites-filles : Marguerite, femme de Franc Lonys, et Aleyde, femme de René de Maerschallck, l'une et l'autre nées de Thierrri Vandernoot ; ces dames cédèrent leur dlme d'Ophem, le 8 mai 1568, à Jean De Witte. Jean, Simon et Iwain d'Ophem se transmirent la possession d'une ferme à Ophem, que les héritiers de Jean Vanderborch vendirent, vers l'année 1523, à sire Antoine de Gottignies¹. Le 7 septembre 1577, le conseil de Brabant autorisa les tuteurs des enfants de messire Arnoul de Gottignies à aliéner des bois et des prairies situés à Éverberg, Sterrebeek, Wezembeek ; en 1591, maître Philippe Boxhorn, conseiller de Brabant, est seigneur d'Ophem, sous Wezembeek. Cette dernière qualification fut ensuite portée

¹ DECKER. *Dissertationes et decisiones posthumæ*, 126.

par Thierrî Vanderbeken, seigneur de Neuf rue, receveur général des États de Brabant, mort en 1602, père de Jean, seigneur de Neuf rue, conseiller des finances, créé chevalier en 1623, et de Jacqueline, qui s'allia au chevalier Philippe Maes, seigneur de Bodeghem, mort en 1627, président de la chambre des comptes à Lille. Le fils aîné de ceux-ci, Nicolas Maes, seigneur d'Ophem, chevalier par création de l'année 1626, gentilhomme de la chambre des archiducs, puis maître de la chambre des comptes de Lille, épousa Claudine de Severy, qui se remaria, après sa mort, à Jean-Jacques De Goets, secrétaire du duc de Lorraine. Il en eut sire Nicolas Maes, cavalerie de don Juan d'Autriche; messire Claude, capitaine d'infanterie; Marie, femme de Henri Marischal, colonel d'infanterie; messire Antoine, capitaine de cavalerie. Messire Charles-Nicolas Maes fut seigneur d'Ophem, membre du conseil des finances et surintendant des ports de mer et des fortifications aux Pays-Bas. Il prit pour femme Caroline de Corte. Son fils Louis-Hyacinthe laissa la ferme d'Ophem, avec 28 à 29 bonniers de dépendances, y compris 7 bonniers de fiefs, à Sterrebeek, à sa sœur Catherine-Thérèse; celle-ci vendit cette ferme, le 17 juin 1702, à son autre sœur, Jeanne-Marie Maes, femme de Pierre-Martin De Pape, seigneur de St.-Joris-Winghe et de Gempe, conseiller de Brabant, fils de Léon-Jean De Pape, président du conseil privé. Marie De Pape, dame d'Ophem, leur fille, épousa Ferdinand-Joseph Lecomte, dit d'Orville, comte de Saint-Remy, père de Joseph-Mathieu-Hyacinthe, comte de Saint-Remy. Les biens et les titres des D'Orville sont passés aujourd'hui à une branche de la famille d'Olmen. Quant à la seigneurie d'Ophem, elle a été morcelée et réduite à néant.

Guillaume, fils de « noble homme » Guillaume de Dongelberghe, possédait à Ophem un alleu, qu'il donna, en pure aumône, aux religieux de l'abbaye de Villers, de l'aveu du duc Henri (mars 1234-1235). Ce bien, auquel était annexé un cens valant 38 sous 3 deniers nouveaux, 3 livres 6 deniers payement ou *borsegelt*, 24 chapons, 6 oies, 300 œufs, 1 setier 6 *spint* de froment, 8 sacs 1 quartaut de seigle, 4 setiers d'orge et 8 setiers d'avoine, était tenu en fief, en 1474, du chevalier Conrad Vandermeeren. Le monastère nommait à Ophem un échevinage, dont le sceau offrait, sur un fond à réseau, un bâton abbatial. Dès l'année 1234, les religieux y renoncèrent au droit de haute justice, en échange duquel le duc Henri I^{er} les gratifia d'une rente annuelle.

En 1474, à l'instigation de Guillaume Alemans, profès de Villers¹, Walter de Heetvelde, fils de sire Guillaume de Heetvelde, chevalier, et sa femme Anne de Coudenberghe dite Rolibuc, firent construire à Ophem,

¹ VAN GESTEL. — *Le Grand Théâtre sacré*, etc.

avec le consentement du curé de Wezembeek, dans un terrain comprenant deux bonniers et tenu à cens du domaine ducal, une chapelle que l'on consacra au Saint-Sauveur, à saint Walter et à saint Hubert ; ils y fondèrent trois messes par semaine et y annexèrent un couvent de frères réformés de la Pénitence ou du Tiers-Ordre de Saint-François, dont les premiers vinrent du couvent de Notre-Dame, à Hougarde. Le couvent reçut, pour sa dotation, des rentes, une seigneurie ayant un échevinage particulier et consistant en terres situées à Steenockerzeel, à Humelghem, à Bergh, etc. ; et la seigneurie de Haesdonck, près d'Elewyt, que Pierre Eggloy avait vendue, en 1391, à Siger de Heetvelde. Il fut stipulé que si les religieux venaient à partir, soit de plein gré, soit en punition de quelque négligence, les Châtreux de Scheut devraient les remplacer par quelque autre congrégation du Tiers-Ordre, ou, à défaut d'une communauté semblable, par des prêtres réguliers. L'évêque Jean de Bourgogne approuva ces dispositions, et son successeur Jean de Berghes les ratifia de nouveau, le 30 avril 1487¹. Du temps de Matthias Van Hove, on voulut abolir le *couvent du Calvaire*, ou du *Mont-Thabor à Ophem*, mais les conditions imposées par les fondateurs, dans la supposition d'un événement de ce genre, sauvèrent la corporation², qui subsista jusqu'à la fin du siècle dernier. Le couvent était très-petit ; on en a morcelé les bâtiments, dont les débris ont été convertis en une maison de campagne appartenant à M. Lauwers, l'un des représentants de l'arrondissement de Bruxelles au sénat. La chapelle fut momentanément rendue au culte, en l'an V, par l'administration départementale de la Dyle. Le 3 mars 1636, la ville de Bruxelles avait donné deux patacons aux Bogards, qui qu'étaient alors pour la reconstruction de leur cloître, auquel, l'année précédente, l'invasion de l'armée gallo-batave avait occasionné de grands dommages.

Le chemin qui va de Stockel à Ophem se bifurque en entrant sur le territoire de Wezembeek : l'embranchement qui traverse Ophem et va de là vers le hameau de *Vrebos*, entre Everberg et Leefdael, porte le nom assez bizarre d'*ancien chemin d'Audenarde* (*Ouden Audenaerdschen weg*) ; celui qui se dirige au sud-est, vers Tervueren, a conservé la dénomination de *S'Hertogen weg* : c'est par là que nos princes se rendaient autrefois de leur villa favorite à Bruxelles.

¹ *Opera dipl.*, t. III, p. 632.

² *DE WAEL*, t. I^{er}, p. 105.

LIVRE NEUVIÈME.

DE BRUXELLES A TERVUEREN, A YSSCHE ET A GROENENDAEL.

CHAPITRE PREMIER.

ETTERBEEK, IXELLES.

I.

ETTERBEEK. — D'après une opinion adoptée par plusieurs auteurs, le parc de Bruxelles était primitivement une dépendance de la forêt de Soigne, qui embrassait alors, dans son immense étendue, presque tout le pays situé entre la Dyle et la Senne. Bien qu'elle n'ait rien d'inadmissible, cette assertion n'est basée que sur une hypothèse. L'ancien parc, en effet, fut planté, aux quatorzième et quinzième siècles, sur des terrains qui étaient cultivés, de même que les campagnes situées plus à l'est. Au delà de la Maelbeek, bien que tout le plateau et l'amont de la vallée fussent couverts d'arbres, il s'était déjà formé, longtemps avant l'an 1100, un village, et celui-ci avait acquis assez d'importance pour que son église reçût le rang de demi-église (*dimidia ecclesia*, 1127), et non celui de quarte-chapelle.

Etterbeek, ou, comme on disait dans le principe, *Jetterbeke*¹, ne fit jamais partie de la cuve ou banlieue de Bruxelles; seulement, l'accise de la bière y était levée au profit de cette ville, le duc Jean II ayant étendu

¹ Etterbeek (*Jetterbecca*, 1127; *Etterbeke*, 1138; *Yetterbeke*, 1376; *Jetterbeke*, 1435; *Itterbeke*, 1491), commune du canton de Saint-Josse-ten-Noode, à 1/2 l. à l'est de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 342 bonniers, dont 257 de terres, 2 de prairies, 51 de bois, 29 d'étangs, 26 d'héritages; le revenu imposable s'élevait à 3,666 florins.

jusqu'à Evere, Woluwe, Boondael, Uccle, etc., le rayon dans lequel les échevins de Bruxelles réglaient la vente de la bière et en percevaient l'accise. Sous tous les autres rapports, le village était indépendant de l'autorité des magistrats de la capitale. Il dépendait de la chef-mairie de Rhode, et c'étaient les échevins de Watermael qui y exerçaient, au nom du duc de Brabant, la haute, moyenne et basse justice¹. En 1675, la juridiction y fut engagée, moyennant 5,000 florins, à don Didace Enriques de Castro, conseiller au tribunal de la contadorie suprême et au conseil de guerre, pagador général des armées de par-deçà (relief du 25 avril 1674), en faveur duquel on érigea le village en baronnie, le 20 novembre 1675 (r. du 18 septembre 1674). Son fils, don Louis-Emmanuel Enriques de Castro, qui fut également pagador général, lui succéda (r. du 14 février 1685), et laissa le village à ses fils, don François-Emmanuel et don Jacques (r. du 1^{er} juillet 1717); ce dernier survécut à son frère (r. du 28 mai 1732). La baronnie passa ensuite à la postérité de don Emmanuel-Joseph de Portugal Cortizos, marquis de Villa-Florès, vicomte de Val de Fuentes, qui était mort en 1692. Les enfants de ce gentilhomme et de sa première femme, dona Mencia Hierro de Castro : Sébastien-Emmanuel, qui décéda avant son père, et Louise-Thérèse, femme de Francisco Galluccio, duc de Tora, n'existant plus, leur héritage passa à leur sœur utérine, dona Joanna-Deniza de Portugal Cortizos (r. du 23 avril 1754), qui mourut à Venise, le 18 janvier 1763, laissant de Barthélemi Santa-Sofia, noble vénitien, Joseph-Antoine, marquis de Villa-Florès (r. du 29 mai 1767). Ce dernier vendit Etterbeek à Pierre Cluts ou Cludts (r. du 18 juillet 1767), de qui le domaine le reprit, le 50 novembre 1769. Le gouvernement autrichien y laissa subsister l'office de drossard, que les barons avaient institué. Outre cet of-

En 1846, sur une étendue totale de 374 hectares, il s'y trouvait : 240 h. cultivés en céréales, 161 h. cultivés en racines et fourrages, 12 h. de prairies, 85 h. de jardins potagers, 2 h. de terrains vagues, 2 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1436, 27; en 1480, 44; en 1525, ... en 1686, 28 chaumières, 5 brasseries, 11 auberges, 3 boutiques, 1 maison de campagne, etc.; en 1846, 590 maisons, dont 28 inhabitées.

Population : En 1786, 1,114 habitants; en l'an VIII, 1,245; au 31 décembre 1831, 2,237; au 15 novembre 1846, 3,084, formant 646 ménages; 284 enfants recevaient l'instruction, et 64 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à eau, 1 moulin à vent, 2 brasseries, 1 fabrique de potasse, 1 fabrique de vinaigre artificiel, 1 fabrique de fécule de pommes de terre, 1 fabrique d'impressions sur étoffes, 1 maroquinerie, 1 mégisserie, 2 tanneries, 1 tannerie et corroierie, 1 teinturerie, 1 fabrique de basane.

Dépendances : le hameau dit *La Chasse*.

Les registres de l'état civil commencent en 1600.

¹ Les Archives du royaume possèdent les *Comptes des chefs-maires de Rhode, en qualité de maires* (ou maires) d'Etterbeek, pour les années 1668 à 1674.

ficier, il y avait un bourgmestre, cinq échevins et deux répartiteurs.

Selon quelques chroniqueurs, il y eut autrefois, à Etterbeek, un très-ancien monastère de l'ordre de Saint-Augustin, dédié à sainte Gertrude; c'est de là que vinrent, selon une déclaration du doyen de l'église de Sainte-Gudule, Philibert De Mol, datée du 24 juin 1630, les religieuses qui furent chargées de soigner les vieilles femmes de l'hospice de Notre-Dame, que l'on appela depuis de Sainte-Gertrude, à Bruxelles¹. La tradition ajoute que la ferme située à peu près en face de l'entrée de l'église d'Etterbeek occupe l'emplacement de cette abbaye. Il paraît certain que les chanoinesses de Nivelles ont possédé le village, où elles conservèrent le droit de lever la dîme, et où il se percevait autrefois un cens dit de *Sainte-Gertrude*, dont les ducs de Brabant avaient réuni une partie à leur domaine, au quatorzième siècle²; quant au monastère d'Etterbeek, son existence n'est rien moins que prouvée. L'hôpital ou hospice de Notre-Dame et des Douze-Apôtres était déjà fondé depuis plusieurs années, lorsque, en 1127, Fulbert, qui en avait pris la direction, « par ordre du duc Godefroid et à la demande de l'évêque Burchard et du peuple, » reçut de l'évêque l'église d'Etterbeek, dont les revenus devaient être perçus au profit de l'hospice, à la condition de payer un cens de 12 deniers de Bruxelles à l'église Sainte-Gudule³. La dotation du temple paroissial d'Etterbeek consistait principalement en 21 bonniers de terres cultivées, que les derniers curés avaient aliénés; Fulbert les racheta, moyennant 48 et 250 muids de grains⁴. En 1385, l'*hof te Yetterbeke* comprenait 115 bonniers, mais l'hospice n'en resta pas en possession. Elle fut vendue, vers l'an 1500, à la femme de Bonnet d'Aysne ou d'Esne, premier écuyer de la reine de France, Éléonore, sœur de Charles-Quint, qui racheta, moyennant 887 livres, 52 corvées que ce bien devait au souverain tous les ans. Dix-sept bonniers, qui payaient au châtelain un cens de 9 deniers de Louvain, passèrent à Michel Vanderhulst, puis à Gaspar Stubbeleer et à maître Hubert de *Merá*; les derniers possédaient, en commun, en 1546, une ferme et 60 bonniers de terres et de prairies, et Stubbeleer exploitait deux carrières, ainsi qu'un four à chaux à deux ouvertures, où l'on pouvait jeter environ 40,000 pierres. Les destinées postérieures de la ferme d'Etterbeek ne nous sont pas connues.

C'était le chapitre de Sainte-Gudule qui conférait la cure d'Etterbeek; celui de Nivelles y prélevait les deux tiers des dîmes, qui lui rapportaient,

¹ GELDOLPHE A RYCKEL, *Vita S. Gertrudis*, p. 511. — GOETVAL, de *Goidtshuysen ende kercken van Brussel*, ms. — GOYERS, *Van Gestel annoët*.

² *Census sanctæ Gertrudis et domini ducis apud Elsele*. Livre censal du domaine, de l'an 1321.

³ *Opera dipl.*, t. II, p. 683. — Voy. l'*Histoire de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 33, et t. III, p. 225.

⁴ Charte du duc Godefroid, de l'an 1138. *Opera dipl.*, t. 1^{er}, p. 177.

en 1787, 1,164 florins, et il payait une compétence de 600 florins au curé, qui jouissait en outre du produit du troisième tiers de la dîme. En 1592, une sentence du conseil souverain de Brabant condamna l'abbesse et le chapitre de Nivelles à faire réparer le chœur de l'église d'Etterbeek, et à donner à celle-ci une cloche, ainsi que d'autres objets nécessaires au service divin. Cinquante florins, « procédants des joyaux du fierte (ou « chässe) Madame Sainte-Gertrude, » furent destinés par le chapitre à ces dépenses (résolution du 16 juillet de la même année); la cloche fut baptisée et placée trois ans après (*id.* du 15 juin 1595). Le 24 septembre 1596, l'argentier du chapitre fut autorisé à donner 85 florins pour la restauration de la sacristie, restauration dont la dépense fut mise à la charge du chapitre, le 22 septembre 1598. En 1688, la flèche de la tour fut endommagée par le tonnerre; en 1705, on restaura le chœur, et, en 1722, la porte d'entrée. En 1735, on conclut un accord pour la restauration du clocher; les députés du chapitre de Nivelles et les habitants convinrent de payer chacun la moitié des frais qu'elle occasionnerait (24 janvier 1740). C'est vers cette époque que la réédification de tout le bâtiment fut entreprise; le 30 janvier 1751, le sieur Anneessens fut établi « surveillant à la construction de la nouvelle église d'Etterbeek, » qui fut consacrée en 1778 ¹.

En 1505, Nicolas Lotseman, Neele ou Corneille Koel et Simon Tymmerman dit De Gaffele tentèrent d'assassiner, sur la chaussée de Louvain, le recteur des hautes écoles de Bruxelles; puis, le lendemain, ils escaladèrent sa demeure et le massacrèrent, lui et ses sous-maitres. Nicolas et Simon, se voyant poursuivis, se réfugièrent dans le cimetière d'Etterbeek; mais les officiers de l'évêque de Cambrai ayant consenti à ce qu'ils fussent livrés à l'ammann, le magistrat de Bruxelles les condamna à la décapitation.

Le village d'Etterbeek fut ravagé en 1489 et pendant les troubles de religion, et occupé, en 1708, par l'armée avec laquelle le duc de Bavière attaqua Bruxelles. Il ne consistait qu'en un petit nombre de métairies et en quelques habitations plus considérables, telles que la ferme d'Etterbeek et une maison de plaisance située à Eggevoirt. Cette dernière, qui occupait probablement l'emplacement dit d'*Oude Geleeg*, appartint, au seizième siècle, à Philippe de Nigri, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, puis à Jean Vrancx. Ce que l'on appelle la chaussée d'Etterbeek (aujourd'hui la *chaussée de Wavre*) était déjà pavé depuis la chaussée d'Ixelles jusqu'au ruisseau, là où s'arrêtait le territoire de la ville de Bruxelles; le 26 mars 1627, on conçut le projet de pousser

¹ Les Archives du royaume possèdent quelques anciens *Comptes de l'église d'Etterbeek*.

cette route jusqu'à Anderghem¹, et il paraît qu'effectivement on fit quelques travaux d'appropriation au chemin allant de Bruxelles vers Wavre, par ce village et la forêt de Soigne. Avant le traité de Munster, les rouliers, afin de se mettre à l'abri des attaques des partis hollandais, se rendaient à Wavre en prenant le *chemin de Nivelles* (le *Diewegh*, qui passe à Watermael ?), où on levait un péage au profit du domaine. Lorsque la paix eut rendu la sécurité aux environs de Bruxelles, le commerce se servit du *Nouveau chemin vers Wavre*, qui bientôt eut tant à souffrir du grand nombre de chariots qui y passaient, qu'il fallait le réparer deux ou trois fois par an. C'est ce qui détermina la chambre des comptes à y établir un *wechgelt*, afin de couvrir le déficit résultant de l'abandon du chemin de Nivelles, et de préparer au domaine les moyens de convertir en chaussée le nouveau chemin de Wavre². Le hameau de *La Chasse* commença alors à se peupler ; auparavant, il était resserré entre le bois de Melsdal, au nord-est, et le *Solbosch*, ou *bois du Soleil*, au sud-ouest, et l'on n'y voyait guère qu'un petit oratoire appelé *la maisonnette de Notre-Dame*³. Gilles Van Campenhout, qui avait obtenu l'autorisation d'établir un moulin sur la Maelbeek, près de la machine hydraulique de Ten-Noode, étant mort sans avoir usé de cette permission, ses ayants droit, Elisabeth Brent et Josse Segers, furent autorisés à construire un moulin à vent, dans l'ammannie de Bruxelles, à la condition de payer un cens de 12 livres de 40 gros (11 octobre 1684), et construisirent le beau moulin en pierre d'Etterbeek, qui se voit de bien loin à la ronde. Les environs ont pris le nom de *Chasse royale* de ce que jadis ils formaient une chasse réservée au souverain ou au gouverneur général.

Après leur condamnation à l'exil par le conseil de Brabant, les collègues du malheureux Anneessens, les doyens De Haeze, Lejeune, Coppens et Vanderborcht s'arrêtèrent à Etterbeek, à l'auberge *Le Morian*, et là, selon le ministre Prié, « ils reçurent d'un air audacieux les compliments d'un grand nombre de bourgeois de leur faction⁴. » La commune, dit un manuscrit flamand de l'époque, d'après M. Levae dont je reproduis ici le récit, en fourmillait, mais il se trouvait parmi eux beaucoup de misérables, qui n'étaient venus là que pour entendre tout ce qui se disait. L'un de ceux-ci, nommé Bareliers, perça la foule qui se pressait autour des condamnés. Il sauta au cou de Vanderborcht, l'em-

¹ Archives de la chambre des comptes.

² 21 mars 1651. Registres aux chartes de la chambre des comptes. n° XVI, fo 128.

³ In de prochie van Itterbeks, op den wech daer men gaet van Brussel tot Ooverysche, tegen over eene capelle geheeten O. L. V. Huysken. 1519.

⁴ M. GACHARD, Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous Charles VI, t. II, p. 375.

brassa tendrement et lui dit les larmes aux yeux : « Mon bon ami, où irez-vous maintenant chercher un asile et vivre dans la peine? Et cela pour avoir soutenu la cause de la justice et de la vérité! — Pourquoi, lui répondit le doyen d'une voix tonnante, pourquoi avez-vous attendu si longtemps pour m'embrasser, maudit dénonciateur? Retirez-vous, traître au pays, marchand de sang humain, qui venez ici me donner le baiser que Judas donna au Sauveur. Sortez de mes yeux, et allez susciter des chagrins à d'honnêtes bourgeois pour rester l'ami du bourgmestre. » Barelhers épouvanté ne put répondre un mot et n'osa plus se montrer, craignant d'être mis en pièces par le peuple exaspéré contre lui ¹.

L'auberge illustrée par cette scène dramatique existe encore; c'est là que siégeait le collège et le conseil de la commune. En 1719, la ligne de maisons dans laquelle elle est comprise n'était pas construite. Des étangs s'étendaient jusqu'au coin formé par la maison n° 104, où il y a actuellement un établissement d'instruction; là se trouvait une habitation nommée de *Dulle Jacob*, puis venait une autre auberge, *'t hof van Beyeren*. Tout ce quartier portait le nom d'*Eggevoort ou Eggevoort*; les habitants, du consentement de l'archevêque et de la chambre des comptes, avaient élevé, à l'endroit dit *aen d'Eyck*, une petite chapelle, pour la sûreté de laquelle on bâtit une maison sur le terrain contigu pris dans la voie publique (octroi en date du 4^{er} février 1619); les concessionnaires durent s'assujettir à payer un cens de 20 escalins d'Artois et promettre de ne jamais ouvrir de cabaret ou d'auberge dans cette maison, qui n'est autre sans doute que celle située au coin des deux chaussées de Wavre et d'Etterbeek et qui porte le millésime de 1667.

Le 7 juin 1726, la chambre des comptes adjugea la construction de la chaussée d'Etterbeek à Auderghem et de là jusqu'à *Potaerde* à Humbert Olivet et consorts, moyennant 82 florins 10 sous par verge, et à Guillaume François et consorts, la chaussée allant de *Potaerde* à la chapelle de *Jesus-Eyck* ou de Notre-Dame-au-Bois, et celle d'Auderghem à Tervueren, au prix de 72 florins 5 sous la verge. Pour servir de garantie aux entrepreneurs, on engagea : à la première compagnie, les barrières de Manchard, de Genappe, de Boitsfort, de La Hulpre, et la barrière qui devait être placée à Auderghem, et à la seconde compagnie, les barrières de Frasne, de Pont à Million, de Moulin à Buche, de Marbaix, de Sombreffe et d'Ixelles ². La chaussée vers Notre-Dame-au-Bois a successivement été prolongée: en 1768, par la ville de Bruxelles, d'Overyssche à Wavre, et

¹ *Revue de Bruxelles*, volume de mai 1838. p. 128.

² *Archives de la chambre des comptes*, carton *chaussées, barrières*. — *Placards*, t. VI. p. 559.

depuis, sous la domination hollandaise, jusqu'à Namur, où elle rejoint la chaussée de Bruxelles à Luxembourg, par Waterloo; quant à l'embranchement de Tervueren, on l'a continué jusqu'à Louvain. Les travaux en ont été adjugés, le 20 mars et le 29 décembre 1826, pour la somme de 124,600 florins.

La construction de la chaussée de Ten-Noode à Etterbeek, qui fut ensuite prolongée jusqu'à Auderghem, et, de là, vers Tervueren, d'une part, et vers Wavre, d'autre part, eut pour résultat de modifier complètement l'aspect de l'ancien Eggevoort. A partir de la fin du siècle dernier, Etterbeek devint un centre industriel; il y a existé jusqu'à six tanneries, sous la domination française; plus tard, M. Ithier y importa la fabrication du maroquin et la préparation de la basane, que la Belgique ne connaissait pas encore, et, en 1826, M. Hanssens y créa sa fabrique d'étoffes de crin, qu'il a depuis transférée à Vilvorde. Plusieurs chemins sont actuellement pavés, entre autres celui qui se dirige vers Woluwe-Saint-Pierre, de *Kerke straat*, où la commune perçoit un demi-droit de barrière, en vertu d'un arrêté en date du 10 avril 1817.

Etterbeek est entré, depuis quelques années, dans cette période de transition qui est peu avantageuse pour toute localité. Entamé de différents côtés par les grands travaux que nécessite l'accroissement de l'importance de la capitale, il a perdu la plupart de ses anciennes beautés naturelles, sans être encore devenu un véritable faubourg. Le chemin de fer du Luxembourg a morcelé le riant vallon auquel de vastes étangs, que l'on a desséchés en 1844, donnaient jadis un aspect si pittoresque; dans une autre fraction de la commune, fraction qui, en 1833, a été réunie à la ville de Bruxelles, cette ville a fait exécuter d'immenses déblais et remblais, à l'extrémité du prolongement de la rue de la Loi, pour le magnifique Champ de manœuvres, où la garnison s'exerce déjà, et qui, d'après une décision toute récente, sera entouré d'une double allée de peupliers. En outre, le gouvernement va relier le prolongement de la rue de la Loi à la chaussée de Wavre, par un embranchement qui passera près de l'église d'Etterbeek. Si, conformément à un vœu qui a été souvent exprimé, on parvient enfin à réunir Etterbeek et le Bas-Ixelles par une grande voie pavée, on aura achevé le réseau de communications qui amènera nécessairement la transformation complète du premier de ces villages.

Dans la petite vallée dite de *Broebelaer*, située entre la *Kerke straat* et l'ancienne tannerie de M. Hap, qui a été autrefois une maison de campagne des Van Schoor, se trouvent les sources qui, depuis le commencement du dix-septième siècle, alimentent la machine hydraulique de Saint-Josse-ten-Noode; trois d'entre elles sont renfermées dans des

puits en maçonnerie, portant les dates de 1547 (1647 ?), 1750 et 1780¹. Cette année (1854), on a complètement changé le mode de distribution de ces eaux ; provisoirement, elles alimentent encore la machine hydraulique, mais la plus grande partie aboutissent aux nouveaux réservoirs de la place du Congrès, à Bruxelles, au moyen d'un aqueduc d'une longueur totale de 5,283 mètres, et de là elles se répandent dans le quartier situé entre la place de la Monnaie et le Jardin botanique. Le débit quotidien de ces sources est actuellement de 1,200 mètres cubes.

Jusqu'en ces dernières années, il a existé à Etterbeek une gilde de l'arc, dont on conserve encore les statuts et le collier ; celui-ci est formé de fusils, et on y a suspendu de petits écussons portant les noms de rois ou d'autres dignitaires de la confrérie. Les trois plus anciens écussons datent de 1628 ; ils rappellent le souvenir du curé Henri Sleghtens, de Gilles De Smet et de Henri Priems, qui étaient alors, le premier *hoofdman* ou chef-homme ; le second, empereur, c'est-à-dire roi pour la troisième fois, et le troisième, doyen. Il s'est récemment formé dans le village une société dramatique et littéraire flamande, sous la dénomination de *de Vlaemsche kring*.

II

IXELLES, GÉNÉRALITÉS.—La grande et belle commune d'Ixelles s'étend depuis les boulevards de Bruxelles jusque près de Boitsfort ; son territoire présente une variété d'aspects peu ordinaire et qui rend son séjour des plus agréables : ici une immense agglomération de maisons confine à la capitale ; là des sentiers bordés d'étangs, de jardins de plaisance, de jardins légumiers, servent en quelque sorte d'avenues à la belle forêt de Soigne ; plus loin, dans la direction de Watermael, se développent de vastes cultures, que sillonne le chemin de fer du Luxembourg. En maint endroit, un quartier élégant et animé n'est séparé que par une faible distance d'un vallon solitaire, d'une promenade tout à fait champêtre².

Ce que l'on appelle actuellement *le faubourg de Namur* n'a commencé à se peupler qu'au siècle dernier. Le *Bas-Ixelles* et *Boondael* sont peu anciens et étaient presque déserts au treizième siècle ; Boondael a dé-

¹ COLLIN DE PLANCY.

² Ixelles (*Elaela*, 1210 ; *Elaele*, 1255, 1300, 1302 ; *Helsela*, 1304 ; *Ixel*, *passim*), chef-lieu d'un canton de justice de paix de l'arrondissement de Bruxelles, près et au sud-est de cette ville.

Territoire : En 1686, la partie du village que l'on appelait *Ixelles-sous-le-Châtelain* comprenait 153 bonniers, dont 115 b. de terres et d'héritages, 3 journaux de prairies, 9 h. d'étangs, 2 autres b. d'étangs appartenant au domaine, et 21 b. de bois ; le revenu imposable s'élevait à 2,392 florins. En 1816, sur une étendue totale de 938 hectares, on trouvait, à Ixelles, 287 h. cultivés en céréales, 5 h. cultivés en plantes industrielles, 203 h. cultivés en

pendu jusqu'en 1795 de la paroisse d'Uccle, et formé une seigneurie particulière, que l'on appelait vulgairement *Ixelles-sous-le-Châtelain*, par opposition au restant du village, qui, de temps immémorial, a toujours fait partie de Bruxelles, au spirituel et au civil. Le ruisseau qui prend sa source près de l'abbaye de La Cambre, la *Maelbeke* ou *Molenbeke*¹, à laquelle nous avons restitué son ancien nom de *Schaerbeke*, formait à peu près la limite des deux juridictions. Ce fut vers l'an 1200, paraît-il, que se forma sur ses rives le hameau auquel on donna le nom d'*Elsele*, la demeure aux Aunes (de *Else-sele*), d'après les arbres qui y croissent en grand nombre dans les prairies et près des étangs, et dont on a fait *Elsen* ou *Elsene*, et en français, *Ixel*, puis *Ixelles*. Là s'élevèrent successivement : en 1201, l'abbaye de La Cambre ; vers l'an 1240, un moulin à eau, et, vers l'an 1300, l'hospice et la chapelle de la Sainte-Croix.

Le sol du territoire d'Ixelles peut, en général, être rangé au nombre des terrains fertiles ; jadis, outre des productions agricoles, il fournissait en quantité des pierres de taille, dont les unes étaient converties en chaux, sur les lieux mêmes², et dont les autres servaient, soit à bâtir, soit à construire des digues. Suivant Burtiu³, la plupart des carrières y étaient exploitées au moyen de bures et de galeries, et c'étaient elles,

racines et fourrages, 11 h. de prairies, 2 h. de vergers, 84 h. de jardins potagers, 2 h. de jardins d'agrément, 122 h. de bois, 13 h. de terrains essartés, 1 h. de bruyères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : Voir le texte. En 1816, 2.030 habitations, dont 165 inhabitées.

Population : Voir le texte. Au 15 novembre 1846, 14,251 habitants, formant 2,814 ménages ; 1,576 enfants recevaient l'instruction, et 1,001 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à eau, 3 brasseries, 1 distillerie, 2 vinaigreries, 1 fabrique de bougies, 1 fabrique de cêruse, 1 fabrique de chandelles, 3 imprimeries, 2 fabriques de porcelaine, 2 fabriques de plâtre, 3 savonneries, 2 teintureries, 1 fabrique de tissus élastiques mêlés, 1 tannerie, 1 fonderie de caractères, 1 fabrique d'orgues, 1 établissement multiple, à La Cambre.

Dépendances : Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1630 ; pour les mariages, en 1643 ; pour les décès, en 1780.

Sans parler de documents particuliers sur différents établissements d'Ixelles, tels que l'hospice de cette commune, l'abbaye de La Cambre, etc., nous nous sommes servi dans cette partie de notre travail de notes nombreuses que notre ami M. Henne avait recueillies pour une monographie d'Ixelles qu'il se proposait de publier, et qu'il a mises à notre disposition avec son obligeance habituelle ; nous devons, de plus, de précieux renseignements à M. le bourgmestre Vanderstraeten. Le *Bulletin communal d'Ixelles*, journal rédigé par M. Théodore Derive, et qui paraît toutes les semaines, depuis le 29 février 1852, nous a aussi été d'un grand secours.

¹ *Apud Elzele, prope vicum dictum de Molenbeke. 1331. — In de prochie van Sinter Goudelen, onder Elsele, beneden den berch, op de Maelbeke. 1649.*

² En 1388, on mentionne un lieu dit *Calchocen, desuper pradio monasterio (de Camera), inter nemus de Zonia et bona monasterii. Cartulaire de La Cambre.* — En 1580, il y avait un four à chaux, *achter de Zwane.*

³ Burtiu, p. 52.

ainsi que celles de Saint-Gilles, qui procuraient les meilleures pierres à bâtir de tous les environs. L'abbaye de La Cambre, entre autres, a été reconstruite, au dix-septième siècle, avec des matériaux pris à proximité de ce monastère.

L'histoire proprement dite du village d'Ixelles se réduit à quelques épisodes peu importants : les 17 et 18 janvier 1684, 400 cavaliers français vinrent brûler des maisons à Ixelles, dans la Diesdelle (Vivier d'Oye), à Carloo, à Linkenbeek, à Rhode, où le dégât fut surtout considérable, à Alseberg; leur apparition répandit l'alarme dans Bruxelles, où l'on sonna le tocsin, et où toutes les troupes prirent les armes, mais sans se hasarder à sortir des portes. Lors du siège de Bruxelles, en 1708, Ixelles fut momentanément occupé par les troupes françaises, mais à ce trouble passager succéda une longue période de tranquillité, pendant laquelle la population se développa. En 1525, on comptait déjà à Ixelles-sous-Bruxelles, 85 maisons, dont 2 à deux foyers, ce qui suppose environ 500 habitants; en 1757, il y avait 105 habitations à Ixelles-sous-le-Châtelain, et à Ixelles-sous-Bruxelles on en trouvait 170, dont 29 près de la porte de Namur et 57 au hameau de Ten-Bosch ¹. Ces 170 maisons logeaient 190 ménages, dont 47 habitaient à Ten-Bosch. La partie du village qui était subordonnée à l'église de Sainte-Gudule, ou plutôt, à sa succursale, l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg, comptait, en 1744, 1,080 communicants et 603 enfants, au total, 1,685 habitants, et, en 1757, 1,211 communicants et 643 enfants, soit 1,854 habitants; chiffre qui était réduit, en 1789, à 1,651 habitants ².

Lors de la révolution brabançonne, Ixelles fut le théâtre d'un combat sanglant. Le général d'Alton, en quittant Bruxelles soulevé, trouva la route de Namur coupée par des abatis d'arbres, que les paysans défendaient. Il dispersa ceux-ci à coups de canon; un des boulets lancés par son artillerie tua le curé du lieu, à la porte du presbytère ³. Pendant la domination française, Ixelles servit de retraite à plus d'un de ces audacieux brigands, qui, sous le nom de chauffeurs, répandaient la terreur dans le pays; si l'on en croit la tradition, l'estaminet *le Vert chasseur*, sur la chaussée d'Ixelles, était leur lieu de ralliement; c'était là qu'ils concertaient leurs opérations, qu'ils venaient s'en communiquer le résultat. Lorsqu'une répression sévère eut dispersé leurs bandes, lorsque le gou-

¹ 269 maisons, en 1772, suivant un autre relevé, qui comprend sans doute dans ce chiffre les deux Ixelles.

² Le chiffre indiqué pour 1786 est fautif; on doit remarquer que, dans les pièces d'un procès qui se plaidait en 1757, on signale aussi une diminution dans la population d'Ixelles; cinquante ou soixante ans auparavant, dit-on, elle était d'un quart plus considérable.

³ *Revue de Bruxelles*, janvier 1841, p. 78.

vernement des consuls eut rendu la sécurité à la Belgique comme à la France, Ixelles recommença à prospérer. Sous le gouvernement hollandais, un grand nombre d'étrangers et surtout d'Anglais vinrent se fixer à Bruxelles, et beaucoup d'entre eux choisirent pour résidence, comme ils le font encore, le faubourg de Namur, c'est-à-dire la partie d'Ixelles voisine de la ville. Le célèbre docteur Tissot a beaucoup contribué à ses développements, en le proclamant un des sites les plus salubres de la Belgique. Il n'est donc pas étonnant que tous les sentiers voisins de la porte de Namur se soient transformés en rues. Les chiffres suivants retraceront au lecteur, de la manière la plus éloquente, les développements successifs d'Ixelles, qui, à l'heure où nous écrivons, peut être rangé au nombre des villes importantes du royaume.

La population, qui n'était, en l'an VIII, que de 1,722, et, en 1819, que de 2,632 habitants, s'élevait :

Le 31 déc. 1831, à 4,485 habit ^e .	Le 31 déc. 1843, à 9,681 habit ^e .
» 1832, à 4,489 »	» 1844, à 10,753 »
» 1833, à 4,521 »	» 1845, à 11,847 »
» 1834, à 4,865 »	» 1846, à 12,285 »
» 1835, à 6,408 »	» 1847, à 13,242 »
» 1836, à 5,438 »	» 1848, à 14,047 »
» 1837, à 6,408 »	» 1849, à 15,103 »
» 1838, à 7,086 »	» 1850, à 14,466 »
» 1839, à 7,236 »	» 1851, à 16,816 »
» 1840, à 7,068 »	» 1852, à 17,508 »
» 1841, à 8,329 »	» 1853, à 17,797 »
» 1842, à 9,055 »	

Les habitants d'Ixelles se distinguèrent dans les journées de septembre 1830 et reçurent plus tard un drapeau d'honneur, en commémoration de leur concours au triomphe de la révolution. En 1832, la commune, surtout le *Bas-Ixelles*, souffrit considérablement du choléra. L'avènement du bourgmestre actuel, M. Charles Vanderstraeten, le fils de l'architecte qui a doté Bruxelles de plusieurs beaux édifices, a commencé pour Ixelles une ère de progrès et d'améliorations continuelles. La commune compte déjà 113 rues, places, carrés, etc. De 1843 à 1853, elle a été dotée d'un système complet d'égouts, construit d'un seul jet et dont les différentes parties sont parfaitement reliées entre elles; ces égouts sont munis de réservoirs, que l'on a depuis imités à Bruxelles, et de regards à syphon, dont le modèle a été adopté à Londres, en 1850. Dès l'année 1822, les habitants du faubourg s'étaient cotisés pour couvrir la dépense du place-

ment de réverbères, et l'administration avait voté pour cet objet une somme de 250 florins; mais depuis cet éclairage a été reconnu insuffisant, et Ixelles fut le premier des faubourgs de Bruxelles qui ait été doté de l'éclairage à l'huile (1^{er} septembre 1845). Depuis le 10 novembre 1846, il y existe un corps de sapeurs-pompiers volontaires, composé de 53 hommes, la plupart artisans, et qui forme une compagnie spéciale de la garde civique. Un conseil de salubrité publique a été constitué dans la commune, le 31 mars 1846, alors que les réunions du même genre qui existaient en Belgique : à Bruxelles, à Liège, à Anvers, n'avaient aucun caractère officiel. Le bureau de bienfaisance d'Ixelles a également donné une heureuse marque d'initiative en instituant des prix de propreté, le 28 janvier 1851.

La commune possède actuellement une maison communale, un abattoir, une boucherie et marché couvert; ce dernier établissement s'est ouvert le 1^{er} janvier 1853. L'arrêté royal qui a doté Ixelles d'un marché quotidien pour la vente en détail des denrées alimentaires, etc., porte la date de 1851. L'instruction publique n'a pas été négligée : trois écoles communales ont successivement été établies, et l'on y a annexé, le 1^{er} janvier 1850, des écoles d'adultes, que fréquentent 200 élèves. Le bureau de bienfaisance, pour venir en aide aux ouvriers et aux nécessiteux, a organisé des ventes de denrées alimentaires à prix réduit; il a été débité de la sorte : en 1853, 120,000 kilogrammes de pommes de terre, et, en 1854, 20,000 kilogrammes de riz. La charité privée a fréquemment secondé les efforts de l'autorité. Ixelles, qui possède un hospice depuis plusieurs siècles, lui doit un vaste établissement pour le traitement des enfants rachitiques, des écoles gardiennes, une crèche ou salle d'asile à berceaux. Les Sœurs de Notre-Dame y ont un pensionnat et une école d'externes, rue de l'Arbre bénit, et les Frères des écoles chrétiennes une école pour les enfants pauvres, rue Keyenveld. Outre les deux anciennes chapelles de la Sainte-Croix et de Boondaël, qui ont toutes deux été érigées en succursales et reconstruites, la commune a vu s'élever une troisième église, celle de Saint-Boniface, élégante construction ogivale, qui forme une troisième paroisse, dont la rue du Viaduc, la rue du Curé, puis une ligne qui est à peu près parallèle à la rue du Marché, forment la limite. Mais, sous le rapport de l'importance, les deux établissements dont la description mérite surtout de nous arrêter sont le dépôt de mendicité, qui occupe les bâtiments de l'ancien monastère de La Cambre, et le Jardin Zoologique. Le premier forme une vaste manufacture, où l'on emploie à des travaux de toute espèce les malheureux que l'inconduite ou le malheur prive du nécessaire; le second, à peine créé, promet de rivaliser avec les plus beaux jardins zoologiques de l'Europe,

et grâce à son admirable situation, est aujourd'hui la promenade favorite de l'élite de la société bruxelloise.

Les habitants d'Ixelles, m'a-t-on dit, reçoivent des habitants d'Etterbeek la qualification de *Honden-Knaeyers* ou *Ronge-chiens*, peut être parce que, dans une famine, ils se nourrissent de la chair de ces animaux ; en retour, ils leur infligent le sobriquet de *Botermelk-zakken* ou *Sacs à petit-lait*.

LE FAUBOURG D'IXELLES. — Au rebours de ce que nous pratiquons d'ordinaire, mais afin de rester fidèle à l'ordre topographique que nous avons adopté, nous décrirons d'abord le Haut-Ixelles, où tous les souvenirs sont modernes ; le Bas-Ixelles et Boondael, où, au contraire, le passé a laissé des traces nombreuses, trouveront plus naturellement leur place dans la suite de notre récit.

La rue de Namur se prolongeait autrefois hors de la ville par une chaussée qui s'arrêtait à la chapelle d'Ixelles ; dès l'année 1459, elle était pavée dans toute cette étendue. Mais, à proximité des étangs, la pente en était si rapide et la largeur si peu considérable, que les charretiers y éprouvaient de grandes difficultés, ainsi qu'on le lit dans des pièces datant de l'an 1711. Le gouvernement qui, antérieurement, avait fait construire la route allant de la chaussée d'Ixelles jusqu'à Charleroi et Namur, ordonna l'ouverture de l'embranchement de Vleurgat à Saint-Gilles, afin de procurer un autre débouché vers Bruxelles aux provenances de la vallée de la Sambre et du Namurois. De nos jours, la route du Quartier-Louise a absorbé le peu de roulage qui se faisait encore par Ixelles.

Les abords de Bruxelles, de ce côté, étaient à peu près déserts. Vers Saint-Gilles, on trouvait un petit bois, appelé le *Nouveau bois* (*Nova silva, Novum boschum*, 1360), et entouré de champs et de bruyères¹ ; plus loin, on rencontrait le *Blendevelt*, la *Keybergh*², le *Villendriesch*, le lieu dit *den Cleempoel*, etc. A proximité du premier, on voyait une maison de péage³. Parmi les chemins qui existaient alors, on cite la *Maeghstrate* (1461, 1674, aujourd'hui la *rue des Pucelles*?) et la *Hollestrate* ou *Hoelstrate* (1461, aujourd'hui *rues du Viaduc et de la Croix*). Cette dernière aboutit près d'un arbre célèbre, l'*Elterken*⁴ ou *Arbre bénit*, pour lequel le peuple avait autrefois une vénération toute particulière. Après la pluie, on déposait sous son ombrage les enfants malades de la fièvre ;

¹ *Juxta Novam silvam, videlicet in illo campo qui situs est in manu dextrâ dum itur versus predictam Novam silvam, ultra driscum. 1309.*

² *Keybergh... buyten de poorte van S. Gudula. 1361. — Foris novam portam Frigidi montis. 1385, 1408.*

³ *De orto suo juxta Tolhuis. Livre censal de l'an 1321.*

⁴ *Prope Elterken. 1227. — Juxta arborem dictam Ten Elterken. 1300.*

les gouttes qui tombaient de ses feuilles avaient, dit-on, la propriété de les guérir. Le mercredi des Rogations, le clergé de l'église Sainte-Gudule, après avoir rendu visite à la chapelle d'Ixelles, se rendait à l'Elterken, où un religieux de l'ordre des Carmes prononçait un sermon, en plein air; en temps de guerre, cette cérémonie religieuse avait lieu dans un lieu moins écarté¹. Si l'on en croit la tradition, le clergé et les laïques qui l'accompagnaient faisaient ensuite, sous l'Arbre bénit, un repas assez long, et ne rentraient à Sainte-Gudule qu'à trois heures de relevée, six heures après en être sortis. C'était encore près du même arbre que l'on dansait le jour de la kermesse, pendant l'après-midi. On peut hardiment admettre que la vénération pour le tilleul de l'Elterken remonte au temps du paganisme; sa situation isolée, sur une hauteur, à proximité de la forêt de Sonna ou du Soleil (la forêt de Soigne), l'aura fait choisir par nos ancêtres pour être consacré au culte. Le tilleul, comme on sait, est l'arbre qui, d'ordinaire, signale dans notre pays les sites illustrés par des souvenirs.

Au dix-septième siècle, les maisons commencèrent à s'agglomérer le long de la chaussée d'Ixelles; à droite, et du même côté, mais plus à l'ouest, près du champ dit *Graenveldt*, s'éleva un moulin à vent, à la suite d'un octroi accordé, le 5 avril 1686, à Jean Berckmans et à Pierre Servaes, à la condition de payer pour la concession une redevance de quatre setiers de seigle, et le triple pour l'usage du terrain, qui comprenait quatre bonniers appartenant au domaine. Cette usine existait encore en 1695. En 1757, on trouvait : sur la chaussée, 19 maisons; dans la *rue du Curé* (aujourd'hui, *rue de l'Ermitage*), 2 maisons; dans le quartier dit de *Vleuge*, allant vers les remparts (la *rue Keyenveld?*), 7 maisons; dans la rue conduisant de la ville au *Vleuge* (aujourd'hui, la *rue du Tir?*), 4 maisons; près le *Talleplant*, 5 maisons; dans la *rue de la Croix*, 7 maisons. Par suite de ces constructions, plusieurs terrains cultivés ayant été transformés en jardins potagers, les propriétaires et les locataires refusèrent d'en payer la dîme, mais le conseil de Brabant, à la demande du chapitre de Saint-Gudule, déclara que la dîme était due pour les jardins légumiers, les fours à chaux et les briqueteries, quand leur emplacement l'avait d'abord payé (18 septembre 1656).

Suivant une requête présentée au gouvernement autrichien, en 1785, par un habitant de Bruxelles nommé Philippe Nathan, la sépulture des Juifs occupait, de temps immémorial, un petit terrain compris dans les fortifications, hors de la porte, à gauche. Vers l'année 1778, à la suite de travaux de nivellement faits en cet endroit, un nouveau lieu de sépul-

¹ *Vel alibi in loco magis securo*. Ordonnance en date du 12 septembre 1586.

ture fut désigné à Nathan, à droite de la porte, et les cadavres du cimetière israélite y furent transportés. Lors de la démolition des remparts de Bruxelles, dont les dépendances s'étendaient jusqu'au delà du point de raccordement des deux chaussées d'Ixelles et d'Etterbeek, on convertit en jardins et en sablonnières les terrains compris dans ces dépendances ; mais à cette occasion, comme en 1829, lorsque la ville de Bruxelles remplaça ses antiques remparts par une magnifique ligne de boulevards, on manqua l'occasion de donner à la capitale, de ce côté, une entrée digne d'elle. En 1791, le gouvernement autrichien fit commencer, sous la direction de l'architecte Montoyer, un bâtiment destiné à une école militaire ; les événements ne permirent pas de l'achever, et les premières constructions restèrent abandonnées jusqu'en 1818. Les terrains avoisinants, qui avaient aussi appartenu à Montoyer, furent alors vendus et se couvrirent de constructions ; l'école elle-même devint plus tard l'institut Gaggia, que le Collège de l'Union belge a aujourd'hui remplacé.

Sous la domination française, les bâtisses prirent quelque extension, entre les deux chaussées d'Ixelles et d'Etterbeek, près de leur point d'intersection. Le côté gauche de cette dernière resta longtemps négligé ; à l'exception d'une villa et de deux métairies, on ne trouvait jusqu'à la guinguette *la Rose Blanche* que des jardins et des sablonnières. Vers l'an 1820, on ouvrit la *rue d'Orange* (depuis, *rue Léopold*, ensuite, *rue du Glacis*, et enfin, *rue d'Édimbourg*). Quelques années avant la révolution, le faubourg s'étendit du côté de la *rue Careveld* ou *Keyenveld*. Depuis, il a pris d'immenses développements : actuellement, il se compose de deux places et de cinquante rues environ, et il comprend une maison communale, une église, deux convents, une station du chemin de fer ; quinze mille habitants y peuplent deux mille maisons, parmi lesquelles il en est un grand nombre dont l'architecture est somptueuse, dont l'ornementation intérieure révèle le goût et l'opulence de leurs propriétaires.

Lors de la construction des boulevards, on laissa en dehors de l'enceinte de la ville de Bruxelles un terrain qu'un arrêté royal du 5 novembre 1829 comprit dans les limites de la capitale, et que l'on s'habitua à nommer l'*Esplanade*. Il était longtemps resté dans l'abandon lorsque, en 1845, on l'entoura de palissades. En 1847, la ville en ayant annoncé la vente, la commune d'Ixelles fit opposition ; mais le conseil provincial et le gouvernement ne furent pas favorables à ses prétentions. Les limites entre Bruxelles et Ixelles furent déterminées par une loi, le 23 août 1851, et l'*Esplanade* se couvrit rapidement de bâtisses. De cette époque datent la *rue Marnix*, au boulevard extérieur ; les *rues d'Egmont* et de *Hornes*, entre la précédente et la *rue du Champ de Mars* ; la *rue*

de l'Esplanade, entre cette dernière et la rue du Trône; la rue de l'Institut, à côté de l'institut Gaggia, et la rue du Bastion, qui va de cette rue à la chaussée de Wavre. La ligne de séparation de la capitale et d'Ixelles se trouve dans l'axe des rues du Champ de Mars et de l'Esplanade.

La rue du Champ de Mars a remplacé la partie antérieure de l'ancien chemin de ronde, à gauche de la porte; elle se relie à la chaussée de Wavre par les rues d'Edimbourg, de Sainte-Justine ou de Naples, de Berlin, des Champs (ou de Vienne) et de la Victoire (actuellement, de Dublin). Ces dernières se sont élevées vers l'année 1834; quant à la rue Sainte-Justine, un sieur Vandenesse avait été autorisé à l'ouvrir, en vertu d'une décision de l'ancienne chambre des comptes, du 15 avril 1794, mais elle resta à l'état d'impasse, et ce ne fut que le 7 avril 1841 qu'un arrêté royal permit à M. Cornet de Ways-Ruart de l'achever. Dans la direction du Quartier Léopold, la rue de Paris et la place de la Victoire (ou place de Londres) conduisent à la rue de Paris (depuis, des Palais, et actuellement du Trône), grande voie de communication qui est appelée à devenir une des principales artères du faubourg. Là viennent aboutir les rues transversales du quartier Léopold et leurs prolongements: la rue du Commerce, la rue de l'Industrie, la rue Caroly, qui, plus loin, prend le nom de rue de Bruxelles (aujourd'hui, de Marie de Bourgogne, qui a pour embranchements la rue du Parnasse et la rue de l'Ambulance, ainsi appelée de ce que, sur son emplacement, il y eut, en 1815, une infirmerie pour les troupes anglaises), et la rue d'Idalie ou de Trèves.

Plusieurs de ces voies de communication ne sont encore que tracées, mais elles se peupleront rapidement, à mesure que le chemin de fer du Luxembourg approchera de son achèvement. Ce railway, qui se dirigera sur Trèves par Namur et les Ardennes, a été concédé par le gouvernement à une société anglo-belge. Les événements politiques en ont, à plus d'une reprise, fait arrêter les travaux, qui ont commencé le 30 novembre 1846. Ce n'est qu'au mois d'août 1854 qu'on a mis en exploitation la section de Bruxelles à La Hulpe, où l'on remarque des travaux d'art exécutés avec le plus grand soin. La station s'élève à l'extrémité de la rue du Luxembourg, sur un terrain contenant environ 3 hectares et demi, acheté aux hospices de Bruxelles, et provenant de l'ancien hospice de Sainte-Gertrude (arrêté royal du 2 novembre 1846); le bâtiment d'entrée est construit avec goût, en pierres de taille; les bureaux et la gare occupent un vallon que dominant, vers l'est, le Jardin zoologique et l'atelier du peintre Wiertz. La voie ferrée doit se relier à la ligne du Nord des chemins de fer de l'état par une voie de raccordement qui traversera la chaussée d'Etterbeek, contournera le grand étang de Ten-Noode et suivra jusqu'à Monplaisir la vallée de la Maelbeke.

Le quartier composé des *rues Francart, Petite rue Francart, des Minimes* (aujourd'hui, *des Mineurs*), et de *Longue-Vie*, existait déjà en 1810. Plus loin, la *rue de la Tulipe* et la *Hollestrate* n'étaient que des chemins qui communiquaient entre eux par un sentier fort étroit, très-ombragé, et tellement boueux pendant presque toute l'année, que pour le rendre praticable on l'avait garni de pièces de bois placées transversalement. Là aussi une transformation s'opère, mais elle marche lentement, et ce ne sera probablement que dans quelques années qu'elle sera complète.

La rue bâtie par les soins de M^{me} Coenraets et qui reçut, le 12 septembre 1831, le nom de *rue de la Paix*, et la *rue Goffart*, ouverte à la suite d'un arrêté royal signé le 1^{er} octobre 1839, commencèrent cette œuvre qui resta longtemps suspendue, principalement par suite des débats que provoqua la construction de l'église Saint-Boniface. Le 29 février 1840, M^{me} Cans offrit au conseil de fabrique de l'église d'Ixelles, pour y construire un nouvel édifice religieux, un terrain contigu à la rue de la Tulipe. Le temple projeté aurait été isolé; une place se serait développée devant sa façade, et deux rues l'auraient bordé latéralement; par derrière, une autre rue aurait été rejoindre la rue Goffart. Le conseil de fabrique n'accepta pas cette offre, par le motif assez spécieux que le terrain de M^{me} Cans se trouvait en dehors du faubourg et dans un lieu écarté. En 1844, M. Haeseleer et MM. De Mortier et Mortas proposèrent au conseil de fabrique, le premier, un terrain au point d'intersection des rues de la Tulipe et de Longue-Vie; les derniers, un emplacement près de la chaussée d'Ixelles. La commune était favorable à M^{me} Cans, mais le conseil de fabrique préféra un terrain appartenant au sieur Cool et situé rue de la Paix, où, malheureusement, la nouvelle église est située de manière à ne pouvoir être vue que lorsqu'on se trouve tout à fait vis-à-vis d'elle.

Un arrêté royal a érigé en paroisse distincte l'espace situé en deçà du château de Belle-Vue (à l'extrémité de la rue de l'Arbre béni), de la *rue du Curé* (ou de *l'Ermitage*), et d'une ligne tracée à travers champs jusqu'à la villa de *Sans-Souci* et la limite d'Etterbeek (18 mai 1845). Un conseil de fabrique fut immédiatement institué. La commune donna 30,000 francs, les souscriptions particulières produisirent 20,000 francs, le gouvernement et la province intervinrent par des subsides, et bientôt on put entreprendre, sur les plans de M. l'architecte Dumont, la construction de l'église Saint-Boniface, dont les travaux commencèrent au mois de mai 1846, et qui fut livrée au culte le 1^{er} avril 1849. Elle est bâtie dans un style néo-gothique très-élégant. La façade, qui est précédée d'un parvis que fermera un grillage, se divise en trois

sections correspondant aux trois nefs, et aboutissant à deux ailes obliques; celles-ci donnent accès à un pourtour à ciel ouvert, par le moyen duquel le temple est isolé des habitations voisines. Trois portes d'entrée en cintre surbaissé, des fenêtres ogivales ornées de meneaux, des contreforts à dais et à panneaux, et des pignons à pinacles donnent à cette façade l'aspect d'une construction du quinzième siècle. La flèche à jour, de plus de trente mètres d'élévation, qui doit en compléter l'ornementation, n'a pas encore été construite, faute d'argent. Au-dessus de la porte principale on doit placer un bas-relief représentant la Vierge adorée par deux anges. Au niveau du toit règne une balustrade de style flamboyant, reposant sur de petits arcs simulés, dans lesquels sont inscrits des trilobes. A l'intérieur, deux rangées de trois colonnes en faisceaux, formées chacune d'un pilier central et de quatre colonnettes cylindriques, supportent les retombées des voûtes, qui sont à nervures prismatiques. Les chapiteaux des colonnettes sont ornés de feuilles de chou frisé. Dans le chœur, dont les dimensions paraissent un peu exigües, le mur est couvert de panneaux trilobés. Les seuls objets d'art dignes de remarque que renferme l'église d'Ixelles sont une statue de la Vierge, par M. Charles Geerts, de Louvain, et une *Sainte-Barbe*, de M. Puyenbroeck. Une partie des reliques du patron du temple, saint Boniface, évêque de Lausanne, y ont été transportées de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, le 9 mai 1852 ¹.

Dès le 4 novembre 1844, le gouvernement autorisa M^{me} Cans à ouvrir des rues sur sa propriété. En vertu d'un arrêté pris à cette date et de deux autres, du 12 décembre 1849 et du 25 avril 1851, des constructions se sont élevées dans la rue de la Tulipe, dans celle de Longue-Vie, dans son prolongement, la *rue des Pucelles*, à laquelle on a donné le nom de *rue Sans-Souci*; dans la partie de la *Hollestraat* ou *rue de la Croix*, qui s'appelle actuellement *rue du Viaduc*. Une voie nouvelle, la *rue du Conseil*, va de la rue Goffart à la chaussée d'Ixelles, et se rattache elle-même à la rue de la Tulipe par la *rue De Haeseleer*, dont l'ouverture a été sanctionnée par un arrêté royal en date du 18 juillet 1854. Dans la rue du Conseil, sur un terrain un peu plus élevé que les jardins environnants, on aperçoit un bâtiment simple, mais imposant, bâti par l'architecte Slater, et où l'on a installé, en 1854, l'hospice des enfants malades, rachitiques et valétudinaires. Cet utile établissement a été fondé sous les auspices du roi Léopold et de la reine Louise, d'après les plans de l'in-

¹ Voyez sur l'église Saint-Boniface le *Rapport fait par M. Van Camp au conseil communal d'Ixelles*, au sujet de l'emplacement de l'édifice, br. in-4°, Meline, Caus et C^e, 1844; — *La Renaissance*, IX^e année, p. 65; — SCHAYES, *Histoire de l'Architecture*, t. II, p. 461; — A. STUCKEL, dans le *Bulletin communal d'Ixelles*, 1^{re} année, n^o 36 et 37.

stitut du docteur Mauthuer, créé à Vienne, en 1837, grâce au concours de l'empereur d'Autriche et de la noblesse. Il occupa d'abord un vaste local, au coin des rues Keyenveld et de l'Union, dans une situation extrêmement salubre. L'hospice n'était alors destiné qu'à 12 enfants, mais ce nombre s'est constamment accru. De 1841 à 1852, on y a reçu environ 1,100 enfants atteints de maladies chroniques, de scrofules, de difformités, etc., en général de maladies curables et non contagieuses; plus des deux tiers sont sortis radicalement guéris. Année commune, le nombre des malades s'élève à 140 environ; l'âge d'admission est de 2 à 12 ans. Les dépenses montent à près de 12,000 francs par an; on y fait face au moyen du produit des pensions des enfants appartenant à des familles aisées, au moyen de souscriptions volontaires et au moyen des subsides accordés par la province, par la ville de Bruxelles, par les hospices de cette ville et par la commune d'Ixelles. Le 22 octobre 1846, le gouvernement porta à 8,000 francs le subside qu'il avait accordé à cette institution, à la condition que l'on y recevrait et entretiendrait gratuitement au moins 25 enfants nés de personnes peu fortunées ou d'indigents; mais, plus tard, ce subside fut retiré, ce qui amena la suppression de la clinique externe gratuite qui était annexée à l'Institut. Des Servantes des pauvres, communauté religieuse dont la maison mère est à Ghyseghem, dirigent l'établissement; elles ont été remplacées dans leur couvent de la rue Keyenveld par des Frères de la doctrine chrétienne, qui y ont ouvert une école.

Non loin de là se trouvent deux établissements communaux de la première utilité: la maison communale et l'abattoir. L'administration d'Ixelles, étant trop à l'étroit dans le local servant aujourd'hui de commissariat de police, a acquis, en 1849, moyennant 82,500 francs, la belle campagne où a vécu M^{me} Malibran; on en a, en partie, sacrifié le jardin pour pratiquer une place publique, la *place Léopold*, qui est contiguë à la chaussée d'Ixelles; le 19 décembre 1852, on y a placé avec pompe, en présence des princes, une statue du Roi, par M. Dutrieux. L'abattoir s'est ouvert le 18 novembre 1850; il a été bâti par MM. Pêtre et J. Van Volsem, qui en conserveront la propriété pendant 25 ans, et devront ensuite l'abandonner à la commune. On y a abattu, en 1852, 2,539 bœufs, vaches et taureaux; 256 génisses, 1,795 veaux, 2,837 moutons, 14 chèvres, 158 agneaux et 470 cochons de lait; le produit s'est élevé à 14,525 francs, dont le quart a été versé dans la caisse de la commune, à laquelle l'établissement n'occasionne d'autre dépense que le traitement de deux commissaires-adjoints. En vertu d'un arrêté du 18 décembre 1847, on perça la *rue Gomand*, que l'administration de l'hospice d'Aa, à Ixelles, a fait achever (arrêté en date du

23 septembre 1830), et qui est devenue la *rue d'As*; c'est à l'extrémité de cette rue que se trouve l'abattoir. Une crèche-école-gardienne a été établie, en 1832, dans une des maisons du *carré Gomand*.

A droite de la chaussée d'Ixelles, la rue Keyenveld est devenue le centre d'un quartier populeux; d'un côté elle se relie au glacis extérieur du boulevard, l'*Avenue de la Toison d'or*, par la courte *rue des Jardins*, ouverte en l'an 1829 (aujourd'hui, la *rue des Chevaliers*); d'autre part, elle rencontre en équerre la *rue de l'Arbre bénit*, ainsi appelée de son voisinage du tilleul célèbre dont nous avons déjà eu occasion de parler, et où l'on voit le couvent des Sœurs de Notre-Dame. La rue Keyenveld communique avec la chaussée par les rues dites *de la Bergère* (aujourd'hui, *du Tir*), où l'harmonie d'Ixelles a eu son local, depuis cette année, transformé en théâtre; *du Berger*, et *des Pommes* (depuis, *du duc de Brabant*, et actuellement, *du Prince Royal*), et, avec le *chemin de la Longue-Haie* par le *chemin de la Bergerie* (actuellement, *rue du Tir*), le prolongement de la rue du Prince Royal, la *rue de l'Union* (depuis, *de la Concorde*), *du Président* et *d'Orléans*. Les quatre dernières rues doivent leur création à des arrêtés royaux accordés: le 20 mars 1838 et le 31 août 1840, à M^{me} Thomas et consorts, et, pour le prolongement de la rue du Prince Royal; le 28 mai 1846, à M. Horgnies et à d'autres propriétaires. Dans le triangle formé par la rue de l'Arbre bénit, la chaussée et la *rue de la Croix*, en face de la villa Malibrau, la *rue de la Reine* (*rue Souveraine*) s'ouvrit la première; puis, le 29 novembre 1838, on autorisa le percement de la *rue Marcellis*, ainsi que le prolongement, entre la rue de la Reine et la rue de la Croix, d'un ancien chemin où l'on a construit de superbes habitations: la *rue des Champs-Elysées*; quant à la prolongation au delà de la rue de l'Arbre bénit des rues de la Reine et Marcellis, elle fut autorisée le 23 septembre 1843, en même temps que la continuation des rues d'Orléans et du Président. A l'extrémité de la rue de l'Arbre bénit, on remarque la jolie promenade que M. Vandensken a établie dans le jardin de sa villa, la *Volière*; elle se compose d'une large avenue, bordée des deux côtés de jardins bien ombragés, comprenant chacun un joli cottage. On prétend que c'est de ce côté que se trouvait le pavillon où Jean-Baptiste Rousseau habita pendant quelque temps¹.

Les anciennes fortifications de la ville de Bruxelles, à droite de la porte de Namur, ont fait place, de 1822 à 1829, à un glacis ou boulevard extérieur, qui depuis a été considérablement élargi, puis baptisé du nom d'*Avenue de la Toison d'or*. En 1840, MM. Jourdan et De Joncker

¹ Voyez LE MAYEUR, *la Gloire belge*, t. II, p. 602.

obtinrent l'autorisation de construire, vers le milieu de ce glacis, un nouveau quartier, que l'on appelle *le Quartier Louise*, en l'honneur de la reine des Belges; le gouvernement leur permit d'établir la route qui va rejoindre la chaussée de Bruxelles à Charleroi, et la ville les autorisa à ouvrir une porte, la *porte Louise*, qui fait face à la rue du Cygne, allant du boulevard de Waterloo à la rue aux Laines (27 avril et 1^{er} juin 1840). La chaussée a été achevée le 22 octobre 1843; les concessionnaires précités, qui peuvent y lever un droit de barrière pendant un terme de 90 ans, demandèrent, en 1844, à pouvoir ouvrir un embranchement, consistant en une avenue plantée d'arbres, et qui irait du coude que fait la chaussée à peu de distance de la ville vers La Cambre. Ce projet permettrait aux habitants de Bruxelles de se rendre au bois de Soigne, en voiture, à cheval, ou à pied, par une voie plus agréable que la chaussée d'Ixelles, si montueuse et si étroite en certains endroits; on pourrait la continuer par une autre avenue qui irait du bois rejoindre le nouveau champ des manœuvres et le prolongement de la rue de la Loi, ce qui présenterait un ensemble de promenades que Bruxelles montrerait avec orgueil aux étrangers, en même temps que sa vieille Allée-Verte, son Parc séculaire et ses magnifiques boulevards. Le conseil communal de la capitale a voté, le 7 octobre 1847, un subside de 50,000 francs en faveur de l'avenue de La Cambre, et un arrêté royal du 6 mars 1851 en a confirmé la concession à MM. Jourdan et De Joncker, en leur garantissant un subside de 325,000 francs, payable par l'état, et la levée d'un droit de barrière, également pendant 90 ans; mais des difficultés imprévues se sont opposées, jusqu'à ce jour, à l'exécution de cette belle entreprise. L'avenue sera longue de 5,578 mètres et on en a évalué la dépense à 1,500,718 francs.

Le Quartier Louise n'a pas encore pris une grande extension: il ne se compose, outre la chaussée, que des *rues De Joncker, Jourdan, et de Saint-Gilles*, la première s'ouvrant sur l'avenue de la Toison d'or, les deux autres sur la chaussée. Quelques belles maisons de campagne se sont élevées le long de cette dernière voie; plusieurs d'entre elles dépendent du village de Saint-Gilles, dont les fertiles campagnes se développent aux pieds du Quartier Louise et vont se confondre, vers l'ouest, avec les prairies d'Anderlecht.

C'est non loin de l'Arbre bénit et de la belle maison de campagne que vient de se faire bâtir, dans une situation délicieuse, un de nos plus savaux juristes, M. Eugène Defacqz, conseiller à la cour de cassation, que se trouve le réservoir du nouveau service hydraulique de la ville de Bruxelles. Les eaux de Witterzée et de Braine-l'Alleu arriveront à Bruxelles, les unes, par la seule différence de niveau, les autres, grâce à

des machines à vapeur; les unes et les autres, au moyen d'un aqueduc ayant une longueur totale de 26,135 mètres, outre 6,782 mètres d'embranchements. Il traversera deux vallées, celle de Ten-Bosch, à Ixelles, et celle de l'Estrée, près de Braine, au moyen de siphons en fonte, de 60 centimètres de diamètre, et dont l'un, celui de Ten-Bosch, aura 830 mètres de long. La première partie de l'aqueduc, au delà du moulin Léonard, est construite presque tout entière en tranchée; on n'y compte guère que deux tunnels; la majeure partie de la seconde est construite souterrainement, et on n'y remarque qu'un seul ouvrage s'élevant au-dessus du sol, le pont de la vallée de Mont-Saint-Pont, qui a 27 arches et une longueur de 200 mètres. La troisième se termine au grand réservoir dit d'Ixelles, qui est divisé en deux compartiments et pourra contenir 20,400 mètres cubes d'eau; il est recouvert dans toute son étendue par des voûtes reposant sur 608 piliers en briques. C'est le Roi qui a posé, le 9 avril 1853, la première pierre de ce bel ouvrage hydraulique, dont l'idée primitive appartient à M. l'ingénieur Lavalleye et dont la construction a été dirigée par son confrère, M. Carez, avec l'active coopération de M. l'échevin Blaes¹.

III.

LE BAS-IXELLES.—La crête du plateau de Bruxelles qui domine, à Ixelles, la vallée de la Maelbeke, a attiré dans ce faubourg les premiers habitants opulents qu'il ait comptés. Des maisons de campagne, aujourd'hui presque perdues au milieu des habitations, y formaient, il y a vingt ans, une ligne à peine interrompue, depuis l'Arbre béni jusqu'à la limite de Ten-Noode. Le bien appartenant à M. Vandenelsken, *la Belle-Vue*, qui fut bâtie vers l'an XII; la vaste maison de campagne de M. Lysbaert, et celle de M. Vanderstraeten, qui lui est contiguë et sur l'emplacement de laquelle on voyait jadis une petite chapelle dédiée à *Saint-Jean dans l'huile* (*St-Jan in d'olie, St-Jans te Hoele*, 1602); la villa non moins remarquable de feu M. Dutoict, *Sans-souci*, dont la porte d'entrée provient, dit-on, d'un ancien monastère; l'habitation de M. Terrade, et enfin la propriété qui est devenue le Jardin zoologique, semblaient s'élever à l'extrémité de la ville et former, entre elle et la campagne, une démarcation pittoresque.

¹ Les détails qui précèdent sont empruntés au *Rapport sur l'administration de la ville de Bruxelles*, présenté au conseil communal par le collègue échevinal, le 2 octobre 1854, pp. 276 et suivantes.

A l'endroit que l'on appelait anciennement *Eggevoort* , existait autrefois un manoir que l'on tenait en fief des châtelains. Il appartint d'abord à Gilles De Zwerter, fils de sire Jean De Zwerter, chevalier, et de Catherine Scaelges ou Scaelgie. Le 24 mai 1420, Jeanne de Bouchout, châtelaine de Bruxelles, le donna à Walter, fils de Walter Vandernoot. Maltre Hector, fils de Jean Vandernoot, et Roland Vandernoot se le transmirent, puis il échut, par mariage, à Charles de Brecht, seigneur de Dieghem. Marie de Ranst, qui en hérita, s'étant plainte du tort que lui causait la machine hydraulique de Ten-Noode, le conseil des finances résolut de lui acheter les biens d' *Eggevoird* (18 mars 1605). Cette propriété comprenait, outre le château, sept bonniers de prairies, avec la montagne, le jardin à fruit, « le petit savoir ou réservoir, où que la maison du châtelain est bâtie ; » une hôtellerie avec brasserie, des terres labourables, le moulin d' *Eggevoird* , le *Pypenbuys Vyver* , étang d'un bonnier 57 verges ; un autre étang, « du coustel de la maison du châtelain, » d'une étendue de 72 verges ; le *Grand Vivier* , qui contenait 5 bonniers 42 verges, et enfin, à l'extrémité du précédent, le *Long Vivier* , qui avait 2 bonniers et demi de superficie ¹. Le domaine conserva la propriété du moulin, *den Valck* ou le *Faucon* , qui ne fut vendu que le 23 pluviôse an VI de la République française, en même temps que les deux derniers étangs, dont les propriétaires ont fait opérer le dessèchement en 1844. Le gouvernement autrichien paraît avoir cédé le manoir à un M. Pierre Abeloos, après qui il passa, en 1769, au comte de Mérode-Westerloo, puis, en 1780, à Henriette-Ghislaine de Vicq, douairière du baron de Godin. En 1786, il appartenait au baron de Marcq de Tiège. Le 25 août 1851, M. le chevalier Jean-Jacques Dubois de Bianco l'a cédé, en échange de 812 actions de 500 francs chacune, à la Société royale de zoologie, d'horticulture et d'agrément, dont les statuts ont été approuvés par le Roi, le 50 du même mois. La durée de la société est fixée à 25 ans et son fonds social s'élève à 700,000 francs. Elle se compose d'actionnaires, c'est-à-dire de possesseurs d'actions, de membres effectifs, et de membres honoraires, qui sont admis dans le local suivant des conditions déterminées par le conseil d'administration ; le Jardin zoologique est également ouvert au public, moyennant une rétribution d'un franc, le dimanche, le lundi, le jeudi, et lors des fêtes de septembre. La situation en est des plus heureuses : son bel étang, dont on a réduit les proportions et modifié les contours, cadre parfaitement avec la hauteur couronnée de grands arbres et la terrasse qui le domine ; au sommet de celle-ci est un petit bassin pittoresque. Sur la hauteur, à proximité d'une serre ré-

¹ *Trésorerie de la chambre des comptes.*

T. III.

servée à la *Victoria regina*, et d'un kiosque pour les concerts, sont gracieusement groupés des enclos et des cages de différentes dimensions. Au pied de la terrasse s'étend une construction d'un style simple et sévère, où se réfugient, l'hiver, les bêtes féroces et les autres animaux de grande taille; non loin de là, des fosses aux ours artistement disposées, un bassin pour les phoques, et maintes autres créations élégantes et commodes se rencontrent le long du chemin qui conduit à l'ancienne villa. Celle-ci, dont la construction mesquine contraste avec les beautés naturelles ou artificielles qui l'entourent, fera place, lorsque les ressources de la société le permettront, à un bâtiment mieux en rapport avec le rang que la Société de zoologie a occupé dès les premiers temps de sa création. C'est M. l'architecte Balat, dont Bruxelles a eu plus d'une fois l'occasion d'admirer le talent, qui a dirigé les travaux d'embellissement du jardin.

Près du Jardin zoologique, sur la hauteur en arrière de la station du Luxembourg, notre excellent peintre Wiertz a fait élever, avec le subside que lui a accordé le gouvernement, un bâtiment massif que précèdent quatre colonnes paraissant à moitié ruinées. A l'exception de quelques chambres que M. Wiertz habite, l'intérieur de ce bâtiment est occupé par un vaste atelier peuplé de toiles, dont quatre : le *Combat d'Homère*, la *Chute des Anges*, le *Triomphe du Christ* et la *Déposition du Christ*, avec ses volets, *Ève* et *Satan*, doivent rester la propriété du gouvernement (conventions en date du 2 juillet 1850 et du 1^{er} septembre 1853). La hardiesse de composition du peintre et la fougue de son pinceau éclatent dans ces œuvres monumentales et surtout dans le *Triomphe du Christ*, composition d'un effet saisissant et que l'on ne se lasse pas d'admirer ¹.

La pâture s'étendant au sud d'Éggevoirt, vers la Cambre, fut cédée par le châtelain Léon I^{er} à ses ostes ou censitaires d'Ixelles, moyennant un cens de 6 deniers de Bruxelles. Elle s'appelait l'*Opstal*, et la possession en fut confirmée aux sujets de la châtellenie par Léon II (février 1256-1257) et par sa fille Mathilde (mai 1289) ². A l'extrémité du Long

¹ *L'Illustration française* a donné une description et une vue de l'atelier de M. Wiertz.

² *Nous Mahaus, Castelaine de Bruxelles, faisons a savoir a tous chiaus ki ces presentes lettres veront et oront ke nous avons doneit et donnons a nos ostes de Elsele en droit heritage no commune pasture con dit Opstal ki gist entre la Camre l'abbie et Eghenvoirt pour un-cens de sis deniers Louwinois a payer chakun an a la Pentecoste, en tel maniere ke li devant dits ostes puent enclorre et faire leur profit et utiliteit de la pasture devant ditte, en temoignage de ces lettres sailées de no propre saiel ki furent faites et dones en l'an del incarnation nostre seigneur mil deus cens quatre vins et nouef en mois de mai. Cartulaire de la Cambre, f^o 161. — Conf. Ibidem, f^o 146 et 175.*

vivier, et au pied d'un immense remblai du chemin de fer du Luxembourg, on remarque la petite maison, à moitié en ruine, que l'on a surnommée *de la Conspiration*, parcequ'elle servit à des réunions, lors du complot ourdi, en 1840, par les généraux Vandersmissen et Vandermeeren¹.

Les champs situés plus à l'ouest, sur la limite d'Ixelles et d'Etterbeek et jusque près de Watermael, furent longtemps couverts de bois qui appartenaient, presque tous, à l'abbaye de la Cambre. On les nommait *den Solbosch*, *den Meurter* et *den Wolfsbosch (le bois du Loup, 1251)*; près de ce dernier se trouvait la *Susterkens dael (la vallée des Petites-Sœurs, 1557, 1484)* ou *Schwesters delle (vallon des Sœurs, 1550)*, qui formait, il y a quelques années, une promenade gracieuse et solitaire, se terminant non loin du cimetière d'Ixelles. Ce vallon est séparé du *Maelbeke* par la *Swaenberg* ou *Montagne des Cygnes*. Ici se trouve un hameau, le plus ancien, peut-être, de tous ceux qui composent la commune. On y rencontrait jadis quelques fiefs assez importants, relevant du duché. L'un d'eux se composait d'un manoir, situé entre la *Gootstrate* et le chemin dit *Guythoff*, de cinq bonniers de terres, et d'une juridiction seigneuriale. Marie de Duffel le posséda; Godefroid d'Immersele l'acquit ensuite, en vertu de lettres échevinales de Bruxelles, et, de concert avec sa femme, Marie, fille de sire Léon de Crainhem, le donna en location à Jean Vaudenvorde de Bodeghem (5 juillet 1355). Jean en devint ensuite le feudataire, mais Jean d'Immersele, fils de Godefroid, en réclama la propriété. Sire Jean d'Immersele, chevalier, le vendit ensuite à Marguerite, fille de Gilles S'Drivers de Leefdael (relief de l'année 1379-1380), qui épousa Henri de Coudenberg. Jean Rutghers d'Erps, prêtre, vendit ce fief à Rodolphe Strale, et plus tard, Daniel Strael le céda à maître Gérard Gheeraerts (r. du 7 août 1495), dont le fils Josse l'abandonna à maître Thibaud Cottreau, conseiller de Brabant (r. du 29 janvier 1529-1530). Vers cette époque, on morcela les biens dépendants de la ferme; celle-ci, qui, depuis le quatorzième siècle, portait le nom d'*hof ten Voirde*, appartient aux Wellemans, aux Vandenhove, aux De Vleeshoudere, puis passa aux T'Serstevens (r. du 11 octobre 1714); à la fin du siècle dernier, le fief comprenait en outre une maison de campagne et environ 50 bonniers de terres.

¹ Le couvent de Caudenberg avait un livre censal, avec maire, tenanciers héréditaires et greffier, sous Schaerbeek, Ixelles, etc. En 1707, les religieux avaient aliéné un quart de cette seigneurie, dans lequel on doit reconnaître, sans doute, le bien d'*Edgefort* ou de *Waltergem*, que le duc Henri I^{er} avait donné aux prêtres de la chapelle de Caudenberg, et dont il leur confirma la possession, en l'an 1190; il appartenait auparavant à la chapelle elle-même (*Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 351). Il y avait, à Eggevoort, un étang appelé *S'Dekenswater (de wariscapio, ante aquam quæ dicitur S'Dekenswater. Livre censal de l'an 1321)* ou *S'Dekenswyver, l'eau ou l'étang du Doyen (1435)*.

A côté se trouvait un autre manoir, l'*hoff van Zwaenenberghe*, qui, vers 1350, était la propriété de la veuve de Jean Du Busson, ainsi que 26 bonniers de terres et 6 journaux de pâtures. Derrière et au bas de cette ferme, des étangs, en partie ensablés, s'étendaient jusqu'au *Wolfsbosch*. Messire Jean, fils de Jean Gruewels, le prévôt général du roi en Brabant, le trop célèbre exécuter des cruautés du duc d'Albe, et sa femme, Marie Vandeneekhoutte, la cédèrent, par-devant les tenanciers jurés du châtelain, le 27 octobre 1567, à messire Gaspar de Bade, gentilhomme de bouche de la duchesse de Parme, et à sa femme Catherine Vanderaa. Elle était grevée, au profit de la chapellenie du Châtelain à Sainte-Gudule, d'une redevance consistant en 2 muids de seigle, mesure de Bruxelles, 8 chapons et 100 œufs¹. Les petits chanoines de la même église, par suite de l'adjonction à leur dotation de la matriculaire de la collégiale de Bruxelles, adjonction que le pape Eugène ordonna, en 1445, levaient la dîme de *Swaenenberg*, qui consistait en grains et en viande.

De ce côté, la limite entre la partie d'Ixelles qui dépendait de la ville et celle où l'on n'obéissait qu'au châtelain était assez vaguement tracée; elle donna naissance à un procès entre l'amman et les receveurs de Bruxelles, d'une part, et les châtelains, de l'autre. Il commença, en 1575, à l'occasion d'un savetier qui prétendait exercer son métier sans s'être fait admettre dans la corporation des savetiers de Bruxelles. Au mois de mai 1595, le lieutenant amman, en vertu d'un ordre des receveurs, s'empara, dans une maison nouvellement bâtie près du ruisseau, du côté de Boondaël, de 14 tonnes de bière de Saventhem et de Louvain, dont on n'avait pas fait de déclaration; vers le même temps, cet officier et ses serviteurs enlevèrent une borne que le vicomte de Liedekerke, châtelain de Bruxelles, avait fait placer, et qui était ornée de ses armes. Il s'ensuivit une contestation judiciaire qui dura encore en 1610. Selon les magistrats de la capitale, le territoire soumis à leur autorité s'étendait à l'est du ruisseau, jusqu'au lieu dit *het Coopken*, à mille pas au delà de l'abbaye de La Cambre; là, il y avait eu une chapelle où l'amman allait autrefois, tous les ans, le second jour de Pâques, à la rencontre de la châsse de Notre-Dame de Wavre, qu'à partir de cet endroit, il prenait sous sa sauvegarde. Selon le châtelain, au contraire, cette rencontre avait aussi eu lieu dans l'abbaye de La Cambre, ce que l'abbesse défendit plus tard. La maison *le Cygne*, au coin du chemin de Watermael, quatorze petites habitations qui se trouvaient dans la ruelle, derrière cette maison, et la *Swaenenberg* faisaient également partie du quartier contesté. D'après les adversaires des prétentions de la ville, on y était

¹ Cette ferme est sans doute *t' hof ten Eynde, desuper Elsen* (1435), qui, très-anciennement, appartient à la chapellenie du châtelain.

libre d'accise, on s'y servait d'autres mesures que de celles de Bruxelles; la cour censale du châtelain s'y tenait quelquefois, l'on y convoquait au nom de ce seigneur, une ou deux fois par an, un plaid dans lequel on sévissait contre ceux qui avaient contrevenu aux statuts sur la police des mesures, etc. Le ruisseau, disaient les avocats de la cause du châtelain, séparait les deux juridictions, et, comme argument à l'appui de cette opinion, plusieurs témoins déposèrent que, au su de chacun, les habitants s'amusaient à sauter au-dessus du ruisseau en criant, selon qu'ils étaient de l'un ou de l'autre côté : « Maintenant, nous sommes libres. — « Maintenant, nous ne sommes pas libres ¹. » D'autre part, selon les magistrats de Bruxelles, à *Ixelles over de beke*, le châtelain n'avait qu'une juridiction foncière, les enfants trouvés y étaient entretenus par la ville, les habitants de cette localité recevaient la sépulture à Sainte-Gudule ou à Caudenberg, les offrandes déposées dans les troncs (*bussen*) des cabarets étaient recueillies par les maîtres des pauvres de la paroisse de Caudenberg, etc. Quelle sentence intervint dans le procès? C'est ce que nous ignorons. Seulement, une résolution du magistrat de Bruxelles, du 5 janvier 1615, décida que l'hôtel du seigneur de Huysinghen à Ixelles (sans doute, l'auberge *le Cygne*), ne devait payer que la moitié des charges publiques.

Le centre du Bas-Ixelles se compose d'un grand nombre d'habitations agglomérées au bas de la chaussée d'Ixelles, le long de l'embranchement allant de cette chaussée à Vleurgat, le long du chemin de Watermael, et aux alentours des étangs dits d'Ixelles. Vis-à-vis de ces étangs est un moulin à eau que le duc Henri I^{er} fit bâtir, ainsi qu'il le dit lui-même dans le diplôme par lequel il le donna, au mois de mai 1210, à l'abbaye de La Cambre². Plus haut est un petit manoir à tourelle, appartenant à M. T'Serclaes. On l'appelait de *Roodeborch* et l'endroit contigu de *Roodeborch delle*. Anne Van Aelst, veuve de Gilles Perreman, le porta à maître Pierre Middelborch, greffier de la cour féodale de Brabant. George, fils de Pierre, vendit une partie d'un fief ducal annexé à cette ferme (relief du 31 décembre 1588). Le nouveau possesseur fut maître Jean Van Zuene, receveur des États de Brabant, dont la femme, Anne Perreman, fille de Gilles précité, épousa ensuite Théodore de Fourneau, « dit Cruckenborch. »

¹ *Jae oeyck over gheene syde die huysluydens van dese syde sien coetsen ende speelen in d'aensien van een iegelyck, ende van d'een over d'andere syde gesprongen, hebben respectie geroepen : nu syn wy vry, nu en syn wy niet vry; ende hen aldaer ses lange hebben betrouwt tot dat sy met partye waeren over comen.*

² *Molendinum quod in Elsela nostro videlicet allodio fundavimus cum omne jus et integritate qua illud possidemus, fratribus et sororibus in canobio Beate Marie de Camera... libere et legitime contulimus.*

L'HOSPICE ET L'ÉGLISE D'IXELLES. — Près des rives du Maelbeke, un hospice s'éleva, à une époque inconnue, mais qui ne peut être de beaucoup antérieure à l'an 1500. Cette année, le jour de l'Invention de la Sainte Croix, le duc Jean II prit sous sa protection cette fondation, ainsi que les frères qui la desservaient, les personnes qui y habitaient et les biens qui lui avaient été donnés. On l'appelait tantôt *l'hospice d'Ixelles*, tantôt, à cause de l'escarpement de la hauteur voisine, *la maison-Dieu dite Zuarenberge (Zwaerenberg, la montagne roide)*¹; on la connaissait aussi sous les dénominations *d'hospice de Notre-Dame, d'hospice de Notre-Dame et de Saint-Jean-Baptiste et d'hospice de la Sainte-Croix*².

Suivant des lettres de recommandation émanées des magistrats de Bruxelles, « l'hospice avait été fondé par leurs prédécesseurs, près de la ville, en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. « On y conservait la sainte Croix, et on avait établi l'hospice dans le but d'aider les gens pauvres, infirmes et âgés, qui venaient de la forêt ou d'ailleurs, chargés de bois ou d'autres objets, et qui ne pouvaient retourner à Bruxelles, sans le cheval que l'hospice entretenait dans le seul but de trainer leur charge jusqu'au sommet de la hauteur. « Il était, en outre, permis à ces pauvres de loger dans l'hospice et d'y jouir des aumônes des personnes pieuses. » (15 février 1473-1474.) La fondation pour distribution de pain, de fromage et de cervoise ou bière aux indigents allant chercher du bois dans le forêt de Soigne³, n'était faite, dans le principe, que pour le tiers de l'année compris entre la fête de l'Invention de la Croix, en mai, et la fête de l'Exaltation de la Croix, en septembre; Jean, seigneur de Berghes ou Berg-op-Zoom, chevalier de la Toison d'or, la compléta pour le restant de l'année. Il voulut que l'on entretint un second cheval, et il déclara que si l'on n'exécutait pas les dispositions contenues dans son legs, celui-ci, qui consistait en 1500 florins, devrait être remis à la fondation Saint-Éloi de Bruxelles (23 février 1525-1526). Le dernier mars 1524, une distribution annuelle de six aimes de bière, de l'espèce dite *cuyte*, ou d'un quart de pot,

¹ *Hospitaal te Elsele bi Bruscele. 1339. — Gasthuys van Elsele. 1496. — Ad opus domus Dei de Elsele dicti Suarenberge. 1309, 1312. — Ad opus pauperum domesticorum et domus Dei de Elzele dicti Zwarenberge. 1314.*

² *Het gasthuys, broeders ende persoonen en goederen van de hylige maget van Elselle. 1300. — Ad opus domus Beate Marie Virginis de Elsele. 1302. — Ad opus hospitalis Beate Marie Virginis de Elsele. 1447. — Ad opus hospitalis Sancte Crucis de Elsele. 1431, 1460, 1469, etc. — Le 9 mai 1471, l'évêque de Liège, Henri de Bourbon, recommanda les quêtes, qui se faisaient pour « l'hospice de Saint-Jean-Baptiste, situé à Ixelles, auprès d'une haute montagne, voisine de Bruxelles. »*

³ *Van coren en bier aen d'arme lieden houdt halende op den bosch, tot Elsen te distribueren in't gasthuys, alle weken een viertel broodt en vyf susteren rogge, te doen bekeeren in een vat Brusselschen kuypte, id est bier. 1424.*

pour chaque pauvre qui passait chargé de bois, fut établie par Gilles Van Aelst.

C'était la même personne qui était sacristain de la chapelle d'Ixelles et concierge de l'hospice. Elle était chargée de cuire le pain et de le distribuer aux indigents, avec de la bière et du fromage. Outre le logement, elle avait 26 florins par an, et, de plus, 30 florins et 6 setiers de seigle, en qualité de palefrenier de la fondation; trois fois par semaine, depuis la Toussaint jusqu'au 1^{er} mars, elle devait conduire, avec le cheval de l'hospice, le bois que les pauvres amenaient sur leurs épaules ou sur des brouettes (nomination, en date du 18 avril 1692). Au siècle dernier, ce dernier usage était tombé en désuétude; les revenus de la fondation étaient distribués aux pauvres, et le clerc de la chapelle tenait une école dans l'ancien local de l'hospice. Au quatorzième siècle, on avait annexé à ce dernier la *maison de Chantraine*, qui appartenait par indivis à la fabrique de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, et à la commanderie de Chantraine, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ¹.

Au moyen âge, les limites des franchises étaient d'ordinaire indiquées par des croix. Ne serait-ce pas à cet usage que l'on devrait l'origine du nom de la chapelle de la Sainte-Croix à Ixelles? Près de ce petit édifice commençait le territoire de la ville de Bruxelles, qui, dans d'autres directions, s'arrêtait à une grande croix s'élevant vis-à-vis de l'hospice dit aujourd'hui de Saint-Pierre, et au lieu dit *Ten Cruuskene*, à la *Petite Croix*, là où se trouve aujourd'hui la porte d'Anderlecht. Dans la suite, on déposa à Ixelles deux parcelles de la sainte Croix, dont une fut volée en 1824. L'existence d'une chapellenie y remonte à l'année 1314; on la dut à un barbier nommé Henri Onnaert, et elle fut placée sous l'invocation de la Vierge. Le 19 mai 1437, Nicaise, fils d'Albert Pichot, fonda quatre messes par semaine, dont deux devaient se dire dans la chapelle d'Ixelles, et deux à La Cambre, une à l'autel de Notre-Dame, dans le chœur des demoiselles, l'autre à l'autel de Saint-Michel, devant lequel on avait enterré Jean, fils de Jean Vandenzassele; Pichot, qui n'était que l'exécuteur testamentaire de ce dernier, déclara que si la chapelle d'Ixelles n'était pas consacrée quatre ans après la mort de Vandenzassele, les deux messes citées plus haut se diraient à Forêt ². La consécration désirée eut lieu en 1439; l'autel de la chapelle fut dédié à la Vierge et à la Sainte Croix, et l'évêque de Cambrai le dota de quarante jours d'indulgences, le 10 mai de la même année. Un office de trois

¹ *De kerke van Coudenberghe ende de heeren van Santoreyn van eene voerwange neven hoir huys t'Elsele, aen de stoenwech inneselagi en beheymt. Livre censal de 1399.*

² En 1787, la collation du bénéfice de la Sainte-Croix appartenait à la douairière de Berlaymont de La Chapelle et à la comtesse douairière de Limminghe, dame de Grez.

messes par semaine fut fondé en 1460, par Jean Vandenbloke, de Malines, et un autre de trois messes par quinzaine, par Jean Van Aa, en 1482; mais, plus tard, un différend fit suspendre la célébration de la plupart de ces fondations. Quand on les rétablit, on les réduisit toutes à quatre messes par semaine. Dans la suite, Corneille Berchman donna à l'hospice, afin de faciliter l'achèvement de ses bâtiments, la somme de 1,600 florins, à charge de faire célébrer trois messes par an (14 août 1664), et une demoiselle Wels, fonda deux messes par semaine, pour lesquelles elle légua d'abord 1,500, puis 1,000 florins.

En considération de la situation écartée du village d'Ixelles, le chapitre de Sainte-Gudule accorda plusieurs privilèges au chapelain qui y résidait. Le 28 septembre 1526, à la demande des mambours de l'hospice, il l'autorisa à administrer les sacrements du baptême et de l'extrême-onction, mais seulement aux habitants de la localité et en cas de pressante nécessité; le 30 avril 1558, cette concession fut renouvelée. La population ayant augmenté, on sentit la nécessité d'étendre les pouvoirs de son chef spirituel. L'église de Saint-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles, dont Ixelles avait toujours dépendu, venait d'être érigée en paroisse distincte de celle de Sainte-Gudule, lorsque, en 1635, l'archevêque Boonen visita la chapelle de la Sainte-Croix. Il décida alors qu'on y instituerait un vicaire, chargé d'exercer les fonctions pastorales, et qui pourrait baptiser et administrer les malades, tant le jour que la nuit. Afin d'assurer à cet ecclésiastique un traitement convenable, le chapitre de Sainte-Gudule unit au rectorat de la paroisse de Caudenberg la chapellenie des Onze mille Vierges, de la deuxième fondation, à Sainte-Gudule (4 janvier 1636), union que l'archevêque confirma en 1643, en annexant ce bénéfice à la manse de la plébanie de Sainte-Gudule, mais pour l'entretien du vicaire d'Ixelles. Un siècle plus tard, le prix des denrées ayant considérablement augmenté et allant toujours croissant, le vicaire d'Ixelles demanda une augmentation de compétence; le conseil de Brabant, saisi de la question, ordonna, par provision, que le chapitre de Sainte-Gudule et le prévôt du couvent de Caudenberg lui payeraient chacun 119 florins, tous les ans. Quelques années après, sur la demande du chapitre même, l'archevêque de Malines unit au vicariat de Caudenberg, pour l'entretien du vicaire d'Ixelles, la chapellenie de Saint-Laurent, de la première fondation, à Sainte-Gudule, et celle de Saint-Martin, qui était annexée à l'église de Saint-Jean au Lac ou de l'hôpital, valant, la première, 100 florins, la seconde, 50 florins par an (6 mars 1766). Depuis le concordat, la chapelle de la Sainte-Croix a été érigée en église paroissiale; elle constitue actuellement une des succursales du doyenné de Bruxelles.

L'établissement de la vicairie n'avait pas tardé à provoquer des réclamations de la part des mambours de l'hospice. Ils firent observer que le vicaire ne payait aucune rétribution pour l'usage de l'église, de ses ornements, de ses cloches; qu'il profitait seul des bénéfices; que toutes les offrandes faites dans la chapelle se percevaient au profit de celle-ci seule et des confréries qui s'y étaient établies. Ces offrandes avaient rapporté 1,420 florins en 1480; de 1736 à 1750, elles ne produisirent que 1,150 florins, dont l'hospice ne reçut que 60 florins; cependant la chapelle coûtait beaucoup à l'hospice, qui paya pour elle 2,282 florins, de 1736 à 1755. Leurs réclamations dégénérèrent en un long procès devant le conseil de Brabant, mais elles furent inutiles.

L'ancienne chapelle fut détruite pendant les troubles du seizième siècle, puis reconstruite en 1596. En l'année 1600, lorsque l'autorité ecclésiastique en fit la visite, ni elle, ni son autel, n'étaient consacrés, et elle n'avait aucun desservant; seulement, les administrateurs y faisaient célébrer la messe le dimanche. Au siècle dernier, les habitants voulurent forcer le chapitre de Sainte-Gudule à reconstruire la chapelle, qui n'avait que 58 pieds de long sur 24 de large; ils furent déclarés non recevables dans leurs conclusions par un jugement du conseil de Brabant, du 29 janvier 1759. L'édifice actuel (si on peut l'appeler un édifice) date de 1820; un arrêté royal, du 2 septembre de cette année, accorda à la commune 5,000 florins, pour sa reconstruction, à la condition qu'elle-même donnerait 1,000 florins et qu'elle payerait tous les frais de transport des matériaux et des décombres. En 1858, on songea à l'agrandissement de l'église Sainte-Croix, et actuellement il est question de la reconstruire sur la partie antérieure du grand étang adjacent. Jadis la fête de l'Invention de la Croix y était célébrée avec une grande solennité; il y avait alors foule dans le village, et des documents disent qu'à cette occasion plus de 40,000 personnes allaient honorer les reliques d'Ixelles. De la porte de Namur à la chapelle se dressaient, de chaque côté de la route, des échoppes, où le peuple se régalaient de riz au lait.

Bien que la chapelle d'Ixelles eût un cimetière, les personnes qui mouraient dans ce village étaient transportées à Bruxelles, avant d'y être ensevelies. A l'occasion d'une maladie contagieuse qui sévissait fortement en ville, le gouvernement demanda au chapitre de Sainte-Gudule d'interdire cet usage (16 octobre 1780); le terme pour lequel la défense était prononcée allait expirer, lorsque, sur une nou-

¹ Les détails curieux que je donne ici sont empruntés aux *Archives de l'église Sainte-Gudule*, et à un manuscrit in-folio, sans titre, concernant l'hospice d'Ixelles, que j'ai acheté à la vente de la bibliothèque de M. De Roovere. Un article de M. Adrien Sterckx (*Bulletin communal d'Ixelles*, 1^{re} année, n° 42,) m'a fourni quelques données nouvelles.

velle demande du gouvernement, le chapitre la rendit définitive (19 janvier 1781). Deux modestes tombes, qui se trouvent dans le cimetière d'Ixelles, portent les inscriptions suivantes : 1° ICI REPOSE, — APRÈS UNE VIE AGITÉE, — UTILE A LA LIBERTÉ ET A LA PATRIE, — HONORABLEMENT TERMINÉE — PAR UN EXIL INIQUÉ, — F. B. CAVAIGNAC, — DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DU LOT — A LA CONVENTION NATIONALE, — REPRÉSENTANT DU PEUPLE — AUPRÈS DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE, — L'UN DE SES RÉSIDENTS — ET CONSULS GÉNÉRAUX — EN ORIENT, — MORT A BRUXELLES, — DANS SA LXXVIII^e ANNÉE; 2° CI-GIST — MICHEL LECOINTE PUYRAVEAU — NÉ LE 13 DÉCEMBRE 1764, — A SAINT-MAIXENT, — DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES, — EN FRANCE, — AVOCAT, — MEMBRE DE PLUSIEURS ASSEMBLÉES — NATIONALES, — DÉCÉDÉ A IXELLES, — LE XIV JANVIER 1827.

Dès l'année 1803, le peu d'étendue du cimetière d'Ixelles et sa situation au milieu du village provoquèrent des plaintes; les ravages du choléra, en 1832, firent sentir combien il importait de le déplacer; on le transféra, peu de temps après, près du chemin conduisant à Watermael, où la commune avait acheté sur la hauteur un terrain très-convenable, qu'elle avait payé 2,792 francs (résolution du 8 février 1834). Depuis, la cimetière a reçu les dépouilles mortelles d'un grand nombre d'hommes remarquables. Là reposent du sommeil éternel : les membres de la cour de cassation Balthazar Bourgeois et Nicolas-Joseph Cruts, morts, le premier, le 9 mai 1850; le second, le 5 mai 1844; Th.-J. Vervloet, conseiller à la cour d'appel, décédé le 8 janvier 1849; Constant de Tournai, membre de la chambre des Comptes, mort le 4 janvier 1833; les généraux-majors André-Joseph Thierrý, mort le 2 août 1833, et Criquillon, mort au mois d'août de l'année suivante; le lieutenant-colonel du génie Jean Beukers, mort le 7 juillet 1847; le mathématicien J.-C. Garnier, membre de l'Académie royale de Bruxelles, né à Reims le 13 septembre 1766, mort le 20 décembre 1840; son jeune collègue, le chimiste Paulin-C.-I.-B. Louyet, mort le 3 mai 1850; Edmond-Mathieu Smits, ancien directeur de la statistique générale au ministère de l'intérieur, décédé le 22 janvier 1852; l'inspecteur de l'enseignement Vautier, le peintre Paelinck, le sculpteur Bouré, le fondateur de la société de Saint-Vincent de Paul en Belgique, Edmond Van Gansbergh, avocat, mort le 14 janvier 1849, âgé de 33 ans. Plusieurs des principales familles de Bruxelles et de la banlieue, et entre autres celles de De Gerlache et de Cans, ont choisi pour lieu de sépulture le cimetière d'Ixelles; une simple croix y indique la dernière demeure de Jeanne Van Lierde, religieuse de l'abbaye de La Cambre, morte le 18 décembre 1848, à l'âge de 82 ans, 52 ans après la suppression de sa communauté.

Le lecteur nous pardonnera de ne pas lui donner ici les inscriptions

funéraires de toutes ces personnes, recommandables à divers titres. La plupart ne contiennent aucune particularité curieuse, et les monuments qu'elles ornent sont d'une grande simplicité. Mais nous ne pouvons renoncer à donner le texte entier des épitaphes suivantes, qui intéresseront les admirateurs de nos gloires littéraires et artistiques. Sur la tombe de Paelinck, on lit : ICI REPOSE — JOSEPH PAELINCK, — PEINTRE D'HISTOIRE, PROFESSEUR — A L'ACADÉMIE ROYALE DE DESSIN — DE BRUXELLES, MEMBRE DE L'INSTITUT — D'AMSTERDAM, CHEVALIER DE — L'ORDRE DE LÉOPOLD, ANCIEN PEINTRE — DE S. M. LA REINE DES PAYS-BAS, — CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION — BELGIQUE, — NÉ A OOSTACKER LE — 20 MARS 1781, DÉCÉDÉ A — BRUXELLES, LE 19 JUIN 1839. Bouré, dont la mort prématurée a privé la Belgique d'un artiste qui promettait d'égaliser les grands maîtres, n'a pour épitaphe que ces mots : A LA MÉMOIRE DE — PAUL-J. BOURÉ, — STATUAIRE, — DÉCÉDÉ LE XVII DÉCEMBRE MDCCCXLVIII ; et ceux-ci, qui rappellent ses principales œuvres : L'AMOUR, LE FAUNE, PROMÉTHÉE, LE SAUVAGE, LE JOUEUR. Vers le centre du cimetière s'élève le monument de feu M. Vautier, lequel se compose d'un massif de pierres bleues, dont les différentes faces portent pour inscriptions, d'un côté : ICI REPOSE — JOSSE-DOMINIQUE — VAUTIER, — NÉ A DIEUZE, — LE XIV AVRIL MDCCXCII, — MORT — LE XXIII FÉVRIER MDCCCXLVI, et de l'autre : POUR HONORER LA MÉMOIRE — D'UN HOMME DE BIEN ET DE TALENT, — QUI ENSEIGNA PENDANT XXXVI ANS LES HUMANITÉS — A L'ATHÉNÉE ROYAL DE BRUXELLES, — ET QUI MOURUT INSPECTEUR GÉNÉRAL — DES ATHÉNÉES ET COLLÈGES, — SES ÉLÈVES, SES COLLÈGUES, ET SES AMIS — LUI ONT ÉRIGÉ CE PIEUX MONUMENT. Sur le troisième côté, on lit :

*Cui pudor, et justitia soror,
Incorrupta fides, nudaque veritas,
Quando ullum invenient parem.*

Enfin, la quatrième face rappelle la décision du conseil communal d'Ixelles par laquelle un terrain fut concédé gratuitement pour la sépulture de cet estimable professeur, en considération des grands services qu'il avait rendus à la jeunesse.

L'HOSPICE D'AA. — Au milieu du quinzième siècle, un bourgeois de Bruxelles, Jean, fils de Jean d'Aa, habitait à Ixelles une maison située un peu plus haut que l'hospice de la Sainte-Croix, en face de la hauteur appelée de *Cambergh*, et en aval d'une ruelle dite d'*Widebroecstraetken* et d'un vallon portant la dénomination de *Wybroec*. Il avait épousé Catherine, fille naturelle du chevalier Guillaume de Heetvelde, et il obtint pour elle et pour lui l'autorisation de tester, le 12 avril 1472. Il constitua des legs en faveur de plusieurs fondations pieuses de Bruxelles,

mais ce fut à un nouvel hospice, situé à Ixelles, qu'il réserva la majeure partie de ses biens. Il l'établit dans la demeure, bâtie en pierre, où il habitait. Là, grâce à ses soins, on vit s'élever un refuge pour des vieillards, pauvres et infirmes, du sexe masculin, âgé de 60 ans au moins, et qui devait en contenir treize, ou un plus grand nombre, si les revenus étaient suffisants. Chacun de ces vieillards avait sa cellule, et était entretenu, comme l'ordonnèrent les mambours de l'hospice d'Ixelles, c'est-à-dire le plus ancien secrétaire et le plus ancien messenger de la ville de Bruxelles, à qui Jean d'Aa confia le choix des vieillards qui étaient admis dans son hospice. Pour avoir droit à l'admission, on devait être veuf ou célibataire, vivre honorablement, se conformer aux lois de l'Église, et jouir de toute son intelligence. Les vieillards qui se conduisaient mal, soit en se battant, soit en désobéissant aux mambours, étaient d'abord réprimandés par leurs camarades, puis, en cas de récidive, expulsés. Un article du testament de Jean d'Aa les astreignit à dire sept fois par jour cinq *Pater* et cinq *Ave*, en l'honneur des saintes plaies du Seigneur et de sa mère (26 février 1481-1482). Jean d'Aa avait eu d'une jeune fille, Élisabeth Van Schoere, un fils nommé aussi Jean ; il lui laissa quelques biens, mais à la condition de les léguer aussi à l'hospice, s'il n'avait pas d'enfant légitime.

Pendant les troubles du seizième siècle, l'hospice d'Aa (*'t goidshuys van Aa*), comme son fondateur le nomma, fut détruit, et ses pensionnaires habitèrent quelque temps à Bruxelles, dans la paroisse de la Chapelle. Au siècle dernier, ils n'étaient plus que six, qui recevaient chacun, ainsi que la servante, un florin par semaine, plus 6 1/2 sous, le jour de l'Invention de la Croix ; 4 sou, aux quatre grandes fêtes de l'année ; 2 sous, au Nouvel-an, à l'Épiphanie, le jour des Dames, au Carnaval, à la Saint-Martin ; 4 1/2 sous et un pain à la Mi-Carême. De plus, le couvent de Caudenberg leur donnait : à la Mi-Carême, à chacun 6 *oorden* ; le Mercredi-Saint, 2 florins 2 sous pour eux tous, et à la Saint-Jean, 6 florins 2 sous 6 deniers ; l'abbaye de la Cambre les gratifiait chacun d'un pain de 6 *oorden*, à la Mi-Carême. Les revenus de la maison s'élevaient alors à 996 florins et la dépense à 985 florins. Les mambours rendaient compte à l'archiprêtre et à la Suprême-Charité de Bruxelles ; mais, à ce qu'il semble, ils administraient assez mal. Diverses plaintes ayant été portées contre eux, Joseph II confia au curé d'Ixelles, Spinael, le soin de vérifier si les réclamations des vieillards étaient fondées (11 novembre 1789). On avait, en effet, réduit de plus de moitié leur ancienne rétribution ; la servante chargée de leur service était employée à d'autres usages ; leur jardin, au lieu d'être un potager utile à la maison, avait été converti en un jardin d'agrément et, enfin, la nourriture était des

plus mauvaises. Les événements politiques firent perdre de vue cette affaire. L'hospice est confié, depuis la domination française, à une commission composée d'habitants de la commune. Grâce à ses soins, le nombre des vieillards, qui n'étaient encore que 6, en 1830, était déjà porté à 18, en 1847, et depuis on l'a encore augmenté .

LE HAMEAU DE TEN-BOSCH. — Au milieu de la vallée que l'on appelait anciennement d'*Wybroec* ou *Weybroec*, on aperçoit une habitation qui présente encore quelques parties anciennes, et qui a vue, d'un côté, sur un grand étang, entouré de plantations, de l'autre, sur un verger légumier, que borne un sentier conduisant de Bruxelles à la Cambre. Là se trouvaient jadis cinq bonniers de terres et de viviers, dont une partie s'appelait *in 't Rynsschedal* et l'autre *op Coekelberch*, et que le couvent de Rouge-Cloltre prit à cens, le 3 janvier 1393-1394, de Jean, fils de Guillaume de Coudenberghe dit T'Serhuyghs, à la condition, entre autres, de payer une rente de 5 vieux esterlings à Marie de Coekelberghe, fille de sire Guillaume de Heetvelde. Les religieux paraissent y avoir construit un ermitage, qu'ils acensèrent, au mois de mai 1436, à Barthélemy De Decker, moyennant 3 florins du Rhin et 10 florins censaux par an; l'acte de transport fut passé devant plusieurs juridictions, et particulièrement devant la cour censale de la seigneurie de Koekelberg, dont *la Cluyse (l'Ermitage)* dépendait. Adrien Vandencasteel, messire Charles Gaillard, commissaire et official major de la contadorie; Balthasar, son frère; messire Jean-Baptiste de Wautier (acte du 7 juin 1759), Jean-Charles-Joseph, comte de Mérode, marquis de Deynze (acte du 20 juin 1760), Zacharias Lussie, archer de la garde noble, et sa femme, Isabelle Baisipont (acte du 2 décembre 1772), et le prêtre Tons (1775), en furent successivement propriétaires. M. de Wautier l'acheta 2,500 florins de change. On la connaissait alors sous le nom de *de Cluys ten Bosch*. De nos jours, cette maison de campagne s'est transformée en une maison de santé pour aliénés, puis, en 1850, en un établissement de bains. Une source voisine s'appelle *de Meerborre*, et le petit chemin qui sillonne la vallée, la *Meermanstraetken*.

A côté de ce bien, mais dans une situation qui ne nous est pas bien connue, les S'Herhenricx, branche de la famille des Coudenberghe, eurent une demeure, *de Woeninghe te Ekerre*, et des biens qu'ils tenaient en

¹ Les Archives du royaume possèdent un *Registre aux actes concernant les biens de Jean d'Aa*, qui a été écrit vers l'an 1500; ce registre a été déposé par les administrateurs de l'hospice, au mois de février 1832. Aux Archives communales de Bruxelles, nous avons retrouvé un autre gros volume manuscrit, qui contient les comptes de la fondation pour les années 1482 à 1530. M. ADRIEN STERCKX a donné de curieux détails sur l'hospice d'Aa, dans plusieurs numéros de la première année du *Bulletin communal d'Ixelles*.

fief du duché de Brabant. Sire Henri S'Herhenricx les laissa à sa sœur, Aleyde de Wolfshagen (relief de l'année 1372-1373), et Marie de Wolfshagen les porta en mariage à Baudouin de Fontaines. Jean de Dave en hérita de sa mère, Marguerite de Fontaines, dame de Goidsenhoven; puis, Jean de Saint-Géry les acheta, en vertu de lettres échevinales de Bruxelles (r. du 7 janvier 1443-1444). Maître Barthélemy de Meerbeke les acquit ensuite (r. du 9 juillet 1479), et sa fille Marie les laissa à Jeanne de Locquenghien, femme de Philibert de Bruxelles (r. du 7 novembre 1555). Un des fils de ces deux époux, maître Jean de Bruxelles (r. du 4 novembre 1588), en fut propriétaire, et, après lui, son neveu Charles de Locquenghien et sa femme, Marie de Middleton (r. du 22 janvier 1624).

Plus loin, la ferme *Ten-Bossche*, dans le hameau du même nom, a eu pour maîtres successifs les Vandereycken, les Van Haesdonck (1496-1521), par achat, les De Beer (1521-1542); les Vinnois (1542-1555), les Optenberch, tous également par achat (1555-1620), les Cuyermans, comme héritiers des précédents, les Gaseth ou Gachet, et enfin, à partir de l'année 1705, les Peterbroeck. Le 8 février 1458-1459, Philippe le Bon avait accordé à Pierre Vandereycken, à la condition de le tenir en fief, le droit de faire pâturer dans le bois de Soigne les chevaux et les bestiaux de l'*hove ten Bossche*. D'après les registres de la cour féodale, celle-ci était située entre le chemin conduisant à Saint-Gilles, vers l'ouest, et la *Waterloopstraete*, vers l'est.

L'hospice et l'église d'Ixelles sont séparés par une chaussée qui conduit au hameau de Vleurgat, où elle rencontre une autre chaussée venant de Saint-Gilles; plus loin, elle se dirige vers Waterloo, en longeant la lisière de la forêt de Soigne, et de là vers Namur et Charleroi. Un acte de l'an 1569 parle des « grands frais faits par le roi pour la chaussée « d'Ixelles, vers la forêt, au lieu dit *het Vleurgat*, tant pour son entretien que pour sa construction, en place de l'ancienne qui était toute « cassée. » L'entrepreneur des travaux, Josse Verhulpen, la continua, en suivant le chemin dit alors *de Walsche weg*, jusque sur la hauteur appelée *de Diesdalle berck* (près de Carloo); au mois d'août 1574, il reçut ordre de la prolonger encore, à partir de l'endroit nommé *Keyenberch*. Le produit de cette chaussée devait déjà être considérable, puisque Verhulpen s'était engagé à payer au trésor 945 florins du Rhin par an, et qu'il dépensait, en outre, 100 florins pour un surveillant, et 200 florins pour frais d'entretien. A sa demande, le premier chiffre fut réduit, le 10 octobre 1575, à 650 florins, pour les deux premières années de son entreprise, et à 750 florins pour les quatre autres. Pendant le dix-septième siècle on travailla beaucoup à cette chaussée, ainsi

que nous aurons occasion de le dire, en parlant du village d'Uccle.

En 1727, pour éviter les malheurs que causait l'énormité de la pente de la montagne d'Ixelles, le gouvernement autrichien résolut de construire une nouvelle branche de chaussée entre la porte de Hal et Vleurgat, au travers des champs qui, quelques années auparavant, étaient encore des bois, tels que le *bois de Saint-François* (*S. Franciscus bosch*), le *Gezetten bosch*, etc. Cet embranchement, dont l'étendue était de 525 verges, fut adjugé, le 24 juillet 1723, à Antoinc Mathieu et compagnie, à raison de 58 florins 5 sous la verge.

Une hascule ou pont mobile a été établie à Vleurgat, au point de raccordement des deux routes. Déjà, au siècle dernier, on se plaignait fréquemment du tort que causaient à ces chaussées les charretiers, et particulièrement ceux du Wallou Brabant, par les charges excessives de leurs chariots, charges qui s'élevaient quelquefois à 16 ou 17 milliers. Il fut alors défendu de passer sur ces chaussées avec des chariots attelés de plus de quatre chevaux, sauf lorsqu'il s'agirait de transporter une seule pièce, extrêmement lourde (6 juillet 1750); cependant on se relâcha d'une clause aussi rigoureuse, en doublant le droit de péage par cheval, pour les chariots attelés de cinq chevaux, et en le triplant, quand il y en aurait six (25 décembre 1752). Il s'est formé à Vleurgat (*Fleurgat*, *Vleurgat*, 1687; *Vleurgat*, 1697, jadis *den Draeyboom*, *la Barrière*) un hameau qui s'étend aussi sous Uccle, et, sur la route, entre cette localité et Ixelles, une autre agglomération de maisons, dite *de Verkeerde Haen*, *le Coq retourné*. Dans les champs, à l'ouest de Vleurgat, on trouve la ferme *Ter-Winne*, qui appartenait jadis à La Cambre.

Les rives du ruisseau d'Ixelles s'appelaient anciennement *Over-beke* (1274) ou *Over die beke*. Du centre du village vers La Cambre s'étend une gracieuse ligne d'étangs, qui se prolonge entre des allées d'arbres et deux coteaux couverts d'habitations. Ces étangs s'appellent *den Elsen vyver* ou *Grooten vyvere*, *de Pinnebroec* ou *'t Penninc broec*, *den Genaert* ou *Ghevaert* (*forte Gheraert*) *vyver* et *den Padde vyver* ou *Cleyn vyverken*. L'abbaye de La Cambre les acquit successivement, soit du duc, soit de particuliers. Henri de Coudenberghe en possédait un, qu'il tenait en fief du duché, et dont il céda la « queue » (ou l'extrémité), soit trois journaux, au monastère, le lundi après le dimanche de Reminiscere, en l'année 1313; sa fille Marguerite, et son mari, Gérard, fils du seigneur de Duffel, abandonnèrent également à la communauté le restant de cet étang, que l'on appelait *le vivier d'Ixelles* (11 juin 1341). Deux religieuses, Élisabeth Taye et Aleyde Vastræet, firent construire à leurs frais un autre étang, entre celui dit *'t Penning broec* et la digue appelée *den Neuwen dam*, à la condition que, tous les ans, une bonne

pitance de carpes et d'autres poissons serait distribuée à la communauté, et qu'en outre, on leur donnerait, à elles-mêmes, 25 carpes qui seraient pêchées dans cet étang et choisies parmi les meilleures (19 janvier 1379-1380). Lorsque la république française vendit tous ces étangs, comme biens nationaux, on eut l'heureuse idée de les grever d'une servitude au profit de la machine hydraulique de Saint-Josse-ten-Noode; cette circonstance a conservé au village d'Ixelles sa plus belle promenade. On arrive à La Cambre par deux petites chaussées, dont l'une part de Vleurgat, et dont l'autre longe le bord des étangs que nous venons de décrire. Cette dernière date de l'année 1700, ainsi que nous l'apprend l'inscription suivante, qui est encadrée dans la muraille d'une petite chapelle de la Vierge : PRIEZ POUR MADAME ISABELLE — CLAIRE DE GROBENDONCQ, — ABBESSE DE LA CAMBRE, QUI A — FAIT FAIRE CETTE CHAUSSÉE. — BIDT VOOR DIE DESE CASSYE — HEEFT DORN MAEKEN. A° 1700.

L'ABBAYE DE LA CAMBRE ¹. — Vers l'année 1200, une dame de Bruxelles, nommé Gisla ou Gisèle conçut le projet de fonder près de cette ville un monastère de l'ordre de Clteaux, qui prenait alors un grand développement en Belgique. Les clercs ou chanoines de Bruxelles se montrèrent fort opposés à son dessein, et la menacèrent d'excommunication; mais elle parvint à surmonter tous les obstacles. Elle alla frapper à la porte de l'abbaye de Villers et, à sa demande, le frère vestiaire, Wiger, lui couvrit la tête du capuchon d'un religieux nommé Godefroid, mort en odeur de sainteté ². Grâce à l'appui du duc Henri et de l'évêque de Cambrai, Jean, elle réussit à fonder un monastère à l'entrée du bois de Soigne, sous le nom de *la Chambre de Notre-Dame, Camera Beatæ Mariæ, Ter-Kameren*, dont on a fait par corruption *La Cambre*. Le prélat en approuva l'institution par un bref adressé à Gertrude, qui en fut la première abbesse. Quant à Henri, il lui donna d'abord l'emplacement même de l'abbaye, le lieu appelé *Pennebeke*, le *Ruisseau aux Plumes*, probablement parce qu'un grand nombre de cygnes et d'oies sauvages y laissaient des traces de leur passage. En outre, le duc céda à Gisla, au même endroit, trois manses (36 bonniers) de terres incultes et de bois, et il approuva l'achat qu'elle avait fait de 20 bouniers de terres (di-

¹ Un ami obligeant a mis à ma disposition les chartes originales de La Cambre, que j'ai, en outre, trouvées en copie dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale : l'un composé de trois volumes, l'autre d'un seul volume, tous in-folio et du seizième siècle. Le même dépôt possède un recueil de *plans des propriétés de l'abbaye*, en deux volumes, dressé par un géomètre nommé CONYREUR, en 1719. — J'ai aussi consulté aux Archives du royaume le carton n° 1350 de l'*Audience*, et quelques pièces provenant de l'abbaye, qui ont été remises au gouvernement le 11 nivôse an VI.

² *Chronicon Villariense apud SANDERUM, Chorographia, t. I, p. 563.*

plôme de l'an 1201). Depuis, et à plusieurs reprises, il combla de largesses la nouvelle communauté. Au mois de mai 1210, il gratifia les frères et les sœurs qui la composaient (*fratribus et sororibus in cœnobio Beatæ Mariæ de Camera*) du moulin qu'il venait de faire construire à Ixelles; il leur accorda l'autorisation de pêcher dans l'étang adjacent, de manière à se procurer du poisson pour leur nourriture d'un jour par semaine, et il leur abandonna, à Lansrode, sous Rhode-Saint-Genèse, 50 bonniers de terres, de bois et de marais, qu'ils devaient convertir en étangs, afin d'avoir constamment du poisson. En 1223, il permit aux religieuses de faire pâturer cent porcs dans les forêts dépendantes de ses domaines, et, l'année suivante, il leur assigna une rente annuelle de 3 livres de Louvain, pour acheter du hareng pendant l'Avent et le Carême. Son fils Henri II ne se montra pas moins généreux que lui; l'abbaye dut à ce prince de grands bois, situés à Vilvorde.

Les châtelains de Bruxelles, les sires d'Aa et d'autres seigneurs suivirent l'exemple des deux princes brabançons. L'un d'eux, le chevalier Guillaume de Ledeburg, construisit près du monastère des édifices qu'il abandonna ensuite aux religieuses, en même temps que 25 bonniers de terres situés à Laeck; dont 4 furent donnés pour les infirmes, 4 *ad ollam*, 4 pour la pitance, au réfectoire, et 4 pour les pauvres qui venaient mendier à la porte du monastère (février 1229-1230). La ferme du couvent même conserva le nom de *Leebergh*, et comprenait, en 1787, 68 bonniers de terres et 6 bonniers de prés. Enrichies par l'acquisition de terres et de dîmes, les religieuses de La Cambre se virent bientôt en état d'acheter, à prix d'argent, des possessions importantes. C'est ainsi qu'en 1245 elles obtinrent les biens du chapitre d'Aix, à Vilvorde. Les évêques de Cambrai, Jean, Godefroid, et Guillaume de Hainaut, confirmèrent à l'abbaye la possession des différentes dîmes qu'elle avait acquises, par des diplômes datés du mois de décembre 1214, du mois de novembre 1217, de l'année 1220, du mois de janvier 1227 et de la veille de la fête de Saint-Pierre ès-liens, en l'année 1286. Quelques-unes de ces acquisitions ne se firent pas sans une opposition énergique du chapitre de Cambrai, mais les évêques passèrent outre, et le pape Alexandre IV les sanctionna (bulle datée d'Anagni, le 16 octobre 1259).

On cite, au treizième siècle, quelques-uns des ouvriers qui contribuèrent à la construction des bâtiments conventuels; Gosuin, Guillaume de Bruxelles, André de Lenkenbeke, charpentiers, et Henri, forgeron, paraissent comme témoins dans une charte du mois de mai 1222; Jean, charpentier de *Elsele* ou d'Ixelles, intervient comme mandataire de la communauté, en juillet 1255.

Les religieuses eurent d'abord pour directeurs des moines de Villers; dans les derniers temps, c'étaient les abbés de Cambron qui avaient la surveillance de leur monastère ¹.

L'abbaye de La Cambre servit de refuge à un évêque de Lausanne, saint Boniface, qui dut quitter son siège pour avoir fait une opposition violente à l'empereur Frédéric II. Quelques-uns des membres de son clergé, dont il avait énergiquement censuré les mœurs, conspirèrent contre lui, l'assailirent et faillirent le tuer. En 1240, après s'être démis de sa dignité, il se retira en Brabant, près du duc Henri II. Il était né à Bruxelles d'un orfèvre qui demeurait, paraît-il, à la Cantersteen. On ignore le nom de ses parents, mais ceux de sa sœur, Helwige, et de la fille de cette dame, Élisabeth, nous sont révélés par un acte inédit, du mois de mars 1244. Vers l'année 1258, il fut recteur de théologie à Paris. Sa mort est fixée par une ancienne chronique, non à l'année 1265 ou 1266, mais à l'année 1260 ². Il fut enterré dans le chœur des prêtres, où l'on voyait sa tombe, élevée de quatre pieds au-dessus du sol; les abbesses étaient inhumées dans le chapitre, les religieuses et les chapelains dans le cloître, les personnages de distinction dans le chœur, les frères convers dans le restant de l'église, les maires et les autres serviteurs de l'abbaye dans le cimetière, à l'extérieur ³. On conservait dans l'abbaye son calice, dont on se servait pour administrer le sacrement de l'Eucharistie aux religieuses; le dimanche de *Lætare*, de grands pains, appelés *pains de saint Boniface*, étaient distribués aux pauvres, en souvenir des dons qu'il fit au monastère. Le 19 février on solennisait sa fête, en vertu d'une bulle du pape Clément XI, de l'année 1702; l'église était alors ornée de tapis, de fleurs et de lumières, et on célébrait l'office des trépassés, non pour lui, puisqu'il était placé au rang des bienheureux, mais pour ses amis ⁴. Le 25 juin 1600, ses restes mortels furent élevés de terre, et placés dans une châsse de bois par Robert d'Ostelaere, abbé de Cambron et de Hautmont, à qui l'archevêque de Malines avait donné l'autorisation nécessaire ⁵. Cette châsse, qui est recouverte en écaille et garnie d'ornements d'argent et de bronze doré, fut portée en 1796 à l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, où on la déposa sur

¹ Voici quelques détails sur les dernières abbeses de La Cambre : Marie Ruelly ou Ronelly fut nommée, le 29 novembre 1642, en remplacement de Jeanne de Penin; Françoise de Bousou, abbesse du Munster à Ruremonde, le fut le 9 juillet 1668; Isabelle-Claire-Eugénie de Grobbendonck, le 9 mars 1683; Ernestine de Gand, le 12 mai 1712; Louise Dellano, le 31 mars 1718; Benoîte Anthony, le 17 novembre 1735; et Séraphine de Snoy, en 1756.

² *Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*, à la Bibliothèque royale.

³ *Acta sanctorum. februar.* t. III, p. 151.

⁴ VAN GESTEL, t. II, p. 49. — MOLANUS, *Natales SS. Belgii*, ad 19 februar.

⁵ MIRÆUS, *Fasti belgici*, ad 19 febr.

l'autel de la seconde chapelle du collatéral droit de la nef. A l'endroit où il demeurerait, à La Cambre, un père récollet, François Vancutsem, éleva une chapelle en son honneur, où l'auteur d'un opuscule que nous avons eu occasion de citer célébra la messe¹. Saint Boniface acquit une grande réputation de sainteté en macérant impitoyablement son corps; un de ses contemporains, le chapelain Godefroid, ne cessa de prêcher, malgré une hernie qui l'enleva après l'avoir fait souffrir pendant quatorze ans. Un soir, avant minuit, dit son ami Cantimpré, on entendit un chœur d'anges; le veilleur crut d'abord que les religieuses s'étaient levées avant l'heure, mais l'horloge étant tombée² et la cloche ayant commencé à sonner lorsque tout était redevenu silencieux, il reconnut, ajoute l'hagiographe, que ce chœur venait du ciel. Le matin, lorsqu'il raconta sa vision, il apprit que Godefroid avait expiré. Dans ce temps vécut aussi la bienheureuse Aleyde de Schaerbeek, dont nous avons raconté l'histoire.

Le duc Antoine permit à l'abbaye de La Cambre de faire pâturer dans le bois de Soigne un certain nombre d'animaux domestiques, ce qui fut confirmé par Philippe le Bon, le 21 avril 1447. L'abbaye souffrit de grands dommages en l'année 1488-1489, ce qui lui valut une remise, pour deux années, de toute sa cote dans l'aide (8 janvier 1494-1495). Au seizième siècle, les souverains la visitèrent quelquefois et lui firent, à plusieurs reprises, des dons considérables. Marie Smols, qui réforma le monastère (1490-1512), fut remplacée par Élisabeth de Berghes; du temps de celle-ci, Charles-Quint permit à la communauté de nommer aux fonctions d'abbesse, lorsqu'elles deviendraient vacantes par la mort ou par la retraite de celle qui les occupait (21 décembre 1521). L'archevêque de Cambrai, Maximilien de Berghes, y fut consacré au mois de mai de l'année 1559, et, à cette occasion, la ville de Bruxelles lui fit présent d'une certaine quantité de vin (résolution en date du 18 mai 1559). Pendant les troubles du seizième siècle, la garnison espagnole de Hal mit le feu à l'abbaye, afin d'empêcher les Bruxellois de s'y fortifier. « L'ennemy, dit « une dépêche des magistrats de Bruxelles au prince d'Orange, en date « du 18 septembre 1584, se renforche aux environs de nostre quartier « et nous ont bruslé devant-hier l'abbaye de la Cameren, avecq plu- « sieures villaiges à l'entour, non sans grande perte, tant des hom- « mes que de bestiaux. Devant que les Escoussois ont volu sortir, « avons été constraint de leur faire et promectre tout ce qu'ilz ont volu, « puisque eussions assoeuré que, sans cela, ladicte sortye n'eut oncques

¹ *Korte historie van de vrouweyke abdy van Roosendael.*

² *Horologium cecidit*, dit CANTIMPRÉ, t. II, c. 40, p. 406.

« esté effectuë, de sorte que icelle sortie nous viendra bien à coster jusques de dix-huict mille florins ¹. »

Les religieuses avaient déjà à cette époque abandonné leur retraite, et, pour faire face à leurs besoins, elles avaient dû solliciter l'autorisation de vendre ou d'hypothéquer leurs propriétés, jusqu'à concurrence de 55,000 florins carolus (15 février 1580). Elles ne rentrèrent au monastère que le 28 août 1599. Le 1^{er} août 1597, le roi Philippe II leur accorda, « par grâce spéciale, » 5,000 livres pour la réédification de leur église, laquelle a été, « dit un document officiel ², destructe par les rebelles, du temps qu'ils occupoient la ville de Bruxelles. » Selon la même pièce, la communauté, se composant d'environ cent personnes, avait été bien enserrée et retenue de force, à Bruxelles, de 1578 à 1585, assertion qui me paraît assez douteuse. Dans la suite, comme les religieuses devaient encore 10,000 florins, « à cause de la fabrique de leur cloître et « église, » les archiducs Albert et Isabelle leur firent don de 300 livres de 40 gros de Flandre, afin de les aider à bâtir leurs dortoirs (18 août 1614). Les bâtiments que l'on éleva alors furent construits de pierres brunes, fournies par une carrière voisine, qui est maintenant épuisée.

La communauté quitta de nouveau son asile vers l'an 1600, quand une partie de l'armée se mutina, faute de solde, et dévasta les environs de Bruxelles; en 1622, lors de l'invasion en Brabant de Henri de Nassau et du comte de Mansfeld; en 1635, lors du siège de Louvain par les armées coalisées de France et de Hollande. Dans un mémoire rédigé par l'abbesse, et dont nous reproduisons ici le texte presque entier, on voit quelles rudes atteintes les guerres de Louis XIV portèrent à la richesse de l'abbaye. La population laïque fut-elle épargnée davantage? Poser la question, c'est la résoudre :

« L'an 1695, le feu a esté mis dans une cense nous appartenant à Boondaël, avecq grange, écuries, étable de vaches, porcs, etc., dont la perte est estimée environ 3,000 florins, avecq les grains qui étoient engrangez. »

« L'an 1694, les soldats ont mis le feu dans les écuries, étables de vaches et de porcs, d'une cense nous appartenant à Willebroucq, par pure pétulance, qui a été toute réduite en cendres, et dû estre rebâtie entièrement, dont les frais de la main d'œuvre, bois, charpente, et autres matériaux passent les quinze à seize cents florins. »

« L'an 1695, avant le bombardement, on a fait un fort près de Forest, environ les Trois Tourestes, sur nostre héritage, partye bois et partye

¹ *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, publié par M. GACHARD, t. IV, p. 315.

² *Comptes des licentes de l'année 1595*, aux Archives du royaume.

terre ensemencée, dont nous avons été obligé à désintéresser le fermier qui l'avoit en bail et le diminuer pour le futur, le fort y estant encore, sans servir à rien, et nostre bois tout à fait, qui, après 7 années nous valoit la coupe 3 à 600 florins, n'en vaut à peine 30, et dont nous n'avons jamais reçu la moindre récompence, ny pour la perte de nos terres, ny pour les ruynes du bois. »

« Au même endroit du Forest on a persé par trois à quatre fois les digues de nos étangs, et coupé tous les arbres qu'on avoit planté à l'entour des prairies, dans le temps de paix. »

« Dans le temps du bombardement de Bruxelles, nos boys d'icy à l'entour ont été tellement ravagés que un seul, dont la coupe de la raspe nous valoit plus de mille florins, sur le temps de cinq à six années, nous avons été obligé de le déroder, n'en tirant plus aucun profit, les arbres montants, jeunes et vieux, en estant coupés, et la raspe détruite tellement que, dans le temps prescrit, on n'en a pu retirer 100 ou 50 florins. »

« Et pas celui là seul, mais tous nos bois d'icy à l'entour, sont si ruynés que sans de grands fraix de plantation, ils ne peuvent estre rétablys, la perte en ayant esté taxée par les voysins, sans induction de personne, par leur propre mouvement, à plus de 15,000 florins, tant pour les arbres montants que pour la raspe. »

« L'an 1706, les soldats ont mis le feu dans une cense nous appartenant à Isceque, avec tous ses apendances et dépendances, que nous n'avons pas été en état de pouvoir rebâtir, y ayant fait sur les ruynes d'icelle une petite maison pour l'officier, qui nous a coûté environ 1,000 florins. »

« L'an 1708, pendant le siège de Bruxelles, ont esté coupés, yci à l'entour de nos étangs à Ixelle, on a compté plus de 240 arbres coupés, tant en jeunes plantis de 7 à 8 ans qu'en arbres formés, en état d'en pouvoir faire son profit. »

La période qui suivit permit à la communauté de réparer ses pertes. Sous le règne de Joseph II, sa situation était des plus florissantes; elle acheta alors à l'abbaye de Caudenberg 55 bonniers situés à Etterbeek, Carloo, Leeuw-Saint-Pierre, Vlesembeek et Berchem-Saint-Laurent, en acquit d'une somme de 150,000 florins de change, qui lui avait été empruntée. Les religieuses avaient toujours été assez nombreuses, bien qu'on n'admit parmi elles que des demoiselles nobles. En 1525, 92 personnes habitaient le monastère. En 1787, on y comptait trente religieuses, vingt-trois sœurs laïques, et cinquante pensionnaires; la moitié de celles-ci recevaient l'instruction gratuitement; 23 seulement payaient chacune 120 florins de pension. Il y avait trois prêtres: deux confesseurs et un rece-

veur¹ ; leur entretien coûtait 1,200 florins, et ils recevaient, en outre, 1,050 florins. Les revenus de la communauté s'élevaient à 39,765 florins, et ses dépenses, à 37,446 florins (déclaration en date du 19 avril 1787). L'abbaye exploitait elle-même : à Ixelles, 52 bonniers de terres et 9 bonniers d'étangs ; à Forêt, 15 bonniers de prairies et 1 bonnier d'étangs, et à Rhode, 11 bonniers d'étangs. Dans le premier de ces villages, elle possédait trois fermes : la ferme de l'abbaye dite *Leeberghe*, la *Schakenhuis*, *t'hof ter Winnen* (près de Vleurgat), plus une quatrième ferme, à Boondael ; 94 bonniers de bois, et la dîme sur 29 bonniers. Ses autres biens se trouvaient principalement à Leeuw-Saint-Pierre, à Santbergen, à Vilvorde, à Sempst, à Machelen, à Wezembeek, à Etterbeek, à Overyssche, à Hoeylaert, à Forêt, à Uccle, à Rhode, etc. Les tenanciers de l'abbaye de La Cambre n'avaient pas de sceau commun ; en 1315, ils prièrent deux échevins de Bruxelles de sceller un acte relatif à des biens situés sous Beersel.

Il n'est resté des constructions élevées au moyen âge que l'église, qui se compose d'une seule nef, que recouvre un plafond double, formé de sommiers décorés d'ornements du style de la renaissance. Ce vaisseau simple est très-long ; il reçoit le jour par des fenêtres ogivales et est précédé d'une façade décorée de trois anciennes statues. Le maître-autel était orné d'un riche tabernacle, de quatre statues de marbre, représentant les Évangélistes, et d'une toile de Crayer. Les fenêtres du chœur étaient garnies de vitraux, donnés par les archidues et par des personnes de leur cour. Déjà, en 1538, l'empereur Charles-Quint avait fait placer dans l'abbaye une belle grande verrière, qui fut payée 150 livres à Gilles De Brule, verrier ; en 1516, le même prince donna aux religieux 60 livres, pour une autre « grande verrière », ornée de ses armes, qu'il fit placer dans le chœur.

Derrière l'église on voit encore un ancien vestibule, dont le plan est de forme carrée ; la voûte, en tiers-point, porte sur quatre colonnes engagées, à chapiteaux garnis de feuilles de chou ; la clef paraît représenter une abbesse. Au commencement de 1844, on y a découvert, en grattant l'ancien plâtrage, des vestiges de peintures à couleurs très-vives, mais tellement détériorées que les sujets qu'elles représentaient étaient méconnaissables ; la masse de l'une d'elles semblait figurer saint Boniface, et une autre, une abbesse ; elles étaient toutes deux entourées d'inscriptions sur un fond de sanguine. Les bâtiments conventuels furent pour la plupart rebâti au siècle dernier. L'entrée actuelle date de cette épo-

¹ En 1271, une bourgeoise de Louvain, nommée Aleyde, et qui était veuve de Jean, fils de dame Trude de Bost, fonda à La Cambre une chapellenie qu'elle dota de sept bonniers situés à Roodenbeek et d'une petite dîme.

que; elle a remplacé un vaste bâtiment, d'un beau style renaissance. La première cour offrait l'entrée de l'église, les offices, et un bâtiment neuf, pour les étrangers, avec de grandes écuries et remises; vers le fond, se trouvait le cloître. Les jardins étaient fort beaux; en dehors de l'enceinte du couvent il y avait un parc appelé *le bois de La Cambre*, qui n'a été défriché que depuis vingt ou vingt-cinq ans; il était ouvert aux laïques, et on y montait par des degrés de pierre, dont il reste encore quelques vestiges. Des allées, des parterres de fleurs, des haies disposées avec goût, embellissaient cette promenade, qui s'élevait sur la hauteur faisant face à l'entrée de l'abbaye.

Lors de la suppression du monastère de La Cambre, suppression qui eut lieu le 30 vendémiaire an V, il s'y trouvait vingt-cinq religieuses, dont la plus âgée avait 77 ans, et la plus jeune 23 ans seulement; les sœurs converses étaient au nombre de vingt-trois. Les bâtiments furent vendus comme biens nationaux, et devinrent, en 1804, la propriété du carrossier Simons, qui les rétrocéda au département de la Dyle, en vertu d'un décret du 14 novembre 1810, par lequel le prix d'achat fut limité à 200,000 francs, et le local affecté au logement de 600 mendiants. On sait qu'un autre décret, en date du 5 juillet 1808, avait prescrit la création d'un dépôt de mendicité par département. Celui de la Dyle dépend actuellement de l'administration provinciale, qui le fait administrer par un conseil, composé de onze membres. L'entretien des reclus est à la charge des communes où ils ont leur domicile de secours, et le gouvernement intervient par ses subsides.

En 1825, le gouvernement hollandais ayant fait un contrat avec l'administration des colonies de bienfaisance, pour le placement, dans ces colonies, de mille mendiants valides des provinces méridionales, les reclus de La Cambre qui étaient propres aux travaux agricoles furent transférés à la colonie de Zuid-Frederickx-Oord. Cette innovation n'eut pas d'heureux résultats; les colonies agricoles de la Campine, après une vie languissante, ont cessé d'exister.

De 1831 à 1850, le nombre moyen des mendiants entretenus à La Cambre s'est accru dans une proportion véritablement effrayante. En 1831, il ne comprenait que 842 reclus, dont 780 volontaires; en 1847, il a atteint le chiffre énorme de 5,491, dont 4,495 volontaires, et, en 1853, il a encore été de 1,386. « Dans le principe, dit M. Dupcétiaux, le dépôt était destiné à servir de maison de répression pour les mendiants; depuis, il est devenu un refuge où les indigents sont admis sans condition et sans distinction, une sorte d'hospice supplémentaire ouvert à toutes les misères et à toutes les infortunes. »

« L'un des vices radicaux du dépôt de La Cambre, vice qui se produit
 « d'ailleurs dans tous les autres établissements du même genre en Belgi-
 « que, est de confondre dans un même local les mendiants et les indi-
 « gents honnêtes, les reclus par ordre et ceux admis volontairement, les
 « hommes et les femmes, les vieillards, les adultes et les enfants, les
 « individus valides, les infirmes et jusqu'aux malades et aux aliénés.
 « Cette confusion, vainement combattue à l'aide d'un système de clas-
 « sement généralement fort imparfait, est inséparable des inconvénients
 « les plus graves. » L'arrêté royal du 29 août 1833 a prescrit la sépa-
 ration des reclus par âge et par sexe, mais cette mesure n'a pu être mise
 à exécution que d'une manière fort incomplète, à cause de l'insuffisance
 des locaux.

Bruxelles fournit au dépôt le contingent relativement le plus élevé. Au 24 décembre 1845, le chiffre des reclus originaires de cette ville s'élevait à 1,495, dont 60 seulement avaient été envoyés par ordre des autorités. Les charges imposées de ce chef à l'administration communale se sont longtemps accrues dans d'énormes proportions, tandis que, en 1825, elles ne montaient qu'à 84,761 francs; en 1843, elles s'élevèrent à 225,041 francs. L'attention du conseil communal se porta, à plusieurs reprises, sur un état de choses qui était à la fois désastreux pour les intérêts financiers de Bruxelles et pour la moralité de la classe ouvrière; alors surgit une proposition de M. Ducpétiaux, tendante à réduire les dépenses de la ville du chef de l'entretien des indigents au dépôt, et qui provoqua l'institution de pensions en faveur des vieillards pauvres, qui sont secourus à domicile ou placés à la campagne, au lieu d'être entretenus à l'hospice. Mais bientôt en entra dans une période calamiteuse. En présence des circonstances extraordinaires qui pesaient sur la classe pauvre, la députation permanente du conseil provincial autorisa l'administration du dépôt à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le refuge fût accessible à tous les indigents domiciliés dans le Brabant. De là un accroissement excessif, qui heureusement n'a été que momentané. Depuis la loi du 3 avril 1848 la majeure partie des reclus n'entrent plus dans les dépôts à la suite d'un arrêté du gouverneur de la province, mais en vertu d'un jugement rendu par le juge de paix du canton où ils ont été rencontrés et arrêtés par la police. M. De Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, n'envoie plus d'indigents à La Cambre, sans s'être assuré qu'ils ne trouvent plus d'autres moyens d'existence. Aussi la quote-part de la ville est-elle réduite, au budget de 1854, à la somme de 478,000 francs, outre 6,000 francs que M. le bourgmestre a distribués en secours à domicile. Ces mesures, ainsi que l'envoi des mendiants aux États-Unis, dans des établissements agricoles, ou dans des fabriques

ont jusqu'à un certain point neutralisé l'influence et l'accroissement du paupérisme.

La surveillance des détenus est exercée, sous le contrôle immédiat du directeur, par un surveillant en chef et un surveillant par quartier. Une surveillante a la conduite des quartiers des femmes, un infirmier en chef la garde de l'hôpital. Pendant la nuit, l'employé de garde et les gendarmes casernés au dépôt font des rondes dans tous les bâtiments. Les reclus valides des deux sexes sont occupés, soit dans les ateliers, soit au jardin, soit aux travaux domestiques de l'établissement. Les jeunes garçons et les jeunes filles fréquentent les classes, et sont placés sous la conduite, les premiers, de l'aumônier, assisté d'un instituteur ¹ et d'un surveillant, et les secondes, de sœurs institutrices (Sœurs de la Providence, de Namur,) et d'une maîtresse de couture. Un certain nombre de jeunes garçons sont aussi occupés dans des ateliers d'apprentissage, et quelques-uns sont exercés à la pratique du jardinage, sous la direction du jardinier en chef.

Les branches de travail auxquelles on emploie les détenus sont très-nombreuses. On s'occupe à La Cambre de tous les métiers nécessaires à l'entretien des bâtiments du local même, sauf qu'on n'y trouve ni ardoisiers, ni ramoneurs; l'atelier de menuiserie date de 1825. Il y a en outre des tisserands, des fileurs de coton et de laine, des tailleurs et des tailleuses, des tricoteuses, des cordonniers, des épilucheurs de laine; la forgerie, où ont été travaillées, entre autres, les grilles de l'entrepôt, a été organisée en 1844; la tannerie et la ganterie, en 1845; la saboterie, en 1847; l'école de dentellerie, qui est placée sous la direction des sœurs, a été construite en 1846. En moyenne, 583 individus ont été occupés à la fabrique de l'établissement, dans le courant de l'année 1853; 192 l'ont été aux travaux du service intérieur. Le surplus de la population se compose de vieillards, d'infirmes, d'enfants, de jeunes gens fréquentant l'école et d'individus entrés à l'hôpital ou mis en punition.

La situation du dépôt est extrêmement pittoresque; elle serait également très-saine, sans la proximité de la ligne des étangs d'Ixelles, dont les émanations provoquent souvent des fièvres. Un jardin, contenant trois hectares et demi, fournit les légumes nécessaires à l'alimentation des reclus; les bâtiments, dont l'importance va constamment en grandissant, sont groupés dans la partie antérieure du dépôt. L'emplacement situé près du chemin de Boondael, et où il y a eu jadis une verrerie, puis

¹ Cet instituteur a remplacé, depuis le 1^{er} janvier 1851, une congrégation de Frères des Bonnes-Œuvres, de Renaix, qui avait été appelée au dépôt depuis une dizaine d'années.

une tannerie, appartenait en dernier lieu à M. Kessman-Servaes, qui l'a vendu à la province, le 4 juin 1842, pour la somme de 60,000 francs. Un mur d'enceinte circule tout autour de l'établissement, au delà duquel commence la belle forêt de Soigne.

IV.

LES CHATELAINS DE BRUXELLES. — Le moyen âge a connu deux catégories de châtelains bien distinctes : les uns, les véritables *castellani*, *châtelains*, *gardiens de châteaux*, ou *burggraven*, *comtes du bourg*, n'étaient que de simples commandants de forteresses, tandis que les autres, choisis parmi les premiers seigneurs du pays, jouissaient d'une grande influence et d'une puissance incontestée. En Brabant, les châtelains de Louvain, de Tervueren, de Dormael, etc., n'étaient que des châtelains de second ordre, de même que les *burggraven* des villes allemandes. Mais les châtelains de Bruxelles et d'Anvers, les premiers surtout, siégeaient au même rang que les grands vassaux des ducs, comme, en Flandre, les châtelains de Gand, de Bruges, de Courtrai, etc. On doit plutôt les regarder comme des vicomtes, *vice-comites*, c'est-à-dire des lieutenants des comtes.

Dans sa relation fabuleuse de la vie du duc Godefroid I^{er}, l'historien A. Thymo mentionne un Baudouin de Bruxelles, dont l'aïeul, René, était, dit-il, né de l'union de Lambert, comte de Louvain, et de Gerberge de France ¹. Il n'y a rien d'improbable dans cette filiation, mais rien non plus ne la confirme, et aucun document n'atteste l'existence de Baudouin de Bruxelles. Une branche de la famille de Bruxelles se fixa à Anderlecht, et compta un grand nombre de vassaux dans la contrée qui s'étend vers Gaesbeek et vers Braine-l'Alleu. Une autre, qui était certainement alliée à la précédente depuis une époque très-reculée, eut pour chef Franco, qui était déjà châtelain de Bruxelles en 1096 et 1099. La charte de fondation d'Afflighem le mentionne avec Amand et Hugues de Bruxelles, qui étaient sans doute ses frères ², et celle de la fondation de l'abbaye de Jette parle d'un Mazelin et de son fils Franco.

Franco fut l'un des principaux conseillers du duc Godefroid I^{er}, et intervint dans presque toutes les transactions importantes de ce prince, de 1096 à 1134. En cette dernière année, il se qualifie de châtelain et

¹ A. THYMO, partie III, titre 5.

² Walter, fils d'Amand de Bruxelles, vendit à l'abbaye d'Afflighem des biens situés à Jette (diplôme de l'an 1138). Vers 1130, apparut encore un *Burchardus de Brussella*, et un Meinard de Bruxelles fut l'auteur d'une branche qui laissa son nom à une habitation située sur la Grand'Place, la *Meinaertsteen*. Voyez l'*Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 56.

sénéchal ; à cette époque, le duc comptait parmi ses officiers plusieurs sénéchaux qui avaient dans leurs attributions, entre autres, le droit de rendre la justice en son nom. Le châtelain de Bruxelles fut un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye d'Afflighem, à laquelle il donna plusieurs serfs, à l'époque de la première croisade¹ ; c'est à lui que le monastère de Forêt dut l'emplacement où il s'établit vers l'an 1106 ; et, lors de la fondation du Grand-Bigard, on le nomma, avec cinq autres personnes, pour diriger cette communauté religieuse. Afin d'engager les religieux du Saint-Sépulcre, à Cambrai, à prier pour l'âme de sa mère, il les gratifia d'un courtill ou chaumière. Gilla, qui portait le titre de châtelaine de Bruxelles et qui doit avoir été sa femme, paraît avoir eu en dot de grands domaines dans le Hainaut et le Brabant wallon ; en 1131, de concert avec Gillard de Ruez et Helwide de Felluy, elle abandonna aux religieux de Bonne-Espérance quarante *jugera* ou arpents de terres et de pâtures, situés à Seneffe, à l'endroit où ces religieux firent bâtir une église et le prieuré de Saint-Nicolas au Bois².

Franco laissa trois enfants : Franco, qui le remplaçait comme châtelain, en l'année 1138 ; Henri, dont la femme Lutgarde, sœur d'Arnoul, eut une fille, Ide, qui s'allia, à ce qu'il semble, à Siger de Hobosch, et Fredesnende, première femme de Geldolphe d'Ucclé. Deux neveux, *ne-potes*, du châtelain, probablement deux fils d'une de ses sœurs, Egebert ou Egbert et Rase, sont cités, vers l'an 1140, comme ayant enrichi de leurs dons les religieuses de Forêt. Selon toute probabilité, ils eurent pour père un chevalier de la maison de Bigard.

On sait peu de chose de Franco II, sinon que les Prémontrés de Ninove obtinrent de lui, en 1146, la ferme de *Reinirsart* ou du *Sart de René*, à Seneffe. Franco III était encore fort jeune lorsque la mort de son père le laissa orphelin. Il est surnommé *parvulus* ou le *petit*, dans l'acte par lequel il approuve, en 1152, la donation faite par les enfants de Meinard³ de Bruxelles à l'abbaye d'Afflighem ; en 1159, il assista à la signature d'un acte où le duc Godefroid III rappelle la prise de la forteresse de Grimberghe. Quoique déjà qualifié de châtelain Franco, il était encore mineur, et, pendant qu'on accomplissait les formalités d'usage, Engelbert de *Atrio* ou *Vandenkerckhove* le tenait entre les genoux⁴. L'abbaye de

¹ *Siverthum de Escinis et uxorem suam et Gisibertum et Lambertum filios suos et Annam filiam suam et Helewidem castellanus dominus Franco, jus suæ advocacionis, saucto Petro de Afflingen, adhibitis testibus, dedit, tempore magnæ peregrinationis Jerusalem. Et hi sunt testes, scilicet, dominus Onulfus de Brucella et Julianus de Oeecerche et Bernerus de Hucle et filius suus Balduinus, Alardus parvus et alii quamplures. Cartulaires d'Afflighem, t. I^{er}, p. 6.*

² ENGELBERT MACUE, *Chronicum ecclesie R. M. V. Bonæ Spei*, p. 25.

³ *S. Franconis castellani. S. Ingelberti de Atrio tenentis predictum tunc puerum inter genua.*

Ninove, que son père, lui et son fils semblent avoir affectionnée tout particulièrement, lui dut l'abandon de ses droits sur un fief à Strythem et sur l'avouerie et un droit de gerbe, à Catthem¹. On ne connaît à Franco III que deux enfants, le châtelain Godefroid et une fille nommée Marguerite². Franco avait probablement épousé une dame qui s'allia aussi à un sire de Trazegnies, car son fils et Othon de Trazegnies sont quelquefois qualifiés de frères, et, dans les diplômes, leurs noms sont ordinairement accolés³. Ils ont fondé, de concert, le couvent d'Orival, près de Nivelles⁴; les Trazegnies eurent des biens à Court-Saint-Étienne, à Braine-le-Château, etc., près des villages appartenant aux châtelains, et l'un d'entre eux, Othon, eut pour tuteur le châtelain Godefroid⁵.

Celui-ci signa la plupart des grandes chartes de la première partie du règne du duc Henri. Quelquefois, il figure le premier après le duc; souvent, il ne prend d'autre désignation que celle de châtelain de Bruxelles, *castellanus de Bruzella*; ici, la mention de son nom lui paraît inutile; là, il s'intitule *châtelain par la grâce de Dieu, Godefridus, Dei gratiâ, Bruzellensium castellanus* (1186), ou *castellanus bruzellensis* (1197). Un grand acte de générosité se rattache à sa mémoire. En 1212, les Brabançons s'emparèrent de Liège et la mirent au pillage. Si l'on en croit les historiens de cette ville, le duc Henri avait chargé une troupe de soldats de la livrer à l'incendie. Godefroid les ayant rencontrés, et ayant été averti de leur mission, parvint à les décider à ne rien faire avant qu'il eût vu le duc. Étant arrivé près de ce prince, il lui dit: « Quels sont vos desseins? — Je veux, répondit Henri, livrer la cité
« aux flammes. — Jamais, repartit le châtelain en soupirant, nos pa-
« rents n'auraient allumé un pareil incendie; vos conseillers n'ont cer-
« tainement pris garde ni à votre salut, ni à votre honneur. Car ce ne
« sera pas impunément que vous consommerez votre sacrilège. — Mais
« que faire? s'écria le duc. — Appelez devant vous tout le peuple, dit
« alors Godefroid, et faites-lui prêter serment de fidélité à l'empereur
« Othon. » Ce sage conseil fut suivi, et Liège sauvée⁶. Godefroid fut
aussi le principal bienfaiteur et, en réalité, le fondateur de l'abbaye

¹ On célébrait deux fois par an, à Ninove, le 30 janvier et le 26 août, l'anniversaire d'un châtelain de Bruxelles du nom de Franco, en mémoire de la donation de l'avouerie de Catthem.

² *Dominus Godefridus de Bruzella et Margareta ejus soror. Obituaire de l'abbaye d'Aflighem.*

³ *Hoste de Trasengis et castellanus Bruzellensis* (1183, *Brabantische yeesten*, t. 1^{er}, p. 614).

⁴ Voyez GRAMAYE, *Nivella*, p. 9.

⁵ Acte de l'an 1219, dans le *Cartulaire de l'abbaye d'Aywières*, aux Archives du royaume.

⁶ ÉGIDE D'ORVAL *apud* CHAPEAUVILLE, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II, p. 309. — M. POLAIN, d'après D'OUTRENEUSE, donne à tort à Godefroid le prénom d'André.

d'Aywières, entre Waterloo et Villers. Des religieuses qui vivaient en communauté aux Awirs, non loin de Liège, émigrèrent dans le Brabant à la suite des guerres qui dévastèrent ce pays vers l'an 1212; elles se fixèrent d'abord à Aloux ou Laloux, à un mille de Nivelles, mais le manque d'eau les força à quitter ces lieux. Elles choisirent pour résidence, en 1217, l'endroit qui porta depuis le nom d'*Aywières* ¹, et qui s'appelait alors *Culturella* (*Couturelle*); le châtelain Godefroid donna l'emplacement sur lequel s'éleva le monastère, puis il y fit construire une fontaine et des bâtiments. Ce fut encore à lui que la communauté dut, en 1215, la possession de la dime d'Ottignies, qu'il tenait en fief du duc de Brabant, et ce furent surtout les enfants et les vassaux de ce seigneur qui s'empressèrent de l'enrichir ². Godefroid doit avoir eu deux femmes : la première eut en dot le patrimoine d'Onulphe de Wolverthem, que sa fille Pétronille porta en mariage à Olivier de Sotteghem; la seconde, nommée Helwide, donna le jour à cinq enfants : Léon, qui suit; Godefroid; Gilles, chanoine de Saint-Lambert à Liège; Franco, en mémoire duquel Helwide fonda un anniversaire à Braine-l'Alleu, en 1216, et Mathilde ou Helewide. Godefroid eut pour sa part dans l'héritage paternel le village de Seneffe, à charge de le tenir en fief de son aîné; il fut aussi seigneur de Braine, et ce fut lui qui abandonna aux religieuses d'Aywières le patronat de l'église de Couturelle (1235); il se qualifiait quelquefois Godefroid de Braine, seigneur de Couturelle (1230). Lorsqu'il mourut, sa mort fut immédiatement annoncée, d'une manière miraculeuse, à sainte Lutgarde et à ses sœurs ³. Sa femme Marguerite lui donna une fille, qui épousa Walter de Braine, puis Roger, fils d'Éverard Raduel, seigneur de Mortaigne ⁴, et qui eut des enfants de l'un et de l'autre. Helewide, la fille de Godefroid, obtint de la communauté d'Aywières le droit d'habiter, sa vie durant, la maison de Béatrix de Casteleir ou Chasteler, qui se trouvait dans le monastère même, près du vestiaire; en retour, elle renonça à ses droits sur les constructions que son père avait élevées en cet endroit (lundi avant la Sainte-Lucie, en 1258) ⁵.

Godefroid ébrécha considérablement la fortune territoriale que lui avaient laissée ses ancêtres; il vendit, entre autres, en 1209, ses biens de

¹ *Acta sanctorum, Junii t. III, p. 231.*

² *Cartulaire de l'abbaye d'Aywières.*

³ *Vita sanctæ Lutgardis, apud Acta Sanctorum, Junii t. III, p. 251.*

⁴ BAUDOUIN D'AVESNES.

⁵ Helwide de Bruxelles (femme du châtelain Godefroid?) eut une fille nommée Aliscie, qui devint prieure à Forêt (vers l'an 1223), et une sœur, Elisabeth de Bruxelles, de qui naquit, suivant DE RYCKEL (*Vita sanctæ Gertrudis*, pp. 636, 671), Adam, de Bruxelles, prévôt de Sainte-Gertrude à Louvain, qui mourut en 1248. Les obituaires d'Affligem mentionnent une Ode de Bruxelles.

Melin à Philippe, marquis de Namur ¹ ; mais ce fut surtout son fils Léon qui se distingua sous ce rapport : l'énumération des biens qu'il vendit ou qu'il donna à des congrégations religieuses remplirait plusieurs pages. Les dîmes, les droits de patronat, qu'il avait hérités de ses ancêtres, lui échappèrent presque tous ; le nombre de ses feudataires diminua énormément, et de maigres redevances remplacèrent, en beaucoup d'endroits, les services de différente nature que lui devaient ses vassaux. Aussi, bien que la valeur des terres eût augmenté, bien que la population se fût considérablement accrue, et eût même amené la création de nouveaux villages (par exemple, celui de *Plancenoi*, qui devint, en 1227, une paroisse distincte de celle de Braine-l'Alleu), la châtellenie de Bruxelles reçut alors un coup dont elle ne se releva pas.

Godefroid était mort vers l'an 1215 ; son fils Léon signa, en 1217, le traité d'alliance entre le Brabant et l'archevêché de Cologne ; en 1227, il fut chargé, de concert avec Arnoul, seigneur d'Audenarde, de désigner les biens sur lesquels le Brabant payerait à l'évêque de Liège une rente de 800 livres de *blanche monnaie*. Le jour de la Chaire de Saint-Pierre, en l'année 1233, il renonça à tous les cens que lui devaient les terres, les prés, les bois et les moulins de l'abbaye de La Cambre, sauf un cens de 4 deniers. Le 8 octobre 1233, se trouvant à Tervueren, il vendit au comte de Gueldre les terres, les eaux, les prés, les juridictions, etc., qu'il possédait en alleu à Kessenich, à Vucht et à Vorsele ². A l'exemple des ducs, il affichait, ce semble, quelque prédilection pour le costume des Orientaux ; sur son sceau, sa tête porte un bonnet, qui rappelle le turban de la Syrie ; ce n'est pas une armure, mais une longue robe, traînant jusqu'à terre, qui couvre son corps ; il a un faucon sur le poing. La représentation du châtelain occupe le contre-scel, avec la légende prétentieuse : s. SANCTUM MEUM MICH, *mon saint sceau à moi*. Sur le sceau même, on voit un lion rampant, ayant sur l'épaule un écusson chargé d'un sautoir ; la légende porte : s. LEONII CASTELLANI DE BRUXELLA. Remarquons encore, comme une nouvelle preuve des prétentions des châtelains, que Léon avait un notaire particulier, comme les princes souverains ; Walter, son notaire (*notarius noster*), signe un de ses diplômes, en 1245. Ses sergents (*servientes domini castellani*), le chevalier Walter de Karilo, Godefroid de Atrio, Walter de Berthehem, sont témoins d'une de ses chartes, en 1247.

Léon I^{er} s'allia à Sophie d'Altena, veuve d'Arnoul, seigneur de Grimberghe. On ne lui connaît que deux enfants : Léon II et Helwide ; Léon II,

¹ GALLIOT, *Histoire de la ville et du comté de Namur*, t. V, p. 367.

² BORDAN, *Charterboek van Gelderland*, t. 1^{er}, p. 493.

du vivant de son père, ne scellait qu'avec un petit sceau, au sautoir chargé d'un lambel de cinq pièces; en 1261, il avait un sceau à peu près semblable à celui de Léon I^{er}, sauf que les légendes portaient, d'un côté : SIGILLUM CASTELLANI BRUXELLENSIS; de l'autre, s. SECREUM (pour *secretum*). En 1267, il assista à la réconciliation du duc Jean I^{er} et des Louvanistes. Sa fille, Mathilde, perdit, sans doute de bonne heure, sa mère, que l'on ne mentionne jamais; elle apparaît toujours assistée d'un tuteur, qui était, en 1253, Daniel d'Uccle, et, en 1271, le chevalier Léon de Beersel; à cette dernière date, bien que son père vécût encore, elle prenait déjà le titre de châtelaine. Elle était déjà majeure, en 1252.

Mathilde épousa Henri, seigneur de Marbais et de Breuch, près duquel elle fut enterrée, en 1298, dans l'église de l'abbaye d'Aywières. Elle laissa trois fils : Gérard, Jean, Huwenial, et une fille, Mathilde, dame de Breuch, qui s'allia successivement à Gérard, sire de Rode, et à Robert d'Ailly. Gérard de Marbais tenait en fief du duc de Brabant, non-seulement la châtellenie, mais encore le village de Lutel ou Luttéal, les neuf seizièmes de la terre de Gosselies, dont les sept autres seizièmes relevaient du comté de Namur, et le fief de *la Have* à Villers-la-Ville. Il signa la grande charte de Cortenberg en 1312; vers l'an 1323, il vendit la châtellenie à sire Roger de Leefdael.

Sire Roger de Leefdael, qui fut aussi seigneur de Perck, eut pour successeur son fils Jean, puis sa fille Élisabeth, femme, en premières noces, de Guillaume, seigneur de Pétershem. Lorsque Louis de Male envahit le Brabant, il ordonna à l'ammann de Bruxelles, le 4 octobre 1356, de mettre sous séquestre les biens du seigneur de Pétershem. C'était alors le fils aîné de Guillaume et d'Élisabeth, Jean, qui mourut le 12 octobre 1370 et qui avait épousé Alice de Hers; il vendit la châtellenie, en 1362, à Jean, seigneur de Bouchout, dont la famille la posséda jusqu'en l'année 1337, comme nous l'avons dit en parlant du château de Bouchout ¹. Robert de La Marck vendit en cette année, pour la somme de 4,200 florins d'or, la châtellenie de Bruxelles et toutes ses dépendances, sauf la seigneurie d'Oirle ou Urle, au pays de Liège, que Robert se réserva ².

L'acquéreur, Jean Hannaert, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, fit le relief de la châtellenie à Bouchout, le 20 avril 1337. C'était un homme capable et qui fit sa fortune en passant par tous les rangs de la hiérarchie administrative. D'abord secrétaire du conseil privé, puis

¹ Nous n'avons pas parlé de la femme de Jean de Bouchout; selon le manuscrit intitulé : *Les six vicomtes de la duché de Brabant*, c'était Jeanne, fille de Jean de Wavre.

² Voyez les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. II, p. 269.

membre de ce conseil, il fut, à plusieurs reprises, envoyé comme ambassadeur en France. Il était aussi châtelain et haut bailli de Ninove ; il avait épousé une riche héritière, Marguerite, dame de Liedekerke, vicomtesse de Lombeke, fille d'Adrien Vilain. Il en eut deux enfants, Charles et Anne; cette dernière épousa Olivier Vandentypel, seigneur de Corbeke, le célèbre gouverneur de Bruxelles. Quant à Charles, que l'on surnommait d'Yedeghem et qui s'allia à Marie, sœur de Jean Schyfve, chancelier de Brabant, il fut écoutète héréditaire d'Assenede et du métier d'Axel. Il était fortement attaché à la cause nationale; les États le nommèrent gouverneur d'Anvers, en 1577, en remplacement du sire de Champagny. Lui et Guillaume Martini, greffier de la ville d'Anvers, engagèrent Pontus de Noyelles, seigneur de Bours, jeune et vaillant gentilhomme, qui commandait, dans cette ville, une des compagnies de la garnison de la citadelle, à s'emparer de celle-ci au nom des États et à se rendre maître de la personne du capitaine Treslon, partisan de don Juan d'Autriche. Cette entreprise réussit, après un combat assez vif. Lorsqu'on rasa la citadelle, du côté de la ville, Hannaert mit lui-même la main à l'œuvre¹.

Sa fille Marie (relief du 30 avril 1579) s'allia à Jacques de Boussu, seigneur de Haussy ou d'Auxy, que Philippe II créa marquis de La Vere et de Flessingue, et qui devint grand bailli d'Alost en 1578, grand bailli de Gand en 1617, et enfin grand maître des eaux et forêts du Hainaut. Pendant les guerres de religion, comme d'Auxy combattait dans les rangs de l'armée espagnole, une sentence du procureur général en Brabant ordonna la confiscation de ses biens (7 janvier 1585), et ce fut Vandentypel qui exerça les fonctions de châtelain. En 1606, Jacques de Boussu acheta les droits de sa femme sur ce domaine, et les céda à son fils Maximilien, comte de Boussu, qui les revendit, moyennant 17,500 florins, à Nicolas Damant, chancelier de Brabant (r. du 6 mai 1606), seigneur de Bouwel et Olmen, personnage qui exerça une grande influence à la cour des archiducs Albert et Isabelle. Damant mourut le 7 juillet 1616; sa fille Anne, qui le suivit dans la tombe le 6 mai 1635, s'allia à un gentilhomme issu d'une ancienne famille de la Gueldre: Henri de Varick, chevalier, écoutète et margrave d'Anvers, membre du conseil de guerre (r. du 28 septembre 1616). Quelques années après, Henri de Varick résigna la châtellenie à son fils Nicolas, à l'occasion de son mariage avec Anne Micault, dame de Huyssinghen, où nous aurons occasion de parler de ces deux époux et de leur postérité (r. du 9 septembre 1625). La famille des Varick, comtes de Sart, s'est éteinte au commencement de ce siècle.

¹ Bon, t. II, f° 271.

Les châtelains de Bruxelles furent toujours considérés comme chevaliers bannerets, comme ayant droit de lever une pleine bannière. On peut aussi affirmer qu'ils siégèrent constamment aux États de Brabant. Comme vassaux du duché, ils devaient le service avec un combattant à cheval et quatre à pied. Leur principale prérogative consistait dans le commandement des guerriers de Bruxelles et de l'ammunie. Lorsqu'il y avait un armement général (*eenen gemeynen heervaert*) en Brabant, le châtelain devait, dès qu'il en était requis par la ville, se préparer à se mettre en campagne avec 12 glaives (*ghelavien*); par contre, on lui payait 200 couronnes, pour l'indemniser de ses dépenses. C'était à lui à faire sonner la cloche d'alarme (*die stormclocke*) pendant 40 jours, une heure chaque jour, et chaque jour la ville lui payait, de ce chef, une livre de vieux gros; les porteurs de charbon (*coelscudders*) avaient la corvée de cette sonnerie, mais le châtelain leur devait les frais de bouche, et la ville ne pouvait leur imposer aucun autre service. Ces relations entre le châtelain et la commune, dans lesquelles celle-ci semble dominer, ne sont constatées qu'assez tard; au douzième et au treizième siècles, lorsque la famille de Bruxelles était florissante, lorsque la bourgeoisie de la capitale en était encore à ses premiers développements, les rôles étaient différents, selon toute apparence.

Voici qui est vraiment ancien et féodal. Le châtelain levait à Bruxelles un tonlieu. Les brasseurs lui devaient, pour chaque brassin de bière, de deux sacs (soit seize setiers) de blé, un pot de trois *waelpuyt* de vin et trois cuillers d'argent de bière jeune; cette redevance devait se payer dans le délai d'un jour, ou, si le châtelain désirait avoir de la bière reposée (*stille bier*), dans les trois jours. Pour la bière étrangère : *coyte*, bière de Hollande, de Hambourg, de l'Est (*Oistersche*, c'est-à-dire venant de la Baltique), de Wismar, d'Angleterre, etc., il était dû un pot par tonne. Les bouchers donnaient une demi-livre de viande sans os, chaque fois qu'ils abattaient un bœuf, deux porcs ou quatre brebis. Toute personne qui cuisait ou débitait du pain payait, par an, 2 livres payement. Le tonlieu sur le pain et sur la bière se percevait déjà au douzième siècle; le châtelain Godefroid le revendiqua dans l'alleu de Notre-Dame de la Chapelle (*in allodio Sancte Marie ad Capellam*), mais les religieux du Saint-Sépulcre soutinrent que cet alleu leur avait été donné par les ducs, sans y être soumis. Enfin, à la demande du duc Henri I^{er}, Godefroid renonça à ses droits sur l'alleu ¹. En 1186, il fit également abandon, à l'abbaye de Forêt, du tonlieu sur la bière, qu'il percevait dans l'habitation d'Engelbert de Loxem ². Le tonlieu sur la bière rapporta, en 1576-

¹ Diplôme du duc, sans date, dans l'*Historia ms de Capella*.

² *Tholoneariam cerevisiam de mansione in qua manet Ingelbertus de Loxem*.

1577, 74 livres d'Artois; il fut acheté par les brasseurs, moyennant un cens inaliénable de 600 florins par an (relief du 11 mai 1623). Quant à celui sur la viande, dont le produit s'éleva, en 1576-1577, à 400 livres, il fut séparé de la châtellenie, à une époque inconnue. Charles de Spanghen, chanoine de l'église de Sainte-Gudule, en fit le retrait, puis le laissa à son père, sire Philippe-Philibert, haut bailli du Brabant wallon (r. du 15 janvier 1648), qui le vendit aux bouchers (r. du 12 décembre suivant).

Hors de Bruxelles, on levait, à Ostade ou Hofstade, à Sempst, à Elewyt, à Molenbeek, à Veeweyde, sous Anderlecht, un péage qui était tenu en fief, pour les cinq sixièmes, du seigneur de Bigard; pour un sixième, du châtelain. Il consistait en 2 sous noirs par chariot de vin, de draps, de grains, de laine, de cuivre; 12 deniers par chariot, et 6 deniers par charrette de sel; chaque marchand de chevaux payait 3 deniers. Pendant les troubles de religion, ce péage cessa de se percevoir; mais dix-huit ans après, à la demande d'Arnoul, fils d'Arnoul Wils, le conseil de Brabant en autorisa le rétablissement, à la condition qu'il ne se prélèverait que sur les objets destinés à l'exportation (26 septembre 1588) ¹.

Le châtelain avait à Bruxelles une juridiction au sujet de laquelle il eut, plus d'une fois, des contestations avec l'autorité supérieure. Dans cette ville, les avis judiciaires (*geboden*) se faisaient et la *vierschare* se tenait, à l'hôtel de ville, au nom du duc et du châtelain; ce dernier y était considéré comme un des trois grands propriétaires fonciers. En effet, il lui était dû des cens par un grand nombre de maisons: de la rue des Chapeliers vers le couvent des Bogards, et de là, assez loin dans la rue Haute et vers le Sablon. Sa cour censale, qui allait à chef de cens à Uccle, s'assemblait d'ordinaire à Boondaël; un diplôme de la duchesse Jeanne permit à Jean de Bouchout et à ses successeurs de la composer de sept tenanciers assermentés ². Dans le principe, cette cour n'avait

¹ *Het cleyn swert boeck*, f° 249.

² Johanne by der gra(tien) Goidts, hertoghinne van Luxemborgh, van Lothryck, van Brabant ende van Limbourgh, marckgravinne des heylichts rycx, doen condt allen lieden dat wy onsen lieven getrouwen raedt, heeren Janne heere van Bouchout, borchgrave van Bruessel, gegeven hebben ende geven voor hen, syne hoire ende erfgenaemen borchgreven van Bruessel tot welcken daegen, dat hy ende syne naecomelingen borchgreven voirs. heur lathen die sy sittende hebben nu ter tyt ende naemaels hebben sullen te Boendaele ende ter herberghen der voirs. borchgraefschappe van Bruessel toebehoirende, eeden moegen ende doen eeden, om in allen saeken des voirs. borchgraefschap toebehoirende als goede lathen heeren heerschap sculdich syn te doen, behoudelyck ons ende onser erven onser heerlicheyte ende recht, ende des toirconde hebben wy onsen segel aen desen brieff doen hanghen. Gegeven te Bruessel op den anderen dach van meerte int jaer ons heeren duyzent drie hondert ende negentich, nae costume shoffs van Cameryck. Onderstont gescreven per dominum (liesz *dominam*) relacione domini Jo. De Ophem magistri hospicii. Eade was ondergeteekent De Opstal. Copie simple, au *Grefte de la châtellenie*.

pas de sceau, et le maire du châtelain scellait fréquemment les actes passés devant elle (1381, 1394, etc.); mais, en 1471, elle en avait un, avec la légende : **SIGNUM CURIE DE BORGENDAEL**. Elle pouvait examiner et



décider, sans que personne pût s'en mêler, toutes les affaires relatives à la châteltenie. Elle jugeait, en outre, tous les crimes et délits commis dans les domaines du châtelain, sauf dans l'étendue de la franchise de Bruxelles et sauf les crimes contre lesquels était comminée la peine de mort; dans ce cas, le coupable était livré à l'officier du duc, et, s'il lui était ensuite permis d'acheter son pardon, le châtelain recevait la moitié de la somme stipulée. Le sujet du châtelain, qui était arrêté par l'officier d'un autre seigneur, devait être remis au maire de la châteltenie, dans les trois jours. Les vassaux du châtelain jouissaient de quelques immunités importantes : ils ne devaient pas de tonlieu dans le Brabant; on ne pouvait, en outre, les forcer à envoyer moudre leur blé aux moulins bannaux, soit à Boitsfort, soit ailleurs. De temps immémorial, ils payaient au châtelain lui-même leur cote dans l'aide, et, en cas de guerre, ils ne devaient de service qu'à lui seul¹.

A Bruxelles, les châtelains habitaient anciennement au Borgendael, où ils eurent un château (*castrum*), qui fut abandonné au quatorzième siècle et dont on ne voyait plus, en 1403, que l'emplacement, qui était devenu un monticule appelé d'*Oudeborch*. Tout le Borgendael forma,

¹ Pour les droits et les privilèges qui précèdent, voyez le *Boeck matten Tacten* des Archives communales de Bruxelles, et, à la Bibliothèque royale, un *Cheynsboeck van den borchgrafscape ende Bouchout*, qui date de l'an 1481.

jusqu'en 1773, un lieu privilégié où s'arrêtait complètement la juridiction de la commune ¹. De temps immémorial, et déjà, parait-il, en 1154, les châtelains de Bruxelles avaient à Sainte-Gudule un chapelain particulier; l'un d'eux, Roger de Leefdael sans doute, fit bâtir, à l'entrée du pourtour du chœur, le *chœur du châtelain* ou *chœur de Leefdael* et, dans ce chœur, l'autel de Saint-Pierre ². Le chœur, l'autel et la tombe de Roger ont disparu lors de la construction du chœur actuel du Saint-Sacrement. Outre 33 sous d'Artois au chapelain de cette chapellenie, les châtelains payaient 7 florins censaux (ou 3 livres 17 sous) à la chapellenie de Saint-George, et 20 florins censaux (ou 11 livres) à celle des Neuf Chœurs des Anges, fondées toutes deux dans le pourtour du chœur de la même église.

La principale partie des biens dépendants de la châtellenie se trouvait aux portes de Bruxelles et surtout vers l'est, depuis Boondael jusques et y compris la maison de Granvelle à Ten-Noode, puis à Schaerbeek, Evere et Woluwe, particulièrement sur le plateau de Linthout. D'autres étaient disséminés à Anderlecht, à Molenbeek, à Laeken, à Leeuw-Saint-Pierre, à Rhode-Sainte-Genèse, etc. Le village de Hoeylaert fut séparé de la châtellenie et vendu au duc Jean III, et celui de Melin cédé au marquis de Namur, Philippe. A Maransart et à Couture, les droits seigneuriaux et des terres furent donnés par les châtelains aux religieuses d'Aywières; Léon I^{er} eut encore des domaines plus au sud, à Braine-L'Alleu et à Hal. Enfin, bien loin de Bruxelles, il posséda quelque temps trois villages voisins de Ruremonde. En 1576-1577, malgré l'énorme diminution qu'avait subie la fortune territoriale des châtelains, le cens qu'ils levaient se montait encore à 19 livres d'Artois ³.

Le greffe du tribunal de Bruxelles possède neuf registres de la cour féodale de la châtellenie de cette ville, allant de l'année 1419 à 1796, et un *Cartulaire des fiefs de la vicomté*, datant de l'année 1669. On relevait du châtelain, entre autres tenures : à Bruxelles, des maisons au Roosendael, rue de l'Hôpital, près de la Cantersteen, etc. ; le moulin dit d'*Overmolen* (ou de *Bon-Secours*) et les deux tiers de celui dit *Devant la Barbe*; six bonniers de pâtures à la porte d'Anderlecht; au dehors de Bruxelles, les dîmes de Petit-Bigard et de Coekelberghe, le manoir de Muyseghem à Jette, deux seigneuries à Wemmel, la moitié de la dîme de Sempst, la seigneurie foncière de Wesembeek à Dieghem, la seigneurie foncière de Sterrebeek, celle de *Ten-Broeck* à Alseberg, les villages de Maransart et de Senesse, l'*hof te Spreet* dans la banlieue de Lierre, le village d'Urle, dans le pays de Liège, etc.

¹ Voyez l'*Histoire de Bruxelles*, tom. III, p. 349.

² *Idem*, p. 237.

³ *Compte de Marc Vandewouwere, receveur de la châtellenie, pour l'année 1576-1577.*

De l'examen des anciens cartulaires de La Cambre, on peut hardiment conclure que presque tout le village d'Ixelles a anciennement appartenu aux châtelains ou a été tenu d'eux en fief. Engelbert Snurken, Guillaume Outman de Bruxelles et Walter d'Elsele y cédèrent à cette abbaye, le premier, six bonniers et demi, le second, quatre bonniers, le troisième, un bonnier, avec le consentement de leur seigneur, le châtelain Léon I^{er} (1221 et 1243). Léon II vendit au même monastère trente-huit bonniers de terres, moyennant 310 livres et 13 sous de Louvain (juin 1262), et en juin 1253, Léon I^{er}, de concert avec son fils Léon et sa petite-fille Mathilde, abandonna tous les biens allodiaux qu'il possédait à Ixelles, à sa fille Helvide. Celle-ci en sépara quarante bonniers, qu'elle vendit, en 1256, à Everwin Cambitor ou le Changeur, fils d'Everwin, bourgeois de Bruxelles, qui, à son tour, en vendit douze bonniers à l'abbaye de La Cambre (février 1261-1262).

BOONDAEL. — Le chemin qui conduit au cimetière d'Ixelles a été pavé il y a quelques années, jusqu'au hameau de Boondaël, et, le 11 août 1848, la commune d'Ixelles a été autorisée à y lever, pendant 40 ans, un demi-droit de barrière. Boondaël (*Bondale*, 1234; *villa de Bondale*, 1246, 1252) est situé dans une vallée qui doit sans doute son nom à la fève des marais, en flamand *boen*. Il est situé à peu de distance à l'est de la forêt de Soigne, et en est séparé par le champ dit *le vallon du Diable, de Duyvels delle*, près duquel, vers le sud-ouest, se trouvait anciennement le *Tombloeck* ou *enclos de la Tombe*¹. Ce dernier nom est un indice de plus pour rejeter dans des temps très-anciens l'ouverture du *Diewech* dont nous avons déjà parlé et qui traverse Boondaël de l'ouest à l'est. Sous Watermael il porte le nom d'*Oude straet* et, plus loin, dans le bois de Melsdal, il s'appelle *chemin de Nivelles à Malines*; mais, ce qui est plus curieux encore, un document de l'an 1255 semble le désigner sous le nom de *via regia* et comme un lieu où se passaient quelquefois les actes importants².

¹ *Atlas des propriétés de l'abbaye de la Cambre*. — En 1575-1576, on mentionne dans la paroisse d'Uccle, dont Boondaël faisait partie, un enclos de terre, contenant 3 journaux, appelé *le Tompt*; il payait au châtelain un cens annuel de 10 1/2 deniers de Louvain.

² *Universis presentes litteras inspecturis, Willelmus presbiter de Watermale salutem in Domino sempiternam. Noverit universitas vestra quod Hermannus quondam clericus, infirmitate sui corporis gravatus, sana tamen mente, in domo mea apud Watermale exiens dictam domum usque supra stratam regiam, faciendo et jam super hoc quantum debuerit et suffecit secundum consuetudinem et sita dicti loci, contulit Alei et Elizabeth sororibus suis..... Interfuerunt autem dicte collacioni Arnoldus de Ouderghem, Joannes de Watermale, Walterus custos ibidem, Walterus quondam dictus Noseke, Gregorius Tunc, fratres et avunculj dicti H. et sororum suarum predictarum, Ida nunc relicta dicti W. Noseke, Heylewigis filia dicti G. nunc dicti avunculi, Elizabeth filia Wellini et ego Willelmus presbiter predictus et alij quidam ad hoc in testes vocati et nominati. In cujus rei testimonium*

Les châtelains avaient à Boondael, comme nous l'avons vu, une juridiction très-étendue, et, de plus, de grandes propriétés qu'ils écornèrent au profit de l'abbaye de La Cambre. Léon I^{er} y donna à ce monastère deux courtils ou chaumières, en déclarant que ceux qui y habitaient ne lui devraient aucune des taxes que payaient ses autres vassaux (mai 1234)¹; plus tard, il y vendit au même monastère 12 bonniers de terres cultivées, qu'il déclara libres de tout droit et de toute exaction séculière, sauf la juridiction et sauf un cens de 12 deniers de Louvain (juin 1246). Lui, son fils Léon et sa petite-fille Mathilde vendirent encore à Hugues, frère convers et maître du monastère, 8 1/2 bonniers de terres situés entre le hameau et la forêt, à charge d'un cens de 2 deniers de Bruxelles par bonnier (octobre 1252). Comme le hameau dépendait de la paroisse d'Uccle, il eut longtemps les mêmes répartiteurs de l'impôt que ce village; mais, plus tard, à partir de l'année 1550 environ, on lui assigna une cote particulière. Le hameau comprenait alors une grande ferme (*'t groot hoff van Boendale*), qui appartenait à messire Guillaume Pensaert, ainsi que 60 bonniers de terres et une brasserie; et une autre ferme de 20 bonniers, faisant partie de la dotation de l'abbaye de La Cambre. Après les troubles de religion, en 1592, on n'y comptait plus que cinq familles, dont trois demeuraient dans la même maison². Des rôles, des fardes proces-sales et d'autres pièces provenant de Boondael sont déposés au greffe de Bruxelles, avec les archives de la châtellenie. Le hameau n'a été réuni à la commune d'Ixelles qu'en 1828. Il a pris une part très-active aux journées de septembre 1830; presque tous les hommes en état de porter les armes se rendirent à Bruxelles, chaque jour, du 25 au 26, pour combattre les troupes hollandaises³.

C'était l'écolâtre et la fabrique de l'église de Sainte-Gudule qui levaient la dime à Boondael. Malgré la situation écartée de ce hameau, on n'y vit longtemps aucun oratoire. Enfin, en 1463, il en posséda un, grâce au zèle de Guillaume de Hulstbosch, dont la mère, nommée Clarisse, était née de Guillaume Danys et de Béatrix Daneels; il y avait alors plus de deux cents ans que les ancêtres de Béatrix possédaient une ferme à Boondael. Ce fut à la demande de son frère Jean que le curé de Watermael consentit à s'arrêter avec ses paroissiens, lors des Rogations, sur la petite

et munimen roboratas. Datum anno M.CC.L quinto, feriâ 2 ante octavas beati Martini Hyemalis. Cartulaire de l'infirmierie du Béguinage de Bruxelles, n° 54.

¹ Hoc etiam scire volumus apud posteros quod nos pro remuneratione divina et pro necessitate pauperum sublevanda, omnes manentes et perpetuo mansuros in sepefactis curtibus ab omnibus petitionibus pecuniariis quos a vicinis suis hominibus nostris exigere consuevimus, reddimus absolutos et liberos, jus tamen domini nostri circa eisdem nobis reservantes.

² Information prise, le 14 avril 1592, par les commissaires du Conseil de Brabant.

³ Souvenirs du comte de Mérode-Westerloo, t. II, p. 283.

place de Boondael. Hulstbosch plaça d'abord une image de la Vierge au lieu dit *den Hert*, près de la ferme de ses parents; puis, le 1^{er} février 1458, il la transféra au *Borrestichele*, où il l'enferma ensuite dans une petite chapelle, faite de bois et vitrée. Après s'être rendu à l'université de Paris, où il reçut le grade de licencié ès arts, après avoir vainement essayé de se faire admettre dans le monastère de Rouge-Cloltre, où on le refusa à cause de la faiblesse de sa voix, les religieux étant obligés de chanter les heures canoniales, il revint se fixer à Boondael. Le charpentier et architecte Jean Brens bâtit pour lui une petite chapelle, où, à la demande de Jean Storm, le confesseur des religieuses du couvent de Jéricho, à Bruxelles, maître Paul de Rota, vicaire de l'évêque de Cambrai, vint célébrer la messe, pour la première fois, en 1465. Cet édifice étant trop exigü, on commença, le 24 mai 1472, à en bâtir un plus grand, qui fut consacré la veille de l'Assomption, en 1474, en l'honneur de la Vierge et de saint Adrien. Il ne fut guère fréquenté, pendant les deux premières années, mais on y institua alors une confrérie et une procession annuelle. Entretiens Hulstbosch était devenu chanoine de l'église de Sainte-Gudule, en 1468, puis prêtre, en 1472. Il mourut à Bruxelles, en 1485, pendant les fêtes de la Pentecôte; il avait fondé, à Boondael, trois messes par an, au grand regret du curé d'Uccle, Jean Graven, et il institua par son testament une messe quotidienne, pour laquelle l'officiant devait recevoir deux peters par an¹. Le 20 avril 1485, le magistrat de Bruxelles reconnut lui devoir 3 1/2 florins du Rhin, plus une somme pareille pour les messes instituées par lui.

L'église actuelle de Boondael date de 1842; elle a remplacé une petite chapelle, près de laquelle on voyait un puits. Au-dessus de la porte, qui était ondamnée et que remplaçait une entrée latérale, on remarquait l'inscription : ANNO 1658, et les armoiries du serment des arquebusiers de Bruxelles, qui avaient contracté l'habitude de veiller à l'entretien de la chapelle. Le 6 juin 1763, le magistrat de Bruxelles, à la demande du proviseur et maître de la chapelle et des chefs doyens, doyens et anciens de ce serment, les autorisa à exempter deux personnes de l'obligation de monter la garde, moyennant 200 florins chacune, afin de payer les travaux qu'ils faisaient exécuter à la chapelle de Boondael. Un traitement de chapelain a été attaché à celle-ci, en vertu d'un arrêté royal du 21 octobre 1834. Elle est administrée par trois marguilliers, sous la direction du conseil de fabrique de l'église de Sainte-Croix.

Sur un petit autel, à droite du chœur, est placé un beau retable, qui

¹ *Beata Maria imagines miraculis celebres*, ms. de la Bibliothèque royale, f° 63. — WICHHANS, t. II, p. 333.

a, en hauteur, 3 mètres 20 centimètres, sur 2 mètres 78 centimètres de large; cinq panneaux ou grandes niches en perspective forment l'ensemble de cet autel; le sixième, au centre, est occupé par une statue de saint Adrien, statue qui ne date que de la seconde moitié du dix-septième siècle. Le premier panneau, vers le haut à gauche, représente saint Adrien amené devant les juges par trois soldats; cette scène est encadrée dans une infinité d'ornements d'architecture, ornés de dais sous lesquels se trouvent d'autres groupes allégoriques; un des côtés est excessivement mutilé. Sur le panneau central, qui est également entouré de groupes et de dais, on voit le saint menacé par le peuple; à ses pieds on attise un bûcher; dans une niche, sur l'arrière-plan, il est également exposé, cette fois, entièrement nu. Au bas, à gauche, est figuré le premier supplice de saint Adrien; on lui enlève le *phallus*. A droite, après avoir coupé les bras et les jambes du martyr, on le place sur un bûcher; dans le fond, une autre figure a retourné le corps du saint et le porte sur ses épaules. Enfin une cinquième scène se déploie au-dessus de la précédente: le bourreau lève la hache qui doit terminer la vie du bienheureux; au fond, dans une magnifique tribune ogivale, apparaît un juge qui préside au supplice. Cette composition a jadis été peinte et dorée; elle imite, avec un talent incontestable, les gracieuses fantaisies du style gothique flamboyant; ce ne sont partout qu'arcades surbaissées, ornées de festons trilobés, qu'ogives à meneaux délicats, que dentelles d'une délicatesse excessive; les figures sont d'une naïveté et d'une vérité d'expression admirables. Vendue lors de la révolution française à deux brocanteurs, cette belle boiserie souffrit beaucoup dans le transport; elle fut ensuite exposée en vente, une seconde fois, sur la grande place de Bruxelles, et achetée par la veuve Schaumans, de Boondaël, qui la rendit à la chapelle.

On voit encore, dans l'église, deux volets d'un tableau qui n'existe plus; ils représentent huit figures bien peintes et dessinées. A en juger par les deux écussons qui les décorent, ce sont les portraits du bourgmestre Henri de Dongelberghe, du premier échevin Jérôme Vandernoot, et des six autres échevins de Bruxelles pour l'année 1605-1604. Remarquons encore: un panneau sur lequel sont représentés saint Sébastien, saint Christophe, saint Adrien, saint Roch et saint Antoine; une *Assomption*, une *sainte Cène*, qui a malheureusement beaucoup souffert; un plat de cuivre doré, orné de figures repoussées au marteau: Adam, Ève, et le Serpent, qui enlace de ses anneaux l'arbre du bien et du mal. Quelques objets moins remarquables rappellent d'anciens dignitaires du serment des arquebusiers. Sur une lampe de cuivre, on lit: ANTONI MESKENS, — ALS — KEYSER, — ANNO 1646, — HEFT — DESE LAMPE — GEOFFERT, — ANNO 1646 —, TER EEREN — VAN SINTE ADDRI — AEN. — 1646.

Deux chaises et un fauteuil portent ces mots : 1^o JOANNES FRANCISCUS — CANNAERT, — ALS CAPELLE MEESTER, — ANNO 1729. — 2^o GUILLELMUS PRIEM, — ALS OVERDEKEN — ENDE CAPELLE MEESTER, — ANNO 1728. — 3^o JOANNES VAN LACK DEDIT HANC — SEDEM IN HONOREM — SANCTI ADRIANI IN BOONDAEL, — ANNO MDCCXXVIII ¹. Un beau tilleul, que trois hommes peuvent à peine embrasser, s'élève à côté de l'église de Boondaël; il est presque entièrement creux à l'intérieur, mais on a muré les ouvertures qui s'étaient formées dans le tronc, parce que, à plusieurs reprises, des malveillants ont essayé de l'incendier. Ce débris respectable mérite d'être conservé; selon la tradition, il remonte au temps de Charles-Quint; peut-être même est-il contemporain de la fondation de la chapelle. Le serment des arquebusiers se réunissait autrefois près de cet arbre; c'est là qu'il donnait des fêtes et qu'il distribuait des chevaux d'argent aux vainqueurs à la course ². A l'extrémité du hameau, vers la forêt, une chaumière porte encore le nom de *Zickhuys*, souvenir de sa destination primitive.

Les champs accidentés qui s'étendent au sud de Boondaël, entre le hameau dit *het Spoul* et la forêt, portent encore le nom de *S'Heeren huys*, la *Maison du seigneur*. Il y a existé une habitation où nos princes se rendaient souvent quand ils voulaient chasser dans le bois de Soigne, et une enceinte palissadée (*staekette*, *staeketssel*), dans laquelle on chassait le gibier. Vers l'année 1504, on bâtit en cet endroit une grande maison de plaisance, pour laquelle le receveur des aides du Brabant paya, en différentes parties, la somme de 1627 livres. Le 12 novembre 1531, il y eut là un grand tournoi, qui attira plusieurs milliers d'habitants de Bruxelles; l'empereur Charles-Quint, sa sœur Marie et toute la noblesse y assistèrent. Le 15 mai 1540, le roi des Romains Ferdinand vint de Gand à Bruxelles; mais, sans descendre de cheval, il se rendit à Boondaël, où la grande gilde de l'arbalète lui offrit un banquet; il alla passer la nuit au couvent de Groendaël, et, le lendemain, il retourna en Allemagne, en passant par Tirlemont. L'année suivante, le même lieu fut encore le théâtre d'une fête semblable. Cette fois, ce fut la reine Marie qui y donna à la cour un repas magnifique. Près de la *S'Heerenhuys* s'élevait une longue galerie formée de poutres, ornée de belles tapisseries et couverte de feuillages; une collection variée de fruits y était étalée. Après le banquet, on força six cerfs. La chasse se fit la nuit, à la lueur des flambeaux. Aux torches enflammées, qui sillonnaient la forêt en tout sens, se mêlait la clarté de centaines de feux, qu'on avait allumés pour guider la

¹ Voyez, à ce sujet, le travail que j'ai fait insérer dans la *Revue de Bruxelles*, au mois d'avril 1844, p. 32.

² *Bulletin communal d'Ixelles*, 1^{re} année, n^o 40.

marche des traqueurs (15 juillet 1541) ¹. Une multitude innombrable accourut à Boondael pour jouir de ces divertissements, et y revint, le 28 octobre 1544, admirer le tournoi qui se donna en présence de l'Empereur, de ses sœurs les reines de France et de Hongrie, du duc d'Orléans et de madame d'Étampes; et qui se termina également par une chasse. Le 9 septembre, ce fut l'Empereur qui y festoya sa famille et ses courtisans. Au mois de février 1548-1549, on commença à bâtir en pierres la galerie et on la garnit de caves et d'un grand puits, mais cette construction ne fut achevée qu'en 1570 ². Bientôt, elle cessa d'être le théâtre des plaisirs de la cour de Bruxelles; on ne tarda pas à en négliger l'entretien. Pendant les troubles de religion, elle fut incendiée et entièrement détruite; il n'en resta que des ruines, et les caves qui étaient remplies d'eau. Un ancien aide de la conciergerie, Hugues Du Chateau, qui vouloit s'occuper de jardinage, obtint la permission de s'y construire une hutte (4 décembre 1585). Depuis, on ne la releva plus, et actuellement il serait difficile d'en retrouver les vestiges. La partie de la forêt de Soigne qui va de La Cambre à la chaussée de La Hulpe dépend d'Ixelles. On la désigne sous les dénominations de *triage de Vleurgat* et de *triage de Boondael*. Bien que considérablement diminuée par des défrichements, elle forme encore une agréable promenade, où l'on remarque les *Allées des gendarmes* et de *Lorraine*, et, dans cette dernière, le rond-point appelé le *Repos des chasseurs*.

¹ Galesloot, *Recherches historiques sur la maison de chasse des ducs de Brabant*, p. 113.

² *Anecdota Bruzellanica, passim.* — *Die nieuwe chronycke van Brabant.* — Sanderus, *Aula*.

CHAPITRE II.

WATERMAEL-BOITSFORT ET LA FORÊT DE SOIGNE.

I.

WATERMAEL. — Les hauteurs situées au delà d'Ixelles et dont le versant oriental s'arrête à la Woluwe formèrent jadis l'une des premières clairières que la main de l'homme ait pratiquées dans la forêt de Soigne. Trois villages, d'inégale importance, se sont élevés dans l'espace qui fut longtemps entouré par le bois de Soigne, le bois de Melsdal et le Solbosch : *Watermael*, dont l'ancienneté se perd dans la nuit des temps ; *Boitsfort*, si riche en souvenirs de nos anciens souverains, si attrayant par ses sites pittoresques, et *Auderghem*, dont les retraites monastiques : *Val-Duchesse*, *Rouge-Clotre*, ont de nos jours fait place à des usines.

Au sommet du plateau passe le chemin dit le *Diewegh*. Est-ce notre Watermael que l'on doit reconnaître dans *Wactarmala* ou *Vuatermala*¹,

¹ Watermael-Boitsfort (*Watremale*, 1138 ; *Watermale*, 1180 environ, 1221 ; *Watermalle*, 1271), commune du canton d'Ixelles, à 1 heure au S.-E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, Watermael et Auderghem comprenaient 807 bonniers, dont 506 de terres, 64 de prés, 150 de bois, 32 d'étangs, et 48 bonniers d'héritages, et Boitsfort, 124 bonniers, dont 95 de terres, 14 de prairies, 15 d'étangs ; le revenu imposable s'élevait, dans les deux premières localités, à 5,602 florins ; dans la dernière, à 1,429 florins. En 1816, il se trouvait dans la commune, sur une étendue totale de 2,300 hectares : 433 h. cultivés en céréales, 2 h. cultivés en plantes industrielles, 198 h. cultivés en racines et fourrages, 64 h. de prairies, 2 h. de vergers, 46 h. de jardins potagers, 5 h. de jardins d'agrément, 1,301 h. de bois, 21 h. de jachères, 2 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles (dans le bois de Soigne, 20 1/3).

Nombre d'habitations : en 1435, 17½ ; en 1490, 7½ ; en 1525, 120, plus 60 à Boitsfort ; en 1686, à Watermael et Auderghem, 80 métairies, 2 brasseries, 4 auberges, 4 maisons de métier, 2 couvents, 3 maisons de campagne, etc. ; à Boitsfort, 11 métairies, 4 brasseries, 2 auberges, 1 maison de métier, 1 château, 25 maisons habitées par les veneurs du roi, etc. ; en 1846, 786 maisons, dont 66 inhabitées.

Population : A Watermael, en 1786, 2249 habitants ; en l'an VIII, 4,197 ; à Boitsfort, en 1786, 79½ ; en l'an VIII, 826 ; dans les deux communes réunies : au 31 décembre 1831,

l'un des quarante-trois villages où un arrière-petit-fils de Charlemagne, le roi Lothaire II, donna au chapitre d'Aix-la-Chapelle la none ou le neuvième des revenus appartenant à son domaine, soit en animaux, soit en cens, et tant dans les parties données en bénéfice que dans celles qui étaient régies par ses officiers¹ ? Le mot *Wactarmala* dérive évidemment de deux mots germaniques : *wachter*, gardien, et *mal*, en latin *mallum*, plaid, ou, par extension, lieu du plaid. Watermael semble donc avoir été, du temps des rois Carolingiens, le lieu où se réunissaient les officiers royaux préposés à la garde de la forêt de Soigne, et en effet, au moyen âge, c'était dans le ressort de son échevinage que siégeaient deux cours domaniales, dont les attributions avaient pour but principal la conservation des prérogatives du prince : le consistoire de la Trompe à Boitsfort, et le tribunal du droit forestier (*woutrecht*), à Woluwe-Saint-Pierre.

L'église paroissiale remonte, à peu de chose près, aux dernières années de l'existence de la dynastie Carolingienne. Elle date, probablement, de la première moitié du onzième siècle. Les nefs, au nombre de trois, reposent sur des piliers carrés et trapus. La nef centrale, qui est encore plafonnée selon l'antique usage, est du double plus large que ses collatéraux ; elle est éclairée par de petites fenêtres cintrées en abat-jour, tandis que ses collatéraux ne reçoivent la lumière que par des baies ogivales, pratiquées, après coup, dans la toiture, au centre de petits pignons triangulaires. Le chœur et le croisillon appartiennent à l'époque ogivale² ; quant à la tour, elle est bâtie sur un plan carré, plus large en bas qu'en haut, et elle fait avant-corps sur la façade, au milieu de laquelle elle s'élève. Deux petites ouvertures cintrées, et deux autres qui sont ogivales et appartiennent à une époque postérieure, éclairent l'intérieur de cette construction massive. Le mauclerc de la porte d'entrée date de l'an 1754, la sacristie de l'an 1765³. On voyait autrefois dans l'église la sépulture

3.437 ; au 15 novembre 1846, 3.950, formant 787 ménages ; 294 enfants recevaient l'instruction et 279 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 5 moulins à eau, 3 brasseries, 2 distilleries, 1 fabrique d'indiennes. 1 filature de coton et teinturerie, 1 autre teinturerie, 1 fabrique de produits chimiques établie en 1847, etc.

Dépendances : Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent : à Watermael, pour les naissances et les mariages, en 1657 ; pour les décès, en 1742 ; à Boitsfort, en l'an X.

¹ Charte du roi Lothaire, confirmée par les rois Arnoul, en 888, Henri, en 930, et par l'empereur Othon I^{er}, en 966. *Quix, Geschichte der Stadt Aachen, Codex*, pp. 4, 7, 9. — De REIFFENBERG, *Philippe Mouskes*, t. I^{er}, *appendix*, p. 551.

² Le 3 juin 1516, la chambre des comptes donna des boudeaux à l'église de Watermael pour ses nouvelles cloches. » La restauration du temple date peut-être de cette époque.

³ VANDERBIT, *Étude archéologique sur l'église souterraine d'Anderlecht*, p. 47.

d'un chasseur de Boitsfort, qui doit avoir vécu dans une grande familiarité avec le roi d'Espagne Charles II, car il est qualifié de compère de ce pauvre souverain, dans son épitaphe, dont voici la teneur : **HIER LEYT BEGRAVEN DEN — COMPER VAN CAROLUS DEN — TWEEDEN, CONINCK VAN SPANIEN, DOM MICHEL DE — CAFMEYER, IN ZYN LEVEN — JAEGER TE PEERT, STERF DEN — 9 AUGUST 1713, ENDE ZYN — HUYSVROUWE, CAECILIA — ROUYS, STERF DEN 26 AUGT. — 1703. BIDT VOOR DE ZIELEN.**

La possession de l'église de Watermael fut confirmée au chapitre de Notre-Dame à Cambrai par un bref du pape Célestin (sans doute Célestin III) ¹. Plus tard, les chanoines cédèrent au couvent de Val-Duchesse à Auderghem le personnat de ce temple, avec toutes ses dépendances et tous les biens qu'ils possédaient à Watermael, en échange d'une dlme à Braine-l'Alleu ². Le couvent payait au curé une compétence annuelle de 525 florins; en outre, on annexa à la cure, en 1735, le bénéfice de Notre-Dame, qui rapportait par an 201 florins et qui devait trois messes par semaine. Walter Vandenbisdomme l'avait fondé en 1367, et la prieure de Val-Duchesse en avait la collation.

Le territoire soumis à la juridiction des échevins de Watermael dépendait de la mairie de Rhode et était très-étendu; outre Watermael, Boitsfort et Auderghem, il comprenait Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre, Stockel et Crainhem. Les échevins allaient à chef de sens à Uccle. Leur sceau offrait l'image de saint Clément et la légende : **S. SCABINORUM DE WATERMALE.** Dans les trois derniers des sept villages cités plus haut, des seigneurs avaient des droits sur les amendes de justice; dans les quatre autres, elles appartenaient exclusivement aux souverains, sauf qu'à Watermael et à Boitsfort ceux-ci les abandonnaient aux « chiens de Boitsfort ». A partir de l'année 1559, la haute, moyenne et basse justice de Watermael et de ses dépendances fut constamment engagée, d'abord aux Vandernoot, puis aux possesseurs du fief de *Schoonenberg*, dont nous aurons longuement à parler.

En 1545, Watermael et ses dépendances ne formaient qu'une seule cote dans les cahiers des aides; mais, plus tard, Boitsfort eut ses répar-

¹ Celestinus episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis, capitulo Cameracensis ecclesie, salutem et apostolicam benedictionem. Cum à nobis petitur quod ordo exigit rationis, ut id per sollicitudinem officii nostri ad finalem ducatur effectum, ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, altare de Watermale, sicut illud canonicè et sine controversiâ possidetis, devotioni vestre auctoritate apostolicâ confirmamus et presentis scripti patrocinio communitus. Nulli ergò... Datum Rome, apud Sanctum Petrum, VI mensis maii, pontificatus nostri anno primo. *Cartulaire du chapitre de Cambrai.*

² Promesse du couvent, que le duc Jean scella, à la demande de sa mère, le jour de la Saint-Barnabé, en 1271. *Ibidem.*

lites particuliers. De temps immémorial, les habitants du village avaient le droit de faire pâturer leurs bestiaux dans la forêt de Soigne,



à la condition de payer, pour chaque vache à lait, trois setiers d'avoine ; vers l'an 1514, par suite de leur appauvrissement, le produit de cette redevance diminua considérablement, et, afin de procurer aux habitants quelque soulagement, on dut se contenter de les imposer à huit quartauts seulement (22 mai 1517). Le 16 mai 1567, on autorisa les paysans de Watermael et de Boitsfort à conduire leur bétail dans certaines parties boisées de la forêt, où la futaie avait plus de vingt ans de croissance. Au seizième siècle, Watermael souffrit beaucoup : un grand nombre de chasseurs et d'autres serviteurs du prince, qui y habitaient, se prétendaient exempts de toutes aides et de toutes subventions, quoique leurs biens eussent été portés en compte lors de la répartition de l'aide entre les différentes localités du Brabant ; il en résultait que les autres habitants avaient à supporter de lourdes charges. La chambre des comptes, saisie de leurs réclamations, remit au village la moitié de sa cote dans les aides (soit 52 livres), pour quatre années, à partir de la Noël 1509 (lettres patentes en date du 20 septembre 1509). Cette concession fut renouvelée le 13 novembre 1513, en considération de ce que, depuis le dernier dénombrement, nombre de maisons étaient en ruine, et de ce que beaucoup d'habitants avaient émigré. Depuis, elle fut presque constamment confirmée, mais avec des modifications : le 12 mai 1531, on

remit à Watermael le tiers de sa cote; le 3 décembre 1537, on l'exempta d'en payer le quart, parce que 800 fantassins y avaient logé pendant deux jours; le premier septembre 1540 et le 7 mars 1549-1550, cette remise fut portée aux deux tiers de la cote.

Nous avons retrouvé, dans les comptes des anciens officiers de justice, quelques épisodes de nature à être publiés. En 1419, Thomas Hosen, maire de Watermael, rencontra un frère Henri, qui vivait dans ce village en ermite, et qui portait deux ou trois carpes à Bruxelles. Il l'accusa de les avoir volées, et comme Henri lui répondit qu'il en avait menti, il le fit conduire en prison. Deux ou trois jours s'étant écoulés, les amis de l'ermite insistèrent pour qu'il fût mis en jugement et plusieurs échevins et d'autres notables demandèrent vainement sa mise en liberté; mais ensuite Hosen relâcha son prisonnier, sans avoir consulté ses supérieurs: le drossard de Brabant et l'amman de Bruxelles; lui-même fut alors arrêté, et dut payer 40 florins. En 1429-1430, Élisabeth Vyts, de Stockel, et son mari, Henri Van Hobosch, se plaignirent au drossard de Brabant, par-devant le maire et les échevins de Watermael, que le sacristain de la chapelle de Stockel, Jean Van Molle, les avait déshonorés. L'accusé fut immédiatement arrêté, emprisonné à Watermael et chargé de fers; devant la *vierschare*, les plaignants renouvelèrent leur déposition et le sacristain demanda un délai pour répondre. Trois jours après, lorsque ce délai expira, Élisabeth et son mari vinrent déclarer qu'ils s'étaient plaints à tort et demandèrent pardon au drossard; comme ils étaient pauvres, et grâce à l'intercession du maire, des échevins et des autres notables de Watermael, ils en furent quittes pour une amende de 13 couronnes.

Un lieu voisin du village, vers le nord-ouest, et qui a conservé le nom de *Montagne de la Potence, het Gaelgenberg*, fut, le 16 septembre 1532, le théâtre d'un épisode à la fois terrible et touchant. Une émeute avait éclaté à Bruxelles, où le peuple s'indignait du prix excessif des grains. Un jeune ouvrier, nommé Pierre, qui travaillait dans une papeterie, à Linckenbeck, fut pris dans le tumulte et condamné à la décapitation comme pillard. On le livra au maire de Rhode et on le conduisit à Watermael; au moment où il s'agenouillait dans l'enceinte destinée aux exécutions (*in de rinck of perck*), survint une jeune fille, les cheveux épars, la tête entourée d'une couronne d'épis de la nouvelle récolte. Elle réclama le coupable, en disant qu'elle était prête à l'épouser, s'il y consentait; l'usage était formel, Pierre fut mis en liberté. Les deux fiancés, se tenant par la main, et tous deux tête nue, se rendirent en hâte au palais de Bruxelles, pour remercier la reine Marie de Hongrie d'avoir accordé à Pierre sa grâce. La foule, touchée du dévouement de la jeune

filles, et du sort funeste auquel avait échappé l'ouvrier, se fit une fête de les combler de dons. Au bout de six semaines, le mariage des deux amants se célébra à Linkenbeck, mais leur union ne fut pas de longue durée; Pierre mourut neuf mois après. On ne dit pas quel fut le sort de l'héroïne de ce petit drame¹.

La gilde de l'arc qui existait à Watermael, sous le patronage de la Vierge et de saint Clément, avait des statuts approuvés par la gilde de l'arc de Bruxelles. Comme ces statuts n'étaient plus observés, les doyens, les jurés et quelques-uns des anciens de la gilde en demandèrent, à la gilde de Bruxelles, une confirmation, qui leur fut accordée, le 5 avril 1538-1539. Le serment tirait l'oiseau tous les ans, le dimanche après la Saint-Marc; le vainqueur était proclamé roi et, s'il remportait le prix trois fois de suite, il prenait le titre d'empereur; après le tir il y avait un banquet, puis reddition des comptes et réélection des dignitaires. Celui qui n'assistait pas à ce tir payait une amende de 6 placques, celui qui blasphémait ou qui commettait quelque autre délit devait donner 48 mites. Chaque confrère devait se faire confectionner un nouvel habit tous les deux ans, pour le jour de la fête du Saint-Sacrement ou celui de la kermesse de Watermael, qui avait lieu le dimanche après la Saint-Jean-Baptiste, à la fin d'août. Lorsque le serment de Bruxelles avait résolu d'aller à un tir, il se réservait le droit d'y envoyer un ou deux très-adroits tireurs, choisis dans la gilde de Watermael, comme dans les autres petites gildes de son ressort, mais en les indemnisant de leurs dépenses. Les archers de Watermael gagnèrent une assiette d'argent au grand tir qui eut lieu à Bruxelles le 11 juin 1531.

Il a existé une léproserie (*Domus leprosi*, 1379; *'t Sieckhuys*), près du bois de Melsdal et du chemin conduisant de Bruxelles à Auderghem.

Dans des actes de l'an 1200 environ, on mentionne Henri et Gérard de Watermale; Gérard parait avoir pris l'habit religieux à Villers et avoir donné à ce monastère, en en réservant l'usufruit à sa femme Osilie, 10 1/2 bonniers situés à Watermael, que les religieux cédèrent, en l'année 1221, à l'abbaye de La Cambre, en échange de 6 bonniers de terres et de quelques biens situés à Thorembais, et qui provenaient d'un don fait par la fille de « noble homme Gérard de Hougarde ». En 1368-1369, Walter de Watermale eut un différend très-grave avec Jean de Ratsenhoven ou Raucourt, et le greffier des fiefs du duché, Nicolas Specht, se rendit plusieurs fois à Louvain dans le but de réconcilier ces deux adversaires. Dix ans plus tard, nous voyons un Clément de Watermale laisser un fief d'un bonnier à sa fille Marguerite.

¹ *Anecdota Bruxellensia*.

Peu de temps après, une autre famille de Watermale grandit, sans que l'on sache si elle avait des liens de parenté avec la précédente. Son chef, Henri Danielis ou Daneels, laissa de Catherine Scats six enfants : Guillaume, l'un des fondateurs du prieuré de Rouge-Clotre ; Daniel, sellier du duc Wenceslas ; Jean, à qui furent confiées les fonctions de maître de la forêt de Soigne, et trois filles, Clarisse, Marguerite et Béatrix. Clarisse épousa Pierre *de Micya*, et fut longtemps préposée aux cuisines et au cellier du palais de Bruxelles, sous la duchesse Jeanne ; Jean hérita de son père une ferme à Boendael, tandis que Daniel agrandissait ses biens de Watermael, en achetant à Guillaume Den Moeyen un fief tenu du duché et consistant en 16 bonniers (relief de l'an 1379-1380). L'un de ses fils, Daniel (r. de 1401-1402), fut orfèvre et valet de la chambre du duc Antoine, à qui il prêta souvent de fortes sommes d'argent ; ainsi que ses oncles et sa tante, il employa souvent son crédit en faveur des religieux de Rouge-Clotre. Lorsque la révolution de l'an 1421 fit passer, à Bruxelles, une grande part de l'autorité aux mains des plébéiens, son frère Henri Daneels, dit de Watermale, devint conseiller, ainsi qu'un autre orfèvre appartenant à la même famille, Égide Daneels, qui fut élu bourgmestre en 1424, de nouveau conseiller en 1427, et receveur en 1428. Les enfants de Daniel et d'Élisabeth Van Aelst, Jean et Élisabeth, avaient partagé les biens de leurs parents, le 13 mars 1413-1414 ; le premier devint clerc ou secrétaire de la ville de Bruxelles, et fit aussi partie de la magistrature de cette commune, à plusieurs reprises. Le 17 mars 1444-1445, il obtint pour le fief qu'il possédait dans le village de Watermael, l'*hof ten Linden*, l'autorisation de faire pâturer dans le bois de Soigne 12 vaches, 2 vieux chevaux et 25 porcs. Il fut le père de Daniel (r. de l'an 1454) dont le fils, maître Jean, répudia le nom de Daneels et ne s'appela d'ordinaire que Jean de Watermale ; il s'allia à une dame issue d'une vieille lignée noble, Élisabeth de Harchies, et en eut un fils également nommé Jean. Maître Jean de Watermale vendit à Jean Wafelaert et à sa femme, Marie T'Swalen, son fief de Watermael (r. du 29 octobre 1496), qui revint cependant à sa postérité.

De temps immémorial, les Van Pede eurent aussi un bien à Watermael ; la duchesse Jeanne leur accorda, en faveur de ce bien, le droit d'envoyer pâturer, dans le bois de Soigne, 12 vaches, 2 veaux, 6 chevaux (ou des vaches, au choix du propriétaire), 50 porcs et 100 brebis. Trois chevaliers du nom d'Arnoul relevèrent successivement, en fief du Brabant, cette concession (reliefs du 3 mars 1395-1396, du 4 juin 1434 et du 22 août 1457), que Marguerite Van Pede, dame de Waudignies, porta en mariage au fils de Jean de Watermaele et d'Élisabeth de

Harchies (r. du 7 février 1505-1506). Celui-ci fut échevin de Bruxelles, puis conseiller de Brabant. L'héritage des Watermael et des Van Pede passa à Philippine de Watermael (r. du 7 juin 1554), femme d'Adolphe Vandernoot, chancelier de Brabant, lieutenant de la cour féodale, mort le 31 mars 1545. Pierre Vandernoot, l'un des enfants issus de cette union (r. du 25 février 1557-1558), fut également conseiller de Brabant, après avoir été échevin de la ville de Bruxelles. Sa nomination porte la date du 8 mars 1545-1546. Le 7 mars 1558-1559, il engagea du souverain, moyennant 252 livres, la haute, moyenne et basse justice de Watermael, d'Auderghem et de Boitsfort, qui fut rachetée par le domaine le 25 août 1571. Il épousa Anne de La Douve et mourut en 1587. Ses descendants aliénèrent l'*hoff ter Linden*, qui eut successivement pour possesseurs : les Bernaerts, les Van Obbergen, les De Bruyn, les Vanderlorcht ; les héritiers de ceux-ci et M.-A.-J. Verhaegen en firent le relief le 5 octobre 1781.

En 1292, le samedi *in die Beati Luce*, le duc Jean permit à son ser-viteur, Jean, fils du chevalier Égide Clutinck, de donner à cens à Martin de Bondale, moyennant un denier de Louvain par an, un pré situé près du *Weecmolen*, à Watermael, et que Jean tenait en fief du duché. En 1312, le fief des Clutinck à Watermael était devenu la propriété de la branche de leur famille qui portait le surnom de *De Lapide* ou *Vandensteen*, probablement parce qu'elle possédait à Bruxelles un grand manoir, un *steen* (*lapis*), comme on disait à cette époque. Sire Jean de *Lapide* tenait du duché, outre sa *mansio de Lapide* à Bruxelles, la moitié du *mons* de Meerbeek, 20 livres de terres à Woluwe, la ferme de *Sconenberghe* ¹ avec 20 bonniers de terres et d'autres dépendances ; Jean III augmenta son fief d'un petit bois situé à l'entrée de la forêt de Soigne, qui prit le nom de *t' Busscelken van den Steen*, et permit au chevalier d'envoyer dans la forêt, pour y pâturer, 25 vaches, 1 taureau, 50 porcs, 200 brebis et 4 vieux chevaux. Le fils de Jean, René Clutinck dit *de Lapide*, étant redevable à Godefroid de Rode de 500 livres de vieux gros tournois qu'il ne put payer, on séquestra tous ses biens : à Bruxelles, à Watermale, à Laeken, à Schaerbeek (mardi après la fête du Saint-Sacrement, en 1343), et on les vendit, l'année suivante, à Guillaume Vandenbischopdomme ².

¹ *Curtis de Schonenberge apud Watermale. 1343.*

² Ces détails, dont l'authenticité est à l'abri du doute, ne s'accordent pas avec l'acte suivant (probablement suppose), par lequel le duc Jean I^{er} donna à Jean, fils du chevalier Jean Vandenbischopdomme, en récompense des services rendus par ses ancêtres, l'emplacement d'un moulin situé à Watermael, dans la forêt de Soigne, et lui permit d'y bâtir un moulin, où les tenanciers de la cour de Schoonenberg seraient tenus de faire moudre leurs grains.

Nos Johannes, Dei gratiâ Lotharingie dux et Brabantie. Notum facimus universis quod

Les Vandebischopdomme ou Vandebisdomme étaient originaires d'Yssche, où ils possédèrent longtemps plusieurs fiefs, qui nous donneront occasion de parler assez longuement d'eux et de leurs héritiers, les sires de Rivieren. Le 29 novembre 1370, Wenceslas et Jeanne, en reconnaissance des services que leur avaient rendus le chevalier Jean Vandebisdomme et ses ancêtres, dotèrent le possesseur du fief de Schoonenberg d'une redevance de 200 monceaux de bois et de 50 muids de charbon, à prendre tous les ans dans le bois de Soigne, ce qui fut confirmé par le duc Antoine, le 13 avril 1411. Ce gentilhomme se montra très-généreux envers le couvent de Rouge-Cloître; il lui donna, une première fois, 300, et, une seconde fois, 200 couronnes, et, en outre, il le gratifia d'une partie de bois, voisine de Boitsfort, et d'un étang contigu, appelé le *Clabots vyver* ¹.

Au dix-septième siècle, ce furent les seigneurs de Schoonenberg qui achetèrent définitivement la haute justice de Watermael et de ses dépendances. Ernest de Rivieren, baron de Houffalize, la paya 4,400 florins, le 31 octobre 1648 (relief du 12 mars 1649). Son fils, Guillaume-Adrien-François, baron de Schellenberg (r. du 10 avril 1655) et, plus tard, baron de Houffalize, céda tous ses biens de Watermael à Corneille de Man, chevalier, seigneur de Lodyck, Nieuwsteyn, etc., conseiller de Brabant (r. du 15 novembre 1674). M. De Man fit bâtir à Watermael une maison de campagne, qui était plus remarquable par la beauté des jardins que par l'aspect des bâtiments ². Il y habitait d'ordinaire, et fut enterré à Auderghem, dans le couvent de Val-Duchesse. Il laissa son château, avec la haute justice du village et la seigneurie de Schoonenberg, à sa fille, Marie-Thérèse-Agnès (r. du 1^{er} septembre 1700), qui mourut en 1704, après avoir été alliée à Guillaume-Gabriel de Kessel, capitaine, puis major de cavalerie au service des Provinces-Unies. Leur fils, Joseph-Guillaume (r. du 12 novembre 1704 et du 20 décembre 1712), fut créé baron de Kessel le 20 janvier 1751. Il eut de Marie-Thérèse-Josèphe Van Uffels, baronne d'Over-Humbeek, quatre enfants :

nos conferemus in puram donationem Johanni Van den Bisdomme, filio quondam domini Johannis dicti van den Bisdomme, militis, ad suam requestam, propter magnam fidelitatem antecessorum suorum, illum locum molendini qui est situs in parochia de Watermale infra septa sive ambitum Sonie, de nobis et de nostris successoribus jure et titulo hereditario tenendum pro duodecim denariis Lovaniensibus nobis annuatim ad Natale Domini nostri persolvendis, et ita quod in ipso loco molendini poterit licite molendinum construere ad quos omnes mansionarii curtis appellate Schoonenbergh manentes in dicto Watermale molere debent, et etiam de foris liceat molere ibidem. In cujus rei testimonium sigillum nostrum litteris presentibus fecimus apponere. Datum apud Vuram, anno domini M^oCC^oLXX^o primo, sabbato octave Sancte Trinitatis. *Archives du royaume.*

¹ *Origo monasterii Viridis Vallis.*

² Une rue du château se trouve dans DE CANTILLON, t. II, p. 158.

Joseph-Benoît-Casimir, baron de Kessel et de Blamont (r. du 21 juin 1769), mort en 1780; Joseph-Jacques, colonel à la suite du régiment de Calatrava; Marie-Constance, qui épousa Pierre-Bruno Petit, seigneur de Goberwez, et Thérèse, qui devint la femme de Pierre-Félix-Maur, comte de Vinchant-Milfort. La seigneurie de Schoonenberg a été morcelée, et il ne reste plus rien du château de ce nom. Les tenanciers jurés de Schoonenberg allaient en appel à Uccle.

Un peu au nord-ouest de la vallée, près de la *Galgenbergh*, existe encore la ferme de *Tercoignien*, qui appartient longtemps aux Pipenпой de Bruxelles. Jacques, Jean et Antoine Pipenпой se transmirent successivement ce bien; les deux premiers figurèrent parmi les échevins de Bruxelles, Jacques, en 1475 et 1484, Jean, en 1505. Quant à Antoine, il fit un voyage en Palestine; à son retour, trouvant le pays engagé dans d'interminables querelles, il prit parti pour don Juan d'Autriche, et ce fut lui qui fournit à ce prince l'argent au moyen duquel il s'ouvrit les portes du château de Namur; dans ce but, Pipenпой hypothéqua un bien qu'il possédait près de Louvain, et sa seigneurie de Tercoignien, laquelle, dans la suite, fut achetée par sire André Cigogna et sa femme, Marguerite Quarré. Il se trouva à la bataille de Gembloux et au siège de Maestricht; après la soumission de Bruxelles, Alexandre Farnèse et le président Pamele avaient résolu de lui confier le gouvernement de la capitale des Pays-Bas; les intrigues de la favorite du prince déjouèrent ce projet. A l'âge de 68 ans, Antoine Pipenпой s'unit à Catherine de Heetvelde, dont il eut deux fils, Magnus et Antoine, qui se partagèrent ses biens le 16 juillet 1603. Magnus servit le roi au secours de Grol et à la conquête du Palatinat; il fut écuyer des archiducs et ensuite gentilhomme de bouche de l'infant don Ferdinand. L'infante Isabelle ayant appris qu'il descendait, en ligne directe, des anciens comtes d'Aerschot, demanda pour lui au roi Philippe IV la baronnie de Beaufort, et elle chargea de cette affaire le duc d'Aerschot, quand celui-ci se rendit en Espagne; mais elle mourut peu de temps après, et cette affaire resta oubliée. Magnus mourut, et avec lui s'éteignit la dernière branche de sa famille, si l'on en excepte les Pipenпой de Bossuyt, qui ont continué jusqu'à nos jours¹. Parmi les biens que le gouvernement espagnol fit confisquer, en 1583, figurait une belle maison de campagne, avec des terres et des pâtures, située à Watermael, et appartenant à messire Engelbert d'Oyenbrugge, membre d'une famille qui s'allia souvent à celle dont nous venons de parler.

Différentes communautés religieuses, entre autres la commanderie

¹ *Mémoires généalogiques et héroïques de l'illustre famille de Pipenпой.*

de Pitsenbourg, les abbayes de La Cambre et de Forêt et le couvent de Jéricho, à Bruxelles, possédaient des biens dans ce village. Les religieuses de Forêt durent à la libéralité de Ghisla, femme de Walter d'Aa, la possession d'un alleu situé à Watermael. Elles y eurent toujours une cour censale (*ghesworen late in Watermale mynre vrouwen der abdissen in Vorst*), qui se confondait quelquefois avec celle que les religieuses avaient à Woluwe, et qui se servait du sceau des échevins de l'abbaye, à Forêt. En 1339, le monastère abandonna une partie de ses biens de Watermael à Gisbert de Wesembeke, qui possédait en cet endroit une ferme. L'héritage de Gisbert échut au chevalier sire Jean Cluting, seigneur de Marchiennes, maréchal de l'hôtel des ducs de Brabant, qui reçut la sépulture à Val-Duchesse. Ce gentilhomme eut de Marie Turc dite de Ligny un fils qui portait le même prénom que lui, et qui vendit le fief des Wesembeke à Jean De Leeuw. Ce dernier fut décapité à Bruxelles en 1424. Sa sœur Élisabeth (relief de 1443), femme de René de Linckenbeke, eut, dans la suite, quelques contestations avec sa veuve, Élisabeth Eggloy, et son second mari, Walter Vandernoot, qui avaient acquis le quart des biens de De Leeuw (déclarations de Philippe le Bon, du 3 décembre 1444 et du 7 décembre 1447). Ses enfants, Jean et Élisabeth de Linckenbeke, se transmirent la ferme des Wesembeke à Watermale (r. des années 1450 et 1492), que la seconde laissa à son fils, Werner de Mérode, et, d'autre part, la moitié de la dîme du village, qui formait un fief relevant de l'abbaye d'Afflighem, passa d'Élisabeth Eggloy à Claire Vandernoot, à qui succédèrent :

Sire Walter Vandernoot (relief du 23 octobre 1481);

Jeanne, fille de Walter, et son mari, Henri De Mol (r. du 31 mai 1500);

Messire Jérôme De Mol, fils de sire François et petit-fils des précédents (r. du 18 juillet 1538);

Messire Philippe De Mol, fils du précédent et d'Anne, fille d'Étienne Schotte (r. du 2 mai 1594);

Messire Fernando De Warigny ou Waringny, seigneur de Callenberge, fils de messire Matthias de Warigny et de Jeanne De Mol, par achat à son beau-frère (r. du 16 avril 1599);

Jacques, fils d'Antoine Vits, et sa femme, Marie Rentiers, par achat à Fernando et à son beau-frère, Jean De Mol (r. du 13 mai 1610);

Livine de Steelant, et son mari, le chevalier Ferdinando de Salinas;

Godefroid Gilkens, conseiller de Gueldre, et sa femme, Jacquemine Vandennecke, fille de sire Charles, seigneur de Houtponlieu, et de Marguerite, sœur de Livine précitée, en vertu d'un partage des biens de ces deux derniers, fait par-devant les échevins du Franc;

Maitre Gérard, fils d'Engelbert Bernaerts, charpentier de la cour, par achat (r. du 3 juin 1616);

Laurent Van Middelborch, seigneur de Lions, et sa femme, Livine, fille de Godefroid Gilkens, cité plus haut, par retrait (r. du 31 mai 1617).

Les noms des possesseurs subséquents nous manquent. A l'*hoff van Wezembeks te Watermael* était annexée une cour censale, dont les tenanciers jurés se servaient ordinairement, pour leurs actes, du sceau de leur seigneur (1595, 1595, etc.).

Une petite dime qui se levait sur 21 bonniers et que l'on appelait *t Respuelhof*, était tenue en fief « de la trompe ». Les Yssche la transmittent aux Oisy, seigneurs de Santbergen, d'après lesquels on la nomma la *dime de Santberge*. Marguerite d'Oisy la laissa à sa fille, Françoise d'Enghien de Kestergat (relief du 30 juin 1509). François d'Enghien la vendit à Henri Van Dormale (r. du 3 juillet 1522), et Jean Vanderlinden à Jean Charles (r. du 12 juin 1546). Maitre Martin Vandenhoricke, greffier des seigneuries d'Ophem et de Stockel, en fit le retrait le 10 mars 1654. Madeleine-Martine Vandenhoricke la laissa à son neveu, messire Joseph-Marie Vandenleene (r. du 27 septembre 1741), qui la légua à ses neveux : les Jaerens (r. du 12 novembre 1744).

II.

AUDERGHEM. — L'espace triangulaire compris entre le ruisseau de Watermael et la Woluwe était primitivement inculte et inhabité, comme on peut en juger par les noms que le sol y porte encore : *de Beerenheyde*, la bruyère aux Ours; *het Lammerendries*, le trieu des Agneaux; *den Slangenbosch*, le bois des Serpents. Un coup d'œil jeté sur une carte suffira pour montrer combien peu d'importance Auderghem devait avoir autrefois, pressé comme il l'était, au nord, par le bois de Melsdal, à l'est, par la forêt. Cependant, son nom semble témoigner en faveur de son ancienneté. Auderghem ou, comme on disait autrefois, *Oudrenghem*¹, signifie littéralement l'*Ancienne habitation*. Cependant, l'histoire n'en avait pas encore parlé lorsque la duchesse de Brabant, Aleyde de Bourgogne, veuve du duc Henri III, y fonda, sous l'invocation de la Trinité, le plus ancien couvent de Dominicaines que la Belgique ait possédé. Cette princesse partageait l'affection de son mari pour l'institut créé par saint Dominique. Pendant sa régence, qui fut très-courte et très-orageuse, elle eut souvent recours à un homme qui jetait alors sur l'ordre

¹ *In parrochia de Oudrenghem, in loco qui dicitur..., juxta rivarium. 1257 (Archives de l'abbaye de Forêt). — Oudrenghem, 1280. — Ouderghem, 1379.*

un brillant reflet de gloire, nous voulons parler de saint Thomas d'Aquin, l'*Ange de l'école*, comme on le surnommait alors. Ce savant casuiste ne fut peut-être pas étranger à l'établissement du couvent d'Auderghem, qui prit, en mémoire de sa fondatrice, le nom de *Val-Duchesse* (*S' Hertoginne dael, Vallis ducisæ*). Aleyde le combla de bienfaits et ordonna qu'après sa mort on y déposât son cœur.

En quelques années, les Dominicaines acquirent le patronat des églises de Watermael, d'Ekeren et d'Orthen. Celle d'Ekeren leur fut donnée, en 1270, par Félicité, dame d'Hoboken, et son fils Henri, et, l'année suivante, par le chapitre de Malines, qui prétendait y avoir quelques droits. Quant à la cure d'Orthen, elle ne leur resta que pendant un siècle environ, un chapitre de chanoines ayant été créé, en 1366, dans son ressort, dans l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, à Bois-le-Duc. Le 8 janvier 1296, le pape Boniface VIII permit à la communauté de revêtir de l'habit de Saint-Dominique des prêtres et des clercs, de leur conférer, sauf approbation de l'autorité diocésaine, les cures citées plus haut, de les rappeler au couvent et de les remplacer. Ce privilège exorbitant fut aboli par le concile de Trente; depuis, on n'admit plus aux fonctions presbytérales d'autres religieux que les Prémontrés, les Bénédictins, les Cisterciens et les Chanoines réguliers; la cure de Watermael, entre autres, dut appartenir au clergé séculier, comme le décida le conseil de Brabant, en 1730, à la suite d'une contestation qui s'était élevée entre l'université de Louvain et le couvent¹. Une bulle du pape Grégoire X, datée du 31 mars 1271, avait confirmé aux religieuses de Val-Duchesse leurs biens et leurs immunités.

Peu de temps après son avènement au trône, Jean I^{er} maintint les religieuses dans la possession de leurs biens, qu'il exempta « de toute taille, « chiens, expédition et cens, ainsi que de l'obligation de recevoir ses « chasseurs, les chiens de sa vénerie, etc. » (charte en date de la fête des saints Pierre et Paul, en 1280). Le 20 juillet 1444, le duc Philippe le Bon, et, le 25 août 1467, son fils, Charles le Téméraire, déclarèrent que les personnes dont la naissance était légitime seraient seules admissibles dans la corporation. Ils donnaient ainsi à connaître, ajoute le chroniqueur auquel nous empruntons ces détails, combien ils haïssaient le péché de la chair; la réflexion, pour ce qui concerne le duc Philippe, est très-naïve; nous pourrions même nous servir d'un terme beaucoup plus significatif. Dans le principe, les prieures étaient nommées à vie; en 1607, conformément aux statuts de l'ordre, il fut décidé que dorénavant elles ne resteraient en fonctions que trois ans.

¹ *Opera dipl.*, t. IV, p. 51.

Le couvent se ressentit cruellement des troubles du seizième siècle; à en juger par la manière dont il fut traité, on doit croire que les religieuses s'étaient attiré la haine de leurs voisins. Dans la nuit du 20 février 1562-1563¹, une bande de méchants paysans, « qui, depuis long-temps avaient menacé d'en venir là », dit le chroniqueur bruxellois Potter, se réunit dans la forêt, tua un messier qui était accouru au bruit, et abattit des arbres, afin d'enfoncer la porte d'entrée. Puis, sans que rien annonçât son approche, elle arriva entre dix et onze heures, devant le couvent, qui fut bientôt forcé. Les assaillants bâillonnèrent le portier et pénétrèrent dans la cour. Au moment où la communauté se levait, ils allaient pénétrer dans le cloître; la prieure, Anne Hinckaert, leur offrit en vain de l'argent s'ils voulaient se retirer. Accablées de railleries et de menaces, craignant d'être les victimes de la fureur des émeutiers, elle et ses compagnes se réfugièrent dans le nouveau dortoir, dont les murs étaient construits avec une grande solidité et dont elles barricadèrent l'entrée. Les assaillants coururent alors à l'église, où ils arrachèrent du tabernacle le Saint-Sacrement qu'ils foulèrent aux pieds, abattirent les statues, déchirèrent les tableaux, et mirent enfin le feu à l'édifice. Les deux tiers du cloître, la cuisine, le réfectoire, l'infirmierie, trente-neuf cellules furent consumés par les flammes. Les religieuses, prosternées devant l'autel du dortoir, attendaient la mort. Tout à coup la corde de la cloche d'alarme, qu'elles n'avaient cessé d'agiter, se rompit; elles se crurent alors à leur dernière heure. Ce fut, au contraire, cette circonstance qui les sauva; les pillards crurent que des secours arrivaient, et s'enfuirent en toute hâte. Il était temps; les veilleurs placés sur les tours de Bruxelles avaient aperçu le reflet de l'incendie, et, guidée par leurs indications, une troupe armée s'avancait vers Auderghem.

Aucune des soixante religieuses n'eut à essayer de mauvais traitements, mais la communauté fut presque ruinée. Tout le mobilier était brisé, et les provisions gâtées; les pertes furent évaluées à 100,000 florins, chiffre dans lequel figuraient des livres d'église pour une somme de 3,000 florins. Le magistrat de Bruxelles promit une récompense de 400 florins à ceux qui dénonceraient les auteurs de cet attentat, et, de plus, assura l'impunité à ceux d'entre les coupables qui dénonceraient leurs complices (21 février 1562-1563). Au mois d'avril suivant, on amena dans cette ville un individu nommé Étienne d'Abbeville ou Étienne Jacqué, qui

¹ POTTER, n° 5. — *La Nieuwe chronycke van Brabant*, bl. 437, et *t' Veroelch van de chronycke van Gouthoven*, n° 34, fixe la date de cet événement au jeudi avant le carême, vulgairement nommé *den vetten donderdagh* (le jeudi gras); DE JONGHE, dans son *Belgium dominicanum*, dit le jeudi avant la Quinquagésime.

avait longtemps été capitaine d'une troupe d'Égyptiens ; deux individus arrêtés à Berchem, près d'Audenarde, l'accusèrent d'avoir participé au pillage du couvent ; il avoua d'abord, probablement à la suite de la torture, puis il nia le fait à plusieurs reprises. Le 12 juin il fut brûlé vif, sur le marché ¹.

Le 22 mars 1564-1565, le gouvernement donna 100 livres pour réparer l'église et pour y placer une fenêtre ornée de la représentation du roi et de ses armoiries ; en 1570, le temple fut dédié par Ghislain De Vroede, évêque de Salubrie. Mais bientôt de nouveaux malheurs frappèrent le couvent. Déjà, en 1566, l'horizon politique du pays devenant de plus en plus sombre, les Dominicaines s'étaient réfugiées à Bruxelles ; en 1578, elles durent fuir de nouveau. Elles revinrent vers l'année 1585 ; le 19 avril 1586, on les autorisa à vendre ou hypothéquer des biens, jusqu'à concurrence de 5,000 florins, et, le 14 février 1596, on leur permit d'établir à Bruxelles, chez Hans Gabion et Henri Kayens, une loterie d'objets de cuir doré, de clavecins, de literies, de beaux instruments de musique, de meubles de bois, d'ouvrages de cuivre et d'autres merceries de prix, jusqu'à concurrence de 15,437 florins.

Grâce à ces expédients, grâce aussi à la ferveur religieuse qui distingua cette époque, le couvent sortit de ses ruines. Pendant le dix-septième siècle, il eut plusieurs directeurs ou confesseurs de mérite, entre autres, les pères Vincent Hensberch et Henri Seelliers. Le premier, qui naquit à Jodoigne, et qui mourut à Anvers le 4 juillet 1634, a publié différents ouvrages mystiques ; au second, qui mourut à Bruxelles en 1667, on doit l'opuscule intitulé : *Beschryvinge van de fondatie en de ghelegentheydt van het clooster van de HH. Drivuldigheyt, ghenaeamt S'Hertoginne dael by Auderghem* (Histoire abrégée de la fondation de la Sainte-Trinité dite le Val-Duchesse d'Auderghem), qui fut écrit à l'occasion du quatre-centième anniversaire de la fondation du couvent et publié à Bruxelles, en 1662 ².

Le couvent était bâti dans la situation la plus agréable, sur un coteau dont le pied est baigné par un étang de 5 hectares 77 ares de superficie, et où les carpes, suivant l'opinion générale, ont une chair plus savoureuse que dans les étangs voisins. Le mur de clôture, qui existe encore, comprend environ neuf bonniers. Les principaux bâtiments, avant leur

¹ Pour ce dernier fait, voyez de *Nieuwe chronycke* citée et les *Comptes de l'Amman de Bruxelles*.

² Paquot, t. I, p. 148, et t. II, p. 273. — Outre cet opuscule, consultez, pour l'histoire du couvent, les *Opera diplomatica. passim* ; le *Grand Théâtre sacré du Brabant*, t. II, p. 326 ; VAN GESTEL, t. II, p. 105, etc. — Les archives du royaume possèdent un certain nombre d'actes originaux qui concernent le couvent.

reconstruction au siècle dernier, formaient un carré; l'église en occupait le côté oriental, et se divisait en deux parties: l'une réservée aux religieuses, l'autre ouverte à tous. Dans le chœur se trouvait un autel en marbre dédié à la Sainte-Trinité; deux autres autels, consacrés à la Vierge et à sainte Geneviève, décoraient une chapelle latérale, que la communauté devait à la libéralité de la ville d'Anvers. De grandes et belles peintures, représentant les Mystères du Rosaire; ornaient l'église des religieuses (*de kerke van de jouffrouwen*)¹. On gardait dans cet édifice une épine détachée de la couronne qui servit, dit-on, à la passion du Sauveur; saint Vincent-Ferrier l'avait obtenue pour la communauté, d'un roi de France. L'incendie de 1563 détruisit les tombes de plusieurs personnages remarquables et, entre autres, celle du père Pierre Wellens, qui, après avoir été provincial des Dominicains aux Pays-Bas, se retira à Val-Duchesse, où il mourut le 15 juin 1469; le père Jean Nys, qui était confesseur du couvent en l'an 1617, rétablit cette sépulture². Le sceau de la communauté représentait une religieuse agenouillée devant la Vierge tenant l'enfant Jésus; la légende portait : S. PRIORISSE SORORUM VALLIS DUCISSE ORDINIS PRÆDICAT.

Le gouvernement autrichien supprima le couvent en 1784; il se rouvrit en 1790, et fut de nouveau fermé au mois de frimaire an V. La république française en vendit les bâtiments pour quelques milliers de francs. Ils appartiennent actuellement à M. Amour De Cartier, qui a été bourgmestre de la commune après M. Verhaegen. Le moulin voisin, que Jean I^{er} donna au couvent en 1280, sert à moudre du grain, après avoir longtemps activé une papeterie; une teinturerie, celle de M. Idiers, se trouve non loin de là.

A l'est du couvent, sur une hauteur d'où l'on découvre un très-beau paysage, s'élève l'ancienne chapelle Sainte-Anne, qui a été remplacée, comme église d'Auderghem, par un édifice sans caractère, bâti près de la chaussée de Tervueren, en 1843-1844. Jadis, un grand nombre de pèlerins allaient invoquer la patronne de cet oratoire; les femmes lui demandaient le bonheur d'être mères; les malheureux atteints d'affections aux mains, aux bras et aux pieds, y sollicitaient du ciel leur guérison.

La tradition reconnaissait à ce petit édifice, qui est aujourd'hui converti en habitation, une antiquité supérieure à celle du couvent; en effet, dès l'année 1251, Auderghem avait un oratoire, et, huit ans après, recevait déjà la qualification de paroisse³. La petite tour placée en tête

¹ Au mois de mars 1384-1385, le domaine ducal paya 8 peters de 38 gros de Flandre à Louis Den Gelaesmakere, pour un vitrail à Auderghem.

² Paquot, t. III, p. 375.

³ *Inter ecclesiam de Oudrenghem et paludem, in loco dicto Bodem. 1251.* — En l'an-

de la nef appartient peut-être à cette époque : l'appareil en est irrégulier, des contreforts en renforcent les angles, et des baies cintrées en éclairent la partie supérieure. A l'intérieur, la voûte de la tour s'ouvre du côté de la nef en formant un cintre. Un peu plus haut, on remarque d'anciens modillons, qui soutenaient jadis le plafond de la nef ; celle-ci a été rebâtie, ainsi que l'indiquent son ornementation et les briques dont se compose le haut de ses murailles ; elle ne reçoit le jour que du côté de l'est, par deux fenêtres en ogive. L'abside est polygonale et à baies également ogivales. Les voûtes de la nef et de l'abside sont sillonnées de nervures de bois, dont les intersections sont historiées. Sur l'escalier qui conduit à la chapelle, on remarque la date 1667. Le principal des trois autels de la chapelle d'Auderghem était orné de figures sculptées, « d'une manière très-ancienne et très-étrange ¹. » En 1844, le curé d'Auderghem, à l'insu du conseil de fabrique, vendit cet objet d'art au prince Soltikoff, pour 1,200 francs. La vente fut attaquée, comme étant de nulle valeur, par-devant le tribunal civil de Bruxelles. Mais il était trop tard ; le prince fit défaut, et le retable avait disparu.

Aucun incident curieux ne se rattache à l'histoire du village d'Auderghem, si ce n'est l'épisode de cet aventurier qui, du temps des archiducs Albert et Isabelle, promit de marcher sur l'eau, dans le grand étang, et ne parut pas au jour fixé, bien qu'il eût reçu l'argent des milliers de curieux que ses annonces avaient attirés ². Le hameau a grandi depuis la construction de la route de Bruxelles à Tervueren, et de celle d'Auderghem à Wavre. Cette dernière s'arrêtait à Notre-Dame-au-Bois, lorsque la gouvernante des Pays-Bas, Marie-Élisabeth, déclara que la voiture du prieur de Rouge-Cloutre, le cheval de selle du procureur de ce couvent et les voitures chargées de provisions de bouche pour la communauté n'étaient pas assujettis au droit de barrière levé par le domaine à Auderghem (29 novembre 1730). De nos jours, on a relié Auderghem et Boitsfort par un pavé dont la construction fut adjugée une première fois en vertu d'un arrêté royal daté du 11 mai 1835, et donnée de nouveau en entreprise, avec plus de succès, en 1844. Au siècle dernier, il existait plusieurs carrières à Auderghem ; de nos jours, c'est principalement l'abatage et la vente du bois, ainsi que le travail dans quelques fabriques, qui y procurent de l'ouvrage à la population. Entre autres

née 1253, Marguerite de Holoer donna à l'abbaye de Forêt, « pour l'autel de Sainte-Anne fondé à Forêt, deux bonniers et deux tiers de terres situés à *Oudrenghem, in loco dicto Boedem, inter aquam et ecclesiam.*

¹ *Beachryvoings* citée, bl. 35.

² Un tableau qui représentait ce fait fut vendu, en 1770, avec la galerie de la veuve T. Serrarts, de Bruxelles.

maisons de campagne, on y remarque celle du dernier ministre des affaires étrangères, M. Henri De Brouckere, et, un peu au delà, la belle villa bâtie, du temps du gouvernement hollandais, par M. Reiss, aujourd'hui appartenant à M. Van Humbeek, banquier et conseiller communal à Bruxelles.

En regard de cette dernière, à l'est du point d'intersection des routes de Tervueren et de Wavre et de la *Schistheyde* ou *Bruyère au tir*, sur laquelle on a construit, en 1843-1844, la nouvelle église d'Anderghem, on aperçoit un vallon profondément encaissé et dont le milieu est occupé par un bel étang entouré d'arbres. C'est l'entrée du ravissant vallon de *Rouge-Cloître*, l'une des plus charmantes retraites que se soient créées les anciennes communautés religieuses.

La vallée de Rouge-Cloître est riche en fossiles et surtout en débris coquilliers. Il y a soixante ans, on y exploitait un banc, aujourd'hui abandonné, de calcaire et de marne. Ce banc avait, à l'air, environ dix à douze toises de hauteur, et offrait jusqu'à six couches superposées de grès calcarifères, que l'on réduisait en chaux dans un four situé à proximité. Une infinité d'hirondelles et de moineaux s'y étaient logés et avaient percé un grand nombre de petits trous dans la partie la plus molle du calcaire. Ils lui donnaient, par leurs allées et leurs venues, un aspect singulièrement animé ¹. L'ouverture de cette carrière remontait à l'année 1400 environ (de 1396 à 1403), et ce fut de là que l'on tira les matériaux qui servirent à la construction du couvent ².

ROUGE-CLOÎTRE. — Vers le milieu du quatorzième siècle, il existait dans la partie supérieure du vallon, à quelque distance de la source appelée de *Steenborre*, un ermitage auquel l'on donnait le nom d'*ermitage du Seigneur de Witthem* (*T'Sheere cluyse van Wytham*) ³. Sous le règne de la duchesse Jeanne, un solitaire, nommé Gilles Oliviers, habitait, plus en aval, le lieu appelé de *Bruzkens cluse* (*l'ermitage du Petit-pont*), à l'entrée du vallon où s'éleva depuis le prieuré de Rouge-Cloître ⁴. Il y recevait souvent la visite d'un chapelain de l'église collégiale de Bruxelles, maître Guillaume Daneels de Boondaël, que ses exhortations répétées déterminèrent enfin à venir partager sa retraite; mais, comme celle-ci était située dans un lieu trop bas et trop marécageux, ils cherchèrent un emplacement plus convenable. L'endroit connu sous la déno-

¹ MANN, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 31.

² SANDERUS, t. II, p. 45.

³ *Egidius de Balci (debet) de quodam vivario sito in Zonyen, inter fontem dictam Steenborne et reclusiam dictam T'Sheeren cluyse van Wytham*, 3 v. gr. *Livre censal du domaine sous Tervueren*, etc.

⁴ *In loco qui nunc vulgariter dicitur Calideus.*

mination de *beneden den Clabots borre* (plus bas que la source de Clabots), leur parut réunir toutes les conditions désirables. De concert avec un laïque, Walter Vandermolen, ils en demandèrent la cession à la duchesse Jeanne, qui la leur accorda, le 1^{er} mars 1366-1367, à la condition de célébrer tous les ans une messe, le jour de la Saint-Jean-Baptiste. La duchesse promet que jamais ce bien ne leur serait enlevé ou ne serait employé à d'autres usages ¹.

Le nouveau monastère fut construit en bois, en 1368 ². Il prit le nom de *Roode Cluse* (*l'Ermitaye rouge*, 1373), puis de *Rouge-Clotre* (*Roeden Clooster*, 1376; *Roo-Clooster*, en latin, *Rubea Vallis*, la Vallée rouge), parce que ses parois furent couvertes d'un ciment rouge fait de tuiles brisées, qui devait les protéger contre la pluie. Il se composait, entre autres bâtiments, de neuf cellules et d'une petite chapelle. La veille de la Saint-Jean à la fin d'août, en 1369, Jacques, évêque de Croatie, suffragant de Cambrai, consacra cette dernière, en l'honneur de saint Paul, en vertu d'un ordre des vicaires généraux de l'évêché, daté du 14 du même mois, et avec l'autorisation de la prieure d'Auderghem. La cloche que l'on plaça dans le clocher de cette chapelle ne pesait que seize livres.

La nouvelle fondation avait à la cour ducale de puissants protecteurs; aussi s'agrandit-elle bientôt. Le 18 janvier 1373-1374, Jean T'Serclaes, archidiacre de Cambrai, mandataire de l'évêque Gérard, érigea le couvent en un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, sous le vocable de *Saint-Paul en Soigne*, *S. Pauli in Zonia*, et il revêtit la communauté de l'habit religieux. Elle se composait alors de trois prêtres: Daneels, qui, le même jour, fut élevé à la dignité de prieur, Henri de Angulo ou Vandenhoricke, et Henri Wisse, et d'un convers, Walter de Dielbeke. Gilles Oliviers était déjà mort; Daneels le suivit dans la tombe, en 1392. La duchesse Jeanne se montra constamment la

¹ Outre le chapitre que SANDERUS a consacré à Rouge-Clotre (*Chorographia*, t. II, pp. 43 et suivantes), nous avons consulté: un précieux manuscrit de la bibliothèque royale, intitulé: *Incipit prohemium in primordiale monasterii monachorum regularium Rubea vallis in Zonia. Incipit prima pars primordialis per modum dyalogi tractans de origine monasterii Rubea vallis in Zonia.... Pars secunda, tractans de initio et propagine ordinis et capituli nostri et de patribus nostre domus sub eodem religiosissime degentibus* (cette partie, qui forme une chronique, s'arrête à l'année 1485); — la *Chronycke van Nederlant*, dite aussi la *Chronique de Rouge-Clotre*, parce que sa dernière partie, qui remonte au seizième siècle, contient beaucoup de détails relatifs à ce couvent; — les *Privilegia diversa monasterii Rubea Vallis*, cartulaire conservé aux archives du royaume et authentiqué, le 13 juillet 1442, par De Dynter, etc. A la liste des prieurs publiée par SANDERUS, ajoutez, après le père Outers, mort en 1728: Thomas Van Boxem, mort en 1737; Pierre Lambrechts, mort en 1773.

² *Chronycke van Nederlant*.

protectrice du couvent, dont elle ne cessa d'augmenter les possessions. Le 10 février 1369-1370, elle ajouta à l'ermitage (*clusestat*), dont il se composait primitivement, une aunaie contiguë, et qui était longée, de l'autre côté, par le sentier suivant le pied de la hauteur et conduisant à la *Clabots borre*. Le 26 novembre 1373, de concert avec son époux, elle céda aux religieux deux autres aunaies, dont l'une, d'une étendue de 1 bonnier 50 verges, s'étendait vers l'aval jusqu'à l'étang domanial dit *Bruxkens viver* (*l'étang du Petit pont*), et dont l'autre, qui comprenait 3 bonniers 1 journal, allait vers l'amont jusqu'au *Clabots viver*. Cette dernière pièce d'eau devint aussi la propriété des moines, sire Jean Vandebisdomme, qui la tenait en fief du duché de Brabant, y ayant renoncé en leur faveur, vers la Saint-Bavon de l'année 1376, en présence du duc, de la duchesse et de quelques-uns de leurs vassaux; Wenceslas et Jeanne, en approuvant cette cession, y ajoutèrent deux extrémités d'aunaies adjacentes et promirent de faire aborner tout ce que possédait le monastère, qu'ils grevèrent alors d'un cens d'un denier (16 novembre 1376). C'est aussi à Vandebisdomme que Rouge-Cloître dut un bois situé du côté du sud et que ses religieux défrichèrent. Enfin, Jeanne compléta leur établissement en leur donnant le bel étang de *Ten-Bruxkens* et un petit terrain vague (*driesschelken*) voisin; elle leur permit de construire dans ces lieux un moulin à eau, qui fut élevé à l'endroit où les eaux de l'étang en sortent et qui active aujourd'hui une filature de coton. Après leur avoir imposé l'obligation de payer pour cette concession 500 carpes, par an (13 juin 1397), la duchesse y renonça, l'année suivante.

Jeanne ordonna à plusieurs reprises de faire aborner les dépendances du couvent, et plus d'une fois elle saisit cette occasion pour les agrandir (13 juillet 1389, 15 janvier 1391-1392, etc.). Ses nombreux diplômes en faveur de Rouge-Cloître furent confirmés par ses successeurs: Antoine de Bourgogne, le 31 août 1415; Jean IV, le 6 décembre 1418 et le 20 septembre 1424; Philippe de Saint-Pol, le 4 janvier 1427-1428; Philippe le Bon, le 3 juin 1451¹, et Marie et Maximilien, en 1478. Le 12 août 1387, elle autorisa le couvent à faire pâturer dans la forêt 12 vaches, auxquelles on ajouta, le 17 juillet 1393, 12 autres vaches, 60 porcs et 100 moutons, et, en 1431, un taureau et un vertrat. Le 26 avril 1395, on déclara les religieux et leurs biens exempts de tous impôts, dons, repas d'officiers, taxations, etc., ainsi que de l'obligation de loger, soit la duchesse elle-même, soit quelqu'un de sa suite, soit les chiens de sa vénerie; le 1^{er} mai suivant, la duchesse autorisa ses sujets

¹ Voyez ces diplômes dans un vidimus du prévôt de Caudenberg, Gérard de Platea. Archives du royaume, Trésorerie de la chambre des comptes, carton n° 79.

à leur donner ou à leur vendre leurs biens, et permit au couvent de nommer un *preter* ou sergent.

L'édifice qui avait servi jusque-là d'oratoire parut bientôt trop modeste. On se hâta d'en élever un plus imposant. Le 31 mai 1381, on posa la première pierre d'une église conventuelle, en présence de maître Adam, architecte de la duchesse, de maître Jean Boydens, charpentier, et d'Arnoul de Cobbehem, le futur maçon du couvent. Le prieur célébra d'abord la messe de la Sainte-Croix ; puis, dépouillant sa chasuble devant le maître-autel, il se montra vêtu seulement de l'aube. La communauté flechit les genoux et entonna le *Veni Sancte Spiritus*. Ensuite, elle sortit processionnellement du chœur, précédée de la croix, et en entonnant le *Regina Cœli*. Arrivée à l'endroit désigné pour la construction nouvelle, elle en fit le tour, en continuant ses chants religieux par le : *O crux splendidior*. Parvenu à l'occident du temple nouveau, le prieur dit quelques collectes, et, prenant la croix, fit sur la terre le signe symbolique du chrétien, le signe qui rappelle l'instrument de la Passion. Lui, tous les autres religieux, par âge, et enfin les laïques présents, creusèrent successivement la terre. Le prieur ayant de nouveau dit quelques collectes, la communauté retourna à la chapelle, en chantant l'antienne : *De omnibus sanctis gaudetur in Cœlis*. Dans l'entretemps, Adam, Boydens et les ouvriers creusèrent des trous de six pieds de long sur quatre de large, à dix pieds environ de distance l'un de l'autre ; dans chacun de ces trous, ils enfoncèrent, au moyen d'un instrument appelé *scotheye*, 16 pieux de bois ; ces différents groupes de pieux furent reliés l'un à l'autre par des sommiers de hêtre ; c'est ce que l'on appelait le lien (*loramentum*) de l'église. Sur ce fondement on construisit des arcades de pierre, d'environ cinq pieds d'épaisseur, et sur ces arcades s'élevèrent les murs de l'église ¹.

Daneels ignorait que dans son voisinage le sol recélait des richesses ; il fit exploiter une carrière située en aval du donjon de Trois-Fontaines, dont nous aurons bientôt occasion de parler, et il fit convertir en chaux les pierres qui en provinrent ; en outre, 36,000 briques furent cuites par ses ordres en 1381, et 100,000 en 1383. La construction de l'église marcha avec rapidité ; un des amis des religieux, Jean T'Serclaes, qui était alors évêque de Cambrai, la consacra le 26 février 1383-1384. A cette époque, de longs débats surgirent au sujet du droit de patronat sur l'église du prieuré et de la dime des terres appartenant au couvent. Les religieuses de Val-Duchesse réclamaient en produisant une bulle papale, qui défendait d'élever aucun monastère dans

¹ De origine, ms. déjà cité.

un rayon d'un mille à l'entour de leur habitation conventuelle; enfin, en 1402, Rouge-Cloître consentit à payer à Val-Duchesse 10 florins de cens, comme rachat de la dime de ses terres, et d'un autre côté, le 16 décembre 1406, la communauté obtint de l'évêque l'érection de son église en temple paroissial, mais seulement pour les moines et pour leurs serviteurs.

Le modeste prieuré de Rouge-Cloître n'a pas d'annales bien intéressantes; il joua cependant un rôle remarquable. Les religieux cultivèrent avec ardeur, non-seulement les études théologiques, mais aussi les sciences historiques. Le père Jean Gillemans, qui mourut en 1487, forma deux recueils considérables en plusieurs volumes in-folio; ils contenaient la vie, l'un, des saints qui ont illustré le monde; l'autre, des saints du Brabant. Ce dernier avait une grande importance pour notre ancienne histoire, car il contenait une foule de légendes curieuses; malheureusement on ne sait ce qu'il est devenu ¹. Gilles De Wilde, qui vivait vers le même temps, écrivit des généalogies; d'autres s'adonnèrent à la calligraphie, aux enluminures. Le couvent se forma une bibliothèque considérable, où l'on comptait déjà, au quinzième siècle, trente manuscrits écrits en flamand ²; les Bénédictins Martène et Durand y trouvèrent beaucoup de documents intéressants, qui depuis enrichirent la bibliothèque publique de Bruxelles.

Pendant les guerres des années 1488 et 1489, les couvents de Groenedael et de Rouge-Cloître eurent énormément à souffrir. Les pertes de la première de ces maisons religieuses s'élevèrent à 400 couronnes; dans la seconde, les religieux prirent le parti de quitter Bruxelles. Laisant à quelques-uns d'entre eux le soin de veiller sur leurs biens, ils se rendirent en Hollande, où ils se dispersèrent dans différentes maisons de leur ordre, avec l'autorisation de leurs supérieurs ³.

Au quinzième et au seizième siècles, de grands travaux donnèrent une nouvelle splendeur à la fondation de Guillaume Daneels. Le prieur Gog (1430-1434), qui était très-habile architecte, fit bâtir trois des ailes du cloître; on éleva ensuite la maison du chapitre, où, en 1464, l'évêque de Dania dédia l'autel. En 1512, on commença à reconstruire le chœur de l'église, pour lequel le jeune Charles d'Autriche donna 25 livres à la communauté (24 janvier 1513-1514); il fut achevé en 1520, et la famille royale et les principaux courtisans s'empressèrent de l'orner. Charles-Quint, son frère Ferdinand, Philibert de Savoie, le duc de Clé-

¹ Il était intitulé: *Historiologium Brabantinorum, tam seculariorum principum quam religiosorum, in quo mutato temporum ordine locum præoccupat historia Ierosolymitana.*

² Consultez, à ce sujet, un article de M. VAN SWYGENHOVEN, dans les *Bulletins de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. IV, p. 215.

³ YMPERS, *Chronic. Bethleemit.*, l. VI, p. 413.

ves, Philippe de Ravestein, Henri de Nassau, l'évêque Érad de La Marck, Guillaume de Croy, archevêque de Tolède, le comte d'Egmont, Jean de Berghes et son fils Antoine y firent chacun placer un vitrail. Celui que donna l'empereur représentait *le Crucifiement*; les *Comptes de l'hôtel*, de l'année 1527, attestent qu'il fut payé 60 livres à Jean Ofhuus, verrier résidant à Bruxelles. Charles-Quint en fit faire un autre, orné de ses armes, pour le chef-lieu ou chevet du chœur, et donna à cet effet 100 livres (24 février 1524-1525). Antoine de Walhain ne borna pas ses libéralités à une offrande pareille; il gratifia les religieux d'une riche remontrance d'argent et de 100,000 ardoises; lorsqu'il mourut, en 1532, il voulut que ses entrailles fussent déposées dans le chœur de l'église de Rouge-Cloître. De magnifiques stalles furent alors sculptées pour les religieux. Quelques années après on éleva, à côté du cloître, le nouveau réfectoire, la cuisine et la maison des étrangers, et, en 1535, le couvent fit bâtir le corps de logis que l'on appela *la maison de Savoie*, parce qu'un duc de Savoie fut le premier qui y logea; cet édifice, que les ennemis n'incendièrent jamais, avait 300 pieds de long et était orné de vitraux peints.

En 1551, les chapelains de l'église de Sainte-Gudule instituèrent à Rouge-Cloître la confrérie du Saint-Sauveur, qui se composait de douze d'entre eux; ils rappelaient les Apôtres et reconnaissaient pour chef le prieur du couvent; tous les ans, ils venaient prier et dîner au couvent.

Après les troubles du seizième siècle, pendant lesquels le couvent fut livré à la dévastation, les religieux habitèrent Bruxelles, où ils trouvèrent un protecteur dans le comte de Mansfeld, qui fut deux fois gouverneur par intérim des Pays-Bas. Le 23 novembre 1594, on leur permit de vendre quelques propriétés, afin de payer leurs dettes et de relever leur monastère, où ils retournèrent vers l'an 1600. La munificence des archiducs leur facilita cette tâche; ces princes venaient deux fois par an assister à leurs offices. Ils donnèrent au couvent des ornements d'autel dont la valeur dépassait 7,000 florins, et firent restaurer à leurs frais, en 1609, les beaux vitraux du chœur.

Les œuvres de la grande école d'Anvers, qui atteignait alors son apogée, vinrent combler les vides que les guerres civiles avaient faits dans les collections artistiques de la communauté. Rubens peignit pour le maître-autel de l'église *le Martyre de saint Paul*. Le réfectoire, dont les fenêtres furent garnies de vitraux peints, s'orna de quinze toiles; les huit premières représentaient le Bon Pasteur, saint Augustin et six évêques appartenant à l'ordre des chanoines réguliers; les sept autres étaient sept grands et beaux paysages: un de Van Heil, deux de Vandevanne et quatre de Van Artois. « On sait, dit le catalogue des objets d'art que le

« gouvernement autrichien fit vendre en 1785, que Van Artois a passé
 « plusieurs années de sa vie à Rouge-Cloltre; c'est à l'entour de ce cou-
 « vent qu'il a étudié la nature, et on reconnaît dans ses compositions
 « différents sites qu'il saisissait heureusement et savait embellir. Le
 « sombre imposant des forêts se retrace dans ses toiles; on distingue les
 « différentes espèces d'arbres et leur feuillage varié. Il se plaisait aussi
 « à peindre les belles pièces d'eau qui ornent la forêt; il tirait parti de
 « tout, même d'une terrasse de sable: elle lui servait de fond pour éta-
 « ler une foule de plantes agrestes, distribuées avec autant de goût que
 « de légèreté. Ses beaux paysages se distinguent par des lointains et un
 « ciel très-agréable et très-léger. » Anciennement, un autre peintre
 était venu demander à la vallée de Rouge-Cloltre des heures de repos et
 des inspirations. Le Gantois Hugues Vandergoes, l'un des meilleurs élè-
 ves de l'école des Van Eyck, prit l'habit religieux dans le couvent, du
 temps de Maximilien d'Autriche, y mourut et y reçut la sépulture ¹.

En 1643, on posa, dans la tour de l'église, une horloge et un carillon;
 ce dernier était composé de vingt cloches.

Après avoir fondé le prieuré d'Elseghem, près d'Audenarde, Rouge-
 Cloltre fut supprimé, en 1784, par ordre de l'empereur Joseph II. Le
 gouvernement autrichien loua une partie des bâtiments: l'infirmerie, la
 brasserie et la maison du portier, pour un terme de six années commen-
 çant au 1^{er} janvier 1786, à un nommé Wauthier, qui y établit une fabri-
 que d'ouvrages d'acier. Cet essai n'ayant pas réussi, Wauthier quitta le
 pays. Le 24 août 1789, le domaine vendit l'enclos du couvent en trois
 parties, dont deux furent achetées par un nommé Gaspar d'Erps, moyen-
 nant 16,000 et 4,000 florins, et dont la troisième, avec un moulin et
 deux étangs, devint la propriété d'Adrien Sterckx, pour la somme de
 4,000 florins². La révolution brabançonne rendit bientôt le monastère à
 ses anciens habitants, mais pour quelques années seulement. Vers
 la fin du mois de juin 1790, les religieux y rentrèrent, escortés d'un
 détachement de volontaires et d'une foule de paysans armés. Ils furent
 de nouveau chassés, en 1796, et leurs propriétés vendues. Une partie
 des bâtiments conventuels a disparu, entre autres l'église, qui brûla en
 1834; les corps de logis élevés au seizième siècle, avec leurs larges fenê-
 tres, à cintre surbaissé, sont restés debout. Le moulin à eau, dont la
 duchesse Jeanne autorisa l'établissement, derrière l'église (12 avril 1598),
 sert actuellement à une teinturerie. Celle-ci, et la filature de coton qui
 se voit à l'entrée du vallon, près de la chaussée de Wavre, appartiennent

¹ SWEERTIUS.—Voyez SCHAYES, *Documents inédits sur Thierry Stuerbout*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XIII, n^o 11, p. 4.

² *Archives de la caisse de religion*, aux Archives du royaume.

ment à la famille Brugelman. Au delà de l'ancien couvent, le chemin pénètre dans la forêt, qui offre en cet endroit des ombrages délicieux. Là se trouve la *source de l'Empereur, de Keyzers fonteyne* (sans doute l'ancienne *Clabots borre*), où Charles-Quint venait peut-être se désaltérer, lorsqu'il chassait aux environs de Rouge-Clotre. Le vallon se termine dans une gorge actuellement cultivée, mais complètement entourée d'arbres. Elle était jadis embellie par deux pièces d'eau dites *de Vlosch* ou *de Flos vyver*, que la mort de maint cerf rendit célèbre dans les annales de la vénerie brabançonne¹; la duchesse Jeanne donna la plus grande, dont l'étendue était d'environ 3 hectares², au couvent de Rouge-Clotre, le 16 juillet 1393, à la condition de lui fournir 400 carpes par an, redevance qui fut réduite, en 1397, à 300 carpes (estimées 50 moutons le cent), et que, cependant, en 1314, les religieux regardaient comme étant encore excessive.

La belle vallée de Rouge-Clotre, avec ses étangs et les hauteurs adjacentes, formait jadis une oasis complètement isolée³. Le chemin qui conduisait de Bruxelles à Yssche et à Wavre la côtoyait vers le sud, et traversait un pont voisin du château ducal de Trois-Fontaines; le chemin ayant été longtemps mal entretenu, les voyageurs prirent l'habitude de suivre un sentier par lequel les moines chassaient leur bétail dans la forêt. Cette voie de communication était fermée par une porte; mais comme cette faible barrière restait quelquefois ouverte, le public n'en tint nul compte et la fit ensuite disparaître. Troublés dans leurs exercices de piété, les religieux sollicitèrent de l'autorité ducale la permission de fermer de nouveau le chemin, et l'obtinrent, à la charge de payer un cens d'un denier par an (18 janvier 1428-1429 et 3 juin 1431).

¹ Voyez GALSLOOT, ouvrage cité, p. 104.

² Un diplôme de l'an 1397 nomme cette pièce d'eau *de Flossche, boven den Steenborne*.

³ Les limites des dépendances immédiates du monastère sont indiquées dans le passage suivant du diplôme du 12 avril 1398 :

Boven onsen cloester voirseide an Clabotsdammo opgaende, alle die grote delle op, geheyten die Cardedelle, toten Cardengate dat steet in de Perrickgracht, ende alle die Perrickgracht, henen gaende tot den molengate toe ende van den molengate gaende al de Perrickgracht ende strikende an 't bosch van Oudergem ende an 't velt geheyten t' Puddal ende voirt omgaende aen die strate die van Oudergem gaet 't Stockel weert ende also langs henen strickende an s' godshuys velt van Oudergem, geheyten 't Perricport velt, toten beydecken toe, en alsoe laugs neven 't beydecken totten heeren Jans erve Vandebisdommen alsoe 't ons dair toebehoirt, metten viver geheeten ten Brucken, en met enen molenslage onder den selven viver....., en voert van heeren Jans erve Vandebisdomme voirseide, dair dese vyver by gelegen is, wederom strikende neven heeren Jans eltsbroeck Vandebisdomme, en van dair weder op strikende, langs neven den Hyscherwech, en also henen boven der dellien geheeten de Cruysdelle, tot by d'Swolfs eyken, ende van dair neder tot in den steert van den Clabots viver. *Cartulaire* cité.

TROIS-FONTAINES. — Vu de la chaussée de Wavre, qui le domine d'assez haut, le *Clabots vyver* se présente de la manière la plus pittoresque; sa belle nappe d'eau se détache vivement des solitudes ombragées qui l'entourent. Vis-à-vis de cet étang, de l'autre côté de la route, une carrière, un four à chaux et une vieille habitation indiquèrent longtemps l'emplacement de l'ancien château de *Dryen-Borren* (*Drie Borne*, 1373) ou *Trois-Fontaines*. Construit surtout pour servir de prison aux braconniers et aux autres individus justiciables du tribunal de la Foresterie ou du consistoire de la Trompe, ce manoir enferma souvent des prisonniers politiques. En 1373, le maire de Louvain y conduisit Arnoul Van Redingen, qu'il avait arrêté à Vorde près du Loo (*Vorde, by der Loe*); mais la ville de Louvain s'étant plainte, parce que ses bourgeois ne pouvaient être emprisonnés hors de ses murs, le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne ordonnèrent au maire de relâcher Arnoul (jour de Saint-George, en 1373). Cependant, peu de temps après, par ordre du duc lui-même, on commit encore une infraction semblable aux privilèges de l'ancienne capitale du Brabant, et celle-ci ne put en obtenir justice (1377)¹. En 1446, des Liégeois avaient été incarcérés à Trois-Fontaines, mais ils s'échappèrent, et le conseil de Brabant leur accorda des lettres de sauf-conduit, afin qu'ils pussent venir à Bruxelles et faire valoir leurs droits (26 avril).

Le samedi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, en 1355, le duc Jean III fonda dans ce château (*in cappella seu oratorio castri nostri de Tribus Fontibus*) une chapellenie en l'honneur de Notre-Dame et de sainte Catherine; le bénéficiaire devait célébrer la messe quatre fois par semaine et résider en personne dans une maison voisine des remparts (*in domo cum attinentiis suis ante mœnia castri*), qui avait été auparavant occupée par le cuisinier du duc, Godefroid. Jean III dota ce bénéfice d'un revenu consistant en 15 vieux écus, 10 petits florins de Florence, 12 muids de seigle, 50 mesures de bois, 25 muids de charbon, et octroya au possesseur le droit de faire pâturer dans la forêt 4 vaches ou 4 juments. Le 13 septembre 1446, Philippe le Bon unit cette chapellenie à la mense conventuelle des religieux de Saint-Jacques sur Caudenberg, à la demande du prévôt Strael, et afin de remédier à la « pauvreté du convent, » pauvreté qui provenait, en partie, des changements survenus dans la valeur des monnaies. En outre, comme la chapelle du château tombait en ruine (*ob ruinam cappellæ*), le duc déclara que les messes qui s'y disaient se célébreraient dorénavant dans la chapelle de sa maison de Boitsfort (*in cappella domus nostre de Boutsfort*), jusqu'à

¹ DIVIÆUS, *Annales oppidi Locan.*, l. III, p. 27.

ce qu'on eût restauré le premier de ces oratoires ou disposé autrement de la chapellenie ¹.

Sous le règne de Philippe II, la prison fut entièrement « désolée, « brûlée et ruinée ». Un sergent de la forêt, Philippe De Meestere, obtint à cette époque l'autorisation d'y élever une hutte, jusqu'à nouvel ordre, et à la condition de veiller sur les matériaux restants, afin que l'on pût les utiliser plus tard (15 décembre 1585). Dans la suite, le manoir se composait d'une tour et de deux petits corps de logis, à fondements de pierre et à un seul étage. La tour ou donjon était également de pierres; sa porte d'entrée offrait un arc ogival, ses petites fenêtres affectaient la forme carrée, et sur le toit on voyait une flèche. Un pont d'une arche et un pont-levis donnaient accès au château, que l'eau environnait de tous côtés ². En vertu de lettres patentes du 6 août 1680, accordées au gruyer Madoets, cet officier était de droit concierge ou châtelain des Trois-Fontaines, qu'il devait entretenir, ainsi que le déclara le conseil des finances, le 25 du même mois. Dans les derniers temps, le gruyer était aussi, d'ordinaire, le lieutenant du grand veneur. Le 6 mai 1786, les archiducs Albert et Marie-Christine ordonnèrent que les prisonniers du château seraient transférés dans les prisons de la porte de Laeken, à Bruxelles, où on les garderait dorénavant. Trois-Fontaines fut alors abandonné et tomba en ruine. Aujourd'hui on ne voit plus en cet endroit qu'une métairie.

III.

BOITSFORT ET L'ANCIENNE VÉNERIE DUCALE. — La petite chaussée d'Auderghem à Boitsfort traverse des champs dont le défrichement ne date que d'une vingtaine d'années et où la culture a presque partout détrôné la forêt. Elle laisse à gauche Trois-Fontaines, et à droite, l'imprimerie de coton de M. Seny et l'usine de M. De Visser-Walravens. Cette dernière comprend une distillerie et un moulin à farine et est activée tout à la fois par l'eau et par la vapeur. Le moulin est sans doute le *Weesmolen* d'un acte de l'an 1292, et celui auquel se rapporte l'acte que nous avons publié plus haut ³; en 1352, on l'appelait le moulin *Ten-Ruedekene*, et on le donna à cens moyennant 14 florins de Florence, d'or. Au dix-septième siècle, on l'avait converti en moulin à papier. A plusieurs reprises, le domaine engagea l'étang voisin au couvent de Rouge-

¹ *Historia ms ecclesie B. Jacobi in Caldenberga.* — *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° 1, f° 90, et n° III, f° 16.

² Voyez un dessin d'Harrewyn dans SANDERUS, *Regia domus belgica*.

³ Page 342.

Cloître, entre autres, le 1^{er} juin 1505, moyennant 222 livres, et le 4 mai 1569, moyennant 683 livres.

Le village de Boitsfort est situé sur la lisière de la forêt et près de la Woluwe, à l'endroit où cette petite rivière sort d'un grand étang et fait mouvoir un moulin à farine; ses maisons sont principalement disposées le long de la chaussée de Bruxelles à la Hulpe et, en amont de cette chaussée, le long de la rivière. Jadis, les habitants vivaient surtout de la vénerie ducale, et, en 1525, sur 60 habitations, 25 y étaient occupées par les chasseurs de Charles-Quint; aujourd'hui, ils sont généralement pauvres; la plupart n'ont d'autre industrie que le commerce de bois et la fabrication des balais, d'où leur ancien nom de *Bessembinders*. L'ouverture du chemin de fer du Luxembourg, en 1854, a commencé une ère nouvelle pour le village, où les promeneurs se rendent par centaines, voire même par milliers, pendant les beaux jours de l'été. La faible distance qui sépare Boitsfort de Bruxelles est maintenant franchie en moins de dix minutes. Sous la domination française, et jusqu'en 1812, Boitsfort forma une commune distincte.

Plusieurs personnes du nom de Boitsfort vécurent au commencement du treizième siècle. Léon, clerc, fils de Godefroid de *Boudesfort*, est cité en l'an 1227, et Godefroid de *Boudesfort*, prêtre, en 1240. Mais ce n'est qu'au temps de Jean I^{er} qu'apparait la vénerie des ducs. Ce prince fonda à Boitsfort une chapellenie qu'il dota, en l'an 1280 ou 1282, de 8 livres, monnaie de Bruxelles, et de 40 chapons à prélever sur les revenus du domaine à Rhode et à Alseberg, et de 12 muids de seigle à prendre au moulin du duc, à Boitsfort même ¹. Au mois de mai 1288, Jean I^{er}, après avoir dispersé une assemblée des princes, ses ennemis, qui devait se tenir à Fauquemont, conduisit ses troupes jusqu'au Rhin; voulant montrer à quel point il bravait la ligue formée contre lui, il ordonna une grande chasse dans le parc de l'archevêque de Cologne, à Bruhl, et se fit à cet effet amener sa meute de Boitsfort ².

La vénerie reçut pour dotation des revenus de diverse nature. Les habitants de plusieurs villages ³, ainsi que les abbayes et leurs grandes fermes, lui payaient des redevances ou des cens, comme rachat de l'obligation de loger les ducs et leurs officiers et, entre autres, les veneurs du prince, accompagnés de ses chiens ³. Cette dernière charge était

¹ En 1287, on mentionne *Johannes curatus de Foresto et specialis apud Boutsfort cappellanus illustris principis Johannis ducis. Cartulaire de La Cambre*.

² DE DYSTER. — BUTKENS, etc.

³ Suivant le plus ancien compte de la vénerie qui soit conservé aux Archives du royaume (*Archives de la chambre des comptes, registre n° 863 du supplément*), compte qui va de la Saint-Jean à la Noël de l'année 1406, quelques habitants de villages voisins de Nivelles (Lilloe, Wittersys, Baulers, Ronckiers, Maransart, Houttey, Lippersys, Reve, Boesevale ou

anciennement très-onéreuse; ainsi, d'après une requête qui date de l'année 1334, le chef de la meute des grands chiens arrivait quelquefois dans un monastère avec une suite de quinze chevaux et de vingt-cinq varlets ou garçons, et ne partait que lorsqu'on lui avait donné 12 florins; pour être débarrassé des chiens de renards, que surveillait Guillaume Delemeire ou Vandermeeren, il fallait donner 5 florins, et payer encore, lorsque se présentaient les chiens de conyns (lapins) ou de leus (loups), les brackenier ou veneurs de porcs (ou de sangliers), etc. De là, de très-grandes plaintes, auxquelles on mit

Bousval, Marès en Haynau, Obeys ou Obies, Busy, Hottem, Tengiersart, Tiers, Arckenen, Saef, Loppoen, Bautelere, Permelles, La Chapelle devant la porte de Nyvelle, Waes emprès Genappe et Clabbeys, selon un compte de l'année 1411, où chaque habitation est taxée à une mesure d'avoine et un pinchou (châcune) devaient 36 muids d'avoine, mesure de Nivelles, équivalant à 48 muids, mesure de Louvain; des habitants d'Eegenhoven, Leefdael, Beerthem, 12 muids d'avoine et 20 sous de Louvain; d'autres, de Velthem, Wixel, Berchem ou Boyssem, 4 muids d'avoine et 6 sous de Louvain; des habitants de Jodoigne, 15 muids d'avoine et 202 1/2 placques; plusieurs habitants d'Essele (à Tourneppe), 2 1/2 muids d'avoine; des paysans de Neerysche et de Vossem, 3 muids; d'autres, de Dion et de Limelette, 4 muids de froment et 7 muids d'avoine; d'autres, de Sterrebeek, de Woluwe-ten-Voerde ou Woluwe-Saint-Étienne, etc., 3 1/2 muids d'avoine. A Watermael, la « maison de Sconembergh » payait 3 muids; la « maison de Wesembeque » 1 muid, les biens de l'abbaye de Forêt 1 muid 3 setiers. Les taxes sur les abbayes et leurs fermes se répartissaient de la manière suivante : la ferme de Stockel, celle de Woluwe-Ten-Berghe, celle de Condeke, qui appartenait à Afflighem, et le moulin de Broke ou Beau-kairo, situé au hameau de Pincheau, donnaient chacun 6 setiers de froment; la ferme de Belane, de l'abbaye d'Afflighem, et celle de Houthem, de La Cambre, 9 muids d'orge chacune; les fermes de Huwelmecourt, de Zellick et d'Overyette, appartenant aussi à Afflighem, celles de Lindelghem et de Ter-Heyde, propriétés des religieuses de Cortenberg, celles de *Helenschout* ou Eleshout, de Linthout, de Waterloo et de Bollebeek, du monastère de Forêt; les abbayes de Dilghem et de Forêt, 8 muids d'orge chacune; la ferme des moines de Parcq, à Vossem, 7 muids et un setier d'orge; la ferme de *Mont-Saint-Jehan*, propriété de la commanderie de Chantraine, celles de l'abbaye de Forêt à Saventhem et à Saint-Gilles, celle dite de *Ter-Haide*, appartenant à Dilghem, 4 muids d'orge chacune; le prieuré de Wavre, l'abbaye d'Ayrières, la ferme d'Eegenhoven, de l'abbaye de Parcq; celle de Diepenbeek, de l'abbaye de Vlierbeek, cette abbaye elle-même, ainsi qu'Everpode et La Cambre, la ferme de Meerhout, qui dépendait du couvent de Linter; la ferme de Merxblaes ou Merxplas, appartenant au monastère de Saint-Michel; celles de Schilde, de Buggenhout, de Paddenberghem, de Ransemert, de Belle, d'Avenelle, d'Osseghem, appartenant à Afflighem; celle de Scoten, de Villers; celle de Nuwenrode, de l'abbaye de Grimberghem; celle de Betteghem, de Saint-Bavon, 12 florins du Rhin chacune; la prévôté de Widdove ou Wideux, pour la dime de l'abbaye de Corbie, à Neerysche, 10 florins; la ferme d'Hagensrode, de l'abbaye de Vlierbeek; celle de Beckevoirt, de la commanderie de Pitzenbourg; la dime de l'abbaye de Saint-Michel à Deurne, l'abbaye de Grimberghem, la ferme de Poddegghem, les fermes de Quakembeque et de Nuefvecourt, de l'abbaye de La Cambre, 6 florins chacune; Tongerlo, 36 florins; Postel, 18 florins, plus 8 peaux de veau et 4 courroies de « cornes » ou trompes. Outre 12 florins, Parcq donnait 3 livres paiement, Saint-Michel à Anvers 6 livres paiement, les fermes de Vremde et de Hoydonck, de l'abbaye de Saint-Bernard, chacune, 8 licous pour lier les vaches et 12 livres de soie de cheval pour faire des « coupplas »; l'abbaye de Saint-Bernard elle-même, 8 peaux de veau et 4 courroies de trompes. La vénerie prélevait encore 2 muids de froment sur les dimes des chapitres de Nivelles et de Maestricht à Latewyc, et possédait elle-même une petite dime, à Watermael.

fin par un accord conclu sous le règne du duc Jean III ; chaque monastère ou ferme abbatiale ne fut plus tenue, par an, qu'à un gîte et demi (de deux jours et de deux nuits) des grands chiens, et à un gîte des petits chiens ou chiens de reuards, rachetables, le premier gîte pour 12 sous, le demi-gîte pour 6 sous, et le second gîte pour 3 sous (24 octobre 1536). Cependant, malgré de nombreuses réclamations, malgré des chartes confirmatives de leurs privilèges, chartes dont deux sont datées des années 1515 et 1537, les monastères continuèrent à être visités par les meutes ducales et obligés à nourrir les cayaux ou jeunes chiens, depuis le moment où on les enlevait à leurs mères jusqu'à dix-huit mois. Bien plus, on plaçait quelquefois tous les chiens de la même catégorie dans la même abbaye, pendant une partie de l'année : ainsi, les limiers pour le cerf étaient soignés à Leliendael, les limiers à Postel, la meute du sanglier dans des fermes du Brabant wallon ; la ville de Vilvorde nourrissait une meute dont le chenil se trouvait au château, et Bruxelles fournit longtemps un asile aux chiens des archiducs.

En 1462, les revenus des grands chiens s'élevaient à 1,600 livres de 40 gros, et ceux des petits chiens ou bassets pour le renard à 300 livres. La vénerie avait une cour censale particulière, dont la juridiction s'étendait sur Boitsfort et sur une partie de Watermael, d'Uccle, de Linkenbeek, etc. ; on appelait ses membres les *erstaten* jurés du duc pour ses grands chiens de Boitsfort, à Uccle, Linkenbeek, etc., ou quelquefois *les échevins des chiens de Boutsvoirt*. Ils avaient un sceau particulier, et tenaient des registres aux adhésions, dont plusieurs reposent au greffe du tribunal de première instance à Bruxelles, particulièrement celui qui va de 1482 à 1607. Le même dépôt renferme aussi des fardes d'arrêts, d'actes d'impositions, des rôles de procédure, etc., provenant de la même juridiction. On voit, dans la plainte des religieux, de l'année 1534, que les veneurs du duc exigeaient d'eux des courroies, des guêtres, des gants, des chaussures ; cet abus continua à subsister, régularisé par l'usage. Quelques abbayes donnaient à la vénerie des peaux de veau, avec lesquelles les veneurs se faisaient confectionner des justaucorps et des chaussures ; elles fournissaient aussi des courroies en cuir pour suspendre les trompes. En outre, La Cambre et Forêt étaient assujetties à une autre obligation : le jour de l'an, les veneurs recevaient, de la première, douze petits gâteaux aux herbes (*cruytkoecken*), et, de la seconde, six grands gâteaux, plus six paires de bas de laine blanche, dont trois devaient monter jusqu'aux genoux. Ces objets se distribuèrent quelquefois aux pauvres, aussi longtemps qu'on ne les remplaça pas par des taxes en argent. Au temps de l'archiduc Léopold, le gouvernement espagnol, se trouvant sans argent, aliéna la majeure partie des revenus

de la vénerie, et permit aux abbayes de se racheter, à prix d'argent, des corvées qui leur étaient imposées.

Les plus anciens chefs de la vénerie que l'on connaisse sont messire Magerman, fils naturel de Jean III, et Guillaume Vandermeeren, qui vivaient en 1334. Elle fut ensuite confiée à Jean Delevenne ou Vandervenne, petit-fils de Jean III; puis, le samedi après la Saint-Jean-Baptiste, en 1399, la duchesse Jeanne céda à son parent et favori Guillaume de Zeyne, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, « les offices de la vénerie et « des Petits chiens de Brabant, la maison de Boutsfort, avec les viviers, « rentes et revenus en blé ou argent, les droits et les coutumes, » qui y étaient annexés; il devait en jouir sa vie durant, à charge d'entretenir la meute ducale et de veiller à ce que les cuisines du palais fussent fournies de venaison. En 1406, Antoine de Bourgogne reprit sa vénerie, sauf la meute aux repards, dont il laissa l'usufruit à Guillaume. Ce prince chassait très-souvent et, d'ordinaire, en compagnie de Walter Pipenpoy, de Merchten, de Bernard Vanderspout, d'Overyssche, et de Pierre Vandertommen. Son fils Jean fut aussi un déterminé chasseur. Philippe de Saint-Pol n'avait probablement pas les mêmes goûts, car il abandonna la vénerie à sire Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain, ce que fit aussi Philippe le Bon, en 1431, après avoir d'abord annulé la cession faite par son cousin (27 octobre 1430). Le 7 novembre 1468, Charles le Téméraire, trouvant « qu'il tenoit sa vénerie et son hôtel à grands frais, » confirma à Philippe et à Jean Hinckaert, fils de Jean précité, le droit de garder la vénerie pendant leur vie, sans devoir rendre aucun compte des revenus. Lorsque Philippe mourut, le 6 octobre 1472, il fut remplacé par Jean de Berghes, seigneur de Berghes ou Berg-op-Zoom, à qui Marie de Bourgogne abandonna également la vénerie, qu'il posséda longtemps. Enfin, après la mort du sire de Molembais, la reine Marie de Hongrie prit elle-même la direction des meutes de son frère Charles-Quint (1543 à 1556); cette princesse, que l'on surnommait la Chasse-resse, aimait à se faire peindre en costume de chasseur. Passionnée pour l'équitation, elle exigeait de ses dames le même goût pour les exercices violents, et si l'une d'elles se faisait attendre lorsqu'on montait à cheval, elle passait sans la regarder ¹. Toute la famille impériale se plaisait à parcourir la forêt de Soigne à la poursuite du gibier. Charles-Quint chassait volontiers; pour conserver la mémoire de ses exploits, il fit orner le palais de Bruxelles des plus beaux points de vue de la forêt, peints par Bernard Van Orley; chaque tableau représentait un épisode de chasse.

¹ *Et si quam tardiozem in ascendendo equum domina animadvertisset, non animadversam præteribat.* DE WAEL, t. II, p. 183.

On a conservé plusieurs réglemens faits par nos anciens princes pour leur vénerie, entre autres, par Antoine, le 1^{er} janvier 1406-1407; par Philippe le Bon, le 9 novembre 1430; par Charles le Téméraire, en 1468. Au commencement du quinzième siècle, le maître veneur recevait 100 mailles de Hollande, par an, et pouvait occuper une chambre du château de Boitsfort. Il avait sous ses ordres 2 veneurs à cheval, 3 valets de limiers, 3 valets de chiens, 2 valets de lévriers, 1 porteur de venaison, 1 garde ou drossard du lardier. A l'exception de ce dernier, qui était le concierge du château, les subordonnés du maître veneur logeaient dans des chaumières, à proximité du manoir ducal, au lieu nommé *Ten-Jageren*, où l'on voit encore une vieille maison portant le millésime de 1660. Il y avait, en outre, un receveur de la vénerie et un boulanger. Outre leur traitement, les veneurs recevaient, tous les ans, une peau de veau et une courroie pour leur trompe, prestations que les archiducs remplacèrent par de l'argent; quelquefois, puis, à partir du règne de Charles-Quint, constamment, on leur donnait une livrée de drap vert d'Angleterre, pour la chasse du cerf, et une de drap gris, pour celle du sanglier. Ils avaient droit à certaines parties du gibier tué, à une distribution de bois et de charbon (2,200 charges d'âne, de bois, et 24 mesures de charbon), et, quand ils chassaient loin de Boitsfort, à une indemnité pour déplacement. Ils pouvaient faire pâtre dans la forêt un certain nombre de bestiaux. Souvent, s'ils étaient vieux ou infirmes, on leur accordait une pension ou un asile au château. Marie de Hongrie augmenta considérablement les meutes, et ce fut de son temps que l'on introduisit en Belgique la mode allemande des chasses aux toiles.

Le duc d'Albe réduisit, d'une manière notable, la vénerie, qui éprouva, peu de temps après, de cruels désastres. En 1584, des maraudeurs pillèrent et brûlèrent le château, et, au mois d'octobre 1587, quelques veneurs, qui faisaient une ronde pour surveiller les braconniers, furent surpris et massacrés par des *vrybuyters*. Au nombre des victimes se trouva le lieutenant veneur, un veneur à cheval et trois valets de limiers. Le 28 juin 1600, Albert confirma, en la modifiant légèrement, l'organisation décrétée par Marie de Hongrie. Il confia les revenus de la vénerie à un receveur particulier; on assigna alors au grand veneur et à son lieutenant des appointemens s'élevant, pour le premier, à 4,200, et, pour le second, à 250 livres de 40 gros. Albert, à ce qu'il semble, n'eut pas les goûts d'un chasseur, et sa compagne, la pieuse Isabelle, ne ressemblait guère à sa grand'tante; elle ne se montra à cheval que lors de son inauguration, et encore, dit le chroniqueur De Wael, elle fit tenir la bride de son coursier, sans doute dans la crainte, ajoutait-il, d'éprouver le sort de Marie de Bourgogne.

Le cardinal infant releva et augmenta la vénerie ; mais, après sa mort, don Francisco de Mello, écoutant les conseils de l'économie, la diminua. Elle redevint importante sous les gouverneurs généraux Léopold d'Autriche et don Juan ; après le départ de ce dernier, elle déclina tout à fait et fut enfin presque anéantie, par suite de l'état déplorable des finances de l'État. Charles de Lorraine rendit quelque vie à la forêt de Soigne ; ce prince chassait de préférence près de Tervueren, aux lieux dits de *Ketalheyde*, *den Nepelaer* et *den Terwenberg* ; mais ses chasses ne ressemblaient en aucune façon à celles qui se faisaient autrefois : c'étaient de grandes tueries, dans lesquelles le gibier, resserré entre d'immenses toiles et traqué par des centaines de paysans, venait se faire tuer presque à bout portant. Il est vrai que les bêtes fauves se trouvaient en si grand nombre dans la forêt, que les terres voisines en souffraient beaucoup et que les paysans ne cessaient de se plaindre. Albert de Saxe-Teschén et Marie-Christine organisèrent aussi de belles chasses, mais ce furent les dernières. Pendant la domination française, les braconniers dépeuplèrent complètement la forêt, et, lors de la révolution de 1830, ils eurent bientôt tué les chevreuils que le prince d'Orange y avait envoyés. Depuis, la société des chasses à courre de Bruxelles a quelquefois chassé un cerf, qu'elle conduisait dans la forêt, et que l'on avait grand soin de reprendre, en bonne santé, après une poursuite de quelques heures. Actuellement, la chasse est soigneusement gardée ; le Roi, à qui elle a été réservée en 1846, a fait de nouveau peupler la forêt de chevreuils.

Les ducs de Brabant eurent aussi une fauconnerie, qui fut supprimée peu de temps avant la mort du prince Charles de Lorraine. En 1648, l'archiduc Léopold fit établir au château de Boitsfort une héronnière, qui ne subsista pas longtemps ¹.

Nous devons rappeler ici que les lois sur la chasse étaient très-libérales en Brabant, tandis que dans les autres pays ce plaisir était réservé aux nobles. Tous les habitants y avaient le droit de chasser, « poil par poil, plume par plume », comme on disait. Seulement, la prérogative d'avoir une *warande* ou garenne, c'est-à-dire une chasse gardée, fut restreinte dans de certaines limites, aussi bien pour les souverains que pour les sujets ; les premiers ne pouvaient en établir d'autres que celles de Soigne, du Saventer-Loo, des bois de Meerdael, de Grootheyst et de Grootenhoute ; quant à leurs sujets, ils n'en obtenaient qu'au moyen de lettres patentes en due forme. Les princes de la maison d'Autriche essayèrent de restreindre les immunités dont jouissaient les

¹ Pour tous ces détails, voir le charmant travail de M. GALELLOOT, que nous avons déjà eu occasion de citer.

Brabançons : l'édit d'Albert et Isabelle, du 31 août 1613, signale leurs tendances vers ce but ; mais leurs efforts furent couronnés de peu de succès et ils ne purent même parvenir à faire publier cet édit, contre lequel les États du duché ne cessèrent de protester.

Les délits de chasse se prescrivirent au bout d'un an ; quelquefois ils entraînaient des pénalités bizarres, quoique, en général, la législation fût chez nous beaucoup plus tolérable qu'en France. Celui qui tuait un cygne domestique payait 60 royaux d'amende ; en outre, le cygne était porté dans une habitation, où on le suspendait à une poutre, la tête en haut et les pieds rasant la terre ; on devait ensuite verser autour de l'oiseau une quantité de froment assez considérable pour le cacher en entier. Dans l'enceinte des garennes appartenant au souverain, on ne pouvait garder ni chiens, ni chats, sans leur couper, aux chiens, la patte droite de derrière, jusqu'à la première articulation ; et aux chats, les griffes ; les délinquants payaient une amende de 3 royaux. L'ordonnance de 1613 prescrivit la section des nerfs du jarret de ces chiens, sauf les chiens de berger, qui devaient pourtant être menés en laisse, ou calengés, c'est-à-dire porteurs d'un bâton d'un pied et demi de long, qu'on leur attachait au cou.

Il y avait en Brabant deux officiers principaux chargés de la police des chasses, le grand veneur, et le *warantmeester*, ou maître des garennes, que l'on appelait aussi le gruyer. Ce dernier avait la garde des privilèges des monastères, et, s'il n'était pas prévenu par le procureur général en Brabant, il pouvait faire poursuivre, devant les hommes de fiefs de la Trompe, ceux qui commettaient des crimes ou des délits contre les ecclésiastiques. Il était, tant en vertu de ses fonctions primitives que comme *watergrave* et *pluymgrave* (comte des eaux et des plumes, office qui fut réuni au sien, en 1453), « garde ordinaire de toutes les « franchises garennes, des noires et rouges bestes (sangliers et bêtes « fauves), des conins, des perdrix, des faisans, des pêcheries, » etc. En 1572, on lui attribua, à l'exclusion du grand fauconnier, la garde des aires des « nobles oiseaux » (ou oiseaux de proie). Le plus ancien gruyer dont le nom me soit connu est Arnoul de Gand, que la duchesse Jeanne nomma, le 10 avril 1561, garde de ses forêts et de ses garennes (*warandiae*).

Un certain nombre de vassaux du duché, que l'on appelait les vassaux de la Trompe, étaient tenus, de temps immémorial, à siéger, à la réquisition du souverain ou de son représentant, le gruyer, pour juger les délits de chasse. Comme ils se refusaient souvent à ce service, Charles-Quint déclara que le consistoire de la Trompe, c'est-à-dire le tribunal de la chasse, serait dorénavant composé de sept juges nom-

més à vie et choisis parmi les vassaux de la Trompe (5 juillet 1518). Il lui donna un sceau offrant une trompe, « accourée au-dessus des armes de Brabant, » avec la légende : SIGILLUM HOMNUM FEUDALIUU DE CORNU DUCATUS BRABANTIAE (16 décembre 1519) ¹. Le consistoire siégeait à Boitsfort, à la *Jagers huys* ou *Maison des chasseurs*; plus tard, on le transféra à Bruxelles, à la Maison du Roi, et, dans la suite, on érigea de pareils tribunaux à Louvain et à Anvers. Le grand veneur en était le président et en nommait les juges; mais, lors de la nomination du prince d'Onghyes à ces fonctions, le prince Charles réserva au gouvernement cette dernière prérogative (4 juillet 1774). Le gruyer suppléait, au besoin, le grand veneur ².

Les anciens ducs de Brabant séjournèrent assez fréquemment dans le château de Boitsfort, le *Borcht*, manoir féodal qui était flanqué de tours et entouré d'eau, et où l'on gardait les meutes et les instruments de chasse. En 1414, on travailla beaucoup à cet édifice; il consistait, entre autres, en une tour dont la base avait 42 pieds de long sur 23 de large, et reposait sur quatre arcades qui furent alors maçonnées; on arrivait à cette tour par un pont-levis. Le château de Boitsfort ayant été ruiné en 1584, on le rebâtit en 1600, et les archiducs s'y réservèrent chacun une chambre que l'on meubla richement. Il fut de nouveau dévasté pendant les guerres contre Louis XIV, mais l'électeur de Bavière en ordonna la reconstruction, en 1699. Ce prince, « se trouvant incommodé de fluxions sur les yeux, » y passa une partie de l'été; le 11 août, y donna un magnifique dîner au prince de Parme et à l'envoyé extraordinaire de l'empereur, comte de Dietrichstein, après avoir forcé avec eux un grand cerf dans la forêt ³. Il y a 80 ans, on ne voyait plus de vestiges du château de Boitsfort ⁴; mais le domaine possédait encore en cet endroit une maison et un bâtiment contigu appelé le *Chenil (Hondscot)*, qui étaient occupés par le garde Rowis et qui furent vendus à M. Rouppe, le 3 frimaire an VIII, pour la somme de 56,000 francs.

La chapellenie royale, à Boitsfort, était grevée d'une messe quotidienne. Celui qui en était investi recevait 183 florins et un habillement tous les ans; il avait droit en outre à 37 1/2 mesures de bois par an, comme le témoigne un arrêt de la chambre des comptes, du 6 avril 1656. La chapellenie fut donnée au couvent de Caudenberg par les archiducs, qui abandonnèrent aussi aux religieux de ce monastère, le 8 mai 1610, la

¹ *Placards de Brabant*, t. III, p. 505 et 507.

² Voyez GALESLOOT, l. c. — M. BRITZ, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 650. — M. DEFAUCQZ, *Ancien droit belge*, t. I^{er}, p. 100.

³ *Relations véritables*.

⁴ MARR, t. I^{er}, p. 104.

costerie (office de sacristain) de Boitsfort, à la condition qu'ils payeraient un jeune homme pour aider le chapelain. L'oratoire du château, la chapelle royale des veneurs, fut dévasté en 1684, et comme il tombait en ruines, on le rebâtit en 1721 ; l'évêque de Gand, Philippe-Érard Vandernoot, le consacra, le 30 mai 1723, en l'honneur de saint Hubert¹. Pendant la révolution française il fut vendu, puis transformé, avec ses alentours, en une maison de campagne, dont M. l'abbé Zeghers est actuellement propriétaire. Il y a environ vingt ans, on a bâti, pour le remplacer, une nouvelle église, où l'on a déposé, peu de temps après, les restes de la martyre sainte Philomène, qui avaient été retrouvés dans les catacombes de Rome.

La fête de saint Hubert se célébrait autrefois, à Boitsfort, par une grande chasse, à laquelle assistait tout le personnel de la vénerie, et quelquefois le souverain lui-même ; en sortant de la chapelle on montait à cheval, et, après avoir joyeusement traqué le cerf ou le sanglier, princes, nobles et veneurs terminaient la journée par un joyeux banquet. A cette occasion, on offrait un florin de Hollande à saint Hubert, au nom du duc de Brabant.

Depuis longtemps, Boitsfort et ses alentours sont fréquentés par des peintres et par les promeneurs², mais aucune des maisons de campagne que l'on y voit ne date de loin. Celle que la famille ducale d'Ursel y possède lui est venue, par alliance, des De Man ; la duchesse d'Ursel, qui l'apporta en dot à son mari, y fut arrêtée par ordre du gouvernement autrichien, le 21 octobre 1789, au moment où Vandermersch entreprenait de lutter, avec quelques bandes indisciplinées, contre les troupes de Joseph II. Les villas de MM. Van Asch, Coppens et Verhaegen occupent des sites pittoresques, mais aucune n'est aussi heureusement située que celle de M. le banquier Bischoffsheim, dont le bâtiment est d'une grande élégance. Elle s'élève au delà du grand étang, sur une hauteur qui domine à la fois les trois vallons dont les eaux forment la Woluwe ; la forêt, avec ses doux ombrages, ses tapis de mousse et de fleurs, encadre cette ravissante demeure. A côté de ces palais de la haute société de Bruxelles, on trouve quelques bons restaurants : les établissements de MM. Dubost et Stevens, et l'habitation dite *la Maison haute* (*t'Hooghuis*), avec sa façade ornée d'armoiries et de bois de cerfs, plus célèbre encore par les bals animés qui s'y donnent pendant la belle saison.

Boitsfort communique avec Bruxelles par la route allant du hameau du Vert-Chasseur à Uccle (où elle quitte la chaussée de Charleroi) jusqu'à La Hulpe. Cette chaussée était déjà pavée, entre Boitsfort et Groe-

¹ *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° 150, fo 341, et 149, fo 98 v°.

² Voyez à ce sujet l'*Historia ms. Beati Jacobi in Caldenberga, beneficium* 2.

neadael, en l'année 1629; on la relia à la chaussée vers Waterloo en l'année 1684. Le 16 juillet 1698, la chambre des comptes conclut un accord avec Philippe Dumoulin, qui se chargea de la prolonger depuis la *Silverbeek* ou *ruisseau d'Argent* jusqu'au village de La Hulpe; d'autres entrepreneurs, Antoine Vandenscrieck, maire de Watermael, et Corneille Poot, se chargèrent, le 18 mai 1699, d'en paver une partie, sur un espace de 25 verges, à l'endroit dit *Den Rossendellenbosch*¹. En 1836 on y a fait de grands travaux, pour diminuer la pente à l'endroit appelé *Froide vallée*, au delà de Groenendael, sur une étendue de 1,230 mètres.

Par consulte en date du 5 décembre 1752, le gouvernement autrichien déclara que les habitants de Bruxelles devaient être exempts de tous droits de barrière sur la chaussée de La Hulpe pour leurs propres voitures, les voitures de louage, leurs chaises et leurs chevaux².

IV.

LA FORÊT DE SOIGNE. — De la commune de Watermael-Boitsfort dépend la plus belle partie de la forêt de Soigne, celle qui s'arrête au hameau de Notre-Dame-au-Bois, dépendance d'Yssche, approche de Groenendael et s'étend jusqu'à la chaussée de Charleroi. Rien n'est plus pittoresque, aux environs de Bruxelles, rien n'invite mieux à la rêverie, que les charmants sentiers qui rayonnent de Boitsfort vers Rouge-Cloître et Groenendael. La nature semble les avoir conservés aux portes de la capitale pour rendre plus saisissant le contraste entre ses richesses et celles qui ne naissent que du luxe; vainement l'homme accumule les prodiges pour orner ses demeures, elle se rit de ses efforts : il lui suffit d'un coteau agreste et d'une nappe d'eau pour créer un spectacle que l'on n'oublie plus. En présence des merveilles de l'industrie et des arts, on redemande le site solitaire où l'on a rêvé, avec ses tapis de buissons et de mousses, son étang semé de nénufars au sein d'or, ses bosquets de coudriers et de frênes : beaux lieux dédaignés par la foule, mais peuplés de lézards, d'écureuils sautillants, d'oiseaux, de mille insectes, entre lesquels on remarque la brillante cantharide, amie des amours voluptueuses.

Jadis ces retraites, que l'on peut maintenant parcourir sans danger, étaient l'asile des bêtes sauvages. Une forêt, parcelle de l'immense Ardeune qui s'étendait des bords du Rhin et de la Moselle jusqu'à la mer, couvrait de ses ombrages presque tout le plateau qui sépare la Senne de la Dyle.

¹ Actes et appointements de la chambre des comptes, 1697-1702.

² Archives de la chambre des comptes; cartons : Chaussées, barrières.

Les bois de Hal et de Forêt, les bois de Moorseloo, celui dit de *Haesevinkel*, le Saventerloo, les bois voisins de Perck, s'y rattachaient ou n'en étaient séparés que par des champs peu étendus et des bruyères. A peine inquiétés par la population peu nombreuse des cantons adjacents, le bœuf sauvage, l'ours, le loup, le sanglier y vivaient en paix, ainsi que des troupes de bêtes fauves : cerfs, daims, chevreuils. Au moyen âge, la forêt abondait encore en gibier de toute espèce. On y prenait quelquefois jusqu'à dix loups en un hiver; les animaux de cette espèce s'y rencontraient encore au siècle dernier, mais rarement : on en tua un en 1764, deux en 1765 et un en 1768 ¹. Depuis on ne les a plus vus dans la forêt qu'accidentellement. De même, les oiseaux de grande taille ne la fréquentent plus : il est très-rare d'y trouver le héron, si commun autrefois sur les bords des grands étangs de notre pays.

Si l'on en croit une assertion un peu vague, la forêt de Soigne (*Sungia*, 1140; *Zonia*, 1200) aurait été consacrée au culte du Soleil, que l'on nomme en flamand *de zon* ². Elle fit probablement partie du domaine des empereurs romains, et ensuite de celui des rois francs. Les ducs de Brabant en avaient la propriété au douzième siècle et en tenaient une partie, à ce qu'il semble, en fief des rois ou empereurs d'Allemagne. Ils en confiaient la surveillance au grand forestier et au conseil que l'on nommait le Tribunal de la foresterie. Un des premiers grands forestiers connus est Gérard de Malines, à qui le duc Jean III donna, pour lui et pour ses descendants, ces fonctions et le droit de percevoir les revenus de la forêt de Soigne, du *Moutmolen* de Bruxelles, des rentes qui appartenaient au duc, dans cette ville; le duc assura en outre à Gérard un traitement, consistant en 200 florins de Florence, 300 mesures de bois, 2 monceaux de charbons, et lui permit de faire pâturer dans la forêt 80 porcs, 25 têtes de bétail et 4 chevaux. Cette donation, dont l'acte se passa, le 12 septembre 1331, par-devant les échevins de Bruxelles, paraît n'avoir eu que des effets momentanés ³. Depuis, les forestiers furent nommés et révoqués par le prince, qui leur abandonnait, pour leurs gages, la moitié du produit des amendes. Quant au tribunal de la foresterie, il consistait anciennement en douze marchands jurés, auxquels on substitua, plus tard, sept jurisconsultes; lorsqu'on rédigea le premier code forestier, en 1371, ils siégeaient à Woluwe; dans la suite, ils tinrent leurs séances à Bruxelles, à la Maison du Roi ⁴. C'étaient eux qui jugeaient toutes les contestations relatives aux forêts du souverain et à

¹ GALESLOOT, ouvrage cité.

² MANN, t. II, p. 139.

³ *Brabanische Yeesten*, t. II, p. 472.

⁴ *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 497.

la vente du bois; au criminel, le grand forestier avait aussi juridiction, sauf pour les délits de chasse, dans la forêt de Soigne, qui formait un territoire particulier, dont le morcellement et la réunion aux communes adjacentes n'eurent lieu que sous la domination française.

La forêt de Soigne forme une série de plateaux rattachés les uns aux autres par des mouvements de terrain peu sensibles. Un grand nombre de ruisseaux, presque tous bordés d'étangs, y prennent leur source. De ce nombre sont la Schaerbeek et la Woluwe, qui coulent vers le nord; la Voer, l'Yssche, la Lasne, la rivière d'Argent, qui coulent dans la direction de l'est et se jettent dans la Dyle; le ruisseau de Tourneppe, la Glatzbeek, le ruisseau d'Uccle, affluents de la Senne. Le chêne, le frêne, le peuplier blanc, nommé en flamand *abeel*, le tilleul, le bouleau, l'épine-vinette, le sureau, surtout le hêtre, sont les principales essences d'arbres que l'on rencontre dans la forêt; tous y atteignent un beau développement. Leurs rangs serrés forment, en quelque sorte, une barrière qui arrête les nuages chargés d'électricité et provoque leur dissolution. Malgré les pertes qu'elle a subies, la forêt est encore une des plus considérables du pays. Au siècle dernier, elle avait 8,000 toises de long sur 6,500 toises de large. Elle contenait 8,263 bonniers 1 journal 60 verges (la verge comptée à 20 $\frac{1}{2}$ pieds de Bruxelles) ou 52 millions de toises carrées¹; en 1545, lorsque Charles-Quint ordonna que les coupes annuelles comprendraient 100 bonniers, son étendue était de 8,257 bonniers, dont 2,752 non couverts de haute futaie. Ailleurs, on lui donne 8,101² ou 8,227 bonniers³. Sous la domination française elle avait 9,858 hectares 31 ares 17 $\frac{1}{2}$ centiares, superficie qui est aujourd'hui réduite à 4,500 hectares.

A partir du treizième siècle, nous pouvons suivre, avec assez de précision, les progrès des défrichements. A mesure que le pays se peuplait, que les villages voisins prenaient de l'importance, nos ducs aliénèrent des parties de la forêt, le plus souvent en faveur de communautés religieuses, ou de l'un ou l'autre de leurs vassaux, dont ils accroissaient ainsi le fief. Suivant Gramaye, on y aurait compté, au temps de Cantimpré, jusqu'à mille religieux ou anachorètes, mais il y a là une immense exagération; à cette époque, on n'y trouvait que l'abbaye de La Cambre, fondée en 1201, près d'Ixelles, village qui ne comptait alors que quelques maisons, perdues au milieu des étangs. Soixante ans plus tard, la duchesse

¹ MANN, t. III, p. 6.

² SANDERUS, *Regia domus belgica*, p. 19.

³ *Idem*, *Chorographia sacra Brabantiae*, Chorog. *Viridis vallis*.

⁴ WAUTIER. — *La Statistique du département de la Dyle*, p. 37, dit à tort, ce me semble, 7,396 hectares.

Aleyde établit une communauté de Dominicains à Auderghem, qui n'était non plus qu'un hameau. Au quatorzième siècle, des ermites se fixèrent en plusieurs endroits, tous admirablement choisis comme sites pittoresques, dont trois furent successivement convertis en monastères par l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin : Groenendael, Rouge-Cloître et Sept-Fontaines. Ter-Cluysen, couvent de femmes, qui existait à Braine-l'Alleu, datait aussi de ce temps. A l'époque des ducs de Bourgogne, et depuis, la ferveur religieuse ne se manifesta par aucune nouvelle création religieuse, si ce n'est le couvent des Capucins de Tervueren. Je ne parle pas des chapelles que l'on érigea, de côté et d'autre; une seule entraîna la formation d'une localité nouvelle, celle de Notre-Dame-au-Bois. Si l'on en croit une anecdote très-réputée, les Jésuites de la province Gallo-Belgique auraient demandé à l'impératrice Marie-Thérèse la donation d'un petit bois voisin de Bruxelles et appelé la forêt de Soigne. L'impératrice résidait à Vienne et ne connaissait point, ajoute-t-on, les environs de Bruxelles; elle crut qu'il ne s'agissait que d'un bosquet de peu de valeur, et grand fut son étonnement quand elle connut la vérité. Ce récit est faux de tous points. Le consentement de l'impératrice ne suffisait pas pour l'aliénation du domaine du Brabant; le concours des États était indispensable, et, dans cette circonstance-ci, il aurait certainement fait défaut.

Dès les temps les plus anciens, les ducs avaient aimé à prendre le plaisir de la chasse dans les profondeurs de la forêt. C'est pourquoi ils en choisirent les environs pour leur séjour favori. De là les premiers développements de Bruxelles, dont l'ancien territoire était autrefois limité par le *Nieuwenbosch* (entre Ixelles et Saint-Gilles) et le bois de Linthout (entre Ten-Noode et Woluwe). Tervueren, selon toute apparence, n'est qu'un démembrement de la forêt, où s'éleva un relais de chasse, auquel la bourgade dut ses premiers développements. Dans la suite, nos princes préférèrent des lieux plus isolés : Boitsfort, où ils établirent leurs veneurs; Trois-Fontaines, près de Rouge-Cloître, et de *Bunders*, à proximité de Groenendael, où s'organisa leur haras. Au dix-septième siècle, ces lieux étaient le but de promenade favori des nobles et des bourgeois habitant Bruxelles; on avait l'habitude de parcourir la forêt pendant trois ou quatre semaines, en s'y arrêtant quelques jours dans chaque monastère ¹.

La forêt était d'une grande utilité au domaine ducal, auquel elle fournissait d'énormes quantités de bois et de charbon, dont une partie était utilisée dans les résidences ducales, ou distribuée à des privilégiés, des

¹ GUICCIARDIN, p 44, éd. de 1659.

officiers de la cour, des membres de différents conseils, des corporations religieuses, etc., et le restant mis en vente. Par son testament, le duc Henri III ordonna d'indemniser ceux à qui il aurait causé quelque tort, au moyen de l'argent que produirait l'engagère du produit annuel de la forêt, jusqu'à concurrence de 1,000 livres. Les habitants des localités voisines de la forêt avaient jadis le droit d'y ramasser le bois mort, et un grand nombre de fermes pouvaient y envoyer leurs bestiaux pour pâturer, mais à la condition de leur attacher une sonnette au cou et de payer une redevance annuelle, consistant en une certaine quantité d'avoine. En l'année 1500, on se plaignit que cette redevance ne rapportait presque rien, parce que ceux qui devaient la payer s'étaient fait inscrire sous d'autres noms ou avaient fui le pays (*vele van hen wech geloopen en wuten land gegaen zyn*).

La grande étendue de la forêt permettant aux malfaiteurs et aux séditieux d'y trouver facilement un abri, nos souverains, qui y entretenaient un certain nombre de forestiers, furent souvent obligés de la faire garder par une troupe particulière. C'est dans ce but que, le 18 décembre 1563, Marguerite de Parme ordonna au gruyer de lever quatre cavaliers et six fantassins. Elle renouvela son ordre le 2 mai 1566. Le 23 juillet 1573, le duc d'Albe, imitant son exemple, chargea le grand veneur, comte de Berlaimont, de former, « pour la garde des bêtes sauvages, » une compagnie formée d'un lieutenant, de 12 cavaliers et de 24 fantassins. Le farouche mandataire de Philippe avait failli, comme on sait, être enlevé à Groenendael par des conspirateurs cachés aux environs. Les années désastreuses qui suivirent amenèrent la dévastation de notre belle forêt, qui ne reprit son ancienne splendeur que sous les archiducs. En 1627, « un zeleux » proposa de l'affermir, mais ce projet rencontra une vive opposition dans la chambre des comptes. En 1636, lors du siège de Louvain, elle fut parcourue par des détachements ennemis : sur l'ordre de l'infant Ferdinand, un lieutenant, 6 cavaliers et 14 fantassins durent de nouveau y veiller à la sécurité des chemins (24 novembre 1636). A l'occasion des guerres contre Louis XIV, la compagnie de la forêt reçut une nouvelle organisation, et elle eut longtemps pour chef le célèbre Jacques Pasteur, partisan redoutable, que l'on appelait vulgairement Jaco, et dont le nom est resté à plus d'un endroit. Le 1^{er} mai 1695, dans cette année fatale pour Bruxelles, un incendie dévora 200 bonniers de bois dans la forêt de Soigne¹. La guerre de 1741 à 1749 convertit celle-ci en un théâtre de combat. Dans le but de la surveiller et d'assurer ses communications, le maréchal de Saxe, maître de Bruxelles, fit occuper

¹ Chronique de l'abbaye de Ninove.

Auderghem et Fleurgat par deux brigades d'infanterie et un régiment de dragons. Lorsque l'armée française commença les hostilités, les Autrichiens abandonnèrent la vallée de la Dyle, mais ils laissèrent dans la forêt 300 hussards, qui firent longtemps des courses jusqu'aux portes de Bruxelles. Le maréchal-envoya d'abord contre eux deux régiments, puis un détachement commandé par M. de Puysegur, mais sans obtenir de résultats. Au mois de juillet, les hussards firent encore des apparitions sur la route de Bruxelles à Louvain et enlevèrent çà et là des chevaux et des vivres; traqués par plusieurs corps de volontaires et par M. de Mauduy, qui commandait 100 dragons à pied, ils furent enfin forcés de fuir, en abandonnant leurs chevaux (septembre 1746) ¹.

Du temps des Français, la forêt fut dévastée, négligée, puis livrée, par ordre de Napoléon, à des coupes dévastatrices; 22,000 chênes y furent inutilement abattus pour la construction de la flottille de Boulogne ². Lors de la création du royaume des Pays-Bas, on avait alloué au roi Guillaume un certain revenu en biens domaniaux, jusqu'à concurrence de 5 tonnes d'or, de produit brut. Ces biens et, entre autres, plusieurs bois situés dans le Brabant, comprenant 11,718 bonniers, furent cédés au roi d'une manière absolue, par une loi dont Guillaume I^{er} accepta le bénéfice, le 26 août 1822; puis, à quelque temps de là, il abandonna la forêt à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale. C'est à cette compagnie financière que l'on doit la mise en vente et le défrichement de plus de la moitié de la forêt. Lorsque la Société, qui devait à l'État belge 15,500,000 florins, lui recéda ce domaine, il ne contenait plus que 4,500 hectares, que l'on évalua à 8,100,000 florins (convention en date du 4 novembre 1842). La chasse dans la forêt a été réservée au Roi par une loi en date du 26 février 1846. Malheureusement, on en attaque sans relâche, de tous côtés, les ombrages séculaires, et elle ne consiste plus, en réalité, qu'en deux grandes fractions, s'étendant de Boitsfort et de Groenendaël, d'un côté, vers Tervueren, de l'autre vers la chaussée de Bruxelles à Charleroi. Dans la première on remarque une magnifique plantation en quinconce, un peu à l'est de Rouge-Cloître; dans la seconde, les plantations forment une charmante promenade, où règnent la tranquillité la plus complète, l'isolement le plus absolu.

Les lignes qui suivent donnent une idée de ce qu'était autrefois l'administration de la forêt et de la haute opinion qu'elle laisse :

- L'ancien gouvernement y occupait chaque année, pendant environ

¹ Relation de la campagne de 1746.

² SOMERHAUSEN, Beschryving der stad Brussel, p. 216.

cinq mois de l'hiver, 800 à 1,000 ouvriers à élaguer et repeupler la forêt, aux endroits désignés.

« L'élagage se faisait à trois époques différentes de la révolution des coupes de cent ans. A l'âge de 15 à 20 ans, on émondait les jeunes arbres de leurs branches inutiles ou qui prennent une fausse direction. On repeuplait les espaces vides avec de jeunes plans trop serrés entre leurs. On doit remarquer que la nature du sol de la forêt de Soignes, qui se couvre de broussailles dans les premières années, ce qui empêche les semis et recrues de profiter, nécessite l'opération du repeuplement. Le deuxième élagage se faisait environ 20 ans après le premier. On ébranchait de même les arbres, on rajeunissait leur cime, on éclaircissait les parties trop épaisses, on abattait les arbres malvenants, ceux que le vent avait brisés, etc. La troisième opération, qui avait lieu 25 ans après la deuxième, consistait à couper les fourches, les branches cassantes, courbées, défectueuses, surabondantes. C'est par de semblables procédés que l'ancienne administration forestière de ce pays était parvenue à élever la plus belle forêt qu'il y eût en Europe, sous le rapport du produit et de la beauté des arbres.

« Les bois provenant des élagages rapportaient annuellement 60,000 francs, et comme les frais ne montaient qu'à la moitié du produit, il en résultait chaque année, pour le trésor public, un bénéfice net de 30,000 francs. Ce bénéfice était tel, que répété trois fois dans le même canton, dans une révolution ordinaire de cent ans, il rapportait autant que la coupe même. L'usage établi avait des résultats plus avantageux encore; les ouvriers, qu'on employait aux élagages, n'avaient ni le désir, ni le besoin de commettre des délits forestiers. Si l'on n'était pas assez convaincu de cette vérité par le raisonnement, on en trouverait la preuve établie sur des faits. Dans les deux premières années de la domination française, les élagages ont été suspendus; dès lors la forêt éprouva toutes sortes de dévastations. Elles cessèrent, du moins en grande partie, lorsqu'on reprit ces travaux. On concevra difficilement que l'administration actuelle des forêts n'ait pas cru devoir tenir aucun compte des leçons de l'expérience, et qu'elle ait exposé ce beau domaine à de nouvelles dévastations, pendant l'an X, en supprimant les élagages, malgré les représentations qui lui ont été adressées.

« J'ai vivement réclamé auprès du gouvernement contre cette innovation funeste, et je me suis plu à répéter que toute espèce de changement est à éviter là où l'ancienne méthode est consacrée par des succès.

« Aucun peuple au monde n'entend mieux que les Belges la culture des bois; il faut donc emprunter d'eux une pratique qui leur a si bien

réussi, au lieu de naturaliser ici une routine qu'aucun succès ne recommande¹.

Depuis quelques années, les délits de maraudage sont devenus excessivement communs dans tous les villages environnant la forêt, et, en 1846 et 1847, ils ont dégénéré en un véritable pillage. Il est à présumer qu'on les doit à la cause qui provoquait des désordres du même genre pendant la domination française, et que l'emploi de la force n'arrêtera pas des déprédations qui sont facilitées par la situation des lieux et alimentées par la misère toujours croissante de la population de nos campagnes.

La forêt n'était pas autrefois traversée par ces belles et grandes avenues, qui lui ôtent quelque peu de son aspect pittoresque, mais qui permettent de la parcourir dans tous les sens à pied, à cheval ou en voiture. Ces avenues ne datent en majeure partie, à ce qu'il semble, que des deux derniers siècles. Depuis la transformation complète qui a été la suite de ces travaux, il est difficile de retrouver certaines localités auxquelles se rattachaient des dénominations curieuses : *De Bozhorens vyvers* (les étangs de Bozhoren), sur la lisière orientale du bois, près du chemin de Tervueren à Overysse, ont été desséchés, ainsi que *het Cuypers water* (l'eau du Tonnelier), au sud de Notre-Dame-au-Bois, et *het Cruys plas* (la mare de la Croix). Où se trouvent le *Sint-Anna buek* (le hêtre de Sainte-Anne) et *'t Hoolaers cruys* (la croix de Hoeylaert), qui avoisinaient la chapelle de Willerieken ; *'t Schansken* (le Petit Fort), à quelque distance au nord de Groenendael ; *de Drye Eycke pleyn* (la plaine aux Trois Chênes), qui était un peu au nord du lieu dit de *Meylsteen* (la Pierre milliaire), que le Diewech traverse ; la *Pasteurs plas* (mare de Pasteur), et le *Spugnaerden eyck* (chêne des Espagnols), tout près de Waterloo, vers le nord ; *de Swerte doren* (les Épinés noires), *de Raef eyck* (le chêne du Corbeau), près du Haras ; *de Swerte borre*, entre Galmaerde et Waterloo ?

Depuis le seizième siècle, quelques-uns des chemins qui traversent le bois ont été empierrés ou pavés. De ce nombre est le chemin dit autrefois *den Walschen weg*, et qui est devenu une chaussée conduisant d'Ixelles à Waterloo, et de là à Charleroi et à Namur. Boitsfort et Groenendael étaient déjà, en 1622, reliés par une chaussée ; pour subvenir à l'entretien de ces deux routes, on établit des péages dont beaucoup de personnes prétendirent être exemptes, malgré un jugement contraire du conseil de Brabant, du 25 mai 1629. Les exceptions que la chambre des comptes avait admises, le 2 septembre 1622, et que le conseil respecta, furent mises à néant par un placard du 23 jan-

¹ DOULCET-PONTÉCOULANT. *Extrait du mémoire statistique du département de la Dyle, adressé au ministre de l'intérieur*, p. 181.

vier 1673. Peu de temps après, on ouvrit l'embranchement du Vert-Chasseur à Boitsfort; quant aux routes d'Auderghem à Tervueren et d'Auderghem à Notre-Dame-au-Bois, elles datent de 1727. De nos jours, la Société générale a fait pratiquer une belle et large chaussée qui va de Waterloo à Groenendael et à la route d'Auderghem à Tervueren; commencée en 1832, cette voie de communication a été achevée en 1835. Outre ces cinq chaussées, le chemin de fer du Luxembourg sillonne la forêt; les sourds mugissements des locomotives troublent aujourd'hui les solitudes de Groenendael, l'asile vénéré du mystique Ruysbroeck, où ne retentissaient autrefois que la hache du bûcheron, et quelquefois le son du cor, appelant à la poursuite du cerf une troupe de gais cavaliers¹.

¹ Les *Archives du royaume* possèdent plusieurs belles cartes de la forêt, entre autres une, qui a été exécutée de 1634 à 1638, et qui a servi de modèle à la carte qui accompagne l'ouvrage de SANDERUS intitulé : *Regia domus belgica*.

CHAPITRE III.

TERVUEREN ET DUYSBOURG. — LES BARONNIES DE LEEFDAEL ET DE HULDENBERG.

I.

D'AUDERGHEM A TERVUEREN. — Au delà d'Auderghem, la chaussée de Tervueren se transforme en une magnifique avenue, présentant un développement d'une lieue environ. Si l'on en croit une vieille légende, la sécurité la plus parfaite a toujours régné dans les lieux qu'elle parcourt, grâce à l'intervention miraculeuse de saint Hubert. Un meurtre allait s'y commettre, un malheureux voyageur était au moment d'y périr sous les coups d'un assassin, lorsqu'une formidable sonnerie de trompe se fit entendre et le patron des chasseurs apparut, à cheval, accompagné de sa meute. Le brigand terrifié s'enfuit et renonça à la vie coupable qu'il menait. Depuis lors, aucun crime ne souilla plus la partie de la forêt qui semblait protégée tout spécialement par saint Hubert.

A la sortie du bois on aperçoit, dominant le bourg de Tervueren ¹, le pavillon bâti pour le prince d'Orange, en 1817. Près de là, à quelque distance à droite, on trouve une habitation appelée *Ravenstein (het hoff*

¹ Tervueren (*Fura*, 1213, 1227, 1251, 1269, 1300; *Vura*, 1210, 1227; *Le Fura*, 1228; *Vueren*, 1374, 1387; *La Vueren*, 1542), commune du canton de Louvain, à 2 1/2 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, sur une étendue de 710 bonniers, on y trouvait 574 bonniers de terres, 4 b. de prairies, 117 b. de bois, 5 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 5,543 florins. En 1846, la commune comprenait 1,960 hectares, dont 518 cultivés en céréales, 43 cultivés en plantes industrielles, 196 cultivés en racines et fourrages, 74 b. de prairies, 6 h. de vergers, 23 h. de jardins potagers, 191 h. de jardins d'agrément et parcs, 1,094 h. de bois, 1 h. de bruyères, 29 h. de jachères. La verge linéaire avait 20 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 231; en 1480, 46; en 1525, 116; en 1686, 99 chaumières, 3 brasseries, 6 auberges, 10 boutiques, 4 hôtels et châteaux, etc.; en 1846, 428 maisons, dont 1 inhabitée.

Population : En 1786, 1,305 habitants; en l'an VIII, 1,355; au 31 décembre 1831, 1,693.

van Ravensteyn), sans doute parce qu'elle a été bâtie par Philippe de Clèves. Au siècle dernier, c'était une seigneurie que Charles-Henri Francolet, seigneur de Ter-Weynst, maire héréditaire de Walcourt à Anderlecht, laissa à son fils puîné, Guillaume-Emmanuel, anobli le 1^{er} avril 1784. Elle a été achetée par le prince d'Orange et dépend encore du domaine de Tervueren. Au nord de la route s'étendent des champs appelés *Hooghvorst* ou le *Haut domaine*. Ils sont depuis des siècles la propriété de la famille Vanderlinden, qui a également conservé, pendant plusieurs générations, les fonctions de *woutmeester* ou maître des forêts en Brabant. Ferdinand Vanderlinden fut nommé *woutmeester* le 29 juillet 1570, en remplacement de son père Philippe, bien qu'il n'eût que 13 ans; seulement, le chevalier Claude Lebœuf le remplaça, en attendant qu'il eût atteint sa majorité. Ferdinand devint chevalier le 7 décembre 1627, et fut le père de Jean-Philippe Vanderlinden. Celui-ci obtint, par lettres patentes en date du 24 décembre 1629, sa nomination aux fonctions remplies par son père, et, le 27 septembre 1663, 26 jours avant sa mort, l'érection en baronnie de sa terre d'*Hooghvorst*, dont la haute, moyenne et basse justice fut définitivement vendue à sa veuve, le 14 novembre de la même année, pour la somme de 1,000 florins. Lors de l'érection, on annexa à la baronnie, pour être tenus du duché en un seul fief : la terre de *Tervorden* (ou *Tervoorde*), relevant en plein fief de la seigneurie de Risoir, près de Gaesbeek; 70 à 80 bonniers de terres, d'étangs, etc, dans le bailliage de Beringen; des dîmes; 50 chapons et d'autres droits seigneuriaux prélevés sur la terre d'Hasque; une maison de plaisance à Tervorden, avec une cense et 45 bonniers de terres et de prés; 50 bonniers de bois à Tervorden et à Hooghvorst, le

au 15 novembre 1846, 2,138, formant 436 ménages; 308 enfants recevaient l'instruction et 571 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à vent, 1 brasserie.

Dépendances : Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1585; pour les mariages et les décès, en 1702.

Les sources particulières, à consulter pour l'histoire du bourg de Tervueren, sont : SANDERUS; — *Bruxelles, les palais de Laeken et de Tervueren, par un vieux Belge* (FIORARO), in-12 de ... pages; — LE BARON DE STASSART, *Promenades à Tervueren*, 1816, in 4^o, de 8 pages, avec une planche représentant la statue du prince Charles; — *Coup d'œil sur le village et le pavillon de Tervueren*, Bruxelles, 1827, in-12 de 12 pages. — La Bibliothèque royale de Bruxelles possède un manuscrit flamand de la fin du dix-septième siècle, in 4^o, qui parle surtout de Saint-Hubert; il est dû à un nommé VANDENDRIES. — De plus, nous avons consulté aux Archives du royaume les nombreux documents que l'on y conserve et qui concernent l'ancien château ducal (*Comptes du domaine de Tervueren, Cartons du conseil des finances*, intitulés *Château et parc de Tervueren, Livres censaux du domaine pour Tervueren*, etc.). Nous devons aussi à l'obligeance du bourgmestre, M. Paternoster, et du curé, M. Vandersande, de curieux renseignements; ce dernier a mis dans un ordre parfait les belles archives de l'église et des pauvres.

tout rapportant 5,000 livres de Brabant, ce qui, joint à 600 livres de revenus au pays de Liège, et à 1,200 florins de Brabant, montant du casuel de toutes ces possessions, formait une dotation suffisante pour une baronnie¹. Le fils du premier baron d'Hooghvorst devint possesseur du château de Meyesse, au sujet duquel nous avons parlé de lui et de sa postérité.

LE CHATEAU DE TERVUEREN. — Tervueren doit son nom à la petite rivière *la Vuer* (*Vura*, 1222), qui y prend sa source, et coule dans la direction de l'est-nord-est jusqu'à Louvain, où elle se jette dans la Dyle, sans avoir reçu d'affluent un peu considérable. Si l'on en croit la tradition, le village qui lui a emprunté son nom (*Tervueren*, à *la Voer*)², est fort ancien, et il commença à acquérir de l'importance du temps des Normands; mais, selon l'histoire, dit Gramaye, il ne date que du temps de la guerre de Grimberghe. Gramaye, que nous avons si souvent combattu, a encore tort en cette occasion, car la vie de saint Hubert atteste que Tervueren existait déjà vers l'an 700. Ce personnage, à qui le village appartenait, et qui succéda à saint Lambert sur le siège épiscopal de Liège, était, dit-on, fils de Bertrand, duc d'Aquitaine, ou plutôt de Gascogne. Ses parents l'envoyèrent fort jeune à la cour de Thierry III, roi des Francs; plus tard, voulant se soustraire à la tyrannie du maire du palais Ebroïn, il abandonna la Neustrie et se réfugia près de l'illustre chef des Austrasiens, Pepin de Herstal. Il mena longtemps une vie dissipée et aventureuse, mais ayant fait à la chasse la rencontre d'un cerf dont la tête était ornée d'un crucifix, il se livra entièrement à des pratiques de religion. Selon Van Gestel³, ce fut à Tervueren que s'opéra sa conversion; ce fut là, dit un de ses biographes⁴, qu'il fut initié au sacerdoce par saint Lambert et qu'il célébra sa première messe. Son élévation à l'épiscopat ne lui fit pas oublier son ancienne demeure, où il revint souvent et où il mourut en 727 ou 730.

C'est à saint Hubert que le Brabant dut en grande partie sa conversion à la foi de l'Évangile⁵. Peu de temps auparavant, saint Alène et saint Liévin y avaient expié par la mort leur conversion et leurs prédications, et, plus tard, saint Rombaud encore mourut victime de ses travaux

¹ *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° XVII, f° 143. — GOETHALS, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. I^{er}, p. 348.

² DEKIN traduit Tervueren par les mots *aux Feux*, et suppose que ce village a eu un temple consacré au soleil, au dieu de la forêt de Soigne.

³ T. II, p. 64.

⁴ ROBERTI, *Historia S. Huberti*. — Conf. CHAPEAUVILLE, t. I, p. 139.

⁵ *Brachiantum quoque, multis erroribus gentilium irretitum, ab ejus successore (scilicet Landoaldi), ex parte correctum. Vita S. Landoaldi, jussu Notgeri ab Harigero scripta*, l. I, apud GUESQUIERE, *Acta SS. Belgii*, t. III, p. 351.

apostoliques. Les plus anciennes églises de nos contrées ne datent guère que de cette époque. Saint Hubert était très-souffrant, lorsque quelques personnes de haute naissance l'invitèrent à se rendre en Brabant pour y consacrer une basilique que l'on venait d'achever, peut-être celle de saint Lambert à Héverlé, dont on lui attribue, en effet, la consécration ¹. Après la cérémonie, qu'il se refusa à abrégé, malgré toutes les instances dont on l'accabla, il remonta une rivière en bateau (la Voer?) pendant près de deux milles; il mit alors pied à terre, mais bientôt, transi de froid et dévoré d'une soif ardente, il dut prendre un instant de repos dans un abri qu'on lui prépara à la hâte. Pendant son sommeil, une rixe s'éleva entre ses écuyers (*pueri*), qui mirent l'épée à la main; réveillé par le bruit, il s'empessa de les réconcilier, et remonta à cheval. Grâce à l'aide de ses serviteurs, il put arriver à son habitation, à *Fura* ou Tervueren, à 30 milles de Liège. La nuit était déjà fort avancée; le lendemain il mourut, le 30 mai selon les uns, le 3 novembre selon d'autres. On lui fit de magnifiques obsèques, en l'année 727 ou 730, et depuis, en 743, on reporta son corps à Liège, d'où il fut depuis transféré à l'abbaye d'Andain, dite plus tard de Saint-Hubert. Il eut pour successeur son fils Florebert, qui était né, selon Sanderus, de Floribane, fille d'un prétendu comte de Louvain ².

L'histoire se tait complètement sur ce que devint plus tard la villa de saint Hubert dans le Brabant. Les princes de la famille de Pépin de Landen, qui en avaient peut-être fait don à ce prélat, pour en jouir pendant sa vie, en reprirent-ils possession? Cela est d'autant plus probable que les ducs de Brabant la possédèrent en alleu ³; on sait que ces ducs et leurs ancêtres, les comtes de Louvain, avaient hérité d'une partie des anciens domaines des rois Carlovingiens, par suite du mariage de Gerberge, fille de Charles de France, avec le premier Lambert de Louvain. Ils y avaient, non-seulement presque tout le sol, mais encore les dîmes et le patronat de l'église paroissiale, qui est qualifiée d'*ecclesia mater* dans un acte de l'an 1227. La ferme dite *'t hof ter Munt* ou *ferme aux Moines* (*'t hof te Vosshem, ter Munct, 1549; ter Munchen*) et ses dépendances proviennent, pour une part, des libéralités faites à l'abbaye de Parcq par le duc Godefroid I^{er}. Lorsque ce prince fonda près de Louvain un monastère de l'ordre de Prémontré, il lui donna un

¹ VAN GESTEL, t. I^{er}, p. 219. — DIVIUS, cité par DE VADDERE, *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant*, t. I^{er}, p. 93.

² Quelques-uns disent que cette Floribane, qu'ils appellent Floriberte, était née d'Ansegise et de sainte Begge, et était par conséquent sœur de Pepin de Herstal; elle possédait Tervueren (HARÆUS, t. I, p. 34). On a déjà réfuté ces assertions (DE VADDERE, t. I^{er}, p. 92).

³ Voyez DE VADDERE, l. c., p. 269.

bois de hêtres, près de Vossem, au lieu que l'on appelait l'*héritage du Seigneur*¹, avec le droit d'y lever les dîmes novales, si cette forêt se défrichait. Un particulier, « le libre homme Ramerus de Vossem, » céda aux religieux, à proximité, 50 manses et 50 journaux, avec 5 fermes, le quart de deux moulins, et une partie de forêt dépendante de son alleu. Ces acquisitions, jointes à un bonnier d'alleu donné par Cunégonde, tante de Ramer, et à un bien cédé par Gérard de Huldenberg, formèrent un vaste domaine qui, en 1154, comprenait des moulins, des étangs, et, dans l'espace située entre ces derniers, une forêt; une cour censale lui était annexée. En 1787, l'*hof ter Munt* comprenait encore 80 bonniers de terres et 36 bonniers de prairies, situés à Tervueren et à Vossem; le bois (*d' Muninck bosch*) en avait été séparé en partie, au treizième siècle, et le restant, en 1616. Quant aux moulins, qui étaient au nombre de deux, l'un existe encore à Vossem; l'autre se trouvait dans l'enceinte du parc et s'appelait le *moulin de Gordale*. En l'année 1224, le duc Henri I^{er} donna au chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, le droit de lever la dîme sur sept bonniers et demi situés en cet endroit, et qui furent, vers l'année 1620, incorporés dans le parc.

Nous avons dit que le domaine de l'abbaye avait été diminué au treizième siècle. Vers l'an 1200, Tervueren prit une importance nouvelle, grâce surtout au duc Henri I^{er}, qui parait y avoir fait reconstruire le château et l'église, et qui, selon toute apparence, donna des privilèges aux habitants du lieu. Au mois d'août 1230, voulant agrandir le parc de son manoir², il obtint de l'abbé et des religieux de Parcq la permission d'y ajouter une fraction du bois que ses prédécesseurs leur avaient donné, au moyen d'une haie, à la condition qu'ils y jouiraient des bois et des autres usances, et que leurs chariots y auraient accès par une porte que le duc ferait construire³. Quelques contestations s'étant élevées, dans la suite, au sujet des limites respectives de la propriété du duc et des biens du monastère, entre Tervueren et Vossem, une enquête fut faite, sur l'ordre de la duchesse Aleyde, par Jean Lose, qui avait été amman de Bruxelles, et par maître Simon de Jodoigne, chanoine de Louvain

¹ *De sua foresta, sita juxta villam Fossam*. Diplôme du duc Godefroid, de l'année 1129. — *Allodium in proprii fegeti loco qui hereditas domini nuncupatur, prope villam quam Fosham appellant*. Diplôme de l'évêque Gérard, de l'année 1139. Je ne sais si on peut admettre l'authenticité de la charte de 1140, publiée par la *Cronologia Parchensis* (p. 30), et où on lit : *Partem sylvæ de mea foresta de Sungia, prout sita est inter villam de Fossam et de Fura, usque ad medium rivoorum, qui ab utroque latere hinc et inde decurrunt, cum parte villæ Mosbergh, versus meridiem, etc.*

² *Parcum nostrum ampliari et dilatari petimus*, dit le duc.

³ *De omnibus caserotiis tam lignorum quam aliarum rerum, que infra parcum et sepem nostram super ipsorum allodium, a divisione medii rivi et veteri fossato usque ad sepem a nobis includuntur.*

(acte en date du samedi après les octaves de la Purification, en 1266); en 1289, une nouvelle démarcation fut tracée au même endroit, et enfin, quatre ans plus tard, Jean de Furd dit Papa (De Paepe), receveur des revenus du duc dans la mairie d'Yssche (*receptor reddituum domini ducis de villicatione de Yscha*), aborna le marais ou aunaie contigu au nouvel étang du duc, près du moulin de *Gordale* (veille de la Saint-Barnabé, 1293). Cette opération avait été ordonnée par le sénéchal de Brabant, Égide, et par Jean Bote, receveur du duc ¹.

Tervueren était alors, pendant l'été, le séjour favori de nos souverains. C'est pourquoi un grand nombre de leurs diplômes sont datés de cette localité (entre autres, en mai 1213, en avril 1219, en avril 1226, en mai 1251, etc). En 1226, maints personnages importants y étaient réunis autour du duc Henri I^{er}, car un acte qu'il signa en cette année en faveur de l'abbaye de Cortenberg y atteste la présence des abbés de Gembloux, de Vlierbeek et de Bonne-Espérance, de plusieurs chanoines de l'église de Sainte-Gudule et d'un grand nombre de seigneurs ². Tervueren fut, à plusieurs reprises, donné en dot aux duchesses de Brabant : ainsi, lorsque Jean I^{er} épousa sa première femme, Marguerite de France, il lui assigna Tervueren et Yssche, avec leurs dépendances, et autant de domaines, à proximité (sauf les villes de Bruxelles et de Louvain), qu'il en faudrait pour produire un revenu de 6,000 livres tournois (Paris, février 1269-1270). Marguerite d'York, femme de Jean II, doit avoir joui de Tervueren au même titre, car elle fit exécuter au château de grandes constructions : la forteresse même et en particulier une galerie, selon De Dynter et Gramaye ; cette galerie ou grande salle, selon Butkens. Si l'on en croit un auteur moderne, dont l'assertion me paraît fort hasardée, elle y dépensa 29,000 florins, somme énorme pour ce temps ³. Ce fut à Tervueren que les patriciens bruxellois se réfugièrent, lorsque les métiers de cette ville revendiquèrent une part dans l'administration communale ; ce fut là aussi qu'une députation de la commune vint trouver le duc pour tenter une réconciliation. C'est encore à Tervueren que Jean II signa la fameuse charte de Cortenberg et qu'il mourut quelques jours après.

Son fils Jean III affectionna également ce séjour. Il reçut le comte d'Artois, chassé de France ⁴, et il y répondit avec une noble fierté au défi que lui apportèrent les hérauts de dix-sept princes. En 1340, après

¹ Archives de l'abbaye de Parcq.

² Opera dipl., t. II, p. 990.

³ GAUWENS, dans le journal l'Année, n° du 17 décembre 1837. — Voyez BUTKENS, t. I^{er}, p. 368.

⁴ FROISSARD, Rédaction primitive d'une partie du 4^{me} livre, ch. 79, éd. Buchon, t. III.

le départ de son allié, Édouard III, il y donna un tournoi, où jouta Robert d'Artois ¹. Plus tard, des fêtes brillantes y furent données, à l'occasion du mariage de deux des filles du duc avec Louis, comte de Flandre, et le duc de Gueldre ². A ces jours de splendeur succédèrent des journées de deuil. Les trois fils de Jean III, Jean, Henri et Godofroid, qui moururent presque coup sur coup, furent ensevelis dans le chœur de l'église de Tervueren.

Sous Wenceslas et Jeanne, alors que les cités du Brabant étaient presque constamment en insurrection, le nom de Tervueren revient à chaque instant. C'est là que le célèbre Couterel vint se plaindre à Wenceslas de l'audace des patriciens louvanistes; c'est là, dans la grande salle, que Renaud de Schoonvorst conseilla à son prince de laisser agir le peuple, de n'apporter aucun obstacle au triomphe des métiers ³. En 1378, en 1379, en 1380, etc., des assemblées des nobles et des députés des villes se tinrent à Tervueren; plusieurs fois, on y cita les Louvanistes, et, en d'autres occasions, on essaya de rétablir la concorde parmi eux.

Antoine de Bourgogne avait à peine succédé à Jeanne de Brabant qu'il voulut faire procéder à l'audition des comptes des receveurs de son domaine et des officiers de justice. Il ordonna à maître David Bousse, maître des comptes de sa mère, la duchesse de Bourgogne, à son conseiller Étienne de Nederalphen, et à Guillaume de Gheitsem, receveur général dans le pays de Limbourg et d'Outremeuse, de se transporter à « l'ostel de la Vure, » d'y prendre en la trésorerie tous les registres, comptes des receveurs, papiers, chartes et autres lettres qui s'y trouvaient, et de les lui apporter (29 juin 1404). Ses commissaires n'ayant trouvé aucun compte remontant au règne de Jean III, Antoine, qui désirait recouvrer tous les revenus dont ce prince avait été en possession, donna aux mêmes personnages une nouvelle mission, pour aller à la recherche des documents, non-seulement à Tervueren, mais à Louvain, à Vilvorde, et ailleurs, « où on a coutume de garder aucunes lettres ⁴. » Le 17 août 1406, le même prince enjoignit à Guillaume de Ranst, châtelain de Tervueren, de faire quelques ouvrages aux fortifications de son manoir, et enjoignit expressément aux monastères et aux fermes de monastères situés dans le voisinage de fournir les chariots dont on aurait besoin pour cet objet.

La première femme du duc Antoine, Jeanne de Saint-Pol, mourut à Tervueren, le 12 août 1407, et fut ensevelie dans le caveau où Jean III avait

¹ *Chroniques de Flandre*, publiées par Sauvage, c. 81, p. 163.

² Li Muisis, dans DE Smet, *Corpus chron. Flandriae*, t. II, p. 270.

³ *Brabantsche Yeesen*, t. II, p. 42.

⁴ 12 août 1404. *Ibidem*, l. c., p. 724.

fait déposer ses trois fils. On a récemment publié le compte des dépenses que ses obsèques occasionnèrent, et qui s'élevèrent à 167 livres 15 sous 6 deniers, la livre comptée par 40 gros de Flandre. On paya, entre autres :

40 sous aux demoiselles (*jouffrouwen*) de l'hôpital de Tervueren, qui veillèrent et prièrent près du corps, au château et à l'église;

100 sous à un ébéniste, pour deux cercueils, l'un de bois blanc, l'autre d'ébène;

13 livres distribuées à des prêtres, clercs et écoliers;

47 livres 10 sous pour 2,800 livres de pain qui furent données aux pauvres;

7 livres 4 sous pour 72 messes célébrées pendant les trente jours qui suivirent le jour de la mort de la duchesse, etc. ¹.

Antoine de Bourgogne partit de Tervueren, le 23 octobre 1413, pour aller trouver la mort à la bataille d'Azincourt. Son fils, Jean IV, affectionna également cette résidence, qui faillit lui être funeste. Le 6 octobre 1426, pendant qu'il était à la chasse du blaireau, on trouva, caché dans le taillis, un nommé Jean Le Chevalier, natif de Maffles près d'Ath, et un autre individu, appelé Peeterken ou le Petit Pierre. Celui-ci parvint à s'enfuir, mais le premier, qui avait en main, à ce que l'on prétend, une arbalète tendue ², fut arrêté et conduit au palais de Bruxelles. Le 16, on le tortura dans le cellier (*in penu sive cellarario, antè puteum*). Interrogé sur le motif de sa présence dans le bois, il répondit qu'il avait été pris à la bataille de Brouwershaven, et qu'il avait dû vendre son bien, mais que, n'ayant pas été payé et n'ayant pu obtenir justice du bailli de Hainaut, il avait épié le duc, dans l'espoir de rencontrer le chevalier Jean Vandermeeren, afin de lui expliquer pourquoi il ne lui envoyait pas sa rançon. C'est alors qu'on lui fit souffrir la question; d'abord il invoqua le témoignage de Jean Vilain, qui l'avait pris, pour qu'il attestât qu'il n'avait pas de conteau sur lui. Par de nouveaux tourments, on lui arracha ce qui suit : Après une longue captivité à Sterrebeek, il était allé à Cambrai, où la comtesse douairière du Hainaut, alors fort irritée contre le duc, parce qu'il lui avait enlevé son douaire, lui avait ordonné d'épier Jean IV, ce dont il s'était défendu. Le 17, il déclara qu'il avait promis d'enlever le duc et de le conduire au Quesnoy, et, le 18, il compléta ses déclarations en ajoutant que son intention était d'assassiner le souverain du Brabant. Nos lecteurs savent très-bien qu'à l'aide de la torture on faisait avouer à un patient tout ce qui passait dans

¹ M. GACHARD, *Analectes historiques*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, II^e série, t. VII, p. 37.

² *D'boeck der tyden in corte*, p. 173.

la tête du juge, aussi est-on parfaitement en droit de ne pas croire un mot de cette prétendue tentative. La comtesse de Hainaut savait fort bien que son ennemi le plus dangereux n'était pas l'indolent Jean IV, mais le duc de Bourgogne, l'habile politique, le guerrier redoutable, dont les plus grands princes recherchaient déjà l'amitié. Quoi qu'il en soit, Le Chevalier fut enfermé à la Steenporte; le duc, toutefois, refusa de l'envoyer à l'échafaud, et annonça qu'il lui ferait grâce le jour du Vendredi-Saint. Malheureusement pour le prisonnier, il mourut à cette époque, et son successeur, Philippe de Saint-Pol, voulant sans doute faire parade d'un grand zèle pour le défunt, ordonna à l'amman de Bruxelles de procéder à l'exécution. Le Chevalier fut écartelé; on distribua les débris de son cadavre aux quatre chefs-villes, et on exposa sa tête et un de ses membres sur la porte de Louvain, à Bruxelles ¹.

Philippe de Saint-Pol, ainsi que son père et son frère, reçut la sépulture dans l'église de Tervueren. Pendant la domination de la maison de Bourgogne, Tervueren vit moins souvent nos princes, peut-être parce que ceux-ci s'éloignaient souvent du Brabant, et qu'ils trouvaient plus d'agrément à Bruxelles, où le palais et son parc recevaient constamment des embellissements. En mai 1459, Philippe le Bon autorisa un célèbre chevalier de ce temps, messire Pierre Vasques, à occuper le château ². Pourtant nos princes ne négligèrent jamais l'entretien de l'antique château ducal, et ils y firent parfois des apparitions. Pendant les troubles du seizième siècle, les États le firent occuper par une garnison, et en confièrent la garde à Guillaume De Hertoghe, seigneur d'Orsmael (25 mai 1582).

L'archiduc Albert fit considérablement agrandir et embellir l'ancienne villa de nos ducs, dont il avait ordonné la reconstruction dès l'année 1598. L'année 1608 fut marquée, paraît-il, par le commencement de ce travail dont on confia la direction à Coeberger; cet artiste, selon Descamps, surpassa l'attente de tous « dans la conduite des fontaines et des bâtisses. » Alors s'éleva la jolie chapelle de Saint-Hubert, la seule partie des constructions de cette époque qui soit restée debout. Elle est dans le style de la renaissance romaine. Si l'on en croit la légende populaire, elle fut bâtie à l'endroit même où expira le saint, qui en est le patron. L'archevêque Van Hove la consacra en 1617, et Coeberger la décora de deux belles toiles : *Saint Hubert revêtu des habits pontificaux* et *la Vierge avec l'enfant Jésus, saint Jean-Baptiste et Saint Jean l'Évangéliste*, que l'on y voit encore, ainsi qu'un Van Loon, *la Conversion de saint Hubert*,

¹ DE DYNTER, c. 229. — *Chronicon anonymi*, p. 178.

² *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n^o III, f^o 98, et IV, f^o 133.

et un Crayer, *Saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste*. La chapelle tombant en ruine, en 1598, faute d'entretien, la chambre des comptes voulut mettre la reconstruction de cet oratoire à la charge de l'abbaye de Parcq, parce que ce monastère y percevait les offrandes. L'abbé repoussa cette prétention, qui avait, on doit l'avouer, quelque chose de mesquin (22 juin 1598). C'était bien au duc de Brabant qu'incombait la charge d'entretenir sa propre chapelle, comme du reste l'avaient toujours fait ses prédécesseurs. Les archiducs reconnurent la justesse des observations de l'abbé de Parcq ; ils augmentèrent même d'un revenu de 132 florins la dotation de la chapelle castrale, à condition que les moines de Parcq qui desservaient l'église de Tervueren y célébreraient une messe tous les jours (10 janvier 1619).

En l'année 1617, on travailla à un nouveau chemin conduisant au château, le *S'Hertogenwech* ou *Chemin des Ducs* ¹, et, à cet effet, on acheta quelques terres à M^{me} S'Groots ; cette année, et jusqu'en 1632, on acquit des terrains pour agrandir le parc, qui reçut alors l'enceinte de murailles que l'on voit encore aujourd'hui. L'abbaye de Parcq, entre autres, vendit au domaine, moyennant 25,000 florins, le bois dit *Munckbosch* ou *bois des Moines*, qui contenait 50 bonniers, y compris le *bois du Curé*, dont la grandeur était de 7 journaux, et le *Moertpoel*, qui avait 2 journaux (27 juillet 1618). L'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain céda deux viviers et des prés ; N. Spinosa, la cure, et les frères De Bocq abandonnèrent d'autres terrains. Le mur même fut bâti de 1625 à 1652, et coûta 80,000 florins ². On y entraît jadis par dix portes, dont la principale donnait sur la place du village et a été reconstruite en 1820. On y lisait l'inscription suivante : FURENSE ANTIQUORUM HOC DUCUM PRÆTORIUM, VETUSTATIS JURE — ET BELLII INJURIA COLLAPSUM, AB OPTIMIS PRINCIPIBUS, — ALBERTO ET ISABELLA, — INSIGNI MAGNIFICENTIA INSTAURARI COEPTUM, JUSSU MAXIMI REGIS, — PHILIPPI III, IN REGIUM SPLENDOREM EO ÆDIFICATUM DIVO, — COGNOMINI SUO, OLIM LOCI INQUILINO, NUNC TUTELARI, — HUBERTINA HÆC PORTA, STRUCTA ET SACRATA MDCXXVII.

L'archiduc Albert, dit M. de Reiffenberg ³, fut le premier qui réunit un grand cabinet de tableaux, où chaque école était classée avec ordre. On en voyait, à Tervueren, plus de 200, et il en plaça d'autres encore dans ses palais de Bruxelles et de Marimont. Quentin Metzys, Jean de Maugebe, Jérôme Bosch, Albert Durer, Holbein, Lucas de Leyde, Franc Floris y figuraient à côté de maîtres plus récents : Otto Venius, Rubens, Coe-

¹ Voir plus haut, p. 259.

² Avis de la chambre des comptes, en date du 6 février 1651.

³ *Archives historiques*, t. II, p. 145.

berger et Pierre Breugel¹. Qu'est devenue cette collection véritablement royale? Elle a eu le sort de toutes les galeries formées par nos princes, l'étranger s'en est enrichi.

Après la mort de son époux, Isabelle manifesta l'intention de se retirer dans un cloître, mais les hommes d'État qui l'entouraient, et qui redoutaient le moment où le pays redeviendrait entièrement une province espagnole, lui persuadèrent de conserver la direction des affaires. Cependant elle ne fit pas, d'une manière absolue, le sacrifice de ses inclinations; elle prit la résolution de porter l'habit du tiers ordre de Saint-François et d'en suivre la règle. Elle fonda dans la forêt, un peu au sud du bourg de Tervueren, un couvent de Capucins, dont il n'existe plus de traces, si ce n'est quelques pans de muraille cachés par des plantations. Elle s'y fit construire une petite cellule, où elle se retirait souvent pour se livrer à la méditation; elle y couchait sur des nattes de jonc, la tête appuyée à un gros morceau de bois que l'on conserva longtemps². Elle avait fait placer, vis-à-vis de son lit, une tête de mort, que l'on dit avoir été celle d'une de ses femmes, morte à la fleur de l'âge. Cette princesse mourut le 30 novembre 1633. Les dernières paroles qu'elle prononça peignent bien la sérénité d'âme avec laquelle elle voyait la mort s'approcher. Un de ses officiers n'ayant pu retenir ses larmes, elle s'écria en riant : « Voyez cet homme, qui ne veut point que je meure! »

Le diplôme par lequel elle donna à l'ordre des Capucins le terrain nécessaire pour y établir un couvent, au lieu dit *Eschendel* ou le *Vallon des Frènes*, est daté du 15 mai 1626; le nombre des religieux fut limité à seize et il leur fut défendu de gêner dans leurs quêtes les couvents existants³. Le 25 juin de la même année, l'infante posa la première pierre des bâtiments conventuels, qui furent élevés sous la direction de Charles d'Arenberg, prédicateur très-renommé, et que la nouvelle communauté eut pour premier gardien; l'année suivante, le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, ils étaient achevés, grâce aux dons des fidèles, et principalement du prince de Chimai, de l'archevêque Boonen, du comte de Taxis, d'Érard de Cotereau, etc. C'était une retraite fort agréable et où l'on envoyait les jeunes religieux, à la sortie de leur noviciat, afin de leur inspirer le goût de la retraite. Les constructions, comme celles de tous les couvents de l'ordre, étaient d'une simplicité extrême, mais les jardins, ornés de bouquets d'arbres, bordés d'étangs,

¹ SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. I^{er}, p. 113.

² PAQUOT, t. III, p. 88.

³ *Opera dipl.*, t. IV, p. 333. — Voyez SANDERUS, *Chorogr. sacra Brab.*, t. III, p. 38. — LE ROY, *le Grand Théâtre sacré*, t. II, p. 314.

semblaient une oasis perdue au milieu des bois. La propriété des religieux ne comprenait que deux bonniers, mais Isabelle leur permit d'enclore d'un fossé vingt bonniers adjacents et de s'y promener. En 1753, on admirait sur ce terrain un très-grand nombre de hêtres ayant 200 ans d'existence; comme la coupe de ces arbres aurait produit 50,000 florins environ, les officiers du domaine voulurent les faire abattre, au grand regret des Capucins. Charles d'Arenberg, qu'Isabelle avait en grande considération, fut lui-même l'architecte de cette retraite monastique. On y voyait un simulacre du tombeau du Christ, taillé dans le roc, et un tableau de Zegers : *le Christ mort sur les genoux de sa mère*. Le 22 juin 1696, les religieux furent autorisés à relier par une chaussée l'entrée de leur couvent au chemin de Duysbourg.

En 1653, l'armée gallo-batave envahit les Pays-Bas et pénétra jusqu'au cœur du Brabant. Le prince Frédéric-Henri, qui en était un des commandants, passa la Dyle à Florival, poussa des postes vers Overysse, où il campa un peu au nord-ouest du bourg, et occupa Tervueren. Si l'on en croit les mémoires de ce prince, ses officiers voulurent piller le château, mais il les en empêcha; les historiens belges n'expriment pas la même opinion: d'après eux, le château de Tervueren fut alors en partie pillé et en partie brûlé, et l'église paroissiale saccagée, ainsi que les couvents de Groenendael, de Rouge-Cloître et des Capucins; le feu qui dévasta l'ancien manoir ducal s'étendit aux maisons voisines et les consuma également. On prétendit à cette époque que les Français avaient commis ces déprédations, parce que l'électeur-archevêque de Trèves, un des personnages qui avaient fourni prétexte à la guerre, avait été quelque temps confiné au château de Tervueren ¹.

Le cardinal infant, l'archiduc Léopold et la reine de Suède, Christine, séjournèrent quelque temps à Tervueren; le premier y fit établir, en 1657, une superbe hêronnière dans le parc. Vers la fin du siècle, le château reprit un peu de vie, grâce à la comtesse de Soissons, à qui le roi Charles II accorda l'autorisation d'y séjourner (1689). Olympe Mancini, l'une des nièces du cardinal Mazarin, comtesse de Soissons par mariage, avait longtemps été, à la cour de France, « la maîtresse des fêtes et des grâces, jusqu'à ce que la crainte d'un partage avec les maltresses du roi (Louis XIV) la jeta dans une folie, qui la fit chasser avec Vardes et le comte de Guiche. Elle fit sa paix et obtint son retour par la démission de sa charge, qui fut donnée à M^{me} de Montespan. Elle se trouva si mêlée dans l'affaire de la Voisin, brûlée en Grève pour ses poisons et ses maléfices, qu'elle s'enfuit en Flandre; son mari était

¹ RIVIUS, *Diarium obsidionis Lovaniensis*, pp. 5 et 6, apud GOYENS, *Van Gestel* annoté.

« mort fort brusquement à l'armée, il y avait longtemps, et dès lors on
 « en avait mal parlé, mais fort bas dans la faveur où elle était. » Ceci
 arriva en 1679; la cession du château est postérieure de dix ans. La
 noble empoisonneuse n'obtint pas sans difficulté la possession du vieux
 manoir ducal. Son intendant, Medina, fit à cet effet plusieurs tentatives
 inutiles, jusqu'à ce qu'intervint un ordre définitif du conseil des finances
 (26 décembre 1690). Il y eut ensuite d'autres différends au sujet des clefs
 des portes, de l'entretien des bâtiments. Une nouvelle aventure, dont
 nous empruntons encore le récit à Saint-Simon, acheva de perdre la
 comtesse dans l'opinion. « Pendant que le roi Louis XIV faisait enlever
 « M^{lle} de Carignan, à l'hôtel de Soissons, à Paris, et la faisait conduire
 « aux filles de Sainte-Marie, l'électeur de Bavière en faisait autant à
 « Bruxelles, où il fit conduire dans un couvent M^{lle} de Soissons de chez
 « sa mère; leur conduite était depuis longtemps tellement indécente et
 « leur débauche si prostituée que M. de Savoie ne put supporter ce qu'il
 « en apprenait. Quelque temps après, elles obtinrent, l'une de retourner
 « chez sa mère à Bruxelles, l'autre de l'y aller trouver ¹. » C'est vers ce
 temps, en 1698, que la comtesse se désista de ses droits à la jouissance du
 château, moyennant 500 livres par semestre, 200 mesures de bois, 100 sacs
 de charbon et 1,000 fagotins par an ². « De Flandre, continue Saint-Si-
 « mon dans le passage que nous avons cité en premier lieu, elle passa en
 « Espagne, où, pour servir les intérêts de la maison d'Autriche, elle em-
 « poisonna, dit-on, la jeune reine qui était Française, fille du duc d'Or-
 « léans. Elle partit en grande hâte et vécut obscurément, quelques années,
 « en Allemagne, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. A la fin elle
 « retourna en Flandre, puis à Bruxelles, où, tant que Philippe V fut le
 « maître, les maréchaux de Boufflers, de Villeroy et tous les Français
 « distingués eurent défense de la voir. Il se peut dire qu'elle y passa le
 « reste de sa vie et qu'elle y mourut en opprobre » (le 9 octobre 1708) ³.

Après son entrée triomphale dans Bruxelles, en 1746, le roi Louis XV
 alla dîner, le 9 mai, au château de Tervueren, puis partit pour Perck,
 où il passa la nuit dans le manoir seigneurial. Deux de ses officiers, le
 lieutenant général Berchiny et le duc de Chevreuse, avaient logé à Ter-
 vueren depuis le commencement de la campagne de 1746 jusqu'au
 9 mai; ils s'emparèrent de trois tableaux, malgré l'opposition des gardes
 Jean-Pierre Danhieux et Joseph Courtoys. Le maréchal de Saxe usa du
 droit de conquête avec plus de modération; il se borna à faire copier la

¹ *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. VI, p. 153.

² *Lettre du conseil des finances à la chambre des comptes*, du 15 février 1708.

³ *Mémoires cités*, t. XII, p. 114.

Conversion de saint Hubert. Les nombreux tableaux qui décoraient les divers appartements n'y restèrent pas; on les transporta à Bruxelles, où on les déposa, le 18 mai, dans une chambre voûtée, sous la chapelle de l'ancien palais incendié.

En 1749, le prince Charles adopta le château de Tervueren pour sa résidence d'été, et y séjourna presque constamment jusqu'au 4 juillet 1780, date de sa mort. Il fit d'abord construire, à partir d'Auderghem, la chaussée qui y conduit. Pendant l'hiver des années 1750 et 1751, il s'y rendit plusieurs fois en traîneau, accompagné des seigneurs et des dames de la haute noblesse; ce fut pendant l'une de ces parties de plaisir, le 18 février 1750, qu'il donna ordre d'y construire de nouvelles écuries. Ces bâtiments, les seuls, avec la chapelle de Saint-Hubert, qui aient été conservés, forment un fer à cheval, dont l'ouverture fait face à l'emplacement de l'ancien château; ils sont surmontés d'un toit à la Mansard, et percés de 200 fenêtres, dont il y en avait jadis 34 ornées des bois de cerfs tués à la chasse par le prince Charles; là se trouvaient les logements des domestiques, dont le nombre, à la mort de ce prince, s'élevait à 200 environ.

Les jardins ne reçurent pas moins d'embellissements. A gauche du pont par lequel on entrait dans le château, on trouvait une orangerie et un jardin botanique, avec une serre; puis une terrasse décorée de trois bassins de fontaines, des bustes des douze Césars (qui ornaient auparavant le parc de Bruxelles et qui y ont été remplacés, plus tard), de statues de déesses, de lions, de tigres, de chiens, de chevaux, de vases, le tout de marbre. Delvaux sculpta, pour un parterre de cette partie du jardin, quatre groupes d'enfants, en marbre blanc, représentant *les Saisons* et *les Éléments*. De là on entrait dans un labyrinthe, où l'on voyait des jeux de toute espèce. Une belle volière faisait face à un étang de forme carrée, entouré d'un berceau d'arbres si élégamment disposé qu'il semblait former une voûte. Au milieu d'un massif, à droite, on rencontre un rond-point d'où rayonnent huit allées formant une étoile; le milieu était occupé par un pavillon, actuellement démoli¹. Lorsque, après la guerre de sept ans, le prince Charles alla, le 6 juin 1764, examiner les travaux faits en son absence à Tervueren, et particulièrement la maison chinoise construite pour l'usage des bains, il loua par-dessus tout une salle ornée de peintures représentant des fleurs, et combla d'éloges De Sauvenier, l'artiste à qui elles étaient dues². On publia à cette époque³ deux gravures, en grandes planches, de 35 pouces de lar-

¹ *Le Guide fidèle dans Bruxelles et ses huit chef-mairies.*

² *Gazette des Pays-Bas*, du 8 juin.

³ Chez P. De Bast, imprimeur du prince (*Gazette des Pays-Bas*, du 2 janvier 1765).

geur sur 10 de hauteur, mesure de France, et représentant l'ancien château vu, d'abord, du côté du parterre et, ensuite, du jardin à fleurs, côté du parc des faisans. L'architecte du prince Charles portait un nom célèbre dans les annales de la Belgique. C'était Jean-André Anneessens, le fils du fameux doyen décapité à Bruxelles, en 1719. Bon architecte et ingénieur estimé, il attacha son nom à un grand nombre de travaux importants et entre autres à la façade du palais épiscopal de Liège. Il mourut en 1769 près d'Aix-la-Chapelle, suffoqué dans une exploitation de calamine qu'il avait voulu visiter ¹.

Le prince porta également son attention sur des objets plus propres à améliorer l'industrie du pays, alors si peu active. En 1759, il fonda, à Tervueren, un atelier d'impression sur coton, dont il confia la direction à François Lepper, mais qui ne fut jamais qu'un objet de curiosité, et qui cessa d'être en activité en 1778 ²; cette création industrielle occupait un grand bâtiment que le prince fit construire sur pilotis, en forme de fer à cheval, à l'extrémité du grand canal traversant le parc. L'un de ceux qui, dans la suite, développèrent dans le pays l'industrie cotonnière, Pierre Schavye, de Tervueren, voyagea en France et en Suisse, aux frais du généreux gouverneur général, afin d'étudier les procédés des fabricants de ces pays, et acquérir, dans les arts chimiques, des connaissances qui nous manquaient alors ³. Le château fut aussi doté d'une fabrique de papier peint, la mère de toutes celles qui s'élevèrent dans le pays, et d'une fabrique de boutons et de franges. On aurait voulu, dès cette époque, doter la Belgique de l'industrie des étoffes de soie; le prince, toujours entreprenant, fit planter à Tervueren des mûriers blancs, qui sont parvenus aujourd'hui à une croissance magnifique. Il essaya plusieurs fois d'élever des vers à soie, et, si nous ne nous trompons, dit l'écrivain qui nous sert de guide ⁴, à l'air libre, en plaçant les vers sur les arbres; il obtint accidentellement de beaux produits. Cependant il renonça à ses tentatives au bout de 10 à 12 ans.

Par ce que nous savons du caractère du prince Charles, on peut juger s'il était aimé à Tervueren, où les habitants avaient mille occasions d'apprécier sa bonté, son affabilité, sa générosité. Lorsqu'on célébra son jubilé de 25 années de gouvernement, ils lui donnèrent une fête, le 4^{er} mai 1769. Une cavalcade alla à sa rencontre et le conduisit à l'église, où on chanta le *Te Deum*. Le prince se rendit ensuite à pied au château, escorté de la cavalcade et d'un grand nombre de paysannes habillées en

¹ FOPPENS. *Chronique ms de Bruxelles, ad ann. 1719.*

² M. GACHARD, *Rapport sur l'exposition de l'industrie de 1835*, p. 126.

³ M. BRIAVOINE, *De l'industrie en Belgique*, t. 1^{er}, p. 327.

⁴ *Journal d'agriculture du royaume des Pays-Bas*, III^e série, t. V, p. 86.

bergères et ayant à leur tête M^{lle} de Limpens. Le reste de la journée se passa en divertissements.

La mort du gouverneur général fut un jour de deuil pour cette population qu'il avait comblée de bienfaits, et qui reçut bientôt un nouveau coup, non moins funeste. L'empereur Joseph II, lors de sa visite à Tervueren, en 1781, paraît avoir considéré le château comme une vieille ruine que l'on devait s'empresse d'abattre. Un édit du 16 novembre 1781 en ordonna la démolition, près de cinq siècles après sa construction par Marguerite Plantagenet. Cet ordre fut exécuté avec une précipitation dont on chercha vainement le motif, et, pour hâter la destruction des jardins, les vandales préposés à cette exécution y firent mettre des sangliers ¹. La vente des matériaux et du mobilier du manoir ducal produisit 28,707 florins, savoir : le château lui-même, 9,055 ; le petit pavillon au devant du théâtre, les bains, la maison de la faisanderie, le moulin à vent (construction élevée sur une petite tour, dans un angle rentrant, vers l'occident, et qui servait à envoyer les eaux aux fontaines jaillissantes), 1,140 ; les portes, les fenêtres, les cheminées, 3,474 ; les fers, les plombs, les pavements, 4,127 ; une autre partie de plomb, etc., 1,014 ; les meubles et effets, 5,167 ; les statues, jeux, 4,727.

Les démolitions furent adjugées, le 21 mai 1782, à trois entrepreneurs, N. Vandermeulen, Van Cutsem et Dept ; elles devaient être terminées le 1^{er} octobre suivant, mais elles essuyèrent quelques retards ². Dans les dernières années de sa vie, le prince Charles, trouvant le château de plus en plus incommode, en fit élever un autre, que l'on appela le *château Charles*, dans la plaine située à la sortie de la forêt, au lieu dit *Hooghevorst*. Cet édifice, dont Dewez donna les plans et qui avait la forme d'un pavillon, avait été achevé au bout de cinq ans, mais le prince Charles n'avait pas eu la satisfaction de l'habiter, étant mort précisément à cette époque ³. Quelques années après, le château Charles fut entièrement détruit par un incendie que les habitants de Tervueren attribuèrent généralement à la malveillance de ceux qui administraient alors le pays. Marie-Christine déplora cependant les dévastations que l'on avait fait subir au séjour favori de son parent. Elle se réserva le petit pavillon situé à gauche des écuries, et elle venait quelquefois s'y reposer, lorsqu'elle visitait la forêt de Soigne et le parc de Tervueren ⁴.

L'ancien château était situé dans la partie occidentale d'un vaste

¹ GAUWENS, l. c.

² *Cartons du conseil des finances*, intitulés *Château et parc de Tervueren*.

³ GAUWENS. — Selon M. SCHAYES (*Messageur des sciences et des arts*, année 1833, p. 449), le château Charles fut construit en 1765.

⁴ GAUWENS.

étang ¹, et ne communiquait avec ses dépendances que par deux ponts. Les bâtiments n'offraient rien de très-remarquable, sauf la grande salle, qui était immense et qui n'était recouverte par aucun plafond, de sorte que sa toiture était complètement à découvert. Les deux pignons terminaux étaient décorés de fleurons gothiques, ainsi que le faite du toit. Le surplus du manoir ne consistait sans doute, dans le principe, qu'en une enceinte garnie de tours et à laquelle étaient adossés des corps de logis peu élevés; mais, dans la suite, à l'époque d'Albert et Isabelle, on éleva, du côté du sud, plusieurs salles à hautes fenêtres carrées et à toits en escalier ². Pendant le règne du duc Antoine, on y fit quelques embellissements, auxquels travaillèrent, entre autres, en 1404-1405, Jean de Cobbehem et son fils, et, en 1408-1409, Henri Van Duysborch, qui entreprit, le 27 septembre, pour la somme de 6 couronnes de France (soit 20 sous de gros) de construire une nouvelle façade à la grande salle, du côté de la fruiterie. A cette époque, on travaillait déjà la pierre aux carrières mêmes, car en 1409-1410, on envoya du Saventerloo des *rabbate*, *eysteen*, *dorpele*, et autres ouvrages de maçonnerie. En 1425-1426, Walter Van Pede exécuta trois vitraux pour la chambre du duc Jean IV, qui les lui paya 11 sous de gros. En 1428, la grande tour ou petite salle du château s'étant écroulée, et le château tout entier ayant besoin de réparations, Philippe de Saint-Pol ordonna, le 4 octobre, au receveur du domaine à Tervueren et à Vilvorde, d'y faire travailler. Des réparations y furent encore faites en 1504-1505, principalement aux toitures, et coûtèrent 57 livres 10 escalins de gros de Brabant; ainsi qu'il conste d'une quittance du 12 octobre 1506, 200 livres de 40 gros de Flandre furent encore payées pour le pont-levis, les barrières et autres constructions d'ordre secondaire. En mars 1535-1536, on établit un étage simulé (*loogenwercke ofte stegie*) sur les galeries du château, et, en 1548, on orna d'arcades et d'autres ornements la grande salle; enfin, le 16 mai 1545, on commença de nouveaux travaux, qui paraissent avoir été terminés au commencement de l'année 1549, lorsqu'on orna de verrières les différentes salles.

L'intérieur du manoir était orné d'un grand nombre de tableaux, dont voici l'indication, d'après un inventaire dressé le 1^{er} et le 2 mai 1782, par Guillaume-Joseph Looze, peintre et marchand de tableaux, inventaire auquel nous avons joint quelques indications empruntées à une autre liste, datant du 18 mai 1746, et à des livres imprimés :

¹ Cet étang s'appelait de *Borchouwer* et comprenait 6 bonniers; les autres portaient les noms de *Nuwentouwer*, *Vernadelenouwer* et *Cleinetouwer*.

² Des vues du château de Tervueren ont été publiées dans SANDERUS, *Regio domus Belgica*; — LE ROY, *Castella et pratoria*; — DE CARTILLON.

Dans le grand salon : 1. Un marché aux fruits et de volaille (et un homme tenant un lièvre à la main), dans le goût du vieux Breugel ou de Beuckelem, sur toile. — 2. Une vendeuse de légumes et de volaille, et un homme badinant avec elle (lui mettant la main dans le sein), par Beuckelem. T. — 3. Des chats et des chiens qui se battent, et un panier rempli de légumes, par De Vos (ces légumes étaient des asperges et des oranges). T. — 4. Deux tableaux représentant des verres avec des fleurs, où sont quelques insectes, par Breugel. Sur bois. — 5. Un port de mer, avec des vaisseaux, par Hertvelt. B. — 6. Deux tableaux représentant la procession de l'Ommeganck, avec les corps des métiers et serments, par Sallaert. T. (aujourd'hui, au Musée de Bruxelles). — 7. Un tableau représentant l'histoire du bateau d'eau (c'est-à-dire l'histoire de l'homme qui s'était engagé à marcher sur l'étang d'Auderghem), par Sallaert. T. — 8. Une table avec des verres et des confitures, par Hulsdonck. B. — 9. Une table servie d'un dessert, avec vases d'argent, manière de Hulsdonck. B. — 10. Quelques fruits, deux verres remplis de vin et une assiette de succades (sucreries), dans le même goût, ainsi que les trois suivants. B. — 11. Une table garnie de quelques pots et verres, et d'un citron. B. — 12. Une table garnie d'une assiette, d'un pain blanc et d'un grand verre. B. — 13. Une table servie de pâtisserie et d'un poulet rôti. B. — 14. Le portrait d'une princesse. T. — 15. Le portrait d'un empereur. T. — 16. Un paysage orné d'un chariot et de figures, d'après Paulo Bril. B. — 17. Un paysage avec une grotte et, sur le devant, plusieurs personnes qui s'amuse avec un instrument, dans la manière de Momper. Toile sur panneau. — 18. Le triomphe de Neptune et de Thétis, dans le goût d'Otto Venius (par Rottenhaemer, selon Menssaert ¹). Toile sur panneau. — 19. Bellone, avec son casque et son carquois à terre, de l'école de Rubens. T. — 20. Le portrait de l'empereur Maximilien. T. — 21. Le portrait d'un jeune homme jouant de la flûte, d'après Murillo. Toile sur panneau. — 22. Le Silence, accompagné de deux autres figures, bon tableau, d'après Rubens. T. — 23. Trois figures, dont celle du milieu est un jeune homme à qui l'on tire les cheveux. Toile sur panneau. — 24. Le portrait de Philippe II, en buste, très-bien peint. T. — 25. Un port de mer avec des poissonniers, servant de dessus de porte. T. — 26. Une table servie de fruits et de dessert, et autour, des figures qui font concert, dans le goût antique. T. — 27. Une quantité d'oiseaux qui chantent, par Sneyders. T. — 28. Un paysage avec figures et vaches, par Momper et Pierre Breugel. T. — 29. Une table chargée de fruits et de volaille, dans le goût de Jean De Heem, par Van

¹ T. I^{er}, pp. 160 à 164.
T. III.

Lon. T. — 30. La disgrâce de Samson, et plusieurs autres figures, bon tableau, peint avec une grande force, d'après Van Dyck (Mensaert attribue ce tableau à ce peintre et dit qu'il fut gravé par Kaukerkem). T. — 31. Le triomphe de Judith, avec la tête d'Holopherne, et quantité de figures, très-bien peint, par Abraham Blommaert. T. — 32. Un très-beau et brillant paysage, avec montagnes et plusieurs figures, par Momper et Pierre Breugel. T. — 33. Un paysage avec montagnes, un pont et figures. T. — 34. La mer, avec quelques vaisseaux et galères, par Loukens. T. — 35. Le carnaval de Venise, d'un grand fini, par Abraham Blommaert. T. — 36. Portrait de la Lenaert (selon Mensaert, Anne de Saventhem), peint par Van Dyck, avec les chiens de l'infante Isabelle, très-bien peint et d'une grande force. T. — 37. Deux femmes et un ange, avec l'écu de l'empereur Maximilien, tableau servant de dessus de porte. Toile sur panneau. — 38. Saint Hubert en évêque et un ange qui lui apporte l'étole, par Crayer, à l'autel de la petite chapelle, dans le grand salon. T. — 39. Un paysage avec montagnes et rivière, par Momper et Pierre Breugel. T. — 40. Un beau paysage, avec un ermitage, d'un côté, et de l'autre, dans le lointain, le prieuré de Rouge-Clotre, peint dans le goût de Dinckenboom, et les figures de Pierre Breugel. T. — 41. Un tableau représentant Tervueren et le château, avec ses promenades. Tableau de mérite, dans le goût de Van Uden, par Van Heil. T. — 42. Deux tableaux, dont l'un représente une table, avec un groupe de poissons, et l'autre, des oiseaux, dans la manière d'Adriaensens. T. — 43. Huit tableaux, représentant le passage du Rhin, avec des campements et des chocs, sous les ordres de S. A. R. le prince Charles de Lorraine, par Morat, peintre de la cour. T. — 44. Portrait de l'infante Isabelle, tenant une fouine enchaînée. T.

Dans la salle d'audience de Madame Royale (la sœur du prince Charles, abbesse du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons) : 45. Portrait de l'archiduc Albert. T. — 46. Deux paysages, avec figures, servant de dessus de porte, par Van Diest. T.

Dans la chambre à coucher : 47. Deux paysages semblables aux précédents, par Van Diest. T.

Dans la chambre de toilette : 48. Trois paysages, avec figures, par Van Diest. T. — 49. Un paysage servant de trumeau. T.

Dans le cabinet de miroirs : 50. Un paysage, avec figures, par Van Diest, servant de dessus de porte. T.

Dans la salle d'assemblée : 51. Trois paysages, avec figures, par Van Diest, servant de dessus de porte. T.

Dans la salle à manger : 52. Deux paysages, avec figures, très-bien peints, par Simon, servant de dessus de porte. T. —

53. Un port de mer avec des vaisseaux, servant de trumeau. T.
Appartement du prince de Grimberghe, dans l'antichambre : 54. Portrait d'une princesse, vêtue de noir, bien peint. T.

Dans la chambre : 55. Deux paysages, avec figures, par Van Diest. T.
— 56. Un bas-relief représentant des enfants jouant avec des oiseaux, placé sur la cheminée. — 57. Un paysage, avec une société de seigneurs et de dames, d'après Watteau, servant à la cheminée. T., en rond.

Dans la salle d'entrée : 58. Portrait de l'infante Isabelle. T. — 59. Portrait de Philippe II. T. — 60. Portrait en buste de Charles-Quint. T.

Dans l'antichambre des chambellans : 61. Un tableau représentant la Pauvreté. Il contient un homme qui se gratte la tête, et une femme qui donne un joujou à un enfant, peint dans le goût de Murillo, par un bon maître. T.

Au garde-meubles : 62. Portrait d'un empereur, en buste. T. — 63. Portrait d'un jeune homme debout, le chapeau à la main, très-bien peint, dans le goût de Van Dyck. T. — 64. Portrait du centenaire Michel, dans un fauteuil. T. — 65. Un tableau très-bien peint, représentant deux femmes; au bas est écrit : *Tranquillitas, Securitas*. T. — 66. Une histoire d'Ovide (Le Jugement de Paris, par Van Baelen, selon Mensaert). T. — 67. Un verre avec des fleurs sur lesquelles sont deux papillons, par Breugel. Sur panneau. — 68. La Vierge et Notre-Seigneur. Panneau.

Dans la grande chapelle, sur la cour : 69. La Conversion de saint Hubert, par Sallaert (ailleurs, attribué à Van Loon). T. — 70. L'Assomption de la Vierge, très-bien peint, par Crayer. T. — Notre-Seigneur lié à la colonne par deux juifs, très-bon tableau, d'après Van Dyck, d'un bon maître. T. — 72. Un tableau de l'autel en entrant à droite, représentant la Vierge avec l'enfant Jésus, saint Jean et sainte, bon tableau par Théodore Van Loon. T. — 73. La Vierge et l'enfant Jésus, dans un médaillon; aux deux côtés sont deux anges qui supportent une guirlande de fleurs et de fruits, par Schut, et la guirlande par Breugel. T. — 74. Six tableaux représentant l'histoire de Joseph, bien peints, dans la manière d'Albert Durer. B., en rond.

Dans la sacristie : 75. Un *Ecce homo*, entre les Juifs. T.

La destination des différentes pièces qui composaient ce musée fut fixée par la lettre suivante des gouverneurs généraux au conseil des finances, qui est datée du 10 janvier 1782 :

« Nous étant fait subministrer l'inventaire des tableaux qui se trouvent au château de Tervueren et qui pourroient être compris dans la vente prochaine des effets de ce château, Nous avons trouvé qu'il y en a avoit dans le nombre qu'il conviendrait de ne pas vendre; d'après

« cela nous avons résolu de faire provisionnellement réserver ceux qui
 « sont marqués nos 6, 7, 14, 15, 20, 24, 36, 38, 40, 41, 43, 44, 45,
 « 54, 58, 59, 60, 62, 69, 70, 71, 72, 75 et 75. Notre intention étant
 « que les tableaux sous les nos 69, 70, 71, 72, 73 et 75, soient par pro-
 « vision laissés dans la chapelle du château, et qu'on y remette de
 « même celui sous le n° 38, avec l'autel dans lequel il est placé; que
 « ceux sous les nos 6, 7, 14, 15, 20, 24, 36, 40, 41, 43, 44, 45, 54, 58,
 « 59, 60, 61 et 62, soient transportés en cette ville et déposés à la mai-
 « son du Roy, et que tous les autres y compris ceux sub n° 74, qui se
 « trouvent dans la chapelle susmentionnée, soient vendus publiquement,
 « Nous en informons le Conseil, le chargeant de faire pourvoir aux dis-
 « positions qui en résultent. »

La révolution française condamna au silence le parc de Tervueren, et, en l'an VII, on vendit la maison dite *le Pavillon*, qui se trouvait près de la grille d'entrée. Au mois de pluviôse an IX, le préfet Douclat-Pontécoulant, désirant utiliser les belles écuries bâties par ordre du prince Charles, proposa au ministre de l'intérieur de l'Empire d'y installer un haras départemental. Ce projet, accueilli d'abord avec beaucoup de faveur, ne se réalisa qu'en 1806; un décret du 4 juillet de cette année prescrit de réunir à Tervueren 50 à 60 étalons. Napoléon voulait, en outre, faire construire une chaussée qui aurait réuni l'ancien parc d'Albert et d'Isabelle à l'élégante construction de Marie-Christine et d'Albert de Saxe-Teschen, le palais impérial de Laeken; mais il n'eut pas le loisir de prescrire la mise à exécution de cette pensée grandiose, et, en 1814, le haras disparut aussi.

Après les événements de 1815, le roi Guillaume, profitant de l'enthousiasme qu'avait inspiré à ses peuples la valeur du prince d'Orange, provoqua, au sein des États généraux, une proposition dans le but d'offrir au prince un témoignage public d'approbation et de reconnaissance, « pour la défense opiniâtre de la position des Quatre-Bras et pour la « part louable qu'il avait prise à l'immortelle bataille de Waterloo. » Une loi, adoptée par les Chambres, le 27 septembre, et sanctionnée par le roi, le 27 décembre suivant, ordonna l'achat, à Bruxelles, d'un palais où résiderait le prince, et l'abandon à ce dernier du parc de Tervueren, qui devait être agrandi d'une manière convenable et où il serait construit un pavillon de chasse, aux frais du trésor. C'est alors que fut bâti, sous la direction de l'architecte Vanderstraeten, le château actuel, qui coûta 794,000 francs; on le commença en 1817 et le prince d'Orange vint l'habiter au mois de juillet 1822.

Cet édifice occupe une hauteur qui domine le parc et le bourg; il a la forme d'un carré de 135 pieds de diamètre. La façade principale regarde

la chaussée conduisant à Louvain. Elle est décorée d'un porche supporté par six colonnes ioniques, et auquel on arrive par deux rampes douces, dont les murs de soutènement sont ornés de deux lions de fer, coulés sur un modèle fourni par le sculpteur Van Geel. Cinq portes d'entrée donnent accès au pavillon ; au-dessus de ces portes s'étend un grand bas-relief, *la Chasse de Calydon*, une des premières œuvres du statuaire Rudd. Une voûte plate surmonte le porche et supporte une terrasse, d'où la vue s'étend à une grande distance. Tous les grands appartements du pavillon occupent le rez-de-chaussée ; un salon à l'italienne, de forme circulaire, est placé au centre. Il reçoit le jour par un lanterneau, placé au centre du plafond, qui est construit en coupole. Depuis le parquet jusqu'à la hauteur du premier étage, les murs sont enduits de stuc blanc poli ; plus haut règne une imposte, que décorent huit bas-reliefs, admirables de composition et également exécutés par Rudd, qui y a retracé des épisodes de la vie d'Achille. Le haut de la salle, à partir d'une galerie placée au niveau du premier étage de l'édifice, présente seize colonnes corinthiennes. Dans le salon de réception, on remarque quatre tableaux de Vanderhart : *un Triomphe des Romains*, *une Course de chars*, *un Sacrifice* et *un Combat*. Les murs de la salle à manger sont revêtus d'albâtre rouge fleuri, qui provient d'une carrière du Luxembourg et rivalise avec les plus beaux marbres connus ; sur la cheminée est placée une glace sans tain, à travers laquelle on aperçoit le grand étang du parc et une partie du village. La cheminée de l'appartement qu'occupait la princesse d'Orange a pour ornement une mosaïque d'Italie, offrant, sur un fond noir, des fruits, des fleurs et des oiseaux. Enfin, au-dessus des portes de la salle à déjeuner, sont placées des peintures de madame Rude, née Fremiet.



Le pavillon de Tervueren n'est pas remarquable comme œuvre architectonique, mais la situation en est délicieuse et la distribution excellente. Quelques artistes et quelques industriels y ont commencé leur

réputation : Rudd y a déployé ce talent qui s'est manifesté depuis, avec tant d'éclat, dans la décoration de l'Arc de triomphe de l'Étoile. Les parquets, dus à M. Sachman, sont encore des plus beaux que l'on puisse citer, malgré les progrès que l'ébénisterie a faits en Belgique. Les jardins environnants, plantés à l'italienne, contrastent avec les grandes allées et les massifs du restant du parc. On y voit une statue de Claudius Civilis, par Van Geel ¹.

Le prince fit restaurer et rendre au culte catholique la chapelle de Saint-Hubert; il installa dans les autres dépendances une meute et, de plus, un haras, où il permettait la saillie des belles juments appartenant à des particuliers. Le parc fut de nouveau peuplé de biches, de daims, de chevreuils, de faisans; et, en outre, le prince en porta l'étendue, qui n'était primitivement que de 124 bonniers, à 180 bonniers. Le séjour de l'héritier du trône des Pays-Bas développa à Tervueren une grande prospérité. Le jour de la fête patronale, le lundi de la Pentecôte, le prince ouvrait son domaine aux habitants et leur donnait, d'ordinaire, des prix pour le tir à l'arc, la course dans les sacs, le tir à l'anguille, le jet d'eau, le mât de cocagne; en 1827, le premier prix du tir à l'arc valait 100 florins.

En 1830, on séquestra le château et le parc de Tervueren. Deux années après, on y plaça des étalons provenant du haras de Walferdange, qui furent mis à la disposition de la province, pour la saillie. Depuis, en 1834, un haras complet y a été établi, et a reçu de grands développements; mais par suite de la loi en date du 23 mars 1833, qui cède la jouissance du château de Tervueren à S. A. R. le duc de Brabant, cet établissement doit être déplacé. Le gouvernement se propose de le transférer dans l'ancienne abbaye de Gembloux, qu'il a pris en location, tout récemment. Le domaine de Tervueren, avec le château et la ferme de Ravenstein, une maison, des terres, des prés, etc., dans le village, et généralement tout ce que le prince d'Orange possédait en Belgique est redevenu une propriété nationale, après le traité des vingt-quatre articles, en vertu de la convention signée à La Haye, le 5 novembre 1842, entre les délégués de l'État belge, d'une part, et ceux du roi des Pays-Bas, Guillaume II, jadis prince d'Orange, d'autre part. Espérons que l'héritier du trône de Belgique rendra quelque vie à l'ancien séjour de tant de grands princes, à ces lieux où vivent encore de glorieux et de doux souvenirs.

¹ GOETCHEBBER. — GAUWENS.

II.

LES CHATELAINS DE TERVUEREN. — Le château de Tervueren eut, comme la ville de Bruxelles, des châtelains héréditaires, mais leurs prérogatives ne furent jamais très-considérables, et leur institution paraît ne dater que du quatorzième siècle. A leur office, qu'ils tenaient en fief du duc, étaient annexés la sous-mairie de Tervueren, la sergenterie (*vorsterye*) de Duysbourg, un droit de tonlieu sur la bière, le tonlieu de Tervueren, 4 bonniers de pâtures situés au *Zennebroeck*, près de Vilvorde, etc. Les châtelains avaient une franche garenne; ils pouvaient demeurer au château et, d'ordinaire, ils étaient hauts mambours de l'église paroissiale. Pour le service féodal, ils devaient fournir un combattant à cheval.

En 1369, le chevalier Walter, seigneur de Melin, fils de Walter, seigneur du même village, céda à ses fils : Arnoul, châtelain de Tervueren, et François, chanoine de l'église de Sainte-Gudule, et à Walter, fils d'Arnoul, son usufruit dans ses biens de Loupoigne, Génimont, Houtain, Glabais, etc. Arnoul devint un des conseillers du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne, reçut l'ordre de la chevalerie, et fut l'un des signataires de la paix accordée aux Louvanistes au mois de janvier 1382-1383. Son fils Walter étant mort sans laisser de postérité de Marguerite, fille d'Adam Vanderhulpen, qu'épousa ensuite Guillaume de Beersele, ce fut Jean de Melin, son frère, qui hérita du patrimoine de la famille. A ce dernier succéda son parent, le chevalier Arnoul Vandebossche (relief de l'année 1401-1402), puis le fils de celui-ci, Jean (r. du 11 mai 1406), dont le nom figure dans l'alliance des États de Brabant et de Limbourg, en 1415. Arnoul, fils de ce Jean, fut forcé d'aliéner ses biens. Il vendit la châtellenie à son frère Jean, qui, à son tour, la céda à Jean Hinckaert (r. du 30 juin 1435).

Issu d'une branche bâtarde de la famille ducale, Hinckaert se vit comblé de faveurs par Philippe le Bon. La charge de maître veneur lui procura l'occasion de plaire à son souverain, dont la chasse était un des grands délassements. Le 24 novembre 1438, des lettres patentes lui abandonnèrent, « en augmentation de la bourggravie » ou châtellenie de Tervueren, *la maison des Chappons*, dans ce village, avec « le chas-« tel » et le jardin qui y étaient annexés, 3 journaux de terres, le droit de faire pâturer des bestiaux dans la forêt, etc. Il acquit en outre une seigneurie à Duysbourg, avec droit d'adhérer et de déshériter, des terres, un cens de 18 vieux gros, une redevance de 10 chapons et de 4 poules (r. du 22 juillet 1440), qui avaient appartenu à Gilles, fils de

Gilles Vanderbalcht, par achat, puis à son fils Iwain (r. du 21 décembre 1435). Dans les dépendances de ce dernier bien se trouvait une maison qui, au dix-septième siècle, était mentionnée comme très-ancienne et tombant en ruine, avec un puits dédié à sainte Gertrude et que l'on regardait anciennement comme guérissant les fièvres; un Vanderbalcht donna au chapitre de Nivelles cette maison et ce puits, dont la réputation se perdit vers l'an 1600 ¹.

Jean Hinckaert mourut en 1457, vers la Noël. De son union avec Gertrude, fille aînée de Jean, seigneur de Huldenergh, naquirent deux fils, sire Jean et sire Philippe, et une fille, Catherine, qui épousa, en 1444, Jean, fils de sire Henri de Walhain, seigneur de Villers-Perwin. Sire Jean Hinckaert eut en partage la seigneurie d'Ohain, que son père avait achetée en 1434 à Arnoul Vandebosche, dont les ancêtres la possédaient dès le temps de Robert Doubos, fils de Robert, seigneur de Maisnil à Braine (vers 1370). Quant à la châtellenie de Tervueren, elle fut laissée à sire Philippe Hinckaert (r. du 2 octobre 1458); ce gentilhomme reçut l'ordre de la chevalerie après le combat d'Overmeire, en 1452, pendant la guerre dite de Gavre, épousa Gasparine de Witthem, et mourut le 9 janvier 1473-1474, ne laissant que deux filles : Jeanne et Jacquemine (r. du 2 juillet 1473). Jacquemine s'unit à Guillaume T'Serclaes, puis à sire Costin de Berchem, et Jeanne à sire Jean de Cortenbach, seigneur de Helmont, fils de Jean et de Catherine Berthout ou de Berlaer, dame de Helmont.

La famille de Cortenbach posséda pendant près de deux siècles la châtellenie, qui fut successivement relevée par :

Jean, seigneur de Cortenbach, et Josse, fils de Josse et de Marguerite de Ghistelles, et petit-fils de Jean de Cortenbach et de Jeanne Hinckaert (r. du 16 septembre 1524);

Messire Jean, messire Adolphe, et Catherine, enfants de Jean de Cortenbach (ou, selon les généalogies, de Josse, son frère, et de Catherine de Halewyn) (r. du 25 décembre 1560); l'aîné fut un des signataires du compromis des nobles, et mourut en 1586;

Messire Alexandre, fils d'Adolphe et de Philippine de Ruyschenberch (r. du 27 mai 1595);

Edmond, son fils, baron de Cortenbach, maréchal héréditaire de

¹ GEDOLPHE A RYCKEL, p. 767. — En l'an 1500, on mentionne des pâtures situées à Tervueren, *op den steert van den Nuwen vier, beneden den Borchvoere, op ten Kyckenberck, comende aen myn sheeren van Sinte Gheertruyden wouwer*. — Le *Sinte-Geertruydenbosch* est situé au sud de Tervueren; il est limité vers l'ancien couvent des Capucins par le lieu dit jadis de *Nettenberg*, place vague, longue de 260 pieds sur 61. On sait que les Vanderbalcht descendaient de Gilles, fils naturel de Jean 1^{er}. BUTENS, t. 1^{er}, p. 272.

Limbourg comme héritier de son aïeule Philippine (r. du 26 mars 1650), époux de Cécile-Isabelle de Gonzague, princesse de Mantoue, marquise de Triceres ;

Isabelle-Félicité, leur fille unique (r. du 8 novembre 1683), et son mari, Albert-Joseph, comte d'Arberg de Valengin.

Ces deux derniers vendirent la châtellenie, le 31 juillet 1688, à Libert-François Christyn, conseiller de Brabant (r. du 8 novembre suivant), en faveur duquel ce bien fut érigé en *vicomté de Tervueren et Duijsbourg*, avec faculté d'en porter le titre (1^{er} avril 1690). Le conseiller étant mort sans postérité, ses domaines passèrent aux descendants de son frère, le savant généalogiste, les barons de Meerbeek, depuis comtes de Ribaucourt (r. du 20 avril 1718)¹. L'ancienne demeure des vicomtes de Tervueren, la *maison des Chapons*, est aujourd'hui convertie en ferme. Ses jardins étaient peu étendus, mais on les avait ornés d'avenues et de charmilles simulant des pignons percés de fenêtres. Quant aux bâtiments, ils n'offraient rien de remarquable ; une tour carrée, à cinq étages, et surmontée d'un clocher à boule, en constituait le principal ornement ². En 1549, les châtelains possédaient une autre habitation, peut-être leur ancien manoir, qui a depuis passé aux Spinosa, aux Benavides, aux Vanderlaen, aux Limpens, par mariage, et encore par mariage, aux Robiano, qui la possèdent actuellement. On l'appelle d'ordinaire *het Kasteel over het water*, et elle présente quelques parties anciennes. Elle se trouve au delà des étangs qui bordent Tervueren du côté du sud-est ³, et dont l'autre rive était jadis occupée par la ferme de *Diependael*, actuellement démolie. Dans les derniers temps, les vicomtes ne s'occupaient plus de la garde ni de l'entretien du château ducal ; ce soin était abandonné à des châtelains d'un rang moins élevé, dont plusieurs, du nom de Vanderhaeghen, ont leur sépulture dans le chœur de l'église paroissiale. Ils recevaient anciennement 25 mesures de bois tous les ans ; plus tard, on leur alloua, en remplacement de cette allocation, 200 florins de gages.

L'ÉGLISE DE TERVUEREN. — Au commencement du treizième siècle, il existait à Tervueren trois oratoires distincts. Une chapelle était située près du château ; c'est actuellement la chapelle de Saint-Hubert, l'autre est désignée comme se trouvant dans la partie supérieure du bourg (*in*

¹ Voyez plus haut, p. 224.

² DE CARTILLON, t. II, p. 127.

³ Dans le plus ancien *Livre censal du domaine*, à Tervueren, registre qui date du temps de la duchesse Jeanne, le châtelain Arnoul est imposé à 40 sous, 9 1/2 deniers et 40 1/3 chapons pour *mansione sua*, sa demeure ; à 6 deniers pour *vicario dicto Yscerdal et de savorio Abraens*, à 2 deniers pour *fossa juxta Veradelen civer*, etc.

summitate dictæ villæ). Au mois de novembre de l'année 1227, Henri I^{er} donna la première aux religieux de Parcq, en leur imposant l'obligation d'y faire célébrer le service divin tous les jours, par un des leurs; il la dota des dîmes des cultures domaniales voisines de son parc et s'étendant entre Duysbourg et Yser ¹. La seconde chapelle fut également donnée aux Prémontrés de Parcq, et Henri leur assigna pour dotation les grandes dîmes de tout le village, à la condition qu'ils y enverraient deux religieux pour célébrer l'office divin. Cette seconde chapelle reconnaissait pour patron saint Jean-Baptiste. Elle était située à un demi-quart de lieue à l'est de l'église paroissiale; elle fut vendue, du temps des Français, à M. Vandertaelen, puis démolie ²; son emplacement est actuellement occupé par des habitations et par des jardins. Par un autre diplôme, portant la même date, le duc gratifia aussi le monastère de Parcq du patronat de l'église-mère de Tervueren (*matricis ecclesie in Fura*), que les moines devaient faire desservir par un membre de leur communauté. Les concessions du duc aux chanoines de Parcq ne plurent pas à l'évêque de Cambrai Guy, qui, en les confirmant, déclara que l'église de Tervueren devrait être desservie par un prêtre séculier (novembre 1238); le duc lui avait cependant représenté que le service divin était fort négligé à Tervueren, et avait manifesté le désir de voir suivre l'observance régulière dans le lieu de sa résidence habituelle. Cette condition fut annulée par l'évêque Nicolas, le mercredi après l'Ascension, en 1259, et par le pape Clément IV, en 1266, le 6 des nones ou 2 mai ³. Les religieux, de temps immémorial, avaient le droit de loger au château, ce qui leur fut confirmé par Jean III, le 19 juin 1339. Le 1^{er} février 1545-1546, ils furent aussi maintenus dans le droit de nommer le sacristain de l'église paroissiale.

Plusieurs fondations furent successivement annexées à cette église ⁴. En 1278, les habitants y instituèrent une messe du matin, avec la permission de l'autorité diocésaine; selon Goyers, un bénéfice, en l'honneur de saint Georges, fut établi, en l'année 1568, par sire Jean Vandenbisdomme. Le 10 juin 1426, Jean De La Mere ou Vandermeeren donna une redevance annuelle de 20 muids de seigle à la chapellenie de Saint-Jean

¹ *Reliquæ autem capellæ, infra curtim nostram sitæ, decimas culturarum nostrarum inter Iserna et Dusenborch, juxta parochum nostrum.*

² On a quelquefois prétendu, mais à tort, que cette chapelle fut autrefois l'église paroissiale. Traditions citées par VAN GESTEL, t. II, p. 65.

³ Tous les diplômes relatifs à la cession de l'église de Tervueren se trouvent imprimés en entier dans la *Summaria Cronologia insignis ecclesie Parochensis (Lovanii, 1662, in-12)*, p. 85 et suivantes.

⁴ Dans le plus ancien *Livre censal du domaine à Tervueren*, on mentionne les autels de Notre-Dame et de Sainte-Catherine.

l'Évangéliste, que l'on avait fondée au grand chœur de l'église paroissiale; ce dernier bénéfice était grevé de deux messes par semaine; il était doté de cens qui se prélevaient à Tervueren, à Yseren, à Wesembeek, etc., et de 45 florins que payait un fermier de Sterrebeck; l'époque de sa création n'était pas connue, non plus que celle de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, qui avait également pour collateur l'abbé de Parcq. Le domaine ducal payait tous les ans 24 florins, pour la célébration d'une messe hebdomadaire à la mémoire de nos anciens princes, et 7 florins pour des offices qui se disaient le jour du lundi perdu. Une fondation dite de Notre-Dame avait pour collateur, en 1787, l'archiprêtre de Malines, Van Meldert. Enfin, en 1743, Pierre Verheyden et sa femme Catherine Gods instituèrent une messe de jeudi. Outre sa part dans la dlme, part qui rapportait environ 1,000 florins, en 1787, l'église percevait la moitié de l'accise sur la bière, dont l'autre moitié appartenait à la commune; cette taxe s'affermait le samedi après la kermesse de Louvain et rapportait, en moyenne, 54 florins. Le produit de cette taxe avait été donné par la duchesse Jeanne, une moitié à la franchise, et l'autre moitié, en même temps qu'une redevance annuelle de 4 muids de seigle, à l'église paroissiale, pour l'anniversaire des fils de Jean III.

L'église de Tervueren forme un assez beau vaisseau gothique. Elle est bâtie en forme de croix latine. Le chœur se compose de deux travées et d'une abside polygonale, éclairées par de hautes fenêtres ogivales, dont les broderies rappellent la transition entre le style rayonnant et le style flamboyant. Dans le transept, les retombées des voûtes s'appuient à des consoles ornées de figurines délicatement sculptées; les fenêtres percées aux extrémités de cette partie de l'édifice dessinent des courbes bien moins élégantes qu'au chœur. Quant à la nef, que deux rangées de colonnes séparent de ses collatéraux, elle a subi plusieurs restaurations. En hors d'œuvre, du côté du nord, s'ouvre une charmante chapelle où le Christ est représenté couché sur son lit de mort; d'élégantes voûtes recouvrent cet oratoire, dont les murs sont couverts de panneaux inscrivants des trilobes. Une seule partie de l'édifice, celle qui est près de l'entrée, où se trouve aujourd'hui l'autel Saint-Roch, paraît remonter au commencement du treizième siècle; le chœur me semble porter le cachet du quinzième. En 1572, l'église fut dévastée. Le 14 février 1590, le conseil des finances accorda vingt hêtres pour y faire quelques réparations. Cet édifice souffrit cruellement en 1635, et fut alors réédifié en partie, à l'aide du produit d'une quête autorisée par des lettres patentes datées du 30 mars 1637; déjà, le 7 avril de l'année précédente, les magistrats de Bruxelles avaient donné 2 patacons pour la reconstruire (*tot het opmaecken van de kercke*). En 1757 enfin, on en réédifia le portail, et, en 1782,

disparut la haute flèche qui s'élevait en tête de la nef, et qu'on devait remplacer par une tour, dont les événements politiques entravèrent la construction. L'inscription P. C. P. (*Princeps Carolus posuit*) — ANNO — 1780, placée près de la porte d'entrée, rappelle ce projet. Les pierres que l'on avait achetées dans ce but restèrent longtemps sans emploi, puis furent vendues; celles qui composent l'appareil du temple même proviennent, dit-on, du champ appelé *het Steenblock*.

L'église de Tervueren a beaucoup de désastres et de pertes à enregistrer dans ses annales. Le 10 mars 1544-1545, des voleurs la dépouillèrent de tous ses bijoux et de toutes ses reliques. Le mausolée des ducs de Brabant, qui orne le chœur, fut brisé pendant les troubles, et ne reçut sa forme actuelle que du temps des archiducs Albert et Isabelle. Vers l'an 1640, on en fit la visite; il fut alors constaté qu'il avait été violé plusieurs fois, et on n'y trouva que quelques débris de planches et la partie supérieure d'une tête de femme, sans doute de la duchesse Jeanne de Saint-Pol. Le temps a respecté quelques fragments de vitraux et plusieurs tombes sépulcrales, parmi lesquelles nous citerons celle qui offre un ange tenant des armoiries, et qui porte l'inscription suivante :
 HIER LEYT BEGRAVEN VRAU — JEHANNE HINCKAERT, BORCHGRAVINNE VAN DER VUEREN ENDE VAN — DUYSBORCH, DIE STERFT IN 'T — JAER ONS HEEREN XV^c XXIII, OP DEN YERSTEN DACH.... Au maître-autel on voit un tableau du siècle dernier, représentant le martyr de saint Jean l'Évangéliste. Le chœur était jadis orné de quatre belles armures, provenant, selon la tradition, des ducs de Brabant; elles disparurent il y a une trentaine d'années. Un élégant jubé séparait le chœur de la nef; les maîtres de la fabrique furent autorisés à le démolir, en 1735, et il n'en est resté que des colonnes et des hauts-reliefs, dont le curé actuel s'est servi pour orner la chapelle bâtie en hors d'œuvre, dans le collatéral gauche de la nef, là où était autrefois l'entrée du temple. L'église de Tervueren eut une horloge dès l'année 1587; le 2 novembre de cette année, la duchesse Jeanne donna aux habitants du bourg 24 florins pour aider à faire exécuter ce travail. Dans la sacristie, on conserve quelques reliques provenant de la chapelle ducale, et qui avaient été données à cet oratoire par le père Charles d'Arenberg, après avoir été approuvées par l'archevêque Boonen. Dans le nombre est un cor d'ivoire, revêtu de lames d'argent et du poids de huit livres; saint Hubert s'en servait, dit-on, avant sa conversion¹; il a un pied et demi de long, et est orné des armoiries de Marguerite de Croy, comtesse de Boussu, de qui il provient sans doute. L'église de Tervueren dépend actuellement du doyenné de Louvain.

¹ PAQUOT, t. III, p. 286. — CONF. WICHMANS, *Brabantia Mariana*.

LA FRANCHISE DE TERVUEREN. — On ignore complètement à quelle époque le bourg de Tervueren obtint des privilèges; on sait seulement, par le texte de la charte de Duysbourg, dont, les premiers, nous publions le texte, que les bourgeois de cette localité en possédaient déjà, en l'an 1226. A cette époque, le souverain y était représenté par un maire nommé Danekin.

L'année même qui ouvrit le quatorzième siècle, Jean II donna, ou plutôt vendit, quelques immunités à sa résidence favorite. « En considération des grands services et charges que les bourgeois avaient supportés pour lui, et dans l'intention de venir à leur aide », il les déclara libres de toute taille, de toute exaction, et de tout service pécuniaire, sauf pourtant dans les cas extraordinaires dont parlent les actes de cette nature : le voyage à la cour impériale, la chevalerie ou le mariage d'un enfant du duc, la captivité de celui-ci. Il mit les bourgeois en possession des immunités dont jouissaient les habitants de Louvain, leur confirma leur marché hebdomadaire et déclara qu'ils seraient exempts de tonlieu dans tout le Brabant. En retour de ces faveurs, que Jean II fit approuver par son oncle, Godefroid, seigneur d'Aerschot, les bourgeois furent astreints à payer une somme de 4,500 livres payement. Jean III sanctionna, le lundi avant la Pentecôte, en 1344, cette charte, qui fut également confirmée par l'archiduc Maximilien, le 20 novembre 1486, et par son fils Philippe, le 26 septembre 1495 ¹.

¹ *Johannes Dei gratia dux Lotharingæ, Brabantis ac Lymburgis, salutem in Domino sempiternam. Ad noticiam presentium et posterorum volumus pervenire quod nos considerantes multimodis servitorum oneribus quibus burgenses nostri de Fura per nostros progenitores et per nos sunt gravati, considerata nichilominus gravitate qua nobis ex benignitate sua solita mox impendunt, volumus eisdem digna super hiis vicissitudine respondere, eisdem ex eorum in perpetuum successoribus et heredibus, ab omni tallia et exactione necnon ab omni servicio pecuniali nobis et nostris successoribus et heredibus in posterum exhibendis, pro nobis et eisdem nostris successoribus et heredibus in posterum absolvimus et quitamus et super hiis esse volumus liberos et exemptos. Concedentes eisdem libertatem eandem qua nostri burgenses Lovanienses perfruuntur, salvo tamen quod si nos aut nostros successores vel heredes ad curiam Domini Romanorum Regis trans Alpes transferre, filium vel filiam nuptui tradere et filium militem facere contingit, quod dicti nostri burgenses et etiam pro captivitate in hiis nobis moderate et prout rationabiliter sustinere poterunt, succurrere et servire tenebuntur. Concedimus etiam eisdem nostris burgensibus et ex favore conferimus, renovando forum ebdomedale in villa nostra de Fura predicta et quod eo plenissime gaudeant et fruuntur prout hactenus de eodem sunt gavis, quodque per totam terram nostram iidem nostri burgenses ab omni telonio absoluti sunt liberi perpetuis temporibus et exempti, propter que iidem nostri burgenses nobis dare et solvere debent et tenentur mille et quingentas libras pagamenti in Brabantia communiter per tempora currentes terminis infrascriptis, ininstanti videlicet trecentas libras, in festo Nativitatis Domini proxime centum libras, et de anno in annum semper Nativitatis dominice festo, centum libras, donec de totali summa pecunie predicta nobis fuerit integre satisfactum. Et ut hec mea concessio et renovatio robor obtineat perpetue firmitatis, predictis nostris burgensibus nostras presentes litteras tradidimus nostri et dilecti nostri avonculi domini Godefridi de Brabantia.*

En 1582, Jeanne et Wenceslas étendirent les droits des habitants de Tervueren. Les bourgeois ne purent plus être arrêtés hors de la franchise; les échevins et les « bonnes gens de leur conseil » furent autorisés à lever une accise, « aussi grande ou petite qu'ils le jugeraient convenable », sur tous les objets que l'on apporterait au marché, et à taxer les vins qui seraient livrés à la consommation à Tervueren. On imposa à tout bourgeois habitant à Tervueren ou à un demi-mille à l'entour, l'obligation de mettre en vente au marché de Tervueren ses grains, ses bestiaux, etc., avant de pouvoir les envoyer ailleurs. L'établissement d'un serment de la draperie fut autorisé, ainsi que la création de deux *wegemeesters* (*maîtres des chemins*), qui seraient nommés par le châtelain et les échevins, et qui percevraient les revenus de la franchise, de concert avec deux autres « bons compagnons légitimes (ou plutôt légaux, *wettige*, c'est-à-dire aptes, capables), à charge d'en rendre compte tous les ans. Dans tous les cas se rapportant à l'une des stipulations de la charte, les amendes devaient dorénavant se partager, par moitié, entre le duc et la franchise, à moins qu'il ne s'agît d'un attentat aux droits du souverain. Si, plus tard, la franchise était entourée de murs (*gevest*), le châtelain devait avoir la garde de toutes les clefs des portes, et, clause qui prouve combien on se défait, à cette époque, de la population de nos cités, la non-exécution de cette dernière condition entraînerait nécessairement l'abolition de la charte ¹.

Tervueren florissait alors, grâce surtout à la présence presque continue de la cour; en 1427, sa cote dans l'aide, cote qui fut fixée comme *zweergelt*, ou centième de la valeur des biens, ne s'éleva qu'à 59 1/2 couronnes, au lieu de 216 couronnes, qui formaient le taux de sa cote, suivant la base ordinaire. Une mortalité excessive y enleva une grande partie de la population, en l'année 1457 ². Pendant le règne de Maximilien d'Autriche, les habitants et ceux de Duysbourg voulurent s'exempter de contribuer dans les aides, mais on repoussa leurs prétentions, parce que le subsidie avait été voté par les États pour la défense du pays, et non pour être donné au prince ³. Toutefois, on leur confirma leurs anciennes immunités et on déclara qu'ils seraient toujours exempts de logements militaires et de l'obligation de prendre les armes, sinon dans

domini de Arschot et de Virson sigillorum patrocinio communitas. Datum Bruxello, in die Epiphanie Domini anno ejusdem M^o tricentesimo. *Registres aux chartes de la chambre des comptes*. n^o III, f^o 164.

¹ *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n^o VI, f^o 38.

² *Chronycke van Nederlant*.

³ *Want die penningen van desen accord nyet en syn te reputeren voer beide mynen gemedigen heere geconsenteert, maer geordonneert totten besorge en bescuide van den gemeynen lande. enz.* *Comptes des aides de Brabant aux Archives du royaume*.

les cas d'un *heerwaert* général ou levée en masse ; puis, comme les échevins et les autres magistrats de Tervueren sollicitèrent une franchise absolue dans ces derniers cas, on la leur accorda, à condition qu'ils payeraient leur part dans les aides, et qu'en cas de besoin les bourgeois les plus habiles et les plus robustes prendraient les armes pour garder le château (11 janvier 1484-1485) ¹. Le 20 novembre 1486, Maximilien confirma les privilèges que les ducs Jean II et Wenceslas avaient octroyés à Tervueren ; mais les habitants ayant, en l'année 1488, embrassé le parti de Philippe de Clèves et des Bruxellois contre le gouvernement tyrannique du roi, ces lettres restèrent sans effet, parce qu'elles n'avaient pas été expédiées après avis du conseil des finances et de la chambre des comptes, ni vérifiées sous le sceau du grand conseil. Lorsque, après le traité de 1489, les bourgeois crurent pouvoir s'en servir, le maire de Vilvorde, le receveur général de Brabant et d'autres officiers du prince en contestèrent la validité ; toutefois, sur de nouvelles réclamations adressées par eux au prince, celui-ci confirma de nouveau leurs libertés (17 décembre 1491). En outre, on leur octroya une exemption d'aide pour trois années ; puis, en considération de ce que le bourg avait été pillé et en partie brûlé, on leur accorda une remise du quart de leur cote (qui s'élevait à 42 livres) dans l'aide courante. Les biens de l'hôpital, ceux du Saint-Esprit et ceux de Michel Peeters avaient particulièrement souffert.

Le 26 septembre 1494 et le 5 octobre 1495, l'archiduc Philippe prolongea, pour un nouveau terme de six ans, la remise de toute leur cote dans l'aide, dont jouissaient les populations de Tervueren et de Duysbourg. Plus tard, les habitants essayèrent d'obtenir de nouveau cette faveur. Ils obtinrent d'abord, pour six années, remise des deux tiers de leur cote, puis, pour les six années suivantes, remise de la moitié seulement (16 mars 1508-1509). Ils étaient, disaient-ils dans une requête de cette époque, très-pauvres ; ils n'avaient d'autres biens que ceux qu'ils tenaient à cens du souverain, et dont on ne pouvait tirer autant de profit qu'ailleurs, parce que le gibier de la forêt de Soigne y causait de grands dommages. En outre ils avaient pris à leur charge certains anniversaires et fondations des ancêtres du souverain, « à quelle fin ils ont consenti « à ce qu'une accise fût mise, qu'ils payent encore, à leur grande « charge. » A raison de tout cela et d'une somme de 1,500 florins du Rhin payée par eux, exemption d'aide leur avait été accordée ; mais, à

¹ *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° V, f° 161. — Le conseil privé, en 1640, et le conseil de Brabant, en 1650, confirmèrent les immunités d'impôts dont jouissaient les habitants de Tervueren et de Duysbourg, immunités qui firent l'objet d'un accord entre ces localités et les États de Brabant, daté du 22 décembre 1666.

cause des grandes affaires survenues dans ces pays pendant quelques années, on les avait obligés à payer, ce qui leur causait un double tort. On leur remit la moitié de leur cote, pour quatre années, à partir de 1510, et le tiers, pour les quatre années suivantes (lettres patentes données à La Haye, le 25 juin 1509). Ils obtinrent encore : le 12 mai 1531, remise de la moitié de leur cote (cote qui s'élevait alors à 152 livres par an); le 10 août 1537, remise du quart, en considération de la décadence de leur prospérité et des torts que leur causaient les animaux sauvages; le 1^{er} septembre 1540, remise de la moitié; le 19 octobre 1543, remise d'un tiers; le 7 mars 1549-1550, remise de 90 florins carolus, paran.

Le 28 juillet 1580, messire Florent T'Serclaes et les autres propriétaires principaux du bourg obtinrent l'autorisation de permettre le remboursement de redevances et de cens appartenant à la Table du Saint-Esprit, jusqu'à concurrence de 550 florins, afin de faire face à différentes dépenses. Les guerres religieuses troublaient alors le pays, et particulièrement Tervueren, où, m'a-t-on dit, un temple calviniste s'établit près de l'église, dans une auberge qui en retint le nom de *Geuse kercke*. En 1617, la population avait subi une si forte diminution, qu'elle était réduite à 400 âmes, le quart à peu près de ce qui existait en 1435; mais, en 1767, elle était remontée à 4,170 habitants. Dans l'intervalle, le bourg fut plusieurs fois ravagé, notamment en 1635. En 1668, les Français mirent Tervueren à contribution, et enlevèrent, dans le bois de Soigne, une grande quantité de bestiaux que les paysans des villages voisins y avaient conduits. Au mois de décembre 1683, ils assaillirent le bourg à l'improviste, y tuèrent plusieurs habitants et y brûlèrent environ la moitié des maisons ¹. En 1753, un incendie consuma toutes les maisons formant le pourtour de l'église vers le sud, et, le 25 avril 1763, 11 maisons et un pavillon du château furent également brûlés; ce dernier malheur, qui coûta la vie à deux personnes, fit sentir le danger des toits de chaume. Une ordonnance du conseil de Brabant, en date du 30 mai 1763, les proscrivit, du moins dans les nouvelles constructions, à la demande de l'administration locale ². La révolution brabançonne et la révolution française causèrent un tort immense au bourg qui, après avoir connu quelques beaux jours sous le règne du roi Guillaume, retomba dans l'atonie, après les événements de 1830.

Les premiers ducs de Brabant confièrent la gestion de leur domaine de Tervueren à un receveur particulier, dont l'office fut ensuite réuni à celui du receveur de Vilvorde. A Tervueren, on percevait un vieux et

¹ *Relations véritables du 29 décembre 1683.*

² *Archives communales.*

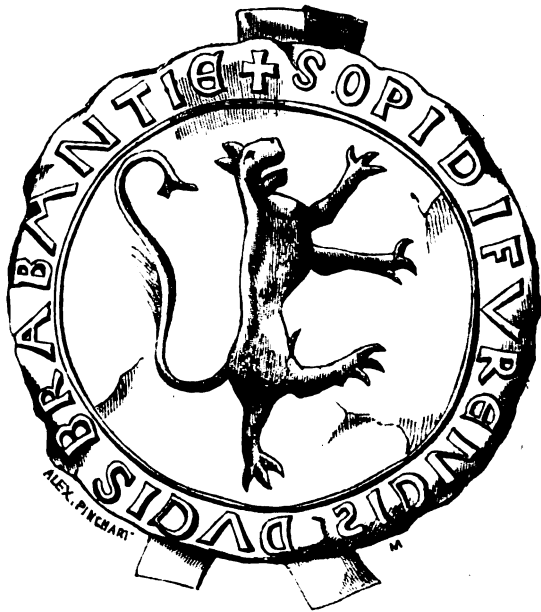
un nouveau tonlieu, lequel s'affermait en même temps que les taxes semblables levées à Louvain. En 1403, le *gruut geld* ou droit sur la drèche coûta aux brasseurs 14 livres, soit 11 gros 2 esterlings. Les assises, que la duchesse Jeanne donna à la franchise, lui furent confirmées par Antoine de Bourgogne. Celui qui, sans être bourgeois de Tervueren, y achetait des biens, payait un florin par an; le droit d'entrée dans la bourgeoisie s'élevait à 40 escalins noirs, un tiers pour le duc, un deuxième tiers pour la franchise et le dernier tiers pour les échevins eux-mêmes.

En vertu d'un privilège octroyé, le 13 novembre 1436, à Christophe de Beringen, maire de Vilvorde, celui qui remplissait ces fonctions pouvait nommer un lieutenant pour semoncer (*maenen*) les échevins de Tervueren ¹. Le 18 mai 1747, messire Charles-Philippe de Baudequin usa encore de cette faculté; plus tard, on la lui enleva. Le document où nous puisons ce dernier détail ajoute qu'elle paraissait une usurpation; l'octroi de 1436 prouve le contraire, mais, suivant toute apparence, on ignorait alors l'existence de cette pièce. En 1780, un maire particulier fut nommé pour Tervueren et Duysbourg ². L'échevinage de Tervueren existait depuis très-longtemps; une charte de l'an 1270 mentionne les échevins Walter Lifkint, Henri Do, Jean de Bodingham, Walter de Cupen, Jean *Papa* ou De Pape et Daniel de Blensberge. Le sceau communal, qui fut appendu aux chartes de Cortenberg des années 1312 et 1372, à l'union des villes du Brabant de 1353 et au règlement pour le duché, de l'an 1422, représente un lion rampant, La légende porte : S. OPIDI FURENSIS DUCIS BRABANCIE. Nous le donnons ici, au verso, d'après l'exemplaire de la charte de 1372 qui fait partie des archives communales de Léau, actuellement déposées aux archives du royaume. Les armoiries modernes sont d'argent à un lion rampant, d'azur, couronné de même. Outre les échevins, il y avait deux *wegemeesters* ou *wechmeesters*. En 1427, Gérard Nigant et Herman Vandendike, qui avaient été élevés à ces fonctions, s'étant adressés à la ville de Louvain pour obtenir une décision sur une affaire qui les embarrassait, se virent, pour cette cause, condamnés à faire chacun un pèlerinage à Bâle ou à payer 8 florins du Rhin; selon les magistrats de Bruxelles, ils auraient dû prendre leur recours vers eux, comme mandataires de la cheville dont Tervueren dépendait. L'affaire n'était pas de nature judiciaire, sans quoi le débat n'aurait pas été soulevé. Tervueren, en effet,

¹ Au quatorzième siècle, la *maheria* (mairie) de Tervueren payait au domaine 14 livres-paiement par an.

² Voyez leurs comptes aux Archives du royaume, registre n° 12786 des *Archives de la chambre des comptes*.

ressortissait au civil à Louvain, et, au criminel, à la même ville (depuis 1489, à Vilvorde). Le 8 février 1447-1449, les habitants furent autorisés à choisir leurs magistrats, échevins et *wechmeesters*, aussi bien en dehors qu'en dedans de la bourgeoisie.



On payait, à Tervueren : 6 livres payment, pour avoir porté des coups ; 16 livres, pour avoir tiré le couteau ; 24 livres, pour avoir fait couler le sang. D'après une déclaration des échevins, du 27 mars 1565, la *Vroente* ou *Schuddelkist* était de temps immémorial fournie de bois et de boisson par une famille particulière ¹. Les bourgeois, même ceux qui étaient arrêtés hors de la franchise, mais au plat-pays, ne pouvaient être jugés qu'à Tervueren. Toute personne accusée d'un crime devait être interrogée dans les trois jours qui suivaient son arrestation ; on ne pouvait lui interdire la faculté de se défendre et de se choisir un procureur ².

¹ *Tresorerie de la chambre des comptes, laye Vueren, Vilvorde et Oversinne*, n° 59.

² Coutumes envoyées au conseil de Brabant, le 23 mai 1570. *Coutumes de Brabant*, t. 1, p. 302.

Le dernier article du privilège de 1382 doit avoir été mis en vigueur, car la coutume locale, de l'année 1370, parle des portes et des remparts de Tervueren. Ceci confirme l'assertion de Sanderus que cette bourgade était autrefois entourée d'eau de trois côtés, et d'une muraille, du quatrième côté. De son temps on voyait encore les vestiges de la muraille (d'où la rue dite de *Veststraet*) et d'une des portes. Anciennement la maison commune était située près de l'hôpital et près du château¹; il y avait en outre une halle; la franchise payait au domaine, pour chacun de ces édifices, un cens de 5 sous, et, de plus, 2 sous pour la place dite *Meylyndriesch* (le *trieu de Melin*), terrain qui avait sans doute appartenu aux premiers châtelains de Tervueren, les sires de Melin.

Pendant son séjour en Belgique, le cardinal Pierre, légat du Saint-Siège, accorda à Siger, maître de l'hôpital de Tervueren, l'autorisation d'élever un oratoire, « sans préjudice du droit d'autrui »; mais, le 8 septembre 1254, il révoqua cette permission, probablement à la requête des religieux de Parcq. Cependant, l'hôpital eut plus tard une chapelle, qui était dédiée à saint Nicolas, dont il portait le nom concurrentement avec celui de sainte Brigitte (*sinte Brigitta gasthuys; sinte Bryden*, en 1474). Des religieuses y soignaient les malades; elles obtinrent de l'évêque, le 31 mars 1462, l'autorisation de vendre des rentes, jusqu'à concurrence de 2 *peters*, afin de couvrir les dépenses qu'occasionnerait la reconstruction de la chapelle et des autres bâtiments. Cet hôpital, ainsi que l'ancienne maison communale et la halle, était situé près de la cure actuelle, au nord de la ligne d'étangs où commence la Voer². Par une convention en date du 14 août 1626, on céda l'*Oudt gasthuys*, comme on l'appelait, au domaine, en échange d'une autre propriété, où devait être bâtie un nouvel hôpital, ce qui fut en effet exécuté; le 17 janvier 1632, l'archevêque Boonen approuva cette transaction, qui fut confirmée le 30 juillet suivant. Dans la suite, l'hôpital fut cédé à Ernest Robbrechts, dont la famille se livrait depuis longtemps à l'élève des faucons; on l'avait chargé de dresser ceux de la cour, et on lui promit pour cet objet 4,000 livres par an, plus une demeure au château de Tervueren (13 avril 1683)³. La plus grande partie des revenus de l'hôpital furent donnés à la Table du Saint-Esprit, qui, à la fin du siècle dernier, entretenait 70 ménages, soit environ

¹ *Opidum de Fura, de mansione sua juxta hospitale. — Ex vivario castri, retro predictam mansionem. Livre censal du domaine.*

² L'hôpital était situé devant l'étang domanial dit *den Cleinen wuwer*.

³ GALLSLOOT, p. 300. — L'abbaye de Parcq possède un livre censal de l'hôpital de Tervueren, écrit en 1415, et intitulé : *Dit boec was ghemaect uut eenen boeke dat ghemaect was in 't jaer ons heeren M CCC LXVI.*

200 personnes; ils recevaient du grain, et, en outre, un secours qui s'élevait à 2 ou à 3 florins par an, selon que leur misère était plus ou moins grande. Lors de la première invasion du choléra, en 1832, l'administration communale fit construire, pour y recevoir des malades, un local, dans lequel un hôpital fut ensuite organisé, par les soins du curé actuel. Cet établissement s'ouvrit le 11 octobre 1842 et fut confié à trois sœurs du couvent de Waesmunster, sous la direction d'une commission administrative; deux ans après, on y annexa une école, et, de plus, on y admit deux vieillards, cinq veuves et seize orphelins. Malheureusement, en 1846, un conflit s'est élevé entre le curé et l'autorité locale, et la fermeture de l'hôpital en a été la suite. La Table du Saint-Esprit existait déjà en 1270; elle possède actuellement plus de 15,000 francs de revenu, dont une partie est mise en réserve dans le but de fonder un hospice. Il a existé à Tervueren une léproserie (*retro domum leprosorum, dictam Poelken*), de laquelle proviennent, sans doute, les noms de *Zieckhuys straet* et de *Zieckenberg*.

Le Serment de l'arc de Tervueren alla, en l'an 1393, au concours de Malines, et, en 1435 et en 1468, il donna lui-même un tir. En 1460, il y eut un *haechspel* de l'arbalète à Tervueren. Le 19 mai 1612, la chambre des comptes autorisa le roi, les doyens et les jurés de la grande gilde de Tervueren à établir une perche devant le château, sur la cour antérieure (*op 't voorhof*), à la condition qu'ils devraient réparer le tort que le tir pourrait causer. On attribue à Jean IV l'institution d'une fête qui avait lieu à Tervueren tous les ans, le second jour de Pentecôte. Les arbalétriers de Bruxelles et de Louvain venaient s'y disputer le prix de l'adresse, qui ne consistait qu'en deux mesures de vin. Le duc, dit-on, voulut réconcilier les deux villes, dont l'amitié s'était relâchée par suite de quelques dissentiments. Cette fête commença par un tir qui eut lieu, à Louvain, sur le marché, le 12 mai 1422. Elle fut ensuite transférée à Tervueren, où depuis longtemps les arbalétriers de Bruxelles se rendaient tous les ans, pour assister à la procession de l'église paroissiale¹. Ceux de Louvain y allaient aussi, et aidaient à porter dans la procession la statue de saint Jean; celui des soixante arbalétriers à gages de cette ville qui manquait à l'appel devait se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Bois-le-Duc, ou faire le service de la gilde pendant quatorze jours.

En 1493, un riche marchand, nommé Hans Heur, à qui la ville de Louvain devait de grandes sommes d'argent, fit arrêter les tireurs de cette cité, qui revenaient de la fête de Tervueren; ils furent conduits

¹ DIVÆUS, *Annales oppidis Lovaniensis*, l. V, p. 44. — Voyez notre *Notice sur les anciens Serments de Bruxelles*, p. 13.

et emprisonnés à Vilvorde ¹. Au tir de l'an 1515, Charles-Quint, qui n'était alors qu'archiduc d'Autriche, prit part au concours, mais il blessa un homme de métier de Bruxelles, « ivrogne et mal conditionné » ; cet accident lui causa un vif déplaisir, dit Marguerite d'Autriche dans une de ses lettres ². Le magistrat de Bruxelles accordait quelquefois à la grande gilde un subside pour les frais que lui occasionnait le *jeu* de Tervueren. C'est ainsi qu'elle lui alloua 18 florins du Rhin, le 4 juin 1552 et le 30 mai 1555, mais en ajoutant : « pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence. » Au mois de mai 1556, don Louis de Caremisael, qui avait abattu l'oiseau au tir annuel de la grande gilde de l'arbalète, à Bruxelles, alla, avec un grand nombre de tireurs à gages, disputer le prix de l'adresse aux Louvanistes ; mais un de ses compagnons, Jean Vandenghersmoirteren, s'étant servi d'une flèche qui n'était pas conforme au modèle prescrit par les réglemens, les arbalétriers de la capitale ne rapportèrent que *le chat, de katte* (?) ³. Le dernier jour de la Pentecôte, en 1558, le tir fut suivi d'une rixe violente entre les bourgeois des deux villes ; déjà ils s'adressaient les plus sanglantes injures, et vingt-cinq à trente d'entre eux avaient tiré leurs couteaux, lorsque quelques personnes s'interposèrent. La querelle cessa, mais les insolences que l'on avait dites aux Bruxellois leur causèrent un tel ressentiment que, pendant près de vingt années, ils ne retournèrent plus à Tervueren. Pourtant, ce n'étaient pas les arbalétriers de Louvain qui les avaient insultés, mais d'autres habitants de cette ville, et surtout des étudiants de l'université. On leur avait reproché de porter des bagues et des cachets (*signetten*) que leurs femmes devaient à des Espagnols ; on les avait raillés de ce qu'ils ne rougissaient pas d'afficher ainsi leur honte ⁴. En 1577, sur les instances de don Juan d'Autriche, le tir eut lieu de nouveau ⁵, mais pour la dernière fois. En 1578, Louvain abandonna le parti national, et lorsque la Belgique entière retomba sous le joug espagnol, on ne songea pas ou l'on ne parvint plus à rétablir cet antique usage. Le 30 juillet 1545, les villes de Louvain et de Bruxelles avaient conclu un accord au sujet du tir de Tervueren ⁶.

Grâce à une découverte récente, Tervueren peut se glorifier d'avoir donné le jour à un célèbre écrivain brabançon. A l'époque ou floris-
saient Van Heelu et Van Velthem, deux historiens qui ont écrit en vers

¹ DIVKUS, *Her. Locan.*, t. VIII, p. 67.

² LE GLAY, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, t. II, p. 165.

³ *Anecdota Bruzellensia*.

⁴ *Die nieuwe chronycke van Brabant*.

⁵ POTTER.

⁶ VERBOEVEN.

flamands des récits pleins de données curieuses, grandit une renommée rivale de la leur. L'auteur de la première partie des *Brabantsche Yeesten*, auxquels nous avons fait de nombreux emprunts, naquit à Tervueren; il s'appelait Jean Van Boendale. Ces détails sont authentiques; ils nous sont fournis par un poème de Jean lui-même : *Jans Teesteye*, que M. Dozy découvrit, en 1845, dans la bibliothèque Bodleyenne, à Oxford. Vers l'année 1310, notre auteur devint clerc ou secrétaire de la ville d'Anvers, d'où son nom de *Jean De Clerck*, et, en cette qualité, il se rendit à une assemblée des États qui se tint à Cortenberg, en 1312. Le travail assidu auquel sa charge l'assujettissait, les nombreuses missions qui lui furent confiées, ne l'empêchèrent pas de se livrer avec ardeur à la poésie. Il acheva, en 1315, un premier fragment des *Brabantsche Yeesten*, qu'il poussa dans la suite jusqu'à l'année 1350; il écrivit, en outre : de 1323 à 1350, *der Lekenspieghel* ou *le Miroir des laïques*; en 1331, *Jans Teesteye*; en 1348, *den Derden Eduwaert*. Historien consciencieux et exact, moraliste sévère, écrivain élégant, Boendale occupe une place éminente dans la littérature flamande, à laquelle Van Maerlant (mort en 1300) avait imprimé un si vigoureux élan, et qui, à la fin du quatorzième siècle, parut avoir épuisé sa sève de poètes. On fixe d'ordinaire la mort de Boendale à l'année 1351; la date de 1364, proposée par M. Van Ewen, archiviste de la ville de Louvain, n'est pas étayée de preuves suffisantes pour pouvoir être acceptée¹. Nous avons parlé ailleurs de l'industriel Schavye. Antoine de Berchem, prieur de Groenedael, à qui on doit, en partie, la fondation d'un collège à l'université de Louvain, et qui mourut en 1522, était aussi de Tervueren.

En l'an III, Tervueren devint le chef-lieu d'un canton érigé sous le nom de *canton de Leefdael*, dans l'arrondissement de Louvain et le département de la Dyle, et qui comprenait Cortenberg, Everberg, Meerbeek, Beerthem, Héverlé, Vieux-Héverlé, Corbeek-over-Dyle, Neeryssche, Huldenbergh, Duysbourg et Vossem. Depuis, ces localités ont été soumises à la justice de paix du canton de Louvain-sud, et annexées, sous le rapport administratif, en partie, au canton de Louvain, en partie à celui de Duysbourg. L'étendue territoriale de la commune s'est accrue d'une part notable de la forêt de Soigne, mais l'autorité de son pasteur a cessé de s'étendre sur le hameau dit de Notre-Dame-au-Bois, hameau ressortissant à Overysse et qui a actuellement un curé particulier. Tervueren possède une caserne de gendarmerie et un relai de poste; des arrêtés royaux y ont établi une foire aux chevaux, qui a lieu le jeudi après

¹ VAN EWEN, dans l'*Eendragt van Gent*, VII^e jaer, n^o 1. — GÉNART, dans le *Taalverbond*, 1853, p. 152. — C. A. SENNURÉ, *Geschiedenis der letterkunde in Vlaenderen*, p. 245.

la Pentecôte (17 août 1825), et un marché au beurre, aux légumes, etc., qui se tient le mardi (5 septembre 1825). Depuis quelques années, la foire est très-animée, et elle est accompagnée de courses, qui ont lieu par les soins de la Société belge pour l'élève du cheval croisé.

Les documents du quatorzième siècle constatent l'existence, dans le bourg, de rues dites : *het Steenwoek* (la *Chaussée*, ou *Brusselsche straet*), de *Wigaerd strate* ou *rue de la Vigne* (qui se partage ensuite en *rue de la Chapelle* et *Achterstraet*), de *Putterstrate* (aujourd'hui *Pulstraet*), de *Peperstrate*, de *Lancstrate*, où se trouvait la demeure des châtelains, *t'hof van Melyn*; *Horezele* (*vicus dictus Horezele*)¹, etc. Dans la rue du Poivre, Henri, fils de Henri Vandermeeren, posséda des cens et des redevances de chapons, qui formaient un fief tenu du duché, et qui appartinrent ensuite à Pierre Pipenpoy, fils de Pierre, puis à son fils Philippe (relief de l'an 1478), et, plus tard encore, à Catherine de Bornival, dame de Woluwe, dont la fille, Françoise Vanderaa, les porta à Charles d'Armstorff (r. du 23 mars 1565-1566). Catherine d'Egmont, veuve de François de Borsele, seigneur de Cortkene (r. de 1521-1522), laissa une habitation, ayant droit de pâture dans la forêt de Soigne, au célèbre comte de Buren, l'un des plus redoutables généraux de Charles-Quint. Les exécuteurs testamentaires du comte en firent le relief le 21 mars 1548-1549, et elle passa, plus tard, à Guillaume le Taciturne, comme époux d'Anne d'Egmont (r. du 2 août 1558); le fils aîné du prince d'Orange, le comte de Buren, en fit don à Florent, comte de Berlaimont, surintendant des biens du prince, par acte donné à Alcalá de Hénarès, en Castille (r. du 31 janvier 1592). Le cardinal Granvelle a habité à Tervueren une vaste propriété qui depuis fut morcelée; la maison communale actuelle occupe une des fractions de son emplacement, ainsi que la petite rue située non loin de là. Ce qui forme aujourd'hui la belle maison de campagne de M. Quanonne, et l'hôtel des Postes, dont la construction est due à M. le général Anoul, appartenait anciennement aux Gathovius. De l'autre côté de la rue, la ferme que les anciens actes nomment *t'hof van Ureleyn*, bien des Vanderwerve d'Ureleyn, a pris le nom de *Ter-Munt*, de ce qu'un locataire de cette ferme de l'abbaye de Parcq est venu l'occuper.

Vis-à-vis du pavillon ducal de Tervueren se trouvent la *Joede plaene* et la *Joede strate*, seuls vestiges d'un établissement de Juifs à Tervueren². En continuant la route allant à Louvain, on voit ensuite le moulin à vent bâti par Jean Meert, meunier du moulin domanial de Gordale (octroi du 24 juillet 1687), qui le vendit au souverain le 27 mars 1691, moyennant

¹ Livre censal de l'hôpital déjà cité.

² Au quatorzième siècle, on trouve cette expression, dans un acte extrait du *Cartulaire de Coudenberg*: *Achter de Jode, quo itur versus Lovanium*.

nant 3,000 florins. A proximité de cette usine, au delà du champ dit *den Lockaert*, on voit la *ferme de Rotselaer*, qui semble avoir appartenu aux sénéchaux héréditaires du Brabant ; on m'a assuré, il est vrai, qu'elle ne devait son nom qu'à un fermier qui y a habité, il y a soixante ans environ, mais à cet argument on peut en opposer d'autres. Les anciens livres censaux connaissent à Tervueren un lieu nommé *te Rotselaer*, et une partie de la dime de la paroisse fut donnée par Arnoul de Rotselaer aux religieuses de Parcq-les-Dames (diplôme du duc Henri 1^{er}. du mois d'avril 1233)¹. Une langue de terre s'avancant entre Sterrebeek et Everberg forme ce que l'on appelle *Moorseloo*, d'après un ancien bois qui en était voisin et dont il ne reste que des parcelles. Godefroid 1^{er} y donna un bois et des terres contiguës à un étang à Walter de Crainhem, qui, dans la suite, en fit abandon aux moines de Parcq². Le monastère devint propriétaire de la plus grande partie du hameau, où il avait de magnifiques fermes ; le domaine ducal n'y conserva qu'environ 40 bonniers de bois. Les religieux de Parcq obtinrent l'autorisation d'y faire pâturer des bestiaux, lorsqu'ils vendirent le *Munckbosch* à l'infante Isabelle³.

III.

DUYSBOURG EST-IL L'ANCIEN DISPARGUM ? — A l'est de Tervueren commence un plateau assez élevé, dont le point culminant est occupé par le village de Duysbourg. Aucun avantage naturel, si ce n'est la fertilité du sol, n'explique la naissance de cette localité, qui est éloignée de tout cours d'eau. On ne peut l'attribuer aux Gaulois ou aux Germains, ces peuples amoureux du voisinage des ruisseaux. D'un autre côté, peut-on supposer que les mares et le grand puits que l'on y remarque, sur la place, sont des ouvrages romains ? C'est ce que nous n'oserions décider, en l'absence de découvertes archéologiques. Remarquons cependant que le territoire de la commune est borné, à l'est, par une voie romaine dont nous avons eu déjà occasion de parler, de *Waelche* ou *Mechelsche baen*⁴, et qu'une

¹ En 1271, Franco de Wychmale céda à la même communauté une autre dime située à Tervueren, en présence des échevins de ce bourg et de Nicolas de Lapede, bourgeois de Malines, receveur du duc.

² *Terram de Morslo, cum vestitu nemoris, collateralem vivario supramemorati loci*. Chartre de l'évêque Nicolas, de l'an 1139. SANDERUS, t. 1^{er}, p. 162. — *Cronologia Parcensis*, p. 30.

³ Il y avait à Tervueren une *hof ter Heiden* : le chevalier *Henricus de Timo* (Vanderheyden) est mentionné dans le plus ancien *livre censal du domaine*, à Tervueren, où l'on cite également les lieux dits : *de Bangeycke, de Kerselere (Cesaricum), Lutendelle, Vekendelle, Mockenberg, T' Serhuusdelle*.

⁴ Dans un acte de l'an 1342 cette voie figure déjà sous le nom remarquable de *chemin des Wallons* : *Den Walschen wech, te Vossem waert*. Archives de l'abbaye de Parcq.

autre voie de communication conduit directement de Duysbourg à Aerschot, ville qui est évidemment ancienne ¹.

A cette localité se rattache une question jugée, à bon droit, une des plus importantes et des plus épineuses de toutes celles qui concernent l'histoire de la nation franque. Où était situé ce mystérieux château de *Dispargum*, d'où partit Clodion pour conquérir Cambrai et les contrées environnantes? Faut-il le placer à Diest ², à Duysbourg au delà du Rhin, entre Wesel et Dusseldorf ³; sur la hauteur dite de *Dispurg*, près de Smalkalde, en Franconie ⁴; ou à Duysbourg près de Tervueren ⁵? Faisons d'abord observer que les auteurs qui se prononcent en faveur de Diest, s'ils sont assez nombreux, n'ont aucune raison plausible à faire valoir; la dispute ne peut sérieusement s'établir qu'entre les trois autres localités.

La direction dans laquelle l'invasion s'opéra est un premier indice qui permet de placer la résidence du chef franc dans le centre de la Belgique actuelle. Mais laissons parler Grégoire de Tours ⁶: « Plusieurs,

¹ Duysbourg (*Dispargum*, V^e siècle; *Dusborc*, 1190; *Dusenborch*, 1226; *Duszborch*, 1239; *Dusburgh*, 1260; *Duysburgh*, 1256; *Sinte-Katelyn-Duysborch*, 1400), commune du canton de Louvain-Sud, à 2 3/4 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 404 bonniers, dont 363 h. de terres, 40 h. de bois; le revenu imposable s'élevait à 3,122 florins. En 1846, sur une étendue totale de 692 hectares, la commune comprenait 405 h. cultivés en céréales, 17 h. cultivés en plantes industrielles, 167 h. cultivés en racines et fourrages, 9 h. de prairies, 6 h. de vergers, 16 h. de jardins potagers, 140 h. de bois, 8 h. de jachères. La verge linoïre avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 76; en 1480, 35; en 1525, 77; en 1686, 73 chaumières, 2 auberges, 6 brasseries, 3 boutiques, etc.; en 1846, 268 maisons, dont 9 inhabitées.

Population: En 1786, 869 habitants; en l'an VIII, 600; au 31 décembre 1831, 1,166; au 15 novembre 1846, 1,293, formant 259 ménages; 101 enfants recevaient l'instruction, et 115 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 1 moulin à vent, nouvellement bâti.

Dépendances: Les hameaux dits *Ten-Heitswoegen*, *Voorwyde*, *Yser*, *Neder-Duysbourg*, etc.

Les registres de l'état civil commencent: pour les naissances, en 1731; pour les mariages, en 1740; pour les décès, en 1745.

² WENDELIN, *Legis salicæ natale solum*, p. 100. — VREDIUS, *Addit. ad libr. prodr.*, II, pp. V-VI. — BOUCHER, *Belgium Romanum*. — HENSCHERIUS, *De tribus Dagobertis*, p. 246. — GUESQUIÈRE, *Acta SS. belgii*, t. 1, pp. 296 et 303. — MANTLIUS, *Historia Loosensis*.

³ PORTANUS, *Historia Gelricæ*. — DEWEZ, *Mémoire sur l'établ. des Francs dans la Belg.*, p. 366. — RAEPSAERT, *Analyse des droits civils et politiques des Belges*, dans ses Oeuvres, t. III, p. 270.

⁴ ECCART, *ad Legem salicam*, p. 5.

⁵ JEAN-JACQUES CHIFFLET. — LE COMTE. — DUROS. — PIERRE DE STREITHAGEN, *Heinsbergum*, préfère Heinsberg, près de Ruremonde, par amour de la localité, et MULLER, *Dio lex salica*, choisit Famars; pourquoi Famars? Nous ne saurions le dire.

⁶ *Historiar.* l. II, c. 9. — L'époque de l'invasion de Clodion peut être fixée, avec quelque certitude, vers l'année 430. Avitus, qui fut dans la suite empereur, reconquit à cette époque les parties de la Gaule que les Francs avaient occupées. Dans le même temps, à peu près, et peut-être dans la même campagne, un combat se livra dans le pays des Atrebatas (en

« dit-il, rapportent que les Francs sont sortis de la Pannonie ; qu'ils se fixèrent d'abord sur les rives du Rhin ; qu'ensuite, ayant franchi ce fleuve, ils passèrent dans la Thoringie, et que là ils élurent, par cantons et par cités, des rois chevelus, sortis de la première et, pour ainsi dire, de la plus noble famille d'entre eux » Et, plus loin : « On rapporte que le roi des Francs était alors Chlogion, homme très-vailant et très-illustre dans sa nation. Il habitait le château de Dispargum, qui est sur la frontière des Thoringiens. Ayant envoyé des éclaireurs jusqu'à la ville de Cambrai, il les suivit, écrasa les Romains et s'empara de la cité. Il y resta peu de temps et conquit tout le pays jusqu'à la Somme. » *L'Épître* de Grégoire de Tours, écrit par Frédégaire au septième siècle, ne parle pas du passage du Rhin ; il fixe la résidence de Clodion à *Es bargum castrum, in termino Thoringorum*, et, en parlant des conquêtes de ce prince, il se borne à copier le savant évêque qu'il abrège. Mais les *Gesta Francorum*, qui apparurent plus tard, modifient les récits antérieurs, les seuls documents cependant dans lesquels ils ont puisé. Veut-on apprécier le degré de confiance que mérite cette compilation ? que l'on étudie ce passage, en le comparant aux lignes de Grégoire de Tours dont nous avons reproduit le texte : « Après la mort de Faramond, Chlodio, son fils chevelu, fut élevé (inauguré) dans le royaume de son père. En ce temps, commencèrent à régner des rois chevelus. Entrant prudemment dans les limites des Thoringiens, ils y résidèrent. Or, le roi Chlodio habitait le château Dispargum, en Germanie. » Puis, après quelques mots sur cette contrée et les habitants de la Gaule, l'auteur continue ainsi : « Le roi Chlodio envoya des explorateurs de Dispargum, château des Thuringes, jusqu'à la ville de Cambrai ; puis, il passa le Rhin avec une grande armée et, ayant exterminé beaucoup de Romains, il mit en déroute les ennemis. Étant entré dans la forêt Charbonnière, il obtint (*obtenuit*) la ville de Tournai. Ensuite il s'avança jusqu'à Cambrai, y demeura quelque temps et y extermina les Romains qui s'y trouvaient ; de là, il occupa tout le pays jusqu'à la Somme¹ ».

Chacune des expressions de Grégoire et des *Gesta* a provoqué de longs commentaires. Et d'abord, de quel pays des Thoringiens est-il ici question ? Puisque Grégoire de Tours fait passer le Rhin aux Francs avant de les introduire en Thoringie, celle-ci ne doit-elle pas être identifiée à la Tongrie ? Cette hypothèse, que l'on doit au savant Bou-

Artois), entre les troupes romaines et les soldats de Clodion, qui avait pénétré dans cette contrée en envahisseur. Majorien, le successeur d'Avitus, se distingua, en cette occasion, dans les rangs des Romains.

¹ *Gesta regum Francorum*, c. 5.

cher ¹, est d'autant plus soutenable, qu'en deux endroits un vieux manuscrit de Grégoire de Tours porte *Thoringorum vel Tungrorum*. Ajoutons que la même erreur a été commise par un écrivain à peu près contemporain, par l'historien grec Procope. En parlant des puissants Thuringes, dont les possessions bornaient celles des Francs vers l'est, il prétend qu'Auguste leur avait concédé le pays qu'ils habitaient, ce qui, très-certainement, ne peut s'appliquer qu'aux Tongrois ². Cette erreur commune s'explique par la similitude des deux noms. Les Thervinges ou Thuringes habitaient le pays qui a conservé leur nom, et que la Westphalie, dans toute sa largeur, sépare du Rhin. Il n'est pas croyable que Clodion soit parti d'une localité située dans leur territoire ou sur leurs frontières pour venir ravager les bords de la Somme, alors qu'il aurait pu diriger ses coups contre des contrées beaucoup plus rapprochées. Se serait-il inutilement imposé la tâche de franchir les plaines de la Westphalie, de passer le Rhin, la Meuse, de traverser toute la Belgique ³ ?

Selon Aimoin ⁴, les Francs, en ravageant les frontières des Thoringiens, s'emparèrent d'un château nommé *Dispargum*, où Clodion fixa sa résidence. Lehuéron a senti combien d'invéraisemblances il y avait dans ces assertions. Convaincu que les Francs Saliens, dont Clodion était très-certainement le chef, s'étaient établis en deçà du Rhin, et particulièrement en Taxandrie, depuis l'année 350 environ ; cet auteur n'a pu que difficilement se rendre compte de leur apparition dans les pays transrhénans : selon ce savant écrivain, les armées romaines les auraient rejetés en Germanie, où ils se seraient établis dans la Thuringe ⁵. Mais rien ne légitime une pareille supposition, inconciliable avec le rôle important que jouèrent des chefs francs à la cour des empereurs, pendant toute la durée du quatrième siècle de notre ère.

Au cinquième siècle, les Francs n'étaient plus les maîtres, comme aux temps antérieurs, d'une grande partie de la Germanie, et ils s'étaient déjà, du reste, divisés en deux grandes tribus, ayant chacune leurs chefs distincts et leurs lois particulières. Les Attuaires, les Chamaves, les Bructères et les Cattes, qui habitaient le long du Rhin, depuis sa division en Rhin et en Wahal jusque près de Mayence, se coalisèrent vers l'an 400 environ et formèrent la ligue des Francs-Ripuaires, qui essaya principalement ses forces contre les cités de Cologne et de Trèves. Cette dernière, après avoir été ravagée quatre fois, ne devint définitivement la

¹ Boccher, de *primis Tungrorum episcopis disputatio*, opuscule écrit dès l'an 1612 et qui a été publié dans CHAPEAUVILLE. t. I^{er}.

² Procope, de *Bello gothico*, I, 12.

³ C'est ce que M. de PÉTIGNY a très-bien fait observer.

⁴ De *Gestis Francorum*, I, 1, c. 4.

⁵ LEHUÉRON, *Institutions mérovingiennes*, p. 219.

proie des barbares qu'en l'an 470 environ ; pour ce qui est de Cologne, les chefs des Ripuaires y eurent leur résidence jusqu'au temps de Clovis, qui fit périr par trahison les derniers d'entre eux, le boiteux Sigebert et son fils, l'avidé Cloderic. Quant aux Saliens qui, au quatrième siècle, avaient quitté les bords de la Sala ou de l'Yssel pour occuper la Toxandrie ou Campine, c'étaient Tongres, Bavai, Cambrai et Tournai qui étaient le plus exposées à leurs attaques. Tongres redevint païenne dans la première moitié du cinquième siècle, Bavai fut ruiné à peu près à la même époque, et quant à Cambrai et à Tournai, nous venons de voir que leur conquête fut due à Clodion. Expliquons ici une phrase de Grégoire de Tours, dont on n'a pas saisi le vrai sens : les Francs, selon cet auteur, arrivés dans la Thoringie, élurent, « par cantons et par cités, » des rois chevelus. Or, au temps de Clovis, de petits rois, de la famille de ce prince, régnaient à Cambrai et à Térouane, c'est-à-dire dans deux anciennes cités : celle des Nerviens, dont Cambrai était devenue la capitale après la chute de Bavai, et celle des Morins, de même que la branche principale de la race royale habitait Tournai, la ville des Ménaupiens. La Thoringe, voisine de toutes ces cités, est évidemment le pays des Tongrois, dont l'étendue s'accroissait démesurément, à mesure que décroissaient les connaissances géographiques.

De même qu'une distinction complète entre les conquêtes des Ripuaires et des Saliens jette du jour sur la direction nécessaire de leurs envahissements, de même quelques remarques sur les races royales des deux tribus élucideront aussi l'origine de leurs chefs. On a quelquefois prétendu, d'après l'autorité de certains chroniqueurs, que Clodion était fils de Pharamond, qui aurait été le premier roi des Francs ; mais cette assertion n'est pas exacte. Pharamond, dont l'avènement fut peut-être la conséquence de la formation de la ligue ripuaire, était, dit-on, fils de Marcomer ; or, celui-ci régnait sur les Cattes, c'est-à-dire sur les plus orientaux des Francs, tandis que les Saliens en étaient les plus occidentaux. Les deux princes francs, dont l'un demanda l'appui d'Attila et l'autre celui d'Aëtius, étaient aussi, sans doute, des Ripuaires. Clodion descendait du comte des domestiques de l'empire d'Orient, Richomeres ou Richomer, qui fut désigné consul en 384, et dont le fils Théodemer fut décapité, ainsi que sa mère Askila ¹, vers l'an 413, lorsque l'autorité de l'empereur Honorius commença à se rétablir en Gaule. De Théodemer naquit Chloio ou Clodion ², que l'on sait lui avoir succédé. Une généalogie singulière, mais dont la partie que nous pouvons con-

¹ GRÉGOIRE DE TOURS.

² PRÉDÉCESSEUR.

trôler par d'autres documents est fort exacte, donne pour successeurs à Clodion : Globodon ou Ghlodobed, Mérevée, fils du précédent, Hilbricco ou Hildebric (Childeric?), Genniodo (le chef franc qui gouverna pendant l'expulsion de Childeric?), Hilderico (Childeric rétabli?) et Chlodoveo ou Clovis¹. Cette liste nous paraît plus admissible que la série officielle des premiers rois francs, qui ne connaît que Clodion, Mérovée, Childeric et Clovis. Jusqu'à la victoire remportée sur le chef romain Syagrius, près de Soissons, la tribu des Saliens ne posséda, à peu de chose près, que la Belgique actuelle. On ne sait rien de Mérovée. Childeric, après avoir mécontenté ses sujets, qui le rappelèrent ensuite, et après avoir combattu dans plusieurs expéditions au service de l'empire, mourut, et reçut la sépulture aux portes de Tournai. Ses domaines jouirent probablement d'une grande tranquillité, car les peuples voisins avaient d'autres préoccupations. Les Ripuaires, dans la Gaule rhénane, craignaient leurs redoutables voisins, les Allemands et les Thuringes. Quant aux Frisons, aux Saxons, aux Angles, tribus de la Germanie maritime, elles avaient entrepris la conquête de l'île de Bretagne, à laquelle elles imposèrent enfin le nom glorieux d'Angleterre.

Il semble donc qu'il faut voir dans l'inexplicable Thoringe de Grégoire de Tours le pays ou la cité des Tongrois, dont les limites se reproduisirent, plus tard, avec assez de fidélité, dans celles du diocèse de Tongres ou de Liège. Vers l'ouest, elles suivaient à peu près le cours de la Dyle, de manière qu'elles n'étaient éloignées de notre Duysbourg que d'une demi-lieue environ. Ce serait là être *in confinio Thoringorum*, de la manière la plus explicite, circonstance que ne peut pas alléguer Duysbourg sur le Rhin. Quant à la Toxandrie, le premier établissement des Saliens en deçà du Rhin, elle n'est éloignée de Duysbourg que de trois ou quatre lieues. La mention de la *Sylva carbonaria* est également précieuse. Sous cette dénomination on comprenait autrefois les forêts s'étendant de la Sambre à l'Escaut, et particulièrement celles voisines de Soignies². De sorte qu'en quittant les environs de Tervueren et de Louvain, en remontant le cours de la Dyle, c'était le premier obstacle que rencontrait une armée.

Wendelin a observé avec raison qu'à proximité de la résidence des chefs saliens, il devait se trouver des bois, des eaux, des pêcheries. Or, tout cela se rencontre à l'entour de Duysbourg. La forêt de Soigne offrait à Clodion des solitudes peuplées de bêtes sauvages; la Dyle, l'Yssche et la Voer des esux salubres et poissonneuses. On ne doit pas se repré-

¹ *Regum Merovingorum genealogia apud Pertz*, t. II, p. 307, opuscule extrait d'un très-vieux manuscrit de l'abbaye de Saint-Gall.

² *Juxta Carbonarias, in territorio de Scalcinis* (Les Écaussines). Charte de l'an 1199.

senter l'antique *Dispargum* comme un manoir féodal, entouré de fossés et hérissé de tours; c'était plutôt une immense *villa* ou ferme, dans le genre du palais d'Attila, dont le grammairien Priscus nous a laissé la description. Il puisait toute sa force dans sa situation retirée, et dans la vaillance et le nombre des compagnons et des serviteurs du roi. Ceux-ci y subsistaient sans peine, grâce aux ressources de la contrée environnante.

Des preuves nombreuses attestent que Duysbourg et les villages voisins ont fait partie du domaine royal, au moins du temps des rois Carolingiens. Louis le Débonnaire donna à un de ses vassaux sept manses situés à Yssche, et ce fut à un des parents de ce prince que l'abbaye de Corbie dut ses possessions à Beerthem, à Neeryssche, à Huldenbergh. La forêt de Soigne, Tervueren, Duysbourg, la Hulpe ne furent jamais séparés du domaine de nos souverains. Le Duysbourg situé sur les rives du Rhin resta aussi, il est vrai, une villa impériale; toutefois, les objections que nous avons soulevées plus haut nous paraissent difficiles à combattre.

DUYSBOURG.—La localité dont nous nous occupons ici n'apparaît dans les documents qu'en l'année 1190. Trente-six ans plus tard, le duc Henri I^{er}, « de l'avis de ses hommes et fidèles, donna à ses bourgeois demeurant à Duysbourg les libertés dont jouissaient ceux de Tervueren. Il les affranchit de toute exaction et de tout service, sauf dans les cas suivants : s'il allait au delà des Alpes à une diète des rois des Romains; s'il mariait un de ses enfants, s'il donnait la chevalerie à un de ses fils, ou s'il était fait prisonnier, » et alors, ajoute-t-il, « l'aide que nous leur demanderons sera « modérée, de manière à ce qu'il leur soit possible de la fournir ». Les bourgeois ne devaient plus être astreints à prendre les armes qu'en cas d'invasion du pays, « lorsqu'il sera nécessaire de combattre pour la patrie, » et, à cet effet, dit le duc, ils auront leurs armes prêtes dans notre château, à Duysbourg. Les échevins obtinrent le droit de prendre tous les ans deux hêtres dans la forêt, pour alimenter leurs foyers, et on accorda aux bourgeois la faculté de recueillir les bois morts. Ils furent en outre déclarés exempts de tonlieu dans tout le pays soumis au duc, et Duysbourg fut doté d'un marché hebdomadaire, où tous devaient avoir un libre accès, et où il ne serait perçu aucun péage pendant un délai dont la fixation fut laissée à l'ammaun de Bruxelles Grégoire et aux échevins du village ¹.

Ces immunités furent confirmées par : Jean I^{er}, en 1289, le dimanche

¹ Henricus Dei gratia dux Lotharingæ omnibus hoc scriptum videntibus imperpetuum. Quoniam ea que memoria digna sunt, litteris expedit eternari, inde est quod presenti scripto notum facimus tam modernorum quam posterorum etati quod nos consilio hominum et fidelium nostrorum burgensibus nostris manentibus apud Duzenborch eandem concessi-

après la Saint-André; par Jean II, en 1300, le samedi après *Lætare*; par Maximilien, le 20 novembre 1486, et par Philippe le Beau, le 26 septembre 1495¹. Les habitants du village furent toujours considérés « comme domestiques de la maison du prince », à l'égal de ceux de Tervueren². L'échevinage se servait d'un sceau offrant un château et la légende : s. SCABINORUM DE DUSEBORCH. Nous le reproduisons ici



d'après un exemplaire de la grande charte de Cortenberg, de l'an 1372, provenant des archives communales de Léau.

mus libertatem quam nostri burgenses de Fura habent. In hoc quoque ipsis gratiam nostram augmentamus quod liberi erunt imperpetuum ab omni exactione et servicio, nisi in exceptis casibus, scilicet si nos ad curiam regum Romanorum ultra Alpes ire contigerit et si filium vel filiam nuptui tradidimus vel filium militem facimus vel pro captivitate, in hiis etiam casibus auxilium nobis impendent ita tamen moderatum quod rationabiliter poterunt sustinere. Additum quoque est quod ad expeditionem nostram non tenebuntur, nisi in tali necessitate quod si aliquis terram invadere niteretur, tunc primum erit pro patria pugnare, et propter hoc arma sua intra castellum nostrum apud Duzenborch habebunt parata. quibus si opus fuerit utuntur. Ceterum scabinis ville supradicte in nemore nostro quolibet anno ad natale Domini duos fagos ad arandum habere concessimus, insuper qualiter omnibus burgensibus mortua ligna in nemoribus nostris imperpetuum habere concessimus. Preterea per totam terram nostram ipsos dimisimus et fecimus liberos ab omni thelonio. Additum quoque est quod forum suum habebunt in qualibet septimana. ita quod omnes qui hoc forum frequentant, liberi erunt ibidem a theloneo, ad terminum videlicet talem qualem Gregorius ammannus Bruxellensis et scabini ejusdem ville ordinabunt. Ut igitur istud firmum a nobis et posteris nostris teneatur et inconvulsus, presentem paginam sigillo nostro fecimus roborari. Actum apud Furam anno incarnationis M^oCC^oXXVI, in vigilia beati Dionysii. Testes : Robertus, abbas Hasslingensis, Willermus celerarius, Henricus prepositus Lovaniensis, Ludovicus advocatus de Levedale, Walterus Clutinc de Bruxella, Gregorius ammannus Bruxellensis, Henricus de Stertbeca, Walterus Kare de Holdeberga, Danekinus villicus de Fura, Arnoldus sacerdos et scabini de Duzenborch, Johannes et Balduinus, clerici, hujus carte confectores.

¹ *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n^o VI, f^o 41.

² *Arts de cette chambre*, en date du 23 décembre 1632.

Nous ne savons que peu de chose de l'histoire de la franchise de Duysbourg. Longtemps avant l'année 1420, les habitants prirent à cens, du domaine, tous les pâturages (*de veeweyden*) compris dans la commune, moyennant 12 deniers de Louvain, par an. On y suivait la coutume de Louvain. On y payait pour avoir frappé et pour avoir porté une blessure avec un couteau, dans le premier cas, 40 escalins, dans le second, 20 livres. La moitié de ces amendes appartenait à l'administration locale. Celle-ci fut autorisée, le 31 décembre 1446, à lever un tournois sur chaque chariot passant à l'endroit dit *te Meere*, afin de pouvoir y entretenir convenablement le chemin. Le village souffrit beaucoup des guerres, en 1488 et 1489; on lui accorda la remise de tout le cens qu'il devait au domaine, pour ces deux années; mais lorsque les habitants prétendirent être exempts de l'aide accordée en 1491, on repoussa cette prétention. Cependant, comme on s'assura que les incendies leur avaient causé beaucoup plus de tort qu'à leurs voisins, on leur remit le quart de leur cote, quart qui s'élevait à 7 livres 2 sous. En considération des dégâts occasionnés par des orages et des grêles, ils obtinrent, le 4 octobre 1531, remise des deux tiers de leur cote pour 1530; et, pour soulager leur misère, que les logements militaires et les ravages des bêtes sauvages de la forêt de Soigne avaient accrue, une remise du quart de leur cote leur fut encore octroyée le 10 octobre 1537. Pour les époques postérieures, les documents manquent. La brasserie, qui se trouvait sur la place, près du *Poel*, c'est-à-dire près de la plus grande des mares actuellement existantes, ayant brûlé par malheur, Augustin Coeckelsberch fut autorisé par la chambre des comptes, le 28 février 1692, à la rebâtir, et à prendre de l'eau dans l'abreuvoir, à la condition de payer une redevance annuelle de deux chapons.

Le *castellum* des ducs, l'antique résidence de Clodion, n'a pas laissé de traces, à moins qu'on ne veuille le retrouver dans le château de Terschueren, qui a d'abord appartenu à nos ducs, ainsi que nous le dirons plus loin. Nous ne savons pas s'il a jamais, en réalité, existé un marché à Duysbourg; cette faveur de Henri I^{er} resta peut-être sans résultat, à cause de l'importance qu'avaient les marchés de Tervueren et d'Yssche. Duysbourg, que quelques auteurs ont appelé la plus ancienne franchise du Brabant ¹, mais à tort, car sa charte n'est pas la première de ce genre, n'est pas absolument sans importance, puisqu'il est le centre d'un canton administratif comprenant les communes de Huldemberg, Loonbeek, Neeryssche, Ottenbourg, Weert-Saint-George, Rhode-

¹ *Omnibus municipiorum Brabantiae antiquissimum*. GUICCIARDIN, apud VAN GESTEL, t. II, p. 60.

Sainte-Agathe, Vossem et Tervueren. Au spirituel, son église a été rangée parmi les succursales du doyenné de Louvain.

En l'année 1190, la dime de Duysbourg fut donnée par le duc Henri I^{er} aux prêtres de l'église de Caudenberg, à la condition d'y célébrer tous les jours une messe pour les trépassés. Comme le Saint-Siège refusait aux laïques, à cette époque, le droit de posséder des dîmes, la donation de Henri I^{er} aurait pu être annulée; mais, à sa demande, le pape Honorius l'autorisa à disposer, en faveur d'établissements religieux, des dîmes que ses ancêtres lui avaient laissées (bref adressé à l'abbé d'Allighem, aux prévôts de Forêt et de Louvain, le 2 novembre 1225). Quelque temps auparavant, au mois de juin de la même année, Henri avait assigné de nouveau aux religieux de l'église de Caudenberg, pour servir de dotation à leurs prébendes, les deux tiers de la dime de Duysbourg. Par une déclaration datée du mois de juillet 1228, B., écclâtre de l'église Saint-Pierre à Cologne et docteur en théologie de Paris, déclara qu'il avait été présent lorsque le duc avait fait abandon de l'église de Duysbourg aux prêtres G. et G., au moment où ils allaient prendre l'habit de Saint-Augustin, et que ce prince l'avait chargé de les aider dans leurs desseins ¹. Le cardinal Othon, légat du Saint-Siège, et le duc Henri III ratifièrent aussi cette cession, ce dernier en 1256. En 1262, l'évêque Nicolas permit aux chanoines de Coudenberg de desservir eux-mêmes les églises paroissiales de Duysbourg et de Bevingen (dimanche après la sainte Marie-Madelaine). Le curé de Duysbourg jouissait autrefois d'un tiers de la grande dime, de toute la petite dime et de toutes les novales.

Il y avait, à Duysbourg, une chapellenie de Notre-Dame, qui existait déjà en 1357, et qui fut ensuite unie à celle de Sainte-Catherine. Wenceslas et Jeanne assignèrent au possesseur de cette dernière 10 muids de seigle et 10 muids d'avoine, à prélever tous les ans sur les revenus du domaine, à Yssche, ainsi que le déclara la duchesse Jeanne, le jour de Saint-Jacques, en 1397. Le 23 octobre 1411, Antoine de Bourgogne abandonna la collation de la chapellenie aux religieux de Caudenberg. Une contestation s'étant élevée entre les maîtres de la fabrique de l'église et quelques habitants du village, d'une part, et le curé Martin de Craynem, d'autre part, au sujet d'une fondation faite par le curé Lancelot Coeke ², l'official de Cambrai déclara que le nombre des messes qui devaient être célébrés à l'autel de Sainte-Catherine ne s'élevait qu'à

¹ *Suscepturi habitum religionis secundum institutionem beati Augustini et rogavit me idem princeps quod negocium ipsorum promoverem. Cartulaire de l'abbaye de Caudenberg.*

² Autre Cartulaire du même couvent.

quinze (10 décembre 1473). On mentionne encore une messe hebdomadaire, instituée par un Van Male, seigneur de Boutersem à Duysbourg ; une messe du Vénérable ou du jeudi, avec exposition du Saint-Sacrement, fondée, le 17 février 1777, par Jeanne-Marie Van Hamme, veuve de Remi Aerts. A la mort de l'abbé Warnots, la communauté de Caudenberg, ayant reconnu l'état déplorable de ses finances, résolut de vendre à l'abbaye de Dilighem, pour la somme de 50,000 florins, la dime de la paroisse de Duysbourg, sauf une petite partie qui se levait au profit du curé de Tervueren (8 mai 1783). L'octroi nécessaire lui fut dépêché le 28 juillet suivant. Une partie du hameau de *Warenberghe* ou *Varenbergh*, qui dépendait de Tervueren, reconnaissait, pour chef spirituel, le curé de Duysbourg. Une contestation s'étant élevée à ce sujet, entre l'un de ces derniers, nommé Jean, et l'abbaye de Parcq, qui levait la dime à Tervueren, ce monastère s'engagea à payer au curé, tous les ans, en indemnité de ses services, une redevance consistant en 4 muids : un de seigle, deux d'orge et un d'avoine, comme l'avaient décidé F., doyen de la chrétienté à Bruxelles, maltre Franco, chanoine de Louvain et cleric du duc, et le notaire de celui-ci, Guillaume (samedi avant le dimanche *in Palmis*, en 1260).

La nef de l'église repose sur des piliers, devenus informes par suite des ravages du temps et des restaurations qu'on leur a fait subir ; elle est précédée d'une tour massive, surmontée d'un clocher d'une grande hauteur. Le chœur, qui est beaucoup plus élevé que la nef, reçoit le jour par des fenêtres ogivales très-élancées, dont les unes sont bouchées et dont les autres étalent encore des ornements du style ogival secondaire. A l'intérieur, les voûtes reposent sur de belles ogives, dont les points d'intersection offrent des moulures, et dont les retombées s'appuient sur des têtes humaines. Les murs, jusqu'à la hauteur de dix pieds environ, sont décorés de panneaux à arcs trilobés, que cache malheureusement, en partie, une garniture de marbre, que l'on se propose, dit-on, de continuer. L'édifice était peut-être en construction au commencement du quinzième siècle, le 15 juillet 1400, lorsque le receveur de la duchesse Jeanne se rendit dans le village avec le seigneur de Huldenbergh et le prévôt de Caudenberg, et, en novembre 1401, lorsqu'il y retourna avec le sire de Huldenbergh, *om de kercke te satene* (?). L'église fut restaurée après les troubles de religion ; la chambre des comptes fit alors donner à la fabrique, pour cet objet, vingt hêtres et huit chênes (19 mai 1590). Depuis, deux incendies y ont fait de nouveaux ravages. Le cimetière offre un aspect assez pittoresque ; il est planté d'arbres, et l'on a garni de vignes et de poiriers en espalier le côté méridional du temple. Derrière le maltre-autel on lit, sur une pierre sépulcrale :

HIER VOOR LIGGEN BEGRAVEN MHEER — FERDINANDUS J. B. G. BARON VAN — REYNEGOM DE STAKENBOURG, — ENDE — THERESIA I. I. G. DE VILLEGAS DE CLERCAMP, — SYNE COMPAGNE. — HY STERFT DEN EERSTEN, SY DEN VIERDEN — DER SELVE MAEND MBERT 1786.

Les Reynegom possèdent, à l'extrémité méridionale du village, un petit château avec ferme, qui date de l'an 1724. On l'appelle *'t hof van Stackenborg*, et il fut longtemps la propriété d'une famille de ce nom. Une avenue conduit du village à la ferme de *Ter-Schueren (A la Grange)*¹, qui est presque contiguë à la forêt de Soigne et qui dépendait anciennement du domaine ducal. Le jeudi après la Pentecôte et le 22 juin, en l'année 1355, Wenceslas et Jeanne la cédèrent en fief, avec le droit de faire pâturer dans la forêt 15 bêtes à cornes et 6 chevaux, à Jean, sire de Witthem, moyennant 3,800 vieux écus, et en indemnité des dommages que ce chevalier avait essuyés pendant la guerre contre le comte de Flandre. Elle passa ensuite et successivement à :

Henri de Witthem, seigneur de Boutersem, fils de Jean ;

Jean de Witthem, qui épousa Catherine d'Ordingen, dame de Huldembergh ;

Henri, son fils (relief de l'année 1450) ;

Philippe de Namur, seigneur de Dhuy, fils de Philippe de Namur et de Barbe de Witthem (r. du 17 septembre 1502) ;

Sire Jean d'Alsteren, chevalier, seigneur de Boutersem, fils de Guillaume, seigneur de Hamal, et de Catherine de Witthem (r. du 23 septembre 1505) ;

Henri de Namur, neveu de Henri de Witthem, ainsi que les deux précédents (r. du 13 juin 1508) ;

Sire Henri de Witthem, seigneur de Beersel, par achat à Philippe de Namur et à son frère Henri (r. du 5 novembre 1509), et à Laurent d'Alsteren (r. du 18 février 1509-1510), qui avait relevé sa part le 12 janvier de la même année.

L'arrière-petite-fille de Henri, Honorine de Witthem, dame d'Yssche, et son mari, Gérard de Hornes, seigneur de Bassigny, aliénèrent cette partie de leur fortune territoriale. La ferme même et ses dépendances en terres, etc., devinrent la propriété de Michel Stroobants et de sa femme, Élisabeth Ydens (r. du 6 mars 1599), dont la postérité ne tarda pas à les démembrer. Quant à la seigneurie même, que l'on appelait *la seigneurie de Boutersem*, avec sa cour féodale, sa cour censale, qui suivait la coutume de Louvain et qui avait juridiction sur les affaires de toute espèce,

¹ Vers l'an 1380 vivait à Tervueren ou à Duysbourg un *Arnoldus Diabolus dictus Vandercuren*.

réelles et personnelles, le droit d'adhérer et de déshériter, un cens de 23 muids 4 setiers 2 quartauts, mesure d'Yssche, elle fut achetée par Sylvestre Vandermaelen, commissaire des guerres (r. du 2 juin 1601). Son fils Jean-Baptiste (r. du 9 août 1608), qui devint membre du conseil des finances, eut pour héritier son fils du même nom (r. du 11 mars 1643). La sœur de ce dernier, Marie-Marguerite Van Male, épousa messire Taye, sergent-major de la ville de Bruxelles (r. du 22 mai 1670). Pierre De Hulder et César Thes acquirent ensuite des droits sur le bien de Bautersem, et les vendirent à messire Pierre-Albert de Lindick, conseiller de la chambre des comptes, et à sa femme, Cornélie-Catherine de La Biestrade (r. du 21 octobre 1686). Leur fils, messire Léopold (r. du 17 juillet 1694), doit être mort avant sa mère, qui vendit ses biens à Duysbourg à Libert-François Christyn, vicomte de Tervueren et de Duysbourg (r. du 4 juin 1697), dont les descendants les possèdent encore. Entretemps, la ferme de Ter-Schueren était devenue la propriété de Marc Mommaert et de Catherine De Loo (r. du 26 septembre 1671), dont le fils, Jean, boulanger à Bruxelles (r. du 28 mars 1699), mourut insolvable; les curateurs de la succession la vendirent, ainsi que la maison de campagne que l'on avait élevée à proximité, et 30 bonniers, à Jacques Boonen, avocat au conseil de Brabant (r. du 5 août 1718), qui la céda à sa femme, Barbe-Adrienne Fabri (r. du 5 septembre 1737). Les héritiers de cette dame relevèrent, le 30 juin 1742, la ferme qui, par la mort d'Antoinette Perpet, veuve de Guillaume Vandeneede, passa à Michel et à Jeanne Perpet (r. du 17 mai 1749). Aujourd'hui elle appartient à M. Mulder dit de Ter-Schueren.

IV.

VOSSEM. — A l'extrémité orientale du parc de Tervueren on trouve la grande ferme dite l'*hof ter Munt*, qui dépendait de l'abbaye de Parcq. C'est là que logea le roi Louis XIV, du 4 au 7 juin 1675, lorsqu'il alla assiéger la ville de Maestricht. Parti de Pede-Sainte-Anne, le roi traversa la Senne au pont de Ruysbroeck, et se dirigea ensuite vers Carloo; à onze heures du matin, il passa devant l'abbaye de la Cambre, accompagné du duc d'Orléans, son frère, du duc de Mommouth, fils naturel du roi d'Angleterre Charles II, et de plus de 400 personnes de la première noblesse de France. « Le 5, dit Pellisson ², on fit à Vossem deux exem-

¹ « Au voisinage de Tervueren, en un lieu appelé *het huys ter Muyten* » *Relations véritables du 7 juin*.

² *Lettres historiques*, t. I^{er}, p. 282.

« plus remarquables et d'une sévérité nécessaire. Le premier fut de sept
 « paysans que l'on pendit, après les avoir convaincus d'avoir assassiné
 « et dépouillé plusieurs soldats qui s'étaient écartés dans les bois, ce qui
 « a été fait de même, tous les jours précédents. Il y eut un de ces misé-
 « rables qui avoua s'être trouvé à la mort de seize des nôtres. Le
 « second, de cinq de nos soldats pendus et brûlés ensuite, pour avoir
 « été trouvés dans une église, où ils fouilloient dans le dessein de piller,
 « mais ils ne trouvèrent rien, *ayant été précédés par d'autres*. Ils furent
 « les plus malheureux, et on les crut assez coupables, pour avoir con-
 « trevenu à la défense d'entrer dans aucune église à la campagne, sous
 « quelque prétexte que ce puisse être, à peine d'être condamné comme
 « sacrilège ». Ainsi qu'on le voit, Pellisson trouvait malheureux les ban-
 « dits armés du tyran français, tandis qu'il considérait comme des crimi-
 « nels ceux qui n'avaient pris les armes que pour défendre leur famille et
 « leurs biens. Pendant que l'indiscipline de ses soldats et l'exaspération
 « qu'elle provoquait le forçaient à ces actes de rigueur, Louis XIV négociait
 « avec l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, qui avait
 « joint ses armes à celles de la république des Provinces-Unies et de
 « l'empereur d'Autriche. Le 6 juin 1673, ce prince signa, à Vossem, un
 « traité par lequel il s'engageait à rentrer dans la neutralité, se réservant
 « toutefois d'accomplir ses obligations comme membre de l'Empire, si
 « l'Empire déclarait la guerre à la France ¹.

La Voer active un beau moulin à eau qui appartenait aux moines de Parcq et sur lequel on lit la date de 1755. Il paraît qu'il a existé à Vossem une autre usine de ce genre, où les habitants de Tervueren et ceux de Duysbourg étaient tenus de faire moudre leurs grains. C'est ce dont témoignent des lettres données par le duc Jean III « à son valet, Arnt « De Burchgrave », ou Arnoul le châtelain, aïeul de Jean de Melin et châtelain de Tervueren. A la fin du quatorzième siècle, cette usine était tenue en fief du duché de Brabant par Guillaume Bonte, chanoine de Lierre, à qui Marguerite Vanderhulpen, veuve de Walter de Melin, et Guillaume de Beersele, son second mari, l'avaient cédée (1394).

Du parc de Tervueren jusqu'à Louvain, un joli sentier sillonne les prairies arrosées par la Voer, dont les eaux limpides nourrissent de verdoyantes couches de cresson. Sur la première colline que l'on rencontre vers le nord, on aperçoit le centre du village de Vossem ². L'église

¹ SISRONDI, *Histoire des Français*, t. XVII, p. 344.

² Vossem (*Fossam*, 1129; *Foshem*, 1239, 1328; *Fossem*, 1271; *Vossum*, 1400; *Voshem*, 1239, 1491), commune du canton de Louvain-Sud, à 2 3/4 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 517 bonniers, dont 458 b. de terres, 48 b. de prairies, 35 b. de bois, 5 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 3,220 florins. En

paroissiale, qui est dédiée à saint Paul, ne manque pas d'intérêt, sous le rapport archéologique. L'abside circulaire qui la termine est ornée, à l'extérieur, de pilastres de peu de saillie et dans les intervalles desquels se dessinent des arcatures cintrées, reposant sur de petites consoles triangulaires. Ces arcatures sont au nombre de trois, dans chaque travée. Les fenêtres cintrées qui donnaient autrefois du jour au chœur de l'église ont été fermées; pour les remplacer, on a ouvert, du côté du midi, une baie ogivale très-évasée. La nef repose sur quatre gros piliers carrés; la tour, qui s'élève, en hors d'œuvre, en tête de l'édifice, est une construction vieille et massive. La date 1699, qu'on lit sur le mauclore de la porte d'entrée, indique sans doute l'époque de la construction des collatéraux de la nef. Sur le maître-autel, on voit une *Conversion de saint Paul*.

Fossam ou *Voshem* (*Vos-heim*, l'habitation, la Tanière du Renard), existait déjà en 1129; mais, à cette époque, on y trouvait beaucoup de bois, dont l'un, qui avait appartenu à Alard de Voshem, fut défriché vers l'an 1200; un différend s'étant élevé entre les monastères de Parcq et d'Afflighem, au sujet de la dime novale du sol de ce bois, Rodolphe, abbé de Ninove, et Godefroid, prêtre ou curé d'Assche, le terminèrent par une transaction arrêtée à Duysbourg, la veille de l'Épiphanie, en l'année 1239-1240. En 1271, le curé de Vossem, nommé Jean, de concert avec Henri, curé de Leefdael, reconnu, sauf les droits de leurs successeurs respectifs, que l'abbaye d'Afflighem pouvait prélever, dans les deux paroisses, les deux tiers des dimes novales dont eux n'avaient que le dernier tiers (acte daté du jeudi après la Saint-Luc). En 1599, la chapellenie de Notre-Dame fut unie à la cure. A une époque inconnue, on réunit celle-ci à la cure de Leefdael, puis on l'en sépara, en 1687. Le monastère d'Afflighem abandonna alors au pasteur de Vossem toutes ses dimes dans le village. Maximilien Snel, de Bruxelles, qui mourut le 3 mars 1742, à l'âge de 82 ans, était curé du temps de Van Gestel;

1846, sur une étendue totale de 640 hectares, la commune comprenait 348 h. cultivés en céréales, 25 h. cultivés en plantes industrielles, 128 h. cultivés en racines et fourrages, 25 h. de prairies, 2 h. de vergers, 9 h. de jardins potagers, 38 h. de bois, 7 h. de jachères, 2 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 18 $\frac{1}{3}$ pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 38; en 1480, 16; en 1525, 35; en 1686, 26 chaumières, 1 brasserie, 1 auberge, 1 forge; en 1846, 164 maisons.

Population : En 1786, 468 habitants; en l'an VIII, 535; au 31 décembre 1831, 752; au 15 novembre 1846, 864, formant 164 ménages; 103 enfants recevaient l'instruction, et 127 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à eau.

Dépendances : Les fermes dites *Vaerenberg*, de *Groenendael*, des *Douze-Apôtres*; en 1417 et en 1460, on mentionne l'*hof te Voshem*.

Les registres de l'état civil commencent en 1676.

il prodigua sa fortune personnelle pour embellir l'église et le presbytère. En 1718, il fonda, à Vossem, une messe matinale, qui se disait le dimanche et les jours de fête. De même qu'à Leefdael, le patronat de l'église appartenait à l'abbaye d'Affligem. Ce monastère y acquit une partie de la dîme du chevalier Simon de Lendem, qui la tenait en fief de sire Louis de Levedale (décembre 1236). D'autres dîmes faisaient partie de la dotation de l'abbaye de Parcq, ou de celle du collège de Myli, à Louvain.

Le village dépendait jadis de celui de Leefdael au temporel, et partagea, par conséquent, ses destinées. Cependant, en 1271, on mentionne deux échevins de Vossem. En 1403-1404, ce tribunal existait encore, et ses membres sont cités à l'occasion d'un différend qui s'éleva entre Gérard Van Bremen et Jean Wet; des trois enquêtes qui se tinrent pour apaiser cette affaire, la première se fit à Louvain, devant le receveur de la duchesse; la deuxième eut lieu dans la même ville, et les échevins de Tervueren y furent appelés; la troisième s'ouvrit par-devant les échevins de Vossem. Quant à des répartiteurs de l'impôt, cette localité en eut toujours qui lui étaient particuliers. Le village comprend plusieurs fermes très-considérables. Celle dite du *collège de Luxembourg* ou *Oudevaerd* appartient jadis à une des fondations annexées à l'Université de Louvain, et fut vendue, en 1806. Celle des *Douze-Apôtres* formait la principale dotation de l'hospice de ce nom, à Bruxelles, auquel elle fut cédée par maître Jean Bont; en vertu d'un octroi de Philippe le Bon, du 22 août 1445, elle pouvait envoyer pâturer dans le bois de Soigne 16 vaches, 1 taureau, 4 chèvres, 50 pourceaux et 100 brebis. Le 10 décembre 1594, Marguerite Vanderhulpen, veuve de Walter de Melin, et son second mari, Guillaume de Beersele, avaient renoncé, de même que sire Jean Vanderveene, à leurs droits sur des biens situés à Vossem, en faveur de maître Guillaume De Bonte, chanoine de Lierre, secrétaire de la duchesse Jeanne. L'*hoffte Groenendael*, de laquelle dépendaient 36 bonniers de terres, payait une redevance annuelle de 30 rasières de seigle au chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Elle appartenait anciennement à Arnoul De Coninc, de cette ville, qui, en 1526, donna à cens 45 bonniers à Guillaume d'Elegem, « maître de Groenendael » (*meester van Groenendale*), moyennant 3 livres de vieux gros, par an. Par son testament, en date du 16 août 1704, Anne Deluus, veuve de Bertrand Le Waitte, secrétaire du conseil de Brabant, la légua à don Alexandre de Narbarte, chevalier de Saint-Jacques, trésorier général, et à Marie-Madelaine de Narbarte; ceux-ci, qui résidaient habituellement à Madrid, la vendirent le 17 juin 1728. L'abbaye de Parcq, le couvent de Groenendael et l'hospice des Douze-Apôtres avaient à Vossem une cour censale.

LA CHÂPELLE DE SAINTE-VÉRONE. — Les dernières habitations de Vossem touchent, pour ainsi dire, à celles de Leefdael ¹, localité infiniment plus importante, sous tous les rapports. Son nom, *Levedale*, doit avoir appartenu, originairement, à tout le pays qu'arrose la Voer. Doit-on le traduire, comme quelques compilateurs, par *Vallée de la vie*, *Vallis vitæ* (*Levensdale*), ou plutôt ne pourrait-on pas y voir un souvenir de l'ancienne tribu des Lévaqués, tribu qui était soumise à la puissante nation des Nerviens ? Les Lévaques appartenaient probablement à la première race par laquelle la Belgique fut peuplée ; ils sont sans doute identiques aux *Laevi*, peuple ligurien qui fonda la ville de Pavie ², et ils eurent, paraît-il, une divinité éponymique, du nom de *Laeva*, dont un des temples, *Lævæ fanum*, se trouvait aux environs de Nimègue. Lesves, village peu éloigné de Namur, Lewe ou Léau, Lewis ou Leeuw-Saint-Pierre, ont peut-être été fondés par eux.

Selon d'antiques traditions, les villages de Leefdael et de Beerthem, c'est-à-dire presque toute la vallée de la Voer, depuis les ombrages de la forêt de Soigne jusqu'à la Dyle, auraient primitivement reconnu pour leur sanctuaire commun la chapelle dite de Sainte-Vérone. Cet oratoire s'élève sur la limite des deux communes, au sud du ruisseau. Il se compose d'un chœur terminé par un mur plat, d'une nef dont les murs, à l'extérieur, présentent encore les traces de quatre arcades cintrées reposant sur des piliers carrés, ce qui donnerait à croire qu'elle a eu jadis des collatéraux, et d'une tour peu élevée, mais massive, et couronnée par un petit campanile. Sous la tour et au-dessus du chœur, les voûtes

¹ Leefdael (*Levedale*, 1120 environ ; *Levedale*, 1148, 1198, 1236, 1271, 1328 ; *Leefdale*, 1510 ; *Leeffdale*, 1572 ; *Leefdaell*, 1686), commune du canton de Louvain-Sud, à 3 l. à l'E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 1,200 bouniers, dont 858 b. de terres, 47 b. de prés, 96 b. de bois, 12 b. d'étangs, 187 b. de haies, de chemins, etc. ; le revenu imposable s'élevait à 7,734 florins. En 1846, sur une étendue totale de 1,510 hectares, la commune comprenait 752 h. cultivés en céréales, 79 h. cultivés en plantes industrielles, 277 h. cultivés en racines et fourrages, 40 h. de prairies, 8 h. de vergers, 23 h. de jardins potagers, 82 h. de bois, 29 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 86 ; en 1480, 53 ; en 1525, 89, dont 1 à 2 foyers ; en 1686, 22 chaumières, 1 château, 1 brasserie, 2 auberges, 4 maisons de métier, etc. ; en 1846, 318 maisons, dont 2 inhabitées.

Population : En 1786, 937 habitants ; en l'an VIII, 988 ; au 31 décembre 1831, 1,550 ; au 15 novembre 1846, 1,718, formant 316 ménages ; 290 enfants recevaient l'instruction, et 241 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à eau, 1 haut-fourneau.

Dépandances : Le hameau de *Sainte-Véronique*, celui de *Cogge*, où il y a eu une brasserie ; *Vrebas*, etc.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances et les décès, en 1587 ; pour les mariages, en 1641.

² Niebuhr, *Histoire romaine*, t. 1^{er}, p. 152, trad. de De Golbéry.

sont en arête ; dans la nef est un plafond portant la date de 1773, époque à laquelle on ouvrit, sans doute, les deux fenêtres cintrées qui éclairent cette partie de la chapelle. La simplicité du plan de l'oratoire, la pauvreté de son ornementation, l'emploi du plein-cintre dans les fenêtres de l'abside, fenêtres dont une est fermée, tout concourt à en reporter la construction au onzième siècle.

La chapelle est dédiée à la Sainte Croix, mais on l'appelle vulgairement la chapelle de Sainte-Vérone ou de Sainte-Véronique, d'après une vierge qui y reçut la sépulture. Vérone, fille de Louis, roi de Germanie (?), et sœur de saint Véron dont les restes reposent à Lembecq, mourut à Mayence au neuvième siècle. Son corps fut porté en Brabant, au lieu dit alors le *Mont de la Sainte-Croix* (*Mons sanctæ Crucis*) et, depuis, *Veroonberch*. Cette vierge ne fut jamais élevée (ou béatifiée), suivant la coutume de l'Église gauloise, mais ses dépouilles mortelles restèrent dans sa sépulture primitive, au milieu de la nef, d'où elles furent ensuite furtivement enlevées, à ce que dit Goyers. Sa fête se célébrait le 29 août, jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste. Une source voisine, qui lui était consacrée, avait la réputation de guérir les fièvres ¹. Un diplôme ducal de l'année 1233 mentionne la paroisse de *Vroienberge* (ou *Vronenberg*), expression qu'il ne faut pas prendre à la lettre, car on qualifiait de paroisse les alentours d'une simple chapelle. Au mois de décembre 1243, Arnoul d'Arshot dit de Vroienberge hypothéqua à l'abbaye d'Afflighem, du consentement de son suzerain, le chevalier Henri de Levedale, et moyennant la somme de 110 livres de Louvain, une dime qui produisait annuellement 18 muids de seigle, 6 de froment, 1 de pois, 23 d'avoine et 2 d'orge, mesure de Louvain ; sa mère Clarisse et son frère Arnoul ratifièrent cet acte, au mois de février 1248-1249 ; puis Arnoul abandonna au même monastère, par l'intermédiaire de sire Louis de Levedale, et de Rodolphe de Spout, maire du duc et de la duchesse de Brabant à Leefdael, et en vertu d'une sentence des échevins de ce village, toutes les dîmes qu'il tenait en fief de sire Louis à Leefdael et à Vossem, en ne se réservant qu'un cens annuel de 6 sous de Louvain (février 1261-1262). Dans la suite, les religieux d'Afflighem cédèrent au curé de Leefdael toutes les dîmes du hameau de Sainte-Vérone, mais ils se réservèrent le patronat de la chapelle.

L'ÉGLISE DE LEEFDAEL. — L'église paroissiale, qui fut probablement bâtie par les premiers possesseurs du château voisin, remonte aussi à une époque très-éloignée de nous, si, comme on le croit généralement,

¹ MOLARUS, *Natales SS. Belgii*, ad 29 aug. — *Sanctorum quorum corpora in Brabantio quiescunt*, ms. de la Bibliothèque royale.

c'est à saint Hubert, évêque de Liège, qu'on en doit la consécration. Elle est dédiée au prédécesseur de ce prélat, à saint Lambert. Le chœur seul, qui date probablement du seizième siècle, est digne d'attention. De hautes fenêtres ogivales l'éclairent et des voûtes à nervures prismatiques le décorent ; quelques-unes des clefs qui se trouvent à l'intersection des nervures offrent encore l'écusson des Mérode. Une grande pierre de marbre blanc, encastrée dans le pavement, porte cette inscription : *MONUMENTUM BARONUM DE LEEFDAEL*. Sur le maître-autel on voit une *Conversion de saint Hubert*, que l'on croyait autrefois être l'original du tableau de Crayer, représentant le même sujet, qui se trouve à Saint-Jacques, à Louvain, mais ce n'en est très-probablement qu'une copie ; les chiens et le cerf du Crayer sont de Boel, et le paysage de De Vadder ¹. En 1825, on a reconstruit les nefs de l'église, qui sont plafonnées, et que deux rangées de colonnes cylindriques divisent en trois parties. Quant à la tour, elle tomberait de vétusté, sans les nombreuses ancras dont on l'a renforcée. Saint Hubert était autrefois en grande vénération à Leefdael, dont l'église était une de celles où l'on conduisait les chiens « mauvais », c'est-à-dire atteints d'hydrophobie, afin d'obtenir leur guérison ².

Ce fut l'évêque de Cambrai Burchard qui, vers l'an 1120, donna à l'abbaye d'Afflighem le patronat de l'église de Leefdael. Ce monastère prélevait la dîme dans toute la paroisse, sauf deux faibles parts que percevaient le curé et le possesseur de la *matriculaire*. Louis, avoué de Leefdael, lui donna la sienne, en 1236, et l'abbaye de Sainte-Marie à Lille lui en céda, en 1239, une autre, qu'elle avait reçue de Godefroid, fils de René et d'Ide, vassal de Louis de Leefdael, qui prit l'habit de religion à Lille. Dès l'origine de leur communauté, les religieux d'Afflighem acquirent des biens à Leefdael. Vers l'an 1100, un Henri, « citoyen de Louvain », qui, plus tard, vint se joindre à eux, leur donna un manse situé en cet endroit. A leur première « culture » ou ferme, ils joignirent, grâce à la munificence du duc Henri 1^{er} : le marais s'étendant jusqu'à la Voer (1222) ³ ; un manse de bois situé à Moorseloo, et dont le produit devait fournir aux besoins de leur ferme de *Coutkerke* (ou *Coudeke*), à Leefdael, où le duc avait appris que le bois manquait (5 janvier 1226) ; et enfin, le moulin à eau situé à Leefdael (près de la chapelle de Sainte-Véronne), que Henri avait acheté. Le duc gratifia l'abbaye de cette usine et d'une rente annuelle de 100 sous de Louvain, à prélever sur

¹ DERIVAL, t. II, p. 279.

² GALESLOOT, l. c., p. 98.

³ *Paludem adjacentem culturam abbatis Hasslignensis usque rivum qui dicitur Fera, in Leefdale.*

ses revenus dans le village, afin qu'on pût fournir des cierges aux religieux et aux nombreux laïques qui assistaient, le jour de la Purification, à la messe qui se disait à Afflighem, et à la procession dont cette messe était suivie. En outre, sept cierges devaient dorénavant brûler, lors des grandes fêtes, devant le maître-autel de l'église abbatiale, pendant les vêpres, les laudes et la grand'messe; les religieux promirent, de plus, de construire trois autels, où l'on prierait en mémoire du duc et de ses successeurs (2 février 1227-1228). Dans la suite, comme les serviteurs (*servientes*) du duc payaient fort négligemment la rente de 100 sous mentionnée ci-dessus, Henri I^{er} abandonna au monastère, en remplacement de cette rente, un manse de terre à *Leefdael* et *Vroienberge*, et tous les revenus et redevances que l'on percevait pour lui à *Honsberghe* (1235). Environ quarante ans plus tard, Walter de Diest et sa femme Clarisse, avec l'autorisation de leur seigneur, Guillaume de Beveken ou Bevecom, vendirent à Afflighem, au prix de 100 sous de Louvain par bonnier, 18 bonniers de terres à Honsberghe, avec des cens et des tenanciers. Le maître ou fermier de *Coudeke*, Pierre, prit possession de ce bien, et il fut alors convenu qu'aussi longtemps que l'abbaye le posséderait, on ne payerait que cinq sous au seigneur, à la mort du fermier, pour droit de mutation. Walter de Stoellensberge et Henri, fils d'Ève, échevins de Leefdael, Walter et Jean de Honsberghe, échevins à Vossem, et deux tenanciers du bien cédé, Arnoul Opstrate et Henri, son frère, assistèrent à cette cession, dont l'acte fut muni du sceau des échevins du duc à Leefdael et de celui du curé du lieu, Henri (dimanche *Invocavit*, en l'année 1271).

Nous ne savons ce que devint la ferme de Coudeke. C'est probablement l'*hoff Raffelgem*, qui est située dans la partie sud-est de la commune et qui fut vendue, le 8 frimaire an VIII, avec 72 bonniers, moyennant 21,225 francs. Elle était alors louée pour la modique somme de 2,400 francs (53 à 54 francs par bonnier). L'abbaye avait une cour censale, à Leefdael.

En vertu d'un accord conclu entre lui et le curé, le bénéficiaire de la chapellenie de la Sainte-Croix devait célébrer la messe matinale les jours de fête et les dimanches, ainsi que d'autres messes, jusqu'à concurrence de deux par semaine; il recevait de ce chef 140 florins par an. Ce bénéfice, qui possédait encore 210 florins de revenu, était à la collation de l'archevêque de Malines. La dotation de la chapellenie de Notre-Dame fut augmentée, le 2 septembre 1688, par Philippe Helman, seigneur de Leefdael, qui augmenta, en outre, la chapellenie castrale, dont le possesseur dire devait la messe au château, toutes les semaines. Le même gentilhomme légua une rente viagère de 25 florins à deux ermites qui

habitaient alors à Leefdael, frère Michel et frère Pierre, afin qu'ils pussent se procurer un logement. Par son testament, en date du 27 avril 1763, le curé Laurent Vandenstein légua deux rentes, l'une de 49 florins 19 sous 2 deniers, et l'autre de 5 florins 19 sous 9 deniers, aux deux maîtres d'école du village, à condition qu'ils instruisaient les enfants pauvres, et il déclara que la partie de son avoir dont il n'aurait pas disposé serait employée à fonder une *pauvre école*. C'est à ce digne pasteur que l'église paroissiale dut les autels de la Sainte-Croix et de Notre-Dame, dont il avait fait l'acquisition à Wavre. Pendant la domination française, le curé J.-S. Thomas fut condamné à la déportation, par arrêté du directoire exécutif, du 14 brumaire an VII, puis, comme il ne cessait d'agir et de prêcher contre le gouvernement français, le préfet du département de la Dyle ordonna son arrestation et son expulsion du territoire de la république (26 messidor an VIII). C'est aux environs de Leefdael, dans une gorge située entre Tervueren et Neerysche, que le fameux partisan Jacquemin fut surpris et tué par les Français, le 2 thermidor an VII (30 juillet 1799). Depuis longtemps il parcourait les environs de la forêt de Soigne, arrêtant les agents de l'autorité et les convois d'argent, lorsqu'on parvint à connaître le lieu de sa retraite. On le surprit au moment où il distribuait de l'eau-de-vie à ses gens. La vue des troupes ne l'intimida pas et il se défendit avec un courage digne d'un meilleur sort. Atteint d'une balle à la cuisse, il continua à combattre jusqu'à ce qu'un coup de feu lui perça la poitrine. Sa tête fut portée à Bruxelles, où on l'attacha à un poteau placé sur l'échafaud qui avait été dressé en face de l'hôtel de ville; elle y resta exposée pendant trois heures ¹.

Dans ces dernières années, on a fondé à Leefdael un couvent de Sœurs de Saint-Joseph; ces religieuses sont au nombre de treize et dirigent à la fois un pensionnat, une classe d'externes et une école pour les enfants pauvres.

LES SEIGNEURS DE LEEFDAEL. — La légende a embelli les commencements de l'illustre race de Leefdael. A l'époque où Roger de Leefdael brillait au premier rang parmi les conseillers du duc Jean III et se distinguait par son amour pour les lettres, les trouvères et les ménestrels se plurent à embellir d'incidents romanesques les annales de la famille de leur protecteur. L'assertion de Guicciardin, qui voit dans Leefdael la plus ancienne baronnie du Brabant, n'est qu'un écho affaibli des récits que l'on va lire.

Nous sommes en l'année 1073, à la cour du comte Henri de Louvain.

¹ *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 466.

Le fils du comte, Godefroid, à peine sorti de l'enfance, brûle de se distinguer dans le noble métier des armes. A sa demande, son père l'envoie à la cour de l'empereur, accompagné de Baudouin de Bruxelles, de Werner d'Orsmale, d'Olivier de Leefdale et de Henri d'Assche. Godefroid s'y montre digne de ses belliqueux ancêtres, sort victorieux d'une querelle que lui suscite Wiculphe de Butserach, et parvient à se faire aimer de la belle Sophie, fille de l'empereur. Mais un revers terrible arrête le cours de ses exploits. Dans une guerre contre les Hongrois et le roi de Bulgarie et d'Arménie, Godefroid et le frère de Sophie, Henri, tombent entre les mains des ennemis, après avoir fait des prodiges de valeur. Cet événement répand la consternation à Louvain, où le comte Henri venait de mourir. Les prélats, les nobles et les villes s'empressent de déferer la régence à la comtesse Adèle, et tous appellent de leurs vœux la délivrance de leur jeune prince. Un seul de ses compagnons, Olivier de Leefdale, était resté dans le pays, les trois autres ayant pris les armes pour la délivrance de la Terre-Sainte; Olivier part aussi pour l'Orient, afin de découvrir la prison dans laquelle languit Godefroid.

A la suite de longs voyages, qui n'amènent aucun résultat, il arrive en Arménie, déguisé en marchand. Après plusieurs mois de séjour à Ragès, il découvre que Simare, son hôte, est chrétien et d'origine anglaise. Il apprend par lui que Godefroid et Henri sont enfermés dans une tour voisine, au milieu de l'Euphrate; aidé par Simare, qui a obtenu le droit de pêcher dans le fleuve, à l'exclusion de tous autres, il se met en relation avec eux et leur procure des outils qui leur servent à briser les barreaux de la fenêtre de leur cachot. Le sire de Leefdael a réussi dans sa mission, mais son succès lui coûte cher; pendant que les deux princes se hâtent de fuir, lui et Simare restent en arrière afin de détourner les soupçons. Arrêtés et chargés de fers, ils sont conduits, à leur tour, dans la forteresse de Ragès.

Les princes courent ensuite mille aventures merveilleuses. A leur arrivée en Tartarie, on les arrête de nouveau et on les conduit à Orda. Là ils se disent des croisés échappés de la Turquie et ils offrent de lutter, en combat singulier, contre Miniot, roi de cette contrée, et contre le géant Mancred, roi de Géorgie, qui vient d'envahir le pays des Tartares. Godefroid tue Mancred, mais un nouveau malheur l'accable; il est derechef fait prisonnier. Cette fois, ce n'est plus l'amitié, c'est l'amour qui lui rend la liberté. La reine des Turcs, Gorgone, émerveillée de ses exploits, s'éprend d'amour pour lui, et lui offre son trône et sa main, s'il veut conduire son peuple contre les Géorgiens, avec lesquels elle s'est brouillée. Godefroid, suivi de dix émirs et de 30,000 guer-

riers, soutenu en outre par Gengis-Kan, défait et tue le Géorgien Amistand. Il épouse Gorgone; mais bientôt il ne peut résister au désir de revoir sa patrie, il s'arrache des bras de la reine, confie à Gengis-Kan la tutelle de son fils Saladin, et revient en Europe; avec Olivier de Leefdale, qu'il a rendu à la liberté. Rentré en possession des états de son père, il épouse l'objet de ses premières amours, la princesse Sophie, et devient alors duc de Basse-Lotharingie ¹.

En 1203, à ce que raconte une autre légende, vivaient deux célèbres chevaliers, Walter, fils de Jean Persyn, et Walewyn, fils de Roger de Leefdale. Quoique appartenant à des nations différentes, puisque l'un était Hollandais et l'autre Brabançon, ils étaient unis par la plus tendre amitié. Un jour, avant de combattre dans un tournoi, ils assistèrent à l'office divin; quand il fut terminé, le sire de Persyn se rendit à la joute, où il essaya, mais en vain, de remporter le prix. Walewyn entendit, en l'honneur de la Vierge, une seconde messe, puis se dirigea vers le lieu du tournoi, et fut bien étonné de rencontrer son ami, qui venait le féliciter d'avoir été victorieux. Il crut d'abord que Walter voulait plaisanter, mais en entendant son nom proclamé par le héraut, il vit dans cette aventure une marque de la protection de la Vierge, qui voulait le glorifier, pour le récompenser du culte qu'il lui avait voué. Il fit part de ses impressions à Walter, qui les partagea entièrement. Tous deux se rendirent à Heymerode, où ils prirent l'habit monastique, et où ils, vécurent saintement, pendant de longues années ². Mentionnons encore, pour en finir avec toutes ces données poétiques, la présence d'un seigneur de Leefdael au célèbre tournoi de Compiègne, en 1238 ³.

Selon Le Carpentier ⁴, Ulric de Leefdale signa, en 1138, une donation faite au monastère de Honnecourt par René de Jauche. Le domaine dont il portait le nom passa ensuite dans la famille de Hauterive, par le mariage de la fille unique de Hellin, seigneur de Leefdael, avec Roger, fils puîné de Clerembaud de Hauterive ⁵. Les documents qui pourraient étayer ou réfuter ces assertions nous manquent complètement; ce n'est qu'au treizième siècle que l'histoire des seigneurs de Leefdael s'illumine de vives clartés. Vers l'an 1198, Berner de Levedale et son frère Walter

¹ Bien que A. THYMO (partie III, titres 5 et 6) prétende avoir emprunté ces détails à une vie du duc Godefroid, écrite par son chapelain René, moine de l'abbaye de Pruim, on les attribue généralement à la verve poétique d'un trouvère. Voyez DE REIFFENBERG, *Philippe Mouskes*, t. II, p. 711.

² *Chroniques de Hollande*.

³ DE REIFFENBERG, *De quelques solennités chez les Belges (Retraite de Bruxelles, août 1838, p. 21)*.

⁴ *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, partie IV, p. 82.

⁵ DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, etc.*: t. 1^{er}, p. 589. — Voyez BURKENS, t. II, p. 216.

vendirent douze bonniers de terres à l'abbaye d'Afflighem, qui, peu de temps après, s'enrichit des libéralités de Louis de Levedale. Celui-ci se qualifiait aussi d'avoué de Leefdael, et, outre une grande partie de ce village et de celui de Vossem, possédait la seigneurie d'Impde, à Wolverthem. Il fut nommé amman de Bruxelles, par le duc Henri I^{er}. En 1221, il avait pour femme une dame nommée Béatrix; au mois de décembre 1236, du consentement de sa femme Elisabeth et de ses fils Henri et Louis, il vendit à l'abbaye d'Afflighem toute sa dime de Leefdael, ainsi que celle de tous les terrains qui seraient dorénavant livrés à la culture, dans ce village. Le chevalier Henri fut longtemps maire de Vilvorde (1239), puis amman de Bruxelles et maire d'Outre-Senne (1244 et années suivantes); il mourut sans enfants, laissant pour héritier son frère Louis. Du temps de ce dernier vivait Franc de Levedale, qui était son vassal. Albert, chevalier de Lede, ayant donné à l'abbaye d'Aywières la grande et petite dime de Saint-Jean-Geest, près de Jodoigne, et le patronat de l'église de ce village, qu'il tenait en fief de Louis de Levedale, Louis donna son approbation à cette cession, en 1253, par acte donné à Leefdael, le jour de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, en présence de ses vassaux : Jean de Melembuc, Alard de Biertegaing, Godefroid de Hestre, Simon de Biertegaing, Gosuin de Dilebeke, Herman et Godefroid de Levedale; de sire Nicolas d'Everberg, chevalier, etc¹. Le dimanche de *Quasimodo*, en l'année 1275, dans un acte où il se qualifie de « Lodoic, chevalier, seigneur de Levedale, homme noble, » il approuva une donation de quatre bonniers faite par un de ses vassaux, Arnoul d'Ovenbure, baigneur (*lotor*) à Louvain, et par sa femme Elisabeth, par-devant les échevins du village : Henri d'Humberghen, Henri de *Pomerio* (ou Vandebogaerde), Henri de *Supra montem* (Opdenberg), Gérard de Brule, Jacques Drabbe et Baudouin Vanderslachmolen. Ces échevins apposèrent leur sceau commun à côté du sien, qui offre un écu triangulaire chargé de deux quintefeuilles, au franc-quartier chargé de deux rangs de deux croix de Saint-André. Le chevalier Louis de Levedale s'allia à une dame du nom de Béatrix. Il eut deux fils : le chevalier Arnoul, qui vivait en 1287 et en 1312, et le célèbre Roger de Leefdael, qui devint seigneur de Perck et châtelain de Bruxelles. Sire Arnoul II prit pour femme Marie, fille de sire Henri de Bierbeke; son fils, également nommé Arnoul (relief de l'année 1368-1369), épousa Catherine, fille de Pierre Daens et de Gertrude, fille de Gilles Van Ruysbroeck. Ce dernier n'ayant pas laissé de postérité, ses biens passèrent à son parent, le chevalier Gérard, seigneur de Vorsselaer. Ainsi que

¹ Cartulaire d'Aywières, f^o 111 v^o.

l'attestent les reliefs des fiefs du Brabant, Leefdael fut ensuite acheté par sire Nicolas Swaef, riche bourgeois de Bruxelles. Celui-ci céda la seigneurie à son frère Guillaume, qui, à son tour, la vendit à Guillaume, seigneur de Petershem (relief de l'année 1381-1382).

Jean, fils de Guillaume de Petershem et d'Élisabeth, fille de Roger de Leefdael, était l'héritier direct des domaines de la branche aînée de la famille de sa mère. Aussi, à la mort de Gérard de Vorskelaer, releva-t-il le château d'Impde, la seigneurie de Leefdael, en même temps que les seigneuries que son aïeul avait possédées à Steenockerzeel, à Oirschot, à Hilvarenbeke, et les fiefs que les ancêtres de son père avaient tenus du duché : la dîme de Petershem, une rente de 100 livres à Maestricht et le tonlieu de Rolduc. Son fils Guillaume, qui acheta Leefdael à Guillaume Swaef, épousa Marie de Boutersem dite de Bergues, et en eut, entre autres, deux fils : Roger (dit à tort son frère, par les généalogistes) et Jean. Le premier, qui mourut sans postérité, fut l'un des signataires de l'alliance des nobles et des villes du Brabant, en 1415. Il s'allia d'abord à Jeanne de Stalle, dont le riche patrimoine échut ensuite aux Witthem, puis à Jeanne d'Elderen, qui, devenue veuve, épousa Philippe de Glymes, seigneur de Grimberghe, et soutint un long procès contre les héritiers de son premier mari : messire Jean de Petershem (seigneur de Leefdael par relief du 17 novembre 1445), Jean de Mérode, son neveu, et Jean Vandermere ¹.

Jean de Petershem n'ayant pas non plus laissé d'enfants, ce fut sa sœur Béatrix qui devint dame de Leefdael (r. du 1^{er} septembre 1449). Elle avait pris pour époux, en l'année 1410, sire Richard de Mérode, seigneur de Mérode. Outre Arnoul, chanoine de Liège, elle en eut trois fils, à qui le roi des Romains, Frédéric III, confirma le titre de barons de l'empire, en 1475 ². L'aîné, Jean, eut pour sa part la majeure partie des biens de ses parents (16 décembre 1455); le second, Richard, dut se contenter de Frenz, et le troisième, Guillaume, n'eut que la baronnie de Rummen. Dès le 24 octobre 1445, Jean de Mérode avait été nommé tuteur de son oncle, Jean de Petershem, qui était sans doute tombé en enfance. Il épousa, en 1451, Aleyde de Hornes, qui lui apporta en mariage les belles terres de Duffel, de Gheel, de Perwez; le conseil de Brabant lui adjugea, en 1485, la possession de la seigneurie de Westerloo. Son fils Jean, dit l'Aîné (r. du 5 décembre 1484), s'allia à Marguerite d'Egmont, puis à Marguerite de Melun, fille de Robert, vicomte de Gand. Pendant ses guerres contre ses sujets flamands et brabançons, Maximilien d'Autriche

¹ Pour l'histoire des Petershem, il est important de consulter M. WOLTERS, *Notice historique sur les anciens seigneurs de Steyn et de Pietersheim*, p. 134 et suiv.

² *Opera dipl.* — CHRISTY, *Jurisprudentia heroica*, p. 381.

confisqua, au profit de ce seigneur, tous les biens que les habitants de Louvain et de Bruxelles possédaient à Gheel, à Westerloo et à Herssell (5 décembre 1488). Il eut pour héritier son fils aîné, dit également Jean (r. du 29 avril et du 25 novembre 1500). Le 23 janvier 1510-1511, les échevins de la ville de Bruxelles remirent à Marguerite de Melun une armoire de bois d'ébène, où se trouvaient des écrits et des livres qui concernaient les seigneuries de Leefdael, d'Impde, etc. ; Marguerite promit de garantir la ville de toute réclamation que l'on pourrait élever contre la remise de ce meuble, qui avait été confié aux échevins 32 ou 33 années auparavant, et placé dans le vestibule de la salle de la gilde de la draperie, à l'hôtel de ville¹. Jean III de Mérode mourut le 18 janvier 1549-1550, et sa femme, Anne de Ghistelles, dame de Dutzele, le 27 mars 1533.

Richard, fils de Jean I^{er}, baron de Petershem, avait eu de Marguerite, fille d'Arnoul de Hornes, seigneur de Gaesbeek, deux fils, Henri et Richard. Ce furent eux qui succédèrent à leur cousin (r. du 18 juillet 1550). Le 11 janvier 1560-1561, le second renonça à sa part dans la seigneurie d'Impde, en faveur de son frère aîné. Il eut de sa servante, Gertrude, fille de Thierrri Crommen, plusieurs enfants qu'il fit légitimer en 1550; Henri de Petershem leur contesta leur patrimoine, mais sans succès, parce qu'un mariage secret avait uni, à ce qu'il semble, Richard et Gertrude². Les fils de ceux-ci, Richard, seigneur d'Oirschot, Maximilien et Henri, moururent sans laisser d'enfants; l'une de leurs filles, Marie, épousa un de ses parents, Florent de Mérode, avoué de Duffel, arrière-petit-fils de Guillaume, seigneur de Fologne et de Rummen, qui lui-même était fils de Guillaume, seigneur de Rummen, l'un des enfants de Béatrix de Petershem.

Henri de Mérode prit pour femme, en 1528, Françoise de Bréderode, dame de Ridderskercke; ses fils, Jean et Walrave, relevèrent Impde le 11 avril 1565, et Leefdael le 17 octobre suivant. Walrave mourut « innocent »; lorsqu'il obtint un octroi pour tester, le dernier mars 1564-1565, il ne paya rien, « à cause de sa qualité de baron ». Son frère fut comte d'Oelen, baron de Mérode, de Petershem, de Perwez, de Leefdael, seigneur de Gheel, de Duffel, de Westerloo, d'Ysselmonde, etc.; il prenait ordinairement le titre de baron de Petershem. En 1566, Marguerite de Parme le nomma gouverneur de Bois-le-Duc, mais cette ville, qui était alors soulevée contre l'autorité royale, refusa de le recevoir. Plus tard, il entra dans le parti des États et commanda en leur nom un régiment.

¹ *Roodt Correctie Boeck*, aux Archives de la ville de Bruxelles.

² Voyez WALSLEY, *Consilia civilia*, I, 122.

En 1579, pendant qu'il commandait la garnison de Malines, d'où il chassa les Mécontents, Alexandre de Parme fit piller son château de Petershem; les troupes royales assiégeaient alors Maestricht. Pendant l'année 1581, il fut gouverneur de la Frise, où les soldats de son régiment se distinguèrent par plusieurs actions d'éclat. A l'inauguration du duc d'Anjou en qualité de duc de Brabant, le 19 février 1582, il fit l'office de maréchal de Brabant et porta l'épée, insigne de cette dignité; aux funérailles de Guillaume le Taciturne, en 1584, on le retrouve encore, portant l'écu aux armes de Nassau. De son temps, la seigneurie de Leefdael reçut de notables accroissements; la haute, moyenne et basse justice fut prise en engagère, et une part de la seigneurie, qui en avait été détachée à une époque inconnue, lui fut de nouveau annexée. Le chancelier de Brabant, Engelbert Vandendaele, seigneur de Wilre, qui mourut en 1556, et maître Denis T'Sgroots, portèrent le titre de seigneur de Leefdael, mais ce dernier, au nom de ses enfants, et, entre autres, de son fils François-Charles, renonça à ses droits en faveur du seigneur de Petershem (5 mars 1572-1575).

Jean de Mérode avait été marié deux fois. En 1558, il s'unit à une des plus riches héritières de la Belgique, Mencie, marquise de Berghes, comtesse de Walhain, dont il n'eut qu'une fille, Marie ou Marguerite, qui porta son immense patrimoine à Jean de Witthem, seigneur de Beersel. Il se remaria ensuite, en 1563, à Marguerite de Pallant, fille d'Edmond, baron de Pallant et de Culembourg, qui lui donna plusieurs filles et un seul fils, Philippe, baron de Mérode et de Petershem, seigneur de Westerloo et d'Ysselmonde, chef de la branche des marquis de Mérode-Westerloo. Le partage des biens de Jean de Mérode ne se fit pas sans difficulté; en vertu d'une transaction conclue le 25 mai et le 14 septembre 1605, entre messire Herman, comte Vandenberg ou de S'Heerenberg, époux de Marie-Mencie de Witthem, et Marguerite de Witthem, qui tous deux se portèrent garants du consentement d'Ernestine de Witthem, la baronnie de Leefdael fut cédée à messire Florent de Mérode, avoué de Duffel (r. du 15 octobre 1607). A celui-ci succédèrent successivement son neveu Guillaume, et Maximilien-Antoine, marquis de Deynze, cousin de Guillaume, qui vendit la baronnie à Philippe Helman, échevin d'Anvers, frère de Jean Helman, premier baron de Willebroeck.

En 1679, Helman donna Leefdael à sa fille unique, Anne-Françoise, lorsqu'elle épousa Jean de Broeckhoven, comte de Bergeyck, et à cette occasion, le roi Charles II confirma à la seigneurie des deux jeunes époux le titre de baronnie (15 juin 1679). Peu de gentilshommes belges ont parcouru une carrière administrative aussi remplie et aussi honorable que le comte de Bergeyck. Il fut d'abord membre du conseil su-

prême de Flandre à Madrid, puis on le nomma intendant général du Brabant et de la Flandre, poste créé pour lui et où il avait tout à dire. La manière dont il dirigea le recrutement de l'armée, en 1685, lui valut les éloges du gouverneur général, et, en 1688, ce fut aux acclamations du public qu'on le chargea de remplacer le marquis de Mottes, qui venait de donner sa démission de trésorier des finances. Sous le gouvernement de l'Électeur de Bavière, il contribua puissamment aux efforts que l'on tenta pour relever le commerce. Les conférences qui se tinrent dans ce but à Bruxelles, en 1699, eurent plusieurs fois lieu chez lui et en sa présence; toutefois, comme les mesures dont il réclamait l'adoption devaient froisser quelques intérêts, il se vit en butte à des attaques passionnées. Il quitta alors Bruxelles et donna sa démission de ses emplois.

Quand Philippe V monta sur le trône, Bergeyck prit la direction des affaires, sous le titre de surintendant général des finances et de ministre de la guerre, avec 50,000 florins d'appointements; il était tout-puissant, et il profita de son influence pour introduire de grands changements dans les administrations locales. Il voulait régulariser la comptabilité des villes, qui succombaient sous le poids de leurs dettes, raviver le commerce, infuser une nouvelle vie à nos vieilles institutions. Mais, comme les privilèges dont nos provinces et nos cités étaient en possession entravaient l'exécution de ses projets, il forma le projet de les abolir, pour la plupart, et lorsque des députés des États réclamaient contre ses innovations, en se targuant de leurs droits, il tournait leurs plaintes en ridicule¹. Ces essais de centralisation, à la française, furent peut-être une des principales causes de la prompte soumission des Pays-Bas à Charles VI; cependant Bergeyck conserva toujours un grand nombre de partisans, surtout dans la noblesse, qui prodigua son sang pour la défense du trône de Philippe V. En 1708, il se ménagea des intelligences dans la plupart des villes des Pays-Bas; elles facilitèrent la prise de Gand et de Bruges par les Français. Mais ces succès, comme on le sait, furent promptement suivis de revers. Lors de la reddition de Mons aux alliés, en 1709, M. de Bergeyck fut retenu en otage pour le paiement des dettes qu'il avait contractées, soit pour le compte de l'Électeur de Bavière, soit en son propre nom. Il fut délivré peu de temps après, et reçut l'ordre d'aller rejoindre Philippe V en Espagne. Louis XIV aurait désiré que son petit-fils l'eût plus souvent consulté, mais la princesse des Ursins parvint à neutraliser son influence; en 1712,

¹ Voyez M. GACHARD, *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous Charles VI*, t. I^{er}, pp. 135 et 322.

il fut chargé de défendre les droits de son souverain au congrès d'Utrecht, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. Après la conclusion de la paix, poussé à bout par les obstacles qu'il rencontra à la cour de Madrid, il renonça à tous ses emplois et se retira dans ses terres. Il passa à Paris et y fut accueilli avec beaucoup de distinction par le roi ¹. Il était né à Anvers, en 1644, et mourut à Leefdael en 1723.

Le duc de Saint-Simon parle de M. de Bergeyck avec beaucoup d'éloges.

« Sa capacité et sa droiture, dit-il, donnèrent confiance en lui ; sa fidélité et son zèle y répondirent, avec beaucoup d'esprit, de sens, de lumière, de justesse, une grande facilité de travail, et d'abord beaucoup de douceur avec tout le monde et dans la manière de gouverner, une grande modestie, un entier désintéressement et beaucoup de vues. Il se pouvait dire un homme très-rare et qui avait une connaissance parfaite, non-seulement des finances, mais de toutes les affaires des Pays-Bas et de tout ce qui y était ou pouvait être employé. Avec tous ces talents, grand travailleur et fort appliqué, et qui avait une exactitude et une simplicité en tout singulières.

« C'était un homme qui ne s'avancait jamais, qui ne parlait jamais aussi contre sa pensée, mais ferme dans ses avis et qui les mettait en tout leur jour, obéissant après qu'il avait dit toutes ses raisons, tout comme s'il les eût suivies, et non pas des ordres contraires..... Fort homme de bien, point du tout riche, et n'ayant jamais rien fait pour sa famille..... Même dans sa retraite, il conserva beaucoup de considération en Flandre, où il fut universellement aimé, estimé, honoré et regretté. »

Le comte de Bergeyck n'eut de sa première femme qu'une fille, Catherine-Ferdinande de Broeckhoven, dame de Leefdael, morte sans alliance en 1737, mais un second mariage, avec Livine-Marie De Beer, lui donna deux fils : Jean-Philippe-Joseph, dit le baron de Bergeyck, mestre-de-camp d'un régiment de son nom, mort à Mons, en 1709, et Nicolas-Joseph de Broeckhoven, comte de Bergeyck, mort le 4 août 1763. Ce dernier devint baron de Leefdael en vertu d'une donation de sa sœur aînée, datée du 16 avril 1718 ; le 2 septembre 1743, il céda cette terre à son fils, Jean-Baptiste-Albert-Mac-Gillon, à l'occasion de son mariage avec Thérèse-Françoise de Broeckhoven, baronne de Hove, dame de Linth, qui épousa en secondes noces, le 13 juillet 1763, Honoré De Visscher de Celles. Le baron de Leefdael et la baronne de Hoves ne laissèrent que des filles : Catherine-Françoise de Paul (qui releva la baronnie le

¹ Voyez les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, *passim*.

² *Ibidem*, t. IX, p. 191.

29 avril 1773 et paya le relief pour elle et pour tous ses prédécesseurs à partir de Florent de Mérode), qui épousa, en 1773, Charles de Cassina, des comtes de la Martesana, comte de Wonsheim, baron de Boulers, et Lucie, qui, en 1775, devint la femme de Gérard-Assuérus-Louis, comte de Liedekerke, seigneur de Pailhe, dont la postérité possède encore le château de Leefdael.

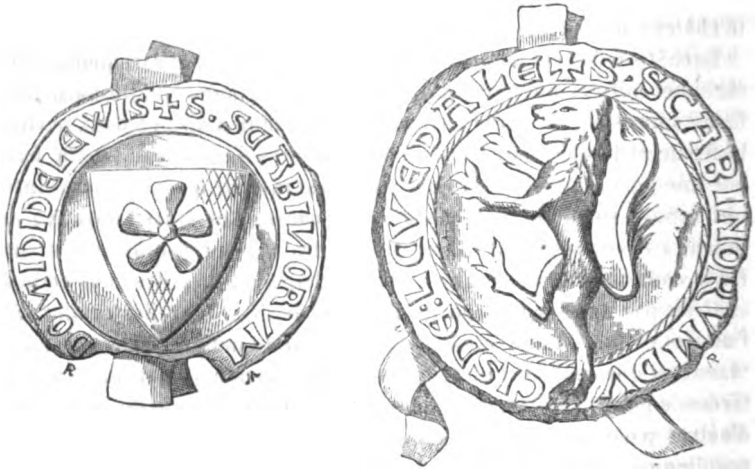
Le château de Leefdael, que ses propriétaires visitent rarement, s'élève sur une colline, au nord de la Voer et des étangs qui la bordent. Il forme une espèce de carré irrégulier, qu'un mur divise en deux parties : la ferme et l'habitation des maltres. On entre dans la cour de la ferme par une porte cintrée, dont l'archivolte est inscrite dans un autre cintre, qui repose sur de petites consoles historiées. Les murs latéraux s'appuient à des tours, dont le toit dessine des angles rentrants et sortants. De la cour de la ferme, qui est plantée d'arbres, on entre dans celle du château par une seconde porte, flanquée de deux tourelles rondes. Sur l'un des côtés, un mur crénelé va rejoindre le donjon, bâtiment carré, massif, et que couronne un toit à huit pans, surmonté par une flèche en forme de poire. Le principal corps de logis porte la date de 1626, mais d'autres parties du manoir sont beaucoup plus anciennes, surtout les souterrains, dont la voûte cintrée est soutenue par des piliers massifs. Deux jardins, qui se dominant l'un l'autre, occupent l'autre versant de la hauteur. Dans les salles du château se trouvent un grand nombre d'anciens portraits et d'écussons ¹.

La seigneurie comprenait autrefois un moulin à eau à grains, qui existe encore auprès du château; un moulin à huile, des vignes, une garenne de lapins, 110 bonniers de bois, 31 fiefs, dont 12 pleins-fiefs, 3 cens seigneuriaux, etc. Quand on confirma à la seigneurie son titre de baronnie, la *Geestelycken hoff*, à Heembeek, un bois situé à Wavre-Sainte-Catherine, une dime, des rentes, etc., lui furent annexés, en sorte qu'avec le produit des juridictions et des autres droits seigneuriaux, le revenu annuel s'élevait à 6,092 florins.

Les seigneurs constituaient un échevinage qui allait en appel à Louvain et qui fut ensuite soumis au magistrat de Vilvorde, en 1491. En 1275 et en 1303, le sceau de tribunal portait les armes primitives de la famille de Leefdael : une quintefeuille dans un champ recouvert d'un réseau de lignes croisées; la légende porte : S. SCABINORUM LUDUVICI DE LEWIS (*sic*). Les ducs de Brabant possédaient, dans le village, une juridiction très-étendue et beaucoup de cens; en 1261-1262, Rodolphe de Spout exerçait, à Leefdael et à Vossem, les fonctions de maire du duc et

¹ Voyez une vue du château de Leefdael dans LE ROY et CANTILLON.

de la duchesse. A ce titre, il présidait un second échevinage dont le sceau était décoré d'un lion rampant, et qui portait pour légende : **S. SCABINORUM DUCIS DE LEVEDALE**. Le jour de la mi-carême, en 1528, nous voyons



ce second corps sceller un acte, tant en son nom qu'en celui des alleutiers (*eyghene ghenote*) de la duchesse de Brabant, à Leefdael, pour les tenanciers de l'abbaye d'Afflighem et pour ceux de Pierre Utenhove de Vossem, en même temps que les échevins d'Arnoul de Leefdael présentent leur sceau aux tenanciers de Swave Vilems. Les registres aux adhésions des échevins de Leefdael et, entre autres, un registre allant de l'année 1483 à l'année 1500, se trouvent au greffe du tribunal à Louvain.

De deux passages du précédent alinéa, on peut conclure que Leefdael et Vossem étaient ordinairement compris parmi les domaines dont les duchesses de Brabant avaient la jouissance. Toute la juridiction et les droits que les souverains possédaient en ces endroits, mais non les cens et le ressort censal, furent engagés, le 21 février 1558-1559, à sire Henri de Mérode, baron de Pétershem, moyennant 500 livres de 40 gros (relief du 17 octobre 1565), somme qui fut remboursée, le 26 mai 1618, à Florent de Mérode, seigneur de Duffel. Dès le 15 juillet 1617, Olivier Foxius remplissait les fonctions de maire de Leefdael, de Vossem, de Corbeke-over-Dyle, de Pellenberg, de Holsbeek, de Wespelaer, ce qui prouve que le domaine n'avait pas attendu le paiement de l'engagère pour reprendre possession du village. Celui-ci fut une seconde fois cédé au seigneur, le 1^{er} août 1626, pour la somme de 6,100 florins,

puis vendu, d'une manière absolue, à Philippe Helman, moyennant 8,500 florins en sus (8 février 1674).

Suivant les anciens comptes de la mairie de Vilvorde, dans laquelle Leefdael et Vossem étaient situés, on punissait, au plus, à Leefdael : les coups, d'une amende de 10 sous payement, l'action de tirer le couteau et de blesser, d'une amende de 45 sous. Le 4 juillet 1456, les habitants furent autorisés à clôturer leurs pâtures et à les affranchir, de la sorte, du droit de parcours. Le village continua à posséder quelques terrains communaux, consistant surtout en bruyères, et, entre autres, la *Cabbayssche heyde*, qui comprenait un demi-bonnier, et qui fut donnée en location au commencement du dix-septième siècle.

Le village fut cruellement ravagé en 1489-1490. Suivant une enquête qui fut faite par le contrôleur des ouvrages de la cour, Corneille Van Raveschote, 32 maisons y étaient tombées en ruine. Le 23 février 1491-1492, la chambre des comptes lui accorda, ainsi qu'à Vossem, remise du quart de sa cote dans l'aide votée par les États de Brabant. En 1537, les troupes y ayant de nouveau causé des ravages et allumé des incendies, on le favorisa une seconde fois de la même manière (29 décembre 1537). En l'an III, Leefdael devint le chef-lieu d'un canton qui prit ensuite le nom de canton de Tervueren, et qui fut enfin réuni à celui de Héverlé et à la justice de paix de Louvain. Depuis 1850, on a pavé le chemin qui va de la chaussée de Tervueren à Louvain à celle de Louvain à Namur, par Neeryssche, Weert-Saint-George, Nethen et Hamme-Mille.

Le 15 mars 1836, un habitant de Saint-Josse-ten-Noode, nommé Jacques Verheyden, demanda la concession des mines de houille et de fer existantes dans les communes de Cortenberg, Everberg, Meerbeek et Leefdael; quelques années après, MM. F. Lemaire, de Lille, et Jules Meunier, de Leefdael, sollicitèrent l'autorisation d'élever un haut-fourneau pour la fonte du minerai de fer que l'on rencontre dans cette commune et aux environs (20 septembre 1840). Malgré l'opposition de Verheyden, ils obtinrent l'objet de leur demande (7 février 1842), et se mirent immédiatement à l'œuvre. Leur usine, qui peut mettre en fusion environ 2,000 kilogrammes de fonte en 24 heures, est située près de la route de Louvain, du côté de Meerbeek. Elle chôma pendant quelque temps, en 1848.

Leefdael comptait autrefois un grand nombre de juridictions d'ordre inférieur. Vingt livres de Louvain de rente, à Leefdael, 10 livres semblables, à Louvain, et 70 florins du Rhin, que payait la seigneurie de Pétershem, constituaient autrefois ce que l'on appelait *les rentes Vander-calsteren*. Les deux premières, avec une redevance annuelle de 28 muids d'avoine, formaient, en 1312, un fief, que Marguerite, dame de Quade-

rebbe, tenait du duché de Brabant. Jean de Quaderebbe les laissa à Jean de Diedeghem ou Dieghem; celui-ci les vendit à Jean, fils de Geldolphe Taye (relief de l'an 1381-1382), et elles passèrent ensuite à Jeanne de Witthem, damede Melin, femme de Henri de Berghes (r. du 9 mai 1414). Aleyte ou Aleyde Vermans, femme de Walter de Cariloo, possédait, à Leesdael, en 1376, *'t hof Goudendale*. Les Van Winghe y eurent l'*hoeve van Honsbergen* et 55 bonniers, que Christine Van Winghe porta en mariage à Jean Van Waelhem, et dont les Vandewerve étaient en possession, en l'année 1548. Enfin, Charles de Trello, l'un des capitaines les plus dévoués à la cause des États, était propriétaire de l'*hoeve van Trello*, belle ferme construite en pierres, de 49 bonniers de dépendances, et du cens seigneurial de *Schaillenberge*, laquelle avait un maire, des tenanciers, droit d'adhérer et de déshériter, droit de recevoir les *pontpenningen*, etc. Ce bien fut mis sous séquestre, au mois de février 1587, rendu ensuite à Catherine de Trello, saisi de nouveau en 1621, puis vendu, au nom du domaine, le 12 octobre 1628. La petite chapelle de Notre-Dame in *Puttebosch* était célèbre par les miracles qui s'y opéraient, au siècle dernier.

LE BIEN DE L'ABBAYE DE CORBIE A HULDENBERGH. — Au sud de Duysbourg, la limite de l'ammannie de Bruxelles, laissant au nord-est le village de Loonbeek, qui faisait partie de la mairie de Louvain, bien que dépendant, au spirituel, de la localité dont nous allons retracer le passé, atteint les rives de la petite rivière l'*Yssche*, dans un endroit montueux appelé de *Vranksberg*, la *Montagne du Franc ou des Francs*. Plus loin, à l'endroit où s'est formé un village, la colline prend le nom de *Huldenbergh*¹, soit que ces lieux aient été jadis le théâtre de l'inaugura-

¹ Huldenbergh (*Hildebergh*, 1145; *Hildeberge*, 1156, 1190, 1215; *Huldeberge*, 1190; *Holdberga*, 1211; *Holdebierges*, 1208; *Hodebierges*, 1214; *Holtebierges*, HEMRICOURT; *Heldeberge*, 1226; *Hoteberch*, Froissant; *Huldeberghe*, 1435; *Huldenbergh*, 1686), commune du canton de Louvain-Sud, à 3 1/4 l. au S.-E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 839 bonniers, dont 511 b. de terres, 70 b. de prairies, 172 b. de bois, 5 b. d'étangs, 51 b. de bruyères, de chemins, etc.; le revenu imposable s'élevait à 4,612 florins. En 1846, sur une étendue totale de 1,083 hectares, la commune comptait 598 h. cultivés en céréales, 41 h. cultivés en plantes industrielles, 191 h. cultivés en racines et fourrages, 56 h. de prairies, 8 h. de vergers, 16 h. de jardins potagers, 5 h. de jardins d'agrément, 130 h. de bois. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 105; en 1480, 47; en 1525, 77; en 1686, 44 chaumières, 1 château, 3 auberges, 1 brasserie, 2 boutiques, etc.; en 1846, 297 maisons, dont 16 inhabitées.

Population: En 1786, 1,029 habitants; en l'an VIII, 1,022; au 31 décembre 1831, 1,401; au 15 novembre 1846, 1,454, formant 282 ménages; 211 enfants recevaient l'instruction, et 280 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 1 moulin à eau à grains, 1 moulin à eau à papier.

Dépendances: Les hameaux de *Smeynsberg* et de *Wolshaegen*.

Les registres de l'état civil commencent en 1663.

tion des chefs qui régnaient à *Dispargum*, soit que d'anciennes traditions les eussent consacrés à l'une des divinités germaniques, Hilda.

Clodion et ses successeurs auraient vainement cherché, dans les alentours de leur résidence, un plus beau cadre pour la scène solennelle qui accompagna leur avènement au trône. Des forêts, vierges encore de la hache et s'étendant dans toutes les directions, imprimaient un caractère mystérieux à la belle vallée dans laquelle l'Yssche roule ses eaux limpides. Ce site pittoresque aurait aussi pu être consacré à Hilda ou Holda, cette déesse des Suèves qui, selon Grimm, n'était pas sans analogie avec l'Isis égyptienne et romaine¹. Dans les sombres vallées de la Norvège, on la vénère encore comme le symbole poétique du génie de la solitude : « c'est la fée Hulda que l'on voit, le soir, couverte d'un long voile, marchant la tête baissée dans les déserts des forêts de sapins. Son visage est pâle, son regard pensif, mais la suave tristesse de ses yeux bleus produit la même fascination que l'éclatant sourire de la fée d'Égypte². »

Saint Aldéric ou Adalhard, fils du comte Bernard et petit-fils de Charles Martel, mort en 826, abandonna au célèbre monastère de Corbie, en France, dont il était abbé, le village de Beerthem et un grand nombre d'autres biens situés en Belgique³. De là, sans doute, l'origine de la prévôté de Wideux ou Widove, à Neeryssche ; Huldenbergh aussi fut probablement compris dans les donations de ce parent de Charlemagne. Les moines de Corbie y conservèrent longtemps le patronat de l'église, la dime de la paroisse et de grands biens, qu'ils vendirent, en 1562, au prieuré de Groenendael. Ils retiraient peu de profit de leurs possessions en Belgique, car, chaque fois que la guerre éclatait entre nos souverains et ceux de la France, elles étaient confisquées : c'est ainsi que, le 13 avril 1521-1522, Charles-Quint les donna à l'abbé d'Arrouaise. La république française, à son tour, séquestra la ferme de Groenendael, *het Keyhof* ou *Kayhof*, qu'elle mit ensuite en vente.

Les vassaux de Corbie, en Brabant, étaient régis par des coutumes particulières : le maire de l'abbé pouvait semondre (*maenen*) les arrière-vassaux du monastère, sans que leur seigneur immédiat fût présent ; à la mort de toute personne mariée, le meilleur de ses chevaux, ou, à défaut de cheval, la plus belle tête de bétail appartenait à l'abbaye, à moins qu'on ne préférât payer 6 royaux. Le dernier survivant de deux conjoints avait l'usufruit des biens du défunt ; et, à sa mort, les fiefs passaient : aux fils, s'ils provenaient du père ; aux filles, s'ils provenaient du pa-

¹ GRIMM, *Deutsche Mythologie*, p. 244.

² MANNIER, dans la *Revue Britannique*, juin 1846, p. 710.

³ MOLANES, *Natales Sancti. Belgii*. — MIRÆUS, *Fasti Belgici*, ad 41 januar. — VAN GESTEL, t. 1^{er}, p. 200.

trimoine maternel. En cas d'indécision sur quelque point litigieux, on demandait un avis à Corbie même ¹.

LES SEIGNEURS DE HULDENBERGH. — Parmi les familles nobles du Brabant, une surtout se distingua par son attachement constant à ses maîtres. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, les Huldensberge montrèrent toujours à nos ducs le même dévouement; partout où flotta l'étendard du duché, se déploya aussi leur bannière, où se dessinait un écusson d'azur au chef d'argent chargé de trois marteaux de gueules. Des généalogistes modernes ont voulu relever l'origine de ces vaillants gentilshommes : ils donnent pour épouse au premier d'entre eux, Gérard, une fille de Gérard de Dorpe, issu du fabuleux Bastin, ancêtre prétendu de tous les lignages louvanistes ; selon d'autres, son père, le chevalier Benoit, était fils de sire Othon Gielis, sire de Herent, et de Gerberge, héritière de Huldensbergh. Dans le principe, les Huldensberge n'étaient que des *ministeriales*, c'est-à-dire des vassaux immédiats ou officiers du duc ², et très-probablement, ils ont rempli les fonctions de forestiers de la forêt de Soigne, ce qui explique les marteaux de leurs armoiries.

Gérard de *Hyldeberga* ou *Hildeberga* figure d'ordinaire dans les diplômes émanés du duc Godefroid III, de 1145 à 1160. En 1154, il suivit Frédéric Barberousse en Italie, et il fut présent, lorsque cet empereur confirma au duc la possession de l'avouerie de l'abbaye de Parcq, par une charte datée de Tremonia, le 16 juin ³. En 1190, Gérard de *Hildeberga* et ses frères Heineman et Godefroid signèrent l'acte par lequel le duc Henri donna à l'abbaye d'Afflighem la *neuve-ville* de Frasné, qu'il avait fondée, et la même année, Gérard, avec un autre de ses frères, Arnoul, fut désigné par le duc Godefroid pour être du nombre des otages qu'on devait livrer au comte de Los, si le fils et le collègue du duc, Henri I^{er}, ne ratifiait pas le traité conclu avec ce prince. Gérard II apparaît encore en 1199 et en 1200 avec celui de ses frères qui s'appelait Henri ou Heineman, mais celui-ci signe seul en 1201, puis, en 1208, prend la qualification de Henri de Holdchierges, chevalier. Un bel acte de dévouement se rattache à ce personnage obscur de notre histoire. A la funeste journée de Steppes, dans laquelle la fleur de la jeunesse brabançonne tomba sous l'épée des Liégeois, Henri accompagnait son suzerain. Celui-ci, voyant son armée défaite et ayant vainement tenté de rétablir le combat, quitta le champ de bataille, après

¹ *Recueil ms de coutumes*, déjà cité.

² Dans deux chartes, l'une de 1160, l'autre de 1191, Gérard I^{er} et Gérard II de Huldensberge sont rangés parmi les membres de la *familia* ducale.

³ *Opera dipl.*, t. II, p. 970.

avoir changé d'armure avec le chevalier de Huldenbergh, qui fut aussitôt assailli de toutes parts et percé de coups ¹. Un pareil trait d'abnégation suffit pour rendre respectable le souvenir d'une lignée. Cependant les Huldenbergh ne crurent pas qu'ils avaient assez fait pour leur prince; quelques mois à peine s'étaient écoulés que Jean de Hodebierges suivait Henri I^{er} à Bovines, où il fut pris par les communiens de Noyon ².

Hemricourt parle de la mort du chevalier Henri, qu'il appelle « le bon chevalier, messire Heyneman de Hottebierge ou Hoctebiergen ». Selon cet écrivain, il eut une querelle de famille avec deux frères du pays de Liège : messire Thomas, seigneur de Hemricourt, et messire Ameil. Lorsqu'un traité de paix eut réconcilié les Brabançons et les Liégeois, des amis communs rétablirent aussi la concorde entre les deux lignages. Deux filles de messire Heyneman s'allièrent aux deux chevaliers de Hemricourt. Dans la suite, « le beau sire de Hemricourt, » ayant une guerre à soutenir contre les Berlo, appela toute sa parenté à son secours. Un chevalier de Hottebierge, nommé ly Famelheurs, vint le rejoindre avec 35 armures de fer (c'est-à-dire 35 cavaliers bardés de fer), appartenant à son lignage et à ceux de Clutinck et de Blanckart, et parmi lesquels 25 avaient reçu l'ordre de la chevalerie. L'approche de ce renfort considérable détermina les Berlo à se retirer dans la ville de Tongres. Messire Heyneman avait encore eu quatre autres filles, qui avaient épousé : la première un chevalier de la famille de « Clutinghe, » qui eut un grand nombre d'enfants et duquel descendent la plupart de « ceux de ce nom » ; la seconde un Blanckart, de Louvain, « qui sont en « belle qualité », dit le vieil Hemricourt; la troisième un chevalier de Hellebeek, et la quatrième un chevalier d'Assche en Refail ³.

Au treizième siècle, la généalogie des Huldenberge manque de certitude, bien qu'à cette époque ces gentilshommes aient obtenu de nos ducs des postes importants : Godefroid était notaire de Henri I^{er}, en 1234; Gérard, prieur des Dominicains de Louvain, fut choisi par Henri III pour être un de ses exécuteurs testamentaires; Jean, que l'on qualifie de clerc, figure en 1283, avec le titre de receveur des revenus de la terre de Brabant; enfin, en 1306, Henri devint amman de Bruxelles. Godefroid eut, entre autres, deux frères : Walter, surnommé Kare (1226, 1231, 1254, 1233), et Adam (1254). Un second chevalier Walter apparaît en 1289, et fut le père de l'aman Henri, et de Walter, qui rendit à sa famille l'éclat dont elle avait été jadis entourée.

¹ ÉGIDE D'ORVAL dans CHAPEAUVILLE *Gesta pont. Leod.*, t. II, p. 226.

² *Recueil des historiens de France*, t. XVII, p. 401.

³ *Miroir des nobles de la Hesbaye*, ch. 12. — Un champ situé à Leefdael s'appelle encore le *Blanckaert veld*.

Walter fut du nombre des seigneurs belges qui accompagnèrent, en 1327, le roi Édouard III, et qui le suivirent ensuite en Écosse ; il se trouva aussi au combat de Ten-Helleken, et à la journée de Buironfosse, où Édouard III présenta vainement la bataille à Philippe de Valois. Le 24 octobre, le lendemain du jour où la bataille aurait dû d'abord avoir lieu, le seigneur de Faigneulles, qui était avec le comte de Hainaut dans l'armée française, vint examiner les forces ennemies, et fut emporté vers celles-ci par son cheval ; il fut aussitôt entouré et pris. Le sire de Huldenbergh lui demanda 1,000 écus pour sa rançon, et ayant appris à quelle nation il appartenait, le conduisit à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, l'un des alliés du roi d'Angleterre et du duc de Brabant. On le retint à dîner, et, après le repas, Jean dit à Huldenbergh : « Beau sire, je vous prie que, pour l'amour de moy, vous lui soyez ung peu doux ; car vous savez par quelle aventure il est prins. Vous n'en avez point eu grant paine. — Monseigneur, repartit le chevalier, se Dieu le m'a envoyé, j'en avoie bien mestier (besoin) ; car je perdy her soir tout mon argent aux dés. » Cette réponse excita l'hilarité des convives, et la rançon fut réduite à 600 écus, que le seigneur de Beaumont eut la générosité de payer.

Sire Walter fut tué dans cette campagne ; il avait partagé, en 1312, par-devant les échevins de Bruxelles, les biens de ses parents, avec ses frères Éverard et Louis ou Léon, qui figurent tous deux parmi les magistrats de la même ville, et avec ses sœurs. Quant à lui, il eut deux fils, nommés Jean et Walter. Le second fut la tige des seigneurs de Bois-Seigneur-Isaac ; le premier eut également deux fils : Jean, chef-écoute de Bois-le-duc, de 1407 à 1409, et Gérard, échevin de Bruxelles en 1398 et en 1418, et bailli du Brabant-wallon, de 1405 à 1406. Jean signa, en 1415, l'alliance des trois États du Brabant et du Limbourg, devint ensuite conseiller et maître d'hôtel du duc, reçut, le 9 novembre 1416, le mandat de négocier avec le duc de Bourgogne, et fut du nombre des seigneurs qui, de concert avec les députés de plusieurs villes, condamnèrent les nouveaux conseillers de Jean IV, dans une assemblée tenue à Louvain, le 15 août 1420 ; au tournoi de Bruxelles, de l'année 1459, il accompagna la bannière du sire de Boutersem, tandis que d'autres membres de son lignage suivaient celle de Saint-Pol.

Sire Jean de Huldenberge et sa femme, Catherine, fille d'Arnoul Fraybaert, ne laissèrent que quatre filles : Gertrude, Jeanne, Marie et Catherine. La première épousa sire Jean Hinckaert, dont nous avons parlé

¹ Le sire de Hoteberch, un chevalier allemand, dit Froissart (Réduction primitive, dans l'édition de Buchon, t. III, p. 467), qui l'appelle ailleurs messire Gautier de Hoteberge, Brabançon.

plus haut. Jeanne prit pour époux Henri de Longchamps, et eut de lui Werner, sire Jean, seigneur de Franchimont; sire Henri, père de Henri, de Jean et de Jeanne de Longchamps, et ensuite prêtre, et Catherine, qui s'allia à Gilles de Crupey, qu'elle rendit père de sire Thomas de Crupey. Marie de Huldenberge eut de sire Jean d'Eldereren, seigneur de S^t-Genoels-Eldereren: sire Godenolle et sire Herman, chanoines de Saint-Lambert, à Liège, et sire Guillaume, seigneur de S^t-Genoels-Eldereren. Enfin, la dernière des Huldenberge s'allia à sire Arnoul, seigneur d'Ordinghen, et devint mère de Marie, et de Catherine. Marie d'Ordinghen fut la femme de sire Guillaume de Horion, de qui naquirent: sire Guillaume, seigneur de Doley et de Grantaxe; sire Arnoul, seigneur d'Ordinghen et de Redichoven; Herman, Jeanne, femme de Jacques de Mommale, seigneur de Breynes et de Bourgeley, et Agnès, qui épousa Guillaume, seigneur de Waroux et d'Oseinge. C'est à Catherine d'Ordinghen que Huldenbergh fut donné en partage le 5 octobre 1447; elle épousa sire Jean de Witthem, seigneur de Bautersem. Leur fils, sire Henri de Witthem, releva Huldenbergh le 14 septembre 1458, et, se voyant sans enfants, le vendit, en 1490, à sire Jean de Houthem (relief du 15 juin 1491) ¹.

Ce dernier personnage avait reçu le jour de sire Libert de Houthem et de la dame d'Eldereren. Depuis le 15 février 1485-1486, il remplissait l'éminente fonction de chancelier de Brabant. Afin de le récompenser du zèle avec lequel il servait son fils, le roi Maximilien, l'empereur Frédéric III l'avait créé « comte du sacré palais de Latran et du consistoire de la cour impériale, » en l'autorisant à nommer des notaires, des tabellions et des juges dans toute l'étendue de l'empire, et à légitimer les enfants naturels, sauf ceux des princes, des comtes et des barons (21 septembre 1488). Le Brabant était alors en pleine insurrection, et Anvers seule reconnaissait encore l'autorité du prince. Frédéric, voulant sans doute s'assurer les services du chancelier, érigea en baronnie la terre de Houthem, près de Tirlemont, concession qui est le premier exemple d'un titre accordé en Brabant à une seigneurie (1^{er} octobre 1488) ². Huldenbergh fut dévasté, à cette époque, pendant la guerre civile; mais, plus tard, lorsque le chancelier y eut acquis la seigneurie, celle-ci vit s'accroître son importance. Les échevins pouvaient juger à tous les degrés, mais le maire ne pouvait pas faire procéder à l'exécution des criminels condamnés à mort; elle devait avoir lieu par les soins des officiers du souverain, qui y renonça en 1494; jusqu'alors, si le criminel parvenait à obtenir sa grâce à prix d'argent, le seigneur n'avait droit qu'à la moitié de la

¹ Voyez, pour la généalogie des derniers Huldenberge, un partage curieux daté du 5 mars 1476-1477.

² CHRISTEN, *Jurisprudentia heroica*, pp. 375 et 397.

composition ; à partir de cette époque, la somme entière lui fut attribuée.

Après la mort du baron, un long procès s'éleva, au sujet de sa succession, entre Libert de Houthem, son frère et son héritier (relief du 18 juin 1504), et Marie Vanderspout, sa veuve (r. du 4 mai 1504). Une sentence de la cour féodale du duché adjugea à cette dernière la moitié des seigneuries de Houthem, Huldenbergh et Smeyersberg et de leurs dépendances, pour autant qu'elles eussent été acquises pendant la communauté, et, de plus, l'usufruit de la moitié des biens féodaux apportés en mariage par le défunt, ou à lui échus depuis son union avec Marie ; seulement, la haute justice des trois localités mentionnées ci-dessus, avec les droits, profits et émoluments qui y étaient annexés, devait, après sa mort, échoir en entier à Libert et à ses descendants (9 juin 1505). Marie paraît avoir épousé en secondes noces Claude de Dilly, ancien maître d'hôtel du roi Philippe le Beau, qui reçoit, le 6 avril 1507, la qualification de seigneur de Huldenbergh. Libert de Houthem n'eut qu'une fille : Adélicie, femme de Jean Van Straesborch (r. du 9 janvier 1506-1507), dont elle eut : Jean (r. du 25 avril 1513), maire de Tirlemont par lettres patentes du 12 février 1505-1506 ; Walter et Jacques (r. du 8 janvier 1521-1522). Walter succéda à ses frères (r. du 16 avril 1527 et, après la mort de son père, du 5 juin 1532). Dès le 13 février 1505-1506, il avait été créé maire de la mairie de Ghete, avec le droit de faire exercer ces fonctions, soit par son père, soit par toute autre personne ; après la mort du roi Philippe, il reçut de nouvelles lettres patentes (7 décembre 1507), mais il renonça à sa mairie, en faveur de son frère Jean (1525) ; il était devenu maire de Tirlemont (22 septembre 1518). Il épousa Marie de Corswarem, près de laquelle il fut enterré, dans le chœur du couvent des frères mineurs de Tirlemont.

Par un échange conclu avec Jean Moys, receveur des aides en Brabant, il lui avait cédé la moitié de la seigneurie de Huldenbergh et un quart de celle de Smeyersbergh (r. du 11 août 1537), mais son cousin Antoine, fils de Godefroid de Houthem, drossard de Diest, fut admis par une sentence de la cour féodale, du 29 octobre 1541, à opérer le retrait de ces biens (r. du 16 novembre suivant). Ce gentilhomme possédait déjà, en vertu du testament de Marie Vanderspout, l'autre moitié de ces deux seigneuries (r. du 14 mai et du 14 juin 1532), et le dernier quart de la seconde, en vertu d'un achat fait par Jérôme Vandernoot, chancelier de Brabant, père de Claire, sa femme (r. du 15 mars 1533-1534), à Philippe d'Orley, seigneur de Senefte, bailli du Brabant wallon, qui l'avait reçu d'Isabelle de Beersel (r. du 27 mai 1533), autre héritière de Marie Vanderspout (r. du 17 mai 1532). La tombe sépulcrale d'Antoine git abandonnée dans un coin du cimetière ; on y lit, sur la bordure : HIER

LEET BEGRAVEN ANTHONIS VAN HOUTHEM, — HULDENBERGHE, DROS-SART VAN DIEST, DIE WELCKE—STIRF A° XV^eXLVI, DEN V^o^m DACH OCTOBRIS — ENDE JOUFFROUW CLARA VANDERNOOT, ZYN HUYSVR., DIE—STERF IN'T JAER VOORSCH. IN OCTOBRI, DEN XVIII DACH, DIE WELCKE... Au milieu on voit les quartiers suivants : HOUTHEM, AIWANS, BLEHEN, AUWANS, — NOOT, ASCHE, NASSOU, HAETRICH, — HOUTHEM, HOUTHEM NOOT. Son fils Antoine et ses autres enfants (r. de 1546 ou 1547) payèrent à d'Orley 300 carolus, en sus des 1,000 qu'il avait déjà reçus pour sa part dans la terre de Smeyersbergh. Après la mort du second Antoine, la tutelle de ses enfants fut déléguée à sa veuve, Claire Desbarres, et à Jean Vandermeeren et à Jean de Branchion, qui furent autorisés à vendre le patrimoine des Houthem de Huldenbergh (17 février 1563-1564).

L'acquisition fut faite par maître Jean Charles, pour maître Bernard Charles dit Streignaert, avocat postulant au conseil de Brabant, qu'il avait eu de Claire Vanderstoct (r. du 9 octobre 1564). Après la mort de Bernard et de sa veuve, Anne Vanderthomen (r. du 8 octobre 1607), de nouvelles discussions s'élevèrent : la seigneurie eut à la fois pour maîtres : Maître Paul Mechelman, auditeur des archiducs au quartier d'Anvers, cousin de Bernard, pour une moitié de Huldenbergh, tout Smeyersberg, et un dixième des dépendances de la première de ces seigneuries et de l'*hove ten Dale* (r. du 20 août 1608); messire Bernard de Spira, autre cousin de Bernard, de la même manière que le précédent (r. du 19 décembre 1608); Jean et Guillaume Charles de Hemricourt (r. du 24 mars 1614), dont le premier est qualifié, en 1633, de seigneur de Huldenbergh; Gaspar Charles, fils de Guillaume (r. du 11 septembre 1614), qui vendit ses droits à Suzanne Charles et à son mari, Jean Van Daelem (r. du 4 août 1618); sire Jean de La Tour, curé de Xhendremael, et consorts (r. du 10 janvier 1615), et enfin, maître Guillaume Jacobs, substitut du procureur général de Flandre, époux de Barbe de Spira, qui acquit en outre les droits de messire Gérard de Spira (r. du 25 septembre 1627).

Après la mort de messire Jean Charles de Hemricourt, son fils du même nom, qu'il avait eu de Marie Jamman (r. du 7 mai 1636), s'efforça d'éteindre toutes les prétentions de ses parents sur leur patrimoine commun. Il acquit d'abord celles de ses sœurs : Marthe, femme d'Ernest de La Bovette; et Clémence-Thérèse, veuve de Jean Beckart, et celles de son beau-frère, Jean de Longueville, à qui Anne-Isabelle Charles avait laissé une fille, nommée Anne-Marie (r. du 10 septembre 1666); il négocia aussi avec les héritiers de Guillaume Jacobs, le substitut cité plus haut et qui était mort conseiller de Flandre (r. du 30 septembre 1671), et il acheta quatre dixièmes et la moitié de l'*hoff ten Dale*, à messire

Godefroid Rogge, seigneur de Schoonraede, et aux autres enfants de messire Guillaume Rogge, qui n'avait pas relevé ce bien après la mort de messire Bernard Streignaert (r. du 24 novembre 1675). Mais ces acquisitions doivent lui avoir coûté beaucoup d'argent, car messire Jean-Baptiste Mellelo n'accepta sa succession que sous bénéfice d'inventaire, et vendit Huldenbergh à sire Philippe Ryckewaert, seigneur de Tyberchamps, conseiller de Brabant, et à sa femme Françoise-Virginie-Wivine de Landas (r. du 28 septembre 1677). Ceux-ci continuèrent le système qu'avait adopté leur prédécesseur : ils réunirent à leur domaine la moitié du livre censal de Huldenbergh et des trois quarts de celui de Smeyersbergh, par achat à messire Paul-Louis De Clercq, seigneur de Hurtebise (r. du 22 janvier 1678) ; un quart du livre censal de Smeyersbergh, par acquisition à Lutgarde Pasteels, veuve de Jean Vandermeeren (r. du 27 octobre suivant), et le moulin à grains, la ferme dite *Schoonenberge* et d'autres biens à Huldenbergh, également par cession des Hurtebise (r. du 31 janvier 1682). Leur fils Philippe-Amour (r. du 19 septembre 1689), ayant aussi laissé des dettes, les héritiers de Grégoire Martens, ancien bourgmestre d'Anvers, obtinrent du conseil de Brabant la mise en vente de la seigneurie, qui fut adjugée en la cour féodale, le 13 janvier 1714, à messire Claude-Eugène de Baudequin de Peuthy (r. du 10 février suivant). Messire Charles-Philippe, fils de ce dernier (r. du 20 février 1732), ayant été créé baron le 20 mars 1766, appliqua son titre sur la terre de Huldenbergh (r. du 15 juin 1766), dont ses descendants sont encore aujourd'hui en possession ¹.

Sept pleins fiefs et vingt et un petits fiefs ressortissaient autrefois à la cour féodale de la seigneurie de Huldenbergh, à laquelle étaient aussi annexés des rentes, des cens seigneuriaux, des moulins, qui sont aujourd'hui remplacés par un beau moulin à papier, des eaux, des terres, des vignes, des pâtures, un parc, le droit de chasser, de pêcher, de chasser à l'oiseau. L'ancien château a disparu, de 1814 à 1819 environ, pour faire place à une jolie villa, qui a brûlé, il y a quelques années, mais qui a été immédiatement relevée. Ce manoir était un bel échantillon de l'architecture militaire du moyen âge, et devait dater, à ce qu'il semble, du temps des Houthem. Il consistait en un carré parfait de bâtiments, éclairés vers l'intérieur et vers l'extérieur par des fenêtres quadrilatérales ; à chacun des angles et au milieu de trois des côtés, on remarquait une svelte tourelle, à demi-engagée, percée d'embrasures et surmontée d'une flèche élancée. Du quatrième côté se trouvait la porte, au-dessus de laquelle le bâtiment faisait saillie, et qui était flan-

¹ Voyez la généalogie des Baudequin à l'article Peuthy, t. II, p. 677.

quée de deux tourelles, dénuées de flèches. Le château était protégé par des fossés remplis d'eau, et il en était de même de la ferme. Des jardins, des étangs, des avenues, des bosquets plantés en quinconce et des charnelles s'étendaient aux alentours, vers le village, vers le bois et vers l'Yssche, au delà de laquelle les dépendances s'étendent aujourd'hui, de manière à former une charmante entrée dans Huldenbergh ¹. Le 18 août 1703, pendant que l'armée anglo-hollandaise s'approchait d'Yssche, où se tenaient les troupes de France et d'Espagne, un détachement attaqua le château, mais sans succès. Au commencement de ce siècle, il ne restait du vieux manoir que la porte d'entrée, où ses maîtres donnèrent à dîner, en 1802, à M. le comte Henri de Mérode-Westerloo ².

L'église de Huldenbergh, qui est dédiée à l'Assomption, s'élève sur une colline, d'où l'on domine la place du village, et à laquelle on arrive par un escalier assez roide. Son plan affecte la forme d'une croix latine. Le chœur se termine par une abside polygonale et reçoit le jour par des fenêtres gothiques; des voûtes élégantes le recouvrent et offrent, aux points d'intersection de leurs nervures, des clefs sculptées avec soin. Au-dessus du chalcidique, dont les voûtes, à leur retombée, s'appuient à des consoles historiées, s'élève une belle tour surmontée d'un haut clocher; une arcade cintrée, inscrivant deux lancettes ogivales et actuellement fermées, orne chacune de ses faces; plus haut, on voit deux baies ogivales. Les collatéraux de la nef, dont les fenêtres sont cintrées, paraissent avoir été reconstruites, ainsi que la façade, à l'époque de la renaissance. En tête du collatéral droit et en hors-d'œuvre on remarque la chapelle du baptistère, dont les murs intérieurs sont couverts de panneaux inscrivant des ornements flamboyants. A l'extérieur, son mur terminal est orné, au bas, d'une grande arcade ogivale, qui jadis servait sans doute d'entrée, et qui est aujourd'hui à moitié murée, à moitié vitrée. Plus haut, se trouve une statue de saint Antoine, ayant à ses pieds le porc traditionnel, et, plus haut encore, dans une niche à quatrefeuille trilobé, un groupe représentant Dieu le Père, couronné, Jésus-Christ, vu de profil et le regardant, et le Saint-Esprit. Les côtés extérieurs du pignon sont garnis de crochets, et ses contre-forts présentent également des niches occupées par des statues, qui figurent, ce semble, les quatre Évangélistes et deux personnages du sexe masculin, les fondateurs de la chapelle, très-probablement. Faute de documents, il serait assez difficile d'expliquer l'origine de cette construction, qui doit remonter au commencement du seizième siècle;

¹ Voyez, dans LE ROY et DE CANTILLON, une belle planche, dessinée par G. De Bruyn et gravée par Collin.

² Souvenirs de M. DE MÉRODE, t. II, p. 35.

l'église même, si ce que l'on m'a assuré est exact, a été commencée en l'année 1374. On attribue à un élève de Van Dyck le tableau du maître-autel, qui représente le *Couronnement de sainte Rosalie*, bien qu'à en juger par le coloris, il soit plus ancien; on remarque, dans le collatéral gauche, une *Conversion de saint Hubert* et une *Adoration des Bergers*; dans le collatéral droit, une *Assomption*, dans le genre de Crayer, et, à l'entrée du chœur, un vieux tableau qui était conservé dans une ferme et qui représente l'*Ensevelissement du Christ*. Les autels de Notre-Dame et de Saint-Roch ont des statues de Geerts, de Louvain; les fenêtres du chœur étaient jadis garnies de vitraux peints et, entre autres, des armoiries de Jean de Walhain et de sa femme, Catherine Hinckaert, qui y avaient été placées en 1469. Du côté du midi se trouve la sacristie; elle date de 1836, ainsi que nous l'apprend l'inscription suivante : PRÆNOBILIS DOMINUS, — THEODERUS ALBERTUS, — BARO DE BAUDEQUIN DE PEUTHY, — CONSUL IN HULDENBERG, — HUNC PRIMUM POSUIT LAPIDEM, — 20 DIE APRILIS ANNO DOMINI — 1836. La cure porte la date de 1773.

Le pasteur de Huldenbergh percevait autrefois la dîme novale dans toute la paroisse, et, de plus, la dîme des chairs, et la dîme du bois sur quelques petites forêts. Outre la chapellenie de Saint-Antoine à Loonbeke, dont nous n'avons pas à nous occuper, quatre bénéfices, tous quatre à la collation du seigneur, étaient annexés à l'église : les chapelains de Saint-Nicolas et de Notre-Dame devaient dire chacun trois messes par semaine, et percevaient, le premier, une dîme qui se levait à Huldenbergh, près de l'*hof ten Bossche*, et qui rapportait, en 1787, 450 florins; le second, une dîme au hameau de *Wolfshaegen*, valant 316 florins, et une autre dîme, à Melin près de Jodoigne, dont le produit s'élevait à 454 florins, et qui, en 1786, fut grevée d'une rente lorsqu'on reconstruisit l'église de Melin. Les chapellenies de Saint-Barthélemy et de Saint-Jean-l'Évangéliste, qui étaient toutes deux des bénéfices castraux, n'étaient grevées que d'une messe par semaine. On ne sait rien de certain concernant celle de Saint-Jean-Baptiste. En 1722, Marguerite Portael donna 1,000 florins, afin qu'on célébrât une messe matinale, les dimanches et jours de fête.

Une grande partie du territoire de Huldenbergh, vers l'ouest, resta longtemps couverte de bois. De ce côté on trouve encore le *Sinte-Gudula bosch*, le *Nieuwenhove bosch*, le *Ganspoel bosch*. A l'occident de ce dernier, vers Duysbourg, on rencontre l'*hof ten Bosch*, fief de la seigneurie de Huldenbergh, que Philippe, seigneur de Villers, fils de Josse De Zoete, vendit, en 1620, à l'abbaye de Parcq, pour la somme de 19,125 florins du Rhin. Nous avons déjà parlé de ce bien, que l'on doit retrou-

ver dans la *curia van der Beuriren*, citée, en 1342, comme une possession de Swydon de Buscho, parent d'Arnoul de Huldenbergh¹.

A proximité de Loonbeek a existé l'*hof ten Bergh et Spitsbergen*, et, sur la rive opposée de l'Yssche, un manoir longtemps célèbre a laissé son nom au hameau de *Smeyersbergh (la montagne du Maire)*. Au manoir était annexée une seigneurie, antique démembrement, à ce qu'il parait, de celle de Huldenbergh, à laquelle elle fut plus tard réunie; son échevinage jugeait tous les crimes et délits, sauf ceux emportant la peine de mort, et suivait la coutume de Louvain. Dès le quatorzième siècle, ce bien apparait partagé en deux parties, formant chacune un fief du duché, et comprenant 23 ou 24 bonniers de terres, des cens, des rentes, etc.; une garenne, un péage, la collation de la chapellenie de Notre-Dame à Huldenbergh dépendaient exclusivement de la seconde de ces fractions. La première moitié fut successivement relevée par :

Sire Jean de Corsselaer (vers l'an 1330);

Henri de Witthem, seigneur de Beersel, en vertu de lettres échevinales de Louvain (r. du 19 juin 1435);

Guillaume Hinckaert, par achat (r. du 29 octobre 1453);

Catherine, sa fille, et le chevalier Jean De Mol, son mari (r. du 14 novembre 1481);

Roland, Gaspar, Jean et Jacquemine, leurs enfants (r. du 12 décembre 1498);

Jean de Houthem, seigneur de Huldenbergh (r. du même jour).

La réunion de l'autre moitié à la seigneurie principale du village ne s'accomplit qu'un siècle plus tard; elle eut pour possesseurs :

Jean Vanderborch;

Jean, son fils;

Jean, fils du précédent (relief de l'année 1439), bourgmestre de Louvain en 1463;

Louis, fils de Jean (r. du 21 janvier 1483-1484), plusieurs fois échevin de la même ville;

Jean, fils de Louis (r. du 3 juillet 1516), bourgmestre de Louvain en 1519;

Maitre Augustin, fils de Jean (r. du 24 avril 1550), échevin de Louvain à trois reprises, puis conseiller de Brabant.

Jeanne, fille d'Antoine de Tenremonde ou Termonde et de Catherine Vauderborch, et son mari, messire Michel de Croy, en vertu du testament d'Augustin et de sa femme, Jeanne de Douvrin, en date du 14 novembre 1566 (r. du 20 novembre 1582, fait par-devant la cour féodale de Brabant, siégeant à Bruxelles);

¹ Voyez tome II, p. 523.

Jeanne de Croy et ses enfants, par don de Jeanne et de Michel, et à charge de fidéicommis (r. du 22 septembre 1595);

Maitre Bernard Charles, seigneur de Huldenbergh, par achat à Michel (r. du 18 février 1606).

Deux cousins de Catherine Vanderborch perpétuèrent le surnom de Huldenberge, qui disparut à la fin du siècle dernier. L'un, nommé Gilles, hérita de sa mère la terre de Moerseke, que sa postérité conserva jusqu'en 1665. L'autre, appelé Érasme, embrassa la religion protestante; ses descendants menèrent comme lui une vie errante, en demandant à leur épée les moyens de soutenir leur rang; après avoir servi tour à tour le Brandebourg, la Suède, le Hanovre, etc., leurs exploits leur valurent le titre de barons de Huldenbergh et du Saint-Empire, qui jeta quelque éclat sur les derniers moments de leur race. Le 2 octobre 1481, Jean De Mol avait obtenu pour son fief de Smeyersberg l'autorisation d'y chasser et d'y prendre des lapins, là et dans le *Pilyers bosch*; mais sa seigneurie perdit tout éclat lorsqu'elle fut réduite à l'état d'annexe. Il ne restait de son château, en 1552, qu'une ferme dite *l'hove ten Dale* ¹.

Il a existé à Huldenbergh une famille Vandennieuwenhove, qui descendait, paraît-il, des Huldenbergh, car on cite: en 1369, un Godefroid de Huldenbergh, fils naturel de Henri Vandennieuwenhove de Huldenbergh, et, en l'année 1395, Gérard Vandennieuwenhove surnommé de Huldenbergh, qui possédait 8 bonniers de pâtures dites *Ter-Haghen*; il reçut du domaine l'ordre de les relever du duc de Brabant, parce que l'on avait trouvé, dans d'anciens rôles, qu'elles avaient jadis été tenues en fief d'un châtelain de Hoeylaert, c'est-à-dire des châtelains de Bruxelles, qui vendirent Hoeylaert aux ducs de Brabant. Jean Vandennieuwenhove, serviteur du seigneur de Boutersem, laissa à son frère Henri une moitié de la seigneurie de Smeyersbergh (relief de l'an 1379-1380), qu'un autre de ses frères, ce Gérard dont nous venons de parler, laissa à Jean Vanderborch. Celui-ci, suivant les généalogistes, était le fils de Catherine, sœur de Henri Vandennieuwenhove, et de Guidon ou Gilles de Huldenbergh, surnommé Vanderborch, parce qu'il possédait un château ou *borch* dans le village voisin de Neeryssche.

Le territoire de Huldenbergh, ainsi que ceux d'Yssche et de Rosières, vont jusqu'à la Lasne, affluent de la Dyle qui coule à peu près parallèlement à l'Yssche. Non loin de cette seconde rivière on trouve la *Keyhof*, dont il a déjà été question, et le hameau de *Wolfshagen* (*la haie aux*

¹ *T hove ten Dale, geheten van Smeyersberge, daer op 't huys van Smeyersberge te staene plach. 1532. — 'T hove ten Dale, daer eertyls een omwalert huys op 'te staen plach. 1766.*

Loups). Marle, fille d'Arnoul de Wolfshagen, et son mari, Baudouin de Fontaines, possédaient, en 1364, l'*hof te Hulleberghe*, dite *Ter-Wolfshagen*, qu'Isabelle de Glymes et son mari, Jacques, comte de Salm, vendirent en 1464. Marie Vanderthommen, veuve de Simon Du Quesnoy, l'acheta (relief du 17 septembre 1519), et son arrière-petite-fille, Marie, la laissa à Anne De Langle, dame de Beaulieu, veuve de Jean Le Boiteux, seigneur de Morsele (r. du 23 avril 1644). Messire Jean-Paul Le Partz de Bussertem Van Pinbeke la releva après Marie-Thérèse Le Boiteux de Beaulieu (r. du 21 février 1758), et ses descendants se la transmirent pendant plusieurs générations.

Nous ignorons où était situé l'*hof ter Varent*, autre fief du Brabant, qui consistait en 12, ou, selon d'autres reliefs, en 18 bonniers de terres. Pierre Braeu le releva après la mort de Jean Tombeke Van der Varent, et le fit saisir; Daniel Lombeke s'en prétendit alors l'héritier, et le transporta à Jean Rieu (relief de l'année 1385-1386). Catherine, puis Jean Vanderrieu se transmirent ensuite l'*hof ter Varent*. Rombaude Pynchout ou Pinchart l'acheta et le donna à son fils Henri (r. du 2 janvier 1411-1412). Sa famille le posséda jusqu'en 1531, qu'il passa à Jean, fils de Nicolas Vanderdoolegen, bourgeois de Bruxelles.

Quelques-uns des bois jetés çà et là sur le territoire de Huldembergh portaient le nom de *Petit-Soigne (Cleyn-Sonien)*.

CHAPITRE IV.

L'ANCIENNE PRINCIPAUTÉ D'YSSCHE : YSSCHE, ROSIÈRES. — HOEYLAERT.

I.

LE BOURG D'YSSCHE. — Lorsque notre pays, habité seulement par quelques faibles peuplades, était encore ce que les révolutions du globe et les influences climatiques l'avaient fait, la jolie rivière l'*Yssche* n'arrosait que des prairies entrecoupées d'étangs et entourées de bois dans presque toute leur étendue. Les premiers habitants de la vallée donnèrent d'abord un nom au cours d'eau qui la parcourt, et d'après laquelle on nomma, dans la suite, deux agglomérations d'habitations, d'inégale importance, qui se formèrent sur ses rives : *Neeryssche* ou *Yssche-inférieur*, qui se trouvait hors de l'ammannie, et le bourg d'*Overyssche*, *Yssche-supérieur*, ou *Yssche*, comme on l'appelle souvent¹.

¹ *Overyssche-Notre-Dame-au-Bois* ou *Yssche* (*Isca*, 832; *Ischa*, 1111; *Issa*, 1134, 1141; *Yska*, 1220; *Ysca*, 1234; *Yscha*, 1236; *Iska*, 1278; *Superior Yscha*, 1234; *Overyssche*, 1435), commune du canton d'Ixelles, à 3 l. au S.-E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 2,576 bonniers, dont 1,920 b. de terres, 123 b. de prairies, 533 b. de bois, 10 b. d'étangs. Le revenu imposable s'élevait à 12,369 florins. En 1846, sur une étendue totale de 4,511 hectares, la commune comprenait 1,980 h. cultivés en céréales, 117 h. cultivés en plantes industrielles, 769 h. cultivés en racines et fourrages, 164 h. de prairies, 11 h. de vergers, 52 h. de jardins potagers, 1 h. de pépinières, 22 h. de jardins d'agrément, 491 h. de bois, 6 h. de terrains essartés, 12 h. de bruyères, 45 h. de jachères, 14 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 351; en 1480, 97; en 1525, 248, dont 4 à 2 foyers; en 1686, 215 chaumières, 3 maisons de campagne, 4 brasseries, 14 auberges, 12 maisons de métier, etc.; en 1846, 994 maisons, dont 61 inhabitées.

Population : En 1786, 2,909 habitants, plus 107 à Notre-Dame-au-Bois; en l'an VIII, 2,796, plus 95 à Notre-Dame-au-Bois; au 31 décembre 1831, 4,197; au 15 novembre 1846, 4,904, formant 979 ménages; 370 enfants recevaient l'instruction, et 368 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 3 moulins à eau, dont 1 à Tombeek et 1 à Ter-Laenen, 3 brasseries, 1 distillerie, 1 huilerie, 1 tannerie, 14 blanchisseries; 1 moulin à vent a été construit en 1849.

Dependances : *Buikenbosch*, *Eyzer*, *Keteheyde*, *Klapstraet*, *Terrest*, *Vlierbeek*, *Zaalenberg*.

Cette dernière localité est bâtie sur un coteau escarpé qui fait face au sud, sur la chaussée de Bruxelles à Wavre et à Namur, au sud de l'endroit où l'Yssche reçoit un joli ruisseau venant de Duysbourg, la *Dysbeke* ou *Dyserschenelle* ¹. Son origine remonte très-haut, car le nom d'*Isca* est gaulois; dans l'antiquité, il servait à désigner deux villes importantes du pays des Bretons (aujourd'hui, l'Angleterre) : *Isca Silurum*, *Isque des Silures* (Carléon), et *Isca Damnoniorum*, *Isque des Damnonnes* (Exeter) ²; quelquefois on le fait dériver du mot celtique *isc*, lieu bas, marécageux, ce qui ne convient nullement à Overyssche; d'autres identifient *ische* à l'allemand *asch*, *esch*, frêne ³.

Les rois et empereurs carlovingiens avaient de grands biens à *Isca*, en Brabant; l'un d'eux, Louis le Débonnaire, donna à son vassal Aginulphe, en 852, sept manses, à moitié cultivés et à moitié incultes ou tenus en pâtures, avec les serfs, les terres, les prés, et les petits bois qui en dépendaient ⁴. Charles de France, qui fut élevé à la dignité de duc de Lotharingie par l'empereur Othon, possédait dans notre pays plusieurs domaines, soit comme héritier de sa mère Gerberge, fille du duc de Lotharingie Gislebert, soit par suite d'une donation impériale, à titre de bénéfice: Bruxelles, dont il fit sa résidence favorite, devait déjà, à cette époque, compter Yssche parmi ses dépendances. Si l'on en croit un compilateur qui assure avoir vu le diplôme original, le duc Othon, fils de Charles (1001-1005), affranchit les habitants d'Yssche du droit de louche ou de cuiller, qui se levait sur le grain, au marché de Bruxelles ⁵. Othon étant mort sans laisser de postérité, cette ville échut à sa sœur Gerberge, femme de Lambert, comte de Louvain, dont les descendants eurent à Yssche une maison ou, si l'on veut, un château, là, sans doute, où se trouvait, dans les derniers temps, la *Coninxhuys* (*Maison du roi*) ou *Cheynshuys* (*Maison des Cens*), au haut de la place. Le duc Godefroid I^{er} a daté d'Yssche plusieurs actes importants. En 1111, se trouvant dans sa maison à Yssche, il confirma à l'abbaye d'Afflighem ses

Maleyzen, Soniestraet, Notre-Dame-au-Bois, Willerieken, Reutenbeek, Ter-Laenen, Tombeek, etc.

Les registres de l'état civil commencent: pour les naissances, en 1626; pour les mariages, en 1661; pour les décès, en 1647, et, à Ter-Laenen, au 7 mars 1785.

¹ *De Dysbeke* (*Atlas des biens de La Cambre*). — Dysernelle (1500).

² *Histoire de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 2.

³ L'abbé CERBLET, *Glossaire étymologique et comparatif du patois Picard* (Paris, 1851), p. 24. — KREGLINGER, l. c., p. 245.

⁴ *In pago Bragbatensi, in villa vocante Isca, mansos septem, inter vestitos et absos, cum mancipiis, terris arabilibus, pratis, silvulis, ad eos juste pertinentibus vel aspicientibus.* DON BOUQUET, *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 574. Sur la signification du mot *absos*, voyez DECARRE, s. v.

⁵ *Othonis ducis exstat diploma in Ischa superiori quo datur dictis incolis immunitas in oppido Bruzellanensi a cochled frumentari in venditione frumentorum suorum.* *Annales mss. B. Gudila*, titre II, c. 4. — *Histoire de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 15.

possessions et principalement celles que le monastère avait acquises dans le Brabant wallon ¹; lorsque, le 20 décembre 1134, il fit don à l'abbaye du Saint-Sépulcre à Cambrai de la chapelle qu'il avait fait bâtir à Bruxelles et qui prit le nom de Notre-Dame de la Chapelle, il était de nouveau à Issa, et ce fut encore dans cette localité, dans l'église de Saint-Martin, que son fils Godefroid II approuva, en l'an 1141, ses libéralités en faveur des religieux de Cambrai ². Anciennement les ducs de Brabant faisaient administrer leurs revenus à Yssche et à La Hulpe par un receveur particulier, à qui ils soumièrent aussi Hoeylaert, lorsqu'ils achetèrent ce village aux châtelains de Bruxelles. Les archives du royaume possèdent les comptes de cette triple recette, à partir de l'année 1403, et un grand nombre de livres où on détaille les cens qui y ressortissaient. Le domaine d'Yssche, dont le plus ancien administrateur connu est Jean de Furé dit De Paepe, qui est cité en 1293, fit plus d'une fois partie du douaire des duchesses, comme Tervueren et Leefdael. Dans la suite, nos souverains donnèrent cette localité en engagère, tandis qu'ils n'aliénèrent jamais la juridiction, ni les revenus de La Hulpe et de Hoeylaert. Ils percevaient à Yssche plusieurs tonlieux, un droit d'étalage, un droit de congé, qui consistait, sauf pour les maisons, dans le vingtième de la valeur du bien aliéné ou engagé, etc.

Au mois de décembre 1234, le duc Henri I^{er}, dont le long règne fut une époque de splendeur pour les bourgeoisies brabançonnnes, accorda « à ses hommes demeurant à Haut-Yssche, » une charte qui stipule trois points principaux : ils obtiennent les libertés dont jouissaient les bourgeois de Louvain, et, par suite, entre autres immunités, une exemption complète de tonlieu à Louvain, à Wavre et à Bruxelles ; tous les ans, au mois de juin, chaque échevin peut faire couper un arbre dans la forêt de Soigne, et y jouit, en outre, de l'usage appelée *zach*, c'est-à-dire du droit de pâture, ce que l'on appelle encore aujourd'hui *gezag*; enfin, le duc confirme à tous les bourgeois d'Yssche leur usage dans le bois, mais à la condition qu'ils fassent confectionner leurs draps chez eux et non au dehors ³. Cette dernière clause avait évidemment pour but

¹ *Actum est hoc in domo mea apud Ischam, anno Incarnationis Domini millesimo centesimo undecimo, coram baronibus meis, liberis et servis.* BÉDA.

² *Opera dipl.*, t. I, p. 174, et t. II, p. 690.

³ *Libertas concessa scabinis et incolis de Yscha superiori*

Henricus Dei gratia dux Lotharingie, universis preseples litteras inspecturis imperpetuum. Ad noticiam tam presentium quam futurorum volumus pervenire quod hominibus nostris apud Superiorem Ysscham manentibus, eandem, cum omni integritate, concessimus libertatem quam habent nostri burgenses in Lovanio, et per hoc liberi erunt apud Lovanium de omni theolonio nostro et apud Wavriam et apud Bruzellam. Insuper quilibet scabinus de numero septem scabinorum ad libertatem pertinentium arborem unam in mense junio quolibet anno et usuarium quod zach appellatur, habere debet in silva nostra

d'encourager l'établissement de fabriques de drap, dans le bourg, qui, en effet, compta des foulons parmi ses habitants ¹.

Au treizième siècle, Yssche prospéra. Située au milieu d'autres franchises : La Hulpe, Wavre, Duysbourg, Tervueren; ne comptant, parmi ses voisins, qu'une seule race seigneuriale redoutable, celle des Huldemberge, elle pouvait espérer de se développer librement. Malheureusement, les ducs y provoquèrent la formation d'une influence antipathique à celle de la franchise, qui fut enfin complètement absorbée. Par un diplôme donné à Tervueren le 4 décembre 1343, Jean III céda à son frère naturel Jean de Corsselaer, seigneur de Witthem, le droit de percevoir à son profit, à Yssche, toutes les amendes sur la bière et les autres *keures* ou amendes de police, que le maire prélevait auparavant ². Wenceslas de Luxembourg suivit les mêmes errements : il se plaignit que les revenus et les biens de l'église, de l'hôpital, de la Table du Saint-Esprit, du Béguinage et des malades étaient mal administrés par la franchise; pour éviter cet abus, il confia au sire de Witthem l'administration de ces biens, en le chargeant de se faire aider par des échevins et de bonnes gens ou sages hommes du commun; le duc ordonna à tous les habitants de la franchise d'obéir ponctuellement au seigneur et chargea le maire de veiller à ce que les fermages, cens et rentes de l'hôpital lui fussent exactement payés, de même que les *keures* (14 juillet 1364) ³. Un fléau non moins redoutable que l'arbitraire vint, à quelque temps de là, frapper le bourg. Dans le but, sans doute, de se venger du sire de Witthem, qui était très-influent à la cour de Bruxelles, plusieurs seigneurs de la première noblesse du pays : Gérard, seigneur de Jauche, Godefroid, seigneur de Heynsberg, Engelbert de La Marck, seigneur de Walhain et de Louverval, et d'autres encore, vinrent, en l'an 1390, brûler Yssche; ils s'en retournèrent par Jodoigne, sans être inquiétés et en emmenant un grand butin ⁴.

Doit-on s'étonner si Yssche se trouva bientôt dans une situation finan-

Zonie. Ceteri autem burgenses ejusdem ville usuarium et jus in silva nostra habebunt, prout hactenus habuerunt, hac conditione adjecta, quod singuli burgenses pannos laneos in domo sua componi faciant, secundum quod sibi competent facultates. In hujus rei testimonium, fecimus hanc cartam nostro sigillo et testium nominibus corroborari et confirmari. Testes, Adam et W. fratres de Huldeberga, Heynricus de Sterdbeka, Heynricus de Ysscha, Heynricus et G. fratres de Ysscha, milites; Johannes de Sterbeka, notarius; Everardus, cantor Lovaniensis, Gerelinus, Boudeninus Tolnere, et multi alii. Actum anno gratie M^o CC^o tricesimo quarto, mense decembri. *Boeck mette cnoopen*, aux Archives communales de Bruxelles, fo^o coté 40. — *Brabantsche Yeesten*, t. 1^{er}, p. 642.

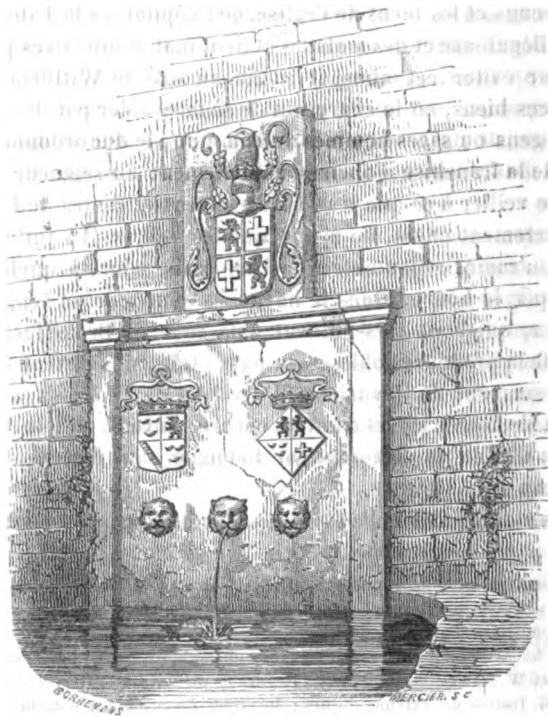
¹ En 1349, Henri Fullo fut échevin d'Yssche, en même temps que Jean Smekaert.

² *BUTKENS*, t. 1^{er}. Preuves, p. 145.

³ *Archives de la chambre des comptes*, registre n^o 435.

⁴ *BUTKENS*, t. 1^{er}, p. 515. — *Brabantsche Yeesten*.

cière peu satisfaisante ? De crainte d'être arrêtés comme responsables des obligations contractées au nom de la franchise, les habitants n'osaient plus voyager pour leurs propres affaires. Les arrérages, en 1432, s'élevaient à 111 florins de Hollande, et se composaient : de la cote dans l'aide accordée par les États de Brabant au duc Jean IV ; de 22 florins (soit 14 couronnes de France) dépensés pour l'entretien de la chaussée et l'achat de pierres ; de 24 couronnes à payer pour la construction d'un bout de nouvelle chaussée, de 16 verges de longueur ; de 9 couronnes dues pour l'horloge que l'on devait amener de Bruxelles. A la requête des anciens et des nouveaux échevins et de tous les habitants, riches et pauvres, Philippe le Bon les autorisa à s'imposer, et à choisir parmi eux les personnes les plus prudentes et les plus habiles pour répartir



la taxe et en recevoir le montant (31 mai 1432). Ce document est curieux en ce qu'il nous montre le soin avec lequel on s'occupait déjà, en Belgique, de doter nos bourgades de chemins pavés et d'horloges à sonnerie (*ureclocke*). Il y est dit aussi que la belle fontaine, le plus riche

joyau de la franchise, tombait en ruine ; mais, observait-on, l'obligation de l'entretenir n'incombait pas à la généralité des habitants¹. Cette fontaine occupait sans doute l'emplacement de celle qui a été placée, au siècle dernier, dans le mur du château seigneurial et que l'on appelle *de Kelle*. Nous en donnons ci-contre le croquis.

Yssche n'avait pas payé, en l'année 1427, sa cote dans la grande aide accordée à Philippe de Saint-Pol, d'après l'ancien système ; elle préféra donner le *zweergelt*, c'est-à-dire une somme s'élevant au centième de la valeur des biens des habitants, et basée sur leurs déclarations par serment. Il en résulta pour elle une grande diminution de charges ; car au lieu de 308 couronnes, qui auraient constitué sa cote, elle n'en paya que 126.

Pendant leur guerre contre le roi Maximilien, les Bruxellois occupèrent le bourg d'Yssche et le fortifièrent avec beaucoup de soin, afin d'assurer leurs communications vers Wavre et les alentours. Le samedi 7 mars 1488-1489, à onze heures de la nuit, le prince de Chimai, qui avait été nommé gouverneur et capitaine général au pays de Hainaut, partit de Hal, avec le sire de Sempy, son oncle, le seigneur de Barbançon, Robert de Melun, le prévôt d'Estreun, un grand nombre d'autres nobles, et environ mille piquiers et archers. Il fit éclairer sa marche par des guides ; mais, en traversant la forêt, ceux-ci se fourvoyèrent, et ne reconnurent leur erreur qu'en débouchant près de la chapelle Sainte-Catherine (à Trois-Fontaines). Vers six heures du matin, le prince rencontra, à une lieue d'Yssche, un autre corps d'armée du roi, environ 1,000 fantassins et 120 cavaliers, commandés par le duc Albert de Saxe. Favorisés par une forte brume, ils approchèrent de ce bourg, à petit bruit, et se rangèrent en bataille, les cavaliers sur les ailes, les fantassins au centre avec l'artillerie, qui consistait en trois serpentines, et avec les échelles. On avait entouré Yssche de fossés et de boulevards, afin d'empêcher l'approche de l'église, dont la tour était fortifiée, et où s'étaient réfugiées environ trois ou quatre cents personnes, la plupart du bourg même et hors d'état de porter les armes. Les villes révoltées contre Maximilien avaient placé à Yssche une garnison d'hommes d'armes, et, de plus, les paysans des environs s'étaient engagés à venir au secours du bourg, en cas d'attaque.

Malgré les précautions qu'ils avaient prises, les assaillants furent découverts, et l'artillerie de la tour leur tira trois ou quatre coups de canon, qui réveillèrent les habitants. Les généraux du roi firent aussitôt battre tous leurs tambours, et leurs soldats poussèrent un cri

¹ *Registres noirs*, n° IV, f° 312 v°.

si terrible que les paysans qui accouraient pour contribuer à la défense d'Yssche s'enfuirent épouvantés et coururent se cacher dans les bois. Après avoir emporté les fossés et les boulevards, les assaillants traversèrent une chaussée sur laquelle donnaient les canons de l'église, puis, malgré une résistance opiniâtre, ils se rendirent maîtres d'un autre boulevard, qu'ils prirent d'assaut, à l'aide de leurs piques, dont ils se servaient en guise d'échelles. Ils se trouvèrent alors devant l'église; mais, afin d'éviter les pierres et les traits de ceux qui la défendaient, une partie d'entre eux se rangèrent contre les murs mêmes de l'édifice, tandis que les archers du Hainaut et les arquebusiers mercenaires dirigeaient contre les fenêtres une telle quantité de balles et de flèches, que personne n'osait s'y montrer. A plusieurs reprises, on cria aux assiégés de se rendre; ce fut en vain. Le feu fut alors mis à la nef de deux côtés; en ce moment, le curé et un autre prêtre se firent descendre à l'aide d'une corde. D'autres personnes voulaient suivre leur exemple, mais, en entendant les Allemands qui se disputaient pour savoir qui mettrait les prêtres à rançon, elles crurent qu'on voulait les tuer, et renoncèrent à se sauver. L'incendie consuma l'église en entier, sauf une partie de la tour; les cloches furent fondues, et tous ceux qui avaient cherché un asile dans la maison du Seigneur y périrent, sauf un enfant qui fut jeté par une fenêtre et que les Allemands recueillirent. La colère des troupes royales ne s'arrêta pas là; elles fouillèrent les bois voisins, et y arrêtèrent environ 130 paysans armés, qui furent conduits au château de Vilvorde ¹.

L'incendie consuma presque tout le bourg; à Ter-Laenen, une brasserie, qui était tenue en fief du Brabant, disparut aussi ², et des bruyères remplacèrent, en plus d'un endroit, des terres cultivées ³. On fut obligé de remettre à la population le quart de sa cote dans l'aide votée en 1491, en considération de ce que l'église et la plupart des fermes et des autres habitations avaient été brûlées (appointement de la chambre des comptes, du 4 décembre 1491); une faveur pareille ayant été également octroyée à Huldembergh, Duysbourg, Leefdael, Vossem, Tervueren, Meerbeck, Everberg, Crainhem, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Étienne, Erps-Querbs, Nosseghem, Saventhem, Melsbroeck, Machelen-Sainte-Gertrude, etc., on peut suivre, en quelque sorte, la route par laquelle les hordes de Maximilien se rendirent d'Yssche à Vilvorde. Quelques habitants de la première de ces localités ne déposèrent pas immé-

¹ MOLINET. — HEUTERUS, I. III, c. 14.

² *Een hoffstadt, dwelck eene camme te zyne plach, dat in de leste oirloge van Brabant al afgebrant en noch ongetymmert is. Relief du 24 décembre 1508.*

³ *Lant, dwelck nu al drieschs is. Idem, de l'an 1506.*

diatement les armes; l'un d'eux, nommé Henri Keyaerts, de concert avec quelques soldats de la garnison de l'Écluse en Flandre (*Sluyseniers*), Jean De Bruyne et Thierry De Haze, continua à parcourir le pays et à lever des contributions sur les chemins conduisant à Louvain, à Nivelles, à Bruxelles; il n'obtint son pardon que le 2 août 1492.

La décadence d'Yssche s'accrut encore pendant les troubles de religion; le bourg fut alors plusieurs fois mis à contribution par les Espagnols et par les troupes des États. Les habitants furent ruinés à tel point, qu'en 1591, le seigneur du lieu dut remettre à ses fermiers trois années de fermage; la franchise, afin de pouvoir payer la contribution imposée par les ennemis, taxa à 9 mites chaque pot de bière de la valeur d'un demi-sou (octroi du 28 septembre 1590). Elle obtint encore, le 20 octobre 1605, la permission de s'imposer, et, le 11 avril 1615, l'autorisation de percevoir un *wechgelt*, afin, sans doute, d'entretenir ses chemins. Malgré la paix, elle ne se releva jamais. Les sept familles de chevaliers et les autres nobles qui y habitaient jadis, au dire de contemporains cités par Gramaye¹, choisirent une résidence plus tranquille et plus sûre; les ateliers se fermèrent, la foire et le marché cessèrent vers le milieu du dix-septième siècle, l'hôpital fut abandonné, le béguinage se réduisit à un refuge habité par quelques vieilles femmes. Le cri de Juste Lipsé mourant: *omnia cadunt*, ne s'appliqua que trop bien à la bourgade où cet écrivain était né et dont son nom constitue aujourd'hui le seul titre de gloire.

La vie indépendante que la franchise avait connue au moyen-âge ne survécut pas au système d'engagère des juridictions, adopté par les princes de la maison d'Autriche. Le 8 février 1558, Philippe II céda à sire George de Witthem ou de Beersel, moyennant 15,193 livres, toute la juridiction et les droits qu'il possédait à Yssche et à Rosières, y compris un cens de 88 livres 5 sous 8 deniers d'Artois, de 57 muids 5 setiers 3 quartauts de seigle, de 143 muids 5 setiers 2 1/2 quartauts d'avoine, de 368 chapons et de 4 poules; les droits de congé, évalués 50 livres, par an; le tonlieu de Tombeek, qui rapportait 5 livres; 5 journaux de pâtures au même endroit, d'un produit égal; un cens de 41 sous 6 deniers, hypothéqué sur la maison de maltre Philippe Van Ophem, au marché. D'autre part, l'engagiste prit à sa charge la rente que le receveur d'Yssche payait à la chapellenie de Sainte-Catherine à Duysbourg, celle de 8 muids de seigle dont jouissait le loutrier (*otterjager*) de Brabant, et celle de 705 livres (au capital de 8,460 livres), qui était hypothéquée sur la recette d'Yssche, en sorte qu'il ne dut payer, pour son ac-

¹ *Bruxella*, p. 29.

quisition, que 5,378 livres (relief du 8 janvier 1562-1563). Racheté le 22 septembre 1613, le bourg fut de nouveau engagé : le 1^{er} août 1626, à sire Ambroise de Hornes, moyennant 43,400 florins, et, le 17 juillet 1668, à Eugène-Maximilien, fils d'Ambroise, pour la somme de 54,120 florins, y compris 19,120 florins qui étaient dus à son père pour la levée d'un régiment d'infanterie allemande (r. du 29 août suivant). Le 5 novembre 1672, le prince de Hornes obtint l'autorisation de racheter les rentes qui grevaient son acquisition, jusqu'à concurrence de 7,200 florins. Enfin, le 23 avril 1770, Yssche devint définitivement et entièrement la propriété du prince de Salm, qui avait acquis ce domaine par mariage, et qui fit alors au trésor un nouveau paiement de 10,280 florins (r. du 23 juin).

Pendant la courte mais cruelle guerre que les Français firent à notre pays, en 1683-1684, Yssche et plusieurs endroits du voisinage furent complètement pillés par les Français¹. Comme si les fureurs des hommes ne suffisaient pas, un violent incendie s'y déclara, le 28 avril 1692, à dix heures du soir, dans une maison près de la place, et consuma la *Cheysshuys*, la halle, 49 maisons et une partie de l'église. Le 31 mai 1686, l'Électeur de Bavière vint à Yssche rejoindre l'armée qui s'y était rendue de Louvain, et qui resta le long de l'Yssche jusqu'au 10 juin, qu'elle partit pour Wavre; les généraux baron de Heyden, prince de Nassau-Saarbruck et comte d'Athlone avaient habité, à cette occasion : le premier, le château de Huldenbergh; le deuxième, celui de Loonbeek; le troisième, celui de Neeryssche. Une autre armée, plus nombreuse, vint occuper la même position en 1703, lorsque les alliés, après avoir passé la Dyle près de Court-Saint-Étienne, marchèrent vers Genappe. L'Électeur de Bavière, qui commandait les Espagnols et qui était alors allié aux Français, voyant qu'on voulait le tourner par le bois de Soigne, fit un changement de front complet. Le lieutenant général, de Grimaldi, alla occuper le Vivier-d'Oye à Uccle, au sud de la séparation des chaussées de Charleroi et de La Hulpe, avec dix bataillons et douze escadrons. En avant de ce poste, à Waterloo, se trouvait le colonel Pasteur, ayant avec lui son régiment de dragons, le régiment de Bretagne et le deuxième bataillon de Béarn. Pasteur fut attaqué, le 16 août, par les alliés et résista pendant une heure et demie; voyant alors que les ennemis s'avançaient en colonne, par les taillis s'étendant à la droite de la chaussée, il craignit d'être enveloppé, et recula d'une demi-lieue; mais il fit ce mouvement en bon ordre, et, pendant la nuit, il reprit son premier poste, les alliés l'ayant abandonné.

¹ LEVÆE, *Essai historique sur la trêve de Ratisbonne*, p. 195.

Le 18, les troupes anglo-hollandaises passèrent la rivière d'Argent et s'approchèrent des Franco-Espagnols, qui occupaient Yssche, et qui s'appuyaient, d'une part, à Neeryssche, et, d'autre part, à la forêt. Le général Churchill, frère du célèbre Marlborough, s'avança du côté de Groenendael; mais de Grimaldi y avait envoyé le maréchal de camp De Verboom, qui le fit rétrograder. Les alliés, voyant que ce mouvement n'avait produit aucun résultat, se dirigèrent sur Yssche, et 5 ou 600 des leurs s'avancèrent jusqu'au bord du ruisseau, près du château de Huldenbergh; quelques coups de canon, et les piquets des gardes françaises et suisses, postés en cet endroit, les eurent bientôt chassés. Toute la journée se passa, du côté des Franco-Espagnols, à se ranger en bataille et à élever quelques ouvrages de défense. Les alliés, voyant qu'une attaque serait dangereuse, se retirèrent le 19; lorsqu'ils décampèrent, l'Électeur s'avança sur le bord de l'Yssche, pour les mieux observer; il se trouva si près d'eux, que quelques dragons auraient tiré sur lui, si leurs commandants ne les en avaient empêchés, ce qui obligea l'Électeur à leur envoyer un aide de camp pour les remercier¹.

En 1768, la ville de Bruxelles fit continuer la chaussée conduisant de Notre-Dame-au-Bois à Wavre. La première pierre de cette nouvelle route fut posée, le 21 juin, par le premier bourgmestre Vanderdijft, et les travaux achevés le 22 décembre de l'année suivante. La ville perdit cette propriété sous la domination française, lorsque les routes furent déclarées propriété de l'État. Anciennement, la franchise d'Overyssche percevait un demi-droit de barrière sur les chariots, les chevaux, etc., qui la traversaient; par un accord conclu le 15 juin 1768, elle renonça à cette prérogative, et paya 200 pistoles, à la condition que la ville de Bruxelles entretiendrait la partie de la chaussée qui se trouve dans le bourg même. Le prince de Salm, seigneur du village, renonça aussi au droit d'une oord qu'il levait à Tombeek sur chaque cheval chargé passant en cet endroit; d'autre part, Bruxelles promit de lui payer une redevance d'un chapon et d'entretenir le pont sur la Lasne².

A cette époque, il y avait à Yssche jusqu'à six distillateurs; mais ceux de Louvain, qui ne payaient qu'un impôt modique, leur firent une si rude concurrence, qu'en 1789 il n'en restait aucun, non plus qu'à Hoeylaert³. Au mois de frimaire, en l'an IV, Yssche fut désigné pour être

¹ *Relations véritables*. — DE QUINCY, *Histoire militaire de Louis le Grand*, t. IV, p. 516.

² *Archives communales de Bruxelles*.

³ Rapport du directeur des impôts au quartier de Bruxelles, P. Van Bemmel, en date du 31 octobre 1789. *Archives du royaume*.

le chef-lieu du canton de La Hulpe (dans l'arrondissement de Nivelles), qui avait été créé au mois de fructidor de l'année précédente, et qui comprenait, outre ces deux communes, celle de Rosières, récemment séparée d'Yssche, et celles de Notre-Dame-au-Bois, de Hoeylaert, de Genval, d'Ohain, de Lasne, de Chapelle-Saint-Lambert, de Couture et de Rixensart. Sous le gouvernement consulaire, La Hulpe devint le chef-lieu du canton, et, en 1810, Notre-Dame-au-Bois fut réuni à Yssche. Enfin, en 1822, le canton de La Hulpe, dont la délimitation était rationnelle, fut supprimé. On en réunit la plus grande partie au canton de Wavre; Yssche et Hoeylaert devinrent des annexes de la justice de paix du canton d'Uccle (aujourd'hui, d'Ixelles). Cependant, Yssche a continué à former, avec Watermael-Boitsfort et Hoeylaert, un canton administratif distinct.

Une imposante cérémonie, qui a eu lieu à Yssche, le 28 juin 1833, est le dernier événement que nous fournisse l'histoire de ce bourg. Nous voulons parler de l'inauguration du buste, en bronze, élevé à Juste Lipse par ses concitoyens, à l'aide de subsides accordés par le gouvernement et par la province, et grâce surtout à l'initiative prise par M. le bourgmestre Vandevelde. Le sculpteur, M. Marchant, a imité le buste en marbre blanc qui était placé autrefois dans l'église des Récollets de Louvain et qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque royale. Le piédestal est entouré d'un grillage et sera orné latéralement de deux bas-reliefs, qui représenteront, l'un Juste Lipse dans son cabinet d'étude, et l'autre, le professeur donnant une leçon en présence des archiducs Albert et Isabelle. Sur les deux autres faces sont gravées en lettres d'or les inscriptions suivantes : JUSTO LIPSIO, — ISCANO, — E PRINCIPIBUS SÆCULI XVI — PHILOGIS, — LITTERARUM DOCTORI LOVANI. — NATUS D. XVIII M. OCTOBR. A. MDXLVII, — OBIT LOVANI D. XXIII M. MART. A. MDCVI. et de l'autre côté, AUSPICE — LEOPOLDO I, BELGARUM REGE, — MONUMENTUM — EX ÆRE PUBL. ET PRIV. — ISCANI — CIVI SUO — P. P.

Juste Lipse, dont le véritable nom était Josse Lips, naquit le 18 octobre 1547, à Yssche, de Gilles Lips et d'Élisabeth Durieu (en latin, *Petirivia*). Sa famille était depuis longtemps fixée à Yssche, où maître Nicolas Lips, fils de Josse Lips, reçut de sa grand'mère, Jeanne de Rode, la propriété du tiers d'un fief tenu du duché, l'*hof ten Rode*, qui a aujourd'hui disparu et qui se trouvait entre le bourg et le château de Ter-Dect (relief du 23 janvier 1526-1527). Nicolas eut de Marguerite Vandeneeckhout un fils. Celui-ci, Gilles Lips (r. du 29 novembre 1542), fut reçu bourgeois d'Yssche le 2 décembre 1546; il fut nommé, vers cette époque, maire du duc dans cette localité, devint lieutenant amman de Bruxelles,

fonctions dans lesquelles il s'attira le reproche de ne pas montrer assez d'énergie contre les hérétiques; quelque temps après il mourut, après avoir été mis en tutelle. Son fils releva Ten-Rode le 22 mai 1565. Juste Lipse fit ses premières études à Bruxelles, à l'école de la paroisse de la Chapelle, puis à Ath, et ensuite à Cologne, sous la direction des Jésuites. Envoyé enfin à l'université de Louvain, où son père aurait voulu qu'il s'occupât exclusivement de jurisprudence, il continua à cultiver la littérature classique et les antiquités, pour lesquelles il se sentait le goût le plus vif, et où il avait acquis de précieuses connaissances. Ayant perdu ses parents vers l'âge de 18 ans, il forma le projet de se rendre en Italie; mais il voulut se recommander auparavant par un ouvrage qui lui ouvrit un accès facile auprès des érudits, et il publia, à l'âge de 19 ans, ses *Variorum lectionum libri III*, qu'il dédia à son protecteur, le cardinal Granvelle. Ce prélat fut flatté d'un pareil hommage, s'attacha le jeune écrivain en qualité de secrétaire et l'emmena avec lui à Rome. De retour en Belgique, il passa plusieurs années à voyager. Pendant une tournée en Allemagne, en 1572, il apprit que ses biens avaient été ravagés par les soldats, ce qui le détermina à accepter une chaire d'éloquence et d'histoire à l'université protestante d'Iéna; il embrassa alors la confession d'Augsbourg. Deux ans après, il se rendit à Cologne, où il se maria à Anne de Calster, d'une famille patricienne de Louvain; puis, profitant des résultats de la révolution qui suivit la mort de Requesens, il conduisit sa femme à Yssche; mais, trouvant le pays livré aux discordes civiles et les campagnes dévastées par les soldats du roi et des États, il se retira à Louvain, où il fut reçu docteur en droit et où il donna un cours sur les lois des décemvirs. Trois ans après, Louvain étant retombée sous la domination espagnole, il se hâta de fuir et il partit pour Leyde, où il enseigna l'histoire pendant treize ans. Il parait que, dès l'année 1584, il songea à quitter l'université de cette ville, dont il était un des principaux ornements; mais il ne réalisa ce projet qu'en 1591, après deux tentatives et à la suite des désagrémens que lui attira une phrase de ses *Politicorum libri VI*. Bien que doublement hérétique lui-même, puisqu'il vivait en Hollande en calviniste, de même que Iéna l'avait vu luthérien, Juste Lipse déclarait dans ce livre qu'il ne fallait tolérer qu'une seule religion; par une inconséquence qu'ont partagée d'ailleurs plusieurs des chefs de la réforme, il conseillait l'emploi des moyens les plus violents contre les dissidents du culte officiel. Sous prétexte de soigner sa santé, il alla prendre les bains à Spa; là il reçut les propositions les plus brillantes de la part de plusieurs souverains, qui voulaient l'attirer dans leurs États; enfin, accablé d'obsessions par ses anciens amis, il se détermina,

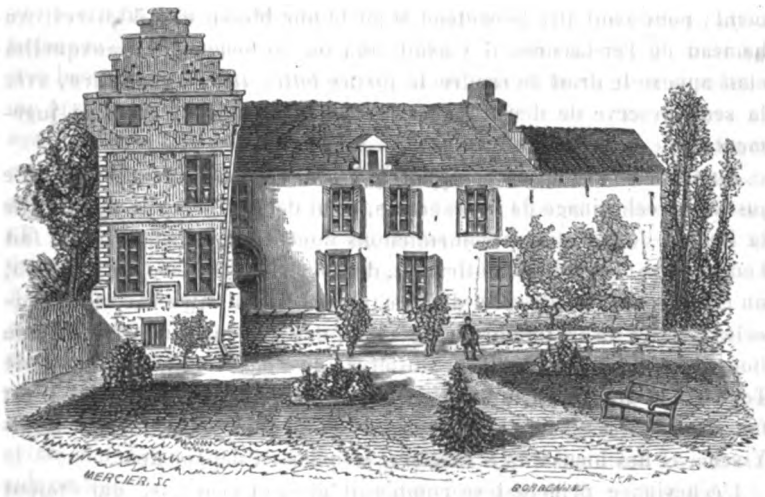
en 1592, à accepter la chaire de professeur des belles-lettres à Louvain, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, malgré les offres que lui firent le roi de France Henri IV, le pape Paul V et la République de Venise. Juste Lipse mourut dans cette ville, le 25 mars 1606, à l'âge de 59 ans; il fut enseveli au couvent des Récollets, sous une pierre tumulaire que l'on voit aujourd'hui au Musée d'antiquités de Bruxelles.

Philippe II avait nommé Juste Lipse son historiographe, mais ce n'est pas à ses œuvres historiques que notre écrivain doit sa célébrité. Son *Lovanium* est un travail sans valeur, et l'histoire de la Vierge de Hal (*de Diva virgine Hallensi*) ne peut être citée que comme une preuve de l'abaissement dans lequel était tombé ce vigoureux esprit. On n'y trouve ni érudition, ni style, ni même ce coloris que donne une conviction sincère; ce n'est qu'une mauvaise flagornerie à l'adresse des idées ultra-catholiques qui gouvernaient alors notre pays. Les véritables titres de gloire de Juste Lipse à l'admiration de la postérité sont ses beaux commentaires sur quelques écrivains de Rome ancienne, particulièrement celui sur Tacite, qui est son chef-d'œuvre. Ses traités sur les antiquités ont beaucoup contribué aux progrès de la science, et jouissent encore d'une estime méritée, entre autres les dissertations intitulées *de Militia romana libri V*, *de Magnitudine romana libri IV*, etc. On fait moins de cas de ses écrits sur la philosophie et sur la politique. Le style de Juste Lipse, qui fut d'abord formé sur celui de Cicéron, prit plus tard un caractère différent par une fausse imitation de Tacite et de Sénèque; notre auteur a eu le malheur de former une école déplorable, qui, outrant ses défauts, prit la phraséologie la plus dévergondée pour de l'éloquence, et un pénible enlacement de jeux de mots et de termes équivoques pour de l'esprit. Le baron de Reiffenberg ¹ a porté sur Juste Lipse un jugement sévère, mais dont on contesterait difficilement la justesse: « Avec bien moins de grâce, de finesse et de philosophie
« qu'Érasme, dit cet écrivain, un sentiment moins exquis et moins in-
« time de l'antiquité, il fut placé à côté de Joseph Scaliger et de Casau-
« bon, et partagea le triumvirat littéraire. Son jugement avait plus
« d'étendue que de profondeur, son érudition plus de luxe peut-être
« que de véritable richesse... Quant à son caractère, on est en droit de
« lui reprocher beaucoup de versatilité. Placé dans un siècle où s'ac-
« complissaient de grandes révolutions, il semble qu'il ait pris pour
« modèle de sa conduite l'inconstance des événements, et qu'il ne se
« soit pas mis en peine de demeurer d'accord avec lui-même, quand le

¹ *Cinquième mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain*, p. 4, dans les *Mémoires de l'Académie*, t. IX. *L'Année littéraire*, année 1775, t. VI, pp. 305-314, a porté sur Juste Lipse un jugement encore plus sévère.

« monde avait cessé d'y être. » L'extérieur de Juste Lipse ne manquait pas d'une certaine dignité; sa conversation était exempte de pédantisme, et ses cours attiraient un grand nombre d'auditeurs, parmi lesquels vinrent un jour se ranger les archiducs Albert et Isabelle ¹.

Le fief de Rode passa après sa mort à son neveu maître Guillaume De Greve (relief du dernier janvier 1617) ², à qui il légua aussi ses écrits et sa bibliothèque. Gilles Lips avait laissé à son célèbre fils un héritage, avec une maison de pierres, laquelle est citée, en 1558, comme nouvellement bâtie (*nyeuwen steynenhuyse*). Elle se trouvait derrière la *Maison au blé du Duc (S'Hertogen corenhuys)*, plus haut que le marché,



près le chemin conduisant à Bruxelles et du jardin des tireurs appelé *de Cardane*. Cette maison existe encore, et n'a guère perdu sa physionomie primitive, bien qu'on l'ait plus d'une fois restaurée, notamment en 1762. Sur la porte donnant entrée à la cour on lit la devise de Juste

¹ Les éléments de notre biographie de Lipse ont été, en grande partie, empruntés à un bon article de M. VAUCHER (*Nouveau Dictionnaire de la conversation*, éd. de Bruxelles, t. XV, p. 492), et pour le fonds, au mémoire de M. DE REIFFENBERG intitulé : *De J. Lipsii vita et scriptis (Mémoires couronnés de l'Académie de Bruxelles, t. III)*.

² Il y eut encore, plus tard, des Lipsius, car nous avons trouvé, dans un acte du 13 novembre 1647, la mention de maître George Lipsius, bedeau de la faculté de théologie à Louvain, et de sa femme, Catherine De Vieeachouwer.

Lipse: *Moribus antiquis*¹. Dans une petite habitation voisine, habitée par la propriétaire, M^{me} Poot, veuve d'un juge de paix du canton, on conserve plusieurs objets qui lui ont appartenu : ses deux lits, des chaises, une cage, d'un travail curieux ; deux de ses portraits, d'autres tableaux, des gravures, quelques ouvrages, et particulièrement la cinquième édition des *Taciti opera*, publiée à Anvers en 1595, et qui est accompagnée de notes manuscrites de la main de Juste Lipse. Après un nom aussi célèbre est-il permis de citer le récollet Arnoul d'Yssche, gardien du couvent de Louvain, mort en 1619, qui traduisit en flamand l'office de la Vierge, selon l'*usum romanum* ?

INSTITUTIONS CIVILES. — L'immense territoire de la commune d'Yssche était compris dans la mairie de Vilvorde. Le duc y percevait presque partout les amendes, qui s'élevaient : pour les coups, à 6 livres payement ; pour avoir tiré le couteau et porté une blessure, à 30 livres. Au hameau de Ter-Laenen, il y avait cinq ou six seigneuries, auxquelles était annexé le droit de rendre la justice *totten live*, c'est-à-dire, avec la seule réserve de devoir livrer le coupable au duc, après le jugement.

Au seizième siècle, on comptait à Yssche sept échevinages : la haute justice ou échevinage de la franchise, celui de Witthem, de Spout et de la Beirie, formé de trois juridictions dont les Witthem avaient fait l'acquisition ; ceux de Schoutbroeck, de Hoeve ou Ten-Hove, de Stochem, du chapitre de Nivelles² et d'Ysere. Il y avait en outre dix cours censales : celles de La Cambre, de Bisdom, des Maisons-Dieu d'Yssche, de Bourgeval, de Watermael, de Rosières, de Ten-Broecke, de Holst, de Ter-Dect et de s'Hertoginnedael. Dans un acte du 4^{er} février 1527 il est fait mention des échevins du chapitre de Saint-Lambert de Liège à Haut-Yssche, et des biens dits *S'Bleikers*, lesquels en dépendaient.

L'échevinage principal se composait de sept échevins, qui étaient aidés dans les soins de l'administration du bourg par un bourgmestre ou receveur. On les choisissait à la Purification, et ceux d'entre eux qui sortaient de fonctions formaient le conseil de leurs successeurs. En 1376, ils se servaient encore du latin dans leurs actes, mais, en 1434, l'usage

¹ Jacques GAUTIER, dans le *Messageur des Sciences historiques*, année 1842, p. 395 — Le Mayeur s'est trompé en disant, dans son poème *des Belges*, t. II, p. 252, que cette pierre avait été enlevée, en 1821, par le général polonais Solkoniski, et envoyée au château de Pulawi, appartenant au prince Czartorinsky. Une vue de la maison de Juste Lipse a été publiée par le *Messageur*, l. c., et, plus anciennement, par M. DE REIFFENBAG, l. c., p. 6.

² La seigneurie du chapitre de Nivelles faisait partie de la dotation de la doyenne de cette communauté ; en 1787, elle ne rapportait que 68 florins, et les droits de congé qui en dépendaient n'avaient rien produit depuis dix ans.

de la langue flamande avait déjà prévalu. Le greffe du tribunal de première instance de Bruxelles possède une belle série de registres aux adhéritances d'Yssche, qui commence à 1498, et dans laquelle on ne remarque que quelques lacunes peu importantes; le même dépôt renferme aussi des registres semblables pour la seigneurie de Witthem et la cour censale des Maisons-Dieu, des registres de la cour féodale, des fardes processales, des comptes de tutelle, des rôles de jugements, etc.

Les échevins et leur clerc ou greffier, ou au moins quatre échevins, devaient comparaitre à la Halle tous les jeudis, outre les jours qui avaient été spécialement désignés pour le jugement de certaines causes. Le *vorster* était tenu de se trouver, à huit heures du matin, à la Halle, lorsque les échevins y rendaient la justice, à moins qu'il ne fût occupé à des arrêts. Cet officier ne pouvait appréhender un habitant qu'en présence de deux échevins, ou, si ceux-ci étaient absents, de deux autres habitants. L'individu qui séjournait un jour et une nuit à la vroente ou prison payait au géolier quatre sous; moyennant cette somme, il avait droit à un lit, et à deux repas, sans vin. Lorsqu'on ne passait que la nuit en prison et qu'on n'y prenait qu'un repas, la rétribution du géolier se réduisait à deux sous; mais dans l'un et dans l'autre cas on devait acquitter un droit d'entrée de cinq sous. Jusqu'en 1492, les échevinages d'Yssche allèrent en appel à Louvain; en cette année, Vilvorde devint le chef de sens de ces tribunaux. Les biens ne reconnaissaient, en majeure partie, que la jurisprudence de la cour d'Uccle.

L'ancien sceau communal représentait un évêque debout, portant une palme à la main (sans doute saint Martin), ayant à ses côtés le soleil et la lune. Il a été appendu, comme celui des autres franchises, aux principales transactions des États de Brabant, de l'an 1300 à 1422. Dans les derniers temps, à l'époque où le pouvoir seigneurial éclipsa tout à fait celui de la franchise, l'écusson de cette dernière se transforma. De là les armoiries actuelles, où l'on voit un saint Martin d'or, dans un champ d'azur, et, sous le saint, un écusson de gueules à la bande d'argent, chargé, en chef, de trois lis d'argent et, en pointe, d'un lion d'argent.

Le soin d'arrêter les accusés, de les garder, et de présider à toutes les exécutions, tant civiles que criminelles, était confié à un *vorster* ou sergent, dont l'office était héréditaire et doté de quelques biens qui étaient tenus en fief du duché. Jean Daniels dit de Flandre en fut propriétaire, puis Godefroid de Hoelaer; après ce dernier, Jean Vanis de Louvain (relief de l'an 1401-1402) et Henri Absoloens

(r. du 3 décembre 1414), l'acquiert successivement, en vertu de lettres échevinales de Louvain. Catherine Absoloens le porta en mariage à



Jean de Ranssem (r. de l'année 1457), et tous deux le vendirent à sire Henri de Witthem, seigneur de Beersel (r. du 3 septembre 1497), par qui il fut réuni à la principale seigneurie d'Yssche.

En 1848, un commissariat de police a été établi à Yssche. •

C'était dans un bâtiment situé sur la place : *la Halle*, que les

échevins se réunissaient ; il appartient au souverain , puis au seigneur , jusqu'en l'année 1824, que le bourgmestre Jean-François Kumps en fit l'acquisition , au nom de la commune , des princes de Salm. Après le sac du bourg en 1489, le receveur du domaine Arnoul Vanderlinden, le fit reconstruire, et obtint, à cet effet, deux subsides, l'un de 70, l'autre de 20 livres de gros, qui furent prélevés, le premier, sur le produit du scel en Brabant (quittance du 29 septembre 1502) ; le second, sur les recettes de l'ammannie de Bruxelles (quittance du 20 juin 1506). On travaillait encore, en 1550, à cet édifice, dont les nouveaux et les vieux échevins affermèrent, le 20 octobre 1538, le grenier inférieur, au-dessus de l'école ; le grenier supérieur, du côté du marché, au-dessus de la chambre des tireurs (*die scutters camere*), et le grenier supérieur du milieu.

Tous les ans, le bourgmestre rendait compte de l'emploi des revenus communaux, qui consistaient principalement en assises. Les assises sur le drap, dont le duc percevait les trois quarts, et la franchise, l'autre quart, n'était plus d'aucun rapport au seizième siècle. L'assise sur la bière se partageait par parts égales ; en 1345 le duc céda sa moitié à la famille de Witthem, qui l'affermait d'ordinaire moyennant 50 florins, et, de plus, avait une brasserie franche ; l'autre moitié fut longtemps contestée par les receveurs du domaine à la franchise, laquelle prétendait avoir perdu ses titres lors de l'incendie de 1489 ; d'après d'anciens registres de la chambre des comptes, du commencement du quinzième siècle, l'administration locale d'Yssche la prélevait sans avoir obtenu d'octroi. Le produit de cet impôt et d'un *wochgolt* ou péage lui servait à entretenir le pavage de l'intérieur du bourg.

Des inspecteurs ou syndics (*keurmeesters*), choisis par le maire et par les échevins, surveillaient l'abatage et la vente des animaux. Les habitants ne pouvaient débiter du beurre, du fromage, etc., qu'après l'avoir exposé en vente à la Halle, pendant une ou deux heures, sous peine d'une amende d'un vieux gros. Les boulangers cuisaient leur pain en se conformant aux règlements de Bruxelles ; ils étaient punis de 9 placques d'amende lorsqu'ils vendaient des pains trop légers, et d'une amende d'un florin s'ils laissaient brûler leur four après la chute du jour, en été, et, en hiver, après que la cloche de retraite avait sonné. Deux inspecteurs ou *keurders* veillaient à l'observation de ces points, et, de plus, les échevins visitaient les fours une fois tous les ans. Le 7 avril 1467, il fut interdit aux brasseurs et aux cabaretiers de vendre à un ribaud plus d'un *walpot* de bière. En 1430, il y avait, à Yssche, 8 bouchers, 4 boulangers et 1 cordonnier qui occupaient des bancs à la Halle, moyennant des redevances s'élevant, pour chacun des premiers, à 2 sous ou 2 sous 4 deniers ; pour

les deuxièmes, à 2 sous ou à 12 deniers ; pour le cordonnier, à 12 deniers. Vers la fin du quinzième siècle, les derniers cessèrent de stationner à la Halle et, au seizième, les bouchers en firent autant.

Les mesures de longueur et d'étendue étaient les mêmes à Yssche qu'à Bruxelles, mais les mesures de capacité différaient. Six rasières de blé, mesure d'Yssche, comme aussi mesure de La Hulpe et de Braine, égalaient quatre rasières, mesure de Bruxelles ; la pinte de bière était d'un tiers plus grande que le demi-pot de bière de Bruxelles. Il est déjà fait mention de la mesure d'Yssche dans un acte du mois de mars 1231. Un arrêté royal du 17 août 1825 a établi, ou plutôt rétabli, dans le bourg, un marché au beurre, au fromage, aux légumes, aux bestiaux, qui se tient le jeudi.

Par d'anciens règlements, qui furent coordonnés en 1570, au nom d'Antoine de Witthem ¹, il était défendu de laisser vaguer, sans gardien, les vaches, les veaux, les chèvres, les porcs, les chevaux. Les chèvres et les porcs étaient confiés à un berger (*swynder*) commun, qui en était responsable.

Les tuteurs des orphelins ou des personnes mises en curatelle devaient rendre compte de leur gestion tous les deux ans, par-devant le maire et les échevins, et renouvelaient alors le serment de veiller aux intérêts de leurs pupilles. Outre un crieur juré (*vuytcoeper*), le seigneur et les échevins désignaient une femme dont l'emploi, assez bizarre, consistait à parer les jeunes mariées et à les conduire à l'église, ce qui lui était payé 4 placques ; on l'appelait *palleeresse*, *coopwyf* ou *vuytdragere*. Un débat s'étant élevé au sujet de ces fonctions, entre Alitte Vandewayenberge et Elisabeth Guens, les échevins en confirmèrent la possession à cette dernière, le 25 octobre 1554.

Les tireurs d'Yssche donnèrent un grand tir au mois de juillet 1397, en 1504 et en mai 1549. En 1397, le prix des vainqueurs était un cerf vivant ; la fortune favorisa les Louvanistes, qui se prirent de querelle avec les Bruxellois. Une enquête ayant été ouverte par les magistrats des deux villes et ayant prouvé que tous les torts étaient du côté des tireurs de Louvain, les plus coupables d'entre eux furent bannis ². En 1549, le prix fut encore remporté par les archers de Louvain. La gilde d'Yssche se rendit au tir de Malines, le 29 août 1593, et, le 20 mai 1565, au *landtjuweel* de l'arc, à Bruxelles, où on lui décerna le prix de la plus belle entrée, pour les gildes des franchises. Son jardin

¹ *Costumes de Brabant*, t. I^{er}, p. 320.

² *DIJMS, Rerum Lovan.*, l. IV, p. 36. — JUSTE LIPSE, *Lovanium*, ch. V. — PIOT, *Histoire de Louvain*, p. 166. — Dans ces deux derniers auteurs, la date de 1397 est, à tort, remplacée par celles de 1317 et de 1497.

se nommait *de Cardane*, et se trouvait au nord de l'église, près de la rue allant vers la *Vroenenberch*.

L'ÉGLISE ET LES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE A YSSCHE. — Le temple d'Yssche, selon toute apparence, était autrefois une église-mère, dont le ressort était fort étendu; les paroisses voisines, Huldenbergh, Rosières, Hoeylaert, qui n'eurent jamais la même importance, ont probablement reconnu l'autorité de ses premiers pasteurs. Au douzième siècle, les ducs de Brabant disputèrent au chapitre de la cathédrale de Cambrai la possession des autels, c'est-à-dire des églises, de Braine-l'Alleu et d'Yssche; au mois de juin 1197, le duc Henri 1^{er}, se trouvant à Reims, déclara se réserver l'église d'Yssche, mais il abandonna au chapitre de Cambrai celle de Braine-l'Alleu, ainsi que tout ce qu'il possédait dans ce village, sauf cinq bonniers. Cette donation fut faite à la demande de l'archevêque de Reims et des abbés de Clervaux et d'Igny, et à la condition que les chanoines payeraient 100 sous sterlings tous les ans à la métropole de Reims, pour la célébration de l'anniversaire d'Albert, évêque de Liège et frère du duc, qui avait été assassiné dans cette ville, quelques années auparavant ¹. Trente-huit ans plus tard, le même prince fit abandon du patronat et de la grande dîme d'Yssche en faveur de l'abbaye de Valduc, où sa fille Marguerite prit le voile ².

Un clergé assez nombreux était attaché à l'église, où il y avait déjà, en l'année 1286, un pléban, nommé Adam; un sous-pléban et une chapellenie de Notre-Dame. Le curé recevait de l'abbaye de Valduc une compétence annuelle de 700 florins; il percevait un tiers de la dîme du hameau de Ter-Laenen, que l'on appelait *de Godtshuys thiende*; un tiers de la dîme des chairs, au même endroit, et, dans toute la franchise, un tiers de la dîme du lin et de la *Kemphiende*. En 1702, on unit à la cure, à titre de supplément de compétence, le bénéfice dit de Notre-Dame, qui valait environ 100 florins par an, et était chargé d'une messe par semaine. Nous ne dirons rien de particulier des deux chapellenies instituées, la première, sous l'invocation de la Sainte Croix et de sainte Élisabeth; la seconde, sous l'invocation de saint George, et qui servirent plus tard à doter une sous-pastorie, à laquelle on assigna de plus une compétence de 160 florins. Le bénéfice de la Sainte-Trinité avait pour collateur le seigneur du village; son existence remontait au 20 septembre 1358. La chapellenie de saint Jean l'Évangéliste devait célébrer trois messes par semaine, dire la messe matinale les dimanches et jours de fête, prêcher, aider enfin le curé dans toutes ses fonctions pastorales; ses revenus,

¹ *Opera dipl.*, t. III, p. 66.

² VAN GESTEL, t. II, p. 101.

T. III.

joint à ceux du bénéfice de Notre-Dame au Béguinage et à une compétence de 240 florins, furent donnés à un second sous-pasteur.

Notre-Dame-au-Bois a formé, jusqu'au siècle actuel, une dépendance de Tervueren. Au hameau de Ter-Laenen, qui a été aussi élevé au rang de succursale, il y avait une sous-pastorie distincte à laquelle on avait alloué une compétence de 400 florins, en sus des revenus d'une ancienne chapellenie de Saint-Michel. A Tombeek, à Ter-Dect, à Malaise, qui ressortit, jusqu'à 1810, à la paroisse de La Hulpe, des bénéfices particuliers desservaient des oratoires. Un grand nombre d'autres fondations, la plupart réunies sous le nom de *Quotidien* (*Quotidianen*), contribuaient à rehausser l'importance de l'église d'Yssche. Le 12 novembre 1546, maître Guillaume Vandenwayenberge, prêtre, céda au curé, aux chapelains, au sacristain et au maître d'école une rente de 2 florins carolus, pour la célébration d'un salut, avec orgues, le lundi, en l'honneur du Saint Nom de Jésus et de la Vierge. Un acte du 4 mai de la même année mentionne la chapellenie *van Noit Goidts*, qui avait été fondée par maître Martin Molenpas, et qui était chargée d'une messe hebdomadaire, dont la célébration avait lieu le jeudi. Le vendredi, on en disait une autre, due à Henri Delpout (Vanderspout ?), et le samedi il y avait encore un office fondé. Le 15 décembre 1556, Henri Vandenwayenberge d'*Ouwe* ou l'Ancien et sa femme, Catherine Vanderbeken, donnèrent 5 setiers de seigle et 8 sous de Brabant, par an, pour la dotation des trois messes par semaine que Jean Gaesels et Jeanne Staffenyen avaient instituées à l'autel Saint-Nicolas. En vertu d'un don d'Amélie Herys, veuve de Jean Wildemans, du 28 octobre 1542, une rente de 13 florins carolus fut assignée pour la célébration d'une messe qui devait se chanter, le mardi, en l'honneur de la Vierge et de sainte Anne, mais cette libéralité semble avoir été révoquée le 10 mai 1560.

La haute et massive tour de l'église paraît remonter au douzième siècle. Au-dessus de la porte d'entrée, qui est moderne, on distingue quelques petits arcs cintrés, reposant sur des contre-forts de peu de saillie ou pilastres; plus haut sont deux baies simulées, dont l'archivolte affecte une forme angulaire, excessivement peu usitée. Après l'incendie de l'église, en 1489, on reconstruisit la nef, le croisillon et le chœur, dont on achevait les voûtes, en 1520. Le désastre pareil qui dévasta l'édifice le 28 avril 1692, consuma la voûte de la nef, les orgues, le sommet de la tour et les trois cloches; celles-ci ayant été retrouvées à moitié fondues, on put lire, sur les débris de la principale, qu'elle pesait 3,100 livres, et sur les restants de la deuxième, qu'elle s'appelait *de Vryheits clocke*; la troisième ne présentait plus qu'une masse informe. La trésorerie, où étaient déposées les archives les plus précieuses de la commune

et des maisons pieuses, fut également la proie des flammes. Les collatéraux de la nef, qui furent alors reconstruits, datent de 1719; les nouvelles orgues coûtèrent 1,500 florins; de nos jours on a placé sur la tour une horloge-carillon. En 1550, à la demande des maîtres d'église, l'évêque suffragant de Cambrai, l'official, le chancelier, le protonotaire et d'autres juges de la cour de l'officialité de Bruxelles, vinrent loger à Yssche; le lendemain, 30 mai, le prélat bénit : dans le chœur de Notre-Dame, l'autel de Notre-Dame, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Évangéliste; à côté de ce chœur, l'autel de la Sainte-Croix et des Saints-Pierre et Paul; près du frontispice (*gevele*), dit de la Sainte-Trinité, l'autel de Saint-Antoine et de Saint-Hubert, et à la première colonne, du côté sud de la nef, celui de Saint-Nicolas et de Saint-George. Il y eut, ce jour-là, prédication et distribution d'indulgences, puis l'évêque bénit au château l'autel de Saint-George. Le soir, il confirma environ 2,000 personnes, tant vieilles que jeunes, et, le jour suivant, il en arriva de 3 à 400, pour recevoir également le sacrement de la Confirmation; mais elles firent cette démarche inutilement, l'évêque ayant été obligé de se rendre à Anvers¹.

L'église d'Yssche est dédiée à la Sainte Trinité et à saint Martin. Sur le maître-autel on voit un tableau représentant *Saint Dominique recevant le Rosaire des mains de la Vierge*. Parmi les peintures qui ornent les fenêtres, on remarquait une belle verrière donnée en l'an 1634 par Henri Stevens, maire d'Yssche, et par sa femme, Claire Ryckewaert².

Il y avait à Yssche plusieurs établissements de charité: la Table du Saint-Esprit, l'hôpital et le béguinage, dont les revenus respectifs s'élevaient, en 1787, à 557, 352 et 229 florins. Le seigneur en avait la haute administration, et le curé, de concert avec le chef-maire, la direction. L'hôpital n'était, dans le principe, qu'un asile ouvert aux pèlerins pauvres, mais on le transforma ensuite en local pour les malades. Sa chapelle, qui était dédiée à saint Hubert, n'existe plus, mais le bâtiment subsiste en partie, et est converti en une école de filles pauvres, dirigée par des religieuses. Le Béguinage du Val de Sainte-Marie est déjà cité au mois de mai 1267, lorsque le doyen de Sainte-Gudule, Maurice, lui légua 40 sous³; Wichmans et Van Gestel se trompent donc lorsqu'ils en fixent la fondation à l'année 1331 environ, en l'attribuant à Jeanne Comperie, Jeanne Cocqueroule et Jeanne De Ridder⁴. Les Béguines recevaient tous les ans 3 rasières de seigle, 1 setier d'huile, 1 quartaut de sel. Au siècle der-

¹ *Registre aux adhéritances*, coté M.

² M. GOETHALS, *Miroir* cité, p. 277.

³ *Beguine de Valle Beate Marie apud Yscha. 1267. — Apud Yscam Superiorem. in curia Beghinarum ibidem. 1276.*

⁴ WICHMANS, l. III. p. 937. — VAN GESTEL, t. II. p. 101. — GELDOLPHE A RYCKEL, p. 513.

nier, ce couvent avait été confondu avec un hospice où l'on entretenait cinq femmes pauvres¹. Les bâtiments du Béguinage ont été démolis, à l'exception de deux maisons où habitent deux femmes, et de la chapelle, qui est d'architecture gothique et construite au milieu d'un pré, non loin de l'Yssche. Les trois personnes dont nous avons parlé plus haut y ont fondé les deux autels principaux, ceux de la Vierge et de Sainte-Anne. Les deux chapellenies qui étaient annexées au Béguinage, celle de Notre-Dame et celle des Saints-Pierre et Paul, étant devenues vacantes par la mort de Martin Marbais, furent conférées, le 13 octobre 1633, à Jean et à Frédéric Bombers.

Une maladie contagieuse s'étant déclarée à Yssche, les échevins concédèrent la *Cluyse* ou ermitage à Jean Van Nerum le jeune et à sa femme, Catherine Alexandre, à la condition qu'ils garderaient les personnes malades, quelles que fussent leurs maladies, et qu'en cas de mort, Van Nerum aiderait à les ensevelir. Il devait recevoir, des particuliers, 3 sous, et sa femme, 2 sous, mais sans pouvoir se rendre tous deux dans la même maison ; l'ensevelissement d'une grande personne lui était payé 7 sous et celui d'un enfant 3 sous. Il lui fut défendu de se charger de soigner des personnes étrangères à la franchise, sans le consentement des échevins, qui lui assignèrent encore six mesures de bois et une paire de chaussures, par an, et quatre aunes de drap gris, tous les deux ans (10 juin 1569).

Le bourg d'Yssche forme, autour de son église, une agglomération de maisons bien bâties, mais qui ne consiste, pour ainsi dire, qu'en une seule rue très-longue et très-sinueuse. Au moyen-âge, il a été fortifié, car un acte du 16 décembre 1546 mentionne les remparts et le fossé de la franchise (*des vryheyt vesten, de vryheyt grecht*), à proximité d'un endroit nommé *de Ledichey*, c'est-à-dire *le Terrain vague*, d'un chemin conduisant à l'hôpital, du chemin allant au champ dit *de Rintberge* et de la *Corte Ridder strate* ou *Courte rue du Chevalier*. Comme la *Ledichey* se trouvait à l'intérieur de la franchise, on peut admettre que l'enceinte s'étendait au delà de l'Yssche, de manière à s'appuyer aux châteaux que l'on voyait de l'un et de l'autre côté.

II.

LES BERS D'YSSCHE. — Dans les anciens plans de la chaussée de Wavre la prairie en aval de cette chaussée, au delà de l'Yssche, est

¹ En 1545-1546, on mentionne *de vyff goidshuysen gelegen t' Overysche, in de Corte ridder strate, by wylen heer ende meester Wouter De Ridder priesterre gefondeert*.

occupée par un très-grand étang ; puis vient une seconde pièce d'eau, où il a dû jadis exister un château. On y voit encore une île de forme carrée, et ayant des angles arrondis, comme l'étaient autrefois les tourelles qui défendaient les manoirs. Aucun document ne parlant de l'ancienne demeure des chevaliers d'Yssche, nous penchons volontiers à la placer en cet endroit.

L'Espinoy nous apprend, dans son *Traité sur la noblesse de Flandre*, qu'il y avait en Brabant, à Yssche, une beirie semblable aux quatre qui existaient en Flandre. Il ne nous donne à cet égard aucun détail, et les écrivains brabançons ne nous en apprennent pas davantage. Heureusement, les *Livres de fiefs* nous permettent de suppléer à leur silence. La beirie ou beyrie, de *Beyerschap*, était un fief héréditaire tenu du duché de Brabant, valant cent livres par an, ayant un maire et des échevins particuliers, et dont le propriétaire levait dans toute la paroisse le vingtième de la valeur des biens meubles et immeubles mis en vente, taxe qui ne consistait qu'en une *gelle* ou un pot de vin, quand il s'agissait d'un bien compris dans la franchise.

A quelle époque remonte cette dignité ? Elle date, suivant toute apparence, du onzième ou du douzième siècle, alors qu'Yssche était une des résidences des ducs, alors que la famille d'Yssche remplissait d'importantes fonctions auprès de ces princes. Le mot *barus* ou *baro*, par lequel les anciennes lois de la Germanie traduisent le *vir* des Latins, paraît avoir désigné, sous la féodalité, en Flandre et en Brabant, l'homme de confiance, le lieutenant du prince, ou, comme le dit M. Warnkoenig¹, l'homme de service sous le rapport militaire et judiciaire, l'homme de guerre et de défense d'un chef. Ainsi les bers d'Yssche auraient été d'anciens grands-officiers de la famille de Louvain. On a cru à tort que les bers de Flandre étaient des seigneurs de premier rang, des feudataires relevant directement du comte² ; ils semblent, au contraire, avoir relevé, dans le principe, des comtes ou princes d'Alost. Ces derniers, de même que les sires de Termonde, les châtelains de Gand, de Bruges, de Courtrai, de Saint-Omer, les comtes de Guines, de Saint-Pol, etc., formaient la haute noblesse de la Flandre ; les bers avaient plutôt pour pairs les ministériels ou hauts officiers de la cour, et, à en juger par le peu d'étendue de leurs domaines, ils ne venaient qu'au second rang de la société féodale.

Par leurs armoiries, où l'on remarquait trois lis de sable sur un fond d'or, les Yssche se rattachaient à la première famille d'Aerschot, de

¹ *Histoire de Flandre*, traduction de GHELDOUF, t. II, p. 95.

² M. GHELDOUF, dans le même ouvrage, l. c., p. 97.

même que les Rotselaer, sénéchaux héréditaires du Brabant; les Wessemael, maréchaux héréditaires du duché, et les Pipempoy, qui figurèrent si longtemps et avec tant d'éclat dans les familles patriciennes de Bruxelles. Franco d'Issa ou d'Yssche fut l'un des échansons ou boutilliers (*pincerna*) du duc Godefroid I^{er}; il est cité en 1133, en 1134, en 1138, en 1141, en 1143; en 1133, avec ses frères Amelric et Godefroid. Henri d'Yssche, que l'on mentionne en l'an 1180, prit le surnom de Parin, et laissa trois fils, Alard, Henri et Godefroid; le premier céda à l'abbaye de La Cambre les terres, prés, cens, meubles, etc., qu'il tenait en fief du duc; il ne se réserva que les biens qu'il avait hérités de son père (8 bonniers de terres), et 2 manses qu'il avait achetés à la veuve de son frère Henri (charte datée du dimanche après la Saint-André, en 1234). Au mois de mai 1239, Alard gratifia encore le même monastère d'un cens de 7 sous 14 deniers de Louvain et de 8 chapons, relevant du châtelain de Bruxelles, qui renonça à son droit de suzeraineté en ne se réservant qu'un cens d'un denier. Son frère Godefroid d'Yssche imita son exemple; du consentement de sa femme Helewide et du duc Henri II, il abandonna à La Cambre ses terres, ses bois, ses prés, ses rentes, etc., sauf une terre située au lieu dit *Vroneberge*, et un cens de 19 sous et de 21 chapons (mars 1236-1237). C'est ainsi que les religieuses de La Cambre acquirent leur seigneurie dite *Beverieren*, où elles avaient un maire, des tenanciers, droit d'adhérer et de deshériter, un *pontgelt* s'élevant à cinq pour cent des biens vendus ou hypothéqués, etc. ¹.

Entretiens avaient apparu, avec le surnom d'Yssche, Daniel (vers 1185), Goscelin ou Goswin et son frère Henri (peut-être le Henri Parin cité plus haut, 1195), Olivier (1209), Franco (1210), le chevalier Éverard ou Ébrard (1209), qui fut pris par les communiens de Montreuil à la bataille de Bovines en 1213; Henri, surnommé *Fuscus* ou le Brua (1230); le chevalier Guillaume (1227). Tous ces gentilshommes étaient-ils de la famille du boutillier Franco? on ne pourrait l'affirmer, mais cela semble peu douteux pour le chevalier Gérard d'Yssche, qui fut sénéchal, c'est-à-dire, drossard, pendant une grande partie du règne des ducs Henri II et III (de 1243 à 1251), et qui, le premier, abandonna l'ancienne qualification de sénéchal du duc pour celle de sénéchal de Brabant, titre mieux en rapport avec l'importance de ses fonctions, le sénéchal étant alors le premier officier de justice. Gérard épousa Ide, fille de Hugues Nose, avec qui il fonda, en 1247, une chapellenie dans le château d'Anderstadt, près de Lierre, l'antique patrimoine des Nose ².

¹ Cette communauté possédait à Yssche 76 bonniers de bois.

² *Opera dipl.*, t. IV, p. 553.

De l'aveu de son suzerain, Gérard se reconnut feudataire de Guillaume de Dampierre pour une rente annuelle de 20 livres ¹. La dime de Lille en Campine, fief de la seigneurie de Vorsselaer, lui appartient aussi. Son fils Gérard, au nom de sa mère et de son frère Arnoul, la donna à l'abbaye de La Cambre, de l'aveu du duc Jean 1^{er} et en présence de plusieurs vassaux de celui-ci et, entre autres, de *Jehans, li fauconniers de Rocheleir* (charte du duc, datée du lundi avant la Noël, en 1278). Le chevalier Ernous ou Arnoul d'Yske abandonna également ses droits sur cette dime, lorsque sa fille Ysabioul ou Isabelle prit le voile à La Cambre (juin 1279). Arnoul scellait à trois fleurs de lis. Il fut l'un des chevaliers à qui Jean 1^{er} confia, en 1284, la garde de la ville d'Aix-la-Chapelle, devint amman de Bruxelles, et, en cette qualité, comme le châtelain de Bruxelles était encore mineur, il conduisit les habitants de cette ville à Woeringen, où il fut le premier à s'élaner au milieu des rangs ennemis. Jacques d'Yssche fut amman de Bruxelles en 1309, et, de son temps, vivait aussi le chevalier Arnoul Lombard d'Yssche, qui fonda la chapellenie du hameau de Malaise.

En 1312, Henri, frère de Léon d'Yssche, était feudataire du duc pour une habitation et 45 bonniers de terres situés à Laeken; c'est lui qu'on trouve parmi les échevins de Bruxelles, de 1329 à 1332. Son fils, le chevalier Henri, occupa les mêmes fonctions en 1364. Louis de Male, à qui il avait prêté serment le 27 août 1356, le fit sommer, quelques jours après, de se rendre à une assemblée convoquée à Cortenberg; dans la suite, à ce que dit Gramaye, on le nomma gardien de la paix conclue entre le duc Wenceslas et les Louvanistes. Il eut un frère, le chevalier Jean d'Yssche, qui laissa une fille, Élisabeth, femme de Siger T'Seraerts. Quant à lui, il s'allia à Élisabeth Coninx, fille de Giselbert Coninx, dont il eut un fils nommé également Henri, et une fille, Marie. En vertu d'une sentence prononcée le 6 août 1368, ses biens propres furent adjugés à son fils, et ceux de sa femme à sa fille; le premier s'allia à Marie de Santbergh, qui, devenue veuve, acheta à Guyot Vandebosche un fief tenu de la Trompe et consistant en 52 bonniers avec habitation, situés entre Yssche et Pynchart (relief de 1377-1378).

Marie d'Yssche hérita de son frère la beirie, un fief situé à Watermael, le bien de Drootbeek, à Laeken, etc. Elle épousa Walter d'Oultre, descendant des seigneurs d'Aa. Leur unique enfant, Marie, s'allia à Guillaume d'Oisy, chevalier, seigneur de Beauvolier. De cette union naquirent Gérard et Marguerite d'Oisy; le premier épousa Marie De Hertoghe, qui lui donna également deux enfants : Wencelin (relief

¹ DE SAINT-GEROIS. *Monuments essentiellement utiles*, p. CCCCLXXXVI.

de 1460), mort le 50 mars 1484, et Marguerite, femme du chevalier Henri Magnus, conseiller de Philippe le Bon en Brabant, puis de Charles de Poitiers; Marie d'Oisy, fille de Wencelin et de Catherine de Vaernewyck, prit pour époux Louis d'Enghien, seigneur de Kestergat, et vendit la beirie au seigneur de Beersel, Henri de Witthem, qui la réunit à ses autres biens d'Yssche.

LES WITTHEM D'YSSCHE. — Vis-à-vis de la forteresse des bers ou barons était situé un autre manoir seigneurial, que l'on appelait *'t goet van Witham*. Le fils de Jean de Corsselaer, en faveur de qui les ducs de Brabant commencèrent à restreindre les libertés du bourg d'Yssche, acquit de grands biens à Yssche. Sire Jean de Bouchout lui vendit le cens de *Taylgiers*, qui était tenu en fief du duché de Brabant, et qui rapportait, par an, 2 livres 14 escalins 11 deniers *hollinck* de Louvain, 50 escalins, 3 deniers paiement, 52 $\frac{1}{3}$ chapons; à ce livre censal étaient annexés un échevinage, treize arrière-fiefs, dont un plein fief, et une *warande* s'étendant depuis le bois de Soigne jusqu'au confluent de l'Yssche et de la Dysernelle. En vertu d'une concession qui fut confirmée par la duchesse Jeanne, le 15 avril 1404, chacune des deux fermes que possédaient les Witthem à Yssche, *l'hove van Yssche* et *l'hove ter Ryst*, pouvaient faire pâturer dans la forêt de Soigne 25 porcs, 1 troupeau de brebis, 12 vaches, 1 taureau et 4 chevaux ¹.

Après la bataille de Scheut, le sire de Witthem prêta serment de fidélité au comte de Flandre, mais il ne tarda pas à secouer le joug que les circonstances lui avaient imposé. Le 25 octobre 1536, il écrivit de son château de Witham ou Witthem au nouveau souverain de Brabant que, s'il lui avait fait hommage, « ç'avait été contre son gré et volonté, et par « anxiété et crainte de sa puissance. » Il voulait, ajouta-t-il, rester fidèle dorénavant à la duchesse Jeanne ². Celle-ci et son mari, le duc Wenceslas de Luxembourg, choisirent Jean de Witthem pour un de leurs conseillers, fonctions auxquelles il parait avoir renoncé vers l'an 1564. Après la mort de Wenceslas, il devint drossard ou sénéchal du duché, et, en cette qualité, il assista aux sièges de Gaesbeek et de Grave.

A Jean de Witthem succéda le plus jeune de ses fils, Jacques, puis, après la mort de celui-ci, son frère Jean, seigneur de Witthem (relief du 22 juillet 1415), qui laissa ses biens à son fils Herman (r. du 6 juillet 1454). Ce dernier fut nommé, le 1^{er} août 1443, écoutète de Maestricht et au Vroenhof; il eut trois fils : Jean, Frédéric et Werner; le premier

¹ *Brabantische Yeesten*, t. II, p. 729.

² *Ibid.*, l. c., p. 510.

épousa Jeanne Baecx, qui s'allia ensuite à sire Guillaume T'Serclaes, et de qui il n'eut qu'un fils, nommé aussi Jean; le troisième ne m'est connu que pour avoir obtenu du roi Maximilien, en 1488, la confiscation de tout ce que les Bruxellois révoltés possédaient à Yssche et d'une reute de 40 florins de Rhin hypothéquée sur la ferme de Ter-Holst et appartenant à Jeanne Vandenborne. Sa fille Marie s'allia à René de Gulpen, châtelain de Daelhem. Quant à Frédéric, ce fut un guerrier célèbre, dont les chroniqueurs du quinzième siècle parlent souvent. Dès le 20 septembre 1445, il succéda à Kersselis d'Eupen en qualité de maréchal héréditaire de Limbourg, et, le 8 novembre 1447, Philippe le Bon le nomma drossard de Limbourg. Après s'être distingué aux joutes qui eurent lieu à Paris, lors de l'avènement du roi Louis XI, il partit pour la dernière croisade avec Simon de Lalaing. En janvier 1478, il montra une grande bravoure dans un combat livré à la garnison française de Chimai; on le vit un des premiers se jeter sur les ennemis et un des derniers à en abandonner la poursuite. Il avait épousé Jeanne Rogman ou de Bigard, qui ne lui donna pas d'enfants. La seigneurie de Witthem, dans le Limbourg, fut vendue par sire Frédéric à son oncle, Thierrri de Palant, seigneur de Wildenberg.

La seigneurie de Witthem, à Yssche, que sire Frédéric avait relevée le 25 octobre 1483, fut vendue par son frère Werner à une branche cadette de la famille de Witthem, celle des Witthem de Beersel, qui avait alors pour chef l'ammann de Bruxelles (r. du 27 septembre 1494). Ce seigneur, qui lutta avec tant d'énergie contre les Bruxellois, en 1488 et en 1489, accrut démesurément la seigneurie d'Yssche, en y annexant la beirie d'Yssche et la seigneurie de Ter-Spout; l'archiduc Philippe, à sa demande, réunit en un seul fief ces trois domaines (8 octobre 1494), et lui concéda le droit d'y exercer la haute, moyenne et basse justice, avec le droit d'y faire exécuter les condamnations criminelles (mars 1500-1501, relief du 25 avril suivant). Il acquit encore la foresterie héréditaire d'Yssche; en 1498, un bois de neuf bonniers, dit *'t Schovelincx hage*, et, plus tard, un bien avec cens, redevances, etc., situé entre Huldenbergh et la forêt de Soigne, et qui provenait de la famille Molenpas. Le 7 décembre 1499, Philippe le Beau confirma de nouveau à Henri de Witthem ses droits sur la seigneurie dite *de Witthem* et sur les assises d'Yssche.

Philippe, fils de Henri de Witthem, laissa trois fils, dont le second, qui s'appelait comme son père (r. du 14 octobre 1513), mourut sans avoir eu d'enfants. Son lot dans le patrimoine paternel fut partagé entre ses frères: Henri, seigneur de Beersel et de Braine-l'Alleu, et George de Witthem, plus fréquemment appelé George de Beersele, seigneur de Ruysbroek. Celui-ci hérita de tous les biens situés à

Yssche, à Duyshbourg, à Bourgeois, à Neufverue, etc. ; il eut de plus la maison située à Bruxelles, près de l'église de la Chapelle (aujourd'hui le collège des Jésuites), mais, par contre, il dut payer à son frère la somme de 920 florins du Rhin et une rente annuelle de 520. Il releva Yssche à Braine-l'Alleu, le 5 août 1528. Son contrat de mariage avec Jeanne de Jauche de Mastaing fut signé au château de Hérimelez, le 6 février 1530-1531. En septembre 1552, la reine Marie le chargea de conduire en Artois le régiment du prince d'Orange.

Antoine de Witthem, fils aîné de George, avait relevé, après la mort de sa mère, la seigneurie de Witthem à Yssche (9 septembre 1554), puis les droits de cette dame sur Houtain (4 juillet 1555), et enfin les fiefs d'Yssche (30 septembre 1560) ; le même jour, il releva la haute, moyenne et basse justice de ce dernier bourg, que son père avait prise en engagère. Pendant les troubles de religion, le 8 septembre 1576, il fut chargé de présider à la publication de la résolution des États de Brabant, qui convoquait les États généraux ; l'année suivante, on l'envoya auprès de Don Juan d'Autriche pour l'engager à revenir à Bruxelles. De son union avec Josine de Noyelles, il n'eut qu'une fille, Honorine (r. du 16 décembre 1585), femme de Gérard de Hornes, et, en secondes noces, de Henri de Croy, comte de Meghem. De son temps, pendant les troubles, les échevins d'Yssche furent ordinairement nommés à Bruxelles. Il mourut en 1578, en Artois.

Gérard de Hornes, que l'on connaissait du vivant de son père, sous le nom de baron de Bassigny, descendait en ligne directe de Jeanne de Louvain, arrière-petite-fille du duc de Brabant, Henri I^{er}. Les nombreuses missions dont ce gentilhomme fut chargé, soit par le prince, soit par les États généraux, témoignent de ses talents et de la confiance qu'il inspirait. En 1578, l'archiduc Matthias l'envoya à Bruxelles, avec le comte d'Egmont, pour terminer le différend qui s'était élevé entre le magistrat et les nations de cette ville¹ ; bientôt après il devint suspect au parti populaire, et, dans une sédition qui éclata à Anvers, le 28 mai 1579, la multitude demanda qu'on le lui livrât. Il se rallia alors au prince de Parme ; les seigneuries d'Aerschot et de Hilvarenbeke lui furent données par le roi (en 1580), mais il ne les accepta pas, sans cependant agir de même à l'égard d'une rente de 4,000 livres affectée sur le produit des confiscations, et dont le roi Philippe le gratifia, pour le dédommager de ce que ses biens étaient occupés par les rebelles (1582).

Gérard de Hornes devint, le 19 novembre 1591, gouverneur de Malines, fonctions qu'il remit, en 1595, entre les mains de l'archiduc

¹ *Histoire de Bruxelles*, t. I^{er}, p. 484.

Albert; il obtint aussi le grade de général d'artillerie. En 1599, le cardinal André l'envoya au roi Henri IV pour se plaindre de ce qu'on permettait aux Provinces-Unies de lever des troupes en France; sa mission n'eut pas de résultat, parce que les Français avaient à adresser des reproches semblables aux Espagnols, mais elle lui valut le titre de comte de Bassigny, que le roi Henri IV lui décerna. A l'inauguration d'Albert et d'Isabelle, il représenta le second ordre des États de Brabant, celui de la noblesse. Peu de temps après, les États généraux qui se réunirent à Bruxelles, en l'an 1600, le chargèrent de se rendre à Berg-op-Zoom, avec quelques autres membres de cette assemblée, afin d'y négocier une trêve, mais les Hollandais n'accueillirent pas ses propositions. A la fin de leur session, les États généraux le nommèrent receveur général de l'aide qu'ils avaient votée; ils voulaient, de cette manière, s'assurer du bon emploi de l'impôt, mais Albert se plaignit hautement de cette mesure de précaution, qu'il qualifiait de déshonorante; il n'entendait nullement que les mandataires de la nation pussent contrôler les actes de son gouvernement. Gérard de Hornes n'exerça pas ses nouvelles fonctions, et le pouvoir annula cette garantie, comme toutes les autres dont les États généraux avaient sanctionné l'établissement. En 1603, les États de Brabant, fatigués d'une guerre désastreuse, résolurent de tenter de nouveau la voie des négociations; le comte de Bassigny et le pensionnaire de la ville d'Anvers partirent pour la Hollande; comme ils ne voulurent pas formuler leurs propositions par écrit, disant qu'elles étaient plutôt verbales, on leur refusa des passe-ports ¹. Après une vie bien remplie, Gérard de Hornes mourut à Boxel le 7 février 1612; il fut enterré à Yssche; sa veuve ne le suivit dans la tombe que le 15 janvier 1643. Selon l'*Histoire de l'ancienne maison d'Aerschot*, il fut l'un des « chevaliers les plus courtois qu'on estimoit à la cour de Son Altesse l'archiduc Albert. Il étoit, outre les qualités éminentes qui l'ornoient, d'une singulière douceur et modestie en toutes actions, ce qui le rendoit agréable à tout le monde, et particulièrement aux personnages de doctrine, qu'il estimoit et aimoit. » Gramaye lui dédia son travail historique sur Vilvorde et sur une partie du quartier de Bruxelles, par une lettre remplie de détails fabuleux sur l'origine de la famille de Hornes.

Son fils Ambroise (r. du 28 septembre 1648 et du 14 septembre 1650) fut nommé gouverneur de Namur le 6 février 1649, puis, le 28 du même mois, gouverneur et capitaine général de l'Artois, pays où l'Espagne ne possédait plus, à cette époque, que quelques villes, les autres ayant été successivement conquises par les Français. Le 12 juin 1652, il sortit de

¹ VAN METEREN, pp 415, 442, 445 et 485.

Saint-Omer à la tête de 500 cavaliers et de 500 fantassins, comptant surprendre à Guines un corps de cavalerie ennemie, fort de 400 hommes. Bien que ses fantassins fussent restés en arrière, et que deux coups de canon, tirés d'Ardes, eussent averti les Français, qui purent se ranger en bataille, il n'hésita pas à les charger et réussit à les mettre en déroute ¹. Ambroise de Hornes était aussi colonel d'un régiment d'infanterie et grand fauconnier des Pays-Bas; il se mêla sans doute d'intrigues de cour, car, au mois de janvier 1654, il fut arrêté et conduit à la citadelle d'Anvers, par ordre de l'archiduc Léopold. Cet événement parait avoir hâté sa mort, qui arriva le 26 septembre 1656.

Son riche patrimoine échut à son fils aîné, Eugène-Maximilien (r. du 25 septembre 1666), qu'il avait eu de Marie-Marguerite de Bailleul, baronne de Lesdaing, dame d'Estrelles, d'Evere, etc. Le troisième comte de Bassigny épousa, le 20 février 1661, Marie-Jeanne de Croy, dite Mademoiselle de Solre. Leurs noces furent célébrées à Bruxelles, chez la comtesse de Middelbourg, douairière d'Isenghien, aïeule de la mariée. Un diplôme daté de Madrid, le 19 octobre 1677, érigea en principauté, sous le nom de *Hornes*, les terres et seigneuries d'Yssche et d'Evere (r. du 31 mars 1678) ². Dans les lettres reversales que donna Eugène-Maximilien, on voit que sa principauté se composait, outre la paroisse et seigneurie d'Evere, des villages d'Yssche et de Rosières, avec la haute, moyenne et basse justice et toutes les juridictions et domaines que le roi y avait possédés, des seigneuries de Witthem et de Ten-Broecke et des trois fermes dites *Ten-Bisdomme*, *Ter-Spauwt* et *Ten-Broecke*, situées toutes cinq à Yssche et desquelles dépendaient 110 bonniers de terres et de prés, 3 bonniers d'étangs, 140 bonniers de bois et quelques bruyères (10 mai 1678) ³.

Eugène-Maximilien mourut le 10 mars 1709; avant de mourir, il vit son fils Philippe-Emmanuel décoré du titre de grand d'Espagne de première classe, que le roi Philippe V lui accorda, pour lui et ses successeurs, en 1704. « Il fit, dit M. Goethals, ses premières armes en Hongrie, contre les Turcs, se trouva à la bataille de Gran, à la prise de Neuhausel, de Cassovie et autres places. Après avoir servi dans les Pays-Bas, il fut envoyé en Alsace pour commander les troupes espagnoles en qualité de lieutenant général, servit sous le duc de Bourgogne au siège de Brisach, et à celui de Landau, sous le maréchal de Tallard, se distingua à la bataille de Spire, en 1703, et continua de

¹ *Relations véritables*.

² Le diplôme se trouve en entier dans GOETHALS, l. c. — Voyez aussi CHRISTYN, *Jurisprudentia heroica*, p. 123.

³ *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° XVII, f° 3.

« servir dans les armées de Flandre jusqu'à la bataille de Ramillies, où il reçut sept blessures et fut fait prisonnier¹. » Après la conquête de la Belgique par les armées alliées, les de Hornes se soumirent à la maison d'Autriche, tous leurs domaines se trouvant sous la domination de cette puissance. Le premier prince de Hornes avait donné Yssche à son fils, lors de son mariage avec Marie-Catherine, princesse de Ligne, le 29 septembre 1694; Philippe-Emmanuel en fit le relief le 6 mars 1702, lorsqu'il était gouverneur de Gueldre, et mourut le 9 octobre 1718.

Philippe-Emmanuel de Hornes laissa deux fils, dont la destinée fut bien différente. Tandis que le premier, Maximilien-Emmanuel (r. du 4 décembre 1719), vivait aux Pays-Bas heureux et respecté, le second, le comte Antoine-Joseph, expiait un crime affreux par un supplice infâme. En 1703, il avait été fait prisonnier, lorsque Marlborough avait forcé les lignes franco-espagnoles entre Léau et Heylissem²; devenu capitaine dans les troupes autrichiennes, on le réforma, « moins à cause de sa jeunesse que pour être fort mauvais sujet et fort embarrassant pour sa mère et pour son frère. » Il menait depuis deux mois une vie de débauche, à Paris, lorsque, le 22 mars 1720, il se rendit avec deux amis dans la rue Quincampoix, et y trouva dans un cabaret un agioteur, auquel il avait offert d'acheter des actions du Mississipi, pour 200,000 livres. A peine arrivé, il se jeta sur lui, lui donna plusieurs coups de poignard, et prit son portefeuille. Immédiatement arrêté par les gens du cabaret, il fut livré au parlement, condamné, et, le mardi 26, roué en Grève, après avoir été appliqué à la question. La plus haute noblesse de France insista en vain auprès du Régent pour obtenir sa grâce, ou, du moins, la commutation de la peine en celle de la décapitation; Philippe d'Orléans se montra inexorable, et quand on lui représenta l'infamie qui rejaillirait sur les parents du comte, il répondit que l'infamie était dans le crime, et non dans le supplice; puis, comme on le pressait, en lui représentant que la famille de Hornes était alliée à la sienne, il ajouta : « Eh bien ! Messieurs, fort bien ; j'en partagerai la honte avec vous³. »

Maximilien-Emmanuel fut créé par l'empereur Charles VI prince du Saint-Empire (le 18 août 1736), chevalier de la Toison d'or, conseiller intime d'état actuel; il fut aussi grand écuyer, grand veneur et grand maître du prince Charles de Lorraine. Il mourut, le dernier de sa branche, le 11 janvier 1763. De ses trois femmes, Marie-Charlotte Bruce, comtesse d'Aylesbury, baronne de Melsbroeck; Henriette de Salm-Kyr-

¹ Voyez les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. XXXIV, p. 49.

² *Ibidem*, t. VIII, p. 173.

³ *Ibidem*, t. XXXIV, l. c. — GOETHALS.

bourg, et Marie-Albertine de Gavre, la première seule lui donna des enfants : deux filles, Marie-Thérèse, et Élisabeth-Philippine-Claude, princesse de Stolberg, qui renonça à la succession paternelle le 20 novembre 1764. Après la célébration de son dernier mariage, qui se fit à Namur, le 10 août 1752, le prince de Hornes conduisit Mademoiselle de Gavre à Yssche, où il arriva le 12. Les habitants lui avaient préparé une brillante réception; divisés en quatre compagnies, une de Turcs, une de Hongrois, une de grenadiers et une de fusiliers, ils l'escortèrent jusqu'à l'église, et, pendant le Te Deum, ils exécutèrent sur la place une triple décharge de mousqueterie, à laquelle répondirent les canons du château. Le soir, il y eut concert et feu d'artifice et, le lendemain, un bal termina les réjouissances ¹. N'oublions pas de mentionner ici la querelle que les de Hornes de Geldorp suscitèrent à cette époque aux de Hornes d'Yssche; dans un *Mémoire apologétique pour la branche aînée de la maison de Hornes*, signé L. Gobbé, et qui parut à Paris, chez C. Huguier, en 1722, les descendants d'Amand de Hornes, seigneur de Geldorp, se prétendirent les véritables chefs de la famille, comme descendants des comtes de Houtekerke; cette prétention, que l'on a essayé de faire revivre, de nos jours, est insoutenable, Amand de Hornes étant né hors mariage et ayant reçu des lettres de légitimation au mois de juillet 1609.

Marie-Thérèse de Hornes, princesse de Hornes, dame d'Yssche (r. du 7 juin 1764), mourut à Paris le 10 juin 1783; elle s'était alliée à Philippe-Joseph Wild et Rhingrave, prince de Salm-Kyrbourg, seigneur, par relief du 8 août 1778, de Machelen, Lippeloo, Liesele, et de la seigneurie d'Ophem à Steenhuffel. A cette époque la principauté d'Yssche comprenait quatorze fiefs différents: le titre de prince, l'engagement de la juridiction et des revenus du souverain, la seigneurie ou beirie d'Yssche, *t'hoff van Wittham* et ses annexes, *t'hof ten Broecke*, un bien situé entre la forêt de Soigne et l'*Hincxtenberghe*, avec une juridiction, 8 bonniers de bois, et un cens de 3 escalins 8 deniers de Louvain, de 17 escalins *borsegelts*, de 19 1/2 demi-placques, de 6 1/2 chapons et de 7 1/2 setiers d'avoine; le *Borchvyver* et des cens; le droit d'exécuter les criminels, dans la seigneurie de Witthem; la foresterie d'Yssche, la *Schovelincx-haghe*, le cens de *Herimez*, consistant en 16 escalins 9 deniers de Louvain; le village d'Evere, la ferme de Ter-Rest; enfin, 14 bonniers de bois qui avaient été séparés de la ferme de Droegenberghe. Le prince de Salm échangea Evere contre la petite seigneurie de Ten-Dale, située à Yssche.

¹ Gazette de Bruxelles, du 15.

De ses trois fils, le deuxième, Charles-Auguste, mourut jeune; le troisième, Maurice-Gustave-Adolphe, renouça à la succession maternelle, par une transaction conclue par-devant les commissaires du conseil de Brabant, le 24 avril 1784; ses filles renoncèrent aussi à leurs droits : Marie-Maximilienne-Louise, femme de Jean de La Trémouille, duc de Laval, lors de son mariage, le 4 mars 1768; Augusta-Frédérique-Wilhelmine, le 6 juin 1764, lorsqu'elle épousa Anne-Emmanuel-Ferdinand, prince de Croy, et Amélie-Zéphyrine, le 6 février 1785, en contractant mariage avec le prince de Hohenzollern-Sigmaringen. L'aîné des Salm, le prince Frédéric-Jean-Othon-François (r. du 21 juillet 1779), devint, en 1771, colonel au service de France. Dans sa jeunesse, il donna de lui une idée peu favorable ¹. En 1787, il voulut jouer un rôle dans la révolution de Hollande; le ministre de France, Calonne, lui fit donner un brevet de maréchal de camp, avec un traitement de 40,000 livres, dont on voulut bien lui payer le capital. Il partit alors, mais il se rendit suspect à tous les partis; on peut surtout lui reprocher d'avoir abandonné aux Prussiens, sans coup férir, la ville d'Utrecht, qu'il s'était engagé à défendre. Pendant la révolution brabançonne, en mars 1790, il écrivit aux États de Brabant une lettre dans laquelle il affiche des sentiments vonckistes : « Il se présente à eux, dit-il, comme héritier de la fortune et du patriotisme des princes de Hornes; il espère, ajoute-t-il, que les États, se considérant comme représentants provisoires, convoqueront bientôt le peuple pour nommer des députés chargés de reviser la Constitution ². » Une émeute organisée par les partisans de Vandernoot anéantit bientôt l'influence des amis de Vonck et les espérances que le prince avait pu concevoir. On ne remarquait d'ailleurs en lui aucune des qualités qui constituent un chef de parti. En France, il affecta aussi un grand amour pour la cause du peuple et il prit du service dans la garde nationale de Paris; mais, pendant la Terreur, son titre servit de prétexte pour le condamner à mort. Il périt sur l'échafaud le 25 juin 1794, à l'âge de 49 ans ³.

Les domaines des derniers de Hornes avaient déjà été entamés par le jeune ambitieux dont nous venons d'esquisser l'histoire. Il vendit Melsbroeck en 1783 et Malderen, Lippeloo et Liezele en 1792; Yssche fut confisqué par la république française, et son château affecté, sous l'Empire, à la sénaterie de Bruxelles, dont Joseph Bonaparte, plus tard roi de Naples et d'Espagne, fut le premier sénateur (décret du 3 vendémiaire an XII).

¹ Correspondance de Mme Du Deffant. — Biographie universelle de Michaud. — *Rapédus de Berg*, t. II, p. 262.

² *Moniteur Universel*, n° 77.

³ *Maldeghem la Loyale*, p. 310.

A la requête des créanciers des Salm, les biens de cette famille à Yssche furent vendus, le 1^{er} septembre 1817, pour la somme de 4,453,000 francs ¹. Le château est aujourd'hui la propriété de M. Maurice Le Hoye, juge au tribunal de Nivelles. Il consiste en un beau bâtiment qui parait dater du commencement du dix-septième siècle, et dont la façade principale est décorée d'un donjon de forme circulaire. Le jardin, qui est grand et bien planté, est séparé par un bel étang de la rivière l'Yssche. Le cours de celle-ci a été rectifié et les chemins qui la bordent sont devenus de belles avenues.

III.

DÉPENDANCES D'YSSCHE : NOTRE-DAME-AU-BOIS, YZEREN, ETC. — Autour du bourg, de la forêt de Soigne jusqu'à la Lasne, sont dispersés un grand nombre de hameaux et de fermes. Les principaux hameaux se sont formés à proximité des voies de communication : *Notre-Dame-au-Bois* et *Tombeek*, sur la chaussée de Bruxelles à Wavre; *Yzeren*, près du chemin d'Yssche vers Duysbourg; *Ter-Laenen*, sur les rives de la rivière qui lui a donné son nom; *Malaise*, à l'endroit où l'ancien chemin de Louvain à Nivelles coupe celui de Wavre à Hoeylaert; quelques autres sont nés du morcellement de vieilles fermes. Les grandes exploitations rurales ne sont pas rares à Yssche; jadis elles étaient bien plus nombreuses, et presque toutes constituaient des fiefs relevant directement du duché de Brabant; les cultures qui en dépendaient se partageaient la majeure partie du territoire de la commune. Celui-ci fut de bonne heure presque entièrement défriché; les bois que l'on y trouvait au siècle dernier, entre autres l'*Anna Ghys bosch*, vers Ter-Dect, ont disparu, de même que ses anciennes bruyères : la *Solheyde*, au nord-ouest du bourg, dont les cinq bonniers étaient déjà devenus des terres en 1539; les deux bonniers de bruyères mises en culture que maître Nicolas Lips acheta en 1537; le *Blauwen Driesch*, qui se trouvait à Bakenbosch (1539); le *Wittevrouwen driesch* ou *trieu des Dames blanches* (1542), etc. Une des branches de culture les plus importantes est celle du colza; on trouve aussi, à Yssche, des houblonnières.

La hauteur qui s'élève à l'ouest du bourg s'appelle *Droegenberge*, la *Montagne sèche*; elle donna jadis son nom à un manoir que Marie d'Yssche possédait au commencement du quinzième siècle. Faute de paiement d'une rente de 200 vieux écus, elle passa à Guillaume de Stakenborch (relief de 1436). Les Scoys, les Beringen, les Ympens, les

¹ Le *Mercurus d'Anvers*, n° du 5 septembre 1817.

Billewyck, les Van Ophem se la transmirent successivement; elle fut enfin achetée par un tanneur de Bruxelles, nommé Lambert, en 1773, en même temps que la seigneurie de *Bourgival* et *Watermale*, à laquelle étaient annexés des cens, des redevances en chapons, seigle, avoine, un droit de congé, etc., et qui avait sans doute pris son nom de ce qu'elle avait appartenu, en partie aux Bornival, en partie aux Daneels ou *Watermale*. *L'hoff van Bougeval* ou de *Droogenberge*, qui était située près de l'Yssche et du chemin conduisant à Hoeylaert, n'existait déjà plus en l'année 1727; elle fut probablement démolie à la suite de l'un ou l'autre partage de ses dépendances. De tous ses possesseurs, ce fut Adam Scoys qui s'attacha le plus à lui donner de l'importance. Étant *onderwoudmeester*, c'est-à-dire lieutenant du grand forestier de Brabant, il revendiqua pour son manoir le droit d'avoir un maire et des tenanciers; comme ses tenanciers, dont les actes étaient scellés par les soins deséchevins d'Yssche, n'avaient pas été assermentés et n'avaient pas juré d'observer la Joyeuse entrée, ainsi que cela avait été ordonné à l'avènement de Philippe le Bon, il s'engagea à faire accomplir ces formalités¹. Le 21 février 1444-1445, le duc lui permit de faire pâturer, dans la forêt de Soigne, 12 vaches, 1 taureau, 2 vieux chevaux et 40 porcs, sans devoir payer aucune redevance.

Jusqu'à ces derniers temps, la forêt de Soigne ne s'arrêtait qu'à une ferme située à mi-chemin entre Notre-Dame-au-Bois et le bourg d'Yssche, au sud et près de la chaussée. *L'hoff ter Rest* (jadis, *te Ryt*) dépendit presque constamment de la seigneurie de Witthem; elle fut détruite pendant les troubles de religion, ainsi que sa grange, ses écuries, ses étables. Gérard de Hornes et sa femme la vendirent, avec environ 40 bonniers, à Marie Sophie, veuve de François Parys, en se réservant, dans ses dépendances, la juridiction, le droit de chasse, et un cens consistant en un demi-molevat de seigle et un demi-molevat d'avoine, mesure d'Yssche (relief du 18 janvier 1612). Barbe Parys, fille des acquéreurs, épousa Jérôme Vanderhaegen (r. du 30 avril 1624), et laissa la ferme à messire Charles de Cocquiel et consorts (r. du 18 août 1668). Vendu le 24 avril 1694, en vertu d'un décret du conseil de Brabant, ce bien fut racheté par les de Hornes, dans la famille desquels il resta jusqu'au commencement de ce siècle.

Il existait jadis dans la forêt un chêne immense que la foudre avait sillonné de haut en bas et qui s'appelait le *chêne du Diable*. Jamais on ne s'approchait sans terreur de cet arbre gigantesque, auquel se rattachait mainte légende merveilleuse. Un boucher de Bruxelles, Pierre

¹ *Registres noirs*, n° IV, f° 287.

Vandenkerckhove, voulant dissiper la terreur qu'il inspirait, ordonna en mourant qu'on attachât au chêne voisin une statuette représentant Jésus-Christ. Sa femme, ayant négligé d'exécuter ses dernières volontés, fut atteinte de la maladie dont il était mort, la peste; elle se rappela sa promesse, et la fit accomplir par son fils Philippe, en 1636. Le chêne, ainsi placé sous la protection du Sauveur, devint le *chêne du Petit Jésus, Jesukens-Eyck*. Au bout de six ans, le bruit se répandit que des guérisons miraculeuses s'opéraient en cet endroit, grâce à l'intercession de la Vierge. Le curé de Tervueren les fit constater, et, par ses soins, un autel s'éleva, en cet endroit, sur le chemin de Bruxelles à Namur. Le nombre des cures merveilleuses y allant toujours croissant, on songea à y bâtir une chapelle ¹. Le 20 avril 1650, l'archiduc Léopold posa la première pierre d'un oratoire, comme nous l'apprend l'inscription suivante : CHRISTI ET VIRGINIS OPE VICTOR — PACIFICUS ARCHIDUX AUSTRIÆ — LEOPOLDUS PONEBAT, et le dédia à Notre-Dame-au-Bois. Il forme un seul vaisseau composé de six travées et d'un chœur, ce dernier flanqué de deux salles. La cure est construite dans le style de la renaissance et forme le prolongement de la chapelle. Celle-ci renferme un grand nombre de tableaux représentant, les uns, des épisodes de la Passion; les autres, des miracles opérés par la Vierge. Quatre vitraux, qui ont été placés en 1688, offrent les armes de différents abbés de Parcq. La chaire de vérité porte la date de 1754; les fonts baptismaux, celle de 1756. C'est à tort que l'on attribue à Duquesnoy le banc de communion, qui est en bois sculpté; il porte le cachet d'une époque plus récente, et les têtes, surtout celle du Christ, y sont d'une exécution médiocre.

Vers l'an 1640 environ, le curé d'Yssche revendiqua l'oratoire comme une dépendance de sa paroisse; mais, comme il se trouvait au milieu du bois, la question ne fut jamais bien éclaircie. L'abbé de Parcq, à qui appartenait la collation de l'église de Tervueren, réussit à conserver le patronat de la chapelle. En 1643, il demanda qu'on l'entourât d'un retranchement ², et, vers l'année 1700, elle fut érigée en paroisse. Le curé recevait de Parcq une compétence de 800 florins; il y avait, en outre, quelques fondations, entre autres celle de Corneille Barchman, qui, le 14 août 1664, dota la chapelle de 1,600 florins, à la condition qu'on y dirait une messe toutes les semaines, et, de plus, trois messes par an. Notre-Dame-au-Bois devint, sous la domination française, une commune particulière, qui, voulant conserver son église, alloua au curé

¹ Voyez SANDERUS, VAN GESTEL, etc.

² Avis de la chambre des comptes, du 5 octobre 1643.

un traitement de 100 francs, en 1808. La commune ayant été réunie à celle d'Overyssche par un décret impérial daté du 11 avril 1810, ce traitement fut porté à 200 florins en 1822, et l'oratoire fut légalement reconnu, le 28 septembre 1825, comme une chapelle ressortissant à la succursale de Hoeylaert. Un conseil de fabrique y a été établi en 1835, et la chapelle érigée en succursale, quelques années après.

Lorsqu'un curé fut envoyé à *Notre-Dame-au-Bois*, il n'y compta pour paroissiens que les habitants de quelques maisons bâties le long de la route, au milieu du bois. En 1786, ils ne dépassaient pas le nombre de 107. Aujourd'hui tout ce qui s'étend à l'est du hameau est défriché. Vers le sud, M. Mathieu-Vandenberghe a fait bâtir une belle maison de campagne, que de vastes jardins entourent, et un grand nombre de chaumières se sont élevées près du chemin conduisant à Willericken. Du côté du nord, le roi Léopold a d'abord essayé d'établir des viviers et une faisanderie, mais cette tentative n'a pas réussi, et les terrains acquis par notre souverain ont aussi, en majeure partie, été transformés en cultures. Le 28 août 1852, après l'achèvement de la route de Wavre à Namur, un arrêté royal a établi, à Notre-Dame-au-Bois, un relai de poste intermédiaire à ceux de Bruxelles et de Wavre. Il s'y trouve un poste de gendarmerie, qui a spécialement pour mission d'empêcher le maraudage dans la forêt.

Au nord d'Yssche, le sol est accidenté, sillonné de ravins, parsemé de bouquets d'arbres. Des hauteurs que parcourt le chemin allant à Duysbourg, la vue s'étend sur la belle vallée de l'Yssche et sur celle de la Dyserschenelle, ruisseau qui vient du hameau d'Yseren ou Eyzer. Les hauteurs situées au delà de la maison de Juste Lipse portent le nom de *Vroenenberck* et s'appuient, vers l'est, à un champ appelé de *Koninckx-bergh*, la *Montagne du Roi*. L'*hoff te Vroenenberck* fut affermée par Mathilde T'Shertogen, veuve de Guillaume de Stakenborch, et par ses enfants, Guillaume, Henri, René, Marguerite, Catherine et Mathilde, à Jean De Roevere, d'Overyssche, le 50 août 1582. Le 17 avril 1449, on accorda à ce bien le droit de faire pâturer dans la forêt de Soigne un certain nombre de bestiaux, droit que les enfants d'Adrien De Ridder relevèrent le 17 septembre 1672. Les Vandenesse étaient propriétaires de la ferme, au siècle dernier. Près de la séparation du chemin d'Yssche à Duysbourg et de celui d'Yssche à Tervueren, on voyait, en 1542, l'*hoff van der Ketelheyde*.

Yseren ou *Eyzer* (*Iserna*, 1124; *Henricus de Hiserna*, 1250, *Walterus de Yserna*, 1258, etc.) doit évidemment son nom aux couches de minerai qui sont si abondantes de ce côté. Il y existe une chapelle sur laquelle l'histoire ne nous apprend rien. La seigneurie y fut de bonne heure réunie

à d'autres fiefs appartenant aux Vandenbisdomme. L'échevinage avait un sceau particulier (1642). Le *Livre féodal de l'an 1312* mentionne Jean, fils de Henri, cousin de Gérard d'Yser, comme tenant du duc 4 bonniers de terres situés à Yssche, derrière la *Merlebergh*. En 1336, Nicolas d'Iserne prêta serment de fidélité au comte de Flandre. De ce côté, entre la forêt et Huldenbergh, se trouvait l'*hoff Molenpas* (1440, 1770), que les Witthem achetèrent à la famille de ce nom, en 1498. Plus près de la rivière, on rencontrait l'*hoff te Nederhem*, à laquelle étaient annexés 16 bonniers de terres, de prés, de vignes et d'héritages, situés entre le lieu dit de *Veeweyde* et Huldenbergh. Lorsque l'orfèvre Jean de Nederhem en fit don à un de ses parents (relief de l'an 1402-1403), ce n'était qu'un très-mauvais terrain. Les Clabots et les De Man se la transmirent plus tard.

LES BIENS DES VANDENBISDOMME OU VANDENBISCHOPDOMME. — De l'autre côté de la rivière, sur le versant occidental du plateau qui s'étend vers l'est jusqu'à la Lasne, on trouve les fermes de *Stockem*, de *Ter-Geyten* et de *Bisdome* ou l'*Évêché (Episcopatus)*¹. Cette dernière paraît devoir son nom à ce qu'elle appartient, dans le principe, à un évêché : à celui de Liège, dont le chapitre eut des biens à Yssche, ou à celui de Cambrai, qui réclama longtemps le patronat de l'église paroissiale de cette localité. Elle passa ensuite, on ne sait à quel titre, à une famille noble qui en prit le nom ; en 1474, les Witthem comptaient, parmi leurs arrière-fiefs, un manoir dit *'t huys te Bisdomme*, situé au-dessus du moulin des Comtes, près de la *Veeweyde* ou *Prairie au bétail (boven S'Greevenmolen, by der Veeweiden)*², et qui était alors possédé par Henri et Guillaume Van Gorem. Eux-mêmes en devinrent ensuite les maltres (antérieurement à l'année 1528), et l'annexèrent à leur domaine.

En amont de la chaussée, après avoir passé devant l'hôpital, devant le *Gasthuys vyver*, dont la rive septentrionale est embellie par la maison de campagne de M. De Brou, et devant le Bèguinage, on arrivait à un manoir qui se trouvait entre l'Yssche et le chemin de Hoeylaert, l'*huys* ou *hof ter Borch*, aussi appelé *Ten-Bisdomme*, d'après la famille à laquelle il appartenait au quatorzième siècle. A ce manoir, qui n'existe plus, étaient annexés une cour féodale de cinq petits fiefs, une cour censale, une garenne commençant au pont de pierre construit dans la franchise. une ferme, le moulin à eau dit de *Borchmolen*, où les tenanciers du fief étaient tenus de faire moudre leurs grains, la pêche dans l'Yssche, depuis ce moulin jusqu'à une autre usine, aujourd'hui détruite, le

¹ *Mansionem apud Episcopatum*. Acte du 1^{er} février 1327.

² Ce moulin disparut sans doute lorsqu'on rectifia l'Yssche.

Kerckhofmolen ou *moulin du Cimetière*. Cette propriété eut presque constamment les mêmes maîtres qu'une autre résidence féodale, située un peu plus au sud, au pied du *Nortsberch*, l'*hof ter Noirt*, qui figurait parmi les fiefs tenus de la Trompe, et qui comptait parmi ses dépendances une brasserie située au lieu dit *Neckerspoel*. Ces deux petits châteaux devaient le service féodal par un combattant à cheval et un combattant à pied. Non loin du second on rencontrait la *Drossaert borne* ou *source du Drossard*, qui rappelait peut-être le souvenir du sénéchal ou drossard de Brabant, Gérard d'Yssche.

A la bataille de Woeringen, le duc de Brabant et le comte de Luxembourg combattaient avec une égale intrépidité à la tête de leurs armées. Ce dernier, après avoir vu succomber deux de ses frères, s'était jeté en furieux sur son ennemi, avec qui il avait déjà lutté corps à corps. Il était parvenu à le saisir à la gorge et se dressait sur ses étriers pour le désarçonner, lorsqu'un vassal de Jean I^{er}, sire Walter Vandenbisdomme, le frappa par derrière, au défaut de la cuirasse. En voyant tomber l'intrépide comte, le duc ne put retenir sa douleur : « Qu'as-tu fait, malheureux ! » cria-t-il à Walter. Tu as tué le meilleur chevalier de la journée. » Walter s'excusa en alléguant le danger que courait son prince. Il avait en effet décidé la victoire qui assura aux Brabanzons la possession du Limbourg. Trois années s'écoulèrent et les maisons de Brabant et de Luxembourg résolurent de terminer leurs différends par le mariage de Marguerite, fille aînée de Jean I^{er}, avec Henri, comte de Luxembourg, qui devint depuis, sous le nom de Henri VII, roi des Romains et empereur. Pendant les fêtes qui, à cette occasion, eurent lieu à Tervueren, le jeune comte se fit présenter Walter, lui donna l'accolade et l'assura qu'il lui avait pardonné¹.

Le chevalier en faveur duquel Henri de Luxembourg fit preuve de tant de magnanimité appartenait à une lignée qui formait peut-être une branche de celle d'Yssche. En 1313, on cite Henri d'Yssche dit *Vanderbischoepdomme*². En 1344, Guillaume Van *Bischoepdomme* acquit la seigneurie de Schoonenberg à Watermael ; mais, comme il n'eut pas d'enfants, son patrimoine fut partagé entre ses neveux, Walter et sire Jean (8 juillet 1363). On assigna au premier l'*hof te Yssche* dite *Ten-Bisdomme* (ou *hof ter Borch*), avec les terres, les bois, les eaux, les pâtures, etc., qui en dépendaient ; deux biens seigneuriaux à Yssche, dont un situé à Yseren ; deux à Grimberghe, dont un à Oyenbrugge ; un autre à Haeght ; des terres et un moulin à Beerssele. Sire Jean de Bisdom fut seigneur de

¹ VAN HEZEL. — *BOEKENS*, t. I^{er}, p. 315 et 326.

² Voyez plus haut, p. 265.

Schoonenberg, devint échevin de Bruxelles en 1377 et en 1383, et hérita ensuite de son frère (relief de l'an 1369-1379); il prit en fief du duc 200 florins pesants. Sa femme, Catherine Boote, acheta de Godefroid de La Tour la terre de Luttéal, qui avait appartenu aux Marbais.

De Jean et de Catherine naquirent Jean, seigneur de Ter-Borch, de Luttéal, etc.; Walter, seigneur de Schoonenberg, de Ten-Noirts; Guillaume, feudataire du duc pour la somme de 200 florins; Catherine, femme de sire Jean Vandermeeren; Élisabeth, qui épousa sire Jean de Molenbais, seigneur de Linsmaux, et Marguerite, femme de sire Jean de Kersbeke, qui tenait du duché un fief consistant en 32 aimes de vin à prendre tous les ans sur le produit du *Roselberch*, près de Louvain (relief de l'an 1400-1401). Les Vandenbisdomme s'éteignirent vers cette époque. Une demoiselle de leur famille, qui paraît avoir été aussi une fille du chevalier Jean, épousa, le 8 juin 1421, Gérard Vandenzype, le favori de Philippe de Saint-Pol, dont nous avons raconté la mort tragique. Pour se rendre à l'église de Coudenberg, où devait se célébrer son mariage, la fiancée fut obligée de traverser la grand'place. Arrivée devant l'hôtel de ville, elle poussa un cri d'horreur : le sol était encore couvert du sang de quatorze membres des lignages, immolés la veille à la fureur populaire, par les ordres, pour ainsi dire, de celui à qui elle allait s'unir ¹.

Catherine, fille de Jean Vandenbisdomme, épousa Adrien d'Emmichoven (relief de 1447), dont elle eut deux fils, Arnoul, chevalier de Rhodes, et Jean (r. de 1456), qui joua un rôle considérable dans les troubles du pays, du temps de Maximilien. Jean, fils de Jean (r. de 1497), mourut sans postérité, ne laissant qu'un frère, Adrien, religieux à Saint-Trond; la communauté dont ce dernier faisait partie releva ses droits sur son patrimoine (25 novembre 1508), mais sans pouvoir les faire prévaloir contre ceux de Pentecôte, fille de Henri de Grevenbroeck et de Catherine, fille de sire Jean de Kersbeke et de Marguerite Vandenbisdomme. Ces derniers avaient eu trois enfants: le chevalier Henri, qui laissa un fils du même nom, Catherine, que nous venons de nommer, et Isabelle, femme d'Arnoul de Steyvort. Pentecôte, fille de Catherine, et Henri, fils d'Arnoul, eurent chacun une moitié de Schoonenberg (r. de 1499). La première s'allia à un homme dont le nom se rattache à l'époque la plus agitée de l'histoire de Liège, Raes ou Rase de Hers, seigneur de Linter, qui avait épousé en premières noces Catherine de Hamal. Rase, ayant lutté énergiquement contre Charles le Téméraire, fut forcé de quitter le pays après le sac de Liège, en 1468; on confisqua

¹ DE DYNTER. — Voyez l'*Émancipation* du 8 janvier 1844.

alors, non-seulement ses propres biens, mais ceux que sa femme Pentecôte possédait dans le pays de Liège et qui furent donnés à Guy de Brimeu, seigneur de Humbercourt (1^{er} novembre 1468) ¹. La mort du duc Charles fit cesser le régime tyrannique qui pesait sur Liège; Raes rentra dans ses domaines et mourut peu de temps après.

Pentecôte de Grevenbroeck avait adopté les idées révolutionnaires de son mari; douée d'une âme énergique, elle brava mainte fois les plus grands dangers². Ce fut elle qui hérita de tous ses parents et, en dernier lieu, des Emmichoven (r. du 15 novembre 1507). Comme elle n'avait pas d'enfants, elle destinait ses biens à Godgaf ou Diendoné de Rivieren, qui était né du premier mariage de son mari; mais ce gentilhomme étant mort sept ans avant elle, en 1502, ce fut son fils Richard qui devint seigneur des fiefs des Vandebisdomme à Yssche, et de la moitié de Schoonenberg (r. du 7 février 1508-1509), dont Augustin, fils de Henri de Steyvort, gardait l'autre moitié (r. du 17 septembre 1501). Cette seconde moitié de Schoonenberg fut achetée par Thierrie de Hamal, qui la releva le 7 mai 1520, et la donna à sa fille Jeanne, qui, à son tour, la laissa à son frère Richard (r. du 21 février 1523-1524). Ce dernier fut le père d'Évrard de Rivieren, seigneur de Hers ou Here (r. du 22 novembre 1540), époux de Jeanne de Mérode, dont il eut plusieurs enfants (r. du 22 janvier 1587). L'un d'eux, sire Henri, seigneur d'Yseren, Smeyersberg, Schoonenberg, etc., épousa Adrienne de Brederode, veuve de Henri de Mérode, seigneur d'Oirschot, d'Hilvarenbeke, etc., (r. du 24 décembre 1595), et laissa ses biens d'Yssche et de Watermael à son neveu Ernest de Rivieren, baron de Houffalize, fils de Richard, seigneur de Hers, à l'occasion de son mariage avec Isabelle, fille unique de messire Adrien de Bette, seigneur de Fontaine, et d'Agnès de Mérode (r. du 22 mai 1621).

Après la cession de Watermael aux De Man, les Rivieren gardèrent leurs biens de *Ter-Borch* ou *Van Bisdomme* et de *Ten-Noirts*, à Yssche. Marie-Thérèse de Rivieren d'Aerschot, baronne de Houffalize, releva le premier de ces manoirs, le 23 avril 1681, et Guillaume-Adrien-François de Houffalize laissa le second au baron de Carloo (r. du 30 juillet 1700). Messire Adrien Vandernoot, fils du baron (r. du 30 septembre 1711), transmit Ten-Noirts à son neveu Jean-Joseph-Philippe Vandernoot, baron de Meldert, fils du comte Philippe-François de Duras (r. du 9 janvier 1739). Charles-Bonaventure, comte Vandernoot, le posséda ensuite, et après lui sa fille, la comtesse Marie-Félicité, chanoinesse de Nivelles (r. du 30 no-

¹ *Athénée historique*, 1^{re} livraison (janvier 1840).

² DE VILLERFAGNE, *Recherches sur l'histoire de la principauté de Liège*, t. II, p. 172.

vembre 1767). Entre-temps, Ter-Borcht avait successivement appartenu au chanoine François-Joseph De Man, à sa sœur Isabelle-Marguerite, dame de La Baillerie, veuve de Pierre Cupis de Camargo, seigneur de La Baillerie, colonel d'infanterie (r. du 2 juin 1740); aux petits-neveux de la précédente : Anne-Marie, Isabelle-Marie, Charles-Joseph et Marie-Barbe, enfants de Jean-Baptiste De Man, seigneur des deux Lennick (r. du 16 novembre 1747). Les De Man de Lennick ont encore des biens à Yssche.

Sur la hauteur, vers Ter-Dect, et près de la *Speelberch heyde* et du lieu où s'élevait la potence, on voyait l'*hove te Roede*, qui fut d'abord possédée par les de Rode, puis partagée entre les Van Meldert, qui en gardèrent les deux tiers et les Lips, auxquels restèrent le troisième tiers et la ferme même.

TER-LAENEN.—Dans un triangle formé par la Lasne et son affluent, la *Vossebeek* ou *ruisseau du Renard*, laquelle, de ce côté, sépare Yssche de Huldenbergh, s'est formé le hameau de *Ter-Laenen* ou *A la Lasne*. Dès l'année 1429, on mentionne la chapelle de ce hameau, où il existait une chapellenie de Saint-Michel, qui était chargée de cinq messes par semaine, et qui fut unie à la cure d'Yssche, à la condition d'entretenir un prêtre demeurant à Ter-Laenen et qui y remplirait les fonctions de vice-pasteur. Il était question de rebâtir la chapelle lorsque survint la révolution française. Le gouvernement en reconnut l'existence en 1809 et la sanctionna par l'arrêté royal du 28 septembre 1825. Les pouvoirs du chapelain furent étendus en 1819, et un conseil de fabrique fut nommé en 1835. Enfin, en 1858, on commença la construction de l'église actuelle, à environ cent mètres de distance de l'ancienne; à cet effet, l'État et la province accordèrent chacun un subside de 5,000 francs.

L'*hof ten Hove*, que l'on voit sur la hauteur, était tenue en fief du duché, avec un moulin à eau à grains, un moulin à huile, une brasserie, des cens, des terres, une cour féodale, la pêche dans la rivière, une garenne, le droit de nommer un échevinage. Gérard Vandenhove en hérita de sa sœur, Catherine (r. de l'an 1415), et eut pour successeurs ses descendants, dont un, nommé également Gérard (r. du 10 décembre 1501), la vendit à maître Laurent Du Blioul, chevalier, seigneur de Sart (r. du 2 novembre 1501). L'aliénation, par Gérard Vandenhove, de son patrimoine paternel, fut la suite d'une rixe dont un document officiel nous a conservé les principales péripéties. Ce gentilhomme se trouvait à Huldenbergh, à un repas où étaient aussi Gérard et Pierre Die Scosittère, Daniel Stercken, et le maçon Van Wingen, lorsque arrivèrent Heyne ou Henri Die Slachmoldere et son frère, qui attaquèrent Gérard et lui jetèrent des pots à la tête. Le maire les ayant

immédiatement arrêtés, ils présentèrent des cautions, puis ils revinrent, armés de piques dont ils menacèrent Gérard, qui s'amusa à regarder danser sur la place. La dispute fut une seconde fois apaisée, grâce à l'intervention de quelques notables, mais, peu de temps après, Gérard fut encore attaqué. Ses amis accoururent au bruit, et, dans la bagarre qui s'ensuivit, Gérard Die Scosittere blessa Heyne d'un coup de flèche, dont il mourut huit heures après. Vandenhove fut forcé de fuir; cependant, au bout de deux mois, il obtint son pardon, à la condition de payer une satisfaction convenable à la partie adverse et au souverain (août 1501) ¹.

A Laurent Du Blioul succédèrent :

Laurent Du Blioul, son fils (r. du 17 juillet 1542);

Marguerite, sœur de ce dernier (r. du 9 janvier 1543-1544);

Simon Hugues de Creton, seigneur de Holsbeek, parent de Marguerite (r. du 24 novembre 1604);

Jean-Philibert de Craenendonck, seigneur de Beaupré, en vertu du testament de Hugues (r. du 15 mars 1659);

Messire Philibert-Nicolas Van Volden, seigneur d'Oringen, fils aîné de Marie-Caroline de Craenendonck (r. du 5 juin 1664);

Adrien Anthony, licencié en droit;

Ses enfants (r. du 10 novembre 1725);

Maltre Louis Vueghs ou Vinchts, avocat au conseil de Brabant, et Gertrude-Catherine Anthoni, sa femme, par achat à Marie-Jeanne et à Antoine-Jean Anthoni (r. du même jour);

Élisabeth-Anastasie de Fraye, douairière de Louis, pour ses enfants (r. du 18 novembre 1760);

Adrien-Ange Walckiers, seigneur de Tronchiennes, et sa femme, Dieudonnée-Louise de Nettine (r. du 1^{er} juin 1772), qui, le 14 août de la même année, cédèrent le fief de Ten-Hove au prince de Salm, seigneur d'Yssche, en échange du village d'Evere.

Les deux moulins de l'*hoff ten Hove* furent brûlés pendant les guerres de religion. Celui qui en était possesseur était tenu d'entretenir le pont sur la Lasne, ainsi que le décida le conseil de Brabant, en 1475, mais ce jugement ne fut pas mis à exécution. Le pont disparut tout à fait, et personne ne voulut plus affermer le tonlieu que le duc de Brabant faisait lever en cet endroit et qui produisait 7 sous 11 deniers, au commencement du quinzième siècle. Il y avait encore, à Ter-Laenen, une *hoff te Baersele*, que posséda maltre Jean De Witte, secrétaire du conseil de Brabant, et qui fut confisquée, après que De Witte eut été condamné à mort et exécuté (1520). Le 17 février 1523, Jacques Rogiers prit en

¹ *Registre de l'audience de l'année 1506*, f^o 67.

ferme du domaine le moulin à eau de Baersele, qui avait appartenu aux Vandenbisdomme, puis aux seigneurs de Hers ; comme l'usine était en ruine, il fut autorisé à la reconstruire, mais à la condition qu'elle ne servirait qu'à fabriquer du papier ou de l'huile. Le droit de pêcher dans la rivière, depuis le moulin jusqu'à une écluse voisine, lui fut concédé, et la redevance, qui se payait au domaine, réduite de 4 muids de seigle à 4 livres de 40 gros. Citons encore, à Ter-Laenen, l'*hof te Mommaert*, qui appartient, jusque vers l'an 1540, à la famille du même nom, et l'*hove ten Dale*, qui fut successivement la propriété de Rombaut Vandendale, de Jean Vandendale (relief de 1577-1578) et de ses descendants, des Van Welle, et des Coninck. Dans un relief du 2 juin 1655 on voit que l'*huys Ten-Dael* était jadis un beau manoir ; en 1775, elle n'existait plus.

L'*hoff te Schaetbroeck* devait le service par un combattant à cheval et un à pied ; elle avait un échevinage, un messier, un sergent, un livre féodal auquel ressortissaient dix-huit petits fiefs, un livre censal, une *warande* ou garenne, une brasserie et un moulin à huile, ce dernier situé à Rosières. Ce fief du Brabant, où l'on voit encore un château, fut successivement possédé par :

Henri, fils d'Amelric Van Aelst, en vertu de lettres échevinales de Louvain (r. de 1401-1402) ;

Catherine, fille de Jean Vanderrieu ;

Nicolas de Woelmont, son fils (r. du 24 février 1455-1456) ;

Chrétien, son fils (r. du 30 mars 1473), échevin de Bruxelles en 1483 ;

Gérard, son fils, religieux de l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain (r. du 11 août 1486) ;

Chrétien et Henri ;

Gertrude, religieuse professe à Cortenberg, et Catherine, sœurs des deux précédents (r. du 11 juillet 1490) ;

Maitre Philippe de Meerbeke, maitre de la chambre des comptes, par achat (r. du 11 décembre 1492) ;

Jean Egsterix et Marie Van Rode, par retrait (r. de 1493) ;

Catherine Egsterix, par donation (r. de 1494) ;

Jean De Lange dit Papegay, par achat (r. de 1494) ;

Jean Van Schoenvorst, par achat (r. du 8 juillet 1508) ;

Gérard de Woelmont, religieux de Sainte-Gertrude, cité plus haut (r. du 14 décembre 1517) ;

Jean, fils d'Anselme de Blehen et d'Adrienne de Schoonvorst (r. du 12 octobre 1518), par cession de Gérard ;

Sire Adrien de Blehen, son frère, chevalier, maire de Louvain, (r. du 26 mai 1529) ;

Anne, fille unique d'Adrien, et son mari, messire Jacques Quarré, seigneur de La Haye, gentilhomme de la maison du roi Philippe II (r. du 1^{er} février 1557-1558);

Adrien de Quarré, fils d'Adrien, seigneur de La Haye, et d'Antoinette de Crehen, et petit-fils d'Anne précitée (r. du 12 juillet 1631), et qui devint, plus tard, capucin à Huy;

Messire Jacques de Quarré, son frère (r. du 2 mai 1643);

Antoine-Jacques, baron de Quarré, fils de Jacques (r. du 16 septembre 1679);

Robertine-Maximilienne, fille du précédent et de Robertine de Namur, par donation (r. du 5 septembre 1684); cette dame devint la femme de Maximilien-Henri, comte de Hamal, par contrat en date du 12 août 1699;

Le frère de la précédente, Henri-Ferdinand, baron de Quarré, en vertu de son contrat de mariage avec Anne-Françoise Potter Vanderloo, en date du 27 juin et du 1^{er} juillet 1713 (r. du 24 juillet 1717);

Messire Charles-Joseph, chevalier, fils du précédent (r. du 8 avril 1750);

Jean-Pierre, son frère (r. du 24 juillet 1762), comte de Quarré par lettres patentes du 23 juillet 1766, baron de Molembais, père de M. le comte Florimond de Quarré, qui a longtemps siégé au sénat de Belgique;

Jean-Baptiste-Guillaume De Wint;

Marie-Caroline De Wint, femme de Jean-Baptiste Poot (r. du 8 août 1763).

La haute justice du hameau de Schaetbroeck fut achetée du domaine, en 1505, par Jean Papegay, moyennant 70 livres, qui furent remboursées en 1519. Dans les derniers temps, on citait parmi les annexes de ce fief des terres dites *de Bordelle et den Bordellebosch*.

TOMBEK et TER-DECT. — Le hameau de *Tombeek* ou du *ruisseau de La Tombe* doit probablement son nom à un tumulus qui paraît avoir existé sur la rive droite de la Lasne, vis-à-vis de la grande ferme des *Templiers*. Les habitants possèdent 40 à 50 bonniers de prés communaux, grâce, dit-on, au secours qu'ils portèrent autrefois à un duc de Brabant, qui s'était embourbé en cet endroit. La tradition attribue quelquefois cette donation à Charles-Quint, mais elle est beaucoup plus ancienne; à cette époque, il y eut un long procès entre les habitants du hameau, d'une part, et, d'autre part, le commandeur de Chantaine, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, possesseur de la ferme des *Templiers*, et son fermier. On extrait beaucoup de tourbe en cet endroit.

Le grand et beau moulin de Tombeek a longtemps appartenu au domaine. Le 16 août 1426, le receveur d'Yssche le donna à bail, avec le moulin de Rosières, à Guillaume de Stakenborch, pour 8 1/2 muids de blé et 8 1/2 livres de cire; en 1567, il avait considérablement augmenté de valeur, car il rapportait, par an, 47 1/2 muids de seigle,

valant 95 livres d'Artois, et 31 1/2 livres de cire, à 4 sous la livre. Plus tard, il fut cédé aux Foppens, pour y établir une papeterie. On levait aussi un tonlien au pont de Tombeek.

En mai 1241, Guillaume, chevalier de Tombeke, fonda en cet endroit la chapellenie de la Sainte-Croix et de Sainte-Élisabeth, qui était chargée de trois messes par semaine, et dont les revenus furent donnés, dans la suite, au curé d'Yssche, à condition d'entretenir un second vice-pasteur.

Deux ruisseaux se réunissent à Tombeek, à quelque distance de leur embouchure communedans la Lasne. Le premier, la *Moerlane* ou *Mollaenbeek*, est séparé de la rivière par la *Venusberg*; le second, le ruisseau de *Ter-Dect* ou *Quaeyhaghebeek*, prend sa source au hameau qui, très-probablement, lui doit son nom de *Reutenbeek*. Le plateau intermédiaire porte un nom curieux : il se nomme *Waelenberg*, la *montagne des Wallons*, ou *Waelberg*, la *montagne du Retranchement*; cette circonstance, jointe à celles que rappellent les noms de Tombeek et de *Venusberg*, mettent presque hors de doute qu'il y a eu en cet endroit une agglomération d'habitations à une époque très-reculée.

Nous avons signalé, en parlant de Huldenbergh, les rapprochements que l'on pourrait établir entre la Hilda des Scandinaves et l'Isis romano-germanique, qui semble n'avoir été, en réalité, que la déesse des amours, la Vénus du Nord. En réalité, il n'y a probablement aucune différence entre les mots Hildeberg ou Huldenbergh et *Venusberg*, si ce n'est que le premier a conservé une forme purement germanique, tandis que le second s'est latinisé en partie.

Sous l'influence des passions sauvages qui animaient les anciens Scandinaves et de la superstition qui retenait dans une nuit profonde l'esprit de nos aïeux, le nom de Hilda prit une acception de plus en plus barbare. Dans l'Edda, cette déesse est fille de Loki et d'une géante, et sœur du loup Fenris; sa résidence se trouve dans les profondeurs de la terre, sous une racine de l'Yggdrasill, en Nifheim; là était le séjour de ceux qui mouraient de maladie ou de vieillesse, mort que les belliqueux Scandinaves réputaient ignominieuse. Au moyen âge, un dimiautif du nom de Hella, *Hellequin*, servit à désigner des bandes de cavaliers fantastiques, qui rôdaient la nuit et bataillaient les uns contre les autres, en observant le plus profond silence; tantôt ils formaient des armées innombrables, tantôt ils n'apparaissaient qu'en petit nombre. Un voyageur attardé, dit Guillaume d'Auvergne, écrivain du treizième siècle, entrevit un jour une de ces troupes sinistres et n'eut que le temps de se jeter dans un champ contigu. Comme, à ce qu'il rapporta, elle ne quitta pas le chemin, on prétendit que les campagnes, à raison de leur utilité,

étaient sous la protection spéciale du Créateur. Ces récits avaient cours dans presque toute l'Europe. Nés d'une imagination exaltée, propagés par la peur et la superstition, ils servirent sans doute à cacher plus d'une entreprise hasardeuse, peut-être même plus d'un crime.

Lorsque le clergé et surtout les Dominicains entreprirent contre les tournois une lutte qui, on doit le reconnaître, resta sans aucun résultat, on répandit le bruit que ces âmes errantes étaient celles de chevaliers condamnés à brûler éternellement dans leur armure, sur leurs chevaux, parce qu'ils les avaient converties en instruments de péché¹. En 1243, il y eut à Neuss un magnifique tournoi. Avant que la joute s'ouvrit, un Bénédictin, nommé Bernard, monta en chaire, demanda ardemment à l'assistance de renoncer à un jeu funeste, et l'invita à prendre plutôt les armes pour repousser les Tartares de la Pologne, de la Hongrie, de la Chionie (*sic*). Un grand nombre de chevaliers étaient disposés à se rendre à ses exhortations, mais le comte de Castres commença le tournoi et entraîna ses compagnons par son exemple. La punition du ciel ne se fit pas attendre. Un immense nuage couvrit le ciel, où apparurent des corbeaux qui remplirent l'air de cris lugubres. Un grand nombre de chevaliers furent tués, d'autres perdirent la raison ou furent atteints de faiblesses incurables. La nuit suivante, ainsi que le légendaire l'apprit du curé d'Ysche (*Iska superior*), on vit dans cette paroisse des assemblées de démons équipés comme des chevaliers. Ils se réjouissaient sans doute, ajoute Cantimpré, de cette fête funeste, où 367 chevaliers chrétiens avaient perdu la vie. Mouskes parle aussi de ce tournoi, et par son récit on peut apprécier les tendances de Cantimpré à l'exagération; d'après le poète tournaisien, les chevaliers coupables, au nombre de 42, furent mangés par les loups, ainsi qu'un nombre à peu près égal de valets².

Pour dissiper les impressions pénibles que réveillent ces étranges récits, nous quitterons la Venusberg pour saluer le pittoresque château de Ter-Dect, bâti sur un des points les plus élevés des environs de Tombeek. On y arrive par une avenue plantée de quatre rangées d'arbres et ornée de bancs. Le bâtiment principal, avec ses angles rentrants et saillants, paraît dater du seizième siècle; une tourelle, de forme circulaire, ajoute encore à sa physionomie antique. Gertrude de Nethen y fonda, le 15 octobre 1457, une chapellenie castrale, sous l'invocation de la Trinité, et la dota d'une redevance de 12 muids de seigle. Plusieurs arrière-fiefs, entre autres *'t hoff't Sipplyns*³, une cour censale, 21 tenan-

¹ *Chronicon Urspergensis ad. annum 1231*, citée dans GRIMS. *Deutsche Mythologie*.

² CANTIMPRÉ, *de Apibus*, l. II, p. 444. — MOUSKES, t. II, p. 674.

³ *T' hoff't Sipplyns*, 1474. — *T' hof van Sippelins*. by Tombeke. 1546.

ciers, la pêche dans la Lasne, depuis le *pont aux Trailles* (*brugge te Trailen*) jusqu'au moulin de Rhode-Sainte-Agathe, dépendaient du manoir de Ter-Deect, et relevaient, en même temps, de la cour féodale de Brabant.

En 1312 vivait Jean de Deect. Plus tard, Marguerite, femme de Simon Van Ruwe, laissa le fief à son fils Henri. Aleïde Vanderdeect l'acheta à cet Henri (relief de 1377-1378) et le laissa à Guillaume de Helissem, à qui succéda Olivier de Helissem. Gertrude, fille de Pierre de Nethen, l'acquiesça en vertu de lettres échevinales de Louvain (r. de 1401-1402), et Jean, fils de Siger T'Serarnts, en vertu de lettres échevinales de Bruxelles (r. du 3 août 1433). Sire Frédéric de Witthem l'acheta aux cautions de T'Serarnts (r. de 1433), puis le céda à Rase, Jean, Simon et Edmond T'Serarnts (r. de 1438). Ceux-ci le vendirent à Adrien Vanderee (r. de 1439), père de Barthélemy Vanderee (r. de 1464). Jean Van Moerssele en devint ensuite acquéreur (r. de 1463), et le laissa à son fils Jacques (r. du 10 septembre 1489). Ter-Deect fut alors acheté par Simon Longin, membre de la chambre des comptes, et par sa femme, Marguerite de Bertholf (r. du 4 septembre 1518). Leur fille, Marguerite, prit pour époux Jérôme Vanderhulst, avocat postulant au conseil de Brabant (r. de 1527), et en eut une fille qui s'allia à Liévin Wouters, conseiller et receveur général du roi (r. du 10 octobre 1560). De cette union naquit Jérôme Wouters, conseiller du duc d'Aerschot, mort en 1614 et qui fut enseveli à Enghien. Messire Jean Wouters, fils de Jérôme (r. du 12 octobre 1616), mourut en 1640 et reçut la sépulture dans l'église d'Yssche. Comme il ne laissait pas de postérité, il eut pour héritier Alexandre, fils de sa sœur Marie et de Charles de Brunswick-Lunebourg, gouverneur de Beaumont, fils légitimé du duc Éric de Brunswick ¹. Ferdinand, fils d'Alexandre, épousa Catherine Tsymans, issue d'une famille établie à Yssche depuis des siècles et qui y est très-nombreuse, et eut messire Charles de Brunswick (r. du 30 septembre 1701), dont la succession provoqua un long procès. Le frère de ce gentilhomme, Ferdinand, seigneur de Schoonenberghe, né à Yssche le 28 avril 1696, fut chanoine et chantre de Saint-Bavon à Gand, et mourut dans cette ville le 27 octobre 1753; de ses trois sœurs, l'une, Marie-Anne, mourut la dernière de sa famille, au Béguinage de Bruxelles, le 12 avril 1774 ². Les héritiers de Charles relevèrent Ter-Deect le 1^{er} septembre 1716, mais, Ferdinand de Brunswick n'ayant accepté la succession que sous

¹ Dès le mois de septembre 1573, le duc Éric de Brunswick, guerrier redouté, avait consenti à servir le roi Philippe II, à la condition, entre autres, que ses enfants naturels fussent légitimés, ce qui fut approuvé par le roi. M. GACHARD, dans les *Bulletins de la commission d'histoire*, 11^e série, t. V, p. 222.

² Voyez l'*Histoire du chapitre de Saint-Bavon*, p. 156, et supplément, p. 65.

bénéfice d'inventaire, le conseil de Brabant ordonna la vente du château, qui fut acheté par Thérèse-Marie Antoine, veuve de messire Jean Potter Vanderloo (r. du 22 avril 1719). Anne-Caroline de Brunswick, femme de Pierre De Smedt *alias* Dubois, ayant revendu ses droits sur le patrimoine de sa famille, les céda au fermier Martin Taymans (r. du 21 août 1720), qui les recéda à Pierre-François de Heredia (r. du 30 septembre de la même année). Les enfants de ce dernier et de Jeanne-Marie de Denia : messire Jean-François de Heredia, Charlotte, femme de M. de Madrid, et Philippine, qui épousa Jean-François de Madrid, relevèrent, le 23 novembre 1723, Ter-Dect, qui, lors du partage de leur patrimoine commun, fut évalué valoir 18,400 florins et assigné à Charlotte de Heredia (23 mars 1744, r. du 28 septembre 1746). Celle-ci ne laissa d'autre héritier que sa nièce, Caroline de Madrid (r. du 25 août 1761), à qui succéda messire Jacques-Charles O Sullivan, aïeul des possesseurs actuels (r. du 13 mai 1774).

MALAISE. — Par deux diplômes datés, l'un de la nuit de Saint-Pierre à l'entrée d'août de l'année 1283, et l'autre daté d'avant la Saint-Barthélémy, en 1287, le duc Jean I^{er} accorda à l'*hof ter Holst (au Houx)* l'autorisation de prendre dans la forêt de Soigne du bois de chauffage et le bois nécessaire pour l'entretien des bâtiments, ainsi que la permission de faire pâturer dans la partie de la forêt que l'on appelait *la Scnts*. On peut juger combien ces franchises étaient avantageuses, puisque les États du Brabant les rachetèrent, le 26 février 1772, moyennant 15,000 florins ¹.

La ferme de Ter-Holst, qui appartient actuellement à la famille Kumps, était autrefois entourée de bois ; aujourd'hui les défrichements ont transformé les alentours en un plateau complètement dénudé, d'où le regard s'étend au loin, vers le sud, au delà de la vallée de la *rivière d'Argent*, aussi appelée la *Ransbeks*, affluent de la Lasne, qui sépare Yssche de la Hulpe, au delà de ce dernier village et jusqu'à Plancenoit et au Lion de Waterloo. La ferme était tenue en fief du duché, avec des arrière-fiefs, des cens seigneuriaux, une cour censale, la pécherie dans la Ransbeks, vers Genval et vers Ohain, etc. Un de ses possesseurs, le chevalier Arnoul Lombard d'Yssche, fonda, en 1510, la chapellenie de Malaise, dont il réserva la collation à ses successeurs ; un autre, maître Jean de Wesele, obtint l'autorisation d'établir un *preter* ou messire dans son bien (13 octobre 1468). En 1659, on la décrit comme entourée de remparts et de fossés (*liggende in zyne vesten oft grachten*).

Le chevalier Arnoul Lombard d'Yssche signa, en 1512, la charte de

¹ Registres aux chartes de la chambre des comptes, n° XVII.

Cortenbergh, et, en 1313, était receveur de Brabant. Il fut aussi vassal du duc pour un fief situé à Braine-l'Alleu, et qui comprenait un bonnier de pré, une cour féodale de 13 hommages, un cens, des redevances consistant en 4 chapons, 2 $\frac{1}{2}$ setiers d'avoine et 1 setier de seigle. En 1355, le chevalier Sandrard de Rampelmont conféra la chapellenie de Malaise. Jean Vandebossche dit Vanderholst (r. de 1446) vendit le manoir à maître Jean de Wesele, docteur en médecine de la ville de Bruxelles et physicien (r. du 31 octobre 1464), l'un des premiers qui se soient distingués en Belgique dans l'étude de l'art de guérir; il était originaire des bords du Rhin, car nous voyons, le 19 juillet 1485, les enfants qu'il avait eus de sa première femme, Mathilde Van Ellick : maître Paul Wytinx, dit Van Wesele, époux de Barbe Mast, et Jeanne, femme de Rodolphe T'Seraerts, céder à Jean Van Stakenbrant tous les biens situés à Wezel, dans le pays de Clèves, qui leur étaient échus par la mort de leur frère, maître Éverard. Leur frère Henri, époux d'Ode Simoens, en fit de même. Wesele épousa aussi Agnès Swertz qui, après sa mort, se remaria à Jean, fils de Nicolas De Costere, par contrat en date du 21 mai 1477.

Wesele avait laissé Ter-Holat à son fils Henri (r. du 23 août 1476), qui vendit à Frédéric Baers cette partie du patrimoine paternel, de concert avec ses frères et sœurs, maître Éverard, docteur en médecine, Jeanne, Paul, Agnès et Barbe (26 juillet 1478). C'est d'un petit-fils de Jean, maître André, que naquit l'illustre Vésale, l'un de pères de l'anatomie;

Après cette lignée de savants, nous trouvons successivement : Jean Jacopsoen (r. de 1487); la famille Olis, maître Pierre Vandernoot, conseiller de Brabant (r. du 27 novembre 1565); les enfants de ce dernier : Jean, Pierre, Marie, Anne, Philippine (r. du 18 septembre 1588); Marie, seule (r. du 26 avril 1616); puis viennent :

Messire Philippe-Antoine de Haudion, seigneur de Grauwe, fils de Marie de Mol, et petit-fils de Jeanne de Ligne (r. du 29 octobre 1650);

Engelbert de Haudion, seigneur de Grauwe;

Messire Charles de Haudion (r. du 30 octobre 1670);

Madelaine-Françoise d'Oyenbrugge, comtesse douairière de Haudion, au nom de son fils, le comte Philippe-Érard (r. du 11 février 1726);

Les comtes Charles-Jean-Dominique et Jean-Frédéric, frères de ce dernier (r. du 7 janvier 1744);

Le second, seul (r. du 2 avril 1746);

Anne-Amour-Florence, comtesse de Maldeghem; Anne-Louise, comtesse de Berlo d'Hozemont, et Anne-Marie, sœurs du précédent (r. du 28 septembre 1746);

Anne-Marie, seule (r. du 21 avril 1752);

Charles-Florent-Joseph, comte de Maldeghem (r. du 14 juin 1773).

Le hameau de *Malayse* ou *Malaise*, en flamand *Maleyse*¹, ne se compose que de quelques habitations et d'une chapelle, d'une architecture insignifiante, située à l'intersection des chemins de Louvain à Nivelles et de Wavre à Hoeylaert. Les petits chanoines de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, qui possédaient le patronat de l'église de La Hulpe, village auquel une partie du hameau resta annexée jusqu'en 1810, et Gosuin, curé de La Hulpe, permirent au chevalier Arnoul Lombart d'y établir une chapellenie, en l'honneur de saint Josse, à la condition que, lorsque le bénéfice serait vacant, ils pourraient refuser, s'il y avait lieu, le candidat qu'Arnoul ou ses successeurs présenteraient pour l'occuper. Le chapelain devait payer au chapitre, comme gage de sa soumission, un cens de 6 deniers, et on lui assigna pour dotation une rente de 15 livres. Les offrandes qui seraient faites dans la chapelle devaient être employées à la reconstruire, sauf un cinquième que le chapelain prélèverait, et 5 sous, qui seraient donnés au curé de La Hulpe (fin du mois de mars 1510)². On avoue, dans les déclarations de l'année 1787, que l'on n'avait jamais rien trouvé dans le tronc. Le chapelain devait dire, tous les ans, 36 messes pour l'âme du fondateur.

On cite à Malayse un endroit que l'on appelait l'*enclos de l'Ermitage* (*den Cluysen block*, 1540), un autre dit l'*enclos de Marnix* (*block geheeten het Marnix block* (relief du 26 juillet 1638), qui se trouvait entre les deux chemins cités plus haut, et l'*hof te Putte* (la ferme de *Stoeff* actuelle?), qui était tenue en fief du duché. En 1440, elle appartenait à Jean Zellekens; Catherine Vanderelst la laissa à maître Robert Du Rappoy, licencié en droit, qui devint pensionnaire de la ville de Bruxelles (relief du 22 mai 1682). Vers l'est, dans les champs du côté de Ter-Dect, on trouve la *Merlenberg*, où il a existé une ferme de ce nom, qui s'appelait, en 1701, *'t hof te Wayenberge*. A l'ouest, au hameau de *Bakenbosch*, qui dépend en partie de La Hulpe, les petits chanoines de Sainte-Gudule ont possédé une seigneurie qui avait son maire, sa cour censale, son greffier, le droit de lever un *pontgelt*, des cens, etc. Les tenanciers jurés de Bakenbosch reconnaissaient pour chefs de sens les échevins de Louvain.

TER-SPOUT ou **TER-SPAUW**. — En se rapprochant de l'Ysche par le *Hagaert-bosch* ou *bois des Faucons*, on arrive à cette rivière presque en face de l'*hof ter Spout*, dont le nom, qui paraît dériver du nom flamand

¹ *Giselbertus de Maleyse*, 1925. — *In loco dicto Ter-Maleysen, in nostra parochia de Holpa*, 1810.

² *Archives de l'église de Sainte-Gudule*.

de l'épeautre (*spelt*), se transforma depuis en celui d'*hof ter Spout*. Là vécut longtemps une noble lignée de chevaliers, à laquelle les généalogistes donnent pour chef un prétendu Adrien Vanderspout, châtelain de Bruxelles, dont le fils, Guerick ou Géry, aurait épousé Menoie ou Marie de Clèves, fille naturelle d'un comte de Clèves, ainsi qu'il appert, disent-ils, d'un testament daté du 8 octobre 1204¹. Ne pouvant adopter les données hypothétiques puisées à cette source suspecte, nous nous contenterons de signaler quelques faits exacts qui concernent les Vanderspout. Rodolphe de Spout signa des chartes ducales en 1220 et en 1224; le chevalier Daniel de Spout figure en 1245-1246 dans un acte émanant du châtelain Léon I^{er}, et, plus tard, Rodolphe de Spout, qui fut maire du duc et de la duchesse de Brabant à Loefdael, posséda un moulin à Yssche (1277). Au quatorzième et au quinzième siècle, le prénom de Bernard se perpétue parmi les Vanderspout. L'un d'eux prête serment à Louis de Male en 1356; un second relève le fief de Ter-Spout en 1365-1366, et fut échevin de Bruxelles en 1369. Henri, son fils, releva le fief en 1387-1388, et eut pour sœur Jeanne Vanderspout, femme du chevalier Arnoul Vandebosche, puis de Charles de Luxembourg, fils naturel du duc Wenceslas. Un troisième Bernard, que l'on surnommait l'Ancien (*d'Oude*), ayant fait abattre une grange et disperser le grain qui s'y trouvait, parce que Michel Vanderkeelen en avait fait pratiquer la saisie en vertu d'un jugement des échevins de Bruxelles, fut condamné pour cet abus de pouvoir à se rendre en pèlerinage à Rome ou à payer 20 florins du Rhin (1426-1427). Le dernier Bernard Vanderspout fut créé chevalier à la bataille de Montlhéry²; il épousa Élisabeth, fille de Melchior d'Arquennes, dame de Petit-Roux, et en eut plusieurs filles, entre autres, Élisabeth, qui épousa messire Henri de Witthem, seigneur de Beersel, et mourut le 10 janvier 1484; Jeanne, femme de Henri Estor, seigneur de Bigard, et Marie, dame de Bousval, qui s'allia à Jean, baron de Houthem, seigneur de Huldembergh. De l'*hof ter Spout* dépendaient 17 bonniers de terres, 7 bonniers de bois, 21 journaux de pâtures, un grand étang, 5 autres bonniers de terres, encore 9 autres, que l'on appelait *d'kant van Belamont*, une garenne, un cens de 7 livres 18 deniers, des redevances, un échevinage ayant droit d'adhérer et de déshériter, un second fief consistant en un moulin à eau, qui depuis longtemps n'existe plus, et enfin l'emplacement de deux étangs. Pour terminer cette longue énumération de hameaux et de fiefs, signalons encore, près de Hoeylaert, le hameau de *Vlierbeck*.

¹ *Historia ms. familiae Dongelberg.*

² JEAN DE HENNIN, *Mémoires* cités par M. DE REIFFENBERG, dans son édition de BARANTE, t. VI, p. 434.

ROSÏÈRES. — Au point de vue historique, on peut considérer la commune de Rosières comme une dépendance de celle d'Yssehe, dans laquelle elle est pour ainsi dire enclavée, et dont elle partagea longtemps les destinées ¹. Cependant elle avait ses répartiteurs particuliers, et la communauté de ses habitants possédait une grande étendue, environ 40 bonniers, de bruyères et de prairies. En 1753, « dans l'assemblée générale qui se tint au village de Rosières, par tous les commans habitans et adhérités du dit lieu, à l'intervention du mayeur et échevins dudit Rosières, duement convoqués par le lieutenant mayeur, Guillaume De Ridder, et de nouveau appellés, quelques jours après, au son de la cloche », il fut résolu de donner en location la bruyère de 9 à 10 bonniers, « située entre la *scavaye* ou chemin creux allant jusques à *Champels*, et entre le territoire de Lymale jusques au *ruisseau de Fetteri*, vulgairement nommée *les Longues allées*, » qui avait été cédée au village par une charte du duc Henri I^{er}, en l'année 1222, charte, qui stipulait le paiement au domaine d'un cens de 5 escalins de Louvain, et qui fut confirmée par Jean II, la veille de la Saint-Thomas 1301. Au lieu de conserver ce terrain pour le pâturage du bétail, on le divisa en lots, que l'on afferma, afin de pouvoir rembourser les rentes que la communauté avait dû lever pendant la guerre de Marie-Thérèse contre la France.

Les ducs de Brabant eurent en cet endroit quelques prairies situées près du moulin à grains situé sur la Lasne et qui prirent de là le nom de *S'Herbogen boemde*; dans la suite, elles furent aliénées, et devinrent la cause d'un procès entre les habitants de Rosières, d'une part, et les propriétaires, Gertrude Van Nethen et son neveu Jean T'Seraerts, en faveur desquels le conseil de Brabant décida que la fenaison de ces prairies était obligatoire pour les habitants (1^{er} septembre 1433). Dans la suite, quelques possesseurs de petites seigneuries : Maillefer de Rosières, Adam

¹ Rosières (*Rozieren*, 1696), commune du canton de Wavre, à 4 l. au S.-E. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 344 bonniers, dont 226 b. de terres, 51 b. de prés, 27 b. de bois, 40 b. de bruyères communales; le revenu imposable s'élevait à 4,216 florins. En 1846, sur une étendue totale de 416 hectares, la commune comprenait 195 h. cultivées en céréales, 11 h. cultivées en plantes industrielles, 79 h. cultivées en racines et fourrages, 32 h. de prairies, 7 h. de jardins potagers, 8 h. de bois, 7 h. de jachères. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1433, 31; en 1490, 17; en 1525, 39, dont 4 à 2 foyers; en 1686, 17 chaumières, des fermes; en 1846, 414 maisons, dont 2 inhabitées.

Population: En 1786, 361 habitants; en l'an VIII, 267; au 31 décembre 1831, 536; au 15 novembre 1846, 575, formant 112 ménages; 103 enfants recevaient l'instruction et 221 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: Aucune.

Dépendances: Les hameaux de *Champels*, *Woo*.

Les registres de l'état civil commencent en 1725.

Scoys et d'autres, prétendaient s'exempter de cette obligation, mais celle-ci fut déclarée commune à tous ceux qui jouissaient des *Vedeweyden*, c'est-à-dire, sans doute, des prairies abandonnées jadis par les souverains du Brabant aux habitants du village (23 octobre 1434) ¹. Jadis Rosières était très-animé, parce que c'était par là que l'on se rendait à Wavre, mais, dans la suite, on préféra se diriger par Yssche et Tombeek; il s'y trouvait un pont de pierre, sur la Lasne, et il s'y percevait un tonlieu au profit du souverain. Le pont ayant été détruit au quinzième siècle, les habitants consentirent, en 1528, à se charger de la moitié de la dépense que la reconstruction nécessiterait, à condition de pouvoir percevoir le tonlieu à leur profit, pendant huit ans; mais, à cette époque, le commerce avait changé de direction, personne ne voulut prendre le tonlieu en ferme, et le pont resta à l'état de projet. Le moulin à eau avait également disparu, en 1602 ², et les infirmeries ou *Zieckhuysen*, que l'on voyait entre Rosières et Rosierbois, près du chemin de la Hulpe à Wavre ³, n'ont laissé d'autre trace de leur existence que le nom de *l'Hôpital*, que leur emplacement a conservé.

Rosières dépend aujourd'hui de l'arrondissement de Nivelles; c'est le seul village de l'ancienne ammannie où toute la population, à l'exception d'une dizaine de personnes, parle le wallon ou le français, tandis qu'à Yssche on ne se sert que du flamand. Le nom même du village est latin d'origine. Il vient du mot *rosa*, rose, probablement parce que ce lieu abondait en roses sauvages.

L'abbaye de Valduc avait le patronat de l'église Saint-André à Rosières, aussi bien que celui de l'église d'Yssche, ce qui donne à penser que le premier de ces temples n'était dans le principe qu'une annexe du second. Mais ce monastère n'y prélevait que quelques dîmes; les principales appartenaient aux religieux d'Afflighem, à qui le duc Henri I^{er} donna une redevance annuelle de 100 muids de blé sur les dîmes de Rosières et de *Worst* (*Worst, Vorst, Forêt?*), à la condition de célébrer tous les jours une messe, en mémoire de ses deux femmes, Mathilde de Boulogne et Marie de France; cette donation reçut, en mai 1231, l'approbation du fils aîné du duc, le prince Henri ⁴. Dans la suite, Afflighem céda ses dîmes au curé de Rosières, afin de lui assurer une compétence; elles rapportaient, en 1787, 800 florins. En 1686, il n'y avait pas de curé à Rosières; c'était le curé d'Yssche qui en remplissait les fonctions.

¹ *Registres noirs*, n° 1, f° 167.

² *Corenmoelen*. 1434. — *Ouden molen die te Rosiere plach te staen*. 1602.

³ *Boven 't Zieckhuys van Rosieren, aen de heyde aldaer*. 1539. — *Te Rosieren, boven 't boschet, tegen over die Zieckhuysen aldaer*. 1546.

⁴ *Opera dipl.*, t. IV, p. 232.

L'église actuelle a été bâtie en 1844-1845 et a coûté 30,000 francs.

Entre le cimetière et la Lasne il y avait autrefois un manoir, *'t hoff te Rosieren*, qui était tenu en fief de la Trompe; il fut transformé ensuite en une ferme, que l'on appelait aussi *het pachthoff van Cambe* (1662), parce que, parmi ses dépendances, il y avait une brasserie (*camme*). Un autre fief du duché, le bien dit *de Vriesssele*, eut toujours les mêmes possesseurs. Près du village se trouve la ferme *Delfosse* ou *Ter-Fosse* (*t' hoff van der Fossen*), propriété de M. Wirix de Tercam.

De grands bois couvraient jadis une partie du territoire de Rosières, mais presque tous sont aujourd'hui défrichés, entre autres les bois *du Bosquet*, *du Maréchal*, *de Ter-Dect*; les côteaux de l'autre côté de la Lasne ont seuls conservé leurs ombrages majestueux, qui portent le nom de *bois de Rixensart*. Sur le plateau, vers Ter-Holst et La Hulpe, l'état primitif du sol nous est révélé par la dénomination du château de *Rosierbois*, en flamand *Woo* (*Woudt, la Forêt*). Le chevalier Henri de Rosierbois vivait en 1359, et ses fils, René et Arnoul, prêtèrent serment de fidélité à Louis de Male, en 1356. René épousa Catherine T' Shertoghen, et, en fiançant sa fille Marguerite au chevalier Arnoul de Moriassart, il s'engagea à lui donner pour 1,000 moutons de bijoux. *L'hoff te Rosieren*, le bien de *Vriesssele* et le bien de *Rosierbois*, auquel étaient annexés 40 bonniers de terres, un terrain vague, des vigues, une brasserie, des cens seigneuriaux, des arrière-fiefs, etc., passèrent après lui à :

René, son fils;

René de Hainaut ou Van Henegouwe, par achat;

René de Rosierbois ou Rosierbosch, dit Maillefer, oncle du précédent;

Catherine de Feron et Eustache Hannaert (relief de 1457);

Marie, fille de Jean de Troignies et de Catherine précitée;

Philippe de Quarelemont dit de Dion (r. du 5 février 1480-1481);

Adrien de Quarelemont dit de Dion (r. du 21 décembre 1530);

Adrien, son fils (r. du 15 janvier 1542-1543);

Gilles, fils du précédent, seigneur de Dion, Wandosme, etc., et d'Anne de Lens, représenté par ses oncles maternels et tuteurs : sire Gilles de Lens, baron d'Aubigny, et François de Lens, seigneur de Wionville, Villers-Chastel, etc. (r. du 5 janvier 1587);

Ses héritiers, représentés par René Le Roy, seigneur de Bossu (r. du 8 novembre 1617);

Messire Gilles de Dion, seigneur de Burgault, par cession de son frère aîné, Gilles, seigneur de Cantin (r. du 10 juillet 1618);

Josine, femme de Jean de Hennin-Liétard, baron de Fossex, et Anne, qui épousa Charles Delmotte, sœur du précédent (r. du 16 juin et du 7 septembre 1627);

Jean, leur frère (r. du 24 juin 1627);

Jean-François de La Tramerie, chevalier, seigneur d'Angre, fils aîné de sire Ignace, baron de Roisin, chevalier, et d'Anne de Dion (r. du 31 mai 1662);

Les Carmélites de Bruxelles, par achat (r. du 23 janvier 1680);

Josse Waevermans et Claire Scheers, sa femme, par achat (r. du 23 janvier 1694);

Jean-Baptiste, fils de Josse Wouwermans, prêtre (relief du 9 janvier 1711);

Sire Thomas Fraula, secrétaire du conseil des finances, et qui fut, plus tard, conseiller d'État, directeur des domaines et finances, vicomte par lettres patentes de 1752 et comte en 1756, et sa femme, Marie-Alexandrine Anthoine, par achat (r. du 11 octobre 1714);

Jean-Baptiste-Guillaume-Joseph, vicomte de Fraula, son fils (r. du 23 janvier 1742);

Thomas-Augustin-Joseph, vicomte de Fraula (r. du 8 avril 1769).

Le bien de Rosierbosch ou Rosierbois comprenait, en 1694, 80 bonniers de terres, 20 bonniers de prés et 8 bonniers de bois, et, en 1768, 155 bonniers de dépendances. C'est aujourd'hui une belle maison de campagne, ornée d'une tour, et dont tous les environs sont défrichés; elle appartient à M. De Man de Lennick. Vers l'est, elle était autrefois limitée par la seigneurie de *Ten-Broecke*, qui comprenait un manoir, 18 bonniers de terres, 3 ou 4 bonniers de pâtures, 37 bonniers de bois, 1 bonnier d'eau, des cens et 35 fiefs; ces derniers présentaient en tout une superficie de 120 bonniers. La seigneurie relevait en fief du duché et devait le service avec deux combattants à pied. Le 3 avril 1580, Guillaume, fils de sire Godefroid Vandebroeck, vendit tous les biens qu'il possédait à Ten-Broecke, près d'Yssche, et, en l'année 1585-1586, Catherine T'Seraerts, nièce d'Égide Vandenvoerde, releva le fief mentionné plus haut. Dans la suite, ce bien eut pour maîtres :

Jean Lonys.

Jean, son fils (r. du 23 novembre 1409);

Maltre Lonys, chanoine de Louvain;

Jean Lonys, son fils naturel;

Jean Lonys (r. de 1451);

Catherine, fille du précédent (r. de 1475);

Maltre Jean Van Steenwinkel, par cession de Catherine (r. du 18 octobre 1499);

Philippe, fils de Philippe de Dyon, par achat (r. de 1499);

Catherine, fille du précédent, et son mari, François Dalennes (r. du 5 juillet 1523);

Jeanne, fille de Catherine et de François, et son mari, Jean Thyl (r. du 26 octobre 1532 et du 20 avril 1534);

Josine Thyl, leur fille (r. du 12 mai 1549);

Siger Van Groesbeke, au nom de Siger et des autres enfants qu'il avait eus de la précédente (r. du 10 mars 1560-1561);

Siger, fils de Siger Van Groesbeke, seigneur de Coenroet ou Corroy-le-Grand, gouverneur d'Utrecht (r. du 18 novembre 1573);

Gérard de Hornes, comte de Bassigny, comme tuteur de messire François de Lannoy, seigneur de Tourcoing, son cousin germain, par achat à la suite d'un décret rendu en conseil de Brabant, à défaut de propriétaires (r. de 1602).

Gérard de Hornes réunit à ses domaines ce bien, qui comprenait 72 bonniers et qui fut vendu, en 1826.

Au nombre des fiefs qui existaient jadis à Rosières, nous citerons encore l'*hof ter Motten*, qui fut brûlée vers 1700, et dont les étangs, qui étaient déjà ensablés en 1727, furent convertis en prairies. Après avoir appartenu aux Dion, elle passa aux Braisir (1518-1576), à Jean Dougodt, par achat (r. du 8 mars 1576-1577); aux Ryckewaert, et, par alliance, aux Piermans, seigneurs de Fleschières, qui la transmirent aux Brambilla. Ces derniers vendirent ce fief à Guillaume-Emmanuel Francolet (r. du 27 février 1727).

IV.

LE VILLAGE DE HOEYLAERT¹. — Un sentier pratiqué au milieu des

¹ Hoeylsert (*Holar*, 1186, 1228, 1269; *Hoelaer*, 1204; *Holleir*, 1215; *Hœlar*, 1223; *Holaer*, 1246, 1248, 1287; *Holair*, 1383, 1435; *Hoolaert*, 1787; *Holaerde* ou *Hoylaert*, *passim*), commune du canton d'Ixelles, à 3 l. au S.-S.-E. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 573 bonniers, dont 414 b. de terres, 38 b. de prairies, 82 b. de bois, 16 b. d'étangs, 23 b. de bruyères; le revenu imposable s'élevait à 4,190 florins. En 1846, sur une étendue totale de 1,985 hectares, la commune comprenait 451 h. cultivés en céréales, 7 h. cultivés en plantes industrielles, 214 h. cultivés en racines et fourrages, 20 h. de prairies, 1 h. de vergers, 16 h. de jardins potagers, 1,136 h. de bois, 8 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 96; en 1480, 57; en 1525, 128, dont 2 à deux foyers; en 1686, 129 chaumières, 1 maison de campagne, 1 brasserie, 8 boutiques, 4 cabarets, etc. en 1846, 486 maisons, dont 17 inhabitées.

Population : En 1786, 1,041 habitants; en l'an VIII, 1.232; au 31 décembre 1831, 2,017; au 15 novembre 1846, 2,330, formant 469 ménages; 111 enfants recevaient l'instruction, et 433 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à eau, 1 moulin à vent, 1 brasserie.

Dépendances : Les hameaux de *Bakenbosch*, *Smeyesberg*, *Ter-Heyden*, *Groemendael*, *Wille-rieken*, etc.; en 1449, on mentionne la *Schalliehof*; en 1500, l'*hof ter Laerwyden*.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1779; pour les mariages, en 1656; pour les décès, en 1633.

belles prairies arrosées par l'Yssche conduit du bourg de ce nom au village de Hoeylaert, qui n'était, dans le principe, qu'un lieu inculte, un espace abandonné (*laer*); soit parce que l'on n'y récoltait que du foin, soit à cause de sa situation dans la partie supérieure de la vallée (*de hooge laer*), on lui donna ensuite le nom de *Holar* ou *Holaer*, qui depuis s'est légèrement transformé. Vers l'an 1200, c'était une seigneurie appartenant aux châtelains de Bruxelles. L'un d'eux, Gérard de Marbais, vendit ce village, « avec toute justice, rentes, etc., » au duc de Brabant Jean III, le samedi après la Saint-Mathieu, en l'année 1319 ¹.

En approchant de Hoeylaert du côté de l'ouest, on rencontre une longue suite d'étangs, dont quelques-uns ont une assez grande étendue. En aval du plus grand, qui a cinq bouniers de superficie, on aperçoit, ombragé par quelques arbres, un moulin à eau, d'apparence fort ancienne, et près duquel s'élevait autrefois, selon toutes les probabilités, le manoir ou ferme seigneuriale. Le dimanche de la Passion, en 1269, le châtelain Léon II donna au chapelain de l'hôpital de Sainte-Gudule à Bruxelles une redevance d'un muid de grain sur ce moulin (*molendinum nostrum de Holar*)². Un jugement du conseil de Brabant, rendu en faveur du domaine, le 10 décembre 1569, rendit la banalité du moulin obligatoire pour le seigneur de Ter-Heyden et pour les habitants du village.

Lorsqu'il eut été acheté par les ducs, le château de Hoeylaert, devenu moins nécessaire à ses nouveaux maîtres, qui avaient aux environs plusieurs autres demeures et relais de chasse, fut souvent aliéné par eux. La duchesse Jeanne, après avoir donné à son frère bâtard, Jean Vandevenne, pour en jouir toute sa vie et en récompense de ses services, la garde des petits chiens appelés *vosse honden* ou chiens aux renards, avec les droits, les cens, les charges, et tout ce qui dépendait de cet office, lui abandonna aussi la maison de Holaer, mais jusqu'à révocation et à la condition d'y entretenir ses petits chiens (20 novembre 1380). Plus tard, pour se libérer de quelques sommes qu'elle devait à Vandevenne, elle lui donna en alleu, à lui et à ses héritiers, mais sous clause de rétrocession au domaine s'il mourait sans laisser de postérité légitime, le village de Hoeylaert, avec tout ce qu'elle y possédait (28 août 1396) ³. Guillaume de Seyne, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, l'un des favoris de Jeanne, obtint ensuite les « maisons, rentes, revenus, justices et ap-

¹ Inventaire des archives de Brabant, n° 1, f° 77, aux Archives du royaume. — Le Livre censal du domaine de Bruxelles, de l'an 1331, mentionne le *census castelli apud Holar*.

² Archives de l'église Sainte-Gudule aux Archives du royaume. — Dans les premiers comptes du domaine de Hoeylaert, cette donation est attribuée à un châtelain nommé Simon.

³ *Brabantische Yeesten*, t. II, pp. 640 et 687.

« partenance » à Hoeylaert (5 janvier 1401); il cessa d'en jouir lorsque le duc Antoine, par une transaction conclue avec lui le 20 juillet 1406, réduisit à deux rentes héréditaires, l'une de 200 et l'autre de 800 couronnes, les libéralités dont Jeanne l'avait comblé ¹. Plus tard, la « maison et court » à Hoeylaert furent louées à Philippe Hinckaert, à la condition qu'il donnerait, tous les ans, au domaine 4 sacs d'avoine, 48 florins de Hollande, 5 foudres de foin, etc.; en outre, en 1419, il dépensa pour recevoir le duc et sa suite 15 livres 6 sous 4 deniers. Dans la suite, lorsque Jean Hinckaert devint grand veneur du duché, on lui abandonna la jouissance du bien de Hoeylaert, à lui (7 novembre 1448), puis à ses fils Philippe et Jean (7 novembre 1468, 24 novembre 1476 et 7 juin 1477). Enfin le roi Maximilien le donna, avec les terres, prés, pâturages, étangs, cens, rentes, tonlieux, qui y étaient annexés, à sire Henri de Witthem, seigneur de Beersel, et à son fils Philippe, pour en jouir à titre viager (5 août 1489); mais, comme le manoir tombait en ruine, et que la chambre des comptes aurait pu en réclamer la réunion au domaine, le roi en céda la jouissance aux Witthem, pour douze années, à titre gratuit, et, pour le restant de leur vie, à charge de payer par an 44 livres de 40 gros (12 septembre 1491) ²; le premier terme n'était pas encore expiré, lorsque la chambre décida qu'on abattrait la maison en pierres de Hoeylaert, parce qu'elle tombait en ruine (17 juillet 1503) ³.

La ferme *te Hoelaer* comprenait, dans ses dépendances, 28 bonniers de terres, 7 bonniers de pâtures (dont 4 furent convertis en étangs, vers l'année 1419), 3 bonniers de prairies, et les étangs dits : *Grooten viver*, *Borch viver*, *Kerckhof viver*, *Straetkens viver*, *Nuwen viver*; le fermier pouvait envoyer, dans la forêt, pour y pâturer, 24 vaches, 1 taureau et 2 vieux chevaux. Jean Vandevenne sépara de la ferme une partie de la vigne, un petit bois (*busscelkine*) et un verger adjacents, et les fit diviser en un grand nombre de parcelles, qu'il donna à cens.

Par un diplôme daté de Bruxelles, le 17 mai 1585, la duchesse Jeanne confirma et étendit les privilèges dont jouissait le village. Les habitants devaient user de l'ancien droit et de la franchise, dont ils étaient en possession de toute ancienneté, et comme au temps où ils obéissaient au

¹ La duchesse lui avait donné: en accroissement de son mariage avec Catherine de Schoonvorst, une rente de 800 florins du Rhin (15 décembre 1391); la venerie de Boitsfort, les droits et seigneurie qu'elle possédait à Bosauyt et Gottechien (1^{er} avril 1395), et enfin, une rente annuelle de 200 florins de Hollande, « en récompense de certains services » (23 septembre 1402), et en sus de 100 vieux écus de rente, rachetables au denier dix, que le père de Guillaume avait jadis reçus, à charge de les tenir en fief (dernier septembre 1384). *Inventaire des chartes de Brabant*, n° 11, f° 607.

² *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, t. V, f° 234.

³ *Archives de la chambre des comptes*, *passim*.

sire de Marbais, châtelain de Bruxelles. Les bonnes gens de la localité ne pouvaient être jugés que par leurs propres échevins, et ne payaient de tonlieu ni à Bruxelles, ni ailleurs. Aucun officier, si ce n'est le maire juré et le forestier de Hoeylaert, n'avait le droit de les emprisonner, etc. Afin que cette charte fût mieux observée, la duchesse chargea son receveur du domaine en Brabant de l'administration du village et lui confia la mission de maintenir les habitants dans leurs immunités ¹. Hoeylaert forma d'abord une recette particulière, qui fut ensuite unie à celle d'Yssche et de La Hulpe, puis jointe à celle de Vilvorde et de Tervueren, en faveur d'Urbain De Maeyere (8 août 1614).

Suivant le compte présenté, en 1410, par le receveur et maire, Guillaume Vandendale, le duc prélevait : 1° sur chaque brassin de bière, 8 pots ; sur chaque tonneau de bière importée et sur chaque aîme de vin importé, 4 pot ; 2° un droit de congé consistant en un vingtième des biens vendus ou hypothéqués ; 3° des cens et redevances, dans lesquels figuraient 475 œufs à fournir à Pâques et 25 œufs à fournir à la Noël, 494 chapons et 23 poules. Le duc pouvait exiger des habitants, au temps de la fenaison, une corvée qui durait trois jours, et pour laquelle il faisait distribuer, à chaque corvéable, deux pains valant un tournois noir. A cette époque, les paysans se soumettaient avec tant de répugnance à ces obligations serviles, que leur travail compensait à peine la dépense qu'il entraînait ². Les émoluments du receveur et de son clerc s'élevaient à 10 moutons, soit à 44 sous 8 deniers. Vers l'an 1700, le domaine de La Hulpe et de Hoeylaert rapportait 1,981 florins, et les recettes y excédaient les dépenses de 553 florins.

Les échevins se servaient, dès l'année 1337, d'un petit sceau, orné d'un arbre sur le tronc duquel se dessine l'écusson de Brabant-Limbourg, aux quatre lions ; la légende porte : s. SCABINORUM DE HOLAER. L'échevinage existait déjà en 1246 ; il allait en appel à Uccle. Il y avait tous les ans trois plaids ou assemblées (*jaergedingen*), qui se tenaient le samedi après Pâques fleuries, le samedi après la Noël, et le samedi après le treizième jour qui suit la Noël. On y rappelait les droits du seigneur et on rendait la justice à ceux qui avaient quelque réclamation à élever. On offrait ensuite un banquet, au nom du seigneur, au maire et aux échevins ; le curé et le sacristain étaient aussi invités. En 1410, ces



¹ *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 654.

² *Ende in 't meeste deel zindten de liede alsulken dienstboden, dat haer werc ende haren dienst nouwe also goed es als de vors. brod dat men hem geven moet.*

trois repas coûtèrent 9 florins censaux ou, en monnaie de compte, 23 sous 7 deniers de gros.

Le domaine de Hoeylaert ne fut engagé qu'une seule fois. Le village dut cette faveur à sa situation au centre de la forêt de Soigne. Il aurait été dangereux d'abandonner à des particuliers une juridiction qui se serait bientôt trouvée en opposition avec les officiers du prince, ce qui aurait nécessairement provoqué des procès très-onéreux. Hoeylaert était déjà fort peuplé au quinzième siècle. Malheureusement, cette localité souffrit beaucoup des guerres du temps de Maximilien; des pillages la désolèrent, et la famine y appauvrit et y décima les habitants. De plus, la halle ou maison du conseil (*raethuys*) tombait en ruine, et la pauvreté de la population ne lui permettait pas de songer à réparer cet édifice; c'est ce qui détermina le roi à accorder au village une remise de 19 livres sur leur cote dans l'aide consentie en 1491, remise que la chambre des comptes ne voulut pas admettre, les maire, échevins et répartiteurs n'en ayant pas fait constater la réalité par des pièces à l'appui. Hoeylaert se rétablit cependant. Le receveur au quartier de Bruxelles, Jean Vandennieuwenhove, de concert avec le maire et les échevins, le dota de nouveaux statuts, qui furent approuvés par le conseil de Brabant, le 18 janvier 1510-1511. En 1565, la gilde d'archers se rendit au concours de Bruxelles et y remporta le prix de la plus belle entrée des villages, prix qui lui fut longtemps disputé par Crainhem et Uccle. Depuis l'abolition de l'ancien régime, le territoire de la commune a plus que doublé d'étendue par l'adjonction de la partie de la forêt de Soigne qui s'étend jusqu'à La Hulpe, Waterloo et Uccle. Un grand nombre de ses habitants exercent à Bruxelles les professions de boucher et de marchand de bestiaux. L'état d'isolement dans lequel se trouvait le village cesse de plus en plus, par suite des progrès constants du défrichement de la forêt. En outre, l'administration locale a fait paver, sur une longueur de 3,450 mètres, un chemin qui va du centre de la commune à la chaussée de Tervuren à Mont-Saint-Jean, près de la chapelle de *Willericken*. C'est le 4 août 1840 que le premier pavé de cette voie de communication a été posé, et, dès le 26 septembre 1842, un arrêté royal y a autorisé la levée d'un demi-droit de barrière. On a, de plus, commencé l'empierrement du chemin allant au hameau de Malaise et de là à La Hulpe (1850), et la construction d'une école communale.

En l'année 1215, le châtelain Léon céda au duc, et résigna entre les mains de Walter, archidiacre d'Anvers, pour qu'il les donnât à l'abbaye de La Cambre, les dîmes que ses ancêtres lui avaient laissées à Hoeylaert (charte du duc; diplôme de l'évêque, daté de Forêt, en novembre 1217). Le même monastère, avec l'autorisation de Léon, « personne »

de cette paroisse, acheta la dime que Franc et Gérard de Bouffort y tenaient en fief du duc (janvier 1227-1228), et, comme Léon n'avait pas de sceau, il fit apposer à l'acte de cession le sceau de G., doyen de la chrétienté à Bruxelles; en outre, il demanda à l'évêque de Cambrai une charte de confirmation (1228). Franc, fils de Henri de Watermale, abandonna aussi à l'abbaye de La Cambre une dime à Hoeylaert, qu'il tenait en fief de son frère aîné, Amelric, et, en arrière-fief, du duc; Amelric n'ayant pas d'autres vassaux, et ne pouvant constituer de cour féodale, Jean I^{er} mit à sa disposition, pour cette fois, cinq de ses propres vassaux: le prêtre Henri de Linkenbeke, Henri de *Episcopatu*, Guillaume Lose, Daniel et Eggeric d'Yske, en présence de qui Franco renonça à ses droits. Amelric céda aussi les siens, à la condition que les religieuses lui payeraient un cens annuel de 6 deniers (1287).

Quant au personnel de l'église et au droit de patronat, ils furent donnés au chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, par le duc Henri I^{er}, avec la clause que ce corps devrait les conférer à des chanoines résidents et après avoir fait approuver leur choix par l'évêque (samedi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, en 1225). Un frère du châtelain Léon, Égide de Bruxelles, chanoine de Liège et écolâtre de Sainte-Gudule, était alors investi du personnel de Hoeylaert; il s'en départit entre les mains du chapitre, en priant ses collègues d'en investir le clerc Léon, fils de Godefroid de Bochefort ou Boitsfort, ce qui fut fait, de l'avis de l'official de Cambrai, E. de Braine (septembre 1227). Les châtelains prétendaient également avoir des droits à la cure de Hoeylaert, puisque, en août 1248, nous voyons l'un d'eux, Léon, se qualifiant de *patronus ecclesie de Holoer*, en donner le personnel au chapitre de Sainte-Gudule (*personatum de Holoer, ad nostram spectantem collationem*); lorsque le doyen du chapitre viendra à mourir, ajoute Léon, son successeur doit, dans les huit mois, prier le châtelain ou ses descendants, seigneurs du village, de lui conférer ce personnel ¹. Dans la suite, une contestation s'éleva entre le chapitre et le curé, d'une part, et l'abbesse de La Cambre, d'autre part, au sujet de la petite dime, dont cette dernière réclamait les deux tiers; un « bon valet » ayant témoigné que, à sa connaissance, trois curés avaient successivement levé cette taxe, et les sept échevins du village, en présence de vassaux du duc, ayant jugé dans le même sens, le maire Henri Hellinc délivra au chapitre une charte, qui fut scellée du sceau de l'échevinage (samedi après le jour des Apôtres, en 1537). Au siècle dernier, La Cambre levait les deux tiers de la grande dime, et payait une compétence au curé; celui-ci prélevait le troisième tiers, auquel le chapitre de Sainte

¹ A TAYMO. partie VI, titre 1, ch. 30 et 38, et titre 6, c. 2.

Gudule avait renoncé en sa faveur. Le bénéfice dit la *matriculaire* (de *costrye*) jouissait d'un revenu de 221 florins; il recevait, entre autres, une gerbe de chaque paysan « qui ensemençait, » un pain de chaque fermier et un sou de chaque *huyshoudre* ou tenant maison, ce qui rapportait annuellement, 10, 2 et 12 florins; celui qui le possédait devait faire sonner les cloches et entretenir l'horloge. Le 6 juillet 1668, Philippe Bolangier avait cédé la collation de ce bénéfice au chapitre de Bruxelles, à la condition de veiller à ce que l'on enseignât constamment le chant à quelques enfants du village. Il y avait, en outre, à l'autel de Notre-Dame, une chapellenie que conféraient les seigneurs de Ter-Heyden.

L'église, dont le patron est saint Clement, est actuellement peu remarquable. Le chœur date du quinzième siècle et fut bâti par les soins du prieur de Groenendael, Thomas Moninx, avec le concours des paroissiens¹; les formes ogivales du restant de l'église ont été modifiées par plusieurs restaurations. Dans le cimetière, on lit l'inscription funéraire de Josse-Jean-Joseph Moris, conseiller à la haute cour de Bruxelles, mort le 2 mai 1821, à l'âge de 77 ans, et de sa femme, Anne-Christine Clauwens, morte le 30 mai 1828.

Les fermes de *Farendys*, *Pharendys* ou *Farendys* et de *Ten-Trappen* étaient autrefois des fiefs tenus du duché. Au premier étaient joints 29 bonniers de terres; l'habitation et la grange du second étaient brûlées, en 1669. Voici d'abord la liste des possesseurs de Farendys :

Jean Die Moenier appelé Camman,

Jacques, son fils;

Jean, fils de Henri, et cousin du précédent;

Jacques Van Molnen ou S'Molners (relief de l'année 1402-1405);

Jacques Den Molnere, fils du précédent (r. du 24 mai 1409);

Jean Van Duysborch, en vertu de lettres échevinales de Louvain;

Jean De Rode;

Jean Hinckaert, maître veneur du duché (r. de 1442);

Jean, son fils (r. de 1459);

Louis de Corttenbach, chanoine de Saint-Lambert à Liège;

Maître François Hinckaert, avocat en Brabant; le chevalier Jean, seigneur d'Ohain, et Jean le jeune, ses frères, cousins du chanoine (r. du 23 novembre 1548);

Catherine Draecx, femme de maître Charles T'Serarnts, par achat (r. du 23 juillet 1530);

Walrave Gielis, par cession de la précédente (r. du 22 septembre 1569);

¹ Ms. 11,974 de la Bibliothèque royale.

Jean de Rouweny, gentilhomme de l'artillerie et commissaire des montres du train, par achat (r. du 31 décembre 1573). Rouweny fut nommé par le prince de Parme, en 1580, receveur général des domaines au quartier de Bruxelles, en remplacement de Guillaume et d'Isaac De Ronck, qui étaient attachés au parti des États;

Maître Thomas Rouwenius, docteur en médecine, frère de Jean (r. du 7 juin 1586);

Madelaine Nyge, veuve du précédent, et ses enfants, habitant à Nyeustadt, au Palatinat (r. du 19 mars 1605);

Frédéric Huybrechts, par achat;

Jean de Stembor, chevalier, seigneur de Boys en Condroz, échevin d'Anvers, et sa femme, Philippine de Psalmier, par achat (r. du 4 décembre 1614);

Messire Engelbert-Charles, leur fils (r. du 16 février 1628);

Cornélie, sa sœur, et son mari, Pierre Van Wauhau ou de Waha, seigneur d'Achenne et d'Aristorff (r. du 10 octobre 1637);

Jean-Charles de Waha, chanoine de Ciney, leur fils (r. du 30 juin 1687);

Boniface Blocqueau, par achat du roi, le bien étant resté abandonné (r. du 3 avril 1694);

Marie-Madelaine Blocqueau et son mari, Antoine Perremans, seigneur de Laken, par donation (r. du 30 août 1725);

Maître Boniface-Antoine, leur fils (r. du 11 décembre 1745);

Messire Lambert de Renette, seigneur de Logenhaghe et de Cattenbrouck, au nom des enfants que lui avait donnés Jeanne Perremans, sœur du précédent: Jean-Robert-Gaspar, lieutenant au régiment de Bareith, Charles-Louis, Lambert-Joseph, Marie-Madelaine et Jeanne (r. du 26 novembre 1762). M. de Renette fut créé baron en 1763 et mourut en 1776.

Quant au bien *van den Trappen*, il passa successivement à :

Walram de Monte;

Jean Leo dit Vandertrappen, changeur à Bruxelles, par achat, vers l'an 1312;

Marguerite, fille de Guillaume de Stakenburch (r. de l'année 1374-1375);

Guillaume, son frère (r. de l'année 1379-1380);

Catherine, nièce de Guillaume et fille de René (r. de l'année 1402-1403);

Jean de Coudenberghe, dit Rolibuck, époux de Catherine (r. de 1438);

Anne, sa sœur, femme de Walter de Heetvelde (r. du 5 décembre 1485);

Rolaud De Mol, neveu d'Anne (r. du 22 janvier 1507-1508);

Jean de Coudenberghe dit Rollibuc, autre neveu de la même (r. du 19 septembre 1510);

Éverard, son fils (r. de 14 décembre 1532);

Maximilienne, sœur d'Éverard (r. du 18 août 1558);

Roland, Gilles et Hercule de Biévène, pour la moitié du fief (r. du 29 juillet 1562);

Liévin, Philippe et Charles, fils de Barthélemy de Billehé et de Maximilienne (r. du 27 novembre 1566);

Jean Faure, receveur général du domaine au quartier de Louvain, par achat à cette dernière (r. du 18 novembre 1568); Don Juan le nomma, en 1579, conseiller à la chambre des comptes, et cette cour l'autorisa, le 28 août 1594, à envoyer pâturer dans la forêt de Soigne les troupeaux de son fermier;

Messire Antoine de Faure, fils du précédent et de Lucie Vandernoot (r. du 12 octobre 1602);

Lucie, Christine et Charlotte, ses filles (r. du 6 octobre 1611);

Christine seule (r. du 11 juillet 1669);

Sire Frédéric Uuttenham, en vertu du testament de cette dame (r. du 4 mars 1689);

Marguerite, sa nièce (r. du 21 février 1714);

Pierre Melis, président du collège de Hollande à Louvain, époux de la précédente, céda *het hoff ten Trappen* (r. du 13 avril 1715) à Pierre Pangaert, qui, depuis un an, avait acquis le fief principal de Hoeylaert, *Ter-Heyden*, dont nous allons esquisser les annales.

A l'ancienne famille de Hoeylaert appartenaient : Sotemann de Holar (1186), Meiso de Hoelaer et son frère Franco, qui étaient tous deux chevaliers (1204), Arnoul de Holar et son fils Gérard (1246). Gilles de Hoelaer tint en fief du duc, outre des biens à Campenhout et à Erps, un fief de la Trompe, qui était situé à Hoeylaert et qui produisait 200 livres par an; son fils Godefroid le laissa à sa fille Catherine. En 1437, Gaspar, fils de Henri Absoloons, acquit, en vertu de lettres échevinales de Louvain, le patrimoine de Catherine, lequel eut ensuite pour maîtres :

Catherine Absoloons, femme de Jean de Ranssem (relief de 1458);

Marie Absoloons, nièce de Catherine, et son mari, Guillaume d'Ordingen (r. du 2 octobre 1500);

Maitre Rodolphe Absoloons, neveu de Catherine (r. du 23 juin 1514);

François, son fils (r. du 4 décembre 1549);

François-Florent, fils de Hugues Absoloons, qui fut d'abord sous la tutelle de son beau-père, messire Guillaume de Lombrun (r. du 28 janvier 1606);

Barbe Hellinx, mère du précédent, et en vertu de son testament (r. du 31 octobre 1617);

Messire Ferdinand d'Aça ou Assa et sa femme, Philippine Absoloons, par achat (r. du même jour);

La veuve et les enfants du précédent (r. du 10 novembre 1622);

Messire Jean De Walsche et sa femme, Marie Vanderbeken, par achat;

Josse Absoloons, par retrait (r. du 21 octobre 1625);

Messire Frédéric Botnia, par achat (r. du 5 novembre 1624);

Frédéric de Dielbeke, plus tard, baron de Holsbeek, en vertu du testament du précédent (r. du 13 octobre 1651);

Messire René-Frédéric, son fils (r. du 28 septembre 1676);

Messire François-Maximilien Baltin de Ter-Beek et sa femme, Madeleine Van Weerden, par cession de Pierre Marcellis, *als geconstitueerde* (r. du 26 avril 1687);

Messire Philippe-François de Baltin et sa femme, Anne-Christine Pick, par cession du précédent et de ses enfants : Marie-Maximilienne, messire Guillaume, Isabelle-Philippine, qui était béguine à Bruxelles, et Thérèse-Geneviève, qui était encore mineure (r. du 23 avril 1708);

Pierre Pangaert, receveur des engagères des médianates sur les offices, par achat (r. du 13 juin 1714);

Ses enfants (r. du 23 avril 1717);

Messire François-Joseph-Ignace Pangaert, après la mort de son oncle du même nom (r. du 17 mars 1742). Ce dernier seigneur fut enseveli à Hoeylaert sous une pierre portant : HIER LIGT BEGRAVEN DEN EDELEN — HEERE, FRANCISCUS IGNACIUS PANGAERT, — HEERE VAN TERHEYDEN, — GESTORVEN DEN VII FEB. 1798, — R. I. P. — ENDE ZYNE HUYSVROUWE, — MARIA ELISABETH — DE GRAND-RY, etc. Son patrimoine a été vendu aux De Man d'Hobruge, qui ont fait rebâtir la demeure de leurs prédécesseurs. C'était anciennement un fief dit *'t Roothof* ou *'t hoff ten Streetkene*: quelques reliefs la désignent comme étant située à Hoeylaert, mais dans la paroisse de Watermael (r. de 1606, de 1617), ou à Boondael (r. de 1622). En 1622, on lui donne le nom de *Ter-Heyden*, qu'elle n'a plus cessé de porter. A ce manoir étaient annexés des terres, des bois et des pâtures, etc. La seigneurie, en 1697, comprenait environ 80 bonniers, un emplacement de moulin (*molenstadt*), une brasserie, des cens seigneuriaux, une cour censale ayant un maire, sept tenanciers, un greffier et un messier, des arrière-fiefs, une garenne ou chasse gardée, le droit de moyenne et de basse justice, celui de percevoir les *keuren* et *breucken*, ainsi que les *pontpenningen*, le droit de chasse, etc. Le 26 mars 1452-1453, Philippe le Bon céda, à titre d'engagère, à Gaspar Absoloons et

moyennant 144 ridders, le droit de faire pâturer dans la forêt de Soigne les bestiaux de sa ferme, située à Hoeylaert, « *boven onse Snoeckwatere.* » On conserve, au greffe de Bruxelles, huit cahiers aux adhéritances de Ter-Heyden, pour les années 1688 à 1795, et un cahier d'arrêts, allant de 1729 au 2 avril 1794.

Il y avait, à Hoeylaert, une foresterie héréditaire, à laquelle était annexée une maison voisine du cimetière, que l'on tenait en fief du duché de Brabant. Martin, dit De Vorster Van Holaer, la laissa, au quinzième siècle, à son fils, Henri Mertenssoen. Les Bogaert, les Vanderliuden, les Davre, les Goossens, les Van Schepdael se la transmirent successivement, et Jean-Baptiste Swalus la releva le 3 juillet 1781. L'*hof d'Oombergh* (*Doenberg*, 1500; — *T'hof te Dunberch*, SANDERUS) ¹ appartenait à Groenendael et fut vendue par la République française, en l'an VIII, avec 56 bonniers, à un nommé Bandais. Le couvent avait obtenu de Philippe le Bon le droit de faire paître 12 vaches, 2 vieux chevaux et 25 porcs, venant, soit de *Doenberg*, soit d'une autre de ses fermes (8 mai 1435). Cette ferme se trouve au nord du village, du côté de la forêt de Soigne, en un endroit où s'est formé depuis un hameau assez considérable, appelé *Dumbergh*. Avant l'an 1500, on voyait là un *Slypmolen*, près de l'étang dit de l'*Oiseau* (*t' Svogels viver*).

LA CHAPELLE DE WILLEMIEKEN. — Dans un carrefour de la forêt, où croissait en abondance la fougère, il y avait une petite statue de la Vierge, placée contre un tronc d'arbre. De temps immémorial, on venait l'implorer contre la fièvre, le jour de l'Annonciation. Un religieux de Groenendael, nommé Henri, fut le premier qui fixa contre cet arbre une statue de la Vierge; Jean Hinckaert la fit ensuite couvrir d'un toit, et plaça sous la statue un tronc qui, peu de temps après, fut enlevé avec ce qu'il contenait, la valeur de deux peters d'or environ. Les coupables furent arrêtés et torturés par le bourreau de Bruxelles; l'un d'eux avoua son crime et mourut peu de temps après, de maladie. Quant à l'autre, suivant le légendaire, il obtint sa grâce à la suite de ses aveux, vécut ensuite assez honorablement (*satis gratiose*) et fut la souche de beaux enfants. Le curé, le forgeron de Hoeylaert et Égide de Lathouwere conclurent alors un accord avec le charpentier Guillaume Hinckaert, pour la construction d'un oratoire en bois, qui fut enfin remplacé par un édifice construit en pierre, dont Henri De Heck, religieux de Groenendael, posa la première pierre le 21 juillet 1485, au nom de l'archiduc Maximilien ². La chapelle prit le nom de *Notre-Dame de Bonne Odeur* (*Onze*

¹ *Ten Doenberghe, voir 't hof van den Groendale.* 1519

² *Historia de exordio et fundatione capellæ Beate Mariæ bonæ redolentiæ in nemore Zoniæ constitutæ.* Extrait de GILLEMANS, ms. de la Bibliothèque royale.

Lieve Vrouwe tot Willericken) ; elle existe encore, mais seulement en partie ; sa façade, qui est clôturée par un grillage en bois, porte la date de 1620. Si l'on en croit la tradition, les ouvriers qui la construisaient, Laurent et Henri, entendirent au-dessus d'eux un concert angélique et sentirent une odeur d'une suavité incomparable. De là vint le nom de l'oratoire ¹.

GROENENDAEL. — Au delà du hameau de Dumberch, la vallée se resserre, et elle emprunte une nouvelle beauté aux taillis épais qui couvrent de leurs ombrages ses prés toujours verts. En suivant le pied des hauteurs qui la bordent du côté du nord, on arrive à un grand remblai où passent à la fois, en se coupant : la route de Tervueren à Mont-Saint-Jean, la route de Bruxelles à la Hulpe, et le chemin de fer du Luxembourg, dont une station est établie en cet endroit. Là commence le vallon qui est devenu célèbre sous le nom de *Groenendael*, *Viridis Vallis*, *Val-Vert* ².

En 1304, un ermite nommé Jean *De Buscho* obtint du duc Jean II l'usage d'une maison qui se trouvait en ces lieux et qu'il entourait d'un fossé ; il devait en jouir sa vie durant, et, après lui, un religieux pourrait seul y habiter (diplôme daté du vendredi après l'Assomption) ³. Un autre cénobite, appelé Arnoul de Diest, y séjourna pendant vingt ans ; un troisième, Lambert, y habitait en 1343, lorsque trois prêtres de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles formèrent le projet de s'y retirer. C'étaient Jean Hinckaert, chanoine de la première fondation ; Franc de Coudenberg, chanoine de la seconde fondation, et un parent de Hinckaert, Jean Van Ruysbroeck. Ce dernier s'était acquis déjà quelque réputation en combattant une hérésie qui comptait de nombreux sectateurs dans la résidence ducale, et dont le chef était une femme enthousiaste, la célèbre Bloemardine. Ses luttes en faveur des opinions orthodoxes ne lui avaient pas ouvert la carrière des honneurs, car il n'était que vicaire, et, d'autre

¹ Voyez SANDEBUS, *Chorographia sacra Brabantia*, t. III, p. 255. — WICHMANS, *Brabantia Mariana*, t. II, p. 329.

² Voyez *Monasterii Viridis Vallis origo et V. Joannis Rusbroquii primi eo in loco prioris vitæ series per annos breviter digesta, ex Henrici Pomerii, Joannis Buschii, et aliorum scriptis, Bruxella, apud J. Pepermannum, 1622, in-12 de 15 pages* ; — MARC MASTELIN, *Necrologium monasterii Viridis Vallis*, Brux., J. Meerbecius, petit in-4° ; — WICHMANS, p. 806 ; — GAARHAYE, p. 29 ; — SANDEBUS, *Chorographia sacra Brabantia*, t. II, p. 16, etc. Aux Archives du royaume, il faut consulter, sur Groenendael, le *Registre des chartes déposées en l'an 1500, f° 222 à 236 et 264 à 273*. A la bibliothèque royale existent : une copie des chartes du couvent, un *Obituaire et martyrologe des religieux*, dont M. DE REIFFENBERG a donné une analyse (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. VI, p. 185), et qui a été publié par M. l'abbé STROOBANT (*Nécrologe de l'ancien prieuré de Groenendael*, Anvers, Buschman, 1854, gr. in-8°).

³ *Opera dipl.*, t. II, p. 779.

part, elles lui avaient attiré beaucoup d'inimitiés ; le peuple de Bruxelles se plaisait à chanter des airs dirigés contre lui ¹. Quant à Franc de Coudenberg, qui fut d'abord le membre le plus influent de la petite association, il fut, dit-on, accusé de trahison à la cour de Jean III ²; cependant, ce prince lui accorda la propriété de l'ermitage de Groenendaël, du grand étang contigu et de quelques autres terrains, à charge d'y élever une habitation pour cinq religieux, dont deux au moins seraient prêtres (mercredi des jours de Pâques, en 1343) ³. Cette cession n'aurait-elle caché qu'un exil déguisé ?

Le 17 mars 1344, Matthias, évêque de Trébizonde, consacra l'oratoire de la nouvelle communauté. Le 10 mars 1349, les religieux, en présence de l'évêque Pierre Andréa, prirent l'habit des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin ; ils reçurent une règle de P. *De Salicibus* ou Des Saules, prieur de Saint-Victor à Paris ; puis ils choisirent, pour prévôt, Coudenberg, et pour prieur, Ruysbroeck ⁴. Ce dernier, tout en veillant au maintien de la discipline dans son monastère, sut la rétablir dans d'autres ; il continua, en outre, les travaux qui avaient déjà illustré son nom. Bientôt sa réputation amena dans sa retraite des personnages puissants, des docteurs, des professeurs distingués. Gérard De Groote, le fondateur de l'utile institution des Frères de la vie commune, rendit visite à Ruysbroeck et le quitta édifîé des entretiens qu'il avait eus avec lui. Beaucoup d'autres personnages, renommés pour leur sagesse et leur science, virent à cette époque à Groenendaël, entre autres, le Dominicain Canclær, des religieux de la Flandre, de Strasbourg, etc. Le prieur sut éviter l'orgueil, cet écueil de tant de hautes intelligences, et, jusqu'à la fin de sa vie, ne dédaigna pas de remplir, dans le monastère, les offices les moins relevés, de s'y livrer aux occupations les plus humbles.

Comme moraliste et comme théologien, Ruysbroeck est un homme à étudier. A l'époque où les corporations monastiques s'endormaient dans la torpeur et dans l'indifférence, il ranima le goût de l'étude et de la moralité. Ses œuvres ⁵ que nous avons honteusement laissées dans l'oubli,

¹ SWELLART.

² GRANAYE, *Bruzella*, p. 30.

³ *Opera dipl.*, l. c., p. 780.

⁴ Les derniers prieurs furent les pères Janssens, mort en 1748, et Jean-Baptiste Niélens.

⁵ La Bibliothèque royale possède les œuvres suivantes de Jean Van Ruysbroeck : *Das ghaloef en het spiegel der saligheit, De seven trappen der gheestelyke minnen, Het boec van seven sloten, Het boec van de vier becoringen, Het salen XII beghinen om Jesu te vinden, Het boec van de gheestelyke tabernakel, Het boec van den rikender ghelieven, Het boec van de gheestelyke brulocht, De sacramento altaris* (en flamand, autographe, ainsi que le suivant) : *Het boek dat genaemd is Samuel*, etc. — On trouve, dans le même dépôt, le traité de Gerson : *De libris Joannis Ruysbroek*, et l'écrit de DE POMERIO : *De vita et miraculis fratris Joannis Ruysbroek*.

témoignent des progrès que la langue flamande avaient accomplis et des mouvements qui se manifestaient dans les esprits ; Ruysbroeck s'y montre toujours ardent partisan d'une réforme dans les mœurs du clergé, ennemi de la simonie, de la luxure ; un doux mysticisme colore son zèle religieux. Quelquefois son intelligence plane dans les plus hautes régions et paraît tendre au panthéisme. « Dans ses méditations, a dit M. Altmeyer, il part de l'idée de l'absolu, qui est unité dans son être et trinité dans son action et dans sa vie, et il ramène le but de l'homme au renoncement à toute créature, pour rentrer, par la contemplation, dans l'absolu. Dieu, selon lui, est le principe de l'existence du monde ; il est, suivant une expression empruntée au langage métaphysique de l'Allemagne, immanent au monde ; mais il est, en même temps, indépendant du monde, transcendant au-dessus de toutes les créatures, et par conséquent et essentiellement est éternellement différent du monde ¹. » Bien qu'il eût lutté contre les tendances ultra-mystiques de Bloemardine et de ses adhérents, Ruysbroeck fut accusé d'appartenir à la secte des Béghards ; leurs opinions sur l'union spirituelle des âmes avec Dieu parlaient trop à son cœur, pour qu'elles ne laissassent pas de traces dans ses écrits. De là les attaques que Gerson a dirigées contre lui, dans sa lettre à Barthélemy le Chartreux ².

Jean de Ruysbroeck mourut le 2 décembre 1381, à l'âge de 88 ans. Sa mort, disent les légendaires du couvent, fut accompagnée de prodiges. Les cloches de Deventer, la résidence de De Groot, sonnèrent toutes seules, comme si une force divine leur avait donné le branle ; une vision apparut à un savant médecin, doyen de l'église de Diest, que Ruysbroeck était mort, et qu'il avait été admis au ciel, « après avoir été au purgatoire pendant une demi-heure seulement ». Cinquante ans après, son corps fut retrouvé intact, et on l'exposa aux yeux du public, pendant trois jours, dans le cloître. Il avait, dit son biographe Bogaert ou De Pomerio, l'habitude d'écrire ses œuvres en se promenant dans la forêt, et un jour qu'un religieux le cherchait, étonné d'une absence qui s'était prolongée plus qu'à l'ordinaire, il le trouva assis sous un tilleul, dont le feuillage paraissait entouré de rayons. Cet arbre, après avoir commencé à dépérir, reprit une nouvelle vigueur vers l'an 1600 ; au mois de novembre 1622, l'infante Isabelle bâtit sous ses rameaux une petite chapelle, dont la première pierre reçut l'inscription suivante : ÆTERNO DEO — ET — B. MARIE VIRGINI — LAVRETANÆ — ELISABETHA INFANS — POSUIT,

¹ ALTMAYER, *Conférences données à l'Université de Bruxelles, en 1853-1854.*

² Voyez à ce sujet PAQUOT.

L'œuvre de Ruysbroeck fut propagée et continuée par ses amis et par ses disciples. Jean de Leeuw, dit *le Bon Cuisinier*, qui était né à Afflighem et qui fut un des premiers frères convers du couvent, écrivit un grand nombre de petits ouvrages mystiques, en langue flamande; Guillaume Jordaens, de Bruxelles, mourut le 23 novembre 1372, après avoir traduit en latin quelques-unes des œuvres de son maître et en avoir composé d'autres, également mystiques. Vinrent ensuite Pierre *Pistor* ou De Backer, de Hoeylaert, mort en 1440, autre théologien; Henri de *Pomerio* ou Van Bogaerden ¹, Louis Van Bivoorde, qui composa des traités de piété en vers latins; Hayman Van Wyck, Pierre Waelschen, de Bruxelles, auteur de sermons; le docteur Arnoul de Rotterdam dit Gheiloven, écrivain fécond, qui mourut à Groenendael le 31 août 1442 ². Le goût de l'étude et des livres était encore très-vif dans ce couvent, lorsque le prieur Daniel Petri (mort en 1534) enrichissait la bibliothèque de 120 volumes ³.

René de *Valle* ou Vandendaele, prévôt de Groenendael; Guillaume Broecke, prieur de Rouge-Clotre; Walter de Gierle, prieur de Carsendonck, et Henri Zelle, procureur de ce dernier couvent, demandèrent à l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, de pouvoir s'unir au chapitre de Windesem, association formée de différents couvents de l'ordre, existants dans les parties septentrionales des Pays-Bas. Le prélat leur refusa cette autorisation, parce que le chapitre, ainsi que toute l'Allemagne, obéissait à l'antipape de Rome, tandis que lui, comme les autres Français, ne reconnaissaient pour chef de la chrétienté que le pape d'Avignon. D'Ailly conseilla à ces zélés religieux de former entre eux un chapitre particulier, dont Groenendael serait le centre. Sa proposition fut favorablement accueillie à Rouge-Clotre, où l'on trouvait encore quelques disciples de Ruysbroeck, animés de l'esprit de leur maître. Elle rencontra plus d'opposition à Groenendael, où une partie de la communauté s'éleva contre les règles nouvelles qu'on voulait lui imposer, et surtout contre les visites annuelles qui devaient dorénavant avoir lieu. Mais, les réglemens du chapitre ayant été approuvés par les docteurs de l'Université de Paris, la majorité des religieux les adopta, et la minorité, menacée d'excommunication, ne put que se taire (1409). Plus tard, Zelle, qui déployait beaucoup d'activité pour combattre une hérésie dont Bruxelles était le siège principal, et dont

¹ Voyez sur ce religieux, qui s'occupait aussi de gravure sur bois, VAN EVER, *Les artistes de l'hôtel de ville de Louvain*, p. 114.

² Voyez MASTELIN, PAQUOT, *passim*, etc.

³ C'est du prieuré que provient le poème flamand sur les faits et gestes du roi d'Angleterre Édouard III, qui est actuellement conservé à la Bibliothèque royale.

des sectateurs de Bloemardine nourrissaient l'existence, revint au projet de relier les couvents du Brabant au chapitre de Windesem. Tout l'évêché de Cambrai ne reconnaissait plus, à cette époque, l'autorité de Pierre d'Ailly et du pape; dans la partie allemande ou flamande, c'était l'élu de Liège, le fougueux Jean de Bavière, surnommé Sans-Pitié, qui, au nom de l'antipape de Rome, exerçait les fonctions épiscopales, avec le titre de vicaire et commendataire de l'église de Cambrai. Henri Zelle et ses amis n'avaient pas été sans influence sur les progrès du parti allemand; leur obstination à nouer des relations intimes avec la Hollande semble le prouver suffisamment. Ils arrivèrent à leur but en 1412, mais non sans difficulté; la première demande qu'ils adressèrent à cet effet au chapitre de Windesem, en 1411, fut rejetée, par suite des intrigues de quelques religieux des couvents belges; peu de temps après l'adoption de l'union, union qui fut complétée en 1418 par l'adhésion de Sept-Fontaines, la fraction dissidente de l'évêché de Cambrai abandonna l'indigne Jean de Bavière et se rallia à Pierre d'Ailly (1412)¹. Un bref du pape Martin V, de l'année 1420, sanctionna les statuts du chapitre de Windesem².

Déjà à cette époque, les religieux de Bethléem s'étaient condamnés à la clôture perpétuelle (1414). Cette mesure rigoureuse fut adoptée à Corsondonck, en 1432; à Rouge-Cloître, en 1438; à Sept-Fontaines, en 1443, sur les instances des prieurs de Bethléem et de Rouge-Cloître, et enfin, à Groenendael, le 25 juin 1447. En mémoire de ce qu'un membre de leur corps avait contribué à la fondation de Groenendael, les petits chanoines ou chanoines de la seconde fondation, de l'église de Sainte-Gudule, adoptèrent, en 1460, l'usage de visiter ce prieuré tous les ans, et d'y assister à l'office divin, avec les religieux.

Dans toutes les corporations, le zèle n'a qu'un temps. Leur position est-elle bien assise, elles s'oublient dans le repos. Alors que les religieux de Groenendael se distinguaient le plus par leur ardent ascétisme, par leur application à l'étude, leur communauté n'était riche ni en biens, ni en privilèges. Dès le 24 juin 1343, Jean III leur confirma la possession de ce qui leur avait été donné; mais ce ne fut que vers la fin du règne de Wenceslas qu'ils obtinrent quelques grands domaines et quelques prérogatives. Le 25 juin 1378, Wenceslas et Jeanne leur cédèrent, pour agrandir le couvent, l'espace s'étendant du grand étang vers le cloître et, du côté du sud, jusqu'à la source dite *den Witter borne*, la *Source blanche*, avec la vallée allant de là à la *Quenenberch*, qui se

¹ IMPERS, *Chron. Bethleemiticum*, lib. I, f° 19 et 22, et l. II, f° 33.

² *Opera dipl.*, t. III, p. 144

trouvait près de la porte du couvent conduisant à Boitsfort ¹. Les immunités des abbayes brabançonnnes et, entre autres, l'exemption de l'obligation de recevoir des laïques et de donner une prébende à l'avènement de chaque duc, ne furent rendues communes à Groenendael et aux autres couvents de chanoines réguliers : Corsendonck, Rouge-Cloître, Sept-Fontaines, Ter-Cluysen, Bethléem, que sous Jean IV; il en fut de même de l'exemption d'impôts (17 décembre 1421 et 20 septembre 1424) ². En 1378, Wenceslas et Jeanne avaient permis aux religieux de faire pâturer, dans le bois de Soigne, 24 vaches et 36 porcs; Jean IV, voulant les indemniser des dépenses qu'il leur occasionnait lorsqu'il chassait aux environs de leur monastère, les autorisa à joindre à ces bestiaux 1 taureau, 2 vieux chevaux et 100 brebis (17 juillet 1424), et leur confirma la précédente concession, en la portant à 36 vaches et 60 porcs. Sous Philippe le Bon, la communauté fut autorisée à créer des bancs ou cours censales, et à nommer des sergents, dans les lieux où elle avait des biens, comme : Erps, Querbs, Yssche, Hoeylaert, La Hulpe, Genval, Uccle, Cumptich, Jodoigne, Molenbais, Racourt, etc. (14 mai 1433), et, moyennant une redevance annuelle d'un chapon, à élever devant le couvent un moulin à vent, pour moudre le grain (8 mai 1439). Cette usine ayant été détruite, les moines demandèrent à Charles-Quint d'en pouvoir bâtir une autre sur le ruisseau de l'étang *den Nysdanime*, à La Hulpe, ce qui leur fut accordé, à condition de fournir au domaine un demi-muid de grain, tous les ans (9 septembre 1513). Ils ne donnèrent pas de suite à cet octroi, et, plus tard, ils sollicitèrent la permission d'élever un moulin à Hoeylaert même, à l'entrée du village et en aval de leurs prairies; ils obtinrent cette faveur, mais avec la réserve qu'ils payeraient, par an, 3 setiers de seigle (réduits ensuite à 2), et, sous peine d'une amende de 10 philippus, qu'ils ne pourraient moudre que le grain nécessaire à leur propre consommation (2 septembre et 17 novembre 1661). Cette fois encore leur projet échoua; quelques sources s'étant taries, le ruisseau ne fut plus suffisant pour activer l'usine, et on remplaça celle-ci par un moulin à vent, construit dans l'enclos même du prieuré (octroi du 19 juin 1687).

La duchesse Jeanne accrut à plusieurs reprises l'étendue du terrain que Groenendael possédait au milieu de la forêt de Soigne. Le 8 août 1400, elle leur donna une vallée située entre celui de leurs étangs qui se trouvait le plus à l'amont et le *Walschen vander*. Ses libéralités reçurent,

¹ *Brabantische Yeesten*, t. II, p. 633.

² *Placards de Brabant*, t. III, p. 164.

le 4 janvier 1427-1428, l'approbation de Philippe de Saint-Pol et, le 24 avril 1431, celle de Philippe le Bon. Le dernier de ces princes autorisa les religieux, en 1435, à couper dans ses bois les arbres qui leur seraient nécessaires et, plus tard, il leur permit de prendre, tous les ans, dans la forêt de Soigne, 60 chariots provenant des arbres abattus par le vent (*wintfellingén*, 9 décembre 1460). Le grand étang de Nysdam, qui contenait 9 bonniers, leur fut donné en location comme s'il ne contenait que 2 bonniers et 1 journal, et ils le conservèrent très-long-temps.

L'Yssche (*Yssche*, 1378), qui sort de terre un peu en amont de Groenendael, était autrefois sujette à des crues subites et très-fortes, qui occasionnèrent plus d'une fois de grands dégâts au couvent, sous lequel elle passe. Ainsi, le 13 février 1395-1396, elle rompit la nouvelle digue qui avait été élevée pour contenir ses eaux, et, le 15 décembre 1472, ainsi que le 25 juin 1531, elle pénétra jusque dans le chœur de l'église, après avoir renversé plusieurs bâtiments ¹. Dans le désastre de 1395, le frère Louis de Velthem périt en voulant sauver un enfant; on ne put d'abord retrouver son cadavre, mais, la nuit suivante, pendant les matines, une colonne de lumière vint se fixer au-dessus de l'endroit où le courant avait entraîné ses restes ². En 1404, pendant une peste très-violente, on remarqua le dévouement du préfet de l'infirmerie, Franco de Zadeleer.

Le prévôt Coudenberg mourut le 9 juillet 1386; il fut le premier des moines qui reçut la sépulture dans la nouvelle église conventuelle. On plaça la première pierre de cet édifice, qui devint depuis le réfectoire des frères, le 23 août 1384 ³, et on le consacra le 11 avril 1388. Le 30 avril 1455, un incendie, allumé par la négligence d'un brasseur, dévora tout le couvent; les communautés de Rouge-Clotre et de Sept-Fontaines s'empressèrent d'envoyer aux moines tout ce qui leur était nécessaire. A cette occasion, quelques religieux, désespérant de pouvoir relever le monastère, proposèrent d'en partager le personnel et les biens dans différents autres prieurés du même ordre, mais cet avis ne fut pas goûté par la majorité. Grâce à l'appui du chancelier de Brabant, Jean Bont, et du prévôt de Cambrai, Corneille Proper, le pape accorda des lettres d'indulgence à ceux qui contribueraient à la réédification du monastère. Celui-ci ne se composa d'abord que de bâti-

¹ IMPENS. — *Anecdota Bruzellanensia*.

² VAN BIVOORDE, *De inentione corporis fratris Ludovici de Velthem, apud PLAGIOT*, t. III, p. 487. — 1395, *Brack den nyeuwen dam inne te Groenendale. Chronycke van Nederlant*.

³ Le receveur général de Brabant, Pierre Braeu, agissant au nom de la duchesse Jeanne, donna 2 peters pour cette cérémonie.

ments très-simples, mais bientôt on les remplaça par d'autres, plus somptueux : l'infirmerie, en 1450 ; le mur d'enceinte, en 1452 ; le cloître, en 1462 ¹, etc. Le rétable (*overtafel*) du maître-autel fut donné par l'abbesse de Forêt, en 1461 ; l'église elle-même, après avoir été agrandie, fut de nouveau consacrée par Godefroid, évêque de Dania. Quelque temps après, Groenendael souffrit beaucoup des guerres civiles de l'époque de Maximilien ; en 1487, il fut dévasté. Le domaine donna alors 120 livres pour la restauration de l'église (octobre 1495), et encore 58 livres (acte de décharge, du 7 mars 1496-1497). Mais ce fut surtout sous le règne de Charles-Quint que le prieuré atteignit l'apogée de sa splendeur. Vers l'année 1506, le prieur Jacques De Dynter fit orner le chœur d'un magnifique reposoir pour le Saint-Sacrement. Les princes de la famille impériale montrèrent pour Groenendael une véritable prédilection. En 1516, Charles-Quint orna l'église d'une grande verrière qu'il fit exécuter par Nicolas Rombouts, de Bruxelles. En 1519, on bâtit, aux frais de Philippe de Clèves, un corps de logis carré, de pierres de taille, qui ne fut achevé qu'environ huit ans après ; il était orné des armes du seigneur de Ravenstein, et des initiales de son prénom et de celui de sa femme, Françoise de Luxembourg, P. et F. Le sire de Ravenstein le donna au couvent en l'année 1524. Un tremblement de terre ayant fait disparaître les sources d'où venait l'eau des fontaines jaillissantes du jardin, les religieux, après avoir essayé plusieurs fois de les rétablir, sollicitèrent et obtinrent un octroi qui les autorisa à construire dans la forêt un réservoir voûté (*ontfanger*), d'où les eaux seraient conduites aux anciennes fontaines, sur une distance de 1,495 pieds (15 mars 1555-1556). La nuit du mercredi 23 mai 1543, pendant que la reine Marie de Hongrie se trouvait au prieuré, le feu prit aux écuries, consuma 18 chevaux, et se communiqua aux étables, où périt tout un troupeau de brebis ; pour les indemniser de leurs pertes, l'empereur accorda aux religieux, le 31 du même mois, un subside de 500 florins carolus.

Le 6 avril 1550, Charles-Quint célébra le jour de Pâques à Groenendael, et, le 13 mai 1540, son frère, le roi des Romains Ferdinand, y passa la nuit. Le 28 octobre 1542, on y donna une grande chasse aux cerfs sauvages, puis un tournoi, où deux troupes, l'une vêtue de blanc et commandée par le comte de Buren, l'autre habillée de rouge et conduite par le marquis de Camerino, simulèrent un combat, aux applaudissements d'une foule immense. Le 17 juin 1549, l'empereur, son fils, les reines Marie de Hongrie et Éléonore de France, et toute la cour y

¹ *Chronycke van Nederlant*. — La dernière partie de cette chronique, partie qui commence en 1424, doit avoir été écrite par un religieux de Groenendael.

assistèrent à une partie de chasse, mais sans pouvoir forcer le gibier à quitter le bois. En 1556, Charles-Quint vint de nouveau à Groenendael avec sa famille et l'ex-roi de Tunis, son protégé ; on montrait encore, en 1750, près de la porte du cloître des frères convers, un chêne sous lequel on avait vu réunies sept têtes couronnées ; l'auguste monarque fit alors appeler, dit-on, le plus jeune des religieux, Jacques Isabeels, et lui fit remarquer cette circonstance comme un fait dont il pourrait parler dans sa vieillesse, et, en effet, Isabeels, qui ne mourut qu'en 1622, aimait à citer cet épisode de ses premières années. Le dominateur de la moitié de l'Europe était adroit chasseur et, un jour, il abattit un héron, à la distance de 912 pieds. C'est pourquoi on éleva, au milieu du grand étang, un héron de cuivre, reposant sur un pilier de pierre, et, sur le bord de l'étang, la statue de Charles-Quint, tenant une arquebuse, de laquelle jaillissait un filet d'eau.

L'empereur avait contracté l'habitude d'assister, le jour de Pâques, aux lectures qui se faisaient au réfectoire, conformément aux décrets du concile de Tolède. Philippe II n'adopta pas cet usage, mais, le dimanche des Rameaux, il venait, au monastère, laver les pieds de douze pauvres. Ces pratiques religieuses ne le distraisaient pas, d'une manière absolue, de ses travaux diplomatiques ; ce fut au couvent qu'il conclut, le 26 mars 1552, un traité d'alliance avec son beau-frère, Emmanuel-Philibert de Savoie. Quelques années après, une scène d'un tout autre genre faillit s'y passer. Quelques nobles fugitifs, voulant se venger du duc d'Albe et délivrer le comte d'Egmont qui était alors emprisonné, résolurent de surprendre le duc pendant qu'il se rendrait à Groenendael¹, pour y célébrer la fête du Vendredi-Saint. Ils réunirent un grand nombre de cavaliers, dont la plupart se tinrent cachés dans le château d'Ohain, et 500 fantassins. Le sire de Carloo, l'un des conjurés, vint demander un abri aux religieux, en leur annonçant qu'il n'avait plus d'autre asile, qu'il était poursuivi par les satellites du gouverneur général. C'était lui qui devait ouvrir aux conjurés une des portes du couvent. L'entreprise avorta ; un soldat en avertit le seigneur de Licques, qui ne parvint qu'à grand'peine à détourner le duc d'Albe de se rendre à Groenendael. Heureusement pour lui, l'opresseur de la Belgique échappa au sort qu'il méritait ; on ne put arrêter qu'un des conjurés, le sire de Beausart, qui fut écartelé. Les troubles religieux de cette époque forcèrent la communauté à quitter son paisible et pittoresque asile. Le prieur Adam Fabri alla habiter la ville de Bruxelles, où il mourut de la

¹ VAN METEREN, HARMUS. — Selon ETTINGER, le couvent où devait se passer ce drame est Rouge-Cloître ; selon HEUTERUS, c'est La Cambre.

peste, en 1578. L'exil des religieux dura près de trente années; ils ne rentrèrent au couvent qu'en 1606. Les archiducs Albert et Isabelle donnèrent à l'église les vitraux peints du chœur, pour remplacer ceux qu'elle tenait de la générosité de Charles-Quint et qui avaient été brisés; ils firent aussi restaurer celui de la façade, qui était un don de Charles le Téméraire. Enfin, le 4 mars 1616, ces princes leur confirmèrent le droit de prendre tous les ans, pour leur chauffage, 60 charretées de bois, droit que le monastère devait à Philippe le Bon, et ils augmentèrent cette quantité d'un tiers. Le 8 novembre 1622, l'archevêque de Malines éleva solennellement le corps de Jean Van Ruysbroeck, à qui Isabelle ordonna d'édifier un magnifique tombeau, le 17 du même mois; la même princesse dépensa, en 1624, 23,000 florins, pour la restauration du bâtiment de Ravenstein, qui tombait en ruine.

Après la mort d'Isabelle, le couvent retomba dans l'obscurité. La clôture perpétuelle fut abolie par le chapitre de Windesem, en 1633. La même année, le couvent fut pillé, et trois frères lais, Jacques Beaustré, Pierre Farchy et Josse Wynants, tués par les Français. Le père Molinet, qui visita la Belgique en 1682, vit dans un pré, non loin du chemin conduisant à la chapelle de Notre-Dame de Lorette, une perche fort haute, où les religieux tiraient à l'arc, le jour de grande récréation. Ce divertissement, ajoute le voyageur, est assez ordinaire dans les monastères de la Flandre. A cette époque, les religieux ne sortaient du couvent que deux fois l'année, et pour un seul jour chaque fois¹. De ce temps datent quelques travaux d'embellissement: les moines ouvrirent, entre autres, une belle avenue de hêtres, qu'ils furent autorisés à continuer jusqu'à l'endroit appelé *de Bunders*, en nivelant une colline dont l'accès était très-difficile (18 février 1669). L'empereur Joseph II supprima Groenendael, en 1783; rétabli pendant la révolution brabançonne, le couvent disparut une seconde fois lorsque la république française eut proscrit les ordres religieux. En quittant la demeure commune, la communauté, dit-on, n'y laissa que les murs; avertie de sa prochaine suppression par la femme d'un agent de la république, elle n'attendit pas l'arrivée du commissaire chargé de mettre ses biens sous séquestre. Quelques années après, plusieurs religieux rachetèrent ce qui restait du couvent, au moyen des bons qui leur avaient été remis en guise d'indemnité, et voulurent rebâtir l'église; dispersés de nouveau par la force, à ce que l'on m'a répété, ils durent renoncer à leur projet.

Vers l'année 1825, on démolit une grande partie des anciens bâtiments. Il ne subsiste aujourd'hui qu'une partie du mur d'enceinte,

¹ *Revue de Bruxelles*, du mois de mai 1839, p. 57.

le quartier du prieur, qui date de l'an 1794 environ et où l'on a établi un restaurant, et la partie inférieure de l'église, sans caractère architectonique. Le monastère consistait jadis en un long parallélogramme, dont un des petits côtés était baigné par le grand étang ; plus à l'est, au sud et le long de cette pièce d'eau, s'étendait l'*aula imperialis*, le corps de logis de la cour. Autour de la première cour du couvent proprement dit on voyait le cloître, que surmontaient, au nord, le réfectoire et le dortoir, décorés par trois légères tourelles ; au sud, la bibliothèque, salle longue de 175 pieds, à laquelle était adossée l'église¹. Les caveaux voûtés et soutenus par de gros piliers, qui s'étendaient sous cette cour, étaient encore accessibles, il y a quelques années ; mais les éboulements qui s'y manifestaient fréquemment en ont fait condamner l'entrée. La seconde cour servait de cloître des laïques ; elle avait, au nord, un quartier pour les étrangers ; au midi, un quartier pour les étrangères. Plus loin étaient la basse-cour, espace irrégulier autour duquel on voyait la vacherie, la grange, l'atelier, la brasserie, la cuisine et, dans un angle, vers le nord, le chêne aux sept têtes couronnées. On conservait à Groenendael deux beaux paysages de Vandevenne, une *Chasse aux ours*, de Snyders ; un tableau mystique de Franck, une *Adoration des mages* de Van Mol, dans le genre de Rubens ; une *Décollation de saint Jean-Baptiste* et un *Saint Augustin en extase*, de Crayer ; jadis on y voyait aussi un tableau de Roger de Bruxelles ou Vanderweyden.

LE HARAS ET LES MINERAIS DE GROENENDAEL. — Un peu à l'ouest du couvent, dans une vallée qui est aujourd'hui complètement boisée, on voyait un carré de bâtiments entourant une cour plantée d'arbres ; le corps de logis principal avait deux étages et était orné d'une tour formant saillie sur la façade. Vingt-quatre bonniers de prés, de vergers, de jardins et d'étangs dépendaient de ce domaine, qui servait de haras. Le duc Antoine, dont nous avons déjà cité le goût pour la chasse, fit établir dans la forêt un vaste haras d'où il tirait de bons chevaux de chasse. Ces chevaux couraient en liberté et étaient si sauvages, qu'il fallait les prendre au *lazo*, comme ceux de l'Amérique. Aussi les nommait-on *de wilde peerden*. On les vendit tous à la mort du duc et on supprima le haras². En 1605, les archiducs commencèrent à former un haras nouveau à Marimont et y placèrent seize belles juments, mais on n'y laissa pas ces animaux, la plupart d'entre eux ayant perdu la vue. L'ancien *Peerdenberg* des ducs de Brabant fut alors approprié à leur usage ; puis on les transféra aux *Bunders*³. Le 31 octobre 1613, la chambre des comptes

¹ Voyez, dans LE ROY, *Castella et pratoria*, une belle gravure, signée *Hollar fecit*. 1649.

² GALESLOOT, I. C., p. 89.

³ SANDERUS, *Regia domus belgica*, p. 21, avec une vue du haras. — *Le Guide fidèle*, p. 106.

ordonna à Philippe De Bontridder de « s'entremettre incontinent à la construction des establieries à Hoolaert, pour y loger les juments et poulains que leurs altesses font nourrir au bois de Soigne. » En 1659, on commença à parler de la suppression du haras, dont l'existence fut de nouveau mise en question en 1662 et en 1678. On se décida enfin à l'abolir, pendant le règne désastreux de Charles II.

Aux environs de Hoeylaert, de Tervueren à Groenendael, mais surtout d'Overyssche à La Hulpe et de là à Groenendael, on trouve une couche de minerai de fer, qui est comprise dans du sable rougeâtre. Le minerai se présente sous la forme de grosses lentilles, dont le produit est creux, et qui constituent un lit à peu près continu; en quelques endroits, il y a trois lits semblables et superposés, d'une hauteur totale de 2 mètres, y compris le sable intermédiaire. Ces richesses minérales doivent avoir été exploitées dans un temps très-ancien, car, près de Ter-Heyden, on trouve beaucoup de scories, encore riches en métal, et qui portent tous les caractères de la fusion. Outre les forges qui ont produit ces vestiges, il y avait des puits d'extraction, dont quelques-uns existent encore; un de ces puits n'a pas moins de 18 mètres de profondeur. Le minerai de fer gisant sous la forêt de Soigne a été exploité à différentes reprises, entre autres, vers 1785, pour l'usage de l'usine de Clabecq¹. Plus tard, le maître de cette forge, M. Besme, parvint à découvrir les anciens puits d'extraction et en fit ouvrir quelques-uns; M. Del-Marmol, conservateur des forêts, l'autorisa à continuer ses recherches; mais, en 1812, on le lui défendit. L'année suivante, il demanda une concession en forme, mais elle ne lui parvint pas à temps, les alliés étant, sur ces entrefaites, entrés en Belgique. En 1816, son fils renonça à ses droits; déjà Hubert Lejeune, de Fontaine-l'Évêque, avait sollicité une concession pour lui et ses associés (janvier 1815). Depuis, des demandes semblables ont été adressées au gouvernement, à plusieurs reprises, entre autres, en 1836 et en 1845².

¹ BURTIN, p. 57. — *Statistique du département de la Dyle*, p. 62. — *Archives du ministère des travaux publics*.

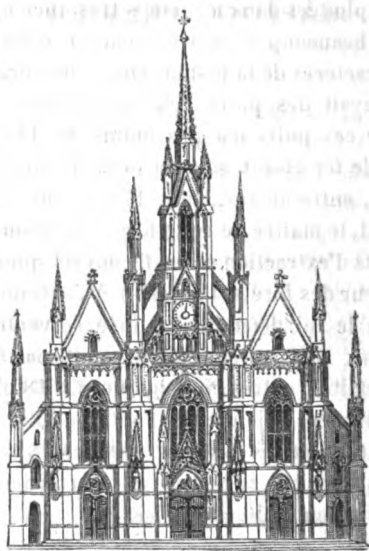
² Au moment où ces lignes s'imprimaient, il a paru à Bruxelles un petit volume de 185 pages, intitulé : *Het christelyk Hoelaert, toegewyd aen God, aen Maria en andere godes liere heiligen*. door VICTOR DE BUCK, priester der societeit Jesu (Brussel, Greuse, 1855). Les détails suivants nous ont paru de nature à figurer dans notre travail :

Ou comptait à Hoeylaert, en 1709, environ 480, et, en 1749, de 600 à 700 communians.

C'est vers l'an 1768 que les habitants commencèrent à se rendre à Wavre, pour y vendre du beurre, des œufs, des poulets, etc.; leur participation à la vente de la viande, à Bruxelles, date de la domination française.

Il y a, à Hoeylaert, une communauté de Servantes des Pauvres, qui s'y est établie le 7 septembre 1829; leur ordre est placé sous la protection de saint Vincent de Paule, et doit sa fondation à Madame de Robiano, veuve Le Candele, et belle-mère de M. De Man d'Hobruge.

A l'extrémité méridionale de la commune de Hoeylaert, là où ses limites se confondent avec celles de La Hulpe et de Waterloo, communes dont elle est séparée par les allées de la Meute et de la Sapinière, on trouve ce que l'on appelle *la Belle-Étoile*, d'où rayonnent huit belles allées, entre autres celle de *Saint-Corneille*, qui, d'une part, va se terminer à la rivière d'Argent, près du château d'Argenteuil, et, de l'autre, aboutit un peu en amont de Groenendael, à la chapelle de ce nom, va ensuite rejoindre la chaussée de La Hulpe et se continue, par l'allée du *Bois des Dames*, jusque près de Rouge-Clôtre. La route de Tervueren vers Mont-Saint-Jean traverse l'allée de Saint-Corneille, à quelques mètres de la Belle-Étoile; en cet endroit la forêt s'arrête; elle fait place à la grande plaine que la journée du 18 juin 1815 a immortalisée.



ÉGLISE SAINT-BONIFACE, A IXELLES. (Voyez plus haut, p. 287).

LIVRE DIXIÈME.

LE PAYS ENTRE LA FORÊT DE SOIGNE ET LA SENNE.

CHAPITRE PREMIER.

SAINT-GILLES, FORÊT, DROOGENBOSCH, RUYSBROECK.

I

LE VILLAGE DE SAINT-GILLES. — L'ancienne paroisse de Sainte-Gudule, à Bruxelles, telle qu'elle existait au douzième siècle, confinait, du côté du sud, à celle de Forêt, dont la partie septentrionale portait le nom d'*Obbrussel* ou *Haut-Bruxelles*¹. Au mois d'août 1216, à la demande du duc Henri I^{er}, l'abbaye de Forêt, à laquelle appartenait le patronat

¹ Saint-Gilles (*Superior Bruzella*, 1222, 1229; *Obbruzella*, 1216, 1272), commune du canton d'Ixelles, au sud de Bruxelles.

Territoire : En 1846, sur une étendue totale de 253 hectares, la commune comprenait 90 h. cultivés en céréales, 1 h. cultivé en plantes industrielles, 55 h. cultivés en racines et fourrages, 3½ h. de prairies, 88 h. de jardins potagers, 9 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1525, 41 ; en 1772, 146 ; en 1846, 695, dont 33 inhabitées.

Population : En 1786, 859 habitants ; en l'an VIII, 663 ; au 31 décembre 1831, 1,986 ; au 31 décembre 1840, 2,701 ; au 15 novembre 1846, 4,138, formant 934 ménages ; 413 enfants recevaient l'instruction et 299 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : Voir le texte.

Dépendances : Les lieux dits *Bethléem*, *Bleyk*, *le fort Monterey*, *Putteken*, *la Longue-Haye*, *le Quartier Louise*, etc.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1600 ; pour les mariages, en 1605 ; pour les décès, en 1621.

Je dois à un ancien vicaire de la paroisse de Saint-Gilles, M. DE RIDDER, qui occupe actuellement les mêmes fonctions dans la paroisse des Minimes à Bruxelles, des détails curieux sur Saint-Gilles, empruntés principalement au registre intitulé : *Manuale seu registrum procentuum*, formé par le curé DUPONT, en 1736.

de cette localité, permit aux habitants d'Obbrussel d'avoir une église, avec baptistère, cimetière et service religieux complet. Les religieuses se réservèrent le droit de nommer le prêtre de cette église, qu'elles assujettirent à leur payer tous les ans 20 sous de Bruxelles, outre 2 sous, pour le sacristain de Forêt. La nouvelle paroisse s'étendit, d'une part, jusqu'à la croix qui se trouvait près de la léproserie de Bruxelles (aujourd'hui, l'hôpital Saint-Pierre), et, d'autre part, jusqu'aux fermes d'Onin et de Godefroid ¹.

Bientôt, Obbrussel eut aussi son échevinage particulier, et, dans quelques actes, reçut la qualification de ville, *oppidum*. Lorsque, en 1222, Henri 1^{er} donna à l'abbaye de La Cambre, pour la célébration de services religieux, une rente de 3 livres de Louvain, il déclara que le maire et les échevins de la ville d'Obbrussel (*ejusdem oppidi*) prélèveraient cette somme sur le produit des biens qu'il y possédait ². En 1229, le maire Pierre, et les échevins Walter Scalie, Henri Scockart et Walter Cule, n'ayant pas de sceau commun, se servirent, pour sceller un acte, de celui du chapitre d'Anderlecht; dans la suite, ils s'en firent graver un, qui offre la représentation du patron du lieu,



saint Gilles, et pour légende les mots : SIGILLUM SCABINORUM DE OBBRUXELLA.

Lorsque le duc Jean II étendit le rayon dans lequel les magistrats de Bruxelles percevaient l'accise, particulièrement jusqu'à Uccle et jusqu'à

¹ *Curies Onini et Godefridi*, comme le porte l'acte original, et non pas *Ninisi*, ainsi qu'il est dit dans *Van Gestel*, t. II, p. 99.

² *Cartulaire de l'abbaye de La Cambre*, fo 73 v^o.

Forêt, ce prince se réserva le produit de cette taxe à Obbrussel (13 décembre 1293) ¹. Quelques semaines plus tard, il réunit ce dernier village à sa capitale, sous le rapport administratif, politique et judiciaire, sans préjudice de ses droits, de ses cens, de ses moulins et de ses eaux (14 février 1295-1296) ².

En 1411, les frères Josse, Gérard, Jean, Franc et Pierre Temmerman se rendirent à une fête champêtre (*een meyspel*), qui se célébrait à Ten-Bosch. Là, une querelle s'étant engagée entre Josse et un vieillard nommé Josse De Knuut, le premier fut insulté et forcé de se retirer. De Knuut et ses amis arrivèrent presque aussitôt à Saint-Gilles, où ils rencontrèrent les Temmerman, dans le cimetière. La rixe recommença bientôt. Josse, qui avait raconté à ses frères ce qui lui était arrivé, fut

¹ Johannes Dei gratia Lotharingie, Brabantie et Lymburgie dux universis presentes litteras visuris salutem. Noveritis, quod nos propter evidentem utilitatem opidi nostri Bruxellensis talem concedimus nostris scabinis opidi nostri predicti libertatem, quod citra Berghem, citra patibulum de Rulleberge, citra Jette, citra veken de Laken, citra Everne, citra Woluwe, citra Boendale, citra Anderlecht, citra Uocle, et citra Forestum, aliter servisiam vendere nullus seu brassare poterit, quam scabini nostri ordinaverint, et quod ausisiam eisdem scabinis solvere debent, prout idem scabini duxerint ordinandum. Ausisia vero de Bruxella (A. Tynno dit Obbruxella) remanet nobis, alia vero citra villas predictas est opidi nostri Bruxellensis predicti ad suos communes usus. Quare mandamus ammanno nostro Bruxellensi qui pro tempore fuerit quatenus predictam collationem firmiter observare faciatis et inviolabiliter, prout a scabinis predictis fuerit requisitus. Et quia volumus quod premissa omnia dicto opido Bruxellensi a nobis et nostris successoribus remaneant incorrupta, presentem cartam sigillo nostro confirmamus, in testimonio premissorum. Datum anno Domini M^oCC^o nonagesimo quinto, in die Sancte Lucie Virginis. *Boeck metten hare*, f^o 40. — A. Tynno, partie V, titre 2, c. 2. — *Placards de Brabant*, t. III, p. 394.

² Universis presentes litteras visuris et auditoris, nos Johannes Dei gratia Lotharingie, Brabantie et Lymburgie. Notum facimus quod nos propter communem utilitatem tam nostram nostrorumque successorum quam nostrorum hominum de Obbruxella, eisdem nostris hominibus existentibus opidanis in Obbruxella, tempore date presentium litterarum, indulgemus et concedimus quod ex nunc in antea statutis eisdem dictis kueren et libertate pari quibus utuntur nostri burgenses Bruxellenses libere gaudeant et fruantur. Nolentes quod ab aliquo iudice nostro ultra dicta statuta, kueren vulgariter nominata, quoquomodo pertractentur seu graventur, secundumque eosdem tracturi et convincti volumus perpetuis temporibus, prout idem nostri burgenses Bruxellenses convicti erunt et tractati. Sed volumus quod redditus nostri in Obbruxella, molendina nostra et aque nostre ibidem in eodem jure sint et statu, emptio vendicioque bonorum ad nos pertinentium, quibus fuerunt usque in diem hodiernum. Volumus preterea quod omnia que hucusque ibidem accederunt ex quacunque causa maneant in eodem jure quo inventa sunt usque in presentem. Sed que emeruerint, cadent et provenient, imposterum statutis dictis kueren subiaceant Bruxellensibus predictis et per ea pertractentur et per nostros scabinos Bruxellenses temporibus successivis. Huic nostre concessionis interfuerunt viri nobiles, fideles nostri dilecti, Walramus de Monjoie et de Valkemborch, Johannes de Cuyck, Florentius de Barlaer, domini Arnoldus de Yscha, Ywanus de Meldert, nostri milites, Daniel de Bouchout, noster senescallus Branbancie, Henricus noster amanuus Bruxellensis, et alii quamplures fide digni. In cujus rei testimonium sigillum nostrum litteris presentibus duximus apponendum. Datum Bruxelles, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, die martis post Invocavit. *Factum* cité au tome I^{er}, p. 34. — *Brabantsche Yeesen*.

frappé ; mais, en se débattant, il blessa De Knuut à mort. Les frères Temmerman furent tous cinq accusés de meurtre ; toutefois, comme ils avaient été provoqués, on se contenta de leur infliger une amende de 60 couronnes de 42 gros (soit 10 livres 10 sous). Trois ans après, le samedi avant la Saint-Jean, on vit arriver à Obbrussel un grand nombre de soldats du duc de Bourgogne, qui était alors en guerre avec la France ; ces troupes étaient en grand désordre et fort mécontentes ; aussi ne les laissa-t-on pas entrer en ville. Pour en venir à un fait d'une tout autre nature, disons ici que, le 9 octobre 1353, le magistrat de Bruxelles fit tuer par le bourreau un porc qui avait dévoré, à Saint-Gilles, un enfant au berceau ; la tête du meurtrier fut exposée sur un pieu très-élevé ¹.

Les comptes du domaine de Bruxelles attestent le degré de prospérité auquel Saint-Gilles était alors parvenu. Anciennement, il y avait existé des bruyères ², mais depuis la culture avait tout envahi. Le duc de Brabant prélevait, en ce seul endroit, un cens de 39 livres 15 sous 1 denier, tandis que le grand village d'Anderlecht ne payait que 42 sous, Ten-Noode que 25 sous 11 deniers, Schaerbeek que 27 sous 9 deniers, Ixelles que 8 sous 2 deniers, et Etterbeek que 5 sous 3 deniers ; à Molenbeek et à Laeken, où le domaine était également considérable, les cens ne produisaient, ici, que 7 livres 4 sous 6 deniers, là, que 11 livres 4 sous 9 deniers. Le village se composait alors d'un grand nombre d'habitations. On y pava non-seulement le chemin d'Uccle, prolongement de la rue Haute, mais encore les chemins conduisant au *Bruekelyns*, au *Nieuw-molen* et au *Slypmolen* ; ce dernier, qui continuait en quelque sorte la rue des Tanneurs, est déjà mentionné, en 1379, sous le nom de *Vieille Chaussée* ³. Il y avait en outre les *rues du Sable* (*Zavel strate*, aujourd'hui *rue de la Source*), *des Dames* (*Vrouwen straetken*), *du Boulanger* (*Baker strate*), *du Tanneur* (*Vetter strate*), *Neuve* (*Nieuw strate*, autre que la *rue Delcourt* actuelle), etc., dénominations oubliées aujourd'hui ; la rue du Boulanger est devenue la *rue de l'Église* ⁴. Le village souffrit beaucoup des guerres de 1489 ; le livre censal de 1499 constate l'incendie d'un grand nombre de maisons, et, en 1525, il n'en restait plus que quarante et une. Les troubles de religion ne lui furent pas moins funestes, mais il se releva pendant le dix-septième et le dix-hui-

¹ *Anecdota Bruzellanica*.

² Au mois d'avril 1219, le duc Henri donna à l'abbaye de Forêt trois bonniers de terres incultes situés devant la ferme d'Obbrussel.

³ *T Obbrussele, aen den ouden steenwech, beneden de Slypmolen. 1379. Archives de Sainte-Gudule.*

⁴ *Livres censaux du domaine, et Archives de Sainte-Gudule, passim.*

tième siècle. Beaucoup de vergers et de prairies furent alors convertis en jardins légumiers ¹, d'autres furent compris dans les fortifications de Bruxelles, qui s'étendaient jusque près de l'église, et dans celles du fort Monterey. Au commencement du siècle dernier, Saint-Gilles prit un grand accroissement par suite de la construction des chaussées de Vleurgat et d'Alseberg, et il resta très-animé jusqu'à l'ouverture du canal de Charleroi et du chemin de fer du Midi, qui procurèrent au commerce d'autres voies de communication.

En 1672, on bâtit sur la hauteur, au delà de l'église de Saint-Gilles, à droite de la chaussée, un fort auquel on donna le nom du gouverneur Monterey. Il était flanqué de quatre bastions, et commandait une grande partie de la vallée. Un siècle plus tard, tout le fort, qui comprenait plus de six bonniers, fut vendu, avec les bâtiments qu'il contenait : la caserne, la maison du commandant, la prison civile, plusieurs petits magasins, aux nommés Sterckx et Van Gysel, pour la somme de 10,610 florins (5 mars 1782). Les ouvrages du *fort Monterey* furent alors démolis ; il n'en est resté qu'un corps de logis servant aujourd'hui de cabaret et d'atelier de passementerie. La société des Carabiniers de Bruxelles y a son local et son tir depuis l'année 1837.

Jadis, des habitants de Bruxelles venaient tous les ans tirer l'oiseau placé sur une perche attachée au clocher de l'église. Comme cela se faisait à coups de mousquet, et aussi bien pendant qu'après les offices, le curé Richardt obtint du conseil de Brabant l'abolition de cette coutume ; mais il ne put parvenir à son but qu'en employant l'intervention des sergents de l'ammann. A la suite de ces débats, il se forma, parmi les habitants, une espèce de conspiration, afin de refuser le paiement des droits pour les funérailles ; le curé recourut encore au conseil de Brabant, qui lui donna de nouveau gain de cause (24 janvier 1725). En 1721, le capitaine, le doyen, les anciens et les autres suppôts de la gilde de Saint-Gilles furent autorisés à planter dans « la plaine de sable, « droit en face du fort de Monterey, vers Uccle, » une perche pour le tir à l'oiseau, à condition de payer au domaine un cens consistant en une poule.

Depuis 1795, le village est devenu une commune indépendante ; mais, à part le *Quartier-Louise*, où les habitations s'élèvent avec régularité, son aspect est resté celui d'une localité d'ordre inférieur ; des chemins étroits, tortueux, et, pour la plupart extrêmement sablonneux, des chaumières et de petites maisons jetées pêle-mêle sans beaucoup d'ordre, déparent ce faubourg, qui, en compensation, trouve une source

¹ Livre censal du domaine au quartier de Bruxelles, coté n° XVI.

seconde de richesses dans la culture des légumes et surtout des petits choux dits de *Bruxelles*, qui y sont d'un goût excellent. De cette dernière circonstance vient le sobriquet de hacheurs de choux (*koolenkappers*) que l'on donne aux habitants de Saint-Gilles.

Le patronat de l'église de Saint-Gilles appartenait à l'abbaye de Forêt, qui y prélevait un peu plus du quart de la dime; le couvent de Coudenberg avait une autre part des dîmes, l'écolâtre et la fabrique de Sainte-Gudule la moitié des dîmes, et le chapitre de Sainte-Gudule les petites dîmes. Le 18 septembre 1574, le prêtre Nicolas Meynaert, mandataire d'Helwige Sweerts, veuve du chevalier Franco Zwaef, fonda, avec l'assentiment de l'abbesse de Forêt, une chapellenie perpétuelle dans l'église de Saint-Gilles, à l'autel de la Vierge, et la dota de deux rentes, l'une de 20, l'autre de 10 sous de gros tournois anciens. Il existait aussi dans le même temple un bénéfice de Notre-Dame, que le curé Henri de Lies, *alias* de Walem, fonda en 1474, et une chapellenie de Saint-Nicolas, qui fut dotée, le 12 juin 1615. Ce fut en 1782 que l'on institua une messe matinale, à la demande des habitants.

Le 4 juin 1402, la duchesse Jeanne fit donner 3 peters (soit 19 sous 6 deniers) pour réparer la tour de l'église de Saint-Gilles, qui menaçait ruine¹. Le temple fut démoli en 1578, parce qu'il aurait pu servir de poste aux Espagnols, et le service divin fut transféré au couvent de Saint-Pierre aux Lépreux, à Bruxelles. Après les troubles, on commença à en enlever les décombres, pour le reconstruire, le 1^{er} octobre 1595. On y célébra, pour la première fois, la messe dans le chœur, le 8 septembre 1600, en présence de l'archevêque Vanhove et de sire Henri Van Etten²; quant au restant de l'édifice, il resta inachevé et, du temps de Van Gestel, les murs de la nef n'existaient qu'en partie. A la suite d'une demande adressée, le 2 mai 1755, par les habitants du village au chapitre de Sainte-Gudule, afin d'obtenir l'agrandissement de leur temple, la nef fut couverte en 1756, comme le rappelle l'inscription : D. O. M. — ET — S. ÆGIDIO AB-BATI — ERRECTUM — MDCCLVI. Le chronogramme placé à l'entrée du chœur : TANDEM NOVA ECCLESIA, indique cette date avec précision. En 1825 l'église fut agrandie, restaurée et ornée d'une jolie tour, circonstance perpétuée dans l'inscription suivante : CURA — PETRI FRANCISCI BOVENII — PASTORIS — ET — ÆGIDII VANDENSCHRIECK — PAROCHIE PRÆTORIS, — AUCTA STETI.

En 1604, alors que le pays était livré à tous les brigandages, les fabri-ciens avaient demandé à la ville deux haches, de la poudre et du plomb,

¹ Den kercmeesters van Obbruissele om te helpen den kerctorre die vallen woude te sterken, om Gode. *Comptes des fiefs*.

² *Registres de l'État civil*. — Suivant le *Manuale* cité plus haut, l'église n'aurait été cou-sacrée que le 2 juillet 1603.

pour défendre l'église en cas d'attaque, demande qui leur fut accordée le 14 mai. Lors de la translation aux Carmélites de Bruxelles du corps de saint Albert, évêque de Liège, fils du duc de Brabant Godefroid III, ce fut dans l'église de Saint-Gilles qu'il fut déposé, le 10 décembre 1612, vers le soir. Le mardi 11, tout le clergé de Bruxelles vint l'y chercher. Il était accompagné des principaux abbés et prélats du pays, et suivi des nobles et des personnes de la cour. Le corps était recouvert d'un drap d'or que portaient quatre abbés mitrés ; quatre dignitaires ecclésiastiques du même rang tenaient les coins du poêle ; suivaient ensuite, en habits pontificaux, les archevêques de Malines et de Cambrai, l'évêque de Rosensu, suffragant du siège métropolitain de Vienne, et le nonce apostolique, l'historien Guy de Bentivoglio. Les archiducs attendaient le cortège à l'hôtel d'Egmont (aujourd'hui d'Arenberg) et s'y joignirent en cet endroit ; à cent pas environ du couvent, l'archiduc Albert, le marquis de Guadalete, ambassadeur d'Espagne, le prince d'Orange et le célèbre Spinola prirent la châsse et la portèrent jusque sur l'autel du couvent, où le doyen du chapitre de Reims en fit solennellement la remise ¹. On voyait autrefois dans l'église un très-vieux tableau qui remontait, si l'on en croit un compilateur ², à l'an 1350 environ ; il représentait un chevalier de la famille des Crainhem, armé de toutes pièces et ayant dans son écusson une croix droite, chargée de cinq coquilles. Devant lui était agenouillée une dame couverte d'un manteau écarlate, bordé d'hermine ; sainte Catherine se tenait derrière cette dame, et, en avant, on voyait un écusson écartelé des armes des De Mol et de Sweerts.

Au mois de juillet 1687, il faillit y avoir une émeute à Saint-Gilles, parce que le bourreau avait été enterré dans le chœur ; on dut le déterrer et porter son corps dans le cimetière ³. Dans le cimetière repose le respectable prêtre J.-F. Van Brabant, né à Hasselt, le 29 juillet 1767 ; après avoir été professeur à l'ancienne université de Louvain, il fut déporté à l'île de Ré, en 1798 ; rendu à sa patrie après un emprisonnement de quelques années, il se fixa à Bruxelles, où il fonda, en 1816, l'école dominicale, et où il mourut le 28 novembre 1841, chapelain des Dames de Berlaimont.

En 1719, un arrêt du conseil de Brabant ayant condamné les décimateurs à payer au curé 400 florins, et, en outre, à construire un presbytère à leurs frais, l'abbesse de Forêt voulut mettre une partie de cette dernière dépense à la charge du capitaine et des maîtres d'église du vil-

¹ DAVID. *Geschiedenis van Sint-Albertus van Leuven*. p. 153 et suiv. — Sur le couvent des Carmélites, voyez l'*Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 385.

² *Généalogie de la famille Spyskens*, p. 281.

³ *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 618.

lage. Le conseil de Brabant se prononça une seconde fois contre les décimateurs (30 avril 1722), mais ceux-ci ne s'exécutèrent que très-difficilement, et ce ne fut que vers l'an 1730 que la cure actuelle fut achevée. Parmi les curés de Saint-Gilles on trouve Étienne Ydens (1589-1594), l'auteur d'une histoire du Sacrement de Miracle de Bruxelles, mort chanoine de Sainte-Gudule en 1615, et Nicolas Richardt, qui mourut le 22 mars 1727, après une existence signalée par des procès continuels. Ce dernier ecclésiastique a écrit deux ouvrages pour soutenir les droits des curés : le *Jus pastorum* et le *Pastor primitivus*. Une note manuscrite, provenant de la cure de Saint-Gilles, nous donne de curieux détails sur ses premières années : le baron de Perck et sa nièce, en se rendant aux eaux de Spa, remarquèrent l'intelligence du jeune homme qui portait leurs effets; comme il avait déjà achevé ses humanités à Cologne, le baron lui facilita son admission dans un autre collège, et le pauvre domestique, devenu élève en théologie, se distingua bientôt par la manière brillante avec laquelle il soutint sa thèse.

Au quatorzième siècle, des recluses habitaient dans le cimetière et recevaient des religieuses de Forêt 2 ¹/₂ pots de bière par semaine; en 1525, elles étaient au nombre de trois. Au siècle dernier, on voyait encore à Saint-Gilles deux ermites, qui menaient, dit-on, une vie peu austère ¹. La maison que l'on avait bâtie pour le sacristain, en 1605, dans le cimetière, et qui avait coûté 800 florins, ayant été détruite en 1675, la fabrique résolut d'abandonner au sacristain l'usage de la *Cluyse* ², aussitôt que la religieuse qui y habitait l'aurait quittée. En 1697, on construisit l'école, près de laquelle s'est élevée de nos jours la maison communale.

Une pierre ornée d'un bas-relief et portant ces mots : DESE FIGURE DER HEMELVAERT ONS HEERE HEBBE ALHIER TOT GOIDS HERE DOEN STELLEN JOORIS DE MEY EN LOWYS LENT PROVISEURE DESER HUYSAERME; VERBEVE GODS VERLEENT HUN D'BEWICH LEVEN. ANNO 1615, indique l'emplacement de l'ancienne *maison du Saint-Esprit* de Saint-Gilles, dont les revenus montaient, en 1776, à 375 florins, plus 112 ¹/₂ rasières de pois. Le receveur des pauvres rendait ses comptes à l'archiprêtre, aux chefs-mambours et au contrôleur des hospices de Bruxelles, au curé, aux deux maltres d'église et aux deux maltres des pauvres du village. Le maltre d'école recevait de ceux-ci, tous les ans, 5 rasières de seigle. Quelques veuves indigentes étaient autrefois reçues dans cette maison

¹ Collection des anciennes portes de Bruxelles, p. 14.

² In vico Zavelstrate, desuper ecclesiam Beati Ægidii, desuper domum dictam de Cluyse, versus Uccle, 1362.

du Saint-Esprit; actuellement, on y loge des personnes des deux sexes, qui participent aussi aux distributions faites aux pauvres ¹.

Au delà de l'emplacement de l'ancien fort Monterey, on trouve un des trois cimetières de la ville de Bruxelles : celui de la paroisse de l'église de la Chapelle et de ses nouvelles succursales, les églises de Notre-Dame des Victoires, au Sablon, et des Saints-Jean et Étienne, aux Minimes; en vertu d'un ordre des gouverneurs généraux, du 23 octobre 1784, les enterrements durent y commencer le 15 du mois suivant. Depuis cette époque, il a été agrandi, et on en a cédé des fractions aux cultes israélite et protestant. On a déjà publié les épitaphes de deux personnages dont la dépouille mortelle y a été déposée : l'évêque de Liège, François-Antoine Lejeas (mort le 16 avril 1827), et le dernier chancelier de Brabant, Joseph-Ambroise de Crumpipen (mort le 11 février 1809) ². Sur une grande pierre, placée à peu près au milieu de l'enceinte, on lit : ICI REPOSE — UN VERTUEUX CITOYEN, — UN HOMME DE BIEN, — ET LE PLUS REGRETTÉ DES PÈRES, — D. V. RAMEL, — MORT EN EXIL A BRUXELLES, — LE 31 MARS 1829, A L'AGE DE 69 ANS. Près de lui dort du sommeil éternel sa femme, M^{me} Ramel, née Panckoucke, qui expira le 16 octobre 1840, âgé de 61 ans. Deux tombes plus récentes doivent être citées au même titre : sur la première sont gravés ces mots : A LA MÉMOIRE — DE L'ABBÉ RENÉ TIRON, — NÉ A MAILLY (FRANCE), — BIENFAITEUR DES PAUVRES, — MATHÉMATICIEN et LITTÉRATEUR DISTINGUÉ, — DÉCÉDÉ A BRUXELLES LE 23 MARS 1851, — A L'AGE DE 89 ANS, — REGRETTÉ DE SES AMIS QUI LUI — ONT ÉLEVÉ CE MODESTE MONUMENT. Le second porte : CI-GIT — LE BARON — DE GHENDT DE LENGLENTIER, — BIENFAITEUR DES PAUVRES, — DÉCÉDÉ LE 23 FÉVRIER 1843. — A SA MÉMOIRE, — LA SOCIÉTÉ ROYALE DE PHILANTHROPIE — RECONNAISSANTE. L'abbé Tiron, à la fin de sa vie, remplissait les fonctions d'aumônier de l'hospice Pachéco; il est l'auteur de plusieurs écrits recommandables et, en mourant, il a légué son avoir aux hospices de Bruxelles. Quant au baron de Lenglentier, c'est à lui que la ville devra l'hospice des Aveugles, dont les bâtiments ornent, depuis l'année 1854, le boulevard du Midi. On remarque, dans le cimetière, une belle tombe, sur laquelle on voit deux écussons sculptés avec soin, et l'inscription suivante : HIC JACET — PRÆN. EMERENTIA JOSEPHA — VAN COECKELBERGHE — DE DUTZELE, — QUI FUIT UXOR — CAR. JOS. IGN. DE HODY, — COMITIBUS A DAMMARTIN, — OBIIT 4 X^{bris} 1837. Les marquis d'Aoust de Jumelles y ont un caveau emmurillé, remarquable par le

¹ Un acte de l'an 1440 environ porte : *een hoffstadt..... by 't gashuys tot Obbrusssele metten wech aldaer totten fonteynen.*

² Les inscriptions de Lejeas et de Crumpipen sont imprimées dans le *Messageur des sciences historiques*, année 1840, p. 406.

petit arbre qui l'ombrage. Les conseillers Louis-Denis Wurth, de la cour de cassation (mort le 7 janvier 1852), et Pierre-Joseph de Gamond, de la cour d'appel, sont aussi ensevelis à Saint-Gilles, ainsi que le curé de l'église de la Chapelle, Willaert (mort en 1854), dont la perte a excité les regrets les plus vifs et les plus unanimes; le lieutenant du 3^e régiment des gardes anglaises, Hastings Brudenel Forbes, qui périt à Waterloo à l'âge de 22 ans, et le commissaire-adjoint de police Spitz, qui fut tué le 11 août 1840, en entrant dans un cabaret de la rue Haute où se tenait un meeting populaire.

Dans le cimetière protestant reposent : Élisabeth, comtesse douairière d'Arran, morte à l'âge de 67 ans, le 1^{er} juin 1829; le lieutenant général sir George Sackville Browne; le général Thomas Roberts, mort le 30 novembre 1823; John Trevanion Purnell Bettesworth Trevanion, de Gaer-Hays, dans le comté de Cornouailles, esquire, lieutenant-colonel du régiment des forestiers royaux de Cornouailles (*royal Cornish rangers*), mort à l'âge de 60 ans, le 8 mars 1840, et quelques autres personnages de distinction, la plupart d'origine anglaise ou hollandaise. Mais des trois cimetières, voisins l'un de l'autre, que l'on trouve à Saint-Gilles, le plus somptueux, quoique le moins étendu, est celui des Israélites; un grand nombre de belles pierres s'y élèvent, placées verticalement et chargées d'inscriptions en langue hébraïque.

Il existait, à Saint-Gilles, une famille dite d'Obbrussel, dont les membres sont fréquemment cités dans les chartes accordées au monastère de Forêt. Albert d'Obbrussel vivait en 1122; le chevalier Baudouin d'Obbrussel, vers 1186; sire Walter d'Obbrussel, qui, avec le consentement de sa sœur Ide, donna ses biens, sauf la maison dans laquelle il habitait, à La Cambre, en mai 1222, et un autre Walter d'Obbrussel, en 1251. En 1243, Christine d'Obbrussel donna à l'abbaye de Forêt huit bonniers de terres qu'elle tenait en fief d'Égide, fils de Juvénaï d'As, vassal du duc de Brabant, et quatre bonniers, pour lesquels elle payait un cens à ce duc; ces douze bonniers étaient tous situés à Uccle. D'anciens actes mentionnent à Saint-Gilles un endroit qu'on appelait *le Vieux verger*¹, et une habitation dite *de Sale*, où demeurait, en 1490, le chevalier Philippe de Heetvelde, fils de Jean et petit-fils de sire Guillaume de Heetvelde.

Le territoire de Saint-Gilles est arrosé par un ruisseau qui vient des coteaux voisins du Quartier-Louise; l'*Elsbeke*, ou, comme on le dit aujourd'hui, la *Leybeke d'Alseberg*. Entre l'endroit où ce cours d'eau

¹ *Apud Obbruzellam, ante quondam dominam Lucam, in loco qui dicitur Vetus pomerium 1262. Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean.*

prend naissance et la léproserie de Saint-Pierre, on trouvait jadis le *Brukelenbosch*¹, la *Broekelens borne*², et la *cense de Brukelyns*, qui appartenait, en 1428, à Amelric, fils d'Amelric Was. L'existence, en cet endroit, d'une rue nommée *de Duyst wech* pourrait faire supposer que c'est là que les chevaliers de Duyst ont eu leur manoir; plusieurs d'entre eux, en effet, y possédèrent des propriétés: en 1265, le chevalier Jean de Duyst céda à Jean de Pedé un bonnier voisin du *Brukelenbosch*; en 1314, le chevalier Libert de Duyst avait des biens à Saint-Gilles. Le chevalier Godefroid de Duyst vivait en 1322. Plus tard, nous trouvons un Simon, fils du chevalier Simon de Herbays et de Désirée, fille de Jean de Duys, qui relève la tour de Duys et ses dépendances, dans le Brabant wallon (relief de 1381-1382)³. Un autre Simon de Herbais mourut au mois de mars 1487; il acquit le *cens de Duyst* à Uccle, quelquefois appelé aussi *le cens d'Uccle*, qui consistait en 15 muids d'avoine, 72 chapons et 3 livres 12 sous de gros, mais seulement par son mariage avec Catherine de Hertoghe, après que ce cens eut été possédé par Jean de Hertoghe, Gilles, son frère (r. de 1381-1382), et Jean, fils du précédent et père de Catherine de Hertoghe précitée. Pierre, fils de Simon de Herbais (r. de 1452), Pierre, son fils (r. du 15 novembre 1505), Jacques, fils du précédent, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques (r. du 20 juin 1525); messire Pierre, fils de Jacques et seigneur de Herbais (r. du 17 avril 1587); Charles et Alexandre, fils de Pierre (r. du 5 août 1592 et, pour Charles seul, après la mort de son frère, du 15 octobre 1614); Antoinette Van Opstelle, femme de Charles, en vertu de son contrat de mariage, et leur fils, messire François de Herbais (r. du 13 avril 1641), se transmirent successivement la propriété du cens de Duyst. Messire Gilles Vandernoot l'annexa à sa seigneurie de Carloo (r. du 8 juin 1641), à laquelle il resta longtemps uni. Le vicomte Jean-Baptiste de Put en hérita après la mort du baron Philippe-François Vandernoot (r. du 23 avril 1762). Les tenanciers jurés de cette petite seigneurie n'ayant pas de sceau commun, c'était celui des échevins d'Uccle que l'on apposait aux actes passés devant eux (10 décembre 1395, etc.); leur juridiction s'étendait dans les villages d'Uccle, de Linkenbeek, de Beersel, et même dans la ville de Bruxelles.

Sur les hauteurs, au nord de l'Elsbeke, Guillaume de Duvendoorde fonda, en 1345, un couvent de Riches-Clares, qui était situé à Op-Brussel, mais qui fut compris dans la ville de Bruxelles, en 1357, lors

¹ *Prope Brukelensbosch, retro Nuwebosch, juxta terram Leprosorum de Obbruzzella. 1265.*

² *Super Allam stratam, juxta ortum olerum Leprosorum, ab opposito Broekelens borne. 1336. Archives de La Cambre.*

³ *Turrim de Duys cum suis pertinentiis in Gallica patria.*

de la construction des nouveaux remparts. Au pied du rempart, qui, de ce côté, formait aussi la délimitation du couvent, s'étendaient plusieurs grands étangs, qui ont diminué ou changé de forme chaque fois que l'on a travaillé aux fortifications de la capitale. Celui qui se trouvait le plus en aval comprenait jadis un bonnier; la ville le reçut en don du duc Antoine, le 6 juin 1414, moyennant un cens annuel de 25 florins. Du temps de l'empereur Joseph II, on projeta la construction d'un jardin botanique, dans les champs situés en face du boulevard, à l'est du village. De ce côté, la ville de Bruxelles acheta, en 1664, des terrains où se trouvent un grand nombre de sources, qui alimentent la fontaine du Grand-Sablon. Un autre petit réservoir de sources, plus voisin de la ville, porte cette inscription : ANNO 1778. M. FISCO RESTAURAVIT.

En suivant le ruisseau et en se dirigeant vers la Senne, on rencontrait l'habitation d'Arnoul Swaef et de son fils Franc, non loin du Nieuwmolen et du chemin conduisant à Forêt (1283, 1297). Jadis, au delà de l'église, on trouvait une habitation dite de *Veweyde*, avec une vigne, un verger, etc.; les ducs de Brabant prélevaient sur ce bien un cens de 33 sous nouveaux et de 12 chapons, qui fut donné aux Riches-Clares le 12 janvier 1380-1381. Dans la rue dite de *l'Église* existe une petite maison de campagne qui porte le nom de *Fontange*; Pierre-Joseph Hody et Ferdinand Pieret la donnèrent en location, en 1760, au duc de Saint-Alban. Dans un angle formé par la chaussée de Forêt on voit une grande cour entourée d'habitations, et formant un ensemble nommé *Bethléem*; on l'appelait autrefois *'t hoff van Bresilles*, parce qu'il avait appartenu à Philippe de Brégilles et au chevalier Jacques de Brégilles. La veuve et les enfants de Flaminio Garnier le possédèrent ensuite; Jacques d'Enghien, seigneur de Kestergat, puis Henri Van Elten, président de la chambre des comptes, en devinrent possesseurs: le premier, par mariage, en 1595; le second, par achat, en 1601. Les seigneurs de Goyck en héritèrent ensuite. Après don Gabriel de La Torre, le capitaine don Louis-Ignace de La Torre posséda Bethléem, et le loua aux troupes anglaises, vers l'an 1696, pour leur servir d'hôpital.

Une fontaine se trouve au milieu de la cour de Bethléem. Quelques petits étangs qui existaient à proximité s'appelaient *Bekerloo* et appartenaient à l'abbaye de Forêt, qui les vendit en 1561¹. Plus haut, à l'endroit appelé *Haut-Obbrussel* (*Altus Obbruzzella*, *Hoogen Obbrussela*, 1561)²,

¹ *T' Obbrussel, aldaer men te Vorst weert gaet, tegen over den fonteynon en de vyverkens geheeten de Bekerloo, toebehoorende den cloister van Vorst. 1538. Archives de la chambre des comptes. n° 294.*

² *Apud Altum Obbruzzellam, subitus vicarium predictorum abbatisse et conventus de Camera, 1313.*

a existé, près du chemin conduisant à Forêt, un manoir, qui était incendié en 1561. En 1512, Hugues de Sciplake relevait du duc de Brabant ce manoir et seize ou dix-sept bonniers de terres, qui passèrent ensuite à Helvide de Sceplake ou Sciplake, puis à l'abbaye de Forêt; d'après la taxation des fiefs de l'année 1474, le monastère devait le service, pour ce fief, avec un combattant à pied ¹.

En aval de la chaussée d'Alseberg, près de la porte de la ville, l'Elsbeke activait un moulin dit *le moulin sous l'Étang* (*de molen onder den vivere*), que Jean Van Beerte, receveur de Brabant, donna à cens à quatre tanneurs : Giselbert Soy, Jean Calenvorde, Macse ou Thomas, son frère, et Gilles T'Sergosens, moyennant 27 livres par an (16 juin 1347) ²; le 14 juin 1393, leurs héritiers le cédèrent à la ville, qui établit un moulin à foulon à côté de ce moulin à écorces; on le surnommait le moulin *in de Breme* ou *aux Grilles*, d'après un grillage (*ysorene breme*), qui ornait le pont contigu. En 1537, comme on le louait 80 florins par an, il fut décidé qu'on le convertirait en un moulin à blé, mais cette décision n'eut qu'un effet momentané. Le moulin fut abattu en 1829, et peu d'années après, postérieurement à la révolution de 1830, les larges fossés de la ville, vers la porte d'Anderlecht, avec les belles allées d'arbres qui les bordaient, ont fait place au chemin de ronde actuel.

Le ruisseau traversait autrefois, au sud du moulin, les lieux dits *de Nepe* et *de Spueleauter*; il entourait ensuite l'étang du Nid du Chien, et, faisant un coude vers le nord, mettait en mouvement le *Moulin à aiguiser* (*Sclypmolen*, 1521; *Sleypmolen*, 1491) qui, au dix-septième siècle, était devenu un moulin à grains, et qui, dans ces derniers temps, était connu sous les noms de *Petit moulin* ou *moulin du Nid du Chien* (*Cleyn molen ofte Hondnest molen*). La ville l'a acheté, le 23 mai 1848, afin de pouvoir disposer des eaux du ruisseau; puis, après avoir détourné celles-ci pour les déverser dans le grand égout du Boulevard du Midi, elle a revendu les matériaux et les outils de l'usine, pour la somme de 351 francs, le 5 septembre 1852.

Le nom de *Nieuwmolen* (*Novum molendinum*, *Nouveau moulin*) est antérieur à l'an 1283; en 1514, on y avait déjà accès par une chaussée, et le pont adjacent s'appelait le *Pont-neuf* (*Novus pons*). Afin de faciliter la marche des moulins, car l'usine avait plusieurs roues, l'abbaye de La Cambre renonça à ses droits sur le moulin de *Quakenbeke*, qui était situé plus en amont, également sur la Senne; en retour, le duc Jean III exempta de tout service la ferme de *Quakenbeke*, autre propriété du monas-

¹ En l'année 1245, Forêt possédait déjà, à Obbrussel, une ferme, dont le pape Innocent IV lui confirma la possession.

² Livre censal du domaine.

tère (jour des Saints Simon et Jude, en 1322). A côté du *Nieuwmolen* s'éleva un château, l'*hôtel du Neuf-Moulin*, qui avait de grandes écuries pour les chevaux des ducs et auquel on arrivait par un pont-levis, qui fut reconstruit en 1416. Lorsque la duchesse Jeanne céda à Antoine de Bourgogne l'administration du Brabant, elle se réserva cette propriété, qui fut ensuite momentanément cédée : le 24 août 1407, au comte de Saint-Pol, beau-père d'Antoine; le 19 août 1409, à Guillaume Blondel, l'un des favoris de ce dernier, et, le 11 avril 1418, à Guillaume Vandenberghe, le confident de Jean IV. En 1474, le manoir fut démoli et les matériaux en furent vendus aux Chartreux de Scheut pour 1,700 peters. Quant au moulin, qui avait été engagé à Bruxelles en 1453, et que cette ville rendit au duc Charles en 1469, il devint de nouveau, en 1650, la propriété de l'administration de la capitale; le domaine le lui engagea, en même temps que les autres usines de ce genre appartenant au domaine. En 1818, il fut vendu à M. De Ridder. La Senne forme au Nieuwmolen une espèce de bassin, qui est très-fréquenté par les baigneurs. Jadis il était chaque année le théâtre de déplorables accidents; mais, depuis quelques années, la ville de Bruxelles y a établi un service de sauvetage. Les tentatives de la même ville pour créer en cet endroit une école de natation ont entièrement échoué. Un peu en amont, sous Anderlecht, on a construit une tannerie. Plus loin, dans la commune de Forêt, se trouve la prairie de *Cluting, den Clootingen beempd*; elle appartenait à l'abbaye de La Cambre, ainsi que les étangs voisins ¹.

Au delà de l'église, à la barrière (*aen den Dracyboom*) où finissait la chaussée, un moulin à vent fut élevé par Jean De Keyzer, en vertu d'un octroi daté du 24 janvier 1512; au siècle suivant, une autre usine fut bâtie par Jean Van Thienen. Le maire de Willebroeck, Gilles Verheyden, construisit, près de là, un moulin à vent pour moudre des écorces, en vertu d'un octroi daté du 2 octobre 1598. Ce dernier fut acheté, en 1638, par Jean Boone, qui, le 15 septembre de l'année suivante, obtint la permission d'établir un ou deux moulins dans le voisinage, et eut à ce sujet de longues contestations avec le maire d'Uccle, Daniel Vanderkelen, propriétaire du moulin de Van Thienen ². A cette époque, comme les moulins bannaux de Bruxelles, pour la mouture de la drèche, n'étaient pas suffisants, et que l'on devait fréquemment recourir aux moulins de Vilvorde et d'Eysinghen, le domaine fit construire à Molenbeek un moulin à vent, qui fut ensuite transféré à Saint-Gilles, parce que, vers l'an

¹ En 1296, on mentionne, à Saint-Gilles, un lieu dit de *Cluetincs bogaert, in Novo vico*.

² *Trésorerie de la chambre des comptes, layes Bruxelles, passim*.

1647, on avait élevé dans son voisinage des maisons assez hautes. Boone et Vanderkelen se plaignirent de la concurrence qu'allait leur faire cette usine; enfin, dans l'intérêt des revenus du souverain et pour faire cesser toutes ces querelles, le domaine acquit les moulins de Boone et de Vanderkelen, les affecta à la mouture de la drèche et les engagea à la ville en 1650. Tous les trois étaient employés depuis quelque temps à la fabrication de la poudre lorsqu'ils sautèrent, le 25 mai 1667; la perte occasionnée par ce sinistre fut évaluée à 50,000 florins ¹.

En 1841, une société, que dirige M. Sacré, a fondé près de la porte de Hal un grand établissement pour la filature du lin et des étoupes. Cette usine a occupé jusqu'à 600 ouvriers, mais le défaut de débouchés à l'extérieur et la concurrence d'autres pays nuisent considérablement à sa prospérité; deux fortes machines à vapeur y ont été placées, la première, de 80 chevaux, en 1844; la seconde, de 60 chevaux, en 1846. Dès l'année 1828, M. Dams érigea à Saint-Gilles une fabrique de vinaigre de bois, de sel d'étain et d'acétate de fer ². Vers le même temps, une autre fabrique de produits chimiques, celle de M. Vanderelst, qui existait à Bruxelles depuis le milieu du siècle dernier, fut transférée près de la chaussée de Vleurgat. Depuis 1849, elle est activée par une machine à vapeur, de la force de 75 chevaux. Actuellement, il y a, en outre, à Saint-Gilles, un moulin à eau, celui dit de Nieuwmolen; deux fabriques de passementerie, une fabrique de toiles métalliques, une fonderie de fer, une blanchisserie, une brasserie, l'école de natation de M. Snoeck, etc.

II.

DE SAINT-GILLES A FORÊT ³.— Les prairies en amont du Nieuwmolen, sous le territoire de Forêt, portent encore le nom d'*Overvliet*, corruption

¹ *Geschiedenis van Brussel*, ms.

² BRIAVOINE, *De l'industrie en Belgique*, t. I^{er}, p. 392.

³ Forêt (*Forestum, Vorst*), commune du canton d'Ixelles, à 3/4 de lieue au sud de Bruxelles.

Territoire : En 1846, sur une étendue totale de 623 hectares, la commune comprenait 84 h. cultivés en céréales, 58 h. cultivés en racines et fourrages, 50 h. de prairies, 3 h. de vergers, 25 centiares de vignes, 26 h. de jardins potagers, 1 h. de pépinières, 4 h. de jardins d'agrément, 19 h. de bois, 3 h. de terrains essartés, 1 h. de jachères, 1 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1525, 98 maisons, dont 6 à 2 foyers; en 1846, 261 maisons, dont 8 inhabitées.

Population : En 1786, 740 habitants; en l'an VIII, 502; au 31 décembre 1831, 993; au 15 novembre 1846, 1,324, formant 253 ménages; 111 enfants recevaient l'instruction, et 138 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à eau à grains, 1 blanchisserie et moulin à eau, 1 fabrique d'huile,

de la dénomination d'*Overlies* (*Hoverlis*, 1267), qu'on leur donnait autrefois. En 1219, Arnoul d'Overlis et son frère, Franco Bule, avec le consentement de leur suzerain, le châtelain Léon, cédèrent à l'abbaye de La Cambre une terre et un moulin situés à *Quakenbeke*, près de Forêt¹. Dès l'année 1221, Henri, fils de Lyzair de Bucsdal, renonça, en faveur de ce monastère, à ses droits sur ce moulin, qu'il tenait en fief de Walter d'Aa, et tous ceux qui élevaient quelques prétentions sur cette propriété, s'en désistèrent en présence de Henri d'Aa, maire de Walter. Le moulin de l'abbaye, comme nous l'avons vu, disparut pendant la première moitié du quatorzième siècle. A proximité de la ferme voisine, il y avait une chaussée que les religieuses de Forêt et de La Cambre firent construire, à frais communs, conformément à une décision des échevins et des jurés de Bruxelles, en date du mois de juillet 1265². L'abbaye de Forêt a longtemps possédé le moulin appelé aujourd'hui de *Quakenbeke*, et qui, dans la suite, devint un moulin à huile.

A mi-côte, circule une petite chaussée qui conduit de Bruxelles à Leeuw-Saint-Pierre. La partie entre Saint-Gilles et Forêt fut commencée en 1711 et achevée l'année suivante; quant à la seconde section, elle fut adjudgée, le 29 septembre 1854, aux sieurs Incolle et Dandoy, moyennant la perception d'un péage à deux barrières, pendant 90 ans. La construction en avait été ordonnée par un arrêté royal en date du 17 août de la même année; elle suit le ruisseau de Forêt, traverse les prairies de Droogenbosch, passe la Senne au pont de Mastelle et parcourt le territoire de Ruysbroeck. Avant d'arriver à Forêt, la route longe, vers l'ouest, les beaux jardins des maisons de campagne de MM. Mosselman et Wvns de Raucourt, dont l'emplacement était jadis couvert de bois. La

4 fabriques de chicorée, 1 fabrique de noir animal, 1 fabrique de calicots, 1 magnanerie, 1 teinturerie.

Dépendances : Voir le texte.

Les registres de l'état civil commencent en 1560.

Les Archives du royaume possèdent deux cartulaires de l'abbaye de Forêt, dont l'un date de l'an 1420; un *Register van de costerye en van myner cerwoerdige vromoen brieven*, où l'acte le plus ancien date de 1487; un *Register van de brieven enz., toebehoirende den huysermon der prochien van Vorst ende ierst de brieven toebehoirende den dienst voer 't heyligh Cruys*. A la Bibliothèque royale on trouve, entre autres, un *Obituaire et Calendrier* de l'abbaye, et un *Factum* processal (de 95 pages, avec 12 pages de pièces justificatives) contre la ville de Bruxelles, travail très-curieux dont nous avons vainement recherché un double dans les Archives communales. — J'ai consulté, en outre, dans une collection particulière: les chartes originales de l'abbaye, un cartulaire sur papier et relié en parchemin, contenant le texte des serments prêtés par les officiers de la communauté et les ordonnances spéciales de leurs obligations, l'indication des dépenses ordinaires de la corporation, etc.; un registre relatif au cours des eaux de la fontaine, portant les dates de 1439 et 1587. Tels sont les documents qui nous ont principalement servi à écrire les pages suivantes.

¹ *Cartulaire de La Cambre*. — Le chevalier Rase de Quakenbeke est cité en 1187 et en 1191.

première date du règne du roi Guillaume ; la seconde se trouvait d'abord dans la vallée, mais M. Wyns l'a fait reconstruire sur la hauteur, et y a annexé une belle ferme. Au bas de la campagne de M. Mosselman s'élève une vieille croix, qui a fait donner au bois voisin la dénomination de *Heylig Cruys bosch*. Au mois de février 1705, l'abbaye de Forêt fit planter plus de 2,000 chênes en cet endroit, qui avait été exploité lors de la construction de l'abbaye, et qui, après être resté longtemps vague, était devenu un pâturage ¹.

A l'endroit nommé *le champ de la Potence (het Galge veldt)* ou *les Trois Tourelles (de Drye Torrekens)*, on voyait un mur de forme triangulaire, percé d'embrasures et couronné de créneaux ; là s'élevaient des roues, des potences, etc., tout un appareil digne de la barbarie avec laquelle on rendait jadis les arrêts criminels. Ce lieu de justice existait déjà en 1233 ² ; les instruments de supplice qui s'y trouvaient furent renouvelés en 1440. Le domaine dépensa alors 58 livres pour cet objet ; le maçon Guillaume Den Vogel éleva un mur comprenant dans son enceinte 44 verges, et on reconstruisit les piliers, qui étaient complètement détériorés. En 1480-1482, on travailla encore à ces constructions, et, en 1518, on fit une nouvelle potence ; la chapelle de *Flotsenberch*, qui se trouvait en cet endroit, fut alors voûtée, et l'enceinte elle-même pavée, par le maçon Jean Casse. L'année suivante, Guillaume Zegers, maître ouvrier du souverain, fit le plan d'une maisonnette qui devait s'élever là, et servir au confesseur des condamnés. Lorsqu'une exécution par la potence avait lieu à la *Justice de Forêt*, les habitants de ce village devaient se rendre en ces lieux, armés de piques ou d'autres armes, afin d'aider à élever la roue sur laquelle on étendait les criminels. Le fermier de *l'hoff van Vorst* ou *te Flotsenberge* devait, au besoin, aller chercher les bois nécessaires pour les potences, les roues, etc. (ordonnance de la chambre des comptes, du 21 janvier 1517). Le 15 septembre 1528, on enterra à *Flotsenberch*, sous la potence, « Lambert l'Augustin, qui « mourut dans sa mauvaise croyance, en luthérien, et sans vouloir se « confesser. » Le 10 décembre 1551, on brûla vif, au même endroit, cinq brigands, qui avaient pillé une foule de localités, surtout en Flandre ; dans le nombre se trouvaient un homme et une femme coupables d'avoir lié les pieds et les mains d'une personne dans son habitation, d'où ils avaient tout emporté. En 1560, une bande d'Espagnols passant, banniè-

¹ *Chronicks van deser cloister van Vorst.*

² *VI dietarios nemoris fageti (le bois du Hêtre ; une partie de la commune s'appelle encore de Buekenberg) juxta vineam et quercinum nemoris situm juxta Galgt.* Acte d'échange entre les abbayes de Forêt et de La Cambre. — En 1787, ce dernier monastère possédait à Forêt 10 bonniers de bois.

res déployées, par Flotsenberch, déchargea ses mousquets sur les potences et fit tomber quatre cadavres, que le bourreau ensevelit, le 11 octobre. Deux ans après, le 26 juillet 1562, le même bourreau exécuta un porc, qui avait dévoré un enfant ; il reçut pour cette corvée 2 sous 11 deniers de gros, plus 5 sous et 6 deniers pour le pieu sur lequel fut placée la tête du porc, et 12 deniers pour conduire ce porc à Flossenberch.

De temps immémorial, le bourreau jouissait de quelques droits sur une partie du bois dit *La Heeghde*, à Forêt ; en 1555, on l'indemnisait de l'abandon de ses droits en lui allouant 2 philippus de 25 sous, par an. Le champ contigu, que l'on appelle de *Seven bunders bosch*, formait autrefois un fief relevant du Brabant ; lorsque Antoine Middelborch, fils de maître Pierre, greffier de la cour féodale, le vendit à Hector Cleerhage et à Charlotte Vivois, on le nommait *d'bosch van der Hellen, le bois de l'Enfer* (relief du 20 janvier 1550-1551). De ce côté, on trouve de la terre à foulon, dont on se servait jadis au moulin de la porte de Hal ; elle est de médiocre qualité ¹.

Les hauteurs pittoresques qui dominent le village de Forêt ont longtemps été couvertes de vignobles. De là leur nom de *Wyngaert berch*.

L'ÉGLISE DE FORÊT. — Le territoire de Forêt formait autrefois, comme son nom l'indique, un domaine (*vorst, forestum*) appartenant aux souverains ; une double défense le protégeait contre les incursions des païens : d'un côté, d'épaisses forêts ; de l'autre, la Senne et les marais qui la bordaient ¹. Au septième siècle, un prêtre chrétien s'y retira, et attira à la croyance de l'Évangile Alène, la fille du seigneur de Dilbeek, comme nous l'avons raconté ailleurs. Un jour que sainte Alène venait à Forêt, pour y assister aux matines et qu'elle dut attendre, à la porte de la chapelle, parce que le prêtre qui la desservait était malade, elle planta en terre son bâton, et, lorsqu'elle revint, le jour suivant, ce bâton miraculeux s'était transformé en un avelinier, dont tout le tronc se couvrit de feuilles, de la racine jusqu'au sommet. Il était très-vénéré et personne n'en aurait impunément enlevé les noix. On voit encore cet arbre dans un enclos emmurillé attenant à l'église ; il est fort ancien, à en juger du moins par la grosseur de son tronc, qui approche de celle d'un tonneau.

La chapelle où sainte Alène reçut la sépulture avait été, selon la tradition, consacrée par saint Amand ; c'est ce qui empêcha, plus tard, un évêque de Cambrai, nommé Nicolas, d'en faire la consécration, ainsi que celle de l'église contiguë, que le prêtre, auquel la sainte devait la

¹ BURTIN, p. 28.

² *Prope Sainam situm, ipsum contra gentilium incursiones duplici vallabant tuitione, tum opaca sylvarum, tum aquarum. Acta Sanctorum.*

connaissance de l'Évangile, avait élevée en l'honneur de saint Denis. Lorsque cette église fut donnée à l'abbaye d'Afflighem, en 1105, par l'évêque Odon, on ignorait complètement ce qu'étaient devenues les reliques de la sainte. Elles furent révélées, dit la légende, à une des deux personnes chargées du soin de l'église. Ce pieux personnage fit part de sa vision à son collègue, et tous deux se rendirent aussitôt à l'endroit indiqué; lorsqu'ils y pénétrèrent, la châsse s'ouvrit avec fracas et le drap blanc qui recouvrait les restes de la sainte s'écarta de lui-même. Craignant que les religieuses de Forêt ne s'en emparassent, ils cachèrent ce trésor, si miraculeusement découvert, dans la crypte de l'église, où il resta jusqu'à ce que l'abbé d'Afflighem l'éleva, le mercredi de Pentecôte, 17 mai 1193.

L'abbé institua une procession, qui avait lieu le dimanche avant la Saint-Jean-Baptiste. Le 3 janvier 1523-1524 et le 14 février 1601, les reliques de sainte Alène furent de nouveau visitées par ordre des autorités ecclésiastiques; en 1524, le corps était, dit-on, encore entier, sauf certaines parties, dont quelques-unes étaient conservées à l'abbaye. Après la visite de l'an 1601, on fit ciseler une nouvelle châsse d'argent massif, où l'on déposa les reliques, le 19 mars 1644; elle fut placée, en 1682, sur le nouvel autel élevé à la sainte, dans l'église abbatiale, dans le chœur des religieuses. En 1794, les reliques furent emportées en Allemagne par ces dernières. Lors de leur restitution à l'église de Forêt, on en vérifia l'authenticité, le 17 juin 1823, en présence du comte Cornet de Ways-Ruart, bourgmestre, et du doyen du district de Bruxelles, Clerens, curé de Sainte-Catherine, délégué à cet effet par l'archevêque ¹. Sainte Alène est honorée le 18 juin. On conserve encore, dit un auteur moderne, des reliquaires ornés de pierres fines et qui renferment, entre autres, les dents de la sainte ².

L'église paroissiale (*de prochie kerke*), dite aussi *l'église extérieure (de buyte kerke)*, appartenait aux dépendances de l'abbaye, dont le ruisseau la séparait. Sa nef est soutenue par deux rangées de colonnes, dont le chapiteau est orné de feuilles à crochets; en 1820, on la recouvrit d'un plafond, qui est beaucoup moins élevé que l'ancienne voûte, dont l'état déplorable inspirait de vives inquiétudes. Au-dessus des arcades de la nef, il y avait des fenêtres, dont on aperçoit encore des traces, de l'extérieur. Les collatéraux sont plus modernes, ainsi que la tour; celui du sud est en partie caché par une habitation servant au sacristain, l'ancienne *Geesthuys*, dont l'étage servait jadis de magasin de bois et de

¹ Voyez, pour tous ces faits, les *Acta Sanctorum*, t. III junii, p. 388 et suiv., et les autres sources citées à la page 182 du tome I^{er}.

² *Souvenirs du comte de Mérode-Westerloo*, t. II, p. 283.

grains à la Table du Saint-Esprit. Le croisillon sud, où l'on voit l'autel de la Sainte-Croix, se continue par le chœur de Sainte-Alène, construction formée de deux travées et d'une abside à trois pans, et qui est parallèle au chœur principal. Toute cette partie de l'édifice n'offre rien de remarquable sous le rapport architectural, et date de l'an 1500 environ; l'ancien chœur, qui tombait de vétusté, fut démoli; puis remplacé, en vertu d'une autorisation de l'abbesse de Forêt, du 15 mai 1542, par un autre, qui était plus rapproché de neuf pieds de l'abbaye¹. Les voûtes ont été refaites à plusieurs reprises. La chapelle Sainte-Alène, qui est fermée par un grillage en fer portant la date de 1769, a un plafond orné d'un écusson chargé de trois lis d'or et d'un bâton abbatial; au-dessus du chœur s'élèvent des nervures, groupées trois par trois, et des arcs-doubleaux, dans l'intervalle des travées; ailleurs, les retombées des voûtes s'appuient à des moulures de style renaissance.

Le chœur de Sainte-Alène contient un monument d'une haute antiquité: c'est une table de marbre noir, d'environ 7 pieds de long sur 4 de large et 2 d'épaisseur, et reposant sur des arcades cintrées qui entourent un soubassement dont l'intérieur est vide. Sur cette table est représentée, en creux, sainte Alène, vêtue de grandes draperies, les mains posées sur la poitrine: la droite tenant un livre, la gauche montrant la paume, comme si elle se levait pour bénir; la tête est entourée d'un nimbe et les traits de la sainte sont grossièrement tracés. Au haut, on lit: S. C. A. HELENA, car c'était ainsi que l'on écrivait autrefois le nom de la vierge de Dilbeek; Alène n'en est qu'une transformation, provenant d'un mode de prononciation fortement accentué. Ce monument appartient, selon toute apparence, à l'art du douzième siècle. C'est un des rares exemples que l'on rencontre, en Belgique, de l'ancien style tumulaire, de l'époque romane. Plus orné que le tombeau de la crypte d'Anderlecht, sur lequel on ne distingue que quelques ornements, il doit appartenir à une époque postérieure; on pourrait supposer qu'il fut construit lorsque le culte de sainte Alène reprit quelque splendeur, c'est-à-dire, vers l'an 1180. Au treizième siècle, on abandonna complètement les tombeaux de ce genre; les représentations humaines, au lieu d'être simplement gravées sur la pierre, consistèrent en statues représentées couchées ou agenouillées. Quant aux côtés des sarcophages, ils se couvrirent de colonnettes, de dais, de niches peuplées de statuettes. C'est ce que l'on remarque, à Louvain, au tombeau du duc Henri I^{er} et de ses deux femmes.

Sur le maître-autel, qui est dédié à saint Denis, est placé le martyr

¹ Om erigeren ende doen maecten eenen nieuwen choor, daer den ouden choor lastmael gestaen heeft, in 't cruyswerck oden der prochie kerken van Vorst, den welcken oovermits der outheit ende caduciteyt nu onlancx afgebroecken es geveest, enz. Archives de l'abbaye de Forêt.

de ce saint, œuvre peu remarquable. Sur l'autel de sainte Alène est un tableau de Van Geel, représentant le baptême des parents de la sainte; contre les murs latéraux, six paysages offrent la reproduction des épisodes principaux de la vie de la vierge de Dilbeek. Dans la chapelle de la Sainte-Croix, on voit deux volets peints au seizième siècle : le premier représente la sainte Famille, avec tous les parents du Christ : saint Jean, saint Jacques le Mineur, etc. Sur le second, on voit la Vierge assise et sommeillant; de son sein s'élève un arbre, au sommet duquel apparaît le Sauveur; le fond représente une forêt, dans laquelle des religieux implorant la Mère de Dieu. Enfin, à l'autel de la Vierge, au transept nord, il y a encore deux anciens volets : *l'Annonciation* et *l'Adoration des mages*.

Une pierre sépulcrale, portant un écusson et la devise : *Herinnering van verdiensten*, offre l'épithaphe suivante : ICI REPOSE -- LE LIEUTENANT GÉNÉRAL, — JEAN-BAPTISTE, COMTE DUMONCEAU, — GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, — GRAND-CROIX DE LA FIDÉLITÉ DE BADE, — CHEVALIER DE SAINT-LOUIS, — MEMBRE DES ÉTATS GÉNÉRAUX. — ILLUSTRÉ GUERRIER, — VERTUEUX CITOYEN, — IL FIT HONNEUR A SA PATRIE. — NÉ A BRUXELLES LE 1^{er} OCTOBRE 1760, — IL Y TERMINA SA GLORIEUSE CARRIÈRE, — LE 29 DÉCEMBRE 1824. Une pierre encastree dans le mur de l'église est consacrée A LA MÉMOIRE — DES RELIGIEUSES DE L'ILLUSTRE — ABBAYE DES DAMES NOBLES DE FORÊT, — QUI REPOSENT ICI, — PAR V. M. F. S., LEUR DERNIÈRE SOEUR. Suit un témoignage des traverses essuyées par la communauté après sa dispersion : PUISSE CETTE PIERRE FUNÉRAIRE, — GAGE DE MES DOULOUREUX REGRETS, — RAPPELER AUX CŒURS SENSIBLES — LE SOUVENIR DE LEURS VERTUS — ET DE LEURS MALHEURS.

L'abbesse de Forêt percevait les dîmes de la paroisse, sauf les novales, qui appartenaient au curé, ainsi qu'une compétence supplémentaire, s'élevant à 140 florins par an. Il existait dans l'église plusieurs chapelanies : celles de Saint-Nicolas et de Notre-Dame, qui étaient chargées chacune d'une messe par semaine; celle de Sainte-Alène, dont le possesseur célébrait la messe, à l'autel de cette sainte, trois fois par semaine, et de plus, une messe pour le peuple, le dimanche. On prélevait, au profit de ce bénéfice de Sainte-Alène, la dime de 45 bonniers, situés à Droogenbosch. Le premier bénéfice de Notre-Dame fut uni à la cure, en 1568. Le 12 décembre 1446, l'abbesse Barbe T'Shertogen ordonna que toutes les semaines on célébrerait quatre messes à l'autel de Notre-Dame *in Coerken* ou dans le petit chœur, et qu'à cet effet les maîtres des pauvres choisiraient un prêtre capable, auquel ils donneraient, par an, 20 couronnes de 40 placques de Brabant et, de plus, le logement dans une habitation dont elle avait fait l'achat. L'église de Forêt payait, tous

les ans, aux Récollets, qui portaient le corps de sainte Alène dans la procession, le jour de sa fête, 5 florins 12 sous, et aux quatre échevins du village qui venaient chercher ce corps dans l'église abbatiale et le portaient dans l'église paroissiale, 2 florins 16 sous.

L'ABBAYE DE FORÉT. — En l'année 1088, l'abbé d'Hasnon, Lotbert, céda à Gilbert, fils de Baudouin d'Alost, un alleu qu'il possédait à Alost, à Hessegem et à Lede. Quelques années après, Gilbert donna cet alleu à Fulgence, premier abbé d'Afflighem, afin d'y fonder, en l'honneur de la Vierge, un monastère où sa mère Ode et sa sœur Lutgarde suivaient la règle de Saint-Benoît, selon la réforme de Cluny ou des religieuses de Marchiennes, sous la direction de religieux d'Afflighem. La nouvelle communauté devait se choisir une prieure, qui ne pourrait recevoir aucune sœur sans le consentement de l'abbé d'Afflighem ; celui-ci, de son côté, ne pourrait non plus se passer de celui de la prieure, afin, dit le diplôme, que ni l'un ni l'autre n'attirent par cupidité une multitude d'enfants ou de jeunes filles (*ne cupiditate aliqua infantum vel juvenularum sibi attrahant multitudinem*). L'abbé devait être le seul avoué du monastère, et décider de toutes les affaires graves qui y surviendraient. Cette fondation se fit, en 1096, au moment où Gilbert se préparait à partir, « avec les autres Occidentaux, pour aller combattre les païens. » Quelques années après, Fulgence, trouvant que l'alleu ne comprenait pas d'emplacement convenable pour un cloître, établit la communauté près de l'église de Forêt, que l'évêque Odon lui avait donnée.

Les religieuses occupèrent d'abord l'endroit appelé *Meerem*, à Lede, où elles conservèrent une seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, un livre censal s'étendant sur 182 bonniers, et une ferme de laquelle dépendaient 25 bonniers de terres et de prés ¹. Leur départ de cet endroit paraît s'être effectué en 1102. Ce fut le châtelain de Bruxelles Franco qui leur donna l'emplacement de leur seconde demeure. Il leur choisit pour prieure Bertilde, qui les dirigea, avec douceur et avec régularité, pendant plus de trente ans ². Une pièce assez curieuse, que nous reproduisons en entier parce qu'elle rappelle un grand nombre de donations faites au monastère, dit que le châtelain Franco gratifia les religieuses d'un manse et de tous les héritages qui leur étaient nécessaires. Le duc Godefroid et plusieurs particuliers leur cédèrent des serfs

¹ *In curia monasterii de Forest apud Meerem. 1270. — Meerhem. 1437. — BAUDOUIN DE NINOVE, ubi infra, dit à tort: in loco qui Merchtem dicitur.*

² *Tradiitio sibi a Francone castellano Bruzcellensi, qui inibi priorissam constituit Bertildam, quæ XXX et eo amplius annis in illa sanctimonialium congregatione et omnibus gratam et sine reprehensione se gessit. BAUDOUIN DE NINOVE, Chronicon ad ann. 1102, dans DE SACY, t. II, p. 693.*

des deux sexes ¹. Elles accumulèrent bientôt une fortune considérable et elles reçurent en outre la collation de plusieurs cures. En 1117, l'archidiacre de Brabant Walter et l'évêque de Cambrai Burchard, à la demande de l'abbaye d'Afflighem, leur confirmèrent la possession de l'église d'Uccle et de ses dépendances, et leur donnèrent celle de Burst et de ses annexes : Bambrugge et Flachem. Plus tard, la communauté acquit aussi le droit de conférer les autels de Galmarde ou Gamerages et de Morbache ou Moerbeke, près de Grammont (1164), ceux de Borsbeck, de Bollebeek, de Woluwe-Saint-Pierre, et celui de Rhode-Saint-Genèse, avec Linkenbeek et Beersel, qui en dépendaient, etc.

Les premiers ducs de la maison de Louvain accordèrent leur protection à l'abbaye de Forêt, bien qu'ils n'en aient pas été les fondateurs, comme on le soutient d'ordinaire et comme le dit la première abbesse, dans une charte de l'an 1239 ². Godefroid I^{er} et son fils Godefroid II la dotèrent de biens et de privilèges, entre autres en 1110, et Godefroid III

¹ *Franco castellanus dedit in hac villa unum mansum terre Sancte Marie Forestensi et domistatia in omnibus penitus usibus pro anima sua, Albertus villicus de U domistadium de XII denariis, Iggelbertus Rex totidem, Heigo totidem, Hescelo XVII, Balduinus et Steppo XII, Gisechinus VII, Onulfus totidem, Alardus cocus VIII, Egebertus nepos castellani dedit pratum quod vocatur Decani et unum juger et dimidium in Monte Spiloth, Razo frater ejus obtulit III jugera in loco qui vocatur Elmeth, Linodya Scatcenth dedit IIII jugera apud Wolua. Egericus et Egebertus nepotes Onulfi sacerdotis dederunt domistatia Sancte Marie Forestensi que jacent juxta atrium S. Guodule singulis annis in censu IX solidorum. Huic autem elemosine Henricus Spichinth obvians pro supradictis domistatiis III et II bonaria terre predictae ecclesie obtulit apud Wolua. Everwinus de Ossem dedit unum domistatium et parum plus eidem ecclesie que debet II^o solidos, Godefridus primus dux contulit prenominate ecclesie Avam cum filiis et filiabus suis, Johanne, Herimanno, Helewige, Reinewigo cum omni successione sua. Alberina dedit etiam servos suos, Henricum et sorores ejus, Matildam, Ellemodam, cum omni posteritate sua; Emza vidua dedit I bonarium pro anima filii sui apud Waterlots, Goldulfus filius Johannis et Gerberge I denarium, Sifridus textor I, domina Ascela matertera domini Arnoldi de Asca dat II^o; filii Liberti et Imme, Ida et Richen dant I denarium, cum omnibus successoribus suis. Prepositus constituit et stabilivet omnem decimam lini de omnibus ecclesiis Sancte Marie apud tresoriam perpetuo jure, scilicet de Forest, Occhos, Bolebeh, Burste, Galmarden, Folenselh. Dominus Arnouldus de Asca tradidit Sancte Marie in Forest filiam suam Ascelam libere ad censum duorum nummorum cum omni posteritate sua. Notum sit omnibus quod Helyseus de Hisenbeche ancillam suam Heldewaram cum filiis suis, Godescalco, Antonio et Wandelmodo, cum omni posteritate sua, Sancte Marie Forestensi ecclesie perpetualiter servitura, contulerit, ea quoque conditione, ut matrimonio VI denarios, totidemque in obitu, singuli et singule annuatim persolvant. Iterum notificamus Razonem, Hamman Erswendere ancillam suam ecclesie Forestensi S. Marie, simili ac predicto jure inewum dedisse, Willelmus de Ucclo dedit ancillam suam Luiarde cum filiis suis Sancte Marie Forestensi jure perpetuo. Ce diplôme, ou plutôt ce rôle, est intitulé, au dos : *Primorum benefactorum bona aliqua*; il est écrit sur du parchemin très-rude, large, sans marge. En quelques endroits l'encre est plus pâle, les lettres de plusieurs mots n'ont que des contours, et l'annuatim, vers la fin de l'acte, se voit à peine.*

² *Notum etiam sit universis beate matris ecclesie filiis quod Godefridus, dux Lotharingie, alodium quod apud Forestum tenebat, ad construendum ibidem monasterium contulit, etc.*

approuva leurs libéralités, en 1143, devant le maître-autel de l'église même de Forêt, en présence de sa mère Lutgarde, d'une multitude de ses vassaux, hommes libres et serfs, et des frères et sœurs composant la communauté¹. Quelques années après, Laurette, fille du comte Thierrî d'Alost, céda au monastère un alleu situé à Anderlecht, qu'elle avait acheté à Gosuin d'Erpe, moyennant 119 marcs, et elle renouvela sa donation dans le palais du duc, par-devant les échevins de Bruxelles, et à la suite d'une sentence des vassaux du duc, tant hommes libres que serfs². A cette occasion, le duc déclara l'abbaye et ses sujets libres de tonlieux et d'exactions dans tous les pays qui reconnaissaient son autorité (1173).

Le même Godefroid eut cependant quelques démêlés avec les religieuses. Il se fâcha contre elles, parce qu'elles ne voulurent pas recevoir parmi elles une demoiselle (qui lui tenait sans doute de très-près); ne pouvant plus longtemps braver sa colère, elles cédèrent, et, en retour de leur soumission, le duc leur rendit leur ancienne liberté, et déclara que dorénavant, ni lui ni ses successeurs ne leur imposeraient de compagnon, de l'un ni de l'autre sexe³. Grâce à l'autorité ducale, une *villa nova*, c'est-à-dire un village nouveau, s'était formé dans le village de Forêt, au sud-est de l'abbaye. C'était en quelque sorte fonder, à côté du monastère, une institution qui pouvait lui devenir hostile; mais on ne lui laissa pas longtemps une existence indépendante. Au mois de mars, en 1220-1221, Henri 1^{er} et son fils du même nom la donnèrent à l'abbaye, avec ses dépendances, ses revenus, ses redevances en chapons, etc., mais en réservant aux habitants les libertés et les coutumes dont ils avaient joui auparavant et qu'ils devaient aux ducs, prédécesseurs de Henri; celui-ci et son fils abandonnèrent également aux religieuses les prés voisins du monastère. En 1228, le duc se trou-

¹ *Opera dipl.*, t. III, p. 43.

² *Postea Brucelle, in mea curia veniens, coadunata magna hominum meorum multitudine, donationem jam prefatam, coram scabinis Brucellensibus, renovans iteravit, michi tamque libero patriæ et ecclesiæ advocato memoratum allodium ad opus ecclesiæ Forestensis in manus dedit, proprio atque hominum meorum, liberorum et seruorum, iudicio suo juris in eo quod dederat, nihil retinuit, etc.*

³ *Notum sit et presentibus et futuris quod Godefridus, dux Lotharingie, petitionis sue instantia, domicellam quamdam apud Forest inter moniales collocare elaboravit, illam autem cum recipi recusarent, offensam ducis immodice incurrerunt, quam cum tollere nec vellent, nec possent, adeo voluntati ejus obsequite sunt, ut pristina libertati eas restitueret, et libera donatione conferret, ut nec ipse nec aliquis successorum suorum in posterum nec virum nec mulierem, in collegium earum violenta petitione collocare elaboraret. Hoc autem ut ratum et inconvulsum permaneret, sigilli sui attestazione et testium subscriptione confirmavit. Hii testes hujus rei fuerunt: Arnoldus dapifer, Gozuinus de Heverle, Riczo et Walterus fratres de Holthem, Daniel villicus, Hugo, magister Michael, Henricus de Stalle. Actum est autem anno Incarnationis Domini M^oC^oLXXIII^o, epacta XXVI.*

vant de nouveau à Forêt, déclara libres de toute exaction et de tout service les serviteurs travaillant personnellement dans l'abbaye (*omnem familiam personaliter servientem claustro Beate Marie de Foresto preposito et conventui ejusdem luci*).

Jusqu'alors la communauté n'avait été régie que par une prieure, assistée d'un prieur et d'un prévôt; mais on reconnut enfin la nécessité de la rendre tout à fait indépendante de celle d'Amghem. Le 13 août 1239, Pétronille, fille de Roger le Templier, jadis châtelain de Gand, fut élue abbesse, puis consacrée à Cambrai, dans l'église de Notre-Dame, le 9 octobre. Le prélat qui l'avait bénite, l'évêque Guy, vint à Forêt au mois de septembre 1241, et voulut imposer aux religieuses des statuts qu'il avait mis deux jours à rédiger. A la vue de sa longue cédula, elles craignirent que le contenu ne leur en fût défavorable, et en réclamèrent une copie, et, comme elles persistaient dans ce sentiment, il les excommunia. Il en résulta pour l'abbaye de grandes charges et beaucoup de tracasseries, mais nous ignorons comment ce différend se termina, l'original de la charte de Pétronille ayant été déchiré en deux parties, dont on n'a retrouvé qu'une seule. Nous savons seulement que la communauté se plaignit à Rome. Le saint-siège doit lui avoir été favorable, car le pape Innocent IV lui confirma ses immunités, à Lyon, le 26 juin 1245¹.

A partir de cette époque, l'histoire de l'abbaye ne se compose guère que de querelles financières avec nos ducs. En 1261, la duchesse Aleyde ayant envoyé des gardiens dans les fermes et les granges de la commu-

¹ Un acte de l'an 1221 émane de *O. prior, A. priorissa, W. præpositus, totusque conventus de Foresto*.

² Un fragment de la déclaration de Pétronille, à ce sujet, se trouve dans les *Opera dipl.*, t. II, p. 757. — Voici une liste complète des abbeses de Forêt: Helewide, Marie, Mathilde d'Assche, Aleyde de Pollaer, Claire de Cattendyck, Catherine de Beaufort, Catherine de Kesterbeke, Marguerite de Bovines, Yolende d'Yssche, Jeanne de Heusden, choisie le 14 mars 1331-1343; Isabelle de Masmynes, Aleyde de Ghoere, choisie le 6 décembre 1384; Marie de Trazegnies, choisie le 27 novembre 1386; Marie T'Sconinx, choisie le 14 octobre 1388; Catherine de Maldeghem, choisie le 7 septembre 1418; Élisabeth T'Sconinx, choisie le 9 février 1430-1431; Marguerite de Schorisse, choisie le 20 juillet 1458; Catherine de Bouchout, morte en 1498, et qui fut ensevelie à Utrecht; Barbe de Leaucourt, morte en 1516; Marguerite de Liedekerke, morte le 25 septembre 1544; Marguerite de Liedekerke, morte le 19 mai 1560; Françoise de La Douve, morte à Bruxelles, le 3 avril 1583; Adrienne de Petit-Cambrai, morte le 6 novembre 1608; Marie Taye, morte en 1637; Marie-Françoise de Bette, Catherine Quarré, Dorothée d'Yve, Agnès de Rivieren d'Aerschot, Marie-Josèphe d'Espinosa, nommée en 1717; Jeanne-Thérèse de Roisin, nommée en 1743, morte le 26 décembre 1756, à l'âge de 73 ans; Françoise-Caroline de Landas, nommée en 1757, morte en 1760; Marie-Josèphe-Victoire de Bousies de Rouveroy, morte le 13 octobre 1785; Thérèse-Jeanne-Françoise de Rueda y Contreras, en 1788. Les dates que nous donnons ici sont empruntées à l'*Obituaire* conservé à la Bibliothèque royale, et à divers documents des Archives du royaume.

nauté, sans doute parce que celle-ci se refusait à payer des impôts, l'évêque Nicolas chargea l'abbé et le prieur d'Amghem, le doyen du chapitre de Bruxelles, les doyens de la chrétienté dans cette ville et à Alost, et les curés d'Anderlecht et de Forêt de se rendre au palais de la duchesse et de l'engager à révoquer ses ordres, sous peine d'interdiction (jour de Saint-Luc). Les délégués se rendirent en effet à Louvain; mais, comme ils ne purent entrer dans le château, ce fut devant ses portes qu'ils accomplirent la formalité de lancer l'interdit sur le Brabant et sur sa souveraine¹. En 1297, Jean II accorda quelques privilèges au monastère, ce que firent aussi Jean III, le 13 août 1352, et la duchesse Jeanne, le 7 juillet 1567. Les officiers et serviteurs de l'abbaye ne pouvant imposer d'amende dépassant 2 escalins, on méprisait leur autorité; c'est pourquoi Jean III ordonna que ces officiers recourraient dorénavant aux siens, et que ceux-ci détermineraient la quotité des amendes, dont le produit se partagerait par moitié, l'une au profit du domaine, l'autre au profit de l'abbaye. Quant à la duchesse, elle défendit à ses officiers et sujets, si ce n'est lorsqu'ils auraient des lettres patentes, d'exiger de l'abbaye des corvées ou des services, de loger au monastère, de recevoir en don des chiens, des chevaux ou d'autres animaux. Cependant elle-même reçut des religieuses 209 1/2 vieux écus; à titre de prêt, 100 muids de seigle valant chacun un vieil écu, et enfin, encore sous forme d'emprunt, et lorsque la reine d'Angleterre vint à Bruxelles, du poisson, pour une valeur de 9 vieux écus. Ces sommes devaient être remboursées sur la cote du monastère dans les aides (28 mai 1584), cote qui s'élevait, en 1585, à 1,518 vieux écus, tandis que La Cambre ne payait que 790 vieux écus, et Grand-Bigard, ainsi que Cortenberg, que 526 vieux écus chacun. En 1542, lorsque le clergé du Brabant paya un dixième de ses revenus, on imposa Forêt à 2,929 livres, La Cambre à 2,100 livres, Grand-Bigard à 1,075 livres, Cortenberg à 1,329 livres, Petit-Bigard à 216 livres et Auderghem à 1,309 livres; ces monastères durent en outre avancer de l'argent à l'Empereur: Forêt, 2,000 livres; La Cambre, 1,000; Grand-Bigard 1,500; Cortenberg et Auderghem, 600 chacun; Roosendael, 700 (actes de décharge en date du 19 et du 27 juin et du 13 juillet 1545). Sous la régence de Marguerite de Parme, Forêt prêta encore, pour le service public, 2,000 livres de 40 gros (octroi en date du 26 septembre 1566). Au moyen âge, le prévôt de Forêt siégeait quelquefois aux États de Brabant, à côté des prélats du duché.

L'abbaye possédait un grand nombre d'héritages, environ 500, à Forêt, à Uccle, à Watermael, à Woluwe, à Anderlecht, à Bollebeek, à

¹ *Messenger des sciences historiques*, année 1836, p. 409.

Vollezeele, à Gammerages, etc. Dans le principe, elle les avait donnés à cens, pour un temps indéterminé, et en autorisant les censitaires à y bâtir et à y planter; avec le temps, ceux-ci considérèrent ces terrains comme étant leur propriété et essayèrent, en effet, d'en usurper l'entière possession. C'est ce qui détermina l'évêque à autoriser les religieuses à concéder ces biens censaux à d'autres conditions, pour un terme fixé, et moyennant un prix plus élevé d'un tiers (26 mars 1351). Alors commença insensiblement la substitution des loyers aux cens, dont la longue existence avait tant contribué au morcellement et au défrichement du sol.

Dans l'entretemps la discipline s'était considérablement relâchée. L'évêque Henri de Berghes, qui s'efforçait de réformer les monastères de son diocèse, principalement ceux de femmes, appela plusieurs fois devant lui l'abbesse de Forêt, Barbe de Leaucourt, qui se décida enfin à résigner son office. Henri et le prince Philippe le Beau se rendirent alors à Forêt pour examiner la situation de la communauté, et y introduire des sœurs réformées de Ghislenghien. Marguerite de Liedekerke fut élue abbesse et prêta serment d'obéissance au prélat, en présence de l'archevêque de Besançon, François de Busleyden, des professeurs, maître Briccius de Nivelles, prieur des Dominicains de cette ville, et Jean Standonck, de l'official Nicolas Éverardi, docteur en droit et en théologie, et de Nicolas Robberti, prieur de Sept-Fontaines (23 juillet 1500). L'ancienne supérieure eut une pension de 400 florins du Rhin, et on garantit à sa sœur, qui demeurait avec elle, 50 florins par an, si elle lui survivait (octroi du 7 octobre 1500).

Pendant les troubles de religion, la plupart des maisons de Forêt furent pillées ou brûlées; ce fut là, entre autres, le sort de cinq habitations contiguës, situées sur la place du village, près du ruisseau, et d'une grande maison voisine. L'incendie fut allumé, paraît-il, en 1578 ¹. La communauté se trouva bientôt dans un état financier déplorable. Outre les grandes sommes qu'elle dut fournir aux États et à la ville, il lui fallut donner 600 florins au capitaine Colbaco, afin, sans doute, de se mettre à l'abri de ses exactions; la majeure partie des rentes n'étaient plus payées, les bois avaient subi tant de dévastations, que, selon l'opinion générale, le produit en était détruit pour plus de dix années; plusieurs fermes avaient été réduites en cendres ou occupées par l'ennemi. C'est ce qui détermina les religieuses à demander l'autorisation d'hypothéquer leurs biens jusqu'à concurrence de 300 florins par an ². Quelque temps

¹ *Nu onlanca*, dit un acte du 31 octobre.

² Déclaration signée par l'abbesse Anne-Françoise de La Douve, la prieure Jeanne Bar-T. III.

après, le monastère fut saccagé et l'on en vendit les dépouilles à Bruxelles.

En 1582, la garnison de Bruxelles brûla le couvent, pour empêcher les troupes royales de s'y loger. Le duc d'Alençon essaya vainement d'empêcher cette mesure : « Il a reçu, dit-il dans une lettre qu'il écrivit, le 12 novembre, au gouverneur, amptman, bourgmestre et échevins de Bruxelles, des plaintes des gentilshommes du Brabant, de ce qu'on avait brûlé plusieurs villages et maisons à eux appartenant, gisants à une ou deux lieues, et même plus, de Bruxelles, et de ce qu'on menace d'en brûler encore d'autres. » Il avait enjoint, ajoutait le duc, de détruire tous les grains qui, à une certaine date, n'auraient pas été transportés à Bruxelles ; mais, dans cet ordre, il ne s'agissait pas de détruire des maisons ou des granges, et, avant d'en venir là, son intervention était nécessaire. Bientôt les religieuses de Forêt se plaignirent aussi : « Sy est, disent-elles, que journallement on démolit édifices du couvent et village, quoique le monastère fût fort ancien et précieux, et situé à environ une lieue de Bruxelles, en une vallée dont l'ennemi ne se pourrait servir au préjudice de la ville. » Ces dévastations frappèrent au cœur l'abbesse, Françoise de La Douve, qui mourut de chagrin à Bruxelles.

Le prince de Parme, qui étendait de jour en jour ses conquêtes dans les Pays-Bas, prit le couvent et le village de Forêt sous sa protection, le 5 avril 1585, et il autorisa les habitants à « aller et fréquenter la ville plus prochaine, encoires qu'elle soit rebelle, pour y achepter leurs nécessitez et vendre les biens et denrées de leur creu. » Lorsque Bruxelles eut fait sa soumission, on s'empessa de réparer les ravages de la guerre. Il ne restait guère de l'abbaye que des murs et des toits, encore ceux-ci étaient-ils dépouillés de tout fer et de tout plomb¹ ; le montant des dépenses nécessaires pour rétablir les bâtiments du monastère fut évalué à 22,400 florins par les jurés des métiers des maçons, des serruriers et des charpentiers de Bruxelles. Les besoins étaient urgents ; chaque jour de retard pouvait devenir funeste. On accorda aux religieuses la faculté d'emprunter 5,000 florins (autorisation de l'archevêque, du 22 septembre 1585, et octroi royal, en date du 28 novembre suivant). Le 13-29 mai 1587, la communauté fut encore autorisée à lever 4,000 florins.

Le dix-septième siècle se passa d'abord sans grands événements. En 1649, l'abbaye paya 28,000 florins au domaine, afin de se racheter des

ras, Françoise et Jeanne de Waudripont, Adrienne Vandenhoute, la sous-prieure Guillemine de Cressy et la boursière Barbe de Ligne-Boussu, le 16 mars 1580.

¹ *Ita ut ex illis, præter murali et alicubi lecta plumbetis et ferramentis undique distractis, nihil penitus remanserit.*

corvées qu'elle devait à la vénerie de Brabant. Onze années plus tard, la discipline monastiques s'étant de nouveau relâchée, il fallut opérer une nouvelle réforme et rétablir la clôture. Les guerres de l'époque de Louis XIV furent funestes au village de Forêt. En 1683, une multitude de paysans, fuyant devant les armées françaises, s'y réfugièrent; l'auteur de la chronique à laquelle nous empruntons ces détails dit pour eux la messe, dans l'église paroissiale (*buytenkerke*), pendant six semaines, qui se terminèrent à la Toussaint. Au mois de juin de l'année suivante, les ennemis s'étant avancés entre Lessines et Grammont, ces paysans reparurent de nouveau, et occupèrent avec leurs troupeaux, pendant trente-trois jours, toutes les prairies s'étendant de Hal à Forêt, sauf deux ou trois bonniers compris dans l'enclos du monastère et qu'il fallut défendre contre eux à main armée; quelques-uns de ces malheureux se trouvaient dans la dernière misère, et leur arrivée épuisa toutes les ressources des lieux où ils séjournèrent. Lors du siège de Charleroi, en 1692, les alliés réunirent à Forêt, à l'endroit dit *op de Heyde*, près des *Dry Torrekens*, ainsi que vers La Cambre, une armée de 30,000 hommes, qu'ils destinèrent à secourir cette ville. Le prince de Hanovre logea chez un particulier nommé Heymans, et 200 chevaux, qui lui appartenaient, furent placés à l'abbaye. En 1695, après la prise de Namur, le roi d'Angleterre Guillaume III étant venu se poster à Bois-Seigneur-Isaac, ses troupes pillèrent entièrement Forêt, Uccle, Droogenbosch, Linkenbeek, Rhode, Alseberg et Tourneppe; partout elles enlevèrent les meubles et les blés des paysans. Seule, l'abbaye fut préservée, grâce à une sauvegarde que les religieuses obtinrent. L'année suivante, les troupes alliées dévastèrent de nouveau les environs de Bruxelles, mais, cette fois, Forêt fut épargné, ainsi que Schaerbeek, Saint-Gilles, la ferme d'Eleshout à Anderlecht, etc.

En 1697, une armée française très-considérable assiégea Ath. Les habitants de la châtellenie de cette ville et du pays d'Enghien, voulant se soustraire aux insultes des troupes indisciplinées de Louis XIV, se réfugièrent à Hal et aux environs. La population de la mairie de Rhode craignit de voir ses biens ravagés par ces bandes sans asile, palissada les endroits où l'on pouvait passer la Senne, et y monta la garde; elle fut soutenue, sur l'ordre du gouverneur de Bruxelles, par une compagnie d'Espagnols. Quelques fuyitifs parvinrent cependant à traverser Hal, avec un grand nombre de bestiaux et de chariots, et campèrent à l'endroit dit *achter de Drooge weyde*, mais on les força à se rapprocher de Bruxelles. L'armée alliée, qui était postée à Lennick, s'étant portée vers Braine-le-Comte, les paysans fuyitifs, qui manquaient de pain et de fourrages, allèrent occuper ses cantonnements, afin d'y subsister des grains

qui lui avaient échappé ; puis, ils revinrent près de la Senne et se retirèrent vers Beersel. Dans l'entretemps, au mois de mai, lorsque le roi Guillaume vint couvrir Bruxelles du côté de l'ouest, les troupes du comte de La Lippe, consistant en onze bataillons, occupèrent des lignes tracées de la ferme de l'abbaye de La Cambre (*Ter-Winne*, près de Vleurgat) aux *Dry-Torrekens*, à travers le *Berckendael*. Elles partirent le 4 octobre. Les religieuses s'étaient réfugiées à Bruxelles, où elles restèrent trois mois, et elles ne rentrèrent dans leur couvent que le 11 septembre. Leurs champs avaient été fourragés jusqu'à Rhode, en partie par les troupes du comte, en partie par les paysans fugitifs.

On fit, à cette époque, quelques embellissements à l'abbaye. Le nouveau quartier abbatial s'éleva en 1705, et en 1710 on planta de chênes le *driesch* ou terrain vague, situé devant le monastère, et qui était auparavant couvert d'ormes. En 1717, l'abbesse fit construire, dans la *schoolplain* ou cour de l'école, un bâtiment destiné aux plus vieilles religieuses qui, sans être malades, ne pouvaient plus monter au dortoir¹. Mais bientôt, on conçut le projet de réédifier complètement le monastère, sous le prétexte ordinaire que les bâtiments étaient « cacs ». Le 12 septembre 1764, le prince Charles alla poser la première pierre des nouvelles constructions. Il fut reçu à l'entrée de l'église par le comte d'Efferen, doyen de l'église de Sainte-Gudule, puis l'abbesse le complimenta. Après la cérémonie, il y eut, au quartier abbatial, un dîner de cinquante couverts. En mémoire de cette cérémonie, l'abbesse fit frapper des médailles d'or, d'argent et de bronze, portant, d'un côté, l'effigie du prince en buste, et, sur le revers, les armoiries de l'abbaye et les siennes propres, avec cette légende : FELICIBUS AUSPICIS, et dans l'exergue : ABBAT. FOREST. RENOV. 1764. Sur une pierre placée dans le tympan de la porte d'entrée, du côté de l'intérieur, on lisait : CAROLUS ALEXANDER, ORD. TEUT. IMP. MAG., LOTH. DUX., BELG. PRÆF., PRIM. LAP. POS. PRID. ID. SEPT. MDCCLXIV.

La communauté ne comprenait d'abord que 23 religieuses ; mais, en 1525, il y en avait 68. Le 27 août 1615, l'archevêque Vanhove réduisit leur nombre de 50 à 30, non compris les sœurs converses ; en 1787, elles n'étaient plus que 17, plus 20 sœurs converses. Il y avait, en outre, un confesseur, un receveur, son assistant, 3 chapelains, un organiste, un sacristain, 13 servantes, 19 domestiques, et 54 pensionnaires, dont 21 recevaient l'instruction gratuitement. Dans un acte du 26 juin 1466, on voit que les dignités conventuelles étaient alors celles d'abbesse,

¹ Tout ce qui précède, à partir de l'année 1683, est emprunté à une *Chronique van deser cloester van Vorst*, conservée aux Archives du royaume ; c'est un document où abondent les détails curieux.

de prieure, de sous-prieure, de maltresse d'église, de dame de la pittance (*pietancie-vrouwe*), de maltresse du réfectoire, de maltresse de l'infirmerie, de grande-chantre ¹. A la fin du siècle dernier, les revenus du monastère s'élevaient à 72,644 florins, et ses dépenses à 71,259 florins, somme dans laquelle les aumônes figuraient pour 1,832 florins.

Tous les ans, le jour de la Purification, l'abbaye donnait au maître de la vénerie de Brabant 2 paires de souliers, l'une grande, l'autre petite, et un gâteau (*lyfcocke*); au drossard, au maire et au lieutenant du veneur, à chacun, une paire de souliers courts et un gâteau. Le 1^{er} mai, le maître-forestier, les marchands jurés, les sergents et les autres serviteurs de la foresterie rendaient visite à la communauté, qui leur offrait un repas. Chacune des fermes de l'abbaye, en Brabant, payait aux Petits-Chiens de Boitsfort 3 florins du Rhin et 4, 6 ou 8 muids d'orge, sauf que les fermes de Saventhem et de Vroenrode ne donnaient qu'un florin du Rhin. Tous les ans, les Grands et les Petits-Chiens recevaient de l'abbesse un *voeder* de raves et un foudre de paille; le drossard de Brabant et l'amman de Bruxelles, chacun un taureau; chaque échevin d'Uccle, leur clere, le bailli et chaque échevin d'Alost, et l'hôte de l'abbaye, c'est-à-dire celui qui gardait le refuge de Forêt dans cette ville, deux paires de petits souliers; le maire de Forêt, une paire de souliers longs et deux paires de courts; chaque échevin de ce village et du *Nuwepoort*, une paire de souliers courts. De plus, le maire et les échevins de Forêt étaient gratifiés d'un pot de vin à la Purification et à Pâques, pour leur *roffroelen*, et tous les jours de plaid (*gouddagen*) on leur donnait à diner. Le maire d'Anderlecht et les messieurs de l'abbaye dans ce village, à Ruysbroeck, à Leeuw, à Uccle, à Linkenbeek et à Beersel pouvaient prendre à la cave trois pains chacun, et à la Purification, on leur distribuait de la boisson et de la viande. Le chef-boulangier, le portier, le maître de la *Veehof*, le charron, le sellier, le forgeron, le maître-menuisier, le tonnelier et le brasseur de l'abbaye avaient chacun par semaine : de la Pentecôte au Carnaval, trois livres et demie de fromage de Flandre; du Carnaval à Pâques, 28 harengs; de Pâques à la Pentecôte, 42 œufs. Ces gratifications en denrées se réduisaient à 3 livres de fromage, 26 harengs et 35 œufs pour les 6 charretiers, le sous-boulangier, le maître de l'infirmerie, la première lavandière, le *lochteman*, le gardien des chevaux, le chef-porcher, les deux messieurs de Forêt, celui de Vroenrode et les deux ou trois surveillants des eaux (*waterliede*). La servante de la *Veehof*, le sous-porcher et le

¹ La *Costerye* de Forêt avait un bien censal particulier, dont nous avons vu un registre, datant de l'an 1382; c'est ce que l'on appelait *de binner costerye*.

gardien de l'étable ne recevaient que 2 livres de fromage, 14 harengs et 28 œufs. Au caviste (*kelderweerder*) on donnait 4 *tregevatte* de 40 pots chacune, aux vigneronns 14 pots et demi, aux meuniers, pour moudre la drèche, 4 pots par semaine. Les principaux ouvriers cités plus haut avaient droit à 4 pots 1 *waelpot* de *hoppe* ou liqueur de houblon, par semaine; les ouvriers cités avec les charretiers n'avaient que 3 pots et un *waelpot*, et la servante de la *Veehof*, le sous-porcher et le gardien de l'étable, que 2 pots et un demi-*waelpot*. Enfin, on envoyait toutes les semaines 9 pots de *hoppe* aux fermiers de l'abbaye à Bollebeek, Linthout, Woluwe, Saint-Gilles, Flotsenberch et Eleshout; 2 pots et demi aux ermites d'Uccle, de Bootendael et d'Eleshout et aux recluses de Saint-Gilles, et un demi-pot aux quatorze pauvres dits de la *prébende de Sainte-Marie*.

La communauté prélevait la dime en un grand nombre de villages, particulièrement à Burst, Bambrugge, Vlechem et Borsbeek, où le chevalier Gilles de Saint-Aubert la leur donna en aumône, avec l'autorisation de la comtesse Jeanne de Flandre, sa suzeraine (mai 1219)¹. A Forêt, elle possédait, outre la juridiction foncière et la grande dime, qui valait 350 florins par an, 15 bonniers compris dans l'enclos du monastère, 49 bonniers de prairies, 28 bonniers de prés, 2 bonniers de jardinages et 3 journaux de vignobles, le tout exploité directement par les religieuses; trois moulins : celui de *Kakebeke* ou *Quakenbeek*, celui voisin de l'abbaye et un moulin à papier; 7 maisons, 54 bonniers de terres, 38 de prairies, 74 de bois; la *Veehof*, bien seigneurial duquel dépendaient 59 bonniers de terres (dont 7 à Uccle) et 16 bonniers de prairies; un livre censal nommé le *Prévôt, den Proost*, qui s'étendait aussi sous Anderlecht, Beersel, Droogenbosch, Waterloo, Watermael, les Woluwe, Crainhem, Bollebeek, etc. Les religieuses avaient, en outre, un refuge et d'autres maisons à Bruxelles, des fermes à Aa (*Eleshout*), à Dilbeek, à Bollebeek, à Saventhem, à Woluwe (*Ten-Berghe*), à Uccle (*Flotsenberch, Vroenrode*), à Waterloo, à Gammerages (*Tassenières*), des biens à Hauthem, à Sotteghem, à Schellebelle, à Meerhem; des moulins à Bollebeek et à Woluwe, les bois de Creval, de Linthout et de Vroenrode².

Le monastère était assis sur le ruisseau la *Geleytbeke*, qui divise en deux parties toute la commune; il s'étendait, d'une part, jusqu'à la chaus-

¹ Charte de la comtesse de Flandre Jeanne. *MIRÆUS* donne à tort à cette donation la date de 1119. *Opera dipl.*, t. II, p. 815.

² Une ferme de *Spilosberghe* est mentionnée dans la bulle papale de l'an 1215, et le diplôme rapporté plus haut, p. 569, mentionne le *mons Spiloth*, dont nous ignorons tout à fait la situation.

sée venant de Bruxelles; de l'autre, jusqu'à de grands étangs et à des prairies. Un fossé rempli d'eau défend encore son emplacement, presque dans tout son pourtour. Les bâtiments que nous représente la vue publiée par Sanderus n'ont aucun caractère architectonique bien déterminé; les uns étaient éclairés par des fenêtres quadrilatérales, les autres par de petites baies cintrées; la plupart offraient des toits à angles saillants et rentrants. Le prévôt Jean d'As avait fait construire: en 1438, la maison de la prévôté, et, en 1446 et 1447, la partie du cloître voisine du réfectoire. Dans la bibliothèque on conservait une vieille bible, ornée de charmantes miniatures, et qui était un don de l'abbé d'Afflighem, Fulgence. Sur la couverture, on lisait ces deux vers:

*Omnibus exuta, tua jussa Sybilla secuta
Us tibi fit lumen, dedit hoc tibi, Christo, volumen.*

Le 26 mars 1764, le feu se communiqua aux archives de l'abbaye et quelques pièces importantes périrent alors. Parmi les reliques appartenant à la communauté, on remarquait, dit-on, la crosse (*pedum pastorale*) de sainte Gertrude.

L'église conventuelle (*de binne kerke*) s'élevait au nord de l'église paroissiale et parallèlement à ce temple. C'était, à ce qu'il semble, un édifice remarquable. Elle était bâtie en forme de croix latine, éclairée par de hautes fenêtres ogivales, et soutenue par de grands contre-forts. Selon Gramaye, elle avait été bâtie en 1244, et une inscription placée dans la nef apprenait que sa voûte datait de l'année 1482. Il conste de documents originaux que, le 20 novembre 1447, l'évêque de Danie, Hugues, sur l'ordre de l'évêque de Cambrai, y dédia huit autels: le maître-autel ou autel de la Vierge, dans le grand chœur; l'autel de Saint-Benoît, derrière le précédent; celui de Sainte-Barbe et de Sainte-Anne, dans un angle, vers le dortoir; celui de Saint-Nicolas et de Saint-Michel, près de la porte du chœur; celui de Sainte-Gertrude et de Sainte-Ursule, près de l'angle du petit chœur de Saint-Pierre¹; l'autel de Saint-Pierre et de Sainte-Agathe; l'autel de la Sainte-Croix, de Saint-Laurent et de Sainte-Hélène, derrière les stalles des religieuses, et enfin, celui de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Catherine, dans le chœur par lequel le public entrait dans l'église². Celle-ci fut reconstruite vers cette époque (*quæ lapsis circiter centum annis ex fundo nova constructa dinoscitur*); elle ne fut bénite que le 8 novembre 1523, par l'évêque de Ross,

¹ HENSCHENIUS, *De Sancta Gertrude virgine, apud Acta SS. Belgii*, t. III, p. 145.

² Le 20 juillet 1389, on régularisa la fondation de trois messes par semaine, qui avait été faite à cet autel, par l'abbesse Marie de Trazegnies.

³ Déclaration du magistrat de Bruxelles, de l'année 1451.

suffragant de Cambrai, en même temps que le cloître, la salle du chapitre, le cimetière. On y voyait une belle composition de Crayer : l'*Adoration des Mages*, et, dans les stalles, des médaillons de De Haese, représentant les *Apôtres*. Martin de Cuper, évêque de Chalcédoine, suffragant de Cambrai et abbé de Crespin, mort le 26 juillet 1572, fut enseveli dans l'église de Forêt, sous le clocher ; mais, en 1590, son successeur fit exhumer son corps, qui fut transporté à Crespin ¹. Le 16 mai 1685, l'abbesse avait fait remplacer les tuiles rouges du pavement du chœur par de belles dalles de marbre blanc et noir ; les tombes d'abbeses qui s'y trouvaient furent placées dans la salle du chapitre, et, entre l'autel de Sainte-Alène et les stalles, on éleva un beau monument en l'honneur de toutes les abbeses. Jean Van Delen en entreprit la construction, « en marbre léger d'Onene (Onnaing?), » pour 2,500 florins.

Les religieuses de Forêt furent expulsées de leur couvent, le 29 brumaire an V (19 novembre 1796) ; elles ne partirent pas sans manifester hautement leur mécontentement. Leur noble congrégation, car on n'était admis parmi elles qu'en prouvant un grand nombre de quartiers de noblesse, essuya beaucoup d'adversités. Tandis qu'elles erraient en exil, on dépouilla leur antique demeure des objets d'art et du riche mobilier qui l'embellissaient et que l'on vendit au plus offrant, à Bruxelles. On y enleva, entre autres, un immense grillage de fer ciselé et un carillon ; les stalles, qui ne dataient que de l'an 1757 environ, sont aujourd'hui placées dans le chœur de l'église de Sainte-Gudule. L'enclos de l'abbaye, avec les bâtiments conventuels et ses autres dépendances, deux moulins, quatre étangs, etc., le tout contenant 56 bonniers, ainsi que la ferme contiguë et 68 bonniers de terres et 18 bonniers de jardins, de vergers, de prairies et d'étangs, furent vendus, le 13 ventôse an V (3 mars 1797), par ordre du Directoire exécutif de la république française. Une manufacture de toiles peintes fut établie par un nommé Van Nyvel dans un local dépendant de l'abbaye, et, plus tard, le conventionnel Ramel, qui mourut en 1829, convertit ce qui restait du monastère en une filature de lin. Sa propriété a depuis appartenu à M. Bal, et fut transformée en une fabrique de coton, que le peuple saccagea en 1830. Celle de Ramel devint la teinturerie de M. Papin, qui a été fermée en 1850.

LE VILLAGE DE FORÊT. — L'abbesse de Forêt nommait dans ce village un échevinage, qui existait déjà en 1186. Le sceau de ce tribunal offrit d'abord un bras tenant le bâton abbatial, et la légende : s. SCABINORUM ABBATISSÆ FOREST. En 1590, il était remplacé par un autre où l'on voit

¹ PAQUOT, t. II, p. 501.

trois arbrisseaux plantés sur un tertre et dont le tronc est enlacé dans une couronne ducale; quant à la légende, elle est restée la même. Au



quinzième siècle, la ville de Bruxelles faisait confectionner, tous les ans, des habits de drap rouge pour les échevins de Forêt, afin qu'ils pussent assister à l'Ommegang de l'église du Sablon. Le greffe de Bruxelles possède plusieurs registres aux adhéritances de ces échevins, entre autres deux registres allant : le premier, de 1512 à 1539; le second, du 8 mai 1577 au 16 mai 1592; des registres aux arrêts, des sardes proces-sales, etc., provenant de la même juridiction. C'est sur la place, *den Driesch*, grande pâture ou espace vague conduisant à la villa de M. Cornet de Ways-Ruart et à la station du chemin de fer, qu'était jadis le banc sur lequel les échevins s'asseyaient pour rendre la justice. Il se trouvait entre la porte de l'abbaye et la fontaine de Saint-Denis ¹.

Les *scabini ville Forestensis*, qui sont cités en 1270 et qui avaient aussi un sceau commun, sont sans doute les mêmes que les magistrats de la petite franchise fondée au douzième siècle (*scabini de novo portu, de novo opido; scepenen mervrouwen der abdissen in Voirst uut huerer heerlicheit van de Nyeuport*, 1466). Le 14 juin 1466, le maire du Nieuport, de concert avec ces échevins et avec un délégué du prévôt du monastère, se plaint de ce que depuis plus d'un an il ne pouvait se faire payer les loyers et les cens dus par des biens dépendants d'un office (*der officien ende ambachte van der scepkameren*) de l'abbaye. Cette seconde juridiction avait un sceau offrant la représentation d'une

¹ Factum cité. — L'Ysborre ou Nisborre (1685) existait déjà en 1379. En 1718, on reconstruisit cette fontaine et on la surmonta d'une statue de saint Renolt.

abbesse, et, pour légende, les mots : SIGILLUM SCABINORUM DE NOVO PORTU IN FORESTO ¹. Une troisième reconnaissait encore l'autorité de l'abbesse : c'était 't goet van den Hooirne, que l'on appela plus tard den Eggloys ou den Eggeloot; sire Roland, seigneur de Bornival, et son fils Jean la vendirent au monastère, le 16 janvier 1421-1422. Il rapportait annuellement 23 livres 14 sous payement, 6 sous de Louvain, 40 chapons, 54 oies; sa cour censale, de même que les échevinages de l'abbaye, suivait la coutume d'Uccle. Elle relevait de la seigneurie de Perck.

Sous le rapport de la haute justice, Forêt reconnut longtemps l'autorité des échevins d'Anderlecht. « Dès le 26 mai 1213, Henri I^{er} accorda à ses hommes demeurant à Forêt les libertés et les droits de ceux d'Uccle ². Le 23 avril 1394 ³, la duchesse Jeanne en admit les habitants à jouir des ceures, libertés et privilèges de la ville de Bruxelles, avec réserve toutefois des lois qui régissaient les biens et des droits de l'abbaye de Forêt et de René Eggloy. Les « bons valets de la paroisse » remirent la charte de la souveraine du Brabant aux échevins de Bruxelles, le 26 avril 1394, comme le témoigne un vidimus scellé par les échevins d'Uccle, le 22 février 1442-1443. La ville et le monastère furent longtemps en contestation au sujet de leurs droits respectifs; leur différend, qui commença en 1672, se termina enfin par deux transactions datées du 15 décem-

¹ Le Nepoert ou Nyeuport, la Nouvelle ville de Forêt, se composait de la partie du village qui se trouve au delà de l'abbaye, vers les prairies de Droogebosch : Prout situm est apud Forestum, retro Neuport, juxta ic (ic, eyck, le chêne), qua situr versus Bigardis domini castellani (Petit-Bigard, sous Leeuw-Saint-Pierre?), dit un acte de l'an 1311. — In pratis dictis de Vorster beempde, retro locum dictum de Noeve Poerte, per quod pratum una via pertransit versus Rusbroec. Acte du 3 février 1379-1380.

² Henricus Dei gratia dux Lotharingie omnibus tam futuris quam presentibus imperpetuum. Ad noticiam vestram pervenire volumus quod hominibus nostris apud Forestum degentibus eamdem libertatem et idem jus concessimus quod habent nostri homines de Uccle, et volumus quod de curtibus et domibus suis similes ipsis persolvantur pensiones. Prohibemus igitur sub obtentu gratie nostre, ne aliquis ad aliud servitium augariare seu gravare presumat, et ut quam concessimus libertas ipsis inconvulsa et illibata imposterum confirmetur, eam scripto roborari, sigilli nostri appositione fecimus insigniri cum eorum testium subscriptione. Godefridi castellani Bruxellensis. Reneri notarii nostri, magistri Sigeri. Henrici amanni, Thuneri dicti Rogem (sic). Actum fuit hoc anno Incarnationis Verbi millesimo ducesimo XIII. mense maio. quarto kalendas junii. Archives de l'abbaye de Forêt.

³ Le texte de la charte est semblable à celui de la charte de réunion d'Anderlecht à la ville (voyez tome I^{er}, p. 34), sauf qu'elle est accordée : onser voirs. stad ende den ingesetenen der prochien van Vorst, by Brussel. La réserve des droits des seigneurs est exprimée ainsi : Behoudelec ewelic ende altoes in desen stucken der abdessen van Vorst ende haeren convente ende allen haeren dieneren ende personen toten godshuyse van Vorst behorende allen haeren heerlicheden, rechten, vryheiden, privilegien ende gewoenten van beruerlyken ende onberuerlyken goeden ende van allen anderen saken gelyc zy tot heer toe gehadt ende heerbracht hebben, ende behoudelec Reyneren Eggloy ende synen nacominghen in der prochien van Vorst sinen erven ende onterven, alsoe hy herbracht heeft, ende behoudelec oic in desen stucken enen yegelyken synen recht. A. TAYBO, partie V, tit. 8, c. 40. — Factum cité. — Brabantische Yeesen, t. II, p. 682.

bre 1694 et du 25 mai 1696, lesquelles reconnurent aux magistrats de Bruxelles seuls le droit d'exercer à Forêt la haute et la moyenne justice. Les habitants étaient alors représentés par les maîtres de l'église et les maîtres des pauvres, qui, dans les cas graves, n'agissaient qu'avec le concours de leurs prédécesseurs.

Les habitants de Forêt prétendaient être exempts de payer le tonlieu que le domaine faisait lever hors la porte d'Obbrussel ou de Hal ; mais, à la demande de Corneille Vanderkelen et de Jean Van Oudenaken, qui avaient obtenu du duc la jouissance de ce péage, à titre viager, et à la suite d'une enquête, le conseil de Brabant les condamna à payer jusqu'à ce qu'ils eussent fourni la preuve de leur droit à l'exemption (5 mai 1445). Outre le droit d'usage dans tous les bois et tous les ruisseaux de la paroisse, les paysans de Forêt pouvaient faire pâturer leurs bestiaux dans la *Stalle heyde*, de même que ceux de Stalle avaient le droit de conduire leurs troupeaux dans la *Vorst bempt*. De temps immémorial, il était défendu de passer avec des chariots par le chemin allant du *Nupoert*, à travers les prairies, vers le grand chemin de Bruxelles à Ruysbroeck, ce que confirma un diplôme accordé à l'abbaye de Forêt le 11 septembre 1310.

Pendant la domination française, le village fut le refuge d'un des chefs des *binders* ou garrotteurs qui désolaient le département. Longtemps ce malfaiteur échappa aux poursuites ; enfin il fut arrêté à Bruxelles, au mois de brumaire an V, au moment où il sortait du bureau du receveur du poids de la ville, un sac rempli d'écus à la main. Il était alors minuit. On trouva chez lui des armes, des rossignols, des scies, des instruments de toute espèce. Il s'appelait Melchior De Coster, en langage vulgaire, *Melke den Dief*¹. Depuis la suppression de son antique abbaye, Forêt n'est plus remarquable que par ses sites pittoresques et ses usines. On y a bâti une belle maison communale. Les revenus des pauvres y montaient, en 1776, à 752 florins et 90 $\frac{1}{3}$ rasières de seigle ; les comptes se rendaient aux échevins du lieu et au curé. Tous les ans, 20 florins étaient alloués au maître d'école pour l'indemniser de ce qu'il instruisait les enfants pauvres.

Le long de la route et du ruisseau la *Geleytbeke*, on rencontre successivement la villa de M. Cnudde (depuis, de M. Vandebroeck), dont la belle façade date de l'année 1776, et deux usines assez importantes : une teinturerie et un moulin à eau ; ce dernier était converti, du temps de Martinez, en une papeterie. De ce côté se trouvaient jadis deux moulins : le moulin à grains de *Groelst* et le grand moulin de

¹ Le *Républicain du Nord* n° 352.

Petit-Bigard ; en 1406, le premier était déjà détruit, et le second ne travaillait qu'au moyen de chevaux. L'emplacement du moulin de Groelst et quelques pâtures voisines, les *pâtures de Faverchines*, appartenaient, vers l'an 1374, à René Hollant ; Jutte Colays les porta ensuite en mariage à Walter Vandernoot (relief du 20 avril 1406), dont les descendants les possédèrent longtemps.

C'est dans les belles et verdoyantes prairies de Forêt que Louis XIV traversa la Senne, en 1673, lorsqu'il se rendit au siège de Maestricht. Sur les hauteurs qui séparent Forêt de Stalle, on a vu jusqu'en ces derniers temps un joli bois, le *bois de Kersbeke*, d'après quelques-uns des anciens seigneurs de Stalle. A proximité se trouve le cabaret dit *de Vossegat, la tanière du Renard* ; jadis, le peuple de Bruxelles se rendait en cet endroit, le mardi de la kermesse, et, hommes et femmes, se prenant corps à corps, roulaient à qui mieux mieux sur un terrain communal d'environ deux hectares, qui était planté d'arbres et s'inclinait fortement vers le sud-ouest. Il y a trente ans, ces ignobles ébats attiraient encore des milliers de personnes à Forêt, mais ils ont cessé peu de temps après la Révolution de 1830. Le bois de Kersbeke, que l'abbesse de Forêt acheta, le 12 décembre 1648, à Agnès de la Douve, comtesse de Sainte-Aldegonde, comprenait quinze bonniers ; il a été défriché tout récemment, et, près de son emplacement, à l'endroit dit *de Wyngaerd*, s'est élevé le manoir pseudo-gothique de M. le procureur général De Bavay. Cette maison de campagne, dont M. Cluysenaar a donné les plans, offre l'aspect le plus pittoresque, grâce à ses tourelles, et à sa grande tour ou donjon, qui en flanque un des côtés ; un heureux mélange de la pierre et de la brique y produit un excellent effet ¹. A quelque distance, M. Bastin, architecte-voyer du canton, a construit également une petite villa dans le style ancien, mais sur des proportions moindres. De ces lieux on jouit d'une vue admirable sur les champs qui s'étendent au sud, vers Hal. Le gouvernement y a possédé un magasin à poudre, qui sauta le 6 août 1818, à 6 ¹/₂ heures de relevée, et dont la destruction coûta la vie à sept personnes ² ; on y a vu aussi une usine qui était mue par le vent et qui servit d'abord à la fabrication du papier.

De l'autre côté du chemin de Bruxelles à Stalle s'étend la magnanerie fondée par le gouvernement à Meslin-l'Évêque, près d'Ath, et qui fut ensuite transférée à l'endroit où elle se trouve maintenant, et où une succursale fut installée dès l'année 1833. En 1836, elle comprenait huit hectares de terrains, qui jusque-là étaient restés stériles, et où l'on avait

¹ SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 664.

² GAUTIER, *Le conducteur dans Bruxelles*.

planté 120,000 pieds de mûriers; la haie de clôture contenait 14 à 15,000 mûriers à basse tige et 640 à haute tige; 7,000 mûriers étaient répartis dans les haies transversales et de séparation, au centre du terrain; enfin, on y comptait 8,000 grands mûriers à tête, plantés à demeure¹. Quoique située sous Forêt, la magnanerie a toujours porté le nom d'Uccle. M. de Mevius, après en avoir été le directeur, l'acheta à l'État il y a quelques années. Après sa mort, qui arriva en 1852, l'établissement a continué à subsister, et l'on y poursuit avec succès la culture du mûrier et l'éleve des vers à soie.

III.

DROOGENBOSCH. — Les prairies de Forêt se confondent avec celles de Droogenbosch (*le Bois sec*). Le village de ce nom occupe une colline, de peu d'élévation, à quelque distance de la Senne, et se relie à la chaussée d'Alseberg par un embranchement tracé en ligne directe². Dans le principe, c'était un domaine appartenant à la famille de Berthout, et, plus tard, le château et ses dépendances formèrent un fief relevant de la seigneurie de Malines. Le 1^{er} mai 1284, le châtelain de Bruxelles, Henri, seigneur de Marbais et de Breuch, sa femme Mahaut et leur fils Gérard autorisèrent Gillon ou Gilles Berthout à vendre à l'abbaye de La Cambre la *Cappelweide* et des prairies situées à Droogenbosch, ce qui fut ratifié par le duc Jean, le lendemain de la fête de Saint-Pierre, au commencement d'août. La famille bruxelloise des Hertewyck acquit ensuite la possession de Droogenbosch, mais nous ne savons à quel titre. En 1597, sire Jean de Schoonhoven, châtelain de Dormael, promit à

¹ Rapport sur l'exposition de l'industrie belge de 1835, p. 95.

² Droogenbosch (*Drogenbosch*, 1290; *den Drogenbosch*, 1317; *Drogenbosche*, 1317; *Drogenbosche*, 1491), commune du canton d'Ixelles, à 1 1/4 l. au S. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 215 bonniers, dont 35 de terres, 139 de prairies, 37 de pâtures, 4 de bois; le revenu imposable s'élevait à 2,194 florins. En 1846, sur une étendue totale de 248 hectares, la commune comprenait 58 h. cultivés en céréales, 28 h. cultivés en racines et fourrages, 50 h. de prairies, 42 h. de vergers, 9 h. de jardins potagers, 8 h. de bois. La verge linéaire avait 18 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 50; en 1480, 14; en 1525, 37, dont 4 à 2 foyers; en 1686, 24 chaumières, 1 château, 5 auberges, etc.; en 1846, 103 maisons.

Population: En 1786, 298 habitants; en l'an VIII, 309; au 31 décembre 1831, 546; au 15 novembre 1846, 592, formant 103 ménages; 131 enfants recevaient l'instruction, et 70 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 1 moulin à eau, 4 teinturerie, 1 fabrique de chandelles.

Dépendances: Les hameaux de *Calevoet* et de *Kuyken*.

Les registres de l'état civil commencent: pour les naissances, en 1663; pour les mariages et les décès, en 1630.

Henri, fils de Henri et petit-fils de sire Jean Hertewyck, de l'adhériter dans le quart du village de Saint-Nicolas à Droogenbosch. Lorsque cet Henri prit pour femme Catherine de Buyseghem, il lui assigna en dot le bien dit *Ter-Glorietten*, à Braine-l'Alleu, consistant en 3 bonniers d'eaux ou de viviers, 12 bonniers de prés, 12 bonniers de terres et de bois et 50 autres bonniers de dépendances; son moulin bannal de Groelst, le village de Droogenbosch, pour en jouir sa vie durant (5 janvier 1430-1431). Il eut pour héritière sa nièce, Marie Hertewyck, qui épousa successivement Jean de Guttichoven dit Vandenberghe, seigneur de Stevele, et, vers 1439, Godefroid le Hawthomme de Sombreffe. Elle eut du premier un fils, nommé Jean, à qui Guillaume, fils de René de Herzele, remit, le 14 juin 1436, les lettres, livres censaux et rôles qui concernaient les biens de la famille Hertewyck et qui étaient restés en la possession de sa femme, la veuve de Henri précité. Guttichoven renonça à sa seigneurie en faveur de Catherine Hertewyck, femme de maître Gérard de La Roche, maître de la chambre aux deniers du duc, à la condition que, si ces deux époux mouraient sans laisser d'enfants légitimes, Droogenbosch appartiendrait aux héritiers de Catherine, et que celle-ci pourrait en disposer librement, avec un mambour choisi par elle (20 avril 1476). En 1499, le bâtard de Droogenbosch fut arrêté à Assche, comme coupable de meurtre; il fut condamné à se rendre en pèlerinage à Rome, à fonder des services et des trentaines pour l'âme de sa victime, et à payer une composition, dans laquelle la part du souverain s'éleva à 7 livres 10 sous de gros. Après Jean Hertewyck, frère de Catherine, André de Douvrin, sommelier du roi Ferdinand I^{er}, posséda Droogenbosch, qui devint ensuite la propriété d'Adrien Dubois, chevalier, et de sa femme, Marguerite de La Forge. Adrien était aide de la chambre de Charles-Quint, et son père, Thomas, fut capitaine du château de Bapaume pendant plus de dix ans. Jean-Baptiste Dubois remplit les mêmes fonctions que son père Adrien, auprès de Philippe II; puis, s'étant retiré aux Pays-Bas, avec la permission du roi, il fut nommé châtelain de Weert, et rendit en plusieurs occasions des services signalés, notamment lors d'une entreprise tentée sur Eyndhoven, ce qui lui valut le titre de chevalier (28 mai 1587). Il épousa Marie de Linde *alias* Berelle, qui est mentionnée avec sa fille Charlotte, femme de François de Padilia, chevalier de Saint-Jacques¹. Messire Jean-Nicolas Dubois épousa Lucrece Bruno-Coradino et testa le 22 décembre 1642. Son fils, messire Jean-Alexandre, laissa trois fils: Thomas-François, qui épousa Barbe Caproens, Jean, et Joseph-Hyacinthe Dubois de Fiennes. Ce

¹ *Acta Sanctorum. junii t. III, p. 395.*

dernier, étant major au service de Hollande, vendit le patrimoine de ses ancêtres, en 1717.

Marie-Henriette de Caretto y Grana, veuve du duc Philippe-Charles-François d'Arenberg, et fille du marquis de Grana, qui avait gouverné les Pays-Bas avec quelque gloire, fit élever une magnifique maison de plaisance, entourée d'un beau parc, près de l'ancien manoir de Droogenbosch. Le rang de cette dame, ses richesses, sa vertu et sa conduite lui attiraient une grande considération. Elle reçut chez elle sa fille, Marie-Anne, femme de François-Églon de la Tour d'Auvergne, dit le prince d'Auvergne, héritier, par sa mère, du marquisat de Berg-op-zoom et du comté de Walhain, lieutenant général au service de France, qui mourut à Douai en 1710, ne laissant d'autre postérité qu'une fille encore très-jeune, Marie-Henriette de La Tour d'Auvergne, marquise de Berghes. Sa veuve s'éprit d'un amour très-vif pour un « fort mince gentilhomme, « qu'on appelait Mésy », et qui était devenu son écuyer. Le cardinal de Bouillon, oncle du prince d'Auvergne, encouragea cet amour, dans l'espoir, à ce que prétend le satirique Saint-Simon ¹, de déshonorer la princesse, et d'obtenir la tutelle de son enfant. Il maria lui-même les amants dans la chapelle de l'hôtel d'Arenberg, à Bruxelles; mais le fait fut bientôt connu. Mésy et sa femme durent quitter l'hôtel, et se virent bientôt sans ressources; l'indigence éteignit leurs amours et ils se séparèrent. Le cardinal, accusé d'avoir compromis l'honneur de ses hôtes, se vit forcé d'abandonner la Belgique. La jeune mineure fut confiée à son aïeule, qui la maria, le 15 février 1722, à Jean-Chrétien, prince palatin de Sultzbach, mort en 1733. De ce mariage naquit, entre autres, le 10 décembre 1724, un fils, auquel on donna le nom de Charles-Théodore. Après avoir passé son enfance auprès de sa bisaïeule, il devint électeur palatin, en 1742, par son alliance avec sa cousine; puis, en 1777, duc de Bavière, après la mort de Maximilien-Joseph II, dernier rejeton de la ligne directe de la maison de Wittelsbach. Deux ans après, il mourut sans laisser d'enfants. La vieille duchesse d'Arenberg avait rendu le dernier soupir, le 22 février 1744, dans son château de prédilection. Avec une précipitation peu louable, la famille de son époux fit démolir la villa de Droogenbosch, dont on transporta l'ameublement à Enghien ². Il n'en est resté que le parc. Les bâtiments élevés par la duchesse occupaient la pelouse qui fait face à la grille d'entrée, ornée de deux pavillons, qui existe encore. Il y a une quarantaine d'années, une fabrique d'indiennes fut établie à l'extrémité de la promenade, près

¹ *Mémoires*, t. XVIII, p. 177.

² *Foppens. Chronique de Bruxelles*. — *MANN*, t. II, p. 84.

de la Senne. Du côté de l'église, on voit les bâtiments, à pignons crénelés, de l'ancien château.

Les seigneurs de Droogenbosch exerçaient, dans ce village, la haute, moyenne et basse justice; ils y nommaient un maire, des échevins, un greffier et d'autres officiers; ils y levaient les amendes (par moitié, avec le souverain), un droit de congé, consistant en un vingtième; un cens seigneurial de 18 livres de Louvain, 285 chapons, 13 setiers de froment, 11 setiers d'avoine; un autre cens rapportant annuellement 12 2/5, plus 6 *brooden* de Louvain, 17 1/2 *halfvlaemsche*, 3 deniers payement et 60 œufs. En outre, ils avaient une cour féodale de quelques hommages, une *warande* pour le gibier de toute espèce, les lapins, les lièvres, les perdrix, etc.; à l'exclusion de tous autres, la pêche, dans la Senne, depuis le pont de Loth jusqu'à Bigard, et un moulin à eau. En 1545, les revenus de la seigneurie s'élevaient à 148 livres. Elle devait le service féodal avec un combattant à cheval et un autre à pied.

L'échevinage se servait, en l'an 1295, d'un sceau rond, dont l'écusson était chargé des armes des Berthout. La légende portait : s. SCABINOR DE SICCA SILVA. Plus tard, de 1392 à 1574, on figura sur ce sceau saint Nicolas, avec la mitre et la crosse; sur les côtés furent placés deux écussons, le premier, à l'aigle aux ailes éployées; le second, orné d'une tour crénelée. Pour légende on lit : s. SCABINORU. DE DROGHENBOSCHE. Les



Hertewyck avaient aussi une cour censale, et, comme elle manquait de sceau, c'étaient eux qui scellaient les actes passés devant elle (1420, etc.). Le 1^{er} brumaire an VII, on déposa au greffe du tribunal de Bruxelles les registres aux adhésions de Droogenbosch, pour les années 1693 à 1705 et 1715 à 1793, ainsi que quelques autres archives. Droogenbosch

formait encore, en 1435 et en 1469, dans les cahiers des aides, une cote que l'on plaçait à la suite de celles du pays de Grimberghe; en 1500, on le rangea avec plus de raison parmi les autres villages de la chef-mairie d'Uccle. On a parfois exécuté les criminels, au nom du souverain, sur la hauteur, près du village (*boven Droogenbosche*, 1526).

Une contestation s'étant élevée entre Henri Hertewyck, d'une part, les sires de Beersel et de Stalle et l'abbaye de Forêt, d'autre part, au sujet de l'entretien d'un chemin situé à Caelevoet et de l'écoulement des eaux du ruisseau sur lequel se trouvaient les moulins des deux seigneurs et de l'abbaye, Siger Mettenschachte, receveur du duc à Bruxelles, constata le mauvais état du chemin, et, à sa requête, un *erffgenote* ou alleutier, Gilles De Clivere, déclara que c'était à Hertewyck à y faire les réparations nécessaires, parce qu'il levait le péage de Droogenbosch. Vingt autres alleutiers émirent la même opinion, dont il fut donné acte aux parties, le 11 février 1405-1406 ¹. Dans le même siècle, une autre difficulté se présenta : les habitants du village de Droogenbosch soutenaient que, de temps immémorial, ils étaient libres de tonlieu à Bruxelles, tandis que le fermier du tonlieu du bétail (*veetol*), Jacques Blanckaert, pour reconnaître leurs droits, exigeait la production de chartes. A la suite d'une enquête, les habitants obtinrent du conseil de Brabant la confirmation de leurs anciennes immunités; seulement, ils payaient le tonlieu pour ce qu'ils achetaient hors de leur village, pour le revendre à Bruxelles, ou à Bruxelles, pour le revendre hors de Droogenbosch (22 décembre 1441). Les animaux qu'ils vendaient à Bruxelles, soit qu'ils eussent été achetés dans cette ville, soit qu'ils provinssent de leurs étables, ne devaient pas de tonlieu, s'ils avaient au moins trois mois (si c'étaient des chevaux, six semaines); ainsi le décida le conseil, par forme d'explication, le 15 juin 1443 ².

Suivant une déclaration des échevins et répartiteurs, en date du 9 décembre 1693, le village comptait alors 124 habitants, dont 27 hommes mariés, 55 femmes mariées ou veuves, et 64 enfants, valets et servantes. Le maire, le greffier et le curé ne purent signer cette pièce; le curé résidait à Uccle, le maire était parti pour convoyer des troupes brandebourgeoises, et le greffier était aussi retenu pour des affaires militaires. D'après une déclaration du 18 novembre 1698, le nombre des ménages montait à cette époque à 38 et celui des habitants à 190; il y avait en outre, au château, le seigneur, sa femme, leurs six enfants et treize domestiques. Quelques pâtures constituaient un bien communal,

¹ Cartulaire de l'abbaye de La Cambre, fo 208.

² Registre des sentences des années 1410 à 1540, fo 2 v° et 5 r°.

où les habitants pouvaient faire pâturer leurs bêtes à cornes ; quelques personnes ayant pris l'habitude d'y conduire une grande quantité de moutons, ce qui, parait-il, n'est pas du goût des bestiaux, on demanda au conseil de Brabant de défendre ce dernier usage ; le duc d'Arenberg, seigneur du lieu, donna, le 8 août 1778, l'autorisation d'adresser cette requête. Par son testament, passé à Montpellier, le 10 juillet 1806, le maire de la commune, Louis-Victor Dammeville, fonda une école française, dans laquelle on devait enseigner « à lire, à « écrire, l'arithmétique, l'arpentage et les principes du dessin suffisant « pour cette partie, les éléments de géographie et de sphère, sous le « rapport de l'économie rurale. » La surveillance de l'institution devait appartenir à la mairie, et la nomination du maître d'école, qui ne pouvait être ni clerc ni cabaretier, devait avoir lieu par concours, devant l'autorité municipale de Bruxelles, à la diligence et en présence du maire de Droogenbosch. Dammeville donna pour cet établissement, qu'il nomma *institution d'Isabelle*, une maison située sur le pavé conduisant du château à la chaussée d'Alseberg, plus un capital de 8,000 francs, dont une partie fut employée à payer à Jean Wittouck un tiers de la maison précitée. L'instituteur devait instruire gratuitement 20 jeunes gens, les plus indigents de Droogenbosch, ou, s'il n'y en avait pas ce nombre dans le village, de Ruysbroeck. Il lui fut permis d'instruire à son profit d'autres élèves internes ou externes. Le premier instituteur, nommé Massy, fut choisi le 3 décembre 1812.

Droogenbosch n'a été érigé en commune qu'en 1798 ; il fut d'abord uni à celle d'Uccle, dont il dépendait de temps immémorial, sous le rapport spirituel. On y trouve, sur la Senne, la grande fabrique de M. G. Stevens-Deliagre, dite *het Toreken* et qui date de 1794. Ses moulins servent à la fois à la mouture du grain et à la fabrication du papier.

La chapelle de Saint-Nicolas à Droogenbosch formait autrefois une annexe de l'église d'Uccle. La dîme se percevait, en cet endroit, au profit du curé de ce dernier village et de la chapellenie de Sainte-Alène à Forêt. Le curé d'Uccle envoyait un prêtre, les dimanches et jours de fête, pour y célébrer l'office divin. Au siècle dernier, l'abbesse de Forêt fit quelques difficultés à ce sujet, mais un jugement du conseil de Brabant la condamna à faire célébrer le service divin à Droogenbosch, comme auparavant ; plus tard, les habitants s'adressèrent au même tribunal, afin d'obtenir une grand' messe les jours des principales fêtes, et, tous les jours de fête et dimanches, un catéchisme, suivi du salut et des vêpres (1778) ; nous ne savons quel fut le résultat de leurs démarches. Il existait à Droogenbosch une chapellenie qui était à la collation du

seigneur, et que le dernier duc d'Arenberg voulut annexer au chapitre d'Aerschot, dont les revenus étaient très-modiques. Depuis le concordat, l'église a toujours eu un curé, à qui la commune s'est engagée, en 1808, à payer tous les ans 460 francs. Elle a obtenu un conseil de fabrique, en 1819, et a été reconnue comme chapelle, le 28 septembre 1825. Après avoir été classée comme une annexe de Ruysbroeck, elle a été élevée au rang de succursale du doyenné d'Uccle.

Le temple lui-même, bâti en forme de croix latine, ne présente rien de très-remarquable. Le chœur se termine par une abside polygonale, et repose, à l'extérieur, sur des contre-forts décorés de niches. Une tour, qui ne dépasse guère le sommet du toit du chœur, s'élève au-dessus du chalcidique, dont les voûtes portent, ainsi que celles du chœur, sur des têtes saillantes. Les extrémités des transepts ont été reconstruites en partie; les collatéraux de la nef datent également de la renaissance. La nef même n'est recouverte que par un plafond. La façade a été restaurée et le portail reconstruit, en l'année 1845. Sur le maître-autel on remarque une statue de la Vierge, qui est représentée les mains jointes et la tête gracieusement penchée. Le pavement de l'église se composait encore, il y a quelques années, de grandes dalles jaunies par le temps. Nous y avons lu, sur la même pierre, les deux inscriptions suivantes :

ICI GIST NOBLE DAME MARGARITA DE — SACOVESPEE, EN SON VIVANT ESPOUSE,
— DE S. FRANCESCO CORRADIN, EN SON VIVANT — DU CONSEIL DE GERRE DE
S. M., GOUVERNEUR — DE NOSTRE DAME DE HAL, CAP. DE LANCES — ARQUE-
BUSIERS ET INFANTERIE, ET APRÈS — DE LA VILLE ET CASTEAU DE WEERT,
— LAQUELLE TRESPASSA LE 12 FEBRUARIJ 1621. — PRIE DIEU POUR LES
AMES. — 2° ICI ET ENTERRÉ NOBLE DAME DOUSSETT — MONTENS, EN SON
VIVANT FEMME DE — S. JOAN CONRADIN, DE CONSEIL DE GERRE — DE S. M.,
CAPITAINE ET SERJANT MAJOR — DE LA VILLE ET GENS DE GERRE DE —
BRÉDA, LAQUELLE TRESPASSE LE 26 — D'AOUST 1658. PRIE, etc. Il y a
quelques années, on voyait, dans le chœur, l'épithaphe de la femme
de René de Cerclair, baron de Fontaines, qui acheta, en 1605, le
comté de Hornes, dont il ne resta en possession que pendant très-peu de
temps. Elle était ainsi conçue : CI GIST HAULTE ET PUISSANTE DAME MARIE
DUBOIS, — EN SON VIVANT FEMME ÉPOUSE DE HAULT ET PUISSANT — SEIGNEUR,
MESSIRE RENÉ DE CERCLARES, COMTE DE HORNES, — ET CHEVALIER DE
L'ORDRE DU ROY TRÈS — CRÉTIEN, CONSEILLE EN SES CONSEILS D'ESTAT ET
— GENTILHOMME DE SA CHAMBRE, LAQUELLE DESCÉDA, — LE PREMIER DE
MARS 1624, AYANT RENDU — VIVANTE ASSURÉ TESMOIGNAGE PAR LA —
PERMETÉ DE SA FOY ET ENFIN PAR LA DOUCEUR — DE SA MORT QUELLE EST
JOUISSANTE — DE HAUT AUS CIEUS D'UNE COURONNE — DE GLOIRE ÉTERNELLE.
— PRIONS TOUTS CE GRAND DIEU POUR SON — AME ET DISONS : AINSY SOIT-IL.

RUYSBROECK ¹. — Bien que le village de Ruysbroeck soit situé sur la rive occidentale de la Senne, nous en avons fait entrer la description dans le présent livre, parce que son histoire se rattache par mainte circonstance à celle des localités groupées sur la rive opposée de la rivière. Son église ne fut longtemps qu'une annexe de Tourneppe, dont elle est éloignée de plus d'une lieue; à diverses reprises, le village eut les mêmes seigneurs que Beersel, et, quant à Droogenbosch, il s'y reliait par un pont dont il est souvent fait mention dans l'histoire, le *pont de Mastelle* (anciennement, le *Steynenbrug* ou *Pont de pierre*), par lequel passe la chaussée allant de Bruxelles à Ruysbroeck, et qui est voisin de *la Lampe*, guinguette renommée pour ses poissons frits et ses bals animés.

Une partie de cette chaussée et du chemin qui la continue, entre le pont de Mastelle et la station du chemin de fer à Ruysbroeck, porte encore le nom de *chemin de Poste*, et la petite route qui leur sert de prolongement, et qui aboutit à la grande chaussée de Bruxelles à Mons, s'appelle le *vieux chemin de Bruxelles*. On pourrait reconnaître dans ces voies de communication un chemin qui, d'un côté, allait rejoindre l'ancien chemin de poste par Vlesenbeek et Gaesbeek, et de l'autre se rattachait, vers l'est, au Diewech d'Uccle et de Boondaël, dont l'ancienneté est attestée par tant de témoignages. Au moyen âge, il y avait à Ruysbroeck une chaussée, indice que l'on ne peut négliger ². Le pont de Mastelle étant le seul qui existât sur la Senne, de Loth à Anderlecht, fut souvent brûlé pendant les guerres. Le 9 mai 1577, le domaine donna aux habitants de Ruysbroeck six chênes, pour leur servir à construire un nouveau pont. Vers l'année 1696, le pont de Mastelle fut détruit par ordre des généraux du roi, mais le prince de la Tour-Taxis s'étant plaint de ce que le service de la poste

¹ Ruysbroeck (*Ruschebuc*, 1179; *Russchebus*, 1178; *Russebusch*, 1184; *RuschebruerA*, 1210; *Ruskebroch*, 1228; *Ruschebruc*, 1234; *Ruisbroeck*, 1491; *Rusbroeks*, 1400), commune du canton d'Ixelles, à 1 1/2 l. au S. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 307 bonniers, dont 125 de terres, 68 de prairies et d'héritages, 113 de pâtures; le revenu imposable s'élevait à 3,183 florins. En 1846, sur une étendue totale de 354 hectares, la commune comprenait 152 h. cultivés en céréales, 3 h. cultivés en plantes industrielles, 42 h. cultivés en racines et fourrages, 136 h. de prairies, 11 h. de vergers, 8 h. de jardins potagers. La verge linéaire avait 16 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 60; en 1480, 31; en 1525, 58; en 1686, 28 chaumières, 1 brasserie, 5 auberges, 1 forge, 2 châteaux, etc.; en 1846, 126 maisons, dont 2 inhabitées.

Population : En 1786, 886 habitants; en l'an VIII, 324; au 31 décembre 1831, 510; au 15 novembre 1846, 645, formant 124 ménages; 76 enfants recevaient l'instruction, et 19 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : Nulle.

Dépendances : la ferme de *Nupoert* ou *Noerpoorte*.

Les registres de l'état civil commencent en

² *Neven den steenwech, te Ruysbroeck. Livre censal de la châtellenie de Bruxelles.*

se trouvait de la sorte entravé, le conseil des finances enjoignit de le rétablir et chargea la chambre des comptes de fournir le bois nécessaire à cet effet (22 novembre 1697). La guerre pour la succession d'Espagne était à peine allumée, que des partisans hollandais firent prisonniers quelques habitants de Ruysbroeck, dont la rançon fut portée à Maestricht par le greffier Jean-Alexandre Havet, en vertu d'un ordre du maire, des échevins et des *regeerders* du village, daté du 19 mars 1705. Aussitôt, le marquis de Bedmar jugea nécessaire d'abattre le pont; le baron d'Ittre, intendant général des provinces de Brabant et de Malines, prescrivit aux gens de loi (ou échevins) de Ruysbroeck de procéder immédiatement à l'exécution de cette mesure, de manière qu'on ne pourrait passer sur le pont, ni à pied, ni à cheval (24 avril 1705). L'ordre de démolir était à peine exécuté, que le comte de Bergeyck ordonna aux seigneurs de Ruysbroeck et de Droogenbosch de faire rétablir le *pont aux Trois-Mastelles*, afin de faciliter le transport des pierres et du sable nécessaires à la construction de la chaussée de Mons (27 avril 1704). Peu après, arriva une missive du marquis de Deynze, gouverneur de Bruxelles. Afin d'empêcher le passage des pillards et des fourrageurs, il prescrivait d'enlever les planches du pont à *la Mastelle* et de les déposer chez quelques personnes sûres, où on les trouverait en cas de besoin (24 août 1705) ¹.

La commune de Ruysbroeck se compose en grande partie de prairies, qui sont arrosées par trois cours d'eau coulant parallèlement du sud au nord et qui se jettent dans la Senne près du pont dont nous venons de parler : le *Broeckgracht*, le *Vieux gracht*, dérivations qui toutes deux existaient déjà en 1544 ², et le *ruisseau de Loth*, dont le véritable nom est *de Laeck*. Le chemin dit de *Dorpstraet*, près duquel sont groupées presque toutes les habitations du village, sépare les prairies des champs cultivés; au travers de ceux-ci passent le chemin de fer du Midi et le canal de Charleroi. On nourrit à Droogenbosch et à Ruysbroeck de nombreux troupeaux, dont le lait sert à fabriquer du beurre et cette sorte de fromage que l'on appelle d'ordinaire fromage de Bruxelles. Beaucoup de maisons, dans les deux villages et aux environs, offrent, du côté du midi, une cage de bois, où on place les fromages pour mieux les sécher. De là les sobriquets de *Kaesdroogers* et de *Melck-*

¹ D'après un ancien *Livre censal de Droogenbosch*, qui date de l'an 1524 et qui est conservé à la Bibliothèque royale, les fermiers de Ruysbroeck devaient concourir à l'entretien du pont, et payaient, à cet effet, un cens annuel s'élevant, pour ceux qui avaient un chariot, à 2 sous, pour ceux qui n'avaient qu'une charrette, à 1 sou.

² *Beemis tusschen d' Nieuwe gracht en d' Oude. Cartulaire des pauvres de Forêt*, f° 121, aux Archives du royaume.

boeren, attribué, celui-ci, aux paysans de Ruysbroeck ; celui-là, à ceux de Droogenbosch.

Le village de Ruysbroeck fut l'un des domaines que le duc Godefroid III donna à son fils Henri, en l'année 1179, lorsqu'il le maria à Mathilde de Boulogne, nièce du comte de Flandre, Philippe d'Alsace. Mais ce prince n'en conserva pas la propriété. Il le céda, probablement lorsqu'il partagea avec ses cohéritiers le patrimoine paternel, à son frère Guillaume, seigneur de Perwez. Guillaume fut un guerrier vaillant et redoutable. En 1202, il eut le malheur d'être fait prisonnier, à Bois-le-Duc, par les comtes de Gueldre et de Hollande, mais Henri I^{er} le vengea et le rendit à la liberté. Pendant la guerre entre le Brabant et l'évêché de Liège, en 1215, il se distingua par sa modération. En 1210, il donna à l'abbaye de La Cambre les deux tiers de la dîme de Ruysbroeck. Son fils Henri de Perwez, seigneur de Ruysbroeck, mort en 1277, paraît avoir transmis ce village aux chevaliers de Stalle¹. Environ cent ans plus tard, Aleydée Stalle et sire Morel de Rixensart, son époux, vendirent à Catherine, fille de Jean de Landas, et à son mari, Jean d'Aa, seigneur de Hoogesteyn (relief de l'année 1372-1373), le château de Ruysbroeck (appelé *castrum* dans un acte de l'an 1309) et sa ferme, avec 12 bonniers de terres, 11 1/2 bonniers de pâtures, 1/2 bonnier de bois dit *rysboschs*, un cens consistant en 25 livres 18 1/2 sous 3 deniers², une seigneurie s'étendant du pays de Gaesbeek au *Pont de pierre*, et ayant toute juridiction « jusqu'au corps nu » (*totten blotten live*), c'est-à-dire jusqu'à la peine capitale. Les seigneurs de Ruysbroeck devaient au duc le service féodal avec deux combattants à cheval et un à pied.

Les nouveaux acquéreurs du village ne le conservèrent pas longtemps. En 1393, ils le cédèrent à sire Nicolas De Zwaef, le plus riche des bourgeois de Bruxelles de ce temps. De Zwaef descendait probablement de ces Suèves qui se fixèrent en Belgique lors de la grande invasion des barbares ; l'un de ses ancêtres apparaît en l'année 1202 sous le nom de *Suevus*, dont Swave et De Swaef ne sont que des formes flamandes. Sa famille s'enrichit rapidement et s'allia à quelques lignées de la première noblesse : les Wavre, les Assche, etc. Nicolas De Zwaef portait écartelé De Zwaef et d'Assche. Il était déjà chevalier en l'an 1371, et fut neuf fois échevin de Bruxelles, depuis cette année jusqu'en 1416. Il figura parmi les chefs des milices de cette ville, à Bastweiler, à Gavre, au siège de Gaesbeek, etc. Son nom se trouve mêlé à presque toutes les transactions importantes de l'époque, aux négociations de Braine-l'Alleu, en

¹ Voyez BURKENS, t. I^{er}, pp. 627 et suivantes.

² En 1474, le seigneur de Ruysbroeck prélevait sur 240 bonniers de terres, de pâtures et d'heritages, un cens consistant en un vieil esterling et 16 deniers payement, par bonnier.

1574, de même qu'au traité d'union des États de Brabant, de l'année 1415. Il acquit successivement plusieurs seigneuries : Leefdael, qu'il céda à son frère Guillaume ; Hooghstraeten, qu'il revendit immédiatement moyennant 15,000 écus d'or (1580); la terre de Malines et Ruysbroeck. Ce fut en l'année 1381 qu'il acheta, moyennant 40,000 écus, la terre de Malines, de concert avec Jean Van Calster, qui paya ce bien 60,000 écus ¹. Le 27 janvier 1385-1386, la duchesse Jeanne gratifia De Zwaef d'une redevance annuelle de 300 *ezeladen* de bois et de 100 tas de charbon, valant 19 couronnes. Il mourut le 22 avril 1416 et fut enseveli au couvent des Recollets de Bruxelles.

Ses frères Guillaume et Jean, qui furent tous deux chevaliers et qui occupèrent, l'un et l'autre, d'importantes fonctions, doivent n'avoir pas laissé de postérité; mais, quant à lui, il eut quatre enfants légitimes, nés de Mathilde d'Oxelaer : sire Jean De Swaef, sire Nicolas dit le Jeune, Jeanne, qui épousa Jean T'Serclaes, seigneur de Bodeghem, puis Jean Dickbier, et Anne, femme d'Antoine Thonys. Tous ensemble renoncèrent, le 4 février 1427-1428, aux droits que leur père avait acquis sur la terre de Malines. Sire Nicolas le Jeune épousa d'abord Marie de Heetvelde, dame de Koekelberg, qui lui donna une fille, nommée Mathilde, femme de Henri Vandermeeren; puis, en secondes noces, Marie T'Serclaes, veuve de Jean d'Aa de Gruythuyse; il vivait encore en 1446. Son frère Jean prit pour femme la fille de sa belle-sœur, Agnès d'Aa de Gruythuyse; ce fut lui qui hérita de Ruysbroeck, qu'il releva à deux reprises : le 23 mai 1417, après la mort de son père, et le 23 octobre 1436, après le décès de sa mère Mathilde ².

Sire Jean De Zwaef devint, en avril 1421, échevin de Bruxelles; puis, à la Saint-Jean de cette année, premier bourgmestre de cette grande cité. En 1422, lui et son frère figurent parmi les nobles qui signèrent le nouveau règlement pour l'administration du duché. Devenu ensuite chef-écoute de Bois-le-Duc, il se prit de querelle avec ses concitoyens, au sujet d'un bourgeois de Bruxelles, nommé Lambert Broeke, qu'il fit arrêter et mettre en jugement, bien qu'il n'ignorât pas sa qualité. Lambert fut conduit au supplice par le bourreau, et aurait été exécuté, si ses amis n'avaient racheté sa vie, moyennant une forte somme d'argent. Par sentence des magistrats de Bruxelles, De Zwaef fut condamné à n'exercer aucun office en Brabant, pendant cinq années, et à se rendre en pèlerinage, d'abord en Chypre, puis à Saint-Jacques en Galice, ou à

¹ BUTKENS, t. II, p. 63.

² Ce qui précède diffère considérablement du crayon généalogique de la famille Zwaeff, publié par M. GORTMALS, dans son *Dictionnaire des familles nobles*, crayon où se sont glissées plusieurs erreurs.

payer, pour le premier voyage, 75 couronnes, pour le second, 25. Le sous-écoute de Oisterwyck, De Block, et les échevins de cette localité, Laurent Vanderheyden, Walter Witen, Arnoul Cappeels, Gérard Meyesvoirt, Guillaume De Beckere l'Ancien, Jacques Appels et Jean Brabants, ayant aussi manqué à leurs devoirs, en participant à cette affaire, chacun d'eux fut condamné à se rendre à Rome ou à payer 20 couronnes. Par un mandement daté du 9 juillet 1425, le duc Jean IV fit remise à De Zwaef, au sous-écoute et aux échevins de sa part dans les amendes comminées contre eux à cette occasion. A la même époque, le seigneur de Ruysbroeck, sur l'ordre de la ville de Bois-le-Duc, se rendit en armes à Os et à Meghem, avec ses amis et un grand nombre de soldats, pour attaquer « quelques-uns », qui étaient alors ennemis du duc et qui avaient pillé et incendié le pays. On reconnut lui devoir, pour cette expédition, 550 couronnes de Brabant, qui furent consignées au change de la ville, mais sans qu'il pût se faire payer, parce que des serviteurs et vassaux du duc, qui l'avaient suivi au siège de Braine-le-Comte, élevaient des réclamations à sa charge. Ce ne fut qu'après de nombreuses réclamations, et à l'instante prière de la ville de Bruxelles, que Philippe le Bon ordonna de lui solder sa créance (lettres patentes données à Lierre, le 26 août 1452, et à Gand, le 31 mai 1456).

Jean, son fils (r. du 13 avril 1442), fut fait chevalier en 1453, au moment où la bataille de Gavre allait commencer. Il eut un fils, nommé aussi Jean, qui signala à deux reprises ses goûts aventureux : en 1464, il accompagna les bâtards de Bourgogne, Antoine et Baudouin, le bâtard de Brabant, Simon de Lalaing et d'autres vaillants chevaliers, à la dernière croisade¹ ; et, en 1472, il conduisit encore contre les Ottomans une troupe de Bruxellois et de Louvanistes². Son frère, le chevalier Henri, brilla aussi dans les tournois et dans les batailles. Après avoir rempli les fonctions de drossard du pays de Malines (du 14 juillet 1477 au 31 juillet 1484), et avoir combattu les Liégeois à la journée de Hollogne, où il commandait un des corps de l'armée du Brabant, il se jeta dans les rangs des ennemis de Maximilien d'Autriche ; en 1488 et 1489, il fut l'un des chefs militaires des Bruxellois soulevés contre ce prince. Il mourut, en 1511, commandant de la forteresse de Louwestein, d'où ses dépouilles mortelles furent transférées au couvent des Récollets, à Bruxelles. Sa femme, Jeanne Vandereycken, ne lui avait pas donné d'enfants, et sa famille ne tarda pas à s'éteindre dans l'obscurité.

Le chevaleresque Jean III De Swaef (r. du 11 février 1454-1455)

¹ Voyez DU CLERCO, LA MARCHE, CHASTELAIN, M. DE BARANTE, etc.

² DIVIUS, *Res. Lovan.*, l. VII, p. 57.

vendit Ruysbroeck au chevalier Jean Taye (r. du 20 janvier 1455-1456). Le fils de celui-ci, sire Henri (r. du 30 avril 1479), donna le village à son fils Philippe (r. du 12 octobre 1498), qui mourut avant lui. Ce dernier eut, avec Robert Cotereau, seigneur d'Assche, lieutenant de la cour féodale de Brabant, agissant au nom de son office, quelques différends, à la suite desquels Ruysbroeck fut adjugé, le 18 mai 1504, par les hommes de fief du duché, à Cotereau (r. du 22 juin 1504), qui, le 12 juin suivant, rendit le village à son ancien propriétaire (r. du 17 septembre de la même année). Peu de temps après, Philippe Taye étant mort, de nouvelles difficultés surgirent. Le 14 juillet 1509, on délivra une commission au maire et aux échevins, pour qu'ils eussent à rendre la justice au nom du souverain. Sire Henri De Zwaef et sa femme revendiquèrent la seigneurie (r. du 31 octobre), mais sans succès. Marie, fille de Philippe, et qui était encore mineure (r. du 10 novembre 1509), la vendit à Henri de Witthem, seigneur de Beersel (r. du 19 mai 1511).

Par son testament, ce puissant gentilhomme donna Ruysbroeck à George, le troisième fils de son fils Philippe (r. du 23 mars 1521), qui hérita, dans la suite, des biens de son frère Philippe, seigneur d'Yssche. Du mariage de George de Witthem et de Jeanne de Jauche de Mastaing naquirent Antoine, seigneur d'Yssche; Claude de Beersele dit de Witthem, seigneur de Ruysbroeck (r. du 28 août 1560); Jeanne, femme de Philippe de Recourt, baron de Licques, et Anne et Marguerite, qui furent toutes deux chanoinesses. En 1544, lorsqu'il écrivit ses dernières volontés, George de Witthem déclara que, si l'un de ses fils mourait sans laisser de postérité, son patrimoine retournerait au survivant, et que si aucun des deux n'avait d'héritiers directs, tous les biens de la famille appartiendraient à Jeanne, sauf Arquennes et Ruysbroeck, qui seraient assignés, Arquennes, à Anne; Ruysbroeck, à Marguerite, pourvu toutefois qu'elles vécussent dans le monde.

Claude de Witthem, ainsi que son beau-frère, le sire de Licques, se distingua sous les drapeaux, au service de l'Espagne. En 1576, après la mort de Requesens, une partie de la garnison de Groningue s'étant déclarée pour les États, à l'instigation de François Martini Stella, pensionnaire de la ville de Bruxelles, député des États, le gouverneur, M. de Billy, et son gendre, le seigneur de Ruysbroeck, furent arrêtés et mis en prison. Don Juan, après avoir reçu la soumission de la ville de Louvain, en 1568, y nomma gouverneur le seigneur de Ruysbroeck, qui assista, l'année suivante, à la bataille de Rymenant; puis devint stadhouder et capitaine général du duché de Limbourg, de Fauquemont, de Daelhem et d'Outre-Meuse, fonctions auxquelles furent jointes celles de drossard de Fauquemont (8 octobre 1579). M. de Licques, qui mourut en

1588, eut une carrière militaire encore mieux remplie. Lorsque, en 1572, le duc d'Albe ordonna de lever 6,000 Wallons que l'on répartirait en trois régiments, il donna le commandement de ces trois corps aux seigneurs de Capres, de Licques et de Beauvoir. Ce fut le deuxième de ces capitaines qui essaya de faire lever le siège de Middelbourg. D'Albe le gratifia d'une pension de 600 livres, puis, en récompense de ses longs et loyaux services, d'une autre pension de 2,000 livres, qui fut assignée sur le revenu des biens confisqués (13 novembre 1573). Le farouche Espagnol lui confia, en outre, la ville d'Harlem, que ses héroïques défenseurs n'avaient pu sauver du joug. En 1576, il était gouverneur de Cambrai, mais le sire d'Inchy s'empara de cette ville par surprise, et le fit prisonnier. Dans une lettre datée du 7 décembre 1578, Philippe II, « pour la grande satisfaction » qu'il avait « des qualités, expérience et longs services » du seigneur de Licques, invite le prince de Parme à l'appeler au conseil de guerre, ce qui eut lieu peu de temps après. En 1579, de Licques fut nommé par le prince gouverneur de Louvain, et, en cette qualité, négocia la soumission de Malines à l'autorité royale; il reçut alors le commandement d'un régiment wallon de dix enseignes; devint, en 1584, gouverneur de Tournai, et fut créé baron de Licques, châtelain héréditaire de Lens et grand louvetier.

Claude de Witthem n'eut pas d'enfants de ses deux femmes : Anne de Valhuon, veuve du comte de Meghem, et Marguerite de Robles, fille du seigneur de Billy; il légua son héritage à sa sœur Jeanne. Marguerite de Robles fit le relief de Ruysbroeck (r. du 26 août 1597), en même temps que Marguerite de Witthem (r. du 18 du même mois), et que sa nièce, Honorine de Witthem, dame d'Yssche (r. du 24 juillet). Quoique sa qualité de chanoinesse fût contraire à ses prétentions, Marguerite de Witthem demanda la cassation du testament de son frère, et elle-même donna Ruysbroeck à Alexandrine de Langle et de Wavrin, femme de sire Charles de Lalaing, baron de Hachicourt, comte d'Hooghstraeten (r. du 15 février 1613 et du 22 septembre 1614), dont le fils, messire Albert de Lalaing, releva le village, à son tour, le 7 juin 1621. Mais la cour féodale se décida enfin en faveur d'un autre héritier : Philippe, baron de Recourt de Licques (r. du 13 septembre 1622, jugement du 29 juin 1623) ¹. Ce gentilhomme mourut gouverneur de Bourbourg. Sa fille aînée, Jeanne-Marie (r. du 30 juillet 1638 et du 11 juin 1657), s'allia à Rase de Gavre, créé marquis d'Ayseau en 1625, comte de Beurieu, chef des finances, et en eut Philippine de Gavre (r. du 22 octobre 1657), femme de Jean de

¹ ДЕСКНЕР, *Dissertationum juris et decisionum libri II*, p. 89. — *Idem, Dissertationes et decisiones posthumæ*, p. 118. — Le 23 juin 1657, sire Nicolas de Licques releva aussi Ruysbroeck, comme héritier de Susanne de Langle, femme de ce Philippe.

Mérode, fils cadet de Maximilien-Antoine de Mérode, marquis de Deynze. Cette dame et son fils, Maximilien-François, vendirent Ruysbroeck à Philippe-Antoine René d'Yve, baron d'Ostiche, seigneur de Warelles, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne au service d'Espagne, qui fit cette acquisition au nom de sa femme, Anne-Thérèse Vecquemans (r. du 9 mai 1710). Celle-ci en fit don à son fils, Gaspar-Henri-Renus, vicomte de Bavai, créé comte de Ruysbroeck par lettres patentes données à Lintz, le 20 septembre 1732 (r. du 30 mai 1733), mort en 1749, père de Ferdinand-Louis-Marie, second comte de Ruysbroeck (r. du 3 septembre 1751). Ce dernier mourut le 20 juin 1812, et ne laissa qu'une fille, la comtesse d'Yve d'Ostiche, Marguerite-Claire d'Yve. La tante de cette dernière dame, Aune-Thérèse-Philippine d'Yve, a exercé une grande influence pendant la révolution brabançonne; elle s'était formé une bibliothèque remarquable par le choix des ouvrages et la beauté des exemplaires ¹.

Le château, qui n'est plus habité par ses maîtres, date du commencement du siècle dernier, comme l'indiquent son portail de pierres bleues et son toit à la Mansart. On y arrivait jadis par une belle avenue, dont le chemin de fer du Midi traverse l'ancien emplacement. Plus loin, à front de la *Dorpstraet*, on aperçoit une vaste ferme, remarquable par sa grande porte cintrée, ses petites fenêtres, que des meurtrières remplacent en plusieurs endroits, et sa corniche très-saillante; vers l'est, elle présente un bâtiment carré, flanqué d'une tour. C'était autrefois un fief tenu du duché de Brabant, comprenant 27 bonniers de terres, des vergers, des étangs, et ayant un livre censal, des redevances en chapons, un maire et des tenanciers jurés, le droit de nourrir un taureau et un verrat, qui pouvaient pâturer sur les biens de tous les habitants du village, droit qui n'était pas attaché à la seigneurie principale.

C'est là, à ce qu'il semble, qu'habitèrent les chevaliers du nom de Ruysbroeck, et qui tiraient leur origine, selon toute apparence, de René de Ruysbroeck, l'un des fils de Walter de Crainhem (1179, 1184, etc.). Le chevalier Franco de Ruyscabrouc, qui donna aux religieuses de La Cambre une dime située à Ruysbroeck, vivait en 1213, et, en 1221, le chevalier Daniel de Ruysbroeck figure, comme vassal d'Engelbert, seigneur d'Enghien, dans une charte donnée au château de Strihout ². Le chevalier Walter, fils de Franco, vendit à l'abbaye de La Cambre un fief situé entre Forêt et Saint-Gilles (1244), et céda à ce monastère, avec l'approbation de son frère, trois bonniers de bois situés au même endroit et qui étaient également tenus en fief du duc; il fut alors stipulé que, si

¹ GOETHALS, *Dictionnaire des familles nobles*.

² *In domo medæ de Strichout*, dit Engelbert. DE SULT, t. II, p. 842.

celui-ci n'approuvait pas cette dernière donation, l'abbaye posséderait les trois bonniers comme bien censal, moyennant 3 deniers de Louvain, par an (août 1245). Longtemps après, en 1556, nous trouvons Jean de Rusebroec et Walter de Roesbroec, qui prêtèrent serment de fidélité à Louis de Mâle, après la bataille de Scheut. Le même sang coulait peut-être dans les veines de trois hommes qui ont rendu glorieux le nom de Ruysbroeck : Guillaume Rubruquis ou de Ruysbroeck, moine dominicain, que Louis IX, roi de France, envoya en ambassade au kan des Tartares, et qui a laissé une curieuse relation de ses voyages ; Jean de Ruysbroeck, le célèbre mystique du quatorzième siècle, l'ami de Gérard De Groote et le précurseur de Thomas A Kempis ; enfin, l'architecte Jean Vandenberghe dit Van Ruysbroeck, à qui la magnifique tour de l'hôtel de ville de Bruxelles doit, sinon ses commencements, au moins l'achèvement de sa plus belle partie, de sa gracieuse flèche.

Le fief dont nous avons parlé plus haut passa de Guillaume Sloze ou De Loose, chanoine d'Anvers, à Lambert d'Eyk dit Vandebossche, puis à la fille de Lambert, Catherine d'Eyk (relief de l'année 1385-1386), femme de Jean Tays surnommé *Achterkerckhoff* ou *Derrière le cimetière*. Jean, fils de ces deux époux (r. de l'année 1445), le vendit à son cousin Jean (r. de 1448), qui acquit la seigneurie de Ruysbroeck, en 1456. Élisabeth, fille de Jean de Berchem, et femme de Pierre Coutellier, l'acheta ensuite (lettre échevinale du 19 juillet 1479), et le vendit à Robert Hardinck (r. de l'année 1479). Le frère de Robert, Adolphe, receveur général de Brabant (r. du 14 juillet 1509), laissa une veuve, Claire Van Everslage, qui vendit son bien de Ruysbroeck à l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot de Granvelle (r. du 24 novembre 1556). Le chef-président Viglius l'acquit peu de temps après (r. du 8 juillet 1569), et par son testament, en date du 14 mars 1577, le donna au collège qu'il fonda à Louvain, dans la paroisse Saint-Quentin, sous le nom de *collège Viglius* (r. du 16 octobre 1577). Le gouvernement français vendit en 1806 ce bien, qui fut acheté par M. Poot et appartient actuellement à M. le comte Coghen. On l'appelait jadis l'*Hemelrike* (*le Paradis*), par opposition au château, que d'anciennes cartes désignent sous le nom de l'*Enfer* (*de Helle*)¹. Les tenanciers jurés de sa cour censale n'avaient pas de sceau commun et se servaient de celui des échevins du village (1568, 1476, etc.).

Les échevins de Ruysbroeck suivaient la coutume de Bruxelles. Ils eurent successivement différents sceaux communs, dont nous donnons

¹ De là, dit-on, était originaire la famille bruxelloise des Vanderhellen. *Généalogie de la famille Spyskens*, fo 134 vr. — En 1686, le vicomte de Grimbergh et le pensionnaire Grimberghs habitaient Ruysbroeck.

ici les plus anciens. Sur le premier, qui est apposé à un acte de l'an 1313, on voit un ours enchaîné, placé dans un écusson, surmonté d'une croix ; le tout est encadré dans des arcatures. Dans le second, qui apparaît en 1346 et en 1368, l'écusson n'offre qu'une fasce chargée d'hermines (insigne des Stalle) et un réseau de lignes croisées. De 1408 à 1454, les armes de Zwael s'étalent dans un bel encadrement flamboyant. Enfin, en 1456, un ange, les ailes étendues, soutient un des écussons des Tave, écartelé : 1 et 4, aux trois coquilles ; 2, aux trois tours, et 3, aux trois cœurs. Les quatre légendes sont à peu près les mêmes : S. SCABINORUM DE R..., S. SCABINORUM DE RUSSEBROEC, SIGILLUM SCABINORUM DE RUSBROECH ET S..... UM DE..... BROECK. On conserve au greffe du tribunal de



Bruxelles un registre aux résolutions du maire et des échevins de Ruysbroeck, allant du 22 septembre 1700 au 15 novembre 1703, et une farde de comptes de l'église et des pauvres de ce village.

L'église n'était d'abord qu'une chapelle dépendante de celle de Tournepe. En vertu d'une sentence arbitrale de Pierre dit le Vieux, chancelier et official de Cambrai, qui avait fait une enquête sur la valeur de la cure, le prévôt de l'église de La Chapelle à Bruxelles promit de donner au curé de Ruysbroeck, Arnoul, en sus de tout ce que lui valait son bénéfice, une rente annuelle de 4 livres de blancs, qui serait réduite à 30 sous lorsqu'on lui aurait rendu les terres et les prés donnés jadis à l'église par le curé Gérard (jeudi avant la Saint-André, en 1243). Les dîmes étaient partagées entre l'abbé du Saint-Sépulcre, possesseur du patronat, le curé et l'abbaye de La Cambre ; en 1749, ce dernier établissement céda sa part au curé, afin d'augmenter sa compétence et pour l'entretien du presbytère. Suivant un ouvrage de date récente, Ruysbroeck ne devint une paroisse particulière qu'en 1630, en vertu d'une bulle papale ¹.

Le temple de Ruysbroeck a subi de nombreuses restaurations, qui ne lui ont presque rien laissé de son cachet primitif. Toutefois, les formes trapues des colonnes cylindriques qui en soutiennent les nefs, et dont une a conservé un chapiteau orné de feuilles de vigne, permettent d'en reporter la construction au treizième siècle ; mais le chœur ne date que de l'an 1565 ², bien qu'il soit soutenu à l'extérieur par de petits contre-forts ou pseudo-pilastres. Les collatéraux de la nef, où le plein cintre détrône l'ogive, sont beaucoup plus modernes. En 1761, on répara l'église, de même qu'en 1789, comme l'indique la date placée sur l'ancienne porte d'entrée, qui fait face à l'ouest. La porte actuelle est décorée de moulures flamboyantes et d'écussons que malheureusement on ne peut plus déchiffrer. En 1589, on voyait dans l'église plusieurs vitraux représentant des personnages des familles Swaef et Taye. A la première de ces lignées appartenait un guerrier, qui était figuré, avec sa femme, sur une fenêtre du chœur, du côté du nord ; il portait des cuissarts, des jambarts, et, au-dessus d'une cotte d'armes, une tunique blanche ; une épée pendait à sa ceinture ; sur son écusson, on voyait un lion d'argent, placé dans un champ de gueules. Sa femme, agenouillée derrière lui, était vêtue d'une robe blanche et d'un manteau de drap rouge. Un autre vitrail, vers le sud, offrait un chevalier couvert de sa cotte d'armes, et priant, à genoux, devant saint Michel terrassant le démon avec sa lance ; son

¹ *Het Payottenland*, p. 34.

² Le 19 juin 1565, le domaine donna quatre boulevaux aux curé, maîtres d'église et autres habitants du village pour les aider à construire cette partie de l'église. *Archives de la chambre des comptes, registre n° 291*.

écusson était écartelé : 1 et 4, d'or aux trois tours de gueules (Taye) et 2 et 3, d'azur aux trois cœurs d'argent. Ce personnage n'était autre, sans doute, que Jean Taye, mort en 1449, et qui fut enseveli, devant le maître-autel de l'église de Ruysbroeck, ainsi que sa femme, Jeanne Vandemoortere, morte en 1455 ¹.

¹ *Généalogie de la famille Spyskens*, fo 287.

CHAPITRE II.

UCCLE.

I.

L'ÉCHEVINAGE D'UCCLE ¹. — Parmi celles de nos anciennes institutions dont l'origine se perd dans la nuit des temps et dont on ne connaît plus le but primitif, on doit placer la chef-chambre ou échevinage d'Uccle.

¹ Uccle (*Hucle*, 1095; *Uclos*, 1105, 1117; *Huclo*, 1130 environ; *Ucclo*, vers 1150; *Ukulo*, 1201; *Uckelo*, 1216; *Ucle*, 1219; *Uccle*, 1491), commune du canton de justice de paix d'Ixelles, à 4 lieue au sud de Bruxelles.

Territoire : En 1686, Uccle et Stalle comprenaient 548 bonniers, dont 368 de terres, 81 de prairies et de pâtures, 86 de bois, 11 d'étangs; et Carloo, 516 bonniers, dont 277 de terres, 12 de prairies, 219 de bois, 7 d'étangs, 10 de bruyères; 514 bonniers de bois domaniaux étaient, en outre, considérés comme dépendants de Carloo. Le revenu imposable s'élevait, à Uccle et Stalle, à 6,325 florins; à Carloo, à 5,463 florins. En 1846, sur une étendue totale de 2,292 hectares, la commune comprenait 714 h. cultivés en céréales, 7 h. cultivés en plantes industrielles, 349 h. cultivés en racines et fourrages, 112 h. de prairies, 21 h. de vergers, 85 h. de jardins potagers, 2 h. de pépinières, 11 h. de jardins d'agrément, 627 h. de bois (en 1834, 955), 12 h. de bruyères, 2 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles (dans le bois de Soigne, 20 1/3).

Nombre d'habitations : En 1435, 140; en 1480, 84; en 1525, 153, dont 1 à 2 foyers; en 1686, à Uccle et Stalle, 66 chaumières, 2 châteaux, 6 brasseries, 7 auberges, 7 boutiques ou ateliers, etc.; à Carloo, 55 chaumières, 4 châteaux, 3 brasseries, 13 cabarets, 19 boutiques et ateliers, etc.; en 1846, 1,274 maisons, dont 51 inhabitées.

Population : En 1786, 3,560 habitants; en l'an VIII, 1931; au 31 décembre 1831, 4,699; au 15 novembre 1846, 6,372, formant 1,230 ménages; 466 enfants recevaient l'instruction et 482 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : Voir le texte.

Dépendances : Les hameaux dits : *Le Chat*, *Fleurgat*, *Hoef*, *Langeveld*, *Vert-Chasseur*, *Fort-Jaco*, *Petite-Espinette*, *Saint-Job* ou *Carloo*, *Vivier-d'Oye*, *Groeselberg*, *Geleytsbeek*, *Engeland*, *Stalle*, *Neerstalle*, *Verrewinkel*, *Castlevoet*; le lieu dit *Buecloo*, cité en 1525, et les fermes et châteaux mentionnés dans le texte.

Les registres de l'état civil commencent en 1588.

Pour asseoir sur des bases certaines la topographie de la commune d'Uccle, je me suis servi d'un manuscrit curieux intitulé : *Caertboeck van Uccle: Generaete metinghe ende caert boeck der parochie van Uccle, Stalle ende Carloo, ghemeten door my CAROLUS EVERAERT*,

Avec sa juridiction étendue, sa coutume particulière, son organisation toute spéciale, elle offre, en quelque sorte, aux juriconsultes une énigme insoluble, et plus d'un, parmi eux, s'est torturé l'esprit sans parvenir à l'expliquer.

On sait que, pendant la période franque, la justice était rendue, dans chaque comté, par un certain nombre d'échevins, choisis parmi les hommes libres, et que présidait le comte, délégué ou officier du monarque. Les cours judiciaires de cette espèce disparurent presque partout, lorsque les descendants de Charlemagne concédèrent les droits régaliens, et particulièrement le droit de rendre la justice, soit à des laïques puissants, soit à des communautés religieuses; les uns et les autres eurent alors leurs échevinages particuliers, ou, souvent, déléguèrent leur rité à leur bailli ou à leur lieutenant des fiefs, qui se choisissait pour assesseurs un certain nombre de vassaux de la seigneurie, et constituait de la sorte une cour féodale, jugeant au criminel. Par suite de l'établissement des villes à privilèges ou communes, les anciens échevinages territoriaux se restreignirent ou se modifièrent encore. Les bourgeoisies, dédaigneuses de l'ancien droit franc, s'imprégnèrent insensiblement du droit romain, dont les traces ne s'étaient jamais complètement effacées.

C'est ainsi, par exemple, que l'égalité du partage de l'héritage paternel entre tous les enfants, sans distinction d'âge ni de sexe, devint une des bases de la société municipale. Par là cette dernière s'éloignait, d'une manière absolue, du droit féodal, qui avantageait les fils au détriment des filles, le fils aîné au préjudice de ses frères cadets. Elle répudiait aussi le droit germanique ancien, ce droit qui resta celui de plusieurs grands échevinages du pays, pour tous les biens tenus à cens, et qui excluait les filles du partage du patrimoine paternel. La fameuse disposition des lois salique et ripuaire se retrouve en partie dans la coutume d'Uccle. Cette coutume attribue aux fils seuls les biens censaux immobiliers et les rentes hypothéquées sur ces biens, quand ils proviennent du père et ont été acquis par lui; mais ceux venant du côté maternel ou d'un collatéral sont distribués entre tous les enfants, sans distinction. Ces expressions déterminent le sens que l'on doit

geswooren landt ende edificiemeter, residerende binnen de stadt Brusselo, door ordre ende van wegens de heeren Joannes-Baptista Van Walthorn geseyt Deckher, joncker Joannes-Franciscus de Fraye, m'her Alexandrus, baron de Cano ende Meyhem, enz., joncker Jacobus-Josephus Lefebure ende heer ende meester Joannes Aerts, licentiaet, enz., schepenen haerder Majesteyts thanche ende camer van Uccle, enz.; item don Joseph de Vargas, meyer; Philippus Plas, Thomas Stockmans, Philippus Schoonheynt ende Petrus Vander Elst, dienende bedesetters der selrer parochie van Uccle, etc. Ce manuscrit, qui a été exécuté en 1741 et 1742, se compose de 29 folios et de 2 cartes. Je l'ai eu en communication de mon ami, M. Alexandre Pinchart, à qui je dois la connaissance de tant de documents importants.

assigner aux mots *terre salique*, *terre aviatique* ou *des aïeux*; toutes deux désignent l'héritage du père.

Outre ces analogies, qu'il serait facile de multiplier, une autre circonstance nous dévoile l'origine de l'échevinage d'Uccle. C'est l'étendue de sa juridiction, juridiction qui comprenait toute l'ammannie de Bruxelles, sauf quelques villages où on suivait les coutumes de Loeuw-Saint-Pierre et Rhode, de Nivelles, de Bruxelles ou de Louvain, et qui englobait en plus quelques localités du Brabant wallon et du quartier de Louvain. Les exceptions s'expliquent facilement : elles sont le résultat d'une condition particulière; la loi générale, la loi commune resta appliquée aux autres. Comme l'ancien comté de Brabant (*pagus Brabantensis*) était divisé en quatre comtés de rang inférieur, on peut admettre que l'un de ces derniers a formé, dans la suite, l'ammannie de Bruxelles; les échevins qui y rendaient la justice au nom des rois francs auront choisi Uccle pour leur résidence, lorsque Bruxelles devint une ville ayant sa cour de justice, son échevinage particulier.

Voici, d'après plusieurs listes que nous avons comparées avec soin, le nom des échevinages et des cours censales qui jugeaient d'après la coutume d'Uccle :

A Bruxelles et dans sa banlieue : les cours censales des couvents de Caudenberg et de Jéricho, de l'abbaye de La Cambre, de la seigneurie d'Eggloy, à Forêt; de celle de Koekelberg; les échevins de Forêt et de Laeken, les échevins de Nupoert, à Forêt.

Dans la mairie de Gaesbeek : une cour censale à Bodeghem.

Dans la mairie d'Assche : les échevins d'Assche, en dehors de la franchise; ceux de l'abbaye d'Afflighem, les tenanciers des Coudenhove, des Yedeghem et de l'abbaye de Zwevicke, à Baerdeghem; de l'abbaye de Ten-Roosen, à Maxenzeel; des Yeghem, à Molhem; de l'*hof te Pede*, à Molhem; de l'abbaye de Forêt, à Bollebeek.

Dans la mairie de Merchten : les échevins du dehors de Merchten; ceux de Jette, de Wemmel, de Wolverthem, de Steenhuffel, de Heembeek; les cours censales de l'abbaye d'Afflighem, à Zellick; des seigneuries de Rivieren, de Relegem, de Cobbeghem et d'Impde; des Bakeren, à Relegem; des Elderen, à Wolverthem; des Weduwen, à Steenhuffel; de Groenhoven, à Malderen, etc.

Dans la mairie de Grimberghe : les échevins de Grimberghe, de Maysse, de Brussegem, de Londerzeel, de Buggenhout; ceux de l'abbaye de Grimberghe, à Strombeek; de l'abbaye d'Afflighem, à Buggenhout; les tenanciers jurés du chapitre de Lierre, de l'abbaye de Roosendael, etc. Les échevins de Grimberghe avaient eux-mêmes un ressort très-étendu et servaient de chefs de sens à beaucoup de juridictions.

Dans la mairie de Cappelle-au-Bois : les échevins de Cappelle, de Sempst, de l'hospice d'Olivet, également à Sempst; de Ruysbroeck; les tenanciers jurés de Ramsdonck, des Berghes, à Sempst, etc.

Dans la mairie de Campenhout : les échevins de Perck, de Nederockerzeel, de Campenhout, de Steenockerzeel, du chapitre de Saint-Rombaud, dans le même village; un grand nombre de cours censales à Campenhout, à Bergh, à Nederockerzeel; celle du fief de Ham à Steenockerzeel; des Ranst, à Perck; de Ter-Borch, à Elewyt; les alleutiers du duc, à Wespelaer, etc.

Dans la mairie de Vilvorde : les échevins d'Erps, de Woluwe-Saint-Étienne, de Woluwe (pour le fief des Witthem), de Wesembeek, d'Ophem, d'Yssche, de Hoeylaert; les tenanciers jurés des Oyenbrugge et des Bosschere, à Houthem sous Vilvorde; de Dieghem, de Wesembeke, à Dieghem; de l'abbaye de Cortenberg, à Nosseghem; plusieurs cours censales, à Erps, etc.

Dans la mairie de Rhode : les échevins de Watermael, de Stalle, d'Anderlecht, à Berchem-Sainte-Agathe; de Bigard; les tenanciers jurés de Crainhem, des Bauw et Brugman, à Stockel; de l'abbaye de Parcq, également à Stockel; de Schoonenberg, du couvent d'Auderghem, de Carloo, de Duyst, de Bigard, de Cappelle-Saint-Ulric, du châtelain de Bruxelles, à Boondaël; etc.

Dans le Brabant wallon : les échevins de Beerthe ou Brages, de Bogaerden, de Kestergat, de Beringhen, de Braine-l'Alleu, au dehors de la franchise; des T'Serclaes, au Mainil; de Plancenoit, de l'hove te *Prestmont*, d'Ophain, d'Ohain, de Wavre, au dehors de la franchise (ou afforains de Wavre); du prieuré de Notre-Dame, dans la même localité; d'Ottignies; les alleutiers de Beringhen, les tenanciers de l'abbaye d'Afflighem, à Manchinpont ou Monsaintpont, sous Braine-l'Alleu, et du couvent de Jéricho, à Ter-Cluysen.

Dans la mairie de Louvain : les échevins du duc, à Neeryssche; ceux de l'abbaye de Corbie, dans le même village.

Dans le marquisat du Saint-Empire : les tenanciers des Bauw, à Rumpst ⁴.

⁴ Consultez, à ce sujet, la liste des cours ressortissant à la chambre d'Uccle, dans les *Coutumes de Bruxelles*, p. 505; — le manuscrit de la Bibliothèque royale intitulé : *Die syn de bancken ende hoven die onder die camere van Uccle behooren* (où les indications des possesseurs des cours censales datent du quinzième siècle); — et, aux Archives communales de Bruxelles, dans le registre intitulé : *Diversche ordonnantiën, costuymen, enz. Liste van de subaliërne bancken resortierende onder die hoofbancke van Uccle, overgetraeghen mette costuymen der selver hoofbancke op den 17^{en} 9bris in den jaere 1606*. — Nous avons omis quelques échevinages dont l'existence n'est pas antérieure aux engagères des juridictions, au seizième siècle.

Ce n'est qu'à la fin du douzième siècle que l'on rencontre des échevins d'Uccle, et qu'à la fin du treizième siècle que l'on mentionne le droit d'Uccle (*jus de Uccle*)¹; mais, dans les temps antérieurs, le village de ce nom apparaît déjà comme lieu où se payaient les cens dus au domaine². Bientôt on y trouve un maire particulier, qui tantôt ne remplit que cet office³, tantôt siège aussi en qualité d'ammann de Bruxelles ou de maire de Rhode⁴. Un seul acte le mentionne avec la qualification d'ammann extérieur de Bruxelles (*ammannus foraneus*)⁵. Dans la suite, son office fut réuni à celui du maire de Rhode; mais on continua à nommer des maires ou sous-maires d'Uccle. Le dernier juin 1574, Engelbert Colyns fut nommé pour remplacer, comme maire, François Vandenbossche, démissionnaire. En 1560, les échevins d'Uccle nommèrent un sous-maire particulier ou *pretere* (sergent), pour recueillir les amendes civiles et de police (*ceuren ende breuken*) prononcées par eux, à Saint-Gilles, Ten-Bossche et Ixelles, et à la charge de les remettre au chef-maieur de Rhode. En 1616, un autre *pretere* fut institué à Uccle, dans un but analogue; mais cet officier voulut être indépendant du chef-maieur et rendre lui-même ses comptes, prétention qu'un jugement de l'année 1641 déclara non admissible. Peu de temps après, la chef-mairie de Rhode ayant été donnée en engagère à des particuliers, et Uccle étant le seul village de la mairie (sauf Boitsfort) où le souverain conservât encore quelque juridiction, la chambre des comptes reçut, de 1701 à 1788, des comptes distincts des amendes qui y furent comminées.

Au treizième siècle, les actes se passaient fréquemment, à Uccle, dans le cimetière, après la messe⁶. Un capitulaire de l'an XIII du règne de Charlemagne avait cependant défendu d'y tenir les plaids.

¹ Acte de 1271 cité par WILLEMS, dans le *Codez* du poème de VAN HEELU, p. 570.

² *Bonaria terre apud Watermale, nihil juris mihi retinens, preter viginti septem denarios quotannis apud Uculos persolvendos*, dit le duc Godéfrid dans une charte de l'an 1138. *Opera dipl.*, t. IV, p. 199. — En 1204, Henri 1^{er}, en confirmant aux religieuses de Forêt la possession de la terre dite *Wolsdal*, les exempta de lui payer un cens de 10 sous, lequel, de ce chef, devait lui être payé à Uccle: *quem mihi in Ukulo debebat*.

³ *Geldulphus villicus de Uccle*. 1150. — *Daniel villicus de Uccle*. 1173. — *Godescalvus villicus de Ukulo*. 1201. — *Major ville*. 1299. *Archives de l'abbaye de Forêt, passim*.

⁴ Henri de Grols se qualifie à la fois amman de Bruxelles et maire d'Uccle et de Rhode, dans un acte du mois de novembre 1247 (*Cartulaire de l'abbaye de La Cambre*). — En septembre 1248, Henri de Levodale présida à une transaction conclue par-devant les échevins d'Uccle: *Notum sit quod coram Henrico de Lefeldale, amanno Bruzelleni, tanquam iudice in iudicio residente in presentia hominum domini ducis, quorum iudicio et assignamento omnia presentis acta sunt et tractata..... Testes: Henricus, filius quondam Beatricis, Stephanus dictus Ludo, Walterus de Berghen dictus Longus, Henricus de Mero de Stertbeke, Ingelbertus de Speculo, Juvnalis de Aa et Adam de Wolue, scabini de Ucclo*. *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean*. — Adam de Wolue fut, à son tour, maire d'Uccle, en 1250.

⁵ *Archives de l'abbaye de Forêt*.

⁶ Voyez l'*Histoire de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 54.

Les échevins d'Uccle se servaient d'un sceau représentant saint Pierre, le patron de la paroisse, tenant, de la main gauche, la clef, emblème du pouvoir que Jésus-Christ transmit au prince des Apôtres; de la main droite, un livre ouvert; sous la clef on voit l'écusson du Brabant. La légende porte : SIGILLUM SCABINORUM DE UCCLE.....



Dès le treizième siècle, ce tribunal se composa de notables, de personnes appartenant, soit à la noblesse de second ordre, soit à la bourgeoisie riche de Bruxelles, à ce qui constitua, vers cette époque, les tribus patriciennes, la classe des bien-nés, *welgeboren*. Un jour peut-être nous essayerons de donner la liste complète de ses membres. En attendant, en voici quelques noms, appartenant au treizième siècle, et par lesquels le lecteur pourra juger comment l'échevinage d'Uccle était alors composé. Échevins : en 1197, René, Siger, Henri; en 1201, Godefroid, Siger; en 1215, René; en 1237, le mardi après la Saint-Remi, Gosuin et Henri de Golis; en mars 1242, Walter, fils de Jutte d'Obbrussel; Evercoi ou Everwin Vulpes ou De Vos, Juvénal d'Aa; en janvier 1244-1245, De Vos, d'Aa, d'Obbrussel; en novembre 1247, le chevalier Walter de Karilo ou Carloo, De Vos, d'Obbrussel; en septembre 1248, Henri, fils de Béatrix; Étienne Ludo, Walter de Berghen dit le Long, Henri de Mere de Sterrebeek, Engelbert de *Speculo*, d'Aa, Adam de Woluwe; en 1250, le chevalier Walter de Carloo, De Vos, qui était alors chevalier; Henri de Grols, d'Aa, Ghiselin de Grols, d'Obbrussel; en janvier 1251-1252, De Vos, Godefroid, fils d'Amelric Wert; en mai 1253, Henri de Grols, le chevalier Juvénal d'Aa; en mai 1255, De Vos, Godefroid Sobelen; en novembre 1259, De Vos, Égide d'Aa; en 1265, De Vos, Égide de Hondsocht; vers la Pentecôte 1266, De Vos,

Henri de Grols; en 1268, De Vos, Guillaume de Grove; à la Saint-Denis 1271, les mêmes; en avril 1271, De Vos, Égide d'Aa; en 1282, le chevalier Walter de Coekelberghe, Godefroid Boiken, Égide d'Aa; en juin 1286, et le samedi avant le dimanche *Judica*, en 1287, Boiken, Guillaume de Busenghem ou Buysinghen; en mai 1291, Walter Cluting, Henri de Grols. Cette liste témoigne que les mêmes échevins restaient plusieurs années en fonctions et que quelques-uns ont été en même temps échevins de Bruxelles. C'étaient eux qui jugeaient, au civil et au criminel, dans toute la paroisse. Seulement, Boondaël et Droogenbosch formaient des seigneuries particulières, ayant toute justice. D'un autre côté, les possesseurs des châteaux de Stalle et de Carloo accurent successivement leurs immunités aux dépens de celles du souverain. Celui-ci ne percevait pas toutes les amendes prononcées dans les lieux faisant partie de ses domaines : les Chiens de Boitsfort y avaient juridiction sur beaucoup d'héritages; à ce titre, la vénerie duciale prétendait juger les contestations auxquelles ces biens donnaient naissance et les délits et crimes qui s'y commettaient, même les cas emportant la peine de mort.

L'échevinage d'Uccle subit, au quizième siècle, une transformation complète. Il perdit toute importance vers l'an 1400, alors que la ville de Bruxelles étendait de plus en plus son influence. La bourgeoisie, en effet, avait intérêt à faire disparaître une coutume différente de celle qu'elle affectionnait, et à se servir de cette dernière, afin d'amener un plus grand morcellement de la fortune territoriale et d'affaiblir ainsi l'aristocratie féodale. De longues années s'étaient écoulées depuis que la chambre d'Uccle avait tenu sa dernière séance, lorsque Philippe de Saint-Pol monta sur le trône ducal de Brabant. Lors de son inauguration, il promit solennellement de rétablir ce tribunal et de le réformer « avec le conseil des personnes compétentes ¹ ». Cependant, son règne se termina sans que la cour d'Uccle se fût rouverte. En succédant à son cousin, Philippe le Bon prit le même engagement que lui, en déclarant en outre qu'il consulterait pour cet objet le conseil de Brabant et le magistrat de Bruxelles, et que ce serait dans cette ville que la cour tiendrait dorénavant ses séances ². Le duc s'engagea, le 5 octobre 1430, à accomplir sa promesse avant la fête de la Purification (2 février 1431); de nombreux empêchements, résultat inévitable de son avènement, ayant neutralisé son bon vouloir, il promit de nommer des

¹ Joyeuse entrée datée de Vilvorde, le 23 mai 1427. *Luyster van Brabant*, II^e deel, bl. 57. Déjà, en 1410, l'échevinage d'Uccle ne se réunissait plus régulièrement; les échevins du dehors, à Assche, appelaient à ce tribunal, quand il tenait séance, *als hi open es*; sinon, ils demandaient l'avis de la chef-ville la plus voisine d'Assche.

² *Luyster*, bl. 73.

échevins d'Uccle pour la mi-avril suivante (27 janvier 1430-1431) ¹.

Le conseil de Brabant et le magistrat de Bruxelles convinrent enfin de reconstituer la chambre d'Uccle sur les bases que nous allons exposer et qui furent approuvées par Philippe le Bon, le 11 juin 1431. Le duc compose ce tribunal de sept personnes sages et notables, qui tiennent leurs séances à l'Hôtel de ville de Bruxelles, dans la salle qui se trouve sous celle des Pacificateurs. Elles restent en fonctions aussi longtemps qu'elles n'encourent pas de déchéance et qu'elles ne deviennent pas incapables de remplir leur office. Lorsqu'on doit remplacer un échevin, ses six collègues présentent au prince, dans les quatorze jours, trois candidats parmi lesquels il choisit; s'ils restent en défaut d'accomplir cette formalité, le prince nomme; par contre, si celui-ci tarde plus de huit jours à désigner celui des trois candidats qu'il préfère, cette prérogative appartient aux échevins. On ne peut se prévaloir de la qualité d'homme de Saint-Pierre, de bourgeois, etc., pour refuser l'échevinage. En entrant dans ce corps, on ne perd pas le droit d'entrer dans le conseil de la ville de Bruxelles, *comme cela s'est pratiqué de temps immémorial*, ni d'occuper un emploi à la collation du duc ou d'un de ses grands vassaux, sauf de ceux en vertu desquels on doit prononcer une condamnation emportant la perte de la vie ou d'un membre, ou qui vous rendent le commensal journalier du prince ou d'un seigneur.

Les échevins d'Uccle siègent au moins une fois par semaine, le vendredi, sauf lorsque ce jour est une grande fête. Ils ne peuvent s'absenter qu'avec l'autorisation de leurs collègues. Ils jouissent, suivant la coutume, d'une gratification annuelle, laquelle fut fixée, le 10 mai 1433, à 100 *ezeladen* de bois et à un monceau de charbon, pour chacun d'eux, plus, le tiers des amendes prononcées par eux. Le soin de semoncer les échevins d'Uccle est attribué à un maire particulier, mais c'est l'amman de Bruxelles ou son lieutenant qui reçoit leur serment et qui fait mettre leurs sentences à exécution. En cas de négligence de la part de ces juges, l'échevinage doit recourir au magistrat de Bruxelles, et, si l'amman ne remplit pas les devoirs de sa charge, il est destitué, de plein droit. Quand l'amman a besoin du concours de la ville pour forcer les parties à respecter les décisions de l'échevinage, la commune de Bruxelles est tenue de le soutenir de toutes ses forces, et ce qu'elle fait dans ce but est ratifié par le duc, contre un chacun, et comme si lui-même l'avait ordonné. Les échevins nomment, pour enregistrer et exécuter leurs jugements, un clerc ou greffier et deux sergents, ces derniers à l'intervention de l'amman.

¹ *Livres noirs*, n° IV, f° 35.

Par les derniers articles de sa chartre, Philippe le Bon prend les échevins d'Uccle sous sa protection, déclare que celui qui les inquiéterait pour une affaire relative à l'exercice de leurs fonctions, sera jugé par l'amma et par eux, et que toute résistance à leurs ordres ou toute insulte adressée à l'un d'eux sera punie d'une amende de 50 réaux et d'un pèlerinage à Roquemadour. Enfin il autorise l'échevinage à régler, sauf son approbation et celle de son conseil, les gages de ses subordonnés et les droits que payeraient les parties ¹. Le même jour, il nomma

¹ Reformatie van der banck van Uccle.

(11 juin 1431.)

Philips by der gratien Gods hertoge van Bourgoingnen, van Lothryck, van Brabant ende van Lymborch, greve van Vlaenderen, van Artois, van Bourgoingnen, Palatyn ende van Namen, margreve des Heylicx ryck, heer van Salins ende van Mechelen. allen den ghenen die desen brief selen sien ende hoiren lesen nu zynde ende namaels weseude, saluyt. Alsoe als wy in den brieven van onser ierster blyder incompst ende ontfanckenissen in onsen lande van Brabant in eenen punte onder andere den selven onsen lande gelooff hebben dat wy onse banck van Uccle die eenen langen tyt hier afgesloten heeft geweest souden doen opdoen ende reformeren in behoirlyken state by raide van onsen Brabantschen raide en onser stadt van Bruessele, gelyck die voirseyde brieve dat clairliker innouden; soe doen wy te weten dat wy navolgende die selve brieve van onser incompst ende om recht ende vonnisse in onsen lande van Brabant en sunderlinge in der selver onser banck van Uccle die over zeer vele jaeren gesloten es geweest, te laten ende te doen geschien, overmits onsen getruwen cancellier, meester Jan Bont, docteur in beiden rechten, ende andere van onsen Brabantschen raide ende onse voirseyde stadt van Bruessele zyn overgecomen ende hebben overdragen ende gesloten enige punten diehende ter reformatien van onser voirseyde banck van Uccle, gelyck die van woerde te woerde hier navolgen, ende zyn alsoo.

Primo sal onse genedige heere seven notable wyse mannen maken scepenen van syure banck van Uccle die huer residentie ende genechten selen houden binnen der stadt van Bruessele ende dese scepenen selen scepenen bliven huere leefdage lan .k, het en ware dat sy t' verbueren of dat zy by oepbaren kenliken nootsaken daer toe nyet verstaen en constea soe souden dan oft als enich van hen afvich wordden waere, in die stadt van dien, die andere zesse eendrechtlick drie notable wyse manne binnen den iersten veerthien nachten onsen genedigen heere met monde of met geschrifte noemen ende overgeven, van welcken drien de voirseyde onse genedige heere eenen sal moegen nemen die zynre genade best gelieft om scepen te worden in zynre banck van Uccle binnen den iersten acht dagen nae dat hem die voirseyde drie persoenen by zynen zesse scepenen van Uccle gepresenteert en overgegeven selen zyn, ende gevielt alsoe dat de voirseyde scepenen van Uccle binnen den iersten XIII nachten onsen genedigen heere negeen drie persoenen en presenteerden eendrechtlick, soe soude die XIII nachten overloden zynde, onse genedige heer enen scepenen van Uccle moegen maken enigen notabelen wysen man, die daer notabel en oirbaerlick toe waere, sonder enige presentatie van de voirseyde scepenen langer te verweyden. Gevielt oick alsoe des oft godt wilt niet zyn en sal dat onse genedigen heer van de drie persoenen by zynde zesse scepenen van Uccle binnen den iersten XIII nachten hem gepresenteert, negeen en noemde noch en stelde binnen den iersten acht dagen daer nae om scepen van Uccle te zyn, soe selen die voirseyde zesse scepenen binnen den anderen acht dagen daer naest volgeude vuyten voirseyde drie persoenen eenen welcken zy willen tot haeren medegeselle op haeren eed moeten nemen.

Item dese zeven persoenen die onse genedige heere aldus noemen sal en desgelycx die andere die namaels vercoren selen werden als voirscreven es selen den voirseiden last moeten aenveerden sonder overschout en oft zy hen daer tegen voeren of rebel makeu wou-

échevins : sire Jean Vandermeeren de Sterrebeke, chevalier, Jean Rolibuc, Pierre Pipenpoij, Guillaume de Kesterbeke, Jean de Carilo,

den soe salse die heer daer toe bedwingen met huere live en goede, en daer legen sal men nyemant verantwerden met sinte Peeters manscap, met poirterien, met scepenen brieven oft met enigen anderen vryheden.

Item en selen die voirseyde scepenen die onse genedige heere nu setten sal ocht huere nacomelinge die geset selen werden als voirscreeven es om des wille dat zy scepen zyn van Uccle nyet vervrempt werden van de voirseyde stat recht oft raide van Bruesselle, zy en selen daer toe mogen werden geset en geroepen en daer inne bliven gelyck oft zy gheen scepenen van Uccle en waeren, alsoe dat van outs gewoenlich plach te zyne.

Item selen die voirseyde scepenen van Uccle die nu oft namaels geset selen werden dragen en vueren moegen dienst oft officie van onsen genedigen heer den hertoge van Brabant oft anderen smalen heeren op dat zy anders negeen belet en hebben nyet wederstaende dat zy scepenen van Uccle zyn, vuytgenomen diensten oft officien hier na volgende. Te wetene of zy of enich van hen genomen en gestelt worden om te zyne gesworne fait ons genedichs heeren (shertogen of om te vueren en te dragen enich ampt oft officie van onsen genedigen heer de hertoge of enigen anderen smalen heeren daer mede hen toebehoiren souden executie te doen geschien van rechte over lyf of let alst gebuert oft oick dat zy onthouden worden voer dagelyc huysgesinde des voirseyden ons genedichs heeren oft eniger smaelre heeren. Dwelck van allen oft geschiede sal de voirseyde scepenen van Uccle eer hy de voirscreeven officie raetscap oft dienst sal moegen aenveerden by zynen medegesellen scepenen van Uccle moeten bringen en voer hen ter manissen der ammans van Bruesselle oft zyns stedehouders in zynre absentien, lyflick ten heiligen moeten sweeren dat hy t' voirseyde raetscap, ampt, dienst oft officie nyet en aenveerd om van den voirseyden scependomme van Uccle ontlast te worden sonder argelist, ende als hy dien eedt alsoe gedaen heeft soe sal hy ontlast zyn en bliven van den voirseyden scependomme, ende die andere zesse selen in zyne stad eenen anderen moeten kiezen alsoe voirscreeven steet, ende of hy den voirseyden eedt nyet doen en woude soe sal hy scepen van Uccle moeten bliven, maer hy en sal t' voirseyde raetscap, ampt, dienst of officie nyet mogen aenweerden. Ende of hy die contrarie dade, soe soude hy van dan voirtaene gehouden werden voer ereloes, valschen en meynedich.

Item sele dese scepenen van Uccle huere statie ende genechten houden beneden in der stadthuys van Bruesselle, onder der Peysmakeren camere, die de voirseyde stad hen lenen sal tot der stad wederseggene.

Item selen die voirseyde scepenen onderlinge ordineren huere dage van rechte na de lasten die zy vinden selen en vimuers (nimmers) te minsten selen zy alle weken eenen dach moeten sitten eade dien dach selen zy houden altyt des vryedaeghs het en waere soe hooger feeste, dat nyet en behoerde, en dan souden zy dien dach houden des donredaegs daer voere, ende op dese dage van rechte selen zy alle zeven by hoeren eede verbonden zyn daer te comene ende te blivene, het en waere dat enich van hen goets tyts aen zyne medegesellen onschout dade ende oirlof crege, by alsoe datter daer nochtan altyt viere sal moeten zyn.

Item selen die voirseyde scepenen hebben jaerlycx van onsen genedigen heere hout ende colen in der manieren dat huere voirsaten scepenen van Uccle te hebben plagen ende daer toe selen zy hebben van den partien huere recht van den hootvonnissen die men aen hen manen sal ende andere rechten van huere bedrieve alsoe huere vorderen scepenen van Uccle van ouden tyden te hebben plagen, daer op zy eenen behoirlyken ordinancie maken selen ende die bringen by ons genedichs heeren Raide om die by hem gesloeten te werden.

Item selen dese scepenen ende hoere nacomelinge alst gebuert altyt geeedt werden by den amman van Bruesselle ten tyden zynde oft by zynen stedehouder in zynre absentien, ende zy selen hebben eenen meyer, die se van saken die tot huere bedrive staen, manen sal, eade zy selen te zynre manissen moeten wysen, alsoemen dat by ouden tyden plach te

Michel Vanderkelen et Walter Vandernoot le Jeune. L'échevinage d'Uccle, ainsi reconstitué, reprit immédiatement ses anciennes fon-

doene. Ende soe wanneer huere vonnissen ocht hootvonnissen nyet volcomelyck geexce- queert noch gehouden en worden ocht die rechten van huerer banck andersints gequetst werden van iemanne, wy hy waere, soe selen zy dat bringen ende rechtinge versueken aen den amman van Bruessele of zynen stedehouder in zynre absentien, ende die selen executie van huere vonnissen moeten doen geschien ende huer rechten overbreckelyck doen houden nae huere macht sonder argelist ende hier op sal die amman van Bruessel ende zyn stede- houder die nu zyn ende naemaels wesen sullen den behoirlyken eed doen.

Item vielt alsoe dat die amman oft zyn stedehouder hier inne gebreckelyck waere, soe selen die voirseyde scepenen dat bringen by der stadt van Bruessele als by hoerer naester hootstadt die daer op sal verhoiren de clachten van de voirseyde scepenen ende veraer- werden van den amman oft zynen stedehouder, ende soe verre die voirseyde stadt dan bevint dat de amman oft zyn stedehouder in des voirseyde steet met zynre scult gebrecke- lyck waere, soe sal de voirseyde stadt den amman oft zyn stedehouder versueken op die privilegien ende rechten van den lande dat hy de voirseyde executie doe volschien sonder enige simulatie binnen eenen termyn die de voirseyde stadt redelyck daer toe stellen sal nae gelegentheit der saken, ende ofte hy binnen dien tyde by der voirseyde stadt alsoe gestelt, die voirseyde executie nyet en volvuerde, soe verre alst in zynre macht waere, sonder argelist, soe sal die voirseyde stadt van Bruessel den amman oft zynen stedehouder die den voirseyden versueken nyet gehoirlich geweest en heeft, van dan voirtaen houden ende hebben als verlaten van zynre offtien, gelyck of hy tegen der selver stadt recht van Bruessele of den scepenen van Uccle negheenrehande aensprake, ticht, ongunst oft ondi- gnatie opleggen.

Item gevielt alsoe dat de voirseyde scepenen enigerande executie van rechte aen den amman oft zynen stedehouder versochten, die hy by hem selven nyet volbringen en conste, soe selen die voirseyde scepenen metten amman dat moegen bringen by der voirseyde stadt van Bruessele, als by huerer naester hootstadt, ende die voirseyde stadt sal dan den voir- seyden amman moeten ter hant staen om die executie voirseyde te doen geschien. Ende soe wes aldus gedaen wordt ten versueke van voirseyden scepenen van Uccle ten executien ende bewaernissen van huere rechte, het zy by den amman oft zyn stedehouder alleen, of by hem en de toedoen der voirseyde stadt van Bruessele, als voirseyde steet, dat sal onse genedige heere van weerden houden en doen houden, en daer af warant zyn tegen eenen iegeliken gelyck oft zyne genaden dat selve bevolen hadden alsoe te doen.

Item selen de voirseyde scepenen hebben en maken eenen geswoeren clerck dien zy op huere eed en conscientie daer toe kennen selen nut en oirberlick, en die sal zynen leefdach lanck clerck moeten bliven het en waere dat hyt verbuerde, ende dese clerck sal geloent werden van zynen arbeide in redelicheide van partyen die zyns behoeven sal, na de or- denantie die de voirseyde scepenen daer op eendrechtelick maken selen by goetduncken myns genedichs heeren.

Item desgelycx selen zy hebben twee ammanscapen die zy metten amman vuyten am- manscapen voirseyden daer toe nemen en kieser selen, en die selen ten versueke van den voirseyde scepenen den partien dach bescheyden ende executie van rechte doen geschien alsoe verre alst ter voirseyden scepenen bedrive behoirt, in alder manieren soe zy doen souden, ten bevele en versueke der stadt van Bruessele, van saken te huere bedrive behoiende, en dese twee ammanscapen selen oick geloent werden van de partien nae eenen redelycke ordiancie die de voirseyde scepenen daer op maken selen. Oick en sal die amman die twee knapen by hem selven, en den voirseyde genoempt en gesedt, nyet mogen ontsetten, het en waere dat zyt verbuerden, dwelck ofte zy t'daden soude de amman by den voirseyden scepenen bringen, en alsoe soude hy se moegen ontsetten by overdragen van den voirseyden scepenen, en met hen andere maken vuyten voirseyde ammanscapen alsoe voirseyde es en anders nyet.

Item sal onse genedige heere de voirseyde scepenen en hoer uacomelinge scepenen van

tions et les continua sans interruption jusqu'en l'année 1795. Nicolas Priem, qui était déjà maire de sire Jean S'Hertogen dans le fief de Duyst,

Uccle voirseyde en hueren clerck en die partijen die voere hen trecht vervolgen selen, voer hen en zyne nacomelinge hertogen en hertoginneu van Brabant met zyne oepene brieven ontfacen, nemen en geloven te houden in zynre speciaelre hoeden en protection. Ende of ieman hen of aen enigen van hen iet mesdade oft dede mesdoen, heymelyck of openbaer, vuyt ocsuyn van enigen saken die zy voere recht gehanteert hadden of om des wille dat zy daer trecht vervolgt oft versocht hadden, die sal daer af moeten staen ter ordinantien van den amman en van de andere scepenen van Uccle, daer de voirseyde mesdaet nyet aengegaen en es, en die beternisse sal d' amman moeten doen volschien in der manieren als boven van der executien van rechte bescreven es. Ende daer af sal onse genedige heer warant zyn als boven behoudelyck dien oft die amman metten scepenen voirseyde om alsulcker saken wille enige beternisse ordineerden van gelde boven dat die gene hebben souden daer aen die mesdaet begangen waere, dat dat gelt bekeert sal worden ten oirbare van onsen genedigen heer en nergens els.

Item oft iemant de voirseyde scepene oft enige van hen om tarechts wille wederseyde logenstreepde of anderssints qualyck toesprake, die sal verhoeren sonder verlaet tegen onsen genedigen heer vyftlich Royale tot zynen behoef en iegen den scepenen oft scepen die hy qualyck toegesproken hadde eenen wech t'onser vrouwen te Rutsemaon of zynen ofhoeren goeden moet daer af.

Item of eeach scepen of wethouder van eniger banck gelegen onder de hootvonnisse van Uccle om srechts wille meshandelt oft qualyck toegesproken wordde, dat en sal nyet getrocken werden totter ordinantie voirscreven maer het sal vuytgerecht en gecorrigeert werden na den recht van den lande ende der banck daer dat behoirt. Ende of de wethouderen van dien onderbancken des nyet vroet en waeren, soe selen zy daerom comen te hueren hoede om geleert te werden. Ende wes de scepenen van Uccle daer af leeren, dat selen zy vuytspreken voer recht, ende dat sal gehouden moeten zyn.

Item selen die scepenen van Uccle op die rechten die zy van hoeren hootvonnissen of andersints van den partijen hebben selen en op ten loen ende salarys die huere clerck en ammansnepen van hueren arbeyt van de voirseyde partijen die huere behoeven nemen selen en ontfacen eene redelycke ordinantie maken alsoe boven vercleert es, ende desgelycx selen zy op alle andere pointen tot hueren voirseyde bewinde behoirlyck dienende moegen ordineren tgene dat hen redelyck en oirberlyck sal duncken, welke ordinantien zy bringen selen by onsen genedigen heere of zynen Raide om gesloten te werden in behoirlycke formen en manieren, welke voirgenoomde pointen gelyck en in alle der manieren die van woirde te woirde hier voere gescreven staen, wy voer ons, onse nacomelingen, hertogen en hertoginnen van Brabant, geloeft hebben en geloven met dese brieve vast en gestede te houden en te doen houden teuwelyck dagen sonder breken. Behoudelyck altoos den brieve van onsen voirseyden incompst en allen pointen daer inne begrepen en oick allen anderen rechten die wy onsen lande van Brabant of iemands daer toebehoorende voere verleent, gegeven, geconfirmeert, geswoeren oft geloeft hebben te houden. Ontbieden daerom en bevelen onsen drossate van Brabant, onsen amman en den borgemeesteren, scepenen en Raide onser stadt van Bruessels, en allen onsen anderen ambachteren en rechten dieneren en onderseten nu zynde en namaels wesende en allen anderen dien dat aengaen mach, dat zy onsen meyer en scepenen onser voirseyde banck van Uccle in allen saken hueren bewinde aengaende behulpich, geradlich, bereet en gehoersaem syn, en die voirseyde punten houden helpen en doen hulpen sonder breken, want wyt om oirboir en proffyt die ons en onsen gemeynen lande en onderseten daer aen syn gelegen, alsoe gedaen willen hebben, ende des torconden hebben wy voer ons, onse oiren en nacomelingen, hertogen en hertoginnen van Brabant, ons segel aen desen brief doen hangen. Gegeven in ons stadt van Bruessels, XI dage in junio in t' jaer ons heeren duyzent vier hondert een en dertich. Aldus geteekent. By mynen heer den hertoge, daer van zynen Raide by waeren ghy Jan heer te Wesemacle, her Jan van Hoerne, heer van Bausengnies, van Heeze en van Leende, Raes

devint maire d'Uccle le 26 juin 1431 ¹. Dans les derniers temps de l'ancien régime, il occupait à l'hôtel de ville de Bruxelles une partie des locaux où sont actuellement les bureaux de l'état civil.

Les archives communales de Bruxelles nous ont fourni un ancien texte de la coutume d'Uccle qui diffère complètement du texte imprimé. Le style en est plus concis, plus serré, mais aussi plus obscur. Il contient des dispositions très-curieuses et qui n'ont pas été reproduites plus tard, soit qu'elles fussent tombées en désuétude, soit qu'on voulût les faire oublier. Ainsi, en cas d'absence du mari, on donne à la femme un mambour, pour l'aider à conserver son bien, et sans lequel elle peut acquérir, mais non aliéner. Ce qu'une femme promet sans l'intervention d'un mambour ne fait tort à personne, c'est-à-dire n'a aucun effet. Quelques articles rappellent l'ancienne division des paysans en deux classes : Les *voegtmans* (*les hommes d'avouerie, homines de advocatia*) remplacent ici les *cossaeten* des anciens diplômes, les journaliers ne jouissant pas des privilèges des *meysniemans*; ils n'ont pas l'usufruit des meubles faisant partie de l'avoir conjugal; dès que la communauté se dissout par la mort d'un des conjoints, le survivant doit abandonner tout ce qui ne provient pas de son côté ou l'excédant de la moitié des meubles acquis en commun. Chez eux aussi s'était perpétué l'usage d'avantager le fils cadet; il héritait de l'habitation paternelle et du terrain contigu, jusqu'à concurrence de l'étendue d'un journal. Un espace équivalent revenait de droit à chacun des autres frères. Quant aux *meysniemans*, ils ne peuvent être jugés que par des feudataires ou vassaux. Un bâtard ne participe à aucune franchise sans le consentement de son seigneur. A l'exception de la forteresse, de ses dépendances et de la juridiction, qui revient de droit à l'ainé, le fief provenant d'un collatéral se partage également entre tous les frères. Il est loisible au cadet ou aux cadets de relever leur part de leur aîné ou du seigneur du fief; ils ne doivent à cet égard consulter que leur convenance. L'individu qui insulte un échevin paye 3 livres noirs à chaque échevin, et au seigneur une somme égale à celle qu'il donne à tous les échevins. A en juger par la monnaie dont il est question dans cette disposition finale, le texte que nous reproduisons ici en note date de la fin du quatorzième siècle ².

van Graven, heer van Heverlé, her Jan de Hertoge ridder, en Willem van Montenaken, heer te Grazen en te Wilre. E. de Dynter.

— *Het Suerdt Boeck* aux Archives de la ville de Bruxelles, f° 354. — *Licres noirs*, n° IV, f° 136 v° — 141.

¹ *Registres noirs*, l. c., f° 141 et 95, v°.

² Dit is trecht van Uccle.

In den iersten. erve dat van den zyden compt, hoert hoodegelyck te deilene. Wyf, al'

Les échevins d'Uccle déposèrent une première fois leurs coutumes en 1547; plus tard, il les envoyèrent de nouveau au conseil de Brabant,

heeft zy man buten lants, men sal momboer geven huer goet mede te behoudene. Ende zy en mach nyet verliesen, maer winnen.

Lyftochter meysnieman sal houden husingen ende hof een half buender groot.

Wye houden sal zyn erve hy moet hebben II scapenen of eenen scapenen en twee late. Ende en heeft hy genen scapenen, soe moet hy hebben zesse late van don selven goede of III late die ten goede hoiren en te sien waer daer men de goedinge dede.

Voegtmaskint heeft de jonxte de husinge ende hofstadt, dachwant groot, en dandere moeten veroerasten in geliken goede behouden alle wege.

Daerine borge leit te taerne, daerine sal men nemen drie berbergen die gene die leeg, endie borge sal kiesene enen ende heer salse hem doen hebben.

Dat kint ontfheet in de plegt svaders of moeders, dat es tsvaders of moeders.

Gheen man en mach lossen erfs of leens daer thedde es gescheiden hy moet zynen kinderen opgeven ende van elken moet zyn gebode.

Der moeder erve deilt de suster gelyck den broeder daer een broeder sterft.

Een lyftochter es sculdich te lossene zyn lyftocht voer den heer daer hy de lyftocht onder heeft en mette wet.

Wat wyf sonder momboir geloeft, dat en doet nieman scade.

Bastaert en mach nyet horen ter meysuiden, no te geene vryhey, en zy Ey wille zyn heeren daer hy toebehoirt.

Elck man die men aen spreect met hulpen hy moet zyn onscout bidden ende mit hulpen.

Een man mach andersmans erve aen hem dragen om 11 s. payement al blyft hys achter hy verbuert nyet meer soude vromen ende ontvromen dat moet hy wederkeeren.

Een man mach van zynen roopgoede doen alle tide vrome tot dat hem wettige geboorte ontquyt soude gelden ende mesdaet hiegen den heere of partien.

Van loke doen vrede gelyck dat ghyne hebben wilt.

Op beclaegt goet en mach men gheen vonnisse wisen en si vuyter hachter mette weth.

Van erve en heeft niemen voordeel van gaen noch van staen in kerken noch daer buten van bruder no van suster daer en geen en es.

Gheen heer en mach ontsegelen laten zyn erve.

Wat de man vercoopt in geheelen bedde dat moet geleisten zyn kint of zyn wettege oer en daer toe doen te dien goede.

Op dat met waarheden toecompt en wystemen t'Uccle geen vonnisse dat met stille waarheden es gedaen.

Lyftochter meysnieman maect X voeder torve tsjaers.

Voegtman V voeder te berrigen.

Wilgen trunctmen de III^e jaereu.

Eyken te VI jaeren.

Elsboch trunctmen te IX jaeren.

Lyftochter mach houwen alle weeckhout dat noeyt gehouwen en was.

Eykenbossche te XII jaeren.

Selve wassen hout moet hy laten staen.

Lyftochter en mach geven geen jaeren van zynre lyftocht hy en moet den erfgenaemen dat thoenen op dat zyt hebben willen, ende hy en mach geen voerlyf daerafnemen en de jaerschaeren en mach hy boven III jaeren nyet geven.

Die gestolen goet zyn wilt maken, hy moet hebben zesse manne diet met hem houden ten heyligen, en II en II en II, ende elck na anderen en sweren dat die een zyn goet en gerecht.

Die meysnie thoenen sal daer men calengiert hy moet hebben VI manne die ter meysnie horen sal hy volcomen.

Die vader sal nemen tkint dat hy vuyter plegt doet ende dragent op den heer.

Die vader sal verthien der momborien en dat kint op den vader der voegdien.

T. III.

78

le 19 mai 1570, en vertu du placard du 20 mars de la même année. Enfin, ils en firent le dépôt une troisième fois, en 1606, mais encore

Waer man in hebbingen es daer hout men inne toten rechte tote dat hy vuyt gewoanen wordt metten rechte.

Meysniemanskind dat es gehuwt hout die have diest vuyt heeft en deilt dander diest vist.

Voegtmanskind bringt se weeder in.

Ketel die hanct in cammen in oven die volght de erve.

Een molensteen die loopt es have en aldat ruerechtich es.

Hael ongenagelt int huys es have.

Beset late en mach nieman erve antwisen hy en wille lossen metter weth.

Gheen pander en mach hebben meer dan II s. van elcker maningen II s., van elken beset II s., van elcken hacht II s., van elcken verthien II s.

En gheen man en mach hem selven hofmaken en sy by zynen heere.

Die wedewen stoel heeft hy moeten verborgen alsoe goet inne te bringen daer geboerten dien sculdich es te heffene, als hy heeft hy mach nemen dbeste bedde, den besten pot, dbeste bedde cleet, dbeste paar slapelaken, den besten nap, de beste scrine, al dbeste dat in huys es elcx een.

Die vermit zyn gelden te togen en achter blyft hy moet ghelden.

Kinder van II bedden al dat versterft van den eersten bedde hebben deerate van vaderleken erve alsoe lange als enich leeft.

Wie wille spreken op anderen in rechte hy mach spreken op hem selven en heeft by ghenen borge, de heere machen boude te rechte.

Brueder en suster van II bedden dat eerst compt vuyt zynen struke dat volght de struyck daert vuyt comen es, al stervet sonder oer, dat gecrycht vuyt vremder haant dat deylt dechsterste metten eersten.

Wat men tuyght dat men heeft gesien doen van wegen te varen en te gaen ende van loks te luken ende over recht noch en tuyght dat en doet nyemen onstade.

Die compt te rechte ende biet hem in de wet ende hout syn recht aen den heere ende nemes orconde de scepenen de heere moet genoesch doen van der saken.

Die verliest de sake hy verliest den cost t'Uccle.

Erve houden II scepenen metten monde of met twee segelen.

Daer men beset op ervegelt of coren dat sal men noemen metten monde op dat erve en besetten metten cleede den pacht of gelt gebrack dien man zynen pacht of gelt dat moeste hy verreyken metten heere en metter wet gelyck dan de gene wisen soude diere wysers af waeren.

Wat sonder clage toecomt daer en compt gheen recht af.

Daer men kint vuyter plicht doet, dat moet zyn met IIII scepenen dat moet altoos getuycht zyn met monde of met segele.

T Uccle hedde beds gelike van den moeder erve te deilen alle kinderen die zyn getruwt.

Gheens mans wyf en mach maken commer op have in op erve sonder huren wettigen man.

Van vader erve en blyft den achtersten kinderen nyet no van der vorsten kinderen, al storven zy alle van den goede dat van den vader compt.

Alle schout die men maect in knaepscape of in huwelyc die moet gelden zyn have of zyn eygen wien dat blyft.

Ende waren zyn gevoert aenveerde eygen of have, soe souden si se gelden van der geloften diemen in der wedewen stoel geloefde.

Die hem zyn gelden vermet te comene thoent byt als recht wyst het doet hem acadie.

Elck laet die zynen cheyns geeft voer XIII dach hy geesten sonder meedaet en daer nae es hys op II. s. sonder dageu, daecht men daer op II s. elck genecht van drien.

Meysnieman en zyn have hoert ter mannen vonnisse en te niemen el.

T'Uccle en wyst men op geenen man no op meysnie op zyn have, no op man van vryer poerterien, no op onertaert kint, no op goet dat hem nyet toe en hoert.

Op genen segel en wyst men vonnisse hy en ware scepen of scepenmout.

sans pouvoir en obtenir l'homologation. Elles ont été imprimées dans les *Coutumes de Brabant*, tome I^{er}, p. 295; dans les *Coutumes de*

Na tale en doet ghene scade.

Meysnieman en mach geen armoede ontvryen.

In elck gedinge heeft de heer een heerlicht van verdraghene een genachte ende nyet meer.

Die have beclaecht hy moet volgen drie genechten.

Mans kint of wyf daer dbedde es gesceden, mach deen ontfanen derve alsoe lange als zy ongescheiden zyn in eenen broede.

Eygen deylen broeder en suster even gelyck enen groot.

Ghedinge dat es begonnen op levende man goet voert op zyn wettlich uir.

Een gedinge dat ten hoede es bevaen sterft deen partie het goet voert op den naesten.

Heeft een men zyn erve vercocht, hoort soe enen heer of meer, esser vrempt man inne en calengierde de geboorte, hy moet doen gebieden en weder opgeven der geboorten.

Die een scoergat maect in tvelt of op beempt dat gemeyn es of was, hy houdt den loken alleene.

Man of wyf hebben zy kinderen van II bedden getrouwt dat ierste met haven sterve sonder oer, dat hebben half de erste broeder en suster dandere helft dat deilen zy hoodegelyck van erve.

Erve in 't hof van Grimbergen dat vrouwe heeft metter hant bevaen, dat deylen alle getroude kinderen gelyck.

Een vrouwe mach haer ontgoeden op dat haer man willecoert voer de weth, met vrenden momboer.

Blivic (?) eens mans borge ende moetict (*sic*) voer hem gelden verreict zyn erve mette weth en mach mi de vrouwe niet quiten binnen drie jaeren, soe mach ict vercoopen of nemen over myn schulden, de heer moet warant wesen.

Dat men borchet sonder borge, dat en mach men verreycken op nemene dan op den man ende op zyn goede.

Die huyre die op leen staen volgen de leene.

Daer meer huse staen dan een daer mach kiesen de lyftochtere welck hy wille hebben.

Elck vrouwen of jouffrouwen op dies goet dat men daecht een genechte, dander genechte en derde genechte, ende compt ten voeghde in de weth ende verantwerdtae nyet, men vintse verreict.

Gheens mans lyftocht en mach men beclagen voer den dach dat zy verschenen es, dan doet de clage scade.

Elck man moet hebben beleydt.

Men wyset niemen in te bringene.

Die hem selven nemet lyf, hy verboert tkerhof ende goet dat hy gevea mach, en vercoopen dat es tsheren.

Men wyst maer eenen momboir in Brabant den naesten van tsvaders wegen.

Met besetten man en mach men niemen leen ont winnen hy en wils volgen.

Geen coep en wystemen te stede, te hove, te wat heeren dat hy hoert dat met enen gods en es gecocht, den naesten moet de coop volgen.

Vorwaerde thoont een man hem derder ten heiligen.

Die compt in gedinge sonder taelman, men sal hem verdragen op zynen recht.

Die de scepenen wederseit es om III lb. zwerte elc scepen en den heer alsoe vele als alle de scepenen.

Dat man of wyf geeft zynen kinde, dat houdet sonder inbringen en volgt zyn deel, en heeft nyet te min van dien den vader ende moeder hebben.

Wedestoel heeftmen al laetman of wyf, have en scout, alle wege staen ter wettiger waerheit.

Wie mach thoenen zyn heerbringen met wettigen betoenen dat hy daer inne quam mette

Bruzelles, p. 490 (édit. 1689); puis, publiées séparément, en 1728. Nous ne pouvons analyser ici toutes les dispositions qui y sont contenues.

wet en gehouden heeft een jaer, II jaer, III jaer, IX gouginge, stille en ongecalengiert, volcomt hys hem blivet derve.

Een mach al es zyn wyf doot, hevst hy kinderen sonen ende dochteren, sterft de sone eer de man, de dochteren en hebben geen deel daeran dat erve, want de vader leeft, ende sone en hadde nyet aens vaders erve, daer omme en blyft den susteren nyet, en waere of dat kint selve erve ontfangen hadde en metter hant hilde.

Daer men eenen man tenen erfelycken pande doet die hy metter weth heeft verteirt als van erfelycke gebreke daer sal men leiden op 't goet met scepenen of met laten, en leveren hem derve met cessie en met wyse, soe es hy vast en gestade.

Al makinge es have.

Al geloefte es schout.

Wat dwyf willecoert met haren iersten man, dat moetse geleysten in 't recht.

Die eenen man ten heiligen doet ghaen t'onrechte om 't zyns wille, hy es om II s.

Die dochter en heeft aen svaders erve nyet, daer brueder es, maer zy deilt aen haer moeder erve gelyck den brueder.

Gheen man en mach thoenen voerwaerde die aen erve goet hem derder, hy moet se thoenen gelyck dat hof wyst daer derve onder hoert.

Naerre van dien cope en mach niemen zyn, hy en thoent als recht es of wyst noch soe nae hy en thoent.

En mach maer een lyflichter aen een erve zyn.

Leene die vander zyde versterven, en dat men hout vuyten huysse van Brabant en dat ten wysdomme van der cameren steet, daer heeft doutste broeder trecht dat de heere van den leene es, en dat hyt sculdich es tontfaenen van den heer daer ment af houdt, en heeft dat leen heerscappe in van scepenen ende rechtens, dat sal doutste broeder hebben en van zynen wegen stellen. Ende es daer fortresse of huysinge met valbruggen dat sal den oudsten brueder volgen sonder den ionxten te deilen, maer die jonxte broeder sal al die renten en de forfeiten deilen met zynen brueder half en half, en oick heeft de jonxte koesse van zynen leene tontfaen van zynen heere of van zynen bruedere.

Daer leene versterve van vader ende van moeder en daer sonen bliven, daer sal doutste cose hebben van den leene ende de jonxte sal dander daer na hebben, en waer daer nemer goedts dan een leen daer soude doutste broeder af hebben de twee deel ende de jonxte tordendeel, en waeren dandere goede soe soude de jonxte int leen nyet deilen.

Ende soe wat maene of wive te goede comt selve mette hant, dat blyft der geboerten diet ontfeet.

Van goede die een man vercryght daer brueder en suster zyn van twee wettigen bedde, daer af selen de brueders oft suster van den selven bedde doen hellicht voer vuyt hebben, en dandere hellicht deylen zy bedde gelyck op dat zy gheen wettich oer en heeft.

Item tusscen suster en brueder en es geen naerscap doen den anderen af te quiten.

Soe wie dinct om een erve en hem vermet dies dat hyt heeft gehoeden in stille ende in peyse jaer en dage alsoe vele als hem behoeft, heeft hy dies II scepenen hy gsteet daermede, ende en heeft se nyet, heeft hy dan zesse laten, den zevenste vint hy wel of heeft hy een scepan en twee late, aldus behout hy zyn erve. Voert soe was geweyst dat daenleggers moeten zweeren dat hy hulp en eedt goed en gerecht es.

Heeft een man zyn wettich wyf kinderen en hem gelieft dat zy een huwen by hare beider live, ende gheven eest penninghe, eest erve, dat kint sal dan comen als haer gebrect es sal deylen met zynen broeder op datse heeft hoedegelyck, en souden inbringen, nochtan en wyset hof nyet dat zy mogen een kint erven en dander onterven.

Eest dat sake dat een man late heeft en en zyn zy niet besworen, soe en diedet nyet, dat mer mede bedryft en en can hyse nyet bedwingen te sweerne, soe moetse zyn over heer van rechts halven daer toe dwingen, dat zy hem hulde en trouwe moeten sweren.

Remarquons seulement que l'ancien privilège du plus jeune frère y est indiqué comme ne s'observant plus qu'à Grimberghe et à Laeken.

Het es een man en zyn wyf ende vercregen erve te gadere en zy gaen van live ter doot sonder oer, dat erve sal gaen geheelyc en al smans magen weert.

Het zy alsoe dat een man sculdich zy een somme penningen eenen anderen en by come en bewyse hem zyn penning aen have aen erffnisse, soe dat hy hem houdt gepaeyt het zy dat alsoe de man die dit goet heef bewyst vuyt den lande, soe wyst recht dat hy de have es zy doot of levende doe ter naester merct en doese vercoopen wettelyck, blyft hem iet over zyn scout, keert weder den ghenen, ende waere dat hier die have coste eer zy quam te merct, hyne mochter nyet af rekenen, derve moest men doen gebieden te coopene in de kercke drie sondage, en dat erve ten hoochsten bringen en quamer iet over, dat moeste hy hem wederkeeren den ghenen dies erve was.

Het gevalle dat een man wert gedreicht of hem werde tsyn gestolee, hy ga ten amman of ten meyer en beclage hem dier dunck, dan moet damman of de meyer manen den scepenen van hire sculdich es mede te doene, dan wyson de scepenen of de late dat hire een waerheit om sculdich es te doene, ende en waert aldus nyet gehandelt, soe en waert van geene weerden.

Hadde een man zyn erve bedreven den eenen dach den andere ende den derden, en dan quame op den vierden dach en als op ten dach van rechte en dan tsheeren gebrake, daer by en soude die dach nyet bliven verlet, hine soude bliven staen met rechte daer hy te voeren inne steet als van recht te gevene en vorwaert gaen in de saken.

Waert dat een man hadde van twee dingen te thoenen, hy mocht thoenen dechterste metten genen die hem dierste hulpen thoenen.

Waert dat sake dat een erfheer gebrake zynen cheins van X jaeren of van XI, hy en mocht nemmer verreycken dan van III jaeren en alsoe menige boets van II s.

Tusscen gebroederen en es geen belet van erve dan binnen den jaere verstorven es.

Een goet dat van der zyden compt daer en es gheen jonckerscap aene.

Soe wie dat tenen erve wilt spreken hy moet derve eerst ontfanen en den heere doen daer af dat hy sculdich es te doene.

Soe wie dat wordt gedaget eenwerf, anderwerf, derdewerf en vierdewerf boven trecht en dan nyet voert en compt of wettige nootsaken doet schynen, by verliest die sake daer hy aene werdt gedaecht.

Al een man eens anders borge men wysten te geene goede hy en zy schadechtich voer den genen dies borge dat hy es.

Maect een man een borre binnen zyn bivange of binnen zynen hove op zyn erve en op zyn cost alleene, hy mach en wel werven dien hys nyet en an.

Coep van erven steet te wettiger waerheit en alsoe saen als de coopes gedaen soe es naerscap gevallen, en soe en mach de coop niet achter gaen op datten de gene wilt hebben dies naerder es, alwaert dat sake dat hem beiden berouwede.

Waer dat sake dat een man huerde een erve iegen eenen anderen en hyt dan boven zynen tempte cochte, soe waer die hueringe vuyte en worde hem dan zyn erve af quyt van naerscape, die gene die derve ontkuyt soude behouden al dat hy op derve vonde datten erve toebehoorde metten rechte.

Eest dat sake dat een vrouwe ghecrycht erve van naerscap al ontfheet hyt en haer man dat goet soude altoos gaen te haren wege waert gelyck of hyt aen hem hadde behuwt.

Al gave wedewaer of wedewe een kinde dat huwede erffnisse al waer oick dat sake dat tkint hadde vercregen binnen tsvaders oft moeders plecht, doe wedewaer of wedewe dat moeste derve innebringen op dat dandere kinderen eyschten, maer waer die stoel geheel en vader en moeder leefden, soe mochten zyt geven een kinde en sonder inne bringen. *Het Suerdt boeck*, f^o 367 à 370 v^o. — La Bibliothèque royale possède un petit volume fort intéressant où se trouvent copiées les anciennes bases du droit civil qui étaient généralement adoptées à Bruxelles et à Uccle (*Oud scheid van Ukels ende van Brussel*); les législations, si différentes, des échevinages de ces deux localités, y sont rapprochées et, pour ainsi dire,

II

UCCLE; TERRITOIRE, GÉNÉRALITÉS. — La commune d'Uccle dessine un immense parallélogramme, dont la forêt de Soigne forme un des grands côtés, et qui s'étend jusqu'aux prairies de Droogenbosch, en s'arrêtant, d'un côté, à la *Linkenbeek*, qui la sépare du village de ce nom, et, de l'autre côté, au plateau de la *Heeghde*, qui se confond avec les champs d'Ixelles et de Saint-Gilles. Dans ces limites se développent des collines peu escarpées et sablonneuses; en quelques endroits on y trouve des couches de grès calcaires, d'un brun foncé, entre autres au *Langeveld*, où il y a eu longtemps un four à chaux; ailleurs, on extrait du sable pur ou de la marne. Les fossiles abondeut à Uccle, principalement les huîtres striées, les nummulines, etc., que l'on rencontre surtout vers Saint-Gilles, et les dents de squales, les scies, les diodons, etc., qui se présentent, en grande abondance, dans les gltes fossilifères de Caelevoet.

Trois rians vallons traversent le territoire d'Uccle, de l'est à l'ouest. Le premier est arrosé par le ruisseau d'Uccle ou *Fabriekbeek* (*den Back*, dans quelques cartes de M. Vandermaelen); le deuxième, par la *Glatbeke* ou *Glatzbeke* (aujourd'hui, *Geleysbeke*)¹, et le troisième, dont une partie se trouve sous *Linkenbeek*, se déploie aux deux côtés du ruisseau que l'on a nommé ainsi, parce qu'il était à gauche (*ter linker zyde*) de la *Glatbeke*; et que l'on appelait aussi *de Santbeke*, *de Vleurbeke*, *de Floertbeke* ou *de Floernt*². Grossie par les deux autres cours d'eau que nous venons de nommer, la *Geleysbeke* pénètre dans le territoire de Forêt, et, en cet endroit, envoie vers *Droogenbosch* une dérivation, la *Zwartebeek*. Cette dérivation, grossie par une deuxième, la *Blykersbeek* ou ruisseau des *Blanchisseurs*, et par le ruisseau de *Dwerbosch*, qui sépare Uccle de *Droogenbosch*, et qu'une troisième dérivation va également rejoindre, se jette dans la Senne, non loin du pont de Mastelle. Il y eut jadis un différend, au sujet de la *Geleysbeke*, entre l'abbaye de Forêt et Florent de Stalle, qui prétendait en retenir ou en diminuer les eaux, à son gré. Le chevalier Louis Vanderborch de Woluwe, receveur du duc, décida que chaque partie choisirait trois alleutiers, et qu'elle s'engagerait à respecter la décision prise par ces arbitres, sous peine de payer 100 livres de tournois noirs. On convint alors que, toutes les trois semaines, on pourrait laisser écouler les eaux du ruisseau, depuis

confondues. Ce manuscrit date évidemment de la dernière partie du quatorzième siècle, de règne de la duchesse Jeanne.

¹ *Glatbeke*, 1110.

² En 1311, on mentionne le *molendinum de Grools et rivum dictum de Floernt. Archives de Forêt*. — Les mots de *Santbeke* ou *Vleurbeke* se trouvent dans un acte de l'an 1785.

le samedi à midi (*te noene*), jusqu'au dimanche, à prime (*te prime*), au moyen de l'arcade située à Stalle, entre les deux moulins à grains. Pour l'écoulement des « eaux sauvages » et de celles provenant des inondations, il fut résolu d'agir en bons voisins (mardi avant le jour des Apôtres, en 1339)¹.

Toute la lisière orientale de la commune, ainsi que les deux plateaux situés, l'un, au sud de la Geleysbeke, et l'autre, au nord du ruisseau d'Uccle, a longtemps été ombragée par des bois qui faisaient corps avec la forêt de Soigne et dont le plus septentrional allait rejoindre les hauteurs arborées de Forêt. Ce n'est qu'au siècle dernier que ce bois septentrional, la *Heeghde*, a été abattu, et quant aux autres, les défrichements qui en ont reculé considérablement les limites ne datent, pour ainsi dire, que de l'époque actuelle. Plus anciennement, les empiétements sur la forêt, le long de la chaussée de Charleroi, n'avançaient qu'avec une espèce de timidité, et les donations faites par nos ducs à leurs vassaux ou à des abbayes, au douzième et au treizième siècle, n'avaient pas eu pour résultat la mise en culture de tous les bois séparés de la sorte du domaine. De temps immémorial, Uccle apparaît comme un lieu important, où un grand nombre de lignées nobles habitent des manoirs disséminés, les uns, le long du ruisseau d'Uccle (*'t hof ten Hove*, *'t hof ten Horen*, *'t hof t' Overhem*, le *château de Stalle*); d'autres, près de la Geleysbeke (*Carloo*, *'t hof te Glatbeke* ou *'t hof te Kinsendael*, *'t hof te Neckersgate*); les dernières, enfin, sur les bords de la Linkenbeek (*'t hof t' Homborgh*, *'t hof te Steen*). Entre les deux premières des vallées dont il est ici question circule le *Diewech*, auquel on attache aussi la banale dénomination de *Chemin de Poste*. Il quitte le ruisseau d'Uccle, vis-à-vis de la grande fabrique de Stalle et, après avoir traversé un plateau dont le défrichement doit dater de temps très-reculés, il entre dans la forêt de Soigne, à l'endroit dit de *Meylstein* (la *Pierre milliaire*), ancienne place vague que la chambre des comptes ordonna de planter, le 2 septembre 1611. A Stalle, le *Diewech* coupe un champ appelé l'*enclos aux Briques*, *'t Careelblock*; plus près du hameau de Glatbeke, après avoir dépassé les *Santbergen* ou *Montagnes de sable*, il coupe le *Rowech*.

En l'année 1213, il est déjà fait mention des libertés des *hommes* ou habitants d'Uccle, lesquelles furent alors données aux habitants de Forêt; le cens que ces hommes devaient au duc était dès lors fixé, et on ne pouvait leur imposer des corvées. Le village reconnaissait pour

¹ *Cartulaire de Forêt*, n° 12.

² En mars 1242, on mentionne 7 journaux de terre situés près du *Dydetoege*, non loin d'Obbrussel. *Archives de l'abbaye de La Cambre*.

seigneur le duc de Brabant, dont l'autorité, il est vrai, était limitée par les prérogatives dont jouissaient : à Boondael, les châtelains de Bruxelles, et à Stalle, les seigneurs du lieu ; ces derniers, ainsi que les seigneurs du manoir de Carloo, devinrent, dans la suite, acquéreurs de la haute justice, de manière que la partie orientale d'Uccle obéissait à ceux-ci, et la partie occidentale à ceux-là. La chef-chambre ou échevinage d'Uccle conserva, dans le village, une espèce de juridiction supérieure, de tutelle, pour ainsi dire ; mais l'administration proprement dite était confiée aux répartiteurs des impôts. Ceux-ci administraient anciennement toute la paroisse, sauf Droogenbosch ; vers l'année 1371, Boondael eut une cote distincte dans les cahiers des aides. Par une résolution des États du Brabant, du 6 juillet 1686, Carloo obtint aussi des répartiteurs particuliers. Aujourd'hui Uccle et Carloo sont de nouveau réunis, mais Droogenbosch forme une commune distincte, et Boondael a été annexé à Ixelles.

Uccle se ressentit fortement des événements des années 1488 et 1489. La chef-chambre d'Uccle continuant à siéger à Bruxelles, Maximilien chargea maître Arnoul Van Lathem, Guillaume de Schadewyck, Jean Van Lathem et Pierre Van Boendale de nommer sept nouveaux échevins et un nouveau greffier d'Uccle (18 septembre 1488). En 1537, Uccle, de même que Linkenbeek, Rhode-Saint-Genèse, Alseberg, Tournepepe, Huyssinghen, etc., durent loger pendant quatre jours les soldats de M. de Mecklembourg et d'autres troupes, qui y commirent toutes sortes d'excès ; c'est pourquoi on leur accorda, le 10 octobre de cette année, la remise du quart de leur cote dans l'aide. Pendant les troubles de religion, nombre d'habitations furent incendiées et détruites, ainsi que pendant les longues guerres de Louis XIV contre l'Espagne. A la fin du seizième siècle, on y comptait seulement 96 maisons, dont 80 habitées ¹. En 1684, un différend s'éleva entre les religieuses de Forêt et les répartiteurs de l'impôt ; les premières, trouvant exagérée la quote-part qu'elles devaient payer pour leurs biens, recoururent au conseil de Brahant, qui réduisit cette quote-part de 550 à 350 florins.

Cependant, au milieu des malheurs que les invasions de l'étranger amenaient à leur suite, on se préoccupait des moyens d'améliorer les voies de communication qui existaient dans le pays. La chaussée de Vleurgat vers Charleroi et Namur date de cette époque, et celle d'Alseberg fut projetée, puis exécutée, à quelque temps de là. Au moyen âge, on mentionne déjà une *chaussée de Stalle*, pour l'entretien de laquelle le domaine levait deux petits péages, l'un à la porte de Hal,

¹ Procès au sujet des droits respectifs de la ville et du châtelain de Bruxelles, à Ixelles.

l'autre à Stalle. Le 16 février 1442-1443, Philippe le Bon donna les revenus de cette chaussée, ainsi que ceux de la chaussée d'Obbrussel ou Saint-Gilles, à son valet de chambre Corneille Vanderkelen et à Jean Van Audenaeken. On levait aussi, à Caelevoet, un péage, contre lequel les Bruxellois réclamèrent, et dont la duchesse Marie décréta l'abolition, lors de sa Joyeuse-Entrée en Brabant. En l'année 1570, une enquête fut ouverte au sujet du péage de Stalle, dont le produit ne suffisait plus à couvrir les frais d'entretien. Suivant une déclaration faite par Benolt Van Ysenberch, adjudicataire du péage, ce dernier consistait en 4 1/2 mites pour chaque cheval chargé, 9 mites par charrette, 18 mites par chariot. Les conducteurs ne payaient que quand ils allaient à Bruxelles; à leur retour, ou si leurs attelages marchaient à vide, ils ne payaient rien et ne voulaient rien payer. Seulement, les chariots et charrettes chargés, venant de Bruxelles sans avoir passé antérieurement par le chemin de Stalle, donnaient un blanc. Van Ysenberch déclara aux commissaires nommés par le conseil de Brabant, le conseiller Charles Quarré, Jean de Pennant, de la chambre des comptes, et Arnoul Arnoults, qu'il était tout prêt à renoncer à son entreprise (22 novembre 1570). Quelque temps après, Charles Quarré et un autre fonctionnaire, Henri Sterck, convoquèrent dans le cloître de Forêt les principaux fermiers du voisinage : Jean Collyns dit Schuerber, de l'*hof ten Steen*; Antoine Jacobs, de l'*hof t'Homborch*; Nicolas Van Lathem, de l'*hof te Kinsendael*; Pierre Beerselman, de la ferme de Henri Vanderstraeten, à Forêt, et Josse de Leeuwe, de l'*hof 't Flossenberch*, etc. La plupart consentirent à ce que le péage fût porté à un liard pour chaque cheval, sauf que pour les bêtes de somme chargées de grains, de foin, de paille, de bois, on ne donnerait qu'un *negenmanneken*. Dans la suite, les membres du métier des meuniers de Bruxelles qui habitaient la paroisse d'Ucele se plaignirent qu'on exigeait sur le chemin de Stalle un blanc par cheval attelé aux chariots de grains, tandis qu'auparavant et, depuis cent ans et plus, on ne demandait qu'un *negenmanneken* (1688)¹.

La chambre des comptes ayant fait réparer le chemin de Rhode-Saint-Genèse, « depuis la justice ou potence de Stalle jusqu'à celle de « Linkenbeek, » ordonna d'y percevoir un petit péage (30 septembre 1616). Le grand commerce de grains, de bois, de papier, de farine, qui se faisait de ce côté, détermina les habitants de la mairie de Rhode et les marchands de bois habitant cette mairie à solliciter un octroi pour la construction d'une chaussée entre la porte de Hal à Bruxelles et Caelevoet; des lettres patentes, datées du 9 septembre 1712,

¹ Boeck van 1677 tot 1691, f° 343 v°, aux Archives communales de Bruxelles.

les autorisèrent à lever des capitaux pour entreprendre ce travail et à établir deux barrières sur la route, lorsqu'elle serait achevée. Peu de temps après, les concessionnaires s'adressèrent au magistrat de Bruxelles, pour qu'il se chargeât de construire la chaussée, « aussi loin que s'étendait la juridiction de la ville, depuis la porte de Hal jusqu'à la maison de Princesse, à Stalle; » en indemnité des dépenses qu'aurait entraînées ce travail, et qui étaient évaluées à 14,000 ou 15,000 florins, la faculté d'établir une des deux barrières citées plus haut aurait été laissée à la ville. Ce mode ne fut pas suivi ¹. Le 22 mai 1726, la construction de la chaussée, depuis le fort Monterey jusqu'à Caelevoet, fut adjugée à Antoine Olivet, moyennant 49 florins la verge. Un embranchement fut construit vers Droogenbosch, malgré l'opposition de la dame de Stalle, qui obtint d'abord un décret prohibitif, le 19 juillet 1727. Pour ce qui est de la partie de la chaussée qui se trouve entre la chapelle de Caelevoet et l'église d'Alseberg, elle date de 1740; quelques « zélateurs » avaient depuis longtemps proposé l'établissement d'une chaussée jusqu'à Alseberg, et, à leur demande, le magistrat de Bruxelles avait nommé une commission pour en examiner le plan (3 décembre 1715).

Les habitants d'Uccle pouvaient faire pâturer leurs bestiaux dans le *Roosendael* et dans la *Gemeynte heyde*, au sud du château de Carloo. En outre, ils possédaient en toute propriété la *Stalle heyde*, qui contenait dix-sept bonniers, et la *Uccle heyde*, qui comprenait deux bonniers deux journaux, l'une et l'autre situées entre Uccle, Stalle et Forêt. Une partie de la première fut vendue, le 21 mai 1775, au marquis de Deynze, moyennant 3,426 florins; ce gentilhomme y fit élever des constructions qu'il n'acheva pas, et la revendit, en 1774, à maître Jérôme Mosselman, avocat au conseil de Brabant. Jadis, le soin de garder les bestiaux des habitants d'Uccle et de Stalle était adjugé au plus offrant. Le 9 juillet 1662, Nicolas De Greef se chargea de ces fonctions, moyennant un salaire s'élevant pour chaque vache, à 2 sous et un demi-blanc; pour chaque veau, à 1 sou et un quart de blanc; pour chaque brebis, à 2 blancs.

Le serment des archers, à Uccle, était placé sous la juridiction du serment de l'arc, de Bruxelles, sans le consentement duquel il ne pouvait tirer l'oiseau ². Au concours de Bruxelles, en 1565, il disputa aux serments de Crainhem et de Hoeylaert le prix de la plus belle entrée des villages, prix qui fut accordé aux archers d'Hoeylaert. La perche du tir se trouvait à peu près à l'endroit où la chaussée d'Alseberg traverse

¹ Archives de la ville.

² Lettre du procureur général de Brabant, en date du 6 novembre 1734.

le vallon d'Uccle, entre le *Clippyver* (l'étang en amont de la chapelle de Stalle) et la ferme *Ten-Hecke*.

Depuis l'an III, Uccle est le chef-lieu d'un canton administratif; en l'an VIII, on y plaça le chef-lieu d'une justice de paix, à laquelle un arrêté royal annexa, le 5 juillet 1822, les communes de Watermael-Boitsfort, d'Overysse-Notre-Dame-au-Bois et de Hoeylaert. En 1849, la résidence du juge de paix a été transférée à Ixelles, dont la population est presque aussi nombreuse que celle de toutes les autres communes de la circonscription. Par arrêté royal du 23 mars 1847, un commissariat de police a été installé à Uccle; un marché aux légumes, au beurre et au laitage, qui se tient le mardi et le samedi, y a été établi (9 août 1848); et, l'année suivante, les 21, 22 et 23 septembre, on y a ouvert une exposition des produits agricoles et horticoles du canton. Sous le rapport religieux, Uccle est devenu un doyenné, duquel dépendent une cure de premier ordre, Uccle, et 22 succursales, entre autres Saint-Job ou Carloo. Peu de temps avant la révolution de 1830, on bâtit près de l'église d'Uccle, sur un terrain qui appartenait jadis à la cure, le grand bâtiment qui sert d'école et de maison communale. Aux environs est élevée une institution rivale, une école dirigée par une congrégation religieuse; le terrain en a été donné par la famille d'Huysman d'Anuecroix.

Uccle est actuellement le centre d'un grand mouvement industriel. En 1846, on y trouvait : 15 moulins à eau, dont 3 servent à la fabrication du papier; 1 moulin à vent, à Vleurgat; 4 brasseries, dont 2 sont aussi des distilleries; 1 fabrique d'impressions d'étoffes de coton, à Stalle; 2 blanchisseries de linge, à Caelevoet; 3 fabriques de boîtes de bois, 1 au Vert-Chasseur et 2 au Langeveld; 1 débit de briques, 1 fabrique de machines. Dans le principe on n'y connaissait que la mouture du grain et la préparation de la bière. Les brasseries y sont encore actives, et la boisson qu'elles fabriquent, et qui a un goût approchant de celui du *faro* de Bruxelles, se vend beaucoup au dehors. Vers l'an 1400, on commença à établir à Uccle des papeteries et des moulins à aiguiser; un moulin à plâtre y a aussi existé¹. L'époque de la domination française a vu s'établir la fabrique de Stalle et, depuis lors, Uccle n'a cessé de s'accroître considérablement. N'oublions pas de mentionner le grand établissement pour aliénés que le docteur Kalcker a fait construire, en 1835, dans une situation excessivement salubre, à front de la chaussée d'Alseberg, et qui vient d'être

¹ *Boomgaert daer eertyts eenen palestermolen metten huysen op te staene plach...., te Stalle. Acte du 9 août 1623.*

notablement agrandi, sous la direction de M. l'architecte Vanderrit.

L'ÉGLISE D'UCCLE. — On ne s'étonnera pas, sans doute, de ce qu'il se soit rattaché au siège d'un tribunal aussi important que la cour d'Uccle des traditions d'origine et de nature diverses. Si l'on en croit une opinion qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, Charlemagne a habité les lieux qui prirent d'après lui les noms de *Kaerloe*, *le bois de Charles*, et de *Kaerlevoert*, *le ruisseau de Charles*; la première de ces localités, ajoutet-on, s'appelait auparavant *Rusch spelonke*. Charlemagne, à ce que l'on prétend, vint à Uccle avec le pape Léon III, qui y consacra l'église et lui donna les mêmes indulgences dont était dotée l'église de Rome; puis tous deux marchèrent ensemble contre les infidèles. Ces récits, auxquels l'historien du Brabant, A.-Thymo, ajoutait foi ¹, sont consignés, comme véritables et comme reposant sur de vieilles traditions, dans une déclaration faite par-devant notaire, le 20 juin 1348, par les nobles et bien-nés hommes d'armes « Jean Vandenhove, Gilles Vandensteene, Gérard Van Neckersgate et Gilles Coenraets ². » Ils renferment cependant quelques circonstances d'une fausseté évidente; de ce nombre est la concession d'indulgences faite à l'église d'Uccle, à une époque où l'on ne distribuait pas encore de faveurs de cette nature, et l'expédition du pape et de l'empereur contre les infidèles.

Quelques écrivains ³ ont refusé d'admettre le fond même de ces traditions, la venue du pape Léon à Uccle, laquelle, cependant, pourrait avoir eu lieu pendant l'hiver de 804-808, lorsque l'empereur et le pape se rendirent de Chersy-sur-Oise à Aix-la-Chapelle⁴? Quant aux noms de *Kaerlevoert* et de *Kariloe*, l'origine qu'on leur prête est très-problématique. *Kaerlevoert* s'est toujours écrit sans *r* à la première syllabe (*Calenvort*, 1220, 1231; *in parrochia de Linkenbeke*,... *locum dictum Calevort*, acte du 8 février 1359), et, pour ce qui est de *Kariloe*, je ferais plutôt dériver ce mot de *loo*, hauteur boisée, et de *Kari*, nom de l'Air, l'un des dieux principaux de la mythologie scandi-

¹ *Ut non solum predictam ecclesiam Aquensem, verum etiam quamplures alias in eadem sua patria fecit rex Karolus per praefatum sanctum papam Leonium dedicari, videlicet beati Martini de Viseto supra Mosam, sancti Salvatoris in Hackendover prope Thenismonem, sancta Maria in Laken prope Bruzellam et beati Petri t'Uccle etiam prope Bruzellam, ubi rex ipse curiam habuit in loco qui ab ipso Kariloe adhuc appellatur.* A.-THYMO, *Historia diplom. Brabant.*, pars II, tit. 1, c. 16. Un acte du 20 novembre 1505 désigne le château de Carloo sous le nom de *maison de Karl* (DE VADDERE, *Sur les antiquités de divers villages des environs de Bruxelles et du Brabant*).

² *Ms. de la Bibliothèque royale, n° 3909. — Bulletins de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. IV, p. 273.

³ HENSCHENIUS, *Acta Sanctorum, ad 25 Martii*. — LONGUEVAL, *Histoire de l'église gallicane*, t. V, p. 145.

⁴ MUTZAERT. — VAN GESTEL, t. II, p. 104.

nave. Uccle, qui s'écrivait primitivement *Uelos*, a, selon toute apparence, une origine analogue. Chez les Finnois, Ukko était regardé comme le dieu du Tonnerre; il occupait, dans leur Olympe, le premier rang après Jumala, le plus puissant des êtres. Il n'est pas impossible qu'un essaim sorti de la Finlande ait pénétré jusqu'en Belgique, à la suite des Francs ou des Normands. Uelos ou Uk-loo serait la hauteur ou le bois d'Ukko.

L'église d'Uccle date de l'année 1779. C'est un édifice très-simple, dont la tour se termine en forme de dôme. L'ancien temple remontait à une époque très-reculée et ne recevait le jour que par de petites fenêtres qui allaient se rétrécissant de l'intérieur vers l'extérieur; sur la tour, on voyait une triple tiare, en mémoire de ce qu'il avait été consacré par un pape. Il souffrit beaucoup des guerres de religion et la tour fut incendiée; quand la tranquillité se rétablit, les habitants durent s'imposer de grands sacrifices pour la reconstruire. Le domaine les aida en leur accordant six chênes, le 17 août 1598, et le gouvernement les autorisa ensuite à se procurer de l'argent, en vendant quelques pâtures (6 mai 1606). Les mausolées qui décoraient jadis l'église d'Uccle n'existent plus; par contre, on en voit plusieurs nouveaux. Celui de l'industriel Jean-François Schavye, qui naquit en Brabant, en 1770, et mourut le 5 juin 1812, est placé dans le chœur; sur le socle, un ange, qui est représenté sous les traits du fils aîné de Schavye, porte le portrait de celui-ci, en médaillon; au-dessus du socle, on voit un autre ange, dont les traits sont ceux du second fils de Schavye, qui semble déplorer la perte de ce dernier. On a placé, dans le cimetière, une petite pierre qui provient sans doute de la chapelle de Caelevoet, et sur laquelle on lit : HIER LEECHT ANNA, OUDT IX DAGHEN, — DIERSTE PERSOONE IN DESR CAPELLE — BEGRAVEN, DOCHTERE PEETERS — DAMANT, BEWAERDER VAN DEN — JUWEELEN DER K. MA^t CAROLUS — DE V^e, ENDE VAN JOUFVROUWE — ANNA BAUR, SYNDER HUYSVROUWE, — DYE GEBOREN WAS OP TEN IERSTEN — DACH VAN AUGUSTI XV^eXXXVIII, — ENDE STERFT OP TEN IX^{en} DACH — VAN DER VOORSCREVEN MAENT — VAN AUGUSTI IN T' JAER ONS HEE — REN XV^eXXXVIII. — BEATA QUE NON PECCAVIT.

Le patronat de la paroisse de Saint-Pierre à Uccle et de ses dépendances fut donné à l'abbaye d'Aflighem par l'évêque Odon, en 1105; puis, plus particulièrement, aux religieuses de Forêt, en 1117, par l'archidiacre Walter. L'écolâtrerie et la fabrique de l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, prélevaient, chacune pour une moitié, les grandes dîmes d'Uccle, de Boondael et de Saint-Gilles; quant aux petites dîmes et aux novales, elles appartenaient à l'abbaye de Forêt. Un débat s'étant élevé, à ce sujet, entre l'abbaye et le chapitre de Sainte-Gudule, une

enquête fut ouverte par les soins de l'*amman du dehors* de Bruxelles, qui prit l'avis des anciens du village et du maire. Un accord s'ensuivit, et fut sanctionné par le duc Jean II (décembre 1299). Dans la suite, le curé obtint le droit de lever les dîmes novales, la moitié des petites dîmes et la moitié des dîmes des chairs, dont l'autre moitié resta aux religieuses de Forêt. Les chapelles de Boondael, de Carloo ou Saint-Job, de Caelevoet, de Stalle et de Droogenbosch formaient autrefois autant d'annexes de l'église d'Uccle; trois d'entre elles sont devenues des églises, celle de Caelevoet a été démolie, celle de Stalle est restée un simple oratoire. Les curés d'Uccle se qualifiaient quelquefois de pléban; l'un d'eux, Pierre, prenait ce titre en l'année 1251. Il existait, à Uccle, une chapellenie de Notre-Dame, qui était chargée de 104 messes par an et qui fut annexée à la cure; Jean de Carloo avait institué une messe hebdomadaire, et la commune une fondation de 62 messes par an. Au quatorzième siècle, on trouvait à Uccle un ermite qui, de même que ceux de Bootendael, recevait par semaine de l'abbesse de Forêt deux pots et demi de liqueur de houblon (*hoppe*).

III.

LE VALLON EN AMONT DE L'ÉGLISE D'UCCLE. — Une belle avenue, qui passe derrière la cure d'Uccle, conduit de la chaussée d'Alseberg à la villa de M. le comte Jacques-André Coghen, membre du sénat, ancien ministre des finances, l'une des notabilités commerciales de la ville de Bruxelles. Cette propriété fut vendue en 1715, par maître Jean-François Slypen, à Eugène-Henri Fricx, libraire de la cour, et à sa femme, Marie-Catherine Rosseels; les héritiers de ces deux époux la cédèrent, le 1^{er} octobre 1733, et moyennant 4,800 florins, au comte Thomas de Fraula, dont la famille la posséda jusqu'en 1750. Il y avait alors, derrière l'habitation et son jardin, un bois de grande futaie, planté en étoile.

Un chemin sépare le château de M. le comte Coghen d'un ancien manoir dit *'t hof ten Horen* ou *le manoir à la Trompe*, et vulgairement *le Posthooren* (*le Cornet de Postillon*). Il se compose d'un corps de logis qui date de l'année 1748 et d'une vieille tour, peu élevée et qui, jusqu'à ces derniers temps, n'était percée que de meurtrières. A l'étage de cette tour, vers l'ouest, on voit une pierre carrée dans laquelle on a taillé une trompe ou cor de chasse, avec la date 570; au haut, ces mots : *Aensiet den tydt, Remarquez le temps*, et, au bas, le millésime 1700¹.

¹ Voyez le dessin de cette pierre à la fin du chapitre.

On doit considérer cette pierre comme le dernier débris d'un bâtiment que l'on aura démoli ou restauré en 1700; la date de 570, qu'il est impos-



sible de prendre au sérieux, est ici, sans doute, pour celle de 1570, car, comme personne ne l'ignore, l'usage des chiffres arabes n'est pas antérieur au treizième siècle, et, à Bruxelles, les plus anciennes maisons avec millésime ne remontent qu'à l'année 1574. La tradition, ennobliant les commencements de l'*hof ten Horen*, a prétendu qu'elle était autrefois le lieu de réunion des échevins d'Uccle¹. Peut-être y a-t-il ici confusion; peut-être a-t-on voulu parler des échevins des Chiens de Boitsfort, c'est-à-dire de l'ancien Consistoire de la trompe? Ce qu'il y a de certain, c'est ce que le manoir, outre un cens de 41 deniers de Louvain, 2 poules et 1 chapon, qu'il payait au seigneur de Duyst, donnait, tous les ans, à la vénerie ou aux Chiens de Boitsfort, 19 1/2 deniers de Louvain. Ce cor de chasse rappelle donc, sinon le séjour du tribunal de la vénerie, du moins la sujétion du bien envers le tribunal. L'*hof ten Horen* était autrefois une belle maison de campagne, qui appartenait au conseiller Winand Clerin et à sa femme, Gertrude Van Veen; les enfants de Marie-Catherine Van Veen et de Jean-François De Fraye la vendirent en vingt-cinq lots, le 1^{er} juillet 1768; la maison de campagne, avec deux petits étangs et quelques autres dépendances, le tout d'une contenance de quatre bonniers, fut achetée, moyennant 6,350 florins de change, par Pierre Goens, dont la famille la possède encore.

¹ DE VADDEZE, l. c.— Ce qui donne quelque valeur à cette assertion, c'est le nom de *Camer delle* que porte le coteau situé au nord de l'*Hof ten Horen*.

Le manoir de la Trompe occupe l'entrée d'un charmant et paisible vallon, qui se termine au chemin de Bruxelles vers Saint-Job; là, dans un endroit solitaire, la Fabriekbeek sort, pure et abondante, d'un pilier élevé en 1829 au pied de la *Grosselberg* ou *Roeselberg*. En parcourant ces belles promenades, pleines d'ombre et de fraîcheur, on ne se douterait jamais que les prés à l'est du manoir de la Trompe, le bois qui l'avoisine, du côté du midi, et un enclos voisin portent les noms lugubres de *Marais des Morts*, de *Bois des Morts*, d'*Enclos des Morts*, *het Dootbroeck*, *het Doodbosch*, *het Doodblock*. Y a-t-on enterré des cadavres à la suite d'une peste ou d'un combat? Y a-t-on retrouvé les vestiges d'anciennes sépultures? C'est ce qu'il nous a été impossible de vérifier.

La première habitation que l'on rencontre, sur la rive septentrionale du ruisseau, est une belle ferme, l'*hoff ten Hove*, dont on ne peut expliquer le nom qu'en supposant qu'elle a été originairement une villa des ducs de Brabant; c'est pourquoi on l'aura appelée la villa ou le manoir par excellence, l'*Hove*, puis l'*hoff ten Hove*. Au quatorzième siècle, elle formait un fief relevant du duché de Brabant, avec 15 bonniers de bois et de terres. Les premiers possesseurs en portèrent le nom : en 1312 vivait Jean d'Uccle dit de *Curia*, qui fut échevin du village, et, en 1347, Jean Vandenhove. Ce dernier, ayant forfait sur fief, en fit abandon à Louis Merte ou Meerte de Bruxelles, qui paya, pour droit de relief, 20 peters, valant 30 moutons (1375-1376).

A Louis succédèrent :

Jean, son fils;

Jean, fils du précédent;

George, Marguerite et Catherine, ses enfants (relief de l'année 1444);

Barthélemy Van Hoelaer, par achat (r. de 1444);

Jean d'Enghien, seigneur de Kestergat, par achat (r. de 1446);

Daniel Meerte, par retrait;

Jean Hinckaert (r. de 1446);

Sire Philippe, fils du précédent (r. de 1459);

Jacquemine, fille de sire Philippe, femme de sire Guillaume T^r Serclaes (r. de 1473);

Jean Van Ophem, fils de Michel Van Ophem et de Barbe Van Berchem, Anne, sa sœur, et les enfants de sire Adrien Van Berchem et de sa sœur Elisabeth, en vertu du testament de Jacquemine (r. du 5 mars 1522-1525);

Hubert, fils de Guillaume Van Obbergen, par achat;

Engelbert Vandervorst, chevalier, et sa femme Anne Van Ophem, par retrait (r. du 2 avril 1529);

Le même Engelbert, au nom de ses enfants : Engelbert, Josse et Barbe (r. du 28 avril 1554);

Sibert Van Berlicum, greffier de la chambre d'Uccle, par achat (r. du 21 juin 1359);

Messire Engelbert, fils de François d'Oyenbrugge, par achat (r. du 13 décembre 1563);

Gilles Coremans, par achat (r. du 2 décembre 1570);

Catherine, Élisabeth et Laurence, filles de Gilles; leurs époux respectifs, Gilles Vandermolén, Henri De Pauw et François De Vleeschouwer, et leurs neveux, les enfants de Jeanne Coremans et de Henri De Pauw;

Jean-Baptiste Maes, avocat fiscal au conseil de Brabant, et sa femme, Marie Boisschot, par achat, moyennant 1,700 florins du Rhin et une rente de 20 florins (r. du 11 janvier 1607);

Guillaume Maes, leur fils;

Sire Jean Maes, seigneur de Longchamps, conseiller de Brabant, frère du précédent (r. du 22 août 1624);

Catherine Maes, femme de messire Gérard de Broecheven, et ses sœurs, qui étaient en contestation avec sire Jean Maes (r. du 8 août 1625);

Barbe Maes, son mari Philibert de Herzelles, drossard de Brabant, et sa sœur Anne-Marie Maes;

Le marquis de Herzelles, chancelier de Brabant, par achat en date du 3 décembre 1677, achat qui ne fut pas suivi de paiement;

Le vicomte de Fruges, baron d'Enne, et ses cohéritiers, les enfants du comte de Chaumont et de Philippe-Marguerite de Goddines, par achat, en vertu d'un décret du conseil de Brabant du 8 octobre 1707, à charge du marquis de Herzelles, et moyennant 20,200 florins de change (15 novembre 1708, lettre échevinale du 31 mai 1718);

Les héritiers du vicomte, et, entre autres, le comte de Chaumont, Philippe-Marc de Fiennes (r. du 19 novembre 1712);

Pierre Sandelin, baron d'Enne, fils d'Édouard-Augustin Sandelin et de Thérèse-Marguerite, sœur du précédent (r. du 18 juillet 1738);

Adrien-François de Béthune (r. du 31 octobre 1776);

Adélaïde-Félicité de Fiennes, femme de messire Marie-Joseph, marquis de Matharel, gouverneur de Honfleur (r. du 31 juillet 1776), qui, en 1780, vendit à Lambert de Lamberts, moyennant 175,714 livres de France, tous les biens féodaux, censaux et allodiaux, situés à Uccle et aux environs, qu'elle avait hérités de Philippe-Marc de Fiennes, vicomte de Fruges (r. du 7 janvier 1780). Dans cette aliénation étaient compris la *cense de Ten-Hove*, bâtiment de forme carrée, couvert en ardoises, lequel, en 1708, était nouvellement bâti; la maison de plaisance attenante, qui était entourée d'eau, et dont l'emplacement est converti en un jardin potager; un verger situé entre le château et la ferme, des terres, des bois, des prés, deux garennes ou chasses réservées, celle dite *de Boo-*

tendael et celle de l'*Byckenenberg*; cette dernière, qui se trouvait derrière la ferme, existait en vertu d'une charte ducale, datée du 21 décembre 1578.

Sur les hauteurs qui environnent l'*hof ten Hove*, on voit la villa de Bootendael, l'*hof te Zeecrabbe* ('*t hof van den Zeecrabben*, 1535), et le hameau de *Coevoet*, où, il y a cent ans, on ne trouvait que des bois. La hauteur même s'appelait d'abord de *Crabbenbergh*, la montagne aux Crabes¹. L'*hof te Zeecrabbe*, après avoir appartenu aux Iturieta, est devenue la propriété des barons de Thysebaert.

BOOTENDAEL. — Au mois de juillet 1266, un échevin d'Uccle, nommé Henri Grols, donna à l'abbaye de La Cambre un demi-journal de terre situé entre la forêt dite *Hege* et *Botendale*. Ce dernier nom, qui signifie *Vallée de Pénitence*, était donc déjà connu; en effet, suivant la charte de fondation du couvent de Bootendael², « de si longtemps qu'il n'y avait mémoire du contraire, on y trouvait, près d'une chapelle et d'un cimetière consacrés à Dieu, un couvent de religieux de l'ordre de Saint-François. » Ce fait est exact; seulement, ce n'étaient pas des religieux, mais de simples ermites qui habitaient Bootendael. Le 8 octobre 1467, Philippe Hinckaert donna ces lieux à Isabelle de Portugal, veuve de Philippe le Bon, et celle-ci en fit abandon au frère Henri de Lille, du couvent des Cordeliers de l'Observance, de Malines, pour y établir une communauté de son ordre, en l'honneur de saint Antoine de Padoue. Le duc Charles approuva ces dispositions, le 20 octobre 1467 et le 8 septembre 1476³.

La munificence de nos souverains s'étendit maintes fois sur ce nouvel établissement, duquel presque tous les couvents de Franciscains du Brabant reçurent la réforme⁴. Philippe le Beau le gratifia de 500 charges d'ânes, de bois (5 mai 1497). Les eaux qui alimentaient le couvent s'étant perdues par suite d'un tremblement de terre, le même prince y fit conduire un filet d'eau venant d'une distance de quatre milles⁵. Philippe II lava, dans ce monastère, les pieds de douze vieillards. Le couvent ayant été dévasté, en 1579, après l'expulsion des religieux de leur asile, les archiducs Albert et Isabelle en ordonnèrent la restauration, en 1604. La nouvelle église fut consacrée, en 1605, par l'archevêque Van

¹ *Inter Crabbenbergha et mansionem Johannis de Curia, super rivulum ibidem*. 1287. — Egidius de Crabbenbergh. 1250.

² *Van der Clusen in 't Botendal en van de bossche daer toe horende*. Livre censal du domaine, de l'an 1346.

³ *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° IV, f° 145.

⁴ VAN GESTEL, t. II, p. 104.

⁵ SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, t. III, p. 123. — L'autorisation accordée par la chambre des comptes est datée du 28 octobre 1510.

Hove, et un bâtiment servant d'infirmierie et de logis des hôtes fut élevé en 1610 par le père Neyen, à l'habileté de qui la Belgique dut la conclusion de la trêve de dix ans, dont elle avait un si pressant besoin. L'infante Isabelle, qui visitait fréquemment Bootendael, en fit niveler et emmurailles le jardin, et y fit bâtir le cloître et la bibliothèque.

Le couvent était un des quatre noviciats de la province; en 1787, il était habité par dix-sept prêtres, sept frères et trois tertiaristes. Les dépenses s'élevaient à 8,300 florins; les revenus certains, à 347 florins; le déficit était couvert par les aumônes des fidèles. Le sceau de la commune offrait deux mains croisées et une croix; la légende portait : SIG. CONV. BOETENDAEL. PP. MIN. RECOLLI. Une congrégation aussi pauvre ne pouvait avoir que des bâtiments fort simples; ceux de Bootendael ne présentaient rien de remarquable. Dans l'église, on voyait une chapelle élevée, en 1626, au saint espagnol Didace, et deux mausolées de marbre. Le premier de ces mausolées fut érigé, en 1705, par le baron de Carloo, à ses ancêtres, à lui-même, à sa femme et à leur postérité; il n'existe plus, et du second on n'a conservé que la pierre tumulaire, qui décore actuellement l'église du hameau de Saint-Job. Après sa suppression par les Français, le couvent a été remplacé par une charmante villa; de la hauteur qui le domine du côté du nord, on jouit d'une vue magnifique sur la vallée de la Senne, Hal et les environs. C'est M. le baron Vanderduyn de Béthorne qui est aujourd'hui propriétaire de Bootendael ¹.



Ce qui donnait à ce couvent un aspect mélancolique, bien en rapport avec la vie ascétique de ses habitants, c'étaient les bois épais qui l'entouraient, pour ainsi dire, de toutes parts. Ces bois formaient ce que l'on appelait la *Heeghde* ou *het Coninxlant*, fraction de la forêt de Soigne, ayant une superficie de 245 bonniers et qui séparait entièrement Uccle d'Ixelles ². Un placard en date du 12 octobre 1545 ayant ordonné d'y convertir 120 bonniers en un bois de raspe, qui serait entouré de fossés

¹ Voyez, pour l'histoire de cette localité, SANDREUS, l. c. — LE ROY, *Le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant*, t. II, p. 325. — VAN GESTEL.

² D'après un mesurage qui eut lieu au mois d'avril 1487, la Heeghde comprenait 245 bonniers, savoir : Au delà de Boondael, à la Hutte (*ter Hutten*), 26 bonniers; depuis le *Wael-schen wech* (le Diewech ?) jusqu'à l'endroit dit *de Hove*, le long des *Staketten*, 19 bonniers; depuis le *Schat* (près l'abbaye de La Cambre) jusqu'au *Wael-schen wech*, 58 bonniers; depuis *den Vloeye* jusqu'au *S'Ammanbosch*, 3½ bonniers; du *Gesettenbosch* jusqu'au lieu appelé *de Planten*, 1½ bonniers; du lieu dit *de Smael Heeghde* jusqu'à Stalle, 17 bonniers, et du même lieu jusqu'au chemin conduisant à Stalle, 35 bonniers. Mesurage fait au mois d'avril 1487, dans les *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° V, f° 196.

et où le pacage des bestiaux serait interdit, afin d'en faire une réserve de gibier. Ce fut surtout en cet endroit que se tinrent, pendant les premières années du règne de Philippe II, les conventicules ou assemblées des protestants, ainsi que nous l'apprennent les ordonnances que l'amman Jean de Locquenghien porta contre ces réunions, à plusieurs reprises et, en dernier lieu, le 13 janvier 1582-1583 ¹. La Heeghde diminua considérablement vers l'an 1700, lorsqu'on perça, en son milieu, la chaussée de Saint-Gilles à Vleurgat; le restant de la forêt eut le même sort, puis fut arrenté, c'est-à-dire donné en emphytéose par le gouvernement autrichien, pour trente-cinq ans, le 3 décembre 1778. Il s'y est formé un hameau appelé *le Chat (de Catte)*, d'après une auberge du même nom, laquelle est déjà citée dans un acte du 20 février 1626.

LE HAMEAU ET L'ANCIENNE SEIGNEURIE DE STALLE. — En aval de l'église d'Uccle et de la chaussée d'Alseberg, le village prend le nom de *Stalle (l'Écurie)*, ou quelquefois de *Neerstalle (Stalle inférieur)* ² et d'*Eockhout (la Chênaie)*. Une grande partie des campagnes qui dominent le vallon de Stalle sont excessivement sablonneuses, d'où le nom de *Zavelboeren, Paysans des sables*, que l'on donne à ses habitants.

Depuis le siècle dernier, de nombreuses habitations se sont agglomérées le long de la chaussée d'Alseberg. Elles forment aujourd'hui une rue, généralement bien bâtie, depuis l'établissement de M. Kalcker jusqu'au delà du ruisseau d'Uccle; une autre rue, large et droite, conduit à l'église paroissiale. En cet endroit se trouve une auberge très-renommée, dont la bizarre enseigne est consacrée au *Diable en dépit, den Spytigen Duyvel*. Plus loin existe une ferme que Madeleine, fille de messire Guillaume Vandennecke, et son mari, sire Jean Van Wasservas, seigneur de Marche, cédèrent à leur sœur Madeleine Vandennecke, veuve de messire Charles Fogelweyder, seigneur de La Thour, et que Jean Vanderborcht, brasseur de Bruxelles, racheta ensuite (acte du 11 janvier 1618). *L'hof ten Hecke* passa depuis aux Fariseau, de qui les Huysman d'Annecroix l'ont héritée.

Lorsqu'on construisit la chaussée d'Alseberg, on la dirigea au travers des dépendances de l'ancienne seigneurie d'*Overhem (l'Habitation supérieure)*, dont le manoir avait été démoli, en 1708. Cette seigneurie relevait du duché de Brabant, avec le moulin voisin de la chapelle de Stalle, *den Clipmolen*; le grand étang adjacent dit *de Clipvyver*, des bois, des pâtures, le *Clipvelt*, un livre censal se prélevant à Droogen-

¹ *Geol correctie boeck*, fo 555 vo.

² On a dit que, en anglo-saxon, *Stalle* ou *Stelle* désigne un cours d'eau très-sinueux; cette étymologie n'est guère applicable à Stalle, où le ruisseau d'Uccle court sans dévier beaucoup de la ligne droite.

bosch et aux environs, et d'autres dépendances. Sous Godefroid I^{er} vivait Arnoul d'Overhem ; sous Godefroid III, Godefroid d'Overhem et sa fille Jotha ou Jutte (1173, 1186) ; en 1216, Arnoul d'Overhem. Au mois d'avril 1280, Gendulphe, fils du chevalier Daniel d'Overhem, donna à l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai, la dime dite *Loeboth*, à Leeuw-Saint-Pierre, qu'il tenait en fief du châtelain de Bruxelles, et, l'année suivante, il gratifia les religieuses de La Cambre de quelques terres situées à Glatbeke. Gilles et Jean, fils du chevalier Jean de Winegem, possédèrent Overhem après la mort de sire Simon d'Ophem d'Overhem et de sa femme, Marguerite Pipenpoy, puis l'hypothéquèrent, pour 3,000 florins d'or, à Arnoul D'Eycke, clerc de la ville de Bruxelles ; le fief fut alors acheté par Walter de Kersbeke, en vertu de lettres échevinales de Bruxelles (1393). Jean, fils de Walter, et seigneur de Stalle, après avoir relevé Overhem, en 1445, le céda à Philippe Hinckaert (1459). La seigneurie d'Overhem eut depuis les mêmes destinées que celle de Ten-Hove, que nous venons de visiter. Seulement, elle en fut séparée à deux reprises. Lors du partage de la succession de Jacquemine Hinckaert, elle échut à Jean d'Ophem, puis à ses cousines : Jeanne, Marie et Élisabeth Van Doirne dites Van Sompeke, filles d'Élisabeth Van Berchem (relief du 3 novembre 1354). Sire Jean Wolfhaert, chevalier, échevin d'Anvers, époux de Marie, racheta la part de ses belles-sœurs : Élisabeth, femme de Josse De Milde, et Jeanne, femme de Corneille Vandernoot, et vendit le bien à Jean-Baptiste Maes (r. du 11 octobre 1577), qui acquit Ten-Hove, en 1607. Philibert de Herzelles, qui s'était allié à Barbe Maes, aliéna Overhem et 17 bonniers séparés de l'*hof ten Hove*, au profit de Charles-Ghislain de Fiennes, vicomte de Fruges, baron d'Enne, haut-bailli de Bruges et du Franc. Une partie de l'ancienne seigneurie d'Overhem s'était confondue dans la seigneurie de Stalle : le *Clipmolen*, entre autres, en dépendit pendant de longues années ; plus tard, sous le nom de *Watermolen*, il fut possédé par les Van Braeckegem ou Van Bracum (1742), puis il passa aux Herincx.

On disait et l'on dit encore la messe dans la chapelle de la Vierge de *Notre-Dame au besoin* (*Onse Lieve Vrouwe van Noot ou ten Noodt*), à Stalle, lorsqu'on célèbre une des fêtes de la patronne. Il y existait une chapellenie dont l'abbesse de Forêt avait la collation¹, et qui avait été fondée, le 21 septembre 1369, par le chevalier Florent de Stalle dit de Rivieren, dans son château, et la chapelle qui s'y trouvait de temps immémorial². Un beau portrait, qui se voit dans la nef, rappelle les dons faits à l'ora-

¹ VAN GESTEL, l. c.

² *In nostra curia de Stalle et in capella ibidem ab antiquo constructa. Archives de Forêt. — Opera dipl.*

toire de Stalle par maître Pierre Beaufort ¹. L'édifice n'a rien de remarquable, quoiqu'il soit en partie construit dans le style ogival ; il a été restauré en 1838.

Les chevaliers de Stalle figurent fréquemment dans les chartes brabançonnes du douzième siècle. Par une singularité dont la cause nous échappe, ils rentrent ensuite dans l'obscurité pour en sortir de nouveau, avec un nouvel éclat, au quatorzième siècle. Raso et son fils Walter étaient contemporains du duc Godefroid I^{er} ; Henri est cité en 1160, 1170, 1173, 1186, 1187, 1191 ; Henri et Walter apparaissent en 1170, 1173, 1191. Aucun d'entre eux n'a rien fait de mémorable. Au quatorzième siècle, quatre Florent de Stalle se transmettent la qualité de chef d'une race qui étendait ses domaines bien loin aux alentours de son berceau. Elle descendait, paraît-il, des comtes de Louvain par bâtardise, car elle en portait les armes légèrement modifiées : un écu de gueules à la fasce d'hermine. Le premier fut échevin de Bruxelles en 1300 et 1319, le troisième remplit les mêmes fonctions en 1337. Le second promit au duc Jean III, en 1339, de le suivre à la guerre contre la France, moyennant 12 livres de vieux gros ; il avait une sœur, qui épousa le chevalier Walter de Huldenbergh, et quatre frères : Henri, qui commença la branche de Stalle de Beersel ; Guillaume, à qui on ne connaît que deux fils naturels, Walter, qui fut chanoine d'Anderlecht, et Henri ; Jean, et enfin Robin, qui laissa une nombreuse postérité. En 1356, sire Florent de Stalle prêta serment de fidélité au comte de Flandre ; puis fut appelé à Cortenberg, le 27 août, avec son fils Florent, sire Henri et sire Jean de Stalle. Florent IV signa la charte de Cortenberg, de l'an 1372, et la paix accordée aux Louvanistes, en 1383. Ni lui, ni ses frères Daniel et Jean, ne laissèrent de postérité ; leur sœur Aleyde (dame de Stalle, par relief de l'année 1383-1384) n'eut également aucun enfant de ses deux maris : Arnoul Morel de Rixensart et Henri de La Leck, seigneur de Hesewyck. La seigneurie échut alors aux enfants de sa sœur Marie, dame de Rivieren, qui avait épousé Jean de Kersbeke, seigneur de Goidsenhoven, puis Arnoul de Diest. Du premier étaient nés Walter et Jean de Kersbeke, du second, Henri et Marie. Henri, qui mourut en 1476, eut de Jeanne de Wesemael, une fille nommée Élisabeth, qui décéda avant lui, en 1466, après avoir été mariée à

¹ *M. Pieter Beaufort heeft ter dancksegginge aen dess capelle een silvere lampe ghegheven, hondert guldens tot het smaut ende twee hondert guldens tot eens jaergetyde alle jaren te celebreren den 10 julii met diake ende subdiaken.*

Biedt voor die siels, anno 1656,

Gerestaureert door den actualen edelen heer en mevrouwe van Stalle, etc., den 18 may 1779.

² Voyez, sur les seigneurs de Stalle, BUTSÈNS, t. II, p. 38.

Jacques, seigneur de Wassenaer, puis à Henri de Hornes, seigneur de Perwez.

Du temps de Walter de Kersbeke, la seigneurie de Stalle, soit par suite de concessions émanées de nos princes, soit en conséquence d'usurpations lentes et insensibles, avait acquis une importance dont les officiers du prince se montrèrent jaloux. Les seigneurs obtinrent le droit de créer dans leurs domaines un échevinage, ayant son sceau particulier, où, en 1437, on voyait la vierge Marie, tenant de la main droite un écusson écartelé de Kersbeke et de Stalle, et, de la main gauche, une houlette; la légende porte : s. SCAB.....LE ET OVERHEM.



Dans le ressort de cette juridiction, les *breuken* se partageaient, par moitié, entre le souverain et le seigneur. Pendant le règne de la duchesse Jeanne, la possession de ces prérogatives ne souffrit aucune atteinte; mais, sous le duc Antoine, on voulut les anéantir; on prétendit que la seigneurie de Stalle ne devait avoir qu'un banc de tenanciers. Toutefois, Walter de Kersbeke réussit à obtenir une charte qui le maintenait dans ses droits (12 octobre 1409), de même que, plus tard, il fit confirmer, par Philippe le Bon, aux habitants de Stalle, l'exemption de tonlieux dont ils jouissaient à Bruxelles (5 mai 1434) ¹. Ce gentilhomme fut, en 1427, l'un des députés que les villes du Brabant chargèrent du soin de répartir la grande aide accordée au duc. En 1432, son maire Jean, son chasseur Walter, son messier Chrétien et Matthias De Mëndemaker, étant entrés de force dans la maison d'un bourgeois de Bruxelles,

¹ *Registre des chartes déposées en l'an 1500, f^{os} 325 et 326.*

nommé Thierrri Sloetmakers, et s'y étant livrés à toute sorte d'excès, furent condamnés chacun à se rendre en pèlerinage à Cologne ou à payer 3 florins du Rhin.

A Walter de Kersbeke succéda son fils Jean (r. du 29 octobre 1445), puis la sœur de celui-ci, Marguerite (r. du 19 juin 1465). Cette dernière choisit pour époux Louis de Mailly, seigneur d'Aucheville, qui fut plus tard maître d'hôtel de l'archiduc Philippe d'Autriche. Elle et son mari testèrent le 17 janvier 1468-1469, et déclarèrent alors choisir pour lieu de sépulture l'église de Notre-Dame de Brebières, s'ils mouraient en leur hôtel d'Aucheville, ou celle de Forêt s'ils décédaient en Brabant ¹. Cependant Marguerite fut enterrée à Uccle, ainsi que son fils, sire Colart ou Nicolas de Mailly, et ses deux femmes, Jacqueline de Dolhain et Adolphine T'Seraerts. Lorsque Nicolas et Jacqueline se marièrent, les parents du premier lui donnèrent la terre de Stalle (r. du 12 janvier 1473-1474). Le 17 septembre 1510, Marc de Mailly, fils naturel de sire Colard, releva Stalle au nom de sa sœur utérine, Josine, qui n'avait alors que quatre ans. Cette dame épousa Jacques de La Douve dit Nyeukercke, seigneur de Sanghien, et, le 20 juin 1560, elle prit en engagère, moyennant 256 livres, la haute, moyenne et basse justice de Stalle et tout ce que le domaine possédait dans cette localité (r. du 2 décembre 1561). Elle fut aussi enterrée à Uccle. Son fils Charles de La Douve (r. du 19 décembre 1562) se fit recevoir bourgeois de Bruxelles, le 19 mars 1563-1564, et mourut sans avoir été marié, en 1581. Il eut pour héritier son frère Bernard, puis les filles de Bernard et d'Agnès, fille de Bernard de Mérode, Renée et Catherine (r. du 20 mai 1586). Renée s'allia, en 1607, à Werner de Daules ou Davre, seigneur de Merlemont, dont elle eut deux filles : Agnès, qui épousa, en 1625, sire François-Lamoral de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, et, en secondes noces, le comte de Willerval, et Anne-Jeanne, qui devint la femme de sire Philippe de Lannoy, seigneur de Conteville. Le 11 juillet 1625, Anne-Jeanne releva Stalle, avec sa tante Catherine, femme de Henri de Rivieren, comte de Hers, puis laissa l'usufruit de ces biens à son mari (r. du 24 novembre 1634), et la nue propriété à sa sœur, la baronne de Noircarmes (r. du 13 janvier 1635). Celle-ci annexa à la seigneurie foncière la seigneurie domaniale, qui avait été dégagée, et qui lui fut cédée, moyennant 964 florins (23 juillet 1638); plus tard elle vendit ses droits sur la seigneurie de Stalle au licencié Ferdinand Reynbouts (r. du 13 avril 1650), qui avait acquis la seigneurie

¹ L'*Obituaire et nécrologe de Forêt* nous apprend que sire Louis de Mailly mourut en 1488, le jour de Saint-George.

domaniale, en surenchérisant sur les engagères précédentes, mais elle n'était pas absolument libre de disposer de cette propriété, dont ses enfants avaient fait le relief, le 30 août 1639. Sa fille aînée, Isabelle de Saint-Aldegonde, ayant atteint l'âge de 23 ans, déclara retirer la seigneurie foncière de Stalle (r. du 22 avril 1651), puis la vendit au licencié Jacques Bouton, moyennant 1,500 florins et une rente annuelle de 500 florins (20 avril 1651, relief du 15 mars 1652).

Les deux nouveaux seigneurs, Reynbouts, le seigneur haut justicier, et Bouton, le seigneur foncier, eurent bientôt de longues discussions au sujet de leurs droits respectifs. Le premier interdit aux échevins du second le droit de connaître des causes personnelles, d'instituer des tuteurs, de faire opérer des ventes publiques, etc.; mais Bouton soutint énergiquement ses prérogatives; le tribunal institué par ses soins pouvait, d'après lui, juger, dans l'étendue de la seigneurie, toutes les causes criminelles et civiles, personnelles, réelles et mixtes, avec cette seule restriction, qu'il devait livrer au souverain, sur la limite de son domaine, les condamnés à mort, vêtus d'habits de lin, et lui remettre la moitié des amendes. Il alléguait en sa faveur la charte du duc Antoine et deux sentences du conseil de Brabant, en date, l'une du 12 juin 1440, l'autre de l'année 1509.

Cette controverse judiciaire se serait, peut-être, prolongée indéfiniment, sans un incident qui révèle un des nombreux abus sous lesquels gémissait alors notre belle patrie. On trouva à la prison dite la *Steenporte*, à Bruxelles, un malheureux, nommé Charles Bouchier, qui avait été arrêté à Stalle, le 11 mars 1667, comme coupable d'assassinat. Depuis quinze ans, il languissait dans un cachot; de désespoir il était devenu furieux, et ses gardiens avaient été forcés de rendre sa détention plus étroite. En apprenant ces détails révoltants, le gouverneur général, marquis de Grana, eut pitié d'un misérable qui, dit-il dans une dépêche adressée à l'amman de Bruxelles, « a enduré plus que la mort la plus rigoureuse. » Pour punir les seigneurs de Stalle, Bouton, qui était alors conseiller fiscal, et la veuve Reynbouts, « d'un procédé aussi inhumain et irrégulier que le leur, » Grana mit à leur charge les frais résultant de la détention de Bouchier et qui s'élevaient à 718 florins (7 septembre 1682). Bouton essaya d'abord de se soustraire au paiement de sa part, mais enfin il s'exécuta; puis il représenta que ses échevins avaient terminé l'examen de l'affaire de Bouchier, que celui-ci avait été interrogé, torturé et condamné à mort, et que son exécution aurait eu lieu sans l'opposition des Reynbouts. Nous n'avons pas trouvé le dénoûment de ce drame judiciaire.

A la mort de l'avocat fiscal Bouton, qui fut aussi seigneur de Cappelle-

au-Bois, de Ramsdonck, de Moll, de Baelen, de Desschel, etc., et qui fut créé chevalier en 1666, Philippe Van Parys, receveur général des États de Brabant, fit mettre arrêt sur une moitié de la seigneurie de Stalle, et cette moitié fut vendue à Jean Jacobs, seigneur à Maelhelen, ancien bourgmestre de la ville de Bruxelles (r. du 18 octobre 1689). L'autre moitié fut relevée par maître Martin Van Meerbeke, au nom des enfants de Bouton et de Marie-Christine Vandeneede, qui avaient accepté la succession de leurs parents sous bénéfice d'inventaire (r. du 5 février 1687). Ces deux fractions se trouvèrent bientôt réunies entre les mains de Guillaume Van Hamme, qui avait épousé, le 4 juin 1667, Caroline-Françoise Franckheim, fille de Philippe-Vincent Franckheim, conseiller de Brabant, et d'Agnès, sœur de Jacques Bouton. Ce Guillaume Van Hamme fut bourgmestre de Bruxelles en 1681, 1682 et 1691; le roi le créa baron de son nom, le 27 mars 1686. En vertu de la faculté que lui donnaient ses lettres patentes, il appliqua ce titre sur sa terre de Stalle, qu'il releva, le 12 mai 1691, et qui, comme il le prouva, produisait un revenu de 6,096 florins; la grande maison, « construite en pierres, » dans laquelle il habitait, à Bruxelles, vis-à-vis de l'église de Finisterre, et qui était estimée valoir 1,000 florins par an, fut comprise dans la baronnie ¹. Son fils, Guillaume-Théodore, le dernier descendant mâle de sa race (r. du 8 février 1695), s'allia à Anne-Thérèse Peeters dite Stommelins. Il eut quelques contestations, au sujet de l'héritage paternel, avec deux de ses sœurs : Barbe-Caroline, femme de Philippe-Louis, premier baron Van Schore, et Marie-Philippine, qui épousa depuis le chevalier Josse-Ignace Liser; ces dames demandèrent au conseil de Brabant, le 7 juillet 1707, qu'on leur assignât leur légitime, conformément au testament de leurs parents, où un tiers de la baronnie de Stalle leur était alloué. C'est ce qui détermina, parait-il, Guillaume-Théodore Van Hamme à vendre au baron de Carloo, pour la somme de 14,000 florins, le titre de baron, la seigneurie de Stalle, Neerstalle et Overhem, ayant haute, moyenne et basse justice; un livre féodal, un livre censal, le droit de percevoir les amendes, ainsi que des *poupenningen*, s'élevant à 5 pour cent de la valeur de la propriété aliénée ou engagée, un château, un moulin contigu, la pêche autour de ce moulin et dans le grand étang adjacent, une petite maison de campagne, la chasse franche de toute espèce de gibier dans la baronnie, le droit de planter des arbres le long des chemins, etc. (acte daté de Gand, le 5 novembre 1709, relief et lettre échevinale du 13 du même mois).

Plus tard, messire Liser et sa femme firent le retrait de la seigneurie

¹ Registres aux chartes de la chambre des comptes, n° XVIII, f° 179.

et du château de Stalle, qu'ils vendirent ensuite à Michel Dupuis et à sa mère, à qui appartenait la seigneurie haute justicière de Stalle (r. du 21 octobre 1735). Quant au titre de baron, on en fit aussi le retrait, mais pour les filles du dernier baron, Honorine-Françoise-Antoinette et Marie-Jeanne Van Hamme; cette dernière était alors novice et fut plus tard abbesse de l'abbaye d'Herckenrode, près de Hasselt. L'une et l'autre, de concert avec leur mère, vendirent la baronnie à Maximilienne de Turnhout, douairière du chevalier Robert de Verhulst (r. du 19 août 1730); cependant, Honorine, qui s'était alors unie à Philippe-Joseph-Louis Vandernoot, baron de Carloo, obtint, le 25 juillet 1739, une confirmation du titre de baron, qui fut ensuite relevé, le 12 janvier 1774, par la comtesse douairière de Duras. Quelques années après, Jérôme-Balthasar de Roest d'Alkemade et sa femme, Marie-Anne-Jacqueline-Pétronille Sirejacob, l'acquirent d'Arnoul Van Overstraeten (r. du 16 juillet 1778), et le premier appliqua à sa terre de Stalle, le 26 octobre 1779, le titre de vicomte de Roest, qui avait été créé en sa faveur le 19 août de la même année.

Le greffe de Bruxelles possède un grand nombre de registres aux adhéritances des diverses seigneuries de Stalle, entre autres, un registre allant de l'année 1482 à l'année 1493, des registres des échevins de la haute justice; des registres de la cour féodale, des registres aux jugements, à partir de 1546; des rôles, des adhéritances de cens (*cheyns-goodenissen*), pour les années 1727 à 1746; un cahier contenant les noms des *sterffelycke laeten* de la cour censale, etc. Parmi les fiefs qui reconnaissent la suzeraineté des seigneurs de Stalle, nous mentionnerons: *de leen van der Loenst*; à Campenhout; des dîmes à Linkenbeek, un manoir à Tourneppe, la dime de Rattendael, quinze bonniers situés à Vlesenbeek. D'après la taxation des fiefs de l'année 1474, le seigneur devait le service avec deux combattants à cheval et deux à pied. Le livre censal rapportait, en 1300, 8 livres 14 escalins 9 deniers nouveaux, 14 livres 10 escalins *payment*, 12 florins censaux, 1 florin de Gueldre, 27 vieilles pièces, 149 chapons, 51 1/2 oies, 7 poules, 400 œufs, 7 livres de cire; on devait en outre 30 corvées pour la fenaison. La garenne seigneuriale se nommait *den Luts*; le 10 janvier 1563-1564, messire Charles de La Douve afferma, moyennant une redevance annuelle de trois couples de lapins, le droit d'y chasser le lapin, le lièvre et le renard.

Le centre de la seigneurie se composait d'un terrain de quatorze ou quinze bonniers, situé entre les biens de l'abbaye de Forêt et le chemin de Bruxelles. Là se trouvaient le château, un bois de chênes et une aunaie, et, plus loin, le *Daneels vyver*, d'autres étangs, une vigne, d'une étendue d'un bonnier environ; des terres, des pâtures et un moulin à

eau dit le *Nederste molen*. Toutes ces dépendances furent morcelées au dix-septième siècle. Le moulin fut vendu par la comtesse de Willerval à sire Melchior-François Vandencruyce (r. du 18 avril 1635) et appartenait aujourd'hui aux Poederlé; il s'appelait aussi *den Torvenmolen*, le moulin à Froment, et est sans doute identique au *Slachmolen*, que Alejde de Stalle et Henri de La Leck cédèrent à Guillaume, fils de Guillaume Cole, en 1387. Quant au château, on l'appelait d'ordinaire *'t hoff van Kerabek*, peut-être parce qu'il avait été rebâti par la famille de ce nom; il fut séparé du fief de Stalle (r. du 14 avril 1642), puis abandonné et, vers l'an 1700, on n'en voyait plus que des ruines, cachées au milieu des arbres et des broussailles¹. Le bois environnant, qui a été tout récemment défriché, avait conservé le nom de bois de Kerabek; vendu par Catherine de La Douve, comtesse de Hers, à Juste de Hornes (r. du 25 octobre 1642), il fut revendiqué par l'avocat Bouton, au nom de la comtesse de Willerval (r. du 7 décembre 1643), puis cédé à l'abbaye de Forêt, en 1648.

Bouton s'était fait construire une nouvelle habitation féodale, ornée d'un beau jardin, de viviers, d'une grande fontaine jaillissante; elle existe encore près du ruisseau d'Uccle et on a conservé la petite promenade ou terrasse qui y conduisait. Cette demeure a souvent changé de maîtres. Elle fut vendue par les héritiers de l'avocat fiscal Bouton, et passa successivement aux personnes dont les noms suivent :

Michel-Ange Van Marcke de Lummen, chanoine de Turnhout, secrétaire de l'évêque d'Anvers (2 décembre 1688);

Jeanne-Jacqueline Van Marcke et son mari, Bernard Feyens, par cession du précédent et en vertu d'un contrat en date du 4 janvier 1715;

Isabelle Donekerwolck, veuve de Feyens, et son second époux, Robert Vanderschueren, greffier du pays de Grimberghes;

Maximilien-Joseph, prince de Rubempré, par achat (14 juin 1752);

Jeanne-Françoise Roelofs, douairière de feu François-Joseph de Servais, par achat (relief du 7 juin 1760);

Les héritiers de cette dame : Robert-Jean Baede ou Baoclé, et son frère Michel-Charles, licencié en médecine;

Gosuin Vandebroeck, pensionnaire et greffier des États de Brabant, par achat (r. du 7 juin 1760);

Jean-Gosuin Vandebroeck, receveur général des États de Brabant au quartier de Bruxelles, fils du précédent; son frère Charles-François, licencié en droit; leur sœur Marie, femme de Gaspar-Joseph de Ville-

¹ *Vestigia cernuntur in nemore quod facit inter Stallum et Forestum. DE VADERE, l. c. — Tegen den bosch daer certyts het casteel heeft gestaen. Relief du 3 juillet 1682.*

gas de Clercamps, et leur beau-frère, François-Balthasar-Nicolas de Putte, comme tuteur des enfants qu'il avait eus de Chrétienne-Thérèse Vandebroeck ;

Philippe-Joseph Helman de Ter-Meerem, par achat aux Vandebroeck, moyennant 10,200 florins (51 juillet 1777).

Dans les derniers temps, le château de Stalle a été la résidence d'un opulent banquier de Bruxelles, M. Rittweger, après la mort de qui il a été vendu, en 1849, à M.....

Le 16 juin 1770, une maison de campagne située à Stalle, au lieu dit *Stuypenbergem*, près de la pâture communale et du chemin allant de Stalle à Bruxelles, fut vendue à Jacques-Joseph Plasschaert, avocat au conseil de Brabant, et à sa femme, Marie-Thérèse Goes, qui ont tous deux leur monument funéraire dans la nef de l'église d'Uccle. Voici les inscriptions qui rappellent leur mémoire : 1^o D. O. M. — MONUMENTUM — PRÆNOBILIS DOMINI — JACOBI-JOSEPHI-FRANCISCI — PLASSCHAERT, — IN SUPREMO BRABANTIE — SENATU CONSILIARII, QUI — IN DIVERSORIO SUO — IN PAGO — DE STALLE, — SUBITANEA MORTE ERIPITUR, — DIE 7 7bris 1778, — ANNUM AGENS XLVII, — OMNIBUS QUIA INTEGRITATIS ET PRUDENTIÆ CULTOR — ERAT, SUMMUM DESIDERIUM RELIQUENS. — 2^o A DIEU TOUT BON, — TOUT PUISSANT, — ET A LA MÉMOIRE DE — MARIE-THÉRÈSE GOES, — VEUVE DE J.-J. PLASSCHAERT, — NÉE A LOUVAIN, — LE 16 NOVEMBRE 1737, — DÉCÉDÉE A BRUXELLES, — LE 12 NOVEMBRE 1804, — A LA MEILLEURE DES MÈRES, — PAR SON FILS.

En aval du château des Bouton, en suivant le ruisseau, on arrive à la grande imprimerie de cotons de M. Verhelst et C^{ie}, qui comptait, en 1846, 123 ouvriers et 3 machines à vapeur, chiffres qui n'ont pas cessé de s'accroître. Il y avait là, jadis, un petit manoir (l'ancienne ferme *den Roetaert*?) portant la date de 1618. M. Bosdevex y établit une manufacture d'indiennes, que M. Wilson convertit ensuite en une blanchisserie à la Bertholienne, où une machine à vapeur fut établie dès l'année 1826. Jusqu'à cette époque, les Anglais avaient conservé le monopole de l'exportation à Java. M. Wilson alla étudier leur manière d'apprêter les étoffes qu'ils envoyaient dans cette grande Ile, et bientôt il arriva à une imitation si complète de leurs produits qu'il parvint à les supplanter¹.

La *Geleysbeke* active successivement d'aval en amont le *Tervoenmolen*, dont nous avons parlé et près duquel se trouve l'auberge de *Mierlo*; le *Creyt* ou *Creet molen*, à proximité duquel la vicomtesse de Saint-Albert possédait, en 1742, un terrain où il y avait eu un manoir et qui s'appe-

¹ BRIAVOINE. *De l'industrie en Belgique*, t. I. pp. 173 et 344.

lait de Motte; le moulin de *Neckersgat*, et enfin, le moulin de *Steen* ¹. Près du *Neckersgat molen*, il y avait jadis, antérieurement aux guerres de religion, des maisons entourées d'eau, et appelées de *hoffstede* te *Neckersgate*. Ces biens relevaient de la cour féodale de l'abbaye d'Affligem, ainsi que des vergers, et le bois voisin, de sept bonniers, qui était entouré de fossés ². Celui-ci est appelé dans un acte du 4 octobre 1618 le bois de Gérard, près du ruisseau de la Hache, à la Potence (*Geerts bosch, te Haekebeke, aen 't Gerecht*). *Neckersgat* a, pendant quelque temps, appartenu aux Cluting, qui possédaient aussi, à Uccle, un fief de 20 bonniers et un manoir avec 5 bonniers. Sire Franc Cluting transmit les 20 bonniers à sa fille Marie, femme de Henri Vandermeeren; quant au manoir, René Mennen dit Clueting le releva de la duchesse Jeanne, le 28 décembre 1562; moyennant le paiement d'une somme de 200 vieux écus, et le laissa à Walter, fils de Jean Clueting (relief de 1404-1405), père de Meeuwaert Clueting (r. du 3 février 1445-1446). Le bien de *Neckersgat* avait d'abord eu pour propriétaire Gérard qui en portait le nom. Vers l'an 1390, sire Jean Cluting en fit abandon aux religieuses de Forêt, par-devant la cour féodale de l'abbaye d'Affligem, et les religieuses, à leur tour, le donnèrent à cens, moyennant 15 florins censaux, à Jean Hansstromme, fils de l'orfèvre Jean Stromme, et à sa femme, Catherine d'Overvelt (27 juillet 1437). Le fief de *Neckersgate*, qui consistait alors en 30 bonniers, fut ensuite relevé par Jean Ofhuys, le 18 novembre 1435. La sœur de Jean, Marie, femme de Thiéri Vanderstræten, en hérita, et le laissa à son fils Jean (r. du 18 avril 1435), dont la fille, Marie Vanderstræten, s'allia à maître Jean de Coudenberghe (r. du 14 janvier 1503-1504); mais, je ne sais pour quelle raison, sa succession donna lieu à un long procès, qui amena, paraît-il, le morcellement du fief de *Neckersgate*. Une partie passa à Jean Van Vlierden, qui descendait, par les femmes, de Gabriel, frère de Jean et de Marie Ofhuys (r. du 10 juin 1541); la fraction la plus considérable resta à Nicolas Oudaert, chevalier, seigneur de Ranst, conseiller de Brabant. Une maison de campagne, pittoresquement assise, a été bâtie il y a quelques années sur une hauteur qui domine le moulin de *Neckersgat*. Plus près de la chaussée d'Alsemberg, on remarque d'autres villas également construites dans le style moderne, entre autres celle de M. T'Sas, avec ses grandes terrasses et ses beaux parterres de fleurs, et celle de M. Baudry, bourgmestre d'Uccle ³.

¹ En 1779, on autorisa l'établissement d'un moulin à papier à Stalle, près du grand étang, à l'endroit dit *den Dam*, à la condition de payer tous les ans 4 rasières de seigle.

² Dans un acte de l'an 1414 on lit : *In de prochie van Uccle, in 't bloc te Neckerstrate*.

³ De ce côté se trouvait jadis un fief tenu de la Trompe. Marguerite, fille de Jean Vandercoeyen, le vendit, au quatorzième siècle, à Arnoul Vandenkerckhove.

L'HOF TEN HANE. — Les Reynbouts et les Dupuis, qui furent seigneurs hauts justiciers de Stalle au dix-septième et au dix-huitième siècle, habitèrent une maison de campagne située près de la chaussée d'Alsemberg, vers l'ouest, au delà de l'étang et de la chapelle de Stalle. Dans le principe, on connaissait ce bien sous les noms de *'t hof te Coekelberg*, de *ferme à la Chaussée* ou de *ferme au Coq*, *hove ten Steenwege geheeten 't hoff ten Hane*; dans la suite, on prétendit que primitivement elle s'appelait *l'hoff ten Steene*¹. Là fut le berceau de la famille Uyttenhane, à laquelle appartenait sire Jean Uyttenhane, que Louis de Male fit sommer, le 27 août 1336, de se rendre à Cortenberg. Le manoir relevait, au quinzième siècle, avec 24 bonniers, de la cour féodale de Thierrî Vandenhoricke, dont les tenures furent confisquées par ordre de Philippe le Bon, pour défaut de paiement des droits de relief; depuis, il fut considéré comme un fief du Brabant, et il eut successivement pour possesseurs :

Sire Imbert Vandenhane ;

Sire Henri Magus (1448);

Sire Charles de Poitiers (r. du 23 août 1481);

Marguërite, fille naturelle du précédent, et son mari Robert de Bailleul (r. du 3 mai 1504);

Charles et Alexandre, leurs fils (r. du 31 août 1524);

Jean, frère des deux précédents (r. du 20 mars 1527-1528);

Jeanne, fille naturelle de Robert de Bailleul, légitimée au mois de janvier 1541-1542, demoiselle de la chambre de la reine Marie de Hongrie, par donation de son frère Jean (r. du 2 août 1537); elle épousa Corneille de Breda, *sausier* ou saucier de la reine Marie, et acquit ensuite les droits que possédait sur le fief Éléonore, fille légitime de Robert de Bailleul, femme de Jean de Carondelet, fils naturel du chevalier Claude de Carondelet (r. du 27 juillet 1545). Restée veuve de Corneille, puis de Pierre de Morales, elle testa le 20 août 1573; elle légua à l'église d'Uccle, où elle voulut être enterrée, 10 florins; aux pauvres de la paroisse, également 10 florins; aux recluses (*chuysemerssen*) d'Uccle, 3 florins; à son serviteur, une rente viagère de 10 florins, une vache nommée *Blaerken* et un porc appelé *Leelickaert*; sa sœur, Madelaine de Bailleul, qui était religieuse à Forêt, devait recevoir 32 sous, au nouvel an, et une tarte de 6 sous à la Sainte-Madelaine.

Corneille, fils de Philippe, et petit-fils de Corneille de Breda, releva *'t hove ten Hane* le 28 septembre 1604; il n'était alors âgé que de 16 ans; comme il ne laissa pas d'enfant, ce fut sa mère, Élisabeth de Bloyere,

¹ *T'hoff ten Steene ende nu geheeten 't hof ten Hane*, 30 décembre 1621. — *T'hoff ten Haene, van outs geheeten 't hof ten Steene*, 16 décembre 1652.

qui lui succéda (r. du 9 février 1621). Messire Jean de Breda, cousin de Corneille, se présenta pour hériter de ses domaines (r. du 8 mai 1621); mais Élisabeth de Bloyere les laissa à son gendre, maître Ferdinand Reynbouts, licencié en droit (r. du 30 décembre 1621). Reynbouts acheta la haute justice de Stalle, moyennant 3,900 florins en sus des engagères précédentes (lettres patentes du 19 février 1644, relief du 3 septembre suivant). Après lui Stalle eut pour seigneurs :

Jean-Charles Reynbouts, son fils (r. du 16 décembre 1652 et du 14 août 1654);

Ses enfants, et, nommément, Antoinette-Caroline Reynbouts (r. du 30 septembre 1673);

Philippine-Ferdinandine, sœur d'Antoinette (r. du 27 septembre 1692), qui épousa ensuite François-Désiré Moreau;

Égide Dupuis, par achat lors de la vente faite, à sa demande, en conseil de Brabant (r. du 25 juin 1718);

Josse-Joseph Dupuis, son fils (r. du 19 novembre 1721), qui, de concert avec ses frères : Michel-Joseph, avocat au conseil de Brabant, Charles-François, prêtre, et avec sa sœur, Marie-Jacqueline, héritèrent de leur mère, Anne-Marie Destrain, la seigneurie foncière de Stalle, qu'elle avait achetée en 1735 (r. du 11 mars 1749);

Charles-François Dupuis (r. du 9 juin 1778);

Les héritiers de Charles-François (r. du 16 mars 1780), puis messire Joseph De Man d'Hobruge (r. du 3 septembre 1781), ne relevèrent que l'*hoff ten Hano*; la seigneurie haute justicière et la seigneurie foncière avaient été aliénées et appartenaient alors aux De Roest.

GLATBEKE. — Outre le bien de Neckersgat, les Oudaert possédèrent aussi, sur les bords de la Glatbeke; *het hoff te Kintsendael* ou *van Kintsdael*, anciennement, *l'hoff te Glatbeke*. La Glatbeke ou Geleysbeke a donné son nom au groupe d'habitations qui borde la partie moyenne de son cours. En 1292 vivait Christine de Glatbeke, béguine, sœur d'Arnoul Coreman, et, en 1313, Henri de Gletbeke, fils de Henri de Groelst, sa femme Jote et Jutte, et leur fils Jean. Après Guillaume de Castrebeke ou Kesterbeke, Godefroid, fils de Guillaume Loze, releva du duc un fief situé à Glatbeke, et, avec l'autorisation de son suzerain, y réunit 45 bonniers de terres, dont une famille dite de Grimberghé devint ensuite possesseur. Jesne Vanderstraeten, compta parmi ses propriétés *l'hof te Glatbeke*, avec ses fossés, ses réservoirs, ses étangs. Cette demeure avait pris le nom de *Kinsendael*, lorsque Marguerite, fille du conseiller Oudaert, l'apporta en mariage à messire Jean Vanderryt, seigneur de Broechem; celui-ci la vendit, le 17 décembre 1611, à Jacques Wauslausqui ou plutôt Woislauski, ayde ou serviteur de la chambre des

archiducs et leur lieutenant fauconnier, et à sa femme Marie de Clare. Jacques obtint pour cette ferme le droit de faire pâturer des bestiaux dans la forêt de Soigne, aussi longtemps que lui, ses enfants et ses petits-enfants en seraient propriétaires (22 octobre 1617). Selon Wautier, le château de *Kinsendael* s'appelait aussi *de Geuse Casteel* ou *le château des Gueux*; sur son emplacement on a bâti, en 1856, une nouvelle maison de campagne, dont l'entrée s'annonce par une belle grille de fer. A proximité de cette villa, à l'est de la chaussée d'Alseberg, se trouve un hameau où il y a une grande brasserie et distillerie dite *de Gulde casteel* (*le château d'Or*), un moulin à eau, et une fabrique d'ouate. La petite maison de campagne voisine du *Gulde Casteel* a été élevée, vers l'an 1720, par Charles-Eugène Cobrissse; le conseiller Fraula l'acheta en 1724, moyennant 3,350 florins, et, cinq ans après, son fils Thomas la vendit à messire François-Hyacinthe Schockaert, major de la ville de Bruxelles.

Plus loin, les Van Hamme élevèrent le château baronnie de Stalle, qui était remarquable par sa fontaine jaillissante, ses pépinières, sa chapelle, ses murs ornés de balustrades. On l'aperçoit sur la lisière d'un petit parc, non loin du ruisseau. Son emplacement ne faisait pas partie de la baronnie de Stalle, mais de celle de Carloo. La douairière Dupuis et son fils l'ayant aliéné, il devint une tenure particulière du duché, dont voici les reliefs :

François de Clèves et sa femme, Marie-Françoise de Clèves (relief du 16 juin 1741);

Jean-Pierre-Vincent De Pape, seigneur de Wyneghem, et sa femme, Anne-Marie-Thérèse De Man (r. du 11 juin 1755);

François-Honoré de Ruyschen, comte d'Elissem, et sa femme, Jeanne-Louise Vanderstegen (r. du 4 avril 1770), qui épousa ensuite Isidore-Marie De La Deuse dit de Lados, comte de Beaulincourt;

Claude Bellangé, secrétaire au conseil de Brabant, et sa femme, Marie-Thérèse Collaye de Zuniga (r. du 11 mai 1772);

Daniel Bouwens et sa femme, Marie-Jeanne de Reichel (r. du 8 octobre 1774);

Jean De Saulnier et sa femme, Suzanne-Marguerite Telaar (r. du 15 mars 1775);

Anne-Louise Vandernoot et de Duras, épouse divorcée d'Alexandre-Joseph, marquis de Laspair, par achat, moyennant 3,250 florins, plus une rente au capital de 10,000 florins (r. du 1 décembre 1775);

J.-H.-M.-G. De Pape et sa femme, C.-A.-F. Fonton de La Salle, par achat en date du 5 septembre 1789. Ces personnes sont ensevelies à Uccle, sous une pierre portant : CI GIST — DAME CATHERINE-CORNÉLIE-ANTOINETTE — FRANÇOISE DE PAPE DE WYNEGHEM, — NÉE FONTON DE LA SALLE,

DÉCÉDÉE — LE 17 AOUT 1826, — ET SON ÉPOUX, — MESSIRE JOSEPH-HENRI-MARIE — GISLAIN DE PAPE DE WYNEGHEM, — DÉCÉDÉ LE 1^{er} JANVIER 1850. Le 22 juin 1850, le château fut vendu par les héritiers de M. De Paepé à M. Morel; il passa ensuite à M. Léandre Desmaisières, qui a été successivement membre de la chambre des représentants, gouverneur de la province de la Flandre orientale et ministre des travaux publics. On le nomme quelquefois *de Paepé casteel*. Le moulin qui en dépendait a été cédé, en 1850, à M. Dansaert; en 1686, il servait déjà à fabriquer du papier ¹.

IV.

LA BARONNIE DE CARLOO. — Après avoir dépassé le château des Desmaisières, on arrive au hameau de Carloo (*Cariloe*, 1237; *Careloo*, 1386; *Caerloe*, 1500, etc.), qui forme une paroisse distincte de celle d'Uccle. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'origine traditionnelle de cette localité, dont presque tout le territoire était autrefois boisé. Dans l'origine il ne s'y trouvait qu'un manoir, bâti non loin de la source de la Glatbeke.

Le chevalier Bernoi de Carilo vivait en 1209; le chevalier Walter de Cariloo ou de Kalilo est cité en 1237 et en 1246. Il remplit, pendant plusieurs années, les fonctions d'échevin d'Uccle; dans un acte de 1247, il déclare que, n'ayant pas de sceau, il se sert de celui de l'amman Henri de Grols. En 1310, Henri de Carilo relevait du duché 6 bonniers de terres situées à Groels; un peu plus tard, on cite Guillaume, père de Guillaume et de Walter de Cariloo. Walter épousa Aleyde, fille d'Amelric Vederman, qui porte d'ordinaire, dans les actes, le nom d'Aleyde de Kariloe. Leur fils Walter, en s'alliant à Catherine T'Serjacobs dite Vandepoele, promet de lui laisser, si elle lui survivait, l'usufruit du fief de Carloo et de la mairie de Goyck (acte passé devant la cour féodale de l'abbaye de Nivelles, le 5 novembre 1386); son fils Jean eut deux fils, Jean et Walter, qui partagèrent les biens de leurs parents, en 1415; Walter reçut, pour sa part, la mairie de Goyck, qu'il donna, le 12 juin 1435, à sa fille Marie, qu'il avait eue de Catherine de Saint-Géry, lorsqu'elle se maria, avec un De Pape, parait-il. Jean hérita du fief de Carloo, et épousa, le 4 février 1411-1412, Marie, fille de Nicolas d'Abry et d'Aleyde Vanderbaren. Leur fils Jean releva le fief de Carloo, en 1440, et le donna, cinq ans après, à Jean Meerte (relief du 8 mai 1445). La fille de celui-ci, Marguerite, épousa Pierre de Heetvelde, seigneur de Corbais

¹ En 1612, Jacques Van Bertel fut autorisé à établir un moulin à papier sur la Glatbeke, moyennant un cens annuel de 28 sous d'Artois. *Livre censal de 1608*.

(reliefs du 7 et du 8 décembre 1463); un fils de ces derniers, Thierri de Heetvelde (r. du 4 mars 1481-1482), jouit, à Bruxelles, d'une grande influence pendant les premières années du seizième siècle, et fut ensuite forestier de Brabant, jusqu'au 16 juillet 1522, qu'il résigna ces fonctions en faveur de Quentin Vandernoot. Il fit reconstruire, en 1524, le château de Carloo, que l'on appelait alors *la maison de Karl*.

Les Vandernoot devinrent, peu de temps après, seigneurs de Carloo, par le mariage du chef de leur lignage, Walter, seigneur de Risoir, colonel d'un régiment d'infanterie au service de Charles-Quint, avec Catherine, fille de Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain; cette dame, à qui Thjerri de Heetvelde, son grand-oncle, avait légué Carloo (r. du 4 avril 1535-1536), laissa cette seigneurie à son second fils, Gaspar Vandernoot, du consentement de l'aîné, Walter, seigneur de Risoir, et de Philippe-René d'Oyenbrugge, l'époux de sa fille Louise (r. du 25 avril 1561). Walter et Gaspar servirent tous deux le roi Philippe, au commencement de son règne, sous les ordres du comte d'Egmont, le premier, en qualité de lieutenant de la compagnie des cheval-légers de l'illustre Lamoral; le second, comme capitaine de 200 hommes de pied. Mais, s'étant jetés avec ardeur dans le parti de la réforme religieuse, ils furent proscrits par le duc d'Albe, le 17 août 1568. Leurs biens furent confisqués; seulement leur mère continua à recevoir quelques revenus qui lui étaient assignés, et, entre autres, une rente de 50 livres sur la seigneurie de Carloo (ordonnance de mainlevée, du 7 septembre 1569). Catherine Hinckaert mourut en 1570 et fut enterrée dans l'abbaye de Grimberghe.

Parmi les réfugiés belges, nul ne surpassa les deux frères en audace. Tous deux, mais surtout Gaspar, s'occupèrent activement d'une tentative pour surprendre le duc d'Albe, pendant qu'il irait à Groenendael passer les fêtes de Pâques. Le complot ayant complètement échoué, les deux frères coururent rejoindre ceux de leurs compatriotes qui envahirent le Limbourg, où ils furent vaincus, à Daelhem, par le comte de Lodron et Zantio d'Avila. En la même année 1568, les seigneurs de Risoir et de Carloo assistèrent à la malheureuse campagne du prince d'Orange en Belgique. Après avoir mené, pendant quelques années, une vie errante, tandis que son château était donné en location à Jacques de Lalaing, seigneur de Santberghe, pour 12 ans et moyennant 31 livres par an, Gaspar alla combattre en Hollande. Il périt dans la nuit du 8 juillet 1573, avec la plus grande partie d'un détachement envoyé au secours de la ville d'Harlem¹.

¹ M. GAILLARD, *De l'influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies*, p. 26. se trompe, lorsqu'il représente le seigneur de Carloo comme vivant encore en 1583; le relief de ses enfants prouve le contraire.

Le fief de Carloo fut rendu aux enfants de Gaspar et de Jeanne d'Enghien de Santberghe (r. du 12 novembre 1578), à qui l'on donna pour tuteurs, le 5 juillet 1582, messire Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain, et messire Charles de Brecht, seigneur de Dieghem. Jean, l'un des enfants de Gaspar, acquit la haute, moyenne et basse justice de Carloo, moyennant 1,500 florins (18 août 1638), et Gilles, fils de Jean et de Jeanne de Masnuÿ, seigneur de Carloo par relief du 11 mars 1645, en acquit la propriété définitive, en ajoutant à cette somme 5,700 florins (9 avril 1650).

Les enfants de Gilles Vandernoot et d'Anne de Leefdale, dame de Suerbempde, Cappelle, Glabbeek, etc., relevèrent le fief de Carloo le 22 août 1668; l'aîné d'entre eux, Roger-Walter, fut créé baron de Carloo par lettres patentes datées de Madrid, le 12 septembre 1678 (r. du 27 octobre suivant), et plus tard baron de Wanghe. Il prouva que le revenu du premier de ces domaines s'élevait à 6,333 florins du Rhin, somme considérable pour le temps. Ce gentilhomme s'était distingué à la guerre, alors qu'il était capitaine du régiment du comte de Créhanges. Son nouveau titre lui donna entrée aux États de Brabant, qui le choisirent pour député ordinaire de la noblesse, le 28 mars 1683. Il fit bientôt preuve d'un véritable dévouement pour les intérêts du pays. En 1684, lorsque les Français exigèrent des otages en garantie du payement des énormes contributions qui leur étaient dues par le Brabant épuisé, il s'offrit, ainsi que les abbés de Sainte-Gertrude et de Parcq et le comte d'Erps, pour remplir cette mission périlleuse, ce qui lui attira un rigoureux emprisonnement dans la citadelle de Lille ¹. Ce fut « avec « un applaudissement général de la cour et du peuple » que le baron de Carloo devint premier bourgmestre de Bruxelles (9 juillet 1700), « nonobstant toutes les remontrances et instances qu'il fit pour estre « excusé de cet emploi. » L'électeur Maximilien-Emmanuel, voulant relever la magistrature patricienne de la capitale des Pays-Bas, l'avait composée de personnes nobles et titrées. C'est dans ce but qu'il avait appelé à en faire partie le baron de Carloo, qu'il maintint dans ses fonctions de député des États ². Le baron fut bourgmestre jusqu'en 1702 et mourut en 1710; il avait épousé Anne-Louise Vandergracht, dame de Cortenbach.

Philippe-François Vandernoot (r. du 30 septembre 1711), capitaine d'une compagnie libre de 200 wallons, épousa Anne d'Oyenbrugge, comtesse de Duras, baronne de Meldert et de Thyne; de ce mariage

¹ LE VAE, *Essai historique sur les négociations de la trêve de Ratisbonne*, p. 277.

² *Bulletins de la commission d'histoire*, t. XI, p. 527.

naquit Philippe-Joseph-Louis, premier baron de Meldert, qui mourut en 1748, onze ans avant son père, et qui prit pour femme l'héritière de la baronnie de Stalle, Honorine Van Hamme. L'enfant de ces derniers, Jean-Joseph-Philippe Vandernoot (r. du 22 septembre 1760), fut créé comte de son nom, le 22 février 1769; l'empereur Joseph II l'autorisa, le 11 juillet 1785, à sommer l'écu de ses armes d'une couronne ducale et à les décorer d'un manteau de gueules, fourré d'hermine. Il épousa Florence de Ruyschen, comtesse d'Elissem, dont il n'eut qu'une fille, la comtesse Joséphine-Louise Vandernoot de Duras, qui s'allia successivement à Louis-Lamoral, prince de Ligne, colonel au service d'Autriche, mort en 1813, et à Charles-Ferdinand-Joseph, comte d'Oultremont. Le château de Carloo appartient actuellement au seul enfant que cette dame a eu de son premier mariage, Eugène-Lamoral, prince de Ligne, président du sénat.

Les Vandernoot de Carloo ont fourni aux armées espagnoles un grand nombre de vaillants soldats; d'autres membres de cette famille sont entrés dans l'ordre ecclésiastique et sont parvenus à de hautes dignités. L'un des frères du premier baron de Carloo, Érard, qui fut baptisé à Uccle, en 1638, devint successivement chanoine d'Anderlecht, chanoine gradué noble, archiprêtre et prévôt de l'église métropolitaine de Malines, vicaire général de l'archevêché, vicaire apostolique des armées (1690), et enfin évêque de Gand, en 1694; il mourut en 1734 et fut enterré, à côté de ses prédécesseurs, dans la crypte de la collégiale de Saint-Bavon. Son neveu, Maximilien-Antoine Vandernoot, occupa le même siège épiscopal pendant les années 1743 à 1770.

Il n'existe plus que de faibles restes du château de Carloo, qui fut brûlé pendant la révolution brabançonne¹. On en remarquait autrefois « la vieille « et forte tour, de pierres blanches²; » aujourd'hui le manoir ne se compose plus que de deux pavillons et d'un jardin, le tout entouré d'eau et précédé d'une avenue, conduisant à la chaussée de Namur et qui fut percée, vers l'an 1740, au travers d'un champ dit *den Ham*. Sa situation dans un vallon resserré et entouré de hauteurs boisées était d'ailleurs peu heureuse. Dans le principe, les chevaliers de Carloo ne tenaient en fief des ducs de Brabant que 50 bonniers de terres à Carloo, deux habitations à Uccle et des censives. En 1463, Marguerite Meerte annexa à son fief de Carloo les alleux suivants : le *moulin d'Oudrenghem*, avec des terres situées en amont de Glatbeke, près des biens des Alexiens de Bruxelles; un étang de 5 bonniers, qui était contigu au *Slypmolen* et à

¹ WAUTIER.

² Voyez LE ROY, *Castella et prætoria*, et DE CARFILLON, t. II, p. 147.

la pâture commune (*de gemeyne broecke*), des pâtures, et une seigneurie censale de 19 tenanciers. Thierrri de Heetvelde obtint l'autorisation d'établir à Carloo un *Slypmolen*, entre son château et le moulin de Glatbeke (3 juillet 1486), et celle de faire pâturer dix-huit têtes de bétail dans la forêt de Soigne (20 novembre 1505)¹. Soixante-trois ans plus tard, quand on confisqua la seigneurie, elle comprenait une maison de plaisance, entourée d'eau, avec un grand jardin, un petit verger situé en face de la maison de plaisance, une petite grange adjacente, une cense ou ferme, de laquelle dépendaient 66 bonniers de terres, divisés en quatre parcelles : *het Wilgen velt*, *den Ham*, *het Nysvelt* et *het Raepblock*, labourées, c'est-à-dire exploitées, par le seigneur lui-même; 6 bonniers de prés, 9 bonniers de bois, trois étangs, une brasserie, à la Diesdelle; 3 moulins à papier sur la *Glatbeke*, une quatrième usine de cette espèce, entre le grand étang et le *Couwenborre bosch*. Le tout, avec un petit cens qui se percevait à Meerbeek près d'Éversberg, rapportait par an 379 livres 14 sous 3 deniers, 27 muids 2 quartauts de seigle.

La seigneurie haute justicière ou baronnie de Carloo comprenait, en 1678, environ 500 bonniers et 100 habitations principalement situées au lieu dit de *Diesdelle* ou *Vivier d'Oye*, outre plusieurs fermes et maisons de campagne. Elle jouissait de toutes les grandes prérogatives : le droit de constituer un échevinage, celui de percevoir les amendes, le droit de confisquer les biens des bâtards et les biens délaissés, le droit de planter le long des grands chemins², et de plus, en vertu d'un diplôme de l'an 1398, le droit de garenne, de chasse et d'oisellerie (*vogelrie*). Les barons donnèrent à leur officier seigneurial le titre de drossard; il devait surveiller la rentrée des amendes civiles et criminelles, des confiscations, des droits de *beleiden*, des amendes simples ou de police et de tous les autres revenus analogues. La moitié du produit de ces branches de recette lui était allouée; seulement, les confiscations et les biens vacants appartenaient en entier au seigneur, qui, de son côté, lui abandonnait toutes les amendes dites *groenkeuren* (amendes vertes ou champêtres). Il supportait, en son nom seul, et à frais communs avec le seigneur, tous les procès intentés pour celui-ci, comme seigneur; lorsqu'une personne était accusée d'un crime contre lequel la peine de mort ou la mutilation était prononcée, c'était le seigneur seul qui supportait les frais du procès, à raison de ce qu'il s'appropriait tous les biens des condamnés.

¹ Des droits de pâturage du même genre avaient déjà été accordés aux seigneurs de Carloo, en 1449 et en 1497.

² Cette prérogative n'était pas sans importance, car, en 1678, le baron possédait plus de 5,000 arbres, qui représentaient une valeur considérable. *Registres aux chartes de la chambre des comptes*, n° XVIII, f° 6.

Pour ce qui concernait les affaires particulières des possesseurs de la baronnie, le drossard les soignait gratuitement, sauf qu'on payait ses frais (*mits behoirelyck gedefrayeert synde*)¹. Dans le principe, la seigneurie n'avait qu'une cour censale dont les membres, faute de sceau commun, se servaient de celui du seigneur (juillet 1534, etc.); en l'année 1638, on érigea à Carloo un échevinage. Le greffe de Bruxelles possède les registres aux adhésions des échevins de Carloo, pour les années 1773 à 1793, les registres des rôles et contrats, pour les années 1569 à 1579, etc. La potence seigneuriale se trouvait au lieu dit *de Galgenbosch*, au centre du *Groulst velt*.

Outre leur cour féodale, à laquelle ressortissaient différents fiefs situés à Huldenbergh, à Tourneppe, etc., et outre leur livre censal, dans lequel sont comprises vingt-six corvées de fenaison et une corvée pour le transport du fumier, les seigneurs de Carloo furent longtemps possesseurs d'un second cens, appelé le cens d'Uccle ou de Duyst et dont nous avons déjà raconté les annales.

LA CHAPELLE DE SAINT-JOB. — Le dimanche du mois de mai, un grand nombre d'habitants de Bruxelles et de campagnards des alentours se rendent à Carloo pour y célébrer la fête du patron de la chapelle du hameau, qui est invoqué contre la mélancolie, les blessures, et généralement contre toutes les maladies des hommes et des bestiaux, mais surtout contre les ulcères. Cette chapelle a été érigée en paroisse, en 1837, et rebâtie. Elle ne contient rien de remarquable, si ce n'est un tableau de Crayer, *la Tentation de Job*, et la pierre sépulcrale du baron Philippe-François Vandernoot, laquelle se trouvait autrefois à Bootendael. Jadis on n'y disait la messe que les dimanches et les jours de fête; Guillaume-Louis Vandernoot et Anne-Louise Vandergracht y fondèrent, le premier, une, et la seconde, deux messes de requiem par semaine, et Anne de Leefdale, une messe tous les quinze jours. En vertu d'un jugement du conseil de Brabant, du 31 mars 1778, l'abbaye de Forêt était tenue de payer tous les ans à la chapelle 5 florins 5 sous, pour ses ornements, le vin et le luminaire.

Dans le livre censal de la chapelle, qui rapportait par an 8 florins, figurait un florin du Rhin payé par la gilde des escrimeurs ou de Saint-Michel, de Bruxelles, pour une maison, avec jardin, située près de la chapelle et qui était convertie en brasserie, au siècle dernier. Ce fut, paraît-il, un archevêque de Malines qui donna à la gilde l'emplacement de cette demeure, emplacement qui dépendait de la chapelle. Les escri-

¹ Serment prêté par Charles-Joseph Scheirre, en qualité de drossard et maire de la baronnie de Carloo, du 29 décembre 1733.

mœurs y bâtirent une maison où ils donnaient un assaut tous les ans, le 10 mai ou pendant les fêtes de la Pentecôte. Cette fête attirait un grand nombre de spectateurs et augmenta considérablement la dévotion au patron de la chapelle; mais, en 1629, elle occasionna à la fabrique quelques frais, dont les receveurs de la ville l'indemniserent, en lui accordant, le 4 juillet, une gratification consistant en un quart de vin. Le 22 mai 1632, les magistrats de Bruxelles étant allés voir le jeu, après avoir assisté à la messe dans la chapelle, et ayant été régalez d'une collation par les escrimeurs, ils leur accordèrent, en remerciement, une demi-aime de vin. Dix ans auparavant, la chapelle elle-même avait été réparée ou plutôt reconstruite, ce qui coûta à ses prévôts, Jean Vandenperre et Pierre de Champagne, plus de 700 florins. Pour les aider à payer cette somme, la ville les autorisa, le 13 mai 1627, à exempter deux hommes de la garde, et, le 21 juin 1630, elle leur accorda encore la même faveur, mais pour un homme seulement. La maison que le serment avait bâtie fut considérablement endommagée par un ouragan, en 1662, et le toit et les murs furent presque entièrement détruits; comme la gilde n'avait pas de fonds disponibles, mais plutôt des dettes, et que le locataire demandait de promptes réparations ou la résiliation de son bail, les escrimeurs implorèrent de nouveau la générosité de la commune, qui leur accorda 240 florins (17 mai 1662) ¹.

Comme on le voit, les escrimeurs de Bruxelles ont longtemps considéré la chapelle comme leur propriété; il semble que le seigneur de Carloo et le curé d'Uccle leur en avaient abandonné l'administration: du moins, vers l'année 1650, ils leur remirent un coffre contenant des papiers relatifs à la chapelle. Vingt ans plus tard, un différend s'étant élevé au sujet de celle-ci, la gilde décida qu'avant de prendre une résolution on examinerait les papiers mentionnés plus haut (11 décembre 1670). Depuis cette époque, on ne trouve plus de trace de la fête de Carloo; les invasions continuelles des Français la contrarièrent sans doute et la firent tomber en désuétude. Il s'est formé à Saint-Job une confrérie de ce saint, que le pape Grégoire XVI a dotée d'indulgences, par rescrits en date du 4 décembre 1838 et du 3 avril 1840.

On trouve à Carloo plusieurs moulins à eau: le premier, que l'on rencontre en amont du *Paepse Kasteel*, s'appelle *den Cortenbosch molen*, et a appartenu au couvent des Alexiens de Bruxelles; il sert aujourd'hui à la mouture du grain, après avoir été longtemps une papeterie. Viennent ensuite trois moulins qui ont été la propriété des seigneurs de Carloo, et qui, pendant un certain temps, en 1568, entre autres, furent tous trois

¹ ALPHONSE WATERS. *Notice historique sur les anciens serments de Bruxelles*, p. 37.

employés à la fabrication du papier : nous inclinons à voir, dans le premier, l'ancien moulin à grain d'*Oudrengem* ou *Oudergem*¹; dans le deuxième, que nous avons toujours connu ruiné et abandonné, le *Slypmolen* qui existait déjà en 1463, et, dans le troisième ou *Broekmolen*, le *Slypmolen* bâti en 1486. Près du dernier, qui, il y a quelques années, dépendait d'une blanchisserie de coton, on remarque une maison de campagne ayant appartenu aux Kerrenbroeck et aux De Vich de Cumplich. Le moulin de *Saint-Job* a aussi été la propriété des seigneurs de Carloo et a également servi à fabriquer du papier; les Courcol et les Moncheaux l'ont possédé, en même temps que la villa contiguë, qu'un plan du dix-septième siècle appelle *'t huys van Wansyn*. Les Moncheaux le vendirent en 1792; on l'emploie aujourd'hui à la mouture du grain. En 1686, il y avait dans le domaine de Carloo une prairie convertie en blanchisserie. Les pâtures dites *het Roosendael* et *de Gemeynste heyde*, cette dernière d'une étendue de 9 bonniers, appartenaient aussi aux barons, quoiqu'elles fussent des terrains communaux; les habitants du hameau n'y avaient des droits, selon toute apparence, que par tolérance.

LA CHAUSSÉE DE CHARLEROI. — Au seizième siècle, le chemin de terre qui continuait la chaussée d'Ixelles à Vleurgat était déjà fréquenté, comme le prouve un octroi de l'an 1573, qui accorde à Guillaume Van Cutsem le droit de bâtir, au lieu dit *Saint-Hubert*, sous Ucele, une écurie « pour les passants, tant avec chevaux qu'avec chariots. » Quelques ermites se fixèrent de ce côté, près du *Waelschen wegh*, mais la chambre des comptes résolut de les faire partir du bois de Soigne (14 octobre 1599). En 1662, il existait deux bouts de chaussée, l'un partant de Vleurgat, l'autre de Waterloo; le pavage de l'espace intermédiaire, qui avait en longueur 1,087 verges, fut adjugé le 15 juillet de cette année et dut être terminé dans les trois ans. Ce fut vers l'année 1680 que l'on poussa la chaussée jusqu'à Charleroi et jusqu'à Namur.

Cette voie de communication eut longtemps une grande importance; elle servait surtout au transport des charbons de la Sambre vers Bruxelles et la Hollande. On ne doit donc pas s'étonner si ses abords se couvrirent rapidement d'habitations. Le nombre de celles-ci se serait accru avec beaucoup plus de célérité, si tout le territoire que la chaussée traverse, de Vleurgat à Waterloo, n'avait fait partie d'un bien domaniaal. Ce ne fut qu'avec une sorte de parcimonie que l'ancienne administration se résolut à aliéner des parcelles de la forêt pour y bâtir des auberges.

¹ Au quatorzième siècle, Amelric Was tenait du couvent d'Auderghem un moulin, 3 1/2 bonniers et un petit étang, à Glatbeke; le 20 mars 1366-1367, le petit-fils d'Amelric, Amelric Andries Vandercapellen, renonça à ses droits sur cette propriété.

Les bords de la route n'ont réellement commencé à se peupler que pendant le siècle actuel, et ils étaient à peine entrés dans une période de grande prospérité, quand l'établissement du canal de Charleroi et celui du chemin de fer de l'État sont venus porter à la chaussée un coup dont elle ne se relèvera plus; on n'y rencontre aujourd'hui que quelques messageries et les voitures qui conduisent des touristes au champ de bataille de Waterloo. Encore cette dernière ressource a-t-elle diminué depuis l'ouverture du chemin de fer du Luxembourg.

Vers l'an 1699, le domaine fit bâtir à *Vleurgat*, « pour la plus grande commodité de chacun, » un moulin à vent servant à scier le bois; outre cette usine, où actuellement on triture le grain, il y a à *Vleurgat* un moulin à céruse, plusieurs auberges et des fermes. Plus loin, le hameau de *Langevelt* doit son nom à une longue pointe de terres cultivées qui s'avancait des environs de *Bootendael* jusque là. Aujourd'hui il n'y a presque plus d'intervalle entre le hameau de *Langevelt* et celui du *Vert Chasseur*, qui, en 1742, n'était encore qu'une clairière dite *den Hudt*.

Là, on descend dans la *Diesdelle* ou le *Vivier d'Oye*, vallon où la *Glatbeke* prend sa source et où l'on voyait déjà, en 1678, un grand nombre d'habitations. Au delà, tout resta longtemps boisé et inhabité jusqu'à Waterloo, sauf en deux endroits, *la grande et la petite Épinette*, que l'on appelait jadis, celle-ci, *Saint-Hubert*¹; celle-là, de *Cauters-hutte* (1687). A cause de son extrême isolement, la première n'était qu'un asile de voleurs. En l'an 1700, trois des fils de *Josse Van Calemborg*, l'hôte de l'auberge *Saint-Hubert*, furent arrêtés par ordre du drossard de Brabant, et pendus près de là; le quatrième fut proscrit. Trois ans après, le 4 janvier, les deux capitaines *Clairembaux*, père et fils, du régiment du marquis de *Deynze*, y furent accostés par six maraudeurs, mais leur valet, étant parvenu à s'enfuir, rencontra une escorte de cavalerie dont l'approche mit les voleurs en fuite. *Calemborg* fut alors arrêté; les faits à sa charge n'étant pas suffisants pour justifier une condamnation, on fut obligé de le relâcher. Toutefois, afin de prévenir le retour des scènes de brigandage qui avaient lieu dans la forêt, ordre fut donné de démolir l'auberge, qui n'était d'ailleurs qu'une méchante mesure (16 janvier 1703).

Anciennement, le bourreau de Bruxelles avait le droit de disposer des chevaux morts et les conduisait au *Borrendriesch*, où ils étaient dépecés. En 1639, le cardinal-infant, dans le but d'attirer les loups de la forêt de *Soigne* et de les prendre au piège, chargea le lieutenant du

¹ Est-ce ce bâtiment que l'on entend désigner, en 1683, par ces mots : *la première hutte, les Diesdelles*?

grand veneur, M. d'Orville, de faire en sorte que les chevaux morts fussent dorénavant transportés près de la *Diesdelle*, en face de la première hutte (*tegen over d'ierst hutte*). A la demande de M. d'Orville, les trésoriers et receveurs de la ville de Bruxelles donnèrent à cet effet les ordres nécessaires.

Au delà de la *Diesdelle*, sur la hauteur et près de la chaussée, s'élevait jadis un fortin formé de retranchements de terre, et qui a disparu lors des défrichements entrepris en cet endroit, il y a une vingtaine d'années. On l'appelait le *fort Jaco*; il a en effet servi de retraite ordinaire à un aventurier dont le nom vit encore dans le souvenir du peuple, *Jaco* ou Jacques Pasteur. Sorti des rangs du peuple, Pasteur monta rapidement de grade en grade, et, grâce à ses nombreux exploits, fut enfin nommé général. Ses parents étaient sans doute des gardes forestiers, car, dès l'année 1654, il y avait dans le bois de Soigne, au nord de Waterloo, une clairière nommée *Pasteurs Plas*. Ce fut vers l'année 1650 que naquit notre héros. On le trouve d'abord placé à la tête d'un corps de fusiliers chargé de la garde du bois; le capitaine Jacquot fut bientôt l'objet de la haine des Français, auxquels il fit éprouver des pertes sensibles. Il fut nommé major en 1692; le 4 juin de l'année suivante, il assaillit, entre La Hulpe et Waterloo, à la tête de 60 hommes, un détachement de 120 Suisses, que soutenaient quelques cavaliers; il leur tua cinq ou six hommes à la première décharge, et les autres se rendirent presque sans résistance. Dans d'autres escarmouches, il se montra également redoutable : le 6 août 1694, il mit en déroute, dans le bois de Villers, des soldats du régiment de la Reine; le 20 juin 1695, à la tête de sa compagnie de dragons, il repoussa un parti de la garnison de Mons, qui avait envahi Ixelles à l'improviste; le 27 novembre suivant, il rencontra, près de Genappe, le partisan français Beaugard, qu'il vainquit également. Le cornette Henri, de Charleroi, ayant fait prisonnier, près de Vos-Capelle, deux officiers supérieurs des troupes alliées, Pasteur se mit à sa poursuite et l'atteignit près du moulin de Tombeek, à Overysse; il eut le bras cassé dans la première décharge, mais son cornette Thibaud rallia sa troupe, s'empara de Henri, et délivra les deux officiers (27 avril 1696). Cet exploit valut à Thibaud le grade de capitaine, et à son chef celui de mestre-de-camp.

Promptement guéri de sa blessure, le valeureux soldat s'empressa de lever un régiment de dragons, qui fut passé en revue par l'électeur de Bavière, le 25 octobre 1696, hors de la porte de Hal. Il était fort de trois escadrons, commandés, le premier par Jacques Pasteur lui-même, le second par le major de La Torre, et le troisième par Thibaud. Dans le printemps de 1697, le nouveau mestre-de-camp se remit en

campagne, surprit, aux portes de Binche, le 18 avril, un détachement de la garnison de cette petite ville, et tailla en pièces un parti de 150 hommes, qui avaient pénétré dans la forêt de Soigne. Les exploits de l'aventurier furent malheureusement ternis, à plus d'une reprise, par les excès auxquels sa troupe se livrait; presque toujours cantonnée dans les villages, elle traitait d'une manière indigne les malheureux paysans¹. Arrêté dans sa carrière par la conclusion de la paix de Nimègue, Pasteur reprit les armes, quelques années après, pour combattre les ennemis du roi Philippe V. Il forma un régiment de 800 volontaires, les uns dragons, les autres fusiliers. Il s'était déjà distingué dans plusieurs rencontres, lorsque, en marchant avec 100 dragons et 100 grenadiers pour enlever une brigade d'infanterie qui fourrageait les champs de Gheel et qui n'était escortée que de 60 maitres seulement, il rencontra six à sept escadrons ennemis; une mêlée affreuse s'engagea. Pasteur fut blessé et forcé de fuir; s'apercevant que la retraite allait lui être coupée, il se cacha et ne regagna l'armée qu'avec peine (26 juin 1704). L'année suivante, lorsque les ennemis s'approchèrent de Bruxelles par le sud-est, on lui confia la défense du village de Waterloo; attaqué par le général anglais Churchill, qui commandait 12,000 hommes, il se retira en bon ordre, mais le lendemain il reprit sa première position, avec l'aide du marquis de Grimaldi. Après la bataille de Ramillies, presque toute la Belgique passa sous la domination des puissances coalisées contre la France et l'Espagne; néanmoins, Pasteur resta fidèle à son prince, qui, en récompense, le comprit dans la première promotion d'officiers généraux; on le nomma brigadier de cavalerie et de dragons. A six ans de là, il tenta une des entreprises les plus hardies dont l'histoire de ce temps fasse mention. Au mois d'août 1712, au moment même où les alliés pénétraient en France, il entra dans le Brabant hollandais, à la tête de 1,500 cavaliers, passa dans l'île de Tholen, qu'il mit à contribution ainsi que tout le pays compris entre Berg-op-Zoom, Heusden et Bois-le-Duc, et, quoique poursuivi par trente escadrons, il revint à Namur, sans avoir éprouvé la moindre perte, et ramenant soixante otages, cent chevaux de carrosse et un butin immense.

En 1718, Pasteur était chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et maréchal de camp au service de France; le métier des armes ne l'avait pas appauvri, car nous le voyons, en cette année, prêter sur hypothèque 46,654 florins. Il s'était marié à une femme dont voici l'inscription funéraire, qui se trouve à Braine-l'Alleu : ICI REPOSE LE CORPS — DE

¹ Avis de la chambre des comptes, du 15 et du 24 mars 1694; plainte des Nations de Bruxelles, de l'année 1696, etc.

DEMOISELLE — ANNE MARIE DE TOMBOIR, — ÉPOUSE DU S^r — JACQUES DE LA PASTUR, — COLONEL D'UN RÉGIMENT — DE DRAGONS, LAQUELLE EST — DÉCÉDÉE LE 10 D'AOUT 1702; il en eut, entre autres, une fille, Marie-Jacqueline, qui s'allia à Nicolas de Dompnez. Jacqueline Delle lui donna ensuite deux fils : Maximilien-Honoré et le chevalier André; ce dernier habitait le village de Waterloo et épousa Jeanne d'Halluin, qui, après sa mort, prit pour second mari le chevalier Antoine de Prina. André de Pasture eut pour héritiers les frères Despesseaux d'Evelin, dont un, le second, était, en 1766, capitaine au régiment de Picardie, au service de France. Le fort Jaco, à Uccle, n'est pas la seule localité qui rappelle la mémoire de Pasteur. Un autre fort Jaco a existé à Rhode-Saint-Genèse, au nord-est du hameau de l'*Ermise*, et un champ d'une dizaine d'hectares, situé à la Hulpe, vers Ohain, porte encore la dénomination de *bois du général Jacot*.

VRONERODE. — Les solitudes au milieu desquelles Pasteur et ses fusiliers aimaient à se retirer ont existé jusque vers l'année 1835. M. le baron de Stassart acquit alors en cet endroit de grands terrains de la Société générale, les fit défricher, et y éleva une grande ferme, dont les dépendances ont depuis été morcelées. De la forêt qui se prolongeait, sans interruption, de Vivier d'Oye à la Petite Espinette et de ces deux hameaux jusque dans le voisinage de la chaussée d'Alsemberg, il ne subsiste plus que quelques débris. Sur le chemin conduisant de Saint-Job à Verrewinckel, on voit une petite chapelle (*Petrus Houwaert Kapel*), qui a été bâtie en 1762.

Ce canton appartenait autrefois, en partie à l'abbaye de Forêt, en partie au domaine. La part du gouvernement portait les noms de *Sher-togen elst* (l'*Aunaie des Ducs*) et de *S^r Gravenhage* (la *Haie des Comtes*). Quant à l'abbaye, elle possédait à Uccle, en 1787, le *Frondroy bosch* et la *Sint-Peetersheyde*, qui comprenaient 57 bonniers de bois, 36 bonniers de terres et 8 bonniers de prairies. Frondroy est une corruption du mot *Vronerode*, littéralement, le *trieu des juges*; *vronen*, *vronen* ou *franen*, dans les anciennes lois saxonnes et frisonnes, désigne les juges voisins, les *laeten* ou tenanciers ¹.

Un bois qui s'étendait entre la Glatbeke et l'église du moine Herman (l'église de Linkebeek ?) fut abandonné à l'abbaye de Forêt, en l'année 1110, par le duc Godefroid I^{er} ². Environ quarante ans plus tard, le monastère s'enrichit de l'*alleu d'Oldrengem*, qui était, sans doute, voisin du moulin de ce nom; les religieuses le reçurent d'Idé, fille de Lutgarde

¹ RAEPBAET, *Analyse de l'origine et du progrès des droits des Belges et des Gaulois*, I. VI, § 354

² BOTRENS. — *Opera dipl.*, t. II, p. 673.

et de Henri, fils du châtelain de Bruxelles, Franco le Vieux ; ce dernier l'avait obtenu, pour le tenir en alleu, du même Godefroid, et l'avait possédé plus de trente années ¹. Fredesnende, sœur de Henri, fit aussi de grands dons aux religieuses de Forêt, et les gratifia, entre autres, d'ornements d'église et d'un pré de sept bonniers, à Bigard (Petit-Bigard). Elle épousa Geldulphe, chevalier d'Uccle ², dont elle eut Guillaume d'Uccle, et qui, après sa mort, se maria à une dame nommée Ethelwide, qui lui donna cinq autres fils : Hermau, Dauiel, Franco, Ider et Geldulphe. Comme ceux-ci ne pouvaient prétendre en rien à l'héritage paternel, Geldulphe obtint pour eux, de son fils aîné, la cession d'un manse auquel Guillaume renonça entièrement, à condition que ses frères lui abandonneraient leurs droits sur le restant de leur patrimoine commun. Quelque temps après, Guillaume vendit à l'abbaye des terres au lieu dit *Froneroth*, pour la somme de 15 marcs, à la condition que s'il voulait se faire moine on le recevrait gratuitement. Il se maria cependant ; mais, plus tard, lui et sa femme Marguerite prirent l'habit religieux, et ajoutèrent alors, à leur premier don, 20 bonniers de prés et de terres, un verger et un cens annuel de 18 sous. Cette cession fut confirmée, à deux reprises différentes, par le duc Godefroid III, une fois, entre autres, en 1173.

Dans la suite, Henri I^{er} revendiqua pour sa propriété la forêt de *Fronerode*, puis, convaincu de son erreur, il répara son injustice, au moment où il allait partir pour Jérusalem, « afin de combattre les « Sarrasins visibles et invisibles ³. » Afin de prévenir le retour de cette contestation, il chargea le maire (ou amman) Henri de Sterrebeke, les échevins d'Uccle René, Siger et Henri, et les forestiers René et Henri, de déterminer avec soin les limites respectives de ses domaines

¹ Ego Godefridus dux Lovanie, omnibus fidelibus tam presentibus quam futuris in Domino salutem. Notum vobis sit allodium apud Oldrengem cum omnibus appendiciis suis, quod Franco castellanus senior ab avo meo duce Godefrido sibi concessum libere et absque ulla reclamacione triginta et amplius annis possederat, filiisque Francone et Henrico reliquerat, filiam Heinrichi Idam, heredem ipsius, cum matre sua Lutgarda et proxima parentela sua, ad opus ecclesie Forestensis mihi dedisse, et sic quod pater meus dux Godefridus et Franco castellanus, patruus Ide, adhuc viventes preordinaverant et concesserant, me et illum implevisse et hoc impressione sigilli mei confirmatum esse, testimonio scilicet Arnulfi patruus Ide, Arnulfi dapiferi de Oppentborp, Reinzonis de Tieldunc, Heinrichi Saepart, Gerardi de Hildeberge, Heinrichi pedagogi, Goscewini de Eversberc, Sieri (pour Siger) et Goscewini fratrum, Onulfi presbiteri, Johannis et aliorum quam plurimorum fidelium. Original aux *Archives de l'ancienne abbaye de Forêt*, publié, mais d'une manière incomplète, par *Miræus, Opera dipl.*, t. II, p. 758.

² *Miles de Ucclos Geldulfus*. En 1173, il est qualifié de *villicus* ou maire. Lui et *Bernerus de Huclo* sont cités dans un diplôme de l'an 1130 environ. *Vernerus de Huclo* et son fils Baudouin vivaient en 1095.

³ *Ut Saracenos tam visibiles quam invisibiles possim superare. Diplôme de l'an 1197.*

et des biens de l'abbaye. Celle-ci établit en cet endroit la *ferme de Vronrode*, dont le pape Innocent IV lui confirma la possession, en 1245. Au moyen âge, 50 bonniers de bois en dépendaient; la communauté y avait un messier particulier.

Plusieurs parents de Guillaume d'Uccle enrichirent les religieuses de La Cambre : Daniel d'Uccle donna au monastère le fief, situé à Stalle, pour lequel il était vassal du châtelain de Bruxelles; les enfants de Henri Pretel : Fresnendis, Baudouin d'Uccle, Laurette, mère de Walter et d'Ide, et Ode, en firent autant (1255) ¹. Au hameau *Engeland* ou *Angleterre*, qui était autrefois comme enclavé dans le Frondroy, s'était établie une branche de la famille de Stalle. Au mois de décembre 1268, Henri de Stalle, fils de feu sire Robin *de Anglia*, céda à l'abbaye de La Cambre, à la condition de lui payer un cens de 52 deniers de Louvain, 16 bonniers de terres, de prés et de bois, situés à Tourneppe, pour lesquels ses censitaires lui payaient tous les ans 7 sous de Bruxelles, 4 1/2 setiers d'avoine et 2 chapons. Le suzerain de ce fief, Léon d'Aa, approuva cette transaction, en présence de ses vassaux Guillaume *de Platea*, le clerc Guillaume de Perck, Walter de Wesembeke, Hugues de Selleke et Jean, fils de Franco Bole. Plus tard, Helvide *de Anglia* laissa à son petit-fils, Jean, fils de Godefroid *de Monte*, des biens que Jean céda à Henri de Stalle, en 1316, le jour de Saint-Laurent.

GROELST. — Le champ où finissait le Frondroy, entre la Glatbeke et Linkenbeek, sont aujourd'hui désignés par les noms de *Groelst velt* et de *Sieckhuys* (*l'Hôpital*). Cette dernière dénomination provient sans doute d'une ancienne léproserie, dont la mémoire s'est perdue. La première date de plus loin. En 1197, vivait Alstan de Groelst. Henri de Grols était maire d'Uccle en 1242 et 1244, de plus, maire de Rhode et amman de Bruxelles en 1247, et, enfin, échevin d'Uccle, en 1266. Il avait épousé une dame nommée Ide et portait trois fleurs de lis dans son écusson. Son patrimoine se morcela, paraît-il, en plusieurs fractions, dont la plupart furent réunies de nouveau en une seule main, au quinzième siècle.

L'hof te Groelst, qui se trouvait entre le ruisseau venant de Linkenbeek et le *molenwech* ou chemin conduisant au moulin de Steen, fut successivement relevé de la Trompe, avec 12 bonniers de terres et de prés et des tenanciers, par Arnoul de Groelst, Walter, père de Marguerite de Groelst, qui épousa un gentilhomme nommé Thiéri (vers 1515); Jean, Jeanne, fille du précédent; Engelbert de Groelst, Mathilde de Perck,

¹ En 1219 et en 1233 vivait Franc d'Uccle; en 1219, Geldolphe d'Uccle; en 1230, Guillaume, Franco et Daniel d'Uccle.

femme de Jean De Vos de Linkenbeke; André de Perck, par cession de Mathilde; Jean Ofhuys, marchand de Bruxelles, en vertu de lettres échevinales de cette ville. Plus tard le manoir tomba en ruine et on ne le releva plus; son emplacement fut converti en un verger, qui comprenait sept journaux.

Deux autres petits manoirs, connus sous le nom de *'t hoff ten Willigen* (le manoir aux Suules) et *'t Woudehoff* (le manoir de la Forêt) formaient un autre fief, avec 11 bonniers de terres, des héritages, un chemin, et un cens valant 15 1/2 sous de gros, 15 sous 2 deniers tournois, 7 chapons, 3 quartauts de seigle, 4 setiers d'avoine et 30 sous payement. Ofhuys l'acquit aussi de Jean, fils de Jean Vandenstein. A un troisième manoir, *l'hoff ten Steene*, également fief de la Trompe, étaient annexés 3 bonniers de terres, 4 arrière-fiefs, quelques censives, etc. Il passa de Giselbert de Groelst, chanoine d'Anderlecht, à Gilles de *Lapide* ou Vandenstein de Groels (1317, 1341)¹, puis à Jean, fils de Jean et neveu de Gilles; ce Jean le laissa à sa sœur Marie Vandenstein, femme de Jean de Saint-Germain, de qui Ofhuys l'acquit, en vertu de lettres échevinales de Bruxelles.

Tous ces biens réunis eurent successivement pour possesseurs :

Jean Ofhuys, fils de Jean (relief du 1^{er} décembre 1453);

Gabriel, frère du précédent (r. du 4 décembre 1453);

Arnoul, fils de Gabriel (r. du 28 janvier 1483-1484);

Victor, fils d'Arnoul (r. du 1^{er} décembre 1510);

Madeleine Cafmeyer, veuve de Victor (r. du 17 décembre 1540);

Jean, fils de maître Balthasar Van Vlierden et d'Ide, fille de Jean Vandertommen et d'Élisabeth, fille de Gabriel Ofhuys, cité plus haut, secrétaire du conseil privé (r. du 18 juillet 1541);

Maître Jean Du Quesnoy, conseiller de Brabant fils de Simon et de Marie Vandertommen (r. du 4 novembre 1560);

Jean Du Quesnoy (r. du 30 décembre 1575);

Messire Jérôme, fils de Simon Du Quesnoy (r. du 23 avril 1611);

Messire Simon, fils du précédent et de Jacqueline de Langhe, bourgmestre de Bruxelles (r. du 5 novembre 1612);

Jean-Nicolas Du Bois, seigneur de Droogenbosch, par achat;

Messire Jean-Alexandre, son fils (r. du 4 septembre 1645);

Messire Nicolas-François et Jeanne-Gertrude, enfants de messire Jean Conradins et de Barbe Van Outelaer, par achat (r. du 26 janvier 1652);

Paul Floris et sa femme Anne Van Gindertaelen, par achat (r. du 20 juin 1679);

¹ Égide ou Gilles de *Lapide* de Ghorols est cité, en 1341, avec ses fils Henri et Jean.

Michel, Charles et Paul, leurs fils (r. du 4 mars 1690);

Paul Floris, après la mort de ses frères (r. du 3 mars 1725);

Laurent, Anne-Marie et Chrétien, enfants de Paul et de Marie-Isabelle Corradin (r. du 10 mars 1744).

L'hoff ten Steen est aujourd'hui convertie en une maison de campagne, près de laquelle se trouve le moulin *Ten-Steen*, qui relevait de la cour féodale de la seigneurie de Groelst. Gilles Vandenstein avait déjà une cour de tenanciers; ceux-ci, n'ayant pas de sceau commun, prièrent, en 1517, les échevins de Rhode de sceller pour eux un acte qui concernait des biens situés à Beersel. Le 18 août 1453, Ofhuys obtint du duc Philippe le droit de nommer, « dans sa seigneurie à Stalle, » un maire et sept tenanciers jurés. Ces derniers choisissaient ordinairement, pour sceller leurs actes, le sceau des échevins des Grands chiens de Boitsfort (1482, etc.). Il y a actuellement, à Groelst, des maisons de campagne, une maison de santé et un pensionnat. La situation de cette localité est à la fois salubre et pittoresque.

CAEVEVOET. — Au hameau voisin de Caevevoet, on a vu longtemps une chapelle de la Vierge dite Notre-Dame de la Consolation. Elle devait son origine à une image de la Vierge qu'un riche marchand de vin de Bruxelles fit sculpter, puis attacher à un arbre, en 1354, pour accomplir un vœu fait au moment où la tempête menaçait d'engloutir son vaisseau. Des miracles lui attirèrent bientôt la vénération publique, et les habitants des environs l'abritèrent dans une chapelle en bois, qui fut construite à leurs frais, à l'endroit appelé depuis l'*Ancienne chapelle*, *Antiqua capella*. En 1425, Ofhuys remplaça cette bâtisse informe par un élégant oratoire, tout de pierres, de forme ronde et dont l'architecture était d'un bon style ¹. Il le dota et y fonda une chapellenie, dont il réserva la collation à ses héritiers (c'était, en 1787, Jean-Baptiste Van Santen, fils d'Augustin-François et d'Anne-Marie Marien dite Ofhuys, de Molenbeek). Ce bénéfice jouissait d'un revenu de 449 florins et était grevé de deux messes par semaine. De plus, on disait dans la chapelle l'office divin, lors de toutes les fêtes de la Vierge, et l'on y chantait une grand-messe le troisième jour de Pâques. Le 9 juillet 1625, l'infante Isabelle visita la chapelle de Caevevoet, qui a été démolie il y a une vingtaine d'années; la statue a été transférée dans l'église d'Uccle.

En l'année 1476, il se trouvait déjà à Caevevoet un moulin à papier, lequel payait au domaine un cens de 20 sous d'Artois et de 4 chapons. Un octroi daté du 13 octobre 1563 permit à Froen ou Véron Huyghe d'en

¹ Selon GOYENS, la chapelle fut reconstruite en 1551, à la suite de nombreux miracles qui s'y étaient opérés. — Voyez WICHMANS, t. II, p. 325. — Une vue de la chapelle se trouve dans CLOET.

élever un autre, qui fut converti en moulin à grains, par octroi du 13 août 1718, et qui est devenue l'usine que l'on appelle *den Nieuwen Baumolen*. Caelevoet possède, outre deux moulins à eau, deux blanchisseries de linge. L'agglomération d'habitations qui porte ce nom et qui s'est formée à l'endroit où la chaussée d'Alseberg traverse le ruisseau de Linkenbeek, dépend de quatre communes dont les limites s'y confondent l'une dans l'autre : Uccle, Linkenbeek, Beersel et Droogenbosch.

Plus en amont on rencontre successivement la *ferme de Homborch* (*'t hof te Homborch*, 1462), celle dite de *Saint-Éloy*, qui doit son nom à une ancienne et riche fondation de bienfaisance de Bruxelles, et le hameau *Verrewinkel* (*Verrewinkele*, 1525). Ce dernier lieu, qui se compose au plus d'une vingtaine de maisons, paraît n'avoir eu que peu de relations avec Uccle, car la dime y appartenait à l'abbaye du Saint-Sépulcre à Cambrai, et les actes de transport des biens qui y étaient situés se passaient devant les échevins de Rhode et Alseberg.

Les Kesterbeke, puis les Van Grymbergen, possédèrent à Uccle des biens, et maître Nicolas de Vucht, maître de la chambre des comptes de Brabant, y acquit trente-deux bonniers de bois ayant appartenu à la commanderie de Pitzenbourg, de l'ordre Teutonique, et, plus anciennement, aux Templiers¹. Les ducs de Bourgogne comblèrent maître Nicolas de faveurs. Philippe le Bon lui accorda le droit de nommer un sergent pour garder ce bois et enjoignit à son receveur général et à son maître des forêts en Brabant de faire arrêter ceux qui y causeraient quelque tort aux plantations (15 février 1461-1462). Puis, en considération de ce que la ferme se trouvait dans un terrain sec et n'avait que peu de prairies dans ses environs, Philippe le Bon en autorisa le possesseur à envoyer pâturer dans la forêt de Soigne douze vaches, un taureau, deux génisses, six chevaux, quarante porcs et quarante brebis. Il ne devait payer aucune rétribution pour cette faveur, mais la relever en fief de Brabant, en payant pour droit de relief une trompe de chasse, garnie d'un baudrier auquel pendaient deux courroies (20 octobre 1462). Plus tard, en indemnité des dégâts que causaient dans ce bien les bêtes sauvages de la forêt de Soigne, Maximilien d'Autriche permit à maître Nicolas ou à ses ayants-droit de prendre quatre de ces animaux, pourvu qu'ils fussent trouvés sur ses terres (14 janvier 1482-1483); un animal fuyait-il dans les bois du souverain, De Vucht pouvait l'y poursuivre (24 mai 1484).

¹ *In de prochie van Uccle, op t'Homborch velt, neven den Tempelieren bosch ende t'S Vos gorden Van Rademasker. 1462. Cartulaire de Coudenberg.* — En 1341, on mentionne le *boscum de Pitzenborch*.

Au droit de pâture concédé à De Vucht furent joints, dans la suite, un bois de huit bonniers qui prit le nom de *Quarrebosch*, cinq bonniers de terres, un cens en argent et des redevances en chapons. Les tenanciers de cette seigneurie s'appelaient *les tenanciers de Crickengys* et allaient en appel à la cour féodale de Brabant. Voici, d'après les registres de cette cour, la liste des possesseurs de la seigneurie :

Catherine, fille de Nicolas, et son mari Simon Droochbroet, héritent de l'*hof te Homborch* (r. de l'année 1490);

Simon, leur fils (r. du 20 mai 1508);

Maitre Jean de Crickengys, greffier de la chambre des comptes, acquiert le bien des Grymbergen (r. du 3 mars 1506-1507);

Les filles du précédent : Catherine, femme de Jacques Teye, seigneur de Goyck, et Barbe, femme de Pierre Boisot (r. du 25 mars 1531-1532);

Messire Jean Quarré, seigneur de Hoochbergen, fils d'Anne Teye, par partage avec ses cohéritiers (r. du 17 juin 1589);

Messire Charles de Bourgeois, seigneur de Bourgeois, par achat à messire Charles, fils de Jean Quarré (r. du 21 mars 1617);

Maitre Jean Brumeels, greffier de la chambre d'Uccle, par achat (r. du 14 septembre 1624);

Jean-Baptiste Brumeels, son fils, avocat (r. du 29 janvier 1639);

Engelbert Brumeels ou Grumeels (r. du 31 octobre 1651);

Le prêtre Pierre-Philippe Grumeels (r. du 25 février 1675);

Le conseiller Corsélius, puis ses héritiers;

Isabelle-Jacques Van Papenbroeck, femme de Jacques-Jean Pipenpoy, seigneur de Bossuyt, ancien échevin de Bruxelles, par achat (r. du 12 mai 1722);

Jean-Joseph-Ghislain Pipenpoy d'Omborch, fils de la précédente (r. du 18 janvier 1757);

Jean-André-Joseph Pipenpoy (r. du 27 juillet 1775);

N. Van Reynegom, sa veuve (r. du 3 août 1780), qui eut de lui mademoiselle de Pipenpoy, morte à Bruxelles, il y a une vingtaine d'années, la dernière héritière d'un nom qui se rencontre à chacune des pages des annales de Bruxelles.



PIERRE ORNANT LA TOUR DE L'HOF TEN HOREN.

CHAPITRE III.

L'ANCIEN ÉCHEVINAGE DE RHODE : BEERSEL, LINKENBEEK, RHODE, ALSEMBERG, TOURNEPPE, HUYSINGHEN, BUYSINGHEN-EYSINGHEN.

I.

BEERSEL. — Le plus ancien document qui nous parle de Beersel date de l'an 1190; le village était alors peu important et ne formait qu'une annexe de la paroisse de Rhode. Son territoire, presque en entier couvert de bois, avait encore un aspect sauvage qui justifiait son nom de *Beersele ou Beersel, c'est-à-dire la demeure des Ours*¹. Bien que la popu-

¹ Beersel (*Beersele*, 1190; *Beersele*, 1411, 1435; *Beerssele*, 1491), commune du canton de justice de paix d'Ixelles, à 1 3/4 l. au S. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 544 bonniers, dont 353 de terres, 100 de prairies, 81 de bois, 7 de terrains communaux, 2 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 4,402 florins. En 1846, sur une étendue totale de 631 hectares, on y trouvait : 281 h. cultivés en céréales, 13 h. cultivés en plantes industrielles, 131 h. cultivés en racines et fourrages, 79 h. de prairies, 26 h. de vergers, 12 h. de jardins potagers, 2 h. de jardins d'agrément, 24 h. de bois, 1 h. de bruyères, 2 h. de jachères. La verge lineaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 40; en 1480, 9; en 1525, 54, dont 1 à 2 foyers; en 1686, 40 chaumières, 2 brasseries, 7 auberges, 2 boutiques, 1 château; en 1846, 233 maisons, dont 7 inhabitées.

Population : En 1763, 500 communicants environ; en 1786, 809 habitants; en l'an VIII, 570; au 31 décembre 1831, 1,068; au 15 novembre 1846, 1,316, formant 226 ménages; 126 enfants recevaient l'instruction, et 202 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 brasserie.

Dépendances : Les hameaux de *Caelevoet*, *Neer-Beersel* (*Inferior Beersle*, 1269; *Nederbeersela*, 1292; *Nederbeersele*, 1382), *Laerheyde*, *Neerincck*; les fermes de *Vreboesch*, *Hongerryen* et *Schaeawaert*; en 1344, on cite, à Nederbeersela l'*hof te Steenweghe*.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1668; pour les mariages et les décès, en 1664.

Voyez, sur Beersel, un feuillet du journal l'*Observateur*, du 29 mai 1836, qui a été reproduit par M. DE REIFFENBERG, dans son édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. DE BARANTE, t. X, appendice, p. 268. — Consultez aussi la notice que j'ai fait insérer dans le *Messenger des Sciences historiques*, année 1841, p. 439; DE CANTILLON, t. II, p. 107; et la *Belgique monumentale*, t. 1^{er}, p. 224.

lation s'y soit considérablement augmentée, cette localité a conservé quelque chose de solitaire et de sauvage. On n'y trouve aucune usine, si ce n'est une brasserie, qui fait partie du hameau de Caelevoet, et on n'y exerce aucune industrie, si ce n'est la fabrication du fromage. Anciennement, le chemin de Bruxelles à Hal passait par Beersel, où il se trouvait un moulin à vent qui disparut plus tard ¹; le 10 septembre 1764, le duc d'Arenberg obtint l'autorisation d'y élever un moulin à eau, mais les sources dont on voulait se servir pour alimenter cette usine n'étant pas suffisantes, on éleva, sur le plateau situé à l'est de l'église, un moulin à vent (octroi en date du 17 juin 1771), dont l'existence ne fut pas longue.

L'église, qui reconnaît pour patron Saint-Lambert, est située sur une hauteur. La cure était à la collation de l'abbaye de Forêt, qui levait dans la paroisse la grande dime, les novales, les dimes des foins, de la viande et du bois, excepté sur 20 bonniers appartenant au curé. Ces dimes rapportaient, année moyenne, 1,033 florins. En 1411-1412, un jour que Jean, curé de Beersel, vendait du vin, un nommé Henri Kieken se prit de querelle avec lui; bien que ce dernier essayât de terminer la contestation, il fut enfin poussé à bout et, tirant son couteau de table, il blessa le curé, qui mourut quarante jours après. En considération des circonstances qui avaient amené cette rixe, Kieken obtint son pardon, en payant seulement 36 couronnes, soit 6 livres 3 sous.

C'est au célèbre Henri de Witthem, à qui les Bruxellois firent une rude guerre en 1488, que l'église de Beersel dut presque toutes ses fondations. Ce seigneur y institua les bénéfices de Notre-Dame et de Sainte-Anne, qui étaient chargés, le premier, d'une messe journalière, qui se disait, soit à la chapelle castrale dans l'église, soit au château même, quand le seigneur y habitait ²; le second, d'une messe qui se disait le mardi, en l'honneur de sainte Anne. Henri fonda aussi une messe du jeudi, en l'honneur du Saint Sacrement, et une messe du samedi, en l'honneur de la Vierge. En 1492, il donna une rente pour l'entretien d'un lampe devant l'autel, et, par lettres en date du 8 décembre 1506, il institua un anniversaire perpétuel, le mercredi avant la mi-carême, à la condition que la fabrique de l'église donnerait certaines rétributions aux maire, échevins, greffier et sergent de la seigneurie, lorsqu'ils iraient à l'offrande, à l'occasion de cet anniversaire. Le même

¹ *In parrochia de Beersela, inter... stratam seu viam qua de Brussella venit et ducit versus Halle directe.* 1313. — *T Groetmolenvelt, te Beersela; t Cley n molenveldeken.* 1:36, 1:69. *Cartulaire de La Cambre.*

² Le possesseur de ce bénéfice percevait le tiers de la dime de Linkenbeek.

jour, on distribuait aux pauvres six rasières de seigle et un tonnelet de harengs.

L'église ayant été brûlée, l'archiduc Philippe le Beau en gratifia les marguilliers d'une somme de 18 livres, afin de les aider à la reconstruire (janvier 1497-1498). Elle se compose d'une tour carrée, d'une nef comprenant seulement deux travées, et qui est beaucoup plus large que longue, et d'une abside terminée par un mur plat. L'intérieur n'offre aucun objet d'art, si ce n'est un bénitier portant encore quelques traces d'armoiries. Le chœur de l'église a été amoindri, en 1762. C'est au temps de Henri de Witthem que l'on a construit la tour, sous laquelle on voit, à la clef de la voûte, les armoiries de ce seigneur, reconnaissables au collier de la Toison d'or qui les accompagne. Le 28 février 1730, le tonnerre tomba sur la flèche de la tour, qui était très-élevée, et la consuma, ainsi que presque tout l'édifice. Au mois de juin 1732, en travaillant à réparer les dégâts occasionnés par ce désastre, on découvrit, en arrière de la chapelle seigneuriale, un caveau où se trouvaient encore des grilles de fer ayant servi à supporter des cercueils; un mur le séparait en deux parties, dont l'une renfermait le cercueil de Henri de Witthem et l'autre celui de sa femme, Isabelle Vanderspout, dame d'Arquennes. Vis-à-vis de l'autel, on voyait la tombe de ces deux personnages, élevée de deux ou trois pieds; leur pierre sépulcrale, qui fut brisée lors de l'incendie de 1730, portait une longue inscription dont Le Roy a donné le texte. Les cercueils ayant été ouverts, on trouva le corps du seigneur tout entier, et bientôt le bruit se répandit qu'il était mort en état de sainteté, ce qui attira une multitude incroyable. Le 18, le doyen de la chrétienté du doyenné de Leeuw-Saint-Pierre, P. Vandersprot, se rendit à Beersel; d'après l'attestation qu'il nous a laissée, le cadavre se trouvait dans un état parfait de conservation, grâce aux aromates et aux huiles dont on l'avait rempli et imbibé, à tel point, que l'on s'humectait les doigts en le pressant. La bouche était ouverte et contournée, les yeux fermés, le crâne ouvert. Sur la gorge et l'estomac on voyait les traces de l'incision que l'on y avait pratiquée lors de l'embaumement. Les mains étaient assez charnues, mais les bras paraissaient tordus. Quant à Isabelle Vanderspout, il ne restait de son corps qu'un os de l'épaule. Pour faire cesser les bruits absurdes qui circulaient dans le public, l'archevêque de Malines ordonna de refermer le caveau.

Le 13 juillet 1762, en plaçant les fondements d'une nouvelle table d'autel pour la chapelle de Notre-Dame, les ouvriers rencontrèrent l'ouverture du caveau de Henri de Witthem. Cette fois, le corps du seigneur de Beersel commençait à tomber en putréfaction. Afin de mieux garantir le cercueil, on le plaça dans la muraille de la chapelle, avec le

consentement de l'archevêque et du duc d'Arenberg (8 et 15 avril 1763). Le 15 juillet 1762, le duc céda à l'église la chapelle seigneuriale et autorisa la fabrique à faire disparaître la belle tombe de Henri de Witthem, qui avait 5 pieds de haut, 12 de long et 6 de large; seulement, on dut en conserver la représentation dans l'église. C'est alors que furent placées, près de la tour, en face de l'autel de la Vierge, les deux mauvaises statues de pierre commune, accompagnées de deux niches gothiques et de quatre écussons, par lesquelles on a prétendu remplacer un mausolée du seizième siècle. Des vitraux ornés d'armoiries disparurent aussi à cette époque ¹.

Si l'on en croit la tradition, le château de Beersel a été bâti avant que Bruxelles ne fût ville ². Cependant, on ne commence à parler de ses seigneurs qu'assez tard. En 1271 et 1272, le chevalier Léon de Beersel était mambour, c'est-à-dire tuteur de la châtelaine de Bruxelles, Mathilde. En 1268, il reconnut tenir à cens du chapitre de Sainte-Gudule, à titre viager et moyennant 6 deniers de Bruxelles par an, la mairie de Pedebekke ou Perbekke, à Leerbeek; et, en 1277, il céda à l'abbaye de Forêt sa dime de Beersel, qu'il tenait en fief du duc de Brabant, Jean I^{er} ³. En 1292, on mentionne Arnoul de Beersel et son frère Léon.

Le jour de Saint-Luc, 18 octobre de l'année 1300, Godefroid de Hellebekke obtint du duc Jean II, à condition de le relever de lui en fief, le droit d'avoir une garenne ou chasse gardée aux environs de sa maison de Beersel, ou de prendre tous les ans, dans la forêt de Soigne, 60 muids de charbon et 200 monceaux (*cumuli*) de bois. La garenne comprenait 100 bonniers faisant partie des bois dits *Lodichlach* et *Lolaertsbosch*; un diplôme du roi Maximilien et de son fils, l'archiduc Philippe, du 11 décembre 1486, l'agrandit, en lui donnant pour limites : la Senne, depuis le *Swertbroeck*, à Droogenbosch, jusqu'au bois de Zittert; ensuite, en traversant celui-ci, une ligne allant jusqu'à la ferme de Meygem, puis, par le chemin de Tourneppe, jusqu'au lieu dit *Ter-Wachtwilligen*, et enfin jusqu'au moulin de Ten-Broeck; le ruisseau de Rhode, vers l'amont, jusqu'à l'autre garenne du seigneur de Beersel, celle de Boesdael, et, à partir de celle-ci, une seconde ligne aboutissant aux étangs de

¹ Ces détails sont empruntés, pour la plupart, à un manuscrit de la Bibliothèque royale, intitulé *Mémoire touchant la très-illustre famille de Witthem*. L'auteur, qui paraît être le cure auquel Beersel obéissait, en 1763, Égide de Coninck, a consulté, entre autres sources, l'*Histoire de la terre et vicomté de Sebourg, ensemble la généalogie de la très-illustre famille de Berghe et Witthem*, par PIERRE LE BOUQUIN, imprimée à Bruxelles, chez Mommaert, en 1617. — Voyez aussi le *Guide fidèle*, p. 146. — M. JACQUES GAUTIER a donné dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1840, p. 384, un dessin lithographie des statues que l'on voit dans l'église.

² WAUTIER, p. 6.

³ *Opera dipl.*, t. IV, p. 256.

la ferme de Scavaye, circulant à l'entour des biens de Dwerbosch, et longeant enfin la limite de Droogenbosch ¹.

Vers l'an 1303, le chevalier de Hellebeke fut élevé à la dignité de sénéchal ou drossard de Brabant; soit que dans ses fonctions il ait rendu son nom impopulaire, soit qu'il ait soutenu avec trop d'ardeur la cause des lignages de Bruxelles, en 1306, ses biens eurent alors beaucoup à souffrir des incursions de la commune de cette ville, qui dut lui payer une indemnité de 1,500 livres. Sa fille Élisabeth porta la seigneurie de Beersel à sire Henri de Stalle dit de Beersel, second fils de sire Florent, seigneur de Stalle, dont la famille avait de vastes possessions aux alentours. Leurs trois fils, sire Henri, Jean et Arnoul, partageront les biens de leurs parents, le 12 octobre 1350; puis, le 18 février 1359-1360, les deux premiers divisèrent entre eux l'héritage d'Arnoul, qui était mort sans enfants. Sire Henri II de Stalle dit de Beersel remplit les fonctions d'ammann de Bruxelles, depuis le 10 février 1357-1358 jusqu'au 12 mai 1359, et celles d'échevin de la même ville, en 1377. Il épousa Jeanne de Wesemale, avouée de Duffel, près de laquelle il fut enterré à Duffel. Ces deux époux n'avaient eu que deux enfants: Henri, qui mourut en 1443 et ne laissa pas de postérité, et Marie, femme de Roger de Petershem.

Beersel était échu à la sœur de Henri II, Marie de Stalle (relief de l'année 1379-1380), qui épousa, en 1375, Jean, sire de Witthem, fils de sire Jean de Corsselaer, bâtard de Brabant. Ce gentilhomme était très-puissant à la cour de nos ducs; il en profita pour se faire autoriser à nommer des échevins qui jugeraient des cas de moyenne et de basse justice, dans ses domaines, à Beersel et aux alentours (diplôme daté du 9 décembre 1391 et confirmé le 11 décembre 1486 et le 20 octobre 1499) ².

Jean de Witthem se maria deux fois. A sa mort, ses biens propres devinrent l'apanage des enfants qu'il avait eus de Catherine Hoen Van Hoensbroeck; quant aux domaines de sa seconde femme, ils passèrent aux enfants qui étaient nés de Marie de Stalle. La postérité des premiers s'éteignit au commencement du seizième siècle, après avoir jeté quelque temps un vif éclat; les seconds commencèrent une lignée illustre, dont les possessions, constamment accrues, enrichirent au dix-septième siècle le patrimoine des nobles maisons de Lorraine, de Hornes et d'Arenberg.

Henri de Witthem hérita de Marie de Stalle des biens à Alseberg, Rhode, Tourneppe, Linkenbeek, Beersel, la forteresse de ce dernier

¹ *Registre des chartes déposées en l'an 1500.*

² *Registre cite.*

village, des biens à Laeckt ou Loth, Leeuw-Saint-Pierre, Hal et quelques autres villages du comté de Hainaut et de la mairie de Gaesbeek, un moulin à Groelst, sous Uccle; des biens à Bruxelles, à Laeken, à Woluwe, à Crainhem, à Sterrebeek; le bois de Melsdael, etc. (acte de partage, en date du 9 septembre 1404). Malgré le rang que lui assignaient sa naissance et ses richesses, il ne dédaigna pas de se faire inscrire dans deux associations à moitié bourgeoises : les lignages de Bruxelles et les hommes de Saint-Pierre, à Louvain; en 1402, il fut l'un des échevins de la première de ces villes, et, l'année suivante, il scella le traité d'alliance que contractèrent entre eux les bâtards de la famille ducale. En 1435, Jean Dorp, qui fut exécuté sur le marché, à Bruxelles, déclara, en présence du sire de Beersel, qu'il avait approuvé le meurtre de Jean, fils de Franc Cluting, et qu'il n'avait pas entièrement ignoré la tentative d'empoisonnement faite par lui et Gertrude, fille naturelle de sire Henri ¹, sur la personne de la femme de celui-ci. Le seigneur de Beersel nia le fait; cependant, il parut très-affecté et se retira. Son fils, messire Henri, intercéda vivement pour lui, et, grâce à l'appui des notables de la ville et du drossard, il obtint, en payant 200 couronnes de 40 placques, que son père ne fût pas exilé du Brabant.

Henri de Witthem épousa d'abord Catherine, dame de Berchem, puis Marie d'Enghien, dame de Braine-l'Alleu. De cette dernière naquit un second Henri de Witthem (relief du 19 juin 1435), dont le contrat de mariage avec Jacqueline de Berghes fut signé le 23 septembre 1438. Il fut déposé dans le caveau de Beersel, près de ses parents, en 1454, ainsi que sa femme, qui mourut en 1462. Leur fils, Henri III de Witthem, éleva à son apogée la splendeur de sa maison. Il porta presque constamment les armes pour le service de ses princes, et remplit en outre, à plusieurs reprises, des fonctions très-importantes. Le 27 juillet 1472, il fut désigné, de concert avec l'abbé d'Afflighem et le bourgmestre de Bruxelles, pour diriger, dans le quartier de cette ville, la perception des assises ou droits sur les objets de consommation que les États venaient d'être autorisés à lever. Lors de l'insurrection qui signala, à Bruxelles, l'avènement au trône de Marie de Bourgogne, les métiers de Bruxelles l'arrêtèrent et le tinrent prisonnier, pendant quelques jours, à l'hôtel de ville; mais bientôt on le relâcha, et on le nomma membre de la commission chargée de juger les ministres Hugonet et Humbercourt (28 mars 1476-1477). Il devint ensuite conseiller de Brabant et, à ce titre, il fut chargé, avec Henri Stoop, de la garde du sceau de ce duché, pendant la vacature des fonctions de chancelier,

¹ Gertrude de Witthem, qui, en 1435, était veuve de Jean de Bossuyt dit Van Meydeghe
T. III.

en 1481. En 1484, il figura au nombre des commissaires auxquels on confia le soin de négocier avec les Flamands insurgés, au nom de l'archiduc Maximilien et sous la médiation des chevaliers de la Toison d'or.

Lorsque, en 1488, la majeure partie du Brabant se déclara pour les Flamands, le roi Maximilien ôta l'office d'amman de Bruxelles à sire Guillaume Estor, et le donna à Philippe de Witthem, fils du seigneur de Beersel (7 septembre 1488). Philippe de Witthem convoqua aussitôt les nombreux vassaux de son père, et mit de fortes garnisons dans les châteaux de Beersel, de Zittert et de Braine-l'Alleu. De là il interceptait les communications de Bruxelles vers Nivelles et le Hainaut; ses soldats, toujours en campagne, pillaient les domaines des seigneurs ennemis, incendiaient les chaumières, dépouillaient les marchands. Irrités des déprédations qui se commettaient jusqu'aux portes de leur ville, les Bruxellois se ruèrent sur l'hôtel de Henri de Witthem, situé dans la rue des Foulons, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Mont-de-piété, le saccagèrent en entier et y mirent le feu; puis une troupe nombreuse sortit de la ville et vint entourer la forteresse de Beersel. Mais vainement sa faible artillerie battit les solides murailles du manoir des Witthem, vainement les assaillants en tentèrent l'escalade, la valeur de l'amman fit échouer leurs attaques, et ils furent contraints de se retirer, en laissant au pied des murs beaucoup d'armes et de munitions.

Le moment de la vengeance n'était que différé. Trois mois après, les Bruxellois reparurent de nouveau, plus nombreux et plus exaltés; une artillerie redoutable, que l'on avait fait venir de France, leur ouvrit une large brèche. Une partie du fossé, déjà à moitié rempli par la chute du mur, fut aussitôt comblée à l'aide de fascines, et les assaillants s'élançèrent à l'assaut. Cette fois, la bravoure du jeune commandant fut inutile. La garnison dut se rendre à discrétion¹; une partie des défenseurs du château furent jetés en prison, les autres, ainsi que le capitaine bourguignon Guillaume de Ramilly, furent pendus sur le marché de Bruxelles. On brûla le château et le village, ainsi que la forteresse voisine de Zittert et le bourg de Braine-l'Alleu. Le château de ce dernier endroit ne put opposer une vigoureuse résistance; les Hennuyers, à qui la garnison avait demandé de la poudre, refusèrent

¹ Par une lettre du duc Albert de Saxe au grand bailli de Hainaut, datée de Werchter, le 12 avril 1488-1489, on voit que la prise de Beersel eut lieu vers ce temps; le duc avait ordonné d'abattre le château, de même que tous les autres lieux « non tenables », mais ceux qui l'occupaient et qui pillaient le pays environnant avaient toujours différé de le faire. M. GACHARD, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, II^e série, t. III, p. 218.

d'en fournir, parce qu'ils voulaient se renfermer dans une stricte neutralité¹.

Pour dédommager le sire de Beersel de ses pertes, le roi Maximilien le combla de faveurs : le 15 janvier 1488-1489, il déchargea son bâtard Henri de toutes les dettes qu'il avait contractées envers les insurgés ; puis, le 30 juin de l'année suivante, il confirma la confiscation de la maison de Jean Oudaert, située à Bruxelles, *op te Vleye*, confiscation qui avait été faite au profit de Philippe de Witthem. Le 10 juin 1489, le roi donna à Henri de Witthem le droit de haute justice à Braine-l'Alleu, à Noucelle, à Plancenoit et à Ohain, et les hommages, petits cens et péages dépendants du domaine à Braine, et qui produisaient, par an, 20 florins, à la condition d'entretenir le pont et le chemin de Sartmoulin. Deux jours après, il lui abandonna le droit de haute justice dans ses possessions à Beersel, Linkenbeek, Rhode, Alseberg et Tourneppe, ainsi que toute la juridiction moyenne et basse, les rentes et les redevances du souverain à Ter-Heyden, Boesdale, Broecke et Zittert. Enfin, le manoir ducal de Hoeylaert et ses dépendances furent encore cédés au même gentilhomme. Henri de Witthem concentra ainsi entre ses mains une grande seigneurie, dont les limites s'approchaient, d'une part, des portes de Bruxelles ; de l'autre, de celles de Hal. Il l'agrandit encore, en y joignant la seigneurie de ses parents, les Witthem de la branche aînée, à Yssche, en achetant Ruysbroeck et Bautersem, et en prenant en engagée la justice dans plusieurs villages.

Lorsque l'épuisement et les ravages de la peste forcèrent la ville de Bruxelles à renoncer à la guerre funeste que le mauvais gouvernement de Maximilien d'Autriche avait provoquée, il fut stipulé, dans le traité fait à Malines au mois d'août 1489, qu'elle indemniserait le seigneur de Beersel du saccagement de son hôtel et qu'elle instituerait trois messes annuelles pour l'âme de Ramilly. L'hôtel fut en effet rebâti, et sert aujourd'hui de Mont-de-piété. C'est aussi à la même époque qu'on reconstruisit le château de Beersel. La terre de ce nom reçut de nouvelles prérogatives. Son possesseur fut autorisé à nommer un des dix forestiers de la forêt de Soigne (25 mars 1497). Le village ayant beaucoup souffert des hostilités, on en exempta les habitants d'aide pendant cinq ans, une première fois, le 1^{er} octobre 1490 ; une seconde fois, le 2 novembre 1495. Linkenbeek, Tourneppe, Alseberg, Buyssinghen, Huyssinghen et Rhode, qui avaient également été pillés et incendiés, obtinrent la même faveur, mais seulement pour le quart de leurs cotes.

Henri de Witthem reçut, le 24 mai 1491, le collier de la Toison d'or.

¹ MOLINAT. — HEUTERUS. — *Histoire de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 309.

L'archiduc Philippe le nomma son second chambellan, et, quand ce prince se rendit en Espagne pour la première fois, il figura au nombre des cinq grands auxquels on confia la régence des pays de par deçà. Ce fut lui qui modifia les armes primitives de sa race; il en enleva la barre de bâtardise, qui rappelait la naissance illégitime de Jean de Corsseleer ¹. Il mourut le 17 septembre 1515.

Isabelle de Spout ou Vanderspout, dame du fief de Ter-Spout à Yssche, de Petit-Rœulx, de Bousval et d'Arquennes, lui donna plusieurs enfants : Philippe, Élisabeth, Jeanne, Marie, Pierre et Adrien, qui naquirent tous au château de Braine-l'Alleu, le 6 janvier 1470-1471, le 2 février 1472-1473, le 25 janvier 1474-1475, le 8 septembre 1476, le 15 mai 1480 et le 4 mars 1482-1483. Adrien mourut le 27 octobre 1508; quant à Pierre, il eut pour parrains Henri de Berghes, évêque de Cambrai, le comte de Saint-Pol, Philippe de Luxembourg, et la duchesse elle-même, Marie de Bourgogne. Philippe de Witthem épousa, en 1491, Anne de Halewyn, et obtint de son père la jouissance de la terre de Braine-l'Alleu. Il hérita de l'influence de son père à la cour, et, en 1494, il y figurait parmi les panetiers. Le 21 janvier 1504-1505, le roi Philippe lui accorda, à sa demande, sa démission des fonctions d'aman. Il mourut en 1523, laissant Beersel, Braine-l'Alleu et Boutersem à son fils aîné; Yssche, au second, appelé Philippe, et Ruysbroeck, au troisième, qui se nommait George. Philippe et Anne de Halewyn furent enterrés à Braine-l'Alleu, où leur épitaphe se lit encore sur le mur de l'église, du côté du midi.

Henri IV de Witthem (r. du 7 février 1515-1516 et du 28 mars 1516) s'allia à Jeanne de Lannoy, dame de Halewyn. Il était déjà conseiller et chambellan, lorsqu'il fut nommé, le 19 octobre 1524, aman de Bruxelles, fonctions qu'il résigna, sept ans après, à Henri de Stradio, seigneur d'Orbais et de Malève (lettres patentes du 29 janvier 1532-1533). Il avait, paraît-il, montré peu d'énergie dans l'émeute dont Bruxelles avait été le théâtre, l'année précédente. A la mort d'Adolphe Vander-noot, il devint lieutenant des fiefs en Brabant (12 juillet 1545), et mourut en 1554, pendant qu'il gouvernait le comté de Namur, en l'absence du souverain bailli de ce pays, le comte de Mansfeld. Les vols et les pillages étaient alors très-fréquents; le 19 octobre 1537, on pendit, à Linkenbeek, trois individus qui parcouraient les environs d'Alseberg, armés de fusils et de longs couteaux, et qui exigeaient de l'argent des paysans. Henri de Witthem eut des contestations avec le fisc, au sujet de leurs droits respectifs à Beersel et aux environs; on l'accusait d'y

¹ *Liber genealogiae familiae Dongelberg, ms.*

percevoir, à tort, les amendes, le droit de congé, etc. Mais cette accusation était mal fondée, et il obtint un octroi pour élever une nouvelle potence (28 mai 1549).

Maximilien, dit de Beerssele, son fils, releva Beersel le 19 septembre 1554, et succéda à son père, en qualité de lieutenant des fiefs, en vertu de lettres patentes datées du 22 du même mois. Trois ans après, il laissa ses biens à son fils Jean (r. du 18 février 1557-1558), qu'il avait eu de Gillette de Halewyn, dame de Boesingen. Ce dernier des Witthem de Beersel se rapprocha du prince d'Orange, après la mort du commandeur Requesens, et, lorsque les Espagnols eurent été déclarés ennemis du pays, il reçut le commandement d'un régiment national, et fut nommé grand veneur de Brabant, en remplacement du comte de Berlaimont (14 décembre 1577); envoyé, avec d'autres généraux, pour défendre Anvers contre les étrangers qui y tenaient garnison, il échappa au sac de cette ville.

Le marquis de Berghes, mort en Espagne le 22 mai 1567, et dont les biens avaient été saisis par ordre de Philippe II, n'avait d'autre héritière que sa nièce, Marguerite de Mérode, fille unique de Jean de Mérode, baron de Petershem, seigneur de Leefdael, de Gheel, de Duffel, etc. L'archiduc Ferdinand d'Autriche aurait désiré que cette jeune fille eût apporté son immense dot à Charles, marquis de Burkau, qu'il avait eu de la belle Philippine Welser; mais don Juan d'Autriche refusa d'appuyer ce projet; il dissuada le roi de l'approuver, en lui rappelant que les alliances avec des étrangers causent souvent de grands embarras (10 juin 1577). Le roi aurait préféré que Marguerite se fût alliée au comte d'Arenberg, mais ni ce gentilhomme ni sa mère ne s'en souciaient, à cause des grandes charges dont était grevé l'héritage du marquis de Berghes ¹. Le seigneur de Beersel ne conçut pas les mêmes craintes. Ses noces avec Marguerite furent en partie cause de la défaite de l'armée des États à Gembloux, presque tous les colonels ayant quitté le camp pour y assister. Dans les années suivantes, à mesure que la scission entre les catholiques et les réformés s'accroissait, Jean de Witthem s'éloigna de ses anciens amis. Les démarches qu'il tenta, en 1578, de concert avec les autres chefs de son parti, pour obtenir des magistrats de Bruxelles l'interdiction des prêches calvinistes, lui firent perdre la faveur du peuple. Il se retira dans son château de Wouwe, entre Breda et Berg-op-Zoom; mais, bien qu'il observât une stricte neutralité, on prévoyait sa défection. En effet, il jeta bientôt le masque, en essayant de s'emparer, par surprise, de Berg-op-Zoom, de concert avec le sire de

¹ *Souvenirs du comte de Mérode-Westerloo*, t. II, p. 349.

Haultepenne (3 décembre 1584). Cette tentative fut suivie de la confiscation de son marquisat de Berg-op-Zoom par les états généraux, qui le donnèrent au prince d'Orange. Le seigneur de Beersel quitta alors le théâtre de la guerre et alla habiter Liège. Ses fonctions de grand veneur de Brabant furent données au seigneur d'Ohain, Jean Hinckaert (décembre 1584). Il mourut en 1591.

Après la reddition de la ville de Bruxelles, les religieux de Sept-Fontaines habitèrent le château de Beersel pendant vingt et un ans (de 1585 à 1606); un de leurs prieurs, nommé Roelants, y mourut, et fut enterré dans l'église paroissiale. Jean de Witthem ne laissa que trois filles : Marie-Mencie, marquise de Berghes, comtesse de Walhain, dame de Perwez, Gheel, Wavre, Braine, Beersel, etc.; Marguerite, dame de Boutersem, et Ernestine, vicomtesse de Sebourg, dame de Boesingen. Toutes trois relevèrent, le 16 novembre 1591, la seigneurie de Beersel et la haute justice de Rhode et d'Alseberg, que leur père avait prise en engagère. Marie-Mencie épousa d'abord Herman, comte de S'Heerenberg, et Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, morts, le premier, en 1614; le second, en 1615. Herman, quoique neveu, par alliance, du prince d'Orange, combattait sous les drapeaux du roi. Il défendit vigoureusement Deventer contre le prince Maurice, mais la faiblesse de la garnison ne lui permit pas de résister longtemps, et il se rendit, le 10 juin 1591, après avoir été daugereusement blessé. Il se signala ensuite, sous les ordres de Verdugo, avec son frère Frédéric, à la défense de la Frise (1593). Il fut créé chevalier de la Toison d'or et capitaine général de la Gueldre.

Sa fille unique, Marie-Élisabeth, marquise de Berghes, comtesse Vanderberch et de Walhain, baronne de Perwez, etc., dame de Beersel (r. du 30 décembre 1615), s'allia au comte Albert, fils du comte Frédéric Vandenberg, et mourut sans postérité. Il s'ensuivit de longues discussions entre ses parents, Marie-Mencie et son mari ayant testé à plusieurs reprises¹. Sa tante Marguerite avait pris pour époux le comte Henri de S'Heerenberg, général de l'armée du roi aux Pays-Bas, frère du comte Herman dont nous avons parlé plus haut. Elle en avait eu une fille, Isabelle ou Élisabeth, femme d'Eitel-Frédéric, prince de Hohenzollern (r. du 24 mars 1635). La dame de Sebourg et son mari, Claude-François de Cusance, baron de Belvoir, revendiqua les terres de Braine-Allou et de Beersel, et la cour féodale de Brabant leur donna gain de cause; mais la princesse de Hohenzollern demanda la révision de ce procès, et la marquise fut déboutée de ses prétentions; plus tard, cette dernière

¹ Voyez à ce sujet DICKEN, *Dissertationes et decisiones posthumæ*, p. 146.

ayant présenté requête contre l'arrêt de révision, de concert avec le duc de Lorraine, le conseil privé annula la décision de la cour féodale (février 1643) ¹.

Jean Thiry, conseiller du duc de Lorraine, avait relevé Beersel, le 23 juin 1643, au nom du duc et de sa femme, Béatrix de Cusance, à qui sa mère Ernestine l'avait cédé. Béatrix s'était alliée, en 1633, à Eugène-Léopold Perrenot de Granvelle, prince de Cantecroy, baron de Villeneuve, seigneur de Chantonay, qui mourut après deux ans de mariage, la laissant enceinte d'un fils qui ne vécut qu'un an. Elle avait pour amant Charles IV, duc de Lorraine; celui-ci, le 6 mars 1637, l'épousa publiquement, et confia à des casuistes le soin de démontrer la nullité de son mariage avec Nicolle, fille du duc de Lorraine Henri le Bon. Il ne put cependant obtenir la rupture de cette union et, malgré les bulles du pape, il continua à cohabiter avec Béatrix, qui le suivait à cheval dans ses voyages. Ce ne fut que plus tard, après la mort de la duchesse et lorsque Béatrix elle-même se trouvait à l'extrémité, que Charles l'épousa légalement. Ils laissèrent : Charles-Henri, prince de Vaudemont, qui acquit quelque réputation dans les armées espagnoles, comme général de cavalerie, et Anne, comtesse, ensuite princesse de Lislebonne, « qui, selon Saint-Simon, ne le cédoit à aucun des Guises en ambition et en esprit. »

Beersel avait été cédé par le duc de Lorraine et Béatrix, du consentement d'Ernestine de Witthem, à leur belle-sœur et sœur respective, Marie-Henriette de Cusance dite de Beauvoir (r. du 16 juin 1649), comtesse de Champlitte, qui épousa en premières noces Ferdinand De Rye, marquis de Varambon, et, en secondes noces, le prince Charles-Eugène d'Arenberg. Une de ses filles, Marie-Thérèse, princesse d'Arenberg, comtesse douairière d'Egmont, posséda ensuite le château de Beersel, où elle se plaisait beaucoup (r. du 22 avril 1702), et qu'elle laissa à son neveu, Léopold-Philippe-Charles-Joseph, duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy, prince de Porcien-Robecq, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne de première classe, grand bailli du Hainaut, colonel d'un régiment d'infanterie et général-major au service de l'empereur (r. du 17 février 1717). A ce représentant des plus anciennes et des plus puissantes familles nobles du pays succédèrent son fils, le duc Charles (r. du 21 mars 1754), puis le fils de celui-ci, le duc Louis-Engelbert (r. du 3 novembre 1778), surnommé l'Aveugle, parce qu'il perdit la vue à la chasse, à la fleur de l'âge. Le duc Charles reçut de son père la propriété de Beersel, en 1748 ou 1749, afin de pouvoir entrer

¹ DULAURY, *Jurisprudence des Pays-Bas autrichiens*, p. 350.

aux États de Brabant; mais, comme il parut ensuite douteux que Beersel fût une baronnie, il reçut en outre la terre de Perwez. Du mariage de son petit-fils et de Pauline de Brancas sont nés le duc actuel d'Arenberg, Prosper-Louis, et son frère, le duc Pierre-d'Alcantara-Charles, nommé pair de France le 25 novembre 1827, qui est aujourd'hui possesseur du château de Beersel.

Les princes de la famille d'Arenberg, qui possèdent en Belgique de plus vastes et de plus riantes demeures seigneuriales, ont rarement visité le vieux manoir de Beersel. Vers l'année 1745, ils en abandonnèrent la jouissance à un capitaine Vellemans, qui se chargea, moyennant 200 florins par an, de l'entretenir et de fournir des légumes à l'hôtel du duc, à Bruxelles. Un prêtre, nommé Christophe-François Blanchet, y a longtemps séjourné; nommé, le 12 août 1755, bénéficiaire de la chapellenie Sainte-Anne, il habitait encore le château en 1787. Sa vieille servante passait pour sorcière, et plus d'une fois les paysans, en attendant battre les volets d'une fenêtre mal fermée, ont cru assister au départ de cette femme pour le sabbat. En 1818, après que l'on eut établi au château de Beersel une manufacture de toiles de coton, dont l'existence ne fut pas longue, on commença à le démolir, mais on s'arrêta bientôt, soit que les travaux eussent paru trop coûteux, soit que l'on se fût ému des réclamations du public¹. On n'en avait pas moins préparé la ruine de l'édifice, qui, faute de toits, fut dorénavant mis à la merci des ouragans, des orages et des pluies.

Les fossés du manoir sont convertis en prairies; le ruisseau de *Saint-Lambert*, qui les alimentait jadis, ne fait plus que les traverser. Un pont de bois, reposant sur des assises de maçonnerie, conduit à la porte d'entrée. Celle-ci est pratiquée dans une tour massive et semi-circulaire, qui est reliée à deux autres tours semblables par un mur d'enceinte haut de trente-cinq pieds environ, et percé de petites embrasures, les unes carrées et grillées, les autres ayant à leur centre une ouverture, de forme ronde. Tout l'édifice est bâti en briques, sauf les fondements des constructions, leur couronnement, et les cordons de pierre qui en ornent les angles. Sa forme est celle d'un triangle ayant pour base, vers Bruxelles, un arc elliptique. Les tours étaient jadis surmontées d'une corniche avec mâchicoulis, laquelle supportait un toit très-élevé, de forme conique, percé de lucarnes, et orné, vers la cour du château, de deux petites tourelles. La tour de l'est servait de donjon; à son sommet s'élevait une espèce de lanterne, où l'on arborait, en temps de guerre ou dans les circonstances solennelles, la bannière baronniale. Entre les tours s'étendait

¹ BRUNETTE. *Bruxelles ancien et moderne*, p. 241. — COLLIN DE PLANCY, *le Guide des voyageurs dans Bruxelles*.

une galerie basse et couverte, servant à la fois de voie de communication et de moyen de défense; cette galerie n'existe plus, et l'on ne voit plus de vestiges du corps de logis qui se trouvait près de la tour de l'est.

La tour d'entrée renfermait au rez-de-chaussée une salle voûtée; à l'étage, on trouvait deux salles superposées, auxquelles on se rendait par un escalier pratiqué dans l'épaisseur des murs. La destruction du toit ayant amené celle des plafonds, les deux appartements ne forment plus



qu'un immense réduit, qui se détériore davantage de jour en jour. Les fenêtres inférieures sont de forme et de grandeur différentes; celles du haut sont toutes carrées. Par une issue pratiquée près du palier que forme l'escalier, entre les deux étages, on se rend, en suivant la muraille, à la tour du nord, qui est toute pareille. Celle de l'est présente quelques différences; au bas, on trouve la cuisine, dont l'immense cheminée est garnie de deux énormes chenets de pierre de taille, sculptés aux armes de la maison de Witthem. Les caves, qui sont très-vastes, servaient aussi de prison, comme le prouvent les chaînes que l'on y a trouvées, scellées au mur. Une salle qui, selon toute apparence, était un salon, occupe l'étage. Les parois sont revêtues d'une boiserie de chêne, peinte en outremer et parsemée d'étoiles d'or; d'élégantes nervures s'élançant au sommet de la voûte, où elles vont se réunir dans une clef de pierre fort ingénieusement ouvrée. Une vaste cheminée, que surmonte le blason seigneur-

rial, occupe l'un des côtés de l'appartement ; une des fenêtres, qui donne vers la cour, est garnie d'un balcon de fer. Les murs du château portent encore les traces des attaques qu'il a jadis soutenues ; un boulet, sans doute l'un de ceux que lui lança l'artillerie bruxelloise, est incrusté dans l'enceinte. C'est probablement à Henri de Witthem que le château doit sa reconstruction, car on voyait autrefois sur la porte son écusson avec le collier de la Toison d'or ¹.

Le revenu de la seigneurie de Beersel était évalué, en l'année 1743, à 6,294 florins, non compris les redevances en grains. Son livre censal produisait 490 florins, 1 setier de froment, 59 setiers de seigle et 22 setiers d'avoine. Outre les fermes dites du *Château*, de *Sittaert* ou *Zittert*, de *Schavey*, de *Boesdale* et de *Holbecq* ², le seigneur possédait 39 bonniers de terres et 40 bonniers de prairies, qui étaient loués à différents cultivateurs. Les ventes de bois, y compris le *wyngeld*, rapportaient 2,757 florins. Les charges s'élevaient à 1,620 florins, somme dans laquelle figuraient : 250 florins payés au receveur de la seigneurie, 18 florins payés aux échevins du village pour veiller à la rentrée des cens seigneuriaux à Beersel et à Alesbergh, 63 florins à chacun des deux sergents, 2 florins à un garde de bois, 4 florins donnés à un autre garde, etc.

Le maire de Beersel jouissait de grandes prérogatives. Le seigneur percevait, à Tourneppe, dans les hameaux de Ten-Broeck et de Ter-Heyden, le droit de meilleur catel ; le tiers du produit de ce droit appartenait au maire, ainsi que le tiers des confiscations. Pour droit de vacation, il percevait : pour chaque procédure foncière, 21 sous, et quand il devait s'éloigner du village de plus d'une lieue, 18 sous par lieue ; pour chaque information, 10 sous, s'il restait dans la paroisse ; 21 sous, s'il en sortait, et 18 sous par lieue, s'il s'en éloignait d'une lieue et plus ; pour chaque adhéritance, 21 sous. Aucune personne étrangère au village ne pouvait accomplir, à Beersel, de formalité judiciaire, telle que citation, information, etc., qu'après avoir payé au maire le *wyngelt* ou droit de vin, c'est-à-dire 6 sous. Chaque fermier lui devait un demi-setier de froment et chaque journalier une quantité de grains proportionnée à l'étendue de son exploitation ; à Pâques, il faisait prendre des œufs de Pâques chez tous les paysans, et, s'il y en avait qui ne lui en donnaient pas assez, à son avis, il en prenait plus, à leur barbe (*hy nemtse in den*

¹ Le Roy a donné, dans ses *Castella et pratoria*, une vue du château de Beersel, que CARTILLON a reproduite. — Le *Messager* et la *Belgique monumentale* (voir pag. 668, à la note) en ont publié des vues modernes.

² La ferme de Holbecq, qui comprenait 20 bonniers de terre et $4\frac{1}{2}$ bonniers de prairies, se trouvait sous Hal ; elle fut ruinée en l'an 1700.

news). Parmi les émoluments du maire figuraient encore : 4 florins et un blanc, pour porter la statue de Notre-Dame d'Alsembergh; 16 sous pour porter la statue de saint Sébastien de Linckenbeek, suivant un usage qui existait depuis plus de 300 ans; un cierge de la Chandeleur, du poids d'une demi-livre, que donnait l'église de Rhode, et un cierge semblable, pesant une livre, donné par l'église de Beersel. Les merciers qui venaient à la kermesse du village devaient demander au maire la permission d'ouvrir boutique, et, en retour, lui donnaient chacun un couteau, ou une *stricke* pour la verge de justice. Selon un autre document, le maire de Beersel percevait un écu lors de chaque mariage qui se célébrait dans la paroisse ou lorsqu'un de ses habitants, du sexe masculin, se mariait ailleurs.

Les échevins de Beersel s'intitulaient : en 1442, échevins de monseigneur sire Henri de Witthem, chevalier, à Alsemberge, à Rode, à Dorpe, à Beerssele, à Linckebeke et aux environs, et, plus tard, en 1531, échevins de Beerssele, à Rode, à Alsemberge, à Dorpe, à Linckebeke. Le greffe de Bruxelles possède le registre des contrats passés devant eux, du 16 mai 1455 au 25 mars 1516; un registre aux adhésions des années 1551 à 1597, un autre, allant de 1562 à 1564, puis une série complète, comprenant les années 1600 à 1795.

Vers l'année 1715, il se forma dans le village une gilde de Saint-Sébastien, qui se composait d'hommes mariés et de célibataires, au mépris des edits du 15 mai 1701 et du 10 juillet 1711. Les confrères se rendirent en corps à l'église, pour la première fois, le jour de la Saint-Sébastien, en 1715, mais sans en avoir demandé la permission au curé. Lorsque l'*alferis* ou officier de la gilde, Martin Mertens, se présenta chez ce dernier pour obtenir l'autorisation de tirer l'oiseau sur le clocher, il ne put obtenir de réponse positive; cependant la gilde passa outre. L'année suivante, le serment renouvela sa demande; mais, cette fois, elle essuya un refus positif, basé sur ce qu'elle n'avait pas payé les dégâts que le tir avait causés à la toiture de l'église. Néanmoins, Mertens parvint à s'emparer des clefs de l'église et monta au clocher, où il fixa une perche pour le tir, qui eut lieu le lendemain. Le curé se vit alors en proie à mille vexations : on envoya un troupeau de moutons dans son champ de froment; une nuit, on coupa et on enleva ses trèfles; ensuite, on brisa la barrière placée devant le presbytère, on vola ses légumes; enfin, pendant que quelques paysans jouaient devant sa porte de la basse et du violon, d'autres emmenèrent sa charrette et la mirent en pièces. Ces excès forcèrent le curé à en appeler au conseil de Brabant, qui lui donna gain de cause (1717).

Pendant les années 1763 et suivantes, Beersel fut le théâtre de quel-

14 bonniers de terres situés à Beersel et qui formaient un fief relevant du duche. Comme les chasseurs aux perdrix (perdriers), groyers et autres officiers du prince venaient fréquemment loger dans la ferme de Dwerbosch, la duchesse Jeanne prit ce bien sous sa protection (veille de la Saint-André 1401). Le 25 août 1450, Philippe le Bon autorisa les religieux de Dilghem à nommer à Beersel une cour censale de quatre tenants et à lui faire graver un sceau, avec lequel elle pourrait sceller les actes passés devant elle. Après les désastreuses guerres du règne de Maximilien d'Autriche, le monastère vendit l'*hof* de Dwerbosch à un marchand de Bruxelles, Jean Van Grymborgou dit Van zdingen, moyennant 1,600 florins, de 3 sous de gros de Brabant (1^{er} juin 1502); à quelque temps de là, il fut décidé, par le conseil de Brabant, que cette ferme devait être entièrement exempte d'impôts (25 juin 1512)¹. Le 6 novembre 1596, Pierre Vanderhaegen la vendit, avec 95 bonniers de dépendances, moyennant 11,483 livres d'Artois, à Godefroid Vanderzype, mandataire des Jésuites de Louvain, et ceux-ci l'abandonnèrent ensuite à leurs confrères de Bruxelles (13 février 1603). Le château appartient aujourd'hui à M. le baron de Roest d'Alkemade. On le nomme quelquefois *la cense des Jésuites*, d'après ses anciens propriétaires; ceux-ci acquirent aussi l'*hof van Nieuwendove*, qui relevait du duché de Brabant, et que la famille Loock possédait, au quinzième siècle². Michel De Wera, greffier d'Uccle, fut propriétaire d'une ferme à Linkenbeek, qu'Honorée Coens acheta, le 20 décembre 1627. Messire Thomas de Franquin ou Franquen, quartier-maître général du roi, la laissa à sa femme, et celle-ci en fit abandon à celle des maisons de l'ordre des Jésuites que désignerait son frère, le père Thomas Crom (18 août 1666).

Un peu au sud de Dwerbosch on trouve l'*hof Hongeroyen*, dont une reine de Hongrie fit abandon à l'église d'Alsembergh, selon la tradition³, et, vers l'est, sur la limite de Linkenbeek, on remarque *la ferme de Schavey* (Schaveis, 1440). En 1480, Guillaume, fils de Guillaume Van Mons et de Marguerite de Famileroux dite de Jodoigne, était, pour cette ferme, vassal des seigneurs d'Aa. Les d'Arenberg la possédaient déjà, il y a cent ans. Le chapitre d'Anderlecht levait une petite dîme sur environ 30 bonniers, au *Schaveyveldt*, mais, de 9 gerbes, il en cédait deux à l'abbaye de Forêt et une à la chapellenie de Beersel.

LINKENBEEK. — Les habitants de Beersel portent le nom de *Huteratou*

¹ Archives des Jésuites de Bruxelles, aux Archives du royaume.

² En 1492, Henri Loock céda au prieuré de Sept Fontaines sept étangs situés près des bords de l'abbaye de Dilghem et de l'*hof van Schaveye*.

³ Ms. intitulé *Fragments généalogiques*, qui se trouvait chez M. De Houvora.

ters, qu'ils doivent à leur principale industrie; quant à ceux de Linkenbeek, on leur applique l'épithète de *Moeliedervers*, dont l'origine m'est inconnue. J'ai entendu, il est vrai, parler d'un malheureux que les paysans de Linkenbeek auraient, en guise de plaisanterie, étouffé dans un pétrin; mais qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote? Le nom de *Moeliedervers* ne viendrait-il pas plutôt des moulins à eau que la *Linkenbeke* active? L'un, le *Vieux moulin de Linkenbeek*, sert à moudre le grain, et les deux autres sont annexés à des papeteries. En 1309, Ghiscelin de Grolst céda au duc de Brabant ses droits sur le *Nedermolen*, et promit de ne jamais convertir en moulin à blé « l'accor » voisin qui s'appelait le *moulin de la Clippe*; en 1439, c'était déjà une papeterie. Le moulin domanial s'affermait, en 1354, pour six muids de seigle et six livres de cire par an. Plus en aval, un nommé Philippe Pletincx construisit un petit moulin à papier, qu'il vendit peu de temps après à Jean Van Linth. Comme il n'avait pas obtenu d'octroi de la chambre des comptes, Van Linth fut cité à comparaitre devant la chambre de tonlieu de Bruxelles, et condamné à une amende de 16 carolus d'or; mais, à sa demande, on lui délivra l'autorisation requise, à la condition qu'il payerait un cens annuel d'un carolus, et qu'il ne convertirait pas son usiue en moulin à grains (21 janvier 1547-1548).

L'église de Linkenbeek ¹, ancienne annexe de la paroisse de Rhode, et, plus tard, de celle d'Uccle, dépendait de l'abbaye de Forêt. Ce monastère y avait la collation de l'office de sacristain (*custodia seu matricularia*) et de la chapellenie. La dime appartenait, pour une moitié, aux religieus-

¹ Linkenbeek (*Linckenbeke*, 1190; *Lynckenbeks*, 1435; *Linckenbeek*, 1686), commune du canton d'Ixelles, à 2 l. au S. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, sur 262 bouniers, on y trouvait 222 b. de terres, 21 b. de prairies, 17 b. de bois, 2 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 4,912 florins. En 1846, sur une étendue totale de 415 hectares, la commune comprenait 242 h. cultivés en céréales, 9 h. cultivés en plantes industrielles, 107 h. cultivés en racines et fourrages, 29 h. de prairies, 14 h. de vergers, 11 h. de jardins potagers, 18 b. de bois, 6 h. de bruyères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 45; en 1480, 47; en 1525, 33; en 1686, 24 chaumières, 2 brasseries, 1 auberge, 6 boutiques, 1 château, etc.; en 1846, 256 maisons, dont 15 inhabitées.

Population: En 1786, 646 habitants; en l'an VIII, 348; au 31 décembre 1831, 978; au 15 novembre 1846, 1,206, formant 241 ménages; 128 enfants recevaient l'instruction, et 135 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 3 moulins à eau, dont 2 à grains et 1 à papier; 1 brasserie.

Dépendances: Les hameaux *Heulleken*, *Bocht*, *Caelevoet*, *Op-Linkenbeek*, les fermes *Ten-Bluts*, à Caelevoet, de *Hollabeke*, de *Perck*, l'*hof ten Heuvel*, jadis *census Montaigne*. Un bois portait autrefois le nom de *bois de la Duchesse* (*apud Linkenbeks, juxta locum dictum Silvan Ducissæ*, 1266).

Les registres de l'état civil commencent: pour les naissances, en 1716; pour les mariages et les décès, en 1717.

ses, et, pour l'autre moitié, au curé de Rhode et au bénéficié de la chapellenie de Beersel. Au mois de décembre 1221, les moines d'Affligem avaient cédé le cens qu'ils prélevaient sur la ferme de Linthout, et leur dime à Rhode et à Linkenbeek, en échange des biens que l'abbaye de Forêt possédait à Herdinxem ou Herderssem. Quant à la cure, elle possédait 21 bonniers de terres.

Le 12 décembre 1469, le duc Charles le Téméraire se rendit en pèlerinage « à Saint-Sébastien de Linquebeke ¹, » pour remercier ce martyr, soit de ce que, au tir de Bruxelles, il avait abattu l'oiseau, soit parce qu'il avait été délivré de la peste par l'intercession du saint. Ce prince offrit à l'autel un grand cierge et un buste d'argent, du poids de 78 marcs 3 onces 21 esterlings et qui fut fait par Gérard Loyet, orfèvre du duc, à qui on ne le paya qu'en 1477. Ce buste, ainsi que celui que le duc offrit en même temps à l'église de la chartreuse de Scheut, avait « la tête garnie d'un chapeau de duc fait à grandes feuilles percées à jour et le cercle dudit chapeau semblablement garny de feuilles aussi faictes à jour, de vermeil dorez dedans et dehors; et sont (les deux chiefs ou bustes cités plus haut) habilliez de robes faictes en fachen de drap d'or et au-dessus ung collier de la Thoison tout vermeil doré, assiez sur ung hault pié garniz dessus et dessoutz de grosses mollures fort eslevées, et par les costez garnis de feuilles en losanges aussi eslevées » ². En outre, le duc Charles fonda, à Linkenbeek, une chapellenie qu'il dota de 50 florins par an, à la condition que le bénéficié célébrerait la messe tous les jours. En 1656, le curé Jean Geerts ayant exposé qu'il ne pouvait accomplir cette fondation, à cause de ses occupations pastorales, le cardinal-infant consentit à en réduire considérablement les charges (28 août 1656) et, peu de temps après, la chambre des comptes consentit à ce que le soin de desservir la chapellenie fut confié aux religieux de Sept-Fontaines (23 octobre 1656). Le temple paroissial est entièrement moderne; il date de 1773 et on l'a récemment agrandi. C'était autrefois un but de pèlerinage pour les archers qui avaient commis quelque délit ³. Tous les ans une confrérie du lieu se rendait à Hal, en mémoire de ce que la Vierge avait jadis sauvé les habitants d'une maladie contagieuse ⁴.

Une famille noble, du nom de Linckenbeke, a existé à Bruxelles, où, au quinzième et au seizième siècle, plusieurs de ses membres entrèrent

¹ Addition à l'histoire du roi Louis XI, dans l'édition de COMMINES, de Bruxelles, de 1723.

² M. LE COMTE DE LARONDE, *Les ducs de Bourgogne*, seconde partie, t. 1^{er}, p. 507.

³ Ordonnance du magistrat de Malines, de l'année 1432. *Provincie, stadt ende district van Mechelen*, t. II, p. 374

⁴ *Den Pelgrim van Halle*, p. 203.

encore dans l'échevinage. La ferme de *Park* ou *Percke* s'appelait dans le principe *t'hof van Linkenbeke*; elle formait un fief que Laurent Vandernoot tenait de la cour féodale de Ten-Steen, à Uccle, en 1474; des terres, des cens, des arrière-fiefs et une foresterie héréditaire du bois de Soigne lui étaient annexés et furent relevés du duché, au quatorzième siècle, par Franc et Jean de Percke¹. Dans la suite, ce bien fut acheté par l'infirmerie du Bèguinage de Bruxelles, et prit le nom de *Beggynen hoff*. Le village faisait jadis partie de l'échevinage de Rhode² et fut souvent donné en engagère avec Beersel; au quinzième siècle, le seigneur de ce dernier endroit y percevait une moitié des amendes, dont l'autre moitié appartenait aux Chiens de Boitsfort. Au moyen âge, il y avait à Linkenbeek une sous-mairie, que l'on donnait à ferme; les ducs y constituaient aussi une cour censale (*de laten in den bedryve van Liuckenbeke, Uccle ende daer omtrent*. 1492). Une double potence s'élevait près du chemin d'Alsembergh, sur la hauteur. Le 20 juin 1646, le domaine céda à Albert Vandewinckel, qui avait été nommé conseiller de Brabant le 14 février de la même année, la haute, moyenne et basse justice de ce village, pour la somme de 1,600 florins, et la lui vendit, d'une manière absolue, pour 1,700 florins en sus, le 8 novembre 1650 (r. du 27 mai 1658). Depuis cette époque, Linkenbeek eut les mêmes seigneurs que Rhode-Saint-Genèse et Alsembergh, dans le territoire desquels il est à moitié enclavé. M. de Man de Lennik y possède un petit château, au sud-est de l'église.

II.

LE VILLAGE DE RHODE-SAINT-GENÈSE. — Au delà de Linkenbeek commence la grande commune de Rhode, dont le territoire était encore presque en entier couvert d'arbres, il y a quelques années. La partie

¹ En 1186, Berner de Perke figurait parmi les vassaux du châtelain de Bruxelles, Gode-froid; en 1222, Rene de Perke était vassal du châtelain Léon.

² Les anciens comptes de la mairie de Rhode placent Linkenbeek dans le ressort de l'échevinage d'Uccle, dont il ne suivait cependant pas la coutume et où il n'allait pas à chef de sens (voyez les *Coutumes de la cour féodale de Brabant*, art. V, note de Christyn).

³ Rhode-Saint-Genèse (*Roda*, 1141; *Rode*, 1190, 1293, 1435; *Roode*, 1491, 1546; *Rhode*, 1686), commune du canton d'Uccle, à 3 l. au S. de Bruxelles.

Territoire: On y trouvait, en 1686, 464 bonniers, dont 300 b. de terres, 40 b. de prairies, 104 b. de bois, 20 b. d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 1,850 florins. En 1846, sur une étendue totale de 2,399 hectares, la commune comprenait 882 h. cultivées en céréales, 36 h. cultivées en plantes industrielles, 348 h. cultivées en racines et fourrages, 91 h. de prairies, 16 h. de vergers, 40 h. de jardins potagers, 4 h. de jardins d'agrément, 474 h. de bois, 4 h. de bruyères, 15 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 103; en 1480, 41; en 1525,; en 1686, 43 chaumières,

la plus anciennement cultivée présentait jadis le même aspect et fut conquise sur la forêt de Soigne, grâce à des défrichements qui ne datent, à ce qu'il semble, que du onzième siècle. De là le nom de *Rhode*, c'est-à-dire *Sart*, ou terrain en friche, qui lui fut donné. Sans doute, les comtes de Louvain la partagèrent à leurs vassaux, et y provoquèrent la création d'un village, comme le châtelain de Bruxelles, Léon I^{er}, le fit pour le territoire de Plancenot, en 1227.

Le temple chrétien que l'on éleva dans ces lieux en l'honneur de saint Genèse comprenait jadis dans son ressort tout ce qui s'étendait, vers le nord, jusqu'à Uccle, et, vers l'ouest, jusqu'à Tourneppe. En effet, Alesbergh en a dépendu longtemps, comme nous le verrons bientôt. Lorsque l'évêque de Cambrai Roger, « dans l'espoir de rendre « plus fructueux son voyage à Jérusalem, en méritant les pieuses « et ardentes prières des religieuses de Forêt, » donna à leur monastère « l'autel de Rode », il y joignit Beersel et Linckenbeek, qui en dépendaient¹. Cette cession ne fut pas gratuite, comme on pourrait le supposer d'après les expressions citées plus haut, elle coûta aux religieuses, au moins 10 marcs².

4 brasseries, 3 maisons de métier, 4 auberges, des fermes, etc. ; en 1846, 569 maisons, dont 18 inhabitées.

Population : En 1786, 1,684 habitants ; en l'an VIII, 1,019 ; au 31 décembre 1831, 2,300 ; au 15 novembre 1846, 2,813, formant 551 ménages ; 294 enfants recevaient l'instruction, et 865 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 2 moulins à eau à grains : le *Korenmolen*, près de l'église ; le *Nieuwenmolen*, à Ter-Moulen ; 4 moulins à eau à papier, dont 1 à Ten-Broeck et 1 à Sept-Fontaines ; 3 brasseries ; on fait aussi à Rhode le commerce de bois.

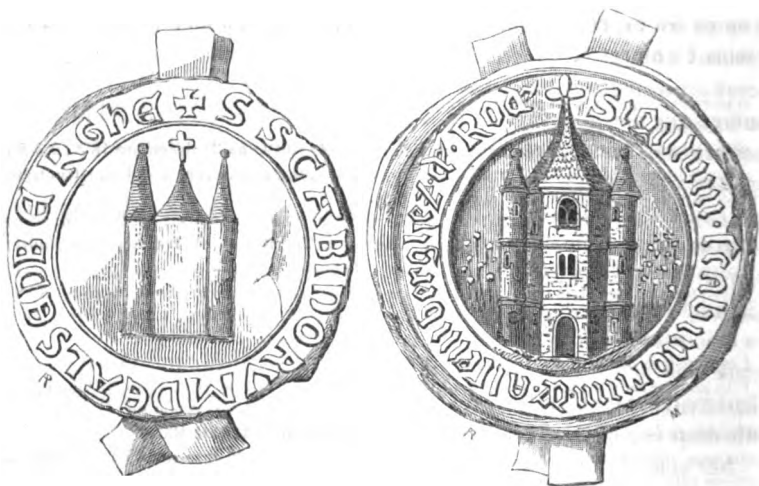
Dépendances : Les hameaux dits *Revelingen*, *den Driesch*, *Grande-Espinette*, *Hoek*, *Kleyen-Dries*, *Linde*, *Sept-Fontaines*, *Ten-Broeck*, *Ter-Heyden*, *Ter-Moulen*, *t'hof ten Berg*, *t'hof ten Hout*, *Waterbosch*.

Les registres de l'état civil commencent en 1683.

¹ In nomine sancte et individue Trinitatis. Rogerus, Dei gratia, Cameracensis episcopus, omnibus fidelibus in perpetuum. Quia, teste beato Gregorio, qui alterius bonum adjuvat, suum facit, omnia bona que fiunt a sanctimonialibus in Forest Deo et beate Marie devote servientibus mea volo facere, ipsas honorare et exaltare, professiones ipsarum tueri et augere, pacique earum ut tranquille sponso suo serviant, omnimodis prospicere. Spero enim quod sacris et ignitis ipsarum precibus, labor Iherosolimitani itineris anime mee erit fructuosus. Ut ergo memoria mei apud ipsas vivat et orationum suarum efficacia contra queque adversantia michi pro acuto et munimento sit, altare de Rode cum appenditiis suis Bersele et Linckebeke ipsis pro salute anime mee in elemosinam dedi, salva nostri juris integritate. Que ut rata et inconvulsa permaneant et privilegii mei solida auctoritate et sigilli mei impressione et idoneorum testium astipulatione roborata sunt. Signum Hugonis decani Cameracensis ecclesie, S. Walteri, Nicholai, Sigeri, archidiaconum ; S. Walcheri cancellarii, S. Johannis de Forest, S. magistri Ade, S. Egidii de Gondelecort, canonicorum Sancte Marie ; S. Herberti, abbatis Sancti Autberti Cameracensis ; S. Johannis, decani Bruxelles. Actum anno Dominice Incarnationis millesimo centesimo nonagesimo. *Archives de l'abbaye de Forêt*.

² Noverint tam presentes quam futuri, quod assensu totius capituli nostri, pro decem marcis quam in servitio domni Cameracensis episcopi pro ecclesia de Rode expendimus,

Rhode avait, au civil, une juridiction encore plus étendue : à son échevinage ressortissaient non-seulement les quatre villages qui formaient primitivement sa circonscription paroissiale, mais encore Tourneppe, Huysinghen, Eysinghen et Buysinghen. Les amendes appartenaient en entier aux ducs de Brabant, dans toutes ces localités, sauf à Beersel, comme nous avons eu occasion de le dire, et sauf le fief de Boesdale et de Ten-Broeke, à Rhode, dont nous parlerons bientôt. Les échevins de Rhode abandonnèrent cette qualification, qu'ils portaient dans le principe (1293, etc.), pour celle d'échevins d'Alsembergh et de Rhode (1304). Ils se servaient déjà de la langue flamande, dans leurs actes, en 1302. Leur premier sceau offre une tour crénelée, avec la légende : S. SCABINORUM DE ALSEBE E RODE. Dès l'année 1459, ils en avaient un second, dont l'élégante tour hexagonale représente sans doute l'ancienne tour de l'église d'Alsembergh ; la légende porte : SIGILLUM SCABINORUM DE ALSEMBERGHE ET DE RODE.



Par une circonstance tout exceptionnelle et que l'on ne s'explique pas, le bauc ou échevinage de Rhode allait à chef de sens à la cour féodale de Brabant. Ses coutumes, qu'il déposa au conseil de Brabant en 1546 et en 1570, étaient les mêmes que celles de Leeuw-Saint-

concessimus marcam argenti Agathe quamdiu vixerit. Quod si Agathe Marthe supervixerit, predicta marca dabitur Marthe singulis annis de ecclesia de Rode, post vitam domini Gerardi, persone de Braken. Que ut rata sint, auctoritate sigilli nostri et assensu totius capituli roborata sunt. *Ibidem.*

Pierre, dont nous avons donné l'analyse au chapitre deuxième du premier livre. J'ai de plus retrouvé quelques vieilles keures ou statuts, dans lesquelles on remarque plusieurs dispositions curieuses. Le maire, accompagné de deux échevins, vérifiait le poids du pain chez les boulangers, et, s'il était trop léger, on imposait au boulanger une amende de cinq escalins quand le pain se trouvait à la fenêtre, et de vingt escalins, quand le pain était à l'intérieur. Deux valets surveillaient la fabrication de la bière. Les bouchers ne pouvaient conserver de la viande fraîche que pendant trois jours. La divagation du bétail, les jeux de hasard, les bris de clôtures, le passage à travers les terres cultivées, étaient également interdits. Tout individu qui rôdait la nuit, sans nécessité, encourait une amende de vingt sous; s'il avait une mauvaise réputation, son seigneur pouvait aggraver la peine. Pour enlever la moisson, il fallait attendre le jour et avoir livré la dîme; de son côté, le décimateur ne pouvait toucher à la récolte qu'en présence et avec le consentement du cultivateur. A ces keures est annexé un tarif de ce que l'on payait au maire, aux échevins et au clerc ou greffier lorsqu'on réclamait un jour de droit, un appel, une vérité ou enquête, une visite de lieux, un abornement, une vente judiciaire. L'avant-dernier article inflige une amende d'un florin de Hollande au domestique qui quitte son service sans motif suffisant et sans le consentement du maître, et au maître qui en agit de même à l'égard de son serviteur ¹. Les mesures de capacité n'étaient pas tout à fait les mêmes à Rhode et à Bruxelles; dans la première de ces localités le pot était de cinq onces plus grand que le pot de Bruxelles; celui-ci contenait soixante-quatre onces (mesure liquide), et celui de Rhode soixante-neuf ².

On ne sait pas si Rhode a jamais obtenu de franchises. Ce village joua une seule fois un rôle politique. En 1372, quand la bataille de Bastweiler provoqua un nouveau traité d'union des villes du Brabant, Rhode près de Hal, *Rode by Hal*, y apposa son sceau.

Nos souverains fixèrent à Rhode la résidence d'un maire qui, dans le principe, n'étendait pas, à ce qu'il paraît, son autorité hors du ressort de l'échevinage. *Joannes, villicus de Roda*, figure dans un diplôme de l'an 1141. Ses successeurs devinrent plus tard les chefs d'une mairie qui comprit en outre toute la partie méridionale de l'ammannie de Bruxelles, sauf la terre de Gaesbeek et quelques villages près d'Ysche. Crainhem, Woluwe-Saint-Pierre, Watermael, Etterbeek, Uccle, Drogenbosch, Ruysbroeck, Meerbeek près de Ninove, Lombeek-Sainte-

¹ Recueil manuscrit d'anciennes coutumes, déjà cité.

² GHEUSBREGT, *Tables de conversion des anciens poids et mesures de Bruxelles, Louvain, etc.*

Catherine, Wambeek, Ternath, Cappelle-Saint-Ulric, Beckerzeel, Bigard, Berchem-Sainte-Agathe, Anderlecht et Forêt, en dépendirent, ces deux dernières localités jusqu'à leur réunion à la banlieue de Bruxelles. Les archives du royaume possèdent les comptes des maires de Rhode à partir de l'année 1403, outre les comptes en rouleaux de quelques-uns de ces fonctionnaires, de 1389 à 1397; parmi ces derniers, j'ai consulté ceux de Jean Van Heelbeke (du 20 juin 1390 au 26 février suivant, du 12 juillet au 21 septembre 1393 et du 9 octobre 1396 au 23 mars 1396 à 1397) et de Guillaume Vandenberghe (du 6 novembre 1393 au 24 août 1394).

En 1412, Jean, bâtard de Witthem, Jean Losschaert, Jean Boete, Nicolas De Backere, Hennen de Page, Jean Vandendorpe et Hennen De Beckere vinrent plusieurs fois causer du désordre à Rhode; ils brisèrent les meubles des maisons où ils logèrent, y mirent les lits en pièces, de telle manière que la rue était remplie de plumes, et portèrent ensuite les lits dans le ruisseau, où ils achevèrent de les briser. L'ammann de Bruxelles, après avoir fait constater ces faits dans un plaid tenu à Rhode, fit arrêter à Bruxelles Losschaert, Boete et Hennen De Beckere, dont les parents et les amis se plaignirent aux échevins de Bruxelles, sous prétexte qu'ils étaient bourgeois de cette ville. Vainement l'ammann répondit que les coupables devaient être jugés au nom du duc, pour les violences qu'ils avaient commises, ils furent mis en liberté, après avoir promis de se conformer à la punition qu'on leur infligerait conformément au *lantrecht* ou charte de l'ammannie (15 juillet 1412). Une vingtaine d'années plus tard, le maire de Rhode, Arnoul de Mol, aidé par le sous-maire, Gilles de Huldenberge, fit arrêter un pauvre homme qui revenait de son travail et ordonna de le conduire hors des limites de sa juridiction, dans la forêt de Soigne (probablement à Trois-Fontaines), par les messieurs d'Alsemergh et de Tourneppe, Paridan et Gilles Thoeniken; mis à la torture, ce malheureux avoua des choses que plus tard on reconnut fausses, et ses amis, craignant pour sa vie, payèrent pour lui une forte rançon. Le magistrat de Bruxelles, averti, condamna les officiers du duc à se rendre, le maire et le sous-maire à Rome, les deux messieurs à Bâle, ou à payer, le premier, trente; le deuxième, vingt; les derniers cinq florins du Rhin. Le duc Philippe, par un mandement en date du 12 juin 1434, renonça à la part de ces amendes qui lui revenait.

En 1484, le maire de Rhode entretint à Hal une troupe d'hommes d'armes, afin de préserver cette ville d'une attaque des Flamands; il lui fut payé pour cet objet une somme de 300 livres (acte de décharge du 13 décembre 1486). Les guerres des années 1488 et 1489 réduisirent le village « presque à rien; » les troubles du seizième siècle et les invasions des Français au dix-septième ne lui furent pas moins funestes. Son grand

développement date du premier quart de ce siècle. Anciennement, la fabrication des balais était une des principales ressources des habitants, qui durent à cette circonstance le surnom de *bessembinders*. Plus tard, on utilisa le ruisseau qui sillonne la commune et l'on employa ses eaux à activer des moulins à papier. Le 17 novembre 1546, le sacristain Wolfard Vandercameren fut autorisé à en bâtir un (ou un moulin à aiguiser), à deux petites roues, à l'endroit où il possédait deux pâtures, entre Rhode et Alsembergh, à la condition de payer au domaine un cens d'un carolus d'or. Aujourd'hui les papeteries y sont au nombre de quatre, toutes peu importantes, sauf celle de la veuve Demeurs, au hameau de *Ter-Meulen*, laquelle est activée par une machine à vapeur depuis l'année 1845 et où l'on comptait l'année suivante 73 ouvriers. Le 26 janvier 1849, le roi a autorisé la commune à prendre pour armoiries un écusson d'argent à un château orné de deux tourelles antiques au naturel.

L'église de Rhode est un édifice tout moderne, sauf la tour, masse carrée dont l'existence remonte au moyen-âge. Les dîmes de la paroisse appartenaient à l'abbaye de Forêt : en partie, en vertu de donations faites par deux religieuses de ce monastère, Ide et Ave, et par un de ses receveurs, Jean Vanderpoorten ; en partie, en vertu d'un échange conclu avec l'abbaye d'Affligem, au mois de décembre 1221. En 1524, l'abbaye les céda au curé, moyennant une redevance de 10 muids de seigle et de 10 muids d'avoine ; en 1787, elles rapportaient 4,537 florins et le curé prélevait en outre le quart de la dime de Linkenbeek (valant 160 florins), mais, pour cette dernière partie, il était en contestation avec les religieuses. Waterloo, qui ne se composait d'abord que d'une ferme de l'abbaye, et qui s'accrut ensuite d'une partie de la forêt de Soigne mise en culture, était considéré, au siècle dernier, comme une dépendance de la paroisse de Rhode ; sa chapelle, dont la construction date de 1680, avait un chapelain particulier, à qui le domaine payait tous les ans 252 florins ; au civil, Waterloo ressortissait à Braine-l'Alleu, dans le Brabant wallon. Par son testament, en date du 24 janvier 1756, Marie-Barbe de Tombeur, dame de Rhode, a légué aux pauvres d'Alsembergh 4,000 florins de change, à ceux de Linkenbeek autant, et à ceux de Rhode 4,500 florins, dont les intérêts doivent être distribués à de pauvres malades ou à des vieillards ayant vécu honnêtement et se trouvant dans le besoin. Au commencement de ce siècle, un sieur Van Achter légua 18,140 francs aux pauvres de Rhode, qui furent autorisés à accepter cette donation, par un décret impérial du 31 mars 1806.

SEIGNEURIES ET HAMEAUX A RHODE. — A partir de la fin du quinzième siècle, l'échevinage de Rhode fut, à plusieurs reprises, engagé et morcelé. Rhode et Alsembergh, en particulier, furent cédés, en 1562, à sire

Wolf Haller Van Hallersteyn, chevalier, maître d'hôtel de la reine de Hongrie: Rhode, moyennant 1,355 livres, et Alsemergh, pour 1,040 livres. On remboursa ces deux sommes, le 19 février 1574-1575, à la veuve de Haller, Élisabeth, fille de Nicolas Vanderlogenhagen. A quelque temps de là, Jean de Witthem, seigneur de Beersel, revendiqua ces deux villages, en qualité de *naerdelinck* ou plutôt de propriétaire des principaux fiefs qui y étaient compris; le 11 février 1577, une sentence de la cour féodale de Brabant les lui adjugea, et ils passèrent ensuite à ses filles (relief du 16 novembre 1591), à qui le domaine les reprit. En 1648, Albert Vandenwinckele, conseiller de Brabant et, plus tard, chancelier de Gueldre, engagea de nouveau la haute, moyenne et basse justice d'Alsemergh et de Rhode, moyennant 6,000 florins (r. du 2 septembre 1649), et, le 8 septembre 1650, il l'acheta définitivement, en ajoutant 6,500 florins à cette première somme (lettres patentes du 15 janvier 1651). Son fils, messire Jacques Vandenwinckele, licencié, fut ensuite seigneur de Rhode, d'Alsemergh et de Linkenbeek (r. du 3 mars 1671), que ses héritiers (r. du 30 septembre 1680) vendirent au secrétaire du conseil de Brabant, Jean Nauts (r. du 16 mars 1683). Le fils de ce dernier, maître Jean-Baptiste Nauts, licencié en droit (r. du 17 juin 1690) laissa son patrimoine à son frère Eugène-Laurent (r. du 28 juin 1735), dont les biens passèrent à ses neveux et nièces et, notamment, à Marie-Barbe et Élisabeth de Tombeur (r. du 15 septembre 1741). La première, restée seule après la mort de sa sœur (r. du 1^{er} décembre 1755), légua les trois villages, par donation entre-vifs, au baron de Provins (r. du 18 janvier 1757), à qui succéda Marie-Barbe-Josèphe De Man (r. du 26 avril 1775). Cette dernière mourut sans avoir été mariée, le 5 septembre 1796, et eut pour héritiers, entre autres, sa sœur Isabelle-Marie De Man, veuve, depuis 1775, de Jean-Baptiste Rol; M. Charles-Joseph-Ghislain Rol d'Alsemergh étant mort le 17 juin 1848, sans laisser d'héritiers directs, sa fortune a passé à des collatéraux.

Le 1^{er} août 1710, la comtesse d'Egmont, princesse d'Arenberg, et les héritiers du secrétaire Nauts s'accordèrent au sujet de leur juridiction respective à Rhode, Alsemergh et Linkenbeek. Dans tout le territoire où la première ne levait pas de cens, le seigneur haut justicier devait prélever les *calenges* ou amendes; par contre, on confirma à la comtesse les *calenges* et autres actes judiciaires, civils et criminels, qui écherraient dans le *Steenbosch*, bois qui se trouve entre le chemin royal de Bruxelles à Nivelles et le chemin de Beersel à Rhode. Le droit de visiter les chemins dans les trois villages et de les border d'arbres fut reconnu au seigneur haut justicier, et, d'autre part, la comtesse cou-

serva un libre accès à la potence qu'elle avait fait élever dans le *Steenbosch*, à Alsemergh.

Les seigneurs de Beersel possédaient de grands biens à Rhode et à Alsemergh, tant au hameau de Ten-Broeck, qui est situé à l'aval de ces deux villages, qu'à Boesdale. Une charte du mois de janvier 1293 mentionne à la fois les échevins de Louis *de Palude* ou *Vandenbroke* (*ser Lodewics scepen van den Broke*) et les tenanciers de Walter de Rhode; les derniers, n'ayant pas de sceau commun, se servaient de celui des échevins de Rhode, mais les premiers en avaient un qui leur était particulier. Au quatorzième siècle, on tenait en fief du châtelain de Bruxelles, à Boesdale et Ten-Broeck, une grande seigneurie, ayant un maire, une cour censale, un cens de 44 escalins de Louvain, 33 escalins payement, 38 chapons, 2,300 œufs, 16 setiers d'avoine, droit de moyenne et de basse justice et d'infliger des punitions « jusqu'à la vie » (*toten live toe*), à la seule réserve de livrer le coupable aux officiers du souverain. Éverard Clutinc ¹, qui vivait en 1346, la posséda, puis Franc, seigneur de Melin, après qui elle passa aux de Glymes de Grimberghe. Henri de Witthem, seigneur de Beersel, l'acheta à l'un de ceux-ci, Jacques de Glymes (r. de l'année 1480); un second fief de *Boesdale*, qui consistait en une foresterie héréditaire et 20 bonniers de terres, relevait du duché; en 1312, il appartenait à Jean de Boesdale; Henri de Witthem en fit aussi l'acquisition (r. du 23 juin 1486).

La ferme de Boesdale se trouvait encore, il y a quelques années, sur la lisière de la forêt de Soigne; mais, depuis 1834, d'immenses défrichements en ont transformé les alentours en une plaine cultivée de l'aspect le plus monotone. Depuis environ cinquante ans, on a compris dans la commune de Rhode les parties de la forêt de Soigne que l'on nommait *triages de Boesdael*, de *Sainte-Anne*, de *Revelingen* et de *Saint-Michel*. A l'exception de quelques bouquets d'arbres, les trois premiers ont été complètement sacrifiés; le dernier, qui se trouve à l'est de la chaussée de Charleroi, a moins souffert.

Près de l'ancienne ferme de Boesdale, la société de la Raffinerie nationale en a fait bâtir une autre, d'une très-grande étendue, qui a été mise en vente, avec 150 bonniers de terres et de prairies, en 1846, après la dissolution de cette société. Le hameau de la *Grande Espinette* n'a pas pris de développements, et l'isolement règne encore autour du *château de Cintra*, bâti, il y a dix-huit ans environ, par le général Lecharlier, soldat aventureux qui, après avoir rapporté de grandes richesses du Portugal, après avoir ensuite dissipé sa fortune, a péri dans une tem-

¹ Des Cluting est venu le nom du *Cloetbosch*, qui avoisine Boesdael.

pête dans le golfe du Mexique. Toutes ces localités ont été successivement emprises sur la forêt de Soigne : la *Grande Espinette* au dix-septième siècle, la ferme de Boesdale et Cintra vers 1837, lorsque la Société générale vendit une partie de l'ancien bois du Soleil.

Une ligne de beaux étangs termine vers l'est le vallon de Rhode ¹. En 1210, Henri 1^{er} donna environ cinquante bonniers de marécages situés en cet endroit, à l'abbaye de La Cambre, afin que les religieuses eussent toujours de l'eau en quantité suffisante. Pendant le carême de l'année 1224, le même prince gratifia ce monastère de 10 bonniers de bois, s'étendant devant la ferme de *Lancerode* ou *Lansrode*, à la condition que la communauté les entourerait de fossés, et ne pourrait les vendre sans sa permission. En 1787, les religieuses possédaient à Rhode, outre leurs fermes de *Lansrode* et de *Creectenbroeck* et leurs dépendances, 75 bonniers de bois. En vertu d'une ancienne concession, elles envoyaient les bestiaux de la première de ces fermes dans le bois de Soigne, pour y pâturer; en 1404, le receveur général de Brabant, Guillaume *Tonsus*, exigea d'elles la redevance en avoine qui se payait pour le passage des bestiaux dans la forêt; comme elles n'avaient pas de titre, elles se soumirent à cette injonction. Lorsque Guillaume donna sa démission, la communauté obtint du duc Antoine une confirmation de la faveur dont elle avait joui (20 août 1410), et, dans la suite, Philippe le Bon suivit l'exemple de son parent (10 décembre 1446). Sur la rive occidentale du ruisseau on voit une jolie maison de campagne, l'*hof ten Berg*, et, près de sa source, une chapelle dédiée à sainte Anne, à laquelle on fit quelques réparations en 1547 et en 1574.

Au sud, les habitations se sont éparpillées et multipliées. Le hameau de *Ter-Heyden* comprend l'*hof ten Houte*, qui après avoir appartenu à Jean, fils de Jean Vanderzennen, devint la propriété de la léproserie de Saint-Pierre à Bruxelles (1414 environ). Une ferme, au lieu dit *Ten-Gehucht*, conserve le nom d'*Op-Rhode*, que l'on trouve déjà dans les anciens diplômes ². De ce côté, le banquier Engler a fait bâtir une maison de campagne, que sa fille a portée en mariage à M. le colonel Goethals.

LE PRIEURÉ DE SEPT-FONTAINES. — En l'année 1380, un chapelain de l'église d'Anderlecht, et qui était né dans ce village, Gilles, fils de Corneille de Bredeyck et de Gertrude Sneps ³, résolut de fuir le monde et

¹ Dans l'*Atlas des propriétés de la Cambre*, on donne à ces étangs les noms de : *Gevaert eyver*, *Schaps vandel eyver*, *Cleynen eyver*, *Contrye eyver*, *Velt eyver* et *Bosch eyver*.

² Lambert de Monte tenait à cens de Rembald de Laeken, qui, à son tour, les tenait en fief de Walter de Bruxelles, seigneur d'Aa, des terres cultivées et incultes à Holst, Obrode, Roest, Ignenvelt, et une partie de moulin à Obrode. Walter consentit, en 1221, à ce que ces biens fussent cédés au monastère de La Cambre.

³ Corneille était fils de Jean de Bredeycke dit Van Volkeghem, et Gertrude de Jean

de se consacrer à la vie contemplative. Accompagné de sept amis, il vint habiter à Bruxelles, dans un quartier écarté, près de la chapelle Saint-Laurent et, paraît-il, à l'endroit où s'éleva depuis le couvent de Sainte-Élisabeth. Bredeyck était alors âgé de 40 ans ; il était instruit, car il avait étudié la philosophie, pendant deux ans, à l'université de Paris. Son nouvel asile lui parut bientôt trop bruyant et, afin de se livrer à ses méditations avec plus de tranquillité, il choisit un recoin de la forêt de Soigne, un petit vallon où il existait une ermitage nommé *die cluse van den Zevenborren*, l'ermitage des Sept-Fontaines, parce qu'un grand nombre de sources y jaillissaient des coteaux environnants. A sa demande, la duchesse Jeanne lui donna ce lieu, en pure aumône, pour y bâtir un hôpital et un monastère, et à la condition de célébrer tous les ans un anniversaire pour le salut de son âme (4 novembre 1388) ¹.

La nouvelle communauté avait déjà élevé pour son usage quelques cellules ou plutôt quelques chaumières, lorsque Thomas de Visdomme, prévôt de Soignes et l'un des conseillers de la duchesse, vint lui rendre visite. Il fit au chapitre de Cambrai un rapport si favorable de ce qu'il avait vu à Sept-Fontaines, que ce corps se décida à sanctionner l'existence du nouvel établissement. Le suffragant de l'évêque, Jacques, évêque de Civita-Nova, en consacra, le 11 avril 1388, le premier oratoire, qui était dédié à la Vierge et à saint Augustin, et qui s'élevait à l'endroit où furent depuis la cuisine et le cimetière. Pendant la messe, après l'offertoire, Bredeyck, Henri de Stakenborch et Pierre De Hoede, qui étaient tous trois prêtres, prirent l'habit religieux et reçurent la règle des chanoines réguliers. Le premier fut élu prieur par les deux autres et, le lendemain, Visdomme, agissant en qualité de délégué du chapitre de Cambrai, le confirma dans ses fonctions.

Les annales du monastère offrent peu de faits éclatants : les religieux vécurent toujours dans la retraite et l'humilité. Leurs commencements furent difficiles. L'oratoire dont nous venons de citer la consécration et le monastère étaient construits en bois ; un incendie les ayant complètement détruits, on les remplaça par des bâtisses provisoires, faites d'argile et de chaume. L'évêque Jean de Gravia offrit aux moines la riche et célèbre église d'Alsembergh, située dans le voisinage ; mais, par amour

Sneps de Nederbeke. Ces deux époux donnèrent à leur fils Gilles, le 6 mars 1398-1399, 3 bonniers et un journal et demi de terres, situés à Anderlecht, au *Neepoelt*, près de la haie dite de *Langehaghe*. Gilles les céda au couvent qu'il fonda, le 23 mars 1401-1402.

¹ Consultez, pour l'histoire de Sept-Fontaines, la monographie écrite par WILBERT, *Historia Septem-Fontana* (Brux., 1688, in-4°), qui a servi à SANDAUS, VAN GESTEL, LE ROY, etc., — un *Cartulaire* (du seizième siècle), aux Archives du royaume, et quelques manuscrits de la Bibliothèque royale, qui sont mentionnés dans notre texte.

pour le repos et pour l'étude, ils refusèrent ce don magnifique. Quelques années après, ils s'affilièrent au chapitre des Chanoines réguliers de Groenendael ; en 1417, ils entrèrent, mais avec quelques restrictions, dans celui de Windesem, et enfin, en 1442, ils adoptèrent la clôture, qu'ils observèrent jusqu'en 1655, que le chapitre en ordonna la suppression. Le couvent était situé dans une paroisse où l'abbaye de Forêt avait le patronat, mais l'abbesse renonça à tous les droits qu'à ce titre elle pouvait avoir sur la chapelle des religieux, sauf que ceux-ci lui payeraient, à la Saint-Martin d'hiver, un cens annuel du quart d'une once d'argent (déclaration de la communauté, en date du 1^{er} mars 1417-1418).

Breedeyck ne mourut pas à Sept-Fontaines. Après avoir gouverné ce prieuré pendant 28 ans, il alla, à la demande de sire Jean de Huldenberg, en fonder un autre près de la chapelle castrale de Sainte-Marie-au-Bois, à Bois-Seigneur-Isaac, que ce chevalier lui avait donnée, dès l'année 1415. Après y avoir vécu huit ans encore, il y mourut le 16 octobre 1424, à l'âge de 84 ans ¹. Breedeyck écrivit quelques sermons, des lettres et un traité sur les statuts de son ordre. Plusieurs autres religieux prirent également la plume, soit pour composer des ouvrages, soit pour se livrer à la copie des manuscrits, travail qui était alors à la fois honoré et lucratif. Parmi ces derniers, on cite les enlumineurs Guillaume Dulken, Jacques Voetwaters, Égide ou Gilles Vanderhecken (mort en 1538); parmi les premiers, Guillaume Van Cotthem, de Bruxelles, mort en 1428, et qui recueillit les souvenirs se rattachant à la fondation du monastère dans un livre intitulé *l'Arche* ²; Vanderhecken, qui écrivit, sous le titre de *Catalogus*, une vie des prieurs et des religieux, et y joignit un *Memoriale benefactorum* ou description des vases, des tableaux, des vitraux, des statues ³; Égide Van Diepenborren (mort en 1451), écrivain mystique, ainsi que Henri Vandenboomgarden (mort en 1469, à l'âge de 87 ans), l'auteur d'une vie de Jean Van Ruysbroeck; Jean Van Habbeek (vers 1576), auteur d'épigrammes latines ⁴; Wiaert, dont l'ouvrage, *Historia Septem-Fontana*, a fourni une partie des matériaux du présent article ⁵, et enfin le prieur Charles-Balthasar de Culembourg, de qui Van Gestel obtint les documents nécessaires pour compléter sa description du prieuré.

Ce furent surtout les souverains du Brabant qui enrichirent le couvent et lui fournirent les revenus qui lui permirent de subsister. Près du

¹ GOETHALS, *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, etc., t. II, p. 29.

² *Idem*, t. III, p. 18.

³ *Idem*, l. c., p. 23.

⁴ PAQUOT, t. II, p. 618.

⁵ *Idem*, t. I, p. 7.

monastère, vers Hal et à proximité du chemin conduisant à Braine, se trouvait un lieu nommé *Heynsput*, où Henri Plaetman et Gérard de Dyn allèrent vivre en ermites; la duchesse Jeanne le leur céda, le 12 avril 1390, et leur permit de couper des arbrisseaux pour bâtir leur ermitage, à la condition qu'après leur mort l'*Heynsput* appartiendrait au couvent. Pierre d'Erps et Jean Boydens furent chargés de l'abornement de cette localité. Dans les dernières années de la vie de cette princesse, les religieux, se croyant en butte à la haine de quelques personnages puissants, sollicitèrent et obtinrent du duc Antoine une charte par laquelle il les prenait sous sa protection (8 août 1404). Cependant, la même année, le receveur général Tonsus les obligea à payer une redevance pour pouvoir conduire leurs bestiaux dans la forêt de Soigne, où la duchesse Jeanne les avait autorisés à envoyer 24 vaches, 60 porcs et 10 brebis; ce ne fut que plus tard que leur privilège fut confirmé (4 juin 1409, 20 août 1410). Sous prétexte qu'une multitude de personnes venaient recueillir du bois mort et des fruits sauvages dans leur voisinage et y commettaient beaucoup de scandales, les frères demandèrent au duc Jean IV de pouvoir occuper et enclore onze bonniers de terres situés devant le couvent, du côté de Hal, et un terrain, avec une colline, contenant quatre bonniers, derrière l'église. Ce prince accueillit leur requête (24 février 1419-1420) ¹. De son temps vécut deux autres protecteurs du prieuré : Guillaume, comte de Seyne, qui y reçut la sépulture dans le chœur, dans une belle tombe que recouvrait une table de marbre, et Jacques d'Enghien, seigneur de Braine. Au nombre des propriétés dont les religieux devinrent possesseurs figurait le bien de *Diedsrode*, à Rhode, qui était tenu à cens du couvent de Coudenberg et qui leur fut vendu, le 7 avril 1394, par Jean, fils de Jacques Van Diedsrode, et par sa sœur, Marguerite, femme de Henri Die Visse.

En 1433, on commença l'édification d'une église, qui ne fut consacrée qu'en 1467, le 11 août, par l'évêque de Dania. Le maître-autel était orné d'un tableau avec volets, représentant la Vierge, et le prieur Roberti y fit sculpter et peindre la Cène. Tout l'édifice était orné de vitraux, que donnèrent Philippe le Bon, N. Vandenbrande, maître Paul de Rota, trésorier du chapitre de Cambrai; les chevaliers Jean et Philippe Hincckaert, Égide de Berlare, chanoine de Cambrai; Jean Ostonis, chanoine de Nivelles; Catherine Vandermeeren, le prieur de Bois-Seigneur-Isaac, qui gratifia en outre de belles stalles le chœur et la salle du chapitre, et qui mourut de peur à Bruxelles, lors de la terrible émeute dont cette ville fut le théâtre, après la mort de Charles le Téméraire; le sous-

¹ *Livres noirs*, n^o II, f^os 180 et 7 v^o, et I, f^o 182.

prieur du même couvent, le seigneur d'Ohain, Nicolas Nicolai ou Grudius, conseiller de l'empereur Charles-Quint, et maître Jean Van Ruysbroeck, ce dernier, selon toute apparence, parce qu'il avait été l'architecte de l'église ¹. Les religieux avaient d'abord employé à la construction même l'argent que le duc Philippe leur avait donné pour une verrière et en placèrent une très-simple; le duc, ayant été instruit de ce fait, ordonna de leur donner l'argent nécessaire pour en placer une autre, plus digne de lui. Celle qui rappelait la mémoire du sire d'Ohain et qui se trouvait au-dessus de la porte d'entrée ayant été détruite par le vent, Marie de Hongrie la fit remplacer à ses frais. Le vitrail de Nicolai embellissait le chœur de la Sainte-Trinité; les neuf premières étaient sans doute dans le chœur. Mentionnons ici, uniquement pour constater l'ancienneté de la mode de badigeonner, que l'église fut blanchie en l'année 1521 ².

Le nom de Sept-Fontaines rappelle un des épisodes les plus navrants du règne de ce Philippe le Bon, dont le règne eut tant d'éclat, dont la vie domestique fut entourée de tant de déboires. Un jour, en 1457, pendant une querelle avec son fils, causée par l'influence funeste que les Croy exerçaient sur l'esprit du duc, celui-ci entra dans une telle colère qu'il chassa son fils de sa présence et le poursuivit, dit-on, l'épée à la main : « La duchesse se montra mère, dit M. de Barante; elle « arrêta son mari, elle prit la défense de son fils. Enfin, il y eut entre « tous les trois de telles paroles, de telles violences, que le vieux duc, « tout égaré, ne sachant ce qu'il faisait, descendit, demanda un cheval, « et s'en alla tout seul, fuyant sa maison et chevauchant à l'aventure « dans la campagne. » Le soir, comme on ne le vit pas revenir, l'inquiétude s'empara de tout le monde. Pendant la nuit, on le chercha, sans pouvoir le retrouver. Enfin on sut qu'à la nuit tombante le duc, se voyant égaré, s'était approché du feu d'un pauvre charbonnier et que cet homme l'avait conduit à la maison d'un des gens de la vénerie, où il avait couché tant bien que mal ³.

Les guerres des années 1488 et 1489 causèrent de grands torts aux religieux. Les hommes d'armes qui occupaient le château de Braine-l'Alleu leur enlevèrent tous leurs chevaux, et ils furent enfin forcés de se retirer à Bruxelles. L'administration vigoureuse du prieur Nicolas

¹ *Fenestram huic altari (sc. Virginis) imminentem M. Joannes Ruysbroeck vitriam ornavit.*

² Ms. intitulé *Memoriale* et mentionné à la page 698.

³ M. DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. II, p. 258. — M. GALESLOOT place le lieu où le duc s'égara aux environs de Trois-Fontaines, près de Boitsfort (p. 114); mais La Marche le nomme *Sevenbergue* (forte *Sevenborre*); DU CLERCQ parle de localités dans la direction de Genappe, et CHASTELLAIN de la forêt de Ruysbroeck.

Roberti (en flamand, Robbeys ou Robbrechts, 1481-1509) remédia aux malheurs de cette époque. Son prédécesseur, Baudouin Pluys, avait vu s'élever de longs troubles, qui ne s'apaisèrent que lorsqu'il eut donné sa démission. Lui, au contraire, gouverna avec sagesse et éleva de nouveaux bâtiments. Animé d'un grand zèle pour la discipline et soutenu par l'amitié de Maximilien d'Autriche, il rétablit l'ordre et ranima la ferveur dans plusieurs établissements religieux : l'abbaye de Forêt, l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles, le monastère d'Oignies. Trop sincèrement dévot pour être ambitieux, il refusa la dignité d'évêque coadjuteur que lui offrait Jacques de Croy, qui occupait alors le siège épiscopal de Cambrai.

A cette époque, le couvent donna l'hospitalité à un grand nombre d'hôtes illustres, dont le séjour fut aussi fructueux que glorieux pour les moines. Un chambellan de Charles le Téméraire, Jean Taernier (?), avait été blessé et laissé pour mort dans un combat; après sa guérison, il se rendit à Jérusalem, puis au Mont-Sinai, et revint habiter quelque temps Sept-Fontaines. Le bailli de Hal, sire Martin Freynaert, y mourut et fut enterré dans la chapelle de la Sainte-Trinité, qu'il avait fait bâtir. Jean de Witthem, seigneur de Couvin, frère de Henri III de Witthem, y reçut aussi la sépulture, ainsi que l'écotète de Bruges, Jean de La Vichte, qui s'était réfugié auprès du seigneur de Gaesbeek, et qui mourut à Braine-l'Alleu, en 1489. Enfin, un des prélats les plus distingués du temps, le cardinal Érarde de La Marck, évêque de Liège, montra une affection particulière pour Sept-Fontaines; lorsqu'il se trouvait à Bruxelles, il s'y rendait souvent, car il aimait beaucoup la chasse, exercice auquel les environs du prieuré se prêtent encore très-bien. Érarde fit de grands dons aux religieux, et voulut qu'on lui élevât, dans le chœur de leur église, un mausolée où, selon la tradition, ses intestins furent déposés.

Nos souverains honorèrent aussi, plus d'une fois, le couvent de leur présence. Philippe le Beau accorda aux moines l'autorisation de faire couper, dans la forêt, un bonnier de bois, « afin de les aider à édifier « leur maison et logis, pour y recevoir Monseigneur, quand il lui plait « soit à y loger; » puis, peu de temps après, il leur octroya, en remplacement de cette faveur, un don de 600 livres (19 janvier 1497-1498, acte de décharge du 25 du même mois) ¹. Marie de Hongrie vint dîner à Sept-Fontaines, le 10 octobre 1539, après une chasse à laquelle elle avait invité l'empereur Charles-Quint; ce prince donna alors une forte somme pour achever les bâtiments de la partie méridionale du couvent,

¹ Archives de Lille, n° 185.

qui étaient commencés depuis longtemps. Philippe II visita le monastère le 21 avril 1549, et, après avoir célébré les fêtes de Pâques, dîna au réfectoire avec toute la communauté; il était accompagné d'une nombreuse noblesse et suivi de 125 mules portant des mets de toute espèce.

Ce fut au seizième siècle que l'on orna le cloître de vitraux peints; ils furent donnés par les personnages suivants : ceux de l'aile occidentale (ainsi que ceux du réfectoire), par Érad de La Marck; ceux de la partie méridionale, les deux premiers, par ce prélat; les neuf autres, par Martin de Gurrea, noble Aragonais qui habita le couvent pendant les Pâques de l'année 1556 et qui devint ensuite duc de Villa-Hermosa; par des religieux, par Pierre Vanderhaeghen, par le prieur Jean Freniers, par le sire de Pétershem, par Jean Moittormont, receveur de Henri, seigneur de Beersel; par le prieur Jean Opstal, par Josse Fabri; ceux de la partie orientale par Jean de Nieuwenhove, seigneur de Koekelberg; Jérôme Vandernoot, chancelier de Brabant; Thierrri de Heetvelde, grand forestier; sire Jean Vanderaa, dont un des frères, nommé Antoine, avait pris l'habit religieux à Sept-Fontaines; le chevalier Jean de Cortenbach, le receveur Guillaume Pensaert, les parents du frère Égide Vanderhecken, Simon Tisnack, Henri, seigneur de Beersel; Marc *Creticus*, maître d'hôtel de l'évêque Érad; Henri de Hornes, seigneur de Gaesbeek; Alard Bentinck, maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche, et Philippe Vuesels, receveur au quartier de Bruxelles; ceux du nord par Walter de Carloo, grand forestier; par le maçon Gisbert, qui avait appris son art sous la direction du frère convers René de Bere, mais dont les armoiries (*insignia*) furent ensuite remplacées par celles du seigneur de Gaesbeek, bien que celui-ci n'eût pas donné un sou pour ce vitrail; par Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht; par le seigneur de la Vere et de Beveren, neveu du précédent; par Jacques de Fiennes, par deux barons hennuyers, par le marquis de Brandenbourg, par le palatin du Rhin Frédéric, par les parents du frère Michel *De Campo*, par Jean de Glymes, seigneur de Berghes. Les vitraux du cloître extérieur étaient un don du chambellan Taernier.

La bibliothèque conventuelle s'enrichit également à la même époque. Le conseiller Nicolai lui donna un beau volume intitulé : *Georgius Valla de Rebus*; le prêtre bruxellois Jean de Witte gratifia la communauté des *Opera Aurelii Augustini*, d'un *Josephus*, des *Opera Cypriani* ¹.

Ce brillant côté de la médaille avait son revers. Le 5 juin 1545, le gouvernement de Charles-Quint, voulant venir en aide aux religieux, leur accorda en aumône 200 livres, prélevées sur le produit du dixième

¹ *Manuscrit cité.*

qui avait été imposé au clergé l'année précédente; en 1552, au commencement de juin, une pluie torrentielle, telle que de longtemps on n'en avait pas vu de semblable, causa de grands dommages au couvent et à ses alentours¹; bientôt il parut que le chœur de l'église était à la veille de crouler, et le domaine donna 2 bouleaux pour soutenir cette construction (29 décembre 1553); en l'année 1554, l'armée de l'empereur campa à Sartmoulin, ce qui occasionna de nouveau la dévastation des propriétés de la communauté.

Lorsque les persécutions de Philippe II déchaînèrent sur la Belgique les horreurs de la guerre civile, le couvent de Sept-Fontaines fut brûlé (1582), ainsi que le moulin adjacent, le moulin de Ten-Broeck, à Alsembergh, et le hameau de *Toutlifaut*, à Braine-l'Alleu, où il n'échappa qu'une maison. La ferme du couvent dans ce dernier endroit, *Blareveld* (le *Champ des feuilles*), avait été incendiée une première fois, le 10 octobre 1575, par l'imprudencé d'un soldat espagnol qui y était venu passer la nuit dans la grange avec sa maîtresse et qui y laissa brûler de la lumière; elle fut rebâtie avec somptuosité, et était à peine achevée que la garnison de Bruxelles la livra aux flammes, le jour de Pâques, 15 avril 1582. Dès l'année 1578, les religieux s'étaient réfugiés à Hal, où ils restèrent jusqu'en 1585, qu'ils partirent pour le château de Beersel, d'où ils ne revinrent dans leur couvent qu'en 1606, le 16 mai.

Grâce à la munificence du marquis d'Havré, Sept-Fontaines sortit de ses ruines, mais sans reconquérir son ancienne importance, sans reprendre ses travaux littéraires. En 1623, on restaura l'église et, à cette occasion, l'infante Isabelle fit don de 4,000 livres; mais, au mois de mars 1636, un incendie, occasionné par un feu de cheminée, ravagea tout le couvent. Un moine de Groenendael, et qui a écrit les annales de ce monastère, le Bruxellois Marc Mastelyn, fils de Henri Mastelyn, le médecin des archiducs, fut présenté, en 1636, pour occuper la place de prieur, mais ce choix fut cassé par le général du chapitre de Windessem. Mastelyn appela de cette sentence aux juges ecclésiastiques; toutefois le général, soutenu par quelques prieurs, n'eut aucun égard à son appel, et donna Florent de Nipholt pour chef à Sept-Fontaines. Le conseil de Brabant accorda néanmoins des lettres de maintenue à Mastelyn (31 août 1640), qui fut enfin reconnu prieur légitime et qui mourut le 23 décembre 1652². Outre ce différend passager, nous n'avons à citer, pour cette période, que quelques apparitions d'illustres personnages : du cardinal-infant, en 1639; du roi d'Angleterre Charles II, en 1638;

¹ *Anecdota Bruzellensia.*

² PAQUOT, t. II, p. 314.

de l'électeur Maximilien-Emmanuel, le 5 mai 1698. A plusieurs reprises, les ravages des troupes de Louis XIV forcèrent les religieux à se réfugier à Bruxelles et retardèrent l'élection des prieurs. Enfin, le couvent fut supprimé, une première fois par Joseph II; une seconde fois, par la République française.

L'ancien séjour de Breedayck est devenu une maison de campagne et papeterie, appartenant à M^{me} Wouwermans. La villa se trouve non loin de l'extrémité d'un vallon qui s'ouvre vers le nord et qui est presque entièrement occupé par des étangs; des hauteurs boisées, dépendant en majeure partie de Braine-l'Alleu, l'enceignent, de leurs ombrages. Vers le nord-ouest se trouve le moulin, à l'endroit où les eaux du vallon sortent du grand étang pour se diriger vers Tourneppe. Cette usine fut établie, *op den dam van Dietschenrode, sur la digue de Dietschenrode*, en vertu d'un octroi de la duchesse Jeanne, en date du 15 mars 1401-1402. L'architecture et l'ornementation du couvent ne présentaient rien de fort important. On y remarquait seulement un beau tableau de Crayer, que le gouvernement autrichien fit vendre en 1785 : *la Vierge et l'enfant Jésus à qui sainte Dorothee présente une corbeille de fleurs et près de qui sont groupés plusieurs saints*¹.

L'ÉGLISE D'ALSEMBERGH². — Si l'on en croit une ancienne légende qui paraît avoir été recueillie d'abord par Gillemans, la pieuse Élisabeth de Hongrie, femme du landgrave de Thuringe, vit un jour en songe un ange qui lui ordonnait de partir pour le Brabant et d'y bâtir un temple en l'honneur de la Vierge. Elle fut reçue avec honneur, vers l'année 1230,

¹ Nous avons parcouru aux Archives du royaume une longue série de *Comptes du couvent de Sept-Fontaines* commençant avec les premières années du seizième siècle, mais sans y recueillir des données curieuses; nous n'y avons guère trouvé que des dépenses de ménage.

² Alsemergh (*Ausemerga*, 1243; *Halsenberge*, 1415; *Alzenberghe*, 1435; *Alsenberghe*, 1491; *Halsemerge*, 1686), commune du canton d'Ixelles, à 3 l. au S. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 305 bonniers, dont 156 b. de terres, 27 b. de prairies, 81 b. de bois, 1/2 b. d'étangs, 40 b. de bruyères; le revenu imposable s'élevait à 2,043 florins. En 1846, sur une étendue totale de 618 hectares, on y trouvait : 155 h. cultivés en céréales, 3 h. cultivés en plantes industrielles, 102 h. cultivés en racines et fourrages, 21 h. de prairies, 3 h. de vergers, 8 h. de jardins potagers, 4 h. de terrains essartés, 2 h. de bruyères, 5 h. de jachères, 6 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 48; en 1480, 32; en 1525, 66, dont 4 à 2 foyers; en 1686, 30 chaumières, 2 brasseries, 2 auberges, etc.; en 1846, 222 maisons, dont 3 inhabitées.

Population : En 1786, 695 habitants; en l'an VIII, 375; au 31 décembre 1831, 965; au 15 novembre 1846, 1,154, formant 220 ménages; 208 enfants recevaient l'instruction, et 120 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 1 moulin à eau à grains, 1 moulin à eau à papier, 1 brasserie, 1 blanchisserie.

Dépendances : Les hameaux dits *Elsenhede*, *Heydenbroeck*, *Heyden*, *Meyghenheide*, *Yberg*; *t' hoff Inghendael*, 1442; *het hoff te Solheyde*, mentionnée en 1671, etc.

Les registres de l'état civil commencent en 1643.

par Marie, femme du duc Henri II ; mais, ne sachant quel endroit choisir pour accomplir les volontés du ciel, elle resta longtemps dans le trouble et dans l'indécision. Dans l'entretemps, un second ange apparut à trois vierges qui possédaient une petite propriété et leur enjoignit de la céder à la sainte princesse. Elles promirent obéissance au messager divin, mais en demandant un délai jusqu'au moment où leur champ, qui était alors couvert de lin en fleur, pourrait être récolté. L'ange les engagea à être à cet égard sans inquiétude, et, en effet, le lendemain, le lin n'attendait plus que la main du moissonneur. Au milieu du champ, on trouva un fil disposé de manière à figurer le pourtour d'une église. Sainte Élisabeth fut aussitôt avertie, accourut, et fit immédiatement commencer les travaux d'une église à laquelle on donna le nom de *Notre-Dame d'Alsembergh*, parce que les flancs de la colline sur laquelle elle s'éleva offraient en abondance la plante qui fournit l'absinthe (*alsem*). Le temple si miraculeusement entrepris ne put être achevé ; on n'en voyait encore que la nef et les collatéraux, et les pierres nécessaires à la construction du chœur se trouvaient à peine sur les lieux, quand la princesse de Hesse dut repartir pour l'Allemagne. Toutefois, ajoutent des légendaires moins anciens, elle n'oublia pas ses projets, et elle envoya à sa fille Sophie, seconde femme du duc Henri II, la statue de la Vierge qui est vénérée à Alsembergh sous le doux nom d'*étoile de la mer, stella maris*.

Plus tard, Jean surnommé de Coudenberg (Jean III), se trouvant en Palestine, entouré par les Sarrasins et en danger de périr, fit vœu d'achever l'église d'Alsembergh s'il revoyait ses états. Ses prières furent exaucées ; mais, comme il tardait à remplir ses promesses, une vision les lui rappela et, à son réveil, il trouva un fil qui dessinait la forme du chœur dont la construction avait tardé si longtemps. Son irrésolution cessa aussitôt et il fit mettre la main à l'œuvre ; toutefois, sa mort, puis les guerres entre le Brabant et la Flandre, arrêterent les travaux. Quelques années s'étaient écoulées, lorsque le curé Gilles vit dans le ciel une assemblée miraculeuse de vierges et un prêtre qui semblait officier pour elles. Le lendemain, on trouva de nouveau un fil indicateur, et cette circonstance déterminait la reprise définitive des travaux ¹.

¹ L'histoire de Notre-Dame d'Alsembergh fut écrite au quinzième siècle par GILLEMANS, moine de Rouge-Clotre, et par CORNELLE COLUMBANUS, abbé de Saint-Pierre, à Gand. Le travail du premier existe encore à la Bibliothèque royale, sous ce titre : *Incepit prologus in historiam fundationis et propagationis ecclesie Beatae Mariae in Alsembergh, ex. ms. Rubra Vallis, ex prima parte Novalis sanctorum*. WICMANS (l. II, c. 15, p. 315) a suivi un vieux libellum qui avait été écrit, probablement d'après le précédent, par le prieur de Rouge-Clotre, MICHEL DE RIDDERE, et qui lui fut prêté par le curé Égide De Becker. — ROSWYDE, de *Virginibus sanctis*, l. II, c. 15 ; SANDERUS, *Chorographia*, t. III, p. 364 ; LE ROY, le *grand Théâtre* T. III.

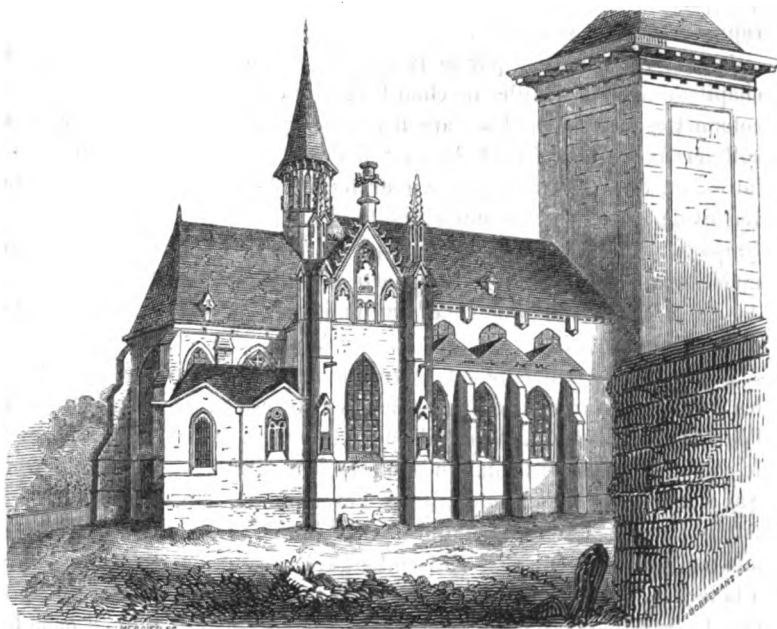
Trois vieux vitraux, qui échappèrent aux ravages des iconoclastes, au seizième siècle, reproduisaient les principaux épisodes de cette légende : l'apparition de la Vierge à sainte Élisabeth, les trois Vierges et le champ de lin, le prêtre sacrifiant dans le ciel et l'ange apportant le dernier fil miraculeux. Sur l'un de ces vitraux on avait placé cette date : ANNO D' M^{CC} XIX (1219). Ces anciens monuments rappelaient cependant un fait dont l'exactitude historique ne saurait être justifiée. La vie de sainte Élisabeth, qui a été écrite par un contemporain, se tait sur son voyage en Brabant; jamais Jean III n'est allé dans la Terre-Sainte, enfin, si l'architecture de l'église d'Alsembergh dément les allégations du légendaire, celles-ci sont également en opposition avec les véritables annales du temple.

Le duc Godefroid, lorsqu'il fonda l'église de La Chapelle à Bruxelles et qu'il la donna à l'abbaye du Saint-Sépulcre à Cambrai, comprit dans sa dotation les deux tiers de la dlme de *Hundeslo* et le tiers de celle de *Roth* (ou Rhode), avec un manse situé en ce dernier endroit ¹. L'abbé Parwin, comme nous l'apprend un diplôme de l'évêque Nicolas, de l'année 1155, fit construire en cet endroit une chapelle et des bâtiments. Telle est la véritable origine de l'église d'Alsembergh, qui, dans le principe, aura dépendu de la paroisse de Rhode; le patronat y resta la propriété de l'abbaye de Saint-Sépulcre, qui y avait en outre une seigneurie foncière, avec une cour censale, le droit de lever un denier par livre (ou vingtième) de chaque saisine se pratiquant entre ses tenants, des cens seigneuriaux en chapons, en argent, etc. En vertu d'une sentence arbitrale de maître Pierre dit le Vieux, chancelier de l'évêque de Cambrai, le curé Guillaume obtint, pour sa vie durant, le droit de percevoir les grandes et petites dimes que l'abbaye percevait, et les offrandes qui se faisaient à l'autel, sauf un quart de celles qui étaient recueillies le jour de la dédicace de l'autel (jeudi avant la Saint-André, en 1243) ². Comme deux tiers des dimes de la paroisse appartenaient à la prévôté de Sainte-Gertrude à Louvain, le curé n'en prélevait qu'un tiers, sauf que la prévôté ne recevait rien de 48 bonniers de terres, à Meyghem, formant ce que l'on appelait *la dime de Notre-Dame*; de 8 bonniers situés au *Waterpoel*, près de Tourneppe, et des 7 bonniers de l'*Engelsveld* ou *champ des Anges*. La dlme novale de toute la paroisse, la dlme de la viande et du bois appartenaient aussi au curé. A l'église

sacré, t. II, p. 329; VAN GESTEL, t. II, p. 111, et le *Guide fidèle*, p. 136, ont puisé aux mêmes sources, ainsi que le curé VAN LATHEM, dont l'ouvrage : *Historie der miraculeuse kercke van Onze L. Vrouwe tot Alsembergh* (Brussel, Scheybels, 1643, petit in-12), a été réimprimé plusieurs fois et traduit en français.

¹ *Opera dipl.* t. II, p. 687, 691. — ² *Historia ms. de Capella*.

appartenaient la dime de Notre-Dame, et une ferme, *t'hof van Hongaryen*, sous Beersel, avec 42 bonniers de dépendances ¹. Selon Goyers, dont l'assertion nous paraît douteuse, il y avait jadis à Alsembergh six chapelains qui chantaient les heures canoniales et administraient les sacrements aux pèlerins; de son temps, il n'en restait qu'un seul. Le 23 octobre 1742, le curé Égide-François Le Corbisier érigea à Alsembergh une seconde chapellenie, dont ses successeurs et le seigneur du lieu devaient avoir la collation et dont il augmenta la dotation, le 4 septembre 1751.



A en juger par les détails de son architecture, qui appartient évidemment au style ogival secondaire ou rayonnant, la nef de l'église d'Alsembergh remonte, non pas au commencement du treizième siècle, mais au quinzième siècle. Le chœur, au lieu d'en être la partie la plus moderne, en est la plus ancienne. Il consiste en deux travées et une abside polygonale; la première travée reçoit le jour par des fenêtres

¹ L'église possédait aussi un monticule appelé *den Droogen lochtinne*, situé à l'*Inghelendale*, et qui fut ensuite mis en culture; elle le tenait à cens du châtelain de Bruxelles.

ogivales divisées par un fort meneau trilobé; à l'abside, les baies sont en lancette. Une inscription place le commencement de la construction de ce chœur en l'année 1334, et il fut probablement achevé en l'année 1393, puisqu'on y lit, sur une petite vitre peinte, ces mots : BRABANTIA A DOMO — ANNO 1393. Ailleurs il est dit qu'on y posa le principal vitrail en l'année 1410, grâce à la munificence du duc Antoine ¹. Quant à la voûte, elle fut terminée seulement en 1470, à l'aide des libéralités de Charles le Téméraire, qui était venu en pèlerinage à Notre-Dame « de Halsembergh », le samedi 8 février 1465-1466 ², et qui, après avoir enlevé aux Gantois leurs vieilles bannières communales, en fit déposer quelques-unes dans l'église d'Alsembergh, où la ville de Gand les envoya reprendre, après sa mort ³.

La nef est soutenue par deux rangées de colonnes cylindriques, à chapiteau orné de feuilles de chou frisé; les chapiteaux supportent des colonnettes sur lesquelles s'appuient les retombées de la voûte. Les collatéraux de la nef sont décorés, à l'extérieur, de pignons triangulaires, et, dans le transept, le mur terminal qui fait face à la route venant de Bruxelles offre une élégante ornementation. Vers le midi, le transept est construit avec bien plus de simplicité, quoiqu'il date du même temps, à l'exception de la porte d'entrée, où on lit la date 1642. Au-dessus du chalcidique s'élève un petit clocher octogonal, surmonté d'une flèche en bois.

Les voûtes de la nef ne datent que du temps de Charles-Quint, dont les armoiries y furent sculptées, dans les clefs, et l'on travaillait encore à l'édifice en 1559-1560. Déjà Philippe le Bon avait donné un vitrail pour le chœur de la Sainte-Croix, en 1465. Le jeune Charles de Luxembourg, qui n'était alors qu'archiduc, imita l'exemple de son trisaïeul, et, par lettres patentes datées de Malines, le 1^{er} juillet 1512, alloua 100 livres aux marguilliers de l'église d'Alsembergh, à la condition de les employer à la façon d'une verrière « armoyée » de ses armes ⁴. Le domaine, voulant faciliter le placement des nouvelles fenêtres peintes dont on orna le temple à cette époque, fit don de 36 frènes et d'une certaine quantité de bouleaux (30 juin 1514). Pour compléter l'édifice, on entreprit, en 1503, la construction d'une tour haute de 159 pieds et dont la voûte inférieure

¹ En 1415, ce prince fit faire, par Walter Van Pede, veffrier de Bruxelles, un vitrail qui coûta 50 couronnes de France (ou 10 livres 8 sous 4 deniers) et qu'il donna à l'église d'Alsembergh. *Comptes des fiefs*. — PINCHART, *Archives des arts, des sciences et des lettres*, dans le *Messageur des Sciences historiques*, année 1854, p. 454.

² *Addition à l'histoire du roy Louis XI*, l. c., p. 344. — Le 10 janvier 1478-1479, le duc Philippe de Saint-Pol était allé à Alsembergh, accompagné de quelques jeunes gens de sa cour.

³ M. KEAVIN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 262.

⁴ *Archives de Lille*, registre n° 354.

ne fut fermée qu'en 1527, comme l'atteste une nouvelle donation d'arbres pour échafaudages ou charpente, faite par le domaine le 29 janvier 1526-1527. Dans la façade s'ouvrait une grande baie ogivale, pour laquelle le roi Maximilien donna un vitrail, en 1517. Au-dessus de cette masse de pierres on édifia une élégante flèche, en bois, de 144 pieds d'élévation, et dont la partie supérieure était ornée de trois liarses superposées et d'une croix de 20 pieds d'élévation. Si l'on s'en rapporte à Van Laethem ¹, ce campanile aurait été commencé en 1504, couvert en 1505 et achevé en 1506, ce qui semble à peine croyable. Il rehaussait singulièrement la beauté de l'édifice, mais il ne subsista pas longtemps. Le 25 juin 1653, la foudre le frappa et y alluma un incendie terrible, qui dura 24 heures, endommagea considérablement la tour et les collatéraux de la nef, fit fondre les cloches et détruisit l'horloge ². Le vandalisme architectural de notre temps s'est chargé d'achever les désastres causés par ce sinistre. Sous le règne du roi Guillaume, la tour, qui était encore haute de 147 pieds, fut démolie, et remplacée par une lourde et massive construction, sans style et sans caractère.

Par un diplôme donné à Lens, le 8 novembre 1415, à la requête de Henri de Wilthem, seigneur de Beersel, l'évêque de Cambrai accorda 40 jours d'indulgence à ceux qui fréquenteraient l'église d'Alsembergh, à certains jours de fête. Dans un diplôme de l'année 1419, et qui fut renouvelé au mois de janvier 1426-1427, Jean IV invite ses prélats, nobles, villes, etc., à faire connaître à quel point ce temple manquait de livres et d'ornements, par suite de l'accroissement qu'y prenait le culte. Bientôt l'église devint très-riche; longtemps le souverain en nomma le trésorier, et les seigneurs de Beersel s'honorèrent d'en être les mambours ou tuteurs principaux. Pendant les troubles de religion, en 1580, les Calvinistes la dépouillèrent, et y enlevèrent sept cloches; ils voulurent aussi emporter la statue miraculeuse, mais deux paysans, Mathieu Claes et N. Rombout, les en empêchèrent en les enivrant. Le fil miraculeux disparut à cette époque. On voyait alors à Alsembergh plusieurs tableaux de choix et, notamment, un *Christ en croix*, de Coxie, que Philippe II admira souvent, lorsque la chasse le menait de ce côté; cette peinture fut aussi enlevée, puis vendue par un négociant de Bruxelles, Thomas Werry, au cardinal Granvelle, et elle devint enfin la propriété du roi d'Espagne ³. En 1663 et en 1634, à l'approche des troupes françaises, le curé fit transporter la statue de la Vierge à Bruxelles; en 1643,

¹ Page 18.

² *Relations véritables du 22*. — La grande cloche avait été placée en 1616 et avait eu pour parrains les archiducs Albert et Isabelle.

³ *Descartes*, p. 363.

elle fut placée dans la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, où sa présence attira une affluence de monde prodigieux.

L'église possède deux chaires à prêcher. La plus ancienne, qui est reléguée au milieu d'un mont de chaises, consiste en une cuve de forme ronde, soutenue par un pilier, et décorée à l'extérieur de colonnettes, de statuettes, de niches et d'autres ornements de style flamboyant. La chaire actuelle a été exécutée par Jean-Baptiste Van Hool, professeur de sculpture à l'académie d'Anvers; un groupe de statues y représente *Jésus-Christ prêchant sur la montagne*. Le long des murs des collatéraux s'étale une série de tableaux du siècle dernier, rappelant les épisodes de l'histoire du temple. L'un d'eux nous montre les bouchers de Bruxelles apportant un trône à l'image miraculeuse; sur un autre on voit Gillemans, Rosweyde, Wichmans et les autres écrivains qui ont célébré la gloire de la Vierge d'Alsembergh. Les autels latéraux sont consacrés, celui de gauche, à la Sainte-Croix; celui de droite, à la Vierge. Une grille de fer, due au serrurier Delmotte, sépare la nef de ces autels et du chœur, où une lampe brûle constamment, devant le maître-autel.

La nouvelle sacristie se trouve à la droite, c'est-à-dire au sud, du chœur. Elle renferme de belles boiseries, encadrant quatre grands panneaux qui comprennent chacun quatre portraits de souverains, presque tous peu anciens. Les inscriptions suivantes sont placées sous ces portraits et forment une espèce de chronique officielle de l'église :

1° S. ELISABETH, — FILIA ANDRÆ II, — REGIS HUNGARIÆ, — FUNDATRIX ANTERIORIS — PARTIS HUIUS ECCLESIAE, — NAVIS DICTUR, — AD A(NU)M 1219.

2° SOPHIA, HENR. II, DUX BRAB. — UXOR, FILIA S. ELI., STATUAM — SACRAM B. V. IN SUMMO — ALTARE PO(sit)AM ACCEPTAM, UT — ILLAM SUÆ ECCL(es)IAE ALSEM. — DARET, UTI ACCEPIMUS, — DONAVIT, AD AM 1226.

3° HENRICUS II, DUX BRAB., — ECCL(es)IAM ALSEMBER., — A SOCRO SUA FUNDATAM, — DIVERSIS BONIS — IN CONSERVA(ti)ONEM — FABRICÆ DOTAVIT, — AD AM 1256.

4° JOANNES III, — DUX BRABANTIAE — ET LIMBURGIAE, — FUNDATOR — CHORI HUIUS — ECCLESIAE, — AD AM 1334.

5° ANT., DUCEM BRAB. — ET LIMB., PRIMARIAM — CHORI FENESTRAM — DEDISSE, — IPSIUS INSIGNIA — HODIE TESTANTUR, — AD AM 1410.

6° PHILIP. BONUS, DUX — BURG., BRAB., ETC., — FENESTRAM CHORI — S. CRUCIS, SUI — INSIGNIBUS EXORNATAM, — DONO DEDIT, — AD AM 1465.

7° CAR. AUDAX, DUX — BURG., BRAB., — ETC., CHORUM — A JOANNE III — INCHOATUM FORNICE — DECORAVIT, — AD AM 1470.

8° MARIA BURGUNDIAE, — IMPERATRIX, UXOR — MAXIMIL. I, FIL. UNICA

— CAR. AUDACIS, BURG., BRAB., — ETC., ERGA VIRG. ALSEMB. — MUNIFICA ET PIA.

9° MAXIMIL. I, IMP., — ARCHID. AUSTRIÆ, — DUX BURG., BRAB., ETC., — IN NAVI TEMPLI — MAJOREM FENESTRAM — SUIB INSIGNIBUS — ILLUSTREM FECIT, 1517.

10° MARGARETA, UXOR CAROLI — AUDACIS, DUCIS BURG., — BRAB., ETC., FILIA — EDUARDI REGIS ANGLIÆ, — ERGA DEIPARAM — ALSEMBERGENSEM — MUNIFICA ET PIA.

11° CAR. V, IMP., REX HISP., ARCHID. — AUSTR., — DUX BURG. ET BRAB., — SUAM MUNIFICIAM AD — PERPICIENDAM FORNICEM — NAVIS HUIUS ECCL(es)IÆ, — SUIB INSIGNIBUS — ORNATAM, OSTENDIT.

12° PHILIPPUS II, — REX HISPANIÆ, — ARCHIDUX AUSTRIÆ, — DUX BURGUNDIÆ, BRAB., — ETC., ERGA DEIPARAM — ALSEMBERGENSEM — DEVOTISSIMUS.

13° ALBERT., ARCHID. AUSTRIÆ, — DUX BURG., BRAB., ETC., — BENEDICTIONI MAJORIS — CAMPANÆ PATRINI NO(min)E — IN(ter)FUIT AC MUNIFICIAM — SUAM ERGA D. VIRGINEM — OSTENDIT, A° 1614.

14° ISABELLA CLARA EUG., — INFANS HISP., ARCHID. — AUSTR., DUX BURG., BRAB., ETC., — MATRIÆ NO(min)E BENEDICTIONI — MAJORIS CAMPANÆ FUSÆ — IN HONOREM S. ELISABETH — ADSTITIT, A° 1614.

15° LEOPOLDUS WILHELMUS, — ARCHIDUX AUSTRIÆ, — BELGII ET BURGUNDIÆ — GUBERNATOR, MAJORUM — SUORUM EXEMPLA SECUT., — D. VIRGINEM ALSEMB. — VISITAVIT, A° 1647.

16° MARIA ELISABETH, — ARCHIDUX AUSTRIÆ, — BELGII AUSTRIACI — GUBERNATRIX, — SACRAS HIC — THAUMATVRGÆ VIRGINIS — ÆDES VISITAVIT (1732).

L'église d'Alsembergh, suivant Sanderus, a 160 pieds de long sur 68 de large; elle occupe le sommet d'un petit plateau qui, vers le nord, est de niveau avec la chaussée venant de Bruxelles, et, de l'autre, domine la vallée. Dans la première de ces directions on trouve un couvent des sœurs de Marie, qui a été fondé en 1834, et où treize religieuses donnent l'instruction à des pensionnaires et à des externes; une galerie met leur habitation en communication avec le jubé, d'où elles assistent au service divin. Vis-à-vis de l'entrée méridionale de l'église, un escalier de soixante marches monte du vallon et rehausse singulièrement l'aspect du monument.

LE VILLAGE D'ALSEMBERGH. — La commune avait autrefois un hôpital ou hospice, ouvert aux pèlerins et aux voyageurs indigents ¹. Les seigneurs

¹ *In de prochie van Halzemberghe, aen 't Sieckhuys, tegen de strate daer men van Halzemberghe te Brussel waert gaet. Acte du xv^e siècle. — Tot Alsemberghe, de Sieckhuys heydr. 1648.*

de Beersel y possédaient, tout près du cimetière, une habitation, qui s'appelait t' *Hoochuys*, et que l'un d'eux, Jean de Witthem, vendit le 27 octobre 1580, à maître Thomas, fils de Henri Van Grassdorff. Les De Man, comme successeurs des derniers seigneurs hauts justiciers du village (en même temps que de Rhode et de Linkenbeek), y ont conservé un vieux manoir, au sud du ruisseau.

La plus grande partie du village fut incendiée, en 1518, par un scélérat nommé Henri Vaeck, qui habitait au lieu dit *den Haen* (*Gallus* ou *le Coq*), près de la croix de pierre; arrêté pour ses méfaits, Vaeck fut conduit à Bruxelles et brûlé vif ¹. Nous avons parlé ailleurs de la construction de la belle route d'Alsembergh; elle date de 1740 et a beaucoup contribué à l'amélioration et aux progrès de la culture dans le pays pittoresque et encore boisé qu'elle traverse. Depuis, on en a considérablement augmenté l'importance en ouvrant plusieurs voies de communication qui la relient au grand bourg de Braine-l'Alleu et aux chaussées de Bruxelles à Mons et à Charleroi. En 1826, les États provinciaux de Brabant résolurent de faire construire une route partant de la première de ces chaussées, à Leeuw-Saint-Pierre, et allant par Tourneppe rejoindre celle d'Alsembergh, que l'on prolongerait jusqu'à Braine-l'Alleu et de là jusqu'à Mont-Saint-Jean, sous Waterloo; ce travail, d'abord adjugé, en 1827, pour 23,800 florins, ajourné ensuite par suite de l'insuffisance des ressources de la commune, fut enfin achevé en 1833. La route de Hal à Mont-Saint-Jean, comme on l'appelle d'ordinaire, présente un développement de 16,690 mètres, plus de trois lieues. Dans ces dernières années, la commune de Rhode a fait paver les deux principaux chemins qui sillonnent son territoire : le premier quitte la chaussée d'Alsembergh, entre la brasserie et le château de ce village, longe le ruisseau et gagne ensuite les hauteurs; le second se sépare du précédent derrière le chœur de l'église de Rhode, et traverse les hameaux de Ter-Heyden et de Ten-Gehucht; tous deux aboutissent à la chaussée de Charleroi, celui-ci au sud, celui-là au nord de la Grande Espinette.

La partie septentrionale de la commune d'Alsembergh est coupée par quelques bois. Celui que l'on appelle le *Steenbosch* était jadis une carrière où, suivant la tradition, on a pris les pierres qui ont servi à la construction de l'église paroissiale. Il se trouvait jadis une potence en cet endroit, près de la limite de Linkenbeek ². Plus à l'ouest s'étend le hameau de *Meygemheyde*. Les pauvres de Bruxelles possèdent en cet

¹ *Histoire du prieuré de Sept-Fontaines*, ms.

² Cette potence étant en mauvais état, ce fut par le glaive que l'on mit à mort, à Alsembergh, en 1516, un individu condamné pour vol. *Comptes de l'ammannie*.

endroit une ferme, *'t hof te Meygem*, qui fut donnée en location le 26 mars 1700, avec les droits de ces pauvres sur 24 bonniers de prairies dites *die Meyghem heyde*. Sous la domination autrichienne, ces prairies furent plantées par eux, dans des circonstances assez curieuses. Le 24 janvier 1763, un nommé Charles de Heze représenta au gouvernement qu'au moyen des connaissances qu'il avait acquises, il se croyait en état de fertiliser toutes les bruyères et terres incultes. Il obtint, en effet, un octroi qui l'autorisa à s'approprier les bruyères, fonds inondés, marais et autres terrains ne produisant aucuns fruits et non plantés d'arbres, situés dans les huit mairies du quartier de Bruxelles et appartenant à des mainmortes; mais on lui imposa la condition d'interpellier d'abord les propriétaires et de s'assurer s'ils n'avaient pas eux-mêmes l'intention de défricher. Depuis, la commune d'Alsembergh et les hospices de Bruxelles ont eu, au sujet de la propriété de cette prairie, une contestation qui a été terminée par un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles, le 12 août 1845.

Plus près du ruisseau de Rhode se trouvent le hameau dit *Elsemheyde* et, sur le ruisseau même, le moulin de *Ten-Broeck*, qui formait jadis une usine avec droit de banalité, appartenant au domaine; elle fut cédée, vers l'année 1450, aux religieux de Sept-Fontaines.

III.

TOURNEPPE ¹; ORIGINE DU VILLAGE, GÉNÉRALITÉS. — La grande commune de Tourneppe est, de toutes les localités situées entre la Senne et la

¹ Tourneppe (*Tornepe*, ix^e siècle; *Thornepe*, 1111; *Tornepia*, 1138; *Dornepia*, 1221; *Doirpe*, 1400; *Doreppe*, 1435; *Dwoorp*, 1686), commune du canton de Hal, à 3 l. au S. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, le village comprenait 791 bonniers, dont 457 de terres, 137 de prairies, 163 de bois, 1 1/2 d'étangs, 33 de bruyères; le revenu imposable s'élevait à 5,09½ florins. En 1846, sur une étendue totale de 1,175 hectares, la commune comprenait : 461 h. cultivés en céréales, 18 h. cultivés en plantes industrielles, 208 h. cultivés en racines et fourrages, 95 h. de prairies, 27 h. de vergers, 29 h. de jardins potagers, 141 h. de bois, 2 h. de terrains essartés, 11 h. de bruyères, 5 h. de jachères, 14 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations : En 1435, 108; en 1480, 46; en 1525, 86; en 1686, 122 chaumières, 4 brasseries, 4 auberges, 5 boutiques, etc.; en 1846, 562 maisons, dont 5 inhabitées.

Population : En 1786, 1,757 habitants; en l'an VIII, 1,157; au 31 décembre 1831, 2,417; au 15 novembre 1846, 3,016, formant 557 ménages; 273 enfants recevaient l'instruction, et 253 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : 9 moulins à eau, dont 6 actives des papeteries; 1 fabrique de carton, 2 brasseries; on y fait aussi le commerce de bois.

Dépendances : Les hameaux dits *Destelheyde*, *Elderingen*, pres du précédent; *Grontheyde*,

forêt de Soigne, celle dont l'existence remonte le plus haut. Elle paraît avoir formé, pendant longtemps, un des points de la limite extrême du pays cultivé. Jadis, la forêt de Soigne couvrait tout le territoire de Rhode-Saint-Genèse et d'Alsembergh, et se prolongeait, au nord du ruisseau de Lansrode, jusqu'à Loth et jusqu'à Droogenbosch, et, au sud de ce ruisseau, jusqu'à l'endroit où s'éleva depuis la ville de Hal. Ce qui n'était pas boisé formait des bruyères, auxquelles la plupart des hameaux dépendants des communes d'Alsembergh et de Tourneppe ont emprunté leur nom.

Rien de plus romantique, de plus varié que les promenades solitaires allant de Beersel à Tourneppe; tantôt elles suivent de profonds ravins, tantôt elles atteignent des plateaux d'où le regard s'étend librement sur la riante vallée de la Senne. Mainte légende, actuellement oubliée, a dû se rattacher à ces lieux retirés, où se trouvent le *Neckers putte* ou *puits des Lutins*¹, la *source du Diable* ou *Duyvelsborre*², etc. Vers le sud, le territoire de Tourneppe offre un aspect encore plus désert et plus sauvage. Le sol, dont la fertilité est médiocre, recèle du quartz grenû, que l'on peut considérer comme un indice de la proximité de la formation ardoisière. Cette roche se montre au delà du ruisseau de Lansrode; on peut la suivre pendant l'espace de huit à dix minutes, puis elle disparaît sous les alluvions fluviales et ne revient à fleur de terre que sous Braine-l'Alleu, à Sartmoulin. Elle a une teinte jaune-grisâtre et rougeâtre et sert à la construction des routes. Autrefois, les receveurs de la ville de Bruxelles l'utilisèrent aussi pour le pavage des rues; c'est afin de se procurer des pierres de cette espèce qu'ils achetèrent, le 23 avril 1473, à sire Henri de Witthem, un demi-journal situé à Tourneppe, au lieu dit *Heryshem* ou *Hérisem*. Ce qui précède explique le surnom de *Boschhuylen*, *Hiboux des bois*, que l'on donne aux paysans de Tourneppe.

LA SEIGNEURIE ET LE VILLAGE DE TOURNEPPE. — Tourneppe dépendait, dans le principe, de l'alleu de Leeuw-Saint-Pierre, qui fut donné à l'église de Cologne du temps de Charlemagne. Il fut ensuite annexé à l'échevinage de Rhode; toutes les amendes y appartenaient aux ducs

Vroonenbosch, *Crabbosch*, *Salheyde*, *Wauweringen* (*Woweringen*, 1525), *Meygemheyde*, *Ril-roheyde* (*Rulensroo*, 1525), *Kesterbeek*, *'t hof te Hérisem*, etc.

Les registres de l'état civil commencent : pour les naissances, en 1614; pour les mariages, en 1698; pour les décès, en 1761.

¹ *In de prochie van Dorpe, ter stadt gehoeten op ten Neckersputte*. 1485. *Cartulaire de Sept-Fontaines*.

² Une *Duyvelsbeke* se jette, près d'Alsembergh, dans le ruisseau de Lansrode, qui reçoit ensuite : en face du château, la *Cloosterbeke*; à la limite d'Huysinghen, la *Diabeke* (*Diessbeke*, 1485), et, un peu en amont de son confluent avec la Senne, la *Kesterbeke*; cette dernière seule vient du nord. Un acte de l'an 1594 mentionne, à Wauweringen, une *Luogembets*.

de Brabant. Les seigneurs d'Aa y avaient de grandes propriétés et une juridiction (*dominium*) assez étendue; c'est à eux que l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles dut le tiers de la dîme de la paroisse, et l'abbaye de La Cambre plusieurs possessions, avec exemption de corvées et d'impositions. Les seigneurs de Stalle comptaient plusieurs vassaux à Tourneppe. Les De Kegel y tenaient d'eux une habitation, des terres, etc. Du temps de la duchesse Jeanne, Gilles De Kegel perçut, pendant une vingtaine d'années, la moitié des amendes qui échéaient à Tourneppe, dans son fief de Stalle (*'t leen van Stalle*), et qui étaient comminées contre des individus coupables de délits de toute nature. Le 30 octobre 1592, Jean, fils de Jean Van Merstraeten, et sa femme, Anne Vanderkeelen, vendirent à Laurent Berckmans *het hoff 't Elderingen*, six bonniers de terres et de pâtures, un verger, une maison et le tiers de la dîme de 12 bonniers, qui formaient aussi un fief de Stalle¹.

Quelques chevaliers portant le nom de Tourneppe sont cités dans d'anciens diplômes : Berner de Tourneppe apparaît en 1114, Wido ou Guy de Tornepe en 1191. En 1221, vivaient Gérard *Rufus* ou Le Roux de Tourneppe, chevalier, et son frère René; dans la suite, celui-ci devint aussi chevalier, et laissa un fils qui s'appelait Gérard *de Inferiori Tornepia* ou de Neerdorp. Égeric de Tourneppe est cité en 1236.

La haute justice de Tourneppe fut engagée, en 1489, aux Witthem. Le 18 août 1558, Pierre Boisot, qui possédait des fiefs et des châteaux dans les villages voisins de Huysinghen et de Buysinghen, prit à ferme, pour six ans et moyennant cinq couples de perdrix par an, la perdrisserie ou garenne du souverain, à Tourneppe, « qui va en ruine, » dit l'acte de concession. Le 24 janvier suivant, le même gentilhomme acquit également, au nom de son fils Charles, la haute justice de Tourneppe, moyennant 1,104 livres de 40 gros de Flandre (relief du 5 novembre 1561). Par ordre des archiducs Albert et Isabelle, l'auditeur de la chambre des comptes, Cortenbach, racheta Tourneppe, et, comme les lettres d'engagère ne se retrouvaient plus, le commissaire général des montres, Léonard Micault, petit-fils de Pierre Boisot, écrivit sur le registre même des engagères, à la chambre des comptes, qu'il avait été remboursé des 1,104 livres citées plus haut, et qu'il consentait à l'annulation des lettres d'engagère (7 novembre 1600).

Le maire du village, De Kegele, étant mort vers cette époque, son emploi resta longtemps vacant. Enfin, le curé, les échevins et la communauté des habitants demandèrent à Pierre Aelbrechts de remplir ces

¹ En 1660, le sieur Morales tenait en fief, de la seigneurie de Stalle, la brasserie dite *die Nieuwe Camme*, à Tourneppe, avec un étang, situé près des biens de la cure.

fonctions, « comme étant le plus capable. » Cette élection tout à fait démocratique était de nature à blesser la susceptibilité d'un gouvernement ombrageux ; aussi Aelbrechts s'empressa-t-il de solliciter l'approbation de la chambre des comptes (30 mai 1602). Il resta en fonctions jusqu'en 1620, qu'on le remplaça par le maire de Rhode, Jean Parys ¹.

Tourneppe fut engagé, de nouveau, le 4^{er} août 1626 et moyennant 4,000 florins, à Henri de Varick (relief du 12 novembre 1633). Ce gentilhomme autorisa d'abord le maire de Rhode, Laurent Van Gindertaelen, à continuer à exercer à Tourneppe les fonctions de maire, mais, en 1638, il voulut avoir un officier de police particulier et il confia cet emploi à Jean Van Schoonbeke. Le successeur de Gindertaelen, Albert Wangerer, prétendit que c'était là une atteinte portée à ses droits et le conseil de Brabant lui donna d'abord gain de cause, mais un exposé des faits, présenté par M. de Varick, éclaircit la question, et le conseil rendit un second jugement, plus conforme à l'équité que le premier (17 juillet 1647).

Le 26 octobre 1649, Tourneppe devint la propriété d'Ignace Le Roy, conseiller et maître de la chambre des comptes, qui augmenta les engagements précédentes de 4,800 florins (lettres patentes du 9 décembre 1649, relief du 18 septembre 1657). Ignace Le Roy était fils de Jacques Le Roy, seigneur d'Herbais, président de la chambre des comptes de Brabant ; il fut également président de ce corps, de 1655 à 1667. C'est lui qui a fait construire le château seigneurial de Tourneppe, un peu à l'ouest de l'église². Les Français livrèrent aux flammes ce manoir, qui fut rétabli par les soins de Jacques - Landelin Le Roy, fils d'Ignace (r. du 4^{er} février 1668). Celui-ci et sa femme, Anne-Jeanne d'Origon, vendirent le village à Pierre Fariseau, seigneur de Steenockerzeel, et à sa femme, Catherine Robyns (r. du 27 janvier 1701). L'union de Pierre et de Catherine étant restée stérile, Tourneppe échut à Pierre Robyns, dont la veuve, Jeanne-Marie Havet (r. du 19 août 1727), légua le village à son second mari, Guillaume-François-Joseph de Hemptinne (r. du 27 novembre 1736), qui fut nommé procureur général en Brabant, en remplacement de son père, par lettres patentes en date du 30 mars 1722, et créé baron de son nom, avec faculté d'appliquer son titre à une de ses terres, le 6 juillet 1737. Tourneppe reçut alors la qualification de baronnie, et l'officier seigneurial y prit le titre pompeux de drossard.

M. de Hemptinne mourut le 27 juin 1770. Il avait épousé, en secondes noces, Barbe-Élisabeth Vreven, dont il eut deux filles, qui relevèrent la ba-

¹ *Comptes de la mairie de Tourneppe*, aux Archives du royaume.

² Le Roy a donné une vue de ce château, tel qu'il existait avant l'incendie. Voyez aussi DE CANTILLON.

ronnie de Tourneppe le 23 novembre 1770. Elisabeth-Marie épousa le vicomte de Roest d'Alkemade ; quant à Hélène-Jeanne, elle s'allia au conseiller des finances Gommart-Ignace-Antoine, comte Cornet de Grez, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac, d'Ophain, de Thimougies, de Rosières. M. Cornet de Grez avait d'abord rempli, avec beaucoup de talent, les fonctions de conseiller pensionnaire de la chambre des jurés de Tournai. « Il était, dit l'historien Dewez, du petit nombre de ces hommes qu'une nation peut présenter avec orgueil aux étrangers ; il se distinguait par des mœurs austères, et par une grande franchise, même à la cour. Il disait la vérité à Leurs Altesses Royales, aux États et aux démocrates, ne consultant jamais que l'intérêt de son pays, rattachant et faisant servir à cet unique but ses vastes connaissances dans le gouvernement civil, politique et économique des provinces belgiques. » M. Cornet de Grez appartenait au parti vonckiste. En 1790, il répandit dans la Flandre un projet d'organisation, d'après lequel il devait suffire d'avoir 2,000 florins pour être électeur, ce que ses adversaires politiques, comme on peut le penser, traitèrent d'énormité.

Le comte Cornet de Grez mourut le 28 août 1811 ; il s'était remarié à Agnès-Thérèse Daneau, fille du seigneur de Thimougies ; sa première femme était morte le 14 mai 1771, laissant deux enfants qui sont tous deux enterrés à Tourneppe. La tombe de l'aîné porte : ICI REPOSE — MONSIEUR FRANÇOIS-MARIE-GOMMART — COMTE CORNET DE GREZ, EN SON VIVANT—MEMBRE DE LA SECONDE CHAMBRE DES—ÉTATS-GÉNÉRAUX DU ROYAUME DES—PAYS-BAS ET DU CORPS ÉQUESTRE DE—LA PROVINCE DE BRABANT MÉRIDIONAL, — COMMANDANT DE LA GARDE BOURGEOISE — DE BRUXELLES, — DÉCÉDÉ DANS LA DITE VILLE LE 28 DE MAI — 1827, AGÉ DE CINQUANTE-CINQ ANS.—BON ÉPOUX, BON PÈRE, DÉVOUÉ A SA — PATRIE, IL SERA A JAMAIS PLEURÉ — PAR SA FAMILLE INCONSOLABLE ET — REGRETTÉ DE SES NOMBREUX AMIS. Sur l'autre pierre tumulaire, on lit : ICI REPOSE — MADAME ROSE-GUILLELMINE-GHISLAINE, — NÉE COMTESSE CORNET DE GREZ, VEUVE — DE MONSIEUR CHARLES-FRANÇOIS—DELEVIGNE DEURWANDERS, EN SON — VIVANT CONSEILLER AU PARLEMENT — DE DOUAI,— DÉCÉDÉE A TOURNAI LE 23 DE—NOVEMBRE 1826, A L'ÂGE DE CINQUANTE—SEPT ANS.—MÈRE DES PAUVRES, ELLE CONSACRA— SA VIE A RECHERCHER ET A SOULAGER—L'INFORTUNE. Du mariage du comte Cornet de Grez et de Thérèse-Antoine-Ghislaine, vicomtesse de Beughem, naquirent un fils et deux filles ; le premier, le comte Ferdinand, a siégé au Congrès national, en 1830, puis à la chambre des Représentants. Il a épousé, en 1834, sa cousine Eulalie, baronne Snoy.

Le greffe du tribunal de première instance de Bruxelles possède la collection, assez complète, des anciennes archives de l'échevinage de Tour-

neppe; elle comprend, entre autres, les registres aux adhéritances, à partir de 1601 (sauf quelques lacunes); pour les années 1627 à 1649, les actes sont émanés des échevins de Huysinghen, Buysinghen, Eysinghen et Tourneppe, parce qu'alors ces quatre villages appartenaient tous au même seigneur. La première lettre échevinale qui soit donnée par les échevins de Tourneppe est du 26 mai 1651. De temps immémorial l'*oistwaerheyt* ou plaid de la moisson se tenait à Tourneppe, au lieu dit *Brynenputte* ou *Bruyenenputte* ¹.

La guerre fut souvent fatale au village de Tourneppe, qui se trouvait sur la limite du Brabant et du Hainaut. Des maisons y furent détruites en 1488-1489, de même que lors des troubles de religion; pendant cette dernière époque, une brasserie, entre autres, disparut complètement. Le village souffrit encore plus des guerres de Louis XIV. Les Français y brûlèrent, vers l'an 1686, les écuries et les autres dépendances de la *Steynenhof*, qui appartenait au seigneur de Stalle, Jacques Bouton. De 1689 à 1692, les habitants de Tourneppe furent, pour ainsi dire, ruinés par les campements et les passages presque continuels des armées; la guerre leur coûta plus de 94,000 florins, aussi la plupart périrent-ils de misère. En 1691, les troupes alliées, elles qui étaient armées pour les défendre, détruisirent entièrement 43 maisons et enlevèrent la toiture de plusieurs autres habitations; la même année, les ennemis ravagèrent le village jusqu'à l'église et jusqu'au château. Et cependant on exigeait les contributions avec la dernière rigueur! Malgré la résolution des États du Brabant, qui déclarait exempts d'impôts les villages ruinés par la guerre, le receveur général, Vandevelde, fit arrêter, le 4 mai 1693, le maire, Jean-Antoine Van Schoonbeke; en dépit d'une sentence, en date du 26 mai, qui lui ordonnait de surseoir à cette exécution, Vandevelde persista, et, comme Tourneppe était encore redevable de sa part dans le *hooftgelt*, part qui s'élevait à 327 florins, il fit arrêter l'échevin Gilles De Mesmaeker, le 14 août. Nous ignorons comment finirent ces tristes débats, qui ne peignent que trop fidèlement la situation déplorable dans laquelle se trouvait alors notre pays.

Un relevé, daté de l'an 1687, nous apprend que Tourneppe comprenait, à cette époque, 457 bonniers de terres cultivées, 137 bonniers de prairies, 163 bonniers de bois, 33 bonniers de bruyères, 6 journaux d'étangs, 22 maisons d'artisans ou détaillants et 72 chaumières. D'après un autre recensement, postérieur de deux années, il ne se trouvait dans la commune aucune maison de campagne, si ce n'est le château

¹ *Comptes de l'annuëe de Bruzelles*, à la date du 21 septembre 1534.

seigneurial, qui avait été brûlé; aucune usine, sauf six moulins à eau : un moulin à grains valant 3,000 florins, et cinq papeteries estimées 600 florins chacune. Les trois brasseries et les quatre auberges n'avaient aucune importance, à cause de la situation écartée de la localité; on n'y connaissait d'autres artisans qu'un charron, deux forgerons, un cordonnier, un savetier et un marchand de tabac. Il n'y avait que 48 maisons imposables, dont 8 fermes; les autres étaient habitées par de pauvres ménages, au nombre de 60 environ, ne vivant que de la coupe des bois et de leur transport au marché de Hal. En 1693, le nombre des habitants s'élevait à 780, dont 144 pauvres : 32 hommes, 46 femmes, 66 enfants. D'après un document datant de l'année 1734, il y avait alors dans la paroisse plus de 780 communiants, non compris de 100 à 200 enfants en âge de faire leur première communion.

Ce fut en l'année 1551 qu'une papeterie s'établit, pour la première fois, à Tourneppe. Un nommé Henri De Nayere y acheta une parcelle de terrain communal, au *Molenbroeck*, près d'Alsembergh, et obtint de la chambre des comptes l'autorisation d'y élever un moulin à eau à papier, à la condition de payer au domaine un cens de 28 sous de Brabant, de fournir tous les ans trois livres de cire, pour l'entretien d'une lumière devant le Saint-Sacrement, dans l'église paroissiale, et d'indemniser ceux qui souffriraient de ses constructions (18 septembre 1551). Sa requête avait été, au préalable, envoyée à l'avis du curé, des maîtres d'église, des maîtres des pauvres et de la communauté de Tourneppe, le village n'ayant pas d'échevins. En 1741, on y bâtit un sixième moulin à papier, et, en 1800, il y en avait sept. Aujourd'hui encore, ils forment la principale richesse industrielle de la commune. Le moulin à eau de Tourneppe qui se trouve le plus en amont du village s'appelle *le moulin d'Ylenson*.

Une résolution du conseil suprême de noblesse, du 9 août 1820, et un arrêté royal du 11 août 1838, ont confirmé à Tourneppe ses armoiries, qui sont : de gueules aux trois tours ouvertes, d'or, crénelées de trois pièces. Une foire aux bestiaux s'y tient le mardi après le troisième dimanche d'octobre, en vertu d'un arrêté royal, du 9 août 1848.

L'ÉGLISE DE TOURNEPPE. — Le patronat de Tourneppe fut annexé à la dotation du monastère du Saint-Sépulcre, à Cambrai, en vertu d'un don fait par le clerc Godescalc et par son fils Gilles, qui y avaient renoncé, en se le réservant seulement leur vie durant, et en s'engageant à payer à l'abbé Parwin et à ses successeurs un cens de 10 sous,

¹ Le dimanche de la septuagésime de l'année 1280, Elisabeth et Marguerite Hakinnen donèrent au couvent de Val-Duchesse la moitié de deux moulins situés à *Haken*, sur le ruisseau appelé *Dornpe*, avec un pré voisin et un cens.

payable à la Saint-Luc 1. En 1138, l'évêque Nicolas donna à Parwin, « sans personnat », l'autel de Tourneppe et son annexe, la chapelle de Ruysbroeck 2.

L'official de Cambrai, qui avait été chargé par l'évêque d'assigner aux prêtres du diocèse des portions congrues, fit une enquête sur les ressources de la cure de Tourneppe, à la demande de celui qui la desservait, le prêtre Amelric. Après avoir entendu l'abbé du Saint-Sépulcre et de son consentement, il assigna à la cure tous les revenus et droits que le monastère possédait dans la paroisse, plus la dîme des agneaux, mais à charge d'un cens de 35 sous, monnaie de Bruxelles (samedi avant la fête des saints Simon et Jude, en 1247). Environ un siècle plus tard, il s'éleva une discussion entre la *personne* et Henri, le prêtre de Tourneppe, c'est-à-dire entre le curé titulaire et le curé véritable ou desservant. Chacun d'eux prélevait une moitié de la dîme près d'Alsembergh, de la dîme des terres cultivées par Égide, Étienne de Eht, les Woudregem, de celle des prés de Gilles Elitus, du revenu de l'héritage de Faber; d'un tiers de la grande dîme, d'un cinquième de la dîme de Guy, d'un sixième de la dîme de Roland, d'un tiers des dîmes dite *Gangida*, Pommerière et de Slangenbergh. Au patron seul appartenaient cinq parties de la dîme des prés et toute la dîme des biens du patronat; au curé seul, la sixième partie de la dîme des prés et la dîme du lieu dit *Ghisenbac*.

Un second tiers de la dîme de Tourneppe était tenu en fief de la seigneurie d'Aa, par Guy de Bregie et son frère Nicolas, à qui Alice de Vlesembeke l'avaient engagée. Au mois de juillet 1220, Walter, seigneur d'Aa, consentit à ce que la dîme passât à l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles. Hugues, abbé du Saint-Sépulcre, autorisa l'hôpital à conserver cette dîme, mais en réservant à son monastère le droit de la racheter, en remboursant l'hypothèque dont elle était grevée, et en imposant à l'hôpital un cens de 5 sous de Flandre 3. Cette dîme de l'hôpital passa ensuite à

¹ *Opera dipl.*, t. IV, p. 33. — Le pape Alexandre IV, dans un diplôme daté de l'an V de son pontificat, place Tourneppe, par erreur, dans l'évêché de Liège (*Tornepia, Leodiensis diocesis. Cartulaire de La Cambre*, f° 431). — On a longtemps confondu avec Tourneppe une propriété de l'abbaye de Gembloux qui portait à peu près le même nom : *Tourpus*, jadis *Turp*, dans le Hainaut.

² *Historia ms. de Capella.* — A. MAUDEN, p. 46.

³ Ego Walterus, dominus de Aa, scripto presenti memorie duxi committendum quod tertiam partem decime de Tornepia, quam Guido de Bregia et frater ejus Nicholaus ab Alisia de Vlesenbeca tenebant pignori obligatam, que ad meum dominium pertinebat, per manus dictorum Guidonis et Nycholai in manum meam reportatam, hospitali Beati Johannis in Bruxella dedi simili pignori obligatam, de manibus dictorum fratrum redempdam. Dominium quoque decime memorate a progenitoribus et predecessibus meis ad me devolutum, et omne servicium, quod ratione domini ejusdem decime recipere solebam, et ad quod homines illam possidentes mei a mihi et meis predecessibus tenebantur, libere contuli domui antefate perpetuo possidendam. Ad cujusque seu cujuscunque possessionem deci-

Thomas de Busco; la veille de la Saint-Thomas, en 1299, l'un des fils de Thomas, Jean Slabbaert, renonça à ses droits sur cette dime, et, l'année suivante, le vendredi après la Saint-Remi, son frère, Léon Slabbaert, vendit les siens. Léon et son beau-frère, Jean de Lombeke, percurent pendant quelque temps les noales sur des biens appartenant à La Cambre; en l'an 1299, le samedi après l'invention de la Sainte-Croix, ils reconnurent solennellement leurs torts. Quant au troisième tiers de la dime, il formait un fief de la seigneurie de Carloo. Cette seigneurie était confisquée par le gouvernement espagnol lorsque, le 10 janvier 1370-1371, Henri, fils de Louis Van Oudenhaghen, vendit le fief de la dime de Tourneppe à François Jacops. Un vassal de Gérard de Karilo ou Carloo, Wido ou Guy de Mehenghem ou Meyghem, céda la dime de *Menghem* ou *Meyghem*, sous Tourneppe, à Arnoul de Rusebrueck, prête-nom de l'abbaye du Saint-Sépulcre, et Gérard consentit à ce qu'elle devint un alleu, à la condition qu'on lui payerait tous les ans 12 deniers de Bruxelles (samedi des Rameaux, en 1260-1261). Quelques années auparavant, le même Guy avait contesté à l'abbaye la possession d'une dime. Cité en justice, il produisit de faux témoins, mais il fut incarcéré avec eux, et n'obtint sa liberté qu'en s'engageant à ne plus molester les vassaux et à respecter les biens des religieux, sous peine d'une amende de 100 marcs de Bruxelles (mardi après le dimanche *Jubilate*, en 1255). Le curé de Huysinghen prélevait aussi une dime à Tourneppe.

L'église du village date du siècle dernier. Le chœur fut bâti il y a cent ans environ. Les fenêtres voisines du maître-autel portent les inscriptions suivantes : 1° MESSIRE GÉRARD DE VRE — VEN, CONSEILLER DU CON — SEIL SOUVERAIN DE BRA — BANT, JUGE DE LA CHAM — BRE SUPRÊME DE SA MAJ^{té}, — ET DAME.... DE CAN — TILLON,... ÉPOUSE. 1760. 2° PERILLUSTRIS DOMINUS — GUILLELMUS FRANCISCUS JO — SEPHUS, BARO DE — HEMPTINES ET DE DWORP, — DOMINUS DE JANDRAIN, — JANDRENOUILLE, KESTERBEKE, — ANNO 1760. 3° PERILLUSTRIS DOMINA — BARBARA ELISABETH — DE VREVEN, BARO — NISSA DE HEMPTINES — ET DE DWORP. 4° PERILLUSTRIS DO — MICELLA ELISABETH — MARIA BARBARA, BA — RONISSA DE

mam eandem devolvi contingat in posterum, nec ad me, nec ad meos successores pro licentia vel reportatione vel qualibet alienatione, sed ad domum supramemoratam et procuratores ejusdem recurratur. Ut autem hec donatio rata permaneat et invariabiliter observetur, presentis pagine continentia testium annotatione et sigilli mei appensione feci roborari. Interfuerunt autem cum hec fierent testes Macharius de Goica, Anselmus Delenghem, Egghericus de Gazeheca, Arnoldus de Anderlecht, Egidius de Lederbergha, Arnoldus de Rodeghem, Genekinus Wouth, Thomas de Hensenghem, Petrus filius Anselmi de Leniaoo, Wedericus et frater ejus Stephanus de Zierenbeks. Actum anno Incarnationis Dominice M. CC. XX, mense julio. *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean*, f° 16.

NEM — TINES ET DE — DWORP. Deux autres inscriptions ont disparu, il y a quelques années, lorsqu'on renouvela les verrières du chœur.

Quant à la nef, la première pierre en fut posée, le 20 juin 1785, par le comte Cornet ¹. Selon un premier devis, elle devait coûter 23,000 florins, mais quelques constructions ayant croulé, ce contretemps entraîna une nouvelle dépense de 100 louis d'or (soit 4,306 florins); en outre, on renforça la nef au moyen de cinq grandes ancrs de fer, et l'on augmenta la solidité des fondations en leur donnant, en certains endroits, 10 ou 11 pieds de profondeur de plus. Le total des sommes dépensées s'éleva à 25,054 florins; le plan de l'édifice avait été présenté par l'architecte Everaert, et soumis à Louis Montoyer, qui en fit l'objet d'un rapport (24 mars 1785). Suivant les conditions approuvées par le magistrat de Bruxelles, le 50 mars 1785, lesquelles furent acceptées par l'entrepreneur G.-J. De Camps, l'église devait être achevée le 1^{er} décembre de la même année, et le mortier se composer de deux tiers de chaux et d'un tiers de sable. On imposa à l'entrepreneur l'obligation de bâtir l'église en briques, sauf le soubassement extérieur de la nef et de l'église, qui devait être en pierre de taille brune, et les fenêtres et la corniche des petites nefs, qui devaient consister en pierres de taille bleues des Écaussines, de Feluy ou d'Arquenne, de la meilleure qualité, et entièrement travaillées au ciseau fin. Le fer devait provenir des forges d'André Puissant, de Charleroi, ou de celles du baron de Rosée, et les ardoises, des carrières de Fumay ou de Bertrix. Pour payer sa part dans les frais occasionnés par ces travaux, l'église paroissiale emprunta 4,000 florins (octroi du 18 juin 1785).

Par un acte codicillaire en date du 1^{er} avril 1718, Fariseau et sa femme foudèrent à Tourneppe un bénéfice pour un prêtre, qui enseignerait le catéchisme aux enfants et célébrerait toutes les semaines quatre messes et deux anniversaires; ils le dotèrent d'une rente de 260 florins, à la condition que la commune ajouterait 60 florins à cette somme, tous les ans. On s'empessa de bâtir l'habitation du bénéficiaire, mais on en resta là. Les héritiers de Fariseau, mis en demeure de s'exécuter, se déclarèrent prêts à fonder la chapellenie, aussitôt que la commune aurait constitué en sa faveur une rente de 60 florins (16 septembre 1729 et 21 juin 1730); les habitants ayant donné leur consentement à cet effet, le 24 janvier 1734, l'archevêque érigea le bénéfice deux mois après, sous l'invocation de saint Pierre et de sainte Catherine.

ESSELE, KESTERBEK, etc. — La plupart des dépendances du village

¹ Sur la façade du temple, on lit : D. G. CORNET EX COMIT¹ — DE ELZIUS, TOPARCHA DE GREZ, — DWORP, KESTERBEK, — THINOUCIES, ROSIERES, — P. L. P. 20 JUNII 1785.

avaient jadis peu d'importance. A *Essele*, entre Tourneppe et Alsemberg (d'où le nom de *Dessel*, *Destelheyde*), le chapitre de Nivelles avait des biens assez étendus, un maire, un échevinage. En 1253, le duc Henri III, qui s'était brouillé avec les chanoinesses, ordonna à ses baillis de laisser en paix les sujets du chapitre, à Tourneppe ¹. Les actes passés devant les échevins d'Essele étaient, en 1421 du moins, des chirographes à la mode wallonne, et non pas des lettres scellées, comme cela se pratiquait dans les autres localités des environs de Bruxelles. Le 8 avril 1529-1530, le chapitre autorisa le couvent de Sept-Fontaines à établir une cour de tenanciers à Essele ².

Dans la partie septentrionale de la commune, sur la limite de Beersel, le pays est très-boisé. On y trouve encore, disent les paysans, au milieu des taillis du *Zitterbosch* ou *Kwaeden horinck* (le *Mauvais coin*), les restes d'anciennes constructions. Là a existé l'*hoff te Zittert*, qui relevait en fief du duché de Brabant et devait le service féodal avec quatre combattants à cheval; un moulin à huile, une juridiction *toten live*, des censives et des arrière-fiefs étaient annexés à cette forteresse, qui appartenait d'abord à Henri Vanderloebeke, et fut ensuite cédée par lui à Henri de Stalle, fils du chevalier Henri (relief de l'année 1373). Marie de Stalle le transmet à son mari, Roger de Petershem, puis aux Witthem. En l'année 1489, les Bruxellois prirent et saccagèrent le château de Zittert, qui depuis n'a plus été rebâti. A l'extrémité supérieure du bois commence une énorme couche de cailloux mêlés de sable; elle occupe presque tout le plateau.

Sur le penchant du côté qui descend vers la Senne, on remarque la *ferme de Kesterbeek*, dont le nom est peut-être dû à un ancien camp (*castra, kester*), qui aurait existé en cet endroit, où il y avait un tumulus, au lieu encore appelé *Tomdelveld*. D'après le cartulaire de la seigneurie de Clabecq, qui fut renouvelé en vertu de lettres patentes de Charles-Quint, du 10 novembre 1547, on tenait de cette seigneurie, qui était elle-même un fief de Gaesbeek, « la haute cour que l'on dit de *Kesterbeke*, avec tour, salle, porte, maisonnage, basse-cour, etc., située près le rieu que l'on dit *Kesterbeke*, contenant environ trois bonniers; avec vingt-huit bonniers de terres labourables, en la culture que l'on dit *Willemscoutere* (la culture de Guillaume), un grand vivier de sept journaux à Wouweringen, trente ou trente-deux bonniers de bois, dits les

¹ *Chronique ms. de l'abbaye de Nivelles.*

² *Cartulaire de Sept-Fontaines*, f° 196. — En l'an 1733, Balthasar Verpooten et Marie de Wetter, veuve de Michel Bourgeois, tenaient à cens de l'abbaye de Nivelles, chacun pour une moitié, une maison et des édifices dits *den Thooren*, des jardins, un étang, etc., le tout situé à Tourneppe.

bois de Kesterkeke, joignant au bois du prince et au bois dit *de Baert*, appartenant au seigneur de Stalle, une warande, s'étendant depuis la montagne la *Solheyde*, y enclose ladite montagne, en s'étendant sur tous les bois de l'hôpital de Saint-Jean de Bruxelles, du Béguinage dudit Bruxelles, de Huysinghen et d'autres petits et grands, jusqu'à une fontaine, que l'on dit *de Brunneputte*, et jusqu'ès garennes du seigneur de Berselles ; etc., etc. ; une seigneurie à fiefs et arrière-fiefs à Tourneppe, Eysinghen et Huysinghen, lesquels fiefs étaient francs de tailles envers le prince ; des tenailles (ou tenanciers) payant tous les ans des chapons, de l'avoine, des deniers ; le droit de lever le vingtième denier quand les biens soumis à ces charges sont transportés, etc. » Parmi les fiefs relevant de Kesterbeek figurait la seigneurie de Ter-Borcht à Elewyt, dont nous avons eu occasion de parler.

Un Guillaume de Kesterbeke, qui portait l'écusson de la famille patricienne des *Sweerts*, de Bruxelles, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, fut échevin de cette ville en 1285 et 1288, fonctions que remplit aussi son fils Guillaume en 1321, Guillaume de Kesterbeke dit le Jeune, en 1369, 1379, 1385 et 1390 ; Florent, son frère, en 1384, 1389, 1404 et 1410 ; Guillaume, fils du dernier Guillaume précité, en 1407, 1420, 1426, 1455 et 1441 ; Philippe de Kesterbeke, en 1409 et 1419 ; Jean, frère des deux précédents, en 1412. Un Kesterbeke doit s'être allié avec un enfant naturel des ducs de Brabant, car, en 1322, le chevalier Jean de Kesterbeke scelle le traité de mariage de Jeanne de Brabant et de Guillaume de Hainaut, en se qualifiant d'oncle du duc Jean III. Guillaume, fils de Guillaume le Jeune, fut aussi bourgmestre de Bruxelles, en 1423 et en 1429. Il laissa le fief dont sa famille portait le nom à son neveu Jean, fils de Philippe et de Catherine Van Brabant, qui le vendit, vers l'année 1470.

À cette époque, la lignée des Kesterbeke perdit son ancienne importance. La seigneurie échut à Jeanne de Groote, femme d'Antoine de Grimberghe dit d'Assche, qui la laissa à sa fille, Marguerite de Grimberghe. Landelin Le Roy la vendit à Pierre Fariseau, en faveur de qui Pierre de Flodorp, seigneur de Clabecq, réunit en un seul les trois pleins-fiefs dont la seigneurie se composait (21 février 1703). Fariseau et sa femme ayant également acquis le bois de Kesterbeke, les Flodorp prétendirent qu'on devait relever ce bien, comme ayant été jadis « écliassé » (ou séparé) du fief principal ; il s'ensuivit un procès. Pierre et Philippe-Joseph Robyns, héritiers des Fariseau, prétendaient que ce bois constituait un alleu ; ils s'étaient, pour justifier leurs dires, sur une lettre échevinale de Bruxelles, de l'année 1403, afin de rappeler qu'au moyen âge on se transmettait des biens de toute nature, par-devant les

magistrats des chefs-villes du Brabant. Kesterbeek a passé depuis, avec la seigneurie même de Tourneppe, aux comtes Cornet ¹.

Aux environs de Kesterbeek se trouvaient l'*hoffte Batenborch*, qui était située sur le chemin de Tourneppe à Loth, et que Nicolas Bont dit de Batenborch vendit, en l'année 1438, au chanoine d'Anderlecht, Thomas de *Malacordis*, à qui il devait 200 livres de gros tournois, et l'*hoffte Labus*, dont la propriété passa, en 1669, à Susanne Van Veen, femme de Théodore Hacken, capitaine de cavalerie, drossard et lieutenant des fiefs du pays de Grimberghe. Il a existé aussi, près de Kesterbeek, une maison de campagne qu'Égide Van Cutsem laissa, le 9 mai 1733, à ses petits-neveux, et que l'exécuteur testamentaire de Joseph Van Cutsem vendit, le 18 septembre 1781, à Marie-Madeleine-Geneviève, baronne de Renette, douairière de René-Servais, baron de Renette, et à sa sœur, Jeanne-Catherine. Les Riches-Clares de Bruxelles avaient à Tourneppe une ferme de 27 bonniers.

HUYSINGHEN ². — Un bois domanial, le *Crabbenbosch*, formait autrefois la séparation de Tourneppe et de Buysinghen; en 1686, il comprenait encore 25 bonniers. Il n'était pas assujéti au paiement des impôts. On le défricha vers l'année 1788.

Plus au sud, trois villages s'échelonnent près de la rive orientale de la

¹ Le bois de Kesterbeek avait été vendu, le 10 octobre 1661, par les héritiers de Marie De Helt à Ignace Le Roy, fondé de pouvoirs de Marie-Anne Nys, femme de Siger-François d'Origon. Ce fut Charles-François-Martin, fils de Jacques-Laedelin Le Roy, qui le céda à Fariseau, le 14 juillet 1705, moyennant 5,500 florins de change.

² Huysinghen (*Hunseyem*, 1138; *Onsenghem*, 1220; *Hunsenghem*, 1222; *Huysinghe*, 1404; *Huyssinghe*, 1427; *Huyssinghen*, 1435; *Huyssinges*, 1560), commune du canton de Hal, à 2 3/4 l. au S. de Bruxelles.

Territoire: En 1686, le village comprenait 276 bonniers, dont 135 de terres, 145 de prairies, 25 de bois, 6 d'étangs; le revenu imposable s'élevait à 2,767 florins. En 1846, sur une étendue totale de 282 hectares, la commune comprenait 433 h. cultivés en céréales, 6 h. cultivés en plantes industrielles, 46 h. cultivés en racines et fourrages, 55 h. de prairies, 24 h. de vergers, 10 h. de jardins potagers, 17 h. de bois, 4 h. de jachères, 6 h. de cultures diverses. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Nombre d'habitations: En 1435, 38; en 1480, 24; en 1525, 30; en 1686, 28 chaumières, 2 brasseries, 2 auberges, 2 boutiques, 1 maison de campagne, etc.; en 1846, 415 maisons, dont 1 inhabitée.

Population: En 1786, 301 habitants; en l'an VIII, 249; au 31 décembre 1831, 536; au 15 novembre 1846, 644, formant 114 ménages; 73 enfants recevaient l'instruction, et 213 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie: 4 moulin à eau à grains, 1 moulin à eau à papier. Le 22 mars 1780, Philippe Huylenbroucq fut autorisé à y établir un moulin à huile mû par des chevaux.

Dépendances: Outre les lieux cités dans le texte, nous mentionnerons: de *Merriers temps*, à Neerdorp (1419); *het Woutersborre valt* (1404). Un acte de l'an 1427 place près de Sollenbergh, la *Hakenbeke*.

Les registres de l'état civil commencent: pour les naissances, en 1673; pour les mariages et les décès, en 1691.

Senne. Par une coïncidence trop bizarre pour être fortuite, leurs noms présentent tous trois la finale *inghen*, qui correspond au wallon *ignies*, *ghien*, ce qui paraît signifier la manière d'être d'un lieu, son cachet spécial. Ainsi Huysinghen serait *le lieu aux habitations*, Buysinghen *le lieu aux canaux, aux fossés*; Eysinghen est plus difficile à expliquer.

Dans ces trois localités la haute justice appartient longtemps aux ducs de Brabant, qui s'y faisaient représenter par le chef-maieur de Rode et les échevins de ce village et d'Alsebergh. Après y avoir aliéné temporairement leurs droits en faveur du seigneur de Beersel (1489), nos souverains engagèrent, en 1503, moyennant 529 livres, à Wolffaert ou Loup d'Ittre, receveur du roi à Hal; et possesseur du château de Buysinghen, la haute, moyenne et basse justice des villages de Huysinghen, Eysinghen et Buysinghen le droit d'y constituer un maire, d'y percevoir les amendes judiciaires et d'y lever les cens appartenant au domaine. Du temps de Wolffaert, les échevins de cette nouvelle juridiction déclarèrent un nommé Nicolas Van Cutssem, de Hal, coupable d'avoir fait un faux serment; mais, comme le crime n'était pas prouvé, l'amman de Bruxelles consentit à ce que Van Cutssem se rachetât de toute punition, en payant 10 florins du Rhin (1509). La famille d'Ittre ne conserva pas longtemps ses nouvelles possessions: Wolffaert ou Loupnet, fils de Wolffaert (relief du 13 septembre 1510), vendit la juridiction sur les trois villages à son puissant voisin, sire Henri de Witthem, seigneur de Beersel (r. du 4 juillet 1511), à qui le domaine la racheta, au mois de décembre 1518. Puis, vers la fin de sa vie, il céda le fief de Buysinghen à Pierre Boisot, conseiller et maître de la chambre de comptes de Brabant, et à sa femme, Louise Tisnack (r. du 14 avril 1554). Un petit-fils de Loup d'Ittre et de sa femme, Catherine Van Helishem, Sydraeck d'Ittre, fit, il est vrai, le retrait de ce fief (r. du 30 octobre 1554); mais son cousin Wolffaert, fils de Jean Gosseu et d'Elisabeth d'Ittre, qui lui succéda en 1536-1537 (r. du dernier février), abandonna également ses droits à Boisot (r. du 17 octobre 1538). C'est à Boisot que Huysinghen dut, sinon la construction, du moins la reconstruction de son château: en 1545, il l'orna d'une fontaine jaillissante. Boisot devint conseiller receveur général des finances, trésorier de l'ordre de la Toison d'or, le 21 octobre 1551, et conseiller et maître de la chambre des comptes, le 26 juillet 1561. La juridiction des trois villages lui fut engagée, le 28 janvier 1557-1558, moyennant 919 livres, mais il n'en jouit pas longtemps. Il mourut le 28 octobre 1561; sa femme, Louise Tisnack, lui survécut jusqu'au 29 mars 1569, et fut enterrée auprès de lui, dans l'église de Huysinghen, où il avait fait élever une chapelle et fondé des messes.

De l'union de Pierre et de Louise étaient nés un grand nombre d'enfants : deux fils, Charles, seigneur de Huysinghen, etc., et Louis, seigneur de Rouwa ou Ruart, qui se firent tous deux un renom d'audacieux guerriers et d'ardents patriotes, et quatre filles : Marie, femme de Nicolas Micault, seigneur d'Indevelde; Louise, qui épousa le chevalier Léonard de Taxis, maître général des postes; Julienne, qui s'allia à Jacques Taye, sire de Goyck, et Jeanne, femme de Philippe Kuebel, membre du conseil privé. Charles, qui était gentilhomme de la régente Marguerite de Parme, releva, au nom de ses frères et sœurs, le 5 novembre 1564, la juridiction de Huysinghen, de Buysinghen, d'Eysinghen et de Tourneppe, et, le 31 décembre suivant, le fief de Buysinghen. Charles Boisot fut l'un des signataires du Compromis des nobles et s'empressa d'émigrer, en 1567. Une sentence du 17 août 1568 l'ayant condamné au bannissement, le fisc mit arrêt sur les biens d'Huysinghen, et notamment sur : « la maison de plaisance de Huyssinges, environnée « d'eau, avec la motte située joignant la cense, avec la garenne des conins « et perdrix; le vieu cens de Huyssinges, valant par an 12 livres; l'é- « tang à l'entour de la maison de plaisance, le *Plaithuys*, la brasserie, « la cense et grangaige dite *la cense du Bourg*, avec 38 bonniers et demi « de terres et 8 bonniers et demi de pâturages, le verger, le fossé à « l'entour la motte, les bois, le moulin à blé de Soillenberge, loué « 28 muids de seigle, dont 5 se livrent au seigneur de Beerssele; les « *pontpenningen* à Huyssinghen, Buysinghen, Eysinghen et Doorpe « (ou Tourneppe); la haute, moyenne et basse justice dans ces quatre « villages, les cens seigneuriaux que le roi y avait, un cens seigneurial « à Nederdoorpe, avec, au même endroit, 12 bonniers et demi de terres, « et 8 bonniers de pâtures, la motte et jardin, le moulin à papier, un pré « de 4 bonniers, des étangs, un plantis d'abeaux ou peupliers (*abeelen*), « au *Vieux broeck*; la thieulerie (ou tuilerie) sur le Sollenberch, louée « 1,500 thieules par an; la pêcherie dans la rivière à Huyssinges, depuis « le desouvre de Haynault et Brabant, jusque au pont de Laecq, où cy « devant souloit estre ung moulin. » Ces biens, y compris une grande maison à Bruxelles, produisaient un revenu montant à 557 livres 17 sous et 9 deniers, plus 5 muids de seigle. Le château d'Huysinghen et le jardin de Neerdorp furent laissés à Louise Tisnack, et, après sa mort, loués au chevalier Léonard de Taxis, maître général des postes, qui payait pour le château 60 livres par an. Louise Tisnack fut, dit-on, affectée à tel point de la condamnation de son fils aîné, ou plutôt des premières poursuites dirigées contre lui, qu'elle en mourut de tristesse au bout de deux jours ¹.

¹ Lettre de Viglius à Hopperus dans *HOYCKT VAN PAPENDRECHT, Analecta*, t. 1, p. 479.

Les deux Boisot vécurent péniblement dans l'exil, et moururent peu de temps avant les événements de l'année 1576, qui leur auraient rouvert leur patrie. En 1573, le prince d'Orange nomma l'aîné gouverneur de Flessingue, en remplacement du seigneur de Baerlant, et, quelque temps après, Bouwen Ewoutz, amiral de Zélande, étant mort, ses fonctions furent confiées à Louis Boisot. Charles assiégea d'abord Romerswael, prit Rammekens après un long siège, et assiégea Middelbourg. Au commencement de l'année 1574, les Espagnols ayant fait une dernière tentative pour ravitailler la capitale de la Zélande, la flotte de Louis Boisot les défit complètement, le 29 janvier, à la vue de Requesens lui-même : au commencement de l'action, il fut blessé à l'œil par la première décharge du vaisseau principal des ennemis, celui du vice-amiral, le sire de Glymes; mais il brûla ce vaisseau et en captura neuf autres. Encouragé par cette victoire, qui coûta à l'ennemi dix vaisseaux, et qui fut suivie de la prise de Middelbourg (19 février 1574), Louis Boisot résolut d'aller attaquer la flotte espagnole, près d'Anvers. Il l'aperçut bientôt, chassant sur ses ancres devant le fort Oordam, entre Lillo et Calloo; à son approche, elle fit force de voiles, mais les navires zélandais étaient excellents marcheurs; ils atteignirent cinq vaisseaux, les abordèrent, les prirent, et en forcèrent quatre autres à se jeter à la côte (30 mai 1574). Appelé au secours de Leyde, qui était sur le point de succomber après une résistance héroïque, le seigneur de Ruart fit armer 200 bateaux plats, armés seulement de quelques pièces de canon, et, à l'aide de cette redoutable flottille, qu'appuyaient de grands vaisseaux de guerre, il s'avança dans la Hollande inondée. Son artillerie ayant chassé les Espagnols des forts qui tenaient Leyde assiégée, il arriva le 3 octobre dans cette ville, où il fut reçu en triomphe. Boisot était alors regardé comme l'homme de son parti qui entendait le mieux la marine ¹.

Malheureusement pour la cause nationale, le cours de ses brillants succès fut trop tôt interrompu. En 1575, les Espagnols voulant se rendre maîtres de Ziericzee, dans l'île de Schouwen, passèrent à pied de l'île de Tholen dans celle de Duveland (28 septembre); le gouverneur de Zélande, Charles Boisot, qui, la même année, avait été un des négociateurs réunis à Breda pour essayer de conclure une trêve, essaya de les arrêter; mais il fut tué, dans l'obscurité, d'un coup de feu tiré, dit-on, par un de ses soldats, et ses troupes se découragèrent. Son frère réussit à empêcher la flotte espagnole de s'approcher pour bloquer Ziericzee; mais, le 15 juin 1576, il perdit la vie devant cette ville. Son

¹ BERTHOGLIO, *Histoire des guerres de Flandre*, édit. de Paris, 1769. p. 113.

vaisseau, grand *hulcke* du poids de 600 lasts, et qui était monté par 5 ou 600 hommes, toucha en approchant de la côte; on le releva, en le dégageant d'une partie de son lest, et parce que c'était l'instant du flux; mais, au même moment, deux coups de canon le frappèrent, et le second le coula à fond. La moitié de l'équipage parvint à se sauver. Boisot nagea longtemps à l'aide d'une poutre; enfin, ses forces s'épuisèrent, et il se noya.

Lorsque l'expulsion des dominateurs étrangers eut fait cesser les spoliations dont les patriotes belges avaient été l'objet, les sœurs de Charles Boisot relevèrent les juridictions qu'il avait possédées (11 décembre 1576). L'époux de l'aînée, Nicolas Micault, acquit de ses belles-sœurs, Louise et Julienne, leurs parts dans la seigneurie de Tourneppe (quittances en date du 8 octobre et du 6 novembre 1585). Il eut de sa femme six fils, dont le cinquième, Léonard Micault, commissaire général des montres, eut Huysinghen en partage (r. du 25 mai 1592). Léonard étant mort en 1622, sa fille Anne-Marie porta ses biens en mariage au vicomte de Bruxelles, Nicolas de Varick (r. du 20 janvier 1626), qui conserva la propriété des juridictions prises en engagère du souverain, en payant 17,000 florins (r. du 7 janvier 1631). Il eut pour successeurs :

Anne-Marie Micault, dame de Huysinghen, par transport de son mari, en compensation de ceux de ses biens dotaux qui avaient été aliénés (r. du 14 octobre 1643), puis de Tourneppe, de la même manière (r. du 14 janvier 1645);

Nicolas-Frédéric de Varick, châtelain de Bruxelles, par don de ses parents (r. du 22 novembre 1649), seigneur de Huysinghen, de Buysinghen, d'Eysinghen, après la mort de sa mère (r. du 1^{er} mars 1650); il épousa Marguerite d'Aerschot, dont il n'eut qu'une fille, Philippa, morte jeune;

Philippe-François, son frère (r. du 28 janvier 1651), époux de Marie-Anne Vandewerve, fut bourgmestre d'Anvers, en 1679, puis chancelier de Gueldre;

Philippe-Adrien, fils du précédent, fut châtelain de Bruxelles, seigneur de Huysinghen en même temps que son frère, messire Engelbert-François (r. du 23 février 1714), tandis que Buysinghen passait à leur neveu Philippe-Antoine, baron de Bierens (r. du 7 juillet 1714). Philippe-Adrien de Varick épousa successivement Gertrude Vandenberghe de Limminghe et Gertrude-Madelaine-Rose Vandewerve; il fut créé baron de Saint-Lambert-Libersart, le 17 juillet 1717;

Charles-Philippe-Théodore-Emmanuel-Henri-François de Paule de Varick, son fils (r. du 10 septembre 1734), n'eut pas d'enfants de sa femme, Jeanne-Charlotte de Rouveroy;

Philippe-François-Joseph de Varick, seigneur de Court-Saint-Étienne, descendant de Charles-Hyacinthe, fils cadet de Nicolas de Varick, hérita des biens des deux précédents, en vertu de leurs testaments (r. du 26 mai 1763). Il avait épousé, en 1727, Lambertine Verreycken, comtesse de Sart, baronne de Bonlez; il fut chambellan de l'empereur, et grand maître des cuisines du prince Charles; il eut pour fils :

Philippe-Roger-Joseph, comte de Sart (r. du 16 février 1769), grand bailli du Brabant wallon, époux de Marie-Thérèse de Cobenzl, dont la postérité s'est éteinte au commencement de ce siècle.

Originellement, c'étaient les Aa qui levaient la dîme à Huysinghen; ils y eurent un grand nombre de feudataires et de tenanciers, parmi lesquels on en remarque qui portent le nom du village. Au bas d'anciens diplômes, on trouve le nom de Gisla de Hunsegem ou Huysinghen (1154), d'Ambroise de Huncengem (1191), de Thomas de Huncengem (1221, 1222)¹, de Baudouin de Husenghem; ce dernier, de concert avec son fils Henri, vendit à l'abbaye d'Afflighem une dîme qu'il tenait en fief du duc de Brabant (1269). En 1475, on mentionne encore Jean, fils d'Olivier de Huyssinghe. Au seizième siècle, l'ancien manoir du village, qui était devenu une ferme dite *l'hoff ter Borch*, située vis-à-vis de la cure, devint la propriété des Boisot, puis celle des Micault. Mais ces seigneurs n'y habitèrent pas; ils se construisirent, un peu vers l'amont, une maison de plaisance, qui a appartenu à eux et à leurs successeurs pendant près de trois siècles. De nos jours, elle est devenue la propriété de la famille Van Camps. Les tenanciers jurés de la cour censale seigneuriale de Ter-Borch n'avaient pas de sceau commun; ils se servaient, d'ordinaire, de celui des échevins de Tourneppe (12 mars 1615, 15 mai 1626) ou de celui des échevins de Huysinghen.

Lorsque Pierre Boisot devint seigneur haut justicier, il fit construire à Huysinghen une *plaithuys* ou *maison de plaid*, afin que le maire et les échevins eussent un lieu de réunion. Les frères de la gilde de l'arc pouvaient aussi s'y assembler, mais seulement trois fois par an, le jour où ils tiraient l'oiseau, à la Saint-Jean-Baptiste en été, et s'ils accompagnaient la procession, le jour du Saint-Sacrement. C'était là, en outre, qu'on enfermait les personnes arrêtées ou les animaux saisis. Le fisc ayant confisqué cette propriété, la chambre des comptes la donna en ferme le 4^{er} juillet 1570, pour quatre années. Le locataire percevait, de chaque personne incarcérée pour dettes ou pour affaire civile, à l'entrée et à la sortie, 7 sous, et pour chaque animal mis en fourrière, 2 sous. Les captifs devaient se faire apporter leur nourriture, ou payer 5 sous par jour, et, à ce

¹ C'est le Thomas d'Ansenzien d'un acte de l'an 1236, relatif au bois de Buysinghen.

prix, ils n'avaient pas de vin. Tous devaient un sou pour les *vroentkosten* ou frais de prison, même ceux qui pouvaient sortir, mais avec des fers ; seulement, on défalquait de ce sou une plaque en faveur de ceux qui étaient enfermés dans la geôle. Les personnes reconnues innocentes devaient être relâchées sans frais (ordonnance de la chambre des comptes, en date du 27 juin 1570).

Suivant une déclaration des échevins de Huysinghen, du 21 décembre 1681, ce village comprenait 120 bonniers de terres, 80 bonniers de prairies et 25 bonniers de bois, que l'on estimait valoir : les premiers, 152 florins par bonnier ; les deuxièmes, 160 florins ; les troisièmes, 45 florins. Il y avait en outre 95 bonniers appartenant à des mainmortes, et 54 bonniers de fiefs ; ces derniers ne payaient que les charges personnelles. Un arrêté du 12 octobre 1841 a confirmé à la commune ses armoiries, qui sont : d'azur à un saint Jean-Baptiste d'or assis sur un tertre de même. Les habitants sont habituellement désignés par le sobriquet de *heeren van Huysinghen*, probablement à cause de l'importance que le village eut à une certaine époque.

Une déclaration des curés et des échevins de Huysinghen, de Buysinghen et d'Eysinghen, en date du 20 janvier 1695, nous apprend combien ces trois villages avaient souffert depuis le commencement des hostilités contre la France. En 1689, le comte de Waldeck y campa avec toute l'armée alliée (du 24 au 29 septembre 1689), puis le comte de Flodorp resta avec quelques mille cavaliers, qui partout fourragèrent les champs et pillèrent ou brisèrent le mobilier des habitations ; à ces bandes indisciplinées succéda, le 21 octobre, la cavalerie anglaise de la garde du roi Guillaume III, sous les ordres du comte d'Oxford. Du 13 décembre 1689 au 29 mai 1691, les habitants furent constamment occupés à conduire des palissades, des fascines, etc., pour les fortifications de Hal. Après la bataille de Fleurus, du 2 au 14 juillet 1690, le prince de Vaudemont, à la tête de la cavalerie alliée, occupa les trois villages, qui eurent ensuite à loger, du 5 août au 2 septembre, toute l'armée alliée, et, les 21 et 22 octobre, les troupes de Brandebourg.

En 1691, les armées belligérantes y campèrent à trois reprises différentes : lors du siège de Mons, le roi d'Angleterre et toute son armée y séjournèrent pendant huit jours ; après la prise de Hal, le général français duc de Luxembourg y vint le 29 mai, et y resta également pendant huit jours ; enfin, le 8 et le 9 septembre, le roi d'Angleterre s'y trouvait de nouveau avec toute son armée. En 1692, celle-ci occupa la même position, entre Hal et Huysinghen, depuis le 31 juillet jusqu'au 19 août ; et, dans le même temps, les paysans fugitifs du Brabant wallon et du Hainaut y dévastèrent, pour se procurer des moyens d'existence,

tout ce qui avait échappé à la rapacité du soldat. D'après un état dressé par les autorités locales, le 9 mars 1694, la guerre avait coûté depuis 1689 : à Tourneppe, 94,824 florins ; à Huysinghen, 47,788 florins ; à Buysinghen, 49,371 florins ; à Eysinghen, 36,364 florins. Même en admettant qu'il y ait dans ces chiffres de l'exagération, on se demande comment il se fait que la Belgique n'ait pas été, à cette époque, désertée par sa population ? A quelle source inépuisable de résignation et d'amour du travail celle-ci a-t-elle puisé des forces pour creuser sans relâche un sol si souvent dévasté, pour produire, au prix de ses sueurs, des richesses que lui enlevait une guerre cruelle ? triste résultat de la politique insensée de ce Louis XIV, à qui le siècle actuel, plus équitable que le précédent, refuse avec raison le titre de Louis le Grand.

L'église de Saint-Jean-Baptiste, à Huysinghen, a subi tant de restaurations que sa masse, dont l'architecture appartient au style gothique, a perdu son caractère d'ancienneté. Seulement, elle est éclairée par des fenêtres ogivales, et surmontée d'une tour massive, s'appuyant à des contre-forts. Saint Léonard y était autrefois très-vénéré ; des pèlerins y viennent encore l'invoquer contre des infirmités de toute sorte. L'abbaye de Vicogne avait d'abord le patronat de cette église ; mais, au mois de mai 1259, elle le céda, ainsi que la propriété exclusive des dîmes, des offrandes et des autres revenus de l'autel, à l'abbaye de La Cambre, moyennant 6 livres parisis par an (diplôme de l'évêque de Cambrai, du mois de mai de l'année suivante). En 1260, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, le taux de la compétence du curé fut fixé d'office par Jean Canis, chanoine de Malines et official de Cambrai, et par le doyen de la chrétienté à Hal, Nicolas. Dans la suite, et en vertu d'un décret du conseil de Brabant, en date du 3 septembre 1750, l'abbaye de La Cambre renonça au patronat de Huysinghen et abandonna au curé toute la dîme de ce village et la moitié de la dîme de Kesterbeek à Tourneppe, dîme dont le curé de Tourneppe prélevait l'autre moitié. La dîme de Huysinghen avait été donnée aux religieuses de La Cambre par Léon de Bruxelles, seigneur d'Aa, en 1207¹.

Un nommé Pierre de Mierlo, natif de Gemert, fonda à Huysinghen 70 messes par an. Messire Léonard Micault y institua, vers l'an 1621, une chapellenie, dont le possesseur devait célébrer une messe matinale les dimanches et jours de fête. Plus tard, une seconde chapellenie fut créée, et, en 1737, la veuve d'Adrien de Varick, baron de Rommerswael, donna 2,000 florins pour faire dire la messe le vendredi et le samedi. Enfin, l'épithaphe suivante, qui existait encore en 1824, rap-

¹ *Cartulaire de La Cambre*. — En 1220, l'évêque de Cambrai Gérard approuva la donation d'une dîme à *Onsenghem* faite au même monastère par Rombauid d'*Onsenghem*.

pelle que le chapelain Jean-Baptiste Daemen, mort en 1750, gratifia ses confrères, les membres de la gilde du village, d'une tonne de bonne bière, à la condition d'accompagner la procession du Saint-Sacrement : HIER LEYD BEGRAEVEN DEN EERWEERDIGEN HEER — JOANNES BAPTISTA DAEMEN, GEBORTIG VAN — NEDERWEERT, IN ZYN LEVEN CAPPELLAEN VAN DEN — BORGHGRAEFSCHAP VAN BRUSSEL IN DE PAROCHIAELE — KERKE VAN S^t MICHEL EN GUDULA, OUD 54 JAEREN, — BESTIERDER CANTUARIJ BINNEN DEEZE PAROCHIE — VAN HUYSSINGEN, DEN WELKEN HEBBENDE — GEFONDEERD EEN EEUWIG JAERGETYDE VOOR ZYNE — EN ZYNS VRIENDEN ZIELEN ENDE GULDEBROEDEREN VAN HUYSSINGEN; DAIR VOOR EEUWIG — AGERGELAETEN HEEFT EENE TON GOED BIER — OP CONDITIE DAT ZY ZULLEN VERGESELSCHAPPEN — DE PROCESSIE OP SINTE SACREMENTS DAG, — IS OVERLEDEN OUD ZYNDE 78 JAEREN — DEN 14 MEERT 1750. Il y a trente ans, on voyait, adossée au chœur, une grande pierre sépulcrale sur laquelle était représenté un chevalier armé de toutes pièces, et habillé à l'espagnole : on la brisa pour la faire servir à la restauration du mur du cimetière. Les pauvres du village possédaient à Mekingen, sous Leeuw-Saint-Pierre, une dime qui rapportait 20 setiers de seigle par an.

En aval du village de Huysinghen on rencontre *l'hoff ter Motten*, qui jouissait du droit de faire pâturer des bestiaux dans le bois de Buysinghen, et dont le fermier n'était pas tenu de comparaitre aux plaids de la moisson (*ter oeezst waryt*)¹. De cette propriété dépend un moulin à eau à papier, que Gabriel et Jean-Baptiste Mertens furent autorisés à ériger, le 30 mai 1778, à la charge de payer au domaine, tous les ans, quatre rasières de seigle. Après avoir traversé le *pré de la Demoiselle* (*Jouffrouw bempt*) et le *pré humide* (*Nattebempt*), on arrive au hameau de *Sollemberg*.

Le vendredi avant le *Sint-Junxes dach*, en l'année 1404, *l'hoff te Sollenberghe* fut vendue à Gilles Vandenbossche, chanoine de Notre-Dame à Cambrai, mandataire du chapitre de cette église, par Guillaume et Giselbert, fils du chevalier Arnoul De Coninc, par Rodolphe, Jean, Henri et Giselbert, fils de Giselbert Taye et de demoiselle Marguerite de Helezies, et par Guillaume et Arnoul, fils d'Arnoul De Coninc; cette ferme relevait en fief de la seigneurie d'Aa, et avait dans ses dépendances beaucoup de terres, tenues, les unes en alleu, les autres à cens, du chapitre de Soignies. La cour censale, n'ayant pas de sceau, se servait habituellement de celui des échevins d'Alsembergh (1432, etc.). Près de là était *l'hoff ten Driessche*; elle appartint longtemps à une branche de la famille de Dielbeke, qui prit le surnom de Vanden-

¹ Acte de l'an 1483. *Cartulaire de Sept-Fontaines*.

driessche. Le 19 septembre 1351, Walter et Guillaume, fils de Jean de Dielbeke, se partagèrent les biens que leurs parents avaient possédés à Dilbeek, Pede, Sollenberghe, Heembeek et Laeken, et leurs sœurs Jeanne, Marguerite et Catherine, cette dernière, femme de Jean de Muisen, se déclarèrent satisfaites de ce qui leur avait été assigné à Muisen, à Ter-Borch et à Vucht. En 1357, Jean, fils de Walter Vandensteene, renonça, en faveur de Walter de Dielbeke dit Vandendriessche, prévôt de Lierre, mandataire de sa sœur Catherine, à la moitié d'un moulin et d'eaux situés à Sollenberghe. Dans la suite, le moulin de Sollenberghe devint la propriété des Witthem de Beersel, et l'*hoff ten Driessche* passa au couvent de Sept-Fontaines, avec la moitié de la pêcherie dans le ruisseau de Huysinghen, depuis l'*hoff ten Steene* jusqu'à la Senne, et avec le droit de faire pâturer des bestiaux et de prendre du bois dans le bois de Huysinghen et dans celui de Buysinghen.

Près de l'embouchure du ruisseau dans la Senne, à proximité du hameau de Loth, s'est formé le village de *Neder-Doreppe*, *Neerdorp* ou *Bas-Tourneppe*, qui dépend presque en entier de Huysinghen. Vers l'année 1382, Catherine de Nederdorp porta en mariage la *ferme de Nederdorp* à Pierre de Stalle. Le 10 décembre 1419, lorsque Jean et Guillaume d'Overlies se partagèrent les biens de leurs parents, Jean d'Overlies et Marie de Stalle, le premier eut pour sa part l'*hoff te Nederdorpe* et le moulin à eau à *Neder-Doreppe*. Guillaume, qui épousa Catherine Van Schore *alias* Brieders, testa en 1432; quant à Jean, il eut, de Marguerite S'Kersmakers, Henri d'Overlies, qui, en 1474, était vassal du seigneur de Gaesbeek pour le moulin de *Neder-Doreppe*, des pâtures, des terres, un étang, comprenant un monticule sur lequel s'élevait une habitation, etc.; il devait de ce chef fournir un combattant à pied pour le service féodal. Les Boisot acquirent ensuite les biens de Nederdorp, qu'ils transmirent aux Taxis. En vertu d'un décret du conseil de Brabant, daté du 25 février 1617, le livre censal de *Neder-Doirpe*, avec sa cour censale, le droit de lever pour *pontgeld* le vingtième denier, tant sur les biens compris dans cette seigneurie que sur ceux qui étaient tenus à cens, à Huysinghen, du chapitre de Nivelles et du duc de Brabant, fut vendu par-devant la cour féodale de l'abbaye de Nivelles, à Gaspar de Focant, à maître François Vanderanoert et à l'avocat Thiéri Vinck; il passa ensuite à sire Nicolas de Varick (10 mai 1630), qui l'annexa à la seigneurie du village. Le moulin à eau devint une papeterie que l'avocat Pierre Jacobs et sa femme Claire Van Doorne transmirent à Catherine-Thérèse Jacobs, femme de François Martinez, le savant greffier de la chambre de tonlieu de Bruxelles, et que ces derniers vendirent à Jean Van Leeuw, meunier d'Eysinghen, et à sa femme, Marie Gysels (13 avril 1697). Plus

tard, André Van Gaver et Cécile Steenkist, sa femme, acquirent cette usine de Barbe-Philippine Van Lier, femme de Philippe Crokaert (27 février 1777), et y annexèrent le château de Neerdorp, avec sa chapelle, ses salons ornés de boiseries, ses étangs, ses réservoirs, ses berceaux, sa ferme, etc., dont Marie-Thérèse Lefebure, veuve de Laurent, vicomte de Haro et Enghien, leur fit abandon moyennant 16,000 florins (relief, par-devant la cour féodale de Gaesbeek, le 11 octobre 1785).

EYSINGHEN. — Le hameau peu considérable d'Eysinghen formait autrefois une paroisse distincte, qui s'étendait aussi, de même que celle de Buysinghen¹, à l'ouest de la Senne. Une partie du hameau de Strop, sous Hal, et de Brucom, sous Leeuw-Saint-Pierre, dépend encore de la seconde; Brucom reconnaissait jadis, pour directeur spirituel, le curé d'Eysinghen². Dans ce dernier endroit, le patronat et un cinquième des dîmes appartenaient anciennement au monastère de Florennes; les religieux de cette abbaye, se trouvant accablés de dettes, principalement à cause des décimes que les papes avaient accordés aux rois de France, et ayant encouru la peine de l'excommunication, parce qu'ils ne satisfaisaient pas leurs créanciers, vendirent aux Prémontrés de Bonne-Espérance, en Hainaut, leurs droits à *Ysengien* ou Eysinghen, pour la somme de 500 livres tournois (acte du mois de mai 1500, approuvé, la même année, le dimanche après la Saint-Servais, par l'évêque de Liège, et, le jour de la Sainte-Marie-Madeleine, par l'évêque de Cambrai)³. L'église,

¹ Buysinghen-Eysinghen (*Busengem*, 1184; *Buchengien*, 1236; *Rucenghien*, 1300; *Bucheghien*, 1339; *Buusinghen*, 1393; *Buysinghen*, 1404; *Buysinghen*, 1435; *Buissagem*, 1491), commune du canton de Hal, à 3 l. au S. de Bruxelles.

Territoire : En 1686, Buysinghen comprenait 487 bonniers, dont 67 1/2 b. de terres, 21 b. de prairies, 98 b. de bois, 1/2 b. d'étangs; et Eysinghen, 195 bonniers, dont 160 de terres, 17 de prairies, 78 de bois. Le revenu imposable s'élevait : à Buysinghen, à 1,075 florins; à Eysinghen, à 986 florins. En 1846, sur une étendue totale de 413 hectares, on trouvait dans la commune : 126 h. cultivés en céréales, 41 h. cultivés en plantes industrielles, 45 h. cultivés en racines et fourrages, 36 h. de prairies, 4 h. de vergers, 9 h. de jardins potagers, 55 h. de bois, 1 h. de jachères. La verge linéaire avait 17 1/3 pieds de Bruxelles.

Habitations : A Buysinghen, en 1435, 17; en 1480, 6; en 1525, 20; à Eysinghen, en 1435, 22; en 1480, 7; en 1525, 7; en 1686 : à Buysinghen, 14 chaumières, 2 brasseries, 1 maison de campagne, etc.; à Eysinghen, 6 chaumières; en 1846, 121 maisons.

Population : En 1786, 128 habitants, plus 110 à Eysinghen; en l'an VIII, 170, plus 109 à Eysinghen; au 31 décembre 1831, 519; au 15 novembre 1846, 621, formant 121 ménages; 97 enfants recevaient l'instruction, et 164 personnes les secours de la bienfaisance.

Industrie : Nulle.

Dépandances : *Eysinghen*, *Kesterbeekbosch*, la ferme dite de *Rode poorte*, à Buysinghen (1634). On cite, en ce dernier endroit, en 1535, un *Galgerell*.

Les registres de l'état civil commencent : pour Buysinghen, en 1694; pour Eysinghen, en 1628.

² *Recueil du curé de Gaesbeek* LABRUS.

³ ENGELBERT MACHE, abbé de Bonne-Espérance, *Chronicon ecclesie B. Mariae Virginis Bonae Spei*, 1704, in-4°, p. 250. — *Opera dipl.*, t. III, p. 149.

qui était dédiée à saint Amand, possédait une dime particulière, et était bien dotée; elle avait jadis pour desservant un des religieux de l'abbaye de Bonne-Espérance.

Depuis le concordat, le village d'Eysinghen n'a plus eu de curé. Après avoir formé quelque temps une commune distincte, il fut réuni à Buysinghen par un décret impérial, en date du 31 janvier 1813. L'église devint alors inutile et, pour éviter de laisser crouler la tour, on demanda, en 1821, l'autorisation de la démolir. Le temple lui-même et la cure, qui lui était attenante, se trouvant dans le tracé du chemin de fer du Midi, l'État en fit l'acquisition, en 1838, et en ordonna la destruction. Eysinghen est relié à Leeuw-Saint-Pierre par un pont qui se trouve à proximité du moulin dit d'Eysinghen, dont nous avons déjà eu occasion de parler. Non loin de là, on voyait un pré appelé *den Borght*; un peu à l'est se trouve le *Steenblock* et la *Steenborre*.

Les ducs de Brabant prélevaient à Eysinghen un cens assez considérable; 40 sous leur étaient payés par 24 bonniers de terre et de haies (plus 6 journaux de terres, situés à Buysinghen), dont une dame de Wyneghem fit don, vers l'an 1400, aux Riches-Clares de Bruxelles. Le village possédait autrefois quatre bonniers de pâtures communales, situés entre Huysinghen et Buysinghen; le 23 février 1620, Léonard Micault obtint du domaine l'autorisation de les planter d'arbres, en même temps que la *Meynesberg* à Huysinghen, le chemin allant de ce village à Buysinghen et une partie de l'*Ysingendries* ¹.

BUYSINGHEN. — Le village de Buysinghen constituait dans le principe, sinon en totalité, du moins en majeure partie, une propriété du chapitre de Soignies. Ce corps ecclésiastique fut probablement le fondateur de l'église paroissiale, dont le patron, saint Vincent, y est invoqué contre la sciatique et les rhumatismes. Elle est très-richement décorée à l'intérieur, et renferme un tableau de Crayer représentant *l'Apparition de la Vierge à Notre-Seigneur*. On y vit longtemps une chapelle de Notre-Dame de Lorette, que Lamoral de Taxis avait fait construire sur le modèle de la *Santa-Casa* de Lorette, en 1613. Ce petit édifice disparut lors de la bâtisse du temple actuel, qui se compose d'une seule nef, terminée par une abside, et en tête duquel s'élève une petite tour. Au-dessus de la porte d'entrée, sous une statue de saint Vincent, on lit ces mots : *ÆDIFICATUM 1730, CONSECRATUM 1774*, qui résument l'histoire de l'église de Buysinghen. Dans le cimetière sont placées quatre pierres sépulcrales, dont il nous a paru curieux de repro-

¹ Un acte du treizième siècle mentionne : *in parrochia de Eysingen.... locum dictum Lindeken et patibulum ibidem stantem. Cartulaire de l'infirmerie du Héguinage.*

² Voyez le *Guide fidèle*, p. 140.

duire ici les inscriptions : 1° D. O. M. — ICI REPOSE LE CORPS DE NOBLE DAME MARIE — FRANÇOISE-JOSÈPHE-DÉSIRÉE DE VINCHANT, DOUAIRIÈRE — DE MESSIRE JEAN-FRANÇOIS DE Malingreau, SGR DE — QUENAST, ET EN SECONDES NOCES DE MESSIRE JEAN — CHRISTIERN, BARON DE LOEN, SGR DE ROOSBEEK, DÉCÉDÉE — le 26 octobre 1809. 2° D. O. M. — NOBLE DAME MARIE-THÉRÈSE — ANGÉLIQUE D'YVE, NÉE DES VICOMTES DE BAVAI, ÉPOUSE DE — MESSIRE FÉLIX-HENRI-JOSEPH — BARON DE Malingreau DE — QUENAST, DÉCÉDÉE A MONS, — LE 19 JUILLET 1822. — ELLE NE VÉCUT QUE POUR DIEU — ET SA FAMILLE ; SON ÉPOUX ET — SES ENFANTS LUI ÉLEVÈRENT — CE MONUMENT, POUR PERPÉTUER — LE SOUVENIR DE SES VERTUS — ET DE LEURS REGRETS. 3° ICY GIST — DON FRANCESCO SALCEDO — GÉNÉRAL DE BATAILLE — GOUVERNEUR DE LA PLÂCE — ET FORTERESSE DE — CHARLEROY, DU CONSEIL — DE GUERRE AU SERVICE DE — SA MAJESTÉ CATHOLIQUE — LEQUEL DÉCÉDA — LE 24 JUILLET 1688, AGÉ DE 48 ANS. 4° CY GIST DAME HONORÉ DIVAILLE — VEUVE DE FEU DON JAN DE — CALCEDO, EN SON TEMS — COMMISSAIRE ORDINAIRE — AU SERVICE DE SA MAJESTÉ — CATHOLIQUE, LAQUELLE — TRESPASSA LE 1^{er} SEPTEMBRE — 1666, AGÉE DE 64 ANS, — ET A FONDÉ UN ANNIVERSAIRE. Ces deux dernières pierres tumulaires provenaient de l'église d'Eysinghen.

Le curé de Buysinghen percevait autrefois toutes les dîmes de la paroisse. En 1803, l'église devint une succursale; mais, cinq ans après, on lui substitua celle de Huysinghen, qui n'avait eu d'abord que le rang de chapelle. Pour conserver leur curé, les habitants lui assurèrent 800 francs de traitement par an; l'église a toujours eu un conseil de fabrique, et a été reconnue par le gouvernement le 28 septembre 1823. Aujourd'hui, c'est une succursale du doyenné de Hal.

Au sud de l'église, et contre le chemin de fer, se trouve le château de M. de Bousies, bourgmestre de la commune. C'est une construction du siècle dernier, qui n'offre rien de particulier. Le château de Buysinghen (*'t huys van Buyssegem*) formait jadis un fief relevant directement des ducs de Brabant, avec la « montagne de Busegem » et une garenne (*warande*) ou chasse gardée, dans le bois de Soigne, warande qui s'étendait depuis l'endroit appelé *'t sterck van Bussegem* (*le fort de Bussegem*) jusqu'au chemin conduisant de Tourneppe à Hal, et jusqu'à la warande de Jacques Vandendorpe.

A la famille de Busengen, Busenghien, Buyseghem ou Buysinghen appartenaient Walter et Jean de Busengem, qui vivaient, le premier, en l'an 1184; le second, en l'an 1236, et Guillaume de Busenghien, vassal du comte de Hainaut, qui est cité en l'an 1287. Au commencement du quatorzième siècle, Jean et Guillaume de Buyseghem eurent chacun de nombreux rejets. L'aîné fut le père de Jean de Bussegem, échevin de

Bruxelles en 1532, en 1534 et en 1538, et l'aïeul d'un autre Jean, qui laissa le fief de Buysinghen à son fils Guillaume. Après la mort de ce dernier, sa veuve, Jeanne de Colthem, résigna ses droits d'usufruit, le 6 novembre 1459, à ses enfants Jean, Jacques, Jeanne et Iwain. Le premier releva Buysinghen le 9 novembre 1450, et figura parmi les échevins de Bruxelles en 1469, 1480 et 1485; son frère Jacques lui succéda (relief du 7 octobre 1485), et eut lui-même pour successeur son neveu Iwain de Buyseghem dit Buys (relief du 1^{er} décembre 1492), échevin de Bruxelles en 1486, 1491, 1497 et 1502. Iwain partagea le patrimoine de ses parents avec son frère Jean, par-devant les échevins d'Alsemberg, et vendit le château de Buysinghen à Wolffaert d'Ittre (r. du 19 mars 1500-1504), après qui il passa aux Boisot.

Tandis que les Micault devenaient seigneurs hauts justiciers de Huy-singhen, le château de Buysinghen échet à Louise Boisot et à son mari, sire Léonard de Tassis ou Taxis (relief du 7 mai 1607). A la différence des Boisot, Léonard de Taxis, ainsi que son frère Jean-Baptiste, dont il est fréquemment parlé dans les relations des guerres de religion, restèrent fidèles à la cause royale. Léonard mourut en 1612, après avoir servi les rois d'Espagne Philippe II et III pendant plus de 60 ans; Charles V l'avait nommé maître général des postes de l'Empire et des Pays-Bas, le 51 décembre 1543; Philippe II le gratifia, en 1582, d'une pension viagère de mille ducats, et l'empereur Rodolphe II l'éleva au nombre des gentilshommes et l'honora du titre de baron, le 16 janvier 1608 ¹.

Le château eut ensuite pour possesseurs :

Sire Lamoral de Taxis, baron de l'empire, créé comte de Taxis par l'empereur Ferdinand II, le 8 juin 1624, maître des postes, fils de Louise et de Léonard (r. du 16 décembre 1620);

Sire Léonard, comte de Taxis, son fils, gentilhomme qui savait presque toutes les langues de l'Europe, et qui mourut à la fleur de l'âge, en 1628 (r. du 17 mai 1625);

Dame Alexandrine de Rye, comtesse de Taxis, à qui le précédent assigna ses biens de Buysinghen pour douaire, le 16 août 1627 (r. du 8 février 1631);

Lamoral-Claude-François, comte de La Tour-Taxis, fils de cette dame (r. du 1^{er} février 1667);

Ses héritiers, et entre autres son cinquième fils Antoine-Alexandre, comte de La Tour-Taxis, qui fut tué par les Turcs au siège de Neuhausel, le 6 juin 1685 (r. du 25 septembre 1677);

¹ PAQUOT, t. II, p. 625. — Voyez aussi STROOBANT, *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le-Château et de Haut-Ittre*, p. 192.

François-Sigismond, comte de Valsassine, lieutenant général des dragons (r. du 21 juillet 1685);

Michel, baron d'Overschie, seigneur de Bierges (r. du 15 juillet 1687);

Charles-Joseph, fils du précédent (r. du 4 mai 1708);

Adrien-François, fils de Charles-Joseph (r. du 28 septembre 1746);

Théodore Le Duc, chevalier, seigneur de Trouille, par achat (r. du 7 mars 1750). Depuis, le château de Buysinghen a appartenu aux Malin-greau.

La commune de Buysinghen communique avec celle de Leeuw-Saint-Pierre par un pont de fer, dont la construction a été adjudgée, en 1844 ; elle n'est éloignée de Hal que de dix minutes au plus. Vers l'est, son territoire est accidenté, pittoresque et, en grande partie, couvert de bois et de sapinières. On y rencontre d'abord le *Kluys-bosch*, qui doit son nom à la *Kluys-kapel* ou *chapelle de l'Ermitage*, petit édifice dont il ne reste plus que les fondements ; il était très-fréquenté le 25 mai. Au bas de la colline sur laquelle s'élevait cet oratoire, on remarque un étang qui occupe l'emplacement d'une ancienne carrière. Le bois adjacent appartenait, en partie, aux seigneurs de Buysinghen, en partie à l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles.

Plus loin se trouvaient le *Sint-Peeters bosch*, qui faisait partie de la dotation de l'hôpital Saint-Pierre ; de *Gemeente bosch*, propriété des Bousies et de la commune ; le *Kapitel bosch*, dont le sol est livré à la culture, le *bois de Kesterbeek*, et enfin, à l'extrémité nord-est de Buysinghen, le *Koningbosch*. Ce dernier ne doit pas son nom à nos anciens rois, mais à la famille bruxelloise De Coninc. Le 26 avril 1533, le prêtre Siger Coninc céda à l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, 23 bonniers de bois, dont 9 situés à Eysinghen, et 14 à Tourneppe ; et, le 20 octobre 1404, Giselbert, fils du chevalier Arnoul De Coninc, et Guillaume et Arnoul, fils d'Arnoul De Coninc, vendirent au chapitre de Cambrai 24 autres bonniers de bois, compris dans la paroisse de Buysinghen. *L'hof ten Blooten* s'élève sur la lisière du *Koningbosch*, sur le chemin d'Eysinghen à Tourneppe.

Au mois de mai 1236, le chapitre de Soignies reconnut devoir « à monseigneur Huon de Hal et à ses hoirs un demi-muid de blé par an, à la Noël, à prendre en la grangne à Buchengien, pour ce qu'il avoit renoncé à toutes ses prétentions sur le bois de Buchengien, laquelle renonciation fut faite à Buchengien, devant l'amant de Brussee. » En l'année 1500, le curé du village Hugues, Mathieu Burremont et Walter Trude achetèrent au chapitre la coupe de 60 bonniers du bois de Buysinghen ; ils devaient, pendant trois ans, faire couper 20 bonniers par an, et payer,

chaque fois, 160 livres de blanc. Le chapitre devait recevoir en outre une somme de 100 sous de blanc pour le vin (*ad vinum*), et fut autorisé, en cas de défaut de paiement, à dépenser 10 livres pour forcer les acquéreurs à s'exécuter ¹. En 1339, le chapitre donna son *bois de Buchegien*, « qui comprenait 100 bonniers, à tailler, à Jean dit Neven de erde, au chevalier Guillaume de Nuevemaïson et à Geldolphe Lose, moyennant 12 sous de vieux gros, le bonnier. » Le même corps ecclésiastique nommait à Buysinghen des tenanciers jurés qui, faute de sceau commun, faisaient sceller leurs actes par les échevins de Rhode (1404, etc.). Il y avait un cens, que Pierre, doyen de Bruxelles, chanoine de Soignies, puis le curé Hugues, dont nous avons déjà parlé, prirent successivement à ferme, ce dernier, en 1300, pour le terme de neuf années et moyennant 48 livres de blanc, par an, et 60 sous la première année, « pour le vin ². »

Nous avons enfin achevé la lourde et ingrate tâche de parcourir la contrée qui s'étend autour de Bruxelles. Les lieux où nous sommes parvenu confluent à ceux dont nous avons parlé dans notre premier livre. Peut-être, au point de vue des divisions modernes, devrions-nous pousser plus loin et visiter encore la petite ville de Hal. Mais ce serait entrer dans une autre histoire, dans un autre passé, car Hal a fait partie du comté de Hainaut jusqu'en 1795. Nous y trouverions des institutions tout à fait différentes, et dont le mélange ne servirait qu'à jeter des doutes dans l'esprit du lecteur. Nous nous arrêterons donc, en souhaitant qu'un jour d'autres continuent le travail que nous avons entrepris, et que nous sommes heureux d'avoir terminé.

¹ Cet accord fut passé devant les échevins de Hal, Jean de Nederhem, Jean le Vriess et Florenkin Vivarius. Les personnes suivantes se constituèrent les cautions des acheteurs: Petrus de Hasebruc, Johannes De Le Berg, Johannes Barbitonsor, Gossuinus de Molendino, Johannes Burremont, Willelmus Bolengarius, Godescalculus frater Walleri de Largebosch, Johannes de Hellebiec, Petrus Kurrekin, J. Monachus, Thomas Danekin, Gerardus de Bass-Tournepe, Stephanus d'Ecenghien.

² Le livre enchatné. — Cartulaire du chapitre de Soignies aux Archives du royaume.

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU TOME III.

P. 42, l. 12. Porte Belliard, lisez : porte Léopold.

P. 40, l. 40. 21 mars 1828, lisez : 18 avril 1828.

P. 42, l. 35. Du 9 novembre suivant (1839), lisez : du 9 novembre 1838.

P. 51, l. 31. *Pro anime meo*, lisez : *pro anime mee*.

P. 59, l. 25. Ce n'est pas à M. le ministre Goubau qu'a appartenu la campagne de Monplaisir, mais à M. De Xhenemont, dont la fille, Gabrielle-Caroline, a épousé M. Théophile-Jean-Marie De Meester de Tilbourg.

P. 65, l. 38. *Constringamus*, lisez : *constringemus*.

P. 77, l. 44. 1659, lisez, 1569.

P. 91, l. 12. L'un de ces châteaux a récemment été vendu sous le nom de *Belval*, qui ne se trouve pas dans les actes anciens.

P. 162, l. 21. J'ai retrouvé, appendu à un acte de l'année 1567, le sceau des échevins de Saventhem. Il représente saint Martin, tenant un écusson, (celui des Vandermeeren), et offre pour légende : s. (*scabinorum de*) SAVENTEM ET DE STERREBEKE.



P. 162, l. 37. La fille aînée de Marie-Josèphe de Konigsegg-Boisschot et de Jean, comte de Zierotin, baron de Lilgenau, chambellan de l'empereur : Marie-Françoise-Josèphe, comtesse de Zierotin, marquise de Grand-Bigard, épousa Maximilien, comte de La Tour-Taxis, grand-maître de la cour du roi

de Bavière, dont elle eut : Mia, première dame de la clef de la reine Caroline de Bavière ; Frédéric, colonel au service de Bavière ; Léopold, et Hortense, femme d'Augustin-Paul Van Remoortere, et mère de Françoise Van Remoortere, morte le 27 juillet 1832.

P. 166, l. 12. Ailleurs, Mensaert donne à Anne de Saventhem le nom d'Anne Van Ophem ; une famille de ce nom possédait alors une grande ferme dans le village. Voyez p. 170.

P. 171, annexe au deuxième alinéa. Cet Engelbert se qualifie de *Engelbertus Bruxellensis de Atrio* (probablement, parce qu'il demeurerait près du cimetière de Sainte-Gudule), dans une charte du duc Godefroid III, de l'an 1147, où ce prince confirme la donation qu'il avait faite à l'abbaye de Parcq d'un alleu de 33 bonniers et du tiers de la dtme, à Nothengem. Parmi les signataires de ce diplôme figure *dominus Simon, Wigornensis episcopus*. D'après une autre charte du même prince, de l'année 1156, Engelbert, qui était alors chevalier, vendit ces terres, moyennant 35 marcs et un palefroi, et à la condition qu'il pourrait les racheter pour le même prix (en évaluant le cheval à deux marcs), s'il revenait de Jérusalem, où il se proposait d'aller pour la troisième fois (*post reversionem Jerusalem, ubi tunc tertio peregrinare disposuit*). *Archives de l'abbaye de Parcq*.

P. 176, l. 26. 1318, lisez 1348.

P. 212, l. 22. Dans la charte de l'année 1129, où l'on énumère les premiers dons faits à l'abbaye de Parcq, figure Gérard d'Everberge, qui légua à ce monastère un moulin qu'il tenait en fief du sénéchal Arnoul.

P. 237, l. 25. De Berchem, lisez : du fils de Berchem.

P. 254, l. 19 et suivantes. Les archives de l'abbaye de Parcq nous ont fourni de grands éclaircissements sur la filiation de la famille de Woluwe. Ce fut pour l'âme de sa femme Alberne, que Gérard de Woluwe donna à l'abbaye de Parcq son alleu de Landen, un demi-manse à Goitsenhoven, un manse à Stockel, une part dans le bois dit *Varemborg*. Plus tard, son fils Simon revendiqua la possession de ces biens, mais il y renonça en l'année 1154 (charte du duc Godefroid III, où signent comme témoins : *Walterus Bertoldus, Walterus de Crainhem et Sygerus et Rabodo fratres ejus, Walterus de Meltbruch, Giselbertus Splenthre, Henricus de Wolua, Arnoldus dapifer et Godefridus frater ejus, Arnoldus de Vellepen, Reinzo de Thieldonc, Gerardus de Hillenberge, Henricus de Oppido, Henricus pedagogus*). L'oncle de Simon, sire Henri de Wolua, entra aussi en contestation avec les religieux du Parcq ; il prétendit d'abord qu'un de leurs manses faisait partie de son alleu, puis que c'était un fief qu'il devait relever de l'abbaye ; celle-ci lui en abandonna enfin la propriété, à titre viager. En l'année 1173, Jean de Wolue et ses frères, le clerc Siger et Guillaume, cédèrent au monastère, avec l'approbation du duc, un alleu, une dtme, deux bonniers et leur part dans le moulin des religieux.

P. 255, l. 1. Les Vanderborch, dont nous ignorions l'origine, formaient une branche des Woluwe. Jean, fils du chevalier Adam de Woluwe, prit le sur-

nom de *de Castro*, et ajouta quelquefois à son nom cette désignation : *e.r parochia de Wolue-Sancti-Petri* (1283); son manoir était situé à Woluwe, *apud Tiliam* (1294). Il eut un fils nommé aussi Jean, qui acquit des religieux de Parcq leur moulin de Woluwe, en échange d'une rente de 3 livres de Louvain et d'une redevance de 4 muids de froment, par an (Jour de la Toussaint, 1303).

P. 283, l. 7. LE FAUBOURG D'IXELLES, lisez : LE FAUBOURG DE NAMUR.

P. 498, l. 38. Ten-Dale, lisez : Ten-Hove.

P. 548, l. 22. L'accise, ajoutez : de la bière.

P. 629, l. 2. Cette étymologie finnoise nous a paru longtemps si audacieuse, que nous ne l'avons publiée qu'avec hésitation. L'excellent ouvrage de M. HOUZEAU, *Essai sur la géographie physique de la Belgique*, est heureusement venu confirmer notre hypothèse. En effet, on y voit que les premiers habitants de la Belgique appartenaient à la race finnoise et qu'un grand nombre de dénominations sont probablement empruntées à leur idiome.

P. 694, l. 2. Un manuscrit des Archives du Royaume, à La Haye, intitulé : *Lantschart ons genedichs heren hertogen van Brabant na d' lantrecht der banck van Rode*, nous a appris la date de ces ceures; elles furent données par le duc Jean I^{er} aux gens de ses mairies de Rode et de Wambeke (*onsen lieden uut onser meyerien van Rode en van Wambeke*). Le texte est le même, à peu de chose près, que celui de la ceure de l'ammannie de Bruxelles, de l'année 1292, mais la date manque. Les statuts particuliers dont nous avons parlé se trouvent à la suite de la disposition finale, et se terminent par une liste des villages compris dans la mairie de Rhode.



LISTE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS INSÉRÉS, SOIT EN ENTIER, SOIT PAR FRAGMENTS IMPORTANTS,
DANS L'*Histoire des Environs de Bruxelles*.

- De 794 à 818. Donation de l'alleu de Leeuw-Saint-Pierre à l'église métropolitaine de Cologne, par une dame nommée Angèle (tome I^{er}, page 76).
- 978 (28 juin). L'empereur Othon II autorise l'abbaye de Nivelles à établir un marché à Lennick (*ibidem*, p. 213).
- 1096 environ. Le châtelain de Bruxelles Franco donne des serfs à l'abbaye d'Aflighem (t. III, p. 319).
1098. Manassés, évêque de Cambrai, fait don de l'autel (ou église) d'Assche à l'abbaye d'Aflighem (t. I^{er}, p. 461).
1103. Ricuera et Gondrea se déclarent, elles et leur postérité, serves de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (*ibidem*, p. 89).
1117. L'évêque Burchard cède à l'abbaye de Nivelles l'autel de Laeken (t. II, p. 351).
1120. Le même confirme à la communauté de l'abbaye de Nivelles la possession de l'autel de Lennick (extrait; t. I^{er}, p. 214).
1120. Il donne au chapitre de Soignies les autels de Schaerbeek et d'Evere (t. III, p. 51).
1124. Privilèges accordés par le duc Godefroid I^{er} à l'abbaye d'Aflighem et aux habitants de ses domaines (t. I^{er}, p. 482).
1123. L'évêque Burchard exempte de toute redevance l'autel d'Anderlecht (*ibidem*, p. 24).
- 1125 environ. Godefroid I^{er} fait solennellement reconnaître les droits que l'abbaye de Forêt possédait sur l'alleu de Bollebeek, et qui lui étaient contestés par Huneca, châtelain de Grimberghe (*ibidem*, p. 534).
1129. L'autel de Cobbehem est cédé à l'abbaye de Saint-Bavon par l'évêque Burchard (*ibidem*, p. 384).
1130. Le duc Godefroid exempte de tout lieu la ferme de Betteghem, appartenant à l'abbaye de Saint-Bavon (*ibidem*, p. 374).
1137. Nicolas, évêque de Cambrai, termine le différend qui s'était élevé au sujet de l'église de Leeuw-Saint-Pierre, entre l'abbé du Saint-Sépulchre à Cambrai et le clerc Raimbald (*ibidem*, p. 88).

T. III.

34

1138. Nouveaux privilèges accordés par le duc Godefroid 1^{er} à l'abbaye d'Afflighem (*ibidem*, p. 482).
1139. L'évêque Nicolas cède à la même abbaye les autels d'Ossel, de Londerzeel, de Puers, de Liezele, de Baesrode (t. II, p. 50).
1143. Diplôme du même évêque, confirmant aux religieux d'Afflighem la possession d'une chapelle située dans la paroisse d'Assche (à Capelle-Saint-Ulric ; t. 1^{er}, p. 394).
- 1150 environ. Pièce sans date énumérant un grand nombre de donations faites aux religieux de Forêt (t. III, p. 568).
- 1150 environ. Godefroid 1^{er} approuve la cession de l'alleu d'Oldrengem, faite au même monastère par Ide, petite-fille du châtelain de Bruxelles, Franco 1^{er} (*ibidem*, p. 662).
1163. Ce prince déclare qu'il ne forcera plus les religieuses de Forêt à recevoir qui que ce soit dans leur communauté (*ibidem*, p. 570).
1163. La communauté de Forêt déclare qu'Iwain de Jette et sa sœur ont abandonné un bien aux moines de Dilighem (fragment ; t. II, p. 11).
1164. Pierre, évêque de Cambrai, donne à cette communauté l'autel d'Op-Woluwe, ou Woluwe-Saint-Pierre (t. III, p. 258).
- 1167 environ. L'abbaye de Dilighem est cédée à celle d'Afflighem par le chapitre de Cambrai (t. II, p. 12).
- 1167 environ. Sentence arbitrale de trois abbés au sujet de la taxe que devaient à l'autorité épiscopale les chapelles de Zellick et de Cobbeghem (t. 1^{er}, p. 376).
1168. Walter d'Aa lègue au monastère d'Afflighem vingt bonniers situés à Anderlecht (seulement le nom des témoins ; *ibidem*, p. 10).
1168. Les autels d'Audenaeken et de Berchem sont donnés à ce monastère par Daniel de Hal (*ibidem*, p. 116).
1170. L'évêque d'Utrecht et son frère engagent aux religieuses de Forêt leur alleu d'Anderlecht et de Dilbeck (*ibidem*, p. 9).
- 1170 environ. Egbert de Bigard dote ces religieuses de 15 bonniers de terres (*ibidem*, p. 93).
1173. Walter d'Aa gratifie l'abbaye d'Afflighem d'une dîme à Anderlecht, Dilbeck, etc. (*ibidem*, p. 9 ; seulement le nom des témoins).
1187. Gerlac, frère de l'évêque d'Utrecht, abandonne aux religieuses de Forêt une dîme à Neerpede (*ibidem*, l. c.).
1190. L'évêque Roger cède au monastère de Forêt l'autel de Rhode-Saint-Genèse et ses dépendances (t. III, p. 689).
- 1190 environ. Constitution d'une rente viagère par ce monastère (*ibidem*, l. c.).
- 1191 (6 mai). Le pape Célestin III confirme au chapitre de Cambrai la possession de l'autel de Watermael (*ibidem*, p. 337).
1197. Le chapitre de Soignies déclare qu'il s'est accordé avec le châtelain de Bruxelles Godefroid, au sujet du bois de Woluwe (*ibidem*, p. 73).
- 1200 environ. Diplôme en faveur de l'abbaye d'Afflighem. Fragment dans

- lequel le duc Henri I^{er} déclare qu'il a distribué à ses vassaux le désert situé entre Jette et Wemmel (t. II, p. 32).
- 1208-1209 (janvier). Le châtelain Godefroid spécifie les services qui lui sont dus du chef de huit bonniers à Bigard (Petit-Bigard), appartenant à l'hôpital Saint-Jean (t. I^{er}, p. 85).
- 1210 environ. Henri I^{er} donne aux habitants de Machelen la pâture s'étendant en avant de ce village (t. III, p. 91).
- 1213 (26 mai). Le même prince gratifie ses sujets habitant à Forêt des droits et privilèges que possédaient ceux d'Uccle (*ibidem*, p. 582).
- 1213 (3 septembre, et non pas 9 septembre 1211). Autorisation d'acheter soixante bonniers du bois de Puers, accordée par l'abbaye d'Inde, près d'Aix-la-Chapelle, à Gérard, seigneur de Grimberghe (t. II, p. 580).
1214. Charte où intervient comme témoin Gilles de Leeuw, l'un des prédicateurs de la cinquième croisade (fragment; t. I^{er}, p. 104).
- 1217-1218 (Janvier). Henri I^{er} approuve une donation de quarante-deux bonniers de terres, situés à Dilbeek, donation faite à l'abbaye de Forêt par Olivier de Sotteghem (*ibidem*, p. 186).
- 1218 (Juin). Statut du chapitre de Nivelles, relatif aux cens qui lui étaient dus, à Lennick (*ibidem*, p. 217).
1219. Walter, seigneur d'Aa, déclare que Baudouin de Pede a donné un bonnier à l'abbaye de Forêt (fragment; *ibidem*, p. 11).
- 1220 (Juillet). Charte du même, approuvant la cession de la dime de Tourneppe à l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles (t. III, p. 720).
- 1220 (Jour de Sainte-Catherine). Gérard de Grimberghe abandonne à l'abbaye d'Afflighem ses dîmes de Londerzeel, de Haesdonck et de Hinghene (t. II, p. 339).
- 1226 (Veille de la Saint-Denis). Charte de liberté octroyée par Henri I^{er} aux bourgeois de Duysbourg (t. III, p. 426).
- 1227 (Mai). Henri I^{er} et son fils Henri donnent des terres situées à Molenbeek à ceux qui en étaient en possession (t. I^{er}, p. 321).
- 1231 (25 juillet). La dime de Melsbroeck est engagée à l'abbaye de Grimberghe par les fils de Daniel de Weerde (t. III, p. 421).
- 1234 (Décembre). Charte de liberté octroyée aux bourgeois d'Ysche par le duc Henri I^{er} (*ibidem*, p. 468).
- 1235 (Décembre). Ode de Grimberghe assigne à l'abbaye de La Cambre une rente sur le produit de l'impôt (*exactio*) qui se prélevait à son profit, à Sempst (t. II, p. 550).
- 1237 (Juin). Le duc Henri II abandonne aux religieux d'Afflighem les terrains vagues, pâtures, etc., s'étendant entre cette abbaye et l'église d'Assche (t. I^{er}, p. 472).
1248. Libertés accordées aux habitants de Bergh et de Nederockerzeel par Henri III (t. II, p. 714).
- 1248 (Septembre). Acte passé par-devant Henri de Levedale, amman de Bruxelles (fragment; t. III, p. 608).

1250. Arnoul, seigneur d'Aa, déclare qu'il a donné un demi-bonnier de terre à la chapelle de Pede-Sainte-Anne (t. I^{er}, p. 200).
- 1250 (Jeudi après les octaves de Pâques). Thomas (probablement Thomas de Cantimpré) déclare que ce demi-bonnier doit un cens à l'abbaye de Forêt (fragment; *ibidem*, l. c.).
- 1251 (28 Juin). Le duc Henri III donne aux habitants de Merchten les immunités dont jouissaient les bourgeois de Louvain (t. II, p. 63).
- 1251 (Juillet). Les magistrats de cette dernière ville envoient à ceux de Merchten une copie authentique de leurs privilèges (*ibidem*, p. 64.)
- 1251 (Novembre). Acte de Godefroid de Louvain, seigneur de Gaesbeek, et de Thiéri de Walcourt, seigneur d'Aa, au sujet des revenus des wastines de Lennick (t. I^{er}, p. 248).
- 1253-1254 (Veille de Pâques). Lettre de Godefroid de Louvain à l'abbesse de Nivelles, au sujet de la démarcation du village de Lombeek-Notre-Dame (*ibidem*, p. 266).
- 1254 environ. Charte de Henri Berthout, seigneur de Duffel, au sujet de la délimitation de la paroisse de Waelhem (t. II, p. 647).
- 1255 (Le lundi avant les octaves de la Saint-Martin d'hiver). Diplôme de Guillaume, curé de Watermael, relatif à une donation faite dans ce village, sur la *strata regia* (t. III, p. 329).
- 1264 (Mai). Le chevalier Gérard de Coekelberge prend en fief de l'abbaye de Dilighem ses biens de Coekelberge (t. I^{er}, p. 341).
- 1268 (Octobre). Accord entre le duc Jean I^{er}, le chapitre de Nivelles et le seigneur de Wesemael, au sujet des bois et des wastines de Wambeek, de Ternath et de Lombeek-S^{te}-Catherine (*ibidem*, p. 401).
- 1277 (9 Juin). Ide, dame de Dongelberg, approuve le don de la dîme de Bodeghem, fait à l'hôpital Saint-Jean par son vassal Walter de Bodeghem (*ibidem*, p. 204).
- 1281 (Samedi avant l'octave de la Trinité). Jean I^{er} permet à Jean Vandenberghe de bâtir un moulin, qui aura le droit de banalité, dans la seigneurie de Schoonenbergh, à Watermael (t. III, p. 342).
- 1284 (Mercredi avant le dimanche Lætare). Jean I^{er} autorise les tenanciers jurés de l'abbaye de Ten-Roosen à adhérer et déshériter (t. I^{er}, p. 530).
- 1285 (Septembre). Jean Hence, boucher, cède au clerc Godenoy des biens situés au lieu dit Ten-Rade (t. II, p. 330).
- 1287 (Mercredi après le dimanche *Misericordia Domini*). Walter Berthout donne à cens ses péages sur les chaussées de Sempst et de Hofstade (*ibidem*, p. 554).
- 1289 (Mai). La châtelaine de Bruxelles confirme à ses tenanciers d'Ixelles la possession d'une pâture (t. III, p. 294).
- 1295 (Samedi après la Saint-Nicolas). Jean II donne à la commune de Merchten le *triscum* ou terrain vague de Spelt (t. II, p. 402).
- 1295 (13 décembre). Le même prince cède à la ville de Bruxelles l'assise de

- la bière, dans tout un rayon à l'entour de cette ville (t. III, p. 549).
- 1295-1296 (14 février). Il réunit à Bruxelles Obbrussel ou Saint-Gilles (*ibidem*, l. c.).
- 1297 (Février). Convention entre le chapitre de Sainte-Gudule et l'abbaye de Dilighem, pour la perception d'une dîme entre Bruxelles et Laeken (t. I^{er}, p. 322).
- 1298 (Dimanche après les octaves de la Trinité). Henri, seigneur de Banterssem, autorise les habitants d'Evere à moudre leurs grains là où ils voudront (t. III, p. 63).
1300. Le chapitre de Soignies donne à tailler (ou couper) son bois de Buysinghen (le nom des témoins seulement; *ibidem*, p. 742).
- 1300-1301 (6 janvier). Charte de liberté octroyée aux bourgeois de Tervueren par Jean II (*ibidem*, p. 409).
- 1301 (20 mai). Le duc Jean annexe le village de Schaerbeek à la juridiction de Bruxelles, dont il lui accorde les privilèges (*ibidem*, p. 44).
- 1319 (Juillet, dimanche avant la Sainte-Marie-Madelaine). Transaction entre les seigneurs de Gaesbeek et de Pamele, relative à leur juridiction respective dans ce dernier village (t. I^{er}, p. 286).
- 1334 (Mercredi après le dimanche *Reminiscere*). Lettres de non-préjudice données à l'abbaye de Saint-Bernard, à l'occasion d'une taxe que les habitants de Puers avaient payée (t. II, p. 581).
- 1335-1336 (2 janvier). Les seigneurs de Gaesbeek et d'Aa déterminent leurs droits respectifs à Lennick et à Lombeek-Notre-Dame (t. I^{er}, p. 226).
- 1362 (10 août). Henri Berthout, seigneur de Duffel, permet à ses sujets de Duffel et de Wavre-Sainte-Catherine, de planter le long des chemins, etc. (t. II, p. 667).
1365. Charte de franchise donnée par ce seigneur aux habitants de Waelhem (fragment; *ibidem*, p. 548).
- 1368-1369 (6 janvier). Jeanne et Wenceslas confirment les exemptions d'impôt dont jouissaient les sujets de l'abbaye de Saint-Bernard, à Puers (*ibidem*, p. 582).
- 1369 (6 juillet). Confirmation, par les mêmes princes, des libertés des échevins et bourgeois d'Assche (t. I^{er}, p. 453).
- 1387 (7 décembre). L'évêque Jean autorise l'érection de Gaesbeek en une paroisse distincte de celle de Lennick-Saint-Quentin (fragments; *ibidem*, p. 140).
- 1388 (22 avril). La duchesse Jeanne ordonne au seigneur de Gaesbeek de lui livrer son château (*ibidem*, p. 143).
- 1388 (Même jour). La duchesse ratifie l'accord qu'elle avait conclu avec les amis secrets de ce seigneur (*ibidem*, p. 144).
- 1388 (19 août). Elle enjoint à l'amman de Bruxelles de remettre ce seigneur en possession de sa terre de Gaesbeek (*ibidem*, p. 144).
- 1390-1391 (2 mars). La duchesse autorise le châtelain de Bruxelles, Jean de Bouchout, à constituer à Boondaël une cour de tenanciers (t. III, p. 326).

- 1390-1391 (21 mars). Elle confirme la charte par laquelle son père avait réuni Laeken à la ville de Bruxelles (t. II, p. 365).
- 1392 (6 octobre). Lettre de la duchesse au maire de Campenhout, par laquelle elle assigne sur sa recette le paiement d'une somme d'argent (*ibidem*, p. 722).
- 1393-1394 (27 mars). La duchesse annexe Anderlecht à la ville de Bruxelles (t. I^{er}, p. 34).
- 1394 (26 avril). Elle réunit de même à cette ville le village de Forêt (t. III, p. 582).
- 1398 (12 avril). Délimitation des dépendances du monastère de Rouge-Cloître (extrait d'un diplôme de la duchesse Jeanne; *ibidem*, p. 359).
- 1398-1399 (22 janvier). La duchesse autorise la cour censale du chapitre d'Anderlecht à juger de toutes les causes concernant les membres et les biens de ce corps (t. I^{er}, p. 34).
- 1400 environ. Texte inédit des coutumes d'Uccle (t. III, p. 616).
- 1409 (30 novembre). Antoine de Bourgogne concède au bourg de Merchtem le droit d'avoir une gilde de la draperie (t. II, p. 68).
- 1411 (20 mai). Annulation de cette charte, à la demande de la ville de Bruxelles (*ibidem*, p. 67).
- 1431 (11 juin). Réorganisation par Philippe le Bon du banc ou échevinage d'Uccle (t. III, p. 612).
- 1517 (28 avril). Convention, entre le chapitre d'Anderlecht et plusieurs architectes, pour l'achèvement de la tour de l'église d'Anderlecht (t. I^{er}, p. 47).
- 1520 (14 juin). Robert de Croy, évêque de Cambrai, autorise les maîtres de la fabrique de l'église de Strombeek à emprunter de l'argent (t. II, p. 220).
- 1530 (22 juin). Marguerite d'Autriche ordonne aux échevins de Steenockerzeel de faire briser le sceau dont ils s'étaient servis jusqu'alors (t. III, p. 129).
- 1535 (10 juin). Maximilien de Hornes, seigneur de Gaesbeek, permet à Gaspar Styven de faire graver un sceau pour les échevins de sa seigneurie de Berchem-Saint-Laurent (t. I^{er}, p. 117).
- 1549 (28 septembre). Charles-Quint accorde la même faveur à la cour censale de l'abbaye de Saint-Bavon, à Zellick et à Cobbechem (*ibidem*, p. 375).
- 1573-1574 (18 janvier). Convention entre un délégué de l'archevêque de Cambrai et l'orfèvre Herman de Bastogne, pour la gravure du sceau échevinal de Dilbeck (*ibidem*, p. 187).

LISTE DES VUES ET SCEAUX

PUBLIÉS DANS LE PRÉSENT OUVRAGE.

TOME I^{er}.

- Pages.* 30. Sceau du chapitre d'Anderlecht.
33. Sceau des échevins d'Anderlecht.
49. Vue de l'église d'Anderlecht.
74. Plan de la crypte de cette église.
90 et 91. Sceaux des échevins de Leeuw-Saint-Pierre, au nombre de deux.
92. Sceaux des échevins d'Aa, à Leeuw-Saint-Pierre.
170. Vue du château de Gaesbeek, tel qu'il était au seizième siècle.
171. Vue du château dans son état actuel.
185. Sceau des échevins de Crainhem, à Dilbeek.
192. Vue du château de Dilbeek.
197. Sceau des échevins d'Itterbeek.
207. Sceau des échevins de Bodeghem.
223. Sceaux des échevins de Lennick, au nombre de trois.
249. Sceau des tenanciers de Moersele, à Pede-Sainte-Gertrude.
261. Sceaux des échevins de Goyck, au nombre de deux.
274. Sceau des échevins de Lombeek-Notre-Dame.
293. Sceau des échevins de Ledeborg, à Pamele.
312. Sceau des échevins de Meerbeek, près de Ninove.
317. Sceau du chapitre de Meerbeek.
324. Sceau des échevins du chapitre de Sainte-Gudule, à Molenbeek-Saint-Jean.
354. Sceau des échevins du seigneur de Bigard.
363. Vue du château de Bigard.
371. Sceau de l'abbaye du Grand-Bigard.
375. Sceau de la cour censale de l'abbaye de Saint-Bavon, à Zellick et à Cobbehem.
381. Vue de l'ancien château de Cobbehem.
445. Sceaux des échevins de Wambeek, au nombre de trois.

- Pages. 417. Vue du château de Cruyckenbourg, à Ternath.
 446. Sceau des échevins de la seigneurie d'Assche.
 449 et 450. Sceaux de la franchise d'Assche, au nombre de trois.
 465. Vue de l'église d'Assche.
 499. Sceau de l'abbé d'Afflighem.
 516. Sceau des échevins de l'abbaye d'Afflighem, à Hekelghem.
 536. Sceau des échevins de Bollebeek.
 544. Sceau des échevins de Cappelle-Saint-Ulric.

TOME II.

7. Sceau des échevins de Jette.
 25. Sceau des tenanciers de la seigneurie de Relegghem.
 39. Sceau des échevins de Wemmel.
 46. Sceau des échevins de Brussegghem.
 74. Sceau des échevins de Merchten, du dehors.
 75. Sceau des échevins de Merchten, du dedans.
 124. Sceau des échevins de Buggenhout.
 127. Sceau des échevins de Steenhuffel.
 227. Sceau des échevins de Grimberghe.
 245. Vue de l'église de Grimberghe, telle qu'elle devait être construite.
 273. Sceaux des échevins de Humbeek, au nombre de deux.
 292. Vue du château de Bouchout.
 297. Sceau des échevins de Meysse.
 312. Sceau des échevins de Wolverthem.
 316. Sceau des tenanciers de l'abbaye de Grand-Bigard, à Wolverthem.
 336. Sceau des échevins de Londerzeel.
 350. Vue de l'église de Laeken.
 368. Sceau des échevins de Laeken.
 384. Vue du palais de Laeken.
 408. Statuette de l'église de Laeken, représentant un architecte.
 444. Sceaux de la ville de Vilvorde, au nombre de deux.
 477. Vue de l'ancien château de Vilvorde.
 537. Sceau des échevins d'Eppeghem.
 549. Sceau des échevins de Sempst.
 551. Sceau des échevins de Henri d'Assche, à Sempst.
 563. Sceau des échevins de Cappelle-au-Bois.
 585. Sceau des échevins de Puers.
 652. Sceau des échevins de Waelhem.
 699. Vue du château de Perck.
 704 et 702. Sceaux des échevins de Perck, au nombre de trois.
 721. Sceau des échevins de Campenhout.
 733. Sceau des échevins de Boort-Meerbeek.

TOME III.

- Pages. 15. Façade de l'église Saint-Joseph, au Quartier-Léopold.
 25. Vue de l'ancienne villa Granvelle, près de l'étang de Saint-Josseten-Noode.
 69. Sceaux des échevins d'Evere, au nombre de deux.
 136. Vue du château de Steenockerzeel.
 143. Vieille ferme, à Humelghem.
 152. Sceau des échevins de Melsbroeck.
 185 et 186. Sceaux des échevins d'Erps, au nombre de trois.
 219. Sceau des échevins d'Everberg.
 236. Sceau des échevins de Crainhem.
 256. Sceaux des échevins de Woluwe-Saint-Lambert, au nombre de deux.
 327. Sceau de la cour censale de la châtellenie de Bruxelles, à Boondaël.
 338. Sceau des échevins de Watermael.
 401. Vue du pavillon de Tervueren.
 445. Sceau des échevins de Tervueren.
 427. Sceau des échevins de Duysbourg.
 450. Sceau des échevins du duc, à Leefdaël.
 450. Sceau des échevins de la seigneurie de Leefdaël.
 470. Fontaine, à Overyssche.
 479. Maison de Juste-Lipse, à Overyssche.
 483. Sceaux des échevins d'Overyssche, au nombre de deux.
 526. Sceau des échevins de Hoeylaert.
 546. Façade de l'église Saint-Boniface, à Ixelles.
 548. Sceau des échevins de Saint-Gilles.
 581. Sceaux des échevins de Forêt, au nombre de deux.
 588. Sceaux des échevins de Droogenbosch, au nombre de deux.
 604. Sceaux des échevins de Ruysbroeck, au nombre de quatre.
 609. Sceau des échevins d'Uccle.
 634. Vue de l'*hof ten Horen* ou *Posthoren*, à Uccle.
 635. Sceau du couvent de Bootendaël, à Uccle.
 639. Sceau des échevins de la seigneurie de Stalle.
 667. Dessin de la pierre que l'on voit sur la tour de l'*hof ten Horen*.
 684. Vue du château de Beersel.
 690. Sceaux des échevins de Rhode-Saint-Génèse et Alsembergh, au nombre de deux.
 707. Vue de l'église d'Alsembergh.
 741. Sceau des échevins de Saventhem.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

LIVRE HUITIÈME. — De Bruxelles vers Louvain.

CHAPITRE PREMIER. Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek. — I. Saint-Josse-ten-Noode : généralités, p. 5; le quartier Léopold, p. 10. — II. L'église de Saint-Josse-ten-Noode, p. 16; le faubourg de Louvain, p. 18 — III. Le faubourg de Schaerbeek, p. 36; le faubourg de Cologne, p. 42; Schaerbeek : généralités, continuation des faubourgs de Schaerbeek et de Cologne, p. 43; la partie rurale de Schaerbeek, p. 50.

CHAPITRE II. Les plateaux d'Evere et du Loo : Evere, Haeren, Machelen-Sainte-Gertrude, Dieghem, Melsbroeck, Steenockerzeel-Humelghem, Nederockerzeel. — I. Evere, p. 61; Haeren, p. 74; Machelen-Sainte-Gertrude, p. 82. — II. Dieghem : généralités, l'église, p. 95; les châteaux, à Dieghem, p. 101; Dieghem : histoire, industrie, routes, p. 105; le Loo, p. 109; Melsbroeck, p. 111. — III. Steenockerzeel : la chapelle de Sainte-Pharalide et Wambeek, p. 123; Steenockerzeel : origines, p. 125; le château de Ham, p. 127; le village et l'église de Steenockerzeel, p. 137; Humelghem, p. 141; Nederockerzeel, p. 144.

CHAPITRE III. La baronnie de Saventhem et le comté d'Erps : Saventhem, Nossegem, Sterrebeek, Erps-Querbs. — I. Commencements de Saventhem, p. 152; les seigneurs de Saventhem, p. 154; le village, l'église, le couvent, les usines, etc., de Saventhem, p. 163. — II. Nossegem, p. 170; Vos-Cappelle, p. 172; le village de Sterrebeek, p. 174; les Vandermeeren de Sterrebeek, p. 175; le grand château à Sterrebeek, p. 179. — III. Erps : généralités, p. 184; Ranssem, p. 191; Ter-Bruggen et Querbs, p. 194; hameaux divers, p. 199.

CHAPITRE IV. Cortenberg, Everberg, Meerbeek. — I. Cortenberg, p. 202. — II. Everberg, p. 211; Meerbeek, p. 220.

CHAPITRE V. L'ancien comté de Crainhem : Woluwe-Saint-Étienne, Crainhem, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Wezembeek. — I. Les Woluwe : généralités, p. 226; Woluwe-Saint-Étienne, p. 227; Crainhem, p. 232. — II. Woluwe-Saint-Lambert : la ferme Ten-Berghe, Roodenbeek, etc., p. 239; les seigneurs de Woluwe, p. 243; la chapelle de Sainte-Marie-la-Misérable, p. 249; châteaux divers, à Woluwe-Saint-Lambert, p. 252; le village et l'église de Woluwe-Saint-Lambert, p. 255; Woluwe-Saint-Pierre, p. 258; Stockel, p. 260. — III. Wezembeek, p. 261; Ophem, 267.

LIVRE NEUVIÈME. — De Bruxelles à Tervueren, à Yssche et à Groenendaal.

CHAPITRE PREMIER. Etterbeek, Ixelles. — I. Etterbeek, p. 271. — II. Ixelles : généralités, p. 278; le faubourg de Namur, p. 285. — III. Le Bas-Ixelles, p. 292; l'hospice et l'église d'Ixelles, p. 298; l'hospice d'Aa, p. 303; le hameau de Ten-Boesch, p. 305; la Cambre, p. 308. — IV. Les châtelains de Bruxelles, p. 318; Boondaal, p. 329.

CHAPITRE II. Watermael-Boitsfort et la forêt de Soigne. — I. Watermael, p. 335. — II. Auderghem, p. 346; Rouge-Cloître, p. 352; Trois-Fontaines, p. 360. — III. Boitsfort et l'ancienne vénerie ducal, p. 361. — IV. La forêt de Soigne, p. 371.

CHAPITRE III. Tervueren et Duysbourg; les baronnies de Leefdael et de Huldenbergh. — I. D'Auderghem à Tervueren, p. 380; le château de Tervueren, p. 382. — II. Les châtelains de Tervueren, p. 403; l'église de Tervueren, p. 405; la franchise de Tervueren, p. 409. — III. Duysbourg est-il l'ancien Dispargum ? p. 420; Duysbourg, p. 426. — IV. Vossem, p. 432; la chapelle de Sainte-Vérone, p. 436; l'église de Leefdael, p. 437; les seigneurs de Leefdael, p. 440; les biens de l'abbaye de Corbie à Huldenbergh, p. 452; les seigneurs de Huldenbergh, p. 454; l'église de Huldenbergh, fiefs divers, p. 461.

CHAPITRE IV. L'ancienne principauté d'Yssche: Yssche, Rosières; Hoeylaert. — I. Le bourg d'Yssche, p. 466; institutions civiles, p. 480; l'église et les établissements de bienfaisance, à Yssche, p. 485; — II. Les bers d'Yssche, p. 488; les Witthem d'Yssche, p. 492. — III. Dépendances d'Yssche: Notre-Dame-au-Bois, Yzeren, etc., p. 500; les biens des Vandebisdomme ou Vandebischopdomme, p. 504; Ter-Laenen, p. 508; Tombeek et Ter-Dect, p. 511; Malaise, p. 515; Ter-Spout ou Ter-Spauw, p. 517; Rosières, p. 519. — IV. Le village de Hoeylaert, p. 523; la chapelle de Willerieken, p. 533; Groendaal, p. 534.

LIVRE DIXIÈME. — Le pays entre la forêt de Soigne et la Senne.

CHAPITRE PREMIER. Saint-Gilles, Forêt, Droogenbosch, Ruysbroeck. — I. Le village de Saint-Gilles, p. 547. — II. De Saint-Gilles à Forêt, p. 561; l'église de Forêt, p. 564; l'abbaye de Forêt, p. 568; le village de Forêt, p. 580. — III. Droogenbosch, p. 585; Ruysbroeck, p. 592.

CHAPITRE II. Uccle. — I. L'échevinage d'Uccle, p. 604. — II. Uccle: territoire, généralités, p. 622; l'église d'Uccle, p. 628. — III. Le vallon en amont de l'église d'Uccle, p. 630; Bootendaal, p. 634; le hameau et l'ancienne seigneurie de Stalle, p. 636; l'hof ten Hane, p. 647; Glatbeke, p. 648. — IV. La baronnie de Carloo, p. 650; la chapelle de Saint-Job, p. 655; la chaussée de Charleroi, p. 657; Vronerode, p. 661; Groelst, p. 663; Caelevoet, p. 665.

CHAPITRE III. L'ancien échevinage de Rhode: Beersel, Linkenbeek, Rhode, Aelsembergh, Tourneppe, Huysinghen, Buysinghen-Eysinghen. — I. Beersel, p. 668; Linkenbeek, p. 685; — II. Le village de Rhode-Saint-Genèse, p. 688; le prieuré de Sept-Fontaines, p. 696; l'église d'Aelsembergh, p. 704; le village d'Aelsembergh, p. 711. — III. Tourneppe: origine du village, généralités, p. 713; l'église de Tourneppe, p. 719; Essele, Kesterbeek, etc., p. 722; Huysinghen, p. 725; Eysinghen, p. 733; Buysinghen, p. 736.

Annexes, p. 741.

Liste chronologique des documents insérés, soit en entier, soit par fragments importants dans l'histoire des environs de Bruxelles, p. 745.

Liste des vues et sceaux publiés dans le présent ouvrage, p. 751.

